

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, trente-troisième année,
Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1928.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1928_000_033_f.pdf

**Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en
matière de droit d'auteur.**

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

**Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite
qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la
Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .**

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette
œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les
Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site
<http://digitheque.ulb.ac.be/>

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Étudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE TROISIÈME ANNÉE
1927-1928

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ
14, RUE DES SOLS

1928



La situation de l'Université pendant la XCIII^e année académique

PAR

MAURICE VAUTHIER

Président du Conseil d'Administration de l'Université.

Rapport présenté à la séance solennelle de rentrée
le 10 octobre 1927

Depuis que l'Université de Bruxelles existe, c'est-à-dire depuis bientôt un siècle, il est d'usage que son représentant officiel — qu'on l'appelle administrateur-inspecteur ou président du Conseil d'administration — fasse publiquement un rapport, à l'occasion de la reprise des cours, sur les événements de l'année académique qui vient de s'accomplir. C'est un usage excellent. Cependant, si l'on se donne la peine de comparer les rapports d'autrefois aux rapports qui furent présentés depuis la fin de la guerre, on reconnaîtra sans peine qu'il y a entre eux des différences fort sensibles. Je ne dirai certes pas qu'autrefois c'était le bon temps et qu'aujourd'hui l'heure est sombre. Je ne le dirai point parce que je n'en crois rien, parce que je ne saurais admettre qu'un parallèle entre le passé et le présent ait quoi que ce soit de défavorable pour le présent. Ma conviction profonde est que c'est le contraire qui est vrai. Il n'en demeure pas moins certain qu'à l'Université comme ailleurs, la vie était autrefois plus facile et plus insouciant. Un sentiment de sécurité, une sérénité imperturbable se traduisaient par une foule de symptômes et, entre autres, par le ton de nos rapports annuels. Ils étaient conçus, presque sans exception, d'après un même modèle dont la valeur était éprouvée. L'orateur, après

avoir adressé un salut amical et attristé à ceux de nos collaborateurs que la mort nous avait pris, affirmait notre inviolable attachement aux principes dont s'inspire l'Université de Bruxelles et particulièrement au libre examen, pierre angulaire de notre enseignement. Suivaient en général quelques brèves indications touchant une situation financière à la fois modeste et robuste.

De tels discours avaient beaucoup de bon et l'on aurait le plus grand tort de ne pas prendre exemple sur eux. On ne saurait ignorer, toutefois, que nous avons été placés soudainement en face de problèmes dont nos devanciers soupçonnaient à peine l'importance, et c'est ce qui explique que nos rapports annuels n'aient plus tout à fait la même allure que jadis.

Si vous m'y autorisez, je voudrais suivre, dans la mesure du possible, la voie où avaient coutume de marcher mes prédécesseurs. Laissez-moi saluer tout d'abord ceux de nos amis que nous avons eu la douleur de perdre.

M. Charles Thomas fut titulaire de la chaire de droit fiscal depuis le mois d'octobre 1918 jusqu'au mois de juillet 1925. Il succéda à son frère, Edmond Thomas. L'un et l'autre, en raison des hautes fonctions qu'ils remplirent dans l'administration de l'enregistrement, avaient acquis une compétence inégalée en ce qui regarde l'interprétation de nos lois fiscales. M. Charles Thomas nous quitta, à notre grand regret, pour occuper, à Liège, le poste de conservateur des hypothèques. Sa mort inattendue a péniblement surpris ses collègues, qui étaient demeurés ses amis.

M. Omer Lepreux fit partie de notre Conseil d'administration depuis le 14 juillet 1906 jusqu'au jour de sa mort, survenue le 15 janvier 1927. On admirait et on honorait en lui l'union, relativement rare, des qualités du savant et de celles du financier. Mathématicien distingué, ancien professeur à l'École militaire, il occupait, en raison de son titre de vice-gouverneur de la Banque Nationale, un rang tout à fait éminent dans le monde des affaires. L'Université de Bruxelles a fréquemment et largement profité de la présence, chez un de ses plus fidèles amis, d'aptitudes aussi variées. M. Lepreux était un de ces hommes — et nous devons souhaiter que leur nombre aille grandissant — qui unissent une claire intuition du rôle social de la science pure au sentiment précis des nécessités de la vie pratique.

Lorsque M. Achille Herlant fut admis à l'honorariat en 1920, nous nous séparâmes avec chagrin d'un homme éminent, dont l'exquise modestie s'alliait à une science profonde, aux sentiments les plus élevés et les plus délicats. Chargé du cours de pharmacologie en 1872, M. Achille Herlant devint professeur ordinaire en 1888. Durant près d'un demi-siècle, nos étudiants bénéficièrent d'un enseignement, qui, tout en étant très pratique, demeura toujours imprégné d'un esprit scientifique dont on est tenté de dire qu'il fait partie du patrimoine intellectuel de la famille de M. Achille Herlant.

Le docteur Edmond Rouffart nous fut brusquement enlevé le 20 mai 1927. La disparition de ce chirurgien renommé a mis en deuil notre corps médical. Chargé de la clinique de gynécologie en 1893, M. Edmond Rouffart fut, dans ce domaine, un maître incontesté. La supériorité dont il ne cessa de faire preuve comme clinicien lui valut une réputation qui devint, tout naturellement, un titre d'honneur pour l'Université de Bruxelles.

J'ai maintenant à vous faire part d'un fait qui touche à la composition du Bureau de l'Université. Au cours de ces dernières années, le bureau a bénéficié de la collaboration de M. le professeur Halleux. Son dévouement, son expérience, sa clairvoyance nous ont rendu d'incalculables services et cela dans des circonstances qui ne laissaient pas d'être difficiles. Le mérite de M. Halleux trouve des appréciateurs en dehors même de l'Université de Bruxelles. Le Gouvernement belge s'est adressé à lui pour la direction des travaux de cette commission dont vous avez sans doute entendu parler et que l'on appelle la « Commission des économies ». Son programme est de chercher les moyens de réduire les dépenses de l'administration. C'est une belle mission, mais qui n'est pas toujours commode. Avec un admirable désintéressement, M. Halleux a bien voulu se charger de la tâche qu'on lui proposait. Quand il nous a fait observer qu'il lui serait désormais fort difficile d'assister aussi régulièrement aux séances de notre bureau, nous avons bien dû nous rendre à ses raisons. C'est avec le plus vif regret que nous avons accepté sa démission, mais nous tenons à lui dire que nous comptons bien faire encore appel, quand les circonstances l'exigeront, à ses lumières et à sa bonne volonté.

Le Conseil d'administration a donné comme successeur à M. Halleux, en qualité de membre du bureau, M. Lucien Bec-

kers. Les connaissances pratiques de M. Beckers, son expérience des affaires nous rendront son concours infiniment utile. Ai-je besoin d'ajouter que M. Beckers est quelque peu le dépositaire de la pensée du docteur Paul Heger ; voilà longtemps qu'il fait en réalité partie de notre maison.

Les hommes que la mort nous a ravés et dont j'évoquais, il n'y a qu'un instant, la physionomie, avaient tous le culte de l'Université de Bruxelles et révéraient les principes dont procède son enseignement. Ces principes, nous les connaissons, et il peut sembler assez superflu de les définir une fois de plus. Pourtant, laissez-moi vous dire que j'aurais quelque peine à ne pas affirmer, chaque fois que l'occasion m'y autorise, notre inviolable fidélité au libre examen. Et cela parce qu'il me paraît de jour en jour mieux démontré qu'une entière liberté dans le domaine de la pensée et de la conscience est non seulement la condition essentielle de notre progrès intellectuel et moral, mais aussi la garantie la plus solide de la liberté politique. Il m'arrive de me demander s'il existe dans le monde un autre peuple, qui, au même degré que le peuple belge, ait la passion de la liberté. Mais ne nous imaginons point que la liberté politique puisse être longtemps séparée de la liberté de penser. Lorsqu'on cherche à imposer des fers à une nation, on est fatalement amené à comprimer, ou tout au moins à rendre suspect, le libre essor de la conscience humaine.

Mesdames et Messieurs, il est assurément salutaire de fortifier notre âme et de la nourrir de nobles doctrines. Mais en ce monde il ne suffit pas d'être sublime ; il faut vivre. L'obligation de pourvoir aux nécessités quotidiennes de l'existence pèse sur une institution d'enseignement supérieur au même titre que sur l'humble ménage d'un particulier. Or, vous ne l'ignorez point, des nécessités de cet ordre, ont revêtu pour nous, depuis la dernière guerre, un caractère singulièrement impérieux. Les hommes entre les mains desquels reposaient les destinées de l'Université, ont dû constater que celle-ci, afin d'accomplir sa tâche, devait s'adapter aux exigences de la science moderne, aux revendications qu'avait le droit de formuler la société au sein de laquelle nous vivons. Est-il besoin de rappeler que les imposantes constructions qui furent érigées naguère, ou dont l'achèvement se poursuit en ce moment, sont le signe le plus manifeste de la rénovation dont je viens de parler ? Ce généreux effort vers

la réalisation d'un glorieux idéal a dû se poursuivre au milieu de difficultés qui furent la conséquence fatale d'une crise économique presque sans exemple. C'est avec un légitime orgueil que l'on voit s'élever de majestueuses façades et que l'on s'attarde dans des laboratoires dont l'outillage remplit de satisfaction les chimistes les plus méticuleux. Mais cette exaltation tout intellectuelle ne saurait faire oublier aux administrateurs d'un grand établissement scientifique qu'en raison du désordre de la situation financière, et de ce phénomène assez spécial que l'on appelle la « chute du franc », les prévisions d'un devis n'échappent point à de fâcheux démentis. La possibilité d'un déficit a obscurci bien des fronts. Je ne vous dis point cela pour vous effrayer. Bien au contraire; vous allez entendre des paroles rassurantes. Mais enfin les administrateurs de l'Université ne se sont pas toujours sentis complètement à l'aise. Heureusement, un bon génie, ou pour mieux dire, deux bons génies veillaient sur nous. Peut-être avez-vous deviné leurs noms. Ils séjournent au delà de l'Atlantique, et s'appellent la *Fondation Rockefeller* et la *Commission for Relief in Belgium*. Vous connaissez leur persistante sympathie pour la Belgique, pour l'esprit de décision et d'initiative dont nos concitoyens savent faire preuve dans les moments les plus critiques. Sans vouloir appuyer aujourd'hui sur des questions de chiffres et sans vouloir vous parler, quelque peu indiscretement, de francs et de dollars, il me suffira de vous indiquer brièvement quelques résultats. Les nouveaux bâtiments de l'Ecole de Médecine seront occupés dès le 1^{er} octobre 1928 et nous avons le ferme espoir qu'à la même date les constructions qui s'élèvent dans la plaine du Solbosch seront également achevées. L'un de nos vœux les plus chers est qu'à l'occasion de ces inaugurations nos fidèles amis d'Amérique consentent à se trouver auprès de nous.

Nos locaux universitaires réclament un complément, dont la réalisation nous tient spécialement à cœur. Il est hautement désirable que des maisons d'étudiants et d'étudiantes ouvrent leurs portes à nos élèves et puissent les abriter. Pour qu'un beau rêve, si séduisant qu'il soit, devienne une vérité, il faut ce que l'on appelle vulgairement des « ressources matérielles ». Jusqu'ici, ces ressources nous ont fait quelque peu défaut. Eh bien, nous allons tout de même commencer. Nous débuterons par la construction d'un soubassement et d'un rez-de-chaussée. Lais-

sez-moi vous confier que l'Union des Anciens Etudiants nous a offert une souscription. Il est bien naturel qu'au nom des étudiants de l'avenir je remercie cordialement les étudiants du passé.

Cette intervention si amicale de l'Union des Anciens Etudiants n'est pas le seul élan de générosité dont nous avons bénéficié. J'accomplis le plus agréable des devoirs en énumérant les libéralités qu'a inspirées, au cours de l'année qui vient de finir, une affection éclairée pour notre institution.

M. Navez nous a légué un capital d'environ 3 millions de francs, destiné à favoriser le progrès des sciences physiques et spécialement des sciences mathématiques. M. Navez, qui mourut le 12 mai 1926, était une personnalité des plus intéressantes. Vivant à la façon d'un sage, et quelque peu d'un ermite, dans son bel hôtel de la chaussée de Haecht, ne recevant qu'un petit nombre d'amis intimes, il consacrait ses loisirs à des travaux d'histoire et d'érudition. Il s'était façonné une philosophie à son usage et, grâce à ses méditations, il avait su se rendre compte de l'immense valeur sociale des sciences positives. Il a voulu concourir à leur développement et c'est pour cela qu'il a songé à l'Université de Bruxelles.

Madame Torley-Keller nous a fait don d'un capital d'un million de francs, dont les revenus sont destinés à entretenir l'activité d'un Institut zoologique; ils devront être exclusivement employés à favoriser les progrès de la zoologie proprement dite, en d'autres termes, de l'histoire naturelle des animaux. Je m'en voudrais de ne pas rappeler que Madame Torley-Keller a voulu honorer, par cette généreuse fondation, la mémoire d'un fils qui lui était cher, M. Charles Torley, qu'elle a eu la douleur de perdre il y a un peu plus d'un an. Elle a exprimé le désir que l'institut dont nous lui sommes redevables porte le nom d'Institut Torley-Rousseau, en souvenir de la collaboration de Charles Torley avec feu le docteur Ernest Rousseau.

M. Victor Lange nous a légué une somme de 500,000 francs, à la charge d'en distribuer le revenu annuel, sous forme de prix, à une personne de nationalité belge ayant réalisé, pour la guérison du diabète, la découverte ou l'amélioration la plus importante.

Enfin nous avons recueilli dans la succession de M. Jean De Boelpaepe un legs d'environ 500,000 francs en vue de la

création d'une chaire nouvelle de droit colonial. Vous excuserez l'émotion avec laquelle je salue la mémoire de cet avocat encore jeune, l'un de nos plus brillants élèves, qui s'était créé dans notre colonie une situation enviable et à qui l'avenir souriait. Des liens bien chers le rattachaient à la Métropole et, au nombre de ces liens n'est-il pas touchant de constater un attachement fidèle et inaltérable à l'Université où se forma son intelligence ?

Je ne puis que faire une allusion rapide à d'autres concours généreux qui ont manifesté le désir de s'abriter dans une ombre discrète. Mais vous me reprocheriez avec raison de ne pas insister quelque peu sur l'appui que nous ont prêté les Pouvoirs publics. La Ville de Bruxelles, les faubourgs de la capitale, la Province de Brabant sont intervenus, comme par le passé, en notre faveur, et c'est pour moi un devoir élémentaire, en même temps qu'un vif plaisir, de leur témoigner une fois de plus notre gratitude.

Vous me pardonnerez de m'étendre un peu davantage sur le concours que nous a prêté le Gouvernement belge. Sa subvention a été portée à deux millions et demi et il ne me paraît pas démontré que ce soit là son dernier mot.

Mesdames et Messieurs, je suis assez mal qualifié pour faire l'éloge, dans cette enceinte, du Gouvernement de mon pays; il me manque pour cela le recul nécessaire. Je me sens plus à l'aise cependant pour vous rappeler ce que nous devons, en cette circonstance, au Premier Ministre. Nous ne saurions oublier qu'il s'est assis, jadis, sur les bancs de l'Université de Bruxelles et laissez-moi croire que ce qu'il y a constaté n'a aucunement nui à la conception qu'il se fait aujourd'hui du rôle de l'enseignement supérieur.

L'Etat Belge a fait preuve assurément de générosité en augmentant notablement le chiffre de la subvention qu'il nous alloue. Laissez-moi ajouter qu'en agissant de la sorte, il s'est montré intelligent. Il a osé regarder en face ce qu'il est permis d'appeler le problème de l'enseignement supérieur.

Ce problème est une réalité et il pourrait être défini comme suit : Comment doit-on s'y prendre pour que la science et ses applications puissent exercer dans un pays la fonction qui leur revient et dont l'accomplissement est une condition essentielle de la santé d'un Etat, et jusqu'à un certain point de son existence ?

Un Etat ne peut se passer de science, pas plus qu'il ne peut se passer d'art, pas plus qu'il ne peut se passer de morale. Est-il nécessaire d'affirmer que dans tous les domaines, et quotidiennement, des découvertes se font, et que des conceptions nouvelles se dégagent et se précisent ? Ces progrès, qui procèdent de l'investigation scientifique, comme aussi des méditations solitaires du penseur, on les surprend, cela va sans dire, dans les minutieux travaux d'un laboratoire, mais on les voit resplendir également, et parfois même éclater soudainement, dans l'ascendant d'une doctrine, dans la victoire d'une méthode. Il est possible que telle ou telle conquête de la science n'ait pas d'autre droit, durant un certain temps, que celui de se glorifier de sa beauté. En fait, il est presque sans exemple qu'une loi scientifique, lorsqu'elle a été clairement aperçue, n'engendre pas tôt ou tard des conséquences d'ordre pratique. Et ces conséquences peuvent être de telle nature qu'elles contribuent efficacement à la transformation de l'humanité, à la rénovation du milieu où se poursuit notre destinée. Cela est vrai des sciences que l'on qualifie ordinairement de sciences morales et politiques, aussi bien que des sciences qui s'attachent à l'étude de l'univers physique.

Un Etat ne s'acquittera de sa mission, il ne maintiendra sa place dans la communauté des peuples, il n'échappera à la défaite dans l'âpre conflit des intérêts économiques que s'il peut compter sur le concours permanent d'une élite intellectuelle. Il ne suffit pas que cette élite comprenne exclusivement des praticiens à l'humeur entreprenante et à l'intelligence déliée. Assurément, les hommes de cette trempe sont indispensables et la Belgique est fière d'en posséder un grand nombre. Mais nous devons souhaiter qu'à côté d'eux, il se rencontre des esprits qui aiment la science pour elle-même et auxquels la claire perception des lois scientifiques, l'apparition d'une vérité nouvelle procurent la plus noble des joies.

On parle volontiers, et l'on a raison, de la solidarité entre les nations, de la fraternité qui doit régner entre les hommes. Ces idées consolantes et salutaires ne sauraient nous interdire de constater qu'il existe entre les communautés politiques une concurrence sévère. Les différentes nations, obéissant à une sorte d'égoïsme légitime, et désireuses de triompher plus sûrement dans cette compétition universelle, se replient volontiers

sur elles-mêmes. Pour ne pas succomber, il importe qu'un État demeure grand par le caractère et l'intelligence, alors même, alors surtout qu'il ne dispose que d'une puissance matérielle assez limitée. Il n'atteindra à cette grandeur que s'il se constitue chez lui une aristocratie d'âmes méditatives et désintéressées. Encore faut-il qu'il existe un milieu au sein duquel cette élite intellectuelle trouve les moyens de vivre. Ce milieu, je ne vois guère que les universités qui soient en mesure de nous le procurer. Pour cela, il faut que les hommes que la science attire et qui désirent la servir uniquement, soient en droit de compter, non pas sur la fortune, ce n'est point là l'objet de leur ambition, mais du moins sur la sécurité et la dignité de l'existence. Un pays dans lequel le corps professoral des universités ne pourrait se recruter convenablement, dans lequel des jeunes gens pleins de flamme et de talent, ayant le goût des travaux de l'esprit, renonceraient systématiquement aux recherches scientifiques parce qu'elles sont inséparables de la gêne matérielle, un tel pays est infailliblement destiné à la médiocrité et au déclin.

C'est là, si vous le voulez, le point de vue pratique, le point de vue utilitaire d'où l'on peut envisager le problème de l'enseignement supérieur. Mais ce point de vue n'est pas le seul. Il en est un autre, qui n'est d'ailleurs pas en opposition avec celui-là. Une nation n'est pas une poussière que les souffles tourmentent et dont les grains s'agglomèrent fortuitement. Une nation est une collectivité organisée, qui a des croyances, des convictions raisonnées, des vertus, des passions, qui n'échappe pas toujours aux défaillances et à l'erreur, mais à laquelle on peut demander de penser et de sentir noblement. Les intentions, les aspirations d'un peuple, alors même que des dissensions le travaillent, sont ordinairement honnêtes et droites. Mais il leur arrive d'être confuses et elles s'agitent trop souvent dans une atmosphère assez trouble, au sein de laquelle ont beau jeu les affirmations dénuées de preuves, les sophismes insidieux, les préjugés aveugles, les formules épuisées. Et pourtant il est bien nécessaire que nous prenions l'habitude de voir clair dans les choses et de les juger avec impartialité. On ne peut acquérir cette façon objective et sérieuse de considérer la vie — principalement la vie des autres — si ce n'est par l'emploi raisonné des méthodes qui servent à la recherche scientifique. Il serait illusoire — et peut-être serait-il imprudent — d'imposer à tout le monde l'obliga-

tion de philosopher, de méditer, de réfléchir sans interruption. Chez la plupart des hommes, on doit forcément laisser une large place à l'instinct, aux impulsions du cœur, au respect de la tradition et de l'autorité. Et pourtant, il est essentiel que dans toute société humaine, il se rencontre une certaine proportion d'esprits qui consentent à séjourner dans la région où s'élaborent les idées et où s'allument les flambeaux. Qu'est-ce que l'existence d'une nation, si ce n'est une marche continue vers un avenir qui se creuse devant ses pas ? Il faut bien que des lumières la dirigent et lui permettent de s'orienter. A défaut d'un enseignement supérieur rationnellement organisé, muni d'un outillage suffisant et confié à des hommes attentifs aux idées nouvelles et aux découvertes de la science, il est fort à craindre qu'une société humaine ne s'attarde ou ne s'égare parce que les avertissements lui ont manqué au moment voulu, ou qu'elle n'a pas été capable de les écouter.

Il est un domaine où, plus que jamais, les qualités natives du peuple belge, son énergie, son courage, son aptitude au dévouement doivent être vivifiés par la sûreté de jugement que peut seule procurer une culture scientifique. Ce domaine est celui de notre politique coloniale. Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai signalé l'institution d'un *Comité de propagande coloniale*, qui, sous la présidence de M. le professeur Speyer, avait à rechercher les moyens pratiques d'intéresser les étudiants de l'Université de Bruxelles au développement de l'œuvre que notre pays réalise au Congo. Ce comité central constitua cinq commissions, lesquelles se mirent immédiatement au travail. Cet effort collectif a su aboutir à des conclusions précises, à des propositions. Elles se trouvent consignées dans le rapport du Comité central. Je voudrais vous donner lecture de ce rapport; il abonde en constatations instructives. Je dois m'en tenir à vous indiquer deux ou trois points seulement : Sur la proposition de la Faculté de Droit, le Conseil d'administration a inscrit au programme du doctorat en droit, comme cours obligatoire, le cours professé par M. Gohr sur l'administration du Congo belge. Je vous parlais, il n'y a qu'un instant, de la donation testamentaire faite à l'Université par M. Jean De Boelpaepe dans l'intérêt de l'enseignement du droit colonial. Vous saurez assurément gré au Conseil d'administration d'avoir décidé que la chaire qui vient d'être rattachée à la Faculté de Droit portera la dénomination de chaire Jean De Boelpaepe.

Des exercices pratiques de droit colonial ont été organisés sous la direction de MM. les professeurs Speyer et Henri Rolin. C'est ce que nous avons pris l'habitude d'appeler un « séminaire ». J'ai le plaisir de vous apprendre que les travaux de ce séminaire ont été suivis avec assiduité par un nombre appréciable d'étudiants.

S'il est certes nécessaire que nos étudiants en droit s'initient aux questions d'ordre juridique que soulève inévitablement l'administration d'une colonie, c'est toutefois l'attention de nos futurs médecins et de nos futurs ingénieurs qui sera plus particulièrement attirée par le Congo.

Notre désir à tous est qu'il puisse être créé dans notre colonie un Centre médical dépendant de l'Université de Bruxelles. Une telle institution aurait pour objet l'hospitalisation des malades, des recherches scientifiques dans un laboratoire, la formation d'infirmiers. Une création de cette importance ne s'improvise point et réclame l'intervention de ce que l'on appelle des « capitaux ». Il serait téméraire d'affirmer que les dits capitaux se sont déjà mis à notre disposition. Mais nous aurions tort de ne pas compter sur l'avenir. N'oublions pas qu'au Congo — comme ailleurs, au surplus — une étroite solidarité unit les intérêts de la science à ceux du commerce et de l'industrie.

En dehors même de projets qu'inspire une noble ambition, il serait souhaitable que nos jeunes médecins se rendissent plus volontiers dans notre colonie. Jusqu'ici, convenons-en, on doit constater à cet égard un certain manque d'enthousiasme. On aurait tort d'en faire grief aux membres du corps médical. Les médecins qui vont exercer leur profession au Congo se trouvent malheureusement placés en face d'un avenir incertain. Ils ont quelque raison de craindre que leur retour dans la mère-patrie ne leur réserve de pénibles mécomptes; mais il n'est aucunement impossible de remédier aux inconvénients que je vous indique au moyen de solutions pratiques et raisonnables.

Un problème du même ordre s'est également présenté pour nos magistrats coloniaux. Dans ce domaine également, il importe d'établir une communauté plus étroite entre la métropole et la colonie et je suis à même de vous confier que cette question ne laisse pas indifférent le gouvernement belge.

Notre pays produit chaque année un nombre respectable d'ingénieurs. Vous n'ignorez point que notre Ecole polytechnique apporte, dans la formation de ses élèves, une méthode

mûrement réfléchie, encore bien qu'assez rigoureuse, ayant pour objet de mettre annuellement à la disposition de notre pays, si j'ose ainsi parler, des sujets de premier ordre. Le Congo propose aux ingénieurs un champ d'activité des plus intéressants. Encore faut-il qu'ils soient mis à même de s'adapter aisément aux conditions particulières qui se rencontrent dans notre colonie. C'est là un point dont s'est occupé avec beaucoup de zèle le Comité universitaire de propagande coloniale. Il a réuni des informations, dressé un questionnaire, en un mot, il procède à une enquête raisonnée, pour laquelle il peut compter sur le concours éclairé de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université libre, de même que sur l'appui de notre Ecole de Commerce. De grandes choses ont été accomplies au Congo; de grandes choses s'y réaliseront encore. Il importe que les hommes formés par l'Université de Bruxelles soient au premier rang des artisans de cette œuvre admirable.

La destinée humaine exige le travail et l'effort. C'est là ce qui constitue sa noblesse. Depuis la fin de la guerre, l'Université de Bruxelles a fourni un grand effort. On y a travaillé avec ardeur, avec abnégation, avec une foi généreuse dans l'avenir. Nous pouvons, je pense, nous rendre cette justice que nous avons rempli consciencieusement notre tâche. Bien que je désire ne citer personne, vous me permettrez cependant d'évoquer une fois de plus la grande figure du D^r Paul Heger. N'a-t-on commis aucune erreur? Aurait-on pu faire mieux? La perfection n'est pas de ce monde et il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté pour être infailible. Daignez cependant jeter un coup d'œil autour de vous. Souvenez-vous de ce qu'était l'Université au lendemain de l'armistice. Considérez les constructions imposantes qu'elle a édifiées, les enseignements qu'elle a su organiser. Songez aux difficultés financières auxquelles elle a dû faire face. Rappelez-vous les dévouements, les sympathies fécondes en résultats qu'elle a réussi à susciter. Dites-vous enfin que personne en Belgique ne conçoit la possibilité d'une rénovation intellectuelle, du progrès pacifique des connaissances et des idées, sans que l'Université de Bruxelles y prenne une part essentielle: vous arriverez, je l'espère, à cette conclusion que nous avons droit à une confiance qui ne nous a jamais été marchandée au cours d'une existence bientôt séculaire.

La question sociale, hier et aujourd'hui

PAR

MAURICE ANSIAUX

Recteur de l'Université.

Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée

le 10 octobre 1927

Je ne me dissimule point qu'un exposé sur l'état présent de la question sociale, surtout s'il s'accompagne d'un coup d'œil en arrière, se heurte à de très grandes difficultés : c'est qu'il porte sur une matière tout à la fois complexe et délicate, touffue et irritante. Je n'ai pourtant pas jugé que ce fût un motif suffisant d'écarter un tel sujet. A tort ou à raison, il me paraissait opportun qu'il fût traité dans un esprit universitaire et nulle occasion, à cet égard, n'était préférable à celle qui m'est offerte aujourd'hui.

Le monde où nous sommes ne prête guère aux méditations. Il est rare que nos contemporains aient le loisir de se replier sur eux-mêmes et de revivre en pensée leur passé, fût-il tout proche. Et c'est ainsi que l'humanité s'avance dans le temps sans se rendre un compte exact de l'orientation de sa course. C'est qu'elle est sous l'influence d'obsessions qui se succèdent sans relâche. Toujours son attention est accaparée par les exigences changeantes, mais impérieuses du moment présent ; elle est prisonnière de l'événement du jour. Celui qui ne surveille pas sa direction n'acquiert pas l'art de se guider. Par une marche à

l'aveugle, il s'expose à se trouver tout à coup dans une position périlleuse et sans issue, comme celles où nous placent ces rêves pénibles qui se termineraient fatalement par une catastrophe si l'on ne se réveillait à point nommé pour s'y soustraire. La réalité n'est pas si complaisante. Celui qui, à l'état de veille, s'élançe étourdiment vers le précipice, ne peut supprimer le danger qu'il aperçoit trop tard en se réfugiant dans le royaume des songes. Il ne peut rire de son frisson d'effroi comme le dormeur qui vient d'échapper au cauchemar.

J'ai hâte de le dire pourtant : il ne me paraît pas qu'il y ait lieu de jeter un cri d'alarme et de prétendre que la société contemporaine court aux abîmes, faute de savoir dessiner sa courbe d'évolution. Il serait néanmoins fort à propos qu'elle apprît à le faire et qu'elle écoutât, sur cet article, les conseils un peu chagrins des vieux *mentors*. Car si, comme je le pense, le problème social peut être désormais envisagé avec plus d'optimisme qu'il y a trente ou quarante ans, il donne encore bien des soucis et l'heure n'a pas sonné où il sera loisible de s'en désintéresser.

Permettez-moi donc — ce ne sera pas inopportun — de raviver quelques vieux souvenirs et de les confronter avec ce qui se passe sous nos yeux. Connaissant ainsi point de départ et point d'arrivée, la direction suivie nous apparaîtra nettement. Dès lors, se précisera et prendra tout son sens la question que les gens les plus absorbés eux-mêmes finissent par se poser : Où allons-nous ? Quelle sera demain l'organisation sociale ? Ce sont choses qu'il est à propos d'éclaircir. S'il est exact, comme disent les économistes, qu'un bien présent vaut plus qu'un bien futur, il est tout de même plus important de savoir si l'Europe s'achemine vers de nouveaux progrès ou vers la décadence que de s'informer des probabilités de baisse ou de hausse prochaine du taux officiel de l'escompte ou des derniers cours des aciers, des sucres et des huiles. On peut affirmer cela sans offenser les lois de la perspective.

Mais il ne suffit pas de faire voir la nécessité d'élargir notre champ de vision ; encore convient-il de vérifier si notre regard est clair. On concédera que les Universitaires ont plus de chance de se montrer impartiaux surtout en une matière où ils ont le bénéfice de la neutralité. Ainsi, ils se placeront avec plus d'aisance au point de vue de Sirius, s'il est vrai que ce point de vue est celui de l'observateur idéal. Pour ma part, je me méfie un

peu : les habitants de Sirius ont, comme les Terriens, leurs passions et leurs préjugés. Il y a grand risque qu'ils jugent nos affaires à travers leurs intérêts. Sans doute, les intellectuels ne peuvent prétendre davantage au désintéressement absolu. Seulement, ils ont l'amour et le respect de leur métier. Ils savent que s'ils se laissent égarer par des préventions, leur effort scientifique sera faussé et partant stérile. Le désir qu'ils ont de ne pas faire œuvre vaine est de nature à les protéger contre eux-mêmes ou plutôt à effectuer, si besoin est, le dédoublement de leur personnalité.

De longs développements ne seront pas nécessaires pour rappeler le changement qui a eu lieu dans la position du problème social européen depuis les deux dernières décades du XIX^me siècle.

A cette époque, il n'était pas nouveau, sans doute, mais sous l'empire d'une dépression économique persistante, il prit des proportions menaçantes et suscita dans le monde civilisé un sentiment général d'angoisse. Désormais organisé, le socialisme surgissait, de toutes parts, avec l'intransigeance et l'ardeur confiante de la jeunesse. Il se disait révolutionnaire et son langage était effrayant de sincérité. Dans les cités industrielles, les masses profondes s'agitaient. Il y eut des émeutes, des grèves sanglantes. Les conservateurs étaient pris au dépourvu. Divisés par la politique traditionnelle ici en catholiques et libéraux, là en royalistes et républicains, ailleurs encore en progressistes, nationaux-libéraux, protestants conservateurs, centristes ultramontains, ils étaient déconcertés et atterrés par l'avènement d'un parti nouveau qui proclamait la guerre des classes et faisait fi de cette petite guerre électorale, non toujours en dentelles à vrai dire, qui était seule autorisée par les règles de l'ancien jeu parlementaire.

Sous la pression grandissante du socialisme naissant à la politique armé et casqué, les conservateurs pourtant se ressaisissent vite et se rapprochent, dans une mesure suffisante du moins pour repousser le premier assaut et sauver le régime économique existant. Aussi bien, malgré l'impétuosité de son élan, le socialisme ne réussit-il point à obtenir, du premier coup, son maximum de force électorale. On put donc organiser efficacement ce qu'on appelait alors la défense sociale. A quarante ans de distance, il est permis de penser que la résistance a été salu-

taire. Cette franche constatation nous met à l'aise pour reconnaître la légitimité foncière des mobiles du soulèvement prolétarien. Lorsque l'on se souvient du spectacle lamentable des agglomérations ouvrières sordides et insalubres d'où toute joie saine, d'où toute allégresse était bannie, même pour les jeunes, lorsqu'on se rappelle les salaires infimes, l'absence de bien-être, les journées de travail désespérément longues des ouvriers d'alors, lorsque l'on se remémore le défaut de garantie sérieuse d'indemnisation pour les victimes d'accidents industriels, la sombre détresse des chômeurs, la misère sans espoir des vieux et des invalides du travail, on comprend la violence furieuse avec laquelle le socialisme se ruait à la conquête des pouvoirs publics, citadelles du régime de l'Inégalité. Si cependant l'on voulait éviter un bouleversement dont les masses eussent pâti toutes les premières, il fallait que cette formidable vague d'assaut fût brisée.

L'intransigeance réciproque des conservateurs et des socialistes marque incontestablement le moment initial du conflit, moment où les haines sociales furent au paroxysme. Mais, chose remarquable, la face des choses allait changer peu à peu. Pour s'expliquer cette orientation nouvelle, insensible au début, il convient d'examiner les réactions que le choc produisit dans chacun des deux camps.

Chez les conservateurs les plus intelligents, la conviction se développa de bonne heure qu'il y avait «quelque chose à faire». Quoi? On ne le savait pas bien de prime abord, ce qui provoquait les railleries faciles de Paul Leroy Beaulieu. Dès 1885 cependant, un homme d'Etat de grande envergure, le prince de Bismarck, apportait au Reichstag allemand un vaste plan de réformes que seul le poids de son autorité exceptionnelle réussit à faire adopter par cette assemblée. Instruit des griefs et des théories socialistes par d'anciennes conversations avec Lassalle, où ce dernier avait été, du reste, à peu près le seul interlocuteur, Bismarck ayant vainement essayé de la répression, eut le mérite de ne pas s'entêter et introduisit dans la législation allemande le principe de l'assurance obligatoire — contre le gré des social-démocrates qui ne s'y rallièrent que plus tard. Son intention n'était naturellement pas de préparer les voies au collectivisme, mais — bien au contraire — de rendre supportable au prolétariat le régime capitaliste et d'appriivoiser le mons-

tre populaire. La triple assurance contre les accidents, les maladies et l'invalidité-vieillesse garantissait une sécurité précieuse aux travailleurs de l'industrie en les prémunissant contre les coups les plus redoutables de la fortune. Œuvre encore incomplète, mais si hardie et qui ouvre une voie si neuve ! C'est le propre du génie politique de trouver une issue aux situations qui paraissent n'en point avoir. Qui oserait affirmer que sans la dictature morale de Bismarck en Allemagne, les luttes sociales ne se fussent pas irrémédiablement envenimées dans l'Europe entière ? Toujours est-il qu'en d'autres pays, notamment en Belgique, des gouvernements conservateurs s'inspirèrent d'une conception analogue, quoique bien moins audacieuse, et firent une politique sociale destinée à calmer l'effervescence d'en-bas, ce à quoi son caractère trop anodin ne lui permit pas de pleinement réussir. Il n'en est pas moins significatif que l'entrée en scène du prolétariat des mines et des usines ait eu pour rapide conséquence, même avant toute réforme électorale, l'abandon progressif du principe du *laissez faire*. Contre quoi s'insurgent sans doute les milieux industriels et financiers. Mais leurs véhémentes protestations n'empêchent point le ralliement de la bourgeoisie aux idées nouvelles. Des mobiles d'une valeur morale très inégale y contribuent. La générosité, la pitié, un réveil du vieux fond chrétien, des scrupules de conscience d'une force croissante contre un régime qui comporte et admet les horreurs de la misère, tout cet envol de nobles sentiments fait triompher, en l'auréolant, la politique sociale. Elle doit aussi — il faut hélas ! le reconnaître — une grande partie de son succès à la panique qui sévit dans l'armée conservatrice. Enfin, elle trouve un encouragement dans cette constatation que les premières mesures de réglementation n'ont rien compromis et que la vitalité économique des nations n'en souffre en aucune manière.

Mais que devenait, pendant ce temps, la mentalité des dirigeants du socialisme ? S'il est un principe bien établi de l'action socialiste, c'est que la main-mise sur le pouvoir politique est la condition indispensable du renversement du régime capitaliste. Tous les programmes d'inspiration marxiste le proclament. Les réformes démocratiques du droit de suffrage étaient de nature à valoir aux ouvriers une large représentation parlementaire. Seulement, pour s'emparer du Gouvernement par les voies

légal ne suffit pas le grand nombre des élus, il faut la majorité absolue. Elle eût été nécessaire surtout dans la période initiale où se nouèrent en toute hâte les alliances dirigées contre les socialistes. Or, partout la majorité absolue leur échappait, d'autant plus que les coalitions destinées à les combattre s'étaient formées plus encore entre les électeurs qu'entre les partis conservateurs et que bourgeoisie petite ou grande et paysannerie s'unissaient passionnément pour défendre leurs biens qu'elles jugeaient menacés. Ainsi, le socialisme — avec des effectifs d'un pourcentage variable suivant les pays — entra partout dans l'opposition et ne prit guère le pouvoir qu'en un certain nombre de municipalités. Il est vrai qu'il réussit de divers côtés à étendre graduellement ses conquêtes électorales. En Allemagne, la progression des suffrages social-démocrates jusqu'à la veille de la guerre est même particulièrement impressionnante : 763,000 en 1887 ; 1,787,000 en 1893 ; 3,011,000 en 1903 ; 4,250,000 en 1912. La « fraction » qui n'avait obtenu qu'onze sièges en 1887 en détenait cent dix en 1912. En France, 31,968 voix et 1 député en 1885, 940,000 voix et 46 députés en 1898, 1,397,373 voix et 113 députés en 1914. En Belgique, le nombre des représentants socialistes passe de 28 en 1894 à 44 en 1914. En Suède, ils sont quatre en 1902, 73 en 1914 (1). Et ainsi de suite. En dépit de ces avances rapides, la majorité absolue continue à échapper aux partis socialistes. Ils restent donc dans l'opposition. Et l'Internationale, dans sa session d'Amsterdam en 1904, prohibe même solennellement toute participation à l'exercice du pouvoir au sein de la société bourgeoise.

Néanmoins, l'opposition systématique et irréductible eût été à la longue stérile et en fin de compte déconcertante pour les électeurs eux-mêmes, le triomphe définitif étant toujours ajourné. D'autre part, remarquez-le : un grand parti ne peut vraiment prendre une part active aux luttes politiques sans en accepter le cadre constitutionnel ; il ne peut vivre longtemps de la vie parlementaire en se murant dans une conception catastrophique. Comme la crise économique destinée à déchaîner la catastrophe peut être bien lointaine encore, force est de donner aux masses prolétariennes des satisfactions ou du moins des

(1) SOMBART. *Der proletarische Sozialismus* (« *Marxismus* »). Iena, 1924, tome II, p. 397-398.

gages propres à raffermir leur fidélité, à réchauffer leur foi. Et c'est ainsi que les socialistes, comme les conservateurs, furent conduits à penser qu'il *fallait faire quelque chose*. Si bien que, dans le double domaine de la protection des travailleurs et de la prévoyance sociale, les deux adversaires, tout en poursuivant leur controverse sur les doctrines, furent amenés à se rapprocher. Rapprochement dépourvu d'intimité, sans cesse compromis par l'opposition des principes comme par des désaccords sur l'étendue des concessions à consentir et accompagné par la musique aigre et discordante des polémiques de presse les moins amènes.

En dépit de tout, un grand fait est acquis : l'attitude négative de l'intransigeance réciproque est généralement abandonnée, l'on entre dans une phase de législation interventionniste, législation imprégnée de l'esprit du socialisme, mais rigoureusement circonscrite et comme enserrée en une ceinture de sauvegarde conservatrice.

Les choses en étaient là lorsque la guerre éclate et vient imprimer des mouvements désordonnés et imprévus à la courbe d'évolution que nous sommes occupés à tracer. Rien de plus fantasque et de plus inattendu que les répercussions sociales d'une grande guerre. Ses caprices sont comparables à ceux de la foudre. Sa puissance destructrice est celle d'un tremblement de terre : elle ébranle toutes les institutions. En 1918, elle brise les résistances conservatrices. Le mouvement socialiste progresse à pas de géant. Toutefois, ce progrès est en partie éphémère. Bientôt, la bourgeoisie se ressaisit, les instincts sociaux traditionnels reprennent le dessus. Et en somme, ce qui nous intéresse, c'est bien moins l'agitation sismique, si violente qu'elle ait été, de la période de 1914 à 1921 environ que les changements durables, apportés par la guerre à la situation économique et sociale de l'Europe.

Et d'abord l'accélération de la concentration capitaliste prédite par Marx est indéniable, encore que certaines combinaisons monstrueuses comme le *Konzern* Stinnes, ne tardent point à se désagréger. D'un autre côté, l'appauvrissement du monde est hors de doute et comme il va de pair avec un développement excessif de l'outillage des grosses industries, cette double et persistante conséquence de la guerre engendre à son tour surproduction, marasme des affaires, chômage, aggravation du pro-

tectionnisme, exacerbation des conflits commerciaux entre nations : ce trouble immense de l'économie capitaliste au moment précis où elle atteint un degré sans précédent de concentration, va servir d'aliment au mouvement socialiste. Par contre, celui-ci voit son unité rompue. Sans doute, l'Internationale déchirée par la guerre réussit à se reformer en 1923. Mais si d'une part l'élément allemand y a perdu son ancienne prépondérance et que les différentes nationalités s'y trouvent mieux équilibrées, d'autre part, la scission des communistes et la constitution, à Moscou, d'une troisième Internationale consacre une division qui ne paraît pas sur le point de s'effacer.

Dans l'ordre des réformes, qu'est-ce qui paraît devoir subsister des innovations diverses du temps de guerre et d'après la guerre ? Avant tout, la journée de huit heures et, dans les pays où ils étaient peu élevés antérieurement à 1914, l'amélioration sensible et même assez forte des salaires. Pour la Belgique, cela ne signifie rien moins qu'une transformation des conditions d'existence de la population ouvrière. Cette transformation s'accomplit au prix d'assez lourds sacrifices pour les entreprises industrielles, éprouvées, en même temps, par la dépression économique et l'aggravation des impôts, suite malheureusement durable, elle aussi, de la guerre. Dans une mesure difficile à déterminer, le fardeau est rejeté sur les prix et par suite sur le coût de la vie. Mais les salariés réalisent, en somme, un bénéfice net de bien-être et un gain de loisir.

En revanche, dans le domaine essentiellement socialiste de la nationalisation des entreprises privées, c'est sans nul doute un procès-verbal de carence qu'il faut dresser. Et cependant de nombreux pays européens, à partir de 1914, appellent les chefs socialistes à participer à différentes reprises au Gouvernement. Sous l'empire de nobles préoccupations de défense nationale, ils ont passé outre à l'interdit d'Amsterdam. La paix rétablie, il n'en est plus question. Il y a même eu depuis lors des ministères socialistes homogènes en Suède, au Danemark et jusqu'en Grande-Bretagne. Chose plus radicale encore, l'Allemagne s'est donné, à la fin de 1918, après la débâcle impériale, un Gouvernement socialiste homogène investi, mais à titre éphémère, de pouvoirs illimités. La conquête du pouvoir, article fondamental du marxisme, est donc en progrès sérieux, mais la nationalisation, suprême objectif de cette doctrine, n'avance guère.

Pour s'expliquer un tel contraste entre l'amélioration décisive des conditions du travail industriel et l'absence de réalisations dans la voie du collectivisme, il convient d'examiner en premier lieu si et comment s'est modifiée la ligne de conduite des partis conservateurs, ou mieux encore, des partis non socialistes, en ce qui concerne la politique sociale.

Compte tenu du fait qu'elle n'est pas la même dans tous les pays ni pour chacun de ces partis, ce que l'on peut dire de plus exact, c'est que la tendance aux concessions en matière de législation ouvrière et ajoutons fiscale, s'est accentuée, mais, sauf des fléchissements momentanés et assez rares, le principe de l'indépendance des entreprises privées reste énergiquement affirmé, la foi en leur supériorité sur l'étatisme s'est intégralement maintenue.

Cette constatation est frappante et pour en faire mieux ressortir l'importance, il est à propos de rappeler tout ce qui a été accordé au socialisme par ses adversaires en fait d'amélioration des conditions du travail et dans l'ordre de la prévoyance sociale.

Il faut citer avant tout la journée de huit heures, adoptée dans plusieurs pays avec le concours des représentants de la bourgeoisie. Le Parlement belge a pris, à cet égard, une attitude d'une netteté remarquable. Il a maintenu le régime des huit heures contre toutes les tentatives de réaction qui ont échoué misérablement. Il a ratifié la Convention de Washington. Et si le fonctionnement du nouveau régime soulève chez nous quelques discussions, elles portent uniquement sur son assouplissement, c'est-à-dire l'application plus large des dérogations ou leur extension, par voie légale, mais toujours dans le cadre de la Convention internationale. On ne saurait voir là une menace quelconque contre le principe de la réforme.

Le relèvement des salaires, surtout dans la grande industrie, a été également admis par ceux-là même qui combattent le plus énergiquement l'idéal socialiste. En Belgique, les chefs d'entreprise ont accepté les commissions paritaires et collaboré régulièrement à leur activité. Les lois sur les loyers protégeant tout particulièrement les ouvriers locataires ont été votées de même par beaucoup de parlementaires qui ne sont rien moins que socialistes. Et il faut en dire autant des taxes de luxe et des impôts progressifs sur les revenus ou sur le revenu global.

Mais le ralliement conservateur le plus intéressant parce qu'il est sans réserve, parce qu'il abandonne le système bâtard de la liberté subsidiée pour celui de l'obligation, se manifeste en matière de prévoyance sociale. Ici, la Belgique n'a pas été précisément à la tête du mouvement. Il a fallu la grande épreuve de la guerre, il a fallu l'admirable énergie d'hommes compétents, à l'esprit large, comme Edouard Pécher, pour éliminer de ce domaine sacré de l'entraide, de l'organisation scientifique de la lutte contre les misères humaines, non seulement les préjugés doctrinaux, mais aussi les calculs de l'électoratisme qui prévalaient encore en 1913. Je viens de prononcer le nom d'un homme politique dont tous déplorent la disparition prématurée. Ce n'est pas ici le lieu de retracer sa noble, mais trop courte carrière. Je voudrais seulement faire voir en lui le libéral qui a compris son époque, qui en a bien discerné les besoins profonds et les tendances dominantes. Un sentiment très net de la justice sociale l'anime et colore son langage. Avec cela, rien, chez lui, d'un utopiste, mais la connaissance parfaite du difficile problème technique qui est à la base d'une grande réforme humanitaire. Il écarte d'un geste bref les querelles purement dogmatiques. En 1914 déjà, il déclare que quelques arguments d'école démodés contre le principe d'obligation ne sauraient prévaloir sur les immenses espoirs qu'a suscités au cœur de la classe ouvrière la mise à l'ordre du jour de la Chambre du problème des assurances sociales (1). En 1924, il constate que l'unanimité est faite sur le principe de l'obligation. Mais il faut lui donner toute son ampleur : cela nous conduit à « l'unité des diverses branches de l'assurance sociale. Il est logiquement impossible de les dissocier : il y a une œuvre d'ensemble dont les diverses parties doivent s'emboîter, se souder intimement, l'une menant à l'autre sans choc ni heurt, et de façon que par là une sécurité continue puisse être garantie à l'assuré depuis son entrée dans la vie jusqu'à la vieillesse ». Cette sécurité, dit-il ailleurs, doit être une « certitude mathématique ». D'autre part, « l'assurance, dépassant son programme primitif de protection contre la maladie, l'invalidité et la vieillesse, englobe des buts de plus en plus diversifiés : l'assurance maternelle et l'indemnité aux char-

(1) Voy. *Le programme libéral en matière d'assurances sociales*. Bruxelles, Rossel, 1914, p. 3.

ges de famille, les frais funéraires et l'assistance aux survivants, la lutte systématique contre les grands fléaux sociaux : tuberculose et cancer et l'institution d'un réseau d'établissements et d'œuvres où la thérapeutique s'exercera dans toutes ses spécialités... Ainsi s'ouvre devant l'assurance sociale plus largement comprise, un horizon immense où pourront se multiplier les initiatives soutenues elles-mêmes par les réserves financières dont le fonctionnement du régime suppose l'accumulation ». Le libéralisme d'Edouard Pécher est donc bien celui d'une ère nouvelle. Et cependant, il reste essentiellement conservateur, mais d'un conservatisme éclairé : « Ne vaut-il pas mieux, dit-il encore, prévenir le paupérisme, les déchéances physiques ou morales, plutôt que de laisser s'envenimer les plaies, objets de réprobation et prétextes à révoltes contre l'ordre social, plutôt que de traîner, à quel prix coûteux, des infortunes devenues irrémédiables (1) ? » L'objectif est donc double : faire régner la paix intérieure ; assurer le maintien de l'ordre social. L'ordre social, c'est-à-dire avant tout la propriété du Capital.

Le programme exposé par Pécher avec une si précise éloquence méritait d'être rappelé parce qu'il présente plus qu'une valeur individuelle. Beaucoup de conservateurs européens nourrissent des vues analogues. Ils vont très loin dans la voie des concessions pourvu qu'elles n'entament pas le principe qu'ils regardent comme le fondement de la Société. Cette attitude suffirait déjà à expliquer l'antithèse, à première vue, si singulière entre l'amélioration radicale des conditions des travailleurs et le fait qu'en dehors de la Russie, la nationalisation des entreprises ne fait aucun progrès.

Pourtant, si les socialistes sont entrés dans les Gouvernements, n'est-ce pas dans le dessein de faire de leur idéal une réalité et cet idéal n'est-il pas l'appropriation collective des agents naturels et des instruments de travail ?

Cette question comporte une double réponse, la première d'ordre politique, la seconde d'ordre économique.

La participation des socialistes au gouvernement a eu lieu dans des conditions qui ne leur assuraient point la suprématie parlementaire sans laquelle une révolution légale de la propriété

(1) Voy. E. PÉCHER. *Les assurances sociales*. Edit. des cahiers bleus. Anvers, 1924, p. 23 et 33.

est impossible. On peut même dire que dans les ministères mixtes d'union sacrée ou dans les ministères homogènes appuyés sur des majorités composites, la possession du pouvoir conduit à des résultats opposés à ceux qu'escomptait Karl Marx. Elle favorise sans doute l'adoption de certaines mesures démocratiques et la poursuite d'une politique de pacification internationale à laquelle le socialisme attache le plus haut prix; mais en dehors de là, elle aboutit à quoi? A des actes de gestion essentiellement traditionnels, comme la préparation et le vote du budget, la direction des services publics dans un esprit de continuité administrative, la représentation officielle de l'Etat conformément aux usages établis. De révolution légale point. Tout au plus des réformes acceptables pour les éléments les plus modérés de la majorité, si espacées d'ailleurs que les réalisations intégrales s'estompent dans un avenir toujours plus incertain et plus éloigné.

L'obstacle n'est pas seulement politique. Il est aussi d'ordre économique. Si le socialisme est devenu évolutionniste et réformiste, ce n'est pas uniquement parce que le malheur des temps le contraignait à ajourner ses espérances de rénovation radicale de la Société, c'est parce qu'instruit par l'expérience et par l'étude, il sait que pareille transformation ne pourrait s'accomplir en un tournemain. Sinon comment résisterait-il à la tentation de faire un coup de force et de proclamer la dictature du prolétariat? Voilà pourquoi l'esprit réformiste a pris le dessus non seulement dans les états-majors, mais même parmi les troupes. Au surplus, il ne faut point s'y tromper: la politique réformiste n'a pas la portée théorique du revisionnisme défendu naguère par Bernstein et qui ne tendait à rien moins qu'à l'abandon de la doctrine de Marx. Bernstein supprimait virtuellement la téléologie et y substituait ce curieux aphorisme: « Le mouvement est tout. » Chez les socialistes qui restent attachés à leur vieil idéal, le réformisme n'est qu'une tactique opportuniste. Pour eux, le mouvement est certes quelque chose, mais c'est parce qu'il rapproche de la terre promise l'humanité en marche. Et à cet égard, ayons soin de le faire observer en passant: la fusion n'est pas possible entre l'interventionnisme libéral ou chrétien et le socialisme réformiste. Les tenants du premier restent pénétrés de la supériorité, de l'excellence de l'entreprise privée, les adeptes du second persistent à croire et à déclarer que la pro-

duction pour le profit doit faire place à la production pour le bien-être collectif et que la lutte des classes doit se poursuivre jusqu'à ce que cette substitution soit pleinement réalisée.

Ce que l'on appelle la crise du socialisme, si on l'envisageait uniquement comme un état d'opinion, se réduirait à peu de chose. A une impatience des jeunes générations s'élevant contre le modérantisme des aînés ou à la mauvaise humeur de ceux d'entre les militants qui ne comprennent rien aux directives du haut commandement. A quelque désenchantement aussi, après les vives espérances conçues au lendemain de la paix.

Cette crise d'âme, il est vrai, est accentuée, dans une certaine mesure, par la poussée communiste. Le communisme peut être considéré, soit en lui-même, soit dans ses répercussions sur le mouvement socialiste. En Europe occidentale et centrale, il est un élément d'agitation stérile, exploite des mécontentements, fait fi de la politique réformatrice et la tourne en dérision, est revenu à l'intransigeance du marxisme originaire. C'est un recommencement... Il y en a beaucoup dans l'histoire. Il faut en prendre son parti. En réalité, la bourgeoisie s'inquiète beaucoup moins du communisme en 1927 qu'elle ne s'alarma du socialisme vers 1885. Elle a bien raison. Comme la démocratie chrétienne, le communisme apparaît surtout aux conservateurs avisés comme une cause de division et d'affaiblissement des forces ouvrières. D'ailleurs, les couches supérieures du monde du travail manifestent, en général, à son endroit une répugnance à peine dissimulée.

L'action qu'il exerce sur le mouvement socialiste est à la fois excitante et réfrigérante. La surenchère électorale, syndicale et surtout démagogique à laquelle se livrent les communistes occidentaux tient forcément en éveil politiciens et agents syndicaux se rattachant aux partis socialistes. Elle les oriente vers des revendications plus radicales. En revanche, les expériences de nationalisation industrielle tentées par la Russie des Soviets font reculer les plus déterminés. Que cette influence contradictoire faite d'une concurrence mordante et d'une redoutable leçon de choses contribue à la crise de désarroi dont souffrent les adeptes de la deuxième Internationale, il n'en faut pas douter. Pourtant, n'exagérons pas cet émoi. Il ne fait dévier le socialisme de sa ligne de conduite ni dans un sens ni dans l'autre.

Mais au fait, le réformisme ne cache-t-il pas quelque chose ?

On est parfois tenté de se demander si, tel un lever de rideau, il n'offre pas aux yeux des chefs cette précieuse vertu de faire prendre patience aux masses ouvrières, tandis que petit à petit, se forment les cadres et s'élaborent les conceptions de l'organisation future. Evolution lente, discrète, nécessaire. Nécessaire, car l'exemple russe a clairement montré que la véritable catastrophe, c'est l'improvisation d'un nouveau régime. Les capitalistes n'en sont pas les seules victimes.

La crise véritable du socialisme ne serait donc pas ce malaise d'opinion, assez superficiel, en somme, que j'indiquais tout à l'heure. Elle consiste, chose assez différente, en ce que loin de s'enliser dans la béatitude, les dirigeants s'inquiètent de l'avenir et pensent qu'il faut le préparer. Le moment peut venir, plus tôt qu'on ne croit, où l'on sera à pied d'œuvre. Alors, le réformisme ne suffira plus. Il faudra jeter les fondements de la Société nouvelle. Comment procéder ? Raser d'abord le vieil édifice ? Il serait préférable d'en prendre les clefs. Mais cela ne tranche pas la question. L'expropriation ne sera qu'un jeu d'enfants après la conquête du pouvoir politique. La réelle difficulté, c'est de continuer à vivre, c'est de maintenir la production à un niveau suffisant. Cette difficulté, les dirigeants socialistes d'aujourd'hui en ont pleine conscience. Ils ne sont plus les rêveurs d'autrefois. Ils la voient s'approcher, cherchent les moyens de la vaincre. Leurs écrits les plus récents témoignent clairement de cette hantise de l'obstacle. Par là ils mettent à nu la vraie crise. C'est une crise de méthode, de technique, d'art constructif. Le problème à résoudre est tellement vaste d'ailleurs et d'une si extraordinaire importance pour les destinées de l'Europe, sinon du monde, qu'une crise d'hésitation et de recueillement n'est que trop naturelle. Elle n'est pas nécessairement un signe d'impuissance ou de léthargie. On y verrait plutôt la veillée des armes. D'autant plus que l'on ne se préoccupe pas seulement d'organiser la victoire, mais de la remporter. C'est ainsi qu'en diverses contrées, est à l'ordre du jour la grosse question du « programme agricole » qui doit servir à sceller l'alliance des producteurs des champs avec ceux des mines et des usines.

En un mot, c'est une crise de mise au point que le socialisme traverse. Pour en mesurer la gravité, réfléchissons à la différence profonde qui sépare l'action de la pensée. Celle-ci, sans doute, peut être un trait de génie. Lorsque dans le Manifeste

communiste, Marx et Engels ont décrit comment le capitalisme, parvenu, grâce à la concentration économique, à son parfait épanouissement, tombera comme un fruit mûr dans les mains du prolétariat, pour téméraire qu'elle soit, cette prophétie est sans contredit fort remarquable. Mais entre une parole annonciatrice des temps nouveaux et son incarnation dans la réalité vivante, il y a un abîme. Marx et Engels ont-ils soupçonné l'immense et peut-être infructueux effort que coûterait l'organisation d'une conquête qu'ils se bornaient à prédire ? Et si les socialistes contemporains réussissaient à accomplir cette tâche cyclopéenne, leur mérite paraîtrait difficilement inférieur à celui des deux prophètes de 1847.

Mais tout fait prévoir que si elle se réalise, ce ne sera pas l'œuvre d'une génération. On n'ambitionne plus aujourd'hui que des conquêtes graduelles. La méthode évolutionniste qui a inspiré et guidé le réformisme peut s'appliquer aussi à la nationalisation. Les entreprises assumées par la collectivité ne seront viables et progressives que si elle sont organisées avec soin et après que leur mode de constitution et de fonctionnement aura été mûrement délibéré. Les modeler toutes sur un type uniforme, c'est méconnaître la variété certaine de leurs objets et de leurs conditions. Déjà les socialistes sont d'accord pour exclure la régie bureaucratique. Une exploitation administrative et stéréotypée de l'industrie courrait le risque d'être routinière et onéreuse. De là, ce livre retentissant et lumineux d'Emile Vandervelde : *le socialisme contre l'Etat*. La régie doit être *autonome* ou, comme dit M. Milhaud, *sociale*; elle doit être gouvernée par un Conseil d'administration composé des représentants des producteurs, des usagers et des pouvoirs publics. Plus souple, ce type de gestion permettrait des adaptations diversifiées aux besoins de chaque production. Sidney et Béatrice Webb imaginent, de leur côté, tout un système de direction et de surveillance par des comités compétents. L'idée du contrôle ouvrier dont il semble qu'ait décliné la vogue, se rattache au même ordre de conceptions; elle pourrait s'inscrire sous la rubrique : travaux d'approche. Au surplus, il n'est pas proposé de socialiser tout à la fois, bien au contraire.

Ainsi, les socialistes considèrent que la régie autonome réaliserait leur idéal de nationalisation tout en demeurant soustraite aux inconvénients d'une direction purement étatiste et bureau-

cratique. Ce que vaut un tel mode d'exploitation collective, seule une expérience pratique pourrait nous l'enseigner. Il serait intéressant qu'elle fût tentée. Mais il est peu probable qu'elle le soit, aussi longtemps que le parti socialiste restera, au sein des Parlements européens, à l'état de minorité. Aussi, pour rallier une majorité à ses projets, les atténue-t-il sensiblement en leur enlevant la pointe anti-capitaliste qui les caractérisait. La participation du capital privé serait désormais admise aux entreprises nationalisées; toutefois la majeure partie des actions appartiendrait aux pouvoirs publics. Ce régime d'économie mixte offre divers avantages, comme celui de réclamer de l'Etat un moindre effort financier et d'assurer aux nouvelles régies le concours immédiat des compétences et l'appui régulier des banques. Les risques sont réduits, les transitions ménagées. On ne fera pas un saut dans l'inconnu, car des organismes de ce genre existent déjà, comme en Belgique la *Société nationale des Chemins de fer vicinaux* et la *Société intercommunale des Eaux* (1).

Conçu avec beaucoup d'habileté, empreint d'une modération qui ne peut manquer de frapper les adversaires de la nationalisation des entreprises privées, ce plan est-il destiné à réussir? S'il en était ainsi, la crise du socialisme se dissiperait peu à peu, le point de vue réformiste serait dépassé. Le succès dépend d'adhésions conservatrices. On imagine aisément que les conservateurs les plus méfiants et les plus rigides se refuseront à entrer dans cette voie. Mais que feront les autres? Nous n'en savons rien. Il n'est pas absurde de supposer cependant qu'ils mettront d'abord en question l'opportunité et l'utilité de constituer ces régies mixtes. Quel avantage, quel progrès en résultera? N'y a-t-il pas plutôt à craindre une régression? A cet égard, une objection vient naturellement à l'esprit. Si le régime de nationalisation ne fait que gérer les entreprises qu'avait créées le capitalisme sans en avoir la vertu créatrice, si parfaite d'ailleurs que puisse être cette gestion, on pourra à juste titre reprocher aux nationalisateurs d'avoir arrêté le progrès économique. Cette objection ne prend évidemment tout son sens et toute sa force que si on l'applique à la nationali-

(1) VANDERVELDE. *Faut-il changer notre programme?* Bruxelles, 1923, p. 249.

sation intégrale; mais il est légitime qu'on la formule au moment d'entrer, si peu que ce soit, dans une voie susceptible de conduire à une transformation générale de l'organisation économique. D'ailleurs, dira-t-on, cette administration mixte aura-t-elle la même unité de vues, la même souplesse dans la direction, la même autorité vis-à-vis du personnel qu'une exploitation privée? Encore une fois, c'est l'expérience seule qui prononcera et elle ne sera décisive que si elle se fait loyalement, si elle est instituée dans une branche importante de la production, comme l'exploitation des mines de houille ou la distribution de la force motrice électrique, si, enfin, elle se poursuit dans des conditions normales, en pleine paix extérieure et intérieure et à un moment où la situation économique est bien équilibrée.

Se fera-t-elle ainsi? Mystère. Ce qui est vraisemblable, c'est que dans le domaine social, les nations européennes marchent vers de nouveaux compromis. Compromis qui n'auront eux-mêmes rien de définitif, mais qui sont bien dans le prolongement de cette courbe d'évolution dont je parlais en commençant. Et si ces prédictions vous paraissent encore trop hasardeuses, il est une chose au moins qui se dégage avec certitude de l'examen des faits auquel nous venons de nous livrer: ce sont les exagérations doctrinales commises naguère par les deux grandes écoles opposées. Les économistes classiques ont conçu d'une façon manifestement trop étroite les possibilités réformatrices. Les premiers théoriciens du socialisme ont eu l'illusion que l'action politique, révolutionnaire ou légale, avait le pouvoir de tout transformer. En outre, les uns et les autres, raisonnant dans l'absolu, ont méconnu la force de leurs adversaires. Dans la réalité vivante, il faut composer et, chose remarquable, ces inévitables transactions recouvrent assez exactement le champ des réformes sociales réalisables sans dommage. Car si l'on va trop loin, les conséquences mauvaises des excès commis se déclarent aussitôt. Il faut faire machine en arrière. A-t-on fait preuve, au contraire, de trop peu de largeur de vues? Les récriminations se multiplient, une rumeur de mécontentement emplit l'atmosphère. Un pas en avant s'impose.

Il va sans dire, au surplus, que le champ des réformes possibles se modifie sans cesse sous l'empire de l'essor de la technique, des progrès de la culture, de tous les changements du

milieu social. Mais ces modifications ne sont pas nécessairement rapides et nous devons tous nous pénétrer du fait que le progrès de l'organisation sociale dans le sens de plus d'égalité et de plus de bien-être est une œuvre de longue haleine, environnée d'écueils. Pour l'avoir méconnu, les Russes se sont précipités tête baissée dans la plus redoutable des aventures. Chez les socialistes des autres pays du continent, la catastrophe — au sens du marxisme originaire — est visiblement démonétisée, encore que des mouvements insurrectionnels sporadiques ne soient nullement exclus. Il faut souhaiter que cette amélioration profonde dans l'état des esprits permette de donner à la question sociale européenne une solution — temporaire sans doute — mais qui repose à la fois sur la concorde, la justice et le sens des réalités expérimentales.

ETUDIANTES, ETUDIANTS,

L'Université Libre de Bruxelles où vous avez choisi de faire vos études supérieures a pour principe fondamental le libre-examen. Ce principe se concilie parfaitement avec le respect de toutes les convictions sincères. N'oubliez jamais que la mutuelle tolérance est un des fondements de la solidarité sociale. Mais croyez aussi que la liberté absolue de la pensée est la condition la plus favorable au progrès de la Science. C'est grâce à cette liberté sans limites que le chercheur pourra s'élever audacieusement vers la Vérité, sans se laisser arrêter par les traditions, même les plus respectables ni par les intérêts, même les plus puissants. Apportez dans vos études parfois arides et difficiles une constante ferveur pour la liberté scientifique. L'esprit critique et le désir de savoir feront cette merveille de vous inspirer la passion du travail. Ils susciteront chez vous la vocation, si vous ne l'avez déjà, et vous savez que suivre sa vocation est l'une des sources du bonheur humain.

Le Réel

PAR

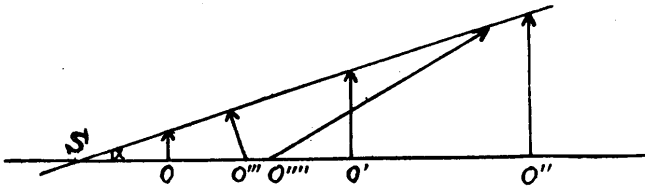
EDMOND GOBLOT,

Professeur à l'Université de Lyon.

I

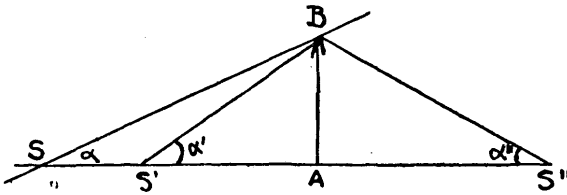
On appelle *grandeur apparente* d'un objet la partie du champ visuel qu'il occupe, c'est-à-dire l'espace limité par les rayons visuels qui vont à son contour extrême. L'image rétinienne et, par suite, la perception visuelle, en tant qu'elle est une donnée immédiate du sens de la vue, est une surface et n'a que deux dimensions; mesurer des grandeurs apparentes se ramène donc toujours à mesurer des hauteurs et des largeurs apparentes, c'est-à-dire des angles.

La *hauteur apparente* d'un objet, c'est l'angle que forme avec le plan de l'horizon le rayon visuel dirigé vers son sommet. La *hauteur réelle*, et en général la *grandeur réelle* de l'objet, est la hauteur et en général la grandeur qu'il faut lui attribuer pour rendre compte de l'angle sous lequel il est vu. La connaissance d'un tel angle ne suffit pas pour déterminer la grandeur réelle. Une infinité de grandeurs différentes correspondent à une seule grandeur apparente: les grandeurs o , o' , o'' , o''' ,



o'''' ont toutes, pour un sujet placé au point S, la même grandeur apparente, l'angle α . Il y a presque toujours plusieurs *possibles* (souvent il y en a une infinité) pour une seule apparence; il n'y

a qu'une seule réalité pour chaque apparence. D'ordinaire, plusieurs apparences de la même réalité sont nécessaires pour la déterminer. Si l'on n'en a pas assez, on ne peut les interpréter que par des hypothèses, par des constructions qui comportent de l'arbitraire : on ne connaît ainsi que des possibles. Le réel est la construction de l'esprit qui est l'*unique* interprétation possible de toutes les apparences. Si, par exemple, la hauteur apparente d'un objet o est l'angle α pour un observateur placé au point S , les angles α' , α'' , etc., pour des observateurs (le même ou d'autres) placés en S' , S'' , etc., la hauteur réelle est l'unique hauteur AB qui puisse être vue de ces divers points sous ces divers angles.



Ainsi la hauteur apparente, la grandeur apparente sont des données de l'expérience; la hauteur réelle, la grandeur réelle sont construites ou calculées d'après ces données.

*
**

La *forme réelle* des objets n'est jamais une donnée de l'expérience visuelle ou tactile (1). Nous ne percevons que des formes apparentes. Un même objet a une infinité d'apparences visibles. Nous n'avons jamais *vu* la forme réelle du visage d'une personne qui nous est familière; nous l'avons vue sous une infinité d'aspects. Nous *savons* comment elle est faite, c'est-à-dire

(1) L'expérience tactile est très compliquée: 1° parce qu'elle est faite de deux sortes de sensations, les sensations de contact et les sensations cinesthésiques; 2° à cause du rôle très important qu'y jouent le mouvement et, par suite, le changement et la comparaison des sensations. Pour cette raison, il vaut mieux éviter de les prendre pour exemples. Mais il est facile de se rendre compte qu'on retrouverait à leur sujet la même distinction entre les formes apparentes qui sont les données empiriques et la forme réelle qui n'est pas perçue, mais imaginée et construite par l'esprit pour expliquer les apparences.

comment il faut imaginer sa forme réelle pour rendre compte de toutes ces formes apparentes.

Le dessinateur et le peintre reproduisent la forme apparente de leur modèle. Pour cela, ils l'immobilisent et s'immobilisent eux-mêmes. Le réel, qu'il connaît, gêne le dessinateur, qui ne doit rendre que l'apparent. S'il manque un raccourci, c'est que sa connaissance des grandeurs réelles l'empêche d'observer avec exactitude les grandeurs apparentes sans les interpréter. Le sculpteur reproduit les formes réelles d'après les formes apparentes. Aussi, quand il a étudié un aspect de son modèle, il change de place pour le voir sous un autre aspect; car la terre modelée par ses doigts doit donner les mêmes apparences que le modèle, de face aussi bien que de profil et de trois-quarts. Ainsi le sculpteur pousse aussi loin qu'il peut l'interprétation de la perception, tandis que le dessinateur et le peintre cherchent à retrouver la perception immédiate aussi pure que possible de toute interprétation.

Mettre en perspective, c'est tracer sur un plan la forme apparente des objets. On y parvient de deux manières: 1° empiriquement, en dessinant l'objet tel qu'on le voit; 2° théoriquement, en construisant, d'après les formes réelles supposées connues, les formes apparentes. La théorie est ici une technique et non pas une science, puisqu'elle a pour but immédiat une méthode d'application pratique; la science dont elle est faite est la géométrie. Un traité de perspective est une méthode raisonnée pour résoudre des problèmes géométriques d'une espèce déterminée (1): trouver la forme apparente qui correspond à telle forme réelle donnée, connaissant le point de vue et le plan du tableau. La perspective et, en général, l'art du dessin consistent dans l'opération inverse de celle par laquelle nous jugeons de la réalité des choses d'après leurs apparences.

*
* *

Les choses ont des *couleurs apparentes* qui sont nos perceptions visuelles immédiates; elles ont, en outre, des *couleurs*

(1) Les principes en ont été établis par Guillaume Desargues, géomètre lyonnais que Descartes tenait en haute estime. La décoration de la soierie fit naître à Lyon des écoles de dessin, et l'enseignement du dessin fit naître la théorie de la perspective. C'est G. Desargues qui le premier a défini les parallèles *droites qui concourent à l'infini*, définition qui lui permet de passer de la réalité (parallèles) à l'apparence (lignes de fuite).

réelles. La couleur réelle de cette étoffe rouge ou bleue est celle de la matière colorante, garance ou indigo, dont le teinturier l'a imprégnée. A nos yeux, elle présente une gamme très riche de rouges et de bleus qui diffèrent selon la qualité et l'incidence de la lumière, selon qu'elle est réfléchiée sur les saillies des plis ou absorbée dans leurs profondeurs. Ces couleurs apparentes varient encore avec les reflets des couleurs avoisinantes. A ces altérations dont la cause est physique s'ajoutent les effets — qui sont psychologiques — du contraste successif et du contraste simultané. Cependant telle draperie que le peintre a représentée au moyen d'une variété considérable de nuances a bien une couleur réelle, laquelle n'est peut-être aucune des couleurs apparentes qui la représentent, à savoir la couleur *unique* qui est capable de prendre toutes ces apparences. Les ouvriers qui travaillent à la teinture des écheveaux et des tissus, ceux qui s'occupent d'assortir et de nuancer des laines et des soies, acquièrent une habileté surprenante à discerner la couleur réelle dont ils perçoivent les apparences. Lorsque le grand chimiste Chevreul fut appelé à la direction de la Manufacture des Gobelins, il entreprit une série d'études chimiques, physiques, physiologiques, psychologiques qui devaient trouver leur application dans la teinture, l'assortiment et l'échantillonnage des laines. Il détermina les lois de l'altération des couleurs par le contraste successif et le contraste simultané. Il fit établir cet atlas de gammes de couleurs, déterminées objectivement par le dosage chimique des matières colorantes, gammes auxquelles l'ouvrier se réfère pour préciser le rapport entre la couleur réelle et les couleurs apparentes.

Ce qui vient d'être dit des couleurs peut se dire aussi, *mutatis mutandis*, des sons et des perceptions des autres sens.

*
* *

Le *mouvement apparent* d'un point ou d'un corps est son mouvement par rapport à un observateur. Toutes les trajectoires apparentes sont des lignes du champ visuel et toutes les vitesses apparentes sont des angles.

On appelle *mouvement réel* la trajectoire unique et la vitesse unique qu'il faut supposer au mobile pour expliquer toutes les apparences que prend un même mouvement pour des observateurs diversement situés. Lorsque les apparences permettent de

construire plusieurs mouvements, on connaît des mouvements possibles, mais on ignore le mouvement réel. Il peut se faire qu'avec une apparence de plus (1) un seul mouvement reste possible. Le mouvement réel est le mouvement unique qui *sauve* tous les mouvement *apparents*, ou *phénomènes*. L'astronome observé les mouvements apparents des astres, τὰ φαινόμενα, et en cherche les mouvements réels : la tâche de l'astronomie est de *sauver les apparences*, σώζειν τὰ φαινόμενα. Ptolémée sauvait les apparences astronomiques en supposant la Terre immobile au centre du Monde, les astres, y compris le Soleil, décrivant des cycles et des épicycles dont il fallut compliquer le système à mesure que les observations se faisaient plus nombreuses et plus précises. Le chanoine Copernic montra qu'on sauve aussi les apparences en supposant le Soleil immobile, la Terre et les autres planètes décrivant des orbites autour de lui ; enfin, la Terre tournant sur elle-même. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes ne pouvait être considéré comme faisant connaître les mouvements réels des sphères célestes et Copernic lui-même n'eut pas cette prétention. Il remarqua seulement que le système héliocentrique est plus simple que le géocentrique, mais il se garda d'en conclure qu'il fût l'expression de la réalité des choses.

Mais voici une nouvelle apparence. Si l'on fait osciller un pendule suffisamment long, on observe qu'il ne revient pas exactement à son point de départ ; à chaque oscillation, on constate un déplacement du plan d'oscillation. Or, la théorie démontre et l'expérience vérifie que ce plan d'oscillation est constant (2). Donc le déplacement observé n'est qu'une apparence. Ce n'est pas le plan d'oscillation qui se déplace, c'est l'édifice par rapport auquel on perçoit et mesure ce déplacement apparent, et comme cet édifice est lié à la Terre, c'est la Terre qui tourne sur elle-même. On peut d'ailleurs calculer, dans l'hypothèse du mouvement de la Terre, le temps que doit mettre le pendule, sous une latitude donnée, à revenir à son plan d'oscillation primitif après une révolution complète : l'expérience vérifie les résultats du calcul. Le système de Ptolémée ne sauve donc pas le déplacement apparent du plan d'oscilla-

(1) Cette nouvelle apparence est ce qu'on appelle *expérience cruciale*.

(2) L'influence de la torsion étant négligeable.

tion du pendule; seul le système de Copernic sauve toutes les apparences.

*
**

Je prétends que l'expérience ne nous fait jamais connaître que les « phénomènes », c'est-à-dire les apparences des choses, que le réel est, dans tous les cas, construit et inventé par l'esprit pour sauver les apparences, et qu'on ne peut donner aucune autre signification raisonnable au mot *réel*.

II

Je ne vois que deux autres significations qu'on puisse lui attribuer et qu'on lui ait attribuées en effet : 1° le réel est la substance dont le phénomène est la manifestation; 2° le réel est le phénomène lui-même.

1

Examinons la première opinion.

Ce sont les Anciens qui ont introduit l'opposition de la substance et du phénomène, la notion de l'être singulier et permanent qui se révèle par la multitude indéfinie de ses apparences changeantes. Tel est bien le caractère que nous avons reconnu au réel : la notion *unique* qui sauve *toutes* les apparences. Et comme ils avaient postulé à *priori* (erreur de grande conséquence) que la connaissance vraie est la connaissance de ce qui est (1), la substance était pour eux l'objet de la science. Or, la substance est inobservable, puisque tout ce que l'on observe est phénomène. Quelle est donc la « nature » de cette substance? De quoi est faite son « essence »? Quels sont les « attributs » qui la constituent, qui en sont la réalité, et dont dérivent les « modes » ou apparences? L'essence de la substance, c'est pour Platon l'*Idée*, pour Aristote la *Forme*, c'est-à-dire, pour l'un et pour l'autre, l'Universel et l'Intelligible : il le faut bien, puisque la substance doit être objet de science. Mais c'est par la matière et non par la forme que les choses sont singulières. En sorte qu'on est obligé de constituer la

(1) Tandis que pour nous la pensée vraie est la pensée qui s'impose.

substance d'une impossible identité (1) de la forme et de la matière, de l'universel et du singulier, du « même » et de « l'autre », de l'être et du non-être. Platon, l'auteur de cette métaphysique (à laquelle toute métaphysique se ramène) en a vu la difficulté et a résolu de passer outre (2). Aristote n'y échappe pas davantage, car, en faisant de l'attribut la puissance de produire les modes, il réalise cette puissance; il en fait même l'essence de l'être. L'attribut *étendue* ne peut être que la possibilité indéfinie des figures, grandeurs et situations, l'attribut *pensée* la possibilité indéfinie des jugements et des raisonnements. L'attribut *étendue* n'est aucune étendue, l'attribut *pensée* n'est aucune pensée; mais ils sont l'un et l'autre les réalités dont tous les faits physiques et psychiques ne sont que les apparences. Et notez qu'il ne s'agit pas des conditions de possibilité, c'est-à-dire des circonstances dans lesquelles le conditionné est possible, la condition étant autre que le conditionné; il s'agit de la possibilité même, qui, en tant que possibilité, serait réalité; il s'agit d'un redoublement des choses qui, en tant que possibles, seraient la vraie réalité et qui, en tant que données, ne seraient que des apparences. En somme, l'explication des phénomènes par les substances, des modes par les attributs revient dans tous les cas à loger dans les substances le pouvoir de produire les modes: il y a dans l'opium une *vertu dormitive*; alors il n'est pas étonnant qu'il fasse dormir. — Et quand même il s'agirait des conditions de possibilité, quand même l'attribut *étendue* serait l'ensemble des postulats et axiomes euclidiens, l'attribut *pensée* l'ensemble des principes de la raison — que Descartes a, en effet, logés dans l'âme à titre d'« idées innées », — comment reconnaître une existence réelle à des vérités, à des nécessités logiques qui s'imposent aux opérations de l'esprit comme des règles, mais ne les produisent pas comme des causes?

*
**

On dira peut-être: la nature intime des substances nous échappe; nous ne les connaissons que par leurs phénomènes et

(1) ἀναγκάζων βία, dit le Timée.

(2) En portant la main sur son père Parménide, en accordant que le non-être est. *Soph.* 241 D.

les lois de ces phénomènes. Mais ces phénomènes ou apparences nous apprennent au moins qu'elles existent. « Pour qu'il y ait des apparences, il faut bien qu'il y ait des choses qui apparaissent » (1).

— Cette célèbre phrase est un bel exemple de fausse évidence. Elle a dû paraître très claire à Kant au moment où il l'a écrite, et pourtant elle est fort obscure. La vérité, c'est que le jugement qui qualifie un fait d' « apparence » pose du même coup une réalité dont il est le signe. Pourquoi *faut-il* qu'il y ait des choses qui apparaissent ? Parce que j'ai préalablement posé que ma perception n'est qu'une apparence ? Suis-je obligé de la déclarer signe ? Nullement, mais en le faisant, j'affirme l'existence d'une chose signifiée. Et ceci est de grande conséquence. Car les lois de la pensée ne sont lois des choses qu'autant que celles-ci sont pensées ; ce sont les lois de la représentation des choses dans un esprit. La *chose en soi* n'est pas seulement inaccessible à l'expérience ; elle est imperméable à la raison. Après Kant, Schopenhauer fera de l'irrationnalité l'essence même du réel. Seules, pense-t-il, les apparences sont rationnelles. Ce qui revient à dire : J'affirme l'existence de quelque chose dont je n'ai absolument aucune notion, car c'est, par définition, une chose dont l'essence même est d'être inconcevable, en sorte que je ne sais absolument pas de quoi j'affirme l'existence.

*
**

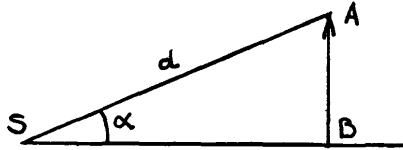
Le réel, dans la signification scientifique et positive que nous avons définie et dont nous avons donné des exemples, n'est pas du tout irrationnel, pas du tout inaccessible. Il est rationnellement conçu, il est représenté ; s'il présente les conditions requi-

Il est connu par rapport à l'apparence. Soit que, partant de ses pour cela (2), il est mesurable ; en un mot, il est connu. l'apparence, on cherche ce qui en rend compte, soit que, partant de la réalité supposée, on montre que l'apparence en est

(1) Kant. Raison pure. Préf. de la 2^{me} éd.

(2) Si l'on peut définir par rapport à lui l'égalité et l'addition.

la conséquence (1), on passe de l'une à l'autre par des opérations qui relèvent de la logique. Le réel et l'apparent peuvent n'être pas homogènes; ils doivent l'être assez pour faire partie de la même théorie. La hauteur réelle est une longueur, tandis que la hauteur apparente est un angle; mais la hauteur



réelle AB a une relation définie avec la hauteur apparente α .

D'une manière générale, $\frac{AB}{SA} = \sin \alpha$. Si l'on prend pour unité

de mesure la distance $SA = d$ entre le sujet et l'objet, $AB = \sin \alpha$. D'une manière plus générale encore, *le réel est fonction de l'apparent*. Pour cela, il faut que le réel et l'apparent puissent faire partie d'une même représentation : la hauteur AB et l'angle α sont des éléments d'une même figure et des termes d'une même formule. L'apparence est subjective : l'angle α est l'angle sous lequel je vois l'astre AB; le réel est objectif. Disons même : l'apparence, c'est le subjectif, le réel, c'est l'objectif. Or, pour concevoir une relation entre l'objet et le sujet (l'arbre que je vois et moi qui le vois), entre le subjectif (l'angle α , grandeur apparente) et l'objectif (la hauteur AB, grandeur réelle), *il faut objectiver le sujet*; c'est ce que je fais en imaginant un *sujet fictif*, placé au point S, d'où il ait une représentation identique à la

(1) Ces deux méthodes sont l'Analyse des Anciens, méthode de recherche, applicable au genre problématique, et la Démonstration, méthode d'exposition, applicable au genre théorématique (les Anciens ne connaissent pas le couple de termes Analyse-Synthèse. A l'analyse, ἀνάλυσις, dont *resolutio* est la transcription latine, ils opposaient, non la synthèse, mais la démonstration, ἀπόδειξις; le terme qu'ils opposaient à σύνθεσις, composition, est διάλυσις, division). Dans l'analyse et dans la démonstration, l'enchaînement logique des propositions est le même, mais on le suit en sens inverses. L'ordre théorématique ou apodictique va de ce que l'on sait à la conséquence qui en résulte nécessairement, l'ordre problématique ou analytique va d'une hypothèse au principe dont elle serait la conséquence, de ce principe à un autre principe, jusqu'à ce qu'on arrive à quelque chose de connu. On sait alors de quel principe il faut partir pour faire la démonstration.

mienne. Sujet S et objet AB sont des éléments d'une même figure, sur laquelle géomètres et trigonomètres savent raisonner. Le sujet qui perçoit les apparences et les interprète, pose en face de lui un sujet fictif S, qui est lui-même ou tout autre sujet ayant, dans les mêmes circonstances, les mêmes apparences. Ce sujet S est sujet par rapport à l'objet o; mais dans la *pensée-pensante* (1), il est objet aussi bien que l'objet AB, qui est la *pensée-pensée*. La *pensée-pensante* a besoin de les concevoir l'un et l'autre comme objets pour considérer le rapport entre l'apparent et le réel; autrement elle ne passerait jamais de l'un à l'autre.

Le réel n'est donc pas perçu, mais construit et, en un sens, imaginé. Par imaginé, j'entends créé par l'esprit, mais je ne veux pas dire que ce soit une image. Toutes les images que je puis fournir du visage d'une personne connue sont des aspects singuliers, des apparences de ce visage. Le visage réel, je *sais* comment il est fait, je ne l'imagine pas. Il est vrai que nous nous efforçons souvent de ramener notre connaissance du réel à une image singulière et, en quelque façon, hypothétique: la perception qu'on en aurait dans des conditions idéalement déterminées; par exemple, la couleur réelle est sans doute la couleur que nous percevrions si l'objet était éclairé par une lumière parfaitement incolore, d'une intensité correspondant à l'optimum de la vision, frappant normalement la surface colorée et réfléchi normalement vers l'œil, en l'absence de toute cause d'altération, soit physique, telle que reflets d'objets voisins, soit psychique, telle que contraste simultané, contraste successif, images consécutives, etc. Cette réduction du réel à une image n'est possible que s'il s'agit d'un objet de perception immédiate. La grandeur réelle d'un objet n'est pas une image, c'est un nombre, le nombre que l'on obtiendrait en mesurant directement cette grandeur réelle. Le mouvement réel n'est ni imaginé ni imaginable; car dès qu'en on suppose une représentation, on suppose un observateur situé et, dès lors, il s'agit d'un mouvement apparent. Le réel est fait de jugements; il est notion, savoir, connaissance; seulement il est connaissance d'un objet singulier.

(1) C'est-à-dire la pensée qui construit le réel avec l'apparent. Sur la *pensée-pensante* et la *pensée-pensée*, voir E. GOBLOT, *Analyse d'un Rêve*, *Revue philosophique*, janvier-février 1922, p. 128.

En somme, ce qui distingue la notion positive de la notion métaphysique de réalité, c'est justement que la première permet de passer de l'apparent au réel et réciproquement par des opérations qui appartiennent soit à la connaissance empirique et vulgaire (comme l'échantillonneur détermine la couleur réelle des laines et des soies d'après les couleurs apparentes), soit à la connaissance scientifique, tandis que la notion métaphysique de réalité ne le permet pas. Quand même cette notion métaphysique ne serait pas elle aussi une apparence sans réalité et comme un fantôme de notion, elle serait tout à fait inutilisable : aucune connaissance ni empirique ni rationnelle, ni vulgaire ni scientifique, ne saurait dériver ni la substance de ses phénomènes, ni les phénomènes de la nature ou essence de la substance, si ce n'est par le procédé qui consiste à mettre dans la substance de quoi expliquer les apparences et dire que l'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive.

2

Mais, dira-t-on, l'apparence elle-même, en tant qu'apparence, est réalité. Rien n'est si réel qu'une apparence : quand tout ce que je pense serait illusion, mon illusion serait réalité. Ne faut-il pas distinguer deux sortes de réalités : la réalité immédiatement donnée, connue par intuition directe, et qui n'est autre que moi-même, et les réalités inférées ? Les données immédiates de la conscience, c'est-à-dire, en somme, pour chacun de nous, tous les phénomènes (car il n'y en a pas d'autres), sont des apparences en ce sens qu'elles nous *font connaître*, — c'est-à-dire nous *autorisent à construire* — des réalités autres que nous-mêmes ; mais elles sont des réalités en ce sens qu'elles sont notre être même, notre vie consciente que nous sentons se dérouler dans la durée.

Reste à savoir si cette intuition immédiate de notre vie intérieure est connaissance ou sentiment. Et si elle est connaissance, n'est-elle pas encore — ou plutôt, n'est-elle pas déjà — une construction que fait l'esprit pour sauver les apparences ?

Essayons de nous représenter une conscience réduite à ses données immédiates, soit que nous la prenions avant qu'elle ait procédé à aucun travail d'interprétation et d'élaboration, soit que nous cherchions, par un effort d'analyse et d'abstrac-

tion, en éliminant de notre pensée tout ce qui est l'effet d'une mise en œuvre, à retrouver dans sa pureté ce qui est immédiatement donné. Bergson nous y invite (1) et nous en donne l'exemple.

Ce que Bergson appelle « temps psychologique » par opposition au « temps mathématique » est un temps *vécu*, un temps *senti*, mais non pas un temps *connu*. « La durée toute pure, dit-il, est la forme que prend la succession de nos états de conscience quand notre moi se laisse vivre, quand il s'abstient d'établir une séparation entre l'état présent et les états antérieurs (2). Qu'est-ce qu'un temps où il n'y a pas d'avant et d'après ? pas de séparation entre le présent et le passé ? pas de passé et moins encore d'avenir ? Il n'y a de passé et d'avenir, d'avant et d'après que dans le temps mathématique. Pour que nous puissions penser le passé comme tel, il faut que, tout en étant passé, il soit en quelque façon présent à l'esprit ; de même l'avenir ne peut être pensé que s'il est déjà tout en n'étant pas encore. Nous ne pouvons *penser* le temps qu'en symbolisant les durées par des longueurs, qui peuvent être simultanément, tandis que les durées qu'elles représentent ne le peuvent pas. Le temps psychologique n'est que senti ; le temps mathématique seul est pensé.

Le temps mathématique est un temps, en quelque sorte *factice*. Le temps psychologique a la réalité des données immédiates, c'est-à-dire des apparences. Il est réel comme la grandeur apparente de l'arbre AB (l'angle sous lequel, de l'endroit où je suis placé, je le vois) est réelle : c'est ma vision de l'arbre sous cet angle qui est réelle. De même, ce qui est réel, c'est mon sentiment d'une existence qui s'écoule, qui se renouvelle à mesure qu'elle s'anéantit. Cette réalité-là est celle d'une donnée empirique immédiate, c'est-à-dire d'une apparence. Le temps mathématique sauve cette apparence et fait de ce sentiment une idée. Il est factice, mais ce qui sauve les apparences est toujours factice. Pour parler un langage cohérent, nous devrions donc appeler *durée apparente* le temps psychologique, la durée sentie, le sentiment de la durée, et *temps réel* le temps

(1) « Nous allons demander à la conscience de s'isoler du monde extérieur et, par un vigoureux effort d'abstraction, de redevenir elle-même ». *Données immédiates*, p. 69.

(2) *Données immédiates*, p. 76.

mathématique, la durée pensée, l'idée du temps. C'est le temps mathématique qui est le même pour tout le monde, tandis que le temps psychologique, chacun a le sien et ignore celui des autres. Cette durée qui coule indivisible, ce temps psychologique qu'on ne retrouve qu'après un si laborieux effort d'analyse, qu'on ne peut saisir lorsqu'on l'a découvert, car il ne se laisse ni fixer ni retenir, dont on ne peut parler que symboliquement, en empruntant le langage de l'espace, ce temps psychologique est purement subjectif : c'est le sentiment que nous avons de nous échapper sans cesse à nous-mêmes. Dès que nous voulons en faire un objet de connaissance, nous lui substituons ce temps divisible et mesurable qui, comme Bergson l'a si bien montré, n'est que de l'espace. Le temps mathématique est la représentation objective et unique qui sauve toutes les apparences subjectives (1).

*
* *

Ce qui vient d'être dit du temps peut se dire de toutes les données immédiates. Ce sont de pures qualités, ce qui veut dire qu'elles sont purement affectives et constituent un *sentir*, mais pas du tout un *connaître*. Pour retrouver l'intuition dans sa pureté primitive, Bergson nous invite à « tourner le dos à la science et même à la connaissance vulgaire » (2). Ce qui ne sera ni connaissance scientifique ni connaissance vulgaire risque fort de n'être plus du tout connaissance. Ce grand effort d'abstraction que Bergson nous demande nous reporte au temps où les données immédiates n'ont encore subi aucune élaboration, où l'expérience brute n'est pas encore interprétée, où par conséquent la vie de l'intelligence n'a pas encore commencé : l'acte qui donne naissance à la pensée, l'acte par lequel elle pose des objets n'a pas encore été accompli. La conscience, par cet effort d'abstraction « s'isole du monde extérieur et redevient elle-

(1) Je ne conteste pas les pénétrantes analyses et les très véridiques descriptions psychologiques de Bergson. Je dis seulement que c'est au temps mathématique que nous devrions donner le nom de temps réel pour conserver au mot réel la signification qu'on lui donne dans les autres cas.

(2) Conférence d'Oxford.

même » (1). Or, ce monde extérieur est son expérience même dont elle ne peut pas s'isoler; nous devons donc supposer que cette expérience est encore toute subjective, que l'esprit n'en a pas encore fait le monde extérieur ou objectif, qu'elle est sensation, mais non pas perception, que la conscience de soi, elle aussi, n'est pas encore née, que le moi se sent plutôt qu'il ne se connaît, puisqu'il ne se distingue pas encore du non-moi. Pour une conscience réduite à ses données immédiates, ces affections sont à la fois apparence et réalité, toute l'apparence et toute la réalité, car pour elle il n'y a rien d'autre, une réalité qu'elle ne distingue pas d'elle-même, qu'elle ne pose pas comme un objet, qui n'est d'ailleurs pas plus subjective qu'objective, où il n'y a ni perception extérieure ni conscience de soi, une réalité qui se sent et pourtant s'ignore. L'esprit n'en fera une connaissance qu'en la morcelant pour la distribuer en trois groupes, au moyen de trois jugements corrélatifs et inséparables, dont la forme paradoxale ne le trouble pas parce qu'au moment où il les fait, il en est encore à la mentalité prélogique :

1. *Ce phénomène présent et mien est présent, mais n'est pas mien* (jugement d'extériorité);
2. *Ce phénomène présent et mien est mien, mais n'est pas présent* (jugement d'antériorité);
3. *Ce phénomène présent et mien est présent et mien* (jugement d'intériorité) (2).

La pensée qui, en son essence, est discernement, commence par les distinctions qui lui donnent des objets. De ses intuitions immédiates (auxquelles, tant qu'elles sont immédiates, le nom d'affections conviendrait mieux que celui d'intuition) l'esprit rejette une partie dans le monde extérieur, une partie dans le passé; ce qui reste constitue le moi actuel. Ce qui, dans l'expérience brute, était sentiment, devient connaissance par le fait que l'esprit pose ces trois objets de connaissance, constitue ces trois domaines, celui de la perception, celui de la mémoire, celui de la conscience. La pure qualité affective, diverse, mouvante et indistincte de l'expérience immédiate est l'apparence que sauve cette répartition en trois domaines, cette création par l'esprit d'une triple réalité.

(1) L. c. *Données immédiates*, p. 69.

(2) Je dois ces trois formules à mon maître Victor Egger.

Jules Slowacki

(1809-1849).

PAR

VENCESLAS LEDNICKI

Docent de l'Université de Wilno,
Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

Il y avait quelque chose de véritablement pathétique dans le récent transfert des cendres de Slowacki de France en Pologne. Le bateau polonais qui portait cette dépouille si chère à la Pologne, a laissé un long et large sillage. La Pologne a repris son poète au cimetière de Montmartre pour l'ensevelir aux vieux Wawel de Cracovie, dans la cathédrale des Sacres, où reposent les rois de Pologne, ses princes, où dorment à côté d'eux Kosciuszko, Poniatowski et Mickiewicz. « Le geste est rare » (1), a dit un Français; il est même, disons-le, quelque peu difficile à saisir pour un étranger, étant donné que l'œuvre du poète polonais a été peu connue en dehors de la Pologne, même en France. Ce geste « rare » est symbolique — il faut croire que la Pologne veut instaurer le règne moral de celui qui fut l'auteur du *Roi-Esprit*. On l'a dit d'ailleurs à Varsovie : « L'hommage rendu à Slowacki contient la reconnaissance de la tyrannie de l'Esprit et de son droit d'appeler au travail quotidien pour le bien de la communauté ceux, qui se trouvent le plus haut placés dans la hiérarchie de l'Esprit. » (2)

*
**

Le chemin qui conduisit Slowacki de sa tombe provisoire aux sépulcres de Wawel ne fut ni bref ni facile — rien ne pouvait, de son vivant, faire présager sa gloire actuelle. Bien au contraire,

(1) Cf. A. MARTEL : *Adieu aux cendres de Slowacki*, voir extrait de « La Pologne » du 15 juin 1927, p. 38.

(2) Cf. J.-N. MILLER : *Slowacki a racja chwili*, dans les « *Wiadomosci Literackie* », 26 juin 1927.

ses contemporains ne voulaient pas reconnaître le sens véritable de l'appel que contenait sa poésie, ils y voyaient une compétition banale et vulgaire, opposant « l'élève » au « maître » : Slowacki à Mickiewicz. Cette opposition, cette rivalité, et même — cet antagonisme, avaient existé. Seulement, la cause des malentendus qui surgirent dans les relations entre les deux poètes ne se trouvait pas nécessairement là, où la pensée mesquine de la « populace » l'avait située. A une certaine époque de sa vie Slowacki n'acceptait pas l'optimisme de Mickiewicz en ce qui concernait la manière dont ce dernier évaluait le passé de la Pologne; il était aussi plein de doute vis-à-vis de la foi de Mickiewicz qui, seule, garantissait un avenir heureux et rédempteur. Il était rempli de pessimisme sceptique en tant que juge du *présent* de son peuple — il l'inculpait d'une sorte de faiblesse d'agir et de lutter, d'une impuissance organique de vivre et de mourir courageusement (1). Il croyait que la foi optimiste de Mickiewicz en la force morale de la nation polonaise et en la mission salutaire qu'elle devait remplir dans le monde, était privée de fondement; par conséquent, il se voyait forcé de lutter contre la propagation de cette idéologie (2): elle ne pouvait que consoler et bercer la nation, l'amener à une attente passive du miracle ou de la grâce, donc lui faire tort. Il va de soi que cette appréciation du rôle de la poésie de Mickiewicz était quelque peu arbitraire. Cependant, la force suggestive du talent de Slowacki, l'ardeur de son tempérament poétique et la violence de son éloquence polémique firent que, peu à peu, il devint pour beaucoup de Polonais, celui qui vint à temps pour remplacer le « maître ». Oublieux de l'*activisme* patent de la poésie de Mickiewicz, les partisans de cette opinion ne voyaient uniquement qu'en lui le chantre « qui faisait appel à l'action de l'esprit libre qui, seul, conquiert le droit à la forme libre ». C'est pour cela que, à l'époque où Mickiewicz devint en quelque sorte poète du passé, Slowacki fut toujours l'un des premiers sur la route de l'avenir. Il fut le guide de tous ceux qui, après la catastrophe de novembre, ne cessaient de chercher de nouveaux champs de bataille; il fut leur guide jusqu'à l'heure libé-

(1) Cf. J. SLOWACKI: *Kordian*, éd. « Biblioteka Narodowa », Cracovie 1925, introd. du prof. J. Ujejski, p. IV-X.

(2) *Ibid.*

ratrice. Il symbolise encore aujourd'hui toutes les forces créatrices de l'esprit indépendant qui ne se lasse pas d'encourager les meilleurs de la nation à réaliser la libre activité créatrice, visant les buts les plus élevés et les plus nobles » (1). Voilà une arbitration récente — elle établit le culte de Slowacki au détriment de Mickiewicz : *Fortuna rotunda est*. Si aujourd'hui nombreux sont ceux qui partagent ce culte, il n'en fut pas ainsi du vivant de Slowacki. Quel contraste immense entre le cortège funèbre suivant le cercueil de Slowacki en 1849 à Paris et son transfert triomphal de juin 1927 ! Les deux amis de Slowacki — Felinski et Blotnicki — adressèrent une lettre de deuil aux émigrés polonais à Paris, leur annonçant le décès du poète et les invitant à se rassembler le 5 avril 1849, à 11 heures du matin, à la rue Ponthieu, n° 30, pour ramener sa dépouille à l'église Saint-Philippe et de là au cimetière Montmartre. L'humble char portait un noir cercueil de bois, il était suivi à peine de quelques amis, de la femme et de la fille du concierge de la rue Ponthieu. Mickiewicz ne vint pas à l'enterrement, on ne prononça point de discours. La Pologne venait de perdre l'un de ses plus grands génies et ne s'en doutait pas (2).

Aujourd'hui, la nation entière s'est inclinée devant lui et l'a déposé sous la couronne historique de la Pologne, la nation entière s'est recueillie et elle est apparue devant son chantre telle qu'il l'avait rêvée : libre, optimiste et fervente ; laborieuse et cherchant les lumières de l'instruction, des sciences et des arts, donnant place à tous, garantissant l'unique privilège reconnu par elle : celui du gain que le travail donne au peuple (3).

Telles sont : la *servitude* et la *grandeur* des hommes de génie — qu'il me soit permis d'évoquer par cette paraphrase le souvenir de l'auteur de *l'Esprit Pur* qui, entre tous les romantiques français, offre sans doute le plus d'analogies avec l'auteur du *Roi-Esprit* et de la *Genèse par l'Esprit*.

★
★

Le chemin fut long, pour commencer de l'impopularité absolue, de la médisance qui entourait le poète de son vivant, de

(1) M. JANIK : *J. Slowacki, szkic biografji psychologicznej*, cf. « Czas », Cracovie, 28 juin, 1927.

(2) Cf. J. PIETRZYCKI : *Ostatni przyjaciel i ostatnie chwile*, « Czas », Cracovie, 28 juin 1927.

(3) Comp. St. ESTREICHER : *Slowacki w Katedrze na Wawelu*, ib.

la méconnaissance parfaite de ses écrits : ses deux premiers volumes de poésies « furent engloutis dans un abîme de silence », comme il l'avait dit lui-même.

Cet état de choses change radicalement déjà dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Slowacki devient subitement l'objet d'un culte passionné de la part de chaque nouvelle génération, son nom devient le cri de guerre, qui pousse les jeunes générations aussi bien vers la lutte pour l'indépendance de l'art, pour la sainteté de la poésie que pour l'émancipation politique et sociale de la nation (1). La « Jeune Pologne » cherche ses inspirations dans la poésie de Slowacki, devenu pour elle son maître absolu; la critique littéraire fait de la poésie de Slowacki le thème préféré de ses savantes études. C'est alors qu'apparaissent les travaux pleins d'érudition et d'enthousiasme de Malecki, de Matuszewski, de Windakiewicz, de Pawlikowski, de Hahn, de Grabowski, de Kallenbach, de Zdiechowski, de Kridl, de Kleiner enfin, qui vient d'achever sa belle monographie, comprenant cinq gros volumes, de Janik, pour nous en tenir seulement à ces derniers. Ajoutons à cela la belle édition des œuvres complètes de Slowacki de l'Ossolineum qui est en train de paraître et qui est rédigée par les meilleurs commentateurs de cette poésie, tels que Hahn, Kleiner, Czubek, Ujejski.

Ce travail studieux et pieux a déjà établi en une certaine mesure ce que Slowacki fut pour la Pologne jusqu'au jour de son rapatriement.

« A peine mort, nous dit M. Folkierski à ce sujet, Slowacki s'est révélé soudain le poète de l'avenir et jamais, depuis lors, il n'a cessé de l'être et de le devenir. Tout l'essor ultérieur de la poésie et de la littérature polonaises est issu de lui. Il ne cesse d'agir et d'influencer. Les « Jeunes Pologne » ont beau se succéder et se remplacer, il est toujours avec eux. Sienkiewicz aussi bien que Wyspianski, Reymont aussi bien que Zeromski, Kasprowicz surtout et encore les jeunes d'aujourd'hui voient tous en lui leur guide et leur devancier jamais dépassé » (2).

(1) Cf. K. W. ZAWODZINSKI: *Irrewerencja czy mumifikacja?*, « Wiadomosci Literackie », Varsovie, le 26 juin 1927.

(2) WL. FOLKIERSKI: *Juljusz Slowacki 1809-1849-1927*, « Les Nouvelles Littéraires », Paris, le 11 juin 1927.

De cette formule, qui figure nettement le phénomène composé que représente l'existence posthume de Slowacki dans la poésie polonaise, découle la conclusion suivante : Slowacki, tout « romantique classique » qu'il fut, a franchi et a devancé le romantisme, et en cela son sort nous rappelle les destinées de Vigny qui devint aussi le maître préféré des parnassiens et des symbolistes, dont il avait été le précurseur. Le modernisme polonais dérive de Slowacki ; lié très intimement aux littératures étrangères, il purifie ses idées sur l'art et sur la poésie dans l'œuvre de Slowacki, c'est elle qui lui assure sa forme polonaise aussi bien que son esprit polonais. L'œuvre de Slowacki présente un aspect très complexe ; mais ce qui nous frappe surtout (et par cela encore il s'apparente à Vigny), c'est la place que tiennent dans cette poésie l'élément subjectif ainsi que l'imagination. La loi principale du poète, c'est le vouloir de son moi, c'est le libre arbitre qui ne connaît aucune barrière.

Les héros de Mickiewicz, de Garczynski et de Krasinski, d'après la juste observation de Matuszewski (1), malgré leur individualisme exagéré, irréductible, trouvent en définitive le point d'Archimède en dehors d'eux-mêmes et soumettent leurs propres désirs au joug de « l'impératif catégorique » du droit commun.

Kordian (héros d'un drame de Slowacki), tout en reconnaissant la légitimité de cet « impératif », ne peut renoncer à son propre moi, il ne peut s'identifier avec les « millions » et « aimer les millions et souffrir pour eux » (2). Il reste toujours seul et ne peut rien léguer à qui que ce soit, car même à l'apogée de la lutte, il se trouve dans l'impuissance de se détacher de son moi : « il sent la douleur de chacun de ses cheveux, il sent la mort de chacun de ses cheveux » ; cette sensation l'absorbe et suffit pour le séparer du monde et pour le rendre absolument solitaire.

D'autre part, nous retrouvons dans l'œuvre de Slowacki un troisième élément tout aussi important. Je pense à son mysticisme qui lui impose la conviction que les actes humains sont en correspondance parfaite avec des puissances occultes dont la valeur pour le poète est purement religieuse.

A côté de ces penchants portant la pensée du poète vers des

(1) I. MATUSZEWSKI : *Slowacki i nowa sztuka*, Varsovie, 1904, p. 52.

(2) Passage de *l'Improvisation* dans la III^{me} partie des *Aieux* de Mickiewicz. Cf. Matuszewski, *op. cit.*, *loc. cit.*

domaines qui se trouvent en dehors de la réalité visuelle et palpable, nous pouvons dégager dans sa pensée cet objectivisme intrinsèque, traduit par la « couleur locale » qui caractérise les romantiques en général. Tel nous apparaît son *Beniowski*, son chef-d'œuvre sans doute, dont l'allure satirique répète en une grande mesure le *pas* de *Don-Juan* de Byron. La méchanceté y éclate, elle est certainement l'expression de son indignation lyrique, mais ce lyrisme parfois satirique, parfois héroïque, compose un paysage polonais d'une telle force de vie et de mouvement, d'une telle précision de dessin et de couleurs que nul lecteur ne saurait écarter cette fascination violente, ni, non plus, se desservir de son emprisonnement. Ce mélange de lyrique et d'épopée offre un réalisme obsédant, d'une éloquence surprenante. Tels sont aussi ses drames historiques (*Złota Czaszka* p. e. *Crâne d'or*) dans lesquels le poète évoque des silhouettes historiques d'une rare puissance de vie et de vérité. La riche glèbe polonaise est la base naturelle de ce réalisme poétique, intensifié par l'imagination du poète et par son intuition pénétrante.

Bien différentes sont les amours de Slowacki, sa poésie érotique survole les faits concrets et les enrichit, les substitue, elle devient par la puissance de l'imagination du poète la vraie et unique réalité du cœur. En cela encore, il se rapproche de Vigny qui, à force de développer son imagination, avait fini par n'avoir qu'elle comme amante. « Les tempéraments ardents, c'est l'imagination des corps », avait-il dit; pour Slowacki cette vérité ne serait que trop concrète encore, trop charnelle, physiologique.

Son poème *En Suisse* qui accompagne aujourd'hui même (comme on vient de le dire à Varsovie), toutes les premières amours en leur servant en quelque sorte de mélodie, ne porte aucune empreinte véritablement significative de l'expérience sentimentale et des souvenirs sensuels du poète; il se réalise dans le domaine de la fiction pure, il reproduit le rêve et non une reminiscence. Et ce rêve est d'une si édénique chasteté, la conception de l'amour est tellement spirituelle et raffinée, que l'amante que le rêve du poète promène à travers les magnifiques paysages de la Suisse, pourrait aussi bien être remplacée par la « madonna » des Florentins du *dolce stil nuovo*: ses traits angéliques se devinent à peine à travers le rayonnement d'un amour presque mystique, d'un amour intimement lié à la *Vita Nuova*. Il est

vrai qu'une seule fois la volupté se glisse sur cette onde limpide, mais elle l'effleure tout au plus et le sillage qu'elle y laisse n'est guère plus marquant que le souvenir d'un chaste baiser...

Cette fois, il s'agit bien d'un réminiscence... mais d'une réminiscence de Virgile et de Dante ! Le poète reproduit la scène de la grotte de l'*Enéide* où Enée et Didon, fuyant l'orage, sentirent le réveil de leurs sens (1). Slowacki complique cette situation en mettant un livre dans les mains de ses amants ; ils terminent leur lecture en suivant l'exemple de Paolo Malatesta et de Francesca da Rimini. Une paraphrase de Dante achève la strophe :

« Seuls, nous ne lûmes pas plus avant » (2).

Ce baiser, unique d'ailleurs, termine cette idylle ; tout s'évapore, car dans ce mirage, tissu de lueurs d'arc-en-ciel, même un baiser pourrait prendre une signification trop concrète :

« En la voyant telle je voulus me défendre :
Je dis : — Aussi vrai que Dieu est au ciel
Tu dois me pardonner de tout ton cœur,
Un lys seul fut coupable de tout.
Hier, dans cette rivière qui coule
A travers la verte prairie, tu te lavais le visage et le cou ;
Derrière toi, tout près, se tenait droite,
Pareille à une suivante avec ton linge en mains,
Une fleur de lys, sereine et blanche ;
Elle attendait que du bain tu fusses revenue...
Quand je vous regardais toutes deux, si blanches et si pures,
Je croyais rêver à deux anges ;
Je frémis — je tremblai tout entier,
De ma main j'effleurai une feuille, —
Cette feuille fit remuer d'autres feuilles,
Un bruissement se fit — tu t'esquivas de la rivière,
Et tu fuyais si vite dans ton épouvante soudaine
Que de ton sein tu heurtas la fleur ;
La tige du lys se cassa aussitôt
Et la fleur s'effeuilla sur le sol.
Pâle d'émotion je songeai
A cette fleur fragile, à ton agilité aussi.
Crois-moi donc, ce matin, là-bas, sous la cascade
Le vrai coupable fut le lys et non pas moi » (1).

(1) SLOWACKI : *En Suisse*, strophe X. Cf. J. KLEINER : *Juliusz Slowacki*, Varsovie, 1920, t. II, pp. 111 et 118.

(2) SLOWACKI, *ib.*

(3) *Ib.* str. XII.

N'est-ce pas le lieu de citer l'illustre poète, le plus grand de nos jours ?

« Mais pour désaltérer cette amour curieuse,
Je ne troublerai pas l'onde mystérieuse :
Nymphes ! si vous m'aimez, il faut toujours dormir !
La moindre âme dans l'air vous fait toutes frémir ;
Même, dans sa faiblesse, aux ombres échappée,
Si la feuille éperdue effleure la napée,
Elle suffit à rompre un univers dormant. » (2)

Ce n'est pas à dire que je trouve dans le poème de Slowacki des éléments d'un amour de Narcisse ; il ne s'agit que de constater la délicatesse de cette trame poétique d'un *charme* tout valérien ; d'autre part, pour signaler cette espèce de torpeur qui règne dans le poème : le poète est figé par son rêve et l'espoir inassouvi se transpose, se projette dans le passé, dans la fiction du passé qui n'a jamais existé, il se cristallise dans des figures symboliques surgissant de l'imagination, comme d'étincelantes stalactites. La fuite constante loin de toute réalité concrète, charnelle, palpable amène le poète à une confession très significative. A Florence, il se lie à la famille des Moszczyński, la belle Angélique l'attire, elle lui plaît. Il lui adresse deux de ses plus beaux sonnets, il l'aime. On lui propose de l'aider dans ses projets de mariage ; le poète refuse, sa fortune est trop maigre pour s'allier aux ruisseaux d'or de la jeune beauté. Peu de temps après Angélique est ravie à l'existence. Voici comment Slowacki parle de son décès dans une lettre à sa mère : « Je te confesserai pourtant, ma chérie, que j'ai souffert quand j'ai appris sa mort... Car si même, ce ne fut chez elle qu'une pensée passagère de me choisir dans la foule et de me rendre heureux, cette idée lui donne à mes yeux la figure d'un ange miséricordieux et la mort a achevé l'image... Combien de fois maintenant, me promenant à travers les sombres allées de notre jardin, il me semble que je la vois passer sur mon chemin, il me semble que son ombre rougit et baissant les yeux devant moi me questionne : — Pourquoi ne m'as-tu pas aimée ? La mort l'a rendue plus belle à mes yeux... » (2).

Il est évident que nous avons ici un phénomène purement ro-

(1) Paul VALÉRY : *Fragments du Narcisse* dans *Charmes*.

(2) SLOWACKI : *Dziela*, wyd. Pini, t. II, lettre de Paris, novembre 1839.

romantique ; en le mettant en rapport avec l'atmosphère qui règne dans le poème *En Suisse*, nous retrouverons la conception romantique de l'amante — révélatrice du monde supérieur ; la mort ne fait que perfectionner et rendre plus belle et plus désirable cette amante. Tels sont les *Hymnes à la Nuit* de Novalis et telle est l'histoire de son amour pour Sophie von Kühn, telle aussi est la poésie romantique de Joukovski et telle est l'histoire de son amour pour Marie Protasov, singulièrement renforcé par la mort de cette dernière. La consolation que ces poètes trouvaient dans un système de spéculation mystique et sentimentale en même temps était d'une nature quelque peu étrange, elle était romantique, et c'est tout dire. En cela, Slowacki est fidèle à l'école, ce qui n'empêche pas que cette attitude fut profondément conforme à sa nature ; d'ailleurs, elle se justifie aussi par sa théorie philosophique qu'il créa vers la fin de sa vie, et qui établissait une conception purement idéaliste de l'univers ; d'après cette théorie, la mort n'était qu'une apparence.

Mais, d'autre part, n'est-ce pas le rêve qui a tué l'action ? Ne pouvons-nous pas présumer, que nous avons à faire ici à une variante du type vignesque qui est amené à l'impuissance par la surexcitation perpétuelle de l'imagination ? Et c'est précisément cette faculté de remplacer la vie par les fantômes de l'imagination qui rendit nos poètes stoïciens, à l'heure où le sort les frappait des pertes les plus douloureuses. Cependant, Slowacki diffère de Vigny : l'imagination ne le conduit pas à la pessimiste constatation du néant de l'existence humaine, constatation qui avait emprisonné la pensée du poète français ; tout au contraire, l'intrépide Polonais est une espèce de Bergson avant la lettre, il invente un beau système d'évolution créatrice qui devient une affirmation philosophique de la nécessité de l'action. En cela consiste l'optimisme de cette poésie. Cet optimisme se rattache — que cela ne paraisse paradoxal et contradictoire, étant donné les observations que je viens de faire — cet optimisme se rattache, dis-je, à la conception romantique de l'amour que nous trouvons chez Slowacki. D'après cette conception, l'amour est la seule compréhension synthétique de la vie, c'est lui qui offre à l'homme la faculté de percevoir les valeurs réelles de toute chose, c'est à travers lui que l'homme s'initie aux secrets de la nature et de l'univers.

« Sans l'amour, Rome n'aurait pas été Rome » — ce motif goethéen se renouvelle sous des formes différentes aussi bien dans le *Lac* de Lamartine que dans *Atala* de Chateaubriand, dans l'*Alastor* et dans l'*Epipsychidion* de Shelley, dans les poésies érotiques de Byron que dans l'œuvre de Slowacki (1). Et cela est la base, en quelque sorte, de son optimisme : Slowacki ne connaît pas le désespoir de la *Colère de Samson*, car son expérience dans les choses de l'amour était moindre que celle de Vigny. Pour Vigny, l'imagination était un refuge, elle était une conséquence de ses déchéances, pour Slowacki, elle joue le rôle d'un préventif.

Et ce ne sont pas seulement les romantiques qui lui ont donné l'exemple à suivre ; ajoutons le culte de la femme adorée dans l'œuvre de Calderon, dont Slowacki était un lecteur assidu. De là une conclusion hypothétique : c'est en premier lieu vers le fait littéraire que Slowacki dirigeait son attention, il confesse lui-même qu'il voit

« ...plus profondément et plus distinctement
Les édifices posés par la pensée dans les pays de l'imagination.
Combien belle devient sous la clarté du flambeau de la méditation
Macbeth, cette pyramide de granit du crime !
Pâlissent d'effroi ceux qui se décident à la gravir.
Tu pleures au pied de la pyramide du malheur dans Lear,
Par sa jalousie sans cause s'approche de Satan
Othello, pareil aux obliques tranchant les cieux... » (2)

Le parchemin littéraire fut donc un feuillage suffisamment épais pour séparer Slowacki du monde ; il se tenait entouré de ses livres et la vie arrivait à lui à travers ces filtres silencieux : elle se purifiait, elle s'apaisait. Surtout quant à l'amour, dans ce domaine, il fut, ce me semble, toujours, le « Bold Lover » de l'*Ode on a grecian urn* de Keats :

« Bold Lover, never, never canst thou kiss
Though winning near the goal — yet do not grieve ;
She cannot fade, though thou hast not thy bliss
Forever wilt thou love, and she be fair... »

Le poète est porté « sur les ailes de la poésie » et cela est sa récompense ; « heard melodies are sweet, but those unheard

(1) Cf. KLEINER, *op. cit.* t. II, p. 106-114.

(2) Cf. MATUSZEWSKI, *op. cit.* p. 224 et SLOWACKI, *Dziela*, Lettre à Alexandre H., écrite dans un bateau sur le Nil.

are sweeter ». C'est une garantie de l'infini et de l'éternel, elle est quelque peu mélancolique; mais qu'importe pour des Keats ou des Slowacki quand il s'agit de revendiquer à la vie des domaines qui peuvent enrichir la poésie. Et Slowacki ne fut jamais « un grand amoureux », il fut un grand poète.

*
**

Cependant, le problème de l'action se posa pour lui; il se posa comme un devoir moral: ils ont tort ceux qui veulent bercer la nation asservie et vaincue par des rêves chimériques, l'obligation du poète est celle de conduire son peuple vers l'indépendance qui sera le gain de son propre effort. Idée et attitude byroniennes sans doute. Il n'accepte pas le sacrifice de Mickiewicz s'offrant à la souffrance « pour des millions ». Slowacki oppose aux *Aïeux* de Mickiewicz son *Kordian* — drame ultra-romantique d'une grande profondeur d'analyse psychologique. Il se fonde en une certaine mesure sur l'histoire d'une conjuration polonaise, concertée pendant les fêtes du couronnement de Nicolas I^{er} à Varsovie, histoire moitié vraie, moitié imaginée par le poète. Le héros principal du drame est « un enfant du siècle », jeune aristocrate, pétri de tout ce que son époque pouvait lui fournir, ployant en quelque sorte sous le fardeau d'une richesse sentimentale et intellectuelle surabondante. Cette surabondance de ressentiments et de travail cérébral se trouve en contradiction perpétuelle avec la conscience de l'inutilité de l'existence que le sort lui à départie. Le sentiment du vide et de l'insuffisance tourmente l'âme de Kordian et rien ne peut soulager cette profonde peine du cœur: l'action est indispensable, mais elle ne peut être la résultante d'une décision personnelle, car tous les rêves et tous les désirs de Kordian sont contradictoires:

« Cent désirs en moi, cent sentiments, cent feuilles fannées...

Chaque bouffée de vent plus forte soulève des foules!

Le but des sentiments? — s'est de flétrir; la voix des sentiments? — ce sont les bruits

Sans harmonie de sons... O que la foudre s'abatte sur moi,

Qu'entre la foule des pensées elle en allume une seule vraiment grande! »

Nous avons là un beau développement du caractère de Stello, développement d'autant plus compliqué que le sentiment du devoir national ne fait qu'augmenter le trouble intérieur de Kor-

dian par le fait même que dans son subconscient, c'est précisément ce sentiment qui l'absorbe malgré tout le plus. Le poète fait traverser à Kordian toute une suite d'étapes, il cherche la certitude, donc il ne trouve que le doute

Son point de départ, c'est l'amour — l'amour devrait devenir un cadre garantissant la pureté de ses élans et de ses rêves, il devrait le stimuler à l'activité; mais l'impossibilité de gagner le cœur de Laure lui dévoile la stérilité de ce sentiment; le vide ne devient que plus grand, et Kordian fuit Laure. Par cette évasion il fuit la vie; Kordian s'approche de la mort qu'il attire par un geste werthérien. Le coup est manqué, échappé à la mort, Kordian se lance à nouveau dans le monde réel. Partout cependant la déception vient stigmatiser ses espoirs... A Londres, il n'aperçoit que le mensonge et l'humiliation de l'homme; et Londres, c'est pourtant le sommet de la culture européenne. Enfin, il retrouve la paix et un semblant de bonheur dans la poésie :

« Shakespeare! ô esprit magnifique, tu a construit un édifice
Plus grand que celui de Dieu: j'aurais préféré un nuage noir
Sur les yeux et ne regarder le monde qu'à travers tes yeux, Shakespeare! »

La poésie ne peut quand même remplir son existence; sa recherche continue. Si l'amour chaste et pur ne lui a pas donné de bonheur, la sensualité et la volupté, peut-être, lui donneront-elles l'oubli de lui-même et de ses affres constantes? Violette remplace Laure; l'insuccès n'est pas à éviter, il se lasse rapidement (1). Petit à petit, par sélection négative, Kordian se trouve en présence de ce qui va s'affirmer dans sa conscience comme le but de sa vie; ce but, c'est la patrie, le travail pour elle, travail inspiré par une forte foi religieuse. Mais ici encore, son cœur devra se heurter douloureusement à un obstacle bien dur et imprévu. Kordian voudrait commencer par l'appel à la conscience de l'humanité qu'il espère réveiller et animer pour la cause de son pays. A qui peut-il s'adresser sinon à l'homme qui est ici-bas le remplaçant du Christ et comme tel protège les opprimés et défend la vérité, représente au milieu d'une civilisation toute matérialiste et utilitaire l'idée de l'amour évangélique. Il va donc voir le pape, c'est à lui qu'il s'adresse. La con-

(1) Cf. pour ce passage J. KLEINER, *op. cit.* vol. I, pp. 290-293.

ception de cette scène est d'une belle ironie. La voici d'ailleurs.

« Vatican. Salon tapissé de damas. Le pape, chaussé de mules dorées, est assis sur une chaise. A côté de lui, sur un trépiéd d'or, se trouve la tiare et sur la tiare un perroquet au col écarlate. Le suisse, en ouvrant la porte pour laisser passer Kordian, crie à haute voix :

LE SUISSÉ. — *Comte Kordian, Polonais.*

LE PAPE. — *Je salue le descendant des Sobieski. (Il tend son pied. Kordian s'agenouille et baise le pied du pape). La Pologne reçoit-elle toujours la grâce des cieux? Je fais oraison pour appeler la grâce sur ce pays bienheureux, car le tsar, comme un ange avec un rameau d'olivier, couve pour la religion catholique des intentions bien sincères; nous devons chanter l'hosanna...*

LE PERROQUET (d'une voix fine et rauque). — *Miserere!*

KORDIAN. — *En don je t'apporte, père, une relique sainte: une poignée de terre du pays où l'on a massacré dix mille enfants, vieillards et femmes... Ces martyrs n'ont pas reçu avant leur mort le pain de l'eucharistie... Dépose cete poignée de terre là, où tu caches les présents précieux des tsars, et en échange donne-moi une seule larme, une seule larme...*

LE PERROQUET. — *Lacrima Christi!...*

LE PAPE (en souriant au perroquet et en lui faisant des gestes avec son mouchoir). — *Va-t-en, espèce de Luther, va-t-en, dis-je. Eh bien, mon fils Poloniae, as-tu vu le dôme de Pierre, le cirque, le Panthéon? Je te préviens, vas écouter dimanche le chœur à la basilique. Car un nouveau chantre vient d'arriver d'Afrique, le dey de Fez me l'a envoyé. Demain je donnerai de mes hauteurs ma bénédiction à Rome et au monde. Tu verras des peuples entiers se prosterner avec humilité. Que les Polonais prient, qu'ils vénèrent le tsar et qu'ils croient...*

KORDIAN. — *Mais personne ne bénit la poignée de terre ensanglantée... Que puis-je dire?*

LE PERROQUET. — *De profundis clamavi, clamavi!*

LE PAPE (veut cacher sa confusion par le rire et chasse le perroquet). — *Va-t-en, petit diable! De la tiare il s'en va sur le pastoral! Vilain oiseau. Je suis prêt à dire que c'est l'âme de Luther qui fait sa pénitence dans ce perroquet; il est plein d'adverbes ce petit oiseau: « ergo, car, parce que ». Une fois, caché derrière un rideau, il entama une discussion avec le cardinal président de la curie. Il semblait au cardinal que s'était un docteur bien armé qui répondait à ses questions; le perroquet nettoyait ses plumes et le cardinal s'arrachait les cheveux et s'aidait en criant. Enfin le perroquet le mit à mort, par son hébreux, en criant: « Pappè satan! pappè satan, aleppè... »*

Stupide petite créature! C'est ainsi que des fois Dieu approuve que le diable renverse les Goliaths de l'esprit... Eh bien, mon fils, pars avec Dieu, et que votre peuple détruise les germes du feu jacobin... qu'il prenne dans les mains le psautier, la binette et la charrue!

KORDIAN (jetant dans l'air la poignée de terre). — *Je jette aux quatre vents les cendres des martyrs... Je reviendrai dans mon pays avec la bouche souillée.*

LE PAPE. — *Moi le premier je lancerai ma malédiction sur les Polonais battus. Que la foi étende ses rameaux, pareille à l'olivier, et que le peuple vive sous son ombre!*

LE PERROQUET. — *Alleluia!*

Kordian sort. » (1)

Cette scène fait songer au *Dialogue inconnu* de *Servitude et Grandeur militaires*. Seulement, la situation chez Vigny est toute différente. Bonaparte démontre à son prisonnier, au noble et courageux pape Pie VII, la faiblesse absolue de l'Eglise au devant du César triomphant, il le fait pleurer : une larme « glissa rapidement sur la joue livide et desséchée de Pie VII ». A Vigny, cette larme parut être « le dernier adieu du christianisme mourant qui abandonnait la terre à l'égoïsme et au hasard ».

Le pape Pie VII pleurait encore, le pape Grégoire XVI ne savait plus pleurer. C'est en vain que Kordian lui demandait « une seule larme, une seule larme » en échange de la sainte relique qu'il lui avait apportée. Le pessimisme donc de Slowacki est plus avancé que celui de Vigny ; l'Eglise a perdu non seulement son autorité, mais aussi sa vertu chrétienne ; elle n'a plus de cœur. En cela le poète polonais devance Dostoévski : l'entretien de ces trois personnages : du Pape Grégoire XVI, de Kordian et du perroquet pourrait être une esquisse pour la *Légende du Grand Inquisiteur*, dans laquelle le « Goliath de l'esprit » russe dévoile l'emprisonnement de l'Eglise catholique par le matérialisme et l'utilitarisme. Le thème de Slowacki survit : le cœur des papes est tari, il ne connaît plus les larmes de pitié que le Sauveur laissait couler en regardant les souffrances des hommes, la terre est « abandonnée » désormais « à l'égoïsme et au hasard ». Kordian a donc subi une nouvelle déchéance ; pour Slowacki, cela n'était qu'une question de démonstration et de polémique. Mickiewicz, pour réussir, croyait nécessaire d'unir le problème polonais au catholicisme, la cause patriotique à la cause religieuse. Slowacki s'efforce de démontrer que cet espoir était illusoire — le patriotisme ne devait pas être séparé de sa base religieuse, c'était là pour Slowacki un axiome aussi irréductible que pour Mickiewicz, seulement, cette base religieuse, il fallait la chercher non pas à Rome, mais ailleurs. Où

(1) Cf. SLOWACKI : *Kordian*, Acte II.

donc ? Sur le sommet du Mont-Blanc ! Ce qui veut dire que c'est par la connaissance de Dieu dans l'univers, dans la nature, que l'homme trouve son inspiration religieuse (1). Idée bien rousseauiste : « Voyez le spectacle de la nature, lisons-nous dans *Emile*, écoutez la voix intérieure... Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y aurait jamais eu qu'une religion sur la terre » (2).

Tous les romantiques, d'ailleurs, furent fidèles à cette devise. Lamartine, Byron, Lermontov, Mickiewicz lui-même. Slowacki plus que les autres, à l'encontre de Vigny qui, lui, s'est détourné aussi bien de Dieu que de la nature (3). C'est sur le Mont-Blanc que Kordian a compris sa propre vocation et celle de son pays : la Pologne doit devenir le Winkelried des peuples (4), le chevalier qui ouvre le chemin aux courants révolutionnaires des peuples. Armé de la sorte, il s'élançe en Pologne.

Si les deux premiers actes du drame de Slowacki se rattachent aux *Aïeux* de Mickiewicz, au *Faust* de Goëthe et au *Manfred* de Byron, le troisième acte reprend en quelque sorte le sujet du poëme de Stefan Garczynski l'*Histoire de Waclaw* et les procédés de Hugo dans *Hernani*, il contient aussi des réminiscences de *Stello* (5). La conjuration se déroule dans le troisième acte. Kordian — jeune officier — est celui qui pousse les conjurés à décider le meurtre du tsar se trouvant à Varsovie, c'est lui aussi qui volontairement s'offre comme exécuteur de cette décision.

Le moment d'accomplir l'acte arrive. Kordian se trouve au seuil de la chambre à coucher du tsar et là l'impuissance de commettre ce meurtre triomphe, il lui répugne de le faire. C'est lui qui avait, durant la séance des conjurés, trouvé tous les arguments nécessaires pour justifier ce crime.

(1) Cf. KLEINER : *op. cit.* pp. 294-297.

(2) Cf. WACLAW LEDNICKI : *Alfred de Vigny* (Z historji pesymizmu religijnego) Warszawa 1923, p. 294.

(3) Cf. W. LEDNICKI, *op. cit.* pp. 13-21.

(4) Voici l'explication du poëte lui-même : « Il (Winkelried) fut jadis le chef des Suisses libres. Dans la bataille, de ses deux bras, il embrassa les piques des ennemis, les plongea dans son cœur et fraya ainsi la route à ses soldats ». (*Kordian*, Acte III, sc. IV). (Il s'agit de la bataille, livrée par les Suisses aux Autrichiens à Sempach en 1386.)

(5) KLEINER, *op. cit.* pp. 303-311.

Il s'était opposé aux conjurations du vieux président qui ne voulait pas de lutte clandestine. Le noble vieillard préconisait de remplacer les poignards par les épées et d'agir ouvertement et loyalement, comme il sied d'agir aux Polonais. Il dessinait l'affreux désastre que ce crime devait amener en engendrant fatalement d'autres meurtres : après le tsar périraient nécessairement, disait-il, sa femme, ses enfants, ses frères. Quelle responsabilité immense par devant l'Europe ! Que pourra opposer la Pologne à un Antoine qui aurait montré à l'Europe le manteau sanglant du César et qui aurait incité le monde entier à la vengeance... (Vil'n qui ne manque pas d'actualité !).

Kordian contredisait tout cela, il raisonnait avec une précision perspicace et distribuait témérairement toutes les responsabilités, il prétendait vouloir les assumer en grande partie lui-même. Il posait sur la balance de la justice, que son raisonnement avait érigée, les crimes des tsars, le martyr de la Pologne et ce poids était assez grand pour contrebalancer le meurtre. La raison approuvait cet acte ; il apparaissait comme équitable et légitime. Et voilà que tout change subitement quand l'heure de la vengeance a sonné ! Kordian est incapable d'exécuter sa décision. Hamletisme, a-t-on dit.

Hamletisme volontairement exposé par le poète pour objecter à Konrad de Mickiewicz et pour élever contre lui son Kordian, être débile, impuissant à soulever le glaive de l'action, capable de lutter seulement à l'aide d'inutiles paroles et de vaines menaces. Telle était, on l'a dit, l'intention exacte de Slowacki, intention satirique, qui, une fois réalisée, devait démontrer à la Pologne ce que représentait en réalité l'héroïsme de la génération de 1830 (1). On a ajouté à cela encore d'autres présomptions. *Kordian* est une œuvre d'analyse psychologique ; c'est une étude sur la peur, elle contient en plus des réminiscences personnelles : le poète n'a pas oublié comment, à l'époque de l'insurrection, la frayeur l'a fait quitter la patrie et fuir loin des tranchées et des champs de bataille (2).

Nous arrêter là, ce serait, il me semble, limiter notre vue, diminuer l'importance de *Kordian*, partant, dégrader sa valeur. En vérité, l'élément moral, ne joue-t-il dans ce drame aucun

(1) V. J. UJEJSKI, *op cit.*

(2) *Ibidem.*

rôle ? Serait-ce absolument impossible de dégager dans *Kordian* autre chose qu'une mauvaise humeur satirique et que l'examen d'une nervosité pathologique ? Ce drame ne nous suggère-t-il pas l'idée (bien pascalienne, sans doute) que la conscience de l'homme n'est pas toujours gouvernée par des règles d'algèbre, que le cœur n'approuve pas toujours ce que la raison conseille, que les équations mathématiques ne tracent pas les lignes de conduite de la conscience : ce qui paraît équitable à la raison ne l'est pas nécessairement à la conscience ? Nous pourrions donc répondre aux tenants de la thèse « psychologiste » et « satirique », en leur disant ceci : l'impuissance de *Kordian* de commettre l'acte meurtrier ne peut être considérée uniquement comme preuve de sa faiblesse, il n'est pas juste de voir dans ce sentiment de répugnance au meurtre une débilité devant nécessairement compromettre le héros et démontrer qu'il n'a aucune réelle aptitude à l'héroïsme.

Raisonnement ainsi, c'est suivre en quelque sorte les traces de la griffe de Dostoévski qui avait indiqué, au moyen de son *Raskolnikov*, le chemin vers le crime justifié par une conscience individuelle. — Celle de *Raskolnikov* était dégénérée ou simplement sauvage, *Raskolnikov* fut châtié : le crime cependant a été commis, le geste criminel a répété la décision intérieure. Est-ce de l'héroïsme ?

La grandeur de la catastrophe dans le drame de *Slowacki* s'affirme précisément par le fait de cette servitude morale de son héros qui n'avait eu que l'illusion de s'être émancipé, de s'être affranchi de la puissance des préceptes de la morale. Il ne les a jamais oubliés et sa conscience ne pouvait se libérer du joug de cette servitude. Cette catastrophe est profondément pathétique, et *Kordian* n'est peut-être jamais plus grand qu'au moment où, tourmenté par les hallucinations et les visions effroyables que son imagination évoquait devant lui, il s'affaisse au seuil de la porte conduisant dans la chambre à coucher du tsar. Jamais plus grand, dis-je, qu'à ce moment de victoire morale, réalisé à l'aide de l'instinct moral agissant dans le subconscient. Et là est l'optimisme de *Slowacki*, son optimisme généreux, émouvant qui éclaire les ténèbres du subconscient pour nous montrer que l'homme est foncièrement bon, que son organisme physique, pourrait-on dire, est à même de faire des gestes de pardon qu'aucune logique ne saurait justifier.

La frayeur de Kordian devant le meurtre anticipé, on pourrait le dire, l'épouvante de Lady Macbeth se lavant les mains : et l'une et l'autre sont du domaine du subconscient, et l'une et l'autre sont provoquées par le vigilant instinct moral.

J'ai devant les yeux une charmante nouvelle de Kellermann : *Parmi les Saints*. C'est l'histoire de quelques fous se trouvant dans une maison de santé. Ils commettent tous des actes incohérents, qui manifestent leur absolue folie. Mais au fond de chacun de ces actes l'écrivain a su trouver la bonté qui se dégage comme l'élément essentiel ; cet élément gouverne d'une manière, on le dirait entre hommes normaux, insolite, leur ligne de conduite. Et cela est réconfortant, en cela consiste la plus douce caresse que la poésie puisse faire à l'homme. Slowacki nous rend confiance en nous-mêmes, il nous suggère cette idée si belle et si attrayante que c'est la bonté qui est la matière première de l'âme humaine, que le bonheur de l'homme, aussi bien que celui de toute une nation, ne peuvent se fonder sur la souffrance d'autrui ou sur le crime, et que personne, à part Dieu, ne peut distribuer les doses de la responsabilité. S'il en était autrement, le crime n'engendrerait rien que le crime et le monde périrait sous cette avalanche : la répugnance au crime et les gestes d'un sublime pardon, ou de la résignation, ou même simplement de l'indifférence, sont, parmi les obstacles que les cœurs généreux opposent au crime, peut-être ceux, dont l'efficacité est la plus grande. Kordian nous l'a montré : il fut un exemple pour les Polonais, ils chérissent et adorent son uniforme de soldat qui les conduisait à la bataille, ils prirent les épées et ne cherchèrent jamais les poignards. En cela, le drame de Slowacki est profondément national.

Slowacki termine son drame en conduisant le lecteur à travers une maison de santé où Kordian attend son arrêt de mort en causant avec le Docteur Etranger (ce dernier est une reproduction du Docteur Noir de *Stello*) et à travers le palais royal, où éclate une lutte monstrueuse entre le tsar et son frère, le grand-duc Constantin, qui demande la grâce de Kordian. Le fantôme du parricide, l'ombre épouvantable de Paul I^{er} se mêle à l'entretien atroce des deux frères. Le tsar, pour se venger des insultes que Constantin lui a faites, évoque le souvenir d'une jeune Anglaise, assassinée sur l'ordre du Grand-Duc. Malgré tout, le Grand-Duc triomphe, il arrache le pardon — malheureusement

trop tard. Sur le champ de mars, l'officier commandant le peloton qui devait fusiller Kordian, ne vit point arriver le messager du Grand-Duc — il fit le signal et les coups partirent...

La scène de l'entretien entre les deux frères dévoile des détails lugubres de la chronique dynastique des Romanov; elle devient une pointe mordante du moment que nous envisageons l'impuissance de Kordian de commettre le régicide comme une preuve de l'intégrité morale du héros polonais.

*
* *

Le drame de Slowacki fut écrit en 1833, c'est-à-dire après l'insurrection de 1831. Il était donc un commentaire en quelque sorte de cette insurrection, il devait aussi jeter une lueur nouvelle sur l'existence de la nation vaincue, il devait présager l'avenir. Il fut conçu d'ailleurs selon un plan d'idées très large. Slowacki pensait composer une trilogie qui devait comprendre trois phases de l'histoire de Pologne : la première tentative de la lutte, la conjuration, l'insurrection et le martyre de la nation (1). *Kordian* réalise la première partie de cette trilogie, les deux autres ne furent pas écrites. Cependant, le poète fit une œuvre qui se range dans ce cadre. C'est un poème symbolique d'une inspiration mystique, accompagnée de réminiscences bibliques, dantesques et vives, ainsi que de souvenirs du voyage que le poète fit en Terre Sainte. Il fut écrit en 1837 dans un monastère arménien sur le mont du Liban, appelé Betchesban, ce qui veut dire « repos des morts », et terminé à Florence. Ce poème vient compléter *Kordian*. « Il s'appelle *Anhelli*, écrit Slowacki dans une lettre de Florence, sa figure est mélancolique et elle possède quelque trait évangélique, son vêtement est très simple et il ne ressemble à rien » (2).

Il serait vain et difficile de tracer en quelques lignes le contenu de cette œuvre d'une douceur toute féminine, d'un symbolisme diaphane; elle emprisonne le soupir de celui qui, après l'effort viril et douloureux de Kordian, prend une posture de prière, de piété. Ce poème vis-à-vis de *Kordian* réalise le rôle d'Eloa, de cet ange amoureux qui vient garder *Anhelli* après sa

(1) Cf. KLEINER, *op. cit.* t. I, p. 283.

(2) Conf. SLOWACKI: *Œuvres complètes*. Lwów 1927, t. III, p. 3.

mort. Anhelli, homme-ange, ouvrier de Dieu, est appelé à accomplir la lourde tâche de sauvegarder dans les « tribus » de l'émigration polonaise les biens de l'esprit, car ce sont eux qui feront la base de l'avenir. Ce poème est une parabole qui enseigne la vérité sur la Pologne de Slowacki et qui présage l'avenir. Mickiewicz, dans son *Livre des Pèlerins Polonais*, écrit avant qu'il eut une connaissance exacte des milieux de l'émigration polonaise, avait montré dans ces « pèlerins » des apôtres envoyés parmi les peuples de l'Europe, moralement déchue; ces « pèlerins » devaient sauver la Pologne et le monde, ils étaient les élus du ciel. Pour Slowacki cela est bien différent, il localise son poème en Sibérie, pays classique du martyr polonais. Les exilés qu'il nous montre — c'est l'émigration entière: aussi bien les Polonais de Sibérie que ceux qui se trouvaient ailleurs en dehors de leur patrie. Ces « tribus » ne sont point pour lui des élus; les Polonais diffèrent des autres uniquement par le fait de leur souffrance: ils sont plus malheureux que les autres. Ce ne sont point les « pèlerins » marchant vers la Terre Promise qui représentent la Pologne, mais les exilés, pauvres et pleins de défauts, détachés du sol natal et de la possibilité d'agir, conscients du fait qu'ils ne reverront jamais leur patrie. Leur trait essentiel n'est point une force d'âme particulière, mais le péché originel qui ne cessait de tourmenter Slowacki — la faiblesse. De ce péché n'est pas exempt même le plus grand parmi eux — Anhelli, lui aussi, par conséquent, est destiné à disparaître. L'avenir est en dehors de l'existence de cette génération, son unique tâche est celle de conserver l'esprit national dans toute sa pureté et dans toute sa noblesse (1). L'accomplissement de cette tâche incombe à Anhelli, homme saint, pieux et pur qui lui sacrifie sa vie. C'est sur sa tombe que le miracle a lieu: un cavalier apocalyptique vient annoncer une nouvelle ère: « Les nations ressuscitent! les villes sont pavées de cadavres! le peuple triomphe! Au bord des fleuves sanglants, sur les perrons des palais, on voit, debout, les rois pâles pressant sur leur sein leur vêtement de pourpre pour abriter leur poitrine contre la balle sifflante et contre l'ouragan de la vengeance populaire... De-

(1) Conf. pour ce passage, *ib.* pp. 5-10, introduction du prof. Kleiner, ainsi que la belle monographie du prof. M. Zdzichowski: *Byron i jego wiek*, Cracovie 1897, t. II, pp. 491-509.

bout, quiconque a une âme ! Debout ! Il est temps de vivre pour les hommes forts ! » (1).

Anhelli ne s'est pas levé, Eloa l'a gardé pour elle, son œuvre à lui était accomplie — celle qui consistait à réaliser la sainteté pure : il a servi sa nation par le fait même de son existence. Et là, comme l'observe fort justement M. Z. L. Zaleski après le prof. Kleiner, « le régime individualiste s'affirme encore cette fois avec force : l'existence de l'homme supérieur est une valeur en soi » (2). Par rapport à *Kordian* l'évolution est grande : au geste de révolte de *Kordian*, Anhelli « semble répondre par la douceur résignée d'un sacrifice absolu. Car la soumission de l'homme pur, de l'homme élu, son sacrifice délibérément accepté, calme et impassible, renferme, selon le poète, une puissance morale supérieure au débordement d'une juste révolte : la sainteté est une force » (3). Disons aussi, la pitié. Nous signalerons ainsi les liens spirituels qui unissent *Anhelli* à *Eloa* de Vigny. Slowacki s'était penché pour ainsi dire sur la « pauvre tribu polonaise » et c'est la pitié qui lui avait suggéré l'idée que le malheur et le martyr désignent une place particulière dans la hiérarchie des choses, et qu'ils contiennent un mérite. Ce mérite, cependant, ne donne pas droit à la conquête de l'avenir, et là le poète fut inexorable : il avait barré devant sa génération les routes conduisant vers les destinées futures ; d'autres que ceux qui connurent les partages, le servage et l'exil sont appelés à refaire la vie de la nation. Voilà qui fut bien triste, pénible et douloureux pour beaucoup de Polonais ; mais combien cette prévoyance se justifie-t-elle encore aujourd'hui, quand nous voyons que la Pologne nouvelle attend avec impatience l'arrivée au pouvoir de ceux qui ne connaîtront ni partages, ni exil, ni martyr ; elle attend qu'ils viennent prolonger le travail de celui qui seul entre Polonais de l'ancienne génération a toujours eu devant les yeux l'idée nette d'une Pologne indépendante. Qu'y a-t-il d'étrange alors que Slowacki ait toujours été le poète pré-

(1) *Anhelli*, trad. de Gasztowtt.

(2) Cf. SLOWACKI, *Œuvres*, éd. 1924, t. III, pp. 6-7, introduction du prof. J. Kleiner ; Z. L. ZALESKI : *Jules Slowacki l'ouvrier de Dieu*. « *Mercure de France* », 1^{er} juin 1927, tirage à part, pp. 9-10.

(3) Z. L. ZALESKI, *op. cit. loc. cit.*

fééré des jeunes, aussi bien que de celui qui, actuellement, est à la tête de la Pologne ?

*
**

Il existe un magnifique tableau d'un grand peintre russe — *Le Démon* de Wroubel. Le peintre s'est inspiré du poème de Lermontov; j'avoue cependant que, pour ma part, *Le Démon* de Wroubel est plus grandiose que celui du poète russe; il est plus philosophique, plus universel, partant plus pessimiste. Il est plus mûr et plus épique que le désespoir lyrique du *Démon* de Lermontov, il est moins humain, moins individualiste, par contre plus cosmique. Nous apercevons sur le fond d'immenses rochers caucasiens une figure gigantesque, étendue et allongée aux pieds du Caucase: elle est si grande et si puissante qu'elle couvre presque entièrement le pays des Titans. Tel est le démon de Wroubel: il se réalise dans l'immensité du monde, il est vaste et tragique comme la nuit.

Cette image apparaît à mes yeux, quand je songe au *Roi-Esprit* de Slowacki. L'univers pour le poète n'est qu'un métier sur lequel il jette sa texture poétique, il fait passer la trame de sa fantaisie à travers le Temps et l'Espace, il les remplit de son être, il anime l'histoire par son esprit et devient roi, « roi-esprit », grand comme le démon de Wroubel, plus grand que le Caucase et ses Titans.

En 1842, Slowacki traverse une crise mystique, commencée dans son âme longtemps auparavant. La rencontre avec Towianski précipita la marche des événements psychiques; une poésie, écrite le 13 juillet 1842, est un précieux document sous ce rapport :

« L'idée de la foi nouvelle est proclamée
Et ressuscitée en moi dans un éclair,
Toute prête à l'action et toute sainte.
.....
Je vois une seule entrée qui demeure ouverte.
Et une seule voie...
Avec humilité je tombe à genoux,
Pour me relever ouvrier puissant de Dieu. » (1)

(1) Traduction de M. Zaleski conf. Z. L. ZALESKI: *op. cit.* p. 13.

Cette voie, si l'on veut, est celle qu'il avait déjà tracée pour Anhelli, seulement, le but qu'elle vise est plus lointain et plus grand aussi. Slowacki, ouvrier de Dieu, portera dès lors sa poésie sur des plans plus élevés; cette crise devient donc pour lui une sorte de transfiguration. Non pas comme Mickiewicz qui, sous la domination du mysticisme de Towianski, renonce à la poésie et s'élanche dans le domaine de l'action directe, ce qui devient pour lui l'expiation de son inactivité en 1831, Slowacki, conscient de sa vocation poétique, demeurera poète (1); il sera celui « qui lit dans les cieux la route que trace le doigt du Seigneur » (2).

Point d'abdication créatrice et poétique, bien au contraire, une concentration, une coordination harmonique de toutes ses facultés morales et intellectuelles en vue de réaliser la nouvelle forme de sa vocation : celle d'être poète révélateur (3) :

« Quand je me relèverai — ma voix sera celle du Maître
Et mon cri — le cri de toute ma patrie. » (4)

Le but essentiel de cette nouvelle poésie est de spiritualiser la vie. Ses deux œuvres maîtresses de cette époque sont : *La genèse par l'esprit* et *Le Roi-Esprit*. La vaste conception de l'univers spiritualisé que le poète nous donne n'est pas seulement un fantôme de son imagination, elle est l'émanation directe de son cœur et de son âme. « D'une manière infiniment singulière, poétique et belle, Slowacki conçoit l'énigme de la vie, nous dit M. Janik. Slowacki possédait déjà le pressentiment de sa grande conception de l'évolution dans les années de sa jeunesse, elle se cristallise définitivement dans la dernière époque de sa vie. Son point de départ fut que l'Esprit représente l'unique réalité, que tout ce qui existe est créé par l'esprit et pour l'esprit et rien n'existe pour la fin corporelle. La révélation de l'esprit dans la forme corporelle s'est produite à la suite de son propre désir et à la suite des prières qu'il a adressées à Dieu. Les esprits, se trouvant auprès de Dieu lui demandèrent de leur donner une forme corporelle pour qu'ils pussent manifester leur

(1) Cf. Z. L. ZALESKI, *op. cit.* pp. 13-14.

(2) Paroles du Chatterton de Vigny.

(3) Z. L. ZALESKI, *op. cit.* pp. 13-14.

(4) Traduction de Zaleski, *op. cit. ib.*

force et leur amour pour Lui » (1). Par le travail et le sacrifice des esprits le plus haut placés se produit l'évolution constante des inférieurs vers des formes de plus en plus parfaites. Cette évolution est discontinue et l'analyse du rythme de cette évolution amène Slowacki à la constatation que la mort n'est qu'une apparence : « les premiers Esprits, nous dit le poète, allant déjà vers Toi (Dieu) en un supplice ardent, Te firent le premier sacrifice. Ils s'offrirent à la mort. Mais ce qui était la mort pour eux n'était à Tes yeux, ô Seigneur, que l'assoupissement de l'Esprit dans une forme et son réveil dans une autre... » (2). La mort ne cause aucun dommage pour la chaîne de la Création : « car le rapprochement du terme de la mort corporelle accélérerait l'essor spirituel de la vie, et la mort étant une loi de la forme, demeura pour ainsi dire, la reine des masques, des dépouilles et des revêtements spirituels et elle reste jusqu'à présent un fantôme sans aucun pouvoir réel sur la créature » (3). Donc, par l'accélération de la mort du corps, l'élan spirituel de la vie s'accélère. Voici une négation frappante du système de Schopenhauer et de la poésie philosophique de Vigny : pour tous deux la mort était la véritable nature des choses (4).

Slowacki revendique « la Faculté créatrice de l'Esprit », il estime que « dans chaque forme se trouve enfermé comme un souvenir de la forme antérieure et une révélation de celle à venir ; et dans l'ensemble des formes il y a une tendance révélatrice de l'humanité, un vague rêve de l'incarnation humaine... Mais, vains seront les efforts des observateurs des formes. Celui-là seul qui entreprendra d'examiner la nature en la déduisant de l'Esprit, apprendra de façon certaine à connaître ses mystères dans les profondeurs de son âme » (5).

Voilà qui est significatif. L'homme est intimement lié à l'univers, son âme s'unit à la marche de tous les esprits et tout en lui, instincts, vertus, volontés sont la résultante de cette immense évolution créatrice, s'avançant vers Dieu qui est en quelque sorte aussi bien le promoteur de ce mouvement que le but final vers lequel se dirigent les pas gigantesques de l'Univers.

(1) Cf. M. JANIK : *Juljusz Slowacki (Szkiec biografii psychologicznej)*, « Czas », 28 juin 1927.

(2) *La genèse par l'Esprit*, trad. p. St. Dumin-Karwicki, Varsovie 1926, p. 13.

(3) *Ib.* pp. 25-26.

(4) Comp. STANISLAS DE VINCENZ : « *La genèse par l'Esprit* » de Slowacki. « Pologne Littéraire », 1927, N° 9.

(5) *La genèse par l'Esprit*, pp. 27-32.

Tel le « démon » de Slowacki, l'Esprit qui émane de tout, des pierres aussi bien que des plantes, des animaux et des reptiles, se manifestant dans l'homme, étant l'être véritable de toute chose, ayant Dieu comme but unique de son existence.

Cette théorie d'évolution, de métempsychose et d'anamnèse se manifeste dans plusieurs œuvres de Slowacki. Elle enrichit en premier lieu celles qui se fondent sur l'histoire, telle le *Roi-Esprit* qui est une épopée mystique des Esprits — conducteurs des nations. Cette théorie apparut, à l'époque, préparée en quelque sorte par Condorcet et Lamarck, c'est-à-dire à l'époque des Darwin, des Hegel qui, eux, ne se trouvaient pas très éloignés des systèmes évolutionnistes (1). Slowacki a toujours été un lettré, après 1843 il a entrepris de nouvelles lectures... « Au nom du célèbre mystique scandinave Swedenborg qu'il a déjà lu à Wilno, nous dit le professeur Pawlikowski, il faut ajouter ici les philosophes grecs, Platon et Aristote, de même que Bacon, Hegel, Saint-Martin, Lamarck et Faraday, Leroux, Michelet, Lamennais, Fourier, Bonnet et surtout Pierre-Simon Ballanche, dont la conception des hommes-types, ainsi que les vues sur la palinogénésie et le rôle révélateur de la poésie, ne semblent pas étrangères à la formation des idées directrices du système mystique de Slowacki » (2).

Ce qui est important dans cette théorie d'évolution, c'est son caractère spiritualiste, c'est lui aussi qui préserve l'individu d'être absorbé par l'évolution transformatrice. Notons enfin que Slowacki conserve la notion du Dieu personnel. En cela, le système de Slowacki diffère de celui de Hegel, disons plus, il s'y oppose nettement.

L'édifice harmonieux de la philosophie de Hegel se basait d'un côté sur le principe de l'identité du sujet et de l'objet, emprunté, comme on le sait, à Schelling, et de l'autre, sur sa dialectique qui parvenait à concilier toutes les contradictions. Le système de l'idéalisme absolu ne pouvait assigner de place à l'immortalité de l'âme et au Dieu personnel; le concept de l'identité qui se réalisait dans ce système s'y opposait d'une façon flagrante. La loi de la transformation formait une sorte de cercle magique dans lequel le tout, en se divisant et en se multipliant, revenait à l'unité, basée sur l'identité de l'être, du non-

(1) Comp. STANISLAS DE VINCENZ, article cité ci-dessus.

(2) Comp. ZALESKI, *op. cit.* p. 15.

être et du devenir. Nous avons vu que pour Slowacki ce n'est que l'esprit qui compte et que dans son évolution créatrice les esprits suivent un chemin qui les conduit vers Dieu. En cela, Slowacki était foncièrement Polonais et fidèle à la mentalité polonaise. Le système de Hegel était en contradiction avec l'esprit individualiste de la pensée polonaise. Tous les philosophes polonais de l'époque hegelienne, aussi bien Kremer, Trentowski, Libelt que Hoene-Wronski et que le comte Cieszkowski, tous ont subi l'influence de la méthode dialectique de Hegel qui fut, ne l'oublions pas, « la plus grande découverte de l'époque », mais tous aussi se détournèrent de cette philosophie, n'y ayant pas trouvé ce qui leur était le plus cher : le Dieu personnel et l'immortalité de l'âme. Nous retrouvons dans le système de Slowacki le même ordre d'idées. Dans son système, comme dans celui de tous les autres cités ci-dessus, l'esprit est l'élément de négation, il ne réalise pas l'affirmation, comme dans la méthode de Hegel; il est, au contraire, foncièrement la source de toutes les contradictions. La conciliation de la matière et de l'esprit se réalise dans le moi qui est l'élément transcendant de l'homme et dont le développement est le but de la vie.

C'est ainsi que le *Roi-Esprit*, indépendamment de son allure panthéiste, est une œuvre qui affirme avec une ineffable puissance l'individualisme débordant du poète et c'est précisément cette œuvre, pleine de conceptions étranges, fantastiques, c'est elle qui réalise un individualisme non exempt de démonisme. Telle est l'histoire du roi Popiel qui, pour combler le précipice séparant son peuple de Dieu, s'adonna à des cruautés sans exemple; elles devaient forger le peuple et le rendre sensible à la grâce divine, cette dernière ne manquerait pas de descendre du ciel à la suite du martyr qu'il avait infligé à son peuple (1).

L'esprit réalise ici sa négation, cette négation devient du démonisme. La contradiction entre l'idée de Dieu et les moyens d'arriver à lui est immense, elle contient ce quelque chose du démon de Wroubel : tragique et vaste comme la nuit.

*
**

Dans une œuvre de prose intitulée : *Sur la nécessité de l'idée*, Slowacki défend le principe de la « liberté de l'esprit » qui

(1) Comp. M. ZDZIECHOWSKI : *Byron i jego wiek*, Cracovie 1897, t. II, pp. 508-518.

devrait être la base de toute société. Cette liberté se répand en premier lieu sur « toutes les négations dont la sainteté provient de l'esprit ». Il reconnaît donc, en quelque sorte, le *liberum veto*, en tant que la négation provient « de l'ange, comme le *veto* de l'esprit », et non pas du corps; en ce dernier cas, « le *veto* est satanique et représente l'ignominie de la terre ». Il s'oppose radicalement au système du parlementarisme démocratique qui impose l'obéissance aux lois émanant de la majorité (1). Mais il y a fort loin de là au communisme et à la dictature du prolétariat; ce ne seraient pour lui que des « négations sataniques, représentant l'ignominie de la terre ». Voilà encore un mérite de plus aux yeux d'une société comme celle d'aujourd'hui, pleine de rancune envers le parlementarisme et d'hostilité contre le communisme, sans laisser toutefois de vénérer la domination de la minorité dont la source est « la liberté de l'esprit ».

Il serait bien difficile de tracer un portrait plus ou moins complet de Slowacki. Sa poésie change si souvent d'aspects, elle est si riche et si variée. Voici pourtant quelques traits qu'il importe d'ajouter à ceux que j'ai déjà signalés.

Slowacki eut toujours son style bien à lui : il subordonnait la vie à sa propre nature, pour rappeler cette formule de Hermann Bahr, théoricien allemand du modernisme (2).

On a insisté aussi sur le syncrétisme des procédés esthétiques de Slowacki, sur le rôle de la musique, de la nuance et de la couleur dans cette poésie qui se sert de ces éléments pour enrichir ses symboles. Pour démontrer la communauté de Slowacki avec « l'art nouveau » on a cité des poésies de Verlaine, de Beaudelaire, de Rimbaud, des études de Gustave Kahn et de René Ghil, des poésies allemandes parodiant cet art :

« Sie dichten in Farben und malen in Tönen
Und machen ein Mismatch aus allem Schönen;
Sie spielen Klavier auf ihren Paletten
Und pinseln Tragödien und Operetten,
Sie singen Gebäude in toller Verirrung. » (3)

Tous ces exemples et toutes ces citations paraissent confirmer la thèse de Matuszewski : Slowacki maître de l'art nouveau,

(1) Cf. I. MATUSZEWSKI, *op. cit.* pp. 55-56.

(2) *Ib.* p. 58. Comp. HERMANN BAHR : *Studien zur Kritik der Moderne*, Frankfurt 1894.

(3) Cf. MATUSZEWSKI, *op. cit.* p. 145.

étant donné que nous trouvons des aveux du poète qui autorisent ce rapprochement. Krasinski, le grand contemporain de Slowacki, avait déjà signalé le syncrétisme de cette poésie ; il avait dit : « Slowacki n'est pas né sculpteur pareillement à Mickiewicz, mais musicien, dans sa musique coulent les couleurs d'un Corrège et d'un Raphaël, portées sur les sons d'un Beethoven » (1). Voici, d'ailleurs, ce que confesse le poète lui-même :

« Qui donc, ayant jeté un coup d'œil
Dans le domaine de l'esprit, pourrait savoir ce que signifie le fait
Qu'il y a des mots dont la couleur à nos yeux est plus sanglante,
D'autres, qui semblent être tissés d'arcs-en-ciel,
Et d'autres enfin, qui ayant perdu tout leur parfum
Viennent désespérés s'allier aux sons du poète
Et se couchent dans la longue colonne de rimes,
Impuissants, silencieux, pareils à des cadavres jetés dans des cercueils. » (2)

Le poète avoue qu'à l'heure de l'inspiration « une humeur monotone de l'âme harmonise tout et couvre tout d'une seule couleur, de sorte que, après avoir terminé le travail, je suis étonné de voir que mes œuvres diffèrent l'une de l'autre par leurs couleurs. Je ne puis expliquer cela autrement qu'en vous disant que mon *Rêve d'une nuit d'été* me paraît bleu et d'une teinte de lune et *Macbeth* me semble être grise et rouge » (3).

Le syncrétisme dans l'art et la poésie depuis le romantisme dura longtemps, pareillement à beaucoup de « liaisons dangereuses ». La peinture fut ensemencée par la littérature, la musique subit le même sort ; d'autre part, elles prirent leur revanche en pénétrant par toutes les entrées dans la poésie. Citons : opéras de Wagner, peinture de Böcklin, Flaubert confessant que *Salambô* devait être « quelque chose de pourpre » et *Madame Bovary* devait rendre « la couleur de moisissure de l'existence de cloportes » (4), Pszybyszewski et Tchekhov créant des drames dont l'essence était le *Stimmung*. La guerre a coupé court à ce syncrétisme, bien puéril, avouons-le.

En une certaine mesure il est possible de dégager les mêmes dispositions dans Slowacki, par elles se traduisait son individua-

(1) Cf. *ib.* p. 134.

(2) SLOWACKI : *Król Duch*, cité par Matuszewski, *op. cit.* p. 139, comp. pp. 148-169.

(3) *Ib.* 141. Le poète a en vue ici son drame *Balladyna*, il symbolise le monde des esprits par *le Rêve d'une nuit d'été* et les éléments tragiques de son œuvre par *Macbeth* :

(4) Cf. *Journal des Goncourt*, cité par Matuszewski, *ib.*

lisme : les mots avaient pour lui telle ou telle couleur. C'est de l'impressionisme pur et qui dérive de l'individualisme romantique, il est son petit-fils. En cela Slowacki ne fut ni unique ni singulier ; les romantiques (allemands en première ligne) connaissaient ce « Mischmasch aus allem Schönen ». Les romantiques étaient des mystiques et des symbolistes, le monde extérieur n'était pour eux que la pâle expression d'une réalité plus réelle, occulte. Ce n'était donc pas la reproduction de la réalité visible dans le dessein qui les préoccupait, il s'agissait de créer le *Stimmung* qui rend possible pour autrui la connaissance de l'infini, perçu par le poète. Il est erroné de croire, présumaient-ils, que la vraie réalité qui se cache derrière le monde visible, se laisse décrire ; on ne peut que suggérer l'idée de l'enchaînement continu et infini des choses et cela par la mobilisation de toutes les facultés créatrices de l'artiste, par l'alliance de tous les arts qui n'expriment séparément qu'une petite partie de l'infini. Donc, les arts s'entremêlent, ils se marient ; les couleurs manifestent un sens intellectuel, les sons traduisent l'Univers ; les mots reçoivent une valeur purement musicale. Nous lisons : « rotes Leben », « rote Sehnsucht », « grüne Flammen » (feuillage printanier). Les sons brillent, les oiseaux sont des sons emplumés ; les couleurs ont leur sens symbolique : verte, douleur et jalousie ; rouge, activité et amour (1). A.-W. Schlegel avait composé toute une échelle de correspondances entre les voyelles et les sensations qu'elles provoquent : a, couleur rouge, jeunesse, joie, éclat ; o, pourpre, noblesse, magnificence, soleil, etc. (2). Fechner, en 1876, Bleuler et Lehmann en 1881, Kaiser en 1895, ont développé ce système (3).

Pour conclure, prenons la formule de la *Kreisleriana* de Hoffmann : « Moins dans le songe du sommeil que dans un état de mi-veille, précédant l'assoupissement, je découvre les liens entre les couleurs, les sons et les parfums. Il me semble que tout cela surgit d'une seule manière secrète d'un rayon de clarté pour se concilier en un seul magnifique concert ». Cette formule résume le syncrétisme du romantisme aussi bien que celui de

(1) Cf. le remarquable travail de A. N. VESELOVSKI : *V. A. Joukovski*, Saint-Petersbourg, 1904, partic. le chapitre : *Poëtika romantikov i poëtika Joukovskovo*, pp. 465-475.

(2) *Ib.*

(3) Cf. MATUSZEWSKI, *op. cit.* p. 145.

Slowacki. De là un seul pas aux symphonies de liqueurs que « s'orchestrait » le personnage insolite de *A rebours*.

*
**

En Pologne actuellement il se pose un problème bien différent de tout cela. Le « modernisme » de Slowacki ne préoccupe plus personne : syncrétisme, symbolisme, impressionisme se sont évaporés... Le dessin net, les lignes précises, l'art connaissant ses limites, ses singularités, l'art concentré nous attire aujourd'hui. Nous aimons la beauté concrète.

De France, d'Italie, d'Égypte et d'Angleterre le poète regardait sa patrie, son imagination évoquait de resplendissantes images du pays natal. A une certaine époque de sa vie, elles devinrent singulièrement chaudes et plastiques. Le passé de la Pologne revivait dans ces tableaux poétiques aussi bien que sa nature, sa rusticité sarmate aussi bien que le pathétique de son histoire. La suavité de ces images, leur bravoure s'entremêlant avec la tension morale, avec le mysticisme religieux et son allégorisme font que Slowacki nous rappelle le style poétique du XVII^e siècle et nous fait songer à la peinture italienne du XVI^e-XVII^e siècle, aux mémoires de Pasek, à un Tasse, à Corneille et surtout à Calderon. Il a traduit *El Principe constante* et il en fit un chef-d'œuvre polonais, ne résistant pas à la tentation qui avait sollicité Shelley de « jeter sur les formes parfaites des drames de Calderon le voile gris de ses mots ».

L'analyse de ce recoin de l'œuvre de Slowacki, de cette période de son travail poétique — car cela en fut une — hante la critique polonaise d'aujourd'hui (1).

(1) Cf. « Wiadomosci Literackie », Varsovie, le 26 juin 1927, articles de K. W. ZAWODZINSKI et de ST. KOLACZKOWSKI.

L'auteur n'a fait qu'effleurer la vaste œuvre de Slowacki qui comprend plus de vingt drames, tragédies et poèmes dramatiques, plus de vingt poèmes, des œuvres en prose, un très grand nombre de poésies lyriques, des traités philosophiques, des articles littéraires et une très belle et riche correspondance. Le lecteur pourra compléter les lacunes de cette esquisse à l'aide de l'étude de Z. L. ZALESKI, citée ci-dessus (« Mercure de France », 1^{er} juin 1927), ainsi qu'à l'aide du fascicule du 15 juin 1927 de la revue « La Pologne » (Paris), comprenant une bibliographie des traductions françaises des œuvres de Slowacki et du N^o 9 de la « Pologne Littéraire » (Varsovie, 15 juin 1927) où le lecteur trouvera la consciencieuse étude de MANFRED KRIDL.



(Gravure anonyme Cabinet des Estampes, Bruxelles)

THÉODORE VERHAEGEN

Président de la Chambre des Représentants (Session 1857-1858).

Théodore Verhaegen

PAR

FRANS VAN KALKEN.

Professeur à l'Université de Bruxelles.

« Le bon sens du pays a fait de l'Université libre une institution nationale. »

(VERHAEGEN à la séance d'ouverture de l'Université, le 5 octobre 1857).

« Nous ne sommes pas envoyés à la Chambre pour nous rendre populaires, mais pour être utiles au pays. »

(VERHAEGEN à la Chambre, le 6 mars 1839).

Je ne veux pas commencer cette étude par un artifice. Je ne dirai pas que, depuis longtemps, je nourrissais l'espoir d'apporter au fondateur de notre Maison un hommage modeste mais fervent. J'avouerai plutôt en toute sincérité que ce Théodore Verhaegen, dont l'image solidement campée sur son socle de pierre est visible de toutes nos croisées, fut, pendant ma vie estudiantine, une sorte de personnalité mythique. Les paroles que prononçaient annuellement à son sujet, soit le recteur, soit le président de la Générale, lors de la Saint-Verhaegen, étaient fortes sans doute, mais se perdaient invariablement dans le vacarme de nos acclamations tumultueuses. Plus tard, il ne me souvient pas d'avoir, comme professeur, échangé sur lui avec mes collègues des propos fort suivis. Au reste, quelle est la maison où l'on parle jamais du *Lar familiaris* ?

Un jour, la Commission de la *Biographie Nationale* me demanda une notice sur Verhaegen. M'étant mis à la tâche avec la certitude de n'avoir qu'à reprendre et à mettre au point des travaux analogues effectués jadis, j'eus l'extrême surprise de constater que, ni dans nos milieux universitaires, ni dans le monde politique, cet homme autrefois si connu et si diversement

jugé n'avait fait l'objet d'une étude biographique approfondie (1).

C'est pourquoi, amplifiant ma tâche initiale, j'ai rédigé ces pages et j'ai prié la *Revue de l'Université* de bien vouloir les accueillir. L'Université de Bruxelles et le Parlement furent les seuls centres de l'activité publique de Verhaegen. C'est donc surtout à l'aide des *Recueils des procès-verbaux des séances solennelles de rentrée de l'Université*, ainsi que des *Annales parlementaires*, que je me suis efforcé de reconstituer mon personnage. Je me suis fait un devoir de ne pas le séparer de son ambiance. Loin d'avoir été un surhomme détaché des contingences, un *outsider* ou un précurseur, Verhaegen fut, en effet, essentiellement de son temps, de son milieu, de son propre groupe social et politique. Il y eut même chez lui une sorte d'homochromie mimétique, qui, parfois, rend difficile une distinction entre son action propre et celle de son entourage.

J'écris ces lignes en des temps propices. Au cours de sa carrière longue et mouvementée, Verhaegen fut considéré par ses amis comme une figure sublime, par ses adversaires comme « l'homme rouge » par excellence, comme une « incarnation de l'Antéchrist » ! Aujourd'hui, personne ne fera difficulté pour reconnaître qu'il fut un grand idéaliste.

I

Années d'observation.

(1821-1833.)

Aucune des circonstances qui entourèrent la jeunesse de Pierre-Théodore Verhaegen ne firent prévoir le rôle de tribun qu'il allait jouer à l'âge mûr. Il naquit le 5 septembre 1796

(1) EUGÈNE BOCHART ouvre son intéressante mais superficielle collection illustrée de *Biographies des membres des deux Chambres législatives* (Session 1857-1858) [Bruxelles 1858] par quelques pages consacrées à Th. V. (pp. 3 à 12). Il y a aussi des renseignements sur le *curriculum vitae* de V. dans l'*Indépendance belge* du 10 décembre 1862, dans le *Moniteur belge* de 1862, IV^e trimestre, pp. 5662-5663 (discours prononcé aux funérailles de V. par M. Vervoort, président de la Chambre des Représentants), dans le *Moniteur belge* de 1863, IV^e trim., pp. 5084-5086 (discours de M. Roussel, recteur sortant de l'U. L., à la séance de rentrée du 12 octobre 1863). — La *Bibliographie Nationale (1830-1880)*, t. IV, pp. 243-244, donne une longue liste des discours prononcés par V. à la Chambre ou aux séances de rentrée de l'U. L., discours qui ont généralement été publiés sous forme de brochures. Cette liste contient quelques erreurs.

(19 fructidor an IV), à Bruxelles, dans un milieu patricien et fermé. Son père, Pierre Verhaegen (1767-1835), avocat au Conseil de Brabant, descendait d'une famille noble, connue dès le XV^e siècle et qui avait compté parmi ses membres beaucoup de gens de robe du pays de Rymenam, Werchter et Rotselaer (1). Unie à Pierre Verhaegen en 1795, sa mère, Jeanne-Françoise Schuermans (1773-1853), était aussi d'excellente origine.

Les années d'enfance de Théodore Verhaegen s'écoulèrent, paisibles et studieuses, dans le confortable hôtel familial de la place du Samedi, près l'église Saint-Jean-Baptiste du Béguinage. C'était l'époque où le régime napoléonien avait rendu à nos provinces une certaine prospérité, mais au prix d'un pesant asservissement des esprits. Brabançons attachés aux institutions de jadis et à la foi fervente de leurs aïeux, Pierre Verhaegen et son épouse tinrent leurs enfants éloignés des écoles publiques impériales. Théodore fut instruit dans les sciences juridiques par son père et par des professeurs particuliers. Il termina cependant ses études à l'Ecole de Droit de Bruxelles, en 1815, la même année que son futur adversaire politique, Félix de Muelenaere. Lorsqu'il devint avocat, le 28 juillet, Bruxelles exultait encore d'avoir échappé au retour du régime napoléonien. Verhaegen partageait cette joie car — devait-il dire un jour — « les chaînes d'or ne sont pas moins lourdes aux nations que les chaînes de fer ».

Six ans plus tard, nous retrouvons le jeune juriste dans une situation sociale non seulement bien assise, mais déjà riche en brillantes perspectives. Le 27 juillet 1819, il avait épousé Mademoiselle Jeanne Barbanson, fille de Jean-Baptiste Barbanson, reçu au lignage bruxellois des Sweerts en 1786 et président du tribunal de première instance de la capitale (2). Laborieux et actif, Verhaegen s'était en peu de temps conquis une place enviable au barreau, surtout comme avocat d'affaires bien que son

(1) *Annuaire de la noblesse belge*, 1889, 1^{re} partie. — F. MET DEN ANCXT, *Recueil nobiliaire belge*, T. II (1914).

(2) *Journal de la petite poste de Bruxelles*, n^o du 3 août 1819. Née à Bruxelles, le 30 décembre 1795, M^{me} V. mourut à Boitsfort, le 19 août 1858. De son union avec Th. V. naquirent Eugène V. (1820-1878) et deux filles. L'avocat Eugène V. épousa en 1846 M^{lle} Marie Nève, dont il eut trois fils : Arthur, ingénieur des ponts et chaussées ; Jean, avocat ; Joseph, membre de la magistrature.

éloquence facile le portât plutôt vers les causes d'assises. Il était extrêmement attaché à sa profession; il en était fier pour tout ce qu'elle contenait de généreux et d'exaltant. Plus tard, malgré les vicissitudes d'une vie politique absorbante et tourmentée, il resta fidèle au barreau, y figura au premier rang et fut deux fois élu bâtonnier, de 1852 à 1853 et de 1859 à 1860.

Ce fut un procès de caractère politique qui mit pour la première fois le nom de Théodore Verhaegen en vedette. En 1820, le conflit entre les catholiques belges et le roi Guillaume I^{er}, à propos des articles sur la liberté de conscience et des cultes inscrits dans la Loi fondamentale de 1815, s'était considérablement atténué. Grâce à une application presque générale de la « formule de Méan » (1817), selon laquelle les catholiques marquaient leur soumission à la Constitution sans se considérer comme tenus d'en approuver, en leur for intérieur, tous les articles, la Croisade de l'Episcopat était virtuellement terminée. Malheureusement, l'évêque de Gand, Mgr de Broglie, chef du mouvement d'opposition, réfugié en France depuis 1817, n'avait rien abdiqué de son intransigeance. Par lettre datée de Beaune, le 14 octobre 1820, il avait énergiquement interdit aux vicaires généraux Goethals et Maertens de convoquer le chapitre de Gand, prêt à s'entendre avec le roi. Les grands vicaires avaient aussitôt obéi à cet ordre péremptoire.

Irrité de cette volte-face, Guillaume I^{er} avait fait arrêter les deux vicaires ainsi que le secrétaire de l'évêché de Gand, le 22 décembre. Cet acte maladroit, que n'autorisait aucun texte légal, avait profondément ému l'opinion publique belge. Aussi fut-ce une véritable bonne fortune pour Théodore Verhaegen que de se voir choisi comme co-défenseur par plusieurs avocats en renom, chargés de plaider la cause des grands vicaires. Il n'aida pas seulement ses collègues à emporter l'acquiescement des prévenus devant la Cour d'assises du Brabant, le 25 mai 1821, mais il mit même tant de fougue dans ses élans oratoires que le ministère public lui infligea une aigre censure, pour avoir — écrivait-il — usé, envers la Cour et les magistrats instructeurs, d'« expressions déplacées » et d'« imputations inconvenantes » (1).

(1) Pour les détails sur le procès des grands vicaires, cf. CH. V. DE BAVAY: *Histoire de la révolution belge de 1830*. (Bruxelles, 1873), pp. 42 et ss.

Verhaegen allait-il devenir le champion de la cause catholique, dans la lutte du clergé belge contre le joséphisme de Guillaume I^{er} ? Il n'en fut rien. Dans l'affaire des grands vicaires, le jeune avocat ne vit qu'une technique et un succès de métier. Pour des raisons encore ignorées et sous l'action de facteurs inexplicables, parmi lesquels figurèrent probablement en lieu principal des méditations solitaires, cet homme, élevé dans un milieu très pieux et qui, en 1824, siégeait au conseil de fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste du Béguinage, se rallia très tôt aux disciplines du libéralisme le plus combatif. Et ceci va nous expliquer toute son attitude avant et pendant la Révolution de 1830.

D'accord avec la politique scolaire du roi des Pays-Bas, au point de refuser son concours à l'abbé Desmet, curé de Saint-Nicolas, poursuivi en justice à cause de ses critiques contre cette susdite politique, Verhaegen s'abstint d'adhérer à l'Union des oppositions. Le fameux appel de De Potter, invitant catholiques et libéraux à cesser de « traquer les Jésuites » pour mieux « poursuivre les ministériels », lui parut un contresens. Tout en admettant la réalité des griefs et en n'ayant rien à objecter au programme si généreux de l'Union, il continua, à peu près seul, à considérer l'ordre de Jésus et les « Ignorantins » comme les ennemis par excellence de la chose publique.

Lors des événements de 1830, il résida six mois à l'écart, dans sa maison de campagne de Watermael-Boitsfort, commune dont il était bourgmestre depuis 1825. Elu membre suppléant au Congrès National, il refusa d'y siéger ; en décembre 1830, il persista dans cette attitude, malgré le décès du député dont on lui avait offert la suppléance. Cette abstention a naturellement préoccupé les amis de Verhaegen, qui l'ont volontiers représenté, à cette époque, comme torturé par les hésitations et les angoisses. D'autre part, que de fois ses adversaires politiques, saignant des traits qu'il leur décochait, ne lui demandèrent-ils pas sous quel drapeau il combattait aux premiers jours de notre indépendance ? En 1842 encore, M. Félix de Mérode rappellera, non sans humour, « la distance respectueuse dans laquelle se tenait M. Verhaegen à l'époque de la plantation de l'arbre de la Liberté, pendant que MM. Liedts, Nothomb et lui-même se tenaient très près des racines du peuplier ! » (1).

(1) Séance de la Ch. des Repr. du 27 mai 1842.

En vérité, Verhaegen ne connut en 1830 ni incertitudes, ni crises morales. D'abord parce que son tempérament s'embarassait peu de perplexités; ensuite parce que son attachement à la Maison de Nassau fut très réel. « Ennemi de toute commotion », il s'abstint d'adhérer à un mouvement susceptible, selon lui, d'attirer sur sa patrie « des pertes et des périls de toute espèce ». Recourir à l'insurrection quand un simple redressement des griefs eût été suffisant, lui semblait un prétexte invoqué par des ambitieux pour « monter aux premiers postes de l'Etat et peut-être rêver le diadème ! » Le décret d'exclusion des Nassau, du 24 novembre 1830, ancra définitivement Verhaegen dans sa manière de voir. Treize ans après notre mouvement émancipateur, il déclarait encore au Parlement, avec une rude franchise : « Cette révolution n'eut pas mes sympathies » (1).

On peut regretter l'attitude de Verhaegen en 1830, mais on ne peut nier qu'elle lui fut dictée par une conviction désintéressée, car nous pouvons le croire sur parole lorsqu'il assure qu'à cette époque des sollicitations nombreuses lui furent adressées pour l'élever « au faite des emplois ». Depuis, il conserva toujours de « bonnes relations d'amitié personnelle avec les princes de l'ancienne maison royale » (2). Lorsque, en mars 1834, la vente du haras de Tervueren, appartenant au prince d'Orange, fut décidée, il rédigea avec plusieurs avocats une note pour déclarer cette vente illégale. S'il faut faire crédit aux affirmations de Bochart, Verhaegen signa même la souscription des Orangistes lancée en vue de racheter quatre chevaux et de les offrir à leur ancien propriétaire. On sait que cette bravade eut pour résultat le pillage de dix-sept hôtels et demeures particulières, notamment à Bruxelles, les 5 et 6 avril 1834. Toujours selon Bochart, la maison de Verhaegen fut désignée aux fauteurs de troubles par un drapeau noir, mais cet « étendard de l'émeute » aurait été hâtivement enlevé par des membres de la Loge les Amis Philanthropes, Loge dont Verhaegen faisait partie depuis 1817 et dont l'ex-Grand Maître avait été le prince Frédéric en personne. Quoiqu'il en soit, Verhaegen comprit sans doute qu'il était allé trop loin, car, dès ce moment, nous ne relevons plus dans sa carrière le moindre soupçon d'orangisme.

(1) *Moniteur belge*: Séances du 27 mai 1842 et du 21 mars 1843.

(2) *Indépendance belge* du 10 décembre 1862.

J'ai dit plus haut que l'attachement de Verhaegen à la Maison de Nassau procédait, en somme, de son évolution rapide vers un libéralisme intransigeant. Dans les conflits entre le souverain et les Belges, toutes ses sympathies avaient rayonné vers le défenseur strict autant que passionné de la suprématie du pouvoir civil sur l'autorité religieuse, vers l'inspirateur d'un système rigoureux de lois laïques, faites pour l'ensemble des citoyens, sans distinction de croyances. Dans nos provinces où, depuis le règne des Archiducs, la catholicisation des esprits s'était opérée d'une manière presque absolue et où le premier effort vers l'indépendance s'était, en 1790, traduit par une dictature « aristo-théocratique », il était, selon Verhaegen, évident qu'un renversement de l'œuvre politique fondée par Napoléon I^{er} et façonnée par le roi Guillaume transformerait aussitôt les opprimés en oppresseurs et fournirait au clergé l'occasion d'une éclatante « revanche ».

Tenaillé par cette crainte du clergé, en tant que corps politique et social militant, Verhaegen avait nécessairement dû être hostile à toute forme de coopération entre Bleus et Noirs, partant à toutes les manifestations de l'Unionisme, malgré l'extrême faveur attachée dès 1828 à ce système. « Je n'ai pas pris part à l'Union qui s'est formée entre les catholiques et les libéraux en 1829; je n'ai pas même, je le dis ouvertement, été partisan de la Révolution de 1830 », s'écriait-il énergiquement à la Chambre, le 27 novembre 1856, « par la raison que je prévoyais que cette Union, et par suite cette Révolution, ne devaient tourner qu'à l'avantage des catholiques, et que les libéraux feraient en cela un véritable métier de dupes... » (1).

Dès lors qu'il juge les événements de ce point de vue, Théodore Verhaegen va, pendant plusieurs années, adopter une attitude constamment négative et critique. A ses yeux, les libéraux font preuve de faiblesse et gaspillent des chances uniques (2). Dominant entièrement le Gouvernement Provisoire,

(1) CH. WOESTE: *Vingt ans de polémique*. Tome I^{er} (1885), p. 94.

(2) La question des sacrifices faits respectivement par les partis libéral et catholique pour réaliser l'Union a fait l'objet de polémiques ardentes. Sur le point de vue des premiers, cf. PAUL HYMANS: *Frère-Orban* (Bruxelles, 1910), T. I^{er} (1817-1857) *passim*, spécialement pp. 133 et ss.: extraits d'un manuscrit de Frère-Orban sur la politique et les partis en Belgique; le point de vue catholique a été développé par

maîtres ensuite des deux cabinets successifs du Régent et peut-être de la majorité du Congrès, ils ont toléré néanmoins que l'on inscrive, dans la Constitution, le principe de la liberté illimitée de l'enseignement, que l'on accorde au clergé un statut lui assurant, à la fois, une indépendance absolue vis-à-vis de l'Etat et une rémunération officielle, comparable à celle des fonctionnaires publics. A l'optimisme indéfectible des Lebeau, des Devaux, des Rogier, combien il préfère le scepticisme agressif de la petite minorité libérale intransigeante du Congrès, où siège le vieux Séron, député de Philippeville, jadis ami de Danton, célèbre à cause de son bicorne et de ses bottes à la Souwaroff, où Defacqz lance son premier cri d'alarme contre les « influences malignes » de la société religieuse (1).

En ces temps de concorde, où — écrit Paul Hymans — « l'on répugnait à s'appeler catholique ou libéral », où les *leaders* des deux groupes, devenus intangibles par une participation glorieuse à la Révolution, constituaient de concert, avec l'agrément du Roi, des ministères « neutres entre les partis », des ministères d'union patriotique, notre jeune opposant ne peut donner d'autre dérivatif à ses énergies latentes que celui de guetter l'accident, la fissure. Voici Charles de Brouckère, homme de bonne volonté à qui l'on confiait le portefeuille des Finances quand il n'y avait plus d'argent et celui de la guerre quand il n'y avait plus d'armée, qui sort en 1832 du cabinet De Theux-De Muelenaere, tout grondant et la moustache de vieux grognard hérissée (2). Dans l'*Indépendant* du 25 mai résonne l'écho

J.-J. THONISSEN : *La Belgique sous le règne de Léopold I^{er}. Etudes d'histoire contemporaine* (2^e éd.) T. 1^{er} (Louvain, 1865) pp. 275 ss. et *passim*. Thonissen développe et renforce les arguments exposés par DE GERLACHE dans son *Essai sur le mouvement des partis depuis 1830 jusqu'à ce jour* (1^{er} mars 1832). Voir un résumé de la question par FRANS VAN KALKEN : *Esquisse des origines du libéralisme en Belgique. Le thème politique du centre modérateur* (*Revue d'Histoire Moderne*, Paris, 1^{re} année, n^o 3, juin-juillet 1926) pp. 181-182.

(1) Cette infime minorité libérale anticléricale effrayait, par son langage violent, les catholiques libéraux de France. Devait-on craindre l'apparition en Belgique d'un « despotisme athée » ? MM. Henri de Mérode, Charles Vilain XIII et de Robiano, tous catholiques libéraux convaincus, se chargèrent de rassurer l'*Avenir* sur les sentiments loyalistes et constitutionnels de la masse de leurs compatriotes libéraux. P. DE DECKER : *L'esprit de parti et l'esprit national* (Bruxelles, 1852), p. 7.

(2) ALPHONSE ROYER : *Les hommes politiques de la Belgique* (Bruxelles, 1835), p. 61.

de ses désenchantements : l'Union est une « duperie » au profit d'adversaires ambitieux et pétris de ruses ; elle n'est et ne peut être qu'une « coalition de circonstances » (1).

Un an plus tard, Verhaegen pouvait à bon droit formuler de nouvelles critiques. Le ministère de Theux, manquant de stabilité et d'audace, n'avait pu résoudre l'irritante question d'Anvers. Déjà le 20 octobre 1832, Joseph Lebeau, sauveteur par tradition de l'indépendance belge, s'était dévoué une nouvelle fois et avait constitué, avec le général Goblet, Rogier et Félix de Mérode, une seconde combinaison mixte, chargée d'obtenir une intervention franco-anglaise sur les bords de l'Escaut (2). Or, malgré un succès complet, Lebeau et ses amis s'étaient vus malmenés par les hobereaux du Sénat. Même l'honnête Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, qui ne vivait plus que pour son projet de « route de fer », devait s'entendre dire à la Chambre, au cours des débats de mars 1834, par Barthélemy Dumortier : « Vous voulez sans doute qu'on dise la Voie Rogiérienne comme on disait la Voie Appienne ! » D'autre part, Léopold I^{er} se détournait discrètement de ses ministres libéraux. Il avait des conversations confidentielles avec M. De Theux, dont les conceptions d'une roideur aristocratique lui semblaient devoir aisément s'appareiller à ses propres vues sur le rôle de l'Exécutif dans les lois organiques en préparation. Il entretenait une correspondance amicale avec M. De Muelenaere, gentilhomme west-flamand très riche, mais de goûts modestes, qui descendait chez un apothicaire de la rue de la Montagne et dînait à l'auberge. Procureur du Roi sous le régime hollandais, M. De Muelenaere était féru du principe d'autorité. Le souverain pouvait-il en attendre autant des libéraux, loyalistes sans aucun doute, mais qui, volontiers, se disaient « enfants de la Révolution française », donc enfants d'une période où le principe d'autorité avait connu de singuliers avatars ?

La démission de Lebeau et de Rogier, le 1^{er} août 1834, devant les « intrigues d'hommes désireux de reprendre le pouvoir » ne

(1) ERNEST VANDENPEEREBOOM : *Du gouvernement représentatif en Belgique (1831-1848)*. Tome I^{er} (Bruxelles, 1856), livre 3, p. 167.

(2) FRANS VAN KALKEN : *Joseph Lebeau et Paul Devaux (Revue de l'Université de Bruxelles, n^{os} 7-8, avril-mai 1922)*, p. 15.

surprit Verhaegen que par son caractère tardif. Ces chefs allaient donc enfin, eux aussi, connaître les rancœurs de Charles de Brouckère !

Mais, dira-t-on, dans tous ces raisonnements, quelle place Verhaegen faisait-il aux intérêts supérieurs de la patrie, menacée par le roi Guillaume et suspecte aux Puissances centrales ? En fait, il ne les oubliait pas, mais considérait avec simplicité le libéralisme triomphant comme suffisamment fort pour pouvoir — tout en contenant l'Episcopat — conjurer le péril hollandais et en imposer à l'Europe. Pour Théodore Verhaegen, le libéralisme était l'Idéal par excellence ; sa foi en la Doctrine avait la ferveur du croyant, sous cette réserve toutefois qu'il en pratiquait la mystique un peu à la manière de M. Jourdain.

II

L'Université du libre examen.

(1834.)

Pendant assez longtemps Théodore Verhaegen avait dû se borner au rôle ingrat de prophète de malheur. A partir d'août 1832, il eut soudain une puissante arme de combat : l'Encyclique. Que de fois ses amis avaient opposé à son intransigeance l'élévation de vues des admirateurs de Lamennais. Voici que le Souverain Pontife en personne condamnait — et en quels termes — le catholicisme libéral ! Sans doute, cette condamnation ne visait pas spécialement les catholiques belges ; elle n'imposait au croyant qu'une intolérance dogmatique envers lui-même et laissait entier le principe de la tolérance civile ; après la publication de la bulle *Mirari vos* comme auparavant, les catholiques belges allaient, grâce à une sorte de rajeunissement de la « formule de Méan », rester d'excellents citoyens, respectueux de la Constitution et des lois (1). Il n'en était pas moins vrai que Grégoire XVI avait stigmatisé en termes inoubliables : « la liberté de la presse... qu'on ne pourra jamais assez exécrer et

(1) Sur la distinction entre la thèse et l'hypothèse vis-à-vis des libertés constitutionnelles, cf. notamment E. DE MOREAU S. J. : *Ad. Dechamps (1807-1875)* [Bruxelles, 1911], pp. 423-427.

maudire; la liberté immodérée d'opinions...; la source infecte de l'indifférentisme, d'où découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire, qu'il faut assurer à tous la liberté de conscience... »

Théodore Verhaegen n'aimait pas les subtilités. Après août 1832, il divisa *ex abrupto* les catholiques en deux catégories : les rétrogrades, décidés à interpréter l'Encyclique à la lettre; les fourbes, décidés à en faire, selon les circonstances, une échelle de soie ou un nœud coulant. Dans un cas comme dans l'autre, la pratique de l'Unionisme constituait — et ce plus que jamais — « un véritable métier de dupes » pour les membres du parti libéral.

Sur ces entrefaites, une circulaire, lancée en février 1834, apprit aux Belges que l'Episcopat avait l'intention de fonder prochainement une université catholique à Malines et que ce projet avait reçu l'approbation du Souverain Pontife. La chose était parfaitement normale. Dans sa volonté de réagir contre l'étatisme de Guillaume I^{er}, le Gouvernement Provisoire avait virtuellement proclamé l'incompétence de l'Etat en matière d'enseignement public. Les décrets de décembre 1830-janvier 1831 avaient ruiné les trois universités officielles, créées par le roi des Pays-Bas à Liège, à Louvain et à Gand. Depuis ce moment, le jeune Etat belge avait bien montré quelque velléité de fonder des centres d'enseignement supérieur, mais il hésitait, il tâtonnait et semblait redouter les difficultés de sa tâche. Par son initiative, l'Episcopat ne voulut donc pas seulement fonder un foyer scientifique sur les bases de l'unité de doctrine religieuse et de discipline, il affirma aussi son intention de tirer parti de l'abstention gouvernementale pour instituer un centre de culture supérieure, totalement indépendant de toute autorité autre que la sienne propre et susceptible d'acquérir, pour peu que les circonstances s'y prêtassent, les pouvoirs exclusifs d'un monopole (1).

L'initiative de nos prélats mit Verhaegen dans un violent état d'agitation. Quoi, cet Episcopat, qui, deux ans auparavant,

(1) Sur la fondation de l'université de Malines Louvain et ses caractères propres, cf. THONISSEN : *loc. cit.* T. II, pp. 214 ss. et POPLIMONT : *La Belgique depuis 1830*, pp. 509 ss.

avait accepté l'Encyclique, allait désormais grouper les catholiques pour « lutter de toutes leurs forces, de toute leur âme pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste ! » (1). L'Eglise offrait donc la bataille ? Avec son instinct-né de lutteur, Théodore Verhaegen conçut immédiatement le projet de riposter à un acte qu'il considérait comme un défi.

Verhaegen était, nous l'avons vu, depuis longtemps membre de la Franc-Maçonnerie ; il y jouissait d'un prestige considérable. C'est au sein de la Loge les Amis Philanthropes, au jour de la fête solsticiale d'été, qu'il développa, le 24 juin 1834, son projet : créer d'urgence une Université, qui serait l'œuvre du parti libéral et qui prendrait le contre-pied des opinions défendues à Malines (2).

Tout était à faire. Il fallait, en hâte, trouver de l'argent, des professeurs, un local, des élèves ! Lorsque les premières listes de souscriptions circulèrent au Palais de Justice, il y eut des sourires sceptiques sur les lèvres de maint avocat. Mais Verhaegen était un prodigieux animateur. Les Loges de province, les personnalités libérales de tout rang s'enthousiasmèrent à son appel. La ville de Bruxelles fournit les locaux : quelques salles du Musée, et vota un premier subside extraordinaire de trente mille francs ! Le 20 novembre 1834, seize jours après l'inauguration de l'Université de Malines, l'Université libre de Bruxelles commençait sa carrière par une séance solennelle, tenue dans la Salle gothique de l'Hôtel de Ville.

Ce serait une erreur que de considérer uniquement notre Uni-

(1) Discours de Mgr De Ram à l'inauguration de l'université de Malines, le 4 novembre 1834.

(2) Ce n'est pas ici le lieu de refaire en détail l'histoire des origines de notre Université. Sur le projet développé par Verhaegen aux *Amis Phil.*, le 24 juin 1834, voir le récit qu'il en fait lui-même dans son discours du 20 novembre 1859, lors de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'U. L. [*U. L. de Brux. Séances solennelles de 1834 à 1871. Recueil des procès-verbaux et discours*, T. I. (1872), p. 441]. Sur les origines de l'U. L. en général cf. L. VANDERKINDERE : *L'U. L. de Brux. 1834-1884* ; Comte GOBLET D'ALVIELLA ; *L'Un. de Brux. pendant son troisième quart de siècle* (Brux., 1909) ; *Revue de l'Univ. de Brux.*, T. XV (1909-1910). Discours de MM. Hymans et Lemonnier lors des fêtes jubilaires du soixante-quinzième anniversaire.

versité débutante comme un organisme de combat. S'il en eût été ainsi, elle n'eût certes pas reçu le patronage des grands libéraux de 1830 : les Rogier, les Lebeau, les de Brouckère. Constamment d'ailleurs, les discours prononcés par ses dirigeants, au cours de ses réunions d'apparat, reviennent sur les buts généraux et humanitaires qu'elle se propose :

Elle doit en premier lieu constituer à Bruxelles un centre scientifique représentant les aspirations de la nation belge tout entière. Déjà en 1831, l'idée de créer dans la capitale un centre intellectuel et même, si possible, l'Université unique, avait séduit Quetelet et Barcn (1). Ce dernier, qui devait en 1834 assumer avec beaucoup de talent les fonctions de secrétaire du nouvel organisme, était particulièrement désireux d'attribuer à l'Université de Bruxelles le rôle d'une sorte de creuset, où les jeunes Belges de toutes les provinces se dépouilleraient de leurs attaches trop régionalistes et se transformeraient en éléments d'un type national homogène, entièrement dévoués aux progrès de la patrie naissante (2).

D'autre part, l'Université n'a, dans l'esprit de ses fondateurs, « pas d'autre but que de concourir au progrès des lettres et des sciences, pas d'autre désir que d'être utile à la jeunesse studieuse. » C'est pour cela que ses fondateurs se sont imposé des sacrifices et en ont imposés à leurs amis, qu'ils ont appelé, « pour les seconder, des personnes zélées et dévouées comme eux au plus grand bien-être de la génération qui s'élève » (3). Pour arriver à ce résultat, l'Université se devait d'utiliser dans son sens le plus large la liberté de l'enseignement, afin de travailler sans aucun contrôle, sans aucune entrave. L'indépendance scientifique des professeurs et des étudiants devait être garantie par la pratique inconditionnelle du libre examen.

L'Université libre de Bruxelles ne fut donc pas, je le répète, strictement une œuvre de parti. Mais, par la force même des choses, elle devait pendant de longues années vivre en état de

(1) A. TIBERGHEN : *Ad. Quetelet et l'Enseignement* (*Rev. Univers. Brux.*, 1926, n° 3, p. 9).

(2) Sur le rôle de Barcn et sur son thème favori : une nation se résume dans sa capitale, voir *Recueil*, T. II, pp. 831 ss., discours de M. Graux du 9 octobre 1865.

(3) Discours inaugural du bourgmestre Rouppe, premier président du Conseil d'administration (20 novembre 1834).

guerre ouverte avec l'Université catholique. Toutes les circonstances accompagnant sa création prouvaient la volonté d'enrayer l'œuvre fondée à Malines. Par l'accentuation même de son « caractère national » elle contrastait avec un centre scientifique soumis à des « influences étrangères » (1). Malines se donnait pour mission, selon les termes mêmes employés par Mgr De Ram, le 4 novembre 1834, de « défendre la religion et les saines doctrines, de dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs »; Bruxelles se vouait à la recherche scientifique, pour l'amour de la Science pure. Enfin, la glorification du principe du libre examen se plaçait en un moment où l'Église considérait cet esprit, « en religion comme une hérésie, en politique comme un acte d'anarchie » (2).

Ce fut, bien entendu, le caractère combatif de son œuvre qui enthousiasma Théodore Verhaegen. Mais c'est là question de tempérament ! Il n'en reste pas moins que le fondateur de notre Maison mérite pleinement l'hommage que des générations d'étudiants, toujours renouvelées, lui apportent au jour de la Saint-Verhaegen. Et il mérite même que cet hommage, vibrant à souhait, soit un peu moins mécanique et un peu plus conscient. Car, de 1834 à sa mort, pas un jour son zèle ne fit défaut à la tâche entreprise. Non seulement il soutint l'Université par un appui pécuniaire appréciable, mais il se fit — chose encore plus méritoire — « le mendiant glorieux de souscriptions individuelles », selon la jolie expression d'Adolphe Roussel. Membre permanent du Conseil d'administration, inspecteur des études, il devint, à partir du 10 mai 1841, administrateur-inspecteur. Au début, les hasards des solutions improvisées lui firent même conférer des « fonctions actives sans aucune rétribution ». En d'autres termes, il fut chargé d'un enseignement : celui du droit commercial. Le tribun semble avoir occupé cette chaire sans étonnement et même sans trop de dommage pour ses élèves.

Que de fois, au cours de notre « âge héroïque », Verhaegen dut encore monter sur la brèche. La première année, l'Univer-

(1) « Quand l'Université chrétienne de Louvain se dit catholique, elle se dit donc romaine, donc ultramontaine. Ici, je me redresse ». (Discours du recteur Van Meenen, doyen d'âge, le 20 novembre 1844, lors du dixième anniversaire de la fondation de l'U. L.).

(2) De Gerlache, cité par P. HYMANS : *loc. cit.*, T. I, pp. 403 ss.

sité avait compté trente-huit professeurs et seulement nonante-six élèves. Verhaegen pouvait néanmoins constater avec orgueil qu'elle comptait déjà cinq facultés, alors que Malines n'en possédait que deux ! Bientôt les soucis d'argent apparurent ; chose qui ne surprendra personne : le déficit était à l'ordre du jour. En 1839, il fallut se défendre contre les insinuations d'adversaires acharnés et vindicatifs. La séance de rentrée du 14 octobre, coïncidant avec le cinquième anniversaire de fondation, en fournit l'occasion à Verhaegen. En vérité, ses discours étaient presque entièrement faits par le secrétaire, M. Baron, mais nul n'avait autant d'autorité que lui pour les prononcer (1).

Les inspirations oratoires combinées de Verhaegen et de Baron pour démontrer que l'Université libre avait bien tenu ses promesses, offraient des tours parfois surprenants. « On a redouté pour la jeunesse les attraits de la capitale... », prononçait avec indignation l'inspecteur des études, le 14 octobre, « comme si les autres villes n'avaient pas aussi bien leurs sirènes aux mille formes... Les jeunes gens d'ailleurs ont besoin de jeter par intervalles, à travers l'étude de leurs livres, quelques expériences de ce monde... » Après quoi, deux professeurs firent valoir, en termes réellement remarquables, l'excellence du principe libre-exaministe. M. Altmeyer démontra que la philosophie de l'histoire conduisait, non au fatalisme ou à l'indifférence, mais à la foi dans le progrès. M. Ahrens établit qu'il n'y avait rien de commun entre le matérialisme et le fait de juger avec calme et impartialité les phénomènes scientifiques attestés par l'expérience.

Pendant l'hiver de 1843 à 1844, une nouvelle calamité s'abatit sur notre Université. Le gouvernement était devenu propriétaire de l'ancien Musée. Bien que son chef, M. Nothomb, se

(1) Les séances de rentrée se tenaient, à l'ordinaire, dans la Salle gothique de l'Hôtel de Ville. L'orchestre de la Grande Harmonie ouvrait la cérémonie par un morceau de musique. Les discours commençaient à onze heures et demi de la matinée et duraient trois heures. Ces simples détails montrent combien les Belges du milieu du siècle dernier différaient de ceux de nos jours, quant à la distribution de leur temps et aux heures de leurs repas. Les relations des séances de rentrée étaient publiées en brochures in-8°, chez Meline, Cans et C^o. De caractère officiel, elles ne nous apprennent rien sur la manière dont réagissait l'auditoire, mais tout fait supposer que ces cérémonies étaient, au sens littéral du mot, des solennités.

targuât de diriger les affaires en se plaçant au-dessus des partis, il somma le Conseil d'administration d'avoir à évacuer ses locaux sans délai. En trois jours, il fallut transporter nos pauvres petits laboratoires et nos dérisoires collections vers l'ancienne Cour d'assises, rue des Sols. Heureusement, nos anciens savaient jouer la difficulté avec crânerie ; trois jours après la brutale sommation de l'Etat, les cours reprenaient dans les nouveaux locaux de fortune avec la sérénité d'antan.

La lutte des partis augmentant constamment d'acuité, les *leaders* de l'Université libre en vinrent à insister, avec beaucoup plus de force que dans les premiers temps, sur ce fait que l'œuvre fondée par Verhaegen l'avait été surtout en vue de réagir contre l'esprit de l'Encyclique. Mais que l'on ne s'y trompe pas ; cette réaction avait un caractère profondément spiritualiste. On ne le vit jamais mieux qu'au 20 novembre 1844, lors de notre dixième anniversaire de fondation. Le recteur et doyen d'âge, Van Meenen, professeur de philosophie morale et d'esthétique, condamna « le scepticisme, le persiflage et le ricanement du dix-huitième siècle », qu'il avait connus dans sa jeunesse. Mais aujourd'hui, qu'était devenue la foi ? « Le dogme se mécanise en formules ; le précepte en observances, le culte en cérémonies qui parlent aux sens. » Puisqu'il en est ainsi, l'homme a pour devoir d'exprimer sa religiosité par l'étude, « acte de foi en la Providence et dans les lois par lesquelles Dieu gouverne le monde ».

Cette association du divin et de la science, cette volonté de faire de l'Université de Bruxelles un centre de ferveur, enchantait Verhaegen. Tous les témoignages, en effet, sont concordants sur ce point : « Verhaegen était religieux ; il aimait Dieu comme on aime un père, naturellement ; il l'adorait dans le sanctuaire de sa raison et de sa conscience » (1). Mais ce déiste convaincu s'arrogeait le droit de développer sa pensée intérieure sans le concours de ministres d'aucun culte. De Voltaire à Bernard Shaw, que d'écrivains ont noté les réactions que prétention pareille peut faire naître au sein du corps ecclésiastique !

(1) F. TIELEMANS : *Etude sur le legs de M. Verhaegen* (Bruxelles, 1863), pp. 12-13.

III

Les débuts parlementaires de Verhaegen.

(1837-1841.)

Théodore Verhaegen se fit prier, pendant six ans, par ses amis avant d'accepter un mandat politique. Soudain, coup sur coup, il se laissa élire membre du Conseil provincial du Brabant, le 29 septembre 1836, et député de Bruxelles à la Chambre, le 13 juin 1837. Dès le mois de décembre, il préludait à son activité future par des attaques symptomatiques contre le cabinet, et surtout contre son chef, M. De Theux. Il reprocha amèrement à ce dernier, ministre de l'Intérieur, d'avoir cédé à l'Université de Malines, transférée à Louvain, les locaux, les collections et les bourses de l'ex-Université de l'Etat.

Mais les temps n'étaient pas encore venus de se consacrer entièrement aux querelles de parti. La politique à suivre envers la Hollande restait à l'avant-plan. Les « verts » voulaient déclarer la guerre à ce pays; les modérés, injustement traités de « mûrs » et même de « pourris », tendaient tous leurs efforts au maintien d'une politique de prudence, dictée par la situation politique européenne.

Le 14 mars 1838, Guillaume I^{er} renonça brusquement à son « système de persévérance ». La Belgique se vit du jour au lendemain placée devant l'obligation d'abandonner les fidèles districts du Limbourg et du Luxembourg, cédés par le traité des XXIV Articles. Pendant un an, le gouvernement et la nation espèrent en imposer à la Hollande et lasser l'inertie hostile des Puissances, répugnant à toute commotion, par une politique de résistance et d'armements. Au début de mars 1839, il fallut cependant aborder un débat final. Il eut lieu dans une atmosphère dramatique. Le Palais de la Nation était gardé par la troupe; une foule agitée encombrait les tribunes publiques. La nervosité des « verts » était excessive. On entendit Barthélemy Dumortier traiter de « ministres pervers » De Theux impassible, De Muelenaere navré et le général Willmar stoïque. Le député de Courtrai Bekaert-Baekelandt s'était effondré, tué par l'émotion, après un discours prêchant la résignation. Aussitôt un « vert » impénitent de s'exclamer : « C'est une punition du Ciel ! » Enfin, on sait comment, le 19 mars, Gendebien termina

sa carrière politique en votant les fameux « trois cent quatre-vingt mille fois non ». La Chambre n'en trouva pas moins une majorité de sagesse de seize voix. Il était temps, la guerre, la banqueroute et l'anarchie étaient aux portes (1).

Dans ces conjonctures tragiques, Verhaegen fit preuve de maturité d'esprit et de courage. A l'exemple de Joseph Lebeau et de Paul Devaux, il accepta de braver l'impopularité des masses en tenant le langage du bon sens : « Nous ne sommes pas envoyés à la Chambre », dit-il le 6 mars, « pour nous rendre populaires, mais pour être utiles au pays ». Il y a certes des longueurs, des répétitions et de l'emphase dans la manière dont l'orateur applaudit aux protestations de sa patrie et se plaint de son isolement. « Notre sœur, dernier espoir, la France aussi, se déclare contre nous et nous conseille l'obéissance à la nécessité. » Des souvenirs tragiques et récents l'obsèdent. « En cas de guerre, nous aurons pour toute compensation l'honneur d'inscrire le nom de Bruxelles à côté de celui de Varsovie ! » Mais ce rallié de la onzième heure à la cause de l'indépendance ressent, aussi cruellement que tout autre, les humiliations et les souffrances patriotiques du moment. Comme beaucoup de ses compatriotes, il ne peut croire à la création d'un état de choses définitif. L'égoïsme de l'Europe s'effacera devant le réveil des sentiments de justice. « Nous ne nous séparons que pour nous retrouver un jour ! » (2).

Le traité du 19 avril 1839 marqua le terme ultime de nos démêlés avec la Hollande. Aussitôt après, Théodore Verhaegen reprit ce qu'il considérait comme sa tâche première et principale : la destruction de l'Union. Le cabinet mixte du 4 août 1834 était, d'année en année, devenu de plus en plus l'instrument de son chef, le chevalier De Theux (3). Titulaire du portefeuille de l'Intérieur et, depuis 1837, de celui des Affaires Etrangères, M. De Theux dominait non seulement ses collègues, mais aussi une Chambre somnolente et futile. Le visage glabre encadré de favoris à l'anglaise, le maintien calme et d'attitude hautaine,

(1) ERNEST VANDENPEEREBOOM : *loc. cit.* T. 1^{er}, pp. 312 ss.

(2) Le discours de Verhaegen parut en brochure in-8° à Bruxelles, en 1839, chez Deltombe.

(3) FRANS VAN KALKEN : *La fin de l'unionisme en Belgique (Mélanges Pirenne, 1926, p. 614).*

il enlevait cavalièrement les votes d'une assemblée très conservatrice de par son recrutement ultra-censitaire et où les majorités naissaient « à la flamme d'un discours » (1).

Les souvenirs des intrigues de 1834 avaient dicté à Rogier des refus polis chaque fois que M. De Theux lui avait offert d'entrer dans son ministère. L'élément libéral n'y était représenté que par M. Ernst, jurisconsulte liégeois dont personne ne parvenait à démêler les tendances, et par M. D'Huart, commissaire d'arrondissement, encore plus prudent d'expression que son collègue. Or, d'avril à juin 1839, ces deux personnages qui, en fait de libéralisme, n'avaient jamais — selon Joseph Lebeau — représenté qu'eux-mêmes, furent remplacés par des hommes encore plus malléables. Le premier, M. Desmazières, ne fut un libéral que dans l'opinion de Thonissen ! Il ne s'occupait que d'industrie linière. Le second, M. Raikem, était franchement catholique.

Sortant du domaine des prédictions, Verhaegen avait désormais le droit de poser comme un fait que, sous le couvert de l'unionisme, M. De Theux en était arrivé à constituer une combinaison catholique homogène (2). Les épigones du libéralisme de 1830 auraient évidemment dû réagir contre une évolution aussi fâcheuse. Mais ils éprouvaient quelque gêne à compromettre leur réputation en des attitudes polémiques. Verhaegen, lui, était un homme nouveau. Quoique à peu près du même âge que Rogier et Devaux, quoique plus jeune que Joseph Lebeau, il appartenait déjà, par le cours même de son passé, à la période post-unioniste. De plus, il allait apporter dans une Chambre anémiée par l'absentéisme et souvent assoupie au ron-ron des discours lus, de toutes nouvelles méthodes dans l'attaque et dans la critique (3).

Déjà dans le discours du 6 décembre 1839, où il réclame la dissolution du Cabinet, nous découvrons le Verhaegen des temps à venir : les phrases, de jet trop aisé, bouillonnent avec sonorité, tout hérissées d'incorrections et encombrées de redites ; les figu-

(1) ROYER : *Les hommes politiques*, pp. 9 et ss.

(2) C'était aussi l'opinion de M. DE GERLACHE : *loc. cit.* p. 16 (T. VI des *Œuvres complètes*, publiées en 1859).

(3) L'irritabilité et la combativité de Gendebien avaient eu, dans nos premiers parlements, un caractère exceptionnel.

res de style sont effarantes, mais développées avec une conviction, une sûreté de soi, qui font naître, soit la colère, soit l'hilarité, mais désarment de toutes façons l'adversaire. Verhaegen a la violence de l'homme de parti, pour qui la certitude est l'apanage des siens, pour qui l'erreur et la mauvaise foi sont les tristes attributs de l'adversaire. Sans aucun souci d'équité, il rend, en ce discours du 6, M. De Theux seul responsable des bravades de 1838 et de la déconfiture de 1839. Mais certains traits portent avec une clarté et une force particulières. Comment le gouvernement ose-t-il concilier le principe de la responsabilité ministérielle avec ses interventions administratives et ses procédés de pression sur les fonctionnaires ? Pourquoi, sur un simple désaccord d'opinions, s'est-il permis d'enlever à M. De Stassart le gouvernement du Brabant ? (1).

Le 14 mars 1840, une motion de blâme abat enfin le cabinet De Theux, qui s'était réellement survécu (2). Très contrarié, Léopold I^{er} fait une dernière fois appel à Joseph Lebeau. Constituer une nouvelle combinaison unioniste était chose impossible : les catholiques « ministrables » étaient, ou des partisans de M. de Theux, ou des hommes nouveaux encore sans prestige. D'autre part, aucune majorité réelle ne se dessinait dans le pays. Dans ces conditions Lebeau voulut essayer de mettre sur pied une combinaison de Gauche, homogène, de caractère centriste, destinée à « maintenir l'Union des oppositions sans sacrifier le point de vue libéral ». Il prit pour collaborateurs Rogier, dont il connaissait la prudence, et des libéraux pratiquants, comme Liedts, Leclercq et Mercier. Il maintint en fonctions presque tous les agents politiques de son prédécesseur.

Le cabinet Lebeau-Liedts, du 18 avril 1840, accomplit sa

(1) *Moniteur belge* du 7 décembre 1839.

(2) Le traité de réconciliation de 1839 avait comporté une clause d'amnistie grâce à laquelle le trop fameux général Van der Smissen, condamné en 1831 par la Haute Cour militaire, avait dû être réintégré dans les cadres de l'armée belge. L'opinion publique s'était révoltée vis-à-vis de cette réhabilitation, qu'elle considérait comme une atteinte à l'honneur de l'armée. Ce fut sur cette question qu'une majorité catholique-libérale se constitua contre le gouvernement. Van der Smissen réclamait un grand procès public de réhabilitation et avait choisi Verhaegen comme avocat. Dans cette affaire donc, ce dernier — chose assez piquante — défendit le point de vue de M. De Theux ! On sait qu'en 1841, Van der Smissen se compromit définitivement dans le complot des « paniers percés ».

tâche avec conscience et dignité. Il connut des difficultés économiques terribles; il surmonta la crise européenne d'août 1840 avec une telle fermeté que, à partir de ce moment, la Hollande et les Puissances centrales consentirent enfin à reconnaître notre capacité de vivre indépendants. Hélas, Lebeau connut en 1840 les mêmes attaques que six ans auparavant. Une guerre de tous les instants, — « à coups d'épingles », allait dire Thonissen, — fut engagée à la Chambre contre un ministère de bonne volonté, que le jeune Dechamps osait qualifier de « facteur d'irritation et de division pour le pays ! » Dumortier, Félix de Mérode, l'exalté M. Doignon, les deux Rodenbach, surnommés les « Cosaques du parti catholique », multiplièrent contre lui escarmouches et pointes. Tout cela parce qu'ils redoutaient que le « centrisme » de Lebeau, malgré toute sa bénignité, n'en vint à projeter des lueurs sur la situation privilégiée que leur parti avait acquise, à l'ombre de « l'unionisme » selon la manière de M. De Theux. De son côté, l'ancien Premier, qui ne pouvait oublier les charmes du pouvoir, avait reconstitué la cohorte batailleuse des hobereaux du Sénat. Enfin, dernier facteur appelant une comparaison avec les souvenirs de 1834, le souverain en personne marquait sa prédilection pour l'opposition conservatrice. L'adresse ambiguë présentée par le Sénat au Roi, le 17 mars 1841, mit fin à la patience du premier ministre. Il demanda à Léopold I^{er} la dissolution de la Haute assemblée. Mais ni le souverain, ni son conseiller intime, Jules Van Praet (1), n'étaient disposés à laisser à l'initiative d'un ministre l'utilisation d'une des prérogatives essentielles de la Couronne. Après une fière protestation, Lebeau démissionna le 13 avril, entraînant tout le cabinet dans sa retraite (2).

« La célèbre Union des catholiques et des libéraux... ressemblait à ces armes indiennes qui contiennent deux épées dans le même fourreau » (1). Ce fut sous le gouvernement de Lebeau

(1) Sur l'influence exercée par Van Praet, chef du cabinet du Roi et beau-frère de Paul Devaux, sur la politique intérieure de Léopold I^{er}, voir Baron DE HAULLEVILLE : *Portraits et silhouettes*, 1^{re} série (Bruxelles, 1892), pp. 282 et ss. *passim*.

(2) Sur l'histoire du dernier cabinet Lebeau, cf. Joseph LEBEAU : *Souvenirs personnels (1824-1841)* [Bruxelles, 1883], pp. 224 et ss. ; cf. aussi la préface détaillée de ce livre, par ARM. FRÉSON.

(3) ROYER : *loc. cit.*, p. 8.

que chacun des partis retira la sienne de sa gaine. En décembre 1840, lors de la discussion d'un nouveau crédit pour le petit séminaire de Saint-Trond, on parla « pour la première fois, sans détours, de libéraux et de catholiques » (1). Au grand chagrin du bon M. Leclercq, une logomachie des plus violentes se déchaîna à propos du rôle politique des Loges d'une part, de Mgr van Bommel, de l'autre.

Verhaegen ressentait naturellement une joie intense de cette transformation dans les mœurs parlementaires. Il défendait Lebeau, Liedts et Rogier par courtoisie d'ami politique, mais sans enthousiasme et surtout afin d'empêcher le retour d'une combinaison De Theux. Son vrai bonheur était de provoquer d'une « voix de stentor » MM. de Mérode et Dumortier, hommes de tempérament combatif avec lesquels il se sentait des affinités. Frédéric de Mérode, corpulent dans la redingote à larges revers, le torse rejeté en arrière, attendait l'attaque avec un sourire agaçant sur les lèvres rasées. Son langage se complaisait en images inattendues. En 1833, il avait un jour comparé la Chambre à une volière, où les adversaires du gouvernement n'étaient pas plus des aigles que ses défenseurs des oies, mais possédaient un « gosier aux ondulations les plus intenses ». En 1835, il s'était indigné contre une proposition de distinguer les députés par le port d'une plaque d'argent ciselée et avait, en manière de péroraison, piétiné cet emblème en pleine Chambre. Le bontaniste tournaisien Barthélemy Dumortier était un type encore plus original (2). La redingote boutonnée jusqu'au col, un foulard à la main, il dressait un toupet en bataille et un nez pointu à la face de ses contradicteurs. Trop épris des applaudissements du vulgaire, l'« O'Connell de la Belgique », comme le dénommaient ses amis, parlait à tout propos avec une mimique abondante et jouait sans s'en douter le rôle de « dissolvant perpétuel ». Quand il disait à Théodore Verhaegen : « Vous voyez la crosse dans la main de Mgr Van Bommel et vous ne voyez pas le maillet dans la vôtre ! » la Chambre entière s'abandonnait à une reposante hilarité.

(1) E. VANDENPEEREBOOM : *loc. cit.*, T. I, p. 353.

(2) GUILLAUME LEBROCQY : *Types et profils parlementaires*, II^e série (Ixelles, 1874), passim.

IV

Verhaegen, chef de l'opposition.

(1841-1847.)

De 1839 à 1841, la défiance témoignée par Verhaegen, Defacqz et Charles de Brouckère à l'égard de l'unionisme était devenue presque générale dans le camp libéral. Paul Devaux, différant pour la première fois d'opinion avec son vieil ami Lebeau, s'était mis à plaider chaleureusement en faveur de la lutte des partis, sûr que désormais « l'avenir appartenait au libéralisme ». Les élections laissaient présager un grand succès de la Gauche. C'est alors que Jean-Baptiste Nothomb, malgré des attaches libérales incontestables, se jeta en travers du chemin et « neutralisa les efforts de l'opinion libérale » en constituant le fameux cabinet « à peu près mixte » du 13 avril 1841.

Il y eut dans cette attitude de Nothomb une réelle abnégation. Unioniste convaincu, conscient en outre de répondre au plus ardent désir du roi, il perdit en cette affaire, comme il le dit lui-même, « tous ses amis, mais non pas ses principes ». On ne peut dire que son ministère fut fatal aux intérêts du pays. Nothomb, habile diplomate, régla tous les points en litige avec la Hollande, signa un traité de commerce avec le Zollverein et ouvrit la lutte contre les octrois. La combinaison de 1841 n'en fut pas moins, de par les circonstances, appréciée seulement des catholiques, qui, menacés, la considérèrent comme un refuge; les libéraux, au contraire, arrêtés dans leur élan, y virent un « cabinet réactionnaire, avec un peu d'hypocrisie en plus » (1).

C'est au cours des attaques continuelles dirigées par la Gauche contre le cabinet Nothomb, que Verhaegen prit très rapidement figure de leader de l'opposition. Tout d'abord, à cause de sa franchise et de son dédain ingénu de l'intrigue. Avec superbe, il rejette les biais, les ambiguïtés, les possibilités de se ménager une retraite par l'équivoque ou les demi-mesures. En 1839, alors que les esprits surexcités voient de l'orangisme partout, il défend hardiment le journaliste gantois Metdepenningen, brouillon intolérable sans doute, mais qui, en prévention

(1) LEBEAU: *Souvenirs personnels*, p. 237.

de Cour d'assises pour haute trahison, a été acquitté par le jury. Personne à la Chambre n'ose citer ouvertement son nom; Verhaegen le clame! « Articuler contre un individu des faits qui doivent le rendre odieux à ses concitoyens, alors que la justice a prononcé et proclamé sa non-participation aux faits imputés à crime... n'appartient pas plus aux ministres qu'à tout autre citoyen », déclare-t-il sans ambages (1).

Est-il question de sacrifices pécuniaires pour la défense nationale? Jamais il ne lésine, jamais il n'hésite. Avec la même conviction que Rogier, Lebeau et les autres chefs libéraux de la grande époque, il condamne les « économies irréfléchies et imprudentes », il rejette les déclamations des utopistes sincères autant que les plaidoyers artificieux des endormeurs (2). La question flamande vient-elle à naître en débats facilement irritants, Verhaegen dit: « Je suis né flamand et je ne rougirai jamais de mon origine. » Il réclame la connaissance du flamand comme seconde langue maternelle. « Nous, Flamands, y tenons comme signe de notre origine. » Mais cependant, il donne le rang qui lui revient à la langue française, « à la fois langue maternelle et universelle » (3).

Disons en passant que Verhaegen traitait les questions économiques avec la même rondeur simplificatrice. Bien que son *maiden-speech*, en automne 1837, eût eu pour objet de protester contre une réduction des droits d'entrée sur les draps français, il n'entendait goutte à ces matières. Dans un ouvrage où, à côté d'erreurs divertissantes apparaissent des vues très justes, Louis Bertrand a observé combien nos Chambres censitaires témoignaient d'apathie, voire même d'ignorance, vis-à-vis de nos crises économiques et sociales (4).

Verhaegen, lui, se déclarait protectionniste. D'abord en souvenir des résultats obtenus par Guillaume I^{er} (5), mais surtout par

(1) *Moniteur belge* du 14 décembre 1839.

(2) *Annales parlementaires* de mars-avril 1843, avril 1845, décembre 1847, etc., passim.

(3) Discussions de janvier 1844 à propos de la substitution de l'orthographe néerlandaise à la vieille orthographe de Desroches. Les vigoureux discours de Verhaegen, du 26 et du 31 janvier, furent publiés en flamand, en brochure in-8^o de 16 pages.

(4) LOUIS BERTRAND: *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830*. Tome 1^{er} (Bruxelles, 1906), passim.

(5) *Moniteur belge* du 2 août 1842.

patriotisme. Quand M. de Briey, ministre des Affaires Etrangères du cabinet Nothomb, voulant sauvegarder les intérêts de l'industrie linière, dut accepter une clause imposée par le gouvernement français, selon laquelle il serait interdit en Belgique de hausser les droits d'octroi communaux sur les vins français, cette ingérence directe dans nos affaires municipales provoqua un vif malaise. Verhaegen se plaignit de nous voir « placés à la remorque d'une nation puissante » (1). Un accord économique trop intime nous mettrait bientôt, selon lui, devant une menace d'absorption politique.

Le 11 mars 1853, époque où le gouvernement belge était complètement rallié aux formules libre-échangistes, Verhaegen s'émeut. « Avant tout », morigène-t-il, « l'intérêt du pays; je dirais même : avant tout la dignité nationale ! » Ce fut ce même 11 mars que Verhaegen se mit en tête d'amorcer à la Chambre un grand débat économique :

« Libre-échange ! Je vous demande, mes honorables contradicteurs, ce que cela veut dire ?... Je viens solliciter de vous une leçon d'économie politique. » Après cet exorde prudent (il parlait surtout pour le député Lesoinne, industriel liégeois, réputé pour avoir lu J.-B. Say), il développa, avec une prolixité incroyablement diffuse, ses opinions, non sans prier « ses honorables collègues de contrôler ses paroles et de l'arrêter s'il était dans l'erreur ». Mais ce jour-là, il régna dans l'enceinte du Parlement un calme inusité.

Un second facteur de popularité de Verhaegen résidait dans son tempérament de militant. Nous l'avons dit, les anciens du libéralisme se complaisaient dans une sorte de majestueuse réserve; Verhaegen, lui, retroussait ses manches, se jetait avec passion dans la mêlée et assommait l'adversaire, de face, bien entendu, mais avec toutes les armes qui lui tombaient sous la main.

Je n'en prendrai pour exemple que la campagne électorale mouvementée de juin 1841. Le clergé, électrisé par une circulaire du cardinal-archevêque de Malines, conduisait en personne les électeurs des campagnes aux urnes. Or, Verhaegen avait découvert, par hasard, dans une réimpression de 1840 du *Vieux*

(1) Chambre des Députés. Séance du 1^{er} août 1842.

catéchisme de Namur, ainsi que dans un article du *Spectateur belge* de l'original abbé De Foere, quelques phrases permettant — avec plus que de la bonne volonté — de croire à un désir du clergé de restaurer la dîme ! L'argument fit naturellement grand effet sur les paysans et fit dériver beaucoup de voix vers les listes libérales (1).

En décembre 1841, les catholiques prirent à partie Verhaegen à propos de cette affaire. On ne se contentait déjà plus de se traiter de cléricaux et d'anticléricaux dans l'enceinte parlementaire. De Gerlache a d'ailleurs fort bien démontré que, dans le premier de ces termes, — et partant dans le second, — il ne se rencontre aucun sens injurieux. Aux yeux des catholiques, les libéraux étaient devenus des « fripons... capables d'assassiner père et mère ». Dans cette atmosphère d'orage, Verhaegen ne se sent pas de joie. Continuellement interrompu, harcelé de toutes parts, accusé d'avoir employé des « moyens infâmes », il se redresse, rétorque l'argument, bombe la poitrine sanglée dans la redingote aux plis sévères, exaspère l'adversaire par son air calme et sûr de soi (2). Un moment cependant ses joues pleines, soigneusement rasées, ont légèrement tremblé et il a porté la main à sa grosse cravate, comme pour dés'emprisonner son gosier. M. De Briey, ex-garde royal de Charles X, devenu ministre des Affaires Etrangères, a osé évoquer une image anachronique et plaisante : un Verhaegen, « ayant, à l'instar de Gracchus, revêtu la toge et le cothurne et invoquant la loi agraire sur la place publique ! » Notre tribun veut bien qu'on le traite de fripon, mais pas qu'on le ridiculise. Il trouve le badinage « du plus mauvais goût » et, d'une voix éclatante, adjure le président de la Chambre de faire respecter la dignité des députés (3).

Enfin, dernier élément de succès, Verhaegen a une conception

(1) E. VANDENPEEREBOOM : *Du gouvernement représentatif en Belgique*. T. II. Livre VII, p. 2 ; DE GERLACHE : *Œuvres complètes*. T. VI. *Essai*, pp. 21-22.

(2) Voir le portrait en pied de Verhaegen par De Winne, dans la salle du Conseil d'administration de l'U. L. — Le musée royal possède de lui un buste par Geefs. Cf. P. BAUTIER : *Les portraits des musées roy. de peint. et de sculpture* (Bruxelles, 1916) [*Répertoire de docum. graphiques relatifs à l'histoire nationale*].

(3) *Moniteur belge* du 3 et du 4 décembre 1841. Les improvisations de Verhaegen parurent en brochure in-8°, sans titre, avec documentation in-extenso.

du libéralisme non dépourvue d'élévation, mais beaucoup plus accessible à la masse du corps électoral que le romantisme lyrique de Lebeau ou le doctrinarisme un peu sec de Devaux.

Pour lui, « deux instincts partagent et divisent le monde politique : l'instinct de conservation et l'instinct de progrès ».

« — C'est au progrès que le Souverain Pontife s'est attaqué, lorsque, dans sa célèbre encyclique, il a condamné la liberté des cultes, la liberté de penser, la liberté de la presse, le droit d'association et toutes les institutions qui nous sont si chères » (2).

Est-ce à dire que le catholicisme représente l'instinct de conservation ? Il n'en est rien. Car le libéralisme n'est autre chose que « la conciliation de l'instinct de conservation et de l'instinct de progrès. Il assigne à l'un et à l'autre leurs domaines respectifs ». Le libéralisme, en effet, ne dépasse pas la Constitution. « Que deviendrions-nous sans ces institutions fondamentales sur lesquelles reposent et notre système politique, et notre liberté, et notre honneur ! » L'erreur des libéraux de 1830 a été de croire un accord possible avec la Droite sur le terrain constitutionnel. Aujourd'hui, leurs yeux se sont dessillés. Ils ont compris que le seul parti vraiment conservateur était constitué par leur propre groupe, car le parti catholique est, lui, « rétrograde » ; il veut le retour aux traditions perdues. « Le rêve de ses nuits, de ses jours, ce n'est pas le présent, mais le passé, c'est la suprématie du clergé. »

De ce raisonnement, frappant surtout par son caractère simpliste, Verhaegen tirait cependant une définition du libéralisme dont le caractère modéré, net et logique, lui fait le plus grand honneur :

« J'appelle libéraux tous ceux qui, quelle que soit leur croyance religieuse, veulent franchement et sans arrière-pensée tous les principes de liberté consacrés par la Constitution. Les libéraux, tout en admettant la souveraineté de l'Eglise, en matière de dogme et de culte, veulent qu'on respecte les droits du pouvoir temporel et qu'on empêche, par tous les moyens légaux, que ce pouvoir ne tombe dans la dépendance du pouvoir spiri-

(1) Discours du 22 avril 1846. *Annales parlementaires*. Session 1845-1846. T. II, pp. 1093 et s. — Sur le libéralisme théorique de Verhaegen, voir notamment LOUIS HYMANS : *Histoire parlementaire de la Belgique, de 1831 à 1880*. T. I. (Bruxelles, 1877-1880), p. 601 ; du même : *La Belgique contemporaine* (2^e éd., Mons, 1884), p. 44.

tuel; en un mot, ils veulent que l'Eglise soit dans l'Etat et non pas l'Etat dans l'Eglise » (1).

Quoique chef désigné de l'opposition militante, Verhaegen était loin de l'entraîner toujours tout entière à sa suite. A l'époque censitaire, le corps électoral faisait en général largement crédit à ses mandataires et les laissait libres dans le choix de leurs procédés tactiques. Le vote des députés gardait un cachet très individuel; la discipline de parti ne paralysait pas encore, par son apriorisme, les efforts personnels pour comprendre et pour résoudre au mieux les questions du moment. D'autre part, Verhaegen était — de par son tempérament orgueilleux autant que par son zèle outré pour la Cause — affligé d'un esprit de parti pris tel, qu'il en arrivait souvent à une incompréhension absolue de la réalité, à des attitudes butées, déraisonnables, voire même ridicules.

Suivons-le au cours de la discussion des « lois réactionnaires » de 1842. Le 26 janvier, le ministre de l'Intérieur Nothomb dépose, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi permettant au Roi, dans des cas exceptionnels, et sous certaines garanties, de nommer les bourgmestres en dehors du conseil communal. Son but est évident : la loi organique communale du 10 mars 1836 obligeait la Couronne à choisir le bourgmestre et les échevins au sein dudit conseil. Le Collège, en conséquence, était paralysé, surtout dans les petites communes, par la crainte du corps électoral. Il fallait dégager l'Exécutif de ces influences locales, trop mesquines, trop basement dépendantes des scrutins. Malheureusement, M. de Theux introduit dans la discussion un second projet, dit « loi du fractionnement ». Sous prétexte de défendre les intérêts parfois opposés des quartiers différents, dans les villes de plus de douze mille habitants, il propose de les diviser en sections électorales. Il craint à toute évidence l'action indépendante des grandes agglomérations. Il veut « changer le franc communal en un gros sou de quartier » (1) et introduire des minorités cléricales dans les villes, à ce moment en pleine évolution vers la Gauche.

Au lieu de consacrer toute sa combativité à conjurer ce dernier péril, que fait Théodore Verhaegen ? Par pure haine con-

(1) Discours du 1^{er} mars 1841.

(1) E. VANDENPEERBOOM : *loc. cit.* T. II, p. 31.

tre le cabinet, l'ancien défenseur de l'Etatisme, du pouvoir central fort, des prérogatives de la Couronne, sous Guillaume I^{er}, se convertit en ardent défenseur de la Commune, « force des peuples libres ! » Dans un de ses plus mauvais discours, le 27 mai, discours émaillé de si « effrayantes figures de rhétorique » que la Chambre, saisie de délire, se mue en une « tour de Babel », il invoque les Eperons d'Or, Roosebeke et Othée, il essaie de « réveiller les cœurs » en évoquant les statues des tribuns d'autrefois ! (2). A Raepsaet, il oppose Cachard ; à telle citation, il répond par telle coupure. Heureux temps, dira-t-on, où les députés connaissaient l'Histoire ! Hélas, si ceux d'aujourd'hui paraissent l'ignorer complètement, ceux de jadis l'apprenaient bien mal.

Rarement vit-on paraître à la barre du Parlement ombres aussi bigarrées, aussi étrangement confondues que celles qu'y appelait la voix infatigable du tribun : le tortueux Philippe II et le loyal Jacques van Artevelde ; Philippe le Bon, le despote par excellence ; Albert et Isabelle, les grands défenseurs de nos libertés communales ! Laissa-t-il seulement en paix les mânes d'Ambiorix ?

Tout cela bien en vain d'ailleurs. Le 30 juin 1842, nos bourgmestres devenaient, à maint point de vue, les représentants locaux du pouvoir exécutif et la « loi du fractionnement » était adoptée, par surcroît, à dix voix de majorité (3). Pour protester contre la « mutilation des libertés communales », Verhaegen donna fièrement sa démission de bourgmestre de Boitsfort.

On sait que, lors du vote de la loi scolaire du 30 août 1842, il n'y eut, sur septante-huit députés, que trois opposants : Delfosse, Auguste Savart et Théodore Verhaegen. Il convient cependant ici de ne pas qualifier superficiellement l'attitude de ce dernier, soit d'excentrique, soit d'aveuglement hostile.

Sans doute, la première de nos lois sur l'enseignement, pri-

(1) Verhaegen conservait ses discours. Le 4 mai 1854, à l'occasion de la discussion d'un projet de loi du ministre Piercot, visant à réunir les faubourgs à la capitale, il repronça son discours de 1842, presque sans y changer un mot, et le publia en brochure in-8°, sans titre.

(2) Rappelons que, sous l'influence des événements de France, la loi de 1842 subit un heureux tempérament, le 1^{er} mars 1848 : il fut décidé que le choix du Roi ne pourrait se porter sur une personnalité en dehors du conseil communal que sur avis de la députation permanente. La loi du fractionnement disparut en même temps.

maire fut un effort de conciliation, tout à l'honneur de Nothomb, son promoteur. Depuis 1830, notre pays vivait en complète anarchie scolaire (1). Le pouvoir civil désirait reprendre son rôle éducateur. Mais, pour faire reconnaître son droit par un clergé puissant, armé pour annihiler — s'il le voulait — tous ses efforts par la fondation d'un enseignement concurrent, il n'avait pas le choix : il devait l'amener à une coopération libre et volontaire. M. Nothomb avait, par l'inséparabilité de l'éducation morale et religieuse, autant que par le principe de la double inspection, contenu l'offensive des catholiques intransigeants, qui voulaient que « l'instruction religieuse fût de tous les jours et de tous les instants » (2). Il avait calmé les appréhensions des libéraux, qui, au premier abord, avaient vu dans la surveillance de l'enseignement de la morale et de la religion par le clergé un « droit de vie et de mort donné à l'Eglise sur les écoles » (Devaux). Il avait promis que si, dans une école, le clergé refusait de surveiller l'enseignement de la religion, pour le motif que l'instituteur ne lui donnait pas satisfaction en la matière, l'Etat ferait une enquête; si le clergé avait agi sans motifs sérieux, si l'instituteur n'était pas coupable, l'Etat ne retirerait pas le subside.

La génération libérale de 1830 pouvait se contenter de ces garanties; Verhaegen ne l'aurait pu sans désavouer son passé ni ses conceptions les plus ancrées. Lui qui n'avait qu'une hantise : l'absorption de l'autorité civile par l'Eglise, pouvait-il admettre que « pour empêcher le clergé de contrarier l'Etat, on imaginât de lui faire des concessions telles qu'il n'aurait pas intérêt à favoriser les écoles privées ? » — « En vérité, Messieurs, c'est une belle position que celle-là ! » (3).

Par son caractère même, dit-il avec force, le 9 août, la loi scolaire va créer ce que — peut-être à tort — le Congrès a voulu éviter : une religion d'Etat. Que deviennent, dès lors, les articles XIV à XVII de la Constitution ?

Autre chose : le gouvernement, au lieu de convier, sans possibilité d'équivoque, l'Eglise à une simple collaboration sous certaines réserves, va lui donner un droit absolu de surveillance.

(1) PAUL HYMANS : *Frère Orban*, T. 1^{er}, pp. 50 ss.

(2) M. De Man d'Attenrode.

(3) Discours du 9 août (*Moniteur belge* du 10).

« Du haut de sa grandeur », l'Épiscopat pourra dire « qu'il veut bien admettre l'intervention de l'autorité civile dans l'instruction primaire ! »

Notons que Verhaegen partageait l'opinion libérale courante de son temps sur l'utilité de l'enseignement religieux. Celle-ci se plaçait à un point de vue pratique, assez terre-à-terre : par ses précieuses consolations, l'Église empêchait les pauvres et les déshérités de se révolter contre leur sort. Tout comme le catholique Dumortier disait : « le meilleur régiment de gendarmerie qu'on puisse trouver pour maintenir l'ordre dans la société, c'est un bon catéchisme », Joseph Lebeau trouvait que « pour le maintien de l'ordre, pour l'exécution des lois, un curé de village valait mieux que cent gendarmes » (1).

Le 20 août, Verhaegen exposa, en termes d'une rare modération, sous quels aspects il eût aimé que fût réglé l'enseignement de la religion : « Ce que j'aurais voulu voir consacrer par la loi, c'est ce qui existait dans les temps anciens. J'aurais voulu que l'on prît des précautions pour que l'instituteur fût un homme de bonnes mœurs, un homme de bonne conduite, ayant des principes de probité et de religion ; j'aurais voulu que cet homme préparât les enfants à recevoir l'instruction religieuse et que cette instruction leur fût donnée ensuite dans les temples. Alors, Messieurs, tout le monde eût été à sa place ! »

On le voit, Verhaegen associait le principe de l'instruction religieuse, « base de la moralité du peuple », selon Devaux, au célèbre adage : le prêtre dans son église, l'instituteur dans son école, admis même par nombre de vieux catholiques. Malheureusement, à chaque instant, son goût de la provocation, uni à son absence de mesure, le poussaient à ruiner l'effet conciliateur produit peu auparavant par ses propres paroles. Quand la discussion s'envenimait et devenait plate, il contribuait à la rendre encore plus pénible ou ridicule par des déclamations incessantes, notamment contre la morale des jésuites. Il semblait vraiment craindre que la casuistique subtile et l'éthique scabreuse de Sanchez ou d'Escobar auraient pu être enseignées à des bambins, exercer sur eux des ravages et les pousser, soit à la révolte contre l'esprit de famille, soit au désir de tuer « des rois impies ! » Evidemment, Verhaegen ne se

(1) Paroles célèbres prononcées à la Chambre, le 3 décembre 1841.

rendait pas seul coupable de farfouillages dans les manuels et les notes des maîtres d'école. S'il avait trouvé dans les *Théorèmes de politique chrétienne* de Mgr Scotti, approuvés à Malines, des phrases comme celles-ci : « Combien d'hommes sont venus à résipiscence grâce à l'Inquisition... De combien de malheurs le supplice d'un petit nombre d'individus a préservé la multitude... ! » (1), le député catholique Desmet, lui, avait eu la chance de découvrir dans une grammaire une phrase encore plus tragique : « Saint Benoît a fondé une congrégation religieuse, et ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux ! » Tout de même, Verhaegen acquérait, dans ce genre de recherches et de polémiques, une renommée trop bruyante pour que la phalange libérale de 1830 n'en éprouvât quelque affliction !

Et cependant, le cours des événements politiques allait rendre nécessaire, voire indispensable, qu'un leader libéral au moins s'abandonnât à la vulgarité du corps à corps, sans crainte des horions, ni même des éclaboussures. Les chefs de la Gauche, susceptibles, jaloux de leur prestige, distants même dans l'affabilité, ne s'étaient que trop tenus loin des masses et des procédés de combat qui pouvaient soulever l'enthousiasme.

Or, la situation devenait orageuse. Les élections de juin 1843 avaient donné des indications nettes quant à l'orientation du pays vers le libéralisme. Nothomb — visage de magistrat rigide derrière les lunettes d'or — ne déviait cependant pas d'un pouce de sa route de « juste milieu ». Depuis le mois d'avril il avait changé de collaborateurs. Le comte Goblet d'Alviella, aide-de-camp du roi, avait accepté un portefeuille sur l'ordre direct de Léopold I^{er}. Du côté libéral, il n'y avait plus que Mercier, collègue de Lebeau en 1840, qui avait consenti à tendre la main au Premier. Nothomb se voyait obligé de faire appel à de jeunes catholiques, brillants et ambitieux : Dechamps, qu'il plaçait aux Travaux Publics ; Malou, auquel il conférait le gouvernement de la province d'Anvers. Combien de temps ces aiglons se contenteraient-ils de la pratique d'une terne politique d'affaires ?

En janvier 1845, le Gouvernement, atteint par les difficultés économiques autant que par les inconvénients de sa position absurde, en était arrivé à mécontenter tout le monde. Les Bel-

(1) Séance du 17 août 1842.

ges, en politique, aiment la franchise ou, tout au moins, la clarté. De l'avis unanime, le cabinet Nothomb était devenu un « système bâtard de conciliation menteuse ». Au cours de débats extrêmement orageux, à propos de la discussion du budget de l'Intérieur, on vit — chose inouïe — Verhaegen et Dumortier d'accord pour déclarer qu'il fallait en finir. Verhaegen félicita publiquement son « ennemi intime » pour avoir « pensé tout haut ce que d'autres pensaient tout bas » (1). L'attaque, cependant, fit long feu, car, « parmi les opposants », — selon le mot de Lebeau —, « certains l'étaient jusqu'à l'appel nominal inclusivement, d'autres jusqu'à l'appel nominal exclusivement ! » Le 31 janvier, en effet, l'ordre du jour présenté par le Cabinet fut encore accepté par 65 voix contre 22 ! (2).

Une situation aussi anormale devait avoir sa répercussion au dehors du Parlement. C'est à partir de 1844 que le ton de polémique des journaux devient extraordinairement haineux. Verhaegen est le point de mire du *Journal de Bruxelles*, du *Politique* et de l'*Emancipation*, feuille cléricale que l'on désignait plus familièrement sous le nom de l'« Emancipatruque ». En revanche, l'*Observateur*, gazette à la dévotion de Verhaegen, traite Nothomb de Judas, Mercier de Girouette, et publie les poésies révolutionnaires écrites par Dechamps dans sa jeunesse.

Plus encore que le journal, la caricature — de facture d'ailleurs très grossière — adopte des procédés écoeurants. A Gauche, on se complait à représenter des jésuites serrant de près des paysannes dodues, ou buvant du champagne en déclamant : « Ce n'est pas pécher que pécher en silence ! » Ou bien encore

(1) *Annales parlementaires*, T. II, p. 642.

(2) Verhaegen prononça, le 25 et le 30 janvier, des discours violents qui furent publiés en une brochure in-8° s. l. n. d. de 35 pages. Le texte ne contient rien de bien neuf. L'orateur s'en prend successivement à tous les ministres. Mentionnons à ce propos un plaisant exemple des exagérations de langage de notre tribun. « Je conclus », dit-il le 25 janvier, « que l'homme qui dirige nos affaires et au sort de qui vous vous être tous associés, Messieurs les ministres, a voulu abattre toutes les têtes pour ne régner que sur des cadavres ! »

— M. le président Liedts : « C'est sans doute dans l'improvisation que ces expressions sont échappées à l'honorable préopinant ? »

— Verhaegen : « Figure de rhétorique, Monsieur le Président ! » (Hilarité générale et prolongée).

[*Annales parlementaires*, T. II, p. 589].

ce sont des prêtres, coiffés de tuyaux de poêles, qui conduisent au scrutin des théories de paysans à tête d'âne (1).

Du côté catholique, l'exaspération avait été portée au comble en 1844 par la publication, en feuilleton, du célèbre roman d'Eugène Sue, le *Juif Errant*. Une Loge maçonnique d'Anvers avait envoyé à l'auteur une plume d'or et des libéraux avaient fait frapper une médaille pour l'offrir à l'ennemi acharné des jésuites (2). J'ai eu sous les yeux plusieurs caricatures flamandes se rapportant à ces événements. Elles montrent Verhaegen, debout sur un piédestal, tenant d'une main la médaille offerte à Sue et de l'autre un drapeau, portant mention de la dîme et de la mainmorte. Verhaegen a un chef de hibou, par allusion aux réunions nocturnes des Loges. Autour de lui, coiffés de têtes d'âne, de bouc ou de porc, sont rangés des libéraux, des fransquillons et un menu fretin de *Venusgasten!* (3).

Au début de 1845, l'offensive contre Verhaegen prit une forme nouvelle. A propos d'une note parue dans l'*Observateur*, note calomnieuse, accusant les sœurs de charité de traiter sans douceur les malades de religion réformée, le Conseil des hospices bruxellois déposa une plainte contre le député de Bruxelles. Ce dernier n'avait pas écrit cette note et n'eut aucune peine à se disculper d'une accusation qui avait pour seul but de le déconsidérer au moment des élections. Heureusement pour lui, Verhaegen déjouait les menées d'un front calme et avec une imperturbable égalité d'humeur (4).

(1) *Biblioth. Royale. Collection Stevens*: Belgique, Varia.

(2) THONISSEN: *loc. cit.* T. III, p. 186.

(3) Ou *Venusjonkers*: débauchés, libertins.

(4) L'indigence d'idées dont souffrait la société belge de cette époque, par suite du développement encore médiocre de sa culture générale, se reflète dans certaines discussions parlementaires. Qu'on relise celle qui eut lieu le 24 décembre 1846 à propos de l'*Histoire des Belges aux Croisades* d'André van Hasselt! Cet ouvrage avait paru dans une collection subsidiée par le gouvernement. Verhaegen exprima son regret de voir soutenir un livre dans lequel étaient décrits des miracles et des prodiges. De là il passa aux *Récits tirés de l'Ancien Testament* du même auteur et considéra comme inquiétante pour la morale l'histoire de la femme de Putiphar. Sur quoi M. De Mérode, aussitôt, fit un chaleureux éloge de Joseph et traîna aux gémonies l'infortuné Couchetout-Nu du Juif Errant. Revenant au débat principal, M. De Theux, ministre de l'Intérieur, déclara que l'*Histoire des croisades* devait être écrite dans l'« esprit du temps ». Enfin M. De Decker, député de Termonde, conclut par une petite conférence, très

Après avoir languï pendant près de dix ans, la crise de l'unio-nisme fut résolue en quelques mois, pleins d'imprévu et riches en coups de théâtre. Les élections du 10 juin 1845 ayant confirmé l'orientation du scrutin de 43, le cabinet Nothomb s'effondra en silence, comme un ballon dégonflé, bien qu'il possédât encore une majorité à la Chambre. Rogier refusa d'en reprendre la succession s'il n'obtenait, comme l'avait en vain réclamé Lebeau jadis, le droit de dissoudre les Chambres. Alors Léopold I^{er} rappela de Londres son ministre, Sylvain Van de Weyer, dans le but d'opérer une dernière tentative de « conciliation entre les hommes modérés de toutes les opinions ». Avec une très grande sincérité, l'honnête Van de Weyer s'efforça de poser des « actes libéraux, non contre, mais avec les catholiques ! »

Le cabinet du 30 juillet 1845 ne pouvait être qu'un « ministère de parenthèse » (1). Le bon accord entre des ministres comme Van de Weyer, d'Hoffschmidt, Malou et Dechamps ne pouvait durer qu'à la condition qu'ils n'ouvrissent point la bouche ! Déjà le 2 mars de l'année suivante, Van de Weyer présentait sa démission au Roi. Et comme Rogier, sollicité par le souverain, persistait à exiger un « blanc-seing de dissolution », on vit se produire un fait invraisemblable : la constitution, le 31 mars 1846, d'un cabinet catholique homogène, comprenant notamment MM. De Theux et Malou. Or, au cours de la discussion de l'adresse, en novembre 1845, M. Malou avait répondu à une interpellation de M. Henri De Brouckère que lui-même considérerait comme « fatal au pays » un « ministère composé de six Messieurs Malou ». L'opinion publique, scandalisée, baptisa immédiatement la nouvelle combinaison du sobriquet de « Cabinet des six Malous ! »

Jules Malou avait trente-cinq ans à cette époque (2). Il avait une physionomie ouverte, des yeux vifs, beaucoup de savoir-

écoutée, sur les caractères propres de l'Histoire : « Toute œuvre historique est en définitive une compilation, car on n'invente pas l'Histoire, on la raconte. Dieu nous garde des faiseurs d'Histoire ». A l'école descriptive de compiler ; à la philosophie de l'Histoire de juger et de conclure !

(1) DE MOREAU : *Adolphe Deschamps*, p. 161.

(2) Sur cet homme politique, voir le livre du Baron DE TRANNOY : *Jules Malou (1810-1870)* [Bruxelles, 1905].

faire et une grande clarté dans la discussion. Mais il ne put empêcher que son ministère fût considéré, selon le mot énergique du catholique De Decker, comme « un anachronisme et un défi ». Dès le 20 avril, les libéraux, unanimes, depuis Lebeau, le modéré par excellence, jusqu'au jeune et radical Adelson Castiau, entrèrent en lutte contre le gouvernement. D'Elhougne, le nouveau député de Gand, osa dire, aux applaudissements des tribunes, qu'une « influence funeste pesait sur la Couronne ». Verhaegen, le 22 avril, développa ses théories sur le libéralisme. Nous en avons vu plus haut la teneur. Comme à l'ordinaire, notre orateur mêla aux sentiments les plus élevés des absurdités et des longueurs. Cette fois, il prit un plaisir délayé à ennuyer M. d'Anethan, ministre de la Justice, en lui posant vingt questions indiscrettes sur un receveur des contributions nommé Retsin, homme taré qui avait vendu de fausses reliques et volé le Trésor (1). Par suite de quelles mystérieuses influences cet individu, condamné à cinq ans de prison, avait-il été récemment libéré ?

Le cabinet Malou ne fit pas, à proprement parler, une politique de parti, mais son existence seule constituait une provocation intolérable pour les libéraux. Ils organisèrent, à Bruxelles, sous la présidence de Defacqz, le fameux congrès du 14 juin 1846, qui donna tant d'inquiétudes à Louis-Philippe (2). La presse catholique, irritée par le caractère secret des débats, eut beau dire que cette imposante assemblée était une « mômeerie qui laisserait après elle une longue trace de ridicule » (3). Ce fut dans son sein que fut forgée la confédération de toutes les sociétés libérales du pays; ce fut grâce à elle que fut remportée l'éclatante victoire du 8 juin 1847. Le rôle de Verhaegen comme chef des pelotons de choc s'en trouva terminé par le fait même.

(A suivre.)

(1) Retsin avait notamment offert en vente, comme étant le crâne de sainte Dorothée, un crâne d'homme portant des traces de tabac sur les dents.

(2) PAUL HYMANS : *Frère Orban*. T. I., pp. 100 et suiv. — BERTRAND : *loc. cit.* T. I, p. 229, donne le texte de la lettre de Louis-Philippe à Léopold 1^{er}, le suppliant d'interdire la réunion.

(3) *Journal de Bruxelles* du 14 juin 1846.

Variétés

Les noms de personnes du monde musulman

A M. le professeur Émile Boisacq.

Le Musulman est peut-être de tous les hommes celui dont l'âme est le plus imprégnée de religion. Pour lui, Dieu omniprésent se mêle intensément au moindre acte de sa vie (1); la religion où le maintiennent cinq prières par jour est son état normal et les textes saints constituent la base solide de sa culture (2).

Dieu, qui se mêle à tous les actes de sa vie, préside naturellement au plus important de tous : la naissance. Il n'est pas d'espoir de descendance en dehors de sa bonne volonté, et le Musulman qui a le bonheur de voir sa race se perpétuer par un fils, s'empresse de remercier le Seigneur en le lui consacrant, en donnant à cet enfant un nom agréable à Dieu; nom qui témoignera en même temps de son attachement à la Foi et de sa reconnaissance. Le moyen le plus simple est d'appeler l'enfant *Abd Allah* (3), c'est-à-dire *Théodule*.

Le nombre des *Abd Allah*, en terre d'Islam est pratiquement incalculable, tout Musulman étant en principe le serviteur de Dieu.

Dieu n'est pas seulement l'Unique, il est encore le Bienfaisant, le Miséricordieux, le Vainqueur, Celui qui donne la victoire, le Majestueux, l'Omnipotent, le Roi, le Tout-Puissant, le Grand, Celui qui donne la puissance... ; il y a ainsi quatre-vingt-dix-neuf participes présents qui sont les « beaux noms de Dieu » et que tout bon musulman connaît par cœur et récite une fois par jour au moins, sur un chapelet d'ambre ou de bois (4).

(1) Rien ne nous énerve plus, nous, Européens, que d'entendre les Musulmans corriger toutes leurs phrases contenant un projet ou une promesse par un « *s'il plaît à Dieu* » sincère et senti.

(2) Quel que soit son degré d'instruction, il y revient toujours et ne tolère pas à leur sujet le moindre doute, la moindre irrévérence.

(3) *Allah* = Dieu, l'unique; *Abd* = serviteur.

(4) Le même rite existe chez les chrétiens orthodoxes auxquels il est vraisemblablement emprunté.

Chacun de ces « beaux noms » peut servir à constituer un prénom théophore sur le même type que celui d'*Abd Allah*, ce qui donnera les noms pieux *Abd el Rahman*, *Abd el Fatih*, *Abd el Fattah*, *Abd el Gelil*, *Abd el Hady*, *Abd el Malik*, *Abd el Azim*, *Abd el Kadir*, etc... sans compter cet autre qu'une guerre cruelle imprima dans nos cœurs, *Abd el Karim* ou *Abd el Kérim* = serviteur du magnanime [=Dieu]. Tous ces théophores ne trouvent qu'un correspondant en français : c'est Théodule, encore que celui-ci soit peu usité et même dépourvu de sens pour la plupart des hommes, alors que le plus humble Arabe est en état d'expliquer celui de son prénom, grâce à l'espèce de cristallisation de la langue écrite.

Il est encore donné au père de famille musulman de marquer sa reconnaissance au Tout-Puissant autrement que par le prénom de son fils : c'est de le pourvoir d'un surnom exprimant toute la grâce dont il a été l'objet : *Makramallah* = magnanimité de Dieu; *Attallah* = don de Dieu (cfr *Théodore*, *Déodat*, *Donnadieu*, *Dieudonné*). *Gadallah* = bonté de Dieu.

On peut aussi, d'une façon à peine plus abstraite, Dieu et la Foi ne faisant qu'un dans le cœur du Musulman, donner au jeune enfant un nom exaltant la religion, ce qui lui vaudra le surnom de *Galâl eddin*, qui vaut « majesté de la Foi », de *Gâmal eddin* ou « beauté de la Foi ». A moins encore que, se souvenant que le Prophète de l'Islam est, de tous les fils des hommes, celui en qui le Seigneur s'est complu davantage, on ne donne à l'enfant le prénom de *Mohammed* = l'exalté, le glorifié (1) ou *Omar*, *Othman*, *Aly*, noms des premiers khalifes, compagnons et successeurs du Prophète. Il ne semble pourtant pas suffisant de disposer de ces prénoms et surnoms agréables à Dieu : il en existe d'autres que nous appellerons de bon augure : *El Sayed* = l'heureux (cfr Félix); *Mabrouk* = le béni (cfr Benedictus, Benoît); *Zaky* = l'intelligent; *Hilmy* = le calme, le prudent (cfr Prudent).

Tels sont les noms qui appartiennent en propre à l'enfant, dès sa naissance; ils sont, en général, individuels et ne se transmettent comme patronymes que précédés du nom *Ibn* (fils [de]) ex. : *Abd Allah ibn Abd el Fattah*. Mais il en est d'autres qui, dans certains cas, se sont transmis directement comme patronymes et sont devenus l'équivalent de nos véritables noms de famille.

De même que ceux-ci, ce sont en général des surnoms, des sobriquets ayant perdu le sens primitif et qu'on a conservés, soit parce qu'ils avaient été dignement portés, soit parce qu'ils équivalaient à une distinction; soit parce qu'ils rappelaient un lieu d'origine et pouvaient servir à se reconnaître entre « pays ».

Un fils peut être fier de son père; dans ce cas, au lieu de rattacher le nom de celui-ci au sien par l'expression : « Ibn », il se contentera

(1) Il y a aussi les prénoms simplistes dérivés du radical *hmd* = exalter, glorifier : *Mahmoud*, *Hamouda*, *Ahmed*, qui expriment simplement la reconnaissance.

de l'y joindre et au lieu de se nommer *Hussein ibn Rachid*, il se fera appeler *Hussein Rachid*. Le nom une fois employé de cette manière se transmettra comme un véritable nom de famille. Tous ceux qui se rattachent à la famille du Prophète, qui ont le droit de porter le turban vert, ont constitué jusqu'au siècle dernier, en Egypte, une espèce d'aristocratie : ce sont les *Chérif*, les « nobles » (tel est le sens propre du mot). De nos jours, alors que cette distinction n'a presque rien gardé de sa valeur primitive, on trouve encore des gens qui joignent l'appellation *El chérif* à leur nom, et se la transmettent de père en fils, soit qu'ils appartiennent effectivement à la noble lignée, soit qu'un de leurs ancêtres ait été, pour l'une ou l'autre raison, revêtu de ce titre comme d'un sobriquet (cfr en français : Lenoble, Leduc, Lecomte).

Quant aux autres surnoms devenus noms de famille, ce sont :

1° *Des sobriquets*, noms d'animaux, par exemple *El Dib* = le loup (cfr Leloup, Dewolf); *Barghouth* = la puce; ou des noms de choses : *Negm* = l'étoile (cfr all. Stern); des noms de qualités : *El Rahib* = ample, spacieux (cfr Legrand, Legros). L'un des plus fameux philologues arabes de l'époque classique portait le surnom d'*El Moubarrad*, qui lui avait été donné par un ami, un jour qu'il se cacha dans un grand récipient à rafraîchir l'eau pour éviter une rencontre fâcheuse (1). *El Moubarrad* signifie « celui qui a été rafraîchi », et correspond assez bien à notre Lengelé;

2° *Des noms de lieux* : *El Charqawy* = l'Oriental, marquant l'origine mésopotamienne ou persane d'une famille installée en Egypte dès avant la fin du XVIII^e siècle. *El Chamy* = le Syrien; c'est le nom que porte l'un des premiers céramistes égyptiens qui ait signé ses œuvres (XIV^e-XV^e s.) et dont le style resta longtemps populaire. *El Taurizi* = celui de Tauris, nom de deux remarquables faïenciers de la même époque, transmis également de père en fils. *El Manfalouti* = celui du bourg de Manfalout, célèbre par ses grenades; c'est un styliste cher à la jeunesse égyptienne et un traducteur de mérite qui, entre autres, lui révéla *Paul et Virginie*. Citons encore des *Tabrizi* ou *Tibrizi*, *Hermizi*, *Agami*, etc.;

3° *Des noms de métiers*. Comme chez nous, mais un peu moins pourtant (2).

On retrouve *El Katib* = l'écrivain (cfr français : Leclerc, Scribe; flam. De Schrijver). *Naggar* = charpentier (*Abdallah Naghar*, traduit, devient : Théodule Charpentier!). *El Gazzar* : Boucher. *El Kassab* est un nom très intéressant qui s'est formé suivant un méca-

(1) CLÉMENT HUART. *Littérature arabe*, Paris, Colin. 1912. (Collection « Histoires des Littératures »), p. 146.

(2) Les Musulmans, en effet, n'exercent pas volontiers les métiers manuels, qu'ils laissent aux Coptes et aux Juifs.

nisme identique à son équivalent français : *Legagneux* (le verbe *ksb* signifie « gagner de l'argent »; il a un nom d'agent, véritable participe présent : *kâsib* = celui qui gagne, gagnant, à côté duquel, sur le même type que *kdhb* > *kadhhab* = menteur, *meuteux, il a formé *kassab* = gagnneur (gagneux); cfr *Augagneur*, gr. *Kerdôn*.

On trouve encore *El Gindy*, en rapport avec *gond*, *gondia* = la troupe, la milice, qu'on traduira, en lui conservant son sens relatif, par le nom propre, attesté en France et en Belgique, de Milice, parfois Milisse, et *Chawiche*, nom d'une vieille famille égyptienne mentionnée dès le milieu du XVIII^e siècle, qui se traduirait par Sergent, terme également usité chez nous comme nom propre.

*
**

Tels sont les noms musulmans, les nôtres, à la langue près. La distance n'est pas très grande qui sépare l'esprit d'un Sémite de celui d'un Aryen. Elle se révèle dans l'abondance des noms théophores que le premier aime à employer, et par où se traduit la tournure religieuse et dogmatique de sa pensée.

Le Caire, mai 1927.

ARMAND ABEL,
Docteur en Philosophie et Lettres.

Bibliothèque Royale et bibliothèques spéciales

Une des questions les plus pénibles et les plus lourdes de conséquences parmi celles qui affectent l'organisation du travail scientifique, est celle des bibliothèques, les bibliothèques étant assurément aussi importantes que les laboratoires autour du nom desquels l'attention s'est cristallisée plus volontiers. Il existe à Bruxelles une bibliothèque nationale, la Bibliothèque Royale qui a été de tout temps considérée comme le « dépôt général et public de tous les livres imprimés et manuscrits, revues, journaux, cartes et plans, ... appartenant à l'Etat ». Autour d'elle, gravitent à la manière de satellites les bibliothèques *spéciales* qui sont les bibliothèques des départements ministériels et celles des grandes institutions scientifiques, Musée d'histoire naturelle, Observatoire, Conservatoire de musique, Musées d'archéologie, Musées de peinture et de sculpture, Archives du royaume, etc., lesquelles emploient leurs crédits et portent leur effort sur l'acquisition d'ouvrages de leur propre spécialité.

La grande *Commission dite des Economies* s'est avisée que souvent la Bibliothèque Royale et une ou plusieurs bibliothèques spéciales acquéraient, chacune pour son compte, un exemplaire du même ouvrage, et elle s'en est émue. Elle a décidé de créer une nouvelle *Commission Centrale des Bibliothèques* chargée de préparer un projet de réorganisation et de rationalisation des grandes bibliothèques. Cette *Commission Centrale* est presque entièrement composée — faisons le remarquer tout de suite — des hauts fonctionnaires qui ont la direction des bibliothèques *spéciales* dont nous parlions tout à l'heure : bibliothécaires des départements ministériels et conservateurs en chef ou directeurs des grandes institutions scientifiques, Musées et Observatoire; et la Bibliothèque Royale n'est hélas! représentée dans son sein que par son éminent conservateur en chef. La *Commission Centrale* s'est trouvée en présence d'une situation qu'il nous plaît de décrire impartialement.

Les projets de réorganisation des bibliothèques peuvent se ramener à deux types selon qu'on renforce le principe de la centralisation admis jusqu'ici ou selon qu'on l'abandonne. Or, la *Commission Centrale* a constaté que le premier, le système de la centralisation impliquant l'existence d'une bibliothèque encyclopédique poussant

ses acquisitions dans tous les domaines scientifiques à la fois, est devenu une fiction. Pourquoi? Parce qu'elle ne dispose plus de crédits suffisants. Le crédit afférent aux acquisitions est passé de 225,000 francs en 1914 à 370,000 francs en 1927, 370,000 francs avec lesquels elle doit pourvoir au paiement des travaux de reliure et des abonnements aux périodiques! On a calculé, toutes proportions gardées et étant tenu compte de la dépréciation du franc et du coefficient d'augmentation du livre, que la Bibliothèque Royale dispose aujourd'hui du cinquième des crédits d'avant-guerre! Son œuvre encyclopédique séculaire se trouve donc compromise.

Aussi est-ce à l'autre extrême que la *Commission Centrale* semble vouloir se porter. Puisque la Bibliothèque Royale ne peut plus réaliser que très imparfaitement le but qu'elle se propose, il faut donc décentraliser, disent les membres de la Commission, il faut mettre à profit l'existence des bibliothèques spéciales et les renforcer. A cette fin, on met en avant deux motifs. D'abord le motif des économies. il faut éviter les doubles emplois. Par exemple, un ouvrage d'histoire naturelle particulièrement coûteux vient de sortir de presse; il est indispensable à la Bibliothèque du Musée de la rue Vautier; c'est cette bibliothèque qui doit l'acheter. Ensuite, on invoque un motif de compétence: les savants spécialistes dans une science sont particulièrement qualifiés pour diriger les acquisitions d'ouvrages nouveaux relatifs à cette science. Mais les projets de la *Commission Centrale* ne se limiteraient pas aux acquisitions futures. Dès lors qu'on se décide à renforcer les bibliothèques spéciales, à les favoriser dans leur tâche qui sera de pousser à fond leurs acquisitions, chacune dans sa propre spécialité; dès lors que ce principe de la concentration verticale est admis pour l'avenir, on ne peut concevoir qu'il ne soit appliqué également au passé, que la collection d'un périodique jusqu'en 1927 se trouve à la Royale et la suite dans une bibliothèque spéciale. L'idée de dépecer la Bibliothèque Royale, de lui enlever toutes les collections de livres et de périodiques qui peuvent prendre légitimement place dans une bibliothèque spéciale, n'a naturellement pas arrêté les conservateurs de bibliothèques *spéciales* qui forment la *Commission Centrale*; on est même fondé à conjecturer qu'elle les a séduits.

A première vue, le lien entre les conséquences de la situation actuelle, « la grande pitié » des bibliothèques, et la solution qu'on voudrait y apporter, semble logique. Convaincu d'avoir exposé sinon complètement, du moins succinctement et loyalement, l'état de choses devant lequel la *Commission Centrale* s'est trouvée, les remèdes qu'elle semble vouloir proposer, et les principales raisons qui motiveraient sa décision, nous comprenons d'autant mieux que ce projet séduise par ses apparences rationnelles les personnes étrangères à la question, nous sommes d'autant plus à l'aise pour démontrer qu'en raisonnant ainsi, on a suivi une pente facile et dange-

reuse, et pour défendre de toutes nos forces le parti contraire tout en demeurant, bien entendu, sur le terrain de la bibliothéconomie pure.

Il n'est pas bien malaisé de ruiner complètement la première et la principale des raisons invoquées en faveur du principe de la décentralisation, à savoir le motif des économies. Nous mettons en fait que les bibliothèques spéciales ne sont pas organisées pour recevoir et conserver cette masse énorme d'acquisitions nouvelles et pour les communiquer au public avec les mêmes facilités que la Bibliothèque Royale. Réservées actuellement à l'usage de quelques savants (il en est une qui n'a guère actuellement que *deux* clients habituels) ou des fonctionnaires d'un département ministériel, les bibliothèques spéciales se trouveraient transformées en bibliothèques publiques à l'usage de toute cette clientèle générale que forment les journalistes, gens de lettres, étudiants, personnes cultivées. L'une, celle du Musée d'Histoire naturelle, ne dispose pas des locaux nécessaires à l'établissement d'une salle de lecture ou même de locaux suffisamment développés pour y déposer les collections nouvelles. Une autre, celle de l'Observatoire, est située à l'extrême périphérie de l'agglomération bruxelloise : quel calvaire veut-on infliger aux mathématiciens qui n'habitent pas à Uccle? La plupart des bibliothèques spéciales et particulièrement celles des Musées, ne disposent pas d'un personnel suffisant de bibliothécaires de métier. Il n'est aucune d'elles qui puisse offrir au public sans entraîner des frais considérables, un régime d'heures d'ouverture aussi commode à tout le monde que celui qui existe à la Bibliothèque Royale, accessible au public de 9 heures à midi et de 2 heures à 10 heures du soir sans interruption. Bref, il faudra aménager ici, déménager là, nommer plus loin des bibliothécaires scientifiques et des gardiens et porteurs, organiser partout, si l'on ne veut rétrograder, le régime de l'ouverture au soir, le système des prêts au dehors et développer celui du prêt entre bibliothèques. Telles sont les premières dépenses qu'entraînerait immédiatement la mise à exécution d'un projet de décentralisation.

L'argument de la plus grande compétence des bibliothèques spéciales, parfaitement légitime en ce qui concerne les acquisitions (nous y reviendrons tout à l'heure) ne résiste pas non plus à l'analyse. La spécialisation des bibliothèques, poussée plus loin qu'actuellement, est à bannir de tous les plans de réorganisation des bibliothèques. S'il est vrai que chaque science tend à déterminer de plus en plus rigoureusement le domaine qui est son objet propre, tend si l'on veut à se définir toujours mieux, il est bien plus important au point de vue pratique, de constater que dans la recherche scientifique, aucune discipline ne peut progresser sans avoir continuellement recours aux autres, non seulement aux voisines, mais parfois aux plus lointaines. Cela est particulièrement vrai dans des sciences historiques, en science du droit, en sociologie, en histoire littéraire. Pour l'historien

de l'antiquité, les sources archéologiques et épigraphiques constituent un apport aussi considérable que les textes historiques. Quiconque s'occupe d'histoire des littératures médiévales sait bien qu'il a continuellement besoin de recourir à la musicologie. Il y a aujourd'hui des historiens de l'art d'une valeur et d'un talent incontestés comme M. Mercier, de Dijon, pour qui les analyses micrographiques comparées constituent une source d'information aussi précieuse que les documents d'archives : voici la chimie et la minéralogie devenues sciences auxiliaires de l'histoire de la peinture et de la sculpture. Tous les progrès qu'on a réalisés depuis quelques années dans des questions d'origines du moyen âge, l'ont été autant que par l'analyse des textes, grâce à des recours à des disciplines auxiliaires comme l'anthropogéographie, l'ethnographie et même la géologie. C'est ainsi que M. Des Marez a complètement renouvelé la question du peuplement de la Belgique du IV^e au IX^e siècle dans un livre que nous avons analysé ici-même. Et qu'on ne vienne pas nous dire que les recours de cette sorte n'impliquent guère que la consultation d'un manuel. Si nous étudions l'établissement des Burgondes dans la vallée de la Saône, c'est aux travaux spéciaux sur le sol et le sous-sol de la Bourgogne, à l'étude de toutes les modifications et corrections de détail de la carte que nous devons nous adonner. Ces quelques exemples suffisent à démontrer que du point de vue pratique qui est le seul à considérer puisqu'il s'agit de rationalisation, l'application de l'idée de décentralisation des bibliothèques qui procède d'une notion superficielle et arbitraire de classification des sciences, troublerait gravement le travail scientifique individuel et compromettrait même l'application de méthodes récentes de coopération des disciplines qui ont donné d'excellents résultats (1).

Un examen qui ne s'arrête pas à la surface des choses nous révèle qu'il faut respecter l'ancien principe de la bibliothèque centrale. Sans doute, la bibliothèque encyclopédique telle que le XIX^e siècle l'avait conçue, n'est plus possible, mais il est interdit de toucher à celles qui existent, le respect des fonds étant en bibliothéconomie comme en archivistique un dogme intangible, et il faut les continuer dans la mesure du possible. Le mot de décentralisation a été prononcé du côté des bibliothèques de Paris; peut-être est-il parvenu de là à l'oreille d'un des membres de la *Commission centrale* belge. Mais on a réformé à Paris sous l'empire d'une situation absolument différente et on y a apporté une solution absolument différente de

(1) Nous ne nous arrêtons pas à d'autres obstacles d'ordre pratique. Où déposer les collections de paléontologie? Au Musée d'Histoire naturelle ou dans une bibliothèque de géologie? Les revues locales d'archéologie comprennent autant d'histoire proprement dite que d'archéologie. Or si on applique le principe de la décentralisation, ce sont les musées royaux d'archéologie qui se les approprient.

celle qu'on paraît vouloir nous proposer. Avant toute autre mesure, on a centralisé sous une administration unique la Nationale et les autres grandes bibliothèques littéraires de Paris : Arsenal, Mazarine, Sainte-Geneviève, on a affirmé le principe de la continuation de la bibliothèque encyclopédique qui répond par sa généralité à un besoin tout à fait incontestable. Grâce à une administration *centrale* unique fonctionnant à la Nationale, on s'efforce d'arriver à une meilleure utilisation des crédits et d'éviter les doubles emplois partout où c'est possible sans inconvénient. La bibliothèque générale reçoit les ouvrages importants qui paraissent dans tous les domaines; et les bibliothèques spéciales recueillent, en plus des ouvrages importants de la spécialité, tous les ouvrages intéressants dont cette spécialité est l'objet; et on s'efforce de dériver de la Nationale vers ces dernières les chercheurs spécialistes. Mais là se limite l'application de la décentralisation. D'un démembrement même partiel des collections de la Nationale, il n'a jamais été question. Le décret du 28 décembre 1926 l'affirme encore avec force.

C'est cette solution qui nous apparaît la plus rationnelle. Il ne serait pas difficile ni coûteux de commencer à la mettre à exécution. La Commission centrale s'est émue du fait que l'effort encyclopédique de la Bibliothèque Royale est compromis par suite de la limitation des crédits. Que l'excellent et raisonnable projet de dépôt légal préparé par le ministre des Sciences et des Arts soit voté par les Chambres, et du coup, comme en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, deux exemplaires de chaque imprimé belge sont remis à l'Etat qui les répartit entre la Bibliothèque Royale et la bibliothèque spéciale qualifiée; du coup Bibliothèque Royale et bibliothèques spéciales peuvent consacrer à l'achat des ouvrages étrangers la totalité des crédits dont dispose actuellement la Direction des Services belges de la Bibliographie pour l'achat des ouvrages belges. La Commission Centrale critique également l'incompétence de la Bibliothèque Royale en matière d'acquisitions spéciales. Or, il existe à la Bibliothèque Royale un conseil d'administration aux attributions mal définies. Rien n'empêche d'amplifier son rôle, d'en faire un organisme composé de spécialistes qui de commun accord avec des représentants des bibliothécaires, dirigerait les acquisitions selon les principes que nous venons d'exposer.

Appliquer le principe de la décentralisation aux bibliothèques de Bruxelles, entreprendre le démembrement de la Bibliothèque Royale en commençant par les acquisitions à venir pour continuer par le dépeçage des fonds anciens, serait une faute énorme qui nous discréditerait. M. Camille Couderc, conservateur-adjoint honoraire de la Bibliothèque Nationale, et professeur de bibliothéconomie à l'Ecole des Chartes, qui dans cette chaire occupée par de Montaiglon et Mortet, a formé des générations de bibliothécaires français et qui

est une autorité incontestée en pareille matière, nous écrit qu' « il ne faut toucher aux fonds depuis longtemps constitués et convenablement rangés qu'avec une extrême prudence ». Nous espérons que l'on renoncera bientôt à un plan dont aucun Etat n'a jamais songé à tenter la réalisation et qui compromettrait aux yeux de l'étranger, en même temps que la renommée légitime de notre grand dépôt national de la Bibliothèque Royale, la réputation de toute notre organisation scientifique (1).

HENRI LAURENT,

Associé C. R. B. à l'Université de Bruxelles.

Le 24 octobre 1927.

(1) Je dois de vifs remerciements à M. Couderc qui m'a fourni des précisions sur les principes qui président actuellement à l'organisation des bibliothèques françaises.

— Bibliographie : Contre le projet : Articles de M. F.-L. GANSHOF dans *l'Indépendance belge* du 27 sept. ; suivi par un article anonyme dans *l'Etoile Belge* du 29 sept. — Des notes officieuses rassurantes ont paru dans *Le Peuple et Het Laatste Nieuws* du 28 sept. ainsi que dans *De Standaard* du 30 sept. — Nouvel article contre le projet dans *Pourquoi Pas* du 7 oct., p. 1178. — Les arguments des décentralisateurs sont exposés par M. VAN STRAELEN dans le *XX^e Siècle* du 20 octobre.

Trois mois en Amérique⁽¹⁾

PAR

M. H. SPEYER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Rassurez-vous : j'ai parfaitement compris qu'il serait sans doute un peu tardif de découvrir l'Amérique en 1928.

Aussi, n'ai-je nullement cette prétention : je vais en toute simplicité, vous faire part de quelques impressions que m'a laissées un voyage de trois mois à travers les Etats-Unis.

Je ne vous dirai rien de la traversée, car, en réalité, il n'y a plus de traversée quand elle se fait sur un de ces géants que les grandes compagnies de navigation mettent à la disposition des voyageurs. A bord de ces villes flottantes, sauf par un très gros temps, on oublie l'Océan : le *Berengaria*, par lequel je suis revenu, porte 4,000 personnes, c'est-à-dire la population de la ville de Marche, qui est un chef-lieu d'arrondissement. Il y a à bord : un bassin de natation, — un gymnase électrique, — des bains turcs, — un orchestre excellent, — plusieurs restaurants, dont les menus sont pantagruéliques, — un bureau de sténodactylographie à la disposition des voyageurs, — un journal, qui, grâce à la T. S. F., paraît tous les matins, — et des ascenseurs à tous les étages. On se perd dans ce dédale ; et récemment, un journal satirique montrait un passager arrêtant un marin pour lui dire : « Pardon, Monsieur, pourriez-vous m'indiquer dans quelle direction se trouve la mer ? »

Naturellement, on danse tous les soirs, et alors l'illusion est vraiment complète : quand on voit évoluer dans une luxueuse

(1) Conférence faite le 10 janvier 1928 au Cercle des Etudiants libéraux.

salle de bal des couples en grande toilette aux sons d'un « jazz » entraînant, on oublie complètement que tout ce monde vit, danse et se trémousse sur ce qui n'est, après tout, qu'un infime îlot de fer et d'acier perdu au milieu des immensités de l'océan, et que, malgré toutes les précautions que le génie humain a pu imaginer, il faut bien peu de chose : un peu de brouillard, un accident de machine, un iceberg, pour provoquer une catastrophe comme celle du *Titanic*.

Et alors, au bout de cinq ou six jours, on débarque, généralement à New-York, et la grande randonnée commence à travers ce pays énorme et merveilleux, qui a une superficie égale à quatorze fois celle de la France et qui compte 120 millions d'habitants, c'est-à-dire à peu près la population de la France, de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande réunies.

Vous concevez combien un pays aussi immense doit présenter d'aspects divers depuis l'extrémité sud-ouest où, au Texas et en Californie, l'infrastructure espagnole et même indienne sont encore une réalité vivante, jusqu'au Nord-Est où, à Boston, on se croirait presque revenu en Angleterre.

Et pourtant, il faut bien se garder de croire que ces Etats-Unis devraient, en réalité, être appelés les Etats désunis, car, malgré les profondes différences physiques, économiques, ethniques, qui distinguent les différentes régions, il n'est pas douteux qu'un puissant esprit national les anime toutes et qu'elles constituent aujourd'hui une véritable nation, c'est-à-dire un groupement de citoyens désireux de vivre ensemble.

Et cette unité nationale se décèle d'ailleurs par certains traits communs, qui frappent le voyageur pendant tout le cours de son voyage, du nord au sud, de l'est à l'ouest.

Et tout d'abord, c'est l'hospitalité de l'accueil qu'il reçoit.

Nous avons, je crois, en Belgique, la réputation de ne pas accueillir trop mal les étrangers qui nous font l'honneur de passer par ici. Mais, sans vouloir médire de mon pays, je crois vraiment que l'hospitalité américaine dépasse encore celle que nous accordons à nos amis, par sa cordialité, par le souci sincère de faire pénétrer l'étranger dans les milieux qu'il désire fréquenter, et surtout, par je ne sais quoi de spontané et de jovial qui rompt la glace et vous met à l'aise avec une étonnante rapidité.

Et le charme très prenant de cette hospitalité est encore augmenté par l'impression profonde que ressent l'observateur au spectacle d'une prospérité inouïe.

Sans doute, en cherchant bien dans quelques grandes villes, on trouve encore des quartiers miséreux : à New-York, c'est le quartier des immigrants derniers arrivés ; dans les Etats du Sud, ce sont les quartiers nègres ; mais, à part ces exceptions qui sont tout de même bien peu de chose dans ce vaste ensemble, comment ne pas être profondément impressionné par le spectacle prodigieux d'une richesse et d'un bien-être si général et si largement répartis, que les Etats-Unis ignorent pour ainsi dire la plaie des doctrines et des partis nés de la pauvreté et d'une distribution trop inégale des richesses. Aux élections présidentielles de 1920, sur 26 millions de votants, le candidat socialiste ne parvint pas à réunir 1 million de suffrages, et en 1924, sa défaite fut plus écrasante encore.

Aux Etats-Unis, la joie de vivre n'est donc pas gâtée par cette idée lancinante de la misère toute proche derrière le décor de l'existence bourgeoise, qui, si souvent en Europe, vient troubler la conscience de ceux qui ne sont pas de simples égoïstes ou de vulgaires jouisseurs ; partout, on voit autour de soi une foule bien nourrie, bien vêtue, ne regardant guère à la dépense, capable apparemment de s'accorder à peu près toutes les satisfactions matérielles qu'elle peut raisonnablement désirer, ne se refusant même pas des choses qui, chez nous, constituent des luxes : pendant les vacances, on voit de tous côtés en villégiature, des ménages ouvriers (Monsieur, Madame et Bébé) et à la porte des usines, un imposant parc d'automobiles (où il n'y a pas uniquement des Ford) atteste que ce n'est pas à pied que Monsieur l'ouvrier américain, tout inconscient et inorganisé qu'il est, se rend chaque jour à son travail.

Mesdames, Messieurs, je ne suis pas un économiste, et d'ailleurs, s'il me fallait vous parler ce soir en détail de la situation économique des Etats-Unis, nous n'aurions pas le temps d'aborder d'autres sujets, dont je puis peut-être vous entretenir avec un peu moins d'incompétence.

Néanmoins, je vous laisserais une impression tout à fait fautive si je n'insistais pas sur ce fait, ce très grand fait, que le *standard of life*, c'est-à-dire l'ensemble des conditions d'existence maté-

rielle de la masse du peuple américain est nettement supérieur à celui des travailleurs européens, même dans nos pays les plus riches et cela, malgré le caractère purement capitaliste de l'économie américaine, où les lois ouvrières sont presque inexistantes, alors que l'Europe jouit au contraire d'une législation ouvrière extrêmement touffue.

Et cette prospérité massive ne se manifeste pas seulement par l'aspect cosu de la foule, elle se montre encore sous bien d'autres aspects, dont le plus apparent est une admirable propreté.

Tout est propre aux Etats-Unis : les rues et les hôtels, les gares et les chemins de fer, les bateaux et les taxis. J'ai voyagé presque incessamment pendant près de quatre mois d'un bout du pays à l'autre, logeant parfois dans de simples *bungalows*, en contact constant avec des gens de toutes les conditions ; je ne me souviens pas d'avoir vu une chambre douteuse, une voiture malpropre, un homme mal lavé. Beaucoup d'ouvriers poussent même la coquetterie jusqu'à travailler les mains gantées.

Et, par je ne sais quel sortilège mystérieux, à cette propreté physique correspond une certaine propreté morale : la rue, ou plutôt le trottoir est propre. Même dans les grandes villes, la nuit, on ne voit pas ces spectacles répugnants que vous offrent certains quartiers de Londres et de Paris ; pas d'affiches ou de petits journaux à dessins vraiment trop décolletés, pas de dialogues graveleux dans les revues les plus lestes. Certes, je n'ai pas la naïveté de croire que tous les Américains sont des anges de vertu, et que la prostitution est une chose inconnue à New-York, Chicago ou ailleurs. Mais cette propreté et cette décence, ne fussent-elles qu'extérieures, donnent tout de même à l'ensemble de la vie un air de santé morale, qui doit réjouir les gens bien équilibrés.

Et puis, cette prospérité générale, dont la propreté n'est qu'un des symptômes, permet encore à la générosité des hommes de cœur de se manifester d'une manière tangible et vraiment admirable. Ce n'est pas devant les étudiants de l'Université libre de Bruxelles que j'ai besoin de rappeler les libéralités magnifiques de la Fondation Rockefeller. Mais ce serait une grave erreur de croire que seuls, les milliardaires se montrent généreux. Tout le monde donne aux Etats-Unis ; on donne plus ou moins, on donne selon ses moyens, mais on donne, et l'on voit ainsi éclore chaque jour, avec une profusion étonnante, des

fonds pour des hôpitaux, des bibliothèques, des musées, des Universités et surtout pour des œuvres sociales de toutes espèces, qui sont ainsi dotées de budgets qui feraient rêver nos hommes et nos femmes d'œuvre.

Si maintenant on me demandait : tout cet argent est-il toujours bien dépensé ? j'hésiterais peut-être à répondre « oui » d'une manière absolue.

L'Américain a, dans les réalisations matérielles, une foi que tout le monde ne partage pas. Quand, dans un très beau bâtiment, il a installé un bureau important, avec beaucoup de machines à écrire, beaucoup de téléphones intérieurs, beaucoup de classeurs contenant des fiches de différentes couleurs et toute une paperasserie compliquée, manipulée par une équipe trop nombreuse de sténo-dactylos toujours bien habillées et parfois jolies, il s'imagine volontiers qu'il a fait faire un grand pas à la question qu'il s'agit d'étudier ou à la lutte contre le mal qu'il veut combattre. Et de même, il est assez porté à croire que, quand il a doté son Université de bâtiments véritablement luxueux, qui porteront d'ailleurs son nom, il a fait davantage pour promouvoir la science que s'il avait assuré un traitement convenable à des chercheurs et à des professeurs qui (quoi qu'on dise) ne sont pas toujours mieux payés là-bas qu'ici.

Evidemment, on aurait mauvaise grâce à y regarder de trop près, car, à tout prendre, ce ne sont là que des détails ou des modalités dans une mentalité qui dénote l'existence chez les Américains d'un magnifique esprit civique à certains égards. Et c'est pourquoi je voudrais m'inscrire en faux dès maintenant contre cette légende ancienne et tenace, qui tend à faire croire que les Américains sont dominés exclusivement par des préoccupations matérielles, que le désir de « *faire de l'argent* » est leur souci unique, que le dollar est roi absolu en ce pays et qu'il est même la seule divinité que l'on adore.

Peut-être ce tableau a-t-il été vrai jadis, mais ce dont je suis bien sûr, c'est qu'il ne l'est plus aujourd'hui. Tout d'abord, on lit beaucoup aux Etats-Unis, et j'en vois la preuve dans le nombre et l'importance des bibliothèques publiques qui, même dans les petites villes, sont fréquentées par un nombreux public. Et non seulement, on lit beaucoup, mais on lit bien, et j'en vois encore la preuve à la vitrine des libraires, qui, même dans des localités sans importance, offrent à l'acheteur un assortiment excellent.

Dans une petite gare d'un Etat du sud, j'aurais pu acheter une Histoire de la Philosophie, les Mémoires de Lord Grey et ceux du Colonel House ; à Los Banos, petite ville de Californie, qui ne compte que 2500 habitants, j'ai vu une bibliothèque communale de plusieurs milliers de volumes, avec des installations spéciales réservées aux enfants. A New-York, un dimanche après-midi, à quatre heures, par un temps superbe, les huit cents sièges de la salle de lecture étaient tous occupés, et une semaine avant, à San Francisco, j'avais eu pour voisin dans le tram, un dimanche matin, un jeune homme qui lisait en traduction du Rostand et du Henri de Régnier.

Et puis, n'y a-t-il pas dans les Universités des milliers et des milliers de jeunes gens qui ne cherchent nullement à obtenir un diplôme professionnel de médecin, d'avocat ou d'ingénieur, mais qui ont senti le désir de consacrer quatre années de leur adolescence à des études de culture générale dont le profit matériel et direct est tout au moins problématique.

Comment ne pas être frappé aussi par ces préoccupations esthétiques, qui font que beaucoup de grandes villes ont créé de toutes pièces des musées admirables, — que souvent les bâtiments publics, et notamment les gares, sont beaucoup moins laids qu'en Europe, — et enfin, que la décoration et l'architecture des hôtels s'inspirent souvent de la couleur locale des régions qu'ils desservent, au lieu d'être toujours calqués sur l'insipide et invariable modèle des « Palaces » de chez nous.

Enfin, comment oublier cet amour sincère de la nature qui, chaque été, pousse des milliers de touristes des deux sexes à faire du « *camping* », c'est-à-dire à partir à l'aventure dans une vieille Ford quelconque, avec un matériel de campement extrêmement réduit, couchant à la dure, mangeant à la diable, et cela pendant des semaines, et quelque temps qu'il fasse.

Tout cela montre qu'aujourd'hui, les populations américaines ne sont plus exclusivement dominées par les préoccupations matérielles, et la vérité, toute simple d'ailleurs, me semble être celle-ci : pendant les années que les premières générations ont dû consacrer à la mise en valeur de leur vaste continent, ce rude labeur les a complètement absorbées ; mais aujourd'hui que le gros est fait et que les moissons rentrent, on assiste, là comme ailleurs, à l'éclosion des formes supérieures de la civilisation.

Mais, me direz-vous : les Etats-Unis sont donc un Paradis, un pays de cocagne ; le bien-être y est général, la démocratie y coule à plein bord ; les ouvriers, leur journée finie, ôtent leurs gants de travail et rentrent chez eux en auto pour y lire les bons auteurs, sans être même tentés de s'arrêter en route, puisqu'il n'y a plus de cabarets.

Hélas non ! tout n'est pas pour le mieux même dans le meilleur des mondes américains, et à côté d'aspects admirables, il y a quatre ou cinq gros problèmes, qui inquiètent les hommes clairvoyants.

Et tout d'abord, c'est la question démographique !

A la veille de la guerre, l'immigration avait pris en Amérique des proportions véritablement formidables. De 1880 à 1914, un gigantesque raz de marée déversa sur les Etats-Unis près de 22 millions de nouveaux venus, et, au lendemain de l'armistice, tout indiquait que le flot allait reprendre, plus puissant encore peut-être, pour amener de l'Europe meurtrie, ensanglantée, ruinée, vers l'Amérique à peine effleurée par les désastres de la guerre, de nouvelles masses de colons.

Et alors, les Américains prirent peur !

Jusque-là, ils s'étaient sentis capables d'assimiler tous ces éléments allogènes dans le fameux creuset de l'américanisme. Mais en serait-il encore ainsi dans l'avenir, si le flot continuait à déferler sans cesse ? L'assimilation de ces milliers d'exotiques ne deviendrait-elle pas si lente et si laborieuse que la structure ethnique et l'homogénéité de la Nation s'en trouveraient gravement compromises ? Déjà, l'on signalait par ci par là, des îlots sur lesquels l'ambiance américaine paraissait n'avoir aucune prise et, dès lors, ne fallait-il pas fermer les écluses et arrêter à tout prix ce flot menaçant par une législation restrictive de l'immigration ?

Cette conclusion devait fatalement s'imposer à la conscience des Américains et, dès 1921, on peut dire que les frontières des Etats-Unis furent virtuellement fermées.

Qu'en résulte-t-il ? Pour le moment, pas encore grand'chose. Pour économiser la main-d'œuvre qui commence à se faire rare dans certains métiers d'ordre inférieur, le machinisme a été poussé un peu plus loin encore. La crise des servantes (qui se recrutaient surtout parmi les nouvelles émigrées) est devenue un peu plus inquiétante pour les ménages modestes ; mais enfin,

on se tire encore d'affaire. Mais en sera-t-il encore de même dans cinq ou dix ans ? On se le demande, et parfois avec angoisse.

Jusqu'ici, en effet, il a toujours été pourvu aux besoins sans cesse croissants de la main-d'œuvre par des afflux venus du dehors ; les fonctions inférieures étaient remplies par les émigrants derniers arrivés, puis, quand ceux-ci s'étaient élevés quelque peu dans la hiérarchie ouvrière en s'initiant à des besognes plus relevées, ils étaient remplacés à leur tour par des arrivants plus nouveaux encore. De cette manière, il était toujours pourvu au minimum de « unskilled labour » dont, malgré tous les progrès du machinisme, l'industrie, et surtout l'agriculture américaines, ne peuvent vraiment pas se passer.

Comment sera-t-il pourvu plus tard à ces besoins incompressibles ? Faudra-t-il rouvrir les frontières, au risque de laisser pénétrer de nouveau la masse des éléments inassimilables ? Ou bien les employeurs trouveront-ils le moyen de réduire encore le rôle de la main-d'œuvre, tout en continuant à lui payer des salaires de plus en plus élevés à mesure qu'elle deviendra plus rare ? Ou bien parviendra-t-on à doser l'immigration avec tant d'art qu'elle suffira aux nécessités économiques de la Nation, sans menacer son homogénéité ethnique ?

Je me garderai bien de répondre à ces questions, tout en vous signalant le problème et toutes ses difficultés qui, pourtant, ne sont pas insolubles.

Mais il est un autre problème de même nature, mais combien plus grave, et qui, lui, paraît vraiment insoluble à certains égards : c'est le problème nègre.

Ce problème, vous le connaissez : il y a aux Etats-Unis 10 millions de nègres, qui sont les descendants des esclaves importés d'Afrique au XVIII^e siècle surtout.

Pour les affranchir, et en faire des hommes libres, il a fallu la terrible guerre de sécession qui, de 1861 à 1865, a déchiré, ensanglanté, et presque ruiné les Etats, — cette fois, vraiment désunis.

Le Nord a triomphé, l'esclavage a été aboli, mais le nègre reste.

Un article ajouté à la Constitution fédérale a beau garantir formellement l'égalité politique à tous les citoyens quelles que soient leur race et leur couleur, — en fait, les noirs, dans

tous les Etats du Sud, c'est-à-dire partout où ils sont nombreux, sont privés du droit de vote, exclus de toutes les fonctions publiques, et soumis à des lois véritablement outrageantes, qui, par exemple, leur interdisent en chemin de fer ou dans les trams, de s'asseoir sur les mêmes bancs que les blancs.

Enfin, chose plus incroyable encore, par une survivance atroce, le lynchage se pratique encore parfois : le 30 novembre dernier, dans l'Etat de Virginie, une bande d'émeutiers a pénétré dans la prison de Whitesburg, s'est emparée d'un nègre nommé Woods, qui y était détenu sous l'inculpation d'avoir tué un blanc. Woods fut emmené en rase campagne et fusillé sans autre forme de procès. Après quoi, son cadavre fut brûlé. Et le pis est que je serais bien étonné si les auteurs de cet odieux attentat étaient jamais découverts et punis !

Quelle solution peut-on entrevoir à ce redoutable problème noir ? Le retour en Afrique ? On ne peut y songer sérieusement. La fusion par assimilation ? Les mœurs y répugnent, à juste titre peut-être d'ailleurs, et les lois l'interdisent avec une rigueur extrême : dans l'Etat de Virginie, la loi défend au blanc d'épouser sa concubine noire, même pour légitimer l'enfant naturel qu'il a eu de celle-ci. Maintenir sous le talon toute une race de près de 10 millions d'hommes, c'est-à-dire près de 10 % de la population ? Cela a pu être possible jusqu'ici, mais, dans une démocratie, cela risque d'être impossible demain, car, du jour où les noirs parviendront à exercer le droit de vote, qui légalement, leur appartient et dont on ne parvient à les exclure que par des subterfuges, leur puissance politique sera telle qu'il faudra bien compter avec eux.

A la longue, il faudra donc bien que le blanc s'accoutume à vivre côte à côte avec ce bloc noir inassimilable, et à lui faire une place dans la vie. Sinon, ce sera la guerre civile sous sa forme la plus hideuse — la guerre de race.

Le blanc pourra-t-il se résoudre à ce voisinage ? Pour le moment, il n'y paraît guère, et c'est ce qui rend ce problème tellement angoissant qu'il en paraît insoluble, et qu'on constate que les Américains tâchent pour ainsi dire de l'oublier, en en parlant le moins possible.

Au contraire, ils aiment à parler, et ils parlent peut-être même un peu à tort et à travers, d'un autre grave problème : celui de la femme, de la famille et de la dénatalité.

Les populations américaines sont jeunes, saines et vigoureuses ; d'énormes espaces presque inhabités s'étendent encore devant elles ; elles jouissent d'une prospérité fabuleuse et, partout s'ouvrent des possibilités presque illimitées de travail bien rémunéré et de fructueuses affaires nouvelles. Au surplus, la liberté testamentaire du père de famille est complète et il n'est pas obsédé par le souci de doter chacun de ses enfants, car ceux-ci, même dans les familles riches, sont habitués à l'idée de voler de leurs propres ailes. Et pourtant, aux États-Unis le danger de la dénatalité commence à poindre, et cela surtout parmi les classes aisées et cultivées de la société, exactement comme dans notre vieille Europe.

Pourquoi ? Pourquoi ce phénomène se manifeste-t-il au delà de l'Atlantique, alors que la plupart des causes économiques, sociales, légales, auxquelles on l'attribue ici, sont inexistantes là-bas ? Pourquoi les immigrants des pays les plus prolifiques de l'Europe voient-ils décroître la natalité de la deuxième ou troisième génération fixée en Amérique ?

Le problème est délicat et complexe. Bien des éléments divers doivent être considérés, mais il semble (et cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant) qu'en tout premier lieu, il faille tenir compte des modifications profondes survenues dans la situation sociale de la femme.

Chez nous, la femme mariée qui travaille est généralement contrainte de le faire sous la pression des faits économiques. Même dans la classe ouvrière, le salariat de la ménagère est considéré comme un mal qu'il faut éviter le plus possible, et la bourgeoisie ne s'y résigne que sous une impérieuse nécessité. Et cela se comprend aisément, car chez nous, le « home », le « foyer », le « ménage » sont encore des réalités vivantes ; la femme y règne en maîtresse suprême et quelque simple que soit son habitation, elle s'efforce de l'entretenir, de la soigner, de l'améliorer et, si possible, de l'orner et de l'embellir. Ce qui se passe « à la maison », voilà ce qui l'intéresse avant tout, car c'est son domaine, son domaine bien à elle ; les meubles qui la garnissent ont été assemblés un à un avec amour ou ils proviennent peut-être de quelque modeste héritage ; tout cela constitue le foyer, et, quand aux soins de ce foyer viennent s'ajouter ceux de la maternité, la vie de la femme est entièrement remplie par un ensemble de devoirs et d'occupations, qui sont peut-être assez

monotones et pas très attrayants, mais qui n'en ont pas moins leur beauté et leur noblesse, parce que c'est sur cette infrastructure matérielle que repose la vie de famille.

Aux Etats-Unis, il en va tout autrement. Là, même dans les milieux bourgeois, l'habitation est généralement médiocre; souvent, c'est une simple maison de bois ou un appartement très exigü; le mobilier est quelconque et personne n'y tient beaucoup; si un meuble se détraque, on le jette et on le remplace sans regret ni souvenir; la cuisine (ce sanctum sanctorum de la bonne ménagère) est remplacée par un infime réduit que l'on appelle une « *kitchinette* » où, au milieu d'une mécanique compliquée, on cuit hâtivement des repas extrêmement simples, dont les éléments principaux arrivent souvent à moitié préparés de chez le traiteur. Fréquemment d'ailleurs, on n'y cuisine pas du tout, car, sous le moindre prétexte, toute la famille va prendre ses repas au dehors. C'est au dehors aussi que se passent tous les congés, tous les loisirs, grâce aux nombreux clubs de tout genre et surtout, à l'automobile, qui, en Amérique, tend ainsi à se substituer à la maison comme centre d'une vie de famille, réduite dans ces conditions, à bien peu de chose.

Et alors, que se passe-t-il ?

Tout cela n'étant pas très attrayant, la jeune fille éprouve le vif désir d'aller à l'Université, où, logée dans un Collège beaucoup plus luxueux que son « home » familial, elle passera quatre années charmantes à suivre des cours de culture générale et à faire des sports avec des camarades des deux sexes, car, même dans les collèges où on ne pratique pas la coéducation complète, il y a généralement à proximité, d'une façon ou d'une autre, un contingent plus ou moins nombreux d'étudiants.

Lorsque, après ce bon temps, ce « good time », la jeune fille retourne chez elle, dans le « home » pas très séduisant que je vous ai décrit, elle s'y ennue royalement. Que faire du matin au soir dans ce petit appartement ou cette petite maison de bois, quand on a été habituée à écouter de bons professeurs et à voir de bons camarades; et alors elle se demande tout naturellement pourquoi elle n'irait pas chercher dans un bureau quelconque l'occupation intéressante qui lui manque et qui lui fournirait en même temps un appoint très appréciable pour ses frais de toilette.

La voilà donc enrôlée dans la fringante armée des demoiselles de bureau qui, bien ondulées, bien habillées, bien chaussées, embellissent de leur présence (en tout bien, tout honneur) le quartier des affaires dans les grandes villes américaines.

Au bout de quelques années d'une vie intéressante et assez indépendante, au cours de laquelle elle a vu passer pas mal de monde, elle fera la connaissance de quelque jeune « business-man » qui lui plaira et qu'elle épousera. Tout d'abord, dans l'enthousiasme de la lune de miel, elle renoncera à sa carrière, et elle se verra de nouveau reléguée dans le petit appartement avec sa kitchenette; mais, bientôt, pendant les longues absences de son mari (en Amérique, l'homme qui travaille ne rentre jamais chez lui pour déjeuner à midi), l'ennui s'emparera d'elle et aussi la nostalgie de sa carrière, à laquelle elle commençait à s'attacher; dans sa chambre morne et vide, elle songera avec regret à son bureau si vivant, si animé et aussi au salaire qui lui permettait de s'acheter des toilettes bien plus jolies que celles que son mari peut lui offrir à présent. Enfin, au bout de quelque temps, n'y tenant plus, elle reprendra l'exercice de sa profession et alors... l'enfant ne vient pas, ou il vient tard et péniblement.

Voilà le « curriculum vitae » féminin que j'ai entendu décrire bien des fois par des pères de famille, des chefs d'entreprise, des professeurs d'Université, et aussi par de graves statisticiens qui ajoutaient à leur description la précision des chiffres.

Ces chiffres prouvent, me disait l'un d'eux, qu'en moyenne, les « college girls », les étudiantes n'ont qu'un enfant et que cette grossesse unique est souvent pénible. D'autres m'ont montré des tableaux établissant que c'est dans les régions où il y a le plus de femmes au travail qu'il y a le moins de naissances.

Tous étaient d'accord pour dire que, s'il faut saluer avec respect la ménagère qui, par nécessité, ajoute les fatigues d'un métier à celles de la maternité, il faut, par contre, regretter l'aveuglement des jeunes femmes, qui, sans y être contraintes, sacrifient trop légèrement leur rôle essentiel à des tâches accessoires, au risque de provoquer une crise de la famille.

Cette crise de la famille est donc l'objet des discussions les plus vives dans tous les milieux et il n'y a qu'un problème qui soulève des controverses plus ardentes encore, c'est, vous l'avez deviné, la brûlante question de la prohibition, qui, en vertu de la Constitution elle-même, interdit la fabrication, la vente et le

transport de tout liquide contenant au moins un demi pour cent d'alcool.

A l'heure actuelle, il est vrai, ces controverses commencent à prendre un caractère plus doctrinal que pratique, car un certain nombre de faits paraissent dès maintenant définitivement établis.

Les voici. Tout d'abord, on est unanime à reconnaître, même parmi les « humides » de bonne foi, que la suppression des « saloons », c'est-à-dire des cabarets et des bars, est un immense bienfait.

Dans ces « salons » on faisait de tout, sauf qu'on n'y causait pas : on buvait, on jouait, on pariait, on faisait de la basse politique et autre chose encore. En un mot, le « salon » était le centre de tous les vices et sa disparition constitue un incontestable progrès sur lequel on ne reviendra plus, quoi qu'il puisse arriver dans l'avenir de la prohibition elle-même.

En second lieu, il est également certain que la prohibition a eu pour effet d'élever encore dans des proportions considérables le « standard of life » de la masse des citoyens américains : avant la prohibition, on a calculé qu'en moyenne, 10 % des salaires étaient dépensés au cabaret ; ces 10 %-là, aujourd'hui, vont dans le tiroir de la ménagère, et celle-ci en fait sortir une meilleure nourriture, de meilleurs vêtements, en un mot, plus de bien-être et de confort. Au surplus, les rapports des Caisses d'épargne et ceux des Mutualités et des Compagnies d'assurance, prouvent aussi que l'esprit d'épargne (qui, jadis, n'était guère une vertu américaine) commence maintenant à se développer rapidement. Et toutes ces circonstances ne constituent pas seulement des progrès en eux-mêmes ; elles augmentent aussi la puissance de rendement de l'ouvrier et aboutissent ainsi à de nouvelles augmentations de salaires.

Voilà donc l'actif. Voyons maintenant le passif.

La prohibition n'a pas amélioré la santé publique. Sans doute, les statistiques accusent une situation meilleure pour les femmes et les enfants qui profitent de l'amélioration de leur « standard of life » ; mais pour les hommes, le nombre de maladies et de décès dus à l'alcoolisme n'a nullement diminiué. Au contraire ; les drogues infâmes vendues clandestinement par les fraudeurs, sous les appellations les plus trompeuses, sont tellement nocives que, malgré les quantités relativement petites qui sont consommées, elles provoquent autant de ravages que les flots de whisky

et de champagne de bon aloi qui coulaient jadis librement. En un mot, au point de vue sanitaire, la diminution de la consommation de l'alcool est contrebalancée, et au delà, par l'augmentation de la nuisance des liqueurs vendues en fraude.

Et cette fraude est gigantesque ! Tout le long des frontières et dans la plupart des grandes villes, elle s'affiche avec un tel cynisme que la prohibition y est considérée comme une farce dont tout le monde rit. Ailleurs, elle se pratique moins ouvertement, mais elle existe néanmoins, plus ou moins, un peu partout, et c'est là ce qui est grave, car cette fraude est en voie de faire un mal considérable au moral de la Nation.

Beaucoup de bourgeois fraudent par vanité : il est élégant d'avoir quelque bonne bouteille sur sa table.

La jeunesse universitaire fraude par sport : il est amusant de faire la nique à la police et le jeune homme qui n'a pas un flacon de liqueur à offrir à sa danseuse ou à sa partenaire de tennis n'est pas « à la page ».

Souvent la police laisse frauder parce que vraiment les fraudeurs « sont trop », et puis aussi parce qu'il est rémunérateur parfois de fermer les yeux et de ne rien dire...

Enfin, une innombrable armée d'anciens cabaretiers, de louches tripoteurs, et de rastaquouères de tout genre, organise la fraude, parce que c'est devenu un métier très lucratif où l'on fait vite fortune.

Il en résulte que, dans certains milieux (dans la jeunesse aisée des deux sexes, par exemple) on boit plus qu'autrefois ; que, dans d'autres, on ne boit guère moins, et que partout, la violation constante et ouverte de la loi, avec la complicité à peine déguisée de certaines autorités, constitue un spectacle démoralisant et dangereux pour l'ordre public.

Voilà donc le passif, et maintenant le bilan est facile à dresser.

D'une part, élévation considérable du standard of life des masses, grâce aux économies et à l'augmentation de rendement résultant de la suppression des dépenses de cabaret. D'autre part, abaissement du niveau moral de la nation, au spectacle de la violation constante et ouverte de la loi et par la transformation de certaines forces d'ordre en forces de désordre.

Tels sont les deux éléments du problème et, selon que l'on accorde une importance décisive, soit au facteur moral, soit au

facteur matériel, on doit être partisan ou adversaire de la politique prohibitionniste dans sa forme actuelle.

Cette question des conséquences morales de la prohibition se rattache d'ailleurs à une question plus générale et plus grave encore : celle de l'état présent de la criminalité aux États-Unis.

Cet état est incompréhensible.

À premier vue, il semble que, dans l'état social actuel de ce pays, la criminalité doive être en régression marquée. En effet, la prospérité matérielle est prodigieuse. Grâce à elle, les œuvres sociales de tous genres sont richement dotées et extrêmement nombreuses — l'instruction est largement répandue dans toutes les classes de la société, — il y a peu de prostitution, — il n'y a plus de cabarets, — malgré la fraude, l'alcool est tout de même plus rare, plus cher et plus difficile à se procurer que jadis, — dans certaines prisons, les méthodes les plus modernes sont appliquées, et il y a, près des juridictions répressives, une nombreuse cohorte d'agents officiels ou d'hommes et de femmes d'œuvre chargés de faciliter le fonctionnement des tribunaux d'enfants, de la condamnation et de la libération conditionnelles — et malgré tout cela, on constate avec stupéfaction que c'est la société qui est sur la défensive dans la lutte contre le crime qui, loin de rétrograder, s'étend, s'aggrave et augmente même probablement de volume.

Dans quelle mesure ? Il est impossible de le dire, car (c'est à n'y pas croire, mais c'est ainsi) il n'existe pas, aux États-Unis, de statistiques criminelles générales auxquelles on puisse se fier !

Mais, en mettant les choses au mieux, le moins que l'on puisse dire, c'est que, malgré les progrès prodigieux que ce pays a accomplis depuis un demi-siècle, la criminalité n'y a pas diminué de volume ; que les formes sous lesquelles elle se manifeste aujourd'hui sont plus dangereuses, plus nocives et plus antisociales que celles qu'on relevait jadis, et qu'il est bien certain que l'ordre et la paix publics, les biens, la sécurité et même la vie des citoyens américains sont moins bien garantis que ceux des principaux pays de l'Europe occidentale.

Je ne puis entrer ici dans l'examen détaillé des indices nombreux, précis et concordants qui (à défaut de statistiques) justifient cette conclusion, mais je tiens tout de même à vous citer quelques faits caractéristiques à l'appui de ce que j'avance, d'accord d'ailleurs avec presque tous les spécialistes.

J'ai séjourné aux Etats-Unis trois mois : pendant ces trois mois, j'ai assisté à l'éclosion de quatre graves scandales politico-judiciaires : la mise en accusation du gouverneur de l'Etat d'I..., — celle du maire de la ville d'I..., — une très vilaine affaire de dilapidation dans les services municipaux de New-York, et le procès intenté à Washington à des personnages ayant occupé les plus hautes charges au sujet de certaines concessions huilières.

Au mois d'octobre, j'ai visité la prison de Sing-Sing, qui sert de prison centrale pour l'Etat de New-York qui compte 11 millions d'habitants ; dans le bâtiment qui porte le nom sinistre de « Maison de la Mort », il y avait à *la fois* douze condamnés qui attendaient le moment de s'asseoir sur la chaise électrique pour y subir la peine capitale, alors qu'en Belgique la moyenne *annuel.e* des condamnations à mort reste généralement en dessous de six.

A New-York, au cœur de la ville la plus riche du monde, les transports de valeurs se font dans des automobiles blindées munies d'une petite mitrailleuse, conduites et gardées par un trio de janissaires, qui mettent le revolver à la main avant de quitter leur forteresse roulante, et, à la Federal Reserve Bank, où se trouve le fameux dépôt d'or qui domine l'économie du monde, on voit, non pas comme chez nous, de paisibles et décoratifs huissiers en habit et cravate blanche, mais de vigilantes sentinelles, le browning à la ceinture et le fusil à répétition à la main.

Enfin, à Chicago, un de mes amis m'a raconté qu'il venait de changer de logis parce qu'on se battait vraiment trop souvent à coups de revolver dans la rue qu'il habitait précédemment.

Tout cela, vous voudrez bien le reconnaître, n'est pas l'indice d'un état social très satisfaisant, ni d'une sécurité publique bien garantie.

Quelles sont les causes de cette situation ? Ici, naturellement, les avis diffèrent.

Les nationalistes mettent tout sur le compte des nombreux allogènes amenés en masse par les dernières vagues d'immigration. Les étrangers ont bon dos, et rien dans les chiffres ne justifie cette accusation portée contre eux assez légèrement ; au contraire, on fait observer avec raison que le crime dont la fréquence est la plus alarmante, ce n'est ni le coup de stylet italien, ni le vol ordinaire, c'est le « *hold up* », le vol à main armée

sur la voie publique, ce que l'on appelait jadis le brigandage; or, c'est là un crime essentiellement américain, on pourrait presque dire que c'est le crime national par excellence.

D'autres chauvins plaident simplement certaines circonstances atténuantes historiques. Nous sommes, disent-ils, un peuple jeune, et nous n'avons jamais eu le respect de la loi (we are a lawless people). C'est encore l'esprit de la frontière qui nous anime : le wild west n'a jamais été un salon.

Tout cela n'est pas sérieux; il n'y a plus rien de commun entre le Wild West de jadis, et le San Francisco ou le Chicago d'aujourd'hui, et quoi qu'on dise, l'Amérique n'est plus si jeune que cela : de toutes les constitutions écrites actuellement en vigueur, la Constitution des Etats-Unis est la plus ancienne et, dans sept ans, l'Université de Harvard célébrera son 300^e anniversaire; d'ailleurs, les ascendants des Yankees d'aujourd'hui ne sont pas des Peaux-rouges, ce sont des émigrants européens dont beaucoup ont subi l'empreinte de civilisations séculaires. Enfin, comment se fait-il que la situation du Canada soit sensiblement meilleure, alors que la civilisation d'une très grande partie de cette vaste colonie est, elle, vraiment d'origine toute récente ?

Les sociologues, à leur tour, ont une autre explication qui paraît plus sérieuse : ils font observer que chaque classe sociale a une tendance à violer les lois qui la gênent; les riches donnent l'exemple du mépris de la loi en encourageant la fraude qui leur procure des boissons alcooliques; dès lors, pourquoi les pauvres respecteraient-ils les lois qui protègent la propriété ?

Il y a du vrai, je crois, dans cette explication qui met en lumière le regrettable manque d'esprit civique dont la bourgeoisie fait preuve à l'occasion de la prohibition; mais, cela dit, il convient, je pense, de rechercher moins loin les origines de la situation actuelle.

Des hommes de premier ordre, dont le patriotisme et la haute expérience ne peuvent être mis en doute, n'ont pas craint de déclarer qu'aux Etats-Unis, l'administration de la justice criminelle devait être vivement critiquée.

Sans m'associer à ce jugement sévère et qui me semble d'ailleurs trop général, il me paraît impossible de nier qu'un système judiciaire qui confie souvent le choix des juges répressifs au Suffrage universel présente nécessairement de graves dangers.

D'autre part, la procédure pénale américaine est d'origine purement anglaise et pourtant, par une inexplicable transformation, elle a perdu certaines des admirables qualités de celle-ci, et notamment la simplicité, la clarté et la rapidité, au point d'être devenue un véritable maquis dans lequel il est facile de se cacher sans dommage, à condition d'être guidé par des conseillers retors et sans scrupules, et il paraît que ceux-ci ne manquent pas dans certains barreaux d'outre-mer.

Enfin, d'une manière générale, la police paraît être tout à fait insuffisante. Dans les grandes villes, on ne voit pas de ces magnifiques constables qui, à Londres, dominant majestueusement la foule du haut de leurs six pieds, et dans les campagnes, on ne voit pas non plus de ces superbes gendarmes à cheval qui, au Canada, avec une impeccable impartialité, font régner un rigoureux respect de la loi jusque dans les districts les plus reculés.

Aux Etats-Unis, la police passe pour être souvent corruptible et parfois brutale, et il semble bien que ce que l'on appelle le « troisième degré » ne soit pas une légende, et que les agents recourent parfois à des procédés d'intimidation morale et même physique tout à fait scandaleux à l'égard des inculpés qui leur déplaisent.

Tout cela crée naturellement une atmosphère d'antipathie : au lieu d'être aidés et respectés, comme ils devraient l'être en leur qualité de défenseurs de l'ordre et de la sécurité publics, les agents de la police sont l'objet de la méfiance générale, et c'est pourquoi, dans leurs investigations, ils se butent souvent à une hostilité qui les rend impuissants.

Aussi les statistiques de l'impunité sont effrayantes. Une enquête faite tout récemment dans l'Etat de New-York, par exemple, révèle que, dans des villes importantes, le nombre de poursuites pour des infractions graves n'atteint que 14, 12, 10, 7 et parfois 3 % des crimes commis. La société cherche alors à se défendre en aggravant sans cesse les peines, bien que toute l'histoire de la criminologie démontre que ce qui arrête le criminel, ce n'est pas la sévérité de la répression, mais sa sûreté et sa rapidité. Or, c'est là précisément, ce qui fait défaut à la justice criminelle américaine.

Dans son ensemble, cette situation est incontestablement troublante; elle accuse un déséquilibre social qui n'est pas sans danger; elle montre surtout qu'en somme, l'Etat est encore assez

faible en Amérique, puisqu'il ne parvient pas à accomplir d'une manière satisfaisante le premier et le plus élémentaire de ses devoirs : garantir la vie et les biens des citoyens, assurer la sécurité publique.

Aussi, cette situation fait-elle l'objet des préoccupations générales, et une des plus grandes Universités, Harvard, a institué à ce sujet, une enquête approfondie dont les conclusions sont attendues avec impatience par tous les esprits réfléchis.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, par ces rapides aperçus, un voyage à travers les Etats-Unis laisse des impressions bien diverses, et ces impressions contradictoires ne vous quittent pas durant tout le cours du voyage.

Dès l'entrée de la rade de New-York, on voit côte à côte la statue de la Liberté éclairant le monde, et le profil peu engageant des bâtiments d'Ellis Island, où l'on applique avec rigueur une législation sur l'immigration qui n'a assurément rien de libéral.

Tantôt on est frappé d'admiration par la prospérité matérielle de ce pays, tantôt on est quelque peu alarmé par l'insécurité qui y règne.

A côté d'établissements pénitentiaires admirables, où l'on applique avec audace les méthodes les plus « up to date » de la criminologie moderne, j'ai vu, et cela dans le même Etat, d'affreuses et vieilles geôles, dont déjà, en 1911, M. Prins décrivait toute l'horreur.

Les mêmes classes riches qui donnent de superbes exemples de solidarité sociale par la générosité de leurs fondations font preuve d'un déplorable manque d'esprit civique en violant ouvertement les lois prohibitionnistes.

Alors que, dans le Sud, tout blanc qui se respecte refuse de s'asseoir dans le même wagon qu'un noir, c'est à des négresses que les familles qui se croient distinguées, estiment de bon ton de confier leurs enfants.

Tandis que dans le Tennessee on fait preuve du sectarisme le plus étroit, en condamnant l'enseignement de doctrines scientifiques incontestées, dans certaines Universités, une même chapelle est mise successivement à la disposition de toutes les confessions et, à New-York, des rabbins et des pasteurs s'invitent réciproquement à prêcher l'un chez l'autre.

Et au physique, c'est la même chose : si, en Californie règne un printemps éternel, à l'Est, des vagues de froid et des vagues de chaleur, aussi excessives les unes que les autres, se succèdent avec rapidité. A de longues et épuisantes périodes de sécheresse succèdent de terribles inondations, qui désolent des régions entières.

Enfin, tout en vivant constamment dans des chambres surchauffées, l'Américain ne cesse pas d'ingurgiter d'énormes rasades d'eau glacée.

Et quand on fait part à un Américain de l'étonnement que l'on éprouve devant ces antithèses criantes, ces oppositions fondamentales, il vous répond avec un sourire : C'est vrai, nous sommes un peuple contradictoire et excessif ; nous manquons de pondération, les extrêmes nous attirent, la modération nous répugne ; nous ne sommes jamais pleinement d'accord avec nous-mêmes.

Et pourtant, Mesdames et Messieurs, je le dis avec joie, il est un fait sur lequel, au cours de tout mon voyage, je n'ai jamais entendu émettre d'appréciations divergeantes ou d'opinions contradictoires : c'est l'estime dans laquelle notre pays est tenu et la haute situation morale qu'il occupe devant l'opinion publique.

Oh ! je sais qu'il en est parmi nous qui trouvent que cette admiration aurait pu prendre parfois des formes moins platoniques. Peut-être n'ont-ils pas tout à fait tort ; mais peut-être aussi sont-ils plus près qu'ils ne le croient de recevoir certaines satisfactions qui, je n'hésite pas à le dire, seront d'autant plus prochaines et d'autant plus complètes qu'elles auront été moins sollicitées.

Mais, quoi qu'il puisse être de cette question particulièrement délicate, où il se peut d'ailleurs aussi que nous ayons payé certaines erreurs commises par d'autres, il est consolant de constater combien est grand, de l'autre côté de l'Océan, le prestige moral de la Belgique et celui de son Roi.

« *Plucky little Belgium* » : la vaillante petite Belgique ! — « *Grand little Belgium* » : la grande petite Belgique ! — « *Your splendid King* » : Votre Roi superbe ! Voilà des expressions que j'ai entendu répéter depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, et partout aussi se retrouvait cette idée : la Belgique a voulu être, au péril de sa vie, le premier rempart de la liberté et de la démocratie.

Et c'est, à mon avis, un sentiment de même nature, un sentiment de fraternité démocratique qui doit nous unir aussi à la grande république américaine.

Sans doute, elle peut nous paraître parfois bien lointaine, non seulement par la distance, mais aussi par les différences qui nous séparent d'elle, et l'attitude qu'elle a prise parfois à notre égard. Mais, tout de même, nous ne devons et nous ne pourrons jamais oublier qu'aux jours tragiques où la liberté du monde était en péril et où il semblait que tout fût perdu, malgré cette distance, sa jeunesse a traversé les mers pour venir, fraternellement, mêler son sang à celui des héros qui combattaient pour défendre jusqu'à la mort ce que notre grand poète a appelé « *un lambeau de Patrie* ».

Fêtes bruxelloises sous le Directoire

PAR

CHARLES PERGAMENI

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Le 18 floréal an II (7 mai 1794), Maximilien Robespierre gravissait les marches de la tribune de la Convention nationale et donnait lecture, au nom du Comité de Salut public, du discours-programme dont j'extrais le passage suivant : « Citoyens, c'est dans la prospérité que les peuples doivent se recueillir pour écouter, dans le silence des passions, la voix de la sagesse. Le moment où le bruit de nos victoires retentit dans l'Univers est donc celui où les législateurs de la République française sont obligés de veiller, avec une nouvelle sollicitude, sur eux-mêmes et sur la Patrie, et d'affermir les principes sur lesquels reposent la stabilité et la félicité de la République. Nous venons aujourd'hui soumettre à votre méditation des vérités profondes, qui importent au bonheur des hommes, et vous proposer des mesures, qui en découlent naturellement... »

Le rapport très étendu qu'il présenta se termina par la lecture du projet des XV articles, organisant le culte de l'Être Suprême, accueilli par des acclamations enthousiastes. L'impression en fut si vive que Couthon réclama sur l'heure, avec succès, l'affichage du discours de l'Incorruptible : « Il faut, s'écria-t-il, qu'on lise sur les murs et sur les guérites quelle est la profession de foi du peuple français. » A n'en pas douter, c'était celle du *Vicaire savoyard*.

Le décret des XV articles stipulait notamment : la reconnaissance de l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme ; l'institution de *fêtes*, destinées à « rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être », et dont les noms étaient empruntés aux événements glorieux de la Révolu-

tion, « aux vertus les plus chères et les plus utiles à l'homme, aux plus grands bienfaits de la nature ». Une distinction était faite entre les fêtes nationales *sensu stricto* et celles que j'appellerai *décadaires*, en raison de leur célébration le décadi. Si les premières devaient glorifier le 14 juillet 1789 et le 10 août 1792, les 21 janvier et 31 mai 1793, les secondes, beaucoup plus nombreuses, étaient consacrées à des principes, à des vertus, à des sentiments (1).

Le 15^e. article du décret annonçait que le 20 prairial serait consacré à l'Être Suprême.

On sait que la cérémonie eut lieu le 8 juin 1794 : ce fut un jour de triomphe pour Robespierre, mais aussi le signal de son déclin, car ses ennemis ne manquèrent pas de l'accuser d'ambition dictatoriale, afin d'échapper à l'épuration qu'il poursuivait et de rejeter sur lui seul la responsabilité des crimes qu'ils avaient commis. Cinquante jours plus tard, en effet, le triomphateur incorruptible du 8 juin devait s'écrouler sous les coups concertés d'une monstrueuse coalition, à laquelle participaient les tarés et les intrigants, de nombreux pusillanimes, des ultra conservateurs et des ultraterroristes s'avançant à la curée.

De tous les hommes de la Révolution, Robespierre est celui qui en incarna le mieux les doctrines philosophiques. L'idéalisme religieux, auquel il fut si fidèlement attaché et qu'il défendit éloquemment, répondait à la fois au déisme naturiste de Jean-Jacques et à l'opportunisme politique.

Maximilien n'a cessé de considérer la France républicaine comme l'éducatrice du Vieux Monde. Il eut la conviction que pour régénérer l'humanité et accomplir ainsi ses destins, il lui fallait de solides assises morales. Aussi bien, d'après lui, le culte de la Patrie sera-t-il commun à tous les citoyens, abstraction faite des formes qu'il puisse revêtir. Quant aux cultes privés, ils continueront d'être tolérés au nom de la liberté de conscience

(1) L'article 7 du décret énumère les fêtes suivantes : à l'Être Suprême, à la Nature, au Genre humain, au Peuple français, aux Bienfaiteurs de l'humanité, aux Martyrs de la liberté, à la Liberté et à l'Égalité, à la République, à la Liberté du Monde, à l'Amour de la Patrie, à la Haine des tyrans et des traîtres, à la Vérité, à la Justice, à la Pudeur, à la Gloire et à l'Immortalité, à l'Amitié, à la Frugalité, au Courage, à l'Amour, à l'Amour conjugal, à l'Amour paternel, à la Tendresse maternelle, à la Piété filiale, à l'Enfance, à la Jeunesse, à l'Age viril, à la Vieillesse, au Malheur, à l'Agriculture, à l'Industrie, à nos Aïeux, à la Postérité, au Bonheur.

et des cultes, à la seule condition de ne point troubler l'ordre public. Rallier en un culte national tous les « patriotes », tel est le but visé par Robespierre. Celui des Thermidoriens fut-il si différent du sien ?

N'oublions pas que si Robespierre désirait doter le civisme d'une base philosophique, les politiciens de l'an VI s'imaginèrent, en réorganisant les fêtes décadaires, que le civisme pût se suffire à lui-même. Ce fut leur erreur. Pour Robespierre, le culte de l'Être Suprême était appelé à réaliser, à la faveur de la liberté des cultes, l'unité morale de la République. Patriotique, social, humanitaire, ce culte correspondait à une *religion nouvelle*, point d'appui moral de la *France nouvelle*. Synthèse des plus hautes vertus humaines, reposant sur deux principes admis par l'immense majorité des Français — l'immortalité de l'âme et l'existence d'un Être Suprême — la doctrine robespierriste, forme la plus parfaite de l'idéal philosophique de la Révolution, apparaissait donc, du point de vue social, comme un *déisme opportuniste*.

*
**

La Constitution de l'an III, publiée en Belgique le 6 octobre 1795, stipulait déjà, par son article 301, qu'il serait établi *des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens, les attacher à la Constitution, à la Patrie et aux lois*. Chacun sait, d'ailleurs, que la Convention nationale, à l'instar de la Constituante, avait décrété tout un système organique de cérémonies, mises en harmonie avec les cultes révolutionnaires et, sous la Convention même, avec le Culte de l'Être Suprême.

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) précisa ce dessein et le rapporteur Daunou eut l'occasion de développer cette thèse-ci : *pour fonder sur des assises solides le régime républicain, il convient de déraciner les habitudes de l'ancien régime et de ruiner ses créations morales*. L'idéal républicain se mue en religion et il lui faut des cortèges, des fêtes, de la pompe *aux fins d'exercer quelque attrait sur la multitude*.

Au fond, Daunou répète ce qui fut dit avant Thermidor : les cultes révolutionnaires de la Raison et de l'Être Suprême n'ont point d'autre justification originelle. Aussi bien le décret du 18 floréal an II constituait-il, sous ce rapport, un premier essai d'unification philosophique de la France.

En l'an IV, on assiste donc à une renaissance des idées robespierristes, puisqu'on admet encore qu'il importe d'asseoir la République sur des fondations morales, le *civisme patriotique* s'identifiant toujours avec le culte commun de tous les citoyens.

Cette loi du 3 brumaire an IV instituait, au titre VI, sept fêtes nationales annuelles, que célébreraient tous les cantons de la République. Elle fut rendue exécutoire en Belgique le 26 janvier 1797. Les cérémonies prévues devaient être consacrées à la *fondation de la République*, à la *Jeunesse*, aux *Epoux*, à la *Reconnaissance*, à l'*Agriculture*, à la *Liberté* et aux *Vieillards*. Elles consisteraient en chants patriotiques, en discours de morale civique, en banquets fraternels, en jeux publics suivis de distribution de récompenses.

De multiples arrêtés paraissent alors, qui veillent à l'organisation et à la célébration de ces fêtes sous le Directoire. Malgré ce déploiement de textes, les cérémonies directoriales n'eurent guère de vogue chez nous pour la raison majeure que signala Mallarmé, commissaire central de la Dyle : « *Qui a vu une de nos fêtes, écrit-il, les voit toutes. C'est toujours la même monotonie; aussi, rien de si fastidieux, de si peu attrayant pour le peuple.* »

Remarquons, en passant, que le premier Directoire — j'entends par là celui qui précéda le coup d'Etat du 18 fructidor — échoua dans son œuvre de propagande philosophique pour de nombreux motifs et non pas seulement parce que les fêtes qu'il organisait offraient peu de distractions à la multitude. On sait, en effet, que le Directoire eut contre lui le clergé, la modicité de ses propres ressources, l'absence d'enthousiasme pour ce qui évoquait de près ou de loin la Terreur, le flottement des idées philosophiques et politiques des Patriotes eux-mêmes, déistes ou athées, idéalistes ou épicuriens, mystiques ou sceptiques, etc. La foi révolutionnaire s'était anémiée et le gouvernement ne tarda pas à être atteint par le ridicule de ces cérémonies étranges, prolongement burlesque d'une mythologie tout à fait indépendante de la tradition populaire. Enfin, son prestige *moral* avait disparu. C'est bien ce que constate en ces excellents termes l'éminent historien Albert Mathiez : « Le spectacle de la corruption thermidorienne, l'abaissement du niveau moral de la Nation ne laissent pas de faire réfléchir les âmes pures. Elles se demandent si le relâchement dont elles sont témoins n'est pas

imputable, en une certaine mesure, à la diminution du sentiment religieux » (1).

*
**

Le « deuxième » Directoire (je désigne par cette expression la politique directoriale qui suivit le 18 fructidor an V) songe à reprendre une fois encore le rêve robespierriste et réorganise le *culte décadaire* en l'an VI, culte tombé en désuétude depuis Thermidor.

Quant à la « théophilanthropie », devenue suspecte par son indépendance même, elle est abandonnée par le gouvernement.

Dès le 9 novembre 1797, le ministre de l'Intérieur adresse aux administrations centrales et municipales une circulaire, où il rappelle l'obligation de faire respecter les décades et les fêtes décadaires. Le 3 avril 1798, un arrêté directorial prescrit à nouveau le respect du calendrier républicain et successivement le pouvoir législatif vote trois lois (2), qui réglementent le culte décadaire :

La seconde de ces lois — 30 août 1798 — est très explicite. On y lit notamment :

Art. 2. — Le Directoire exécutif donnera les ordres nécessaires pour la publication et l'envoi à chaque administration municipale d'un *Bulletin décadaire* des affaires générales de la République. Ce Bulletin fera connaître en même temps les traits de bravoure et les actions propres à inspirer le civisme et la vertu, etc.

Art. 3. — La célébration des mariages n'a lieu que le décadi, dans le local destiné à la réunion des citoyens, au chef-lieu du canton ou dans les municipalités particulières des cantons divisés en plusieurs municipalités.

Art. 5. — Le décadi, il est donné connaissance aux citoyens des naissances et décès ainsi que des actes ou jugements portant reconnaissance d'enfants nés hors mariage, des actes d'adoption et des divorces qui ont eu lieu durant la décade.

(1) MATHIEZ, A. La théophilanthropie et le culte décadaire. Paris, Alcan, 1904, p. 38.

(2) La première loi du 17 thermidor an VI — 4 août 1798, rendait obligatoire le repos décadaire et astreignait les citoyens à chômer les jours de fêtes nationales.

Art. 6. — Les instituteurs et institutrices d'écoles, soit publiques, soit particulières, sont tenus de conduire leurs élèves, chaque jour de décadi ou de fête nationale, au lieu de réunion des citoyens.

Art. 7. — Le Directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour établir, dans chaque chef-lieu de canton, les jeux et exercices gymniques, le jour de la réunion décadaire des citoyens.

Une troisième loi du 9 septembre 1798 était relative au même objet.

Tout ce travail législatif ne servit à rien.

Les événements se précipitèrent et la pacification religieuse succéda bientôt aux tentatives avortées des divers régimes que la France avait connus. Une loi, en date du 18 germinal an X, 8 avril 1802, relative à l'organisation des cultes, ratifia la convention concordataire passée avec Pie VII le 10 septembre 1801. Par son article 41, elle supprimait purement et simplement les derniers vestiges des fêtes révolutionnaires : aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pouvait plus être établie sans la permission du Gouvernement. Le décadi avait vécu et avec lui s'était évanoui le culte révolutionnaire, auquel les pouvoirs publics avaient vainement essayé de rendre une vigueur nouvelle. Le sentiment religieux, qui avait inspiré les grands républicains et qui avait soulevé l'enthousiasme des *patriotes fit généralement* placé aux froides combinaisons de politiciens sceptiques ou voltairiens : les vieilles croyances, qui avaient pu paraître assoupies ou tout au moins attiédies, surgirent plus vives qu'au début de la Révolution.

L'œuvre religieuse de la France de 1789 avait échoué. Et comme elle est de situation, à cet égard, l'exclamation de l'éditeur d'estampes Jean-Blaise, que le grand romancier Anatole France a mis en scène de façon si vivante dans l'œuvre dont la Révolution lui a fourni le cadre : « Cinq ans d'enthousiasme, de massacres, de discours, de *Marseillaise*, de tocsins, d'aristocrates à la lanterne, de têtes portées sur des piques, de femmes à cheval sur des canons, d'arbres de la liberté coiffés du bonnet rouge, de jeunes filles et de vieillards, traînés en robes blanches dans des chars de fleurs... c'est long ! »

Telle est, sommairement esquissée, la législation des années révolutionnaires, qui sert de base à l'organisation des fêtes et des cérémonies directoriales.

*
**

Le culte de la Raison, aux destins éphémères, fut honoré chez nous à Saint-Jacques-sur-Coudenberg, devenu *Temple de la Raison*, puis *Temple de l'Être Suprême* et enfin *Temple de la Loi* à partir du 5 août 1795. Désormais, toutes les cérémonies nationales y sont célébrées. Elles apparaissent d'une monotonie déconcertante et l'opinion publique s'en lassera vite. Pour s'en convaincre, il suffira de pénétrer dans les coulisses administratives de cette époque, afin d'y étudier de près les causes de l'échec des pouvoirs publics.

Je choisis à dessein quelques documents authentiques, révélateurs de certaines fêtes *décadaires* et *nationales*.

Le programme n'est guère alléchant.

En vérité, il s'agissait moins de fêtes destinées à émoustiller les foules, afin de les rallier à l'idéal révolutionnaire, que d'occasions de se distinguer offertes à quelques fonctionnaires et officiers municipaux; ils y trouvaient le moyen facile de parader et de défrayer la chronique locale.

Passons donc aux faits particulièrement explicites.

Comme spécimens de fêtes *décadaires* célébrées à cette époque, à Bruxelles, signalons d'abord la première cérémonie consacrée à la JEUNESSE le 10 germinéal an IV, 30 mars 1796.

La Municipalité explique, au début du rapport officiel qu'elle adressa aux autorités supérieures, pour quelle raison les réjouissances affectèrent des allures modestes: « la pénurie de nos finances, écrit-elles, ne nous permet pas d'acquiter (*sic*) nos dettes les plus sacrées, nous commande impérieusement, par nécessité et par justice, plus que l'économie. »

Dans la proclamation aux habitants de Bruxelles annonçant la fête et en commentant la signification, elle constate qu'elle est dédiée à la jeunesse, « à cet âge précieux qui désigne les illustres défenseurs de la patrie et fait la force des républiques. L'amour brûlant de la liberté naît aussi de cet âge brillant dans lequel se préparent toutes les vertus qui disposent les hommes au bonheur social, à l'étude des arts et de la philosophie ».

Le procès-verbal porte ensuite que le lieu de réunion étant l'Hôtel-de-Ville, le cortège s'est mis en marche vers 10 heures et a parcouru l'itinéraire habituel (rues de la Colline, de la Madeleine et Montagne de la Cour) jusqu'au temple de la Loi. Les autorités constituées, fonctionnaires civils et militaires, instituteurs, institutrices et leurs élèves y pénétrèrent alors et la fête commença par un discours du citoyen Chompré, substitut du commissaire du Pouvoir exécutif près le tribunal criminel du Département, qui le prononça, suivant la relation officielle, « avec cette éloquence pleine de feu, qui caractérise ce républicain marseillais ». Sa harangue fougueuse aurait été « interrompue par des transports aussi universellement et fortement sentis que l'orateur les éprouvait ».

Le général Wivion — commandant la gendarmerie — se décida ensuite à entonner divers couplets « analogues à la circonstance », suivant le cliché de l'époque, et la séance prit fin sur ces accents lyriques :

I

« Amis, laissons l'histoire
De la sombre antiquité,
Et ces vains noms que la gloire
Fit pour l'immortalité.
De notre vie,
Ne comptons que les instants
Qui nous ont vus les enfants,
Les enfants de la Patrie! »

II

« Français, dans Sparte et dans Rome,
Ne cherchez point des vertus :
Non, les droits sacrés de l'homme
N'y furent jamais connus ;
La barbarie
Y soutint l'orgueil des grands
Ils n'étaient pas les enfants
Les vrais enfants de la Patrie. »

III

« Que pour venger son idole
Un prêtre lance à son gré
Les foudres du Capitole
Au nom d'un Dieu de bonté.
Sa voix nous crie :
Soyez justes et bienfaisants.
Je bénirai les enfants
Tous les enfants de la Patrie! »

La fête de la VIEILLESSE donne lieu aux mêmes dithyrambes et aux mêmes exagérations oratoires. Sans en retracer les fastes qui paraîtraient singulièrement monotones, je me bornerai à prouver, à l'aide de quelques citations, qu'elle répondait aux mêmes préoccupations que ses consœurs, les autres *institutions* morales. Dès l'an IV, les figurants et acteurs reçoivent de la Municipalité un témoignage de sa sollicitude; en effet, elle adresse à chacun d'entre eux une épître ainsi conçue : « Vénérable citoyen, recevez comme un hommage public l'exemplaire que cette administration vous envoie du procès-verbal descriptif de la cérémonie dans laquelle vous avez si honorablement figuré. Puisse-t-elle honorer longtems les vertus de votre âge et les montrer pour modèle ! »

Ailleurs nous lisons que la cérémonie a commencé par des hymnes républicains et que le *morne silence* qui régna au cours de la fête prouva le respect dont les spectateurs furent pénétrés : « en ce jour solennel, ajoute le rapport officiel, les triomphes des enfants de Bellone comme les succès des amis de Minerve ont été chômés avec enthousiasme et cette triple fête de la vieillesse, des victoires et du jeune âge récompensé dans ses travaux, s'est terminée à la satisfaction générale par la grande parade précédée d'évolutions militaires ».

En dépit des proclamations emphatiques et des rapports officiels, les cérémonies décadares et nationales n'eurent guère de succès. J'en trouve la preuve dans les documents secrets de la police municipale, qui nous révèlent que la tenue des assistants laisse à désirer et manque de décence, que les enfants des écoles primaires placés dans le fond du Temple provoquent du désordre, que la plupart des militaires et des fonctionnaires publics engagent des conversations particulières pendant que les orateurs occupent la tribune.

Et l'on doit sévir : le 13 janvier 1798, un arrêté municipal dans son article 3 annonce même « qu'un commissaire de police costumé empêchera les citoyens et citoyennes de monter sur les bancs et invitera les auditeurs à ne pas tenir entre eux de conversations particulières. Quant aux coiffeurs et perruquiers (d'après l'art. 5), ils sont invités à ne pas se rendre au Temple en habit de poudre ».

Remarquons, en passant, que les proclamations officielles de la Municipalité annonçant les fêtes républicaines et décadaires, ne se bornent pas à en fixer l'heure et le programme, mais qu'elles en commentent la portée.

Il y a là, pour elle, une occasion permanente de se livrer à l'aise à tous les débordements oratoires, et elle s'abandonne volontiers à cette passion administrative de la fin du XVIII^e s.

C'est ainsi que dans un communiqué relatif à la fête de l'*âge viril*, elle dira : « Belges, votre liberté a eu aussi son enfance; c'est lorsque vos pères se reposaient sur cette antique constitution qui n'est qu'un hochet d'enfant auprès des maximes sublimes proclamées par l'Amérique et par la Constituante. »

Dans une proclamation annonçant la fête de la *frugalité*, on lira l'apologie pompeuse de cette vertu, qui consiste à se « contenter du nécessaire et à offrir le superflu à la Patrie ». La *foi conjugale* sera présentée comme « un sentiment qui n'est respecté que des âmes pures et honnêtes..., il est absolument étranger dans les cours, ou plutôt il y est un objet continuel de ridicule et de satire ».

Mais l'une des proclamations les plus originales, qui aient jamais été suggérées par l'imagination de corps administratifs en mal d'éloquence, est assurément celle du 18 août 1798, émanant du département de la Dyle. J'en reproduis quelques extraits dans le but d'en faire apprécier toute la saveur :

Après avoir rappelé le caractère national de la *fête des Vieillards*, et justifié sa fixation à la fin de l'année républicaine, elle énumère ainsi les titres que la vieillesse expérimentée peut avoir à la reconnaissance des jeunes générations : « Grâces vous soient rendues, ô estimables Patriarches de notre siècle ! Si l'idée de la Liberté a germé dans nos têtes, si son souffle divin a embrasé nos cœurs, s'il a opéré tant de prodiges, secoué tant de préjugés, ébranlé tant de trônes, c'est encore à vous, à vos sages leçons et à vos principes philosophiques que nous en sommes redevables... Vous nous avez frayé la route du bonheur. Grâces vous soient rendues, ô Vieillards vénérables ! notre prospérité, notre gloire, tout vous appartient. Vous êtes les Pères de la Patrie... Continuez, Bienfaiteurs de l'Humanité, à soutenir de vos mains protectrices l'édifice de la Liberté ; à la chaleur

du premier âge joignez en nous le feu du sentiment ; embrasez nos cœurs de l'amour des choses utiles, des choses honnêtes... Citoyens ! l'énergie des Républicains et le courage de nos défenseurs nous ont donné la Liberté ; c'est à la sagesse, fruit de l'âge et de l'expérience, à nous la conserver. Que les vertus civiques soient toujours soutenues par les vertus morales et domestiques, et parmi celles-ci n'oublions jamais le respect que nous devons à nos Vieillards. Frappé de ce respect, que l'étranger arrivé parmi nous se dise avec une douce satisfaction : *Ce peuple est bon et civilisé, puisqu'il honore la Vieillesse.* Ainsi, ce Philosophe de l'antiquité, abordant après un naufrage une terre inconnue, s'écrioit avec enthousiasme : *Amis, réjouissons-nous, je vois ici des traces d'hommes !* » — Sentimentalisme naïf, réminiscences de l'Antiquité, figures de rhétorique, toute la lyre ! (1).

*
**

La narration pittoresque de plusieurs fêtes célébrées à Bruxelles durant le régime directorial, due à la plume de témoins sans caractère officiel, nous renseigne exactement sur l'esprit

(1) Un document non moins curieux à cet égard est la proclamation lancée par l'administration départementale de la Dyle, le 3 prairial an VI, 22 mai 1798. Il s'agit, cette fois, de la fête de la *Reconnaissance*. Les administrateurs départementaux y indiquent longuement aux administrations municipales de leur ressort le sens et la portée de cette cérémonie. Leurs commentaires serviront de thèmes de circonstance aux municipalités qui sont appelées à chanter les bienfaits de cette « Vertu des belles âmes ». Le texte départemental s'exprime notamment ainsi : « Honorons particulièrement tous les fondateurs de République : quel courage, quelle énergie, quelle force d'âme incroyable n'a-t-il pas fallu à ces grands hommes pour conduire les Nations... au gouvernement républicain... Que de sagesse pour étouffer le foyer de la dépravation générale et ramener les mœurs publiques et particulières à leur simplicité primitive ? Recevez donc notre juste tribut de reconnaissance, mânes de Lycurgue et de Solon ; de Junius Brutus et de Guillaume Tell ! Honneur aussi à ces représentans vertueux, qui sont arrivés à leur poste avec des intentions pures, qui ont toujours eu la sagesse d'émettre à la tribune des opinions utiles au Peuple, qui ne se sont laissés ni séduire par des promesses, ni intimider par des menaces, ni gagner par la corruption, qui ont constamment suivi la ligne de leurs devoirs au milieu de toutes les passions déchaînées et qui, après avoir rempli leur tâche politique, semblables à ces anciens Romains que l'Univers admire, sont rentrés modestement dans leurs foyers... Gloire à cette foule innombrable de belles actions que la modestie ensevelit dans l'obscurité ! »

Cf. Archives de la Ville de Bruxelles. Collection des *affiches* et *proclamations*.

public. Les récits de l'espèce, trop rares, sont toujours révélateurs et vivants. Je songe, en parlant ainsi, aux mémoires que j'ai analysés ailleurs (1).

Goetsbloets, l'auteur d'une volumineuse collection documentaire, nous fait part notamment de ses *impressions* à l'occasion d'une fête nocturne donnée à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, en octobre 1795.

On y lit ceci : « Le souper et le bal, écrit-il, au lieu d'une fête décente et digne, n'a été qu'une scandaleuse orgie. Les tables ont été pillées et les nappes emportées. Plusieurs personnes maltraitées, entre autres l'agent national qui fut cruellement insulté. Pour calmer ces désordres, les officiers municipaux se sont en vain revêtus de leur écharpe tricolore; rien n'a pu calmer l'effervescence licencieuse qui a régné. Et cependant, l'on a dépensé des sommes considérables, qui eussent été infiniment mieux employées au soulagement de l'indigence » (2).

La municipalité de Bruxelles s'évertue cependant à allécher les administrés à l'aide d'appels et de proclamations. C'est ainsi que le 15 mars 1796, elle s'adressera à la population en ces termes : « Décadi prochain... est le jour consacré à la solennité de la plantation du rameau sacré de la liberté, au milieu de la grande place de cette commune où un chêne vivace remplacera le précédent. Citoyens, augmentez ce cortège nombreux, que formeront les membres de toutes les autorités constituées... Toi surtout, sexe aimable, qui partout fais le charme des sociétés, viens orner cette fête; viens montrer aux guerriers républicains tes grâces, tes vertus, ta modestie. Viens fixer ton choix ou le leur, pour de futures épouses, quand, chargés de lauriers, ils reviendront te présenter la main et l'olivier de la paix. »

Quelle naïveté ou quelle ironie, si l'on songe que ces paroles étaient proférées à l'adresse des femmes du grand marché, des déesses d'impasses de la rue Haute et de la rue de Schaerbeek, de la clientèle marollienne qui, seule, avait accoutumé de fêter

(1) Cf. PERGAMENI, CH., *L'Esprit public bruxellois au début du Régime français*. Bruxelles, Lamertin, 1914. Il s'agit des *Tydsgebeurtenissen* de Goetsbloets et du mémoire 13007, reposant l'un et l'autre à la Bibliothèque royale, section des manuscrits.

(2) *Tydsgebeurtenissen*, section des manuscrits, n° 5238. Voir tome III, page 221 v°.

par des rondes, des cris et des chants souvent obscènes, les kermesses de quartier et la plantation du « *Meiboom!* »

*
**

Les discours grandiloquents ne manquent pas non plus en dehors de Bruxelles : il semble même que la phraséologie creuse soit plus abondante, dans les petites communes qu'au chef-lieu du Département. Tel est le cas assurément pour le texte de la *conférence*, prononcée à Léau le 10 pluviôse an VI, 29 janvier 1798, à l'occasion de la publication de la paix de Campo-Formio. L'orateur caractérisa la solennité en ces termes : « Aujourd'hui l'humanité se présente à nous sous un aspect moral et physique bien plus consolant ; nous sommes affranchis de l'esclavage et de la servitude. Nous ne verrons plus parmi nous l'influence du système féodal qui nous condamnoit à obéir, à ramper sous des maîtres et à travailler pour les autres. Nous ne verrons plus ces monstres d'iniquités qui, du haut des tours de leurs châteaux crénelés, faisoient acheter à leurs vassaux la concession de leur terre par des servitudes honteuses. Nous ne verrons plus ces antiques abbayes, ces couvents anthropophages et sangsues des malheureux... Armés du *télescope philosophique* jugeons de ce que nous avons par ce que nous avons fait !... » (1).

Certains procès-verbaux relatant les événements, qui ont accompagné la célébration des cérémonies nationales, offrent un réel intérêt. En l'absence de faits précis, qu'ils se garderaient bien de mentionner, puisqu'ils contribueraient à souligner la faillite de ces réjouissances artificielles, d'autres développent, avec le secours d'une rhétorique et d'une orthographe douteuses, de purs lieux communs. C'est ainsi qu'à propos de la relation officielle de la fête de la Souveraineté du peuple, célébrée à Ter-
vueren, la Municipalité écrira le 30 ventôse an VI, 20 mars 1798 : « Le soleil, qui n'avoit lui (*sic*) de la matinée, dissipant tout à coup les nuages, sembla s'arrêter pour contempler avec loisir et complaisance, une cérémonie aussi auguste. » Le rapport énumère ensuite les réjouissances qui ont été organisées, parmi lesquelles figurent des *courses à pied dans la plaine* et di-

(1) Archives générales du Royaume. Régime français. Portefeuille 345.

vers concours, suivis de la distribution des récompenses : « Les vainqueurs portant les trophées de leur victoire (*mouchoirs*) marchèrent d'un pas grave, accompagnés des autres jeunes gens vers la maison presbytérale où des rafraîchissement les attendoient » (1).

Parfois éclate un incident d'une gravité exceptionnelle, dont la trace nous est conservée, et qui en dit plus long sur l'opinion publique que tous les rapports transmis aux autorités supérieures. Telle est l'affaire de Genappe du 3 juillet 1798, lors de la fête de l'*agriculture*, où le brigadier de la gendarmerie, citoyen Hanneville, souffleta un membre de l'administration municipale (2). Il arrive aussi, de temps à autre, que les magistrats municipaux sont obligés de reprocher à leurs administrés leur tiédeur vis-à-vis des cérémonies décadaires : « Nous voyons avec peine, écrira la commission du canton d'Hérinne le 25 février 1799, que très peu de personnes assistent actuellement aux fêtes décadaires et nationales et que le peuple perd insensiblement de vue les institutions républicaines... Venez donc au temple décadaire, ne fût-ce que pour un motif d'intérêt ou de curiosité et vous jugerez alors des principes qu'on y professe et de la morale qu'on y publie. Vous aurez à vous repentir un jour d'avoir été indifférents, et vous eussiez été moins à plaindre si vous aviez été moins sourds à nos invitations. »

Les annales des autres centres peuplés du Département concordent avec celles de Bruxelles, ce qui prouve que les cérémonies civiques, malgré les encouragements des pouvoirs publics, sont désertées et que les menaces d'excommunication « nouveau jeu » contre les tièdes ou les apathiques demeurent sans écho. N'hésitons pas à constater que les fêtes officielles sont suivies par ceux qui ne peuvent se dispenser d'en être, fonctionnaires, magistrats, politiciens, aspirants fonctionnaires, instituteurs et institutrices avec leurs élèves, et un petit lot de spectateurs libres et convaincus.

Les foules de l'époque directoriale ne vibrent plus à l'unisson des « patriotes » de l'an II ; elles n'éprouvent plus aucun attrait pour ce que l'éminent historien Albert Vandal a appelé si justement, les faux Romains et les défilés d'hippodrome. Ce

(1) Archives générales du Royaume. Même fonds. Portefeuille 593.

(2) Archives générales du Royaume. Régime français. Portefeuille 346.

carnaval prétentieux et solennel organisé par les pouvoirs publics paraissait à tous ridicule, à la plupart provocateur. Renaissance mythologique artificielle, le culte décadent n'intéressait plus : son anachronisme prêtait aisément à l'ironie d'un peuple foncièrement frondeur.



Les enquêtes que j'ai poursuivies jusqu'ici dans les coulisses politiques et administratives de l'époque directoriale à Bruxelles ne laissent pas de confirmer les conclusions que me dicte la présente monographie. Elles nous révèlent toutes les traits caractéristiques de l'esprit public belge de la fin du XVIII^e siècle. Nos ancêtres ne sont guère différents de leurs descendants, encore que depuis le drame international de 1914-1918, une curieuse lassitude, une singulière veulerie et l'exclusivisme des soucis matériels aient modifié, dans une certaine mesure, le caractère traditionnel du peuple bruxellois, sinon du peuple belge. Néanmoins, je persiste à croire que sa tournure d'esprit n'a peut-être changé qu'en apparence et que, sous le coup des grands événements que l'avenir lui réserverait encore, il se présenterait sous le même jour que dans le passé. Nos concitoyens sont demeurés, quoi qu'il paraisse, frondeurs, indisciplinés, hostiles à la contrainte, peu disposés à être ridiculisés, accoutumés à la pratique de quelques libertés, pour le maintien desquelles ils braveraient encore le despotisme.

Sous le Directoire, ces divers caractères s'exprimèrent clairement : il suffit, pour s'en convaincre, de mettre en œuvre les documents d'archives, documents publics et privés, journaux, libelles, pamphlets, mémoires, livres de raison.

L'opposition sourde des Bruxellois à l'égard de la *politique locale* sous le Directoire se fit souvent ingénieuse et sans doute aura-t-on remarqué que l'*administration* joue, à cette époque, un rôle prépondérant. Il est aisé de voir qu'elle use de plus de tolérance à mesure qu'elle s'élève dans la hiérarchie : il arrive, en effet, que les municipaux et leurs agents aux prises avec les Bruxellois, qu'ils accablent de vexations niaises, soient rappelés à la pudeur par les magistrats départementaux mieux inspirés et par la haute administration française elle-même, dont le

doigté s'accommodait difficilement de la lourdeur béotienne de certains de nos tyrannaux (1).

Il est vrai que les hommes de la réaction thermidorienne firent preuve d'indécision politique : les contradictions législatives et le chaos administratif qui en résulta servirent d'argument à Bonaparte, lorsqu'il assumera la charge de réorganiser la France

La machine administrative de l'époque directoriale a mal fonctionné. A peine mise en mouvement, ses rouages défectueusement agencés ne tardèrent pas à provoquer l'anarchie. N'accusons pas cependant l'administration « in abstracto » de tous les crimes ! Nous commettrions, si nous raisonnions ainsi, une grossière erreur ; mais reconnaissons que si la politique des gouvernements révolutionnaires successifs a présenté peu d'homogénéité et a fait naître le désordre, c'est précisément parce que l'administration renouvelée n'a point reçu d'organisation adéquate à sa mission nouvelle.

Les causes de faiblesse de l'action révolutionnaire se retrouvent toutes, si l'on y prête quelque attention, dans les imperfections de la mécanique administrative.

Consultons les sources documentaires et nous serons édifiés. Elles nous diront que les règlements, les décrets et les arrêtés destinés à réaliser l'œuvre législative très compliquée de la Révolution, ne sont guère cohérents : ils sont sans cesse remaniés sous le coup des circonstances et des fluctuations de l'opinion. La *versatilité gouvernementale* et les *expériences* auxquelles se livrent, aux dépens du corps social, les détenteurs du pouvoir, entravent la marche régulière de l'administration. Ajoutez à ces facteurs d'instabilité, la transmission défectueuse des ordres, la difficulté des communications, l'abus de la paperasserie administrative et un désir exagéré de contrôle et vous ne serez guère surpris, dans ces conjonctures, du triste résultat auquel aboutit l'application des lois.

C'est l'ère où sévit la « bureaucratie », déformation saisissante d'une administration insuffisamment éclairée. Son vice

(1) Voir notamment les preuves que j'ai rassemblées dans mon livre sur l'*Esprit public bruxellois*, pages 200 à 215 : les incidents auxquels donnèrent lieu la représentation du *Souper des Jacobins*, d'une part, et l'*affaire de la veste*, d'autre part, prouvent à toute évidence qu'il en est bien ainsi.

essentiel réside dans l'habileté de certains fonctionnaires à rejeter la responsabilité sur les épaules de collègues moins adroits ou résignés. La peur d'encourir des reproches, l'effroi maladif d'assumer à visage découvert les responsabilités et le manque de courage personnel incitent un grand nombre d'entre eux à découvrir toujours quelque « précédent » justificatif... Quant à l'initiative, on la tue dans l'œuf et, d'ailleurs, elle ne laisse pas d'être dangereuse ou inutile : qu'importe à l'un ou l'autre de faire preuve d'intelligente initiative, puisque l'honneur en reviendra, quand même, à ceux qui, administrativement, ont la faculté d'en usurper la paternité ?

Dans ces circonstances, les départements réunis deviennent vite la proie de fonctionnaires mal recrutés, sauf de rares exceptions. De médiocres intrigants, courtisans souples et opportunistes, éprouvent le besoin de flatter les manies de ceux qui tiennent leur avenir en main. Telle est la tare des régimes de cette nature. Les « bons éléments », si la chance les favorise, n'ont cure de demeurer dans les cadres locaux : ils s'évadent avec raison vers des sphères plus enviabiles, dont l'atmosphère est respirable. D'autres végètent, se laissent exploiter et se découragent, tandis que les « faiseurs » n'hésitent pas à renchérir de maladresse sur ceux dont ils chatouillent la vanité, parce qu'ils escomptent tout en obtenir. Agir ainsi, c'est contribuer à créer une opinion publique hostile aux réformes que le fonctionnarisme incarne.

Sans doute, les corps supérieurs de l'administration songèrent bien à épurer les mœurs administratives, en se proposant de déceler les qualités individuelles et d'utiliser, à bon escient et au mieux de l'intérêt général, les aptitudes de ceux qui avaient fait preuve de caractère. La tâche était rude et de longue haleine. Elle fut contrariée par les bouleversements politiques continuels.

Quant à l'influence des groupements dits « sociétés populaires », noyaux d'hommes dévoués à la Révolution ou censés tels, elle fut tôt compromise par le caractère « indésirable » de certains éléments de réputation locale douteuse, dont la présence, au sein de ces associations réunissant quelques individualités distinguées, était de nature à discréditer l'institution entière.

Il faut reconnaître enfin que toutes les classes sociales avaient fini par souhaiter le rétablissement de l'ordre et de la sécurité. Elles espéraient ainsi voir mettre un terme aux petits ennuis journaliers, aux vexations administratives et aux difficultés matérielles de l'existence.

Néanmoins, je le répète à dessein, l'esprit public fut surtout influencé par les maladresses et les exagérations des autorités locales et de leurs agents exécutifs. Ceux-ci manquèrent de doigté et de tolérance, corollaire naturel de la liberté.

Telle est bien la leçon des événements : la tolérance fut délaissée, qui aurait harmonisé les forces individuelles, en leur fournissant l'occasion de se mettre au service de la collectivité.

Théodore Verhaegen

PAR

FRANS VAN KALKEN.

Professeur à l'Université de Bruxelles.

(Suite et fin)

V

Verhaegen, oracle du libéralisme.

(1847-1852.)

Après deux mois d'hésitations et de regrets, Léopold I^{er} permit enfin, le 12 août, que la direction des affaires fut confiée à un ministère libéral homogène de caractère accentué. Le ministre Rogier-Frère-Liedts reçut le mandat de diriger les travaux de la Chambre; Noël Delfosse, député de Liège, et Verhaegen occupèrent les deux vice-présidences.

On s'étonnera peut-être de ne pas retrouver le nom de ce dernier dans la nouvelle combinaison ministérielle. C'est que Verhaegen avait, selon son point de vue, mieux à faire qu'à occuper une de ces hautes charges de l'Etat, dans l'exercice desquelles les tempéraments combatifs finissent à la longue par émousser leurs forces et leur originalité. Depuis le début de 1847, il avait fondé et présidait l'*Association libérale* de Bruxelles.

Par cet acte, Verhaegen prenait au sein du libéralisme une attitude qui devait le situer d'une manière définitive. Depuis un certain temps, l'ancienne *Alliance*, créée par Defacqz en 1841, était agitée par la présence d'éléments jeunes, influencés par la propagande républicaine des démocrates français. Ces radicaux formaient le remuant « groupe du Trou »; ils lisaient les articles de Félix Delhasse dans le *Débat social*; à cause d'eux, l'*Alliance* avait reçu le surnom un peu déconcertant de « queue

de Robespierre ! » En quittant avec éclat l'*Alliance* (novembre 1846) et en fondant l'*Association*, Théodore Verhaegen affirmait sa volonté de « représenter la bourgeoisie » (1). Il ajoutait certes, « sans toutefois négliger les intérêts des classes nécessiteuses ». Le geste n'en était pas moins formel. A l'aube d'une crise qui s'annonçait longue et profonde, Verhaegen devenait le chef d'un organisme conservateur, hostile au suffrage universel et à la démocratie militante, où allaient se retrouver Lebeau, Devaux, Rogier, Orts, Defacqz, Henri de Brouckère; pendant douze ans, il allait être l'âme du groupe des doctrinaires.

Ce faisant, Verhaegen restait fidèle à sa norme. Il n'avait pas défendu l'indépendance du pouvoir civil contre l'Épiscopat et lutté dix ans pour la sauvegarde de la Constitution à seule fin de livrer celle-ci aux assauts de ceux qu'il nommait les démagogues. Mais, plus encoré, il restait dans le plan de ses origines, de son développement, de son tempérament propres. Comme l'a dit, dans un portrait savoureux, Louis Hymans : Verhaegen était une admirable incarnation du Tiers Etat vainqueur. « Si l'homme de la Révolution française, qui voulait que ce Tiers-Etat fût « Tout », avait pu voir Verhaegen, comme il se fût écrié : *Exegi monumentum!* — Si le grand Pierre-Théodore n'avait été trop fier pour se donner un blason, il aurait modifié à son profit la devise des Rohan, pour en faire : « Roi ne puis, prince ne daigne, Verhaegen suis » (2).

Pendant douze ans Verhaegen fut donc, dans l'*Alliance libérale et constitutionnelle* de Bruxelles, une manière de potentat. Et avec quelle habileté, quel doigté sûr et preste, il maniait son monde ! Reportons-nous encore au texte de Hymans. « Familier dans son orgueil, Verhaegen tapait sur le ventre des petits électeurs, comme faisait Louis-Philippe à ses ministres. Dans l'intérêt du parti libéral et pour le rendre populaire, il portait des pantalons trop courts, achetait son poisson lui-même à la Halle, ne mettait pas de livrée à ses valets et refusait les décorations pour qu'on vît bien qu'il n'en avait pas. Des milliers de petits moyens lui faisaient un grande influence.

» A la veille d'une élection, il écrivait des centaines de lettres à des gens qu'il ne connaissait pas, et qui mettaient ses auto-

(1) ERNEST DISCAILLES : *Charles Rogier*. T. II, p. 146.

(2) LOUIS HYMANS : *Types et silhouettes* (Bruxelles, 1877), pp. 64-69.

graphes dans leur coffre-fort. Que j'en ai vu des candidats-notaires qui, sollicitant une place, me disaient : « J'ai reçu une lettre de Verhaegen », et tiraient de leur portefeuille un papier usé dans les plis, tant il avait été de fois exhibé. — Les jours d'élection, il arrivait à l'*Association libérale* à onze heures du matin, même à l'époque où il était président de la Chambre, et restait assis au bureau jusqu'à six heures du soir au besoin, se faisait apporter une tartine et un verre de bière, qu'il avalait *coram populo*, quand un perdreau et une bouteille de vieux vin de Bourgogne auraient bien mieux fait son affaire. — Et le public disait : Quel homme ! »

A partir d'août 1847, la Chambre vit apparaître dans son hémicycle un Verhaegen bien différent de celui de jadis : calme, posé, pénétré de la gravité de sa mission nouvelle. Ce Verhaegen de facture transformée sera de sa propre autorité chargé de veiller à ce que le libéralisme vainqueur remplisse sa mission sans défaillance ni déviation ; il sera l'incarnation de l'opinion publique, encourageant d'un sourire protecteur le ministre qui aura bien mérité de la Cause, réservant à un autre, moins heureux, le juste châtiment de sa vigilante censure.

Le 20 novembre 1847, il promet au gouvernement un appui « solide, chaud, sympathique ». Enfin, le principe de l'enseignement public indépendant et laïque, à tous les degrés, sera respecté. Déjà Frère-Orban dénonce, par la lecture de la correspondance échangée entre Nothomb et l'Épiscopat, les prétentions du clergé à intervenir dans les nominations d'instituteurs. Le ministre est bien décidé à ne pas abdiquer. Habiles tacticiens, De Decker et Malou reconnaissent l'excellence des « grands principes de sécularisation du pouvoir, qui sont dans la Constitution de 1789 et dans celle de 1830 » (1). Les catholiques n'ont jamais demandé autre chose que des garanties morales et religieuses pour les pères de famille. En somme, les combats que les deux partis se sont livrés sur le terrain scolaire, depuis dix-sept ans, reposent, dit De Decker, sur un malentendu.

Tout à son nouveau rôle, Verhaegen ne bondit pas. Il limite son effort à démontrer les aptitudes gouvernementales de ses amis politiques. Les libéraux ne sont pas des révolutionnaires. Les premières réformes promises par le Cabinet sont des plus

(1) PAUL HYMANS : *loc. cit.* I, p. 179.

modérées. « Je désire que l'on sache bien que l'opinion libérale, tout en voulant les réformes que réclament les besoins du siècle... est beaucoup plus conservatrice que l'opinion cléricale » (1).

Pendant la crise de 48, l'action régulatrice de Verhaegen s'accroît encore. Dès la réception des premières nouvelles alarmantes de Paris, le cabinet avait su faire face aux difficultés de l'heure, de façon à rassurer définitivement la Couronne quant à ses aptitudes gouvernementales. Dès le 26 février, Rogier, ministre de l'Intérieur, avait envoyé aux gouverneurs de province une circulaire énergique, les rendant responsables de l'ordre dans leur ressort. Quelques réformes préconisées en tout ou en partie par le Congrès de 46, avaient été soumises immédiatement à la Législature : intervention de la Députation permanente pour le choix des bourgmestres en dehors du conseil communal ; suppression de la loi du fractionnement ; réforme électorale fixant uniformément le cens électoral au minimum constitutionnel (2).

L'inquiétude néanmoins restait vive. Dans toute l'Europe s'affirmaient des symptômes alarmants. A Bruxelles, Alexandre et Félix Delhasse, rédacteurs au *Débat social*, le catholique républicain Bartels, l'alerte petit marchand de tabac Jacob Kats, dit le « Molière des cabarets flamands », l'ouvrier bottier Pellerin, enflammé d'un zèle apostolique, voulaient multiplier les meetings de caractère radical-socialiste (3). Ils parlaient d'organiser, non tout à fait des « banquets » à l'instar de ceux de Paris, mais des soupers frugaux, avec « pistolets » au jambon, au cours desquels on aurait soulevé l'ardeur du peuple en faveur du Suffrage Universel. La bourgeoisie se plaignait, d'autre part, du nombre des intellectuels révolutionnaires français, allemands et italiens, réfugiés dans la capitale (4).

L'état d'esprit de la Chambre ne pouvait donner lieu à aucune équivoque. Dans la séance du 1^{er} mars, au cours de laquelle Adelson Castiau, le jeune député de Tournai, avait fait un éloge

(1) *Annales parlementaires* 1847-1848. T. I, p. 97.

(2) De vingt florins (fr. 42.32). La loi du 3 mars 1831 avait élevé, dans les grandes villes, le minimum de cens requis à quatre-vingts florins, tant l'octroi du scrutin direct au corps électoral avait paru une innovation inquiétante. La loi électorale du 12 mars 1848 porta le nombre des votants de 46,000 à 80,000.

(3) BERTRAND : *loc. cit.* I, pp. 138 ss.

(4) Karl Marx et sa femme, notamment, furent expulsés le 3 mars.

enflammé des événements de France, le grave Noël Delfosse, assez mauvais orateur à l'ordinaire, avait lancé sa phrase célèbre, jaillie du tréfonds de sa ferveur patriotique : « Pour faire le tour du monde, les idées de la Révolution n'ont plus besoin de passer par la Belgique ! » Des applaudissements formidables, des ovations sans fin, avaient salué cette déclaration, bientôt connue et répétée dans tout le pays (1).

Ce fut le 4 mars, au début de la discussion sur la réforme du scrutin, que Verhaegen fit le point, quant aux vœux de l'immense majorité des citoyens électeurs belges. Il sonna le ralliement de toutes les forces de la bourgeoisie autour du pacte constitutionnel. Décidé, en présence du danger, à une réconciliation avec ses éternels adversaires, l'orateur fit appel à l'oubli des querelles. « Il n'y a plus, dans le pays comme dans cette Chambre, qu'une seule opinion, celle de l'indépendance et de la nationalité ! » Defacqz, dans le grand discours qu'il avait prononcé au Congrès de 46, avait dit : « La Constitution, rien que la Constitution, mais toute la Constitution ! » Verhaegen reprit ce thème, constamment soutenu par les applaudissements et les « Très Bien ! » Mais il insista particulièrement sur la volonté du ministère de ne pas dépasser les limites de notre pacte fondamental. S'adressant à Castiau, et, par-dessus sa tête, à tous les radicaux et socialisants du pays, il dit, d'une voix impérieuse : « Il était impossible au gouvernement d'aller plus loin, car il fallait s'arrêter aux limites de la Constitution ; aussi, je l'espère bien (on imagine sur quel ton ces derniers mots furent dits), il n'y aura dans cette Chambre aucune tendance pour aller au delà » (2).

Par sa prise de position si nette, Théodore Verhægen fournit au gouvernement un appui considérable. Si l'homme réputé pour être le plus passionné, le plus audacieux de tout le parti libéral, tenait pareil langage, le plus timoré, le plus alarmiste des conservateurs pouvait se sentir rassuré. Castiau, complètement découragé, démissionna dès le 5 et retourna à Paris. Les élections du 13 juin 1848 donnèrent aux libéraux 85 des 104 sièges de la Chambre.

Bientôt les vainqueurs purent donner à Verhaegen une preuve

(1) ERNEST VANDENPEEREBOOM, *loc. cit.* T. II, pp. 258 et ss.

(2) *Annales parlem.*, 1847-1848. T. II, pp. 943 et ss.

tangible de leur gratitude. La nouvelle loi des incompatibilités parlementaires avait, en mai, obligé Liedts, président de la Chambre, à renoncer à cette fonction pour conserver celle de gouverneur du Brabant (1). Libéraux et catholiques, unanimes, portèrent Verhaegen au fauteuil de la présidence, le 28 juin, par 78 voix sur 90.

Quelques mois plus tard, le 13 mars 1849, la Chambre offrait à son président un banquet au local de la Grande Harmonie. Il n'y eut pas d'abstentions à cette fête, qui marqua en quelque sorte le point culminant de la popularité de Verhaegen. Noël Delfosse la présidait, assisté de tous les ministres. La musique des Guides mit l'assistance au diapason désirable en jouant l'air de Grétry : « Où peut-on être mieux ! » De l'avis de la presse, tant libérale que catholique, ce fut un « repas de haute facture et de vins dus au concours intelligent des meilleures caves du pays ». Il n'est pas possible que tant de facteurs réunis n'aient versé dans les cœurs — ne fut-ce qu'un instant — un sentiment de concorde et d'amitié, lorsque Henri de Brouckère porta la santé du « jubilaire » (2).

Théodore Verhaegen dirigea les travaux du Parlement avec un très réel souci d'impartialité. Il sut contenir son ardeur naturelle et eut, ce faisant, grand mérite, car, pendant la session 1849-1850, la trêve entre les partis fut complètement rompue. Frère-Orban exaspérait ses adversaires par son impassibilité hautaine, son petit rire dédaigneux, ses regards d'intelligence avec le clan de ses fidèles. D'autre part, les catholiques s'étaient mis à critiquer avec un parti-pris irritant les initiatives du cabinet. La loi sur l'enseignement moyen, discutée en avril et mai 1850, donna lieu à de très âpres débats. Le 19 avril, Frère foudroyait M. Coomans, député de Turnhout, par ces paroles, qui rompaient les derniers liens entre les associés de 48 : « C'est le libéralisme qui vous a sauvés au 24 février. Ah ! je m'en souviens

(1) Malgré l'hostilité de De Mérode à une « Saint-Barthélemy des fonctionnaires », la loi des incompatibilités fut votée et éloigna des deux Chambres une quarantaine de hauts fonctionnaires, dont beaucoup de techniciens éminents.

(2) *Indépendance belge* du 14 mars, *Journal de Bruxelles* du 15 mars 1849. Citons encore ces renseignements curieux : Après la clôture du banquet, à dix heures, les tables furent occupées jusqu'à minuit par les guides, les huissiers et les messagers de la Chambre. Il y eut ensuite une troisième tablee de domestiques. Les mets avaient été préparés en telle abondance que ces derniers aussi furent « très libéralement traités ».

encore, je vous ai vus descendre de vos bancs; vous trembliez alors, vous aviez peur, vous êtes venus presser nos mains et reconnaître vos erreurs... Aujourd'hui vous avez tout oublié! »

Par exemple, Verhaegen ne tolérait pas qu'on le critiquât dans l'exercice de ses fonctions. Je me souviens d'avoir lu le récit d'une séance, où il rappela trois fois à l'ordre son vieil adversaire Dumortier, lequel était vexé parce que d'autres orateurs avaient simplement été « priés de ne pas interrompre » (1). Les tribunes ayant applaudi la vigueur de Verhaegen, celui-ci menace d'expulsion ses trop zélés admirateurs. Sur ce, le ministre Rogier risque une timide observation. Le président le rabroue à son tour. En fin de séance, l'attitude de la Chambre était devenue exemplaire.

Cette façon de manier la férule ne lèsait en rien la popularité de Verhaegen. Tout au plus provoquait-elle, dans les couloirs, des commentaires et quelques ricanements. Mais un autre facteur allait peu à peu ébranler sa situation, allait fissurer, puis effriter cette figure si représentative de la bourgeoisie belge en général, du parti libéral en particulier: Verhaegen dépassait son époque par le caractère démocratique de ses conceptions sociales et fiscales. Et ce n'est pas là un des traits les moins piquants de sa personnalité! Oui, Verhaegen, l'homme de la Constitution, l'homme qui, à tout moment, associait en formules poncives le progrès et la conservation, Verhaegen faisait, dans certains domaines, preuve d'une incontestable hardiesse de vues.

Déjà en 1838, il assistait à des conférences fouriéristes phalanstériennes, en société de Chazal, d'Altmeyer et de Baron (2). On l'avait entendu, à certains moments, réclamer l'extension du droit de déshérence (3). En décembre 1845, sous le « ministère de la parenthèse », il avait persisté dans son refus habituel de voter le budget des voies et moyens, parce que les « charges publiques retombaient de tout leur poids sur les classes inférieures, alors qu'elles effleuraient à peine le luxe et la richesse ». Nos grands propriétaires fonciers s'occupent-ils beaucoup des

(1) Le 12 novembre 1851.

(2) BERTRAND: *loc. cit.* I, p. 189.

(3) Au milieu du XIX^{me} siècle, le droit d'hériter en ligne collatérale descendait jusqu'au douzième degré.

intérêts de la grande masse, de la classe ouvrière, demandait-il ? L'impôt sur la valeur locative sacrifie le commerçant de la rue de la Madeleine au noble de la paisible rue aux Laines. L'impôt sur les portes et fenêtres ne fait aucune différence entre une porte cochère d'hôtel de maître et la porte basse du plus abject taudis (1).

Sans doute, en d'autres moments Verhaegen n'était rien moins que « révolutionnaire ». Le 12 février 1847, il avait combattu de toute son énergie un projet de loi envisageant l'expropriation de biens communaux incultes pour cause d'utilité publique. Selon lui, « le ministre de l'Intérieur, sans s'en apercevoir, venait de faire son entrée dans l'école des socialistes modernes et de préparer le terrain pour les zéloteurs du communisme ! » Le droit de propriété devait rester un droit public fondamental et ne pouvait être soumis à des fluctuations, à l'égal des droits purement civils (2).

Néanmoins, les catholiques et bon nombre de libéraux s'alarmaient du « radicalisme » de Verhaegen. Il avait été le seul peut-être à envisager la solution immédiate du dernier point fixé par le congrès libéral de 46 : l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes. Il parlait avec une profonde conviction de la nécessité d'un régime fiscal « plus juste et plus équitable » ; il disait, avec bon sens, que « le meilleur moyen de sauvegarder la propriété, c'est de la faire contribuer pour sa juste part dans les charges de l'Etat ». « J'aime mieux », disait-il encore, le 4 mars 1848, « la mise en pratique immédiate de quelques mesures avantageuses à la classe si intéressante des travailleurs, que toutes ces belles théories qui, le plus souvent, restent sans application, parce que l'application, après examen, en est reconnue impossible. » Ces propos d'ordre pratique, autant que ces affirmations de principe, paraissaient déplorables à nos timides bourgeois, encore tenaillés par les angoisses de Février. N'allaient-ils point, se disait-on, acheminer le Président de la Chambre vers la théorie abhorrée du « nivellement des fortunes ? »

Verhaegen était hostile aux impôts de consommation, sous la charge desquels « une grande famille nécessiteuse paie plus

(1) *Annales parlementaires*. Session 1845-1846. T. I, pp. 288 et suiv.

(2) *Ibidem*. 1846-1847. T. II, pp. 800 et suiv.

qu'une petite famille opulente » (28 décembre 1847). Il appuya de toute son autorité le projet de loi du 6 novembre 1848, projet présenté par Frère-Orban, et qui frappait d'un droit de 1 % les successions en ligne directe. Assez hypocritement, les adversaires de cette loi avaient refusé de « mêler le fisc au deuil des familles », de « porter atteinte à la perpétuité des familles », de « mettre à découvert le toit domestique ! » (1). Le projet avait dû être abandonné en sections au cours de l'année 1849.

Frère-Orban avait de la ténacité. Se trouvant devant un déficit d'environ trois millions, se refusant d'autre part à user de l'artifice des bons du Trésor, il reprit son projet en mai 1851, malgré le déplaisir évident de plusieurs vieux libéraux. On sait que cette loi ne passa qu'en novembre 1851, après une crise ministérielle, une dissolution du Sénat (4 septembre) et de nouvelles élections. C'est à partir de ce moment que le corps électoral censitaire, impressionnable à l'excès, commença de refluer vers la Droite. Mais, chose assez curieuse, la première victime de son ressentiment fut Verhaegen, bourgeois opulent, qu'il aurait voulu voir rester attaché à ses intérêts de classe ou, tout au moins, rester neutre, au-dessus du débat.

Or, qu'avait fait le président de la Chambre ? Il avait ouvertement pris fait et cause en faveur de l'impôt direct et progressif, à la mode anglaise. Lors de la crise ministérielle du 16 mai 1851, il avait décliné une suggestion royale de former le Cabinet en proclamant, *urbi et orbi*, qu'il approuvait complètement les vues de Frère et qu'il ne voulait en rien sacrifier ses convictions. Bien plus, il avait, au cours des débats, préconisé le retour à la déclaration successorale sous serment, formule en usage sous le régime hollandais, mais supprimée en 1830. Comment, devant une attitude si résolument « excentrique » et agressive, ne pas en venir à l'emploi des grands mots de « socialiste » et même de « communiste », pour la qualifier ! (2).

Le coup d'État du Deux Décembre, la résurrection des sentiments les plus violemment antidémocratiques, renforcèrent

(1) LOUIS HYMANS : *Histoire parlementaire de la Belgique*. T. II, pp. 748 ss.

(2) Pour clore ce sujet, rappelons que Verhaegen se gaussa, le 8 mars 1854, du député Osy, qui trouvait excessive une taxe de 50 francs sur les équipages à deux chevaux. Insensible aux regrets de ces « malheureux capitalistes qui roulent en équipage », Verhaegen voulait quadrupler la taxe et proclamait avec désinvolture : « Je ne veux pas d'homéopathie, j'augmente la dose ».

encore la volonté d'immobilisme de nos parlementaires, au cours de la session de 1851-52. Aussi l'esprit croissant de désaffection à l'égard de Verhaegen devait-il bientôt se manifester, au cours d'une circonstance d'importance en somme assez secondaire. Tout en présidant la Chambre, Verhaegen n'avait pas oublié qu'il était en même temps président de l'*Association libérale*. A ce dernier titre, il avait rédigé, en prévision des élections de juin 1852, un manifeste, modéré d'expression d'ailleurs, sur le thème : « Ni République, ni Réaction. » Une cabale fut organisée contre lui. La confusion du moment y était propice. Les élections du 8 juin avaient réduit de vingt voix la majorité libérale. Il y avait eu de « honteuses défections » et un désir accentué, parmi les libéraux des petites villes et des communes, d'en revenir à l'unionisme. Abandonné par les hommes de son âge, traité par les jeunes de « vieille perruque », atteint de nouveau par la défaveur royale, Rogier ne trouvait plus de collaborateurs. C'est alors que, le 28 septembre, la Chambre désigna pour la présider M. Delehaye, ex-libéral unioniste, par 54 voix contre 46 données à Verhaegen. Or celui-ci, président depuis quatre ans, était — nous l'avons vu — l'incarnation du libéralisme de l'époque. Il couvrait de son autorité et de son prestige la politique du ministère. Un refus courtois de Delehaye amena un nouveau scrutin, lequel ne donna à l'ancien président que deux voix de majorité. Le doute n'était plus possible : la Chambre condamnait les vues du Cabinet ; elle ne voulait surtout plus être dirigée par l'homme qui avait passionnément défendu l'impôt sur les successions ! Verhaegen refusa la présidence et rentra délibérément dans le rang ; le 29, Rogier annonça au Parlement la démission du ministère. Les amis de Verhaegen, indignés, organisèrent aussitôt une souscription et offrirent « au défenseur des libertés publiques » une médaille d'or, expression de leur gratitude et de leur admiration.

VI

Verhaegen de nouveau dans l'opposition.

(1852-1857.)

Tout en agissant avec droiture et parfois avec hardiesse, les doctrinaires avaient suivi une voie trop étroite ; ils n'avaient, en

somme, pas réussi à entraîner le pays à leur suite. Les catholiques s'étaient attendus à recueillir leur succession, bien qu'ils n'eussent pas la majorité à la Chambre. Mais Léopold I^{er} était hostile à cette perspective. Un mouvement anticatholique très vif se manifestait à cette époque en Angleterre et notre prudent souverain craignait que l'avènement d'un cabinet de Droite ne troublât nos bons rapports avec la Grande-Bretagne (1).

Comme, d'autre part, une menace sourde pesait sur la Belgique depuis l'avènement de Napoléon III, ce fut avec une véritable joie que le roi rencontra le concours de quelques politiques de Gauche, pour reconstituer une combinaison homogène centriste, prête à établir une « trêve honorable pour tout le monde » (2). Le Cabinet du 31 octobre 1852 reçut un accueil courtois de la part de tous les partis. Le souverain était heureux d'avoir conservé leur portefeuille à Liedts et au général Anoul, introduits dans le Cabinet Rogier lors d'un récent replâtrage. Les libéraux se montraient satisfaits de la nomination, à l'Intérieur, du bourgmestre de Liège Piercot, lequel avait eu, l'année précédente, une vigoureuse polémique avec Mgr Van Bommel lorsque ce dernier avait refusé de faire chanter la messe du Saint-Esprit, à la rentrée des classes de l'Athénée (3). Quant aux catholiques, ils voyaient dans le Premier ministre, M. Henri De Brouckère, « un homme religieux, modéré et portant un habit conservateur sous un manteau libéral » (4).

M. De Brouckère déclarait avec un sourire figé qu'il resterait « invariable dans ses principes » tout en se « montrant disposé à toute conciliation raisonnable ». Mais Verhaegen et ses fidèles ne savaient que trop combien le centrisme offrait de points faibles au jeu des catholiques. L'ancien président de la Chambre se décida donc à reprendre son rôle ingrat de 1840 : celui de gardien vigilant et sans complaisance des principes du libéralisme, spécialement vis-à-vis des libéraux.

(1) A. DE RIDDER : *Léopold I^{er} et les catholiques belges*. (*Revue cathol. des idées et des faits*, VII^{me} année [1927], N^o 28, p. 2.)

(2) VAN KALKEN : *Esquisse*, p. 193.

(3) *Biographie Nationale*. T. XVII : biographie de Guillaume Piercot par De Thier.

(4) Baron BÉTHUNE : *Le baron d'Anethan d'après sa correspondance*. [*Revue Générale*, quarantième année, 1904, N^o 6, p. 768]. Lettre d'Anethan à Béthune, le 3 novembre 1852.

Bientôt l'application de la loi sur l'enseignement moyen allait réveiller ses colères. Dans l'espoir de réagir contre les empiètements des ordres religieux en matière scolaire, Rogier avait proposé, en 1850, une loi créant dix athénées et cinquante collèges. Le clergé, disait l'article VIII, devait être « invité » à donner et à surveiller l'enseignement de la religion. Cette formule avait ravi le ministre des Travaux Publics, Rolin, qui aurait voulu que « le nom de la religion fût inscrit au frontispice des athénées et des collèges ». Lebeau avait vu dans l'article VIII un hommage éclatant à l'indépendance du clergé et l'honnête M. Delfosse y retrouvait sa formule favorite, sacrifiée dans la loi de 42 : Chaque pouvoir maître chez soi ! Les catholiques, au contraire, avaient vitupéré contre cette loi de laïcité, traité Rogier de Julien l'Apostat, et même, par l'organe de l'honorable M. Dumortier, confondu la morale de l'Etat avec le code pénal et vu dans le bourreau le grand-prêtre de l'éthique laïque !

Tout compte fait, la loi scolaire de 1850 avait été un échec ; le clergé avait tout simplement refusé de franchir le seuil des athénées. De laborieuses négociations avaient alors eu lieu entre l'archevêque de Malines et le bourgmestre libéral d'Anvers, Jean Loos. Elles avaient abouti à la fameuse Convention d'Anvers, approuvée par la Chambre, le 14 février 1854, à la formidable majorité de 86 voix contre 7.

Faut-il le dire ? Verhaegen fut, aux côtés de Frère, dans le petit groupe des opposants. Il évoqua le danger d'un clergé participant, « à titre d'autorité », à la nomination du bureau administratif des athénées et pouvant même en faire partie. « Un membre du bureau peut toujours, en tout temps visiter les classes, assister aux leçons, interroger aux examens, inspecter tous les cours », fit-il observer. Tandis que Frère-Orban montrait le risque qu'il y avait pour l'Etat de laisser au Communes le soin de conclure des conventions particulières, méthode qui devait fatalement conduire à des abdications, Verhaegen donnait des preuves de l'ingérence du clergé dans les nominations de professeurs. Le 23 novembre, il citait le cas d'un professeur à l'Athénée de Bruxelles, dont le clergé exigeait le départ avant de consentir à enseigner dans cet établissement. Pour quelle raison ? Ce professeur avait eu plusieurs de ses ouvrages condamnés par l'Eglise ! Sans doute, le ministre de l'Intérieur

avait fait offrir à l'intéressé une chaire universitaire. Le Cabinet n'en était pas moins « aux genoux de l'épiscopat » (1).

Les libéraux n'étaient pas insensibles à ces reproches, mais ils étaient las de batailler. Les gouvernementaux en revenaient toujours à la même idée : On ne peut tout de même pas tout refuser au clergé parce qu'il demande quelque chose. La Convention d'Anvers n'en fut pas moins à son tour un fiasco. Presque partout le clergé resta absent des établissements secondaires et il préféra fonder des collèges concurrents.

Lors de la discussion de l'Adresse, en novembre 1854, Verhaegen refusa de continuer à soutenir le Cabinet. Il appuya le député De Perceval qui protestait contre l'expulsion récente de quelques grands exilés : Kossuth, le général Leflô, le colonel Charras (2). Il établit qu'il n'y avait plus ni majorité, ni politique libérale. Le scrutin secret avait éliminé de la commission d'Adresse Orts et même Devaux, ce « vétéran de la Chambre » ; il n'y avait toléré que Loos, en récompense de son zèle pour la Convention d'Anvers. Dans ces conditions, mieux valait un « franc Cabinet de Droite ». L'opinion se serait peut-être ralliée à cette loyale proposition si l'on n'avait craint de tenter une expérience au moment où sévissait la guerre de Crimée. Le « Nestor du parti doctrinaire », Devaux lui-même, conseilla avec solennité de ne pas s'abandonner aux querelles intérieures.

Les heures du cabinet De Brouckère étaient cependant comptées. Le libéralisme centriste se désagrégeait (3). C'est alors que la Belgique connut sa dernière expérience unioniste. Le 30 mars 1855, Pierre De Decker se présentait devant les Chambres avec

(1) Verhaegen, le 23 novembre 1854.

(2) Le 9 août 1854, Verhaegen et Van Schoor avaient fait une démarche pressante, restée sans résultat, pour épargner une mesure d'expulsion au colonel Charras.

(3) Une des causes apparentes de la chute du ministère De Brouckère fut la discussion, dans un sens contraire à ses vœux, de la suppression du grade d'élève universitaire. Résumons ici cette affaire. La loi De Theux, du 27 septembre 1835, avait institué un jury central dont les membres étaient nommés partie par les Chambres, partie par le gouvernement. Ce système avait été maintenu malgré les efforts successifs de Nothomb et de Rogier pour faire confier au gouvernement seul la nomination du jury.

La loi du 15 juillet 1849 institua, à côté du jury central délaissé, des jurys combinés, nommés par le gouvernement seul parmi les professeurs des quatre Universités, choisis en nombre égal. Cette loi créait un examen d'élève universitaire, préalable à toute admission aux études supérieures. Malheureusement cet examen, au lieu d'être une

une combinaison mixte, promettait de s'abstenir de toute politique de parti et, en attendant qu'on le vît à l'œuvre, priaït ses auditeurs de ne lui témoigner « ni confiance, ni défiance ». Sans aucun respect pour Mercier ou pour Dumon, personnalités décolorées, appelées à représenter, au sein du Cabinet, on ne sait quelle sorte de libéralisme, Verhaegen se réjouit ouvertement de pouvoir enfin combattre un « ministère de Droite pur-sang ». Dès le 1^{er} juin, il taquinait, dans une interpellation agressive, le vicomte Charles Vilain XIII, ministre des Affaires Etrangères, et M. Alphonse Nothomb, ministre de la Justice, à propos de l'affaire Jacquin (1).

Ce n'étaient là que des amusettes. Bientôt allait éclater la question de l'indépendance des professeurs. Le lecteur connaît les lignes principales de cette affaire. Un professeur de l'Université de Gand, Brasseur, fait dans son cours de droit naturel l'éloge de la Réforme. Peu après, le célèbre Laurent, professeur de droit civil à la même Université, nie la divinité du Christ dans ses *Etudes sur le christianisme*. Aussitôt se produit une formidable levée de boucliers dans le camp catholique.

Ce fut une grande malchance pour le Premier que ces événements se produisissent précisément sous son ministère. Pierre De Decker, de Zele, fut certes l'une des figures les plus originales et les plus sympathiques de notre ancien Parlement. Fondateur, à l'âge de vingt-cinq ans, de la *Revue de Bruxelles*,

démonstration d'aptitude, prit rapidement un caractère encyclopédique [ADNET : *Histoire du Parlement belge. 1847-1858* (Bruxelles 1862, pp. 184 ss.)].

Le 26 février 1855, Verhaegen réclama la suppression du grade d'élève universitaire. Dès la Troisième, dit-il, l'élève commence à apprendre par cœur les branches de ce fatal examen. « Que les cours d'Humanité se fassent donc tels qu'ils doivent se faire, dans l'intérêt de la science ! » Il n'y a déjà en Belgique que trop d'examens. « Une grande partie du pays examine l'autre partie ». Sa proposition fut adoptée, le 28 février, à une grande majorité, et bien que Lebeau, Devaux, Frère, Delfosse, Loos et d'autres libéraux eussent voté contre.

(1) Célestin et Jules Jacquin, négociants français réfugiés à Bruxelles, avaient été emprisonnés sous l'inculpation d'avoir fabriqué une machine infernale contre Napoléon III. Allait-on les livrer à la justice française et céder à une forte pression du gouvernement impérial? L'affaire ne prit heureusement pas d'extension et les deux hommes furent remis en liberté après six mois de sévère prison préventive. (*Annales parlement.* Session 1854-55. T. II, pp. 1292 et ss.)

avec son ami Adolphe Dechamps (1), puis député de Termonde, De Decker avait vaillamment défendu la tactique unioniste (2). Il avait une grande indépendance de vues. Loin de maudire l'esprit de la Révolution française, comme le président De Gerlache, il disait : « L'arbre a été planté dans le sang; regrettons-le, mais acceptons en généreusement les fruits. » Tout en estimant De Decker, ses coreligionnaires avaient peur de ce « bon cheval d'escadron qui ruait dans les rangs ». Quand il montait à la tribune, l'œil pétillant, le toupet rejeté en arrière, les plis accusés de la face se perdant dans une légère barbe en collier, le groupe catholique se souvenait qu'il était un « fusil à deux coups, partant tout seul, un coup chargé contre l'adversaire, l'autre contre ses amis ».

De Decker respectait personnellement la liberté d'expression. Il se défendait de vouloir « par une étroite intolérance, interdire aux professeurs des Universités ces fécondes discussions qui sont la vie du haut enseignement ». D'autre part, il devait tenir compte de l'opinion catholique, qui voyait dans les professeurs des Universités de l'Etat un corps de fonctionnaires, obligés de respecter les convictions religieuses de la majorité des citoyens. Il avait espéré s'en tirer avec une formule de blâme. Malheureusement pour lui, les évêques prirent le sentier de la guerre. Dans une lettre pastorale du 8 septembre 1856, l'évêque de Gand qualifia l'enseignement donné à l'Université de « poison pour les intelligences ». Le 18 septembre, l'évêque de Bruges déclarait à son tour que les études supérieures constituaient, à Gand comme à Bruxelles, une véritable « pierre de scandale » (3).

L'Épiscopat avait osé toucher à l'Université de Bruxelles; il avait osé appeler ses fondateurs des « hommes pervers! » Imaginez la colère sacrée de Théodore Verhaegen! Le 6 octobre 1856, à la séance annuelle d'ouverture de l'Université, il répondit à cette offensive par le plus retentissant de ses discours (4).

(1) Baron DE HAULLEVILLE: *Portraits et silhouettes*. Deuxième série (Brux. 1893), p. 223.

(2) Voir sa brochure de 1852: *L'Esprit de parti et l'esprit national*.

(3) PAUL HYMANS: *loc. cit.*, pp. 491 et ss.

(4) *Recueil*, pp. 401 et ss. Ce discours fut publié en brochure de vingt pages, in-8°, chez Vanbuggenhoudt, et répandu en manière de manifeste. Dans ce même but, il fut traduit en flamand par Alphonse Willems (Samuel, 1856) et en anglais par Jones (Londres, Jeffs, 1856).

Quoi, le clergé critiquait l'enseignement qu'il avait fondé pour lutter contre le matérialisme et le naturalisme grossier aussi bien que contre la superstition et le fanatisme. Il accusait cet enseignement « d'ouvrir à la jeunesse une source de maux incalculables, de verser le poison, d'afficher le drapeau de l'impiété, d'être l'émanation d'une société secrète qui se couvre de mystère ! »

Ah ! qu'il avait bien vu, lui, Verhaegen, l'impossibilité d'une alliance avec des adversaires aussi perfides. Et le voici qui, point par point, reprend ses arguments de jadis : l'Union de 1830, une duperie ; l'Encyclique ? un défi à la Constitution ! Sans aucune réserve ni restriction, cette fois, et sur un ton délibérément provocant, il déclare qu'il a créé son œuvre « pour empêcher que la science, la liberté et la civilisation, ne fussent étouffées sous les efforts d'un enseignement réactionnaire, qui voulait élever l'Encyclique au-dessus de la Constitution et l'Eglise au-dessus de l'Etat ». — « Oui, Messieurs, » s'exclame-t-il, frémissant, au moment où son discours atteint le maximum de force, « l'Université de Bruxelles est le temple élevé à la science par l'esprit libéral qui agite les temps modernes. Elle doit... propager toutes les doctrines progressives, ériger un ensemble de principes qui puissent devenir le code du libéralisme moderne... Elle a pour instrument : la raison, pour méthode : la libre discussion, pour antithèse : la foi aveugle ! »

Comme dans toutes ses harangues, Verhaegen se révèle très inégal. Il y a de l'emphase dans ses attaques contre l'orgueil des prélats, des poncifs dans ses accusations contre les « crimes de l'Eglise », de l'amphigourisme dans ses allusions au quatrième concile de Latran. On y rencontre, hélas, aussi sa phrase de prédilection, qui émaille pendant vingt ans ses discours : « La discussion est le paratonnerre de la révolution brutale. » En revanche, quelle ardeur combative dans cet homme, quelle foi absolue dans l'excellence de la cause défendue, quelle robustesse dans cette expression lapidaire : « Nous sommes en lutte et nous avons le droit d'aspirer au triomphe. » Dans l'ardeur du combat, Verhaegen a les vraies qualités du tribun et sa fougue a quelque chose d'irrésistible.

L'écho de cette argumentation passionnée retentit encore en novembre 1856 au Parlement, lors de la discussion de l'Adresse. Le gouvernement prétendait donner pour limite à la liberté du professeur « la liberté de conscience de l'élève ainsi que le res-

pect loyal et constitutionnel pour la foi religieuse des familles ». Devaux proposait que la « sagesse des professeurs » seule constituât une barrière à l'expression d'une pensée hardie. Ce fut un bien âpre débat et Frère y fut étincelant. De Decker, évoquant la trop grande liberté d'expression de certains professeurs de l'Etat, la qualifia de « cause de décadence » pour l'enseignement supérieur. Les libéraux le huèrent. Peu après, ils entendaient avec délices ce même De Decker repousser avec dédain le catalogue-index du R. P. Boone et déclarer que « semblable pièce ne tendait à rien moins qu'à préparer à la Belgique une génération de crétins ». Dechamps harcela de ses brocards le « grand-maître de l'Université de Bruxelles » (1). Celui-ci répondit du tac-au-tac : « Nous voulons, — pour me servir de l'expression de feu l'honorable M. Seron — que l'on ne finisse pas par faire de la Belgique une vaste capucinière et de la population de la Belgique, une population de crétins, comme le disait tout à l'heure l'honorable ministre de l'Intérieur » (2).

Lorsqu'un homme politique a défendu pendant vingt ans les mêmes idées, il arrive que l'évolution des choses donne à son dogmatisme programmatique un ironique démenti et le place dans une pénible situation d'esseulement et d'impopularité. Il en alla autrement pour le héros de cette étude. Verhaegen avait débuté par des vaticinations paradoxales et des admonitions pour le moins inopportunes. Il avait mis en doute l'ardent patriotisme des catholiques de 1830 et traité d'escobarderie leur attachement à la Constitution; il avait qualifié la création de l'Université de Malines-Louvain de monopole, la loi scolaire de 42 de duperie, la loi de 50 de danger public. Partout, toujours et en tout, il avait guetté, dénoncé, démasqué le péril clérical. Et voici que, depuis quelques années, ce péril ne restait plus confiné dans les domaines, secondaires en somme, de jadis : la propagande électorale, les nominations de parti ou les arrêtés administratifs; il prenait consistance, s'affirmait redoutable et permettait à notre tribun de crier à qui voulait l'entendre : « Je vous l'avais bien dit. »

Le projet de loi de 1857 sur les fondations charitables fut, en effet, une énorme manœuvre d'attaque. Il substituait aux bureaux

(1) R. P. DE MOREAU: *Adolphe Dechamps*, pp. 244-246.

(2) L'amendement Devaux fut rejeté le 27 novembre, par 61 voix contre 41.

de bienfaisance, nommés jusqu'alors par les conseils communaux selon l'esprit des lois de vendémiaire et de frimaire an V, des administrations spéciales, dépendant de fondations charitables indépendantes. Certes, il y avait dans la loi des aspects généreux. Elle s'adaptait fidèlement à la volonté des testateurs et des donateurs; elle donnait à la charité privée une place exaltante à côté de la charité publique. Le romantisme de De Decker avait pu, à bon droit, s'enflammer en faveur de ce thème. Mais les libéraux avaient immédiatement senti quelle arme la loi pouvait devenir dans un pays où l'Eglise était si puissante. Au lieu d'être acceptées et administrées par les bureaux de bienfaisance, les fondations charitables allaient doter à perpétuité les couvents; l'Eglise allait acquérir le monopole de la charité. Aussi vit-on Rogier, Thiéfry, Anspach, Orts, les vieux libéraux comme les derniers venus, unir immédiatement leurs efforts devant la menace (1).

Le 5 et le 6 mai, ce fut au tour de Verhaegen de combattre avec une « noble audace » (*Indépendance belge* du 6 mai) les « dangers de la capitation » (2). La Chambre suivit avec passion les développements de l'orateur. Bien que les députés d'aujourd'hui ne nous charment guère, ni par l'intérêt, ni par la concision de leurs propos, je crois qu'un Parlement contemporain supporterait malaisément une diatribe aussi touffue et de longueur aussi démesurée que celle fulminée par Verhaegen. Notre orateur avait parfois la force intarissable d'un élément primitif. Il devenait coulée de lave ou torrent destructeur. Alors, plus rien, sinon l'épuisement des forces — et Dieu sait s'il était résistant — ne parvenait à l'arrêter !

Voici donc Verhaegen qui, tantôt, parcourt les premiers siècles de notre ère et cite saint Jérôme, tantôt feuillette l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* de Crétineau-Joly. Le voici qui enchaîne de bien ténébreuses histoires : celle de M^{lle} Boulnois, dépouillée artificieusement de ses biens par Mgr Bonamie, archevêque de Chalcédoine et directeur de la congrégation de Picpus; celle, non moins émouvante, d'Isabelle Praet, vieille demoiselle

(1) LOUIS HYMANS : *Histoire parlementaire de la Belgique*. T. III, pp. 377 et ss.

(2) Discours répandus en brochure in-8° de 62 pp. chez Goffin à Verviers, en flamand, chez Samuel, à Bruxelles.

nonagénaire, soumise dans la cure de Nevele, par dix prêtres et un notaire, à d'affreux procédés d'exhérédation.

A côté de critiques excellentes, placées sur le terrain des réalités, Verhaegen formule de véritables non-sens. Déchaîné, incompressible, il se mue en paladin du Christ : « C'est parce que nous aimons, nous vénérons le Christ, c'est en son nom, que nous repoussons l'oppression, la domination cléricale ! »

Soulevée en de pareilles volutes, la discussion s'éternisait. Le 18 mai, Verhaegen, vexé d'avoir été traité de don Quichotte et de vertueux chevalier Kadosch par ses adversaires, s'égara dans une nouvelle démonstration documentaire dont j'épargnerai le détail au lecteur. Harassée, la Chambre écouta sans plus réagir la lecture complète du réquisitoire de La Chalotais contre les jésuites en 1761, puis la très curieuse aventure du pâtissier Ambroise Guys, d'Apt-en-Provence, qui, en 1613, eut, à ce que l'on assure, le malheur de se voir confisquer par les jésuites huit coffres de pierreries qui l'attendaient du côté de Pernambuco !

Bien que placides, les Belges de ce temps ne purent supporter tout un mois de pareils débats. Le 28 mai, au soir, ils descendaient dans la rue, au triple cri de « A bas les couvents ! A bas la calotte ! A bas Malou ! » Alphonse Nothomb, ministre de la Justice, fut poursuivi par le populaire, mais chacun dut rendre hommage à la manière élégante autant que dédaigneuse avec laquelle, tout en accentuant le pas, il avait continué à fumer son cigare. Le 30 mai, De Decker, les yeux enfin dessillés, donnait lecture d'un arrêté royal ajournant les Chambres à des moments meilleurs (1).

VII

Les dernières années.

(1857-1862).

Comme il était aisé de le prévoir, la « loi des couvents » et son échec provoquèrent un grand revirement en faveur de l'opinion libérale. Les élections communales du 27 octobre furent à

(1) On se fera une idée suffisante des troubles de la fin mai et du 1^{er} juin 1857 par la lecture simultanée de *l'Indépendance belge* et du *Journal de Bruxelles* de cette époque.

ce point significatives que M. De Decker décida de se retirer. Le 9 novembre 1857 un nouveau cabinet Rogier-Frère accédait au pouvoir. Les Chambres furent dissoutes; les élections du 10 décembre renvoyèrent au Parlement un groupe compact de septante libéraux.

La situation n'en était pas moins difficile pour le ministère. Les catholiques le représentaient comme issu de la « majorité de l'émeute ». Le Roi, profondément mécontent du déchaînement des passions politiques (1), exerçait une évidente pression sur Rogier pour qu'il agît avec modération et réalisât une sorte d'équilibre des partis. Beaucoup de libéraux tenaient à donner des gages de modérantisme. Ils firent discrètement campagne pour que la présidence de la Chambre fut dévolue à Delfosse plutôt qu'à Verhaegen, devenu « compromettant » par ses fameux discours du 5 et du 6 mai sur la « mainmorte monacale ». Le public, en effet, s'était jeté sur ces textes, répandus à profusion, et s'en était naturellement assimilé les passages les moins vraisemblables.

Verhaegen n'était pas homme à se laisser faire. Dans une lettre très ferme à Charles Rogier, il revendiqua, le 15 décembre, le droit de reprendre ses fonctions présidentielles. Après avoir rappelé que les libéraux étaient tombés tous ensemble en 1852, il ajoutait : « Aujourd'hui, tous vous vous êtes relevés, grâce au sublime élan de l'opinion publique, et moi seul je resterais à terre, en butte aux calomnies et à la haine du parti clérical ! Cela est-il possible ? — Si je n'ai pas craint de me compromettre en dévoilant à la face du pays les turpitudes du clergé, n'êtes-vous pas tous les complices de mes méfaits ? » (2).

La Gauche heureusement recula devant un acte de félonie. Verhaegen reprit sa place au fauteuil. Pendant quelques mois, il put se croire reporté de cinq ans en arrière. En veillant contre le retour d'« abus d'un autre âge », les libéraux reprenaient la thèse de l'indépendance de l'autorité laïque; en disant le pays placé « sous la menace constante de l'émeute », les catholiques

(1) D'une lettre écrite par Léopold I^{er} à Thiers, le 18 janvier 1858, il apparaît que le Roi considéra la retraite de De Decker devant les manifestations populaires comme une faiblesse et qu'il en fut assez irrité. [Baron BEYENS : *Le Second Empire vu par un diplomate belge*. T. I^{er}, pp. 392-93.]

(2) DISCAILLES : *Charles Rogier*. T. IV, pp. 51-52, lettre citée in-extenso.

se réadaptèrent à leur vieille tactique de combat contre Frère-Orban, le « Rouge » !

Cependant les temps étaient venus où la politique belge allait entrer dans des voies nouvelles. Les élections de 1858 amenèrent à la Chambre quelques précurseurs désignés par le corps électoral de l'agglomération bruxelloise : c'étaient des figures bien curieuses que le comte Louis Goblet et l'avocat Louis Defré. Le dernier, plus connu comme pamphlétaire sous le nom de Louis Boniface, s'était distingué dès 1856 par ses « Timides et respectueuses observations au sujet de la lutte électorale ». Favoris bouffants et visage impassible, Defré annonçait d'une voix sépulcrale : « Je signifie le libéralisme progressif » (1).

Peu nombreux, les jeunes libéraux avaient beaucoup d'allant. Ils provoquèrent une scission au sein du parti ; Goblet se gaussa des « vieux libéraux enveloppés glorieusement des plis du manteau de leur vieillesse satisfaite ». Les « vieux libéraux » furent évidemment fort marris de ces propos sans aménité, mais, peu à peu, ils se mirent à évoluer sous l'aiguillon. Auguste Orts d'abord, dont la silhouette funambulesque et les mèches collées associaient l'image de l'Oncle Sam à celle de Méphistophélès, puis Frère-Orban et ses antrusions.

Théodore Verhaegen avait été jadis le plus audacieux des doctrinaires, mais il était trop d'une pièce pour suivre l'évolution de 58. Il n'avait jamais connu qu'une Vérité : le libéralisme constitutionnel, qu'une Erreur : l'Encyclique, qu'un ennemi : l'Épiscopat. Que voulaient à présent ces jeunes ? Bien qu'il souffrît profondément de leurs dédains, il ne pouvait se faire à leurs conceptions électorales ou scolaires. Aussi son discours du 24 janvier 1859, lors de la discussion sur la pétition des habitants de Saint-Josse réclamant l'enseignement obligatoire, fut-il en quelque sorte son chant du cygne. Il rappela son rôle oppositionnel en 1842 et en 1854, mais tint à proclamer bien haut que les libéraux de son temps, qui avaient voté la loi de l'enseignement primaire et la Convention d'Anvers, n'en avaient pas moins été de vaillants défenseurs de la Cause. Il trouva des accents mélancoliques et fiers pour glorifier le rôle des Anciens. « 1842 et 1854 ne vous appartiennent pas », dit-il avec force,

(1) CHARLES WOESTE : *Vingt ans*, pp. 95-96.

« ils sont à nous, ils règlent encore notre ligne de conduite aujourd'hui ».

L'exclusion du prêtre de l'école, l'instruction obligatoire sous peine d'amende et d'emprisonnement, c'étaient là des innovations qui choquaient ses sentiments les plus intimes. Il ne retrouvait que dans le communisme et dans les méthodes prussiennes des contraintes analogues (1). — Mais, rétorquaient Defré et consorts, il ne s'agit que d'établir un principe théorique. A quoi Verhaegen de répondre : « Nous ne faisons pas des lois pour le plaisir d'en faire, nous faisons des lois pour les faire exécuter. » Ce qui, par dessus tout, irritait Verhaegen, routiné depuis tant d'années dans la vie politique, c'était le caractère stérile de l'agitation des indépendants : « Un Cabinet jeune libéral ne serait pas viable. Il y aurait donc une dissolution des Chambres par un Cabinet de Droite. Belle perspective, en vérité ! »

Brusquement, Verhaegen prit une résolution où se mêlaient des sentiments de dignité froissée, de lassitude et de découragement. Le 17 mai 1859, il adressait une lettre à l'*Association libérale*, annonçant qu'il n'accepterait plus le renouvellement de son mandat aux élections de juin. Il renonçait aussi à ses fonctions de président et de membre du comité de cette société. Ce même jour — fait significatif — Thiéfry et Goblet père quittaient également la vie politique.

Verhaegen regretta-t-il cette décision qui surprit tous les milieux par sa soudaineté ? On serait tenté de le croire quand on le voit, en mai 1860, rentrer en contact avec le corps électoral pour défendre la candidature du jeune Pierre Van Humbeek. Au début de 1862, il fit même un effort pour suivre l'opinion libérale bruxelloise dans ses tendances à la modernisation. L'élément le plus conservatif du parti avait quitté l'*Association* pour former la *Réunion libérale*. Verhaegen se rapprocha de la « politique nouvelle » de Jules Guillery, adhéra au principe de l'instruction obligatoire et réassuma les fonctions de président de l'*Association libérale*.

(1) Comme de coutume, l'argumentation de Verhaegen présente des côtés excessifs poussés jusqu'à l'absurde : « Si vous obligez », dit-il, « le père de famille à envoyer son enfant à l'école, vous ne pouvez l'obliger à y aller à jeun. Vous vous engagez donc à lui assurer le pain. Or, ce serait là du socialisme, du communisme, dont je ne veux à aucun point de vue. »

Mais ne nous attardons pas à chercher ce qu'aurait pu être un Verhaegen politiquement rajeuni et réadapté. La mort allait le saisir de la façon la plus imprévue. Elle allait frapper en pleine activité ce sexagénaire énergique qui n'avait jamais été malade. Depuis qu'il avait renoncé aux travaux parlementaires, Verhaegen s'était rejeté avec plus d'ardeur que jamais vers les travaux maçonniques. Il professait, nous le savons, des sentiments convaincus et profonds pour l'idéal poursuivi dans les Loges. En 1861, il avait été l'artisan de l'entrevue de Liège, qui avait scellé la réconciliation fraternelle entre les Orientés des Pays-Bas et de Belgique, séparés depuis 1830 (1). Après cela, il était parti, avec ses amis Van Schoor et Hochsteyn, pour l'Italie, dans l'intention de coopérer à un grand congrès des Loges de l'Italie régénérée (2).

C'était le premier grand voyage de cet homme toujours en action ! Or, au retour, ayant bu de l'eau glacée au sommet du Gothard, il contracta une angine du type le plus dangereux. Rentré à Bruxelles, le samedi 5 décembre, il s'alita immédiatement. Je n'entrerai pas dans de grands détails sur les derniers jours de Verhaegen, jours tragiques, qui furent encore assombrés par le désaccord qui régnait entre lui et ses enfants sur le point si délicat des convictions philosophiques et religieuses. Le dimanche 6, le malade rédigea d'une main ferme et nette ses dernières volontés (3). Le lundi, des suffocations le prirent. Il reçut les

(1) Il y avait eu en Hollande de grandes inondations, qui avaient provoqué en Belgique l'envoi de secours et un vif mouvement de sympathie pour les populations sinistrées. Verhaegen avait profité des sentiments de gratitude des Hollandais pour amorcer le rapprochement cité ci-dessus. — Disons à ce propos que l'action maçonnique de Verhaegen eut aussi ses côtés dissolvants. M. le baron P. Verhaegen a eu l'extrême courtoisie de me communiquer une copie d'une lettre très confidentielle, adressée, le 22 décembre 1854, à M. de Brouckère, ministre des Affaires Etrangères, par M. Nothomb, ministre de Belgique à Berlin. Il apparaît de ce texte que, sur l'initiative de Verhaegen, le Grand Orient de Belgique avait rapporté, le 21 octobre 1854, l'article de ses statuts interdisant toute discussion dogmatique. Les gouvernements allemands se montrèrent très irrités de cette attitude combative et les Loges germaniques rompirent toutes relations avec les ateliers de notre pays.

(2) HYMANS : *Types et silhouettes*, pp. 67-68.

(3) Théodore Verhaegen légua cent mille francs à l'Université de Bruxelles « pour favoriser et augmenter le haut enseignement de la capitale ». Il légua aussi cinquante mille francs aux Loges. Quant à ce dernier point, la famille Verhaegen ne fit aucune difficulté, à condition que le legs fût employé à des fins philanthropiques et non politi-

soins dévoués des docteurs De Roubaix et Pigeolet. Entouré de ses plus vieux et fidèles amis : Hochsteyn, Thiéfry et Van Schoor, il attendit la mort avec une fermeté lucide, dénotant un admirable courage. Le mardi 8, vers 11 heures du matin, il expira.

Les funérailles de Théodore Verhaegen eurent lieu le 10 décembre 1862, dans l'après-midi. Dans l'immense foule qui remplissait la rue des Minimes et le Grand-Sablon (1), figuraient coude à coude, des hommes politiques, des professeurs, d'anciens étudiants. Les discours du président de la Chambre, Vervoort, du bourgmestre Fontainas, du recteur Roussel, furent parfaits. Les sentiments déistes du défunt, sentiments partagés par la majorité de l'assistance, se traduisirent dans ces paroles de Roussel : « Que le juge souverain des pensées et des actions humaines, l'arbitre suprême et tout-puissant du bien et du mal, que Dieu reçoive cette belle âme en sa sainte et douce miséricorde. » Il se manifesta néanmoins un mécontentement assez vif dans les milieux catholiques. Non seulement le clergé n'avait pas assisté Verhaegen à ses derniers instants, mais on avait vu, dans le cortège, à côté des étudiants en corps et de l'*Association libérale*, une délégation de la *Société des Solidaires*, ouvriers libres-penseurs, qui obtenaient des funérailles civiles gratuites, et de grandes députations des Loges, avec insignes et décors. Les mots de « manifestation publique d'impiété » et même de « scandale public » furent prononcés. Ainsi Verhaegen, per-

ques. Le legs à l'Université, au contraire, provoqua d'importantes discussions juridiques. L'Université n'avait pas la personnification civile. La ville de Bruxelles pouvait-elle agir comme personne interposée? Fait digne d'être noté : les catholiques, en général, considéraient que le gouvernement devait autoriser la Ville à accepter le legs. Le Cabinet Rogier-Frère, au contraire, redoutait d'établir un précédent dont l'Université de Louvain et les collèges de jésuites auraient immédiatement tiré parti. Dans son étude sur le *legs de M. Verhaegen* (Bruxelles, Weissenbruch, 1863, in-8° de 42 pages), le professeur TIELEMANS, premier président de la Cour d'Appel, considérait que le gouvernement pouvait sans crainte autoriser la transmission du legs par l'intermédiaire de la Ville. Si des établissements scolaires religieux devaient, dans la suite, bénéficier d'une libéralité analogue, Tielemans préférerait qu'ils la reçussent par l'intermédiaire des administrations communales, plutôt que par des hommes de paille.

Le gouvernement belge ayant maintenu son point de vue, les héritiers ne donnèrent pas suite à la volonté du testateur.

(1) L'hôtel de Verhaegen était situé au N° 13 de la rue des Minimes.

sonnalité de polémique et d'attaque pendant toute son existence, fut enveloppé jusqu'au tombeau d'une atmosphère de combat (1).

*
**

Malgré la grande popularité qu'il connut de son vivant, Verhaegen fut assez vite oublié. D'abord, parce que cela est dans le cours normal des choses, puis, parce que son décès coïncida vraiment avec la fin d'une époque en Belgique. Woeste se trompe, à mon sens, lorsqu'il fait dater de 1847 la « politique nouvelle des Frère-Orban et des Verhaegen », qui ne respectent plus la religion comme la génération de 1830 (2). Les hommes de 1847 considéraient, eux aussi, comme très normal que l'on pût être à la fois libéral en politique et catholique romain en religion. « Je suis », disait fréquemment Théodore Verhaegen, « plus que qui que ce soit attaché à la religion catholique, qui est la religion de mes pères et qui sera toujours la mienne » Que cette religiosité manquât d'orthodoxie, qu'elle prétendît affranchir ses tendances déistes des leçons rigoureuses d'un clergé d'inspiration romaine, cela ne fait l'objet d'aucun doute. Telle quelle, elle incitait cependant ceux qui en étaient pénétrés à la pratique d'un réel esprit de tolérance à l'égard des catholiques purs. Le seul terrain sur lequel Verhaegen et ses amis politiques se montraient farouchement intraitables était celui de la laïcité, de l'indépendance de l'autorité civile vis-à-vis de l'Épiscopat. « Je ne veux pas que le pouvoir spirituel s'empare du pouvoir temporel », tel était le leit-motiv de toutes leurs attitudes politiques. Si Verhaegen avait vécu encore quelques années, il eut certes violemment combattu l'Encyclique de 1864 et l'action intolérante de Pie IX, mais il n'en eût pas moins été dépaycé, scandalisé même, par l'anticléricalisme matérialiste

(1) Sur les funérailles de Verhaegen et les discours qui y furent prononcés cf: *Indépendance belge* du 10 décembre 1862, *Moniteur belge* de 1862, quatrième trim., pp. 5662-63; A. SCHELER: *Annuaire statistique et historique belge*, X^{me} année, 1863, pp. 293 à 95; N. CONSIDÉRANT: *P. Th. Verhaegen* (Bruxelles, Lacroix-Verboeckhoven 1862, 35 pp. in-8°), pp. 13 ss. — On se fera une idée du ton de certaines polémiques, en feuilletant la *Collection de précis historiques. Mélanges littéraires et scientifiques* d'Ed. TERWECOREN S. J., 1863, XII^{me} année, notamment pp. 21 et ss.

(2) CHARLES WOESTE: *Vingt ans de polémique*. I, p. 121.

de 1870, prétendant chasser le prêtre de l'école et qualifiant la religion catholique de honte pour l'humanité.

Le libéralisme bourgeois conservateur disparut en même temps que s'éteignait la génération de Verhaegen. Mais rénové et démocratisé, il resta, sauf accrocs dus à l'extrême ardeur de nos luttes politiques, fidèle aux grandes lignes de conduite sans lesquelles son existence deviendrait un non-sens. En se déclarant défenseur passionné de la liberté sous toutes ses formes, ennemi des tyrannies et des privilèges de classe, surtout en affirmant le droit de l'homme à la libre discussion et au plein épanouissement de sa pensée, Verhaegen est donc proche encore du libéralisme contemporain. Il ne l'est pas moins par son patriotisme, par la fierté que fait naître en lui la conscience « du développement prodigieux auquel le sentiment de nationalité est parvenu en Belgique » (1). Par lui, par les libéraux de son temps, nous nous rattachons à la grande lignée de 1830.

L'Université libre de Bruxelles honora Théodore Verhaegen d'une cérémonie commémorative, le 9 octobre 1865. En même temps eut lieu l'inauguration de sa statue, érigée par souscription publique. La cérémonie se fit dans le goût de l'époque (2). L'assistance écouta d'abord un « morceau d'harmonie » par la musique des sapeurs-pompiers. Le discours du bourgmestre Anspach fut d'excellente facture. La cantate chantée ensuite par les élèves de l'école de chant d'ensemble fut de style moins heureux. Le chœur prétendait donner la signification de la cérémonie par ces mots :

« Ouvrez, ouvrez toutes les portes !
Le monument s'est élargi
Pour laisser entrer les cohortes
De l'enseignement affranchi ! »

(1) Verhaegen n'était pas « Belge à demi », selon le témoignage du comte de Woyna, représentant de l'Autriche à Bruxelles. Voir à ce sujet une curieuse lettre de Woyna au prince de Schwartzberg, président du Conseil autrichien, le 21 novembre 1848, dans laquelle est narré un entretien entre Verhaegen et l'illustre légitimiste Berryer. Ce dernier essaya — sans succès — de convertir Verhaegen à un projet français d'annexion de la Belgique et de reconstitution des frontières naturelles. (A. DE RIDDER: *Un diplomate autrichien à Bruxelles en 1848*, pp. 231 ss. — *Bulletin de la C. R. H. T.* 89, Bruxelles, 1925.)

(2) *Moniteur belge*: quatrième trim., 1865, p. 4,793.

Sans doute, les harmonies de Lassen atténuèrent le caractère désorientant des images de Potvin ; je gage qu'il y eut cependant des sursauts quand les chanteurs échangèrent les paroles sibyllines suivantes :

« La tombe est une école immense.
La statue a son éloquence ;
Que disent ces marbres ?

Science !

Que dit ce bronze ?

Liberté ! »

Depuis ces jours lointains, bien des fois le nom de Verhaegen a été évoqué dans nos murs. Est-il vrai que, peu à peu, nous ayons oublié la signification profonde de son geste de fondateur ? Se pourrait-il que sa personnalité puisse ne plus être comprise par les générations actuelles de professeurs et d'étudiants ? Nous allons sans doute bientôt transporter l'œuvre de Guillaume Geefs vers les hauteurs du Solbosch. Ferme et grave, le pouce de la main gauche passé dans la boutonnière de la redingote, la main droite enserrant un rouleau, gravé de la phrase fameuse : « L'enseignement de la science, par la science et pour la science », Verhaegen dominera là-bas aussi nos travaux et nos solennités. Mais nous sera-t-il aussi familier devant les murs d'usine de la Polytechnique ou le campanile flambant neuf de la Bibliothèque, qu'au fond de la cuve patinée de l'ancien palais Granvelle ? Le dépaysement issu d'un déménagement banal ne va-t-il pas accentuer le travail de désaffection provoqué, selon d'aucuns, par la guerre, par l'après-guerre et par les transformations profondes de la Société contemporaine ?

Je veux croire que, malgré ces bouleversements, il n'en sera rien. Un sentiment permanent de gratitude doit nous rapprocher du fondateur qui avait, pour notre Maison, une « sollicitude instinctive et pour ainsi dire naturelle ». Et s'il devait se rencontrer, parmi « ceux de Bruxelles », des esprits trouvant trop limité le but de Verhaegen lorsqu'il voulait « propager les doctrines progressives », je rappellerai, avec Anspach en 1865, qu'il eut un idéal plus vaste et plus élevé encore : celui de « faire de la Belgique le foyer intellectuel des Nations, comme elle en avait été autrefois le champ de bataille ».

Août 1927.

Chronique scientifique

Nous commençons, dans ce numéro, la publication d'une « Chronique scientifique ».

Le but de cette publication est d'offrir périodiquement aux lecteurs un tableau sommaire où se trouve exposé l'état actuel des recherches scientifiques. Trop souvent, en effet, les universitaires sont contraints de cantonner leurs études dans une branche limitée des sciences; la difficulté croissante des recherches scientifiques tend à accentuer cette spécialisation. Cependant, l'obligation de se limiter n'enlève rien à l'intérêt que chacun peut prendre aux progrès réalisés dans des domaines parfois tout à fait étrangers.

La culture universitaire a, en principe, un côté encyclopédique; s'il n'est pas possible, pour tout chercheur, de posséder dans leur ensemble les connaissances relatives à tous les domaines des sciences, chacun peut être tout au moins en mesure de se rendre compte que tel problème existe; qu'il est de nature à exercer une influence sur l'ensemble des connaissances humaines; que d'autres chercheurs se sont attachés à le résoudre et ont poussé, plus ou moins loin leurs investigations.

La curiosité légitime des universitaires à cet égard, trouve malheureusement un aliment insuffisant dans les articles de journaux, les revues ou les conférences. Ces modes de vulgarisation, pour bons qu'ils sont, manquent de coordination et demandent, pour offrir un intérêt général, un effort et des loisirs considérables.

La vulgarisation scientifique dont nous faisons l'essai, sera présentée dans une forme succincte. Elle s'adresse aux universitaires de toutes les facultés.

Si cette « Chronique scientifique » peut faciliter, dans une certaine mesure, la pénétration réciproque des sciences et éveiller la curiosité des lecteurs sur des questions qui leur sont étrangères, elle aura rempli sa mission.

**UNE NOUVELLE PHASE DU NEO-REALISME
ANGLO-SAXON**

A propos de « Science and The Modern World » de Whitehead

(Cambridge, Univ. Press 1927.)

M. Whitehead a voulu nous combler en traitant simultanément deux sujets d'égale importance. Mais on s'aperçoit bientôt qu'il ne retrace l'histoire du développement des sciences depuis la Renaissance, et l'évolution parallèle des idées philosophiques que parce qu'elles lui fournissent un prétexte pour fonder, en quelque sorte par un choc en retour, au nom des imperfections dont nous rendrait témoins l'histoire des idées, une vision du monde originale, brillante et séduisante. C'est là une méthode très légitime, pourvu que l'on ne se flatte pas trop de présenter la synthèse philosophique nouvelle que l'on propose comme le couronnement nécessaire, univoque, du développement historique des idées.

Il y a toujours quelque malice cachée à vouloir dénoncer la convergence des courants intellectuels vers une issue unique qui ne serait autre que la représentation que nous nous faisons *singulièrement* des choses (1).

Cette manière d'exposer nos idées présente toujours deux inconvénients assez graves, à savoir d'abord que, personne n'étant vraiment dupe de l'optique que nous imposons à ceux auxquels nous nous proposons de communiquer notre conception des choses, chacun finit tôt ou tard par se rendre compte que le prétendu aboutissant des courants historiques règle tant et si bien la convergence des éléments, que seuls les éléments favorables à la thèse (ou peu s'en faut) ceux-là seuls sont amoureusement accentués, disposés dans le meilleur

(1) Et les plus exigeants ont beau s'en défendre, ils y cèdent encore sans vouloir en convenir. Nos esprits, saturés d'histoire, et surtout d'une conception progressiste de l'histoire, ne se prémunissent pas assez, semble-t-il, contre le préjugé, d'un progrès millénaire, qui n'est qu'une théorie philosophique. Elle mériterait un examen préalable sérieux avant d'intervenir comme principe d'une histoire des théories philosophiques. Il suffira de rappeler aux lecteurs d'ouvrages philosophiques la séduction qu'exerce par exemple, sur l'esprit de M. Brunschwig, cette conception particulière en parcourant son dernier ouvrage : *Les Progrès de la Conscience dans la philosophie occidentale*. Paris, Alcan, 1927.

leur éclairage, pour indiquer plus irrémédiablement l'inflexion de la courbe dont nous aurions le privilège de posséder enfin l'équation. Par quoi nous ne saurions assez nous garder de ces preuves par l'histoire dont on se fait trop volontiers juge parce qu'on est partie. Encore faudrait-il voir s'il en est jamais d'autres par l'histoire. Mais si ce mal est sans remède, cette méthode repose encore sur une erreur qui porte plus à conséquence en ce qu'elle assimile des solutions probables à des solutions certaines, en ce qu'elle traite l'histoire comme une suite de théorèmes.

Que l'on suppose une description où l'on ne fasse pas le moindre sacrifice de la vérité de détail; supposons que l'on ait mis un soin méticuleux à recueillir les éléments les plus variés contrariant le plus une vision simple des choses, supposons que l'on parvienne à construire une suite d'événements de cette manière, poussons même plus loin, concédons que l'histoire se déroule suivant un rythme rationnel, et qu'en particulier les courants d'idées d'abord antithétiques, finissent par se cristalliser en des synthèses plus riches — nous croyons cependant pouvoir toujours affirmer que rien ne nous autorise à dire qu'une synthèse unique satisfait aux exigences contraires que nous révèle le contenu d'éléments incompatibles à surmonter. Au nom même d'une déduction rationnelle, il peut y avoir plusieurs solutions possibles qui représentent parfaitement des synthèses des éléments envisagés. L'histoire, elle, ne nous offre qu'une suite d'événements contingents, dans lesquels il paraît excessif d'introduire une finalité tout aussi contingente, puisqu'elle n'y assigne pour terme qu'un terme parmi d'autres — celui auquel nous nous sommes rallié. Pourquoi n'existerait-il pas dans l'histoire des idées une multiplicité de combinaisons représentant à titre égal des solutions non seulement possibles, mais réalisées dans plusieurs pensées individuelles (sous la réserve expresse évidemment qu'elles ne soient pas contradictoires entre elles, mais également probables, ce qui est parfaitement possible étant donné qu'il s'agit d'événements contingents) ?

Nous nous hâtons toutefois de dire qu'il ne s'agit pas de faire un procès de ce chef à la méthode d'exposition doctrinale de M. Whitehead. Elle n'atteint pas précisément à un radicalisme si outrancier. Telle qu'il l'entend, elle demeure défendable à la rigueur et l'on nous comprendrait mal si l'on devait conclure à une attitude dogmatique, rigoriste et intolérante qui n'est pas du tout le fait de M. Whitehead (1), ni de la philosophie anglo-saxonne en général. Nous croyons cependant que sa méthode d'exposition souffre à quelque

(1) Cfr. p. 231, op. cit.

degré des inconvénients que nous venons de signaler, et ce n'est que dans la crainte du pire, si cette méthode devenait en quelque sorte une méthode ordinaire en philosophie (danger qu'à certains signes nous ne croyons pas exagérer, puisque s'y exposent sans précaution deux philosophes distingués comme MM. Brunschwig et Whitehead) que nous nous insurgons contre celle-ci.

Quel est le schéma abstrait fondamental dans lequel le savant a d'abord voulu enfermer le réel? Passionné de détail brut, de faits irréductibles, autant que toujours hanté par l'idée d'un principe général rationnel et soutenu par la croyance à l'ordre régnant dans la nature, imparfaitement armé d'abord de son outil mathématique, le savant a pu s'en tenir longtemps à une cosmologie sommaire, à une vision sommaire que l'on peut qualifier de *mécanisme matérialiste*.

La pensée scientifique ne s'est pas tant trouvée à l'étroit dans ce cadre abstrait, puisqu'elle a ainsi jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pu constituer l'édifice physico-mathématique que l'on sait. Et cependant, si l'on y regarde de plus près, si l'on se souvient qu'au demeurant l'édifice scientifique ne repose que sur une substructure logique (1), où l'on a mis l'accent sur un constituant concret déterminé de la réalité, le mécanisme matérialiste devait présenter de singulières difficultés au cours de son développement, par lui-même, autant que par l'impossibilité où l'on se trouva bientôt d'établir une équivalence formelle entre son système de vérités et celui des autres sciences (qui ont pris à leur tour leur place dans la pensée scientifique, au cours du XIX^{me} siècle, en mettant l'accent sur des réalités concrètes, ayant un tout autre contenu que celles du matérialisme mécaniste). Ces difficultés sont inhérentes à ce que l'on pourrait appeler « le sophisme du concret mal choisi » (fallacy of misplaced concreteness).

Toute construction abstraite doit pouvoir correspondre directement ou non à des éléments de l'expérience immédiate (cf. p. 72, op. cit.) ; or, malgré toutes les tentatives philosophiques, il n'y a rien de pareil dans le schéma de la Nature du XVII^{me} siècle.

A quoi correspond cette matière qui serait simplement déterminée par sa localisation spatiale et temporelle? Une succession de configurations matérielles (masse permanente) instantanée, dont les par-

(1) Cette idée est devenue de plus en plus manifeste. Il faut en attribuer tout le mérite, en pays anglo-saxons, à Russell et Whitehead. On trouvera des détails précis à ce sujet dans « Our Knowledge of External World » et « Analysis of Matter » de Russell, ainsi que dans les « Principles » de Whitehead.

ties sont causalement indépendantes, indépendantes de leur orientation, et déterminent leurs propres changements (gravitiques, par exemple) ? Telle est l'hypothèse implicite du matérialisme mécaniste (op cit. p. 63). La prépondérance de la détermination spatiale à l'égard des autres déterminations de la matière, et l'indépendance du temps à l'égard de ces mêmes déterminations, contiennent déjà tant de conséquences embarrassantes pour l'induction que, plus tard, Hume, ne trouvant rien, par rapport à ce schéma, qui fut inhérent dans la nature à l'observation immédiate, pouvait déclarer vain le fondement de l'induction. C'est que, sans tirer argument des difficultés dans lesquelles se débattirent les métaphysiciens fidèles à ce schéma, il suffit d'analyser l'espace-temps pour se rendre compte de l'insuffisance de la « simple localisation matérielle ».

Car, quels sont les caractères de l'Espace-Temps ? Ils sont, semble-t-il, au nombre de trois. L'espace-temps permet de dissocier les choses, de les réunir, enfin, de circonscrire les choses à ce qu'elles sont. Il est donc « séparatif, préhensif et modal ». Tout au plus le schéma classique en retient-il ce dernier caractère. Et si nous interrogeons l'expérience, nous voyons que partout le caractère « préhensif » des volumes y joue un rôle primordial, que partout nous avons affaire à des volumes formant des unités, des agrégats ordonnés, et que la divisibilité n'est jamais qu'hypothétique à leur endroit. Jamais nous ne voyons une partie ayant une existence indépendante suivant l'acception classique. Chacune forme un aspect pour toute autre, s'unissant de soi-même en quelque tout unitaire. Bref, la « préhension » prime, et cependant le volume est plus abstrait que les aspects. Si nous examinons le rôle de la durée, même remarque : chaque durée mire en soi toutes les autres. Maintenant, qu'est-ce que cela prouve ? Que l'unité dépend de la présence modale des constituants, et que l'Espace-Temps suppose préalablement ces constituants, c'est-à-dire un ordre d'événements (cfr. p. 80 sq.).

Si la philosophie peut se définir comme « une critique des abstractions dont nous nous servons dans l'élaboration de notre vision du monde », tant en ce qui concerne leur confrontation mutuelle, c'est-à-dire leur harmonie interne, qu'en ce qui concerne leur confrontation avec les données, avec le concret, pour s'assurer qu'elles sont exhaustives, nous voyons dès lors qu'à cette double exigence ne parvient plus de satisfaire le schéma abstrait du mécanisme matérialiste.

Au reste, l'histoire des idées est là pour nous l'enseigner.

A la fin du XIX^m siècle, la matière n'avait déjà plus le primat parmi nos concepts comme à l'époque classique en physique mathématique. Les sciences de la vie avaient acquis un prestige envahissant de leur côté. L'embarras théorique était d'ailleurs significatif au

sein de ces dernières. Le compromis vitaliste qui réservait le mécanisme pour l'inanimé et une matière dite inerte, et l'accommodait tant bien que mal avec un principe vital pour les êtres vivants, ne restituait-il pas une fois de plus l'inextricable dualisme d'essence qui accompagnait le matérialisme depuis son origine, au fur et à mesure que s'élargissait le domaine concret avec lequel on le confrontait et pour lequel il n'avait pas été taillé.

Ces difficultés théoriques et ces conflits de la pensée scientifique avec elle-même au cours de l'histoire, suggèrent l'idée d'une révision de notre schéma scientifique. Cette cosmologie nouvelle, cette métaphysique appropriée, nous l'appellerons, faute de mieux, un « organisme ».

Avant de le définir, nous nous permettrons de faire remarquer, sans vouloir le moins du monde déprécier le brillant exposé que l'on trouvera dans la série de chapitres qui préparent, accumulent les petits faits en faveur d'une révision de notre schéma scientifique, et si persuadé que l'on en sorte de l'ingéniosité de M. Whitehead comme historien des idées, combien nous demeurons étonnés de son jugement expéditif sur l'idéalisme en général, et sur l'idéalisme kantien en particulier. Pour ce dernier, du moins, cette omission volontaire ne se justifie pas expressément par cette vérité générale que l'idéalisme allemand s'est par trop détaché du mouvement scientifique contemporain (cf. p. 172). Ce dédain n'aurait pas dû s'étendre si loin. Nous le savons, toutes les conséquences du « subjectivisme » étaient en germe dans Descartes, et toutes ses inconséquences se manifestent dans le matérialisme mécaniste qui a été jugé, mais n'existe-t-il donc pas de visions fécondes en dehors de celui-ci sinon tout ce qui de près ou de loin a pu préparer une vision « organiste » de l'univers? Quand on consent à tenir compte, comme le fait M. Whitehead, des rappels à la réalité concrète dont nous ont si souvent entretenus les poètes, toujours un peu méfiants à l'égard des constructions scientifiques abstraites, ne pouvait-on légitimement faire plus large part à l'influence du Kantisme sur notre vision du monde? (p. 107). L'ouvrage de M. Whitehead n'est peut-être qu'un livre de polémique néo-réaliste, et cette combativité partisane dans laquelle il se laisse entraîner aura peut-être l'avantage d'exagérer une thèse qu'anime une conviction très sincère et réfléchie.

La réalité se présente à nous comme le lieu de convergence des deux mondes qui la constituent, à savoir le monde du possible ou l'ensemble des objets éternels (universals) (1), et l'univers des

(1) Cette dénomination d'« objets » éternels est choisie volontairement pour accentuer le caractère réaliste des universaux.

événements actuels. S'ils sont au demeurant insondables, du moins pouvons-nous en donner une description formelle. C'est cette analyse que nous allons entreprendre pour chacun d'eux respectivement.

1. Le royaume du possible se compose d'objets éternels.

Tous les états d'un objet éternel peuvent s'exprimer en tant que possibles dans les relations internes qu'il soutient avec d'autres objets éternels. Cette absence de référence à son essence individuelle peut s'appeler le « principe d'isolement des essences ». En tant que possible, un objet éternel ne peut donc avoir qu'une relation externe avec l'actuel, puisque à cet égard il est indéterminé. Mais c'est l'actuel qui est en relation interne avec l'objet éternel (ou ses états de relations internes avec d'autres objets éternels), puisqu'il apporte une résolution à l'indétermination du possible.

Ces objets éternels diffèrent entre eux suivant deux degrés, qui varient parallèlement sans toutefois se confondre.

1. 2. Les objets éternels diffèrent entre eux suivant leur degré de complexité :

1. 21. Il y a d'abord ceux dont l'essence individuelle est simple, non-analysable en relation de composants ou de relatés. (Par exemple, une nuance A de vert).

1. 22. Il y a ensuite ceux qui sont composés d'objets éternels, mais dont aucun des composants n'est un objet éternel complexe. (Désignons, par exemple, par R [A, B, C] la relation spatio-temporelle de trois couleurs).

1. 23. Il y a enfin les objets complexes formant une essence constituée elle-même d'essences individuelles (soit par exemple S [D, D₁, D₂..., D_n] les relations spatio-temporelles d'une classe d'objet.)

1. 3. Les objets éternels se distinguent entre eux suivant leur degré d'abstraction — degré d'abstraction que nous n'envisageons uniquement qu'au point de vue du possible, et non au point de vue de l'actuel. Un objet éternel simple (la nuance A) est moins abstrait qu'un complexe quelconque (R [A, B, C]), malgré que celui-ci ne soit qu'une relation de celui-là (de A), mais puisque A est exclu de toute relation où il pourrait entrer du fait R (A, B, C), ce dernier est plus abstrait.

1. 4. Nous pouvons maintenant affirmer, d'autre part, qu'un groupe (g) défini d'objets éternels simples de base, constitue une « hiérarchie abstraite » (infinie ou finie) (1) satisfaisant aux conditions suivantes :

(1) Hiérarchie infinie, si elle contient des membres de tous les degrés de complexité, et hiérarchie finie, si elle ne contient que des membres de degré fini de complexité. Ceci n'a rien à voir avec le nombre de membres qui peut être fini ou infini.

a) Les membres de g appartiennent à la hiérarchie et sont les seuls objets éternels de la hiérarchie.

b) Les composants de tout objet éternel complexe de la hiérarchie sont également membres de la hiérarchie.

c) Toute collection d'objets éternels de la hiérarchie (qu'elle soit de même degré ou d'un degré différent) forme des composants (ou des composants dérivés) d'un objet éternel au moins, appartenant à la hiérarchie (condition de connexité).

Cette définition formelle de la hiérarchie des objets éternels nous permet d'affirmer une série de propositions touchant la structure de cette hiérarchie qu'il serait trop long d'énumérer ici.

2. Mais le possible s'insère dans l'actuel, en tant que hiérarchie abstraite infinie (de base $[g]$), réunie à des hiérarchies finies, suivant leur mode de réalisation.

On dira d'un groupe $[g]$ d'objets éternels que tous ses membres sont inclus dans une « occasion actuelle », dans la mesure où :

2. 1. dans cette occasion sont réunies des essences individuelles,

2. 2. un certain plan de structure, une synthèse d'une certaine valeur émerge dans l'actuel,

2. 3. s'insère dans une occasion actuelle, ce qu'on pourrait appeler une « hiérarchie infinie associée (à l'occasion) », c'est-à-dire une hiérarchie d'objets éternels dont la description est incomplète, malgré que nous puissions établir un rapport entre le degré de complexité du membre de la hiérarchie et le degré d'abstraction de l'actuel. Cette hiérarchie est liée au mode de réalisation spécifique de l'occasion.

3. Examinons maintenant le monde des événements, ou occasions actuelles.

3. 1 Tout événement est une détermination (catégorique) unique, c'est-à-dire qu'étant une synthèse abrupte d'objets éternels, il apparaît comme une unité concrète présentant dans l'univers une certaine valeur.

Tout événement est en relation à d'autres avec lesquels il se trouve réuni en une unité concrète plus ou moins complexe.

3. 2 Tout événement se détache d'une collection d'événements (son passé), forme une collection pour soi, plus ou moins conditionnée par son passé (le présent), accompagnée de l'indétermination partielle en quoi consiste le futur.

4. Il ne s'ensuit pas que le problème de la limitation des événements à leur mode d'apparition, puisse s'expliquer par le concours de relations éternelles et de valeurs actuelles des événements. La limitation modale peut en partie s'expliquer par ceci que l'existence actuelle de valeurs apporte une restriction aux synthèses qui se font,

et que les événements antécédents opèrent sur le cours des événements une sorte de sélection, mais les modalités d'individuation nous échappent. Sans doute sont-elles un attribut d'une activité substantielle que nous pouvons appeler Dieu et dont dépend également le règne du possible.

Ce qu'il y a d'original dans cette phase nouvelle du réalisme anglo-saxon, nous pourrions le caractériser de la manière suivante :

1. Jusqu'à présent, aucun réaliste contemporain n'avait osé rompre franchement avec la tradition qui suspendait l'essence du réel à des prédicats universels de l'absolu, que l'on était convenu d'appeler les formes ou les catégories, depuis Aristote et Platon. L'étude de l'être consistait à dissocier les unes des autres ses propriétés fondamentales avec l'intention plus ou moins avouée de les déduire les une des autres, ou de les subsumer à de plus éminentes en dignité. En cela, le nouveau réaliste ne se distinguait donc pas de ses devanciers idéalistes, et ses critiques les plus exigeants n'avaient pas tort de lui en faire grief. Car, il n'y a de divergence entre un Green, un Bradley et un Alexander que sur le point simplement de savoir à quoi attribuer les catégories, à quel genre d'absolu, et que cet absolu dès lors soit l'Esprit absolu, ou l'Espace-Temps (Alexander), il n'y avait là qu'une question de subordination, de dignité des concepts. L'élément nouveau que M. Whitehead introduit dans le réalisme, nous semble-t-il, c'est la dissolution de la notion de prédicat absolu ou de catégorie (liée à une certaine conception du jugement logique) en *relations* éternelles s'exerçant entre des essences dont tous les états en tant que relatés constituent l'essence — du moins l'essence accessible à nous et la seule que requiert une explication du monde. Il y avait, à la vérité, une tendance de ce genre chez M. Alexander qui, tout en demeurant fidèle à la notion de catégorie, rompait déjà avec la conception classique de la substance permanente pour la réduire à une collection d'événements relatifs. Russell lui-même avait esquissé une formule de ce genre. Mais M. Whitehead est plus radical : tous les états de relation des objets éternels constituent les objets éternels. Or, ceci entraîne l'abandon d'une notion dont se sont fait les défenseurs les réalistes de la première heure, et les néo-réalistes américains en particulier, à savoir la notion de relation externe, c'est-à-dire jouissant d'une réalité propre à côté de celle des termes individuels qu'elle relie. Pour les essences possibles, les formes universelles et éternelles, *les relations sont internes*, constitutives de ces essences mêmes ; et de même, pour les événements actuels, ils sont en relation interne au possible. La relation n'a plus une propriété d'extériorité que du possible à l'actuel, et non réciproquement.

2. Ces relations éternelles s'insèrent dans les événements actuels. Nous avons vu qu'une activité divine réunissait le possible sans valeurs à l'événement actuel, constituant ainsi des synthèses concrètes ayant des valeurs concrètes variées. Ce rôle de la valeur, de cet élément irrationnel, dans la formation et la définition des organismes d'événements (la valeur étant la « matière » de l'univers dans laquelle viennent s'insérer les « formes » universelles du possible) constitue une des propositions métaphysiques les plus originales de M. Whitehead. Dans quelle mesure résistera-t-elle à une connaissance plus appropriée des structures matérielles? L'avenir nous l'apprendra, et, pour le moins, la circonspection de Bertrand Russell en face des mêmes théories scientifiques, marque-t-elle sinon une virtuosité métaphysique plus discrète, un manque d'accord sur ce point parmi les principaux néo-réalistes anglo-saxons. Sans doute, un autre réaliste, M. Alexander, avait déjà universalisé le rôle de la valeur, mais avec infiniment de précautions, sans aller jusqu'à en faire la trame des choses. Même si M. Whitehead avait été victime d'une certaine précipitation, il n'en reste pas moins vrai que le problème du rôle des valeurs dans la constitution de l'Univers, qui mérite de retenir notre réflexion, se sera enrichi de quelques suggestions nouvelles.

Ce sont ces deux mérites, d'avoir élaboré une théorie analytique des universaux et d'avoir suggéré un rôle nouveau pour la valeur dans la constitution de l'univers, qui nous ont paru devoir être accentués, au tournant nouveau d'un mouvement philosophique, qui a pris, depuis quarante ans environ, une place prépondérante dans le monde philosophique anglo-saxon.

PHILIPPE DEVAUX,

Associé C. R. B. à l'Université de Bruxelles.

UNE OPINION RECENTE SUR L'HISTORICITE DE JESUS.

« Les études de P. L. Couchoud sur « Le Mystère de Jésus » (1) a écrit au « Quotidien » M. Albert Bayet, sont, à mon sens, un des grands faits intellectuels de notre époque, une de ces révélations qu'on attend confusément des années durant, et qui, tout à coup, éblouissent. »

Révélation..., éblouissement...! Voilà, certes, beaucoup d'emphase! A moins que, vraiment, M. Bayet ne se trouve ignorer la pléiade d'historiens qui, voici quelque vingt ans, et plus, se firent les destructeurs acharnés de l'homme-Jésus?

Rappelons simplement Kalthoff pour qui Jésus n'est que la figuration d'un mouvement social spartakistes, Jensen et sa thèse « pan babyloniste » assimilant l'histoire de Jésus à l'épopée babylonienne de Gilgamesch, enfin les mythologues, Robertson, Smith et Drews, convaincus de l'existence d'un préchristianisme, culte, antérieur à l'ère chrétienne rendu par des sectes juives syncrétistes à un dieu sauveur nommé Jésus.

Sans nul doute, ce problème — étonnamment troublant — est-il des plus complexes, des plus délicats; toutefois, des savants français, comme Guignebert, semblent avoir fait justice des outrances anglo-germaniques.

Mais voici que reprend la bataille. Est-ce à dire que M. Couchoud se fasse l'écho du « panbabylonisme » ou de la « Sozialtheologie »? Non point; et s'il faut chercher à apparenter à quelque autre sa pensée, ce serait à celle de M. Salomon Reinach que nous la rapporterions, encore que ce dernier se réserve quant à une conclusion définitive sur l'historicité de Jésus.

M. Couchoud, lui, soutient hardiment sa thèse jusqu'en ses extrêmes conséquences et avec un talent d'écrivain auquel il faut rendre hommage.

Différent aussi des mythologues, il ne prétend pas, comme le fait très judicieusement observer M. Goguel (2), faire de Jésus un être mythique, mais un être spirituel. Et, son livre ne valût-il que par cette « intelligence de la valeur spirituelle du christianisme », il requerrait encore notre estime.

(1) Collection « Christianisme ». Rieder.

(2) Maurice GOGUEL: Jésus de Nazareth, Mythe ou Histoire? Payot.

Croyant ou non, qui du christianisme n'a point perçu la puissance esthétique est triste indigent d'âme. Il est telles créations de l'esprit devant lesquelles, en fervente gratitude, il convient d'adorer le génie des hommes.

Car le christianisme ne tient point dans Jésus, tant s'en faut. M. Couchoud l'a fort bien compris ; trop bien même, puisque, selon lui, ces deux termes impliquent exclusion mutuelle.

Ses arguments sont de deux ordres : psychologique et historique.

Il est impossible qu'en une génération se soit accomplie la divinisation d'un homme, et il y a loin de l'obscur Galiléen au Christ de Paul.

Sans doute ; mais est-il plus vraisemblable que — si rapidement — un dieu se soit humanisé ? Et pourquoi, comme le remarque M. Goguel, en donnant à ce dieu une histoire humaine, lui infliger une mort infamante, infamante surtout pour des Juifs se rappelant le Deutéronome 21, 23 : « Maudit quiconque est pendu au bois ». Pourquoi aussi Paul, persécuteur des Chrétiens, se trouvait-il si offusqué par le « Scandale de la Croix » ? Enfin la christologie paulinienne s'est développée parmi des Juifs de la diaspora, en terre hellénique où un intense syncrétisme des différentes religions de mystère permettait d'assimiler à une véritable sotériologie l'histoire, même très humble, d'un prophète, même obscur.

Mais, dira-t-on, en admettant avec M. Couchoud que « Jésus n'est pas un fondateur religieux, mais un Dieu nouveau », quelle est son origine ? D'où surgit ce personnage ? Quelle est donc l'allumette où s'embrase l'incendie chrétien ? Disons, sans commentaire — puisqu'après tout notre devoir n'est point de faire ici œuvre critique — que c'est la vision de Pierre.

Voilà un témoignage bien subjectif. N'en est-il pas d'autre ? Les textes juifs ou païens ? Ils sont muets, dit M. Couchoud. Si — pour nous en tenir aux deux exemples les plus frappants, — dans la version slave de Flavius Josèphe, les passages relatifs à Jésus sont des interpolations dues à une recension chrétienne ; si dans la « Vie de Claude » de Suétone, la phrase « Judacos, impulsore Chresto assidue tumultuantes Roma expulit. » n'indique pas nécessairement une référence au Christ, le nom de Chrestus étant extrêmement répandu parmi les esclaves et les affranchis, nos sources d'information se trouvent, en effet, bien réduites. Si d'autre part, Chresto n'est qu'une corruption de Christo « cet humble procès-verbal fautif se trouve être le plus ancien document connu sur le christianisme ».

C'est quelque chose cependant, surtout si, comme le prétend M. Goguel, les Chrétiens à Rome étaient appelés *Chrestianoï* et non *Christianoï* et si l'absence d'un adjectif indéfini comme *quodam* ou

aliquo indique qu'il s'agit d'un Chrestos bien connu. Enfin — et nous nous faisons l'écho de M. Guignebert (1) qui, entre M. Couchoud souvent téméraire et M. Goguel parfois trop timide, nous apparaît comme le plus clairvoyant — les polémistes juifs se sont toujours montrés préoccupés d'avilir Jésus; jamais ils n'ont fait allusion à la possibilité d'une non-existence. Comment croire qu'ils eussent omis une preuve aussi dirimante s'ils avaient pu lui accorder quelque ombre de vraisemblance?

Cet argument nous semble entre tous décisif, en même temps que nous apparaissent extrêmement significatifs les efforts que font les auteurs chrétiens pour exalter leur personnage. Les épîtres pauliniennes ne tendent-elles pas à effacer l'humanité d'un homme qu'elles veulent diviniser? Telle n'est point pourtant l'impression de M. Couchoud qui prétend y voir le mouvement inverse. Jésus y est un Jahvé humain et douloureux, le Sauveur : *Ἰησοῦς ὁ ῥυόμενος* (I Thess. I, 10), hypostase du Dieu créateur.

Qui donc songerait à contester la spiritualité du Christ paulinien? L'ardent et mystique Tarsiate apportait au monde un Christianisme sublimé, fervemment adorateur de l'Esprit ineffable, tout aussi farouchement contempteur de la chair de péché. Mais d'où vient cependant, dans les épîtres pauliniennes, l'importance du « discours de la Croix »? Que d'allusions par exemple dans la première aux Corinthiens, une des quatre grandes épîtres assurément authentiques, et dans celle aux Galates où Paul explique la parole du Deutéronome : « Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous — car il est écrit : « Maudit est qui-conque est pendu au bois. » (Gal. 3, 13). D'abord, dit M. Couchoud, la crucifixion n'est que l'homologue de la laceration de Dionysos Zagreus par les Titans. Quoi d'étonnant à ce que cette pathétique histoire eût été inventée dans un milieu saturé d'orphisme? Ensuite, Paul, nourri de l'Écriture, et se souvenant, entre autres, de l'admirable Psaume XXII, en veut voir l'accomplissement dans l'histoire de son dieu. Ainsi devait-il l'humaniser. L'essentiel, dit M. Couchoud, est de ne pas confondre l'humanité et l'historicité de Jésus. Enfin, on ne trouve dans les lettres aucune indication précise, chronologique ou topographique, sur la vie de Jésus.

Peut-être, ces assertions, ne devons-nous point les recevoir sans contrôle. M. Guignebert s'est chargé d'y répondre et conclut : Croire que Paul n'ait rien su de la personne humaine du Seigneur, c'est se rendre inintelligible la sotériologie paulinienne. Et tandis que M. Goguel nous présente un Christ paulinien un peu trop

(1) Cf. *Revue d'Histoire des Religions*. Juillet-décembre 1926.

humain à notre gré, M. Couchoud, péremptoire, déclare que l'historicité de Jésus rend inintelligible le paulinisme.

On le voit, la bataille est chaude. Encore n'avons-nous marqué — et presque au hasard — que quelques-uns des coups. Mais le paulinisme est une matière si merveilleusement riche et féconde qu'il nous serait impossible de donner ici un exposé exhaustif de la controverse.

Restent les évangiles, documents fort suspects, tout le monde en convient aujourd'hui. Durant la période évangélique — que l'on peut situer au dernier quart du I^{er} siècle — le mystère de Jésus, dit M. Couchoud, passe de l'état lyrique à l'état narratif. Jean, très spiritualiste et dont l'œuvre, au point de vue théologique, rejoint celle de Paul, ne peut nous être d'aucun secours. Quant aux synoptiques, éliminons Matthieu et Luc, remaniements de Marc. Celui-ci, catéchiste populaire, bavard incohérent, nous conte « des histoires », souvenirs réels, d'une part, mais se rapportant à un Jésus-Esprit, d'autre part — à partir du chapitre IX — réminiscences très précises de l'Écriture, principalement d'Ésaïe LIII et du Psaume XXII. Et M. Couchoud collationne deux séries de textes présentant en vérité une analogie si certaine, un parallélisme tellement étroit que nul ne pourrait conclure à une indépendance radicale. Contentons-nous de rappeler, à titre d'exemple — et des plus saisissants — les versets 17 et suivants du Psaume XXII :

« Une bande de scélérats rôdent autour de moi,
Ils ont percé mes mains et mes pieds.
Je pourrais compter tous mes os.
Eux, ils observent, ils me regardent ;
Ils se partagent mes vêtements,
Ils tirent au sort ma tunique. »

Sans parler de Jean 19, 23-24, qu'on se rappelle Marc 15, 24.

Ainsi donc, Marc n'est qu'« un commentaire libre et fabulé des textes bibliques et des souvenirs spirituels où se fondait la foi chrétienne ».

Toutefois, M. Couchoud n'emporte point l'assentiment de tous ses lecteurs. Il oublie, selon M. Guignebert, qu'il existe, dans la foi chrétienne, une étape antérieure à celle des synoptiques, lesquels répondent à une nécessité de leur temps. Pour l'Évangéliste, le Christ a effacé le Galiléen. Ses moments d'humaine faiblesse constituent un résidu historique plutôt gênant. Si Jésus était inventé de toutes pièces, son histoire serait plus cohérente. Pourquoi aussi, dans les évangiles, se donne-t-il non pas pour un dieu, mais pour le modèle du croyant parfait ?

Que conclure? Paul a-t-il, en trois mots, livré le secret des évangiles? « Ὁ δε Κύριος τὸ πνεῦμα ἐστίν » Jésus c'est l'Esprit, Est-il vrai que « la foi à un Jésus vivant créa la foi à un Jésus qui a vécu »? Et peut-on acquiescer à la thèse si séduisante, riche d'un si haut idéalisme, selon laquelle Jésus « un grand rêve des hommes continuellement vivant... » « Jésus n'a que faire de l'existence. il a l'être ».

Hélas! *In medio virtus!* Jésus, sans doute, fut un agitateur obscur que d'exceptionnelles circonstances sociales et surtout spirituelles grandirent immensément. Comme le pense M. Goguel, croire à son historicité n'est pas d'un évémérisme naïf; l'histoire de Jésus transfigurée par la foi messianique devient un épisode d'un grand drame cosmique de rédemption universelle (1).

NELLY LAMEERE,

Docteur en Philosophie et Lettres.

(1) Il existe sur cette question une abondante littérature. Citons, pour ces dernières années, entre autres: J. WARSCHAUER: *The historical life of Christ*. London 1927. — Rév. Arthur C. HEADLAM: *The Life and teaching of Jesus the Christ*. London 1923. — G. PIEPENBRING: *Jésus historique*. Strasbourg-Paris 1922. — Giovanni PAPINI: *Histoire du Christ*. Trad. P. H. Michel. Paris 1922, etc.

DE LA « DEFENSE D'OCCIDENT » A « LA TRAHISON DES CLERCS ».

Il faut bien le reconnaître, la pensée européenne semble assez pessimiste, si l'on en juge par certaine production littéraire d'aujourd'hui. Il n'est pas question, ici, cela va de soi, de fixer toutes les dominantes de l'idéologie contemporaine ; quelle sûreté de jugement, quelle puissance de synthèse ne faudrait-il pas. Notre dessein ne consiste qu'à identifier les préoccupations intellectuelles les plus marquantes de l'heure, et sous cet angle, l'on est frappé de toucher le fond d'inquiétudes et de tristesse qui leur est commun. L'état de nervosité où la guerre a plongé l'Occident, les difficultés qui l'ont suivie l'expliquent, mais il faut y ajouter certaines exagérations de faux prophètes et de fakirs, qui se complaisent dans le tourment qu'ils s'imposent. Les raisons que l'Occident peut avoir de se montrer soucieux de son avenir ne manquent pas, cela est incontestable, et les idéologues, littérateurs et philosophes qui s'en rendent compte, ne peuvent être incriminés lorsqu'ils cherchent les moyens de défendre la civilisation du vieux monde, au contraire. Mais ce qui est pour le moins curieux, c'est que leur travail, prodigieux et chaotique d'ailleurs, s'affirme davantage critique que constructif. La pensée européenne paraît, ainsi, plus attentive à contrôler toutes les notions qu'elle a reçues, toutes les valeurs que le passé lui lègue, que de retrouver la ferveur qui l'aidera à sortir du gâchis où elle est entrée.

Hier, la question qui s'élevait au-dessus des autres, était celle que l'on reconnaît sous le double signe « Orient-Occident » ; à l'heure actuelle, le péril s'est apaisé sur les rives du Fleuve jaune, le problème change, mais comme on le verra, ne fait en définitive que réapparaître sous une autre forme.

On sait comment le problème « Orient-Occident » a pris place dans les soucis contemporains, tant en Allemagne qu'en France. Nous ne chercherons pas quels sont les événements, économiques et politiques, qui lui ont donné naissance ; cela n'est guère de notre ressort. Après avoir été exprimé dans plusieurs œuvres remarquées, il connut une intensité nouvelle à cause de trois livres fort dissemblables, mais qu'un esprit identique réunissait. Ce furent « Bouddah Vivant », de Paul Morand ; « Tentation de l'Occident », d'André Malraux, et la « Défense d'Occident », de Henri Massis.

Comme les œuvres qui les précédèrent, qu'elles fussent signées de Spengler, de Kayzerling ou de Romain Rolland, ces ouvrages

nouveaux opposaient l'Occident à l'Orient et exprimaient, comme l'a très bien signalé Benjamin Crémieux, une triple interrogation ; l'Europe pourrait-elle résister à une Asie unifiée que conduirait la Russie ou le Japon ; l'Europe pourra-t-elle seulement maintenir sa suprématie en Orient ; dans le domaine spirituel, faut-il appeler l'influence orientale ou la combattre ?

Ce qui nous retiendra, c'est que tous ces écrivains se rencontrent pour dénombrier, imaginaires ou réels, les maux dont souffre l'Occident. C'est une manière de diagnostic par comparaison. D'aucun, comme M. Massis, exagéreront même l'unité spirituelle de l'Orient, pour rendre plus sensibles leurs craintes touchant l'avenir de la civilisation occidentale, et rendre, ainsi, plus urgente et plus souhaitable, la solution qu'ils proposent. C'est le cas encore de M. Massis : en réactionnaire français, il ne voit de salut que dans un catholicisme intégral.

Benjamin Crémieux dénonce les exagérations de M. Massis dans des termes qui lui rendent en même temps justice : En dépit de bien des confusions, de bien des contradictions et en dehors de tout débat sur « Orient-Occident », M. Massis souligne admirablement les deux plaies mortelles de notre temps, le matérialisme et le mobilisme. Si le désaccord le plus complet règne sur la thérapeutique à laquelle il faut avoir recours, l'unanimité s'est faite sur l'état clinique de la malade. L'Europe sait que sa suprématie matérielle est gravement compromise. Si le temporel lui échappe, n'en sera-t-il pas de même du spirituel. Pour se défendre, elle ne dispose que d'un matérialisme dans lequel elle n'ose plus guère, elle même, placer sa confiance.

La controverse Orient-Occident subit-elle une éclipse, peut-être momentanée, que voila le fond même de la civilisation occidentale soumis aux feux de la critique. C'est M. Julien Benda, l'apôtre connu du Belphégorisme, qui commence les hostilités. Il procède, dans la « Trahison des clercs » à un examen rigoureux de la conscience occidentale. Il renchérit sur la diatribe, déjà impitoyable, de M. Massis, contre les temps que nous vivons. Le mal est le même, dit-il ; les passions politiques se sont perfectionnées ; elles forment les passions nationales et sur ces bases positives, réalistes, le patriotisme prend une ampleur mystique. Les clercs, gens de lettres, savants, artistes, philosophes ont adopté ces passions politiques et vivent de cette mystique nationale. Ils sont devenus les prosélytes aveugles, fanatiques d'un pragmatisme qui leur a fait répudier tout désintéressement. En exaltant leur attachement pour le particulier, ils flétrissent le sentiment si noble qu'ils avaient autrefois pour l'Universel. Ils sont devenus les défenseurs acharnés d'un mythe

nationaliste sans grandeur, pénétrés qu'ils sont d'une manière de religion de l'état de Force, autoritaire et dur. Benda n'est pas loin de considérer l'état de choses comme irrémédiable, et se demande si le monde n'a point trouvé sa voie véritable.

Tout cela, pris à la lettre, n'est guère encourageant. Mais faut-il s'y arrêter autrement que pour admirer la conscience et le talent que la plupart d'entre ces écrivains ont mis à dramatiser le tourment de l'intelligence? Sans conteste, il ne faut pas méconnaître que les questions qui se posent sont sérieuses, mais il ne faut pas abdiquer l'espoir de les résoudre. Francis Delaisi, économiste distingué, démontrait, il y a quelques mois, que les mythes sociaux vivent et meurent; que le mythe de la royauté absolue a fait place au mythe démocratique; que le mythe démocratique lui-même a cédé devant le mythe national et que le mythe national, sous l'impulsion croissante des forces économiques, fera place à un ordre nouveau, l'ordre international. Les indices sont nombreux qui semblent confirmer cette thèse. S'il en est ainsi, rien ne peut faire croire que les clercs, s'ils ont trahi, ce qui reste encore à démontrer, ne trouvent pas bientôt des raisons nouvelles de créer sous le signe de l'Universel, suivant l'expression de M. Julien Benda.

ALBERT GUISLAIN,

Avocat près la Cour d'Appel.

LA REPARATION DU DOMMAGE CAUSE PAR UN IRRESPONSABLE

Le principe organique de la responsabilité civile en droit positif belge est contenu dans l'article 1382 du Code. « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui *par* la faute duquel il est arrivé à le réparer. » La réalité d'une faute exige la réunion de deux éléments à la fois nécessaires et suffisants : un élément objectif : le caractère illicite du fait, un élément subjectif : l'imputabilité du fait. La victime d'un dommage n'obtiendra donc pas réparation si le fait ayant causé ce dommage n'est pas imputable à son auteur. Cette imputabilité est ordinairement présumée. Elle fera défaut pourtant soit dans le cas où le fait dommageable aura été accompli sous l'influence d'une force étrangère à laquelle l'auteur n'aura pu résister — c'est ce qu'on appelle la force majeure — soit dans le cas où il sera constaté que l'auteur était au moment où il a accompli le fait, frappé d'une incapacité naturelle — tels sont les déments, les enfants ne jouissant point de discernement, les personnes hypnotisées, les somnambules.

Ces principes juridiques et leurs conséquences ont fait l'objet de vives critiques.

Aussi la plupart des civilistes français et belges ont manifesté dans leurs travaux le désir de voir remédier à cette situation. On connaît en Belgique, l'exemple récent d'un médecin tué par un client aliéné. Les héritiers de la victime n'ont pu obtenir aucune indemnité, malgré la situation de fortune particulièrement aisée du meurtrier.

Ainsi qu'il arrive fréquemment, la jurisprudence, tout en évitant de heurter de front un principe considéré comme intangible, a recouru à des expédients.

Tantôt les tribunaux ont condamné l'inconscient à la réparation du dommage causé en constatant que son état d'inconscience était dû à des faits antérieurs, tels que excès, débauche, ivresse, usage de la morphine (1), etc... Si en équité cette solution se justifie aisément, en droit elle n'échappe pas à la critique. L'une des conditions de la responsabilité civile aussi nécessaire que l'imputabilité du fait est l'existence d'une relation de cause à effet entre la faute et le

(1) Trib. Mons, 31 juillet 1912, *Pasicrisie* 1912/III/358; Alger. 11 juillet 1892, *Dalloz Périodique* 1893/2/20; T. Auxerre, 10 février 1904, *Revue Trimestrielle de Droit Civil* 1904, p. 859.

dommage. Or, en acceptant même, bien que la question soit discutée (1), de donner à la notion de causalité la portée la plus large possible et en décidant qu'il y a un lien de cause à effet entre le fait culpeux et le dommage dès qu'il est certain que la non réalisation du fait eût empêché le dommage de se produire, il paraît difficile d'admettre que les excès ou vices qui entraînent l'état d'inconscience sont la cause du fait dommageable. Ce fait peut être, en effet, complètement indépendant de l'état d'inconscience même. L'aliénation peut trouver sa cause dans les excès; mais la cause du dommage n'est pas l'aliénation, c'est l'acte de l'aliéné que celui-ci eût peut-être commis même s'il avait été conscient.

Tantôt, au contraire, les tribunaux ont condamné à la réparation du préjudice subi la personne qui, soit par profession (2), soit même par suite d'une circonstance de fait ou d'un lien de parenté (3), avait l'aliéné sous sa garde au moment où l'acte dommageable a été accompli.

Cette seconde solution adoptée par la jurisprudence ne paraît non plus conforme au strict respect des principes traditionnels du droit positif. Si l'on écarte, en effet, le cas de la garde professionnelle, cas dans lequel une sanction pénale est édictée à l'encontre de celui qui laisse divaguer des fous ou des furieux (article 556 du Code Pénal), on constate que l'expédient adopté par la jurisprudence conduit à élargir considérablement le domaine de la responsabilité du fait d'autrui. Or, les cas de responsabilité du fait d'autrui sont énumérés limitativement par l'article 1384 du Code Civil. Etant organique d'un principe dérogoratoire au droit commun, ce texte doit s'interpréter restrictivement. Il est plus que douteux dès lors qu'il appartienne aux tribunaux d'en étendre la portée.

En présence du caractère discutable des solutions juridiques proposées et de leur insuffisance à apporter les remèdes nécessaires aux différentes espèces qui se présentent, le législateur belge est intervenu récemment. A l'occasion de la discussion du projet de loi : « Défense sociale à l'égard des anormaux, des délinquants d'habitude et de l'adolescence coupable », des amendements ont été proposés dont l'un dû à M. Destrée, permettait aux tribunaux de pro-

(1) Voyez HENRI ROLIN. Quelques remarques sur les engagements résultant des délits ou quasi délits (art. 1382/1383 du C. C.). Extraits des Bulletins de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques de l'Académie Royale de Belgique.

(2) Gand, 9 août 1877, Pasirisie 1877/II/385; Cas. française, 31 juillet 1906, B. Jud. 1906, col. 180.

(3) Bruxelles, 3 juin 1830, Pasirisie 1830/II/273; Nancy, 8 novembre 1902, D. P. 1906/2/297; Cass. fr., 21 octobre 1901. Pasirisie belge 1902/IV/33.

noncer des condamnations au paiement de dommages et intérêts en cas d'internement de l'auteur d'un fait dommageable.

Ce n'est pas la première fois que le législateur belge est appelé à déroger au principe de l'imputabilité en matière de responsabilité civile. L'article 24 de la loi du 15 mai 1912 organique de la protection de l'enfance, décidait déjà que le juge pouvait condamner un enfant (même s'il a agi sans discernement) au paiement de dommages et intérêts.

L'amendement de M. Destrée a été discuté en décembre dernier. La Chambre a donné ce spectacle regrettable de marquer son approbation unanime sur l'utilité de la réforme, mais de se trouver dans l'impossibilité de voter un texte précis qui la consacraît. En première lecture, un texte équivoque a été voté pour permettre à la Chambre de discuter à nouveau la question en seconde lecture.

Il est intéressant de signaler que la Belgique et la France sont à peu près les seuls pays à n'avoir point adopté jusqu'ici la réforme proposée.

Le Code Portugais contient un article 2375 ainsi conçu : « Si » l'auteur du dommage a été exonéré de toute responsabilité pénale » à raison de son état de démence, il n'en sera pas moins tenu à la » réparation civile. »

Le Code Suisse décide en son article 54, § 1^{er} : « Si l'équité l'exige » le juge peut condamner une personne, même incapable de discerner » nement, à la réparation totale ou partielle du dommage qu'elle » a causé. »

Le Code Autrichien (article 1380) ordonne au juge de prendre éventuellement en considération la fortune de la partie lésée et celle de l'auteur du dommage.

Le Code Soviétique (article 406) dispose. Dans le cas où celui qui a causé le dommage n'est pas tenu à réparation, le tribunal peut cependant l'obliger à réparer ce dommage en tenant compte de la situation de fortune et de celle de la victime.

Les deux derniers textes paraissent les plus conformes aux nécessités de l'équité. Le fait non imputable à son auteur doit être considéré comme un événement dû au hasard.

Pourquoi en faire supporter les conséquences plutôt par le patrimoine de la victime que par celui de l'auteur involontaire de l'acte ?

La véritable justice consisterait à partager la charge du dommage, la personne lésée et l'auteur du fait étant également victime du sort. Il serait, en outre, admis, que le juge pourra néanmoins s'écarter de cette règle en prenant en considération la fortune respective des parties.

LUCIEN CAMPION,
Chargé de Cours à la Faculté de Droit.

LE MECANISME DE LA CATALYSE.

Qu'est-ce un catalyseur ?

Les progrès réalisés par la chimie théorique nous permettent actuellement de prévoir, dans une certaine mesure, les conditions requises pour provoquer une réaction déterminée.

Ces conditions, bien que nécessaires, ne sont pas toujours suffisantes pour effectuer une transformation chimique, car, dans certains cas, les corps peuvent réagir si lentement que pratiquement la réaction ne se produit pas. Aussi, à côté de l'« équilibre », la « vitesse » joue-t-elle un rôle important dans le monde des réactions chimiques. Il est possible d'agir sur la vitesse d'une réaction en modifiant la température, la pression ou la concentration des corps présents, mais le moyen le plus pratique pour arriver à cette fin consiste en l'emploi de corps appelés *catalyseurs* qui agissent sur la vitesse par leur simple présence; véritables « supporteurs », ils stimulent les échanges chimiques sans y participer d'une manière active.

Le rôle du catalyseur ne se limite pas à dégoûdir les réactions. Accélégrant la vitesse, il permet d'opérer certaines synthèses à des températures relativement basses, et d'obtenir ainsi des corps qu'il eût été impossible de préparer sans son intervention parce qu'une température plus élevée les eût détruits.

A côté de son action lubrifiante, le catalyseur permet, grâce à l'extraordinaire spécificité de ses propriétés, de diriger une réaction dans un sens parfaitement déterminé; ainsi, selon sa nature, on réalisera à partir d'un mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène la synthèse du formol, de l'alcool, de l'anhydride carbonique et de l'eau, ou d'autres corps encore.

On se rend aisément compte combien le catalyseur doit être un instrument précieux pour le chimiste et combien une étude systématique de ses propriétés pourrait être profitable à la science pure et à l'industrie (1).

(1) Signalons incidemment les chauffeuses chimiques, récemment lancées dans le commerce, qui dégagent de la chaleur sous une température de 30° à 40° pendant plus de quarante-huit heures sans l'intervention d'aucune flamme, et doivent leur mystérieuse propriété à l'emploi d'un catalyseur permettant d'effectuer l'oxydation de l'alcool en dessous de son point d'inflammabilité.

Les difficultés du problème.

Malgré l'effort prodigieux dépensé dans ce sens, cette étude n'est qu'à peine ébauchée. A présent, si nous avons pénétré le mécanisme intime des réactions se passant à la surface du catalyseur, nous ne pouvons pas encore choisir à coup sûr le catalyseur convenant particulièrement à telle réaction donnée, ni préciser la nature et la quantité des « impuretés » qu'il faut y ajouter pour exciter ses propriétés au maximum.

Et ceci n'a rien d'étonnant si l'on insiste sur le côté mystérieux de cette action de présence prêtant admirablement le flan aux interprétations métaphysiques, sur la diversité d'attitude d'une réaction catalysée selon la température et la pression à laquelle on opère, et sur la difficulté de reproductibilité des expériences, difficultés que l'on rencontre d'ailleurs dans toutes les réactions en systèmes hétérogènes.

Aussi pendant longtemps le mot « catalyse » eut-il le sort de tous les mots scientifiques nouveaux et fut-il abondamment utilisé pour « expliquer » toute réaction se passant dans des conditions anormales. Il a fallu attendre le développement de l'atomistique et le génie intuitif d'un Langmuir pour donner aux faits une interprétation convenable pouvant servir de fil conducteur aux chercheurs s'aventurant dans le domaine de la catalyse.

La synthèse catalytique de l'anhydride carbonique.

Afin d'illustrer par un exemple concret les difficultés du problème, étudions d'un peu plus près la synthèse catalytique de l'anhydride carbonique à partir de l'oxyde de carbone et de l'oxygène. A la température ordinaire l'équilibre de cette réaction est entièrement en faveur de l'anhydride carbonique, mais en l'absence de catalyseur la réaction est tellement lente qu'elle ne se produit pratiquement pas ; l'introduction dans le mélange d'une parcelle de noir de platine (platine à l'état très divisé) déclenche immédiatement la réaction.

Faraday avait déjà constaté que l'efficacité du catalyseur est directement proportionnelle à sa superficie et non à sa masse (on en déduit aisément que la catalyse est un phénomène de surface), que sa préparation est chose délicate, son activité dépendant du traitement antérieur subit (un chauffage préalable dans l'oxygène accroît cette activité) et que des traces de gaz étrangers (oxyde de carbone, hydrogène sulfuré, etc...) suffisent pour le rendre complètement inactif (dans ce cas, le catalyseur est dit « empoisonné »).

Plus tard, Bodenstein et Ohlmer constatèrent que la vitesse de combinaison de l'oxygène avec l'oxyde de carbone en présence d'un catalyseur est directement proportionnelle à la pression de l'oxygène, et inversement proportionnelle à celle de l'oxyde de carbone.

Langmuir reprit l'étude de cette réaction aux basses pressions (fraction de mm. de mercure). Chauffant un filament de platine dans une atmosphère d'oxygène et d'oxyde de carbone il observe la diminution de pression qui accompagne la combinaison de ces deux gaz et retrouve les résultats de Bodenstein et d'Ohlmer, à condition d'opérer entre 250° et 450° C. Dans cet intervalle de température, la vitesse de réaction augmente d'environ 1,6 fois sa valeur par 10°. Au-dessus de 500°, la vitesse de réaction devient indépendante de la température et l'on observe alors qu'avec un excès d'oxyde de carbone cette vitesse devient proportionnelle à la pression de l'oxygène tandis qu'avec un excès d'oxygène, elle devient proportionnelle à la pression de l'oxyde de carbone.

Les pellicules monomoléculaires.

Admettant que la surface du catalyseur est recouverte d'une couche monomoléculaire de molécules gazeuses, le grand savant américain Langmuir (1) est parvenu à interpréter d'une manière très séduisante le problème de la catalyse. L'existence d'une telle pellicule se justifie par la force d'attraction des atomes superficiels de la surface solide; cette force ne s'exerçant pas sensiblement, au delà d'une distance de 10^{-8} cm., égale au diamètre des molécules, ne peut obtenir d'une manière stable qu'une couche monomoléculaire du gaz environnant. Cette pellicule monomoléculaire, qui recouvre tous les corps solides, explique parfaitement les phénomènes de suspension, de passivité des métaux, les propriétés lubrifiantes des graisses... Langmuir a directement mis en évidence l'existence de telles pellicules en mesurant la quantité de gaz fixée par une surface de verre propre. Le volume de gaz retenu par une surface parfaitement déterminée correspond à celui d'une nappe ayant les dimensions de cette surface et l'épaisseur d'une molécule (10^{-8} cm.).

La pellicule monomoléculaire peut être extraordinairement stable, ainsi, l'oxygène fixé par un filament de tungstène n'est pas arraché de celui-ci même lorsqu'on le chauffe à 1600° C et qu'on le soumet simultanément à un vide de un dix-millième de millimètre de mercure.

(1) Cf. LANGMUIR, Congrès Faraday Society, sept. 1921, et les articles parus dans le *J. of Am. Ch. Soc.*, de 1916 à 1919.

Une fois fixée, la molécule de gaz acquiert des propriétés nouvelles; elle forme avec les atomes sous-jacents du corps solide une véritable combinaison chimique et, selon, le cas, sa réactivité sera de ce fait accrue ou atténuée. C'est ainsi que l'oxygène fixé sur un filament de platine se combine instantanément à la température ordinaire avec toute molécule d'oxyde de carbone qui vient le frapper, alors que cette combinaison ne se produit pas en l'absence du platine; tandis que l'oxyde de carbone fixé sur le même filament perd toute réactivité et reste même inerte vis-à-vis de l'oxygène à des températures où cette réaction devrait être instantanée.

En réalité, une molécule captée par la surface du catalyseur n'y reste pas collée indéfiniment, elle peut notamment être arrachée par le choc particulièrement violent d'une molécule gazeuse libre. On comprend ainsi qu'à chaque espèce de molécule peut être attribuée une durée moyenne de fixation sur la surface solide correspondant au rapport entre la vitesse de condensation et d'évaporation des molécules; ces vitesses dépendent d'une part de l'affinité existant entre la molécule gazeuse et le catalyseur et, d'autre part, de la température.

Les considérations que nous venons de développer et celles qui suivent sont basées sur des résultats expérimentaux et se prêtent admirablement au développement mathématique. Le calcul des probabilités y joue un rôle très important et jette une fois de plus le pont entre l'aspect discontinu des phénomènes intimes de la nature et l'interprétation de leurs effets à notre échelle.

L'explication de la catalyse.

Nous allons maintenant appliquer les données qui précèdent à la synthèse catalytique de l'anhydride carbonique dont les particularités ont été exposées plus haut.

Regardée avec des moyens suffisamment subtils, la surface de platine se présenterait comme un vaste échiquier, soumis au bombardement intense des molécules gazeuses, dont un certain nombre de cases seraient occupées par des molécules gazeuses absorbées.

Si l'on plonge à la température ordinaire une surface propre de platine dans une atmosphère d'oxygène toutes les molécules gazeuses qui la frappent s'y condensent jusqu'à la recouvrir d'une pellicule monomoléculaire très stable. Malgré la solidité du lien fixant l'oxygène au platine, l'atome d'oxygène révèle sous cette forme une activité chimique intense : nous avons vu qu'il se combine instantanément avec toute molécule d'oxyde de carbone qui viendrait le frapper, en formant une molécule d'anhydride carbonique. La durée

moyenne de fixation de la molécule d'anhydride carbonique sur le platine est excessivement courte; dès que cette molécule se forme elle s'évapore en laissant une place libre sur le catalyseur où pourra se fixer une molécule d'oxygène ou d'oxyde de carbone.

Les molécules d'oxyde de carbone, au contraire, bien que se fixant au platine avec moins de ténacité que l'oxygène (durée moyenne de fixation plus courte), acquièrent sous cette forme une inertie chimique marquée. Quand on plonge à la température ordinaire une lame de platine dans une atmosphère d'oxyde de carbone, celle-ci se recouvre immédiatement d'un manteau protecteur de ce gaz qui rendra le catalyseur inerte (explication de l'importance du traitement préalable du catalyseur et de son empoisonnement). Plongeons ensuite notre lame de platine dans un mélange d'oxyde de carbone et d'oxygène : la combinaison de ces deux gaz ne se produira que l'orsqu'une molécule d'oxyde de carbone viendra frapper une molécule d'oxygène fixée sur le platine. Cette dernière ne peut occuper qu'une place laissée vacante par l'évaporation d'une molécule d'oxyde de carbone. Comme cette éventualité sera d'autant plus grande qu'il y a plus de chance qu'une molécule d'oxygène et non d'oxyde de carbone, vienne remplacer une molécule évaporée, on comprend pourquoi aux températures relativement basses la vitesse de réaction est proportionnelle à la pression de l'oxygène et inversement proportionnelle à celle de l'oxyde de carbone.

A température plus élevée, la vitesse d'évaporation de l'oxyde de carbone devient si grande que ses molécules ne recouvrent plus qu'une infime partie de la surface du catalyseur, aussi n'est-il plus enveloppé que par des molécules d'oxygène. Dans ces conditions, avec un excès d'oxygène la vitesse de réaction est simplement limitée par la vitesse avec laquelle les molécules d'oxyde de carbone frapperont cette surface, elle sera donc proportionnelle à la pression de l'oxyde de carbone; par contre, avec un excès d'oxyde de carbone la surface du catalyseur reste partiellement vierge et l'on comprend alors que la vitesse de réaction soit proportionnelle au nombre de molécules d'oxygène qui viendront se condenser à sa surface, partant, à la pression de l'oxygène.

Élevons la température davantage : nous augmentons ainsi la vitesse d'évaporation des molécules d'oxygène fixées et diminuons les chances de combinaison entre les deux gaz, aussi doit-on s'attendre à voir la vitesse de la réaction diminuer à mesure que s'élève la température au-dessus d'une certaine valeur critique. Cette diminution de vitesse de réaction avec la température, tout à fait exceptionnelle en chimie, se produit réellement et trouve ainsi, grâce à la théorie de Langmuir, une merveilleuse interprétation.

Ainsi, outre sa puissance de synthèse, la représentation actuelle que nous nous faisons du mécanisme de la catalyse permet de prévoir des phénomènes nouveaux. La réalisation de ces prédictions est un critère remarquable pour la validité de notre point de vue et une garantie solide pour la viabilité de la théorie de Langmuir.

ANDRÉ JULIARD,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

LA MESURE PRECISE DES GRANDS INTERVALLES DE TEMPS.

Pour mesurer le temps avec précision, les physiciens utilisent les manifestations isochrones qui caractérisent certains phénomènes : ils se servent, par exemple, des oscillations d'un pendule ou d'un système élastique.

Ces procédés conviennent parfaitement pour des observations de courte durée, mais ils ne permettent, en aucun cas, de créer une échelle des temps un peu étendue.

L'astronomie donne le moyen de remédier à cette carence des procédés physiques. L'échelle des temps est basée sur la durée de la rotation sidérale de la Terre, déterminée à l'aide d'une direction sidérale de repère, par l'intermédiaire d'étoiles de position connue.

Les progrès de la technique ont permis de construire des appareils, chronomètres ou pendules, auxquels on réserve en astronomie le nom général de garde-temps, et qui sont réglés de façon à conserver une marche sensiblement constante pendant la durée d'une révolution sidérale de la Terre.

L'expression « déterminer l'heure » signifie « déterminer la correction d'un garde-temps ». L'observation astronomique permet d'effectuer cette opération, c'est-à-dire de comparer l'heure marquée par le garde-temps à l'heure sidérale ; si le garde-temps a une marche uniforme on pourra déduire des heures qu'il marquait à des instants quelconques les heures réelles correspondantes.

Cette manière de procéder donne toute satisfaction. Elle repose sur l'hypothèse que la durée de rotation de la Terre est constante.

Trois siècles d'observation ont montré que les durées des phénomènes périodiques les plus divers, indépendants de la rotation de la Terre, sont très bien représentés quand on mesure les temps par la méthode astronomique qui vient d'être indiquée. Plus exactement, la mécanique permet d'édifier une théorie du mouvement des corps célestes et de calculer leur position pour un instant quelconque, connaissant les positions occupées à une époque donnée ; l'accord entre la théorie et l'observation est admirable.

La confiance dans l'hypothèse de départ est finalement justifiée par le fait que la mécanique édifiée sur ces bases prouve que les forces perturbatrices qui s'exercent sur notre globe, ne peuvent modifier sa durée de révolution sidérale.

Ces notions étant rappelées, nous pouvons attirer l'attention sur

l'intérêt des récents travaux fondamentaux de Brown, Innes, Fotheringham, et d'autres astronomes encore.

Il résulte de la discussion des observations de position les plus précises du Soleil, de la Lune, des planètes et de leurs satellites, effectuée par eux, qu'en définitive la durée de la rotation sidérale de la Terre doit présenter de très légères fluctuations.

Reproduire les arguments invoqués nous entraînerait trop loin.

N'ayant en vue qu'une documentation rapide, nous dirons simplement que cette solution a dû être adoptée parce que tous les phénomènes dont l'observation a servi de base aux travaux ont eu lieu simultanément en avance ou en retard sur l'époque assignée par la théorie.

L'accélération du mouvement de rotation qui a été décelée, semble s'élever au maximum à 1^s par an, avec changement de signe au bout d'une vingtaine d'années au plus.

Ces fluctuations ne paraissent pas avoir de caractère périodique et l'on est d'accord pour le moment pour chercher leur cause dans certains phénomènes étudiés en géologie dynamique (tremblements de terre, oscillations verticales de la surface terrestre, existence d'une couche de basalte plus ou moins fluide à 30 km. sous la surface terrestre).

J. C.

L'ORIENTATION ACTUELLE DES RECHERCHES EMBRYOLOGIQUES

Quand on considère les mémoires d'ordre embryologique publiés pendant ces dernières années, abstraction faite des travaux de génétique pure, on y distingue trois tendances.

Les recherches purement descriptives sont en minorité. Ce n'est pas que cette partie fondamentale de la discipline embryologique soit arrivée à son apogée. Mais pour la plupart des espèces aisément accessibles, les phases du développement sont en général bien connues, et seuls les points de détail restent à préciser. Ils sont cependant plus nombreux qu'on ne le pense ; à titre d'exemple, citons le pancréas de nos Mammifères, dont l'intérêt semblait épuisé quand un de nos compatriotes a révélé de curieuses corrélations entre le développement du système nerveux grand sympathique et celui de la partie endocrine de cette glande. Il reste certainement beaucoup à attendre de l'étude minutieuse d'espèces encore inexplorées, et à ce point de vue, notre Colonie offre des ressources dont on n'a pas assez tiré parti.

C'est surtout dans le domaine de l'Embryologie causale (*Entwicklungsmechanik*) que l'activité des chercheurs a été considérable. Elle est caractérisée par la réalisation sur le germe toujours minuscule des animaux d'opérations extrêmement délicates : cautérisation, excision, transplantation, coloration élective de menus fragments. Cette « micirurgie » pratiquée à la fois dans les laboratoires américains et européens a apporté de réels progrès dans la connaissance des nerfs craniens, des organes des sens et spécialement des tout premiers stades du développement. Elle a conduit à une notion nouvelle et féconde, celle de centres d'organisation qui sont capables d'influencer en un certain sens la destinée des portions du germe auprès desquelles ils se trouvent normalement ou que l'on met expérimentalement en contact avec eux. Elle a révélé aussi, sous des formes nouvelles, le phénomène encore si énigmatique de la « régulation », caractérisé en gros par le fait que le germe, privé des matériaux à l'aide desquels il édifie normalement tout ou partie de ses organes essentiels, peut, du moins dans certaines conditions, suppléer complètement à cette mutilation. Il y a lieu d'espérer que par l'étude de modalités variées de ce processus on parviendra à pénétrer quelque peu son essence et à savoir si vraiment, comme le soutiennent certains philosophes, il est incompatible avec l'idée que les êtres

vivants ne sont que des « machines ». On peut rapprocher de ce groupe de recherches celles où l'on applique à des phases plus avancées du développement toutes les ressources de l'histophysiologie. Par cette méthode, le fonctionnement des organes annexes qui mettent en rapport, chez les Mammifères, la mère et le fœtus, a pu être en grande partie élucidé grâce aux investigations d'un de nos meilleurs histologistes.

Dans toutes les recherches expérimentales de ce genre, le phénomène vital est considéré comme une donnée de fond, dont on n'envisage que les manifestations les plus hautes. La mise en marche du développement du germe, la vie des cellules en lesquelles il se segmente, leurs facultés de division, les tropismes variés auxquels elles obéissent, tout cela est supposé normal, et l'on cherche à savoir comment en résulte la morphogénèse, c'est-à-dire la formation d'un organisme, avec tout ce que ce mot implique de spécialisations et de différenciations. Mais un grand nombre de chercheurs se sont mis à scruter ces phénomènes élémentaires de la vie des cellules reproductrices ou du germe qu'elles constituent. Les moyens d'exploration sont nécessairement ici plus variés. A côté de la micro-dissection et de la micro-injection, formes raffinées de la micirurgie, on a eu recours à de multiples réactifs chimiques, à des colorants « vitaux », aux radiations de divers ordres, sans oublier l'analyse approfondie de la constitution chimique des cellules germinales. C'est ainsi que peu à peu on est arrivé à une connaissance chaque jour plus précise de la consistance, de la viscosité, de la perméabilité, du pouvoir d'oxydo-réduction, des échanges respiratoires du protoplasme germinal. Les moindres processus relatifs à la mise en marche du développement sont soumis à un examen approfondi, où les méthodes des sciences exactes trouvent leur application. Ainsi s'éclaire, pas à pas, la signification de la membrane et du plasmolemme cortical, la nature du centrosome, la constitution du noyau, le déterminisme des divers types de division ovulaire, l'essence de l'activation et de la fécondation.

Sans doute, les résultats acquis pourraient encore paraître actuellement disproportionnés à l'effort énorme qu'ils exigent. Mais les données recueillies dans les laboratoires de toutes les parties du monde, sur les espèces animales les plus variées, se complètent et s'harmonisent si heureusement qu'on peut avoir la conviction de toucher aux lois biologiques les plus profondes, les plus générales. Aussi faut-il souhaiter que cet effort soit poursuivi avec énergie et persévérance.

Il y va d'un intérêt supérieur à la fois philosophique et pratique. Si l'énigme de la morphogénèse et spécialement des processus de

régulation évoqués plus haut est passible d'une solution positive, c'est uniquement de l'analyse physico-chimique du germe que nous pouvons l'attendre. Mais si même ce but dépassait les forces de notre intelligence, si l'hiatus entre les phénomènes vitaux et ceux du règne inanimé relevait de causes trop lointaines, d'une histoire trop ancienne, pour que nous puissions jamais le combler, il n'en resterait pas moins que l'analyse physico-chimique des germes qui synthétisent toute l'énigme biologique est notre meilleure ressource pour accroître nos moyens d'action sur les manifestations de la vie et acquérir le pouvoir de régler celles-ci dans certaines circonstances où nous sommes encore tristement désarmés.

ALBERT DALCQ,
Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

SEPTICEMIES, GROUPE SANGUINS ET SPECIFICITE MICROBIENNE.

L'étude des septicémies et de leur pathogénie a fait l'objet de divers rapports au dernier Congrès de l'Association des Médecins de Langue française. Cette question se rattache à des problèmes d'ordre général intéressant la physico-chimie et l'immunité.

On désigne sous le nom de septicémie des infections qui se généralisent par voie sanguine et au cours desquelles on trouve des microbes dans le sang circulant. On observe chez les animaux des septicémies très intenses caractérisées par le fait que les germes envahissent la circulation avec une extrême abondance et qu'on les aperçoit très nombreux à l'examen de la moindre goutte de sang. De semblables infections sont tout à fait exceptionnelles chez l'homme et l'on n'observe pour ainsi dire jamais de microbes à l'examen direct de sang humain si ce n'est dans les périodes agoniques de la peste ou du charbon. Au cours des maladies appelées septicémies on ne rencontre chez l'homme qu'un nombre faible de microbes par cc. de sang et seule la culture permet de déceler leur présence.

L'expérimentation démontre que le premier type de septicémies, celui où les germes se multiplient à l'extrême dans la circulation, est réalisé par des microbes « stables », c'est-à-dire se comportant dans le sang de l'animal infecté comme le feraient « in vitro » les particules d'un suspensioïde stable. Cette propriété tient, selon toute probabilité, aux conditions physiques (charge électrique, tension superficielle) réalisées à la surface de contact entre le microbe et le plasma sanguin, mais jusqu'ici on n'est pas arrivé à définir ces conditions d'une manière précise dans un milieu aussi complexe que le sang. Biologiquement, la stabilité des microbes dans le sang d'un animal déterminé se traduit par le fait que ces germes ne sont pas agglutinés et précipités par le milieu sanguin, qu'ils ne s'accrochent ni aux plaquettes sanguines, ni aux phagocytes, ni aux endothéliums vasculaires.

Au contraire, les germes que l'on rencontre dans le sang au cours des septicémies du type « humain » et qui circulent en petit nombre, présentent les caractères de particules instables. Mis au contact du plasma sanguin, ils sont rapidement précipités, agglutinés, s'accrochent aux plaquettes sanguines, aux leucocytes et aux endothéliums. On est obligé de conclure de ce fait que ces microbes rencontrés dans le sang sont incapables de s'y maintenir longtemps. Si l'on en

trouve en permanence un certain nombre, c'est parce que de nouveaux germes sont constamment projetés dans la circulation à partir de foyers infectieux. Peut-être aussi de tels microbes sont-ils parfois transportés à l'intérieur de leucocytes et peuvent-ils circuler de cette manière à l'abri de l'action précipitante du milieu sanguin.

Des phénomènes identiques de stabilité ou d'instabilité colloïdale déterminent le sort des globules rouges injectés dans la circulation du sujet récepteur lorsqu'on pratique une transfusion sanguine. On sait, en effet, que si le sang du donneur est bien choisi, les hématies transfusées sont tout à fait stables dans le milieu sanguin de leur nouvel hôte et qu'elles peuvent y persister pendant un temps très long, jusque trois mois, d'après certains auteurs. Au contraire, les globules rouges provenant d'un individu humain « incompatible » sont instables dans le sang du récepteur; ils s'y comportent comme les microbes instables, précipitent, s'agglutinent, s'accolent aux plaquettes sanguines, aux leucocytes, aux endothéliums et sont immédiatement détruits.

Les conditions physico-chimiques de cette stabilité ou de cette instabilité des globules rouges sont aussi peu définies que celles des microbes, mais elles sont évidemment très comparables. Elles déterminent le sort des particules étrangères (microbes, globules rouges, particules minérales) introduites dans l'organisme et leur connaissance permettrait de comprendre certains facteurs physico-chimiques de l'immunité. L'étude de ces facteurs est encore à ses débuts, mais les résultats récemment acquis sont pleins de promesses.

On sait depuis longtemps que les protéines sont le support essentiel de la spécificité des organismes. Par conséquent, ce sont les protéines d'un microbe qui éveillent dans le sang d'un animal infecté par ce germe une réponse précise: l'apparition de substances défensives spécifiquement actives contre le germe envahisseur. Cependant, des constatations toutes récentes démontrent qu'en certains cas tout au moins les réactions spécifiques d'immunité sont liées à la présence, dans les microbes, de certains corps chimiques non azotés. Les études très précises de Dochez, Avery et Heidelberger ont mis ce fait en évidence en ce qui concerne le pneumocoque. L'espèce microbienne dénommée pneumocoque se laisse dissocier en une série de variétés ou « types »; les germes d'un type déterminé injectés à un animal éveillent des réactions communes à toute l'espèce, mais en même temps spécifiques pour la variété à laquelle ils appartiennent. Ainsi, un sérum obtenu en injectant à un animal un germe du type I sera infiniment plus actif contre les microbes de cette variété que contre les pneumocoques d'un autre groupe. D'après les travaux précités, ce qui crée la différence entre ces

divers types ce n'est pas la nature des protéines qui forment la substance des microbes, mais bien l'existence, à la surface des germes, d'un produit dont l'analyse chimique a pu être faite et qui offre les caractères d'un polysaccharide. Chacun des trois groupes bien définis de pneumocoques possède sa variété spéciale de polysaccharide, dont la présence est indispensable pour susciter les réactions spécifiques d'immunité. C'est aussi cette substance chimique qui permet ou entrave la phagocytose d'un pneumocoque soumis à l'influence d'un sérum immunisé. Ainsi, dans le cas du pneumocoque, on peut considérer la stabilité ou l'instabilité du microbe dans le milieu sanguin comme liée à l'existence d'un polysaccharide chimiquement défini, localisé à la surface du germe.

C'est là un progrès considérable et un pas en avant vers une définition des conditions de la stabilité des particules dans le sang, en termes de physico-chimie. La solution précise de ce problème intéresse divers chapitres de la pathologie en apparence très éloignés les uns des autres : la signification des septicémies, l'existence des groupes sanguins chez l'homme et enfin l'origine de certaines anémies dont la cause paraît résider dans l'instabilité des globules rouges.

PAUL GOVAERTS,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports du XIX^{me} Congrès français de Médecine. Masson, Paris 1927.

PAUL GOVAERTS, Un essai d'interprétation des septicémies chirurgicales. (*Annales de la Société belge de Chirurgie*, juin 1925.)

M. HEIDELBERGER, The chemical nature of immune substances. (*Physiolog. Reviews*, VII, p. 107, 1927.)

Chronique Universitaire

Manifestation G. Des Marez

Le 12 novembre, les anciens élèves en histoire de M. le professeur Des Marez ont célébré, par le don de quatre volumes de l'historien-économiste Dopsch, le vingt-cinquième anniversaire d'enseignement de leur maître à l'Université.

Ce fut l'occasion d'un banquet intime auquel avaient été conviés les collègues historiens de M. Des Marez à l'Université et les personnalités du monde scientifique avec lesquelles il est particulièrement lié. Avaient tenu à répondre à cette invitation : M. le recteur Ansiaux, MM. les professeurs Leclère, président de la Faculté de philosophie et lettres; Dupréel, président de l'Ecole des Sciences politiques et sociales; Huisman, Smets, Van Kalken, Bigwood et Jacques Pirenne (M. le professeur Pergameni, empêché, s'était excusé); MM. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand; Van der Linden, professeur à l'Université de Liège; le vicomte Terlinden, professeur à l'Université de Louvain; Cuvelier, archiviste général du Royaume; Vannérus, conservateur des Archives de la Guerre; Hansay, conservateur des Archives de l'Etat à Hasselt; Vincent et Tourneur, conservateurs à la Bibliothèque royale; Mme Tourneur, archiviste aux Archives du Royaume; MM. Ganshof, chargé de cours à l'Université de Gand, Obreen, de Lom de Berg.

Les anciens élèves qui s'étaient groupés autour du maître étaient Mme Vincent-Cooreman, professeur à l'Ecole normale Emile-André; MM. Bautier, conservateur au Musée des Beaux-Arts; Crick, attaché au Musée du Cinquantenaire; Bonenfant, archiviste de l'Assistance publique; Mlles De Boom, bibliothécaire à la Bibliothèque royale; Lamy, professeur à l'Athénée communal de Bruxelles; Tassier, professeur au Lycée de Schaerbeek; MM. Favresse, professeur à l'Athénée de Saint-Gilles; Jacquemyns, professeur à l'Ecole normale Charles-Buls; Laurent, associé C. R. B. à l'Université; Barjon, professeur à l'Athénée de Schaerbeek; Mlles Bingen, Lothaire, Wallon,

M. Puttemans. S'étaient associées également à la manifestation, mais n'ont pu prendre part au banquet, Mlles Van Volsem, professeur à l'Athénée communal de Bruxelles; Lejour, professeur à Windsor (Canada); Miss Chase.

Au dessert, Mme Vincent-Cooreman a exprimé les sentiments des anciens élèves en cette allocution :

CHER PROFESSEUR,

Doyenne des docteurs en histoire que vous avez formés, je vous apporte le faisceau de leurs sentiments d'admiration affective.

Nous avons voulu fêter en une réunion toute cordiale, tout intime vos vingt-cinq années d'enseignement universitaire. Nous n'avons pas fait appel à la foule de vos autres élèves, désirant ne vous voir entouré aujourd'hui que de nos chers professeurs et de quelques-uns de vos meilleurs amis. C'est à la section d'histoire que vous appartenez avant tout. La volonté pénétrante de mon regretté maître L. Vanderkindere vous avait attaché dès 1901 à l'*alma mater* dont il était un des piliers. Vous lui offriez déjà des titres brillants : votre qualité d'élève favori de notre cher Monsieur Pirenne, votre double préparation de juriste et d'historien, vos trois ans d'études à l'étranger, consacrés à l'histoire du droit et à l'histoire économique, vos cours d'histoire urbaine à l'Extension, vos articles et travaux déjà nombreux, et spécialement votre beau livre sur la propriété foncière dans les villes flamandes; votre carrière d'archiviste, enfin, qui allait donner à votre enseignement ce caractère pratique si heureux.

Lorsque Vanderkindere mourut en 1906, vous étiez tout désigné pour reprendre ses cours d'histoire de Belgique. Vous vous êtes révélé professeur dans l'âme. Transmettre la science que vous avez acquise est pour vous un véritable besoin. Vous ne négligez aucun moyen d'intuition. Les étudiants d'autres facultés mêmes viennent assister à ces leçons qu'agrémentent des projections, des cartes, des plans tracés d'une main habile et exercée. Que vous soyez ou non à la chaire du professeur, lorsque vous évoquez le passé, votre visage s'illumine; le geste animé, la parole ardente cherchent à convaincre, à faire pénétrer dans l'esprit des auditeurs vos idées, éclaircies par des comparaisons, des anecdotes, des exemples familiers. Ces idées vous suivent partout comme des compagnes aimées. Elles se forment, se grouper, grâce à une documentation formidable et précise. Vos étudiants acquièrent par votre exemple une précieuse méthode de travail. Ils assistent, pleins de fierté, à une production si facile, si féconde que — tel un héros d'Homère — vous avez votre épithète obligatoire : Des Marez à l'inlassable activité.

Il n'est pas possible de séparer votre œuvre de votre cours pratique. Vous apportez par brassées à vos élèves les belles chartes, les actes de toute espèce puisés aux fonds d'archives. Ils prennent

goût aux patientes recherches, aux travaux originaux. Ils admettent vite avec vous que l'étude du moyen âge est la discipline par excellence, la route qu'ils doivent parcourir, même s'ils veulent s'attacher plus tard aux temps modernes.

Cet amour du moyen âge, qui pourrait le donner mieux que vous dont la vie entière s'entoure d'un cadre harmonisé : votre belle demeure gothique, ce curieux « Elsendael » patiemment ouvrée, et ce prestigieux hôtel de ville, ce cabinet d'archives, si intime, où vos disciples viennent apprendre leur métier d'historiens? Vos voyages mêmes servent à votre enseignement. Vous ne leur demandez pas de vous donner un repos dont votre robuste constitution semble n'avoir aucun besoin, ni de vous faire oublier vos chères préoccupations, qui magnifient pour vous toutes choses. Parcourez-vous l'Italie, ce sont les inspirations de nos artistes flamands que vous retrouvez; assistez-vous aux vendanges dans le Midi, vous distinguez de vieilles traditions relatives à la fixation des prix de revient; vous reposez-vous sur une base de colonne dans l'église de Saint-Gilles-du-Gard, c'est aux Bruxellois de jadis que vous rêvez et à leurs lointains pèlerinages expiatoires.

L'apparente diversité de vos travaux vous fait mieux pénétrer le passé. Vous êtes juriste, archéologue, toponymiste, folkloriste, historien de l'art, vous faites appel aux géographes, aux géologues pour parcourir toutes les avenues qui mènent à la vérité, pour débrouiller les problèmes enchevêtrés du moyen âge belge : races, langues, migrations de peuples, institutions juridiques, façons de vivre et de penser, réalisations artistiques; mais l'activité économique et sociale de nos ancêtres vous passionne surtout. Et ce sont vos étudiants qui bénéficient les premiers de ces incursions dans des domaines voisins. Je ne veux pas dire que c'est grâce à cela qu'un de vos anciens élèves a trouvé sa voie dans le folklore, un autre, dans l'histoire de l'art. Je tiens seulement à vous remercier, au nom des *juniores*, de bien vouloir les emmener parfois loin des salles de cours et, reprenant une bonne tradition, de leur montrer les villes d'art, telles que Gand, son *portus*, son *burgus* et le « Steen » de Gerardus Diabolus, Lennick et son église avec « le trou pour l'avoine et la cage pour les poules », Grimbergen : la belle abbaye, la motte de Poddeghem, les « kotjes » des « cossaeten », la disposition des cultures, tout ce que le sol lui-même peut révéler d'histoire. Comme le dit avec émotion un récent numéro du *Bruxelles-Universitaire* : « tous rient d'aise en vous voyant amicalement parmi eux, et paternellement, et vous aussi ». Leur jeunesse va d'instinct à votre passion désintéressée de la science, à la saine et cordiale bonté qui émane de vous.

Vous leur avez communiqué cette flamme d'enthousiasme. Au risque de me faire gronder par mes cadets, je proclame qu'ils gardent le feu sacré, qu'ils ne craignent pas d'explorer des terres vierges, d'aborder de longs dépouillements d'archives. Ils savent d'ailleurs qu'ils trouveront toujours auprès de vous le conseil précieux,

la vue d'ensemble qui pourrait leur manquer. Thèses, travaux primés à des concours, articles de revue, communications à des sociétés savantes, leurs études se rattachent le plus souvent aux problèmes que vous remuez.

Un animateur tel que vous, chez Monsieur Des Marez, continuera à faire école. Vos disciples s'attelleront après vous aux nombreuses tâches que vous leur proposez et dont vous ferez la synthèse. C'est à cette œuvre de demain que nous avons songé en voulant vous offrir un témoignage matériel de notre reconnaissance et de notre affectueuse vénération. Nous vous avons choisi les deux principaux livres de Dopsch, relatifs, l'un au développement économique à l'époque carolingienne, l'autre aux bases économiques et sociales de la civilisation européenne de César à Charlemagne, œuvres qui semblent une vaste introduction aux travaux les plus représentatifs de votre belle carrière d'historien. Nous y avons inscrit nos noms, désirant encore, après avoir tant reçu de vous, trouver une place en votre souvenir.

M. le recteur Ansiaux a alors porté le toast suivant :

MON CHER AMI,

Mon incompetence m'interdit de rappeler ce soir tous tes titres à l'admiration et à la sympathie de tes collègues comme à la vénération de tes disciples. Je dois laisser à d'autres plus autorisés que moi la joie de parler de ton œuvre. Je serais cependant bien malheureux si je ne pouvais dire qu'elle est de premier ordre et qu'elle réalise cet idéal difficilement accessible d'éclairer des époques décisives de l'évolution humaine.

Nous savons tous quelles qualités il fallait posséder pour accomplir pareille œuvre : il fallait la maîtrise technique d'un grand archivist et la patience inlassable d'un bénédictin laïc. Quelque chose de plus était encore nécessaire : le coup d'œil pénétrant, l'esprit de synthèse qui du fouillis des faits sait dégager les lignes directrices.

Si je dis tout cela, c'est qu'on doit la vérité à ses amis, même quand elle est agréable. Il y a lieu d'ajouter que Des Marez a répandu sa science avec amour sur de nombreuses promotions d'étudiants. Je me bornerai à rappeler son enseignement à l'École des Sciences politiques et sociales. Lorsqu'il y a quelques années, nous apprîmes qu'il souhaitait d'être déchargé du cours d'histoire économique, notre alarme fut telle et nos instances si pressantes qu'il s'imposa le sacrifice de renoncer à sa demande et de conserver son cours. L'École lui en est vivement reconnaissante. C'est du reste l'Université tout entière qui a une dette de gratitude envers mon ami Des Marez.

Et puisque nous fêtons ce soir un historien national, vous permettrez certainement à un vieux Liégeois de lever affectueusement son verre à la santé d'un vieux Courtraisien qui a le culte de la ville de Bruxelles.

M. Leclère, président de la Faculté de philosophie et lettres, a joint les félicitations de cette Faculté à celles qui venaient d'être adressées à M. Des Marez. Il y ajouta celles de la *Revue de l'Université* et de l'*Extension de l'Université*. La Faculté, la Revue, l'Extension remercient M. Des Marez pour son activité professorale, pour ses beaux travaux scientifiques, pour sa collaboration aux œuvres qui assurent le rayonnement de l'Université. M. Leclère a fait ressortir l'intérêt tout particulier des ouvrages consacrés à l'histoire politique, économique, artistique de la capitale par M. Des Marez : puisse-t-il nous donner le plus tôt possible sur les origines et le développement de la cité le livre d'ensemble qui nous manque.

M. Henri Pirenne prit ensuite la parole en ces termes :

MON CHER AMI,

De tous vos amis ici présents je suis probablement le plus âgé, et certainement le plus ancien, car l'affection que je vous porte naquit l'année même où vous entriez à l'Université de Gand, c'est-à-dire en 1890, si je ne me trompe. A vrai dire, vous ne pensiez pas alors au moyen âge. Vous cherchiez votre voie et vous aviez pris tout d'abord celle qui va vers l'antiquité. Je ne doute pas qu'elle ne vous eût conduit fort loin si vous l'aviez suivie. Mais les circonstances vous engagèrent bientôt à prendre le chemin dans lequel vous avez persisté depuis lors et qui vous a amené où vous êtes. C'était, s'il vous en souvient, un vieil auditoire donnant sur une rue peu passante, mais si mal pavée que quand un fiacre s'y aventurait par hasard il s'en élevait un tel bruit qu'on ne s'entendait plus. Dans les intervalles, on commentait des textes autour d'une grande table. Je n'ai pas oublié certaine explication du fameux titre de *Migrantibus* de la loi salique dont vous vous étiez chargé. Quand vous l'eûtes achevée, je sentis que je venais d'assister au début d'une carrière d'historien. Je suis fier que vous ayez si brillamment justifié ce pronostic.

Comme tant d'autres, tout en suivant les cours du doctorat en histoire, vous faisiez votre droit. Mais à la différence de ce qui arrive trop souvent, cette diversité d'études, loin de nuire à vos travaux historiques, tournait au contraire à leur profit. Avec une maturité d'esprit vraiment étonnante chez le très jeune homme que vous étiez alors, vous vous attachiez aux rapports par lesquels la vie juridique se rattache à l'ensemble de la vie sociale. Et vous y aviez d'autant plus de mérite que rien dans l'enseignement si étroitement professionnel de la Faculté de Droit n'avait pu déterminer cette orientation de vos idées. Au fond, elle était celle d'un historien. Elle explique le choix de votre thèse, cette *Etude sur la pro-*

priété foncière dans les villes du Moyen Age et spécialement en Flandre, qui parut en 1898 dans le *Recueil de Travaux publiés par la Faculté de Philosophie de l'Université de Gand*.

Vous êtes déjà tout entier dans ce premier livre. Vous y êtes par la force de travail dont témoigne le formidable dépouillement de textes, inédits presque tous, sur lequel il est fondé. Vous y êtes encore par la pratique d'une méthode où la rigueur de la critique s'allie au goût de la synthèse, par la clarté du plan, par une exposition qui s'efforce et excelle à reproduire la réalité concrète et qui appelle à son aide, pour en donner au lecteur l'impression discrète, le concours de plans et de cartes qui en leur genre sont des modèles. Si j'ajoute que tant de mérites s'appliquaient à un sujet aussi important que difficile et que personne que je sache, sauf quelques érudits allemands, n'avait encore abordé, j'aurai fait comprendre suffisamment que ce coup d'essai était un coup de maître. Vous aviez tenu et au delà les promesses de votre début.

Doué comme vous l'étiez, vous ne pouviez manquer de revenir des voyages d'études que vous entreprîtes à votre sortie de l'Université, en France et en Allemagne, avec une maîtrise plus complète de notre métier et la vue de plus vastes horizons. Le sort qui fait souvent bien les choses voulut qu'à votre retour la ville de Bruxelles fût en quête d'un archiviste. Elle eut l'heureuse inspiration de s'adresser à vous. Et l'Université n'eut garde de ne pas vous offrir aussitôt la chaire dans laquelle vous n'avez pas cessé d'enseigner depuis lors avec un succès dont la manifestation d'aujourd'hui est l'éloquent et touchant témoignage. Votre double activité répondait aux deux caractères qui font l'originalité de vos travaux. Archiviste, vous alliez pouvoir vous adonner à l'étude patiente et minutieuse des textes; professeur, montrer à vos élèves comment se découvrent les faits historiques et comment on arrive à les comprendre et à les mettre en œuvre.

Vous n'avez pas failli à ces deux tâches essentielles. Si absorbantes qu'elles fussent, elles n'ont même pas suffi à l'activité que nous admirons en vous. Les loisirs qu'elles vous laissaient, vous les avez consacrés à l'archéologie, à l'histoire de l'art, au folklore. Vous vous êtes dépensé sans compter en cours publics, en excursions, en collaborations de toute sorte. Vous avez été un des animateurs de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles. Vous avez voulu faire connaître et aimer cette ville qui était devenue votre ville et que vous aimiez vous même davantage à mesure que vous la connaissiez mieux. De là tant de travaux divers : manuels excellents comme votre traité d'architecture brabançonne, ou dissertation approfondie comme celle que vous avez consacrée au Parc ou, tout récemment, comme cette admirable monographie du quartier Isabelle où vous avez écrit les pages les plus instructives que nous possédions sur l'origine de Bruxelles.

Tout cela, qui eût absorbé les forces de bien d'autres, ce n'était pourtant que les copeaux de votre atelier. L'histoire économique et

sociale sous ses aspects les plus divers restait l'objet de vos pensées et la matière de vos travaux de prédilection. Les titres des ouvrages dont vous l'avez enrichie suffisent à montrer la variété et l'ampleur des questions que vous y avez successivement abordées : *La lettre de foire à Ypres*, *L'Organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle*, *L'Origine des Corporations de Métiers*, *Le Compagnonnage des Chapeliers bruxellois*, point de départ du livre que nous attendons de vous sur les origines historiques du mouvement syndical en Belgique.

Et je ne parle que du dessus du panier. Je n'aurais pas fini avant longtemps, si je devais inventorier tout son contenu si savoureux. Je ne mentionnerai donc que par préterition vos études sur la diplomatie des comtes de Flandres, sur le droit d'Uccle, sur l'histoire des iconoclastes à Ypres et je ne jeterai qu'un coup d'œil en passant sur votre monumentale édition des comptes de la ville d'Ypres, dont grâce à vous le texte a été sauvé de la destruction. Et je passerai sous silence tant de notes, de rapports, de communications à la Commission Royale d'Histoire et à l'Académie...

Je ne pourrais pourtant terminer cet inventaire de votre capital historique, sans m'arrêter un instant au mémoire que vous avez consacré l'année dernière au problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la basse Belgique. Grâce à une méthode où se combinent et se prêtent un mutuel appui la critique des textes, la géographie, l'archéologie, l'histoire du droit et du folklore, vous avez renouvelé un sujet si difficile et si rebattu. Ce livre marque une date dans les études qu'il enrichit de tant de résultats nouveaux et de tant de suggestions fécondes. On y retrouve toutes les qualités de votre jeunesse dans le plein développement de la maturité. Elle vous fait un honneur qui rejaillit sur l'école historique belge.

Ne croyez pas, mon cher Ami, que l'affection que je vous porte ait influencé mon admiration pour votre œuvre. J'aurais parlé de la même manière si je ne vous connaissais que par vos travaux. Mais ce m'est une joie profonde, en levant mon verre à votre santé, de pouvoir joindre le témoignage de ma vieille amitié, à l'expression la plus haute de mon estime scientifique.

Après que M. Hansay eut encore ajouté quelques mots au nom des anciens camarades d'étude de M. Des Marez, celui-ci a répondu en ces termes :

MONSIEUR LE RECTEUR, MESSIEURS LES PRÉSIDENTS,
MESDAMES, MESSIEURS,

Les sentiments de cordiale et franche sympathie que vous venez de me témoigner me touchent profondément. Comment y répondre comme il conviendrait, et comment exprimer, en des termes appropriés, ce que je ressens en ce moment?

Vous m'avez littéralement accablé d'éloges. Les ai-je mérités? Je suis tenté de croire que vous avez quelque peu dépassé la limite autorisée. Non que je veuille incriminer votre sincérité, mais quand on célèbre quelqu'un on exagère volontiers. Aussi, ne m'en voudrez-vous pas d'appliquer à vos discours cette critique rigoureuse que mon devoir professionnel m'oblige à appliquer journellement aux chroniques laudatives, aux panégyriques, pour ne retenir que ce qui me revient légitimement.

Cependant, il est une chose que je garde tout entière, sans rien en retrancher, parce qu'elle est éminemment précieuse et réconfortante, l'amitié qui a inspiré vos paroles. La fête de ce soir est vraiment ce que j'ai souhaité qu'elle fût : une fête intime, empreinte d'affection. Des amis se sont réunis autour de cette table, des amis d'élite. Leur geste m'émeut et me laissera un souvenir inoubliable.

Les paroles que vous m'avez adressées, mon cher Recteur, sont infiniment trop flatteuses. Vous êtes le représentant distingué de l'Université de Bruxelles à laquelle j'appartiens, et l'hommage que vous m'apportez est à la fois un honneur et un encouragement. L'Université avait droit à mon dévouement et à mon travail. Croyez bien que je l'ai servie avec ardeur, non seulement par devoir, mais par amour.

Pour moi, votre personnalité se dédouble. A côté du Recteur, je vois apparaître le collègue et l'ami.

Quand, il y a vingt-cinq ans, l'Université m'accueillit dans son sein, tu étais parmi les premiers que je rencontrais dans cette vénérable maison, avec Emile Waxweiler et Louis Wodon. Une mission commune à l'Institut de Sociologie nous rapprocha l'un de l'autre et aussitôt l'amitié naquit. Elle n'a cessé de grandir depuis, et laisse-moi te dire toute la joie, toute la fierté que j'en éprouve.

Le corps professoral d'une Université représente une grande famille intellectuelle dont les membres se doivent les uns aux autres. Cependant, des liens plus étroits unissent ceux qui appartiennent à une même Ecole, à une même Faculté.

Votre présence ici, mon cher Collègue Dupréel, me rappelle l'Ecole des Sciences politiques et sociales où j'ai fait mes premières armes et dont vous êtes aujourd'hui le digne président, l'Ecole où j'ai rencontré de bonnes et franches amitiés, que synthétise ici mon Collègue Georges Bigwood.

Je me rappelle, non sans émotion, la date du 4 mars 1902, où je fis à l'Ecole ma première leçon sur la « Conception sociale et économique de l'Histoire du Droit ». C'était, en effet, la chaire d'Histoire du Droit, nouvellement créée par le Conseil d'Administration, la première de ce genre en Belgique, que j'occupai tout d'abord. A cette chaire vint se joindre presque aussitôt la chaire d'Histoire Economique que mon collègue Ansiaux, dans un sentiment de trop grande modestie scientifique, crut devoir m'abandonner. L'enseignement de l'Ecole a eu sans cesse une large place dans mes préoccupations.

cupations. Si mes multiples travaux ne m'ont pas toujours permis d'être assidu à vos séances, je n'ai jamais laissé de suivre avec intérêt le développement graduel de l'École, que j'aperçois tous les jours plus brillant. J'ai dû, à mon vif regret, pour une raison d'ordre scientifique, abandonner ma chaire d'Histoire du Droit, mais mes regrets se sont aussitôt atténués, se sont même dissipés, quand le Conseil d'Administration désigna pour me succéder un jeune savant, qui chasse de race, Jacques Pirenne, que je salue avec plaisir ici.

A vous, mon cher Collègue Leclère, qui êtes notre président de Faculté et notre doyen d'âge, je dois exprimer tout particulièrement ma reconnaissance. Comme notre Collègue Michel Huisman l'a admirablement dit dans le discours qu'il vous a adressé lors de la manifestation qui groupa autour de vous vos élèves, vos amis et vos admirateurs, vous représentez une force spirituelle et morale dont notre Alma Mater s'enorgueillit à juste titre. Votre impartialité, votre bienveillance, votre modestie ont fait naître spontanément dans le cœur de tous ceux qui se sont approchés de vous une sympathie inaltérable. Laissez-moi me compter au nombre de ceux qui vous estiment, vous honorent et vous aiment.

Vous m'apportez le salut de la *Revue de l'Université* et de l'*Extension de l'Université*. Faut-il vous dire combien je suis sensible à cette attention. A l'une et à l'autre j'exprime mes sentiments reconnaissants et vous prie d'être mon interprète auprès d'elles.

Vous êtes arrivé, accompagné des historiens de notre Faculté, Smets, Huisman et Van Kalken. Je remercie mes Collègues d'être venus. Nous faisons partie d'une même équipe et notre tâche est commune. Par l'union de nos efforts nous créons dans l'esprit de nos élèves ce sens historique, si nécessaire aujourd'hui, c'est-à-dire le sens des réalités vécues, la conscience que rien ne se produit par soubresaut, mais que tout s'enchaîne, qu'un état social nouveau succède logiquement à un état antérieur et qu'il serait téméraire de méconnaître les traditions d'un peuple par des réformes brusques, incompatibles avec son génie. Nous ramons vers un même horizon. Il n'y a pas, en effet, une Histoire de l'Antiquité, une Histoire du Moyen Age, une Histoire des Temps Modernes, une Histoire Contemporaine; il y a l'Histoire, qui, ensemble avec le Droit et la Philosophie, s'affirme comme un des fondements de la culture sociale.

Je disais tout à l'heure que l'Université apparaît comme un seul corps moral. Cependant la fraternité qui l'anime s'est répandue au delà de son enceinte. Des fêtes commémoratives, des congrès, des sociétés diverses, groupent périodiquement les travailleurs de l'esprit, créant des liens d'entraide et d'amitié. C'est cet esprit de solidarité qui me procure aujourd'hui la grande joie de voir ici des collègues et des amis des universités de Gand, de Liège et de Louvain, les représentants les plus attitrés de nos grands dépôts scientifiques, des confrères qui se sont distingués dans la pratique de l'histoire et le travail des archives, amis de la première heure ou

amis que la fortune m'a procurés en cours de route. A tous, je tends les deux mains, heureux de cette affection qui les a conduits ici.

Mon cher Maître Pirenne, une fête comme celle-ci ne se concevait pas sans vous. Vos paroles si affectueuses ont jailli du cœur comme une onde claire. Elles m'ont profondément remué. Je ne rappellerai pas ici la place éminente que vous occupez dans la science internationale, ni votre dignité de chef suprême de la science historique belge, ni vos multiples travaux, constellation éclatante où brille, comme un soleil ardent, votre œuvre de génie, l'Histoire de Belgique. Je ne veux songer qu'au maître et à l'ami.

Je me rappelle avec une netteté saisissante ce moment, pourtant lointain déjà, mais combien décisif dans mon existence, où, il y a trente-six ans, je franchissais pour la première fois le seuil de votre séminaire. Votre imagination vive, votre science profonde, votre parole nerveuse, courte, pittoresque et claire, tantôt grave et élevée, tantôt empreinte d'une pointe d'humour et de bonhomie, m'impressionnèrent et me fascinèrent. Tout de suite, ma vocation se trouvait arrêtée. Je deviendrais historien comme vous et par vous.

Avec quel soin vous m'avez élevé! Avec quelle attention constante! Vous m'avez façonné à votre image et vous avez produit sur ma conscience des effets que nulle force ne pouvait plus effacer. Mon enseignement qu'on célèbre ici? Mais c'est le prolongement naturel du vôtre. Ma méthode? C'est celle à laquelle vous m'avez initié. La sollicitude que j'éprouve pour mes élèves? C'est encore vous qui m'en avez donné l'exemple et la prescription morale.

Un jour — je venais de terminer mes études — dans une de ces conversations familières dont vous avez seul le secret et qui enveloppent l'âme de vos auditeurs d'un charme si prenant, vous énumériez votre généalogie spirituelle, et vous disiez, à la manière de la Genèse, un tel *genuit* un tel, Frédéricq *genuit* Pirenne, Pirenne *genuit* Des Marez, Des Marez *genuit nihil*. Maître, il y a trente ans que vous m'avez tenu ce plaisant discours. Depuis, j'ai suivi ma voie. L'esprit a engendré l'esprit, et voilà que je vous amène un cortège d'enfants, garçons et filles, qui agitent leurs mains vers vous et vous tendent des couronnes. Reconnaissez-les, ce sont vos petits-enfants. Vous êtes leur aïeul.

Maître, de longues années se sont passées depuis le jour où quittant l'Université pour entrer à mon tour dans la carrière active, vous me déclariez « émancipé ». Le mot est de vous. Vous l'avez prononcé au cours d'une promenade que nous faisons de Knocke à Heyst. Nous suivions les collines de sable qui se profilaient, comme une fresque, sur la masse mouvante de la mer. Vous m'entreteniez de mes travaux, des voyages scientifiques que je venais d'accomplir, de mon avenir, et brusquement, vous arrêtant, vous me déclariez apte à voler de mes propres ailes : « Allez, vous êtes vous-même, vous êtes émancipé, mon amitié vous accompagnera à tra-

vers la vie ». Et oui, Maître, cette affection que vous prodiguez si largement à chacun de vos disciples, vous ne me l'avez pas marchandée. Vous êtes devenu pour moi un compagnon de la pensée, et laissez-moi ajouter respectueusement, un ami du cœur.

Mes chers Elèves, je vous ai réservé la dernière place dans mes remerciements parce que j'ai voulu qu'elle fût la plus belle, la plus proche de mon cœur, dont les pulsations battent à l'unisson avec les vôtres. Vous êtes — s'il m'est permis de recourir à une expression qui nous est familière — la « familia » dans le sens restreint du mot, la famille même du patron, centre vivifiant au sein de la « familia » au sens large, englobant tous les élèves qui, de génération en génération et d'année en année, se succèdent sur les bancs de la candidature en philosophie et lettres.

Madame Vincent — ou plutôt laissez-moi dire Mademoiselle Cooreman, car c'est sous ce nom que je vous ai connue — vous avez exprimé en de magnifiques accents ce que des élèves affectueux éprouvent pour leur maître. Je vous ai écouté, ému, et j'ai vu surgir devant moi la vision de cette petite salle de l'Institut de Sociologie, où j'ai commencé mon enseignement pratique. Je reprenais une succession bien lourde, celle d'un maître illustre, Léon Vanderkindere. Le périlleux honneur m'échut de conduire à bonne fin les études que vous aviez commencées, vous et Mademoiselle Van Volsem. Vous êtes, toutes deux, mes aînées, et je voulais le rappeler dans cette réunion de famille. Depuis, des jeunes gens, renforcés par une pléiade charmante de jeunes filles laborieuses, sont venus s'asseoir autour de ma table de travail afin de s'initier à la critique historique au contact direct des monuments du passé.

Mon mérite, cependant, — et j'ai hâte de le dire — est moindre que celui que vous avez si éloquemment proclamé. Un boulanger ne peut faire un bon pain que s'il a une bonne farine. Si, tous, vous vous êtes distingués à des titres divers, si d'aucuns ont remporté des succès qui ont été officiellement affirmés, lauréats de concours universitaires, lauréats de concours pour les bourses de voyage, lauréats de l'Académie Royale de Belgique, le mérite en revient en première ligne à vous-mêmes, à vos aptitudes innées, à votre application au travail. Je n'ai pu qu'éveiller votre curiosité, la stimuler, la conduire au but qui, inconsciemment, sommeillait en vous.

Mais de tant d'honneur, je ne puis garder que la part que la justice m'attribue. MM. Leclère, Smets, Huisman, Van Kalken, voilà les maîtres vers lesquels nos regards doivent également se porter. J'ai été leur collaborateur dans l'œuvre de votre formation scientifique, rien de plus. Des thèses unanimement appréciées d'histoire moderne et d'histoire contemporaine ont été élaborées dans les cours pratiques de M. Huisman et de M. Van Kalken. Leurs élèves se confondent avec les miens, ou plutôt tous nos élèves ne forment qu'une seule et même élite, dont les hommages reviennent à ces maîtres distingués, tout autant qu'à moi-même.

A l'expression de vos sentiments, vous avez voulu joindre un superbe cadeau. Vous m'offrez l'œuvre d'un maître dont le monde scientifique apprécie unanimement l'éclatant mérite. Je l'accepte avec reconnaissance. Elle sera pour moi non seulement un guide sûr dans l'étude d'un domaine que M. Dopsch et moi, nous défrichons en commun, mais un témoignage matériel de votre affection.

Je termine ce discours trop long déjà, mais tant de sentiments m'assaillaient à la foi, que je voulais les exprimer tous et n'oublier personne.

Mesdames et Messieurs, il y a vingt-cinq ans, quand je montais pour la première fois en chaire, j'avais le cœur opprimé et l'esprit inquiet. Aujourd'hui, je vois se profiler devant moi, dans le rayonnement radieux d'une journée de printemps, la route parcourue. Je respire librement. Des amitiés me sont acquises, précieuses, durables, éternelles parce qu'elles sont inscrites dans les âmes. A tous, du fond du cœur, ce mot simple, mais résumant tout ce que je ressens : Merci!

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DE M. DES MAREZ (1)

I. — SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE.

1. Notice sur un diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre (B. C. R. H.). Bruxelles, 1896. In-8°, 36 p.

(1) La présente bibliographie ne comprend que les livres, brochures et articles de revues. Sont écartés les préfaces, comptes rendus de livres, notes bibliographiques, articles de journaux, notices brèves sur le mouvement historique contemporain.

Les revues sont indiquées par les sigles suivants :

- A. S. A. B. = Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles.
- B. A. R. B. = Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres.
- B. C. R. H. = Bulletin de la Commission royale d'Histoire.
- B. C. R. A. L. = Bulletin de la Commission royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique.
- R. U. B. = Revue de l'Université de Bruxelles.
- R. B. A. = Revue des Bibliothécaires et Archivistes.
- R. B. = Revue de Belgique.
- R. B. P. H. = Revue belge de Philologie et d'Histoire.

Les ouvrages ont été ramenés sous certaines rubriques. Aucune de ces rubriques, cependant, n'est indépendante des autres. Toutes correspondent à l'activité de M. Des Marez comme archiviste de la ville de Bruxelles, comme professeur d'Histoire du droit, d'Histoire économique et d'Histoire nationale à l'Université. Toutes ces publications, en dépit de leur apparente diversité, sont reliées par une trame unique. Elles convergent vers un même but, l'étude du lien social, et s'inspirent d'une même méthode, l'alliance des disciplines.

2. Les Seings manuels des scribes yprois au XIII^e siècle (B. C. R. H.). Bruxelles, 1899. In-8^o, 18 p. Illustr.
3. Note sur une Charte de Robert II de Jérusalem (B. C. R. H.). Bruxelles, 1901. In-8^o, 32 p.
4. Les Sceaux des corporations bruxelloises. Contribution à l'étude de l'histoire constitutionnelle des métiers (A. S. A. B.). Bruxelles, 1904. In-8^o, 24 p. Illustr.
— Deuxième étude. (A. S. A. B.). Bruxelles, 1911. In-8^o, 30 p. Illustr.
5. Les Archives impériales et royales à Vienne (R. U. B.). Liège, 1905. In-8^o, 8 p.
6. Le Diplôme de fondation de l'église des SS. Michel et Gudule (A. S. A. B.). Bruxelles, 1909. In-8^o, 14 p., fac-simile.
7. De la Conservation, du classement et de l'inventaire des archives administratives d'une grande ville (Actes du Congrès international des Archivistes et Bibliothécaires, publiés par J. Cuvellier et L. Stainier). Bruxelles, 1910. In-8^o, 15 p.
8. Les Archives cinématographiques (ibid.). Bruxelles, 1910. In-8^o, 2 p.
9. *Corpus inscriptionum belgicarum*. Instructions pour le relevé des inscriptions (Actes du Congrès de la Fédér. hist. et archéol. de Belgique). Malines, 1911. In-8^o, 20 p.

II. — HISTOIRE ECONOMIQUE.

10. Les Luittes sociales en Flandre (R. U. B.). Bruxelles, 1900. In-8^o, 31 p.
11. La Signification historique de la Bataille de Courtrai (11 juillet 1302). (R. B.). Bruxelles, 1901. In-8^o, 34 p.
12. De Maatschappelijke Strijd in Vlaanderen en de Guldensporenslag. Diest, 1901. In-8^o, 44 p. avec plan.
13. Notice critique pour servir à l'Histoire des Prix (R. U. B.). Bruxelles, 1902. In-8^o, 18 p.
14. Le Borgendael à Bruxelles dans sa lutte contre l'industrie privilégiée (R. U. B.). Bruxelles, 1903. In-8^o, 24 p.
15. Les Villes flamandes. Leur Origine et leur Développement (Extension de l'Université Libre de Bruxelles). Bruxelles, 1903, 13^e édition. Pet. in-8^o, 28 p. et 3 plans.
16. Les Bogards dans l'Industrie drapière à Bruxelles (Mél. Paul Frédéricq). Bruxelles, 1904. In-8^o, 12 p.
17. L'Organisation du Travail à Bruxelles au XV^e siècle (Mém. couronné par l'Acad. Royale de Belgique). Bruxelles, 1904. In-8^o, 520 p.
18. Les Bureaux de Placement à Bruxelles. Projet de Fr. Feigneaux (1791). (R. U. B.). Bruxelles, 1905. In-8^o, 22 p.
19. Les Luittes sociales à Bruxelles au Moyen Age (R. U. B.). Bruxelles, 1906. In-8^o, 42 p.

20. Pages d'Histoire syndicale. Le Compagnonnage des Chapeliers bruxellois (1576-1909). Bruxelles, 1909. In-8°, 112 p. Illustr.
21. Les Syndicats industriels. Le Passé et le Présent (en collaboration avec G. De Leener). Bruxelles, 1910. In-8°, 10 p. (Semaine sociale organisée par l'Institut de Sociologie).
22. L'apprentissages à Ypres à la fin du XIII^e siècle (R. du Nord). Lille, 1911. In-8°, 48 p.
23. Mutualités et Compagnonnages à Bruxelles au XV^e siècle (Actes du Congrès de la Féd. hist. et archéol. de Belgique). Malines, 1911. In-8°, 16 p.
24. Le Problème de la Propriété rurale en Belgique au point de vue historique (Actes du Congrès de la Féd. hist. et archéol. de Belgique). Gand, 1913. In-8°, 14 p.
25. Les Origines historiques du Mouvement syndical en Belgique (Extension de l'Univ. Libre de Bruxelles). Bruxelles, 1913. Pet. in-8°, 32 p.
— Nouvelle édition publiée par l'Eglantine. Bruxelles, 1925. Pet. in-8°, 38 p. Traduction flamande sous le titre : De Geschiedkundige Oorsprong van de Vakbeweging in België (Uitgave De Wilde Roos). Bruxelles, 1926. Pet. in-8°, 38 p.
26. La première Etape de la Formation corporative. L'Entr'aide (B. A. R. B.). Bruxelles, 1921. In-8°, 36 p.
27. Note sur le Manse brabançon au Moyen Age (Mél. Henri Pirenne). Bruxelles, 1926. In-8°, 8 p.
28. Le Problème de la Colonisation franque et du Régime agraire dans la Basse-Belgique (Mém. in-4° de l'Acad. Royale de Belgique. Lettres). Bruxelles, 1926, 194 p. Illustr. et plans.

III. — HISTOIRE DU DROIT.

29. Etude sur la Propriété foncière dans les Villes du Moyen Age et spécialement en Flandre, avec plans et pièces justificatives (Publ. de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand). Gand-Paris, 1898. In-8°, xxv-392 p.
30. La Lettre de Foire à Ypres au XIII^e siècle (Mém. in-8° Acad. Royale de Belgique. Lettres). Bruxelles, 1901. In-8°, 292 p.
31. La Conception sociale et économique de l'Histoire du Droit. Leçon d'ouverture du Cours d'Histoire du Droit, 4 mars 1902 (R. U. B.). Bruxelles, 1902. In-8°, 28 p.
32. Rapport sur l'Etat des Travaux de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1907. In-8°, 65 p.
— Deuxième rapport (ibidem). Bruxelles, 1922. In-8°, 8 p.
33. Le Sens juridique du mot *Oppidum* dans les textes flamands et brabançons des XII^e-XIII^e siècles (Mél. H. Brunner). Weimar, 1910. In-8°, 10 p.
34. Les Coutumes de Schinnen et de Meerssen (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1912. In-8°, 20 p.

- Note complémentaire avec carte (Ibidem). 1912. In-8°, 8 p.
35. Le Pawilhar Giffou conservé à la Bibliothèque Royale de Berlin (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1912. In-8°, 14 p.
 36. Note sur la Peine de l'Enfouissement (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1914. In-8°, 12 p.
 37. Le Droit d'Uccle (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1914. In-8°, 58 p. Carte.
 38. Note sur la Ministérialité en Belgique (B. A. R. B.). Bruxelles, 1924. In-8°, 34 p.
 39. Le Droit privé flamand à Courtrai au XIV^e siècle (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1925. In-8°, 40 p.
 40. Le Droit privé à Ypres au XIII^e siècle (B. C. R. A. L. O.). Bruxelles, 1927. In-8°, 250 p. et 1 pl.

IV. — HISTOIRE NATIONALE.

41. Une Histoire nationale (R. B.). Bruxelles, 1899. In-8°, 16 p.
42. Léon Vanderkindere (1842-1906). (R. U. B.). Bruxelles 1907. In-8°, 68 p., portrait (en collaboration avec Léon Leclère).
43. Les Fortifications de la Frontière du Brabant-Hainaut au XII^e siècle (A. S. A. B.). Bruxelles, 1913. In-8°, 30 p. Carte.
44. La Nationalité belge et Bruxelles-Capitale (A. S. A. B.). Bruxelles, 1920. In-8°, 20 p.
45. Henri Pirenne, Historien national. Bruxelles, 1921. In-8°, 16 p. avec portrait.

V. — HISTOIRE DE BRUXELLES.

(Voir également les autres rubriques.)

46. L'Ancien Beffroi de la Ville de Bruxelles (A. S. A. B.). Bruxelles, 1907. In-8°, 18 p.
47. L'Etat Civil de J.-B. Van Helmont (A. S. A. B.). Bruxelles, 1907. In-8°, 22 p.
48. Les Dentelles de N.-D. des Sept-Douleurs à l'église des Riches-Clares, à Bruxelles (Matériaux pour servir à l'Histoire de la Dentelle en Belgique, 1^{re} série, n^o 5). Bruxelles, 1908. In-4°, 4 p. Pl.
49. Etude sur l'Evolution historique et architecturale de la Ville de Bruxelles. Bruxelles, 1910. Pet. in-4°. 50 p. hors-texte.
50. L'Abbaye de la Cambre. Description et projets de transformation. Bruxelles, 1911. In-4°, 12 p. Illustr.
51. La Maison de David Teniers et l'Hôtel Ravenstein (A. S. A. B.). Bruxelles, 1912. In-8°, 51 p. Illustr.
52. Le Musée communal de Bruxelles (Guide illustré de Bruxelles publié par le Touring Club de Belgique, t. II). Bruxelles, 1917. Format agenda. 52 p. Illustr.

53. Bruxelles-Maritime. Son Origine et son Essor. Bruxelles, 1921. In-8°, 20 p.
54. L'Abbaye de la Cambre (2^e éd.). Bruxelles, 1925. Pet. in-8°, 42 p. Illustr.
55. La Suppression de l'Abbaye de la Cambre et la Dispersion de son Trésor. Bruxelles, 1923. Pet. in-8°, 40 p. Illustr.
56. L'Architecte Jean van Ruysbroeck et le XV^e siècle bruxellois (A. S. A. B.). Bruxelles, 1923. In-8°, 30 p.
57. La Place royale à Bruxelles. Genèse de l'Œuvre, sa Conception et ses Auteurs (Mém. de l'Acad. Royale de Belgique. Beaux-Arts). Bruxelles, 1923. In-4°, 224 p. Illustr.
58. Oud Brussel (Uitgave 't Spaverke). Bruxelles, 1926. Pet. in-8°, 30 p. Illustr. par R. Van de Sande.
59. Etude sur l'origine et le développement de la Ville de Bruxelles. Le Quartier Isabelle et Terarken (Publ. du Comité du Vieux-Bruxelles). Bruxelles, 1927. In-4°, III-231 p. Illustr.

VI. — ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE DE L'ART.

60. Les Monuments civils et religieux (Guide illustré de Bruxelles, publié par le Touring Club de Belgique, t. I, 2^e édition), Bruxelles, novembre 1918, format agenda, 410 p. Illustr. par R. Van de Sande.
61. Archéologie des Environs de Bruxelles (Extension de l'Université Libre de Bruxelles). Bruxelles, 1919. Pet. in-8°, 48 p. Illustr.
62. Traité d'Architecture dans son application aux monuments de Bruxelles. (Publ. du Touring Club de Belgique). Bruxelles, 1921. In-8°, 300 p. Illustr.
63. L'Eglise de Humelghem (Le Folklore brabançon). Bruxelles, 1925. In-8°, 12 p. Illustr. par R. Van de Sande.
64. Une nouvelle Conception de l'Histoire de l'Art. A propos d'un Livre récent (R. B. P. H.). Bruxelles, 1927. In-8°, 12 p.

VII. — PUBLICATIONS DE TEXTES.

65. Documents relatifs aux excès commis à Ypres par les iconoclastes le 15 et le 16 août 1566 (B. C. R. H.). Bruxelles, 1897. In-8° 38 p.
— 2^e série (Ibidem), 1925. In-8°, 34 p.
66. Un Document inédit relatif à Jacques van Artevelde (B. C. R. H.). Bruxelles, 1898. In-8°, 8 p.
67. Notice sur les Documents relatifs à Michel-Florent Van Langren, cosmographe et mathématicien du Roi, conservés aux archives de la ville de Bruxelles (R. B. A.). Renaix, 1904. In-8°, 16 p.

68. Rapport sur la Publication des Comptes communaux d'Ypres (B. C. R. H.). Bruxelles, 1906. In-8°, 20 p.
 69. Lettres spirituelles intéressant le Couvent de Diepenveen, d'après un manuscrit conservé aux Archives de la Ville de Bruxelles (R. B. A.). Bruxelles, 1907. In-8°, 8 p.
 70. Les Sermons de Maître Jordaens, d'après un manuscrit conservé aux Archives de la ville de Bruxelles (R. B. A.). Bruxelles, 1908. In-8°, 8 p.
 71. Deux fragments de Comptes communaux de Bruxelles du XV^e siècle (A. S. A. B.). Bruxelles, 1908. In-8°, 22 p.
 72. Comptes de la Ville d'Ypres de 1267 à 1329. (Publ. de la C. R. H.). Bruxelles, 1909-1913. 2 vol. in-4°, 627 et 1042 p. (en collaboration avec E. De Sagher).
-

EXCURSIONS GEOGRAPHIQUES INTERUNIVERSITAIRES

VII^me Excursion géographique interuniversitaire belge.

Cette excursion eut lieu du lundi 5 au samedi 12 septembre derniers, sous la direction de M. F. Kraentzel, docteur en géographie. Des professeurs et des étudiants des Universités de Gand, Liège et Bruxelles et de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers y prirent part. Le lundi, M. Kraentzel réunit les excursionnistes à l'Université du Travail, à Charleroi, pour leur faire une causerie sur les buts de l'excursion, la structure géologique de la région, le site et l'évolution de la ville de Charleroi. En 1602, celle-ci n'était représentée que par le village agricole de Charnoy, de cinquante-quatre foyers, sur une terrasse au-dessus de la Sambre. Flanquée de deux vallons, on y trouva un site défensif excellent, sur une route stratégique importante, et on le fortifia en 1666. Une ville s'y développa enserrée sur sa terrasse, entre les deux vallons : une Ville basse, aux rues commerçantes de grande ville, reliée par une pente à la Haute ville, un « faubourg » qui aujourd'hui encore est séparé de celle-ci par un espace vide de maisons. La grande industrie s'est installée à l'Ouest, dans le ruisseau de Lodélinsart. La ville n'a plus guère de place pour s'étendre; autour d'elle ont grandi des villages industriels, des centres autonomes très vivants, qui n'ont pu s'agglomérer en une grande ville. Sur le territoire de la ville même, les excursionnistes visitent les installations à la surface du Charbonnage du Mambourg. L'exploitation de la houille est très ancienne dans la région. Par places, celle-ci est criblée de puits anciens qui, jusqu'au commencement du XIX^e siècle, n'atteignaient guère qu'une profondeur d'une centaine de mètres et étaient abandonnés aussitôt que les venues d'eau ne pouvaient plus être maîtrisées. Nous dominons la région du haut du terril. Par ci, par là, une tache verte, un pré rappelle que l'activité agricole n'est pas tout à fait éteinte, même dans l'agglomération.

Le lendemain, une course au Nord de Charleroi commence au village de Buzet, absolument agricole, avec sur un limon fertile, de grosses fermes, mais aussi déjà quelques habitations ouvrières, près de la gare. Jusqu'ici donc se fait sentir l'attraction de Charleroi. Nous passons à Sart-à-Rèves, Liberchies, où, parmi les fermes, les maisons d'ouvriers industriels se font plus nombreuses. Nous rapprochant de Charleroi, de Thiméon à Gosselies, c'est presque une rue discontinue de maisons ouvrières. A Thiméon, il y a déjà des laminoirs. Par contre, à Jumet, en pleine agglomération industrielle, on est surpris par le calme tout rural du centre, où se groupent l'église et la maison communale. Dans l'après-midi, nous

visitâmes les Verreries Bennert et Bivort, à Courcelles-Motte, où le verre est fabriqué à la fois par le soufflage et par le procédé Foucault d'étirage. Chacun des procédés trouve, à l'intérieur de l'usine même, des défenseurs convaincus de sa supériorité sur l'autre.

Le lendemain c'est le Centre que nous parcourons et le plateau d'Anderlues. Haine-Saint-Pierre a des maisons ouvrières vers la gare, rurales vers la Haine. La région industrielle s'allonge au nord : La Louvière, les Houdeng. Le long de la Haine, les villages sont ruraux, dans un pays agricole absolu, avec ci et là un charbonnage au milieu des cultures; la population ouvrière n'y habite pas. A Cronfestu, nous visitons l'une des trois grandes cimenteries qui trouvent sur place la matière première : la craie et l'argile landennienne. Par l'agglomération industrielle de Morlanwelz, où l'influence de Waroquez a fait naître un centre intellectuel, par le centre commercial et industriel, d'aspect urbain, de La Louvière, avec les usines métallurgiques Boël et les usines céramiques Boch, exploitant l'argile wealdienne, nous arrivons au canal du Centre, dont la très forte pente de 70 m. sur 7 à 8 km., et l'alimentation insuffisante, ont nécessité la construction de quatre ascenseurs. Après avoir visité l'un d'eux, nous le voyons fonctionner. L'après-midi, le retour vers Charleroi se fait par le plateau disséqué par la Haute Haine, et qui, de Carnières et de Mont-Sainte-Aldegonde, domine si singulièrement la région vers l'Ouest. Nous traversons Piéton, Forchies, tous villages agricoles encore, avec quelques maisons ouvrières; puis, vers Roux, nous rentrons dans la région industrielle.

Le jeudi a été consacré à la Thudinie. C'est M. Raucq, docteur en géographie, qui nous y guida par le site de l'Abbaye d'Aulne, le méandre recoupé de la Sambre, la vallée de la Sambre canalisée. Hourpes, en pleine Sambre ardennaise, est le berceau de la grosse industrie carolorégienne. Une vallée latérale s'y ouvre, un cône de déjection y créa un emplacement favorable pour une usine, tout autour les bois fournissaient le combustible; plus tard, la Sambre put amener minerai et houille; aujourd'hui, le travail est abandonné dans les gros établissements élevés après guerre. En face, sur l'autre rive, se dresse, tout récent, un charbonnage sur le nouveau bassin du Sud, au delà donc de la faille du Midi. Nous ne fîmes que traverser Thuin, sa ville basse près de la rivière, sa ville haute si pittoresquement assise sur l'éperon au confluent de la Sambre et de la Biesmelle. La Thudinie méridionale forme entre les vallées de la Sambre et de l'Eau d'Heure, mordant profondément dans le soubassement primaire, un petit plateau faiblement ondulé, au limon très fertile. Nous fîmes reçus dans deux des plus grandes fermes du pays, à Donstiennes et à Viscourt, exploitant chacune 400 hectares environ. L'élevage bovin n'y joue qu'un rôle secondaire; tout au plus y pratique-t-on encore, en hiver, dans l'une d'elles, l'engraissement des bœufs au bac. Les productions principales sont la betterave, le froment, l'orge et l'avoine, parfois le lin. La main-d'œu-

vre sur place étant insuffisante, on a recours à des équipes d'ouvriers flamands. Tout dans l'organisation d'ailleurs vise à l'économie de la main-d'œuvre. L'élevage du cheval de trait belge, dont nous admirons de magnifiques exemplaires, constitue une spéculation importante. Sur le plateau, une seule industrie : la sucrerie. Les grosses fermes occupent environ un tiers du pays ; la moyenne et la petite culture, dont l'économie est toute différente, l'élevage bovin constituant la ressource principale, les deux autres tiers. Dans les vallées de la Sambre et de l'Eau d'Heure, on exploite les bancs de grès et de calcaires ; la grande industrie s'y est établie.

La journée du vendredi est consacrée au bassin industriel de la Basse-Sambre. Nous visitons une glacerie à Auvelais, l'une des huit usines de la Belgique, dont six sont ici, sur la Basse-Sambre, près de l'eau, dont elle font un grand usage, pour le polissage des glaces notamment. Ces eaux sont renvoyées à la rivière après avoir été décantées dans d'immenses bassins. A Tamines, où la Sambre est une assez grosse rivière, la vallée est très large. Au nord des Alloux, la vue à droite sur la vallée, nous fait distinguer nettement, dominant la plaine d'alluvions, la terrasse d'Auvelais avec ses cultures et ses maisons, se raccordant par une pente, parfois boisée, au plateau. D'Auvelais, nous nous élevons le long de la vallée de la Biesme vers le plateau de Falisolle, d'où une belle vue nous permet une synthèse du pays. Vers l'Ouest, les terrils se multiplient, décelant l'enfoncement et l'enrichissement du bassin houiller. Dans un pays, où la verdure domine encore, le peuplement se fait compact par paquets. Tamines, Oignies, Auvelais sont à nos pieds avec leurs grandes glaceries, leurs bassins de décantation et l'usine de produits chimiques. Aucune grande route directe ne relie, dans la vallée Charleroi à Namur, le chemin de fer excepté qui, lui, recoupe les méandres de grande envergures, qui ont refoulé les grandes routes vers le plateau.

L'excursion se termine le samedi par une visite des établissements de la « Providence », à Marchienne-au-Pont.

Excursion géographique interuniversitaire française dans les Alpes du Sud (avril 1927)

Grâce à l'aimable invitation des géographes français, quelques professeurs et étudiants belges ont pu assister à cette excursion, dont huit, professeur et élèves du Séminaire de Géographie de notre Université. L'excursion parcourut la vallée du Rhône de Valence à Montélimar, la vallée de la Drôme et le Diois, sous la direction de M. D. Faucher, professeur à Valence, le Bochaîne, la vallée du Buech jusqu'à Sisteron, la vallée de la Durance, le Gapençais, l'Embrunais et le Briançonnais jusqu'au Mont Genève, sous la direction de M. R. Blanchard, directeur de l'Institut de Géographie alpine de

l'Université de Grenoble. Le Lautaret étant encore fermé par les neiges, le retour se fit par Embrun, Gap, le col de Manse, dédoublement du col Bayard, le Champsaur, la Matézone, Vizille et Grenoble (1). Cette coupe à travers les quatre zones des Alpes du Sud vint très heureusement compléter celle que nos étudiants avaient pu faire en août 1926, dans les Alpes du Nord (2).

Des arrêts à Valence, à Crussol, à Teil et à Livron permirent d'évoquer les théories sur la formation de la vallée rhodanienne, d'y reconnaître les cluses et les plaines en terrasses, d'en rappeler le climat, de constater le caractère de plus en plus provençal de la végétation, d'étudier les sites des agglomérations et leurs migrations, de vérifier la valeur économique présente, — à Valence, il n'y avait qu'un seul bateau dans le port, — et même future, à peu près nulle du fleuve, le chemin de fer pouvant parfaitement maîtriser le trafic, qui ne comporte guère de matières premières locales, et la région, grâce au voisinage des Alpes et du Plateau central, étant déjà saturée d'électricité, de sorte que la canalisation du Rhône, très onéreuse, ne « payerait » pas. Si les villages, jadis perchés, sont nombreux, les grands centres manquent. Il y a bien quelque industrie : un peu de moulinage de soie à Valence, une importante fabrique de soie artificielle à Lavoulte, la plus grosse cimenterie de France à la Farge. Mais les deux grandes plaines de Valence et de Montélimar sont exclusivement agricoles.

A Crest, sur la Drôme, nous sommes au contact de la région rhodanienne et des Préalpes. Nous circulerons dans celles-ci jusqu'à Sisteron par le Diois et le Bochaîne. Les Préalpes ici se séparent bien moins nettement des Alpes intérieures que dans le Nord; le sillon alpin y est beaucoup moins accusé, la structure plus confuse par la rencontre des plis alpins Nord-Sud et des plis pyrénéens Est-Ouest; il en résulte une structure en dômes et en cuvettes, dans laquelle une hydrographie compliquée a créé une suite de bassins reliés par les cluses aux entrées gardées jadis par des châteaux-forts, aujourd'hui occupées par des villages. Nous avons devant nous le magnifique synclinal perché de la Forêt de Saou, avec son rempart de falaises extérieures; c'est un type souvent répété dans ces Préalpes. Sous les calcaires, l'érosion a facilement raison des marnes, les terres noires qui, fréquemment, marquent le paysage de leur tristesse. L'ancienne économie basée sur la production de la laine et sur l'industrie lainière, très florissante au début du XIX^e siècle, est abandonnée pour des fermes qui se sont notamment développées en ces dernières années. Les cours d'eau sont endigués, et les fonds conquis produisent un foin qu'on exporte, les bovins man-

(1) R. BLANCHARD, *Les Alpes françaises*. — Collection A. Colin, Paris, 1925.

(2) A. HEGENSCHIEDT, *La VI^{me} excursion géographique interuniversitaire belge dans les Alpes*. — *Revue de l'Université*, 1926-1927, p. 447.

quant ici ; sur les hauteurs, les lavenderaies artificielles avec un produit d'un bouquet supérieur, remplacent les champs abandonnés ; dans ces régions très sèches, les moutons sont toujours l'objet de la spéculation principale, non plus pour la laine, comme jadis, mais pour la viande des agneaux ; l'engraissement a lieu à l'étable. Les villages perchés de jadis, sont descendus ou se sont éparpillés dans la vallée. La maison haute est typique, avec l'étable à moutons au rez-de-chaussée, l'habitation au premier et un perron vers lequel gravit un escalier à l'extérieur. Les reboisements n'ont pas réussi partout parfois même ils ont été nuisibles, les sangliers, dans ces régions très faiblement habitées, chassant les hommes. C'est une région de passage ; deux routes s'y croisent : celle de Grenoble par la Croix-Haute à Sisteron et en Provence et celle de Valence à Embrun, par Gap. Au Nord, Veynes est une agglomération de chemineaux. Sisteron, au pied de la crête de calcaire façonnée en verrou glaciaire, garde la porte étroite, défendue jadis, de Dauphiné en Provence, dont elle sépare aussi les deux climats. C'est une ville de paysans, comme souvent dans le Midi.

Au Nord de Sisteron, nous allons rencontrer la vallée de la Durance et le Gapençais. Nous sommes dans les vallées méso-alpines dont M. Blanchard fait un équivalent morphologique du sillon alpin du Nord. Mais combien différent ! Au Nord, le sillon doit sa direction rigide sur plus de 200 kilomètres à la retombée régulière de l'enveloppe secondaire des massifs centraux, alors qu'ici l'allure capricieuse des vallées est le reflet d'une tectonique tourmentée, de plis courts, d'orientation diverses. En amont du verrou de Sisteron, la vallée s'épanouit dans les terres noires ; le glacier et ses eaux y ont laissé des amphithéâtres moraniques et des terrasses, parfois entamées par la rivière.

A Le Poët, de basses chutes à grand débit permettront de développer une puissance de 50,000 chevaux, fournissant l'énergie électrique au littoral méditerranéen. La très large dépression autour du dôme jurassique, au sol pauvre, de Gap, n'est pas une vallée. Elle est d'origine glaciaire et le sol, de fertilité variable, encombré de bosses morainiques, de marécages, n'est pas d'un passage commode. Le gros bétail y est abondant ; lait et fruit sont écoulés vers Marseille. Gap, sous un ciel lumineux, est une ville de carrefour de 9 à 10,000 habitants, ce qui est considérable pour les Alpes du Sud. au nord, la large dépression avec le col Bayard et le col de Manse, ouvre la voie vers Grenoble ; à l'Ouest, la Freissinouse, celle du Rhône à la Durance. Aussi les grandes foires de Gap, de blé, de bétail surtout, de porcelets, de chevaux, étendent-elles leurs transactions de la Côte d'Azur au Massif central. Après Chorges, encore dans la dépression, nous pénétrons dans le Bas-Embrunais où la Durance a évidé en un vaste creux, les terres noires du jurassique autochtone, par-dessus lequel ont été poussées dans l'ensellement entre le Pelvoux et le Mercantour cristallins, les masses aux flancs

plus raides du flysch, qui tient donc ici la place des massifs centraux. L'ensellement a probablement aussi guidé les eaux de la Durance, à ses débuts. Malgré l'apparence désolée des flancs noirs déchirés et nus, de nombreux replats fertiles s'étagent vers le haut et portent des villages jouissant de l'inversion de la température. La basse et belle plaine n'a été conquise qu'au XIX^e siècle. Les torrents affluents ont de violentes poussées de laves désastreuses. L'« horrible déboisement », accusé de ces méfaits qu'on croyait uniquement récents, a été reconnu cependant très ancien, préhistorique même. En réalité, les ravages, eux aussi, sont très anciens; le vieillissement des vallées de torrents est lent. D'ailleurs, le cône de déjections du Boscodon sur lequel passe notre route, est un des plus vastes des Alpes, et le haut bassin de son torrent est entièrement boisé. Embrun, sur sa falaise de poudingues fluviaux interglaciaires, ancien archevêché, est aujourd'hui une simple bourgade de cultivateurs et de commerçants.

La vallée se resserre dans le flysch qui s'abaisse et après le défilé de Saint-Clément, nous entrons dans le Haut Embrunais, dans la zone intra-alpine des nappes, aux couches variées, redressées et serrées. Nous nous arrêtons au verrou de Roche-de-Rame. C'est une région extrêmement sèche, d'apparence désertique même, rappelant, avec ses falaises de calcaire, plongeant dans des éboulis splendides et nus, des paysages de l'Atlas et de la Syrie creuse. Par contre, les vallées affluentes suspendues à plusieurs centaines de mètres au-dessus de nous, sont verdoyantes. Elles servirent autrefois de refuges aux Vaudois. L'irrigation apporte la vie dans la vallée principale et grâce aux fortes dénivellations, l'industrie hydro-électrique s'y est développée : usines de la « Nitrogène », la seule de France fixant l'azote de l'air, à la Roche-de-Rame, du quartz fondu utilisant des sables de Fontainebleau (!), d'électro-métallurgie à l'Argentière, celle-ci longue d'un kilomètre, avec une agglomération importante de maisons ouvrières. Ici s'ouvre la vallée de Valloise, très verte, parcourue par la Gyronde très évoluée, alors que la Durance reste suspendue à 150 mètres au-dessus de l'énorme verrou de l'Argentière, au confluent. Le verrou porte à ses pieds des restes de fortifications attribuées à tort aux Vaudois. La vigne est cultivée ici à 1,200 mètres, l'altitude la plus élevée qu'elle atteigne en France. En amont, s'ouvre le Briançonnais, bientôt une large vallée dans le houiller. On s'étonne de trouver à 1,200-1,300 mètres d'altitude un pays aussi peuplé et aussi industriel. Les villages s'y suivent de kilomètre en kilomètre. C'est bien là un trait des Alpes du Sud. Briançon, pittoresquement étagée sur le verrou de gradin de confluence de la Durance-Guisane fut facile à fortifier. Sur la grande route d'Italie, par le Mont Genève, Briançon est encore le lieu de réunion de plusieurs vallées : la Guisane, vers le Lautaret et le col du Galibier, la vallée des Ayes, vers Queyras, la vallée de la Cerveyrette et, en amont, la vallée de la Clairee; la

carte géologique n'explique pas cette convergence de vallées en ce point, qui est sans doute l'héritage d'une tectonique que l'érosion a fait disparaître depuis longtemps. Peuplée de bonne heure, au néolithique déjà, royaume de Cottius sous les Romains, cette vallée fut au moyen âge une république alpestre d'agriculteurs, très prospère, débordant sur les vallées italiennes, comparable aux cantons forestiers suisses et à la Savoie, eux aussi maîtres de cols importants. Le traité d'Utrecht en fit une ville frontière, actuellement de 5,000 habitants, avec des forts et de vastes casernes. On y exploite un peu de charbon et des ouvrières, italiennes surtout, viennent y travailler des déchets de soie, de la chape, dans une grande usine dans le bas, le quartier de la gare. L'émigration vers les pays riches et même transocéaniques est très dense et très ancienne. On espère que le développement de l'agriculture, arriérée encore, y mettra fin.

Le dernier jour, montée vers le Mont Genève et ses neiges; vue en arrière sur Briançon et sur le verrou avec ses deux encoches, dont l'une très profonde, laisse passer la rivière. Le col, un des quatre grands cols franco-italiens, est une large gouttière à faible pente, ancienne vallée, façonnée en auge glaciaire par un glacier de diffluence débordant du versant italien. Dans les bois domine le mélèze, l'arbre de la sécheresse et de la lumière. Le village, primitivement une « remise » des Alberts, est devenu permanent. La route carrossable date de 1802. Le rôle militaire nous fut expliqué par le commandant de la place de Briançon. Les bonnes routes sont tout à fait nécessaires aux grandes opérations. Il faut donc les défendre. Vers l'Italie, elles ne sont qu'au nombre de cinq. Les sites défensifs depuis 1870, autrefois dans la ville même, sont surtout les hauteurs dominant le passage, la Croix de Toulouse, l'Infernet, le Janus, le Gondron. La même préoccupation chez les Italiens de dominer le passage, leur a fait construire des forts sur le Chaberton, probablement dans le roc, à 3,100 mètres d'altitude, les plus élevés de tous.

ALFRED HEGENSCHIEDT.

LES REUNIONS DE PHYSIQUE

Le 28 octobre dernier, les Réunions de Physique ont repris leurs séances à la Fondation Universitaire.

On sait que sous cette dénomination, un groupe de jeunes chercheurs des diverses Universités et des Instituts scientifiques du pays, se réunissent hebdomadairement pour traiter des sujets d'actualité se rapportant à la Physique et aux Sciences connexes.

Le but poursuivi est une documentation et un enseignement mutuels. Les discussions qui suivent chaque communication constituent la partie la plus productive de ce travail collectif.

Voici les principaux sujets qui ont retenu l'attention des Réunions, au cours de l'année dernière :

L'ionisation des gaz. — Effets chimiques des rayons α , β , γ , du radium. — Transmutation des éléments. — Structure moléculaire de certains composés organiques. — Supraconductivité. — Effet Compton. — Fatigue des métaux. — Théorie de Langmuir sur la catalyse. — L'effet Flettner. — L'expérience de Michelson. — Spectres des métaux alcalins. — Tensions superficielles et vitesses d'absorption. — Moment magnétique de l'électron. — Effluve électrique. — Influence de la lumière du Néon sur les bactéries. — Vitesses de réaction. — Dipôles électriques. — Couplage des systèmes moléculaires en mécanique ondulatoire.

Thèses et Dissertations.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES. — Vingt-cinq thèses ont été présentées et défendues avec succès devant les jurys de la Faculté de Philosophie et Lettres, aux sessions de juillet et d'octobre 1927. Elles se sont réparties comme suit entre les cinq groupes du doctorat:

Groupe A. Philosophie. — M. Jean Lameere, *Introduction aux origines du Vitalisme de Maine de Biran.*

Groupe B. Histoire. — M^{lles} Mathilde Bingen, *Histoire des relations commerciales entre le Brabant et l'Empire au Moyen Age, principalement aux XIV^e et XV^e siècles*; Mary-Katherine Chase, *Le début des relations commerciales et diplomatiques entre la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique* (grade scientifique); Josine Lothaire, *Un diplomate espagnol dans nos provinces vers le début du XVIII^e siècle : don Francisco Bernardo de Quiros (1692-1709)*; M. André Puttemans, *La censure dans les Pays-Bas autrichiens*; M^{lle} Laure Wallon, *L'industrie manufacturière dans l'ancien Brabant, sous le règne de Marie-Thérèse.*

Groupe C. Philologie classique. — M. Albert Brouwers, *La stèle de Phanodikos et la guerre de Sigée*; M^{lle} Marie-Anne Cosyn, *Témoignages des Anciens sur l'Oracle de Dodone*; M. Eugène Deltombe, *Recueil de lettres privées grecques trouvées sur Papyrus, II^{me} siècle après J.-C.*; M^{lles} Rachel Linseele, *La légende du Phénix dans la littérature grecque et dans la littérature latine*; Marie-Thérèse Schildknecht, *Contribution à la tradition manuscrite, traduction et lexique des distiques de Caton*; Claire Préaux, *Lettres privées trouvées parmi les Papyrus grecs d'Égypte*; M^{me} Stella Teirlinck (épouse Maes), *Reynardus Vulpes*; M^{lle} Yvonne Tobias, *Edition critique et commentée, accompagnée d'une traduction de l'Hypsipile d'Euripide*; M. André Vander Haeghen, *L'Affaire de l'Autel de la Victoire.*

Groupe D. Philologie romaine. — M^{lle} Mathilde Artus, *Les femmes dans l'œuvre de Balzac*; M. Adelin Closset, *Juan de la Cueva et son système dramatique*; M^{lle} Germaine Stiénon, *Le néo-platonisme de Pietro Bembo et Th. Amalden*; M. Charles Thomas, *La syntaxe de Pontus Payen : les Modes.*

Groupe E. Philologie germanique. — M^{lle} Germaine Crab, *Toponymische studie over de stad Mechelen tot en met 1400*; Edgarda Nys, *Leven en Werken van Judocus De Wolf*; MM. Achille Serayen, *De sociale roman en nouvelle in Vlaanderen : Conscience, Mevr. Courtmans, Zetterman*; Henri Vangassen, *De dialecten van Ninove en omstreken, met 83 kaarten*; Adolphe Van Loey, *Studie over de nederlandsche plaatsnamen der gemeenten Elsene en Ukkel*; Georges Verleye, *Richard Dehmel.*

A L'ÉCOLE DE PÉDAGOGIE. — M^{lle} Andréa Jadouille a obtenu le grade de la licence en sciences pédagogiques après la défense d'une thèse ayant pour sujet : *La jalousie chez l'enfant.*

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

(Association sans but lucratif)

Assemblée générale statutaire du 19 novembre 1927

(à l'Université, rue des Sols)

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance à 5 heures.

Il accorde la parole au secrétaire pour la lecture de son rapport.

Rapport du Secrétaire

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration a le regret de devoir vous faire part du décès de plusieurs membres de l'Union : MM. Gustave Aulit, notaire ; Charles Delhayé, médecin ; Ernest Desenfans et Henri Roland, avocats, à Mons ; MM. Fernand Deltenre et Lucien Vande Poel, médecins à La Hestre et Boussu. M. Charles Didisheim, avocat à Bruxelles, enlevé à l'affection de ses confrères alors qu'il était en pleine activité professionnelle et au moment où il pouvait commencer à remplir l'agréable mission de diriger dans leur carrière, ses deux fils, tous deux étudiants en droit de l'Université de Bruxelles ; MM. Maurice Dessent, Léon Gérard, Louis Goffin, Marcel Masson, tous quatre ingénieurs à Bruxelles. M. Louis Goffin, président de la Compagnie du Katanga, avait parcouru une brillante carrière coloniale et il était de ceux sur qui l'Université pouvait compter dans la réalisation de son programme d'extension au Congo. M. Paul Hagemans, consul de Belgique à Philadelphie ; M. Achille Herlant, professeur à l'Université de Bruxelles. Je ne puis citer ce nom sans une particulière émotion, parce qu'il évoque une importante fraction de l'existence de notre Université. M. Herlant occupa une chaire à l'Université pendant quarante-huit ans, de 1872 à 1920. Il en connut les moments difficiles, mais il eut aussi la joie de la voir renaître et grandir après la guerre. Que pouvait-il

faire de plus pour l'Université que consacrer à l'existence de celle-ci, ses trois fils; le regretté Maurice Herlant, que des travaux remarquables avaient, dès sa sortie de l'Université, désigné comme une des premières figures de sa génération; MM. Georges et Léon Herlant... dont je ne dirai rien, parce que tous les membres de l'Union ont déjà pensé ce que je pouvais dire d'eux avant d'avoir pu commencer à l'exprimer. Qu'ils trouvent, ici, l'expression de toutes nos condoléances et de notre affection.

M. Paul Lepage, notaire, à Bruxelles; M. Omer Lepreux, vice-gouverneur de la Banque Nationale, membre du Conseil d'Administration de l'Université, où ses qualités, unies, de savant et d'homme d'affaires rendaient des services éminents.

L'Union a éprouvé une perte très sensible par la mort inopinée de M. Edouard Pecher, ministre des Colonies, membre de la Chambre des représentants; M. Edouard Pecher avait été membre du Comité de l'Union, et l'Université n'avait pas d'ami plus sûr; il appartenait à une génération d'hommes qui ne craignent pas les idées nouvelles; il l'a prouvé au cours de sa carrière politique; le haut idéal qui inspire l'enseignement de l'Université Libre ne lui a jamais fait défaut.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un signe révélateur de l'activité et du progrès de notre association, que nous avons plaisir à vous faire connaître chaque année, est l'accroissement du nombre de ses membres.

Nous sommes maintenant trois mille, en comptant les membres de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Bruxelles, les membres de l'Association des Ingénieurs commerciaux (les membres de ces deux groupements faisant, de plein droit, partie de l'Union), les membres étudiants. Ces derniers commencent à s'affilier assez volontiers à l'Union et je pense que nous pouvons attribuer à cette affiliation des étudiants, au cours de leurs dernières années d'études, une partie du succès que nous observons dans notre recrutement.

J'y vois encore un avantage : c'est qu'il n'y a pas de solution de continuité dans la vie universitaire de ceux qui passent de la qualité d'étudiant à la qualité de membre « ancien-étudiant » de l'Union. Au moment où le résultat heureux de leur dernier examen leur donne le triste privilège de se débattre avec les difficultés de l'existence, ils sont encore imprégnés de l'esprit de l'enseignement de l'Université; ils apportent celui-ci à l'Union, qui, en revanche, les aide à le conserver. Plus tard, ce lien intime est difficile à rétablir.

Il semble donc conforme à notre but social de former des membres étudiants.

Mais ce n'est pas facile.

Vous devez vous rendre compte que les jeunes ne supportent les anciens (j'allais dire les vieux) que si ces derniers leur donnent des avantages. Et encore, le choix de ces avantages demande-t-il une certaine connaissance de la psychologie estudiantine.

Sans doute, les bourses d'études, les soins apportés à la gestion de la Maison des Etudiants sont des avantages considérables. Mais ils ne touchent pas la masse des étudiants, d'abord parce qu'ils sont en principe discrets (quand il s'agit des bourses d'études), ensuite parce qu'ils se passent dans une sphère quelque peu mystérieuse (quand il s'agit de la Maison des Etudiants).

Nous devons tâcher, en outre, de procurer aux étudiantes et aux étudiants ces menus avantages immédiats, qui favorisent leur agrément. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice écoulé l'Union a organisé, d'accord avec les associations d'étudiants, une exposition d'art où voisinaient les œuvres des étudiants, des professeurs et des anciens. Un jury présidé par M. le professeur Berchmans a décerné des distinctions aux étudiants et je vous assure que l'exposition révélait parmi eux des talents très appréciables.

Une sorte de confraternité artistique a régné entre professeurs, étudiants et anciens, à cette occasion; les plus satisfaits de voir exposer leurs œuvres n'étaient peut-être pas ceux qu'on pense.

Nous voudrions mener à bonne fin, de temps en temps, quelques initiatives de cette nature et nous demandons à tous nos membres de nous y aider.

Je vous ai dit un mot, en passant, des bourses d'études.

Il faut que j'y revienne plus longuement.

Cette année le nombre de demandes que votre Conseil d'Administration a enregistrées s'est sensiblement augmenté, au regard des années précédentes; vous savez que chaque année l'Union a pu donner satisfaction à la plus grande partie des requérants, voire à tous. Un premier examen des demandes, auquel a procédé le Conseil d'Administration sortant, a fait présumer que le nouveau Conseil, que vous allez élire tout à l'heure, et à qui incombera la charge de répartir la somme que nous vous demandons d'inscrire à cet effet au budget, aurait tout lieu de suivre cette respectable tradition.

Nous en tirons plusieurs conclusions, dont nous pensons pouvoir nous féliciter :

1° Que les jeunes gens sans fortune ne craignent pas d'entreprendre des études supérieures, malgré les difficultés matérielles qu'elles comportent, et malgré l'insécurité des carrières libérales, tant reste grand l'attrait d'une culture scientifique;

2° Que l'Union des Anciens Etudiants leur apparaît comme le tuteur naturel en qui mettre leur confiance;

3° Que cela va donner à nos membres une nouvelle occasion de manifester leur sympathie pour l'œuvre universitaire et de provoquer leur esprit de sacrifice.

Je vous ai dit quelques mots aussi de la Maison des Etudiants. Ce sujet mérite votre attention.

Vous savez que l'Union, quand elle a sollicité votre générosité en faveur de l'édification des nouveaux bâtiments de l'Université, avait en vue, notamment, la construction d'une hôtellerie pour les étudiants. Les bâtiments de l'Université s'achèvent; jusqu'à présent, les événements n'ont pas permis de réaliser tous les projets formés au moment de la souscription. Mais votre Conseil d'Administration n'a pas manqué, depuis lors, une seule occasion de ramener à l'ordre du jour la question de la Maison des Etudiants.

Enfin, ce projet va être mis à exécution.

On commencera par le plus urgent, c'est-à-dire doter les étudiants, au Solbosch, d'un restaurant qui leur permettra de ne pas s'éreinter à parcourir de vains trajets, entre les cours du matin et ceux de l'après-midi. La question des logements sera résolue après; la solution ne saurait tarder quand la première partie du programme sera mise en œuvre.

MESDAMES, MESSIEURS,

La construction de la Maison des Etudiants aura pour nous une valeur symbolique, parce qu'elle sera une expression matérielle de la *solidarité* qui existe dans le monde universitaire de Bruxelles.

Puisque l'article 11 des statuts m'oblige à vous faire rapport sur la situation morale de l'Union, laissez-moi vous dire quelques mots de cette solidarité.

Son développement doit être notre souci de tous les jours.

Ne nous dissimulons pas la vérité : la solidarité entre universitaires n'existait guère, il y a quelques années et elle n'existe pas encore beaucoup maintenant.

Il ne suffit pas, en effet, de prononcer le mot pour que la chose soit; réunir les bonnes intentions ne peut, en cette matière, être appelé un résultat; ce sont les effets concrets de la solidarité que nous devons tâcher d'obtenir.

Jusqu'à présent votre Conseil d'administration s'est efforcé, tout au moins, de créer un instrument à cette solidarité, et il vous demande de lui permettre de continuer dans cette voie.

Je veux vous parler du Bureau permanent et du Bulletin mensuel.

Il nous paraît que les résultats de cette double expérience sont concluants.

Le Bureau permanent est très actif; il est constamment sollicité par des étudiants, des anciens étudiants, des étrangers à l'Université qui s'adressent à lui pour toute une série de questions, qui ne sont souvent pas de sa compétence. Peu importe; le Bureau répond, il affirme l'existence de l'Union et toute occasion est bonne pour amorcer une propagande en faveur de l'Université.

J'espère que les membres de l'Union se donnent la peine de parcourir le Bulletin, afin de se tenir au courant de la vie de l'Université.

Nous avons, en tout cas, des preuves manifestes que le Bulletin est lu par beaucoup de personnes qui n'appartiennent pas immédiatement au monde universitaire; des industriels, des commerçants, nous ont demandé de leur en faire le service.

Grâce à l'existence de ces deux organismes, le premier et le principal effet de l'esprit de solidarité, qui sommeille chez les universitaires, s'est peu à peu manifesté.

Le placement des étudiants sortis de l'Université de Bruxelles, par l'intermédiaire du Bureau de l'Union, a fait un appréciable progrès. Mais un phénomène se produit qu'on sent mieux qu'on ne l'exprime : à l'occasion des offres de situations, on perçoit un mouvement de sympathie; comme un désir de participer à la réalisation d'une grande idée. Un exemple, je pense, me fera mieux comprendre : un ingénieur, sur le point de quitter son emploi pour en occuper un autre, en a avisé le Bureau de l'Union, avant que la chose fût même tout à fait décidée, afin qu'un jeune ingénieur de Bruxelles, en quête de situation, pût déjà commencer ses démarches et s'assurer la succession vacante.

Ne croyez-vous pas que si l'état d'esprit, qui préside à des actes de cette espèce, se répandait, grâce à l'Union, nous pourrions nous féliciter d'avoir rendu service à la cause des universitaires?

Mais ce n'est pas tout.

Les résultats concrets, que nous espérons obtenir dans cet ordre d'idée, ne doivent pas nous faire oublier d'autres objets, peut-être lointains, mais dont il faut amorcer la recherche.

Vous avez pu lire, dans le dernier numéro du Bulletin, une étude sur les assurances que les étudiants pouvaient contracter en faveur de l'Université. Elle est due à un professeur, éminent spécialiste en cette matière, qui s'est spontanément mis à la disposition de l'Union pour examiner ce problème, posé, il y a un an, par un autre professeur, tout aussi éminent.

Réussirons-nous à faire prévaloir, en Belgique, cette idée américaine?

A première vue, non. Mais quand on veut y réfléchir; quand on voit l'intérêt qu'y portent maintes personnalités à l'esprit pondéré, on se met à douter de sa première impression et l'on se demande si ce problème ne contient pas un germe fécond, capable de se développer et capable, en se développant, de donner le jour à un organisme vigoureux, expression vivante de l'esprit de solidarité existant entre les universitaires.

Nous voudrions aussi, dans la mesure de nos moyens, apporter le concours de l'Union à une autre action, qui intéresse en même temps le pays et l'ensemble des universitaires.

Je veux parler de l'intervention plus efficace des universitaires dans les entreprises industrielles et commerciales, de toute nature, et réciproquement l'aide apportée par les industriels et commerçants aux Universités.

C'est un problème vaste et qui est, vous le savez, à l'ordre du jour; l'existence même du pays, son progrès, sont en cause.

Eh bien, les universitaires, en se soutenant entre eux, sont en mesure d'activer puissamment la réalisation du vaste programme national qui s'élabore. C'est à eux, qui connaissent les faiblesses de nos entreprises, de les déceler et de réagir contre cette sorte de négligence, qui trop souvent caractérise tout ce qu'on exécute en Belgique.

Ils sont les premiers intéressés à cette action collective, parce que leur sort trouvera son amélioration dans le progrès des entreprises où ils sont engagés; parce qu'ils seront plus estimés quand on les sentira plus utiles; dans des entreprises organisées scientifiquement, on fera la différence entre des universitaires qui ont reçu une formation scientifique, digne de ce nom, et des « assimilés » aux universitaires, sortant d'autres établissements, dont on se contente trop souvent de nos jours; parce que l'activité productrice de la Belgique créera pour eux des débouchés nouveaux; enfin, parce que ces choses se tenant, ils acquerront le goût du perfectionnement en même temps qu'il auront le sentiment que ce perfectionnement peut leur servir à quelque chose.

Ce projet est-il trop vaste?

Incontestablement, si les universitaires ne font pas un effort pour se soutenir entre eux à cet égard. Non, s'ils se convainquent de l'efficacité de leur effort.

Dans les limites du monde universitaire de Bruxelles, que nous connaissons, sur lequel, permettez-moi de le croire, l'Union des Anciens Etudiants exerce une certaine influence, tâchons de créer le mouvement de solidarité nécessaire au progrès de la classe dont nous faisons tous partie.

Loin de nous, l'idée que c'est une lutte de classes que nous engageons; qu'un mouvement de jalousie nous anime.

Au contraire, nous avons la conviction qu'à tout progrès réalisé dans la classe des universitaires, et en même temps dans l'Université, correspond nécessairement un bien-être plus grand, tant moral que matériel, pour tout le pays.

Si nous n'en avons pas la conviction, nous n'aurions pas de raison profonde de vivre.

Mais si nous en sommes convaincus, eh bien, laissez-nous croire qu'avec de la persévérance, nous parviendrons à faire triompher notre idéal.

*
**

M. le PRÉSIDENT donne la parole au trésorier pour la lecture du projet de budget pour l'exercice 1927-1928.

Comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1927

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent	fr.	17,465.73
2. Cotisations de l'exercice :		
Membres effectifs	46,755.—	
Membres A. I. Br.	2,000.—	
		<u>48,755.—</u>
3. Intérêts du portefeuille et des dépôts		1,398.06
4. Recettes extraordinaires :		
Membres à vie	fr. 16,200.—	
Rentrée de cautionnement	500.—	
Remboursements de bourses	5,185.—	
Vente de médailles	207.50	
Divers	440.—	
		<u>22,532.50</u>
5. Compte d'ordre :		
Subside de la Province pour le Réfectoire des Etudiants		25,000.—
		<u>115,151.29</u>

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :		
Bourses d'études	fr. 7,500.—	
Revue de l'Université	20,000.—	
Extension de l'Université	8,500.—	
Cercles d'étudiants	800.00	
		<u>36,800.—</u>
2. Frais d'administration et de propagande		11,816.14
3. Publication du Bulletin		4,951.—
4. Dépenses extraordinaires :		
Allocations à diverses fondations	2,350.—	
Achats statutaires de titres (souscrip- tions des membres à vie)	16,200.—	
		<u>18,550.—</u>
5. Compte d'ordre :		
Versement au Réfectoire des Etudiants		25,000.—
		<u>97,117.14</u>
Excédent de l'exercice à reporter		18,034.15
		<u>115,151.29</u>

Actif de l'Union au 30 septembre 1927

Actif disponible :

Compte-courant Banque de Bruxelles	14,074.44
Compte chèques postaux	6,125.26
Espèces en caisse	1,381.05
Cotisations dues par l'A. I. Br.	2,000.—
	<hr/>
Fr.	23,580.75

A déduire :

Débit vis-à-vis de la souscription universitaire pour ces- sion de titres	5,546.60
	<hr/>
Solde disponible	18,034.15

Budget de l'exercice 1927-28

Recettes :

1. Excédent de l'exercice précédent	18,034.15
2. Cotisations de l'exercice	55,000.—
3. Produit du portefeuille et divers	2,000.—
	<hr/>
Total des recettes	fr. 75,034.15

Dépenses :

1. Allocations ordinaires :	
Bourses d'études	15,000.—
Revue de l'Université	20,000.—
Extension de l'Université	5,000.—
Cercles d'étudiants et divers	1,000.—
2. Frais d'administration et de propagande	16,500.—
3. Publication du bulletin	6,000.—
4. Dépenses extraordinaires :	
Souscriptions diverses et imprévues	1,500.—
	<hr/>
Total des dépenses	65,000.—
Solde disponible	10,034.15
	<hr/>
Balance	75,034.15

La cotisation pour l'exercice 1927-28 est fixée à 30 francs *minimum*.

La cotisation des membres à vie est fixée à 750 francs minimum.

*
**

L'assemblée procède à l'élection du Conseil d'Administration :

Sont élus :

Président : M. Frans Herman, docteur en médecine;

Délégué au Conseil d'Administration de l'Université : M. Jules Descamps, ingénieur;

Trésorier : M. Lucien Beckers, ingénieur;

Membres du Conseil d'Administration : M^{me} Vynckier-Massart, ingénieur; M^{lle} Paula Doms, docteur en sciences physiques et mathématiques; MM. R. Beckers, docteur en médecine; L. Champion, avocat; A. Devèze, avocat; A. Goossens-Bara, avocat; A. Gratia, docteur en médecine; I. Gunzburg, docteur en médecine; G. Herlant, avocat; L. Herlant, professeur à l'École de Pharmacie; E. Janson, avocat; C. Laigle, docteur en médecine; L. Leclère, professeur à l'Université, Faculté de philosophie et lettres; W. Loppens, juge au Tribunal de première instance; G. Périer, docteur en droit; M. Philippon, docteur en sciences; G. Pohl, docteur en médecine; J. Rosenthal, docteur en médecine; G. Van der Haeghen, ingénieur; M. Vauthier, avocat, secrétaire de l'Union, *sortants et rééligibles*.

MM. Ernest Renaux, docteur en médecine, à Bruxelles; Max Hollenfeltz, avocat, à Anvers; Cyprien Nassaux, avocat, à Charleroi; Albert de Paepe, ingénieur, à Bruxelles; Maurice Isralson, ingénieur commercial, à Bruxelles.

La séance est levée à 6 h. 15.

Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avènement du Second Empire ⁽¹⁾

PAR

MICHEL HUISMAN

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Le 12 août 1846, Joseph Lebeau prononçait devant la Chambre des Représentants les paroles suivantes :

« Je vois dans notre voisine d'outre-Moerdijck, une puissance trop faible pour porter jamais ombrage à notre indépendance ; une puissance, qui a, comme nous, le plus grand intérêt à défendre les doctrines de paix et de neutralité auxquelles se rattachent si intimement l'intégrité et l'inviolabilité de nos territoires respectifs. Deux puissances voisines ayant, sous ce rapport, les mêmes intérêts à protéger, les mêmes périls à courir et à conjurer, et pouvant mettre en commun deux budgets de cent millions de francs et deux armées de cent mille hommes, ces deux nations doivent nécessairement s'entendre pour veiller sur leur indépendance, sur le maintien de leur neutralité, sur l'inviolabilité du sol national. »

Nul plus activement que Lebeau ne s'attacha à réaliser ce

(1) Extrait d'un ouvrage : *La Belgique et les Pays-Bas au milieu des vicissitudes européennes. Le problème de leur sécurité.* — La présente étude s'appuie surtout sur des documents conservés aux archives diplomatiques du Département des Affaires étrangères à Bruxelles et du Record Office à Londres. Les abréviations *P. B., Fr., G. B., Pr.*, renvoient aux volumes des correspondances échangées entre le cabinet de Bruxelles et nos agents diplomatiques aux Pays-Bas, en France, en Grande-Bretagne, en Prusse. Les dépêches échangées entre le Foreign Office et la Légation britannique à La Haye sont citées avec la mention *F. O.*

programme. Ministre des Affaires étrangères en 1840, alors que la crise d'Orient menaçait de déchaîner une guerre générale, il prit l'initiative d'un premier rapprochement entre la Belgique et les Pays-Bas, dans l'intérêt de leur sécurité réciproque. Cet effort ne fut pas stérile, puisqu'un des hommes d'Etat néerlandais les plus estimés proclamait dès lors que l'existence de la Belgique comme royaume indépendant offrait un grand avantage à la Hollande, que ce rempart, élevé et garanti par les Puissances, la protégeait mille fois mieux que tous les traités de réunion ou de barrière.

Huit ans plus tard, en face des tourmentes révolutionnaires de 1848, les cabinets de Bruxelles et de La Haye se concertèrent pour coordonner leurs politiques. Dans une lettre autographe à Léopold I^{er}, le souverain des Pays-Bas donna « sa parole de Roi et de gentilhomme » que la Belgique non seulement n'avait rien à redouter de la part de la Hollande, mais qu'elle pouvait au besoin « compter sur l'appui du Nord », en cas de danger du côté de la France. Précisant sa pensée, Guillaume II déclara à notre représentant diplomatique à La Haye : « Je vous regarde comme mon mur et vous devez me regarder comme votre contrefort ; ainsi unis, nous sommes capables de la plus grande résistance relative » (1).

Cependant, ces déclarations n'eurent pas de consécration ; on ne signa aucun engagement ; rien ne fut prévu pour l'avenir. Le péril écarté, les liens se relâchèrent ; on vit réapparaître les conflits d'intérêt, les oppositions de tempérament et, dans les milieux politiques néerlandais, la secrète pensée que la Belgique périssant, la Hollande pourrait toujours se sauver...

L'avènement au pouvoir du Prince-Président, à raison des ambitions, des visées annexionnistes qu'on lui prêtait, donna une nouvelle actualité au problème de la défense commune hollando-belge.

*
**

Le coup d'Etat consommé, les chancelleries eurent la sensation que, bon gré, mal gré, la politique de l'Elysée devait aboutir

(1) M. HUISMAN. *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges*. (Revue de l'Université de Bruxelles, 1925, n° 3).

à la guerre. Même ceux qui applaudirent à l'acte du 2 décembre, comme à une victoire du principe d'autorité, se demandèrent avec inquiétude si, pour se maintenir, pour consolider son pouvoir, le nouveau César ne chercherait pas à donner à la France l'occasion d'une revanche sur 1815. On lui attribuait des projets de « conquête pacifique », d'extension vers les frontières naturelles, de remaniement européen auxquels les destinées de la Belgique étaient associées. A cet égard, le bruit n'avait-il pas circulé et même ne s'était-il pas accrédité qu'un décret annexant notre territoire, la Savoie et les provinces rhénanes avait été retiré quelques heures avant sa publication au *Moniteur universel* ? (1).

Nul n'ignorait que le Prince-Président, ou du moins son entourage, était loin de nourrir d'ardentes sympathies pour le gendre de Louis-Philippe. Notre souverain n'était-il pas soupçonné de complaisances à l'endroit des aspirations orléanistes (2) aux-

(1) La plupart des historiens du Second Empire contestent que le Prince-Président ait pu prendre, en ce qui nous concerne, pareille décision. Voici cependant ce que Léopold I^{er} aurait dit, le 9 avril 1852, à William Senior, dans un entretien rapporté par l'économiste anglais : « J'ai des raisons de croire qu'il (Louis-Napoléon) avait l'intention de copier les décrets par lesquels son oncle avait annexé à la France d'abord la Hollande et ensuite les provinces s'étendant jusqu'aux bouches du Weser et de l'Elbe. Je crois que le décret d'annexion de la Belgique fut réellement élaboré. Il s'imaginait qu'il pourrait envahir le pays en exécutant un coup de main ; que le continent n'aurait pas le temps de l'en empêcher ; que l'éloignement de l'Autriche d'avec la Prusse et l'Angleterre, la ferait se tenir tranquille ; que vous feriez à contre-cœur les frais d'armement, et que si vous armiez, vous seriez incapables d'intervenir sur terre ; que la Prusse ne risquerait pas d'exposer sa milice et ses commandants de parade aux coups de l'armée de métier et des généraux africains de la France, et que l'annexion serait admise comme un fait accompli. Il fut arrêté par la Russie. Après le 2 décembre, il écrivit aux différents souverains pour leur annoncer son élection — le plébiscite — comme il aimait de l'appeler. Les petites puissances ne pouvaient que donner leur acquiescement. L'Autriche présenta les félicitations les plus amicales, mais la Russie lui administra un sérieux avertissement. L'Empereur déclara qu'il espérait que la France était disposée à respecter ce que la Russie était déterminée à consolider — les traités en vigueur, les limites territoriales actuelles, l'équilibre de forces existant. C'était un avertissement qu'il ne se risqua pas à dédaigner. » (NASSAU WILLIAM SENIOR, *Conversations with MM. Thiers, Guizot and other distinguished persons*. T. I, p. 88.)

(2) Dès le mois d'octobre 1851, le gouvernement belge, d'accord avec le Roi, jugeait opportun de faire démentir, par nos agents diplomatiques, la rumeur d'après laquelle Léopold I^{er} approuvait les prétentions du Prince de Joinville à la présidence de la République. « La neutralité et l'abstention : voilà depuis, comme avant 1848, l'attitude de la Belgique. Elle n'entend pas en changer. Ce n'est point là l'effet

quelles d'aucuns rattachaient un récent complot dont la découverte aurait hâté le coup d'État (1) ? En dépit des déclarations officielles lénifiantes, un malaise évident pesait sur les relations franco-belges. Les contestations douanières, la mainmise sur les biens des d'Orléans, les travaux autour du camp retranché d'Anvers, l'hospitalité accordée aux proscrits français, les diatribes de la presse antinapoléonienne fournissaient matière à des embarras quotidiens qui menaçaient de dégénérer en complications graves. Paris donnait l'impression de vouloir laisser toujours ouverte une question qui pût être exploitée le jour où l'on jugerait bon de faire appel aux armes.

Les difficultés de notre position ne laissèrent pas d'être ressenties dans les milieux politiques étrangers déjà inquiets de la résurrection des formes napoléoniennes. Léopold I^{er} s'adressa à « sa chère nièce », la reine Victoria. En même temps, le cabinet belge appelait discrètement l'attention des garants de notre neutralité sur les dangers qui semblaient la menacer. Une action diplomatique, plus large qu'on ne l'eût prévue, se déclancha. Elle aboutit — les détails en sont aujourd'hui connus — à une

d'un sentiment d'indifférence ou d'étroit égoïsme, c'est l'application d'une règle qui dérive de la position même que nous ont faite les traités. Cette règle, le roi Léopold y est resté fidèle en tout temps. » (Circulaire du 11 octobre 1851.) Néanmoins, aucun envoyé de Louis-Napoléon ne vint saluer Léopold I^{er}, lorsque celui-ci visita la ville d'Arlon, et les officiers français des garnisons frontières s'abstinrent, par ordre, d'assister aux fêtes auxquelles ils avaient été invités. A l'Elysée, on craignait que le Prince de Joinville ne se trouvât dans la suite du Roi ! Lors du coup d'État, le bruit se répandit que le Duc d'Aumale et le Prince de Joinville avaient quitté leur résidence pour se rendre en France. M. Guedalla (*The Secret of the coup d'État*, p. 19. Introduction) fait allusion à un voyage mystérieux du Prince de Joinville, de Claremont à Ostende et cite ce passage d'une lettre adressée par le comte de Flahault au duc de Morny : « Van de Weyer est un petit bonhomme curieux ; malgré son air ingénu, il est rusé et retors. Il est étrange qu'il ait, à un moment donné, procuré un passeport à Louis-Napoléon et qu'il vienne d'en donner un au Prince de Joinville pour sa récente escapade... » (7 janvier 1852). Comment concilier cette assertion avec ce qu'écrivait Van de Weyer, le 10 décembre 1851 : « Malgré les renseignements donnés par le Foreign Office, malgré les assurances positives du *Times*, Monseigneur le Prince de Joinville n'a pas quitté l'Angleterre et est revenu ce matin à Claremont. » (G. B. XXVII.)

(1) *Vingt-cinq ans à Paris. Journal du Comte Rodolphe Apponyi*, IV, pp. 356, 384-386 ; — PH. GUEDALLA, *The Second Empire*, p. 222.

entente européenne antifrançaise pour la sauvegarde de notre indépendance (1)

Tandis que les grandes chancelleries se concertaient en vue de couvrir la Belgique de toute atteinte de la part de sa voisine du Sud, des conversations s'amorçaient entre La Haye et Bruxelles.

Le parti constitutionnel libéral était au pouvoir en Hollande. Son chef, M. Thorbecke, esprit puissant, que ses amis considéraient comme un « atlas capable de porter à lui seul le monde politique sur ses épaules », dominait le ministère. Bien à contre-cœur, en 1849, quelques mois avant d'être frappé d'une apoplexie mortelle, Guillaume II avait dû lui confier la direction des affaires. Les relations de la Couronne avec le chef du cabinet ne s'étaient pas améliorées depuis l'avènement de Guillaume III. Il eût été difficile de concevoir natures plus opposées que celles du Roi et de son ministre : le premier, irascible et versatile, subissait fortement l'empire de l'impression du moment ; le second, maître de lui-même, cassant, tenace dans ses entreprises, s'inspirait de solides principes dont il poursuivait l'application. Le contact de ces deux tempéraments devait forcément susciter des conflits. Les échos de la Résidence retentissaient fréquemment du bruit des scènes qui se passaient entre le bouillant souverain et son flegmatique conseiller (2). Guillaume III n'attendait, croyait-on, que l'occasion de renvoyer à sa chaire le « professeur de Leyde » et de recouvrer, fût-ce par un coup de force, ses prérogatives d'avant 1848.

(1) A. DE RIDDER. *Le mariage du Roi Léopold II.*

(2) « L'éloignement du Roi pour le ministre de l'Intérieur Thorbecke n'est un mystère pour personne et l'on dit qu'il ne prend même pas la peine de le cacher à celui même qui l'inspire. Dans ces dispositions, le Roi appelle son ministre « le professeur » et lui dit à lui-même qu'il n'est que cela. Quand il veut parler au ministre, il charge un valet de chambre de faire venir « le professeur ». Or, on dit que dans une conférence, qui amena un appel de ce genre, le Roi prodigua plus fréquemment et plus continuellement qu'à l'ordinaire et avec des manières plus blessantes l'éternelle appellation de professeur. La patience de ce dernier, qui, cependant, a beaucoup d'empire sur lui, s'épuisa. Il se leva tout à coup et plaçant devant le Roi, qui s'était levé aussi, quelques notes pour lesquelles il avait réclamé la signature royale, il a dit soudainement : « Je requiers l'homme du Noord Einde de signer ces pièces ». Le Noord Einde est le nom de la rue dans laquelle se trouve le Palais et il paraît qu'on désigne le Roi par ce nom. » (Note du baron Willmar, 1^{er} juin 1851, P. B. IX.)

Les événements du 2 décembre étaient appréciés bien différemment par Guillaume III et par Thorbecke : celui-ci se prononçait avec véhémence contre le dictateur ; celui-là applaudissait au succès bonapartiste et y voyait un précédent heureux.

Ces tendances opposées n'étaient pas faites pour faciliter des négociations délicates.

Au mois de novembre 1851, alors que tout en France présageait un bouleversement, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. van Sonsbeeck, avait exprimé à notre représentant à La Haye l'intérêt que la Belgique et la Hollande auraient à maintenir une intime union en présence de l'instabilité de la situation (1). Cet intérêt était tel, de l'avis du ministre, que l'union pourrait être formulée en *alliance effective*. Relevant l'expression, le baron Willmar fit observer, un peu précipitamment peut-être, que les traités qui avaient imposé la neutralité à la Belgique s'opposaient à pareille alliance, mais que toute formule d'union qui n'impliquerait pas de renonciation à la neutralité serait certainement très bien accueillie à Bruxelles (2).

L'entretien s'en était tenu là.

Lorsque les exigences de la France, quant au séjour des proscrits et aux manifestations de la presse, franchirent la frontière néerlandaise, lorsque Louis-Napoléon annonça l'intention de conserver la paix, « à condition qu'elle fût parfaitement honorable pour la France », M. van Sonsbeeck saisit l'occasion pour dire à l'envoyé de la Belgique que « le Président le prenait sur *un ton fort haut* et parlait comme un véritable souverain » (3).

Ces propos furent rapportés à Bruxelles. M. d'Hoffschmidt, qui détenait le portefeuille des Affaires étrangères dans le cabinet libéral Rogier-Frère, crut que les dispositions de M. van Sonsbeeck seraient utilement mises à profit. L'heure lui parut propice de sonder les véritables intentions du gouvernement néerlandais sur la défense commune et d'examiner les conditions

(1) Auparavant MM. van Sonsbeeck et Willmar avaient eu des entretiens au cours desquels le rachat par la Belgique du Grand-Duché de Luxembourg fut envisagé (DISCAILLES. *Trois dates de l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg. 1839, 1851, 1867.* Acad. roy. de Belg., Bull. de la classe des lettres, 1907, p. 304.)

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 1^{er} décembre 1851 (P. B. IX).

(3) Willmar à d'Hoffschmidt, 20 et 29 janvier 1852 (P. B. IX).

dans lesquelles une entente militaire pourrait s'établir en vue d'éventualités déterminées.

Des instructions furent transmises au baron Willmar.

« Le moment pour s'ouvrir au cabinet néerlandais est tout à fait opportun, y lit-on. Les nuages qui avaient paru un moment altérer nos bonnes relations sont dissipés complètement, et la mise en vigueur d'un traité (1), qui resserre les liens existant entre les deux pays, est une occasion toute favorable.

» Veuillez remarquer, d'un autre côté, que si, au mois de novembre dernier, M. van Sonsbeeck faisait allusion à la possibilité d'une alliance, les événements accomplis depuis lors et les tendances qui se révèlent chaque jour à Paris ont dû l'affermir singulièrement dans ses idées. Les bases de notre existence politique reposent sur le principe de la neutralité. Cette neutralité et notre indépendance ont été placées sous la garantie des cinq grandes Puissances. C'est là une position particulière qui nous impose une grande réserve. Il serait, toutefois, hors de propos de déclarer dès à présent qu'il n'y a pas lieu de se lier par des engagements écrits. C'est une question à examiner ultérieurement. L'essentiel aujourd'hui est d'amener M. le ministre des Affaires étrangères à s'expliquer clairement. »

En conséquence, Willmar était autorisé à lire au ministre hollandais une lettre qui accompagnait les instructions. Mais, avant d'entrer dans les détails et d'aborder les moyens d'exécution, il avait à s'assurer des dispositions réelles de son interlocuteur (2).

La lettre, dont notre représentant devait donner lecture, contenait les passages suivants :

« Le Gouvernement français ne tient point un langage hostile. Loin de là. Mais des déclarations pacifiques faites, suivant l'observation de M. van Sonsbeeck, sur un ton très haut, perdent par cela même une partie de leur valeur.

» Dans cet état de choses, et sans vouloir exagérer les chances mauvaises, je crois qu'il y aurait opportunité à revenir, vis-à-vis de M. le ministre des Affaires étrangères, sur un objet dont il vous a déjà entretenu ; je veux parler de l'assistance réciproque

(1) Il s'agit du traité de commerce et de navigation, signé le 26 septembre 1851.

(2) d'Hoffschmidt à Willmar, 17 février 1852 (P. B. IX).

que les Pays-Bas et la Belgique se doivent dans telles circonstances données.

» Je lis, à la fin de votre rapport confidentiel du 1^{er} décembre dernier : « Dans une conversation avec M. le ministre des Affaires étrangères, où la situation politique générale de l'Europe avait amené l'expression réciproque de l'intérêt que l'intime union des deux pays avait pour chacun d'eux, Son Excellence dit que cet intérêt est tel qu'à son avis cette union pourrait être formulée en *alliance effective*. J'ai fait observer que les traités, qui avaient imposé la neutralité à la Belgique, s'opposaient à une telle alliance, mais que toute formule d'union plus intime, qui n'impliquerait pas la renonciation de la neutralité, serait certainement très bien accueillie par le cabinet de Bruxelles; que nous pouvions certainement garantir, ainsi que nous en avons déjà fourni la preuve, que nous saurions recourir pour défendre notre neutralité à la force des armes, de quelque côté qu'elle pût être attaquée. Il n'aurait tenu qu'à M. van Sonsbeeck d'offrir, pour le cas d'attaque, le secours immédiat de l'armée néerlandaise pour que les bases fussent posées d'un arrangement qui aurait eu tout l'effet d'une alliance effective.

» Cet entretien rapporté par vous, Monsieur le Baron, avait lieu avant le coup d'État du 2 décembre. Je comprends très bien qu'à cette époque M. van Sonsbeeck n'ait pas jugé à propos d'arriver à des conclusions plus formelles. Mais aujourd'hui, les mêmes motifs de réserve existent-ils encore ? Ne serait-ce pas, au contraire, manquer à un devoir essentiel que de fermer les yeux sur l'avenir ? Examiner les chances diverses de cet avenir et chercher les moyens d'y pourvoir, n'est-ce pas chose toute naturelle et toute légitime ?

» Je vous engage donc, Monsieur le Baron, à voir M. van Sonsbeeck et à lui donner *très confidentiellement* lecture de la présente dépêche.

» Je ne crains pas que Son Excellence juge cette démarche inopportune. Elle saura apprécier, en tout cas, la droiture de nos intentions et un pareil témoignage de confiance. Je suis persuadé, en outre, qu'Elle y répondra par les mêmes sentiments de franchise et de loyauté. Il ne s'agit point pour le moment de régler les conditions d'une bonne entente entre les deux Etats en vue d'une œuvre commune immédiate; il s'agit simplement de constater que cette entente aurait lieu, si une

hypothèse, qui n'est pas absolument improbable, venait à se réaliser » (1).

Le baron Willmar reçut ses instructions le 19 février 1852. Dès le lendemain, il se rendait chez M. van Sonsbeeck. Celui-ci ne jouait qu'un rôle effacé dans le cabinet Thorbecke; aucune préparation antérieure, aucune aptitude particulière ne le désignaient pour diriger la politique étrangère. Notre représentant à La Haye faisait peu de cas de ses propos souvent obscurs. Au surplus, il ne partageait pas l'optimisme de M. d'Hoffschmidt et se tenait en garde devant les profondeurs du caractère néerlandais.

Voici la physionomie de l'entretien, d'après la relation que le diplomate belge en traça (2) :

« J'ai débuté en demandant à Son Excellence si Elle avait continué de s'occuper de la situation des choses qui se développaient à Paris et si même le gouvernement néerlandais ne

(1) Il n'est pas sans intérêt de reproduire les passages du projet de lettre qui furent supprimés comme « dangereux » dans la rédaction définitive :

« Le Prince Louis-Napoléon n'est point un personnage sans antécédents. Il s'est fait connaître par ses écrits et par ses actes. Vous connaissez les uns et les autres. Ses écrits ont été réunis en deux volumes publiés par M. Ch.-Ed. Temblaire. Ses actes ont eu trop de retentissement pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Sans parler des expéditions de Boulogne et de Strasbourg, des proclamations de cette époque, du discours prononcé devant la Cour des Pairs, du langage tenu dans ces derniers temps par les amis ou confidents de l'Elysée, qui n'a été frappé de quelques-unes des mesures prises depuis le 2 décembre? La résurrection des institutions de l'Empire, l'appel fait à tous les souvenirs napoléoniens, la prise de possession des drapeaux, la fameuse phrase du Général de Saint-Arnault « sur les limites » dans son rapport du 26 décembre, la nomination de M. de Persigny dont l'attitude durant ses missions de 1849 et 1850 avait été si remarquée, tout cet ensemble de faits n'a certes rien de très rassurant pour les Puissances étrangères. Des diplomates d'un mérite éminent et qui ont résidé à Paris jusqu'à ce jour, en emportent, je le sais, l'idée que le Président tentera de procurer à la France un agrandissement territorial. Quand et par quels moyens? Là commencent les incertitudes.

» Les garanties pour la paix extérieure se réduisent donc à peu de chose *du côté de la France*. Il en est à peu près de même des garanties pour les principes conservateurs. Quoi de plus révolutionnaire, en effet, que les décrets du 22 janvier concernant les biens de la Maison d'Orléans? Ils constituent, non seulement une atteinte à des droits de propriété, mais encore une violation du droit public... De plus, ils font appel aux plus grossiers appétits par la destination donnée à une partie du produit de la confiscation. Ils se rapprochent, sous ce rapport, des idées socialistes. »

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 21 février 1852 (P. B. IX).

s'en était pas préoccupé. J'ai ajouté que j'avais la conviction qu'à Bruxelles il excitait fortement l'attention et qu'ici les hommes d'Etat avec lesquels j'avais été à même de m'entretenir, montraient eux-mêmes l'intérêt qu'ils y prenaient en exprimant toute la satisfaction que leur causait, dans les circonstances politiques actuelles, la bonne entente qui régnait entre les deux pays... J'ai demandé, en lui rappelant notre conversation de la fin de novembre, si Son Excellence avait encore songé à la forme *effective* qu'il serait peut-être possible de donner à notre bonne entente.

» A ce préliminaire, M. van Sonsbeeck m'a répondu que je choisissais bien le moment de lui parler de ce sujet qu'il avait perdu si peu de vue, qu'il était à peu près décidé à appeler très prochainement le conseil des ministres à s'en occuper. Jusqu'ici, en effet, a-t-il ajouté, il ne les en avait entretenus, du moins quelques-uns d'entre eux, que dans des conversations particulières.

» Entrant alors lui-même dans le fond du sujet, il a dit qu'il croyait personnellement le Prince-Président sincère dans ses idées de paix, la paix lui étant indispensable pour atteindre son double but de transformer la disposition morale de la France et d'en développer les intérêts matériels, mais il redoutait, comme généralement beaucoup de personnes ici, que le Prince-Président ne fût entraîné par ses alentours et peut-être par la nécessité de faire diversion à une recrudescence des menées démagogiques.

» J'ai fait observer que le caractère profondément dissimulé ou du moins secret du Prince-Président rendait bien difficile d'avoir une confiance absolue dans la manifestation de sa pensée; et que l'espèce de monomanie des imitations impériales pouvait raisonnablement faire craindre qu'elle ne s'étendît aux entreprises guerrières, qui étaient le rayon dont avait surtout resplendi le nom de l'Empereur.

» Non seulement on ne peut pas compter, a répliqué M. van Sonsbeeck, sur la vérité d'une disposition actuelle du Président, mais cette disposition fût-elle admise comme sincère, on n'aurait aucune certitude que le lendemain elle n'aurait pas fait place à une autre.

« Son Excellence a d'ailleurs ajouté qu'Elle savait que non seulement cette question préoccupait beaucoup le gouvernement

belge, mais qu'à Berlin on n'était pas très rassuré et qu'en Angleterre, on prouvait qu'on regardait les mesures de prévoyance comme indispensables; qu'à Vienne seulement on croyait qu'il n'y avait pas de craintes à avoir. »

Après ce préambule, le baron Willmar annonça qu'il était chargé d'une communication importante. La lecture de la dépêche, préparée à Bruxelles, suivit. Le diplomate y mit grand soin, s'interrompant pour en commenter les termes.

M. van Sonsbeeck ne présenta aucune observation quant aux considérations de fait, mais objecta : Que serait une alliance entre nos deux pays si les grands gouvernements n'y prenaient point part ? Avant de nous engager nous-mêmes, l'un vis-à-vis de l'autre, ne faudrait-il pas négocier avec eux ? (1) — Notre exemple, répondit Willmar, à nous qui sommes placés plus près du théâtre des événements possibles, ouvrirait peut-être les yeux des Puissances qui regarderaient cette mesure comme intempestive.

Puis, comme M. van Sonsbeeck ne semblait pas suffisamment convaincu des dangers que couraient les Pays-Bas, le diplomate belge rappela que « la Hollande était en quelque sorte le berceau du Prince Président et plus encore le berceau royal ou impérial de sa légitimité, et que la tentation serait bien forte d'aller reprendre possession de ce double berceau ». Sans aller ainsi à l'extrême, le ministre hollandais reconnut que « ce serait à coup sûr un voisinage fort incommode que celui de la France du 2 décembre, et que, pour l'éloigner, les Pays-Bas avaient grand intérêt à ne négliger aucun effort ».

La conférence touchait à sa fin. Appelé à la Chambre, M. van Sonsbeeck la termina par ces mots : Eh bien, j'y réfléchirai.

Dans tout le cours de l'entretien, le ministre avait parlé en son nom personnel, se gardant de rien dire qui impliquât une communauté d'opinions avec ses collègues auxquels il se réservait d'en référer.

La réponse à ces ouvertures ne fut guère encourageante. Peu portés, par leur nature, à une décision rapide, surtout dans une question qui contrariait des tendances instinctives, les

(1) Pour M. van Sonsbeeck, les Puissances dont il voulait s'assurer l'assentiment, étaient l'Angleterre et la Russie. Quant à la Prusse, le Ministre, défiant à son égard, préférerait s'abstenir.

membres du gouvernement néerlandais évitèrent de prendre position. Les moyens dilatoires ne firent pas défaut : ils reflétaient d'ailleurs des opinions dont il fallait tenir compte. Plusieurs ministres jugeaient qu'il y avait tendance en Belgique à exagérer la gravité du danger. On estimait qu'avant d'entrer dans un arrangement, tel que celui qui était suggéré, il convenait d'être assuré de l'accord de l'Angleterre et de la Prusse (1). Restaient les difficultés budgétaires : le gouvernement ne disposait pas des ressources nécessaires aux mesures défensives appropriées ; comment les solliciter sans soulever une méfiance périlleuse ?

Le baron Willmar s'efforça de rencontrer les objections. Il entreprit le siège des principaux ministres, usant des arguments qui convenaient le mieux à chacun d'eux.

De ces prises de contact, notre envoyé garda l'impression que la conclusion d'une « bonne entente effective » entre les deux Etats était du domaine des « futurs contingents » et qu'il serait nécessaire d'en démontrer la nécessité à chaque occasion. Selon lui, les sympathies ostensibles du roi Guillaume pour le régime instauré par Louis-Napoléon, rendaient les chances de succès bien problématiques (2).

Cependant le moment n'était pas éloigné où les dirigeants de La Haye allaient se départir de leur réserve.

Ardemment attaché aux institutions libérales, au succès desquelles il avait consacré son activité politique, Thorbecke redoutait le contre-coup d'une restauration impériale. La Grande-Bretagne, la Belgique et la Hollande étaient également intéressées à s'en prémunir. Thorbecke souhaitait qu'un rapprochement intime s'établît entre les trois pays constitutionnels. Mais avant d'en accepter l'idée, que de souvenirs n'avait-il pas dû refouler ! 1830 avait anéanti la conception d'une « Plus Grande

(1) Willmar à d'Hoffschmidt, 23 février 1852 (P. B. IX). — Le cabinet aurait ainsi donné à la Prusse la place que van Sonsbeeck avait attribuée à la Russie dans son entretien avec Willmar.

(2) Plusieurs incidents, rapportés par le baron Willmar, révèlent les tendances du souverain hollandais. Recevant à Amsterdam le corps consulaire, le Roi s'adressa ostensiblement au consul général de France et fit un éloge chaleureux du Prince-Président et de sa politique ; il se déclara prêt à le soutenir contre la démagogie. Le coup d'Etat du 2 décembre fut exalté comme « un moyen de se défaire d'un mauvais ministère et de mauvaises Chambres. » (Billen, consul de Belgique à Amsterdam, à Willmar, 14 mars 1852 et Willmar à d'Hoffschmidt, 2 avril 1852. P. B. IX).

Néerlande » dans laquelle l'ancien professeur de l'Université de Gand avait vu une garantie de l'équilibre européen (1). La déception du théoricien et du patriote avait été grande. Mais, en face des réalités présentes, l'homme d'Etat envisageait le problème sans ressentiment.

L'action de Léopold I^{er} dans la politique étrangère était trop connue pour que Thorbecke la négligeât. Parmi ceux, peu nombreux, dont le Roi écoutait les avis, Jules Van Praet et le vicomte de Conway avaient suivi à Gand les leçons du docent hollandais. Des rapports épistolaires s'étaient poursuivis avec Conway, devenu intendant de la liste civile (2). On peut croire que par ce canal s'établit le contact entre Léopold I^{er} et le ministre de l'Intérieur, chef du cabinet néerlandais et qu'ainsi celui-ci fit connaître au Roi, en leur gardant un caractère officieux, ses pensées sur une politique de rapprochement. « Mon avis, écrivait-il, quelques jours après le coup d'Etat, est qu'il est de la plus haute importance de nous fortifier dans notre conviction mutuelle que nous devons ensemble former une *seule et même* barrière, aussi bien contre la tactique gouvernementale allemande que contre celle de la France » (3).

Le terrain était suffisamment préparé pour que Thorbecke, après un voyage à Berlin à la fin du mois de mars 1852, s'arrêta à Bruxelles et y eut des entrevues avec le Roi. Peu de choses transpirèrent de ces entretiens. On peut supposer que Léopold I^{er} et le ministre hollandais firent le tour des questions internationales à l'ordre du jour. Thorbecke, favorable à la conclusion, avec la Belgique, d'une alliance défensive à laquelle l'Angleterre participerait en ordre principal, examina

(1) P. FREDERICQ. *Thorbecke voor 1830*.

(2) Dès le 20 novembre 1849, peu de temps après être appelé à la tête du gouvernement, Thorbecke écrivait au vicomte de Conway : « ... *Il m'a été très agréable de voir que vous fondez sur le gouvernement hollandais, eu égard à la Belgique, des espérances qui sont en tous points conformes à mes intentions. J'ai déjà pris les devants en chargeant M. Coopmans, ministre de Danemark, de vous dire cela dès qu'il vous rencontrerait. Je suis convaincu que l'accord unanime des deux pays est dans les intérêts réciproques.*... » Les passages en italique sont soulignés, dans l'original, de la main de Léopold I^{er} qui mit en marge cette réflexion : « La lettre de Thorbecke est très satisfaisante ; il faudra la conserver et plus tard tâcher de le voir. »

(3) Thorbecke à Conway, 8 décembre 1851, cité dans CORTI et BUFFIN, *Léopold I^{er}*, p. 288.

probablement avec le souverain, qui passait pour avoir un grand crédit à la cour de Windsor, certaines possibilités. Le cabinet Rogier, entraîné par le Roi, venait de décider l'exécution urgente de travaux au camp retranché d'Anvers (1). Les ouvrages une fois achevés, la place aménagée de manière à pouvoir recevoir une armée de 50 à 60,000 hommes devait être le refuge du gouvernement en cas d'invasion; elle devait tenir deux mois au moins, échéance dépassant l'époque prévue pour l'arrivée des secours étrangers.

Protégé au sud par la ceinture des forteresses qui, d'Ostende, par Gand, Termonde, couraient jusqu'à Diest, le camp retranché d'Anvers, grâce à l'entente néerlandaise, eût été appuyé au nord par la ligne Bergen-op-Zoom à Bréda. Léopold I^{er}, rallié à ces idées, s'attacha vraisemblablement à les faire partager à Thorbecke, à convaincre celui-ci que notre indépendance était indispensable à la sécurité des Pays-Bas et que, à cet égard, nous formions une barrière meilleure que jamais (2). La rencontre laissa au Roi une « très bonne impression » sur les dispositions de l'homme d'Etat néerlandais.

Peu après, le représentant de la reine Victoria à La Haye, sir Ralph Abercromby, donna à Thorbecke l'occasion de se découvrir.

L'attention de l'opinion publique, d'outre-Manche, était attirée vers la possibilité d'une rupture avec la France. Les journaux de tous les partis discutaient avec chaleur le plus ou moins de

(1) Les travaux, dont la nécessité avait été constatée dès 1847, étaient notamment ceux de la Tête de Flandre et sous les murs d'Anvers. L'idée du camp retranché fut adoptée par le comité spécial de défense et par la commission mixte constituée le 29 octobre 1851 pour examiner toutes les questions intéressant l'établissement militaire du pays.

(2) *Conversations with M. Thiers, M. Guizot, etc. by WILLIAM SENIOR.* T. I, pp. 88-90. « Je me prépare à la tempête, peu importe le moment où elle pourra se produire, disait, le 9 avril 1852, Léopold I^{er} à William Senior. Je laisse aux Chambres le soin de gérer les affaires intérieures du pays, mais une question que je tiens à régler personnellement, c'est celle de la défense du pays. Les ouvrages actuellement en construction à Anvers en feront une forteresse de premier ordre. Ils irritent Louis-Napoléon, mais je n'en puis rien... Ils doubleront notre force défensive. Tout ce qui est nécessaire au gouvernement du pays — le parlement, les ministères, les tribunaux, même les archives et les documents — peut y être transporté en deux heures. Ce n'est qu'un faubourg de Bruxelles... »

chances de succès qui attendaient une descente des armées de Louis-Napoléon sur les côtes anglaises. Ils consacraient également de nombreux articles à la situation de notre pays. On y pouvait lire : « Les dernières semaines ont réduit la Belgique à un état de dépendance. Le ministère belge reçoit des missives impériales, des agents de la police française exercent une surveillance autour des palais royaux et législatifs de Bruxelles. Pourquoi attendrions-nous que nous soyons atteints nous-mêmes?... Lorsque la Belgique sera devenue une province française et que le Pape aura rétabli son joug en Piémont, l'Angleterre sera forcée de s'avouer qu'elle n'est plus qu'une puissance de second ordre. »

Les milieux militaires se demandaient si la France ne transporterait pas tout à coup sur ses bateaux à vapeur quelques milliers d'hommes dans les ports d'Ostende et d'Anvers. L'opération, pour épineuse qu'elle fût, ne paraissait pas impossible (1). Aussi approuvait-on à Londres nos mesures de précaution et les ouvrages entrepris pour la défense d'Anvers. De son côté, le gouvernement britannique se préparait prudemment à renforcer ses contingents de milice. Dans la conjoncture, on conçoit qu'il ait attaché grand intérêt à connaître les intentions des Pays-Bas. Que feraient ceux-ci en présence d'une agression française contre la Belgique ? Intervendraient-ils et comment ? Etaient-ils disposés à prendre des mesures préventives ? en particulier, de quelle manière envisageait-on la défense de l'Escaut ? Tels étaient les points essentiels que l'envoyé britannique à La Haye avait mission d'éclaircir (2). Il n'avait pas été nécessaire de marquer davantage à un diplomate pénétré de la tradition de la politique du Foreign Office, l'appréhension de voir la France prendre pied à Anvers et de lui rappeler que les frontières de l'Angleterre commencent à l'Escaut (3).

(1) d'Hoffschmidt à Van de Weyer, 2 février 1852 (G. B. XXVIII).

(2) F. O., 23 février 1852.

(3) La marquise de Normanby, femme de l'ambassadeur britannique à Londres, écrivait le 9 décembre 1851 : « ... Louis-Napoléon doit maintenir sa situation par des actes. Il découvrira que la Belgique doit appartenir à la France, ou l'Alsace, ou Anvers, ou quelque chose d'autre que l'Angleterre ne pourra tolérer et alors sommes-nous préparés pour les conséquences?... » (*La Reine Victoria d'après sa correspondance*, éd. BARDOUX, t. IV, p. 511.)

Pour s'éclairer, sir Ralph Abercromby s'adressa à Thorbecke plutôt qu'au trop pusillanime van Sonsbeeck. Bien loin d'écarter le débat, le chef du cabinet l'accepta avec satisfaction. Selon lui, la tranquillité du monde était sérieusement en danger. Louis-Napoléon, prenant exemple sur son oncle, avait déjà groupé, à son service, toutes les forces et les ressources de la France. La vigilance s'imposait aux États voisins. Dans l'opinion des ministres actuels, déclara Thorbecke, les Pays-Bas doivent soutenir cordialement la Belgique, en cas d'attaque non provoquée de celle-ci par la France; c'est une question de loyauté et d'intérêt. *La Belgique constitue la cuirasse de la Hollande*. Puis, s'exprimant à titre plus personnel, et d'un ton empreint d'une forte conviction, il ajouta : attaché, comme je le suis, aux principes de liberté, je serais particulièrement désireux que la Belgique continuât à jouir de ses franchises constitutionnelles; les deux pays, en conjuguant leur action pour la défense de leurs institutions et de leur indépendance, seront plus forts que si, « réunis sous le même souverain, ils étaient pratiquement désunis par l'opposition de leurs intérêts matériels et par leur méfiance séculaire ». Thorbecke essaya ensuite de s'assurer jusqu'à quel point le gouvernement britannique s'opposerait de son côté à une entreprise de la France contre les États voisins. — Est-il exact, demanda-t-il, que la Prusse ait fait à ce sujet des ouvertures à Londres et qu'aucune réponse explicite ne lui soit parvenue?... Peut-être l'Angleterre hésite-t-elle à prendre quelque engagement en prévision d'une guerre *continentale*, mais en serait-il de même, s'il ne s'agissait que d'une coopération *nava'e* pour le maintien des traités existants? — Sir Ralph Abercromby se retrancha derrière le défaut d'instructions. Il reconnut toutefois qu'il paraissait improbable que la Grande-Bretagne intervînt aisément dans un conflit continental. Notre règle invariable, ajouta-t-il, est de ne jamais souscrire des engagements *spéciaux* par rapport à des éventualités ou à des suppositions; nous voulons être libres d'adapter notre conduite aux circonstances et d'apprécier les détails du moment, étant établi qu'il ne pourrait être porté atteinte au *statu quo* européen. — Thorbecke n'insista pas. Il avait laissé entendre, au cours de la conversation, qu'il pensait que le gouvernement

anglais avait donné à Bruxelles des explications satisfaisantes quant à la sauvegarde de notre indépendance (1).

Par la suite, M. van Sonsbeeck (avait-il été averti que les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin éprouvaient des sentiments analogues à notre égard ?) réitéra à sir Ralph Abercromby les assurances les plus favorables : « Depuis, dit-il, que les deux nations vivent, sous deux dynasties, d'une vie indépendante, depuis que la Belgique s'est montrée de plus en plus attachée à sa nationalité, notre plus vif désir a été d'entretenir les relations les plus intimes avec elle, et, aujourd'hui, nous la considérons comme notre premier bouclier. Nous nous déclarons, en conséquence, prêts à nous associer à toutes les mesures propres à assurer le maintien de son indépendance et l'intégrité de son territoire, et à nous concerter avec les grandes Puissances sur la part qu'aurait à y prendre la Hollande dans le cas où sa voisine serait menacée. Nos intérêts les plus chers sont identifiés avec les siens, et nous défendrons, en nous alliant avec elle, une cause commune » (2).

Le représentant des Pays-Bas à Londres, le baron de Bentinck, tint un langage identique. Recevant la communication, lord Malmesbury, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, félicita le diplomate néerlandais de l'attitude adoptée par son gouvernement et il l'assura que la Grande-Bretagne saurait remplir les devoirs que lui imposaient ses intérêts permanents et les traités qu'elle avait garantis.

Londres et La Haye interrompirent momentanément leurs conversations sans avoir arrêté aucune mesure d'exécution.

Entretemps, l'action initiée par l'Angleterre auprès des Puissances du Nord donnait des résultats plus tangibles. La Russie, influencée, avait promis un secours de 60,000 hommes si la

(1) Dépêche de sir R. Abercromby, 21 avril 1852 (F. O.). — Lord Malmesbury, qui avait la direction des Affaires étrangères dans le cabinet Derby au pouvoir depuis le 23 février 1852, avait effectivement donné l'assurance à Van de Weyer, notre ministre à Londres, que « les Etats dont l'Angleterre avait garanti l'indépendance pouvaient compter sur son appui ». (Van de Weyer à d'Hoffschmidt, 1^{er} mars 1852, G. B. XXVIII).

(2) Ce fut par le canal de Van de Weyer que le gouvernement belge eut connaissance de ces entretiens auxquels le baron Willmar n'avait pas participé (Van de Weyer à d'Hoffschmidt, 29 avril 1852, G. Br. XXVIII).

Belgique était attaquée par la France (1). La Prusse, de son côté, s'apprêtait à soutenir notre pays en cas d'agression, en portant immédiatement 30,000 hommes sur le Rhin; elle pourrait mobiliser 100,000 hommes dans le délai d'un mois; 300,000 par la suite (2).

En Belgique, le cabinet se débattait dans une crise qui, après de pénibles vicissitudes, devait amener sa chute. Les critiques contre la politique de Charles Rogier se multipliaient au cours de deux campagnes menées l'une du dehors, l'autre de l'intérieur. La presse officieuse de Paris visait le libéralisme de nos institutions. Granier de Cassagnac, un des familiers de Louis-

(1) « Les lettres privées de Sir H. Seymour (ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg) parlent de l'intention bien arrêtée de l'Empereur Nicolas de s'en tenir aux traités et de considérer toute marche sur la Belgique comme un *casus belli*. » (Lord Malmesbury à Lord Cowley, 11 avril 1852. *Memoirs of an ex-minister, by the Earl of Malmesbury*, II, p. 41). — On sait que le czar retardait l'établissement de relations diplomatiques régulières avec la Belgique. Toutefois, la mission semi-politique du vicomte de Jonghe d'Ardoye, envoyé à Saint-Pétersbourg, en qualité de consul général, date de cette époque et coïncide avec la mise en non activité des quinze officiers d'origine polonaise qui figureraient encore, au grand mécontentement du czar, sur les contrôles de notre armée. (TER-LINDEN. *L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Russie*, 1852-1853. Revue d'hist. diplomatique, 1923, pp. 398 et s.)

(2) Le 1^{er} avril 1852, Van de Weyer écrivait à d'Hoffschmidt: « Aux yeux des cours qui ont de nouveau exprimé de la manière la plus formelle l'intention de faire respecter notre indépendance et notre neutralité, le premier devoir de la Belgique envers elle-même et envers l'Europe est de se mettre en état de résister à une première attaque, et de se maintenir en possession de ces places fortes qui assurent, d'un côté, ses communications avec l'Angleterre, et de l'autre avec l'Allemagne. De leur côté, ces Puissances se concertent sur les mesures qu'elles auront à prendre pour nous venir en aide, l'Angleterre par l'envoi d'une flotte dans l'Escaut, la Prusse et la Russie en faisant marcher des corps d'armée considérables. Dans tous les cas, soit que nous fussions diplomatiquement menacés par des prétentions exorbitantes et renouvelées à dessein, soit que notre territoire fût subitement envahi, la Conférence se réunirait immédiatement et elle protesterait contre l'atteinte portée à nos droits. Des commissaires seraient sans délai envoyés en Belgique, et chargés d'annoncer à la France que les grandes Puissances, considérant toute attaque sur la Belgique comme une déclaration de guerre contre elles, font marcher leurs armées au secours d'un pays dont elles ont garanti l'indépendance. Lord Derby est convaincu que le ferme langage qui a déjà été tenu à cet égard au Prince-Président, l'a fait revenir de bien des illusions. Cependant on ne se dissimule point que le rétablissement de l'Empire serait pour nous un nouveau danger. Il importe donc que la Belgique soit prête à tout événement; et toute assurée qu'elle est de l'appui de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre, aucun sacrifice ne doit lui paraître trop grand pour empêcher qu'on ne puisse s'étayer de la force qu'a toujours un fait accompli. » (G. B. XXVIII).

Napoléon, écrivait que le « salut de la Belgique était subordonné au départ des ministres de 1847 » ; il faisait dépendre de ce départ l'issue des négociations en cours avec la France : la convention sur la propriété littéraire et le traité de commerce (1).

Pendant ces négociations, les actes du gouvernement français, tel le décret du 14 septembre 1852, qui frappait de taxes prohibitives nos houilles et nos fontes, prirent l'allure d'ultimatums (2).

Il importait d'éclairer l'opinion publique, et de rectifier les erreurs que la chancellerie et la presse napoléoniennes cherchaient à propager. Notre diplomatie s'y employa : elle ne négligea pas les Pays-Bas qui, dans la question de la contre-façon, avaient, avec la France, des difficultés analogues aux nôtres. Le baron Willmar défendit à La Haye la parfaite loyauté de notre conduite dans le différend auquel le décret français du 14 septembre imprimait un caractère si aigu. En même temps, il cherchait à démontrer que l'attitude hostile de la France à notre égard ne pouvait laisser les Pays-Bas indifférents (3).

Thorbecke reconnut la gravité de notre position (4), et, en général, de la situation politique que compliquait la rivalité de l'Autriche et de la Prusse. Il pensait : selon que la France, dans un conflit entre ces deux puissances se prononcerait pour l'Autriche ou pour la Prusse, il y aurait invasion de la Savoie ou des provinces belges et hollandaises. La bonne tenue de la Belgique et des Pays-Bas, avec l'appui de l'Angleterre, était la meilleure garantie de la conservation de la paix et des nationalités (5).

Relatant son entretien avec le premier ministre hollandais,

(1) HYMANS. *Frère-Orban*, t. I, ch. IX.

(2) « L'atteinte qui vient d'être portée aux intérêts commerciaux belges, écrivait sir Ralph Abercromby à lord Malmesbury, fait présumer fortement qu'elle constitue le début du système d'hostilité annoncé dans les lettres de M. Granier de Cassagnac, nonobstant la peine que l'on prend d'enlever à ces documents tout caractère officiel, et la mesure adoptée à présent revêt en conséquence un caractère plus grave et plus important. » (Lettre du 27 septembre 1852. F. O.)

(3) Willmar à d'Hoffschmidt, 12 octobre 1852 (P. B. IX).

(4) « Vous pouvez aisément vous figurer quelle impression m'a faite la manière d'agir arbitraire de la France à votre égard, écrivait Thorbecke au vicomte de Conway, le 10 octobre 1852. C'est un premier pas, comme essai, pour voir comment et avec quel résultat on pourrait en faire un second. »

(5) Willmar à d'Hoffschmidt, 5 octobre 1852 (P. B. IX).

notre envoyé écrivait le 5 octobre : « Son Excellence a reconnu spontanément que la Belgique envahie, l'armée d'invasion ne s'arrêterait probablement pas à la ligne imaginaire qui forme la frontière commune entre les deux pays sur une grande étendue. J'ai fait observer que la solidarité, une fois admise, il y avait devoir et nécessité à rendre l'union entre les deux pays aussi intime que possible. J'ai ajouté que nous nous étions toujours montrés disposés à pratiquer cette politique et j'ai même cité les propositions, pour l'établissement d'une union de douanes, que nous avons faites dans le cours des dernières négociations commerciales (1). Cette remémoration n'a provoqué aucune manifestation de la part de Son Excellence. M. Thorbecke a assuré qu'il partageait ces sentiments et qu'aussi longtemps qu'il ferait partie du gouvernement, ils serviraient de règle à la politique de la Hollande à l'égard de la Belgique » (2).

Thorbecke développa le même thème devant le ministre d'Angleterre, en y ajoutant des considérations qu'il avait préféré taire dans son entretien avec Willmar. Certains milieux, dit-il, persistent à ne pas croire à la durée d'une Belgique autonome et rêvent encore d'un rattachement, partiel ou total, de son territoire à la Hollande. La majorité de la population les désapprouve. Mais, en flattant de tels espoirs, la politique napoléonienne ne cherche-t-elle pas à rallier de nouveaux adhérents ? Si l'on peut être tranquille tant que ce gouvernement détient le pouvoir, qu'advierait-il sous un autre régime ?

(1) Les instructions des plénipotentiaires belges, qui avaient négocié le traité de commerce de 1851, les chargeaient de chercher à savoir si quelque proposition d'union douanière — dans laquelle seraient comprises les colonies hollandaises — aurait chance d'être accueillie. A peine, l'idée eut-elle été suggérée que les délégués néerlandais l'écartèrent. « Nous croyons fermement, dirent-ils, que le projet d'une union douanière ne peut, du moins avant bien des années, soutenir l'examen dans ce pays. Ce projet, loin de cimenter l'union entre les deux pays, ne ferait que rallumer de nouveau les antipathies nationales, les souvenirs du passé étant encore trop vivaces ; la réunion douanière verrait renaître, plus vives que jamais, les plaintes du commerce néerlandais d'être sacrifié au système industriel et protecteur de la Belgique, et celles de l'industrie belge d'être victime des principes de libre-échange, qui dominant en Hollande. » — « Tâchons de nous faire réciproquement du bien, déclara le ministre des Finances Van Bosse, mais ne songeons pas à refaire le passé ; il faut au moins une génération encore avant qu'on puisse discuter un semblable projet. »

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 5 octobre 1852 (P. B. IX).

Thorbecke ici se montra circonspect. Il ne se dispensa pas toutefois d'une allusion à la question délicate de l'attitude de Guillaume III. « Avec un système représentatif fonctionnant comme à présent, écrivait sir Ralph Abercromby, il ne serait pas facile au souverain de jouer un jeu aussi hasardeux que celui de se jeter dans les bras du Prince-Président et de s'en remettre à son désintéressement, à supposer qu'il soit assez téméraire pour vouloir agir de la sorte. Mais il m'a paru que M. Thorbecke se rendait mieux compte encore que précédemment des inconvénients qui pouvaient résulter des préjugés héréditaires du Roi et de la tendance despotique du caractère de Sa Majesté » (1).

Un engagement précis de l'Angleterre eût été certes d'un grand poids pour agir sur l'esprit de Guillaume III; mais Londres s'entendait mieux à obtenir d'autrui des promesses qu'à se lier soi-même pour l'avenir.

Indépendamment de l'incertitude où l'on était concernant l'attitude du Roi, les pourparlers se ressentaient de la préoccupation des intérêts matériels qui absorbaient l'attention publique néerlandaise (2).

Presque simultanément eut lieu, en Hollande et en Belgique, un remaniement ministériel, qui remit à de nouvelles mains la gestion des affaires extérieures.

M. van Sonsbeeck, que divers succès diplomatiques avaient discrédité, fut remplacé par le baron van Zuylen van Nyevelt, membre de la seconde chambre (15 octobre 1852); en fait, Thorbecke tint encore le gouvernail.

Le cabinet belge subit plus qu'un changement de personnes; sa composition extra-parlementaire annonça une orientation nouvelle. Il eut pour chef Henri de Brouckère, homme de

(1) Dans le même rapport qu'il adressait le 27 septembre 1852 au Foreign Office, le diplomate anglais émettait ces réflexions: « Lorsqu'on juge les opinions de Sa Majesté et celles de son ministre, il faut montrer quelque indulgence, à cause de l'animosité personnelle qui règne entre eux. Certes, le Roi dépasse de temps en temps les limites permises de la discrétion en matière politique, dans le but de contrarier son ministre, et Son Excellence M. Thorbecke se rend coupable de certains actes irritants, qu'avec un peu de tact il pourrait éviter, mais aucun d'eux, je pense, ne serait capable de mettre en pratique, dans toute leur étendue, les opinions extrêmes attribuées à chacun d'eux. »

(2) Willmar à d'Hoffschmidt, 8 octobre 1852 (P. B. IX).

transaction, dont trois mots résumèrent le programme : modération, prudence, conciliation.

Aussitôt au pouvoir, le ministre, qui s'était réservé le portefeuille des Affaires étrangères, s'occupa de trouver une solution aux difficultés avec la France. La conclusion d'un arrangement commercial provisoire, « gage de bonne harmonie », la présentation de la *loi Faider* pour la répression des offenses commises envers les souverains étrangers, attestèrent l'esprit conciliateur du nouveau cabinet.

Le souci d'écartier toute cause d'irritation pour les Tuileries influença, d'autre part, notre attitude envers les Pays-Bas. Aussi les négociations, qui se renouèrent, n'émanèrent-elles pas de Bruxelles.

*
**

Depuis le discours de Bordeaux et l'entrée triomphale du Président à Paris, la proclamation de l'Empire apparaissait comme imminente. A mesure que l'on se rapprochait de cette échéance, bien des diplomates émettaient des doutes sur les intentions de Louis-Napoléon (1).

A diverses reprises, en cette fin de l'année 1852, sir Ralph Abercromby, qui veillait à entretenir les bonnes relations entre Belges et Hollandais, s'enquit de la position que prendraient les Pays-Bas si l'indépendance et les institutions de la Belgique étaient menacées du dehors.

L'avènement du cabinet de Brouckère avait été bien accueilli à La Haye où l'on avait craint que la crise ministérielle ne se fût dénouée au profit de « l'Eglise catholique romaine » (2). C'est ce que le baron van Zuylen, dès son entrée en charge, confia à l'envoyé de la Grande-Bretagne. Notre gouvernement, lui dit-il, nourrit à l'égard de la Belgique les sentiments les plus bienveillants et s'intéresse au maintien de ses institutions; il considère

(1) Willmar à de Brouckère, 3 et 12 octobre 1852 (P. B. IX).

(2) La même crainte s'était manifestée en Angleterre. Lord Derby, avant de connaître l'esprit véritable du nouveau cabinet belge, écrivait à lord Malmesbury (3 octobre 1852) : « Je n'admets pas l'attitude prise par la France vis-à-vis de la Belgique, et je crains que ce pays ne soit jeté dans le désarroi par la récente défaite du gouvernement qui se trouve maintenant sous l'influence du *parti prêtre*, soutenu en secret — et pas même en secret — par la France... » (*Mémoires d'un ancien ministre*, par Lord MALMESBURY, éd. fr., p. 165.)

les différends antérieurs comme des questions d'histoire. Je suis persuadé que l'offre d'assistance mutuelle, que nous fîmes en 1848 à la Belgique, serait renouvelée demain si les circonstances redevenaient critiques. Le ministre des Affaires étrangères se félicita de l'excellence des rapports entre la Hollande et l'Angleterre; il voyait dans la communauté de confessions religieuses un gage d'union entre les deux pays (1).

Fort de cet accueil, sir Ralph Abercromby, peu de temps après, chercha à obtenir quelque précision sur les mesures de précaution que comptaient prendre les Pays-Bas. Je n'ai pour instructions, dit-il en substance au baron van Zuylen, que de réitérer l'assurance de l'intérêt que mon gouvernement attache à la parfaite entente entre l'Angleterre, la Belgique et les Pays-Bas. Je désire néanmoins vous soumettre quelques suggestions toutes personnelles. Le souci de ne pas porter ombrage à un Etat voisin n'interdit pas le droit de veiller à sa sécurité; la Belgique, poste avancé, y pourvoit dans le calme; la Hollande n'agirait-elle pas sagement en ne se laissant pas surprendre par les événements? Comme le baron van Zuylen semblait acquiescer, le diplomate continua: je ne puis m'empêcher d'estimer que votre gouvernement ferait bien de se préparer prudemment à apporter, en cas de besoin, sa part d'assistance à la cause générale. — La Hollande, observa van Zuylen, serait bien faible pour refouler une attaque sans l'appui de l'Angleterre. — La remarque amena la réponse coutumière: le gouvernement britannique répugnait à contracter des obligations précises pour des « possibilités futures »; mais il ne manquait jamais de soutenir ses amis, « lorsque ses intérêts concordaient avec les leurs ». Sir Ralph Abercromby ajouta qu'il ne présumait pas une autre orientation de cette politique de son pays (2).

Suspendue pour permettre au baron van Zuylen de consulter ses collègues, la conversation fut reprise quelques jours après. Le cabinet, déclara le ministre à sir Ralph, a reconnu unanimement l'opportunité, pour les petits Etats, de s'entendre entre eux et avec les pays dont les régimes politiques et les intérêts seraient identiques. Aussi désire-t-il s'allier à la Grande-

(1) Sir Ralph Abercromby à lord Malmesbury, 1^{er} novembre 1852 (F. O.).

(2) Sir Ralph Abercromby à lord Malmesbury, 11 novembre 1852 (F. O.).

Bretagne et associer la Belgique à cette union en prévision d'une attaque qui serait dirigée contre celle-ci. Toutefois, on ne devait pas se dissimuler qu'une action concertée avec la Belgique rencontrerait de l'opposition de la part du souverain (1). Quant à l'élaboration éventuelle d'un plan de défense par une judicieuse utilisation des ressources du pays, aucune décision n'était encore intervenue.

Le ministre, au cours de ces échanges de vues, s'était montré inquiet des nouvelles qui représentaient la France et l'Autriche comme se rapprochant de plus en plus l'une de l'autre par leurs tendances despotiques et religieuses. Il n'avait pas non plus tout apaisement au sujet de la Prusse.

Le gouvernement britannique approuva les initiatives de sir Ralph Abercromby. Préoccupé de l'indépendance de la Belgique, il saurait remplir ses engagements; il avait aussi raison de croire à la fidélité des cours du Nord. La sécurité et l'indépendance de la Hollande seraient nécessairement mises en péril par une occupation de la Belgique. Aussi avait-on appris avec satisfaction à Londres la résolution du cabinet néerlandais (2). Lorsque sir Ralph Abercromby fit part de ce qui précède au baron van Zuylen, ce dernier lui confia que le roi Guillaume s'était rallié, non sans difficulté il est vrai, à la politique de ses ministres. Il ne fut pas question de mesures « traduisant en réalité » la bonne entente établie en principe.

La Belgique avait été laissée à l'écart de ces entretiens. Elle ne les ignora pas cependant, car le diplomate anglais, autorisé par van Zuylen, mit le baron Willmar au courant: il signala à son collègue belge que de nouvelles délibérations, dont le terme ne pouvait être fixé, seraient encore nécessaires.

Willmar s'abstint de faire allusion devant le ministre des Affaires étrangères néerlandais à ce dont il avait été informé confidentiellement; van Zuylen observa le même silence.

Ceci se passait dans les derniers jours du mois de novembre: le plébiscite venait de consacrer le rétablissement officiel de l'Empire.

Par un geste fort apprécié aux Tuileries, la Belgique reconnut

(1) Sir Ralph Abercromby à lord Malmesbury, 16 novembre 1852 (F. O.).

(2) Lord Malmesbury à sir Ralph Abercromby, 23 novembre 1852 (F. O.).

le nouveau régime sans retard ni réticence, prenant vis-à-vis de l'Empire l'attitude qu'elle avait observée en 1848 vis-à-vis de la République. « Aujourd'hui encore, expliqua de Brouckère à nos légations, la position de notre pays nous commande les plus grands ménagements dans l'intérêt de l'Europe elle-même » (1).

Il ne fallait pas que la détente franco-belge pût être troublée par quelque suspicion.

Aussi la retenue gardée par Willmar fut-elle approuvée à Bruxelles : « Ce n'est pas à nous qu'il appartient de prendre l'initiative, lui manda M. de Brouckère, et je vous prie de ne faire aucune démarche préalable » (2).

La réserve recommandée à notre agent lui fut d'autant plus aisée que son collègue anglais montrait une égale circonspection. Le gouvernement de la reine Victoria s'était empressé de reconnaître l'Empereur. Sir Ralph Abercromby estima qu'il ne fallait donner au nouveau monarque aucun prétexte de plainte ou d'observation. « Nos sentiments réciproques sur les questions d'intérêts communs étant à présent connus, dit-il au baron van Zuylen, il vaut mieux attendre le développement des événements avant de poursuivre l'examen des détails. »

*
* *

Si Londres laissa sans suite les jalons posés, la Prusse prit l'initiative d'avances plus concrètes.

Le roi Frédéric-Guillaume IV, depuis le rétablissement de l'Empire, voyait augmenter ses inquiétudes. Il imputait au *Bonaparte* de pactiser avec les chefs révolutionnaires en Europe pour provoquer des soulèvements et intervenir ensuite comme « garant du droit des peuples ». De tous les Etats voisins, il considérait le nôtre comme le plus sérieusement menacé.

« La Belgique, écrivait-il le 7 décembre 1852 au chevalier de Bunsen, son ministre à Londres, est l'objectif le plus prochain

(1) Circulaire du 7 décembre 1852. — Apprenant notre empressement à reconnaître l'Empereur, Thorbecke avait exprimé l'espoir que « nous ne nous laisserions pas trop éblouir par les rayons de cet astre resplendissant ». (Willmar à de Brouckère, 11 décembre 1852 (P. B. IX).

(2) de Brouckère à Willmar, 8 décembre 1852 (P. B. IX).

de l'oiseau de proie récemment couronné (1). Il ne fera pas la guerre à la Belgique, mais il sousoiera une insurrection, puis comme empereur de la paix et garant de toute volonté de tous les peuples, il défendra au roi Léopold de réprimer les rebelles. Alors il envahira le territoire belge. Le moyen le plus indiqué, le plus sûr, le meilleur, c'est une quadruple alliance entre l'Angleterre, la Prusse, la Hollande et la Belgique, avec une convention militaire qui réunira les forces des quatre États et réglera leurs opérations. Ce dernier point, quoi qu'il arrive, est indispensable. Le roi Léopold et le ministre Thorbecke le feront *de grand cœur*, je le sais; mais qu'en pense lord Derby (car la reine et le prince pensent comme moi et le roi Léopold)? donc Derby? » (2).

Ainsi, parmi les hauts personnages que Frédéric-Guillaume IV tenait pour gagnés à ses projets figuraient les souverains anglais et belge, de même que Thorbecke, le chef reconnu du gouvernement hollandais. Par contre, nulle mention du roi de Hollande : l'on était fort préoccupé à Berlin des dispositions « archinapoléoniennes » de Guillaume III et de l'appui qu'il accorderait à un parti qui, dans une conflagration, observerait la neutralité au sujet de la Belgique (3).

« Hâtez-vous, très cher Bunsen », ajoutait le roi de Prusse, de nous fournir des informations sur les points suivants :

1° L'Angleterre veut-elle conclure une alliance défensive avec moi, le roi Léopold et Thorbecke? (Si lord Derby comprend le véritable intérêt de l'Angleterre, il doit pousser de toutes ses forces à ce traité. Je suis prêt à mettre 100,000 hommes au service de la quadruple alliance. Dites-le à lord Derby.)

2° Une stipulation militaire sera-t-elle acceptée? Ceci, c'est le minimum; l'alliance vaudrait mieux, car elle agira plus fortement sur les Tuileries...

3° J'exige le secret le plus absolu jusqu'à ce que tout soit ratifié, que ce soit une alliance ou une stipulation militaire. Quand tout sera réglé avec les trois parties contractantes, alors

(1) SAINT-RENÉ TAILLANDIER. *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 285.

(2) Le cabinet Derby, renversé sur ces entrefaites, fut remplacé par un ministère fort mêlé que dirigea lord Aberdeen.

(3) Dépêches de Nothomb des 7 octobre et 14 novembre 1852. (Pr. XIII).

seulement j'en ferai part aux deux empereurs (1). Ils verront de leurs yeux que la Prusse est encore debout dans sa force propre, qu'elle peut faire encore des actions de grand style et pour elle-même et dans l'intérêt du droit général. Hâtez-vous donc lentement, je veux dire avec adresse, mais aussi avec chaleur et éloquence. Je voudrais faire cette surprise aux deux empereurs comme cadeau de Noël, ou comme cadeau de jour de l'an, ou au plus tard comme cadeau du jour des Rois. Le ministre Mantouffel vous écrira dans le même sens. Et maintenant Dieu nous soit en aide ! Puissions-nous, s'il ne nous abandonne pas, puissions-nous trouver là une réparation, une consolation de la faiblesse dont les quatre Puissances ont fait preuve dans le protocole de Londres et de l'empressement funeste que l'Angleterre a mis à reconnaître Napoléon avec son III. Vale. »

Le cabinet de Saint-James ne montra aucun penchant à souscrire à ces vues ; il désirait éviter toute complication et ne se sentait pas militairement prêt à affronter les dangers qui en pouvaient sortir. Le monde des affaires, la Cité de Londres poussaient au rapprochement avec la France. La question d'Orient, réveillée à ce moment, allait au surplus précipiter ce rapprochement.

La Prusse n'en continua pas moins son travail de persuasion ; elle le poursuivit à La Haye, espérant arriver à ses fins avec l'aide du chef du cabinet néerlandais.

Le baron Willmar se rendit compte de cette action. Son collègue de Prusse, le comte de Koenigsmarck, se montrait anxieux de notre sort, lui parlait « avec le ton pénétré qu'on peut prendre en parlant à des victimes prédestinées » ; il s'enquêrait de nos moyens de défense et insinuait qu'à Paris, pour troubler la bonne entente hollando-belge, l'on songeait à reconstituer le royaume des Pays-Bas (2).

Peu enclin à se faire à Londres le porte-parole du cabinet de Berlin dont il continuait à se défier, Thorbecke jugea de bonne

(1) On comprend qu'il s'agit de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche.

(2) Willmar à de Brouckère, 20 janvier 1853 (P. B. X). — Plus encore qu'il ne l'avait fait à l'égard de l'Angleterre, M. de Brouckère recommanda à Willmar de veiller à ce que « ses relations avec son collègue de Prusse, tout en restant amicales, ne fussent pas de nature à faire supposer au cabinet de Paris une intimité qui aurait sa raison d'être dans une défiance commune des intentions de la France. Les dangers,

politique de mettre le roi Léopold au courant des propositions prussiennes et de chercher à pénétrer, grâce à lui, les dispositions réelles de l'Angleterre. Ainsi s'explique sans doute la lettre suivante qu'il adressa, le 21 janvier 1853, au vicomte de Conway (1) :

« A l'instar des avances que nous fit l'Angleterre avant la reconnaissance de l'Empereur français, il nous en vient actuellement d'une manière très confidentielle de la part de la Prusse. L'on souhaiterait s'entendre secrètement avec nous, l'Angleterre et vous autres, au sujet des mesures défensives communes à prendre au cas d'une invasion française en Belgique. La Prusse semble vouloir éviter un entretien direct avec la Grande-Bretagne, voire même considérer celui-ci comme impossible en ce moment (2). On voudrait bien que nous servions d'introducteur à Londres. Je n'ai pas l'idée de permettre cela. Nous pouvons notamment revenir sur la proposition anglaise susdite. Entretiens, il me serait agréable d'apprendre comment on envisage de votre côté les dispositions anglaises actuelles. Aurait-on en vue un accord concernant les éventualités françaises ? Il serait non seulement souhaitable d'examiner pareille chose, mais encore que sur ce point vous consentiez à insister avec nous à Londres. »

s'ils existent de ce côté, ne sont assurément pas imminents, écrit-il, et il faut, avant tout, éviter de les augmenter, en évitant les susceptibilités d'un gouvernement qui, aujourd'hui, tient à notre égard un langage bienveillant ; vous en aurez la preuve dans un article récent du *Moniteur français*, qui rend un juste hommage à la sagesse de la Belgique. » (de Brouckère à Willmar, 25 janvier 1853, P. B. X).

(1) Il n'est pas sans intérêt de signaler combien Thorbecke désirait trouver appui auprès de Léopold I^{er}. Ayant reçu le Grand Cordon de l'Ordre de Léopold, le ministre néerlandais écrivait à Conway : « Je compte au nombre des trésors de ma vie la bienveillante disposition du Roi à mon égard... Elle vaut infiniment plus que tous les rubans du monde. Un tel rayon de soleil fait oublier plus d'une averse. » (10 octobre 1852). Et le 3 janvier 1853, il s'exprimait ainsi : « Comme j'aimerais à souhaiter une heureuse année à votre digne roi, honoré et chéri, et à le faire avec quelque confiance. Puisse son coup d'œil, qui est plus serein que le ciel politique, être une lumière pour d'autres, et puisse-t-il éprouver le bien-être d'une sympathie cordiale et universelle. »

(2) On est amené à déduire de ce passage que le cabinet prussien n'avait pas fait mention à La Haye des précédentes démarches du chevalier de Bunsen.

A une semaine d'intervalle, Thorbecke prenait contact avec le baron Willmar

— Etes-vous toujours sûr de l'Angleterre ? demanda-t-il confidentiellement à notre agent. Malgré ses armements, la hâte qu'elle a mise à reconnaître l'Empire m'inspire de la défiance (1). J'ai des doutes sur l'appui qu'elle serait disposée à vous prêter si une atteinte était portée par la France à votre indépendance. Aussi voudrais-je qu'on pût l'amener à « prendre *engagement* en faisant avec nous une *alliance éventuelle positive* qui donnât enfin quelque sécurité à nos deux pays » (2).

Il ne s'agit plus, dès ici, d'une entente restreinte à la Belgique et à la Hollande. Thorbecke revenait à l'accord à trois, triplice défensive dont l'idée, qui préoccupait le ministre libéral néerlandais, va, comme on en jugera par la suite, exercer une grande influence sur l'orientation des pourparlers engagés.

Willmar se cantonna en des considérations présentées à titre personnel : au sujet de la conclusion d'un arrangement positif, il releva que la proposition, dont son gouvernement avait pris l'initiative l'année précédente, lorsque le danger était plus pressant, avait été déclinée par La Haye, et que les circonstances actuelles imposaient plus de prudence encore. Il pouvait néanmoins « garantir que le sentiment de la solidarité des intérêts politiques et de la nécessité des bonnes relations entre les deux pays était toujours aussi vivement éprouvé en Belgique ».

Dans cet entretien, Thorbecke ne fit aucune allusion aux démarches prussiennes ni à sa lettre au vicomte de Conway.

Willmar reçut de Bruxelles un exposé des vues du cabinet.

(1) Thorbecke écrivait déjà le 3 janvier au vicomte de Conway : « L'année nouvelle, telle qu'elle a commencé, s'annonce comme devant être aussi, par la suite, pleine d'inquiétudes. Vers la fin de l'année dernière, j'ai été surpris de la reconnaissance empressée et isolée de la part de l'Angleterre. Le mémoire qui avait été adressé quelques semaines auparavant par le ministre Derby aux grandes Puissances, permettait d'espérer une autre attitude. Je ne nierai point que ma confiance dans la politique anglaise a reçu un coup, qu'il n'a été nullement atténué par les déclarations de lord John Russell au comte Waleski avant le départ de celui-ci pour Paris. Je me suis permis de dire à lord Abercromby sans détour ma façon de penser ; il semble inquiet, impressionnable, mais pas franc comme auparavant. Ici on prétend savoir que l'Angleterre cherche à conclure un traité de commerce avec la France. Il s'agirait de gagner de toutes façons l'empereur. »

(2) Willmar à de Brouckère, 4 février 1853 (P. B. X).

Tout d'abord, à propos des relations anglo-belges, de Brouckère s'exprimait ainsi (1) :

« Le Gouvernement n'a aucune raison de mettre en doute les intentions de la Grande-Bretagne. Que l'empressement de celle-ci à reconnaître le nouvel Empire, sans s'inquiéter des résolutions des autres grandes Puissances, ait causé à ces Puissances un certain déplaisir. Je le conçois, mais cet empressement n'avait sa source dans aucun sentiment de mauvais vouloir. Il lui a paru commandé par sa position, par des principes et par l'opinion publique... L'Angleterre se prépare par des armements continuels, mais il lui faut du temps encore, et tout ce qui lui en peut faire gagner est, à ses yeux, acte de prudence et de bonne politique. Quant à ses sentiments à l'égard de la Belgique, nous en recevons chaque jour les meilleurs témoignages. Nous avons tout lieu d'attendre un concours empressé de sa part, si l'hypothèse posée par M. Thorbecke venait malheureusement à se réaliser. »

M. de Brouckère arrivait ainsi au nœud de la question : « *L'alliance éventuelle positive*, dont vous a parlé ce ministre (Thorbecke), serait donc au moins inutile; je dis plus, elle serait dangereuse. Cette alliance à *trois* sortirait des termes et serait, en quelque sorte, la mise en oubli des traités de 1839. Si la France nous attaque, ce n'est pas à deux Puissances qu'il appartient de nous secourir, c'est à toutes les autres Cours signataires de ces traités, car toutes ont garanti notre neutralité et notre indépendance. N'affaiblissons donc pas notre droit par des précautions hors de propos. Ne soyons pas à *trois*, quand nous pouvons être à *six*. D'ailleurs, à quoi bon un traité nouveau, si l'Angleterre est bien disposée (et pour ma part, je suis convaincu qu'elle est des mieux disposée)? Et si, d'aventure, elle était peu portée à agir, peut-on croire qu'elle se laisserait lier par un acte spécial? Évidemment, elle s'y refuserait et ne manquerait pas de nous renvoyer aux stipulations de 1839. L'arrangement serait donc sans portée, si l'Angleterre est de bonne foi. Il serait, en tout cas, je le répète, dangereux. La proposition seule de cet arrangement pourrait blesser profondément l'Angleterre en témoignant de la défiance et, connue de la

(1) de Brouckère à Willmar, 10 février 1853 (P. B. X).

France, elle rendrait à peu près inévitable le péril auquel elle aurait en vue de parer. »

La dépêche insistait sur la pensée qui avait guidé le cabinet précédent et dont les instructions tracées en février 1852, par M. d'Hoffschmidt, étaient l'expression ; elle rappelait la déclaration faite au mois d'avril devant le ministre d'Angleterre par M. van Sonsbeeck, le langage tenu à la même époque à Londres par le baron de Bentinck et les assurances recueillies par ce dernier de la part du cabinet de Saint-James.

M. de Brouckère concluait ainsi : « Les intentions de l'Angleterre et des Pays-Bas étant restées les mêmes et les intérêts n'ayant pas changé, nous pouvons nous en tenir aux engagements que je viens d'avoir l'honneur de rappeler. »

En même temps, deux dépêches mirent Van de Weyer au courant ; l'une, du ministre des Affaires étrangères, résumait les inconvénients qu'offrait une alliance à *trois*, alors qu'on pouvait être à *six* ; elle rendait notre agent attentif à ce qui s'était passé il y a moins d'un an : l'Angleterre applaudissait alors hautement à l'accord éventuel des Pays-Bas et de la Belgique et se déclarait pour sa part prête à remplir ses devoirs. « Evidemment, les intentions sont restées les mêmes », écrivait de Brouckère, « cela ressort de l'ensemble de votre correspondance » (1).

L'autre dépêche émanait du roi Léopold, qui était en relations épistolaires avec son ministre à Londres : elle ne nous est pas connue, mais de l'usage que Van de Weyer se crut autorisé à en faire auprès du cabinet de Saint-James, on peut déduire que le souverain y marquait tout l'intérêt qu'il attachait à la négociation.

Les conversations allaient se poursuivre parallèlement à La Haye et à Londres. Le baron Willmar recueillit des impressions et des déclarations concordantes : défiance envers la politique des grandes Puissances, crainte de voir celles-ci régler leur différends, au mépris des droits, par le partage des petits Etats, préoccupation du danger que couraient, du côté de leur voisin du Midi, la Belgique et la Hollande, opportunité de consacrer la communauté d'intérêts entre les deux pays et d'y associer

(1) de Brouckère à Van de Weyer, 11 février 1853 (G. B. XXX).

l'Angleterre (1). Le ministre des Finances, M. Van Bosse, trouva l'occasion de répéter les mots dont s'était servi le roi Guillaume II : *vous êtes le mur, et nous sommes le contrefort*, attestant que son pays était disposé à rendre, le cas échéant, l'entente aussi efficace que possible. Son collègue des Affaires étrangères — comme le bruit circulait d'une nouvelle ingérence de la cour des Tuileries dans notre législation contre les abus de la presse — déclara à voix haute qu'il espérait bien que nous « aurions assez d'énergie pour résister à de telles exigences » (2).

Ces propos décelaient à l'égard de la France des appréhensions si vives qu'elles parurent même surprenantes à Bruxelles. On se demanda si les ministres néerlandais ne prenaient pas pareille attitude dans l'intention de faire contrepoids aux tendances napoléoniennes de leur souverain (3).

Soucieux de rester en contact avec La Haye, dont les dispositions se montraient particulièrement favorables, notre prudent ministre des Affaires étrangères s'avisa d'un moyen qui pût donner satisfaction aux divers intérêts sans compromettre notre position. Puisque le cabinet néerlandais avait des doutes sur les intentions de l'Angleterre, il était naturel que lui-même les dissipât. « Je vous serais obligé, manda de Brouckère à Willmar, de vouloir bien exprimer le vœu que, dans l'intérêt commun des Pays-Bas et de la Belgique, des instructions dans ce sens soient transmises au baron de Bentinck. Les circonstances présentes rendent ces instructions tout à fait opportunes. M. le ministre des Affaires étrangères jugerait peut-être utile en ce cas d'autoriser, en outre, M. de Bentinck à s'aboucher avec M. Van de Weyer » (4).

(1) Willmar à de Brouckère, 14 février 1853 (P. B. X).

(2) Willmar à de Brouckère, 11 février 1853 et de Brouckère à Willmar, 16 février 1853 (P. B. X).

(3) de Brouckère à Willmar, 16 février 1853 (P. B. X) : « A moins d'admettre je ne sais quel odieux machiavélisme, écrivait de Brouckère à Nothomb, on doit croire que s'il existe un parti français à La Haye, il n'a pas du moins l'appui dans le conseil des ministres. Vous l'avez dit avec raison, ce serait une chose grave si la Belgique ne se sentait plus d'un côté couverte par la Hollande. Je ne pense pas que nous avons à craindre ce malheur. » (de Brouckère à Nothomb, 16 février 1853, Pr. XIV.)

(4) de Brouckère à Willmar, 12 février 1853 (P. B. X).

Lorsque Willmar se présenta chez le baron van Zuylen, celui-ci lui apprit — ce que Thorbecke s'était abstenu de dire — que depuis plusieurs semaines déjà, M. de Bentinck avait été invité à s'enquérir du concours que les deux nations pouvaient attendre de l'Angleterre. Bien que le diplomate néerlandais n'eût pas encore rencontré lord John Russell, il prévoyait une réponse dilatoire : au Foreign Office, on applaudissait toujours à la bonne entente hollando-belge, mais on évitait de s'exprimer avec clarté dès qu'il s'agissait de prendre parti.

Ainsi s'expliquait mieux encore l'effort personnel que Thorbecke avait fait demander au roi Léopold.

Le baron van Zuylen, quant à lui, ne croyait pas qu'on pût espérer un concours important de l'Angleterre : celle-ci, en cas de nécessité extrême, jetterait, tout au plus, 5 à 6000 hommes dans Anvers. Le ministre parut peu disposé à adresser un rappel à M. de Bentinck, non par mauvaise volonté, mais pour ne point avoir à soumettre de nouvelle dépêche à l'assentiment de son souverain qui acceptait comme *vérités* toutes les protestations pacifiques des Tuileries. Chaque démarche, qui impliquait défiance envers Napoléon III, provoquait la résistance du roi Guillaume (1).

L'entretien s'acheva par quelques considérations relatives aux moyens de défense dont disposaient les deux pays. « Le ministre, lit-on dans le rapport de Willmar, a mis la conversation sur notre plan de campagne pour le cas d'une attaque subite. J'ai dû répondre que je n'étais pas initié à ces projets, mais qu'à mon avis, si l'attaque n'était pas trop puissante et si nous avions l'espoir d'un prompt secours de la part des gouvernements alliés, nous n'hésiterons pas à défendre notre territoire par les armes avant de songer à nous retirer dans le camp retranché d'Anvers. Quant au gouvernement des Pays-Bas, j'ai répété que je voyais avec peine que ses dispositions militaires, à en juger par son budget, restaient dans un état qui ne répondait pas aux intentions qu'il exprimait. M. van Zuylen van Nyevelt, en effet, ne répugnerait pas à une sorte d'alliance défensive bien définie quant à son but et à son application. Mais je suppose qu'un tel pacte lui paraîtrait un argument puissant pour

(1) Willmar à de Brouckère, 16 février 1853 (P. B. X).

obtenir des Chambres, en comité secret, un vote de fonds qu'on chercherait à expliquer par les nécessités de défense normale du pays, trop longtemps négligées » (1).

Pendant ce temps, des conversations s'étaient nouées à Londres entre diplomates hollandais et belge et aussi avec le Foreign Office dont l'attitude commandait la conjoncture politique.

Le baron de Bentinck s'était abouché avec son collègue de Belgique (2). Voici en quels termes Van de Weyer rendit compte de cette prise de contact au Roi d'abord, à de Brouckère ensuite (3) :

« J'ai eu un long entretien particulier avec M. le baron de Bentinck au sujet de la démarche qu'il était, m'a-t-il dit, chargé de faire auprès du cabinet anglais. Je l'ai d'abord complètement rassuré en ce qui concerne les engagements pris par la Grande-Bretagne envers la Belgique. Lui-même a eu lieu de se convaincre qu'aux yeux de tout Anglais, l'Escaut est une question anglaise. Quelques-uns des ministres lui ont tenu à ce sujet le langage *le plus satisfaisant*. Je lui ai ensuite indiqué la marche qu'il ferait bien de suivre pour ne point effaroucher le cabinet anglais par la proposition d'un traité ou d'un protocole. Commencez donc, lui ai-je dit, par déclarer que, dans le cas où la Belgique serait attaquée et par conséquent la Hollande menacée, vous vous engagez, dès à présent, à mettre sur pied un contingent de..... et à *agir de concert avec l'Angleterre, la Belgique et les autres puissances pour la défense commune*. Vous arriverez ainsi naturellement à la question de savoir quel est de leur côté l'appui efficace que nous prêteront les puissances engagées et par les traités et par l'intérêt de leur propre sécurité.

(1) Willmar à de Brouckère, 16 février 1853 (P. B. X).

(2) L'entretien eut lieu le 12 février, antérieurement donc à l'entrevue que nous venons de rapporter, dans laquelle Willmar invita le cabinet hollandais à s'assurer des dispositions du Foreign Office, antérieurement aussi à l'envoi d'une lettre de M. de Brouckère à M. Van de Weyer prévenant celui-ci de ce qui précède. Cette lettre portait entre autres : « Peut-être votre collègue à Londres (M. de Bentinck) sera-t-il autorisé à s'aboucher avec vous et alors je vous saurais gré de lui donner les indications et les conseils que vous jugerez propres à l'éclairer et à le guider dans ses démarches. » (de Brouckère à Van de Weyer, 14 février 1853) (G. B. XXX).

(3) La lettre au Roi Léopold 1^{er} est du 12 février, celle adressée à de Brouckère du 15 février : elles n'ont que des variantes insignifiantes. (G. B. XXX).

Que votre gouvernement fasse ensuite la même déclaration à la Prusse, à l'Autriche et à la Russie; et l'entente commune sera établie sans donner ombrage et sans faire croire à une nouvelle coalition. »

Van de Weyer était convaincu que son collègue néerlandais s'exposait à un échec en demandant qu'une espèce de garantie fût assurée à la Hollande par une *convention secrète* (1). La ligne de conduite qu'il dessinait n'était autre que celle qui, sous les auspices de l'Angleterre, avait abouti, l'année précédente, à d'heureux résultats. Mais il voulait que l'initiative des démarches partît à présent des Pays-Bas.

L'entretien avec le baron de Bentinck fut suivi d'une conversation avec lord Aberdeen. Le diplomate belge mit le chef du cabinet anglais au courant de son entrevue avec son collègue néerlandais et de l'idée qu'il avait suggérée, la seule qui lui parût avoir quelque chance de succès. Il la présenta comme un complément naturel de l'entente commune établie par l'Angleterre elle-même avec les trois Cours du Nord. Van de Weyer donna lecture de la lettre que notre souverain lui avait adressée, désirant que « le cabinet anglais vît toute l'importance que le Roi attachait à la question ».

— J'approuve complètement l'attitude de votre gouvernement, répondit lord Aberdeen. A mes yeux, *une alliance éventuelle positive*, formulée dans un traité ou une convention, comme le désire M. Thorbecke, présenterait de graves inconvénients et ne serait point, à coup sûr, accueillie par le Conseil. Toutefois, je sens comme vous la nécessité de ne point repousser les ouvertures de la Hollande, qui pourrait être liée par la déclaration dont vous avez suggéré l'idée. C'est une question que j'examinerai, non avec lord John Russell, mais avec son successeur, lord Clarendon, qui prendra lundi le portefeuille des Affaires étrangères.

— Le projet de déclaration, observa Van de Weyer, ressemble aux démarches faites naguère par l'Angleterre dans le but de s'assurer du concours de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. C'est à vous seul, Mylord, qu'il appartient de juger s'il

(1) Van de Weyer à de Brouckère, 17 février 1853 (G. B. XXX).

est convenable et sage d'initier la Hollande au secret de cette entente et de l'y associer par une déclaration faite aux quatre Cours. Il y aurait sans doute un grand avantage à lier la Hollande aux engagements pris d'un commun accord et cette question mérite, de votre part et de la nôtre, la plus sérieuse considération (1).

Lord Aberdeen approuva la réserve observée par Van de Weyer envers son collègue néerlandais au sujet des transactions antérieures. Il exprima quelque inquiétude sur le degré de confiance que l'on pouvait mettre dans la discrétion du roi de Hollande. L'Angleterre, expliquait Van de Weyer dans une lettre à Léopold I^{er}, ne veut en ce moment donner aucune espèce d'ombfrage à la France et elle n'est pas suffisamment rassurée sur les véritables dispositions du roi Guillaume pour lui confier un secret qu'il pourrait imprudemment trahir. « Quoi qu'il en soit, l'initiative venant du cabinet de La Haye, ainsi que je l'ai proposé, le danger est singulièrement amoindri ».

Le baron de Bentinck n'entra pas dans cette voie. Tenu sans doute par ses instructions, il s'attacha à la forme d'un pacte anglais-hollandais-belge et chercha à obtenir du Foreign Office quelque engagement ferme, garantie d'assurance mutuelle effective (2).

La réponse du gouvernement britannique fut telle qu'on pouvait la prévoir. Les ministres déclarèrent que c'était toujours avec la plus vive satisfaction que le cabinet recevait l'assurance de la bonne entente qui régnait entre les Pays-Bas et la Belgique et de leurs dispositions à faire cause commune dans une circonstance déterminée. Toutefois l'Angleterre agirait d'une façon contraire à sa politique traditionnelle, si elle souscrivait à un arrangement *formel* concernant semblable éventualité; elle ne pouvait donc qu'applaudir à la continuation d'une politique propre à cimenter l'entente cordiale de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de la Hollande (3).

A La Haye, on parut peu satisfait de cette réponse. Le baron van Zuylen l'attribua à une excessive condescendance à l'égard

(1) Van de Weyer à de Brouckère, 18 février 1853 (G. B. XXX).

(2) Van de Weyer à de Brouckère, 17 février 1853 (G. B. XXX).

(3) Willmar à de Brouckère, 7 mars 1853 (P. B. X); — Van de Weyer à de Brouckère, 21 mars 1853 (G. B. XXX).

de la France. A défaut d'engagement véritable, il avait espéré, déclara-t-il à Willmar, que la Grande-Bretagne eût du moins consenti à délibérer sur les mesures à prendre dans une éventualité donnée et sur les conditions de leur exécution.

Alors, comme s'il visait à dissiper les scrupules de l'Angleterre, le ministre hollandais émit l'idée de faire participer la France à l'entente envisagée. L'idée « peu méditée » ne manqua pas de surprendre le cabinet de Bruxelles. On perdait totalement de vue, en effet, le point de départ des démarches faites à Londres. de Brouckère le fit aussitôt remarquer au baron Willmar :

« C'était pour parer à des dangers venus de France que l'on proposait l'entente des trois Puissances. C'était là le but. Mais aujourd'hui que l'on veut comprendre la France dans l'alliance, ce but que devient-il ? A moins que l'on ne dise que l'on engage la France dans une alliance défensive contre elle-même, il faut reconnaître que la mesure projetée n'est autre qu'une sanction nouvelle des traités de 1839 par quatre des Puissances signataires de ces traités. Or, une pareille sanction aurait tout au moins deux inconvénients graves. Le premier serait l'exclusion de trois des Puissances co-signataires. Le second serait de remettre en question des droits et des faits accomplis qui ont été placés sous des garanties dont rien n'est venu diminuer la force et la valeur. Dira-t-on qu'on se défie de la France et qu'en la faisant entrer dans une alliance, on l'enchaîne ? D'abord rien jusqu'ici dans les actes connus du gouvernement français ne justifie un sentiment de défiance ; et en fut-il autrement, on ne pourrait se refuser à reconnaître que la France est tout aussi fortement liée par les traités de 1839 qu'elle le serait par le nouveau traité que l'on propose. Telles sont les considérations auxquelles semble devoir donner lieu l'idée émise par M. van Zuylen. Ce sont celles que vous pourriez développer si vous étiez *contraint* de vous expliquer. Je me sers avec intention du mot *contraint* ; car je vous recommande de la *manière la plus expresse* de ne provoquer ni discussion, ni conversation quelconque à cet égard, d'attendre que l'on vienne à vous pour en parler, et, dans ce cas, de vous tenir encore dans la réserve la plus minutieuse » (1).

(1) Dépêche de M. de Brouckère du 16 mars 1853 (P. B. X).

M. de Brouckère écartait ainsi l'improvisation néerlandaise. Son attitude était en harmonie avec sa politique toute de ménagement envers la France. Celle-ci, quoi qu'en écrivît le ministre, se montrait d'une susceptibilité chatouilleuse. L'Empereur ne venait-il pas de renouveler ses plaintes au sujet des travaux de défense que nous entreprenions sur différents points du territoire, et de dire à Firmin Rogier son mécontentement du démantèlement des forteresses d'Ath, de Philippeville, de Menin, c'est-à-dire, avait déclaré Napoléon III au diplomate belge, « des places qui pourraient servir de point d'appui dans le cas où, par suite d'événements que je ne prévois pas et d'agressions qui ne sont guère probables, je me verrais obligé de pénétrer sur votre territoire, tandis qu'on fait des travaux considérables à Anvers et qu'on conserve les forteresses dont l'occupation serait la plus avantageuse pour ceux qui viendraient m'attaquer » (1).

Paris nous reprochait bien à tort de faire revivre la convention des forteresses (14 décembre 1831) « que l'on avait laissé dormir jusqu'à ces derniers temps ».

D'autre part, les *prédilections* napoléoniennes de Guillaume III n'étaient pas un mystère, et les milieux politiques savaient fort bien que la politique de rapprochement, patronnée par Thorbecke, se heurtait dans les Pays-Bas aux répugnances de la Cour et du parti de la neutralité.

Soucieux de se maintenir dans le cadre de la Conférence de Londres, le cabinet belge n'avait pas voulu s'engager formellement dans la voie d'un pacte de sécurité limité à trois des parties contractantes de 1839. Un accord partiel devait, à ses yeux, affaiblir notre position au lieu de la renforcer.

Tout d'ailleurs permettait de croire que les concours promis l'année précédente par les Puissances du Nord demeuraient acquis. Une alliance *restreinte* avec l'Angleterre et les Pays-Bas n'offrait-elle pas, dans ces conditions, plus d'inconvénients que d'avantages ?

(1) F. Rogier à de Brouckère, 22 février 1853 (Fr. XVI). — Indépendamment des travaux du camp retranché d'Anvers, les ouvrages en cours d'exécution comprenaient la construction d'un fort à la tête de Flandre, de batteries destinées à défendre les rives de l'Escaut, l'achèvement de la citadelle de Diest. D'autre part, était prévue la démolition des fortifications d'Ypres, Menin, Philippeville, Mariembourg, Ath, Bouillon, fort de Kezel (Audenarde).

Il en eût été autrement de l'adhésion des Pays-Bas à l'entente combinée avec les quatre gouvernements (Angleterre, Prusse, Autriche, Russie) dans l'esprit né de la conjoncture de 1852, surtout si le cabinet de La Haye avait pris l'initiative de la proposition, de façon à ne pas susciter contre nous la défiance des Tuileries.

Le ministre des Affaires étrangères hollandais clôtura les échanges de vues en renouvelant au baron Willmar l'assurance d'une complète assistance à la Belgique, *sans cependant faire allusion aux moyens à employer à cette fin* (1). Ces moyens, nos voisins septentrionaux n'en disposaient que parcimonieusement, peu enclins qu'ils étaient à faire de grands sacrifices militaires.

L'influence de Thorbecke s'était incontestablement exercée dans un sens favorable à la Belgique, mais l'appui effectif de l'Angleterre était condition des conversations qu'il avait espéré voir aboutir à des résultats concrets. Cette condition fit dévier la négociation primitive. La réserve de la Grande-Bretagne, les sympathies napoléoniennes du souverain néerlandais, la susceptibilité de la France, le scrupule de la Belgique à l'égard des traités de 1839 avaient agi dans l'espèce en concomitance.

(1) Willmar à de Brouckère, 7 mars 1853 (P. B. X).

La Géochimie
et les " Enveloppes thermodynamiques "
du Globe terrestre

Leçon d'introduction aux cours de Minéralogie et de Lithologie (1)

PAR

M.-E. DENAEYER

Chargé de cours à la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de Bruxelles.

En abordant l'étude de la *Minéralogie*, nous pénétrons dans le vaste domaine des SCIENCES MINÉRALES.

Les Sciences minérales ont pour objet l'étude de la Terre, de son architecture et de la nature des matériaux qui la composent — et plus spécialement de sa partie superficielle, l'écorce terrestre, qui, seule, nous est directement accessible.

Cet enseignement s'étend sur trois années académiques et comporte, en plus de la Minéralogie, la *Lithologie*, la *Géologie* et la *Géologie appliquée*.

Il me paraît donc utile, au début de ce cycle d'études, de définir la Terre et son écorce et d'en donner une idée d'ensemble dans le cadre de ces sciences.

Cet aperçu sera forcément très schématique. Il n'a d'autre prétention que celle de délimiter le sujet sans vouloir le délimiter. Car, par sa nature même, un tel sujet réclame le concours incessant de plusieurs sciences connexes dont les principales sont la Physique, la Chimie et la Biologie.

Ces notions générales seront suivies de l'étude de l'état solide, d'abord au point de vue physico-chimique qui sera rapidement esquissé, ensuite aux points de vue géométrique et physique. Ces deux derniers constituent à proprement parler la

(1) Faite le 13 octobre 1926.

Cristallographie, science inséparable de la *Minéralogie* proprement dite, laquelle se réduira, une fois ses fondations solidement plantées, à la description et à la détermination des espèces minérales. Celles-ci établies, j'étudierai enfin les associations minérales ou « roches » dans leur origine, leurs rapports mutuels et leur composition. Cette étude est l'objet de la *Lithologie*.

Ce sont les espèces minérales qui constituent, en dernière analyse, la presque totalité de l'écorce. Et le moins qu'on puisse dire de ces édifices admirables d'ordonnance dans la complexité, est qu'ils conditionnent toute vie à la surface du Globe. C'est de ce capital pratiquement illimité que nous extrayons des matériaux de construction infiniment variés, ainsi que les minerais engloutis par les usines et rendus à la vie sous les formes les plus inattendues pour servir les desseins généreux ou perfides des peuples. L'art de la parure tire des flancs de la Terre des gemmes merveilleuses et le génie humain, angoissé devant l'énigme du monde a, depuis un siècle et demi, découvert dans le *minéral* la source féconde de ses informations sur la constitution et la structure de l'univers matériel.

*
**

ORIGINE, ENVELOPPES THERMODYNAMIQUES ET CONSTITUTION CHIMIQUE DE LA TERRE. — Les observations astronomiques et spectroscopiques révèlent la profonde unité de constitution physique et chimique de l'Univers.

Les étapes successives de la formation des mondes ont pu être suivies depuis les nébuleuses jusqu'au stade planétaire.

La *nébuleuse* se présente sous l'aspect d'un amas de lumière diffuse due à l'existence de gaz ionisés — hydrogène et hélium [1] (1) — à l'état d'extrême raréfaction, analogue à l'atmosphère d'un tube de Crooks. La température y serait voisine du zéro absolu (environ -200° centigrades).

On voit se former au sein de cette nébuleuse un ou plusieurs noyaux de condensation déterminés peut-être par la pénétration

(1) Les numéros en caractères gras placés entre crochets dans le texte renvoient aux ÉCLAIRCISSEMENTS placés à la fin de la leçon. Ceux-ci visent des points spéciaux qui ne peuvent prendre place dans cet exposé. Mes auditeurs et lecteurs que ces matières intéressent y trouveront des compléments utiles à l'intelligence de la leçon.

de corps étrangers : météorites ou poussières cosmiques [2]. Ces noyaux, doués d'une certaine vitesse de rotation, deviennent des centres de gravité. En même temps leur température s'élève.

A la nébuleuse succède la *phase stellaire*. A mesure que la condensation progresse, que les noyaux se contractent, la pression s'élève et la vitesse de rotation augmente [3]. On suppose que ces phénomènes sont accompagnés de l'intégration de la matière à partir des gaz primitifs. De cette réaction exothermique résulte la formation d'une masse fluide incandescente, d'une étoile.

Sous l'effet de la force centrifuge, des anneaux équatoriaux s'en détachent successivement et se ramassent en planètes gravitant autour de l'étoile centrale. Ces planètes émettent à leur tour d'autres anneaux qui deviennent des satellites. Planètes et satellites ont acquis leur individualité. Le système est entré dans la *phase planétaire*.

Soit, dans le Système solaire, une de ces planètes — la Terre — et son satellite, la Lune.

Primitivement à l'état incandescent, la Terre émet la Lune [4] et se refroidit par rayonnement. Des combinaisons chimiques s'élaborent. Une grande partie des éléments dont elle est formée passe de l'état gazeux à l'état liquide, puis à l'état visqueux ou solide. De ces condensations successives résulte un classement des matières par ordre de densité [5]. Du noyau central, formé des éléments les plus lourds (*barysphère*), se séparent des éléments plus légers qui cristallisent et viennent, comme une scorie, flotter à sa surface (*lithosphère*). Enfin, la vapeur d'eau contenue dans la couronne gazeuse (*atmosphère*) qui enveloppe le noyau central, se précipite à l'état liquide (*hydrosphère*) sur la lithosphère.

Ainsi se constituent autour du noyau central des *couches-enveloppes* grossièrement concentriques.

Au point de vue thermodynamique, on peut les envisager, dans l'ensemble, comme des *champs d'équilibres hétérogènes* dont les variables sont : la composition chimique de la matière et son état physique ou phase, et les paramètres : la température et la pression.

Soit un système en équilibre. Désignons par c le nombre des

constituants, par p le nombre des phases, par q le nombre des conditions physiques que l'on suppose variables dans le système et par r le nombre des réactions réversibles entre les constituants : la variance V ou nombre des transformations indépendantes que peut subir le système sans que l'ensemble varie, est donnée par la règle des phases de GIBBS :

$$V = c + q - r - p$$

Les conditions physiques variables peuvent être limitées à la pression et à la température ($q = 2$) et, dans les cas les plus simples, les constituants sont indépendants ($r = 0$); la formule devient :

$$V = c + 2 - p$$

L'ATMOSPHERE, dans ses régions les plus élevées (de 150 à 600 km.) serait formée de poussières et de gaz raréfiés : 99.5 % d'hydrogène, 0.4 % d'hélium, traces d'azote et de gaz rares. Ces hautes régions portent le nom de **stratosphère**.

Les régions inférieures de l'atmosphère, ou **troposphère**, sont constituées par un mélange gazeux d'azote (75.5 %), d'oxygène (23 %) et de gaz rares (argon, néon, xénon, crypton : 1.5 %), auquel il faut ajouter de la vapeur d'eau et de l'acide carbonique. De plus, la troposphère contient en suspension de fines particules d'eau liquide et de glace qui forment les nuages.

La matière vivante retire de l'atmosphère l'oxygène et l'acide carbonique nécessaires à la combustion et à l'édification des tissus.

Les éléments métalliques et les minéraux de la lithosphère lui empruntent l'oxygène, l'eau, l'azote et l'acide carbonique pour former des oxydes, des hydrates, des azotates et des carbonates.

L'industrie humaine extrait de l'atmosphère l'azote pour la fabrication d'engrais chimiques, l'oxygène pour alimenter les appareils à soudeuse autogène, l'argon et le néon pour la construction de lampes électriques spéciales.

L'HYDROSPHERE est l'ensemble des océans, des lacs et des rivières. C'est une enveloppe discontinue. Sa composition moyenne élémentaire est la suivante :

O	Mg	Ca	Na	K	H	C	Cl	Br	S
85.79	0.14	0.05	1.14	0.04	10.67	0.002	2.07	0.008	0.09=100.00

L'eau est un des constituants essentiels de la matière vivante. L'eau des rivières a de multiples applications domestiques et industrielles. L'eau des océans est exploitée pour les sels qu'elle renferme.

L'eau à l'état solide (glaciers, banquise, gels) peut être considérée comme une sous-enveloppe : la **cryosphère**.

Nous venons de voir que les éléments de l'atmosphère et de l'hydrosphère participent à l'élaboration de la matière vivante. Il faut y joindre les éléments de la lithosphère. La matière vivante forme, à la surface de cette dernière, une enveloppe continue à caractères spéciaux, dont l'importance est grande. Elle est constituée par l'ensemble des organismes et a reçu le nom de **BIOSPHERE**. C'est une région d'échange des éléments chimiques entre la troposphère, l'hydrosphère et la lithosphère. Elle produit une grande quantité d'énergie aux dépens du rayonnement solaire. C'est aussi un accumulateur d'énergie (houilles et pétroles). Grâce aux phénomènes antagonistes de la procréation et de la mort, la quantité et la composition chimique de la matière vivante paraissent être à peu près constantes. Elle joue le rôle d'un régulateur dans la circulation des éléments d'une enveloppe à l'autre.

Le carbone occupe, dans la biosphère, une place privilégiée, non par son importance pondérale qui peut être faible, mais à cause de ses propriétés chimiques. Les gaz — oxygène et acide carbonique — l'eau, les albumines, les hydrates de carbone et les graisses y prédominent. Dans beaucoup de cas, on y trouve des quantités assez élevées de silice colloïdale (opale), de carbonate et de phosphate de chaux. Sa teneur en eau varie entre 60 et 99,8 %.

La composition moyenne élémentaire de la biosphère est très mal connue. Voici l'ordre d'abondance de ses éléments :

O, H	> 10 %
C, Az, Ca	environ 1
S, P, Si, K	de 1 à 0.1
Mg, Fe, Na, Cl, Al, Zn	de 0.1 à 0.01
Cu, Br, I, Mn	de 0.01 à 0.001
As, B, F, Pb, Ti, V	de 0.001 à 0.0001

On peut voir par là que les éléments les plus importants de

l'atmosphère, de l'hydrosphère et de la lithosphère rentrent dans le courant vital. Ils parcourent ainsi des *cycles réversibles*.

La **LITHOSPHERE** est une enveloppe caractérisée par sa grande hétérogénéité. Sa composition élémentaire moyenne est la suivante :

O	Si	Al	Fe	Ca	Mg	Na	K	H	Ti	C	Cl
46.46	27.61	8.07	5.06	3.64	2.07	2.75	2.58	0.14	0.62	0.09	0.05
P	S	Ba	Mn	Sr	F	autres éléments					
0.12	0.06	0.04	0.09	0.02	0.03	0.50	= 100.00				

Trois faits capitaux sont à la base de nos idées théoriques sur la constitution de la lithosphère et du noyau central.

1. — Le *poids spécifique* du Globe, pris dans son ensemble, est égal à 5.5, tandis que la « scorie », qui forme la lithosphère, possède une densité moyenne de 3.2.

Il s'ensuit que le noyau central doit être formé de masses plus pesantes ($d = 7.8$) où l'on peut supposer que le fer et le nickel prédominent [6]. On le désigne sous le nom de **BARY-SPHERE** ou *Nife* (*nickel-fer*), et on lui a attribué la composition élémentaire suivante :

Fe	Ni	Co	P	Cr	S, C, Cu	
90.64	8.51	0.58	0.17	0.01	0.09	= 100.00

2. — La température de la lithosphère s'accroît à mesure que l'on y pénètre plus profondément. Le *degré géothermique* est la distance verticale correspondant à une élévation de température de 1 degré centigrade. Sa valeur dépend de la nature du milieu traversé. Elle oscille entre 30 et 40 mètres en moyenne.

Cette règle s'est vérifiée pour les plus profonds sondages. — Celui d'Orange County, Californie, atteint une profondeur de 2640 m. à laquelle règne une température de 100°. — Cette épaisseur ne représente cependant qu'une fraction infime du rayon terrestre (rayon moyen : 6368 km.). En admettant que cette progression se maintienne, il règnerait au centre de la Terre une température énorme. Or, à 2000° on ne connaît aucune roche à l'état solide [7], mais aux pressions élevées qui exis-

tent à ces profondeurs, les matières fondues ou gazeuses acquièrent une viscosité considérable qui les rendent deux ou trois fois plus rigides que l'acier dans les conditions normales [8].

On a calculé (WIECHERT) que la barysphère devait avoir environ 5000 km. de rayon et la lithosphère à peu près 1400 km. d'épaisseur.

3. — On a constaté que l'accélération de la pesanteur est trop élevée sur les îles océaniques [9] d'origine volcanique et trop faible sur les continents, principalement sur les grands massifs montagneux.

On en déduit qu'il existe sous les océans un excédent de masse compensant le défaut de masse représenté par leur bassin et inversement, que l'excédent de masse apparent des continents est compensé par un défaut de masse dû à la nature des roches dont ils sont formés.

Cette contradiction peut s'expliquer si l'on suppose que les portions externes de la lithosphère, les « socles continentaux », flottent comme des radeaux sur un magma plastique plus dense. C'est le principe de l'*isostasie* [10].

La partie externe de la lithosphère aurait une épaisseur variable, de 50 à 300 km. Elle est formée en grande partie de gneiss, roche à la fois cristalline et feuilletée (terrain primitif), recouvert d'une « croûte » stratifiée : les terrains sédimentaires, qui représentent une zone d'altération superficielle de 2.400 m. de puissance moyenne.

La composition moyenne de la partie externe de la lithosphère est celle du granite :

SiO ²	Al ² O ³	Fe ² O ³	FeO	MnO	MgO	CaO	Na ² O
74.26	13.59	0.74	0.96	0.09	0.11	0.76	3.96
		K ² O		Li ² O ⁵	H ² O		
		5.03	0.09	0.05	0.46	(1)	

Sa densité est égale à 2.5.

La silice et les alumosilicates y prédominent [11] ; c'est pourquoi on la désigne sous le nom de *Sial* (silice-alumine).

(1) Granite du Mouydir, Sahara central. Analyste: F. RAOULT.

On présume que le magma plastique sur lequel flotte le sial doit avoir une composition se rapprochant de celle du basalte :

SiO ²	Al ² O ³	Fe ² O ³	FeO	MnO	MgO	CaO	Na ² O
45.73	11.20	6.46	5.53	0.54	11.36	10.45	2.19
	K ² O	TiO ²	P ² O ⁵	H ² O	Cr ² O ³		
	1.36	3.23	0.21	1.70	0.16	(¹)	

La densité du basalte est égale à 3.

En profondeur, la composition de ce magma passerait insensiblement à celle d'une péridotite (densité 3.4) :

SiO ²	Al ² O ³	Fe ² O ³	FeO	MgO	Cr ² O ³	FeO.Cr ² O ³
40.11	0.88	1.20	6.09	48.58	0.18	0.56 (²)

et s'enrichirait progressivement en fer et en nickel au voisinage de la baryphère.

L'importance de la silice et de la magnésie dans ce magma hypothétique lui a fait donner le nom de *Sima* (silice-magnésie).

Sous l'effet d'une charge (glaciation, accumulation de sédiments, formation de chaînes de montagnes) le sial s'enfonce dans le sima. Il s'élève au contraire sous l'effet d'une décharge (fonte des glaces, érosion continentale). Cela revient à dire que la masse sialique est en équilibre isostatique.

Les stades successifs de ces déplacements verticaux sont marqués par l'avancée ou le recul des lignes de rivages [12]. La Scandinavie qui fut jadis recouverte d'une calotte glaciaire (ou inlandsis) aujourd'hui fondue, se relève encore de 1 mètre par siècle [13].

On comprend aussi que les sédiments peuvent s'accumuler sous plusieurs kilomètres d'épaisseur sans cesser de le faire en eau peu profonde [14].

Une autre conséquence de l'isostasie est la permanence au cours des âges géologiques de la surface des océans et des socles continentaux.

(1) Basalte de St. Isabel, île de Fernando Poo, Golfe de Guinée. Analyste: A. LINDNER.

(2) Dunite (péridotite à chromite) de Corundum Hill, Macon County, Caroline du Nord. Analyste: T. M. CHATARD.

On peut se représenter schématiquement une coupe dans la lithosphère comme le montre la figure 1.

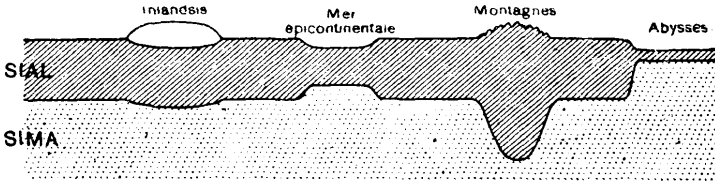


FIG. 1. Coupe de la lithosphère d'après le principe de l'isostasie (d'après A. WEGENER).

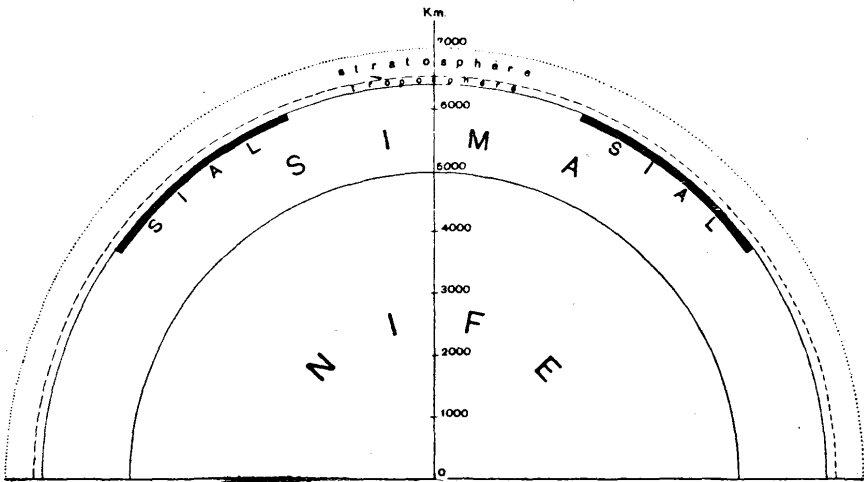


FIG. 2. Coupe du Globe terrestre (selon A. WEGENER).

Lors des grands plissements ou des fissures qui se produisent dans le sial, une partie du sima pénètre dans le premier à l'état fluide et gazeux sous l'effet de la décompression locale. Il forme dans le sial des poches ou « bassins » de masses liquides ou visqueuses enchâssées dans son épaisseur; il pénètre dans ses fissures (roches intrusives, filons) ou se répand à sa surface en s'y solidifiant (volcans).

Le sial réagit sur le sima qui le pénètre en modifiant sa composition chimique.

L'ensemble des produits visqueux ou solides du sima forme une nouvelle enveloppe : la **MAGMOSPHERE** [15].

Les enveloppes et sous-enveloppes thermodynamiques sont groupées ci-dessous avec leurs principaux caractères chimiques et physiques (fig. 2) :

ATMOSPHERE	{	Stratosphère	H, Hé . . .	Gaz raréfiés.
		Troposphère	Az, O . . .	Gazeuse.
HYDROSPHERE	{	(Cryosphère)	H ² O . . .	Liquide (solide).
BIOSPHERE	:	H, O, C, Az, Ca Matière vivante (colloïdes).		
LITHOSPHERE	{ Solide. Minéraux.		
MAGMOSPHERE	{	O, Si, Al, Fe, Mg, Ca, Na, K		
	 Gazeuse, liquide, visqueuse, solide. Minéraux.		
BARYSPHERE	: Fe, Ni (?) ?		

Les SCIENCES MINÉRALES étudient, en principe, toutes les enveloppes thermodynamiques. En fait, seules les parties accessibles de l'écorce terrestre constituées par la matière minérale (lithosphère et magmosphère) leur appartiennent en propre.

La *Minéralogie* étudie les espèces minérales et la *Lithologie* (ou pétrographie) les associations minérales (roches), aux points de vue statique et génétique, tandis que la *Géochimie*, science statistique, s'intéresse à la distribution et à l'histoire des éléments chimiques dans le Globe terrestre.

La *Géologie* se place aux points de vue morphologique, dynamique et chronologique.

La *Géologie appliquée* (ou métallogénie) s'occupe des conditions de gisement des minéraux et des roches utiles à l'homme.

L'étude des autres enveloppes thermodynamiques appartient à d'autres disciplines (météorologie, océanographie, hydrologie, glaciologie, biologie, paléontologie).

CLASSIFICATION GÉOCHIMIQUE DES ÉLÉMENTS. — En groupant les données numériques relatives aux parties connues de l'écorce terrestre, y compris l'hydrosphère et la troposphère, nous pouvons classer les éléments dans l'ordre de leur abondance :

O	Si	Al	Fe	Ca	Na	K	Mg	H
49.20	25.67	7.50	4.71	3.39	2.63	2.40	1.93	0.87
Ti	Cl	P	Mn	C	S	Ba	Az	F
0.58	0.19	0.11	0.09	0.08	0.06	0.04	0.03	0.03
	Sr	tous les autres éléments						
	0.02	0.47						= 100.00

En outre, si l'on tient compte de la composition hypothétique de la barysphère (qui figure pour 71 % de la masse de la Terre contre 29 % à l'écorce), la composition élémentaire moyenne de la Terre serait approximativement la suivante :

Fe	O	Si	Ni	Al	Ca	Na	K	Mg
65.72	14.27	7.44	6.04	2.17	0.98	0.76	0.70	0.56
Co	H	Ti	P	S, C, Cu	Cl	Mn	Ba	Az
0.41	0.25	0.17	0.15	0.10	0.06	0.03	0.01	0.01
	F	Sr	Cr	tous les autres éléments				
	0.01	0.01	0.01	0.14	= 100.00			

La comparaison de ces nombres avec le tableau de la Classification périodique des éléments (tableau I, p. 313) va nous permettre d'importantes constatations.

1. — Le nombre atomique des éléments les plus abondants de la Terre et de l'écorce terrestre n'est pas supérieur à 29. Ce sont des éléments cycliques, c'est-à-dire évoluant d'une enveloppe à l'autre. Ils forment la presque totalité du matériel terrestre (environ 99.5 % de l'écorce et 99.9 % de la Terre). Les 63 autres sont rares ou très rares.

2. — Les plus répandus de ces éléments possèdent des nombres atomiques pairs. Ils forment environ 85 % de la masse de l'écorce et 95 % du matériel terrestre.

3. — Ils sont en général dans chaque cas plus abondants que les éléments à nombre atomique impair adjacents.

4. — Les éléments à nombre atomique pair les plus abondants sont ceux dont le poids atomique est divisible par 4. C'est-à-dire qu'ils renferment des noyaux d'hélium et que leur structure qui paraît représenter le maximum de stabilité des atomes tend vers celle des gaz rares [16].

Si l'on envisageait maintenant la composition élémentaire des météorites — lesquelles nous renseignent sur la nature des corps extra-terrestres — on constaterait qu'elle nous dicte les mêmes conclusions [17].

L'ensemble de ces résultats semble montrer que les éléments se classent en deux séries, selon le caractère de leur constitution atomique :

1° Les éléments à nombre atomique pair ou série de l'hélium.

2° Les éléments à nombre atomique impair ou *série de l'hydrogène-hélium* [16].

Les variations dans l'abondance des éléments résulteraient donc directement de l'évolution et de la structure du noyau de l'atome. En dernière analyse, c'est cette structure qui serait aussi le facteur prépondérant dans la répartition des éléments entre les diverses enveloppes thermodynamiques qui constituent le Globe terrestre.

C'est en se basant sur des considérations de cet ordre que V. M. GOLDSCHMIDT classe tous les éléments en quatre groupes. Chacun de ces groupes occupe des portions bien déterminées de la courbe des volumes atomiques de LOTHAR MEYER (tableau II, p. 314).

1. — Les *ÉLÉMENTS ATMOPHILES* sont voisins des maxima ou sur les maxima de la courbe.

Ce sont les éléments qui constituent essentiellement l'*atmosphère*.

2. — Les *ÉLÉMENTS LITHOPHILES* occupent en général les branches descendantes ou les sommets de la courbe : ce sont ceux dont le volume atomique diminue quand la charge du noyau augmente.

Ces éléments entrent essentiellement dans la constitution de la *lithosphère* et de la *magmosphère*.

3. — Les *ÉLÉMENTS CHALCOPHILES* occupent en général les branches montantes de la courbe : ce sont ceux dont le volume atomique croît avec la charge du noyau.

Ces éléments forment les *minerais métalliques* qui sont en général des produits de différenciation de la *magmosphère*.

4. — Les *ÉLÉMENTS SIDÉROPHILES* occupent sur la courbe des positions intermédiaires entre les éléments lithophiles et chalcophiles : ce sont les éléments de volume atomique minimum.

Ces éléments feraient essentiellement partie de la *barysphère* [18]. On les trouve également dans les *météorites holo-*

sidéritiques qui représentent probablement le noyau des corps célestes dont elles se sont détachées.

*
**

J'ai tenté par ces quelques considérations de situer le domaine des sciences minérales dans l'ensemble des sciences physiques et naturelles et d'évoquer l'unité profonde des phénomènes que j'étudierai dans mes leçons.

Je souhaite avoir en même temps éveillé l'intérêt pour une science qui peut dès l'abord paraître abstraite au profane.

ECLAIRCISSEMENTS.

1. — A ces éléments, ils faudrait ajouter le nébulum qui n'est connu que par ses raies spectrales et dont le poids atomique a été estimé à 2.7. L'hélium est un gaz monoatomique qui se produit pendant la désintégration des corps radioactifs. On a émis l'hypothèse qu'il pouvait résulter de la désintégration universelle, mais extrêmement lente de tous les éléments.

2. — Les poussières cosmiques sont des particules de matière errant dans les espaces interplanétaires. On a calculé qu'une sphérule non transparente d'un diamètre de 15 microns (1 micron (μ) = 0.001 mm.) située au voisinage du soleil échapperait aux lois de la pesanteur. Elle serait soumise à une force répulsive, la *pression de radiation* (MAXWELL), dix fois plus grande que la force attractive de cet astre. Ceci explique l'existence des poussières cosmiques et le fait que la queue des comètes *fuit* le soleil.

3. — On démontre, en mécanique, que la vitesse de rotation croît quand le diamètre diminue.

4. — Certains auteurs pensent que la Lune, fragment de la couche externe du globe ou lithosphère, aurait créé, par son départ, le bassin du Pacifique. Notre satellite possède, en effet, une densité (3.3) voisine de celle de la lithosphère.

5. — La loi de L. DE LAUNAY (1904) est plus précise : « Dans la terre incandescente, avant sa solidification, les éléments chimiques se sont trouvés écartés du centre, en raison de leur poids atomique, comme si les atomes dissociés et libres de toute combinaison chimique à de très hautes températures, avaient été uniquement et individuellement soumis à l'attraction universelle et à la force centrifuge. »

6. — Les arguments en faveur de cette hypothèse sont : 1° la prépondérance du fer dans les étoiles à partir de la première phase de leur évolution ; 2° l'existence du champ magnétique terrestre ; 3° la présence du fer et du nickel dans un grand nombre de météorites (syssidérites et holosidérites). Les météorites sont probablement des débris de planètes captés par le champ d'attraction de la Terre.

7. — Le granite fond à 1200° ; à 40 km. de profondeur il serait en fusion. On attribue actuellement une température de 3000° à 3500° à l'intérieur de la terre. — F. W. CLARKE pense qu'à cause de sa grande conductivité, la barysphère métallique doit être à une température uniforme voisine du point de fusion du fer (1600°) — La distribution quantitative du radium dans la lithosphère joue peut-être un rôle prépondérant dans les variations de son état thermique.

8. — Cette évaluation est basée sur l'étude de la vitesse de propagation des ondes sismiques provoquées par les tremblements de terre (environ 10 km. par seconde). Etant données ses dimensions, on peut admettre que la Terre entière se comporte, non comme un corps rigide (ce qui serait le cas si elle était réduite aux dimensions d'un modèle de laboratoire), mais comme un corps visqueux. L'appatissement aux pôles et le déplacement lent de l'axe de rotation de la Terre ne peuvent s'expliquer autrement.

9. — Nous désignons par *océan* les portions de l'hydrosphère qui occupent les abysses ou dépressions de la lithosphère dont la profondeur moyenne est de 4700 mètres, les fosses océaniques les plus profondes dépassant 9000 mètres.

10. — L'équilibre isostatique d'un corps flottant est défini par la relation : $vp = v'p'$, v étant le volume du corps homogène flottant et p son poids spécifique, v' le volume immergé et p' le poids spécifique du liquide.

11. La composition minéralogique de ce granite calculée à partir de sa composition centésimale serait la suivante :

Quartz 30.06, orthose 29.47, oligoclase 36.60, corindon 0.51, hypersthène 1.62, magnétite 0.93, ilménite 0.15, apatite 0.34.

12. — Les déplacements verticaux négatifs sont l'origine des *mers épicontinentales*, peu profondes, qu'il ne faut pas confondre avec les océans. Une brusque déclivité marque le passage du domaine continental de la mer aux grandes profondeurs océaniques.

13. — Le facteur temps est très important dans l'isostasie ; par suite de la très grande viscosité du sima, l'équilibre isostatique ne peut se rétablir que très lentement. On a comparé le sima à un bâton de cire à cacheter à température ordinaire. Comme le basalte, il se brise sous le choc en fragments anguleux. Placé horizontalement sur deux points d'appui, il s'incurve. S'il lui faut un mois, par

exemple, pour atteindre une certaine limite et si le sima est 10.000 fois plus résistant que la cire à cacheter, on voit qu'un mois représente 1000 ans pour le sima. Par contre, le sial ne se déforme pas; quand les forces qui agissent sur lui dépassent une certaine intensité, il se plisse ou se fend.

14. — Ces accumulations portent le nom de *géosynclinaux*. Les géosynclinaux représentent des champs de moindre résistance du sial et sont ainsi destinés à devenir le théâtre des grands plissements.

15. — Ou *pyrosphère*, terme impropre.

16. — La théorie de N. BOHR (1918) suppose que les atomes sont formés par des noyaux positifs très petits (10^{-13} à 10^{-12} cm.) dont la charge est neutralisée par des électrons qui gravitent autour d'eux à des distances de l'ordre de 10^{-10} à 10^{-8} cm. Les électrons sont distribués en couches concentriques. Les phénomènes chimiques et lumineux dépendent de la dernière couche périphérique, les rayons X proviennent au contraire des couches internes.

Les noyaux portent une charge positive $N_a e$, e étant la charge de l'électron et N_a le nombre atomique ou numéro d'ordre de l'élément dans la Classification périodique. Les atomes étant électriquement neutres, N_a représente donc à la fois le nombre d'électrons des atomes et le nombre de charges élémentaires e du noyau positif, chacune de ces charges positives étant égale, en valeur absolue, à celle de l'électron. Le nombre atomique N_a d'un élément donné est voisin de la moitié de sa masse atomique.

Le nombre des électrons périphériques détermine la valence de l'atome ou numéro du groupe dont il fait partie : les valences électro-positives correspondant à des électrons réels, les valences électro-négatives à des électrons virtuels. La somme des valences positives et négatives est égale à 8, c'est-à-dire que la région périphérique de l'atome est saturée lorsqu'elle contient 8 électrons; c'est le cas des gaz rares de valence 0.

Ceci n'est vrai que pour les premières périodes de Classification. A mesure que les couches d'électrons augmentent l'atome s'alourdit, la surface de ces couches et le nombre d'électrons qu'elles contiennent augmentent également et l'attraction des électrons périphériques, trop éloignés du noyau, devient négligeable dans les conditions thermodynamiques de l'écorce terrestre. Il en résulte des échanges d'électrons entre les diverses couches et la disparition du caractère métalloïdique. Les règles de la valence s'effacent et peuvent être alors remplacées par cet énoncé plus général (I. LANGMUIR, 1919) : les atomes tendent à se rapprocher de la forme stable la plus voisine, c'est-à-dire du gaz rare le plus proche.

W. D. HARKINS a dressé (1917) le tableau suivant de la composition hypothétique des atomes des vingt-sept premiers éléments en fonction des gaz primitifs (*Système Hydrogène-Hélium*).

Dans ce tableau :

η = noyau positif de l'atome d'hydrogène

$\nu = 3\eta$

β = électron négatif

$\alpha = 4\eta + 2\beta$

ÉLÉMENTS A N_a PAIR = n He				ÉLÉMENTS A N_a IMPAIR = n He + H_2			
N_a	Atome	Noyau	Electrons extranucléaires	N_a	Atome	Noyau	Electrons extranucléaires
2	He	α	2β	3	Li	$\alpha + (\nu + 2\beta)$	3β
4	Gl	$2\alpha + \eta + \beta$	4β	5	B	$2\alpha + (\nu + 2\beta)$	5β
6	C	3α	6β	7	Az	$3\alpha + (\nu + 2\beta)$	7β
8	O	4α	8β	9	F	$4\alpha + (\nu + 2\beta)$	9β
10	Ne	5α	10β	11	Na	$5\alpha + (\nu + 2\beta)$	11β
12	Mg	6α	12β	13	Al	$6\alpha + (\nu + 2\beta)$	13β
14	Si	7α	14β	15	P	$7\alpha + (\nu + 2\beta)$	15β
16	S	8α	16β	17	Cl	$8\alpha + (\nu + 2\beta)$	17β
18	A	$10\alpha + 2\beta$	18β	19	K	$9\alpha + (\nu + 2\beta)$	19β
20	Ca	10α	20β	21	Sc	$11\alpha + \beta$	21β
22	Ti	$12\alpha + 2\beta$	22β	23	V	$12\alpha + 2\beta + (\nu + 2\beta)$	23β
24	Cr	$12\alpha + 2\beta$	24β	25	Mn	$13\alpha + 2\beta + (\nu + 2\beta)$	25β
26	Fe	$14\alpha + 2\beta$	26β	27	Co	$14\alpha + 2\beta + (\nu + 2\beta)$	27β

17. — Ces conclusions se trouvent encore renforcées par les faits suivants :

1° Parmi les terres rares, les éléments à nombre atomique pair sont les plus abondants ;

2° Parmi les éléments radioactifs, l'élément à nombre atomique impair a dans chaque cas une période de vie plus brève que l'élément à nombre atomique pair adjacent ou n'a pas encore été découvert (85 et 87) ;

3° Tous les éléments inconnus sont des éléments à nombre atomique impair.

18. — F. W. CLARKE fait remarquer (1924) que les carbures, phosphures, siliciures, borures et nitrures sont tous stables à très haute température et que leurs combinaisons avec le fer, le nickel ou le manganèse sont des composés à poids spécifique élevé qui ont dû s'enfoncer profondément dans la terre à l'état fluide pendant son refroidissement.

Les silicates durent se former facilement par oxydation des siliciures primitifs pour former finalement les 9/10 de l'écorce terrestre.

BIBLIOGRAPHIE.

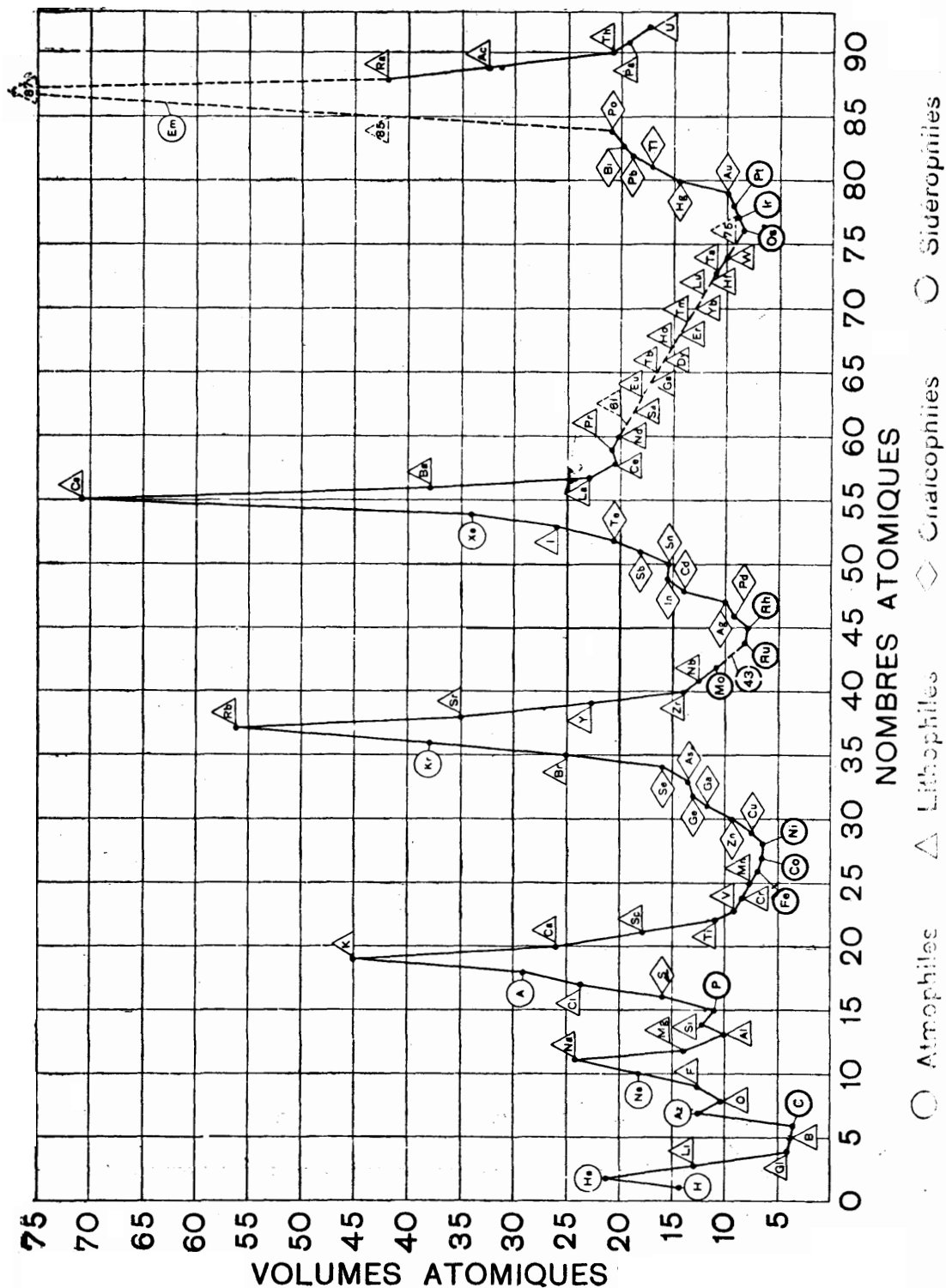
- BAKUIS ROOZEBOOM, H. W. — Die heterogenen Gleichgewichte von Standpunkte der Phasenlehre. Brauwschweig, 1901-1903.
- BAUER, Ed. — La théorie de Bohr; la constitution de l'atome et la Classification périodique des éléments. *Publication de la Société de Chimie Physique*. Librairie Scientifique J. Hermann, Paris, 1922.
- BERGET, A. — La Vie et la Mort du Globe. *Bibliothèque de Philosophie scientifique*. E. Flammarion, Paris, 1912.
- CLARKE, F. W. — The Data of Geochemistry, 5th. ed. *United States Geological Survey*, Bulletin 770, Washington, 1924.
- CLARKE, F. W. — The Evolution and Disintegration of Matter. *Ibidem*; Professional Papers 132-D, Washington, 1924.
- DE LAUNAY, L. — Traité de métallogénie. Gîtes minéraux et métallifères, tome I, chapitres 1 et 2. Librairie polytechnique Ch. Béranger, Paris et Liège, 1913.
- DE LAUNAY, L. — L'histoire de la Terre. *Bibliothèque de Philosophie scientifique*. E. Flammarion, Paris, 1915.
- DURAND, J. F. — L'état naturel des éléments chimiques et leurs cycles à la surface du Globe. Conférence faite au Collège de France (Laboratoire de M. le professeur Ch. Moureu), le 30 janvier 1926. Extrait du *Bulletin de la Société Chimique de France*, Masson et C^{ie}, dépositaire, Paris.
- EITEL, W. — Physikalisch-chemisch Mineralogie und Petrologie. *Wissenschaftliche Forschungsberichte, naturwissenschaftliche Reihe*, Bd. 13, Th. Steinkopff, Dresden und Leipzig, 1925.
- GOLDSCHMIDT, V. M. — Geochemische Verteilungsgesetze des Elemente. II: Beziehungen zwischen den geochemischen Verteilungsgesetzen und den Bau der Atome. *Skrifter utgit av Videnskapsselskapet i Kristiania*. Matematisk-naturvidenskabelig Klasse, n° 4, 1924.
- HARKINS, W. D. — The Evolution of the Elements and the Stability of complex Atoms. *Journal of the American Chemical Society*, New-York, t. 39, 1917, p. 859 et suivantes.
- LEUBA, J. — Introduction à la Géologie. Librairie Armand Colin, Paris, 1925.
- RENGADE, E. — Analyse thermique. Hachette, Paris, 1909.
- SUËSS, Ed. — La Face de la Terre (Das Antlitz der Erde), traduit de l'allemand et annoté sous la direction de EMM. DE MARGERIE, tome 3, 4^e partie, chapitres 24 à 27. Librairie Armand Colin, Paris, 1918.
- VERNADSKY, A. — La Géochimie. F. Alcan, Paris, 1924
- WEGENER, A. — La Genèse des Continents et des Océans, traduit de l'allemand par M. Reichel. Librairie scientifique A. Blanchard, Paris, 1924.

TABEAU I. — CLASSIFICATION PÉRIODIQUE DES ÉLÉMENTS

(Nombres atomiques en caractères gras)

Périodes	Groupe O	Groupe I	Groupe II	Groupe III	Groupe IV	Groupe V	Groupe VI	Groupe VII	Groupe VIII
		1 H 1,008							
1	2 He 4	3 Li 6,9	4 Be 9,1	5 B 10,9	6 C 12	7 Az 14	8 O 16	9 F 19	
2	10 Ne 20,2	11 Na 23	12 Mg 24,3	13 Al 27,1	14 Si 28,3	15 P 31	16 S 32,1	17 Cl 35,5	
3	18 A 39,9	19 K 39,1	20 Ca 40,1	21 Sc 44,1	22 Ti 48,1	23 V 51	24 Cr 52	25 Mn 54,9	26 Fe 55,8 27 Co 59 28 Ni 58,7
		29 Cu 63,6	30 Zn 65,4	31 Ga 69,9	32 Ge 72,5	33 As 75	34 Se 79,2	35 Br 79,9	
4	36 Kr 82,9	37 Rb 85,4	38 Sr 87,6	39 Y 88,7	40 Zr 90,6	41 Nb 93,5	42 Mo 96	43 —	44 Ru 101,7 45 Rh 102,9 46 Pd 106,7
		47 Ag 107,9	48 Cd 112,4	49 In 114,8	50 Sn 118,7	51 Sb 120,2	52 Te 127,5	53 I 126,9	
5	54 Xe 130,8	55 Cs 132,8	56 Ba 137,4	Terres rares 57 à 71	72 Hf 178	73 Ta 181,5	74 W 184	75 —	76 Os 190,9 77 Ir 193,1 78 Pt 195,2
		79 Au 197,2	80 Hg 200,6	81 Tl 204	82 Pb 207,2	83 Bi 208	84 Po 210	85 —	
6	86 Em 222	87 —	88 Ra 226	89 Ac 227	90 Th 232,1	91 Pa 230	92 U 238,2		

TABLEAU I. — COURBE DES VOLUMES ATOMIQUES
d'après V. M. GOLDSCHMIDT.



La vie et l'œuvre de Thomas Hardy

PAR

M^{me} LOUISE DE RIDDER-BARZIN

Docteur en philosophie et lettres.

Thomas Hardy vient de mourir à quatre-vingt-sept ans. Il était assez peu connu sur le continent. Bien que la plupart de ses œuvres aient été traduites en français, il jouissait parmi nous d'une gloire beaucoup moins retentissante que celle d'un Kipling, par exemple, ou d'un Shaw. Il a fallu à beaucoup d'entre nous les funérailles nationales que l'Angleterre lui a faites pour qu'on saisisse l'importance de la place qu'il tenait dans la vie littéraire anglaise. On sait qu'il a été inhumé à l'abbaye de Westminster (le Panthéon des Anglais) où il repose à côté de Dickens, le plus populaire des écrivains en Angleterre. A ces funérailles, lord Baldwin, le chef du gouvernement, Mac Donald, le chef de l'opposition, Rudyard Kipling et Bernard Shaw tenaient les cordons du poêle. Le Roi s'était fait représenter, et il s'est trouvé, dans l'Angleterre si respectueuse à l'égard de sa monarchie, un écrivain célèbre (1) pour protester et trouver que le Roi aurait dû faire davantage et faire suivre le corps de Thomas Hardy par un membre de sa famille.

C'est que Thomas Hardy est bien le plus grand écrivain de langue anglaise de l'époque post-victorienne.

Il était né le 2 juin 1840 dans le Dorsethire, auquel il est resté toute sa vie profondément attaché, au point que, sur son désir, son cœur y a été inhumé séparément. C'est là qu'il a fait vivre la profusion des personnages dont ses romans sont peuplés. Il vit le jour au hameau de Bockhampton, situé près du chef-lieu du comté de Dorchester (le Casterbridge des romans).

Sa famille était de noblesse très ancienne, mais déchuée de son

(1) ARNOLD BENNETT.

ancienne prospérité et de son ancienne puissance. Ainsi le père de Thomas était un entrepreneur de bâtiments. Tandis que les prédilections en musique de Hardy paraissent lui avoir été léguées par son père, ses goûts littéraires semblent lui être venus de son ascendance maternelle. Sa mère descendait des Swetmans et des Childses, deux grandes familles parlementaires et anti-royalistes (Roundheads). La grand'mère de Hardy avait un joli talent de conteur (1) qu'elle exerçait avec prédilection sur l'épopée napoléonienne et ses légendes — source, sans doute, de l'attraction qu'exerça toujours l'histoire du premier Empire sur l'imagination de Hardy.

Une tante maternelle de Hardy rimait des vers. Sa mère possédait une bibliothèque assez riche et était grande liséuse d'essais. Ce fut elle qui inspira à Hardy ses premières ambitions littéraires (2). Elle développa intelligemment en lui le goût de la lecture en lui mettant notamment entre les mains la traduction, par Dryden, des œuvres de Virgile. Lorsqu'il eut seize ans, elle lui fit donner des leçons de français, de latin, par le pasteur de l'endroit. Ce fut la seule instruction reçue par Hardy qui, plus tard, en combla les lacunes par des efforts personnels.

L'enfance de Thomas s'écoula donc dans cette campagne du Dorset, si paisible, si retirée, si vierge encore de tout contact avec notre civilisation industrielle. Le hameau ne possédait ni église, ni auberge, ni bureau de poste. Cette campagne tendrement aimée, il la parcourait souvent, s'imprégnant de l'austérité de ces landes et de la grâce de ces vergers en fleurs. Hardy avait observé les coutumes des oiseaux, de tous les animaux. Il avait percé le mystère de la forêt profonde : pour lui, les arbres eux-mêmes avaient leur langage et leurs sentiments. Cette intimité pénétrante avec la nature prend parfois chez lui l'aspect de panthéisme. Dans cette région si calme, on trouve à chaque pas des vestiges du passé : camps romains, cimetières, pierres tombales et druidiques, obélisques, trilithon celtique, tumulus. Il y avait même un amphithéâtre romain à Casterbridge ; ces restes d'une civilisation disparue éveillaient les réflexions de son esprit déjà pensif.

(1) « Time's laughing Stocks », p. 257. « One we knew ».

(2) Le poème « The Roman Road » (Time's laughing Stocks, p. 248) montre la dette spirituelle de Th. Hardy à sa mère.

Il adorait les légendes de cette région et savourait les grâces archaïques du dialecte paysan qui parent les longues et paresseuses causeries des rustiques du Dorset.

Il lui est arrivé souvent, de servir, dans son enfance, de secrétaire innocent aux paysannes sans lettres qui lui dictaient leurs missives amoureuses. Il participait à toutes les coutumes du pays. Souvent, la nuit de Noël, il courait gaiement à la fenêtre écouter les naïves sérénades que le chœur de l'église donnait à chaque maison. Il assistait en spectateur palpitant à l'ancien mystère de Saint-Georges joué par les jeunes paysans travestis. Il s'accroupissait autour des feux de novembre, dansait autour de l'arbre de mai, suivait la procession des filles, le jour consacré, dans les prés fleuris, au printemps.

Quand Hardy eut à embrasser une carrière, la profession paternelle l'avait peu à peu incliné vers l'art de l'architecture. Il avait depuis longtemps une remarquable aptitude pour le dessin. Son père le plaça à Dorchester chez l'architecte Hickx qui s'occupait surtout de la construction d'édifices religieux. Le jeune Hardy était chargé de prendre des croquis et, à ce titre, on l'envoyait de ci de là, par les campagnes, à la recherche d'églises intéressantes. Cette période de sa vie a laissé de multiples traces dans son œuvre.

A Dorchester, Hardy eut l'occasion de compléter son instruction. Il entreprit avec un ami l'étude des classiques grecs qui éveillèrent en lui un vif intérêt. Leur conception de la Destinée avait, en effet, des affinités avec la philosophie qui se définissait peu à peu dans son esprit.

D'autres jeunes gens, parmi ses relations, qui se destinaient à la prêtrise, orientèrent ses curiosités vers la théologie.

Un jeune écrivain qui collaborait à la « Saturday » et à la « Quarterly » l'initia à l'étude de la littérature anglaise.

Inquiet de le voir négliger quelque peu ses occupations professionnelles, son père l'envoya, en 1862, à Londres, chez l'architecte Blomfield, chef distingué de l'école gothique, alors florissante. Il y fut employé aux mêmes fonctions que chez M. Hickx. On l'envoyait étudier le style des églises. Le hasard d'une de ces missions l'amena un jour en Cornouailles. Il y fut l'hôte du pasteur; celui-ci avait une nièce, M^{lle} Emma Lavinia Gifford, dont la grâce séduisit Hardy qui l'épousa quelques années plus tard.

A vingt-trois ans, Hardy obtint la médaille des architectes britanniques et le prix Sir W. Tate pour le dessin architectural. Durant les dix années qui suivirent, il exerça sa profession à Londres, attentif d'ailleurs à l'actif mouvement d'idées qui y remuait les esprits. Les doctrines transformistes de Darwin se répandaient, provoquant des polémiques d'une extrême violence. D'ardentes querelles mettaient aux prises les tenants du Mouvement d'Oxford et ceux qui se groupaient autour du retentissant manifeste : « Essays and Reviews » qui voulait restreindre l'importance des dogmes au profit des doctrines de solidarité sociale.

En suivant ces grands débats, Hardy sentit se dissoudre ses croyances religieuses. La perte de la foi ne fut pas pour lui une crise douloureuse comme elle le fut pour Jouffroy ou pour Renan. Elle paraît s'être évanouie lentement, par un sourd travail de désagrégation qui n'éveilla dans son âme aucun de ces tragiques accents qui traversent les siècles. Cet événement ne le laissa ni meurtri ni aigri ; il put toujours garder sa sympathie et son respect à toutes les manifestations du sentiment religieux. Parfois même, il se mêle à son attitude comme un vague regret de ne plus croire, regret moins triste que mélancolique :

- « That with this bright believing band
- » I have no claim to be,
- » That faiths by which my comrades stand
- » Seem fantasies to me,
- » And mirage-mists their Shining Land,
- » Is a strange destiny.

- » Why thus my soul should be consigned
- » To infelicity,
- » Why always I must feel as blind
- » To sights my brethren see,
- » Why joys they 've found I cannot find,
- » Abides a mystery.

- » Since heart of mine knows not that ease
- » Which they know ; since it be
- » That He who breathes « All's well » to these
- » Breathes no « All's well » to me,
- » My lack might move their sympathies
- » And Christian charity !

- » I am like a gazer who should mark
- » An inland company
- » Standing upfingered, with: « Hark! Hark!
- » The glorious distant sea! »
- » And feel: « Alas, 'tis but yon dark
- » And wind-swept pine to me! »

- » Yet I would bear my shortcomings
- » Whith meet tranquillity,
- » But for the charge that blessed things
- » I'd liefer not have be.
- » O! doth a bird deprived of wings
- » Go earth-bound willfully!

- »
- » Enough. As yet disquiet clings
- » About us. Rest shall we » (1).

Il eut pendant quelque temps l'ambition de devenir critique d'art; c'est pourquoi il étudia aux musées de Londres les écoles de peinture et de sculpture de façon systématique. Il avait, pour l'école hollandaise, une préférence marquée. Il avait une soif

(1) Voir *Wessex Poems*, p. 59: « The Impercipient (At a cathedral service). »

« L'Aveugle. (Pendant l'office religieux à la cathédrale). »

« Que je n'aie aucun droit de me trouver avec cette sereine foule croyante; que des fois sur lesquelles mes amis s'appuient, me paraissent une pure fantaisie; et que leur Terre promise me semble un mirage embrumé; c'est une étrange destinée.

» Pourquoi mon âme doit-elle ainsi être réduite au malheur? pourquoi toujours dois-je me sentir aveugle aux spectacles que voient mes frères? Pourquoi ne puis-je trouver les joies qu'ils ont trouvées? Cela me reste un mystère.

» Puisque mon cœur ne connaît pas cette paix qu'ils connaissent; puisque Celui qui leur murmure: « Tout est bien! », ne me le murmure pas à moi; mon manque devrait exciter leur compassion et leur charité chrétienne!

» Je suis comme un spectateur qui, voyant des hommes se tenir le doigt levé, disant: « Ecoutez! écoutez! la splendide mer au loin, là-bas! » sentirait: « Hélas! pour moi, il n'est là-bas, que ce sombre pin balayé des vents!

» Cependant, je supporterai mes déficiences avec la tranquillité qui convient, n'était, l'accusation que je préférerais qu'il n'existât pas de choses bénies. Un oiseau privé de ses ailes accepte-t-il de plein gré d'avancer lié à la terre?

» Assez! Jusqu'à présent, l'inquiétude s'attache à nous! Nous allons reposer. »

extraordinaire de savoir ; il continuait à lire les poètes grecs, et, en 1865, il suivit les cours de français qui se donnaient le soir au King's College. Ce fut la même année qu'il publia sa première nouvelle : « How I built myself a house » (1) qui présente une grande analogie avec : « Blaake's House in Blackmore », de William Barnes. Il écrivait en même temps des Poèmes, mais ceux-ci ne furent publiés que beaucoup plus tard, dans *Wessex Poems* (1898). En 1867, Hardy se fixa à Weymouth, dans le Dorset (le Budmouth de ses livres).

C'est de 1869 que date son premier roman : « The Poor Man and the Lady » (L'Homme pauvre et la Dame). Le manuscrit, animé de l'esprit révolutionnaire de la « Queen Mab » de Shelley, que Hardy idolâtrait, tomba dans les mains de George Meredith, lecteur de la maison d'édition Chapman et Hall. Les procédés littéraires de Hardy déplurent à Meredith qui les jugea brutaux et le lui dit. Hardy retira son livre et ne le publia pas.

Il hésitait à cette époque entre la littérature et l'architecture, et ce premier échec dut retarder son choix définitif. Sa fiancée voulait qu'il fît son chemin dans les lettres, et lui était tenté par le plan ambitieux de faire vivre le Dorset tout entier dans une vaste suite de romans qu'il se proposait d'intituler : « Wessex Novels » (2). Son second roman fut « Desperate Remedies » (Remèdes désespérés). Il parvint très difficilement à le faire publier, sans nom d'auteur, en 1871, par Tinsley Brothers, qui exigèrent une provision de £ 75, et le roman passa presque inaperçu. Hardy lui-même n'appréciait guère cette œuvre ; la préface qu'il y adjoint est presque une préface d'excuses. Mais Meredith, cette fois, avait jugé l'ouvrage plein de promesses. Il loua le flot puissant de la narration, mais conseilla plus de légèreté et de clarté.

Il est assez surprenant de voir les premiers pas de Hardy dans la carrière du roman surveillés et, dans l'ensemble, encouragés par celui qui devait partager avec lui toute la gloire littéraire de leur époque. Remarquons qu'aucune jalousie ne sépara jamais ces deux grands rivaux. Au contraire, une amitié solide et durable se noua entre eux.

Hardy suivit docilement les conseils de Meredith. « Under the

(1) « Comment je me construisis une maison. »

(2) Wessex est l'ancien nom du Dorset.

Greenwood Tree » (Sous la Verte Feuillée) est une pastorale d'une extrême simplicité de dessin. Bien qu'il fût publié sans nom d'auteur, il attira sur Hardy l'attention de juges compétents : les critiques Sir Leslie Stephen et Greenwood. Ce dernier poussa même le directeur du « Cornhill Magazine » à demander à Hardy un autre roman. Il lui valut aussi des sympathies précieuses, celles de Tennyson et de Browning. Mais le public, à cette époque, en jugea tout autrement, car il ne fit aucun succès à ce livre qui, cependant, devait devenir, avec « Tess of the d'Urbervilles » le plus populaire des romans de Hardy.

« A pair of blue Eyes » (Deux Yeux bleus) qui lui succéda l'année suivante, en 1873, et que Tinsley avait d'abord publié dans sa revue sous le titre de « A winning tongue had he » ne reçut pas meilleur accueil.

En revanche, la publication, en 1874, dans le « Cornhill Magazine » de « Far from the Madding Crowd » fut un succès retentissant. L'œuvre qui, comme les précédentes, paraissait sans nom d'auteur, eut la bonne fortune d'être attribuée d'abord par l'opinion, à George Eliot, alors en pleine gloire. Encouragé par ce premier succès matériel, Hardy abandonne définitivement le crayon pour la plume. A cette époque, il épouse la jeune fille qui l'avait toujours poussé à cette décision, et se fixe définitivement dans son pays natal, d'abord à Stourminster-Newton (le Stourcastle des romans); ensuite à Londres pour plusieurs années; plus tard à Wimborne où lui et sa femme résidèrent de manière continue avec quelques voyages à Londres et à Paris (où ils avaient un appartement près du quai Voltaire), enfin en 1855, près de Dorchester où il fit bâtir sa villa de Max Gate qu'il habita jusqu'à sa mort.

Ses vœux du moment le poussaient à la poésie. Ce fut l'influence de Stephen qui le décida à poursuivre sa carrière de romancier. « The Hand of Ethelbertha » (La main d'Ethelbertha) qui suivit en 1876, ne retrouva pas la faveur du public. Le livre était d'ailleurs assez médiocre. Il marquait un retour de Hardy vers le roman d'intrigue. La plupart des critiques s'accordent pour juger l'œuvre artificielle et froide.

Seuls font exception, le critique extraordinairement pénétrant, M. Harold Childe qui a une prédilection pour le caractère énergique et viril d'Ethelbertha; M. Phelps, qui va jusqu'à le juger le meilleur de ses romans, et Brennecke, qui lui attribue une

importance considérable pour l'étude du développement de l'art de Th. Hardy.

« *The Return of the Native* » (*Le Retour au pays*), parut en 1878, et nous voyons, à l'accueil qui lui fut fait, que la réputation de Hardy s'était peu à peu affirmée et qu'il faisait déjà figure de grand romancier, car les critiques du temps le discutent sans sympathie. Suivant la coutume de ceux qui veulent accabler un auteur, ils essaient d'écraser l'œuvre nouvelle, en la comparant à la production antérieure de Hardy. A côté d'un reproche justifié, — lourdeur dans l'expression des idées, — nous trouvons sous leur plume une foule de critiques de détail : le dialecte des paysans n'est pas exact (1), les personnages parlent une langue trop élevée pour leur condition, les descriptions sont gâtées par des allusions forcées. Enfin, leur principal reproche commence la guerre que Hardy aura à soutenir durant toute sa carrière de romancier avec l'opinion anglaise : le reproche d'immoralité. Avec une habileté assez perfide, ils outrent les intentions de Hardy en rapprochant le sujet du « *Return of the Native* » de celui de « *Madame Bovary* », ce qui devait suffire à alarmer les pudeurs anglaises. Par la suite, ils lui reprochent d'ailleurs la discrétion et la tenue avec lesquelles il a traité ce thème qui, selon eux, ne pouvait être développé qu'avec une liberté de langage impossible à tolérer en Angleterre. Il est difficile de trouver une critique plus injuste et plus étroite que celle-là. Restant à la surface des choses, s'arrêtant à des défauts purement formels, elle n'a compris aucune des grandes idées qui sous-tendaient l'admirable livre de Hardy. Mais si cette critique est injuste, elle est aussi un signe heureux. Quand l'envie s'acharne après un homme, c'est que le succès lui est venu.

Entre 1878 et 1881, Hardy fait un séjour à Londres. C'est là que fut écrit « *The Trumpet-Major and Bob his brother* » (1880)

(1) Remarquons que ceci a été sensible à Hardy qui s'en est justifié dans le même journal le 30 novembre 1878, en faisant observer, entre autres choses, qu'il était surtout occupé de peindre des personnages, et non pas un langage. Plus tard, il reviendra sur le même sujet. Dans un article : « De l'emploi du dialecte », publié dans « *Le Spectator* » du 15 octobre 1881, il conteste que ses conversations de paysans soient une série de devinettes linguistiques. On l'a même accusé, dit-il, de traduire trop librement l'anglais dialectal. Il conserve scrupuleusement l'idiome local et les mots sans synonymes parmi les autres généralement employés.

(Le Tambour-Major). Tandis que « Return of the Native » commençait la lignée des très hauts chefs-d'œuvre de Th. Hardy, « The Trumpet-Major » est une œuvre plus modeste qui appartient au genre pastoral, et que l'on devrait placer à mi-côte entre la simplicité de « Under the Greenwood Tree » et les violences passionnelles de « Far from the Madding Crowd ». Les pages d'humour joyeux et de comédie gaie y foisonnent. Nous nous étonnons pourtant qu'aucun critique n'ait remarqué que le comique y a un arrière-fond sinistrement dangereux, et que l'humour s'y dessine sur la toile funèbre d'un grand amour malheureux.

Si le « Trumpet-Major » marque un retour de Hardy vers le roman pastoral, « A Laodicean » (Une Laodicéenne) qui le suit immédiatement (1881) marque une régression vers le roman d'intrigue dont il sera d'ailleurs la dernière manifestation dans l'œuvre de Th. Hardy. La critique lui a reproché une certaine incertitude dans le dessin des caractères, un certain relâchement du style; on a souvent remarqué qu'au moment de la composition de « A Laodicean », Th. Hardy était gravement malade, et qu'il a dicté cette œuvre durant les loisirs que lui laissait la souffrance physique. Point n'est peut-être besoin de recourir à cette hypothèse, car le livre est bien de la veine qui avait produit « Desperate Remedies » et « The hand of Ethelbertha ». Hardy a toujours eu le goût des complications de l'intrigue et même dans ses œuvres les plus hautes, ce penchant se retrouve, qui suffit à expliquer la présence, dans son œuvre, de romans comme ceux-ci.

Th. Hardy abandonne Londres pour la campagne en 1882.

La même année, il publie « Two on a Tower » (Sur une tour). Cette fois, il est accueilli par une véritable tempête de protestations. On lui reproche, par exemple, un manque de psychologie dans la motivation des actes, une affectation de profondeur, la complexité trop grande de l'intrigue par l'adjonction d'incidents mineurs. Le roman était une étude passionnelle sur l'amour d'une femme plus âgée que celui qu'elle aime : séparée de ce dernier, l'héroïne épouse, alors qu'elle sait qu'elle deviendra mère, un évêque dont elle avait jusque-là repoussé les assiduités. Cette situation de mari berné avant la lettre, attribuée à un haut officier de l'Eglise, fit un énorme scandale.

En 1883, il publia seulement une nouvelle, « The Romantic

Adventures of a milkmaid » (Les Aventures romanesques d'une laitière) qui parut dans le numéro d'été du « *Graphic* ».

Trois ans après, en 1886, parut « *The Mayor of Casterbridge* » (Le Maire de Casterbridge). C'est le second des très grands romans de Hardy : une déchirante étude sur la misère d'un homme dépouillé de tout ce qu'il aime. Jean Schlumberger y remarque avec raison « les plus forts accents inspirés par la détresse humaine ».

Vinrent ensuite « *The Woodlanders* » (Les Forestiers) (1887). C'est une autre des œuvres les plus élevées. Il y étudie un thème qui lui est particulièrement cher, celui du déclassement. C'est, de tous les romans de Hardy, celui qu'Arnold Bennett préfère. Il nous est difficile d'accepter cette opinion. L'intrigue, en effet, y est assez souvent languissante, et l'œuvre n'a pas l'austère majesté, le pessimisme âpre et cruel qui apparaissent dans « *The Return* » et dans « *The Mayor* » et que nous retrouverons dans « *Tess of the d'Urbervilles* » et dans « *Jude the Obscure* ».

Dès 1877, commence la longue série de controverses sur l'art et la morale modernes qui suivirent presque chacune de ses œuvres subséquentes.

En 1888, dans un article, « *On Profitable Reading* » (De la lecture profitable) Hardy exprime quelques profondes réflexions sur son art. Tout l'opuscule est au fond une protestation contre le cant anglais. Il ne l'attaque pas de front, mais il défend la théorie de l'art pour l'art et soutient que l'artiste ne doit avoir en vue aucun but édifiant.

En 1889, un second article, « *Candour in English fiction* » (L'honnêteté dans le roman anglais) vient préciser l'attitude de Hardy sur les mêmes problèmes. Cette fois, il revendique franchement le droit de l'écrivain à la liberté dans l'étude des passions et des idées.

Dans une troisième étude : « *Science and fiction* » (Science et roman) (1891), provoquée par une enquête de la « *New Review* » (avril 1901) sur la possibilité d'enseigner scientifiquement l'art du roman, Hardy définit exactement, et fait du même coup l'apologie de son réalisme.

Hardy, durant tout ce temps, avait publié quelques contes. En 1888, parurent les « *Wessex tales* » (Contes du Wessex) ne contenant à ce moment que cinq contes : « *The three Strangers; The Withered Arm; Fellow Townsmen; Interlopers at the Knap; The distracted preacher* ».

En 1890, paraissent : *Three notable Stories: Love and Peril; To Be or not to Be*, et *The Melancholy Hussar*. Le dernier conte seul a été réimprimé ensuite dans « *A changed Man* ».

En 1891, il ajoute à la série de ses grands romans : « *Tess of the d'Urbervilles* » (*Tess des d'Urberville*). C'était l'histoire des souffrances que la société inflige à une « *pure jeune fille* » pour lui faire expier une minute de faiblesse, qu'elle a d'ailleurs en horreur. Mais le public anglais ne pouvait tolérer qu'on lui présentât une fille-mère entourée d'autant de tendre respect que Hardy en avait pour Tess — et le livre fit scandale. — Comme d'habitude, la critique ne s'attaqua point directement à la moralité de l'œuvre, mais reprocha à Hardy des défauts d'ordre artistique : le roman soutenait une thèse : c'est qu'il faut juger les femmes, non sur ce qu'elles ont fait, mais sur ce qu'elles ont voulu, et sur ce qu'elles seront. L'auteur, abandonnant son ancienne impersonnalité, intervenait au cours du récit pour exprimer ses propres sentiments. Notons d'ailleurs que la grandeur du livre sut dominer les préjugés, puisque « *Tess of the d'Urbervilles* » est un des livres les plus populaires de Hardy.

Hardy se délassa de l'effort que lui avait demandé « *Tess of the d'Urbervilles* » par deux volumes de contes : « *A group of nobles dames* » (*Un groupe de nobles dames*) (1891) et « *Life's little Ironies* » (*Petites ironies de la vie*) (1894), la meilleure de ses collections de contes.

En 1892, il publie dans un périodique une étrange étude sur l'amour intitulée « *The Well Beloved* » (*La bien-aimée*), qui a donné lieu à bien des méprises. Hardy traite l'histoire de platonicienne, parce qu'il détache l'amour de l'objet aimé, mais il faut bien plutôt y voir l'expression d'une conception à caractère nettement biologique. Les critiques ont, comme d'habitude, voulu y reconnaître des signes de décadence. Ils ont pris pour tels les données que Hardy lui-même s'était imposées : cadre fantastique, histoire invraisemblable.

Reconnaissons d'ailleurs que la gageure était trop forte, et que le merveilleux talent de Th. Hardy n'a pas pu surmonter partout les difficultés qu'il avait entassées devant ses pas.

Lorsque parut « *Jude the Obscure* » (*Jude l'Obscur*) en 1896, l'opposition fut plus violente que pour aucune autre œuvre. Le moment, d'ailleurs, était mal choisi. Depuis quelques années, le public anglais avait accepté bien des romans qui traitaient

des rapports entre les sexes avec une franchise croissante ; mais, vers 1895, on s'engouait de santé morale (the cant of healthiness) ; cette mode convenait d'ailleurs assez bien à tout ce qu'il y a de puritain dans l'opinion anglaise. Et c'est au moment où elle s'était largement répandue que M. Hardy donne son « *Jude the Obscure* », le plus hardi et le plus libre de tous ses romans. Le scandale fut énorme. Cette fois, on n'abrita pas la critique morale sous la critique littéraire. Les idées du jour autorisaient à parler de moralité à visage découvert. Mais évidemment, on joint aux reproches éthiques, des objections à son art.

Ajoutons qu'elles nous paraissent justifiées dans une certaine mesure. « *Jude the Obscure* » est, en même temps que le plus sombre, le plus terne des romans de Th. Hardy. Il manque de cette pittoresque parure qui avait donné au désespoir des grands livres antérieurs, une majesté tranquille et somptueuse. « *Jude the Obscure* » est écrit comme si Hardy avait traversé à cette époque une période d'ascétisme artistique : n'acceptant aucun ornement littéraire pour son œuvre, il a voulu qu'elle nous parle seulement par sa signification. Le thème qu'il y a développé doit suffire à frapper notre pensée et notre cœur par sa morne désespérance. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de trouver justifié Tyrrell quand il dit que le style de « *Jude the Obscure* » n'a pas le fini qui a fait de quelques-uns des romans de Hardy des bijoux de la prose anglaise, et qu'il reproche à l'auteur le pédantisme de son livre. Phelps constate avec raison que les interventions de Th. Hardy dans l'œuvre — déjà signalées, on s'en souvient, à propos de « *Tess of the d'Urbervilles* » — se sont considérablement multipliées. Aussi bien, l'effort principal de la critique n'était pas là. Toutes les attaques convergent vers un autre point. Dans le même article, M. Phelps condamnait la moralité du livre, tout en lui reconnaissant pourtant une grande sincérité.

Le critique du « *World* » trouve répugnante la description de la cour que Jude fait à Arabella, et il conclut à la dégénérescence de Hardy.

L'« *Athaeneum* » juge le livre « foncièrement mauvais ».

Le « *Pall Mall Gazette* » veut l'appeler au lieu de « *Jude the Obscure* », « *Jude the Obscene* » et le « *Guardian* » conclut ce débat en exprimant le regret que le livre ait jamais été écrit.

On peut mesurer à ces citations la violence de la réaction de l'opinion anglaise.

Mais il y a plus, et un critique, M. Tyrrell, saisit l'occasion du scandale excité par « *Jude the Obscure* », pour jeter le discrédit sur l'œuvre tout entière de l'écrivain. « *Jude the Obscure* » pour lui, est aussi lascif que « *La Terre* ». C'est tout simplement un traité de pathologie sexuelle où se retrouve l'atmosphère de « *Pot Bouille* » et de « *Germinal* », mais sa lubricité franchement épanouie ne fait que prolonger une veine qui apparaît plus discrète sans doute, mais irrécusable, dans les romans antérieurs. Et avec une patience qui aurait mérité un meilleur objet, il relève dans « *A pair of blue Eyes* » la fin du sauvetage de Knight; dans « *A Laodicean* », la scène du gymnase; dans « *The Woodlanders* » celle de la nuit de la veille de la Saint-Jean; dans « *Tess of the d'Urbervilles* », la séduction de la jeune fille par Alec, et il conclut en reconnaissant perfidement que Hardy possède à merveille l'art de friser la lubricité française d'aussi près que possible, sans éveiller la pudeur du lecteur.

Jamais il n'y eut d'injustice plus imméritée. Si l'on peut dire que l'art robuste et franc de Th. Hardy a eu toutes les audaces, on ne peut assurément lui reprocher la moindre impudeur. Qu'on relise toutes les scènes incriminées par cette critique mesquine, et l'on ne trouvera pas un seul mot qu'on puisse accuser de lasciveté. Toujours, la peinture la plus osée est faite avec une admirable discrétion et une froideur voulue qui montre combien Th. Hardy était loin de chercher son succès dans des sources malsaines. Il a voulu représenter la vie. Et l'amour joue un rôle important dans la vie telle qu'il la conçoit; il n'apparaît qu'à son rang, et jamais pour la délectation qu'on pourrait y prendre.

D'ailleurs, lors même de l'apparition de « *Jude the Obscure* », quelques voix isolées se firent courageusement entendre pour lui rendre justice. George Douglas rend hommage à la sincérité et au sérieux avec lesquels Hardy prend position vis-à-vis d'un problème social ou sexuel.

Le critique de la « *Saturday Review* » estime le livre libre de toute lasciveté et affirme que « *Jude the Obscure* » place Hardy à la tête de tous les romanciers.

Les grands succès de librairie de Hardy l'avaient mis en mesure de se consacrer désormais à une forme d'art littéraire entièrement désintéressée qu'il avait toujours préférée, et dont seules

les nécessités matérielles l'avaient tenu écarté. Car, dit-il, la poésie est l'essence même de la littérature. Il interrompt donc, après « *Jude the Obscure* » la glorieuse suite de ses romans et ne publiera plus que des vers. A intervalles presque réguliers parurent : « *Wessex Poems* » (1898), « *Poems of the Past and Present* » (1902) (Poèmes du passé et du présent). Ce volume contient les efforts poétiques de Th. Hardy entre 1898 et 1901, ses impressions sur la guerre des Boers, et sur deux voyages en Italie.

En 1909, paraît « *Time's Laughing Stocks, a set of country Songs* » (Les Risées du Temps), qui contient quelques ballades très réussies, des chants d'amour, et des poèmes consacrés aux anciens musiciens du Wessex.

En 1914, « *Satires of Circumstances. Lyrics and Reveries* » (Satires de circonstance. Poèmes lyriques et rêveries), d'après Edmond Gosse, les plus tragiques, les plus pessimistes de ses poèmes.

En 1917, « *Moments of Vision* » (Visions); en 1922, « *Late Lyrics and Earlier* » (Poèmes anciens et nouveaux) renfermant des morceaux détachés et sans dates. Enfin, en 1925, « *Human Shows, far Phantasies, Songs and Trifles* » (Spectacles humains, fantaisies, chants et bagatelles).

De même que la critique avait opposé à chaque roman de Hardy l'avant-dernier livre qu'il avait écrit, elle ne put se résigner à voir se transformer en poète un romancier auquel elle avait peu à peu, et en rechignant, concédé son estime. Les différents recueils de vers que nous venons de citer furent assez mal accueillis, à l'exception de « *Time's laughing Stocks* » qui trouva de l'indulgence.

Pourtant, Hardy estime sa poésie supérieure à sa prose, et Coventry Patmore lui écrivit le 29 mars 1875 qu'il était regrettable que ses admirables romans n'aient pas eu la forme poétique.

Après l'apparition de « *Poems of the Past and Present* », Hardy réalise un plan conçu depuis longtemps. En juin (le 20) 1875, Hardy notait sur son agenda : « Je pourrais écrire une Illiade européenne de 1789 à 1815. »

La guerre napoléonienne est déjà à l'arrière-plan du *Trumpet-Major*. A des intervalles variés, certains contes : « *A Committee man of the Terror* », « *The Melancholy Hussar* », « *A*

tradition of 1804 », montrent que ce thème est toujours resté présent dans la pensée de Th. Hardy.

En 1904-06-08, Hardy publie successivement les trois parties d'une épopée dramatique intitulée « Les Dynasts » (1). L'œuvre fut diversement accueillie. Mais si l'on trouve sous quelques plumes l'éternel couplet conseillant à Hardy de retourner au roman, le plus grand nombre trouvent dans l'œuvre la marque du génie, avec des restrictions cependant à peu près unanimes sur la versification défectueuse. Max Beerbohm juge le livre « imparfait mais grand » ; le « Times » lui reconnaît une force exceptionnelle ; l'« Edinburgh Review » l'estime « la meilleure acquisition littéraire du dernier quart de siècle » ; Swinnerton le trouve grandiose, et Mary Austen affirme que la gloire de Th. Hardy reposera surtout sur « les Dynasts ».

En général, les critiques passent graduellement du mépris à l'admiration... La « London Nation », très hostile à la première partie, se rétracte quatre ans après (p. 223).

En 1913, Thomas Hardy publie « Essays on Life and Art ». Il préfère le roman à la comédie parce qu'il donne mieux le moyen de se rapprocher du cœur et de la signification des choses que la comédie telle qu'elle existe à présent, c'est-à-dire de la comédie qui doit se mouler sur les acteurs. Le théâtre devrait être une arène conventionnelle ou figurative, les accessoires n'étant là que pour suggérer le temps et le lieu, et n'intervenant pas dans le haut-relief de l'action et des émotions.

En 1923, Th. Hardy tenta de réaliser l'œuvre dont il dessinait les règles idéales dans l'article de 1913. Il composa, à l'intention d'une Compagnie dramatique d'amateurs donnant des représentations populaires dans le Wessex, une nouvelle version de la vieille légende de Tristan et Yseult : « The famous tragedy of the Queen of Cornwall at Tintagel in Lyonesse » (La célèbre tragédie de la reine de Cornouailles). Elle semble avoir été plutôt un agréable délassément que la satisfaction d'un impérieux besoin d'écrire. Mais néanmoins, si les vers en sont rudes, le dessin en est net et ferme et l'on y retrouve les principaux dons

(1) Le titre est pris à une phrase du Magnificat, qui est répétée dans le chœur final des Pitiés dans la III^{me} partie : « Who hurlest Dynasts from their thrones » (en grec : καθεδε DYNASTAS από θρόνων).

— avec quelques-uns des défauts, — qui nous ont fait aimer les grands romans de l'auteur.

On voit que les faits principaux de la vie de Th. Hardy furent les dates de ses œuvres. A partir du moment où il revint au Wessex, il mena une existence laborieuse et retirée. Quelques très rares événements seulement vinrent interrompre le cours. En 1912, Thomas Hardy perdit sa compagne après une courte maladie. Cette perte l'ébranla profondément. On trouve des échos de sa douleur dans quelques admirables poèmes qui ont été publiés dans « *Time's Laughing Stocks* ».

En 1914, Th. Hardy se remaria avec Florence Emily Dugdale, auteur d'articles estimés dans divers périodiques et journaux, et de quelques beaux livres d'enfants.

En 1919, par le vœu unanime de ses confrères, il avait succédé à George Meredith dans la présidence de la Société des auteurs anglais. L'ordre du Mérite lui avait été conféré. De Cambridge, il avait reçu le titre de Docteur en lettres; il était membre honoraire du Collège de Magdalen à Cambridge. Aberdeen et Oxford l'avaient toutes deux fait Docteur en droit. Il possédait la médaille d'or de la Société royale de Littérature, et était juge de paix de son district.

Mais la douleur et les honneurs ne firent qu'infléchir momentanément le cours de cette vie ascétique toute vouée au travail. Hardy fuyait la vie de société et les sports qui en sont en Angleterre l'aliment principal. Grand lecteur, il connaissait parfaitement la littérature française (excepté les jeunes écrivains). Il aimait surtout Corneille et Racine parmi les classiques, et, parmi les romantiques, Hugo et Stendhal.

Cette existence paisible et modeste vient de s'achever dans les rayons tranquilles d'une gloire que les artistes n'acquièrent d'ordinaire qu'après la mort.

Le secret de la grandeur de l'œuvre de Hardy et de la puissance avec laquelle il a agi sur son époque, c'est qu'il a exprimé par ses romans et par ses vers une conception de la vie. Et cette conception est si sombre que, dès l'abord, tous les critiques ont placé Thomas Hardy parmi les pessimistes.

Nul n'a senti, comme lui, le poids du déterminisme universel régissant le monde. Cette conception si courante, puisqu'elle est à la base de toute notre conception scientifique, l'a fait souffrir plus que tout autre. D'une part, la complexité du jeu des effets

et des causes introduit dans l'univers des coïncidences imprévisibles. Au fond du déterminisme qui semble pourtant en être la négation, se reforment les traits de la monstrueuse figure aveugle : le hasard malfaisant.

D'autre part, il a senti avec une acuité douloureuse, le caractère inévitable et fatal de chaque action humaine, et qu'à ces actions inéluctables soient liées parfois la joie mais surtout la souffrance, lui apparaît monstrueusement injuste. Toute sa vie son cœur fut écrasé par le poids de l'iniquité abominable de l'univers.

On voit que ce pessimisme n'a rien de commun avec celui de Schopenhauer duquel pourtant on l'a souvent rapproché. Bien plus qu'il n'ait été influencé par la métaphysique élaborée du philosophe, Hardy est l'expression des courants moraux qui traversèrent la période pendant laquelle il a vécu. La période victorienne avait été soutenue par un immense élan de foi en l'avenir. La science avait progressé avec une rapidité inouïe et le succès de ses applications lui avait conféré un lustre extraordinaire. L'industrie avait connu une croissance rapide, et fait naître une grande prospérité.

Pour ces hommes heureux, seule la vie terrestre comptait. La religion s'était affaiblie de plus en plus comme à toutes les époques où l'humanité a foi en elle-même. Pleins d'espoir, les hommes croyaient en un progrès indéfini.

Mais l'excès même de ce bien-être constituait un danger. La prospérité matérielle, trop rapidement accrue, subit des crises profondes qui amenèrent le chômage et la misère. Et la science, par un de ses succès les plus retentissants, la découverte de la doctrine de l'évolution, replaça l'homme dans la lignée animale et lui rappela les hérédités bestiales dont il était chargé.

Aussi, dès 1875, succéda à l'heureuse confiance victorieuse, une période de dépression morale. L'homme a perdu ses dieux qui l'auraient consolé, et il s'aperçoit que le progrès auquel il les a sacrifiés, ne peut lui apporter le bonheur. Il tâtonne dans cet univers sans ciel. La littérature s'assombrit. Une troupe de jeunes écrivains expriment l'incertitude et l'amertume des nouvelles anxiétés : Thomson, Hale White, Gissing, et, parmi eux, celui qui a exprimé le plus complètement et le plus profondément le caractère pathétique de ce moment de l'histoire des idées : Thomas Hardy.

Sur une priorité mathématique en calcul des probabilités

PAR

CONSTANT LURQUIN

Docteur en sciences.

Directeur de l'École normale supérieure de Bolivie.

Le calcul des probabilités a pris naissance en France il y a plus de deux siècles et demi entre les mains de Pascal et de Fermat. C'est en 1654 qu'« un problème proposé à un austère janséniste par un homme du monde » a été l'origine d'une théorie des jeux de hasard. A cette époque, le Chevalier de Méré, homme d'esprit autant que joueur passionné, proposa à Blaise Pascal deux difficultés de jeu (1). L'illustre philosophe et mathématicien résolut facilement le double problème, mais en même temps, il vit dans cette étude une science toute nouvelle et pleine d'avenir. Il fut bon prophète.

Aujourd'hui, la théorie des probabilités est devenue l'une des branches les plus importantes des mathématiques appliquées; il convient d'ajouter que c'est aussi l'une des moins ardues de la mathématique pure. Ses applications sont multiples et d'une portée pratique féconde. Faut-il indiquer l'emploi fréquent de ce calcul dans l'étude des phénomènes naturels, dans les sciences expérimentales, en biologie, en anthropologie, dans la théorie des erreurs d'observation, dans les méthodes statistiques, dans les calculs d'assurances et d'annuités, dans le réglage du

(1) Voici la première question: en combien de coups peut-on parier avec avantage d'amener le *sonnez* au jeu de trictrac, c'est-à-dire le double six en jetant simultanément deux dés ordinaires.

La seconde question est devenue célèbre sous le nom de *problème des partis*; elle demande dans quelle proportion on doit répartir les enjeux lorsque l'on cesse de jouer avant que la partie soit terminée.

tir. Les probabilités dominent la physique moderne et leur rôle s'accroît à mesure que les théories atomiques se stabilisent. En astronomie stellaire, leur rôle est considérable (1).

Qu'est-ce à dire ? Dans les branches diverses de la connaissance scientifique le calcul des probabilités intervient efficacement. Il constitue une discipline mathématique moderne d'une importance fondamentale. Le condamner serait condamner la science tout entière.

*
**

Le présent article étudie le droit de priorité posthume de caractère mathématique se rapportant à une proposition fondamentale du calcul des probabilités. Il s'agit d'un critérium de probabilité établi par le mathématicien Tchebycheff (2) et qui constitue un théorème central d'une rare simplicité du calcul des chances. D'une manière toute générale, il se rapporte « aux limites entre lesquelles restera renfermée une somme de grandeurs quelconques ». Ces grandeurs quelconques sont des variables éventuelles (3) indépendantes dont on calcule les valeurs et les écarts moyens. De cette proposition importante voici un énoncé simple et présenté sans l'appareil mathématique.

Si m représente la valeur moyenne d'une variable éventuelle et μ son écart moyen quadratique, la probabilité qu'une valeur de cette variable soit comprise dans l'intervalle $(m-t\mu, m+t\mu)$ est supérieure à $1 - \frac{1}{t^2}$

Cet énoncé implique $t > 1$, puisqu'une probabilité est toujours < 1 . Tchebycheff envisage le cas de plusieurs variables éventuelles et considère implicitement dans sa démonstration

(1) Dans cet ordre d'idées, signalons le grand *Traité du Calcul des probabilités et de ses applications*, par M. Borel, dans lequel le distingué mathématicien se propose de rassembler les résultats essentiels acquis à la science dans le domaine de la théorie des probabilités et de ses applications.

(2) On indique souvent pour ce nom des orthographes différentes. Celle que nous adoptons est la plus courante. Cependant, M. d'Ocagne fait connaître la forme : *Tchebichef*, approuvée par le mathématicien russe lui-même. (M. d'Ocagne, le *calcul graphique*, 2^e édition, p. 59.)

(3) Une variable éventuelle est une quantité dont les différentes valeurs sont déterminées par une loi de probabilité.

que les valeurs possibles de ces variables sont indépendantes. C'est là une hypothèse toute gratuite.

D'autre part, le mathématicien russe se limite aux écarts moyens quadratiques; l'extension aux écarts moyens de degré supérieur est aisée et bien connue.

Quel que soit le sens qu'on attribue aujourd'hui à la loi des grands nombres, il est certain que son origine se trouve dans le théorème célèbre de Jacques Bernoulli dont la démonstration a été publiée, pour la première fois, il y a plus de deux cents ans, en 1713, dans son œuvre posthume *Ars Conjectandi*. Le théorème de Bernoulli et la loi des grands nombres de Poisson dominent toute la théorie des probabilités. Leur importance est fondamentale et leurs applications sont multiples. Mais en général, les démonstrations de ces deux propositions essentielles sont longues, souvent lourdes et compliquées et presque toujours surchargées de formules et développements mathématiques. En faisant intervenir la loi binomiale de probabilité, le théorème de Bernoulli et la loi de Poisson dérivent immédiatement du critère de Tchebycheff.

C'est en 1867 que Tchebycheff a fait connaître son fameux théorème de probabilité (1). Un habile théoricien du hasard en a dit avec juste raison : Il est curieux que ni Bernoulli, ni Poisson, pas plus que Gauss et Laplace qui ont poussé si loin à certains points de vue la théorie des probabilités, ne semblent avoir remarqué la possibilité d'en démontrer si simplement le résultat fondamental (2). On peut d'ailleurs affirmer que la méthode de Tchebycheff indique une voie nouvelle et dicte une réforme didactique dans l'étude et la recherche des résultats fondamentaux de la théorie des probabilités. Le raisonnement utilise les formules relatives aux moyennes des divers ordres déjà considérés antérieurement par Poisson, Cauchy et Bienaymé. Le résultat de Tchebycheff a été retrouvé par P. Pizzetti en 1892 (3); mais il importe de faire remarquer que le principe directeur de la proposition appartient à Bienaymé dont les tra-

(1) TCHEBYCHEFF. Des valeurs moyennes. (*Journal de Mathématiques pures et appliquées*, 2^e série, tome 12, 1867, p. 177.)

(2) P. LÉVY. Calcul des probabilités. Paris, Gauthier-Villars, 1927, p. 63.

(3) P. PIZZETTI. I fondamenti matematici per la critica dei risultati sperimentali. (*Ann. della R. Univ. di Genova*, 1892, p. 184.)

vaut en théorie des chances sont particulièrement suggestifs. Dans sa préface à la traduction française du livre de M. Broggi sur les assurances sur la vie, Achard (1) écrit que le critérium attribué à Tchebycheff a été établi par Bienaymé. Il n'y a pas de référence bibliographique. Enfin, ce beau et simple théorème n'a pas obtenu dans les traités classiques de calcul des probabilités la place qu'il mérite et même aujourd'hui il ne semble pas qu'il soit suffisamment connu.

La méthode des espérances mathématiques de Bienaymé-Tchebycheff qui établit un intervalle de limites pour une loi inconnue de probabilité au moyen des propriétés de valeurs typiques (écart moyen et valeur moyenne) est une méthode indirecte. La méthode naturelle et directe est celle qui consiste à calculer les probabilités des divers cas possibles et de leurs combinaisons. Les Bernoulli, les Laplace, les Poisson et bien d'autres s'y sont illustrés. Cette méthode a précédé historiquement celle de Bienaymé-Tchebycheff et c'est là une circonstance scientifique qui n'a rien d'anormal.

En résumé, les travaux de Tchebycheff relatifs au calcul des probabilités ont ouvert une voie féconde à cette discipline mathématique et ont fourni un principe remarquable de méthode pour l'étude systématique de nombreuses questions de la théorie des hasards. Ces recherches ont échappé pendant longtemps à l'attention du monde mathématique. En Belgique, c'est Mausion (2) qui a signalé aux savants les mémoires de l'illustre mathématicien slave.

*
* *

Au cours de la séance du 29 août 1853, à l'Académie des Sciences de Paris, Bienaymé fit une communication de la plus haute importance sur la théorie des probabilités (3). Il s'agissait

(1) U. BROGGI. *Traité des assurances sur la vie avec développements sur le calcul des probabilités*. Paris, Hermann, 1907, traduction française de S. Lattès. Préface de Achard, p. VIII.

(2) P. MAUSION. Sur un mémoire de Tchebycheff. (*Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, 1912, tome XXXVI, 1^{re} partie, p. 65.)

(3) BIENAYMÉ. Considérations à l'appui de la découverte de Laplace sur la loi de probabilité dans la méthode des moindres carrés. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, 1853, tome XXXVII, p. 309 et réimpression, quatorze ans plus tard, dans le *Journal de Mathématiques pures et appliquées de Lionville*, 1867, 2^e série, tome XII, p. 158.)

de réfuter l'affirmation de A. Cauchy qui avait nié l'exactitude du résultat si remarquable, découvert et démontré par Laplace, et qui consiste en ce que la méthode des moindres carrés s'applique aux données des observations, quelle que soit la loi de probabilité des erreurs (1). Le mémoire de Bienaymé est fondamental; on y trouve la méthode des moments ou des espérances mathématiques ou des valeurs moyennes qui peut être caractérisée succinctement de la façon suivante: on considère les valeurs moyennes de fonctions diverses pour une ou plusieurs variables éventuelles et on en déduit des propriétés et des indications sur la variation des lois de probabilité correspondantes à telles ou telles suppositions. L'important travail de Bienaymé contient implicitement le célèbre critérium de probabilité de Tchebycheff. C'est là un droit de priorité posthume que je crois établi d'une façon irréfutable (2). Voici la documentation justificative des dates, travaux et déclaration.

Le mémoire de Bienaymé a été imprimé en 1867, quatorze ans après sa parution aux Comptes rendus, dans le *Journal de Mathématiques pures et appliquées* de Liouville et placé justement avant le travail de Tchebycheff sur les valeurs moyennes; malheureusement, il n'y a aucune indication sur le lien intime qui unit étroitement ces deux travaux. Mais quelques années plus tard, Tchebycheff, dans une courte note lue au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences à Lyon en 1873 et publiée l'année suivante dans le *Journal de Liouville* (3), a fait connaître ce lien et a indiqué lui-même que sa démonstration simple de la loi de Bernoulli est une application de la nouvelle méthode des valeurs moyennes donnée par Bienaymé. Dans la note en question, Tchebycheff écrit textuellement ceci: « Dans un mémoire très intéressant, sous plus d'un rapport, que M. Bienaymé a lu à l'Académie des Sciences, en 1853, et

(1) U. BROGG. *Traité des assurances sur la vie avec développements sur le calcul* Paris une série de mémoires consacrés au calcul des probabilités et à la théorie des erreurs d'observation. Ces travaux contiennent des résultats importants et des méthodes particulièrement élégantes. Ils ont donné lieu à une polémique féconde pour la science.

(2) C. LURQUIN. Sur une proposition fondamentale de probabilités. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, 1924, tome CLXXVIII, p. 307.)

(3) P. TCHEBYCHEFF. Sur les valeurs limites des intégrales (lu au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, à Lyon en 1873). (*Journal de Mathématiques pures et appliquées de Liouville*, 2^e série, tome XIX, 1874, p. 157.)

que l'on trouve imprimé dans les Comptes rendus et reproduit dans le *Journal de Mathématiques pures et appliquées* de M. Liouville (2^{me} série, tome XII, 1867) sous le titre : *Considérations à l'appui de la découverte de Laplace sur la loi de probabilité dans la méthode des moindres carrés*, l'illustre savant donne une méthode qui mérite une attention toute particulière... La démonstration simple et rigoureuse de la loi de Bernoulli, que l'on trouve dans ma Note sous le titre : *Des valeurs moyennes*, n'est qu'un des résultats que l'on tire aisément de la méthode de M. Bienaymé et d'après laquelle il est parvenu lui-même à démontrer une proposition sur les probabilités d'où la loi de Bernoulli découle directement » (1).

C'est la déclaration sereine d'un vrai savant qui se rend parfaitement compte que si la science avance d'une façon continue sans doute, mais par vagues successives, à la manière d'une mer toujours montante, ses conquêtes ne se réalisent pas d'un seul coup, mais par les efforts constants et convergents des savants de tous les temps. Après les tentatives répétées de plusieurs pour approcher d'une vérité, il en vient un qui la fixe définitivement et tous repartent ensuite inlassablement à la poursuite de nouvelles lumières. Laplace a dit avec beaucoup de justesse et de raison : « Les sciences sont sans bornes comme la nature et s'accroissent à l'infini par les travaux des générations successives; le plus parfait ouvrage en élevant la science à une hauteur dont elle ne peut plus désormais descendre, donne naissance à de nouvelles découvertes et prépare ainsi des œuvres qui doivent l'effacer. » Par suite donc, l'aveu de l'illustre mathématicien russe ne diminue en rien ses grands mérites. D'ailleurs, si Tchebycheff a attribué lui-même à Bienaymé la méthode des espérances mathématiques, c'est dans ses propres travaux qu'on en trouve l'entière et éclatante justification. C'est lui aussi qui a montré que la méthode des moments mène aux premières formes limites du théorème de Bernoulli. Le développement ultérieur de la loi des grands nombres est de notre temps; il consiste dans une extension du domaine d'application des théo-

(1) FRÉCHET et HALLWACHS. Le calcul des probabilités à la portée de tous. Paris, Dunod, 1924. Les auteurs se trompent donc en écrivant p. 115: « Il convient d'énoncer une remarque très importante, due à Bienaymé, retrouvée plus tard et utilisée systématiquement par Tchebycheff qui n'a pas su que Bienaymé l'avait indiquée.

rèmes limites, notamment au cas des épreuves et des variables dépendantes.

*
**

De tout ce qui précède, n'est-il pas équitable et logique de conclure que la proposition fondamentale de probabilité qui fait l'objet de ce travail, devrait recevoir, dans la littérature mathématique, le nom de *Théorème de Bienaymé-Tchebycheff* ?

M. U. Broggi appelle (1) cette même proposition : théorème de Tchebycheff-Pizzetti. Cela nous semble une dénomination peu appropriée. Tchebycheff a fait connaître son théorème en 1867 et c'est vingt-cinq ans plus tard que Pizzetti a retrouvé le résultat dans un important mémoire (2).

Dans l'aperçu historico-critique qu'on vient de lire, nous nous sommes attaché à établir pour Bienaymé un droit de priorité posthume indiscutable. Dans les développements ultérieurs de cet important théorème, il n'y a plus lieu de poursuivre ce but, car ce serait là une tâche peu intéressante, ingrate, oiseuse et voire même ridicule.

La grande portée probabilitaire des théorèmes fondamentaux et essentiels de Bienaymé, Tchebycheff et Markoff concernant les espérances mathématiques et les écarts moyens, a fait naître bien des travaux intéressants et conduit à des résultats remarquables et utiles. Nous répétons que la science est une œuvre commune et collective et que les contributions à ses progrès sont des éléments convergents vers une finalité qui ne peut être que très rarement personnelle et individuelle. En ce qui concerne le théorème de Bienaymé-Tchebycheff et ses conséquences multiples et variées, on peut lire dans une publication italienne (3) une polémique courtoise au sujet de la généralisation du résultat de Tchebycheff obtenue par M. Pearson dans sa revue *Biometrika* (4) en 1919 et même dès 1915 dans un mémoire

(1) Pour la référence bibliographique, voir (8) p. 27.

(2) Pour la référence bibliographique, voir (7).

(3) F. VINCI. Sull'estensione del teorema di Tchebycheff. (*Giornale degli economisti e Rivista di Statistica, Roma*, série 3, tome LXI, 1921, p. 413.)

(4) K. PEARSON. On generalized Tchebycheff theorems in the mathematical theory of statistics. (*Biometrika*, tome XII, 1919, p. 284.)

de concours académique et des résultats analogues déjà trouvés par le statisticien Medolaghi (1) et surtout l'éminent actuaire M. Cantelli (2) et publiés dans des revues d'Italie consacrées à la science actuarielle.

L'extension de M. A. Guldberg (3) et la nôtre (4) se distinguent complètement de ces travaux par la méthode et le raisonnement. Nous signalons ces faits et ces circonstances, mais sans y attacher un intérêt scientifique et encore moins une valeur personnelle que nous refusons à leur reconnaître.

Rappelons, pour terminer, cette phrase juste et sereine qu'on peut lire dans une lettre de Lagrange à Laplace en 1778 : Je regarde les disputes comme très inutiles à l'avancement des sciences et comme ne servant qu'à faire perdre le temps et le repos.

(1) MEDOLAGHI. La teoria del rischio e le sus applicazioni. (Atti del IV Congresso degli Attuari, Vienne 1909, vol. I.)

(2) CANTELLI. Intorno ad un teorema fondamentale della teoria del rischio. (*Bollettino dell' Associazioni degli Attuari Italiani*, Milano, 1909.)

(3) A. GULDBERG. Sur le théorème de Tchebycheff. Sur quelques inégalités dans le calcul des probabilités. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, tome 175, 1922, p. 418; tome 175, 1922, p. 1382.)

(4) C. LURQUIN. Sur le critérium de Tchebycheff. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, tome 175, 1922, p. 681.)

L'École Centrale de Bruxelles ⁽¹⁾

10 prairial an V (29 mai 1797) — 1^{er} nivôse an XI (22 décembre 1802)

PAR

J. DE VREUGHT.

« Je n'ai connu, pour ma part, aucun homme de mérite ayant passé par les Ecoles centrales qui n'en eût gardé un bon souvenir. » COURNOT (2).

I

De 1789 à 1792, l'Assemblée Constituante et l'Assemblée Législative avaient peu à peu laissé tomber en ruines l'enseignement secondaire, tel qu'il avait existé sous l'Ancien Régime. Elles n'avaient pas réussi à le remplacer par un nouveau système d'éducation. Il en fut de même pour la Convention, du

(1) Extrait d'une dissertation présentée à la Section de Pédagogie de l'Université de Bruxelles en octobre 1926.

PRINCIPALES SOURCES MANUSCRITES: Archives de l'administration centrale du département de la Dyle aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (A. D. D.). Archives de la ville de Bruxelles, Fonds. Enseignement (A. V. B.). Archives Nationales à Paris (A. N.).

SOURCES IMPRIMÉES: *Pasinomie* mise en ordre et annotée par J.-B. DUVERGIER, complétée pour la Belgique par ISID. PLAISANT. Bruxelles 1833 et suiv. *Recueil des proclamations, arrêtés, etc., émanés des représentants du peuple et de l'administration centrale supérieure de la Belgique*. Bruxelles, Hayez, 1795 et suiv. *Recueil des proclamations et arrêtés des représentants du peuple français et ordonnances et règlements (pour Bruxelles)*. Bruxelles, Huyghe, 1794 et suiv.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE: P. POULLET. *Les institutions françaises de 1795 à 1814*. Bruxelles, Dewit, 1907. A. SLUYS. *Geschiedenis van het onderwijs in de drie graden in België tijdens de Fransche Overheersching en onder de regeering van Willem I*. Gent, A. Siffer, 1912. ED. MAILLY. *Etudes pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle à Bruxelles pendant la réunion de la Belgique à la France*. Bruxelles, 1887. (Mémoires couronnés de l'Académie Royale de Belgique, coll. in-8°, t. XL.)

(2) M. COURNOT. *Des institutions d'Instruction Publique en France*. Paris, Hachette, 1864, p. 271.

moins en 1793 et en 1794. Le désir de faire œuvre positive ne manquait pas; les efforts en ce sens furent nombreux. Mais les obstacles étaient trop grands. Tant d'autres questions absorbaient l'attention du gouvernement révolutionnaire; et jusqu'au 9 thermidor, la Convention ne connut pas le calme et la stabilité nécessaires pour discuter, voter et faire appliquer un des projets qui lui avaient été soumis par ses comités.

Après la chute de Robespierre, une loi réorganisant l'enseignement secondaire put enfin être adoptée et recevoir un commencement d'exécution. Cette loi, du 7 ventôse an III (25 février 1795), créait des « Ecoles Centrales » pour « l'enseignement des sciences, des lettres et des arts » (1).

Peu de temps après, une nouvelle loi modifia celle du 7 ventôse. C'est cette loi, datée du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) (2) qui fut appliquée en Belgique. Elle créait une école centrale par département.

L'enseignement, tel que venaient de l'organiser les conventionnels, était essentiellement différent de ce qu'il était jusqu'en 1789. Longtemps avant la Révolution, des pédagogues et des philosophes avaient marqué avec force les défauts des anciens collèges: trop de temps accordé à l'étude du latin, insuffisance de l'enseignement scientifique, nécessité de la méthode intuitive, etc. Mais il ne suffisait pas de détruire, il fallait construire, il ne suffisait même pas d'élaborer des plans qui, malgré leur valeur, étaient difficilement réalisables. Il fallait préparer un plan d'enseignement secondaire pratiquement applicable à toute une nation. Condorcet l'établit d'une manière magistrale. Son travail n'était certes pas parfait. S'il avait bien vu les défauts des anciens collèges et s'il avait discerné aussi les réformes indispensables, il n'avait cependant pas su se garder de quelques exagérations. Toutefois, son projet était excellent et les conventionnels y revinrent, en essayant de le corriger, lorsqu'ils votèrent les lois du 7 ventôse et du 3 brumaire.

Les similitudes entre les instituts de Condorcet et les écoles centrales sont nombreuses et frappantes. Il ne sera sans doute

(1) *Pasinomie*, 1^{re} série, t. VI, p. 418, Art. 1^{er} de la loi.

(2) *Pasinomie*, 1^{re} série, t. VII, p. 135: Décret sur l'organisation de l'instruction publique. Titre II. Ecoles Centrales. (Quand dans ce travail nous renvoyons à un article de la loi, il s'agit toujours du titre II consacré aux écoles centrales.)

pas inutile de rappeler ici les plus importantes. Les tendances toutes modernes du programme des écoles centrales se trouvent déjà dans le plan de Condorcet : importance très limitée des langues anciennes et notamment du latin, prédominance des branches à tendance scientifique ; et, pour rendre l'enseignement plus efficace, création auprès de chaque établissement d'enseignement secondaire d'une bibliothèque et de collections diverses. La suppression des classes préconisée par Condorcet, se retrouve avec quelques modifications dans les écoles centrales. Enfin, pas plus dans celles-ci que dans les instituts, il n'y avait d'enseignement religieux.

Les différents articles de la loi du 3 brumaire fixaient l'organisation des écoles centrales, les matières que l'on devait y enseigner ; les devoirs des professeurs et des élèves. En résumant la loi nous allons décrire dans ses grandes lignes l'organisation de l'enseignement secondaire tel qu'il venait d'être conçu.

Chaque école centrale comprenait trois sections ; dans la première, on enseignait le dessin, l'histoire naturelle et les langues anciennes ; dans la seconde : les mathématiques, la physique et la chimie expérimentales ; dans la troisième, enfin, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. Chaque cours comptait deux années d'études. L'élève restait donc deux ans dans chaque section. Pour rendre l'enseignement plus intuitif et plus pratique, il devait y avoir auprès de chaque école une bibliothèque, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentales. Dans chaque département, un jury composé de trois membres nommés par l'administration départementale, était chargé d'examiner les candidats et de nommer les professeurs. Pour suivre les cours de la première section, il fallait être âgé d'au moins 12 ans, pour la seconde section de 14 ans et pour la troisième de 16 ans. Il fallait, en outre, payer un minerval peu élevé.

Dès le début, les écoles centrales furent critiquées avec excès, car si elles avaient de grands défauts, elles avaient aussi de grandes qualités. Elles représentaient un progrès considérable sur l'organisation scolaire de l'Ancien Régime. Leurs ennemis n'en tinrent aucun compte et demandèrent non pas des modifications, qui auraient pu faire de ces écoles d'excellents établissements d'enseignement secondaire, mais leur suppression.

Quelques années plus tard, ils obtinrent satisfaction.

Les écoles centrales créées au cours de l'an IV et de l'an V furent remplacées par les lycées, en vertu de la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802) (1).

Quels étaient les principaux griefs qu'on pouvait formuler contre l'enseignement tel qu'il était compris dans les écoles centrales ?

La première critique que lui adressaient même ses plus ardents défenseurs, c'est qu'il distribuait à des élèves peu ou pas préparés des cours beaucoup trop difficiles. Dans les écoles primaires, tant nationales que privées, on apprenait seulement à lire, à écrire, à calculer et c'est avec un bagage intellectuel aussi pauvre que les élèves entrant à l'école centrale devaient aborder des études secondaires (2).

La répartition des cours présentait des inconvénients moins apparents, mais tout aussi graves. Il était manifestement impossible à de jeunes élèves d'apprendre en deux ans les langues anciennes ou les mathématiques, surtout quand ils n'avaient reçu aucune préparation. D'autre part, ces connaissances si superficiellement acquises étaient sans doute vite oubliées, puisque, pendant deux ou même quatre ans, l'élève n'en entendait plus parler. Donc à ce point de vue, le résultat devait être médiocre. Il est vrai que beaucoup d'élèves allaient à l'école centrale pour étudier *une* science ou pour compléter des études antérieures ; dans ce cas, des cours de deux ans constituaient évidemment un bon système. Mais l'école centrale était destinée avant tout à des élèves suivant régulièrement les cours durant six ans ; elle ne pouvait donc pas présenter les caractères d'une école de perfectionnement. D'autre part, le système de liberté accordé aux élèves ne produisit pas d'heureux résultats. Il y avait en moyenne une heure et demie ou deux heures de cours par jour ; le reste du temps devait être consacré au travail personnel. Ce système, bon en principe, ne convenait évidemment pas à des jeunes gens dont plusieurs avaient moins de

(1) *Pasinomie*, 1^{re} série, t. XI, p. 175.

(2) Certains cours, trop difficiles pour de jeunes élèves, étaient surtout suivis par des adultes. Chaptal les appelait, avec raison, des cours de perfectionnement. (F. BUIS-SON. *Nouveau dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*. Paris, Hachette, 1911. Article: Ecoles Centrales, p. 231, 1^{re} col.)

treize ans. Les organisateurs des écoles centrales commettaient une erreur pédagogique en exigeant d'élèves mal préparés, un travail personnel de plusieurs heures par jour.

On a reproché aussi aux écoles centrales d'avoir en général compté très peu d'élèves. Remarquons cependant qu'il résulte des études particulières (1) publiées jusqu'à présent, que dans plusieurs villes les écoles centrales ont eu un succès marqué.

Une autre cause importante de l'échec de ces écoles doit être trouvée dans les conjonctures politiques de ces années troublées. Elles provoquèrent l'appauvrissement d'une grande partie de la population et une tendance très marquée chez les jeunes gens à préférer la carrière des armes aux études.

Ajoutons que les progrès de la réaction politique de 1795 à 1800 fit croire aux parents que la fermeture des écoles centrales était proche.

Enfin, le caractère strictement laïque des écoles publiques déplut aux parents qui désiraient pour leurs enfants un enseignement religieux.

De toutes les critiques que nous venons de reproduire, il ne faudrait pas déduire que la création des écoles centrales fut une erreur et que celles-ci n'eurent que des défauts.

Nous l'avons déjà dit plus haut, la liberté laissée aux élèves, la répartition des cours étaient des innovations excellentes, quoiqu'elles s'appliquassent mal aux enfants pour lesquels elles étaient faites. Si les écoles centrales avaient pu se maintenir plus longtemps, l'expérience aurait sans aucun doute fait modifier les dispositions défectueuses de la loi. On aurait pu donner toute sa valeur à la nouvelle institution.

L'enseignement du latin occupait une place trop grande dans les anciens collèges, on réagit en 1795 contre cette tradition. Il ne reste pas moins qu'il y avait là une idée féconde et qu'il eût suffi d'une modification de peu d'importance pour donner à l'enseignement du latin la place qui lui revenait.

Dans l'enseignement scientifique se marquait nettement la supériorité des écoles centrales sur les anciens collèges. Les con-

(1) Il s'agit d'études concernant une école centrale et qui sont basées surtout, sur des documents provenant des Archives Nationales et Départementales. (La liste de ces travaux se trouve dans GAIN, *L'Ecole Centrale de la Meurthe à Nancy*. Nancy, Berger-Levrault, 1922.)

ventionnels ne s'étaient pas contentés de lui donner, dans les études secondaires, une place correspondant à son importance, ils avaient adjoint à l'école centrale diverses collections qui devaient assurer à cet enseignement toute sa valeur.

Les écoles centrales, malgré leur carrière éphémère, ont marqué une date dans l'histoire de l'enseignement. C'est que, malgré tous leurs défauts, elles forment la transition entre les collèges de l'Ancien Régime, où tout l'enseignement était basé sur l'étude du latin, et les établissements d'études secondaires tels qu'ils existent aujourd'hui (1).

II

En Belgique, des réformes avaient été apportées à l'enseignement moyen vingt ans auparavant, sous le règne de Marie-Thérèse. En 1773, la suppression de la Société de Jésus avait désorganisé l'enseignement secondaire. Ce fut l'occasion pour l'Etat d'intervenir. Il créa dans notre pays toute une série de collèges, les *collèges thérésiens*. Ceux-ci représentaient un progrès considérable sur les autres établissements d'enseignement secondaire de l'époque. A Bruxelles, comme dans les autres grandes villes du pays, fut créé un collège de ce genre (2). En 1797, il fut remplacé par l'école centrale.

Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), la Convention Nationale avait décrété qu'une école centrale serait établie dans chaque département. La loi désignait les communes où ces écoles devaient être placées (3). Pour la Belgique, c'étaient les chefs-lieux de département, Bruxelles pour le département de la Dyle.

Le gouvernement attachait à la prompt organisation de l'instruction publique une grande importance. Aussi l'administra-

(1) Dans son *Histoire de Belgique* (Bruxelles, Lamertin, 1926, t. VI, p. 187), PIRENNE consacre une page aux écoles centrales. Il y présente, en quelques lignes, une critique très juste du nouvel enseignement secondaire.

(2) Voir à ce sujet l'ouvrage de P. BONENFANT, *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens* (1773). Bruxelles, Lamertin, 1925. (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, classe des Lettres, coll. in-8°, 2^e série, t. XIX.)

(3) Art. 3 de la loi et art. 1 de l'arrêté de l'Administration départementale du 30 ventôse an V (20 mars 1797). Hayez, t. VII, p. 275.

tion centrale du département s'occupa-t-elle sans tarder de cet objet (1). Elle forma un jury chargé du choix et de la nomination des professeurs; elle élabora un programme; elle choisit un local. Il n'y eut pas de jury spécial pour l'école centrale, l'administration départementale se contenta de réunir les quatre jurys d'écoles primaires qu'elle venait de créer, pour former le jury central (2).

Dans chaque école centrale, il devait y avoir neuf professeurs (3) et un bibliothécaire (4).

En même temps qu'elle formait les jurys, l'administration départementale s'occupait de la nomination des professeurs, par son arrêté du 30 ventôse an V (5) elle appela au concours tous ceux qui « par leurs connaissances, leurs mœurs et leur civisme étaient les plus propres à former la jeunesse pour la liberté ». Le concours devait commencer le 20 germinal (9 avril 1797) et se terminer le 10 floréal (29 avril 1797). Sa durée était donc de deux décades. Dix-neuf candidats se présentèrent entre le 3 germinal et le 7 floréal an V (23 mars-26 avril 1797) (6).

Le jury avait la faculté de nommer des citoyens n'ayant pas subi l'examen (7) même s'ils ne s'étaient pas fait inscrire comme candidats. C'est ainsi que dès le 21 germinal, le lendemain de l'ouverture du concours, il communiquait à l'administration départementale le nom de cinq citoyens qu'il avait nommés professeurs. Les quatre autres furent nommés quelques jours plus tard. Parmi ces nominations, nous en relevons quelques-unes

(1) Dans l'arrêté du 30 ventôse on lit notamment: « Considérant que l'organisation des écoles primaires et centrales appelle tous les soins de l'administration, et qu'elle ne peut trop se hâter de faire jouir ses concitoyens de ces institutions bienfaisantes, qui doivent consolider la République et assurer le bonheur des générations futures. »

(2) Arrêté du 30 ventôse, art. II et III.

(3) Art. 2 de la loi.

(4) C'était de la Serna Santander. MAILLY dit de lui: « L'âme de l'Ecole Centrale fut Laserna Santander. » *Op cit.* p. 10. (L'orthographe du nom varie. MAILLY l'écrivit: Laserna; BERGMANS, dans la *Bibliographie Nationale*, t. XI, p. 183, l'orthographe: de La Serna. Nous écrivons de la Serna d'après sa signature.)

(5) Arrêté du 30 ventôse, art. IV.

(6) A. D. D. 303. D'autres candidats se présentèrent les années suivantes (A. D. D. 854, 855).

(7) Loi du 1^{er} germinal an IV (21 mars 1796). Hayez, t. IX, p. 25 et arrêté du 15 germinal an V (4 avril 1797). A. D. D. 584². Cet arrêté disait notamment que ces nominations pouvaient se faire même avant le 10 floréal.

qui méritent d'attirer particulièrement l'attention : Vanderstegen de Putte, naturaliste très connu, juge de paix à Bruxelles et ancien bourgmestre de cette ville, auteur d'un « Guide du Naturaliste » ; François, peintre très apprécié ; Heuschling, ancien professeur de Louvain ; J.-B. Lesbroussart, ancien professeur du collège, dont le fils Philippe fréquenta les cours de l'école centrale ; D'Outrepoint qui fut envoyé en pluviôse an VI (février 1798) au congrès de Rastadt et fut nommé quelque temps après membre du Corps Législatif.

La chaire de langues vivantes, dont la loi du 3 brumaire prévoyait éventuellement la création ne fut jamais établie à Bruxelles. Le 29 germinal an V (18 avril 1797), l'administration départementale avait cependant envoyé au Conseil des Cinq-Cents (1) une pétition qui demandait un professeur d'allemand et d'anglais et un professeur de français. Parmi les raisons qu'elle faisait valoir à l'appui de sa demande, nous en relevons une qui est particulièrement intéressante parce qu'elle explique dans une certaine mesure le peu de succès de l'école centrale de Bruxelles : « Quant à la langue française, il y a encore la moitié environ du Département qui ne la parle pas, à Bruxelles même, chef-lieu, une grande partie de la ville conserve encore l'idiome brabançon ou flamand ; il disparaîtra peu à peu au milieu des institutions françaises, mais une classe où la langue française sera enseignée, le précipitera plus promptement et surtout aura l'avantage en donnant à la langue nationale l'emprise qu'elle doit avoir, de le donner dans toute la Pureté des principes » (2).

Le jury n'avait pas seulement à choisir les professeurs, il avait aussi été chargé par l'administration départementale de préparer un projet de règlement (3). Il prit comme base de son travail le règlement des écoles centrales de Paris, approuvé par le Directoire Exécutif. Le bureau de l'instruction publique modi-

(1) A. D. D. Reg. 249, n° 908 et art. V de l'arrêté du 30 ventôse.

(2) A. N., A. F. III, 107 (accusé de réception du ministre : 19 floréal, 8 mai 1797. A. D. D. Reg. 250, n° 1025).

(3) Article VIII de l'arrêté du 30 ventôse (Hayez, t. VII, p. 275) : « Les jurys et les professeurs se concerteront pour présenter des vues sur les réglemens dont l'école centrale est susceptible, tant pour son régime intérieur que pour la sûreté et la garantie des dépôts d'instrumens, machines et autres objets.

L'administration arrêtera ces réglemens qui seront soumis à la confirmation du Directoire Exécutif. »

fia quelques articles du projet élaboré par le jury, le texte qu'il proposa fut adopté le 3 prairial an V (22 mai 1797) (1).

Restait à choisir un local ; question importante à laquelle il fallait trouver une solution immédiate, sous peine de devoir remettre durant des mois l'inauguration de l'école centrale. Les locaux des anciens collèges devaient, d'après la loi du 8 messidor an IV (26 juin 1796) (2), servir aux écoles centrales. Mais l'ancien collège thérésien de Bruxelles ne pouvait convenir, il était d'ailleurs partiellement transformé en caserne (3). L'administration avait choisi l'Ancienne Cour comme étant le seul local convenable (4). Cependant l'autorité militaire revendiquait également ce local. Il y eut à ce sujet une longue correspondance, il y eut même une enquête. Pendant ce temps, l'administration départementale, persuadée que tôt ou tard elle aurait gain de cause, faisait transporter à l'Ancienne Cour des livres et des matériaux de toutes espèces. Peu de temps après, les autorités procédèrent à l'inauguration de l'école centrale. La cérémonie qui eut lieu le 10 prairial (29 mai 1797) dans une des salles de l'Ancienne Cour, fut troublée par l'arrivée du citoyen Herman protestant au nom de l'autorité militaire contre l'établissement de l'école dans ce local. Cette intervention n'eut d'ailleurs pas de suites.

A la fin de prairial an V (juin 1797) tout était prêt (5) ; le

(1) Règlement pour l'Ecole Centrale du Département de la Dyle. Hayez, t. VII, p. 276, et A. D. D. 584 s (Farde : Objets divers).

(2) *Pasinomie*, 1^{re} série, t. VII, p. 345. La loi fut sanctionnée le 25 (13 juillet) par le Conseil des Anciens. A cette occasion, Fourcroy présenta un rapport très intéressant sur les écoles centrales. (Voir à ce sujet dans BUISSON, *ouv. cité*, l'article : Ecoles Centrales.)

(3) A. D. D., 304-305.

(4) L'administration avait, dès le début, choisi ce local. On trouve dans le compte rendu de sa séance du 5 nivôse an IV (26 décembre 1795) le passage suivant : « Le Bâtiment de la ci-devant cour est destiné à servir aux divers locaux nécessaires à l'Instruction Publique. » (A. D. D. Reg. 97, p. 4.) Depuis 1839, ces locaux sont affectés à la Bibliothèque royale. Voir à ce sujet : G. DES MAREZ. *Monuments civils* (de Bruxelles). Bruxelles, 1918, p. 193.

(5) Trimestriellement les professeurs et le bibliothécaire se réunissaient afin de « pourvoir à la police intérieure de l'école » (art. III du règlement). Un conseil d'administration composé de trois membres choisis parmi les professeurs avait la direction effective de l'école. Il était renouvelé partiellement tous les trois mois. Les élections étaient faites par les professeurs au cours des assemblées trimestrielles. Les

succès allait-il répondre aux espoirs que les promoteurs de l'école centrale avaient conçus ?

Le nombre d'élèves fut assez grand (1) ainsi que le constatait le ministre de l'intérieur dans une lettre du 19 nivôse an VIII (9 janvier 1800) (2). Mais ce n'est là qu'une appréciation vague, nous avons des chiffres précis qui la confirment.

Trimestriellement le bibliothécaire dressait une liste des élèves fréquentant l'école. Cette liste était envoyée à l'administration départementale et au ministre. Nous en avons retrouvé quelques copies au Archives du Royaume à Bruxelles et aux Archives Nationales à Paris; elles permettent de se faire une idée à peu près exacte de la population de l'école centrale.

Il y a lieu de remarquer tout d'abord que le nombre d'élèves qui suivaient les cours du collège « ci-devant » thérésien, durant la période française s'élevait, d'après une communication du préfet, à cent et quelques élèves (exactement cent deux). Pour l'école centrale, ce nombre descendit durant le premier trimestre (messidor-fructidor an V, juin-septembre 1797) à quatre-vingt-deux. La deuxième liste (trimestre de vendémiaire an VI, septembre-décembre 1797) accuse une sérieuse progression; on y compte quatre-vingt-dix-neuf noms. Pour les trimestres suivants, le nombre dépasse légèrement cent. La deuxième année voit un accroissement plus important; sur la première liste des élèves de l'an VII, on compte cent vingt-sept noms. Le ministre écrivait à ce sujet qu'il voyait avec plaisir que « malgré les troubles qui ont agité le département le nombre des élèves augmente de jour en jour ». Durant les années suivantes, ce nombre se maintint entre cent dix et cent trente.

Les chiffres que nous venons de donner semblent à première vue indiquer un certain succès pour l'école centrale de Bruxelles, d'autant plus qu'outre les causes générales de nature à nuire aux écoles centrales, il y en avait d'autres particulières à notre pays.

membres du Conseil devaient se réunir une fois par décade (art. IV du règlement). Le premier conseil d'administration avait été formé le 21 prairial (9 juin 1797).

(1) Il y avait, d'après LANZAC DE LABORIE: *La domination française en Belgique* (Paris, Plon, 1895, 2 vol., t. I, p. 296) une centaine d'élèves à Liège et 140 à Jemappes. — Pour l'école centrale de Namur, voir F. DANHAIVE: *L'enseignement moyen au temps de la République*. Revue franco-belge, avril 1928, p. 222.

(2) A. D. D., 584₂. Farde: *Listes des élèves des écoles centrales*.

D'abord, le manque d'enseignement religieux devait rendre les écoles nationales particulièrement antipathiques à nos populations, si attachées à leur religion (1). D'autre part, l'école centrale n'échappait pas au discrédit qui s'attachait à toutes les créations révolutionnaires (2). Les réquisitions et les contributions imposées à la ville avaient appauvri la bourgeoisie; le changement de régime et les troubles (surtout en l'an VII) avaient porté un coup mortel au commerce bruxellois (3). Il faut noter de plus, la préparation insuffisante des élèves. L'ignorance de la langue française enlevait à l'école centrale bien des élèves. L'enseignement se donnait en cette langue et les enfants ne connaissant que le flamand n'apprenaient pas, à l'école primaire, suffisamment de français pour pouvoir suivre avec fruit les cours de l'école centrale.

Si donc dans de telles conditions l'école centrale réunit annuellement cent à cent trente élèves, ne peut-on pas dire qu'une école d'enseignement secondaire ne pouvait guère espérer, en ces temps difficiles, un résultat plus appréciable ?

On peut même se demander ce qui attira ce nombre d'élèves relativement grand à l'école centrale. Il y eut à cela plusieurs raisons. Le collège thérésien fut supprimé au moment où s'ouvrait l'école centrale; ses élèves devaient donc, ou bien renoncer aux études secondaires, ou suivre les cours du nouvel établissement. Le choix des professeurs eut sans doute aussi une grande importance : deux professeurs du collège, un professeur de Louvain, un autre de Bruxelles, un ancien bourgmestre de cette ville (4). Il y avait certes là de quoi faire disparaître chez les parents beaucoup d'appréhension.

Les élèves étaient d'âges très différents. Théoriquement, ils devaient commencer leurs études secondaires à 12 ans et les terminer à 18 ans. En fait, il n'en fut pas ainsi, à certains moments

(1) Voir à ce sujet : CH. PERGAMENI, *L'esprit public bruxellois au début du régime français*, Bruxelles, Lamertin, 1914.

(2) Id. Sur les causes, voir : HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*. Bruxelles, Périchon, 1845, 3 vol., t. II, p. 414 et suiv.

(3) HENNE et WAUTERS, ouv. cité, t. II, p. 467.

(4) Au sujet des nominations, voir *supra*, p. 346. Le jury attacha, dès le début, beaucoup d'importance à la réputation des candidats. Il revient continuellement sur cette question dans ses lettres.

un tiers des élèves avaient plus de 18 ans. Il est vrai que cette proportion si forte se réduisit sensiblement dans la suite. Il n'en reste pas moins vrai que l'enseignement qui se donnait à l'école centrale convenait bien plus à des jeunes gens de 15 à 18 ans et plus, qu'à des enfants de 12 ans. L'examen des matières enseignées dans les différents cours ne fait que confirmer cette impression (1).

L'école centrale était créée pour tous les jeunes gens du département qui désiraient recevoir un enseignement secondaire. C'est l'esprit de la loi et c'est la pensée des autorités. En voici une preuve. La municipalité de Louvain ayant demandé que l'école centrale fût établie en cette ville, l'administration départementale fit valoir notamment que la situation de Bruxelles était plus centrale et par conséquent plus accessible.

En réalité, les élèves qui suivirent les cours étaient presque tous de Bruxelles. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les chiffres que voici : en l'an VI, sur cent quatre élèves, quatre-vingt-dix-huit étaient de Bruxelles, en l'an VII on en comptait cent six sur cent vingt-sept inscrits. Les autres élèves venaient de Paris, d'Anvers, de Louvain, etc.

III

Le législateur, désireux de provoquer l'effort personnel des élèves, avait prévu, nous l'avons dit, de nombreuses heures de liberté. Mais des enfants, entrés à l'école centrale à l'âge de 12 ou 13 ans, avaient-ils reçu une préparation suffisante pour être à même de fournir un travail individuel et d'employer avec fruit les loisirs qu'on leur accordait si libéralement ?

L'enseignement primaire était donné dans des écoles officielles et des écoles particulières. On sait que dans toutes il se réduisait à très peu de chose : lecture, écriture et calcul (2). Dans ces conditions, les élèves de l'école centrale avaient une préparation à peu près nulle. Au début, elle compta sans doute des éléments assez bien préparés. Seules les classes supérieures de l'an-

(1) Voir *infra*, pp. 353 et 354.

(2) D'ailleurs, le nombre d'élèves qui fréquentaient les écoles primaires nationales était infime. La situation dans les écoles primaires libres était lamentable. Voir à ce sujet : SLUYS, *ouv. cité*, pp. 95 et suiv.

ciens collèges thérésien furent supprimées lors de l'ouverture de l'école centrale, les classes inférieures devaient être maintenues jusqu'à l'établissement des écoles primaires (1).

On se trouverait alors devant une situation paradoxale : une école centrale bien organisée, mais sans enseignement préparatoire. L'administration du département et le jury envisagèrent dès le début (an VI) la nécessité d'avoir des classes intermédiaires pour enseigner « les élémens de la grammaire française et latine et un commencement de l'étude des langues » (2). En l'an VII (1800) cependant, la situation ne s'était pas améliorée et le Préfet du département, parlant de l'établissement à Bruxelles d'un Prytanée, montrait clairement que lui aussi considérait que le défaut le plus grave du nouveau système d'enseignement résidait toujours dans le manque de préparation des élèves (3). Le Prytanée de Bruxelles ne fut jamais organisé (4) et la nécessité de cours intermédiaires continua à se faire sentir, en l'an X comme en l'an VI (5).

Quelles étaient les matières enseignées à ces élèves si mal préparés ? L'histoire naturelle, les langues anciennes, le dessin, les mathématiques, la chimie et la physique expérimentales, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation.

Les professeurs jouissaient d'une très grande liberté dans le

(1) Arrêté du 2 prairial an V (21 mai 1797) relatif à l'ouverture de l'école centrale. Art. VI, Hayez, t. VII, p. 279, et arrêté du 27 prairial an V (15 juin 1797). A.D.D. Reg. 262, pp. 17-18.

(2) A. D. D., 584₂.

(3) Il disait notamment : « En proclamant la supériorité de notre système actuel d'éducation sur celui qu'il remplace, je suis loin de croire que l'instruction publique soit en France ce qu'elle doit être, je suis loin de nier sur ce point les fatales influences des orages révolutionnaires, mais en voyant tant de mains habiles employées à réparer le mal, il doit être permis de s'abandonner aux plus douces espérances. Déjà l'établissement du Prytanée a fait disparaître cet intervalle immense qui séparait les écoles primaires des écoles centrales, et l'avantage qu'a Bruxelles de posséder dans son sein un des cinq collèges dont le Prytanée se compose, doit, en peu de temps y porter l'instruction publique au plus haut degré de perfection. » A. N., F. 17/A, 1344¹⁴ (Dyle).

(4) Voir à ce sujet POULLET, *ouv. cité* p. 893, et LANZAC DE LABORIE, *op. cité*, t. I, p. 297.

(5) Lettre adressée par le Préfet au Ministre de l'Intérieur le 17 nivôse an X (7 janvier 1802). A. N., F. 17/A, 1344¹⁴, Dyle, et A. D. D., 855.

choix des matières à enseigner et il est parfois difficile de déterminer exactement les matières de chaque cours. Nous avons trouvé des renseignements assez complets dans les brochures publiées à l'occasion des fêtes de fin d'année (1) et dans des notes adressées par les professeurs au ministre de l'Intérieur (2). En nous basant sur ces documents, nous avons pu déterminer quelle était la substance de l'enseignement à l'école centrale, mais étant donné le manque de contrôle, il est permis de supposer qu'en pratique certains professeurs n'appliquaient pas intégralement les programmes prévus.

Pour les besoins de l'enseignement, le professeur de dessin avait divisé ses élèves en trois groupes; il évitait ainsi de décourager les élèves les plus faibles et de faire perdre un temps précieux aux plus avancés; cela lui permettait aussi de mieux graduer les exercices. Le programme était peu étendu; le cours commençait par des copies de têtes, puis on passait au dessin d'après plâtres: des têtes d'abord, une statue pour finir.

Le cours d'histoire naturelle comprenait trois parties: minéralogie, botanique, zoologie. Les élèves apprenaient à déterminer toutes les espèces de minéraux; et ils étaient capables, si l'on en croit le professeur, de déterminer ceux qu'on leur aurait présentés et d'en détailler le contenu d'après les ordres et les genres. Pour l'étude et la classification des végétaux et des animaux, on appliquait le système de Linné. Le professeur Vanderstegen attachait de l'importance à l'intuition. La loi, qui créait un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, auprès de chaque école centrale, l'exigeait d'ailleurs (3).

Le professeur des langues anciennes condamnait la « méthode surannée des thèmes latins ». Il préconisait la traduction accompagnée de « développements relatifs tant aux principes généraux du langage qu'au caractère et au génie de la langue qu'on enseigne » (4). Les textes à étudier étaient tirés notamment des *com-*

(1) A. D. D., 584; A. N., F. 17/A, 1344¹⁴, Dyle.

(2) A. N., F. 17/A, 1344¹⁴.

(3) Titre II, art. 4 de la loi. Vanderstegen possédait lui-même un cabinet d'histoire naturelle. C'est là qu'il donnait son cours au début, en attendant l'installation de celui qui devait être annexé à l'école centrale.

(4) Programme de l'an VII. A. D. D., 584 et note du professeur A. N., F. 17/A, 1344¹⁴.

mentaires de César, du traité *Des Devoirs*, de Cicéron, des églogues de Virgile, de Tite-Live, etc. Les élèves étudiaient aussi les « règles de la quantité et de la prosodie latine ». Pour le grec, le programme ne comportait que les principes élémentaires de la langue et l'explication des *Fables d'Esopé*.

Le programme des mathématiques semble au premier abord très étendu; on y relève les branches suivantes: arithmétique, géométrie, algèbre, trigonométrie, mécanique. Mais en l'examinant de plus près, on arrive à cette conclusion que ces études étaient assez superficielles. Le but principal du professeur était de préparer ses élèves à la pratique. Cette tendance utilitaire se retrouve aussi nettement marquée dans le cours de physique et de chimie expérimentales.

La manière dont le professeur Guise concevait l'enseignement de l'histoire ne manque pas d'intérêt. Il écrivait: « Envisageant la science des faits historiques comme un cours d'expériences que le genre humain subit sur lui-même, on a essayé de tracer un tableau sommaire de l'histoire de chaque peuple, pour recueillir les vérités les plus importantes; ... » (1). En réalité, durant les deux premières années du cours, les élèves n'étudiaient qu'une partie de l'histoire ancienne.

Aucun des cours de l'école centrale n'était plus ardu que celui de grammaire générale. Le professeur n'avait nullement enlevé à cette science son caractère philosophique, au contraire. Le ministre avait une toute autre conception de cet enseignement puisque dans une lettre du 13 floréal an V (2 mai 1797) (2), il prescrit que le professeur de grammaire générale doit diriger spécialement ses leçons vers l'étude de la langue française.

Le cours de législation comprenait notamment: la législation civile et des éléments du droit public. Ici, de même que pour la grammaire générale, le ministre intervint pour faire modifier complètement l'esprit du cours. Le but était, disait-il, de donner aux jeunes gens les sains principes de la morale privée et publique.

A la fin de l'année scolaire, dix jours devaient être consacrés à des exercices publics sur les diverses branches enseignées à

(1) Programme des exercices de l'an VII, A. D. D., 584.

(2) A. D. D., 584₂. Farde: objets divers.

l'école centrale (1). Les exercices avaient lieu dans les locaux de l'école tous les jours durant une décade. Il y avait à cette occasion une exposition des travaux exécutés par les élèves au cours de dessin. Pour les autres branches d'enseignement, un jour était consacré à chacune d'elles. Le plus souvent, les exercices commençaient par un discours que prononçait un élève.

Des récompenses étaient distribuées annuellement aux élèves qui s'étaient distingués (2). Ces distributions avaient aux yeux des autorités, une très grande importance. Les professeurs, le conseil d'administration de l'école, l'administration départementale et le ministre étaient d'accord pour donner à cette cérémonie le plus d'éclat possible. C'est ainsi que dans un arrêté du 27 messidor an VI (15 juillet 1798), on peut lire : « leur distribution (des prix) adaptée à la célébration d'une fête nationale, est l'aiguillon le plus puissant pour exciter l'émulation et le désir d'acquérir des connaissances utiles qui réalisent les espérances de la patrie sur la jeunesse républicaine. »

La distribution des prix avait lieu un décadi, en même temps que la célébration d'une fête nationale, dans le temple de la Loi (3). La fête commençait par deux discours, celui du Préfet et celui d'un professeur; suivait la distribution des prix qui se faisait, dit un compte rendu « au bruit des fanfares ».

En l'an IX, après la cérémonie, le Préfet invita les professeurs et les élèves « couronnés » à un dîner à l'hôtel de la Préfecture. Le même soir, il leur avait fait réserver des places au théâtre (4).

(1) Article XIII du règlement. A cette occasion, une brochure fut publiée chaque année. Elle contenait le programme des cours donnés à l'école centrale, ainsi que quelques autres renseignements (A. D. D., 584, 585; A. N., F. 17/A, 1344¹⁴).

(2) Loi du 3 brumaire an IV, Titre V, art. 11: « Il sera, dans les fêtes publiques, décerné des récompenses aux élèves qui se sont distingués dans les écoles nationales » et art. XIII du règlement: « Il y sera distribué des prix aux élèves qui auront fait le plus de progrès. »

(3) En l'an X elle eut lieu le dimanche 4 fructidor (22 août 1802).

(4) En l'an VIII, le dîner fut offert par les professeurs; à cette occasion, le fils du professeur Lesbroussart, qui était élève à l'école centrale, avait composé quelques couplets. Voici le premier:

Air: Femmes, voulez-vous éprouver?
En un instant que de douceurs!
Chère exquisite, vins délectables,
Douce joie, accords enchanteurs,

IV

Pour augmenter la valeur de l'enseignement, le législateur de l'an IV avait décidé qu'il y aurait auprès de chaque école centrale une bibliothèque, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de physique et de chimie expérimentales.

A Bruxelles, deux de ces collections acquièrent rapidement de l'importance : la bibliothèque qui renferma dès le début un nombre considérable de livres ; et le jardin botanique qui fut créé et dirigé, tout au moins au début, par un homme de valeur : le professeur Vanderstegen.

Cela donna au conseil d'administration le droit d'écrire dans une lettre du 5 messidor an VIII (24 juin 1800) (1) : « s'il (le ministre) savait enfin que, dans toutes les Ecoles Centrales réunies des Départemens de la Belgique, il n'existe pas ce qui se trouve dans celle de la Dyle ; que le l'aveu du citoyen Champagne, Directeur du Prytanée, qui se trouve actuellement à Bruxelles, il n'existe pas même dans toute l'étendue de la République une Ecole Centrale montée comme la nôtre. »

En sa séance du 5 nivôse an IV (26 décembre 1795), l'administration centrale décida que le bâtiment de l'ancienne cour étant destiné à « servir aux divers locaux nécessaires à l'Instruction Publique » les membres composant la direction de la Bibliothèque Nationale étaient autorisés à y faire transporter tous les livres. Ceux-ci provenaient de diverses bibliothèques appartenant à l'administration (2), de l'Université de Louvain, des maisons religieuses et des maison d'émigrés. Le bibliothécaire de la Serna fut autorisé à vendre les livres inutiles et à employer le produit de cette vente à l'achat d'ouvrages nécessaires.

Grâce à ces mesures, il y eut dès le début un grand nombre de livres à la bibliothèque. D'après une lettre du conseil d'admi-

Et surtout convives aimables.
Apollon combla nos désirs,
Bacchus a marché sur ses traces,
Et pour couronner nos plaisirs
On nous fait espérer les Grâces (bis).

A. N., F. 17/A, 1344¹⁴, Dyle.

(1) Lette au Préfet, A. D. D., 854.

(2) Ancien conseil de Brabant, ancienne Académie, etc.

nistration de l'école, il y en avait 60,000 en l'an VIII (1). Plus tard (an XI), le Préfet écrivait au Premier Consul que la bibliothèque renfermait près de 80,000 volumes (2).

Sept salles de l'ancienne cour étaient affectées au service de la bibliothèque. Le public y avait accès quatre heures le matin et trois heures l'après-midi.

Par son arrêté du 22 vendémiaire an VI (13 octobre 1797), l'administration départementale désigna pour y établir le jardin botanique « l'emplacement dit *la pleine*, situé en face des bâtimens de la ci-devant cour et dans les anciens fossés de la ville y adjacens, formant une dépendance de ces bâtimens et servant autrefois de jardin aux ci-devant gouverneurs des Pays-Bas » (3). Les citoyens Janssens et Vanderstegen furent chargés de prendre immédiatement toutes les mesures convenables pour l'établissement de ce jardin.

Les écuries d'Orange, dépendances de l'ancienne cour avaient également été mises à la disposition de l'école centrale. Elles étaient destinées à recevoir des plantes et des arbustes du jardin botanique (4). Pour compléter l'organisation de celui-ci, il fut décidé d'y bâtir des serres. Il en existait quelques-unes à Louvain, construites par ordre du gouvernement autrichien, l'administration les fit transporter à l'école centrale. En l'an XI, le préfet pouvait dire dans son rapport (5) qu'il y avait à Bruxelles « un jardin botanique entretenu avec beaucoup de soins et dont les serres chaudes et tempérées contiennent plus de trois mille plantes **exotiques** » (6).

(1) Lettre du Préfet du 5 Messidor an VIII (24 juin 1800), A. D. D., 854.

(2) Etat de situation du département de la Dyle, au mois de messidor an XI (juin-juillet 1803) présenté par le Préfet au Premier Consul. A. N., F. 1 C III, Dyle 4.

(3) A. D. D. Reg. 263, p. 4.

(4) La loi du 19 germinal an VI, 8 avril 1798 (*Pasinomie*, 1^{re} série, t. VIII, p. 254; A. N., A. F. III, 516 (n^o 3296.6) affectait à l'école centrale l'Ancienne Cour et ses dépendances. Les écuries d'Orange ne furent remisos à l'école qu'en thermidor an VI (juillet-août 1798). Procès-verbal de la remise: A. D. D., 584..

(5) Voir note 2.

(6) Un moment il fut question d'employer une partie du Parc de Bruxelles comme « supplément au Jardin botanique ». Voir à ce sujet: CH. PERGAMENI, *ouv. cité* pp. 238 à 241.

Le cabinet de physique et de chimie expérimentales fut plus difficile à organiser. On eut surtout recours aux collections de l'Université de Louvain. Dans son arrêté du 21 brumaire an VI (11 novembre 1797) (1), l'administration départementale décidait que : « le citoyen Van Mons, professeur de chimie et de physique expérimentales se rendra incessamment à Louvain et y choisira dans les dépôts provenant de l'université supprimée, les instrumens et ustensiles de chimie et de physique dont il peut avoir besoin pour ses cours ». En attendant que les appareils fussent réunis, le citoyen Walckiers, de Bruxelles, accorda aux professeurs de l'école centrale l'usage de son beau cabinet de physique (thermidor an V, juillet-août 1797) (2). Il n'y eut jamais au cabinet de physique et de chimie une collection comparable à celles qui existaient à la bibliothèque ou au jardin botanique (3).

A l'usage des élèves de la classe de dessin existait un ensemble de plâtres et de gravures. Enfin, une série de tableaux avait également été réunis dans les locaux de l'Ancienne Cour.

La création de ces riches collections montre avec quel profond désir de bien faire l'école avait été organisée (4).

Résumons-nous. L'école centrale a introduit dans notre enseignement les méthodes modernes, achevant ainsi l'évolution pédagogique commencée par le collège thérésien. Elle a contribué à former les musées et le jardin botanique dont la capitale s'enorgueillit aujourd'hui. Enfin, elle a eu une influence appréciable sur le relèvement du niveau intellectuel à Bruxelles, à la fin du dix-huitième siècle (5).

(1) A. D. D. Reg. 263, p. 18.

(2) A. D. D. Reg. 250, nos 1607 et 1616; Reg. 253, nos 3970 et 4284.

(3) Catalogue des instruments de physique et de chimie. A. D. D., 584₂.

(4) Toutes ces collections furent cédées à la ville de Bruxelles après la fermeture de l'école centrale. HENNE et WAUTERS, ouv. cité, t. III, p. 367.

(5) ED. MAILLY, ouv. cité.

Compte rendu de la X^e Semaine Sociale Universitaire (Le Productivisme)

PAR

UN PARTICIPANT

INTRODUCTION

La dixième Semaine Sociale avait choisi pour sujet : « Le Productivisme ». Par ce choix, ses organisateurs rendaient hommage à la mémoire vénérée du fondateur de l'Institut de Sociologie, qui fut, à la fois, un grand industriel et un sociologue éminent.

En un de ces raccourcis saisissants — dont il a le secret — M. Mahaim définit, à la séance d'ouverture de la S. S., la philosophie profonde et humaine du Productivisme.

Le distingué directeur de l'Institut fit ressortir, tout d'abord, combien le sujet de la Semaine était d'actualité.

Depuis le récent désastre économique, le mot d'ordre a été — dans notre pays : produire !

Produire pour réparer les pertes causées par la guerre ; produire pour parer à la crise monétaire — produire, enfin, pour compenser la durée plus courte de la journée de travail.

Cependant, continue M. Mahaim, il n'est pas seulement que de produire ; il faut « ordonner », « rationaliser », l'œuvre de « production » — en un mot, y « mettre de la raison ».

S'attachant à la doctrine du productivisme, l'orateur fait observer qu'il y avait — chez Solvay — plus qu'une théorie économique ; il y avait aussi chez lui une « philosophie sociale ».

Visant à « l'égalité au point de départ », le productivisme avait pour but de réaliser un état « optimum » de la société — où il n'y aurait plus d'injustice — chacun étant à sa place et produisant au mieux.

La philosophie de Solvay était, essentiellement, « la consécration du Travail », conçu, non dans son sens étroit, mais dans son acception la plus « large » — où les forces intellectuelles agissantes et fécondes trouvent la place d'honneur qui leur revient.

Cette philosophie s'oppose à « l'ascétisme » — à la conception désespérante de « la vie qui refuse »...

Elle considère l'homme — non in abstracto — mais comme baignant dans un milieu « donné », et s'efforçant d'en « tirer » le meilleur parti possible.

*
**

La Semaine Sociale avait spécialement pour objet d'étudier des applications de l'organisation scientifique du travail, qui est en effet un instrument de « productivisme ». A vrai dire, cette matière est dominée par un fait paradoxal.

L'« organisation scientifique » destinée à « rationaliser » la production — et l'économie en général — laisse subsister — dans sa terminologie — l'anarchie la plus flagrante. C'est la fable de la « paille et de la poutre ». Prétendant tout ordonner, la rationalisation aurait bien fait de commencer par rationaliser sa propre « conception ». Aux fins de délimiter et de jalonner le champ de nos investigations, nous croyons pouvoir reprendre les termes de l'étude de M. Devinat sur l'organisation scientifique du travail en Europe (1) : « Ce cadre (de l'organisation scientifique du travail) devait comprendre trois ordres de questions :

« 1° L'organisation scientifique du travail entendue dans son sens le plus technique et le plus restreint, soit : application systématique en vue de l'amélioration du rendement, à l'atelier de fabrication comme aux divers services : vente, achat, etc., des entreprises industrielles, de même qu'aux services spéciaux des entreprises bancaires, commerciales, agricoles, des principes de recherche expérimentales mis en lumière par Taylor, et élargis depuis, tels que : préparation du travail, étude méthodique de la tâche, routage, contrôle, étude du prix de revient, — ainsi que l'application à toutes entreprises, privées ou publiques, des

(1) PAUL DURMAT. « L'organisation scientifique du travail en Europe. » (B. I. T., 1927, pp. 3 et 4.)

méthodes d'organisation, de direction et d'administration inspirées de ces mêmes principes.

» 2° *L'organisation scientifique du travail entendue, suivant la formule américaine, dans ses rapports avec le « facteur humain », mais sous la forme où elle est plus particulièrement connue et pratiquée en Europe, à savoir :*

D'une part, l'étude des problèmes de psychologie industrielle et de psychotechnique individuelle et collective (recherche des aptitudes; préparation à sa tâche du chef d'entreprise, du technicien, du contremaître, de l'ouvrier ou de l'employé; orientation et sélection professionnelles) et des problèmes de psychologie du travail (étude de la fatigue, des meilleures conditions d'hygiène, de l'automatisme, de la monotonie, etc.);

D'autre part, l'étude des problèmes de relations industrielles, dans la mesure où ils peuvent contribuer à l'amélioration du rendement; détermination des salaires en rapport avec l'étude scientifique de la tâche; formes diverses de rémunération, durée du travail; méthodes de coopération entre les diverses catégories de producteurs.

» 3° *L'organisation scientifique du travail appliquée suivant les mêmes principes directeurs, mais dans un champ plus vaste, aux problèmes industriels dans leur ensemble, tels que standardisation, élimination du gaspillage, concentration industrielle et commerciale, production et distribution en masse, détermination du rôle des organismes professionnels et gouvernementaux en vue de l'amélioration du rendement dans la production ou la distribution, etc. »*

Voici tracé le cadre de notre enquête.

Quelques mots encore avant d'aborder notre sujet.... ..

Il n'entre nullement dans les prétentions d'un « Semainier » profane d'apporter une contribution nouvelle à l'étude de l'O. S. du travail!

Cette matière, d'une brûlante actualité, fait l'objet — tous les jours — d'une littérature spécialisée des plus abondantes.

Notre seule intention est d'épingler, dans ces quelques lignes, les observations qui ont frappé le plus fortement les « Semainiers » au cours de leur tournée d'enquête.

Les idées maitresses de la rationalisation

Nous croyons utile de mettre en évidence, au seuil de cet exposé, les idées directrices de l'O. S. L'organisation — comme l'a très justement fait remarquer M. Landauer, au cours de la causerie dont nous rendons compte plus loin — a une portée : 1) économique, 2) sociale.

Au point de vue économique, elle répond à deux idées fondamentales. La première est celle d'un accroissement de richesses, lié à une augmentation de rendement, c'est-à-dire — en définitive — l'obtention d'une production plus abondante, à un moindre prix de revient.

L'on retrouve, à tout propos, cette « obsession » de l'économie d'énergie, de temps ou d'argent, cette préoccupation du « *rendement maximum* » : dans le choix et l'utilisation de l'outillage; dans l'importance accordée, non seulement à la qualité technique, mais aussi à la santé et à la psychologie du facteur humain (sélection professionnelle, salaire au « rendement », organisation de services sociaux divers); dans le souci de mettre, à point nommé, les matières premières à la disposition des travailleurs et de ne pas perdre de temps entre les différentes opérations de fabrication (travail à la chaîne); dans la préoccupation d'affecter un espace donné à l'utilisation économique la plus intensive (voir notamment, au cours de cet exposé : la viticulture de Hoeylaert, l'aviculture d'Auweghem); dans le soin de récupérer l'énergie, qui, « avant » la rationalisation, était « économiquement » perdue (voir plus loin, groupement des industries électriques du pays de Liège); dans la spécialisation des industries et leur concentration technique ou juridique.

Le second principe — étroitement lié au premier — est celui d'une *coordination* rationnelle entre les différents rouages de la machine économique.

Coopération harmonieuse, tout d'abord, entre les divers services ou départements d'une même entreprise.

« A quoi bon posséder — nous fait judicieusement observer M. Landauer — un atelier excellemment « monté » au point de vue technique, si le service commercial de l'usine n'est pas en harmonie avec le département de la « fabrication » ?

M. Landauer cite — à ce propos — l'exemple curieux de Ford.

Le « grand » industriel américain est, assurément, un technicien de tout premier ordre. Il a, néanmoins, subi, dans son industrie, deux grandes crises : la première due à l'imperfection de son service financier ; la seconde — qui l'a frappé tout récemment — imputable, paraît-il, à une faute de « psychologie commerciale ». Ford aurait négligé d'adapter, progressivement, sa fabrication à l'évolution du goût des clients — ou plutôt, « des épouses des clients ». Il s'est — *ut fama est* — répandu, peu à peu, parmi ces « dames », le sentiment que la promenade dans une Ford de « type classique » n'était guère de nature à rehausser le prestige de ses occupants. Ainsi, l'industriel américain s'est trouvé finalement obligé d'étudier la transformation « instantanée » de son modèle de voiture.

La tâche n'a pas été mince — surtout dans une usine où la spécialisation de l'outillage et le « taylorisme » ont été poussés à l'extrême !

Coordination à établir, ensuite, entre les entreprises industrielles similaires ou se rattachant à une même branche d'activité économique.

Enfin, coordination — ou plutôt *équilibre* — à réaliser entre la « production » et la « consommation » d'un marché déterminé.

A quoi sert-il de produire « en masse » si l'on ne parvient à écouler ses produits ?

Gare à la crise de surproduction, à son cortège de pertes et de misères : chômages, « staries » d'usine, risques de conflits internationaux épineux, débordant aisément sur le terrain politique.

La mise en application de ces deux idées essentielles de la rationalisation commande l'intervention *réfléchie et intelligente* de la Raison dans l'œuvre économique.

C'est elle qui doit étudier le milieu ou les phénomènes à « tayloriser » ; à elle qu'incombe la tâche de préconiser les mesures propres à réaliser une organisation meilleure des forces économiques.

La rationalisation a, aussi, une portée sociale.

Elle répond aux besoins d'ordre, d'harmonie et de justice qui sollicitent l'esprit et le cœur humains...

Attachant au « facteur humain » dans la production, la considération qu'il mérite; donnant au travailleur l'occasion de se développer dans un milieu plus harmonieux et plus pacifique, — où il se sent apprécié à sa juste valeur —, elle contribue à ranimer, chez le producteur, le sentiment de dignité et d'amour-propre professionnels, à lui rendre la « *joie au travail* » !

Elle coordonne harmonieusement les activités individuelles.
Elle accroît la richesse collective.

Rémunérant, équitablement, le producteur pour un travail plus intensif et de qualité meilleure, elle augmente le pouvoir *d'achat* de tous.

Ainsi, la Rationalisation promet-elle de réaliser, dans notre vieille Europe, ce « prodige » économique qui a valu aux E. U. l'admiration du monde : la hausse des salaires, parallèle à une baisse des prix, baisse qui, à son tour, confère aux salaires une *puissance d'achat* plus grande.

L'O. S., judicieusement conçue, judicieusement appliquée, est appelée à procurer, à tous, plus de prospérité et de bonheur.

Les principes directeurs de l'organisation

M. De Leener, au cours d'un exposé concis et clair, a mis en lumière les règles essentielles de l'organisation.

Il signala, également, quelques *difficultés* et quelques *bienfaits* de la Rationalisation dans l'ordre social.

Tout d'abord, qu'est-ce que l'organisation ?

Est-elle une science ? M. De Leener croit plutôt y voir un *art* — dont la pratique consiste — essentiellement — en l'application d'un certain nombre de *préceptes*.

Organiser, c'est régler les rapports des hommes entre eux et le rapport des hommes avec leur milieu, notamment avec l'outillage.

Cette définition situe très nettement le point de séparation entre l'organisation et la « technique ».

Cette dernière intervient quand il ne s'agit que du rendement de l'outillage, indépendamment de ses rapports avec la main-d'œuvre.

L'organisation n'est — bien évidemment — pas chose nouvelle.

Déjà, dans l'Antiquité, l'érection des « grands travaux » et la conduite des batailles exigeaient la *coopération* harmonieuse de groupes d'hommes associés à la même œuvre.

Cependant, l'organisation, à cette époque, était chose empirique. Ce n'est guère que depuis le XIX^e siècle que l'on a « *fait de l'organisation, méthodiquement, pour elle-même* ».

M. De Leener retrace, succinctement, les « *règles de l'art* ».

Le conférencier commence par citer un exemple caractéristique : celui du « *bordereau d'expédition* » !

L'usage de ce document s'est introduit au service des expéditions, non en vertu d'une règle d'organisation quelconque, mais tout simplement, parce qu'on l'y a jugé d'utilité pratique.

Peu à peu — conscient des grands services qu'il pouvait rendre — on a généralisé l'emploi d'un tel bordereau, qui oblige l'agent responsable d'un service de donner, au sujet du travail à effectuer, certaines indications utiles.

Ainsi l'usage d'un *bulletin* pareil au bordereau d'expédition est devenu un principe d'organisation.

Cet exemple révèle le mode de formation empirique de maintes règles de « *Rationalisation* ».

Un principe essentiel de l'O. S. est celui de l'institution d'une autorité, parfaitement hiérarchisée, qui règle les rapports entre tous les services ainsi qu'entre leurs préposés respectifs.

De l'autorité, dit, notamment M. De Leener, dans sa remarquable étude sur l'organisation du travail (1) dérivent tous les attributs de l'organisation.

Citons, parmi les plus importantes, la division du travail, la définition des attributions, l'assignation des responsabilités

La division du travail est, dit M. De Leener (2), un des moyens d'organisation les plus efficaces.

Elle régit jusqu'à l'exercice de l'autorité elle-même : à l'ancienne hiérarchie militaire où les pouvoirs se délèguent en se subdivisant du haut en bas de la pyramide sans se spécialiser selon la variété des compétences, se substitue, peu à peu, une hiérarchie « *spécialisée* », où les fonctions sont réparties au

(1) DE LEENER : L'organisation du travail. (*Revue Institut de Sociologie*, 1924.)

(2) DE LEENER : op cit.

mieux des aptitudes de chacun, avant que d'être distribuées — ainsi dûment spécialisées — du haut en bas de l'échelle hiérarchique.

Un des vices de l'organisation « traditionnelle » a consisté, précisément, à confier aux contremaîtres devenus, en quelque sorte, des « caporaux à tout faire », des fonctions « universelles sans spécialisation aucune », et dépassant considérablement le cadre de la compétence d'hommes d'instruction et d'éducation rudimentaires.

La définition rigoureuse des attributions est le corollaire nécessaire d'une « division scientifique du travail ».

Un autre axiome de l'O. S. est l'assignation précise des responsabilités.

Il faut éviter absolument le partage des responsabilités, source d'incertitude et de négligences, en un mot, de « *perte de rendement* ».

La rationalisation — au sens étroit du mot — c'est-à-dire le groupement « *rationnel* » des entreprises constitue un facteur d'O. S.

Elle est destinée, notamment, à éviter le double emploi de l'outillage, et à réaliser, de cette manière, entre les intéressés, une division du travail judicieuse.

Elle tend, d'autre part, à augmenter le rendement des *industries* et à en adapter la production aux besoins du marché.

La *standardisation* est, également, un instrument de taylorisation économique.

La « normalisation » des produits permet d'obtenir du personnel ouvrier, dans ses rapports avec l'outillage, une productivité meilleure.

Un des avantages économiques de l'O. S. est de rendre possible une *réduction du personnel* et une *augmentation de la production*.

D'autre part, l'O. S. promet d'avoir, au point de vue social, des répercussions fécondes.

Dans une affaire « bien organisée », l'ouvrier se sent mieux « considéré ». L'atmosphère « morale » y est meilleure; les conflits y sont plus rares, plus faciles à éviter.

Cependant, il convient de ne pas se dissimuler les difficultés sociales de la rationalisation.

C'est ainsi qu'en Belgique l'on n'a pas toujours apprécié à sa juste valeur le rôle du « facteur humain » dans la production.

L'adhésion consciente et active du personnel est, cependant, une condition nécessaire de la réussite de la « taylorisation ».

Il faut en arriver à intéresser les hommes à leur *tâche* : hors de là, point d'*ordre*, point d'*harmonie*, point d'*efficience* à l'usine !

M. De Leener cite, à cet égard, un exemple caractéristique : un ouvrier d'un dépôt de tramways est congédié pour n'avoir pas convenablement graissé une voiture.

Le travailleur prétend qu'il n'est pas coupable, que ce n'est pas lui qui a effectué le travail litigieux. La direction n'a pas été en mesure de lui prouver le contraire. L'« accusé » a pu, dès lors, avoir l'impression « qu'on le cherchait ». D'autre part, n'ayant pas à sa disposition d'éléments de preuve péremptoirs, la direction a été obligée de procéder à une enquête difficile.

Cette procédure, longue et incertaine, était de nature à jeter un trouble dans l'entreprise. La situation pouvait être facilement exploitée par les meneurs et les « trublions d'habitude »...

L'usage d'un document déterminant sans équivoque possible l'agent responsable du travail aurait coupé court à cette controverse fâcheuse.

Ainsi, la rationalisation, par la détermination rigoureuse des responsabilités, contribue à faire régner, à l'usine, l'ordre et la paix sociales.

La standardisation

Les Semainiers ont été très aimablement reçus, au siège du Comité Central Industriel, par M. Carlier, président du C. C. I., entouré de MM. G. Léo Gérard, secrétaire général de l'Association Belge de Standardisation et Reichert, secrétaire du même organisme.

Après la très cordiale allocution présidentielle, M. Gérard — en un exposé lumineux — définit la standardisation et exposa l'action poursuivie, en cette matière, sur le terrain international :

« Etant donné, expose M. Gérard, une série d'éléments quelconques, pouvant être fabriqués en diverses dimensions,

on appelle « standardisation » l'opération qui consiste à choisir dans cette série un certain nombre de dimensions, considérées comme les meilleures et qui doivent donc être fabriquées de préférence aux autres. »

La standardisation suppose évidemment l'entente entre producteurs et consommateurs; elle exige de la part de ces derniers, un effort « d'adaptation » et d'« éducation » approprié.

L'orateur fait rapidement l'historique de la standardisation.

Le premier organisme créé en vue de développer méthodiquement la standardisation fut la British Engineering Association, fondée en 1901.

Il existe aujourd'hui, réparties entre divers pays, un total de vingt associations de standardisation.

Il a été créé une *Association internationale* dont l'A. B. S. fait partie. Cet organisme a pour but d'imprimer une marche parallèle aux diverses associations nationales, de coordonner les résultats obtenus par ces dernières, et de choisir des *standards* internationaux.

M. Gérard, en terminant, insiste vivement sur le fait que la standardisation est une œuvre de longue haleine: elle se heurte au « freinage » de la routine; elle représente, de plus, un effort très coûteux.

Quoiqu'il en soit, les résultats, déjà obtenus, permettent d'augurer favorablement de l'avenir.

*
**

M. Reichert, secrétaire de l'A. B. S., au cours d'un exposé très documenté, entretint les Semainiers de la Standardisation en Belgique.

La Standardisation, dit M. Reichert, se présente sous trois aspects essentiels:

a) *La Standardisation des dimensions*: elle consiste dans le choix des dimensions les meilleures; elle s'applique, notamment, aux boulons, aux filetages, aux organes de transmission, aux formats de papier.

Cette normalisation exige qu'une pièce détériorée puisse être remplacée par une autre identique — ce qui implique une standardisation des *tolérances* dans la fabrication.

b) *La Standardisation de la qualité des matériaux*; enfin
c) *celle des méthodes de calcul des constructions métalliques et de béton armé.*

On unifie également le sens de *rotation* et de *déplacement* des organes des machines (leviers, poulies, freins, boulons).

On étudie la standardisation des *formulaires*, des *dessins* et *documents techniques*.

On standardise la signalisation sur les voies de transport, et la signalisation dans les usines. Cette dernière application de la *normalisation*, tout comme celle qui consiste à fixer des couleurs *standards* pour les conduites de fluides (vapeur, eau, air comprimé) contribue — c'est intéressant à noter — à assurer la *sécurité* du travail.

La diversité de ces exemples démontre combien vaste est le champ d'application de la standardisation.

Une conversation occasionnelle, avec un dirigeant de l'Union des Académies des Sciences historiques nous en a apporté une preuve nouvelle.

Cet organisme, entre autres attributions, s'est vu confier celle de « standardiser » les signes topographiques conventionnels des cartes de l'Antiquité.

Peut-on découvrir une application plus pittoresque et plus inattendue de la *normalisation* ?

Les savants hellénistes et romanistes, eux-mêmes, n'échappent donc point au courant de « taylorisation » universelle...

Nombreux et importants sont les *profits* que procure la standardisation. Citons les principaux :

1° Grâce à l'usage de « dimensions plus logiques », la construction et la fabrication deviennent plus rationnelles.

2° Abaissement du prix de revient, la diminution du nombre de « *types* » différents de pièces permettant la production en plus grande série.

3° Réduction des délais de livraison : comment cela ?

La standardisation rend possible, tout d'abord, la constitution de *stocks* plus importants de matières premières.

D'autre part, la diminution du nombre de « types » produits facilite l'établissement de « tableaux normaux », indiquant la durée *moyenne* de l'exécution des commandes (cf. plus loin :

la rationalisation d'un tissage : tableau dressé par M. Landauer).

Enfin, la matière première étant standardisée, on ne s'expose plus, dans la même mesure, aux mécomptes dus à sa mauvaise qualité.

4° Economie de travail intellectuel : on s'applique à créer, d'emblée — et méthodiquement — les types les meilleurs ; on n'est plus livré, de cette manière, à tous les aléas d'une succession de transformations techniques imparfaites, empiriques et provisoires.

5° Economie d'outillage, due à la réduction du nombre de types de pièces produites.

6° Amélioration de la qualité des produits, conséquence immédiate du travail en série et de la standardisation des tolérances.

7° Réduction des déchets de fabrication, les types standards étant choisis de manière à utiliser au mieux la matière première.

8° Simplification de la comptabilité *industrielle*, grâce au développement de la production en « plus grandes séries ».

*
**

La « normalisation » — les conclusions de M. Reichert le démontrent — concourt, activement, à l'application des deux idées que nous avons mises en « exergue » au début de notre exposé : l'augmentation du rendement et la coordination « rationnelle » des efforts économiques.

Du point de vue social, la standardisation prête à des réflexions troublantes. Elle vise à « normaliser » les produits. Ne tend-elle pas, de cette manière, à enlever à toute production son caractère original, à ravir à l'artisan l'occasion d'imprimer à sa chose le cachet personnel de son âme, de son intelligence ou de son talent ?

Il est intéressant de remarquer, à cet égard, que des pays très individualistes, comme la France, semblent ne pas s'adapter, sans peine, à la discipline de la standardisation.

Il est clair qu'ici, comme en d'autres matières, il convient d'observer une juste mesure.

Poussée à l'extrême, la « normalisation » de toutes choses aboutirait à des conséquences absurdes et fâcheuses.

Que deviendrait la civilisation du pays où l'on chercherait à standardiser les « œuvres » artistiques, où l'on s'aviserait de ramener à un « standard commun » la « personnalité humaine » ?

Sans même aller aussi loin, les promoteurs d'une langue internationale (1) ne seront-ils pas forcés de réserver le domaine de la *vie intellectuelle* aux idiomes autochtones — expression originale du génie propre à diverses contrées ?

La sélection et l'orientation professionnelle

C'est M. Drabs qui nous fit, très obligeamment, à l'Institut des Hautes Études, les honneurs de la maison.

Il nous exposa la raison d'être et les applications de la Standardisation professionnelle.

Cette dernière a produit déjà des effets remarquables, tant au point de vue du rendement qu'à celui de la sécurité du travail.

C'est ainsi que, grâce à la S. P., le rendement de soixante firmes anglaises s'est accru, en moyenne, de 40 % ; que, pour les mêmes entreprises, le prix de revient a diminué de plus de 50 % !

Aux usines *Kodak*, le nombre d'heures perdues à la suite de maladies et d'accidents a passé de 3,608 (en 1924, c'est-à-dire antérieurement à l'introduction de la S. P.) à 1,706 (en 1925).

Aux E. U., la S. P. a réduit, dans une très notable mesure, le nombre d'accidents de chemins de fer et de tramways.

A l'aviation militaire belge, les accidents — avant la S. P. — étaient dus, à concurrence de 2 %, au fait des observateurs, de 18 % à celui des appareils, et de 80 % à la faute des pilotes.

Ce dernier pourcentage, depuis l'introduction de la S. P., est tombé à 20.

★
★ ★

(1) Nous croyons savoir que les associations de standardisation poursuivent des efforts vers la *normalisation* de la langue véhiculaire, pour certains documents techniques.

Le problème de la S. P. se présente sous deux aspects.

1° Un industriel — c'est le cas le plus fréquent — est en quête de main-d'œuvre pour tel emploi : il s'agit de faire choix d'un homme *idoine*.

2° Une série d'individus ont été embauchés par une entreprise : la question se pose de les utiliser au mieux de leurs facultés respectives.

La S. P. ne doit pas être confondue avec l'Orientation professionnelle qui constitue, en quelque sorte, une sélection professionnelle « avant la lettre » — je veux dire : avant l'entrée dans la carrière.

L'« O. P. », comme on la désigne, consiste dans le choix de la profession ou du métier qui conviennent le mieux aux aptitudes du jeune homme à orienter.

Elle doit « pressentir » la *vocation* de l'individu.

Le but économique de l'O. P. est, d'une part, de diminuer le nombre de « ratés », d'autre part, de réaliser, grâce au choix d'hommes idoines, des *économies considérables*.

La S. P. cueille l'individu au moment où il est déjà entré dans la carrière.

Lorsque le travailleur est devenu trop âgé pour exercer son emploi avec fruit, intervient la *Récupération professionnelle*, qui a pour mission d'*aiguiller* l'individu devenu inférieur à sa « tâche » vers une autre occupation, plus adaptée à ses forces débiles.

Pour accomplir son œuvre, il faut au « sélectionneur » :

1° Etudier les qualités que doit réunir le travailleur pour exercer, avec profit, un emploi donné.

2° Examiner si l'on découvre ces qualités chez un individu déterminé.

En général, les « patients » sont, au laboratoire, dociles et confiants.

L'examen débute par une épreuve *sensorielle*, destinée à mesurer les qualités physiques et la subtilité des sens de l'individu.

L'on procède, ensuite, à une mensuration mentale (mesure de l'intelligence, de la mémoire, de l'attention).

On termine, enfin, l'examen par une exploration de « l'affectivité du candidat ».

Une observation psychologique « attentive » du sujet révèle, assez aisément, ses qualités de caractère.

M. Drabs, après sa causerie, nous fit visiter le laboratoire ergologique de l'Institut. Il est bien outillé.

Les méthodes qu'on y applique sont de quatre espèces : la méthode physique, la méthode chronologique, la méthode psychologique, enfin le procédé ergographique qui — le terme l'indique — permet d'enregistrer, sur un graphique, les résultats de l'expérience à laquelle on se livre.

*
**

Il est superflu de souligner l'intérêt primordial d'une S. P. judicieuse. Mettant the « right man in the right place », elle est de nature à faire rendre à la « division du travail » son effet optimum et à accroître, de cette manière, le rendement des entreprises.

Il nous faut, à présent, étudier quelques applications de l'O. S.

Envisageons, tout d'abord, deux expériences en matière agricole.

La culture des raisins à Hoeylaert

Protégée par la forêt contre les âpres vents d'ouest, s'étale, sur la pente de coteaux onduleux, la cité de « verre » d'Hoeylaert.

Les Semainiers y ont été fort affablement accueillis par l'un des principaux viticulteurs de l'endroit : M. Schimp.

Après nous avoir fait faire le « tour » de son exploitation, M. Schimp nous reçut « sous la serre », où il nous donna, sur son industrie, des renseignements fort intéressants.

Une question se pose tout d'abord : pourquoi s'est-il créé, à Hoeylaert, un centre viticole ?

Sans doute, les *conditions géographiques locales* expliquent-elles, dans une certaine mesure, la prospérité de cette industrie. Le rôle de ce facteur a été cependant beaucoup moins important qu'on ne le pourrait croire.

La fortune de Hoeylaert est due, bien plutôt, à l'initiative heureuse d'un homme entreprenant — ancêtre des Schimp d'aujourd'hui — qui, un beau jour, s'avisa de planter la vigne dans son pays.

L'expérience ayant porté des fruits (ou plutôt des raisins), son exemple fut largement suivi, si bien qu'aujourd'hui presque tous les habitants d'Hoeylaert possèdent leur exploitation — ne fût-ce qu'une, cinq ou dix serres.

Le succès de la petite entreprise viticole s'explique aisément : cette industrie n'exige qu'une main-d'œuvre très peu nombreuse ; il n'est pas besoin, au petit viticulteur, de faire appel à l'aide de salariés : le concours des membres de sa famille peut lui suffire.

Notons, en passant, que — chez Schimp — certains travaux, tels l'égrenage, se font à l'entreprise.

Le système adopté par Hoeylaert pour le chauffage des serres a contribué pour une large part au développement de la culture du raisin sous forme de petites exploitations. Ce système consiste dans l'utilisation de foyers fonctionnant à la fois comme foyers proprement dits et comme gazogènes.

Souvent les petits viticulteurs se mettent pendant un certain nombre d'heures, par jour ou par semaine, au service de grandes exploitations.

Il est à remarquer — c'est un exemple de « variété » du travail, de « papillonne » chère à Fourier — que certaines serres sont exploitées par des ouvriers industriels : ces derniers combinent ainsi, très heureusement, une occupation agricole avec le labeur de l'usine.

Le développement de la viticulture a relevé, sensiblement, le niveau de vie de la population.

Pour compléter cet aperçu d'ordre social, ajoutons que les « Boerenbonden » accordent aux petits viticulteurs — tout d'abord — l'aide financière nécessaire à la construction de serres, ensuite, les crédits leur permettant d'acheter le terrain sur lequel les serres ont été construites.

Il s'est créé, entre producteurs de raisins, une coopérative de vente dont le chiffre d'affaires est considérable.

De l'avis de M. Schimp — ceci est intéressant au point de vue de la loi de « concentration industrielle » — l'avenir n'est

ni à la grande ni à la petite entreprise; les deux modes d'exploitation coexisteront, parce qu'ils présentent, chacun, leurs avantages propres.

La petite entreprise est privilégiée au point de vue de la main-d'œuvre dont elle peut obtenir un rendement meilleur. M. Schimp remarque très finement que sur le temps que l'ouvrier met à entretenir huit serres pour son *patron*, il en entretient douze dans sa propre exploitation !

Les grandes entreprises, au contraire, sont avantagées au point de vue commercial. Leurs produits sont plus connus; elles ne doivent pas faire appel, pour l'exportation, à des *intermédiaires* exigeants.

M. Schimp fournit, sur la viticulture, au point de vue plus spécialement économique, des indications intéressantes.

Son exploitation est organisée en vue d'un « rendement maximum ».

La production par unité de surface est, à Hoeylaert, plus abondante que partout ailleurs. C'est une application du principe d'utilisation *rationnelle et intensive* d'un espace donné, application d'autant plus remarquable, en l'occurrence, que les lois de la nature ne permettant d'obtenir de la vigne qu'une récolte par an, le viticulteur doit chercher — par des moyens parfois artificiels — à intensifier le rendement de son terrain.

Il y arrive, grâce à la sélection des produits et à la diversité des époques de maturité. Hoeylaert produit du raisin toute l'année !

Il est à faire, ici, à propos de la forme que peut revêtir la « rationalisation », une observation curieuse : il semble qu'un moyen de rationaliser la production — ou, tout au moins, de la rendre plus rémunératrice pour une entreprise donnée — consiste à « agir à l'encontre des lois naturelles ».

Ainsi, le grand succès d'Hoeylaert, c'est le raisin de la « méchante saison »; les vignes de plein air ne produisent rien en cette période de l'année; le raisin d'hiver s'écoule, par conséquent, plus aisément et à des conditions très profitables.

On peut, dès lors, se poser cette question bizarre : est-ce qu'une des « méthodes économiques » de la « Raison » n'est pas de renverser les lois de la nature et d'obtenir, par des moyens artificiels, des productions anormales plus lucratives ?

La fortune d'Hoeylaert ne peut être, assurément, attribuée au seul fait de « jouer à cache-cache » avec la Nature !

Elle est due aussi aux efforts déployés, avec succès, par les viticulteurs, aux fins de réduire leur prix de revient et d'utiliser, rationnellement, leur terrain...

En voici quelques exemples : Pendant la formation de la vigne — qui dure trois ans — on cultive, sous verre, des légumes divers, des tomates, des concombres ou des melons.

C'est un exemple typique de « culture intensive ».

Pour abaisser son prix de revient, M. Schimp a introduit — au sein de son exploitation — divers perfectionnements, notamment, des voies Decauville pour le transport des engrais et des combustibles ; un système d'arrosage qui, grâce à l'établissement d'un « distributeur central », se trouve absolument indépendant des chutes d'eaux pluviales.

La culture du raisin, à Hoeylaert, a acquis un très grand développement. Il s'est construit à peu près 20,000 serres, produisant, annuellement, 5 millions de kilogrammes de fruits, d'une valeur d'environ 75 millions.

Les serres couvrent une superficie de 300 Ha. Autres chiffres intéressants :

La production annuelle de raisins exige la consommation de quelque 200,000 tonnes de charbon anthraciteux.

Une serre représente un capital de 15,000 à 18,000 francs.

Quant à la vigne, elle ne coûte rien.

Le plus grand pourcentage de la production est destiné à l'exportation. Ce pourcentage s'élève, pour l'exploitation Schimp, à 99 % ; pour la région entière, à 80 %. Parmi les principaux débouchés à l'étranger, citons : l'Angleterre et les Etats-Unis.

*
**

Comme nous l'avons souligné, au cours de ce paragraphe, la viticulture d'Hoeylaert constitue, à plusieurs égards, une application « d'organisation scientifique ».

Elle réalise de la « culture intensive » ; elle produit le raisin à un prix de revient « minimum ».

Elle mérite, d'autre part, au point de vue social, une marque spéciale d'intérêt.

Elle démontre que si l'O. S. commande une réglementation méthodique des activités individuelles, elle requiert néanmoins (la réalisation de l'ancêtre Schimp en est un exemple) le concours d'initiatives personnelles.

Permettant l'exploitation sous forme de petite propriété, la viticulture d'Hoeylaert représente un élément de conservation et de paix sociales.

Ajoutons enfin que travaillant surtout à l'exportation, la culture du raisin sert précieusement l'intérêt national.

L'aviculture à Auweghem

Prenons, à présent, le chemin de la Flandre... Dirigeons-nous vers Auweghem, petit « patelin » tranquille, situé aux environs de Synghem, à proximité de la route de Gand à Audegarde.

Si Hoeylaert est le pays du raisin, Auweghem est la patrie des œufs...

Posons-nous, comme au chapitre précédent, cette question liminaire : Pourquoi Auweghem — et ses environs — sont-ils devenus un centre avicole ?

Notre réponse sera toute pareille à celle que nous avons donnée à propos d'Hoeylaert : la situation du pays, peu propice à « l'industrialisation » explique, dans une certaine mesure, le développement de l'aviculture dans cette contrée.

Il n'en reste pas moins que les fermiers de l'endroit doivent leur fortune, essentiellement, à l'initiative des hommes entrepreneurs qui sont parvenus à tirer d'une région excentrique, ne se prêtant guère au développement de l'Industrie, le parti le plus avantageux.

C'est de la « rationalisation », et de la meilleure !

Comme à Hoeylaert, nous avons joint, à Auweghem, la personne parfaitement qualifiée pour nous donner, sur l'activité économique essentielle de la région, tous renseignements désirables.

M. Van Simaeye exploite, avec sa famille, l'une des entreprises avicoles les plus importantes du pays.

Sur de vastes étendues de terrains herbeux, s'alignent, bien aménagés, une série de poulaillers où habitent des milliers de gallinacés animés et bavards.

Toutes les pensionnaires sont des « Leghorn » blanches : la S. P. a, ici, accompli son œuvre : ces dames de « race » témoignent — pour la ponte — de qualités exceptionnelles.

Le domaine Van Simaeye mesure 9 Ha. : 3 sont réservés à la culture de la verdure destinée aux poules, les 6 autres forment le verger, où s'élèvent les poulaillers — et qui est divisé en parquets clôturés.

L'entreprise des Van Simaeye — ceci constitue un nouveau trait de « rationalisation » — est *spécialisée* : sauf un petit commerce d'engrais et d'outillage avicoles et l'exploitation — tout à fait accessoire — du verger, cette ferme modèle est uniquement organisée en vue de la *ponte rationnelle*. M. Van Simaeye ne s'occupe point de « sélection » de races.

Il achète, en février-mars, des poussins d'un jour chez des couveurs réputés des environs ; ces poussins passent six mois à l'élevage ; devenus « poulettes », ils restent en ponte pendant trois hivers et deux printemps, après quoi les poules sont revendues au moment où l'en en peut « faire » le meilleur prix.

La société avicole d'Auweghem est une société « exclusivement féminine » : les coqs en sont « radicalement » exclus. Pourquoi ? Les œufs non fécondés plaisent davantage à certains consommateurs et se conservent plus facilement ; d'autre part, l'absence de coqs réagit favorablement — paraît-il — sur le moral des poules.

Cette « misanthropie » est poussée très loin : c'est au point que les « coquelets », sans valeur marchande, sont donnés en pâture aux jeunes poulettes !

M. Van Simaeye — c'est un nouveau trait d'organisation scientifique — fait de la « culture intensive » : alors que les fermiers n'élèvent que 300 à 400 poules par Ha., M. Van Simaeye en concentre sur le même espace, une moyenne de 2000.

M. Van Simaeye comptait acheter, au début de 1928, de quinze à vingt mille poussins.

Il se proposait d'avoir en ponte, en novembre 1927, 20,000 sujets.

Il projette d'étendre son entreprise et construit, dans ce but, de nouveaux poulaillers.

L'exploitation « rationnelle » d'Auweghem a pour but essentiel, depuis la guerre, le « rendement » de la ponte d'hiver.

Grâce à une nourriture « scientifiquement » composée et préparée avec soin, grâce — surtout — à l'éclairage électrique des poulaillers, qui donne aux poules l'illusion de la lumière du jour, M. Van Simaeye est parvenu à obtenir une ponte d'hiver de plus en plus abondante.

Un petit journal local donne, sur ce point, les chiffres suivants : « En 1923-1924, on ramassait en hiver 150 à 200 œufs par jour de 800 poules ; en 1924-1925, on récoltait en novembre-décembre journallement 700 œufs de 1600 poulettes et de 400 poules de plus d'un an. En 1925-26, on obtenait à la même époque 1200 œufs de 1200 poulettes et de 1800 poules de plus d'un an. Cet hiver (c'est-à-dire 1926-1927), on a ramassé, par jour, 2000 à 2500 œufs de 3000 poulettes et de 3000 poules de plus d'un an. »

Nous croyons opportun de rappeler, ici, la réflexion que nous avons émise à propos du raisin d'hiver d'Hoeylaert.

La « rationalisation » de l'exploitation Van Simaeye consiste, dans une très large mesure, à obtenir, à l'aide de moyens artificiels, une production intensive à un moment où les fermiers n'apportent, au marché, qu'une petite quantité d'œufs.

Pendant l'hiver 1926-1927, M. Van Simaeye a vendu une moyenne de 30,000 œufs par semaine. *O! fortunatos minium...*

La ferme Van Simaeye est rationalisée à d'autres points de vue : un des principes capitaux de l'organisation scientifique consiste à connaître, avec précision, le rendement de son entreprise. Van Simaeye a établi une comptabilité par poulailler : il sait exactement quelle est la productivité d'une poule, la première, la deuxième et la troisième année de ponte.

D'autre part, il s'est organisé, parmi les membres de la famille Van Simaeye, une véritable « division du travail », tant il est vrai que l'O. S., comme nous le faisait remarquer M. Landauer, pénètre jusque dans les rouages de l'économie domestique.

Quant à la vente des œufs, elle se fait à des marchands, à des intermédiaires, qui les portent au marché. Chose curieuse : ce marché, nous dit M. Van Simaeye, est dominé, à l'heure actuelle, par une grosse firme allemande.

Les « Boerenbonden », qui s'intéressent aux petits producteurs, s'occupent également de la vente des œufs ; cependant, le

coût élevé de cette activité commerciale, notamment les frais de transport qu'elle entraîne, n'a pas permis à la grande organisation catholique d'évincer les autres acheteurs.

Une concurrence se livre également, entre le commerce privé et les « Boerenbonden », pour l'achat des denrées nécessaires à l'alimentation des poules.

Tant au point de vue économique que social, il est intéressant de remarquer que l'aviculture — tout comme la culture de la vigne, à Hoeylaert — se développe sous forme de petites exploitations. Celles-ci sont possédées, souvent par des ouvriers industriels qui trouvent, dans cette occupation agricole, une diversion et un complément heureux au labeur de l'usine.

Une des raisons du succès de la petite exploitation est ici, comme à Hoeylaert, le besoin minime de main-d'œuvre. M. Van Simaeye n'occupe que deux ouvriers, tout au plus trois au moment de la ponte d'hiver.

Notre interlocuteur — est-ce un plaidoyer pro domo ? — accorde la préférence à la grande exploitation, qui, selon lui, grâce au volume de sa production et au prix qu'elle en peut obtenir, accuse un rendement meilleur.

Quant au besoin minime de main-d'œuvre, s'il facilite l'exploitation sous forme de petite propriété, il ne constitue cependant pas un désavantage majeur pour la grande exploitation : les frais de main-d'œuvre n'augmentent pas proportionnellement à l'étendue de l'entreprise ; d'autre part, la grande exploitation, elle-même, ne doit pas avoir largement recours aux services d'ouvriers salariés ; la main-d'œuvre familiale lui suffit dans une large mesure.

Il nous faut terminer ce chapitre par une dernière observation, d'ordre psychologique : pour mesurer l'évolution sociale que l'O. S. a déterminée, à Auweghem, il est caractéristique de comparer les deux générations qui y travaillent : celle d'avant et celle d'après la rationalisation !

Le père Van Simaeye est le vrai type du « rural » : il a la peau tannée par l'air des champs, le visage ouvert, l'attitude lourde, le geste rude du paysan flamand. Il n'y a, dans sa tenue, de recherche aucune : il parle, de bon sens, franc et dur !

Le fils, lui, est plus polissé : il porte le vêtement bourgeois, la « cravate aux couleurs vives » ; il a le verbe plus réfléchi,

plus prudent; tout, en lui, révèle le commerçant, « presque » l'industriel, déjà...

*
**

Poursuivons à présent, notre enquête sur le terrain industriel; étudions, tout d'abord, une des grandes réalisations de l'idée de Rationalisation en Belgique: le programme coopératif des centrales électriques dans le bassin de Liège.

L'Union des Centrales Electriques du bassin de Liège

Dans cette matière, essentiellement technique, nous croyons devoir céder la parole, ou plutôt la « plume », à un spécialiste distingué, à M. Houbart, qui, en une conférence remarquable, exposa, aux Semainiers, le mécanisme de l'Union des Centrales Electriques.

Nous nous bornerons à tâcher de faire ressortir, à l'issue de cet exposé, les caractéristiques essentielles que présente cette organisation coopérative, au point de vue de la Rationalisation (1).

« La coopérative a été constituée à Liège, le 20 octobre 1919.

» Les groupements de Centrales Electriques ont pour but d'accroître l'économie générale de marche et la sécurité d'exploitation des entreprises raccordées. Leur objectif vise donc :

» a) A économiser le combustible en substituant au charbon les disponibilités temporaires ou permanentes en gaz de hauts fourneaux et en produits de récupération;

» b) A économiser la main-d'œuvre et les immobilisations pour installations génératives, en unifiant les organisations des centrales de production;

» c) A faciliter la lutte de l'industrie contre la concurrence étrangère en réduisant les prix de revient de la force motrice dans les entreprises consommatrices.

» Comment ces groupements atteignent-ils leur but économique ?

(1) Nous venons de lire dans l'*Echo de la Bourse*, qu'il est question de transformer cette coopérative en société anonyme.

- » 1° En régularisant, par compensative réciproque, les courbes de charge individuelle;
- » 2° En améliorant l'*utilisation* des machines;
- » 3° En utilisant au maximum les sources d'énergie les plus économiques, notamment les gaz des hauts fourneaux;
- » 4° En mettant en commun les réserves;
- » 5° En faisant apparaître des excédents de puissance génératrice, par la réduction relative de la pointe totale de charge;
- » 6° Enfin, en rendant possible, pour les installations, l'emploi d'unités de plus grande puissance et plus économiques que celles que l'on pourrait installer chez chaque consommateur particulier. »

L'Union des Centrales Electriques du bassin de Liège est, en Europe, le groupement le plus ancien de l'espèce.

Il réunit les centrales électriques et les réseaux de plus de trente entreprises, parmi lesquelles on compte des sociétés charbonnières, métallurgiques, de tramways et de distribution publique.

Les usines métallurgiques du groupement produisent l'énergie au moyen de gaz de hauts fourneaux et de fours à coke; certaines d'entre elles, de même que les charbonnages et les centrales de distribution, emploient la houille.

Enfin, la S E R M A utilise les disponibilités hydro-électriques de la Warche.

Les installations de l'Union comprennent donc, actuellement, 29 moteurs à gaz, 41 turbines, 11 machines à piston à vapeur vive et 3 turbines hydrauliques.

La puissance génératrice totale atteint aujourd'hui près de 150,000 kw., soit plus de 90 % de la puissance motrice installée dans la Province de Liège; elle se décompose en 50,000 kw. de moteurs à gaz de hauts fourneaux et de fours à coke et 85,000 kw. de turbines et de machines à vapeur et 15,000 kw. de turbines hydrauliques.

*
**

Les échanges d'énergie s'effectuent sous forme de courant triphasé. Un réseau commun d'interconnexion établi sur les

deux rives de la Meuse, relie entre elles, les différentes stations génératrices des Sociétés affiliées.

Ces « feeders » permettent non seulement, les fournitures entre centrales, mais encore assurent les échanges entre machines, capables de garantir une bonne marche en parallèle. Le réseau actuel comporte une longueur totale de 240 km. de câbles à haute tension, câbles téléphoniques et de signalisation et de câbles pilotes.

La grandeur et la diversité des installations génératrices ont nécessité l'édification de 37 sous-stations de raccordement importantes. En plus, l'Union a installé, à Ougrée, au centre de gravité électrique du réseau, une sous-station centrale de coupure permettant d'effectuer toutes les manœuvres nécessitées par les besoins de l'exploitation...

Dans son principe, le groupement n'est pas une simple fédération de vendeurs, apportant à la communauté des énergies de même nature, rendues utilisables par les seuls moyens de producteurs individuels. Remplissant ses fonctions logiques, il est avant tout un organisme économique de production en commun, mettant en valeur l'énergie de déchet des divers affiliés.

Le but fondamental poursuivi consiste à obtenir une exploitation d'ensemble, la plus économique, tout en respectant la liberté d'assurer sa consommation propre par ces moyens de producteurs individuels. Remplissant ces fonctions logiques, utile, les centrales raccordées sont donc conduites dans leur ensemble, comme s'il s'agissait d'une exploitation unique.

Ces diverses centrales ne sont considérées comme les éléments d'un système auxquels, toutes proportions gardées, on attribue la même valeur productrice qu'à une unité dans une station génératrice indépendante...

— La marche est donc réglée, les machines sont mises en marche, chargées, déchargées, ou arrêtées en tenant compte uniquement de l'économie de l'ensemble. Après satisfaction des besoins individuels, les excédents de puissance génératrice, temporaires ou permanents, sont mis à la disposition de la communauté. Les centrales sont classées en diverses catégories suivant le prix auquel elles peuvent produire l'énergie et la fournir au réseau.

L'usage de leurs divers éléments de marche normale et de

réserve est réglé non seulement d'après leur économie générale et les besoins du moment, mais encore d'après les suggestions qu'impose l'organisation d'un service régulier.

La production et la consommation ayant lieu en des points multiples et tous les avantages de l'Union provenant d'une coopération rationnelle, sûre et rapide, un service spécial, le *Load Dispatching*, en relation permanente avec les centrales, est chargé de la répartition des puissances à produire ou à consommer et les indications de mise en marche ou d'arrêt des machines.

Il exerce son contrôle sur la répartition de l'énergie depuis sa production jusqu'à son emploi chez le coopérateur et en conséquence, sur tous les appareils affectant la production, le transport et la distribution de cette énergie.

Cette organisation permet de prédéterminer les conditions de marche les plus avantageuses de chacune des centrales et de les guider dans leur production d'électricité. De plus, elle assure la possibilité de combler immédiatement tout déficit qui pourrait se produire dans les stations génératrices et de prendre des mesures pour rétablir le fonctionnement régulier de lignes mises momentanément hors service par suite d'accident.

En vue de réaliser ce programme, l'Union a créé dans les bureaux de son siège social, c'est-à-dire au centre de gravité géographique du réseau, une sous-station de répartition de la charge où se tient en permanence, en relation constante avec toutes les centrales raccordées, le *Load Dispatcher*.

Toutes les stations génératrices sont réunies par un réseau téléphonique local à ce poste de répartition.

En conversation téléphonique presque constante avec les chefs de centrales et les wattmen, le *Load Dispatcher* inscrit dans un journal, les renseignements de toutes natures, utiles à sa fonction; prévisions d'arrêt ou de mise en marche des machines productrices; prévision de consommation, changements survenus dans les programmes de prévision, mesures d'organisation pour mises hors et sous tension des feeders, bans, sous-stations, etc... En même temps, des appareils répéteurs le renseignent à tout instant sur la tension, la périodicité, etc.

Des signaux lumineux et acoustiques indiquent, sur un schéma de l'ensemble du réseau, les différentes manœuvres exécutées, le sens des échanges d'énergie, les pertes à terre. En

cas d'accident sur une ligne ou dans une centrale, le « Répartiteur » peut ainsi prendre immédiatement les mesures nécessaires pour rétablir le fonctionnement régulier des installations.

Sur la base des renseignements recueillis, des indications de son schéma et en s'aidant de la connaissance profonde de la nature des installations, de leur configuration et de leur fonctionnement, il dresse la place de répartition des charges entre les différentes centrales, il transmet les ordres de mise en marche, de charge et de décharge des unités et répartit les échanges.

En même temps, il règle la fréquence, la tension et le cas du réseau.

Le *Load Dispatcher* est donc le véritable cerveau de l'entreprise : il coordonne, suivant les règles générales admises à l'avance, les efforts des divers éléments constitutifs du groupement. Il assure un fonctionnement régulier de l'ensemble des installations, une marche économique et un secours rapide et efficace.

*
**

La tarification de l'énergie échangée est établie de telle façon que les sommes que les associés ont à payer au groupement ou qu'ils ont à en recevoir soient égales à la réduction ou à l'augmentation des dépenses qu'entraîne pour leur propre exploitation la marche en parallèle par rapport à la marche indépendante.

L'application de cette règle dégage l'économie du groupement sous forme de bénéfice de l'entreprise : la répartition de ce bénéfice aussi bien en intérêt au capital qu'en ristourne aux kw.-h. achetés et vendus, assure aux producteurs et aux consommateurs, un intérêt constant à participer aux opérations du groupement.

Assurer l'équivalence des dépenses dans la marche en parallèle et dans la marche indépendante revient à vendre et à acheter l'énergie aux prix de revient auxquels cette énergie est ou serait produite par les propres moyens du producteur ou du consommateur. Dès lors, pour régler les échanges, il est nécessaire de dresser les barèmes du prix de revient de l'énergie dans les diverses conditions de production techniquement différente qui se présentent chez un coopérateur quelconque.

Les frais de production sont décomposés en leurs constituantes, à savoir : intérêt et amortissement du capital investi dans les installations de production, frais d'exploitation et frais de combustible supplémentaires.

Les prix de fourniture ou d'achat d'énergie au réseau comportent en partie ou en totalité, ces constituants du prix de revient suivant les conditions de marche particulière et variable de chaque affilié.

Divers appareils, de même que les indications et relevés du poste de *Load Dispatching* permettent de fixer les conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges et d'établir les bases des redevances des différents coopérateurs.

*
**

Dans le domaine de l'*amélioration générale de l'économie de marche* des centrales et de ses affiliés, l'U. S. E. a joué un rôle de plus en plus actif.

La compensation des courbes de charge et une meilleure utilisation des machines permettent de récupérer dans les conditions actuelles de marche, une puissance de $> 15,000$ kw.

Grâce à l'organisation du *Load Dispatching*, les échanges d'énergie qui représentent environ 20 % de la consommation totale des affiliés de l'Union, dépasseront, cette année, un total de 90,000,000 kw.-h.

La substitution des gaz de hauts fourneaux, autrefois perdus et de produits de récupération au combustible cher qui aurait été consommé en marche indépendante par des machines que le groupement permet d'arrêter ou dont il évite l'installation, procure actuellement une économie annuelle de 110,000 tonnes de charbon.

Le groupement est intervenu également tout spécialement pour améliorer la sécurité individuelle de marche de ses affiliés.

Au cours de l'exercice écoulé, la réserve commune a été utilisée 993 fois et plus de 14,000,000 de kw.-h. ont servi à porter secours à des coopérateurs dont les installations productrices étaient temporairement hors d'état de pourvoir à leurs besoins.

L'action salvatrice de l'Union a été efficace pendant les inondations de 1925-1926.

*
**

Il apparaît, même au profane, que le groupement des Centrales électriques de la région de Liège présente, au point de vue de l'O. S., des caractéristiques tout à fait intéressantes.

Il ressort pleinement de l'exposé, que nous avons résumé, que l'organisation de l'Union répond aux deux idées capitales — mises en relief au début de cet article : Augmentation du rendement, coordination rationnelle des efforts économiques.

Il suffit de rappeler, à cet égard, l'énoncé des buts de l'entreprise.

Le système de la tarification des échanges d'énergie, très élégant, très « rationnel », est digne également de retenir l'attention.

Enfin, comme l'a très judicieusement fait ressortir M. Mahaim, à l'issue de la conférence de M. Houbart, l'institution du *Laod Dispatching* présente un intérêt puissant !

Le dispatcheur constitue le *cerveau de l'organisation*. Il y met de la raison.

Il a pour « tâche » de relever, exactement — et à tout instant — les possibilités et les besoins des diverses « cellules » de l'organisme dont il constitue le centre « cérébral » ; de coordonner, au mieux des intérêts de l'ensemble, les activités des multiples rouages dont il est le chef et le guide : il est, selon l'expression de M. Landauer, le *maître de l'ordre du travail*.

La rationalisation d'un tissage

Nous voici dans le Nord, où M. Salmon nous réserva l'accueil le plus cordial, où M. Landauer, secrétaire du comité belge d'organisation scientifique du travail, nous entretint pendant quelques heures — dont les Semainiers ont emporté le souvenir le plus plaisant et le plus vif — de l'O. S. en général, et, en particulier, de l'œuvre de « taylorisation » remarquable qu'il a entreprise au tissage d'Armentières. M. Landauer réunit des qualités qui ne sympathisent que trop rarement.

A un talent unique d'organisateur; à la vigueur réaliste de l'homme d'affaires, il joint une foi ardente en l'œuvre magistrale à laquelle il consacre le meilleur de ses instants.

Son éloquence claire et forte rend attachants les exposés les plus arides; il « anime » les choses de son travail: on sent que, pour lui, ces choses ont une vie, une âme!

Suivons M. Landauer, pas à pas, dans son très intéressant exposé.

*
**

Le tissage est en voie de « taylorisation ».

Cette œuvre, qui a commencé il y a dix-huit mois, durera de trois à cinq ans.

Pourquoi cette durée si longue?

Il faut compter avec: 1) les oppositions syndicales, 2) les entraves posées par la routine, 3) le coût de la taylorisation.

Remontant à la philosophie de la rationalisation, M. Landauer expose que l'organisation scientifique n'est, en somme, qu'une application particulière de la *méthode expérimentale*.

Elle est, dans l'industrie, la mise en pratique de la philosophie de Descartes, de la doctrine de Claude Bernard.

Taylor, d'ailleurs, a reconnu l'origine latine de sa méthode

La maxime première du taylorisme est: « *Nosce te ipsum* », ou, plutôt: « sache, exactement, ce que tu fais ».

Une usine qui n'est pas scientifiquement organisée « ne se connaît pas ».

La tâche initiale à accomplir est de « faire le point », de constater « ce qui est », « où l'on va ».

C'est pourquoi l'entreprise taylorisée dresse un « bilan » mensuel de son activité: les erreurs sont moins lourdes; on peut s'en apercevoir à temps.

*
**

L'O. S. vise à obtenir la plus grande production possible.

La tâche est à la fois d'ordre économique (il est, en économie politique, des lois dont il faut s'efforcer de tirer le parti le meilleur), et d'ordre social.

L'œuvre à accomplir ne se limite pas au département de la fabrication : elle doit s'étendre à tous autres départements, notamment, aux services commercial et financier de l'entreprise.

Rappelons, à ce propos, les deux crises de Ford — auxquelles nous avons fait allusion au début de cet article.

La production *en masse* ne sert de rien, si l'on ne se trouve pas en état de l'écouler...

Gare au péril de surproduction, gros de troubles et de misères, et qui ne déchaîne que trop souvent la « concurrence des baïonnettes » : la rationalisation doit chercher à équilibrer ces deux éléments qui ont tendance à être en déséquilibre : l'*offre* et la *demande*.

Un principe essentiel guide l'entreprise rationalisée : l'économie de temps : « *Time is money* » ; épargner du temps, c'est augmenter le rendement.

Dans une usine taylorisée, on est littéralement « harcelé » par le temps. Ainsi, il importe que les matières premières se trouvent mises — à point *nommé* — à la disposition du travailleur qui les doit mettre en œuvre.

Le « travail à la chaîne » peut être cité en exemple de moyen, efficace, de réduire la *durée* de la production.

M. Landauer, remontant le cycle des opérations constituant l'activité de l'entreprise, se place au moment où arrive, à l'usine, une commande.

La première question qui se pose est celle du « délai de livraison ».

Il faut savoir quand on pourra livrer !...

La connaissance exacte du « rendement » de l'usine permettra de répondre à cette question.

Qu'est-ce que le rendement ?

C'est — notion industrielle de première importance — le rapport de la *Production effective* à la *Production théorique*, c'est-à-dire à la production que l'on devrait atteindre, si tous les éléments concourant à cette production déployaient, à tous moments, leur *efficience* maxima, si l'on ne devait tenir compte des pertes de temps accidentelles — et inévitables — au cours de la fabrication (distractions, absences momentanées de l'ouvrier, bris de fils, etc.). Très souvent, dit M. Landauer, la marche d'une usine est basée sur le seul prix de revient : c'est

là une notion qui n'a aucune valeur, parce que mesurée à l'aide d'un mètre variable.

L'orateur explique comment on évalue le rendement au moyen d'un calcul automatique des temps.

On annote, pour chaque pièce confectionnée, les circonstances spéciales de sa production.

On collationne, par année, les résultats obtenus.

On calcule, de cette manière, le rendement « moyen » de chaque qualité de fil. M. Landauer, pour « exprimer » le résultat de ces calculs et pour comparer, « au rendement moyen », la production effective de l'usine, a imaginé un système de tableaux fort ingénieux, indiquant — à tout moment — à la direction de l'entreprise, *où en est l'exécution de chaque commande, et lui révélant* tout retard éventuel sur le délai normal de fabrication.

Voici une brève description du système :

Aux murs du bureau de la « direction », se trouvent apposés de grands tableaux en bois, où sont aménagées une série de rainures horizontales superposées.

Les indications relatives à chaque métier y occupent une rainure spéciale.

Des bandelettes de papier, intercalées dans les rainures, figurent les commandes en cours de fabrication.

Des cordons verticaux sectionnent les bandelettes en un certain nombre de tranches, représentant la quotité de la commande à confectionner en un laps de temps donné.

Ces tableaux sont dressés par un personnel sélectionné.

Les différences constatées entre le rendement « moyen » d'un métier, — rendement calculé, comme il a été dit, sur le travail d'une année — et la production effective de ce métier, pour l'exécution d'une commande déterminée, sont extrêmement minimes.

Les erreurs n'excèdent guère « un jour » sur des délais de livraison parfois longs.

La connaissance exacte de la marche de l'usine présente de grands avantages.

Le service de fabrication se rend compte de ses responsabilités. Il se « sent » surveillé. Il se trouve obligé de donner la raison d'un retard ou d'un accrochage éventuels.

M. Landauer émet, ici, quelques réflexions d'ordre psychologique.

Il faut éviter d'adresser au personnel des *observations*. Il est préférable de « l'interroger », de lui demander des « explications ».

Déceler les retards présente un autre avantage : celui de pouvoir y remédier au plus tôt.

Dès qu'un retard se révèle dans la production, la direction peut, en connaissance de cause, en demander compte aux travailleurs responsables.

Les ouvriers se sentent *surveillés*. Le désir de n'être pas « signalés » constitue, pour eux, un stimulant, un encouragement à bien faire.

*
**

M. Landauer, dans les entreprises qu'il taylorise, réagit contre un défaut très fréquent dans les usines qui ne sont pas organisées scientifiquement, à savoir la trop grande variété de types de produits fabriqués. Ainsi, dans une affaire textile qu'il a « rationalisée », M. Landauer est parvenu à réduire le nombre de qualités produites de plus de 100 à 4 !

Cette « standardisation » (cf. exposé Gérard) commande une adaptation de la clientèle.

Il se pose là une question d'organisation commerciale.

*
**

Le chef coordonne l'œuvre des préposés qui s'échelonnent du haut en bas de la hiérarchie industrielle.

Il faut qu'il soit, tout à la fois, un parfait technicien, un psychologue averti et un « organisateur », qui sache « adapter » l'organisation de l'usine à ses besoins économiques.

Sa tâche est essentiellement une tâche de « *dispatching* », — de préparation et de répartition du travail.

Toute rationalisation tend à établir une démarcation nette entre l'activité des « *dispatchers* » et celle des « agents d'exécution ».

Le chef est le « maître de l'ordre du travail » :

Dans l'industrie textile, les matières premières font l'objet de spéculations fantastiques : des tableaux, analogues à celui

que nous avons décrit plus haut, renseigne à la direction la quantité de matières premières nécessaires à l'exécution des contrats en cours, la quantité de mêmes matières dont dispose l'usine, et enfin, ses disponibilités en devises étrangères.

Ainsi donc, le chef est, par ces divers tableaux, mis, à tout instant, en présence des données qui vont lui permettre d'exercer son jugement de « *dispacher* », de diriger, en pleine connaissance de cause, l'activité journalière de l'entreprise.

*
**

Revenant au problème comptable, M. Landauer expose que toute opération de fabrication est comptabilisée : cette comptabilité est traduite en « diagrammes ».

Le personnel du bureau de la direction dresse l'inventaire perpétuel, destiné à contrôler le service de comptabilité : périodiquement, on lance un coup de sonde, on procède au « contrôle effectif » de l'un ou l'autre poste de cet inventaire : un même poste est vérifié deux fois par an.

Abordant l'aspect commercial de la rationalisation, M. Landauer rappelle que, pendant longtemps, l'on ne s'est attaché qu'à l'organisation de la *production*.

Cette indifférence à l'égard du problème commercial provient, sans doute, du fait que l'économie mondiale, ayant connu, jusqu'à une date récente, une ère de prospérité ascendante, la production, à cette époque, ne dépassait pas *en période normale* les possibilités de consommation du marché.

Ce sont les Américains qui, les premiers, se sont avisés de rechercher les économies qu'il était possible de réaliser dans le service des ventes.

Aujourd'hui, l'on se préoccupe de l'étude des *prix* et, en même temps, de l'organisation de la campagne d'éducation du consommateur.

Le tissage de M. Landauer dresse un diagramme des ventes.

En général, les usines calculent ce que leur rapporte, en moyenne, un lot de commandes de genres divers : il est intéressant, au contraire, affirme M. Landauer, de « distinguer » les commandes qui « paient ».

On en arrive, ainsi, à réduire le nombre de qualités produites. L'usine peut baisser ses prix et « imposer sa qualité » : le pro-

blème commercial, dès lors, ne se pose plus, ou, du moins, il se trouve « résolu »; suivant l'expression pittoresque de M. Landauer, il s'exerce une traction de la vente au produit.

Le mot d'ordre doit être, au point de vue commercial : Réaliser un produit de bonne qualité et dont le prix soit en rapport avec la capacité de l'acheteur.

L'application de ce principe sera tout bénéfique pour l'industrie.

*
**

M. Landauer examine, en terminant, l'aspect social de l'organisation scientifique.

Les ouvriers doivent concevoir le désir de « s'élever » dans la hiérarchie sociale.

Il faut qu'ils exécutent leur travail avec « bonne volonté ».

La besogne faite de mauvaise humeur est défectueuse, déficitaire.

Il est nécessaire, aussi, que le travail s'accomplisse dans des conditions d'hygiène parfaite.

Quant aux « hauts salaires », ils contribuent à rendre l'ouvrier confiant et loyal; ils constituent, pour le producteur, un stimulant des plus précieux.

Cependant — c'est une nécessité économique inéluctable — toute élévation de salaires implique une augmentation de rendement.

Il appartient au chef de donner l'exemple de la bonne volonté, aux fins d'inspirer la même mentalité à l'ouvrier.

Si l'employeur manque à ce devoir, le personnel se démoralise.

M. Landauer se montre favorable à l'institution des surintendantes d'usine, dont il a fait l'expérience.

L'intervention de ces surintendantes est nécessaire, parce que le « chef » ne peut connaître, individuellement, les ouvrières : c'est, en effet, un défaut trop connu de l'organisation moderne que celui d'avoir éloigné le patron de l'ouvrier, devenu, aux yeux du premier, un simple *numéro*.

L'institution des surintendantes n'est pas encore *crystallisée*.

Le rôle de ces femmes est éminemment délicat : il exige la réunion de qualités de charme physique, de jovialité, — qui inspire la sympathie et crée une atmosphère plaisante, — de tact

subtil, qui désarme les susceptibilités latentes des chefs subalternes, prédisposés à accueillir — avec mauvaise humeur — l'arrivée, à l'usine, d'une *gradée* qu'ils préjugent sans expérience et sans capacité technique aucune.

L'organisation scientifique est un bienfait social.

Le salarié gagne davantage; son rendement s'accroît; il crée de la richesse au plus grand bénéfice de la classe ouvrière, des patrons et de la généralité des consommateurs.

L'ouvrier travaille dans une entreprise où il gagne bien sa vie: il y est heureux.

L'O. S. limite le nombre de grèves: elle favorise la paix sociale.

Elle est tout profit pour les travailleurs: un jour se lèvera, assure M. Landauer, où les syndicats en réclameront spontanément l'application.

Le conférencier termine son magistral exposé par cette idée généreuse et profonde: l'industriel qui « monte » une affaire crée un *milieu social*.

Il assume, par là, une responsabilité vis-à-vis des ouvriers qu'il emploie, et vis-à-vis de la collectivité tout entière.

Il a le devoir de diriger son entreprise conformément à l'intérêt général.

Cette pensée féconde et vraie révèle, en l'éminent organisateur qu'est M. Landauer, un homme de cœur qui comprend les nécessités et la noblesse de la solidarité humaine.

(A suivre.)

JACQUES VAN DER STEGEN.

Chronique scientifique

L'ESTHÉTIQUE FRANÇAISE ET L'« ALLGEMEINE KUNSTWISSENSCHAFT »

Toute activité volontaire de l'esprit ou du corps suppose un but, c'est-à-dire une terminaison approuvée. Aussi les disciplines entre lesquelles se partagent le travail et le plaisir des hommes ont-elles versé dans la langue des termes laudatifs qui leur sont propres. Le juste, le vrai, le beau, l'agréable, l'efficace, sont les grandes variétés du terme le plus général de l'approbation : le « bon ».

Une machine ou une technique, un parfum ou, dans la montagne ardue, un bol de lait (1), un pic neigeux ou une sonate, une loi scientifique, un acte, sont efficaces, agréables, beaux, vrais ou justes.

Parmi tant de discussions sur le territoire à assigner à la beauté, et les distinctions qu'on nous propose de faire entre l'artistique, l'esthétique et le beau, ne pourrions-nous retenir *le beau* comme le terme d'approbation général aussi bien de l'esthétique que de l'artistique? C'est ce qu'on fait, au moins implicitement plusieurs savants d'Outre-Rhin, qui, sans s'occuper davantage de cette notion pour le moins confuse, se sont attachés surtout à définir les deux attitudes qu'elle couronne. L'esthétique française dont M. Ch. Lalo, s'efforce par son inlassable activité, de dissimuler la maigreur par rapport à l'abondance germanique, tend plutôt à partir d'une analyse, fût-elle sommaire, du *Beau* (2).

Je ne parlerai pas ici de l'esthétique anglaise (Vernon Lee), à tendance expérimentale, qui suppose connu le caractère spécifique des jugements de beauté, comme d'ailleurs celui des objets d'art, et se livre à des enquêtes sur l'attitude de l'amateur devant les œuvres. C'est une façon un peu désinvolte d'éviter la difficulté. Les deux

(1) GUYAU: Les problèmes de l'esthétique contemporaine. Paris, 1884.

(2) M. Delacroix, toutefois, M. Maritain et M. Chartier, prennent comme position de départ le *faire*, la fabrication comme typique de « l'art ». Mais aussi font-ils plus une *philosophie de l'art* qu'une *esthétique générale*, et d'ailleurs, il n'y a rien d'excessif à dire que M. Lalo, à lui seul, tient dans l'esthétique une place plus large que les trois philosophes précités.

partis antagonistes sérieux sont : d'une part les tenants de l'*Allgemeine Kunstwissenschaft* et de l'*Allgemeine Aesthetik*, dont la formidable production en *Grundlagen, Brundbegriffe, Grundlegungen, Beiträge*, etc., fut le point de départ de la copieuse *Zeitschrift*, et d'autre part... M. Charles Lalo.

Rien qu'à cet énoncé, voilà nos sympathies dédiées. Hélas, quelles que soient l'agilité et la souplesse de M. Lalo, il lui est difficile de faire pièce à des adversaires trop nombreux, parmi lesquels figurent d'ailleurs des penseurs de tout premier ordre (1).

La position de la science allemande est la suivante : Les Beaux-Arts produisent des œuvres complexes, où l'intérêt religieux ou historique ou moral, par exemple, s'ajoute à des qualités d'agrément sensible et des possibilités de contemplation intellectuelle. Il y a là des éléments esthétiques, d'autres anesthésiques (comme ici, l'élément religieux, etc.). Une science générale de l'art étudiera ces œuvres, dans toute leur complexité, y compris leurs caractères anesthésiques qui leur sont essentiels, et souvent prédominants.

D'autre part, une science surtout psychologique (2) étudiera les aspects particuliers de la vie mentale de qui contemple ces œuvres et y déterminera l'élément proprement esthétique. Ce sera là l'« esthétique » proprement dite, dont le domaine déborde d'un côté, celui de l'art, puisqu'il contient *toutes* choses susceptibles de susciter l'attitude esthétique et notamment la nature. *Est beau tout ce qui est satisfaisant, soit comme œuvre d'art, soit comme valeur esthétique.*

Pour Lalo, au contraire, l'esthétique c'est l'artistique. S'il y a une beauté possible hors de l'art (la nature), elle est pseudo- ou anesthésique. Nous serions tentés de dire que pour Lalo, l'art définit le beau... si d'autre part, n'était admise une beauté en dehors de l'art (tout ce qui est artistique est beau, mais tout ce qui est beau n'est pas artistique). C'est pourquoi, malgré les apparences, l'esthétique de Lalo part de la beauté.

De cette beauté, Lalo ne nous donne qu'une analyse rudimentaire, mais qui suffit à le mettre d'accord avec ses compatriotes, et à le rattacher à une tradition au moins respectable : l'École, j'entends la philosophie scolastique. Le sentiment de la beauté devant

(1) Et notamment M. Utitz : « *Grundlegung der Allgemeinen Kunstwissenschaft*, Stuttgart 1920.

(2) En fait, cette psychologie n'est guère qu'introspective, mises à part les recherches exécutées dans les laboratoires de « psychométrie » où se cultive l'« *esthétique d'en-bas* ». Il y avait pourtant beaucoup à faire en tenant compte des travaux récents des physiologistes.

la nature, nous dit Lalo, commence avec l'esprit de choix. « La Beauté, même dans la nature, est une valeur, et toute valeur est essentiellement comparative et relative. Il est légitime de préférer une rose à une ortie. Or, dès que nous distinguons diverses valeurs dans la nature, on peut dire que nous supposons un art caché dans cette nature. » Même dans la contemplation de la nature, se dissimule une *activité technique*. Ce qui est beau en elle, c'est l'homme qui s'y ajoute — c'est l'art (1).

Nous voici donc reportés au *Faire* comme principe de toute beauté ; la beauté est vraiment belle dans l'art (esthétique), elle est quasi-belle (pseudo-esthétique) dans la nature. De ceci résultent pour la définition de l'artistique, des conséquences importantes ; n'est beau que ce qui ressortit au *faire* : le reste, l'anesthétique, est exclu de la beauté artistique.

Il est à noter que si l'on pousse un peu la conception d'Utzitz, c'est aussi la *fabrication* qui apparaît l'essentiel de l'art.

On connaît l'excellente distinction qu'Utzitz établit entre l'être d'art et la valeur d'art. La Niké de Délos est au premier chef un *être d'art* ; sa *valeur d'art* est médiocre. Mais à quoi reconnaît-on que la Niké de Délos est une œuvre d'art : à ce qu'Archerinos était sculpteur ? Autant vaut dire qu'était œuvre d'art, il y a vingt ans, tout ce qui sortait des mains d'hommes aux cheveux longs et aux feutres mous. Ce qui est art aujourd'hui, ce serait donc ce qu'on décore de ce titre. Je serais extrêmement heureux qu'un sociologue voulût bien faire une enquête dans ce sens, et cette recherche est même à mon sens un des fondements indispensables d'une esthétique positive. Mais admettons-nous comme art tout ce qu'« On » pare de ce nom : la concierge, sa pendule ; Oscar Wilde, sa vie ; Thomas Quincey, l'assassinat ? Utzitz doit donc donner une définition qui lui permette d'écarter ce qui porte le nom d'art erronément.

Il propose d'admettre comme œuvre artistique *toute œuvre faite et ordonnée en vue d'un état émotionnel*. Nous compléterons utilement cette définition en disant avec Müller-Freienfels que l'œuvre doit avoir une valeur objective, permanente, une « forme, par quoi lui soit attribuée en propre la possibilité d'une action répétée et durable (2) ».

(1) Pour M. Lalo, donc, la montagne est belle parce qu'elle nous rappelle le pyramide, le sapin parce qu'il ressemble à la colonne, les ramures de l'allée parce qu'elles nous font penser aux nefs gothiques. Quand aux pyramides, aux nefs secondaires, aux colonnes, elles sont belles, puisque, étant *faites*, elles nous *plaisent*. Voir : Introduction à l'Esthétique. Paris, 1925. — Notions d'Esthétique. Paris, 1925. — Esthétique (in Manuel du Baccalauréat). Paris, 1925.

(2) MÜLLER-FREIENFELS : Psychologie der Kunst. Leipzig, 1912. — Poetik, Leipzig, 1914.

Bref, l'œuvre d'art est un objet *fait* en vue d'une action affective. Pour Utitz aussi donc, l'art ressortit au « faire ».

Le point litigieux qui sépare Utitz de Lalo est celui-ci : Lalo semble exiger que l'œuvre d'art tire ses qualités du *faire* lui-même, de l'exécution, tandis qu'Utitz admet que le caractère de fabrication, joint à l'intention affective, suffit, même si l'émotion vient de quelque élément hétérogène à l'exécution : religieux, historique, moral, etc.

Lalo récuse, et c'est logique, toute *Allgemeine Kunstwissenschaft* extérieure à l'esthétique. L'art, la beauté artistique tirant leur principe de l'*exécution*, les caractères anesthésiques (religieux, etc.) sont à rejeter dans les sciences qui s'y consacrent, c'est-à-dire dans la sociologie.

Au contraire, Utitz estime bien « pauvre » une œuvre qui n'a de valeur qu'esthétique : celle-ci est nécessaire pour qu'il y ait « être d'art », mais la richesse de l'œuvre est fournie par les éléments anesthésiques.

Peut-être serait-il bon de quitter un instant ce point de vue abstrait et de mettre Utitz et Lalo à pied d'œuvre, c'est-à-dire devant des objets d'art : les portes d'Hildesheim, le tympan d'Autun, une orante des catacombes, le retable de l'Agneau, l'Iliade, le thème de l'Homme Armé, la Marseillaise, « les Sonnets Cuirassés », le Palais de Justice de Bruxelles, etc.

Utitz y verra : 1° des êtres d'art, en raison de la définition susdite ; 2° des valeurs d'art supérieures, non tant en raison de leur caractère esthétique, souvent faible (l'Orante, le tympan d'Autun, le Palais de Justice, par exemple), mais parce que les contenus anesthésiques de nature émotionnelle y figurent multiples et puissants : facteurs moraux, religieux, historiques, etc.

Lalo admettra aussi ces œuvres comme œuvres d'art, puisque « faites », mais rejettera bien loin les éléments anesthésiques. Est-ce à dire que des portes d'Hildesheim il ne retiendra que la maladresse, du Palais de Justice les fautes d'architecture, du tympan d'Autun la raideur ?

Ou encore que ressentant quelque émotion, lui athée (1), devant la pauvre décoration catacombaire, il la déclarera valable à *priori*, comme un fait, et comme preuve transcendante de beauté. Que non pas ! — Mais laissons lui la parole : « Il est vrai, dit-il, que la plupart des jugements sans méthode des mystiques, des impression-

(1) Ceci est une hypothèse dont je demande pardon à M. Lalo.

nistes ou des dogmatiques sont également arbitraires et ne se justifient que par des goûts individuels...

« Pour les dépasser, il faut essayer de déterminer un type *normal* dans chaque art et dans chaque école, différent d'ailleurs *suivant la région*, l'époque ou *toute* autre circonstance influente. Une œuvre est d'autant plus belle qu'elle est plus conforme à ce type, c'est-à-dire d'autant qu'elle est mieux adaptée aux nombreuses et variables conditions individuelles et collectives de son organisation et de son évolution.

« Ainsi composer des élégies lyriques ou des romans réalistes dans la société où vivait Homère, c'eût été certes un contresens ; et composer des épopées homériques au XVII^e ou au XVIII^e siècles comme firent Chapelain ou Voltaire en est sûrement un autre (1). »

Les portes de bronze d'Hildesheim sont donc belles. C'est qu'elles réalisent le type normal de l'art du bronzier au XII^e siècle. Et le tympan d'Autun qui met en œuvre l' « ensemble des moyens d'expression matériels et mentaux, qui sont consacrés par le public « bourguignon » du XII^e siècle est un chef-d'œuvre (2).

Nous touchons maintenant à ce qui oppose M. Lalo à M. Utitz. Ce dernier donnera son approbation à l'Iliade en raison non seulement de ses mérites esthétiques proprement dits, mais aussi (surtout) de la leçon de bravoure, de hardiesse claire et jeune, de simplicité morale qu'elle nous donne, en raison aussi des images visuelles qu'elle suscite, images toujours vives, concrètes, fortement colorées, — sans qu'on puisse dire si l'ignorant qui vêt Achille à sa fantaisie et fait de Troie un château-fort aux tours aiguës, est plus satisfait que l'helléniste rétablissant avec sûreté boucliers ou bastions. Pour Lalo, au contraire, l'appréciation objective de l'Iliade doit être laissée aux savants pour qui le IX^e siècle n'a pas de secrets. Eux seuls pourront nous dire si, dans la société homérique, étant donnés les moyens verbaux dont disposaient les aèdes, Homère a fait une œuvre très bien, bien, ou passable. Les autres jugements sont d'ailleurs parfaitement plausibles pourvu que soit bien reconnu leur caractère simplement subjectif et arbitraire. On peut se demander maintenant si les causes de désaccord entre M. Utitz et M. Lalo ne sont pas elles aussi, très subjectives? J'ai tenu à passer le plus tôt possible à des exemples concrets, afin de montrer que les deux points de vue en question, loin d'être inconciliables se complètent. Car personne ne mettra en doute, je crois qu'une analyse de l'Iliade faite selon les

(1) LALO: Esthétique. Paris, 1925.

(2) Je m'empresse de dire que je prête cette opinion à M. Lalo, tout à fait gratuitement, mais je crois bien ne pas le trahir.

règles de l'*Allgemeine Kunstwissenschaft* (qui détermineront ses mérites pour le lecteur contemporain, *quel qu'il soit*) ne verra sa valeur augmentée si l'on y ajoute une étude faite du point de vue sociologique (replaçant l'épopée dans le milieu où elle naquit et conquit sa faveur).

Ce qui sépare Lalo et Utitz, ce sont, je crois, des points de vue extérieurs à la science : M. Utitz a dû réagir contre les philosophies romantiques et brumeuses qui obscurcissent encore souvent les ouvrages allemands d'histoire de l'art. M. Lalo veut et doit débarrasser de Ruskin le pays de Rousseau.

L'un s'efforce donc de créer une Science générale de l'Art, étudiant les œuvres en les considérant sous tous leurs aspects possibles, y compris l'indispensable aspect esthétique. Mais l'étude de cet aspect sera réservée à une science spéciale qui s'occupera, elle, de définir l'attitude spéciale de l'esprit concevant la beauté.

L'autre, considérant que le type de cette attitude mentale est fourni par la création et la jouissance de l'œuvre d'art, exclut de l'esthétique la beauté naturelle, et donne à l'étude de l'art et à l'esthétique une compréhension et une extension communes.

Les motifs sont donc différents, pour lesquels ils « approuvent » une œuvre. Mais je le répète, l'énoncé des « motifs » de l'un s'ajoute à l'énoncé des « motifs » de l'autre et c'est de la considération *totale* des uns et des autres que surgira la *connaissance critique* de l'œuvre. Je viens d'employer une locution dangereuse : « connaissance critique » : Je veux dire, que pour être complète, la connaissance de l'œuvre d'art (comme celle de l'action morale) s'accompagne inévitablement d'une estimation, et comporte un jugement de valeur : je suis ici pleinement d'accord avec M. Lalo. Je ne crois pas d'ailleurs qu'estimation exclue connaissance. Les jugements de valeur se *démontrent* lorsqu'on les décompose en jugements portant sur la conformité des moyens aux fins (lesquelles sont des effets dont les moyens sont les causes). Ils se démontrent encore lorsque l'estimation globale se fait par l'addition de « cotes » accordées chacune selon un point de vue particulier.

Ainsi, Lalo « estime » l'Iliade comme la solution apportée par Homère à un certain problème, savoir l'utilisation des moyens dont il disposait en vue de la fin qu'il poursuivait. Utitz « cote » (par des comparaisons) les poèmes homériques aux différents points de vue : religieux, moral, littéraire, pittoresque, etc. Ces deux critiques n'ont rien en soi d'incompatible et, je crois que chacun admettra qu'elles concourent au contraire à l'explication, (1) donc à la con-

(1) Nous pouvons prendre ici « explication » dans le sens où l'entendent les professeurs d'humanités : « expliquer » l'Iliade.

naissance, de l'œuvre. Cette explication, dont M. Lanson, pour ne citer que lui, a si bien montré les règles pour la littérature, me semble être elle-même le complément nécessaire de l'étude strictement historique de l'œuvre. Je n'ignore pas que beaucoup se récrieront ici, et que s'insurgera sans doute le jeune savant que Sylvestre Bonnard écoutait pérorer dans les Jardins du Luxembourg. Aussi n'est-il pas inutile de préciser la relation qui unit l'« explication » de Lalo, celle de l'*Allgemeine Kunstwissenschaft*, et l'histoire de l'art proprement dite.

Lorsqu'un savant fait des prélèvements de couleur sur des tableaux anciens pour les analyser chimiquement, et arriver ainsi à des identifications, il fait sans contredit de l'histoire de l'art. Et celui aussi, qui, à l'aide de documents d'archives (1), reconstitue les originaux perdus d'œuvres longtemps prises pour des innovations iconographiques. L'historien de l'art (déception fréquente pour les élèves) est loin de passer sa vie à l'étude de belles choses : l'histoire de l'art est de l'histoire... Taine (2), qui toutefois ne parlait pas encore d'histoire de l'art, l'avait mieux que pressenti. Mais il vivait aux temps héroïques, et c'est un lieu commun de dire que les sciences se détachent de la philosophie dès qu'elles parviennent non même à maturité, mais à l'âge de raison. Taine ébauchait l'histoire — non la philosophie — de l'art lorsqu'il écrivait « Elle fait comme la botanique qui étudie, avec un intérêt égal, tantôt l'oranger et le laurier, tantôt le sapin et le bouleau ». C'est à juste titre, au contraire, que M. Lalo, philosophe, réclame pour l'esthétique le droit de *juger*. Malheureusement son objection contient une ennuyeuse confusion : « Taine, lui-même, dit-il, est bien obligé de ne retenir que les chefs-d'œuvre et d'exclure les médiocrités. Or, un choix, c'est déjà un jugement ».

Eh bien, non. Oserions-nous dire que l'histoire est « normative » (c'est là que veut en venir M. Lalo) parce que l'historien « choisit » Napoléon, et néglige plus ou moins la personnalité de son valet de chambre? Ce sont les conséquences visibles, vérifiables, du règne de Napoléon sur son siècle qui obligent à ce choix, et le légitiment. Et c'est avec la même objectivité que l'historien de l'art accorde une importance plus grande à l'« Agneau », qui fit pour une part la destinée de la peinture flamande, qu'à telle œuvrette qui lui plaît

(1) Je pense à MM. Mercier, à Dijon, et Hulin de Loo à Gand.

(2) Et l'abbé Dubos, et Hennequin, etc. Le côté « philosophique » de l'œuvre de Taine — je veux dire la *théorie* de milieux — est à peu près négligeable.

d'ailleurs infiniment. Mais, dira-t-on, pas plus que l'historien de la philosophie ne peut « humainement » exposer un système dans des jugements de valeur et des comparaisons implicites, de même l'historien de l'art, qui est homme, ne peut étudier cette œuvre humaine, cette « idée » qu'est un tableau, comme le naturaliste étudie cet arbre, le bouleau... Sans doute les sciences morales ont-elles pour premier devoir de séparer l'analyse descriptive de la critique, mais le point de vue critique est trop humain : il est inévitable, on ne peut l'exclure ; nous savons qu'il est là, sous-jacent, dans l'esprit de l'archéologue : dès lors, le meilleur moyen d'éviter qu'il ne présente ses jugements de valeur comme des propositions théoriques, c'est de faire à l'évaluation sa part entière — en marge. Pas d'histoire de l'art sans critique, j'en conviens. Et c'est pourquoi l'*Allgemeine Kunstwissenschaft* me paraît indispensable, comme aussi l'esthétique sociologique, car seule l'observance stricte et intelligente de ces deux disciplines et de leur caractère permettra à l'historien de l'art d'être avant tout un historien. Mais le travail d'historien fini, les identifications, établissements de dates, déchiffrements, etc., achevés, quel est le professeur de l'art qui se refusera d'« expliquer » l'œuvre à ses élèves ? L'archéologue (je prends le terme au sens large, proposé par Deonna qui a mis tant de bon sens à l'examen de ces questions) doit faire « comprendre » l'œuvre (1) ; il le doit parce qu'il le peut, lui seul, ou du moins lui surtout. Il faut une longue familiarité avec les ivoires ou les émaux, par exemple, pour y découvrir à la fois l'expression idéale, la logique précise et sérieuse, les finesses de ton, les subtilités techniques, l'habileté de la composition et le sens iconographique. Il faut une connaissance approfondie du Haut Moyen-Age, de sa société en général, du public, des « amateurs », de celui des artistes, des idées qui y avaient cours, des tendances qui s'y développaient confusément, des techniques, des modalités de la commande, des matières, etc., pour apprécier la part de difficultés vaincues et d'invention que présente la chasse des Rois Mages, ou le chef de Saint-Alexandre. Et cela n'est pas de moindre importance pour la connaissance de l'art que d'avoir justifié l'attribution de ces chefs-d'œuvre à Godefroid de Claire ou à Nicolas de

(1) C'est à ce titre que l'*Allgemeine Kunstwissenschaft* est « objective ». Elle est l'étude des œuvres. Je ne comprends pas l'objection de Lalo, qui lui reproche de « tout confondre » parce qu'elle étudie les œuvres complexes à tous les points de vue possibles. L'*Allgemeine Kunstwissenschaft* distinguera très bien parmi tous les éléments d'une œuvre (éléments historique, moral, religieux, politique, didactique, technique, etc.) l'élément esthétique, et reconnaîtra aussitôt les droits de l'*Allgemeine Aesthetik* sur cet élément.

Verdun (1), datés eux-mêmes par les archives des monastères mosans.

Nous espérons avoir démontré par ces exemples la nécessité d'une étroite coopération de l'Allgemeine Kunstwissenschaft et de l'esthétique sociologique pour compléter l'histoire de l'art. J'aurais pourtant une petite querelle à faire à M. Lalo sur le choix du titre donné à sa science. On a proposé, avec beaucoup de sens, de diviser les doctrines sur la beauté en théories fondées sur le sentir et en théories fondées sur le faire. Les premières seraient « esthétiques », les secondes « artistiques ». Question de mots, simplement. Mais cette nomenclature m'apparaît très judicieuse. Si elle était admise, il est clair que l'œuvre de Lalo serait une philosophie ou plutôt une science de l'art, et non une esthétique. Et, pour ma part, je ne doute pas de voir quelque jour M. Lalo placé malgré lui comme l'un des « chefs de file » d'une science générale de l'Art plus complète et sociologiquement mieux informée.

Jacques LEFRANÇO.

*Directeur du Service Educatif des Musées Royaux
du Cinquantenaire, Professeur de Philosophie au
Lycée français de Bruxelles.*

(1) Certains auteurs ont été fort loin dans ce sens ; l'un voit dans les œuvres de l'époque othonienne une objectivation fidèle du néo-platonisme de Scot Erigène, et tel autre retrouve les Idées sur un vase du V^e siècle. En fait, aujourd'hui où l'interpénétration des groupes est facilitée par une similitude de culture, le philosophe n'a pas d'influence *directe* sur l'art. Une philosophie est d'abord la propriété des philosophes, qui la laissent ensuite se répandre, défigurée et simplifiée, stylisée si j'ose dire, dans le public — où se trouvent les artistes. Les professeurs parlaient de Freud à leurs étudiants en 1910 déjà. La psychanalyse n'a conquis les salons qu'en 1920, et maintenant les « artistes » s'en « inspirent ». — De même pour les influences religieuses. (Je laisse de côté les cas où les clercs tracent un programme à l'imagier, cela ne vise que le sujet.) Lalo, lui-même, semble admettre une influence *directe* de saint François sur Giotto. Mais non ! La prédication franciscaine a modifié l'état des esprits en Italie ; on a osé aimer la nature ; on n'a plus été obligé de faire profession de mépriser les sens. En même temps, les circonstances économiques changeaient. La propriété mobilière se substituait à la richesse purement foncière : *l'argent*, c'est la liberté ! Et les artisans étaient mieux payés. Cimabue et son aide gagnaient ensemble quelques sous et leur dîner. On comprend que Giotto, bien appointé, ait pu se payer le luxe de faire un peu « d'art pour l'art » et que des Florentins, des Ombriens, des Padouans l'aient pu comprendre et apprécier.

CALVIN ET LES ORIGINES PURITAINES DE LA MENTALITE CAPITALISTE

Une des questions les plus curieuses et les plus actuelles soulevées récemment par l'histoire économique est celle de savoir si la mentalité capitaliste moderne est vraiment une œuvre du puritanisme. Voici comment se pose ce problème qui, entre autres intérêts, présente celui d'un cas concret d'interaction de facteurs religieux et de facteurs économiques.

Personne n'ignore que les doctrines économiques de l'Eglise ont considérablement entravé le développement du commerce pendant tout le moyen âge, et particulièrement, essayé longtemps d'empêcher toute accumulation de capital. Ces doctrines des canonistes sont en ordre principal : a) la théorie du juste prix, *justum pretium*, qui prescrivait que toute marchandise devait être vendue au prix équitable, ni trop haut ni trop bas. Il va de soi qu'en pratique, ce précepte n'interdisait que le bénéfice exagéré; reflet de l'économie rurale sans débouchés, du moyen âge classique, il n'a exercé une influence qu'à l'époque des marchés locaux. Le grand commerce du Levant, des foires et de la Hanse, en pleine prospérité dès le XIII^me siècle ne lui était plus soumis; b) la condamnation du prêt à intérêt, en vertu de la règle de la non-productivité de la monnaie, formulée jusqu'à une époque récente : *Pecunia pecuniam non parit*. Là aussi, la doctrine scolastique a dû subir dès le XIII^e siècle, des tempéraments, grâce aux artifices du *lucrum cessans*, manque à gagner, et du *damnum emergens*, peur de perdre. On feint de considérer ce que serait devenu l'or sans la circonstance du prêt. S'il était demeuré dans les coffres du prêteur, l'intérêt qu'en tirerait ce dernier serait illicite. En revanche, s'il était destiné à l'achat de marchandises ou de biens quelconques, il n'est que juste que le prêteur soit indemnisé. Par ce biais, le crédit, gagé sur des marchandises par exemple, est devenu possible dès l'époque de la renaissance commerciale sous la forme de contrats de commandite.

Depuis Charles de Villers, de nombreux auteurs ont opposé à l'esprit de routine du moyen âge chrétien et des nations restées catholiques après la Réforme, l'activité, la hardiesse, l'esprit d'ini-

tiative, la richesse des sociétés protestantes (1). C'est qu'en effet l'histoire économique à partir du XV^e siècle est liée aux foires et à la banque de Genève, aux places de la Rochelle, de Bordeaux, de Dieppe, de Londres, d'Amsterdam, puis à celles du nouveau continent. De là à établir l'équation : puritanisme = capitalisme ; à admirer l'énergie et la piété des grands industriels puritains anglo-saxons, ou à en dénoncer l'impie mélange de religion et d'*economic virtues*, il n'y avait qu'un pas. Un auteur anglais a résolument intitulé sa première étude sur le sujet : *Religion and Business* (2).

M. Henri Hauser, le savant professeur d'histoire d'économie moderne de la Sorbonne, vient de publier sur la question un travail définitif (3). Il a étudié les œuvres de Calvin qui semble bien avoir été à ce point de vue le moins timide des réformateurs du XVI^e siècle. Philologue de formation, Calvin montre tout d'abord que le mot hébreu rendu par usure signifie exactement bénéfice réalisé aux dépens d'autrui, et que les Latins eux-mêmes distinguaient entre l'*usura*, acte *per se honestum*, et le *fœnus*, *odiosum*. Sur ce fondement philologique, le théologien moraliste construit. Partant de la distinction, essentielle dans la dialectique protestante, entre les lois divines et les lois humaines, il voit en les textes sacrés relatifs à l'usure invoqués pendant tout le moyen âge, un énoncé des lois divines éternelles de charité et d'équité, mais aussi l'expression d'une simple loi « politique », « propre aux Juifs ». Aller au delà, ce serait méconnaître les différences entre l'ancienne société palestinienne et la société européenne du XVI^e siècle. Or Calvin connaît admirablement son temps. Ayant étudié le droit à Orléans et à Bourges, il sait ce que c'est qu'un contrat ; à Paris, à Strasbourg, à Genève, il a vu se dérouler le spectacle d'une vie économique et il en a su voir le ressort indispensable : le crédit. Aussi, dénonce-t-il les stratagèmes imaginés par les scolastiques pour masquer les contrats usuraires, *usura palliata*, et félicite-t-il la législation positive de

(1) E. DE GIRARD, Hist. de l'économie sociale jusqu'à la fin du XVI^me siècle. — W. SOMBART, Das moderne Kapitalismus. — M. WEBER, Die protestantische Ethik u. der Geist des Kapitalismus. — E. TROELTSCH, Kapitalismus und Calvinismus. — W. ASHLEY, Economic History. — G. O'BRIEN, An essay of the economic effects of the Reformation. — En réaction contre cette tendance : L. BRENTANO, Puritanismus und Kapitalismus. — VON BELOW, Die Entstehung des modernen Kapitalismus. — R.-H. TAWNEY, Religion and the rise of Capitalism, plus modéré.

(2) R.-H. TAWNEY dans *Hibbert Journal*, ébauche du livre cité ci-dessus.

(3) Ce travail, sous le titre *Les idées économiques de Calvin*, forme la seconde étude du recueil *Les Débuts du Capitalisme* (Paris, Alcan, 1927, in-16°), pp. 44-79. La première partie de cette étude avait paru dans les *Mélanges d'Histoire offerts à Henri Pirenne* (Bruxelles, Lamertin, 1927, 2 vol. gr. in-8°), t. 1^{er}, pp. 211-224.

son temps d'avoir reconnu la légitimité du prêt à intérêt. Mais celle-ci aussitôt concédée, Calvin s'efforce d'en restreindre et les effets véritablement usuraires par les lois divines d'équité et de charité, distinguant diverses catégories de prêts selon les circonstances et les personnes, proscrivant par exemple le prêt à intérêt à un emprunteur pauvre.

Bref, Calvin sans avoir été le premier à s'être opposé à une usure modérée — le légiste Dumoulin l'avait déjà fait avant lui — est incontestablement celui qui ait critiqué avec le plus d'éloquence, de vigueur et d'ironie, la théorie aristotélécienne de la non-productivité de l'argent; et par là, il est novateur. Mais sa pensée reste timide et hésitante. Comme tous les autres réformateurs, il est demeuré sous l'emprise de la doctrine médiévale, se contentant d'en écarter les contradictions et de l'assouplir aux nécessités du temps. En tout cas, il ne s'est pas rendu un compte exact des répercussions formidables que sa doctrine allait avoir, concurremment avec le grand courant individualiste du XVI^e siècle, sur la formation de la mentalité capitaliste.

Henri LAURENT.

Associé C. R. B. à l'Université de Bruxelles.

LES ATTRIBUTIONS DU POUVOIR JUDICIAIRE ET DU POUVOIR LEGISLATIF

En septembre et en octobre derniers, deux importants discours ont attiré l'attention des juristes, sur un problème de droit constitutionnel, qui paraissait résolu depuis de longues années.

M. Soenens, Premier Avocat Général près la Cour d'Appel de Gand, intitulait sa mercuriale prononcée à l'audience solennelle de rentrée, le 15 septembre 1927 : *Le Contrôle judiciaire de la Constitutionnalité des Lois*.

Peu après, le 18 octobre 1927, M. Vanden Bossche, Recteur sortant de l'Université de Gand, Professeur à la Faculté de Droit, ancien Bâtonnier, traitait le même sujet, dans son discours prononcé à la séance solennelle de réouverture des cours de l'Université.

Le but commun de leurs dissertations juridiques était de prouver que les Tribunaux avaient le droit et le devoir d'exercer une surveillance sur les Lois et de se refuser à l'application de celles-ci, quand ils estimeraient qu'elles contrevenaient à certaines dispositions de la Constitution.

C'était à tort, disaient les deux auteurs, que les Tribunaux belges avaient accepté, jusqu'à présent, l'idée de la prééminence de souveraineté du Pouvoir législatif. C'était à tort qu'ils avaient, en raison de cette idée fautive, attribué une autorité absolue à la Loi, dont il n'entraînait pas dans leur compétence de contester la validité.

Cette erreur, ancienne déjà, car elle est consacrée par un arrêt de la Cour de Cassation de Belgique du 23 juillet 1849, devrait, disent-ils, être redressée maintenant. Quoiqu'une tradition séculaire se prononce, avec les auteurs les plus célèbres, Charles Faider, Mathieu Leclercq, Thonissen, Laurent, Giron, Errera, Beltjens, Orban, contre l'attribution, au Pouvoir judiciaire, du contrôle de la constitutionnalité des lois, il serait du devoir des tribunaux de choisir une attitude moins passive.

M. le Premier Avocat Général Soenens et M. le Recteur Vanden Bossche ont rendu, à une très vieille querelle de juristes, la vie que celle-ci avait perdue. Quelques auteurs (et M. Vanden Bossche lui-même) y avaient fait allusion, depuis peu, avec une sympathie manifeste pour l'extension du pouvoir des Tribunaux, au détriment du pouvoir des Chambres; mais personne n'avait mis encore une aussi grande ardeur dans la polémique.

Il ne faut donc pas s'étonner que des réponses aient surgi en grand nombre. Nous sommes en pleine bataille juridique. Mais les arguments principaux ont été mis en ligne. Nous pouvons, dès à présent, saisir l'ensemble de la contestation, sans envisager l'intervention d'éléments nouveaux et décisifs.

La question est d'importance.

Elle atteint le fond du régime parlementaire belge.

Le sujet dépasse l'étendue des discussions juridiques pour empiéter sur le domaine des discussions politiques.

Examinons d'abord les raisons essentielles invoquées par MM. Soenens et Vanden Boosche et par leurs partisans.

Une première raison relève de la logique juridique.

Le juge, appelé à trancher un conflit auquel plusieurs lois sont applicables, se trouve parfois en présence de dispositions contradictoires. Il use, dans ce cas, de son pouvoir d'interprétation; écarte l'une des dispositions; applique celle qui convient le mieux à la matière. Toutes les lois étant, à titre égal, l'expression de la volonté du législateur, le juge se conforme donc toujours à celle-ci.

Mais la difficulté devient d'un autre ordre, quand il découvre une contradiction, entre deux dispositions légales qui, cette fois, ne sont plus à titre égal l'expression de la volonté du législateur : d'une part, une disposition de la *loi constitutionnelle*, d'autre part, une disposition de la loi ordinaire.

Dans ce cas, l'hésitation ne paraît pas possible.

La loi constitutionnelle est supérieure à la loi ordinaire, parce qu'elle est l'expression du Pouvoir constituant; c'est-à-dire d'un pouvoir législatif extraordinaire, qui a déterminé les principes auxquels les lois seront conformes et qui a institué les limites dans lesquelles le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire exerceront leur autorité.

Une loi anticonstitutionnelle ne serait donc, en quelque sorte, pas une vraie loi, au regard de la Constitution. Un juge, qui a prêté serment de fidélité à la Constitution ne pourrait, sans dommage pour sa conscience, se résoudre à l'application d'une loi de cette espèce.

En s'y refusant, le juge ne fait que se conformer au principe absolu de la *séparation des pouvoirs*. Aucun texte précis, de la Constitution, ne permet, en effet, de soutenir que le Pouvoir judiciaire se trouve dans une espèce de dépendance du pouvoir législatif et que ce dernier dispose seul de cette autorité, qui lui permet de dire souverainement que ses lois sont l'expression des principes constitutionnels.

Cette présomption tend à perpétuer une doctrine, qui est conforme au droit dans d'autres pays, mais qui est erronée en Belgique : que

le pouvoir judiciaire ne serait qu'une branche du pouvoir exécutif et qu'en cette qualité il aurait pour seule mission, comme le pouvoir exécutif de veiller à l'application exacte des lois, avec cette réserve supplémentaire que son intervention ne se produit qu'à l'occasion de conflits particuliers.

Les raisons juridiques, présentées par M. Soenens et M. Vanden Bossche, s'appuient sur des considérations d'ordre historique, qui forment la partie la plus caractéristique de leur système.

« D'où vient donc, dit M. Soenens, cette idée fautive de la puissance absolue du Pouvoir législatif?

» Elle nous vient des errements de la période révolutionnaire, et des théoriciens, qui, en France se sont donné pour tâche de la justifier en raison. »

Aux dires de ces auteurs, nous subirions encore l'influence fâcheuse des idées de J.-J. Rousseau, qui s'est perpétuée dans les différentes constitutions françaises et qui a continué à empoisonner les conceptions de quelques-uns des auteurs belges les plus considérables.

La conception de la séparation des pouvoirs, accréditée par ces auteurs, n'est que la reproduction des règles formulées, à cet égard, dans la constitution française de 1791 ; elle ne saurait, dans ces conditions, être « l'expression de la pure raison logique, mais seulement la réalisation de certaines vues particulières, déterminées par le milieu historique, et qui se trouvent aux antipodes des visées et des conceptions de nos pères de 1830. »

Comme on le voit, les partisans du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois se posent comme des adversaires d'une tradition issue des idées de la Révolution française ; ce sont celles-ci qu'ils poursuivent de leur ressentiment, dans le pouvoir souverain des Chambres ; ils usent, à cette fin, d'une argumentation juridique et historique, qui n'est pas sans force.

Cependant, nous ne croyons pas que leurs raisons triompheront en Belgique.

Bien que M. Vanden Bossche ne dissimule pas les causes profondes de son système : « en étudiant dans nos deux premiers discours rectoraux le régime parlementaire, nous n'avons pas songé à voiler, ni la manière lamentable dont il est pratiqué en Belgique, ni le discrédit dont, depuis quelques années, il se trouve atteint un peu partout » ; il ne semble pas que la magistrature s'empresse de le suivre dans l'œuvre de redressement qu'il a entreprise.

La magistrature dispose aussi, pour justifier sa fidélité à une tradition très respectable, de raisons historiques et juridiques très

fortes. A celles-ci viennent s'ajouter des raisons d'ordre pratique les plus sérieuses.

D'abord, les raisons historiques invoquées dans le très remarquable discours de M. Soenens se retournent, après réflexion, singulièrement, contre sa thèse. La constatation que les jurisconsultes belges sont restés imprégnés des idées de la Révolution française sur la souveraineté du pouvoir législatif, est troublante. Ces idées ont formé le fond de l'éducation morale, politique et juridique des Belges, pendant toute la période de la domination hollandaise, dont les excès leur rappelaient l' « Ancien Régime » et les entretenaient dans l'amour des libertés garanties, à leurs yeux, par un régime à base de représentation populaire.

Les adversaires de ce régime, comme paraît l'être M. Soenens, peuvent croire que cette persistance dans l'erreur révolutionnaire est un mal ; mais elle est, en revanche, une constatation qui éclaire vivement l'*intention* des constituants de 1831. On ne saurait, sans violer la Constitution, interpréter son texte, si bref qu'il soit, en allant à l'encontre de cette intention. Où verrions-nous mieux exprimer celle-ci que dans les dires des juristes qui ont vécu le plus près des constituants ? La *tradition* offre, à cet égard, les plus précieuses garanties de vérité.

C'est une erreur de croire que toute l'autorité des pouvoirs est inscrite dans la Constitution.

Le texte de la Constitution n'exprime presque rien à cet égard et celui qui y chercherait l'établissement d'un régime parlementaire, et le principe de la séparation des pouvoirs, en termes formels, ne parviendrait pas à se former une conviction. La lecture de la Constitution apprend peu de chose sur les principes du droit public belge, qui resteraient obscurs et sans force, si notre « pacte national » n'était entouré d'un « droit coutumier » considérable et incontestable.

Les interprétations formelles du texte de la Constitution ne peuvent donc avoir qu'un résultat, c'est d'appauvrir et d'affaiblir les principes généraux du droit public.

Force doit rester à la Loi.

Les Tribunaux ont toujours admis ce principe d'ordre, parce qu'ils se sont rendus compte, sans doute, qu'en contestant la validité des lois, ils rendaient un très mauvais service à la Constitution.

Que se serait-il produit, à chaque réforme démocratique ou antidémocratique des Chambres si l'autorité de la loi avait été contestable ?

Les adversaires de la réforme auraient toujours soutenu l'inconstitutionnalité de celle-ci et auraient toujours trouvé des tribunaux pour l'admettre, tandis que d'autres tribunaux se seraient prononcés en sens contraire.

Le jugement des tribunaux n'aurait pas, à cet égard, été soumis à une plus grande unité de jurisprudence qu'en d'autres matières.

Bien au contraire, car les textes constitutionnels sont peu nombreux et conçus en termes généraux et parce que les divergences de vues, sur la portée d'un texte, auraient été commandées dans de nombreux cas par des opinions politiques plutôt que par des raisons juridiques.

Que serait devenu l'adage : « nul n'est censé ignorer la loi » ?

Il en serait résulté une insécurité des transactions qui aurait donné l'impression de l'anarchie, et pour éviter celle-ci, un seul moyen serait resté au Pouvoir législatif : c'est de reviser constamment la Constitution, pour y introduire les réformes qui lui sont dictées par la nécessité. La revision serait devenue un phénomène habituel et aisé, pour lequel l'accord des partis se serait formé aussi bien qu'il se forme à l'égard des principales lois sociales. La Constitution serait devenue un ensemble touffu, présentant bien moins de garanties que sous sa forme actuelle.

La critique historique, la critique juridique, une saine appréciation des faits militent en faveur d'une tradition que défendent les tribunaux et que tentent de « révolutionner » des adversaires convaincus de la Révolution.

Le mouvement fait partie, semble-t-il, d'une offensive plus générale qui est engagée contre le régime parlementaire. Il nous paraît difficile de ne pas le contempler sous cet aspect politique plutôt que sous un aspect purement juridique.

Dans un problème de cet ordre, il ne faut jamais oublier que les textes de lois seraient lettre morte sans l'appoint de l'adhésion tacite des intéressés. Le contrôle des tribunaux, s'établissant en faveur, tantôt d'un texte de la Constitution, tantôt du texte d'une loi, ne pourrait jamais aboutir qu'à une froide et tardive discussion juridique. Si de véritables abus se produisaient, la désapprobation du pays aurait, pour s'expliquer, des moyens beaucoup plus efficaces et plus rapides.

Marcel VAUTHIER.

Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

On trouvera les éléments essentiels de la discussion ainsi que la plupart des références dans les publications suivantes :

SOENENS, Discours prononcé le 15 septembre 1927 (Gand, Van Caeneghem).

VANDEN BOSSCHE, Discours prononcé le 18 octobre 1927. (*Belg. judic.*, 1927, p. 577.)

HULIN, Considérations sur le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois (*Revue du Droit Belge*, 1927, p. 201).

Lois inconstitutionnelles. Pouvoir des tribunaux (*Revue de l'Administration*, 1928, p. 53).

L'IONISATION DES GAZ ET LA PHYSIQUE DES ETOILES

Depuis quelques années, la connaissance de la structure et de l'évolution des astres a fait de grands progrès, grâce à l'application systématique à l'astronomie des résultats de la physique. L'univers sidéral offre au physicien un laboratoire merveilleux.

Bornons-nous à signaler ici les résultats généraux que Saha et ses disciples ont obtenu en étudiant l'état d'ionisation des substances réparties à la surface des étoiles.

On sait que l'atome d'un corps simple se compose d'un noyau massique extrêmement petit par rapport au volume total de l'atome, et électrisé positivement; autour de ce noyau gravitent, sur des orbites déterminées, des électrons, particules élémentaires d'électricité négative, en nombre tel que la charge totale négative de ces électrons planétaires soit exactement égale en valeur absolue à la charge positive du noyau. Le rayon de ces orbites d'électrons est de l'ordre d'un million de fois celui du noyau.

On sait aussi que, dans un gaz, les atomes sont en état de perpétuelle agitation; c'est ce qu'on appelle le mouvement d'agitation thermique. Ce mouvement désordonné est d'autant plus rapide que la température est plus élevée. Lorsque la température est insuffisante, ou lorsque la pression du gaz est assez faible, les chocs entre atomes deviennent si violents que des électrons périphériques sont déplacés de leurs orbites, ce qui constitue un phénomène d'*excitation*, ou même arrachés, ce qui constitue un phénomène d'*ionisation*. Par les chocs mutuels, un électron libre peut se fixer sur un atome neutre, ce qui constitue encore un phénomène d'ionisation. Un ion positif est un atome ayant perdu un ou plusieurs électrons; un ion négatif est un atome ayant capté un ou plusieurs électrons libres.

Dans un gaz ionisé, se trouvent donc en présence : des atomes neutres, des atomes ionisés et des électrons libres. Eggert et Saha vers 1920, ont eu la hardiesse d'appliquer à ce mélange disparate les lois des réactions chimiques qui régissent les mélanges de gaz. En un mot, ils ont considéré le gaz proprement dit (formé des atomes neutres), le gaz « ionique » et le gaz « électronique » comme trois constituants gazeux d'un mélange, ayant chacun leur masse moléculaire et leur chaleur spécifique. L'équation qui exprime l'équilibre d'une réaction chimique devient ici une relation entre le degré d'ioni-

sation du gaz en question, et la pression et la température. On n'a cessé, depuis 1920, jusqu'à l'heure actuelle, d'apporter des termes correctifs à cette formule, pour tenir compte de tous les phénomènes secondaires.

Les atmosphères stellaires ont généralement une température très élevée et une pression faible. Les atomes y sont partiellement ionisés. L'étude de leur spectre permet de connaître la température des diverses couches périphériques de l'étoile. Grâce aux résultats de Saha, on peut alors connaître l'état d'ionisation des atomes dans ces diverses couches.

C'est ainsi que dans le Soleil, étoile autour de laquelle nous gravitons, Saha a trouvé que 30 à 40 % des atomes de calcium doivent se trouver à l'état d'ions au voisinage de la photosphère, donc à la surface du noyau central de l'astre. Dans les parties supérieures de la chromosphère du soleil, où la pression est faible, les atomes de calcium doivent être complètement ionisés. On comprend que la présence de ces gaz électrisés doit engendrer, dans les atmosphères stellaires, des phénomènes électro-magnétiques grandioses. Ces phénomènes nous sont révélés par les taches solaires dont la présence et l'évolution semblent être en corrélation avec les phénomènes électro-magnétiques de l'atmosphère terrestre. La propagation des ondes hertziennes dans notre atmosphère paraît intimement liée à l'activité solaire.

Lorsqu'on tient compte des phénomènes d'ionisation aux températures élevées ou aux pressions faibles, l'interprétation des spectres stellaires, restée quelque peu ténébreuse jusqu'alors, s'éclaircit. Pourquoi, par exemple, ne trouve-t-on pas les raies D du sodium dans le spectre de la chromosphère du soleil, alors que ces raies sont très intenses dans le spectre solaire? La réponse se lit dans l'équation d'équilibre de Saha mentionnée plus haut : à une température donnée, quand la pression est suffisamment basse, l'ionisation du gaz est presque totale. Or, la pression dans la chromosphère est faible. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les raies D, caractéristiques de l'atome *neutre* de sodium, soient absentes dans une région du soleil où cet atome est dissocié en *ion* et *électron*.

On a pu déduire encore des résultats théoriques de Saha, la température à laquelle l'ionisation commence et celle à laquelle elle est complète, pour les différents corps présents dans les étoiles. Il a fallu pour cela, se donner, un peu arbitrairement il est vrai, une valeur moyenne de la pression qui règne dans les enveloppes stellaires. On a pu établir de la sorte, à partir de l'état d'ionisation, la température probable pour chaque type d'étoiles.

On peut dire que les résultats récents de l'école de Saha confir-

ment et précisent la théorie de Lockyer sur le cycle d'évolution des étoiles, théorie d'après laquelle les étoiles passent, en se condensant, du type le plus froid au type le plus chaud pour se refroidir ensuite en repassant en sens inverse par les types intermédiaires.

Les progrès de l'astrophysique montrent la fécondité du rapprochement de ces domaines divers de la science : spectroscopie, ionisation des gaz, thermodynamique et astronomie.

Georges HOMÈS.

Docteur en sciences.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- J. BOSLER : L'Evolution des Etoiles. — Paris, 1924.
A. VÉRONNET : Constitution et Evolution de l'Univers. — Paris, 1927.
W. GERLACH : Materie, Elektrizität, Energie. — Dresden, 1926.
-

ETAT ACTUEL DES ETUDES MINERALOGIQUES ET LITHOLOGIQUES AU CONGO BELGE

Minéralogie.

La minéralogie du Congo Belge a fait l'objet d'importants mémoires de MM. H. BUTTGENBACH et A. SCHÖEP, pour ne citer que les auteurs qui ont le plus contribué à son développement.

M. H. BUTTGENBACH a récemment publié dans les *Mémoires de la Société Royale des Sciences de Liège* (3^e sér., T. XIII, fasc. 2 et 3, 1925), une MINÉRALOGIE DU CONGO BELGE comprenant 183 pages de texte, 86 figures et photographies de cristaux et d'échantillons, et une carte hors-texte des principaux gisements. Pour donner une idée de ce travail — le plus important et le plus complet qui ait été publié jusqu'à présent — et en même temps donner un aperçu de nos connaissances minéralogiques sur le Congo Belge, je ne puis mieux faire que de laisser parler l'auteur en détachant quelques extraits de son *Introduction* :

« Le nombre des espèces minéralogiques s'élève à cent dix-huit, parmi lesquelles seize sont nouvelles et, sauf la cornétite, n'ont encore été trouvées que dans notre colonie.

» J'ai cru la quantité de matériaux ainsi établis suffisante pour les réunir dès à présent dans un travail récapitulatif qui exposera l'ensemble de nos connaissances sur la minéralogie du Congo Belge.

» Le grand essor que prend l'industrie minérale dans certaines régions du Congo, l'espoir que l'on peut mettre de la voir encore se développer dans d'autres districts, m'ont amené à réunir les minéraux qui sont généralement associés au Congo dans leurs gisements et j'ai donc établi les divisions de cette description sur les bases suivantes.

» Je considère d'abord les minéraux que l'on rencontre dans les gîtes faisant ou pouvant faire l'objet d'exploitation industrielle et qui se rapportent donc :

- I. — Au cuivre;
- II. — Au cobalt;
- III. — A l'uranium-radium;
- IV. — Aux métaux précieux;
- V. — Au fer;
- VI. — Au plomb et au zinc;

- VII. — A l'étain;
- VIII. — Au diamant;
- IX. — Aux hydrocarbures et combustibles.

» Dans chacun de ces groupes, avant de donner la description minéralogique des espèces que l'on y a signalées, j'ai résumé l'histoire des découvertes faites et du développement économique auquel sont arrivées les exploitations. »

« Enfin, un dernier chapitre décrit les minéraux qui ne rentrent pas dans l'une des catégories précédentes. » (Minéraux des roches et des alluvions).

L'ouvrage de M. BUTTGEBACH contient une liste bibliographique de soixante-dix travaux dus en majeure partie à son auteur et à M. A. SCHOEP (1) et quelques-uns à l'éminent professeur G. CÉSARO.

L'étude minéralogique du Congo Belge est entre les mains de savants distingués et l'on ne peut que souhaiter qu'ils fassent école.

Pour être complet, je dois encore signaler que la quatrième édition du *Manuel de Minéralogie* de M. C. MALAISE, parue en 1913, comporte une annexe de dix-huit pages consacrée aux *Espèces minérales du Congo Belge*, établie d'ailleurs d'après les travaux et les matériaux de M. BUTTGEBACH.

Enfin, au moment où j'écris ces lignes, me parvient le *Livre jubilaire de la Société Géologique de Belgique* (cinquantième anniversaire) dans lequel M. H. BUTTGEBACH publie une liste des *espèces minérales et de leurs formes cristallines trouvées en Belgique et au Congo Belge* (t. III, pp. 5 à 49).

Lithologie (ou Pétrographie).

On ne s'étonne pas de la pauvreté extrême de la littérature lithologique nationale sur le Congo Belge quand on songe au rang subalterne dans lequel cette science a été reléguée en Belgique depuis de longues années.

Les principales études qui ont été consacrées aux roches congolaises par des auteurs belges sont de :

- MM. BUTTGEBACH pour le Kasai et le Katanga,
 - A. LEDOUX, prématurément enlevé aux sciences minérales, pour le Kasai,
 - L. DE DORLODOT pour diverses régions de la Province Orientale et le Mayumbe,
 - le Colonel J. HENRY, pour la Province Orientale.

(1) Les études de M. A. SCHOEP ont porté plus spécialement sur le groupe uranium-radium.

Ces travaux concernent, en général, les roches cristallines et cristallophyliennes et ont été publiés dans les *Annales de la Société Géologique de Belgique (Publications relatives au Congo Belge)*.

En outre, MM. F. DELHAYE et M. SLUYS ont fait paraître une belle étude sur les roches calcaires du Bas-Congo (*Revue Congo*, 1920 et 1921).

Les laves de la région volcanisée du lac Kivu ont fait l'objet de deux études importantes; l'une très détaillée de MM. L. FINCK et O. HAUSER (*Wissensch. Ergebn. d. deutschen Zentral-Afrika Expedition*, 1907-1908, Bd. I, Lief. I u. II. (1912); l'autre, brève, mais substantielle, de l'illustre pétrographe français M. A. LACROIX (*Minéralogie de Madagascar*, t. III (1923) pp. 264-268). Ces deux études s'appuient sur de nombreuses analyses chimiques. De plus, je crois savoir que M. F. DELHAYE publiera prochainement le résultat de ses observations sur la riche collection de laves qu'il a récoltée personnellement dans cette région au cours d'une récente exploration.

Il faut encore citer le travail de R. KÜCH sur les roches recueillies par PECHUËL LOESCHE dans le Bas-Congo (*Beitrag z. Petrogr. der Westafrikanischen Schiefergebirges*, Inaug. Dissert., Leipzig, 1884), et enfin des articles épars de moindre intérêt, tous dus à des auteurs étrangers (E. GROSSE, C. KLEMENT, A. VON LASAULX, Th. LIEBISCH, G. PIOLTI, J.-A. HOWE, ROEMER, M. SHÜSTER, O. STUTZER, TENNE, E. PECHUËL-LOESCHE, E.-O. TEALE).

En vérité, nos connaissances sont fragmentaires; et sauf pour quelques points isolés, la lithologie du Congo Belge n'est pas même ébauchée. Presque tout reste à faire dans ce domaine si riche en ressources et si gros d'intérêt.

On ne peut s'attendre à des recherches de quelque ampleur que lorsque les études lithologiques auront été remises en honneur en Belgique par des spécialistes — et c'est une tâche urgente (1).

(1) Depuis la rédaction de cette notice, M. J. THOREAU a publié dans les *Mémoires de l'Institut géologique de l'Université de Louvain* (t. IV, fasc. 3, 1928, pp. 265 à 284) une intéressante étude des minéralisations de profondeur du gisement Prince Léopold (Kipushi, Katanga) faite à l'aide de la méthode chalcographique. Ce procédé d'analyse microscopique en lumière réfléchie polarisée des sections polies de minerais est utilisé depuis quelques années à l'étranger et commence à être connu chez nous. Il est susceptible de rendre dans l'étude des minerais opaques les mêmes services qu'on demande au microscope polarisant dans l'étude des minéraux transparents et des roches.

D'autre part, M. VAN AUBEL vient de faire paraître dans les *Ann. de la Soc. Géol. de Belg.* (*Public. relat. au Congo belge*) quelques notes sur le Katanga.

(Note ajoutée pendant l'impression, 11 avril 1928.)

QUESTIONS BIBLIOGRAPHIQUES

M. J. CORNET, le savant professeur montois, animateur des études géologiques congolaises, a publié dans les *Annales de la Société Géologique de Belgique (Publications relatives au Congo belge)* (1916) une BIBLIOGRAPHIE GÉOLOGIQUE DU BASSIN DU CONGO laquelle contient, entre beaucoup d'autres, des rubriques consacrées à

la Minéralogie pure,
la Pétrographie,
aux Gîtes minéraux et métallifères,

et un classement régional des travaux.

Il importait de signaler cet instrument de travail de première nécessité.

30 juillet 1927.

MARCEL-E. DENAEYER,

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

TENDANCES ET METHODES DE L'HISTOLOGIE MODERNE

La tâche de l'Histologie, en tant que science descriptive, fut d'établir les structures détaillées de la cellule, des tissus et des organes; grâce aux perfectionnements progressifs des techniques de l'observation microscopique, cette tâche semble actuellement achevée, au moins pour ce qui concerne les Vertébrés supérieurs. Nous connaissons parfaitement les aspects microscopiques qu'offrent ces organismes et, à part quelques minutieux détails, nous ne pouvons guère attendre de nouveaux progrès dans ce domaine : en tant que science purement morphologique, l'Histologie est une science finie au même titre que l'Anatomie humaine systématique, par exemple.

Les histologistes modernes ont compris ce fait et ils ont vu la nécessité d'orienter l'histologie vers de nouvelles voies, sous peine de la voir dégénérer en une répétition stérile du passé ou une étude sans portée générale, de détails de structure insignifiants. L'introduction, dans les méthodes histologiques, de moyens d'investigation empruntés à d'autres sciences, a donné, dans les dernières années, un nouvel essor à la recherche histologique.

L'expérimentation, méthode essentiellement physiologique, a trouvé, en Histologie, des applications innombrables et fécondes. Au lieu d'envisager les structures microscopiques à l'état statique, il importe de les voir varier et s'adapter, à chaque moment, à des variations fonctionnelles parallèles. Expliquer la structure par la fonction, tel est un des nouveaux buts que se propose l'Histologie moderne, et seule, l'expérimentation peut y conduire.

L'historiogiste moderne ne se contente donc plus d'étudier la fine structure d'un organe ou d'un tissu, prélevé à un moment quelconque, mais, par des expériences judicieusement choisies, il s'efforcera de faire varier les conditions physiologiques dans lesquelles ce tissu ou cet organe se trouve et de rechercher quelles sont les modifications que l'état nouveau, créé par l'expérience, apporte aux structures microscopiques. S'il étudie une glande, par exemple, il l'examinera au moment où elle est au repos, puis au moment où, sous l'influence d'excitants appropriés (injection de substances excito-sécrétoires, excitation de nerfs sécréteurs), son activité sécrétoire est maximale. A ces variations dans l'état fonctionnel, doivent correspondre des variations de structure microscopique; c'est celles-ci

qu'il s'agira de découvrir, afin de tirer de cette étude des lois générales.

Cette application des méthodes expérimentales à l'étude microscopique des tissus a ainsi donné naissance à une nouvelle science, l'Histophysiologie, qui, essentiellement morphologique par sa base, ne perd cependant jamais de vue la fonction des structures étudiées, et s'efforce d'expliquer l'une par l'autre. Les problèmes biologiques dont cette nouvelle discipline scientifique permet d'aborder fructueusement l'étude, sont des plus variés et des plus importants. Le déterminisme des caractères sexuels secondaires, celui des phénomènes cycliques dans la physiologie génitale femelle, le mécanisme de la sécrétion urinaire, la signification physiologique des annexes fœtales, voilà une série de problèmes dont l'étude physiologique ne peut être abordée qu'en tenant compte de la structure intime des organes envisagés. Le chercheur qui voudrait s'y attaquer sans tenir compte de ce fait, s'exposerait à commettre de regrettables erreurs; d'autre part, l'étude même la plus minutieuse des structures est stérile; et ce n'est qu'à la lumière de résultats expérimentaux que ces structures vont acquérir leur signification véritable et que leur raison d'être va apparaître. Un autre domaine de la recherche histophysiologique, c'est la cytologie expérimentale ou étude dynamique de la cellule. Etudier expérimentalement les lois qui président à la division cellulaire, les facteurs qui agissent sur elle, les mécanismes qui la déclenchent, c'est encore faire de l'Histophysiologie. Et ne sont-ce pas de telles recherches qui nous apporteront un jour la clé du problème du cancer ?

Un autre aspect de l'Histologie, renouée par l'introduction de nouvelles méthodes, résulte de l'application à l'étude des structures microscopiques, des techniques de la chimie et spécialement de la biochimie, ou chimie de la matière vivante. Assigner aux minutieux détails révélés par l'observation microscopique une composition chimique bien établie et les ramener dans le domaine des réalités plus concrètes, tel est l'idéal de cette nouvelle science, qu'on nomme l'Histochimie. Les réactions que le chimiste effectue dans ses ballons et ses éprouvettes, l'histochimiste va les appliquer dans la cellule même, sous le microscope. Dans le champ de son instrument, il verra se produire et s'effectuer les réactions décelant la composition chimique et la nature de tel grain intracellulaire ou de telle enclave cytoplasmique; il va donc véritablement pénétrer dans l'intimité de la structure cellulaire et suivre pas à pas les métabolismes microscopiques dont l'intégration constitue le métabolisme général de l'organisme.

Cette nouvelle science, quoique dans l'enfance encore, a donné déjà

des résultats fort prometteurs et extrêmement encourageants. Elle se heurte cependant à des difficultés très considérables. Le principal de ces obstacles, c'est le fait que de très nombreuses réactions, excellentes au simple point de vue chimique, sont totalement inutilisables au point de vue histochimique, parce que, trop brutales ou trop énergiques, elles détruisent absolument les délicates structures microscopiques qu'il s'agit d'observer. Le biochimiste, pour parvenir à son but, peut impunément faire bouillir les tissus qu'il étudie, ou encore, les traiter à l'acide sulfurique concentré, par exemple; l'histo chimiste ne le peut, car la conservation de la forme et de la structure est pour lui chose essentielle. Seules, les méthodes qui sont suffisamment inoffensives pour ne pas altérer trop profondément l'aspect microscopique des cellules, peuvent être utilisées, et ces méthodes ne sont hélas! pas fort nombreuses.

Malgré l'insuffisance des techniques chimiques applicables à l'étude histo chimique des tissus, les résultats obtenus grâce à cette nouvelle méthode d'investigation sont déjà extrêmement intéressants; et un domaine où elle s'est montrée particulièrement féconde, c'est l'étude des pigments et de leur métabolisme. Les belles recherches de VERNE sur la mélanogénèse chez les Crustacés constituent notamment un exemple des plus frappants et des plus démonstratifs de tout ce que l'on peut attendre d'une union judicieuse des techniques chimiques et des méthodes microscopiques.

L'Histologie moderne, loin d'être une science épuisée et morte, comme on eût pu le craindre à certain moment, voit au contraire s'ouvrir devant elle l'avenir le plus prometteur et s'étendre singulièrement le champ où elle pourra poursuivre ses investigations. Cet heureux résultat est dû à ceux qui ont compris que l'Histologie devait abandonner les chemins battus, et emprunter à d'autres sciences leurs méthodes propres pour les adapter à ses besoins particuliers. De cette saine compréhension sont issues deux nouvelles sciences, l'Histophysiologie et l'Histo chimie, qui, tout en restant essentiellement morphologiques et histologiques, voient devant elles un domaine singulièrement élargi et peuvent s'attaquer aux problèmes biologiques les plus divers.

ROBERT CORDIER,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE

- POLICARD, A. Précis d'Histologie physiologique. Paris, Coll. Testut.
VERNE, J. Essai histo chimique sur les pigments tégumentaires des Crustacés Décapodes.
Arch. Morphol. gén. et expérim., 1923.
VERNE, J. Précis de technique histo chimique (en préparation).

L'HORMONE PARATHYROÏDIENNE

Depuis quelques années, les biologistes se sont appliqués à caractériser et à identifier chimiquement les différentes sécrétions internes de l'organisme. Claude Bernard et Brown-Séquard ont proposé d'appeler ainsi les substances spécifiques déversées dans le sang circulant pendant l'activité glandulaire. Par la suite, on est parvenu à définir la composition chimique de certains principes spéciaux contenus dans ces sécrétions internes. Tel est le cas de l'adrénaline provenant des capsules surrénales et de la thyroxine retirée du corps thyroïde. Ces deux composés sont indispensables à l'entretien physiologique de l'organisme. Plus récemment, l'isolement de l'insuline a donné lieu à des applications thérapeutiques fécondes. Toutefois, on n'est pas parvenu jusqu'à présent à identifier avec certitude la substance extraite de la portion endocrine du pancréas.

Dans ces deux dernières années, la sécrétion interne parathyroïdienne a suscité plusieurs travaux dont il nous semble intéressant de donner un bref aperçu.

Dès 1880, les anatomistes et les histologistes ont précisé l'existence, à côté de la glande thyroïde, de quatre corps sphériques dont la structure diffère de celle du tissu thyroïdien dans lequel ils sont partiellement inclus. Ultérieurement, la physiologie de ces glandes dites « parathyroïdes » s'est trouvée nettement éclaircie par l'observation des symptômes produits chez les animaux éthyroïdés. Lorsqu'on n'enlève que le tissu thyroïdien, on obtient le myxœdème, état caractérisé par de la déchéance psychique et corporelle, de l'œdème des téguments. Mais quand on a extirpé en outre une quantité suffisante de tissu parathyroïdien et surtout lorsqu'on a effectué une ablation complète des glandes parathyroïdes, il apparaît chez l'animal des symptômes graves aboutissant à un amaigrissement progressif suivi de spasmes et de convulsions musculaires rappelant le syndrome morbide humain appelé tétanie.

Dès 1883, un chirurgien bernois, Théodore Kocher, et des chirurgiens de Genève, J.-L. Reverdin et A. Reverdin, avaient remarqué, après une large résection thyroïdienne chez des malades atteints de goitre, l'apparition d'un état myxœdémateux. Plus tard, d'autres auteurs notèrent des symptômes tétaniques parfois mortels après thyroïdectomie totale accompagnée d'enlèvement partiel ou complet des parathyroïdes. Malgré cela, certains physiologistes n'étaient pas convaincus d'une distinction radicale entre les fonctions thyroïdienne et parathyroïdienne et pensaient trouver l'explication des faits dans une association fonctionnelle entre thyroïde et parathyroïdes.

En 1925, au cours d'une étude sur les modifications chimiques du sang chez des animaux parathyroïdectomisés, Collip parvint à préparer des extraits parathyroïdiens dont l'administration régulière permettait la disparition des manifestations tétaniques et le rétablissement complet des animaux éthyroïdés. L'enlèvement des parathyroïdes a pour conséquence un état d'hypo-calcémie marqué ainsi qu'un accroissement énorme de la teneur du sang en phosphore inorganique. En outre, Collip a montré que l'injection d'extrait parathyroïdien à des animaux parathyroïdectomisés amène non seulement un amendement rapide des symptômes tétaniques, mais encore un retour à la calcémie normale.

Deux théories ont essayé d'expliquer les phénomènes morbides qui suivent l'ablation des glandes parathyroïdes. Selon la première, le manque de sécrétion parathyroïdienne enlèverait à l'organisme la possibilité de combattre les effets toxiques de la guanidine (corps dérivé du métabolisme incomplet des protéines) qui, en s'accumulant dans les muscles, amènerait les phénomènes tétaniques observés. La seconde théorie attribue plutôt ces symptômes à une rupture de l'équilibre acidobasique du sang, bien mise en évidence par l'hypo-calcémie considérable observée au cours de l'insuffisance parathyroïdienne.

Quoi qu'il en soit, on a déjà employé avec succès les extraits parathyroïdiens dans le traitement de la tétanie. On les administre par voie buccale, intra-musculaire ou intra-veineuse. Comme on n'est pas encore parvenu jusqu'à présent à isoler le principe actif de l'extrait parathyroïdien, on est obligé de se baser sur des méthodes de dosage biologique (Collip, Hanson) pour déterminer la dose à administrer. Avant la préparation d'extraits parathyroïdiens relativement purs, on avait recours à l'emploi de sels calciques pour lutter contre l'insuffisance parathyroïdienne. Aussi beaucoup d'auteurs conseillent-ils actuellement d'associer, dans le traitement de la tétanie, le calcium à l'hormone parathyroïdienne.

De nouvelles investigations permettront sans doute de définir chimiquement la composition exacte du produit de sécrétion des glandes parathyroïdes. Dès à présent, en se basant sur les intéressantes recherches de Collip et d'autres auteurs, on parvient aisément, par l'administration de l'hormone parathyroïdienne, à supprimer certains états tétaniques en influençant le métabolisme du calcium, tout comme on améliore par l'insuline l'état diabétique en régularisant le métabolisme des glucides.

JEAN LA BARRE,

*Assistant à l'Institut de Thérapeutique
de l'Université.*

L'INFLUX NERVEUX

L'étude des lois relativement simples de la conduction de l'influx nerveux dans les troncs nerveux périphériques est l'indispensable préliminaire de celle des phénomènes beaucoup plus complexes de la conduction dans la substance grise des centres, et de la dynamique nerveuse dans son ensemble.

Ce problème biologique a suscité au cours du dernier quart de siècle des recherches aussi remarquables par la précision toute physique des méthodes utilisées que par l'importance de leurs résultats. Ce sont notamment les travaux des Anglais GOTCH, KEITH-LUCAS et ADRIAN; des Français G. WEISS et L. LAPICQUE; des Américains R. LILLIE, A. FORBES, ERLANGER et GASSER; des Allemands GARTEN et F. FRÖLICH; du Japonais KATO, des Russes BERITOFF et SAMOJLOFF.

Ces travaux ont montré que l'influx nerveux n'est qu'une forme d'onde d'excitation protoplasmique particulièrement rapide. Les lois qui régissent sa propagation dans les nerfs périphériques sont des lois biologiques générales qui s'appliquent à toutes les ondes d'excitation (musculaires, ciliaires, etc...).

Le déterminisme physico-chimique de l'influx nerveux est inconnu et il est probable qu'il le sera encore pendant longtemps. L'onde nerveuse dans ses causes premières, participe du mystère de toute chose vivante. Mais la classe des phénomènes de transmission dont il s'agit, apparaît clairement : l'influx nerveux est de la catégorie des perturbations transmises qui ne dépendent, pour leur progression, que de l'énergie fournie localement par le milieu qu'elles parcourent (exemple : onde de déflagration d'une traînée de poudre) et nullement de celle qui leur serait fournie au départ par le stimulus (exemple : onde sonore).

L'onde nerveuse ressemble à l'onde explosive. On s'explique ainsi qu'il n'y ait aucune relation entre son énergie dans chaque fibre et celle du stimulus (loi du tout ou rien).

L'énergie de l'influx, qui dépend donc de celle de la fibre nerveuse qui le transmet, est vraisemblablement d'ordre électro-chimique. Le rôle de l'énergie électrique dans le déclenchement, la propagation, la modification et l'arrêt de l'onde d'excitation est manifeste. De plus, l'influx nerveux, comme toute onde d'excitation, est extériorisé par une onde de négativité électrique qui lui est vraisemblablement identique.

L'hypothèse qui rend compte de la manière la plus satisfaisante des propriétés de la transmission nerveuse est celle qui a été proposée au siècle dernier par HERMANN, et qui a été reprise et développée en ces dernières années par LAPICQUE et R. LILLIE. Dans cette hypothèse, l'onde de négativité électrique, supposée identique à l'onde d'excitation, naît d'une dépolarisation locale et transitoire de la fibre nerveuse au point d'application du stimulus. Le courant électrique qui résulte de cette négativité locale agit à son tour comme stimulus et excite à distance la fibre nerveuse, y faisant naître une nouvelle onde de négativité qui se propage ainsi de proche en proche en se régénérant. Ce mode de propagation offre des analogies remarquables, ainsi que l'a montré R. LILLIE, avec la propagation de réductions électrolytiques le long de métaux oxydés plongés dans un bain oxydant (Hg dans H^2O^2 , Fe dans NO^3H).

La théorie de HERMANN-LAPICQUE-LILLIE rend compte de nombreux faits : liaison constante de l'excitabilité et de la conductibilité ; accord des vitesses d'excitabilité (chronaxies) des différents neurones d'un même système, de celles du nerf moteur et du muscle squelettique.

L'assimilation de l'influx nerveux à une onde électrique agissant comme un stimulus qui se déplace permet une explication simple du phénomène de la sommation d'influx nerveux qui joue un rôle si important en biologie.

Toutes les fois qu'un muscle a une vitesse d'excitabilité (mesurée par sa chronaxie) beaucoup moindre que celle du nerf qui l'innerve, on constate qu'il est nécessaire, pour déclencher la réponse du muscle par l'excitation du nerf, de réitérer le stimulus nerveux (choc d'induction) une ou plusieurs fois. Le muscle ne répond donc qu'à une succession, déterminée en nombre et en fréquence, d'influx nerveux. Dans ces cas, toute se passe, semble-t-il, comme si les influx nerveux, semblables à des stimuli électriques trop brefs ou trop faibles, devaient additionner leurs effets à la jonction neuro-musculaire, pour déclencher l'excitation et par conséquent la contraction du muscle.

Ce déterminisme de la sommation d'influx a déjà été vérifié dans plusieurs cas, par ailleurs très disparates : action des vaso-moteurs, contraction de la rate, excitation indirecte de muscle curarisé, contracture neuro-musculaire.

La conduction dans la substance grise des centres nerveux, obéit à des lois très complexes (irrégularité, fatigabilité, lenteur, irréversibilité de sens, de la conduction dans les centres, *afterdischarge*, grande importance des phénomènes de sommation et d'inhibition).

LAPICQUE et KEITH-LUCAS ont suggéré que cette complexité résulte

essentiellement de la complexité structurale du système nerveux central et non pas de l'intervention de processus nouveaux, inconnus dans la conduction périphérique.

Cette hypothèse séduisante se heurte à de sérieuses difficultés. L'une des plus manifestes résulte de la possibilité de la prolongation pendant plus d'une seconde, de l'émission des influx centrifuges d'un réflexe, en réponse à une salve unique d'influx centripètes. D'autre part, le phénomène de l'inhibition centrale apparaît de plus en plus malaisément explicable par une interférence (au sens large du mot) d'influx nerveux. Aussi des observateurs de la compétence de SHERRINGTON inclinent-ils à admettre l'intervention, dans le fonctionnement des centres nerveux, de processus particuliers de charge centrale, d'inhibition centrale, ou même la libération, au niveau des synapses, de substances spécifiquement excitatrices ou inhibitrices, analogues à celles de LOEWI mises en évidence dans la régulation nerveuse du fonctionnement cardiaque (SAMOJLOFF).

Les centres nerveux seraient, dans ce cas, beaucoup plus que des stations de relai, de distribution et de transmission d'influx.

Pendant l'étude de l'action de la strychnine, poison qui augmente énormément la conductibilité des voies nerveuses intracentrales, favorise l'hypothèse simplificatrice de KEITH-LUCAS. La strychnine égalise les vitesses d'excitabilité (chronaxies) des différents éléments du système nerveux et il est tentant de voir, dans cette *isochronisation* de neurones primitivement hétérochrones, la raison de son action sur la conductibilité centrale. La diffusion des influx dans la substance grise des centres nerveux strychnisés, n'étant plus limitée par des barrières d'hétérochronisme entre neurones, est d'emblée généralisée et le moindre stimulus périphérique provoque un ébranlement global du système nerveux.

FRÉDÉRIC BREMER,

Agrégé à l'Université de Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE

1. ADRIAN, E.-D. Some recent work on Inhibition. *Brain*, 1924, tome 47, pp. 399-416.
2. BREMER, F. Le phénomène de la sommation d'influx. *C. R. de la Soc. de Biol.*, 1927, tome 97, p. 1179. — Sur une contraction lente (contracture) de muscle squelettique de la grenouille et du crapaud, provoquée par une sommation d'influx nerveux. *C. R. Soc. de Biol.*, 1927, tome 98.
3. DAVIS, H. The conduction of the nervous impulse. *Physiol. Reviews*, 1927, tome 6, pp. 547-584.
4. FORBES, A. The interpretation of spinal reflexes in terms of present knowledge of nerve conduction. *Physiol. Reviews*, 1922, tome 2, pp. 361-414.

5. FULTON, J.-F. Muscular contraction and the reflex control of movement. Baltimore, 1926, 608 pages.
 6. KATO, G. The theory of decrementless conduction in narcotised region of nerve. Tokyo Nankôdô, 1924, 166 pages; The further studies on decrementless conduction. *Ibid.*, 1926, 163 pages.
 7. KEITH-LUCAS. The conduction of the nervous impulse. Londres, 1917, 102 pages.
 8. LAPICQUE, L. L'excitabilité en fonction du temps. La chronaxie, sa signification, sa mesure. Les Presses Universitaires de France. Paris, 1926, 360 pages.
 9. LILLIE, R. Transmission of physiological influence in protoplasmic systems, especially nerve. *Physiol. Reviews*, 1922, tome 2, p. 1.
 10. SAMOJLOFF et KISSELEFF. Zur Charakteristik des zentralen Hemmungsprozesses. *Arch. f. die Ges. Physiol.*, 1927, tome 215, pp. 699-714.
-

Croisière annuelle de Bruxelles-Médical

Bruxelles-Médical organise en 1928, comme les années précédentes, une grande Croisière de Vacances, qui s'effectuera à bord du paquebot de luxe *Brazza*, dont l'exclusivité a été réservée à notre confrère qui l'a affrété.

Ne pourront prendre place à bord, que les médecins et familles de médecins, ainsi que des personnes avalisées par des médecins.

Le *Brazza* est un paquebot à moteur à deux cheminées, 16,000 tonnes de déplacement, 144 mètres de longueur, 19 mètres de largeur. Il possède 270 places de première A. et B., plus 80 places d'étudiants. Il a, en outre, plusieurs salons, fumoirs, un palmarium, un café-terrasse, une salle de mécanothérapie, un Guignol d'enfants, un salon de dames, un salon de bridge et 31 salles de bains. Il a accompli en novembre dernier son premier voyage.

Un prix forfaitaire complet, comprenant tous les frais (navigation, vie à bord, excursion), a été établi.

L'itinéraire du voyage sera le suivant :

Escales	Arrivée	Heure	Départ	Heure
Bordeaux	29 juillet	15
La Corogne	31 juillet	7	31 "	9
Vigo	31 "	20	1 août	0
Leixoes (Porto)	1 août	6	1 "	20
Funchal	4 "	7	6 "	0
Sta Cruz de Ténériffe	6 "	23	8 "	0
Las Palmas	8 "	6	9 "	0
Casablanca	10 "	24	12 "	19
Ajaccio	16 "	7	17 "	19
Marseille	18 "	11		

Un train spécial conduira les passagers de Paris à Bordeaux (qual du *Brazza*). Le trajet de la Corogne à Vigo se fera par auto, avec visite de Saint-Jacques de Compostelle. Porto : visite de la ville et les environs. Madère : visite de l'île. Ténériffe : visite de l'île et excursion au Pic de Ténériffe. Las Palmas : visite de la Canarie. Casablanca (excursion à Rabat et Salé. Facultatif : Meknès ou Mazagan). Ajaccio : circuit de Corse.

En ce qui concerne les prix applicables aux personnes n'appartenant pas au monde médical, mais avalisées par des médecins, ils varient, pour la partie « navigations », entre 5,955 francs belges et 15,200 francs belges. Quant au coût des excursions, il est de 2,475 francs belges, tous frais compris.

Les étudiants bénéficient d'un prix de navigation extrêmement réduit (2,600 francs belges). Ils seront logés dans des cabines à 4, à 6 ou à 8, mais jouiront des mêmes avantages que les passagers de première classe, en ce sens qu'ils auront accès à tous les locaux du bord : salon, fumoirs, etc., et participeront à toutes les fêtes organisées au cours de la traversée.

Les personnes que ce voyage intéresse et qui rempliraient les conditions indiquées ci-dessus, sont priées de s'inscrire de toute urgence, 29, boulevard Adolphe Max, à Bruxelles. Il y a lieu de signaler, en effet, que plus de la moitié des places sont déjà occupées.

La diplomatie allemande à la veille de la guerre⁽¹⁾

PAR

M. EDMOND VERMEIL,

Professeur à l'Université de Strasbourg.

C'est un redoutable sujet que j'aborde ici. Au cours des deux dernières années, je me suis donné pour tâche d'analyser de près la publication allemande « Die Grosse Politik der Europäischen Kabinette », qui contient une considérable partie des documents diplomatiques relatifs à l'histoire de l'Allemagne depuis 1871 jusqu'à la veille de la grande guerre mondiale. Le travail auquel je me suis livré porte sur la période la plus intéressante pour nous, à savoir 1900-1914. J'ai lu et dépouillé les 36 volumes qui la concernent et je voudrais résumer ici le résultat de cette étude.

Il ne s'agit ici, puis-je dire, que d'une sorte de « photographie ». Je n'examine pas les faits en eux-mêmes. De cet énorme amas de documents, passionnants d'ailleurs à lire, se dégagent d'elles-mêmes quelques conclusions qui peuvent intéresser le problème, si actuel encore, de la responsabilité de l'Allemagne.

Trois faits méritent tout d'abord d'être signalés.

Cette collection a passé des mains du socialiste Kautsky à celles de professeurs à l'Université de Berlin. Elle a suivi, par conséquent, les destinées politiques du Reich depuis l'armistice. C'est dire qu'elle a subi, dans une certaine mesure, l'influence du Ministère des Affaires étrangères de Berlin. Quand, à l'heure actuelle, la presse allemande critique violemment la composition de la Commission qui vient d'être constituée à Paris pour la

(1) Conférence donnée, le 19 janvier 1928, à la Fondation Universitaire de Bruxelles, au nom du Groupement Universitaire pour la S. D. N.

publication des documents diplomatiques français et paraît s'offusquer d'y voir des diplomates, ce ne sont là que d'hypocrites attaques. Nous savons bien que, derrière les historiens de Berlin, il y a eu place pour une action officielle qui s'est exercée sur eux.

Naturellement, l'Allemagne n'a pas tout publié. Pouvait-elle tout publier ? On peut se poser la question. Il eût fallu environ 200 volumes que personne n'aurait pu lire. Un choix s'imposait. Mais un article intéressant a paru à ce sujet, dans le n° du 22 avril 1927 de la « Menschheit ». On y disait, non sans raison, que les Allemands auraient dû tout de même publier les actes du grand Etat-Major et du Bureau Militaire de Guillaume II.

On a critiqué enfin la présentation donnée à l'ensemble des documents. Au lieu de se succéder chronologiquement, ils sont classés par périodes et par sujets. Je dois dire que, sur ce point, je ne saurais être très sévère. Ce classement a été fait avec beaucoup de précision. Si l'historien scrupuleux veut établir des chronologies ainsi que les concordances nécessaires, afin de mieux constater les lacunes et de comprendre leur signification, libre à lui de faire les rapprochements indispensables.

C'est dire, en somme, que nous ne nous occuperons pas, pour l'instant, de critique historique. Les historiens étudieront plus tard ces documents. Une librairie française est en train d'en publier la traduction française intégrale, avec classement chronologique. Œuvre éminemment utile et qui permettra d'opportunes confrontations.

Nous sommes, nous, devant les 36 volumes dont je parlais tout à l'heure. Qui lira pareil ensemble de documents ? Notre premier devoir n'est-il pas alors d'admettre l'authenticité de ces documents, sans nous préoccuper des textes non publiés ou du classement ? Allons droit au but. Demandons-nous ce que ces documents nous apprennent sur les méthodes, sur la psychologie et sur l'histoire de la diplomatie allemande à la veille de la guerre mondiale. Malgré toutes les réserves que l'on peut faire sur la publication allemande, elle nous renseigne abondamment sur des faits essentiels.

Trois questions s'imposent ici à notre réflexion : 1° qu'est-ce que ces documents nous apprennent sur les systèmes d'alliances européens dans les quatorze années avant la guerre ; 2° que nous disent-ils sur le personnel diplomatique et les fonctionnaires qui

se trouvaient alors au premier plan de la politique allemande; 3° en quoi pareille étude éclaire-t-elle le problème de la responsabilité allemande dans la guerre mondiale ?

*
**

En ce qui concerne les groupements continentaux, la publication allemande nous renseigne sur l'histoire de la Triplice, en particulier sur sa désagrégation progressive; sur la formation, lente mais sûre, de la Triple Entente; sur les relations qui ont existé entre ces deux groupes de Puissances et sur ce que nous appellerons leurs tentatives de désagrégation mutuelle; sur les conflits irréductibles qui, malgré ces tentatives de rapprochement, sont restés au premier plan de la politique européenne; enfin sur l'évolution générale des deux groupements et de leurs rapports.

La désagrégation de la Triplice se trouve mise ici en pleine évidence, sur certains points encore mal connus des historiens. Il est certain que, dès 1902, la Roumanie commence à faire défection. On sait qu'elle était liée à la Triplice par un traité secret. Lors du renouvellement de la Triplice, en 1902, elle demande à l'Allemagne que ce traité secret devienne un traité public. Elle demande à entrer, à la face du monde, dans la Triplice. C'est l'Allemagne qui refuse parce que, menant son double ou triple jeu, elle veut ménager la Russie et décourager ainsi la Roumanie, qui commence à se détacher de la Triplice. Cette histoire se fait de plus en plus claire au lendemain de 1918. Au moment où la question balkanique devient la question primordiale en Europe, la Roumanie se détache de l'Autriche. Pourquoi ? Parce que la politique allemande et la politique autrichienne ne s'entendent plus dans les Balkans. La Roumanie désapprouve l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche et se détourne de ses deux anciens alliés. Il est clair, d'après les documents allemands, qu'à la veille de la guerre les liens sont définitivement rompus entre Roumanie et Triplice.

Que l'on considère les rapports entre l'Italie et l'Allemagne, surtout entre l'Italie et l'Autriche, le phénomène est plus grave encore, plus probant aussi. C'est après la Conférence d'Algésiras que la méfiance allemande à l'égard de Rome augmente. D'ailleurs, bien avant Algésiras, au moment du renouvellement

de la Triplice, alors qu'il s'agissait de savoir sur quel concours militaire l'Allemagne pourrait compter en cas de guerre européenne, l'état-major allemand savait bien que l'Italie ne tiendrait pas ses promesses. C'est surtout la guerre italo-turque qui a porté un coup fatal à l'amitié des deux nations. Pendant les deux dernières années, entre 1912 et 1914, le problème italo-grec est venu compliquer la situation.

Mais qu'est-ce cette crise italo-allemande à côté de la crise italo-autrichienne ? Il apparaît nettement, d'après les documents allemands, que, dès 1906, les deux nations ne peuvent guère se souffrir. C'est au lendemain de la crise bosniaque que l'Italie, qui ne veut pas d'un second programme de Müritz, c'est-à-dire d'un nouvel accord entre l'Autriche et la Russie, commence à loucher du côté de la Triple Entente. La guerre de Tripolitaine constitue la première trahison ouverte, puisque l'Italie attaque la Turquie, alliée des Empires Centraux.

Les gênes imposées par l'article VII du traité triplicien aux deux pays par leur politique balkanique, l'effondrement de l'Etat Albanais, le choc d'intérêts semblables en Asie Mineure amènent les deux alliés à un état de guerre quasi déclarée. Sur ce point, il semble bien que les documents soient formels. C'est un état de choses qui était parfaitement connu à Berlin.

Autre point, moins connu : le relâchement paradoxal, mais grave, des relations entre Berlin et Vienne. Les divergences diplomatiques entre ces deux groupements remontent, on peut le dire, à 1904, même au delà. La convention de Müritz, qui avait établi des liens nouveaux entre l'Autriche et la Russie, avait déjà déplu à l'Allemagne. C'est surtout la crise bosniaque qui, en 1908, a mis à nu le différend profond qui séparait la politique allemande de la politique autrichienne. A ce moment, toutes les chancelleries d'Europe ont vu que la fameuse solidarité entre les Empires centraux était beaucoup plus apparente que réelle. L'annexion de la Bosnie Herzégovine a d'ailleurs divisé les dirigeants allemands eux-mêmes. Tandis que von Marschall, l'ambassadeur de Constantinople, et Guillaume II entrevoient la conséquence fatale de l'annexion, von Bülow laisse entendre à Vienne que l'Allemagne suivra son alliée jusqu'au bout, tout en ménageant ses intérêts en Turquie, manœuvre qui caractérise bien la diplomatie à double jeu du chancelier. A partir de ce moment-là, les relations entre les deux Em-

pires Centraux se gâtent. C'est une histoire passionnante à suivre. Bethmann-Holweg se plaindra des allures dictatoriales adoptées par la politique autrichienne de 1912 à 1914. Cette politique, anti-serbe et pro-bulgare, paraît avoir complètement dérouté la Wilhelmstrasse. L'ambassadeur allemand à Vienne, von Tschirschky, a défini en termes extrêmement vivants la situation de l'Autriche à ce moment. Il étudie avec minutie et franchise la décomposition rapide de la Double Monarchie. Il se demande, dans une des lettres les plus émouvantes de cette période, pourquoi l'Allemagne a définitivement attaché ses destinées à un vaisseau en train de sombrer. A ce moment, l'Allemagne et l'Autriche ne s'entendent ni sur l'Albanie, ni sur la Bulgarie, ni sur la Roumanie, ni même sur la politique financière à pratiquer, pour le règlement des affaires turques, à l'égard de la France et de la Russie. Et, si l'Allemagne se plaint constamment des allures de Vienne, si elle reproche à son alliée de profiter, pour sa politique, du prestige de l'Allemagne, l'Autriche, elle, se plaint amèrement de n'être pas secondée par l'Allemagne.

La désagrégation de la Triplice ne porte donc pas uniquement sur des points connus, sur la défection de la Roumanie ou de l'Italie. Les deux piliers essentiels de la Triplice sont profondément ébranlés. La solidarité austro-allemande n'est plus qu'un mot depuis 1910 environ. On ne s'étonnera donc pas que, de 1900 à 1914, les renouvellements du traité triplicien aient donné lieu à de vives discussions et que, peu avant la guerre, lors de la fameuse entrevue de Konopischt, il ait été question d'une nouvelle Triplice, d'une nouvelle Alliance des Trois Empereurs qui aurait, grâce à de meilleures relations entre la Russie et l'Allemagne, disloqué la Triple Entente en formation. Ne nous étonnons pas que la Conférence d'Algésiras ait semé entre les Puissances de la Triplice de nouveaux germes de discorde, que la guerre italo-turque ait précipité sa décomposition, que la Turquie, à la veille de la guerre mondiale et, malgré l'habileté avec laquelle l'Allemagne la ménageait, ait perdu toute confiance dans l'Allemagne et dans la Triplice. C'est là une situation qui, en 1914, a pu affoler les dirigeants de Berlin et fournir aux deux éléments les plus dangereux, aux militaires et aux pangermanistes, de très puissants arguments.

Voyons, d'autre part, où en est la Triple Entente. Elle est

sans doute, elle aussi, menacée de défections. Au cours de cette période, elle ne se forme que lentement. Mais, grâce aux fautes de la Triple, elle se renforce visiblement et surtout mène son jeu avec beaucoup plus d'habileté que le groupement voisin. Tout d'abord, et contre certains espoirs qu'avouent crûment les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, la Duplice franco-russe tient bon. D'alliance purement continentale, elle devient, grâce aux négociations pour le Bagdad et l'Asie Mineure, une alliance mondiale. De 1908 à 1912, la solidarité entre l'Allemagne et l'Autriche se trouve comme fondée sur le grand fait qui, aux yeux des dirigeants de Berlin justifie la politique autrichienne, à savoir l'impuissance militaire de la Russie, provoquée par l'issue malheureuse de la guerre russo-japonaise. L'Allemagne sait que la Russie ne peut rien et que la France ne saurait l'aider. Mais, après Agadir, après l'accord naval franco-russe, on peut dire que la diplomatie allemande n'a plus de doute sur la solidarité franco-russe.

Une autre circonstance a plus de signification encore aux yeux des Allemands : l'accord anglo-russe. D'après les documents allemands, cet accord a complètement surpris la diplomatie allemande. Elle avait vu, en effet, non sans satisfaction, éclater la guerre russo-japonaise. Elle la considérait comme le gage de l'effondrement anticipé de la Triple Entente, de cette Triple Entente qui, tel un spectre, hantait la pensée des dirigeants allemands. Ils en avaient conclu que la défaite russe servirait leurs intérêts en empêchant tout accord entre Russie et Angleterre. Or, c'est justement le contraire qui s'est produit. Qui a été, dans cette guerre, le soldat de l'Angleterre, sinon le Japon ? Une fois liquidé le danger russe en Asie centrale, une fois dissipées les craintes de l'Angleterre, elle pouvait tendre la main à la Russie. La Conférence d'Algésiras a préludé à l'accord anglo-russe et retourné la diplomatie anglaise contre l'Allemagne. Voilà une première grande faute. Sans doute, l'accord anglo-russe s'établissait-il sur des bases peu solides encore ; mais il restait une grande réalité. Malgré certains heurts, de 1912 à 1914 en particulier, l'entente entre l'Angleterre et la Russie, entente singulièrement paradoxale à bien des points de vue, est demeurée ferme dans les Balkans et en Extrême-Orient.

Les difficultés de l'Entente Cordiale, bien connues, se sont aplanies au lendemain d'Agadir. L'Allemagne savait parfaite-

ment, par les rapports de ses diplomates, que la formule « protection in case of aggression » répondait à la claire volonté de l'Angleterre, sans que la sanction d'un traité fût nécessaire. Les dirigeants de Berlin ne pouvaient donc pas ne pas constater l'affermissement de la Triple Entente. Dès lors, ils voyaient que la Triple Entente était en mesure de faire tourner à son profit tous les événements européens et mondiaux. De réalité diplomatique elle devenait en même temps une réalité d'ordre militaire et économique.

Quelles furent alors les relations entre ces groupements, dont le premier se portait vers une décomposition progressive et le second vers un renforcement progressif. Il y a eu, entre ces deux groupements, action et réaction, des tentatives de rapprochement, équivalant à des tentatives de désagrégation mutuelle. Il est évident, d'après la publication allemande, que les tentatives de désagrégation risquées par les Empires centraux sont plus importantes que celles de la Triple Entente. C'est le groupement le plus menacé qui a le plus d'intérêt à disloquer l'autre. L'action de la Triple Entente a porté, naturellement, sur la Roumanie et sur l'Italie. Elle exerce surtout un attrait grandissant sur l'Italie. Le rapprochement franco-italien remonte, en fait, au renouvellement de la Triplice de 1902. C'est à partir de ce moment-là que les accords commerciaux négociés entre France et Italie portent leurs fruits. A Algésiras déjà, il est clair que l'Italie est aux côtés de la France. Il reste sans doute bien des difficultés entre la France et l'Italie. C'est pourquoi l'Italie ne se rapproche que modérément de la Triple Entente. Mais ces obstacles n'ont fait que retarder le rapprochement, qui a définitivement mûri au cours de la guerre. L'Angleterre elle aussi, en raison de ses intérêts méditerranéens, se tourne vers l'Italie. D'autre part, des liens nouveaux s'établissent entre Saint-Pétersbourg et Rome, après l'entrevue de Racconigi. C'est surtout au moment de la crise italo-turque, dans laquelle il y a évidemment complicité entre l'Italie et la Russie, que ce rapprochement se consolide. A la Conférence financière de Paris, à la veille de la guerre, se manifestent des symptômes qui n'échappent pas aux yeux des diplomates allemands. Ajoutez-y cette habile action qui, en Roumanie, a assuré un succès complet à la France et à l'Angleterre, action que la Triple Entente a supérieurement préparée.

Plus intéressants encore sont les efforts accomplis par l'Allemagne en vue de désagréger la Triple Entente. Du côté de la Triplice, l'Allemagne n'a jamais cessé de compter sur l'appui de l'Angleterre. Lors de la discussion du projet d'alliance proposé par l'Angleterre au début du XX^e siècle, elle entendait lier à jamais les destinées anglaises à celles de la Triplice. C'est pour cette raison que l'Angleterre a retiré son offre. De 1903 à 1912, la rivalité anglo-allemande bat son plein et domine toute la politique européenne. Il est évident que l'Allemagne veut alors obtenir de l'Angleterre, en faisant pour ainsi dire « chanter » sa flotte, une promesse formelle de neutralité en cas de guerre européenne. C'est précisément ce que l'Angleterre lui refuse encore. Mais l'Allemagne et l'Angleterre, pendant les guerres balkaniques, se concertent pour modérer leurs alliés respectifs, l'Autriche et la Russie. C'est pourquoi les diplomates allemands ont pu croire, surtout après la mort d'Edouard VII, à un changement dans l'orientation de la politique extérieure anglaise. Accord sur le Bagdad, affaire des Colonies Portugaises, collaboration effective en Asie Mineure, atténuation de la rivalité navale, autant de symptômes évidemment rassurants. A la veille de la guerre, l'Allemagne fait donc une tentative énergique pour détacher l'Angleterre de l'Entente Cordiale.

Mais l'Allemagne regarde aussi du côté de la Russie. C'est une des erreurs essentielles de sa politique. Elle veut s'attacher à la fois l'Angleterre et la Russie. Il ne semble pas qu'entre 1900 et 1914, elle ait jamais abandonné la chimère d'une nouvelle Alliance des Trois Empereurs. De 1900 à 1908, elle cherche visiblement à se rapprocher de la Russie. A ce rapprochement elle sacrifie les sympathies qu'elle avait en Roumanie et en Turquie. Lors de la guerre russo-japonaise, elle laisse la Russie subir sa triste destinée. Mais à Algésiras se prépare l'accord anglo-russe. D'autre part, toute la politique autrichienne dans les Balkans réduit à néant les espoirs que fonde Berlin sur une collaboration nouvelle entre la Russie et l'Allemagne, collaboration qui aurait naturellement détruit dans ses œuvres vives la Triple-Entente.

Les tentatives de rapprochement austro-russe ou franco-allemand ne comptent guère en face de ces tentatives. Les documents allemands sont intéressants sur ces deux points. Mais ce qu'il convient surtout de retenir, c'est ce fait que la diplomatie

allemande a dépensé toute son énergie, pendant les quatorze années qui ont précédé la guerre, à détacher de la Triple Entente, tout d'abord la Russie et ensuite l'Angleterre, et que, sur ces deux points, elle a complètement échoué.

Que signifient d'ailleurs ces tentatives de rapprochement ou de désagrégation en face des conflits qui divisent les deux groupements, conflits parmi lesquels la rivalité anglo-allemande et le débat tragique entre Empires centraux et Russie sont les plus importants ? La rivalité anglo-allemande traverse la politique continentale de 1904 à 1914. Guerre sud-africaine, formation de l'Entente Cordiale, organisation par l'Angleterre du condominium austro-russe dans les Balkans, discussion au sujet du Bagdad, différends qui surviennent au cours de la guerre russo-japonaise, rapprochement anglo-russe, échec de la mission Haldane, conflit dans les Balkans et en Extrême-Orient, affaire d'Agadir, autant de circonstances qui ont mis obstacle aux arrangements coloniaux et à la collaboration des deux pays. Telles sont, rapidement résumées, les étapes de la formidable rivalité anglo-allemande. Elle devait un jour amener la rupture entre les deux nations.

Il en est de même des relations germano-russes ; après les tentatives de rapprochement de 1904, les événements de Turquie et l'annexion de la Bosnie-Herzégovine détachent définitivement la Russie des Empires Centraux. Que veut l'Allemagne, sinon profiter de l'impuissance militaire de la Russie pour la punir d'avoir conclu une entente avec l'Angleterre ? Or, la Russie n'oublie pas l'humiliation de 1909. Dès lors, la querelle entre le slavisme et le germanisme dominera tout le débat européen et dépassera même la rivalité anglo-allemande, débordant sur l'Asie Mineure et sur l'Extrême-Orient, s'affirmant à la Conférence financière de Paris, activant enfin la préparation militaire russe.

Quant au conflit austro-russe, il est plus irréductible encore que le précédent. Après le rapprochement momentané de 1900-1904, les deux pays se séparent pour entrer un peu plus tard dans la lutte mortelle qui a amené la crise austro-serbe. La crise atteint son point culminant en 1912, au moment des guerres balkaniques. Cette fois, le « casus belli » recherché est à la portée de l'Autriche. Car la question est de savoir si la Russie peut renoncer en même temps à Scutari et à Diakowa. Viendra

enfin le meurtre de Sarajevo, conséquence d'une préméditation très nette. En face du problème d'Andrinople, pendant la troisième guerre balkanique, la Russie et l'Autriche se rapprochent un instant, pour la défense d'intérêts communs. Mais le projet d'union entre la Serbie et le Monténégro et l'effondrement de l'Etat albanais créent justement une situation que le meurtre de Sarajevo rendra intenable.

En face de ces conflits, il faut bien convenir que la querelle franco-allemande joue un rôle assez secondaire. Elle s'était apaisée avant et après Algésiras. Qu'est-ce qui l'a réveillée, sinon l'affaire d'Agadir ? La renaissance du sentiment national, le service de trois ans, la victoire financière évidente que la France rapporte dans les affaires du Bagdad et de la réorganisation turque, les incidents de Lunéville et de Nancy, autant de faits sans doute symptomatiques, mais dont aucun ne saurait à lui seul provoquer la catastrophe.

Nous pouvons ainsi classer ces conflits par ordre de gravité : conflit franco-allemand ; conflit entre l'Angleterre et l'Allemagne ; conflit entre les Empires centraux et la Russie ; lutte entre le slavisme et le germanisme dans le Sud européen. Bref, l'ancien conflit de 1870 qui se réveille, le conflit maritime entre l'Angleterre et l'Allemagne et surtout le conflit balkanique. Si l'Angleterre prend fait et cause pour le slavisme contre le germanisme, l'Allemagne perd la partie. Mais, en fait, l'Angleterre hésite. Elle veut sauver la paix continentale. D'où les illusions allemandes de 1914.

L'histoire des relations entre les deux groupements se reconstitue ainsi d'elle-même. Il est facile de voir que l'époque 1900-1904 est transitoire. La Triplice existe depuis longtemps, depuis 1883. Elle est encore relativement solide ou plutôt sa désagrégation est encore peu apparente. D'autre part, la Triple Entente n'est qu'en formation, puisque l'accord anglo-russe n'est pas encore conclu. Les dirigeants de Berlin peuvent croire que la partie est encore belle, que l'Angleterre se joindra à la Triplice, que l'Entente Cordiale va se rompre, bref, que la Triplice a toutes les chances d'avenir. C'est bien pour cette raison que, de 1904 à 1908, l'Allemagne déclenche l'affaire marocaine, pour brouiller définitivement ensemble la France et l'Angleterre. Or, dans cette affaire, on peut dire qu'elle a perdu la plupart de ses chances de succès, la plupart des sympathies

qu'elle possédait en Europe. A Algésiras, l'Entente Cordiale s'est fortifiée, tandis que s'y ébauchait l'accord anglo-russe. D'aucuns vont disant, dès cette époque, que la Triple Alliance n'est plus qu'un vase brisé.

Mais la politique austro-allemande de 1908 à 1912 a été plus fatale encore à la Triple Alliance que le coup de Tanger. von Bülow se voit ici entraîné par d'Aehrenthal plus loin qu'il ne voudrait. L'Allemagne perd le contrôle de sa politique autrichienne. La réponse de la Russie ne se fait pas attendre. L'indépendance bulgare est proclamée. Sans doute l'Allemagne réduit-elle aisément au silence l'impuissante Russie. Mais, tandis qu'elle exerce sur la Turquie une violente pression, la Triple Entente fait mieux encore et gagne à sa cause les Etats balkaniques. Le coup d'Agadir met d'autre part toute la diplomatie allemande en péril.

Dans les deux dernières années qui précèdent la guerre, il s'agit plus que jamais de jouer serré, de détacher l'Angleterre du groupement ennemi. A vrai dire, certains espoirs sont ici permis, cela d'autant plus que la rupture du *statu quo* balkanique provoque celle du concert européen et ranime à l'intérieur de chaque groupement européen certains litiges mal résolus. L'Angleterre et l'Allemagne cherchent à sauver ensuite la paix européenne. Le conflit tend à se limiter aux Empires centraux et à la Russie. Mais c'est alors que joue à plein le conflit austro-italien. C'est alors que la politique autrichienne devient une fatalité pour l'Allemagne. Le redressement turc ne peut à lui seul sauver la Triple Alliance du sort qui l'attend. Question serbo-albanaise, problèmes d'Asie Mineure ou d'Extrême-Orient, c'est toujours la Triple Entente qui, gagnant en cohésion, l'emporte sur la Triple Alliance.

En 1914, la Triple Alliance est à la veille d'une désagrégation complète. La partie diplomatique est totalement perdue. C'est alors que, dans les cerveaux allemands, se précise le danger, que germe l'idée de l'encerclement. La Russie n'est plus militairement impuissante. La réalité de la Triple Entente a pris forme militaire. Que doivent faire les Allemands ? Augmenteront-ils sans limites leurs armements, au risque de provoquer une crise sociale et financière dans le Reich à cause des charges qui en découlent. Où risqueront-ils alors l'aventure avant qu'il ne soit trop tard ? Nous aboutissons à cette conclusion que, par leur

faute, les Empires centraux se sont contraints eux-mêmes à la guerre. Les diplomates maladroits passent la main aux militaires. Ceux-ci sont seuls en possession de solides et décisifs arguments.

★
★★

Sur qui retombe la responsabilité de pareils faits, de pareille contrainte, sinon sur ceux qui ont *mal joué* ? Entre ces brutaux et soudains coups de boutoir que furent Tanger, la Bosnie, Agadir et, d'autre part, les dissensions intestines qui depuis longtemps travaillaient la Triplice, il y a flagrante antinomie. Quand on risque une telle politique, on ameute contre soi toute l'Europe. C'est bien, de secouer l'Europe à dates fixes ! Mais en a-t-on le droit quand la puissance que l'on détient repose sur des bases aussi fragiles ? Que valent donc les personnalités qui ont conduit cette sinistre comédie ?

La publication allemande discrédite à jamais Guillaume II et sa politique. Rien de plus déconcertant que les observations qu'il inscrit en marge des rapports qui lui sont présentés. Sans doute les diplomates du Ministère des Affaires Etrangères ne tenaient-ils guère compte de ces remarques. Mais l'Empereur n'en était pas moins le souverain. La Constitution du Reich lui accordait la décision en matière de paix et de guerre. Il prétendait diriger toute la politique extérieure du Reich. Il avait ses liaisons spéciales avec le parti militaire et affirmait sa souveraineté dans ce domaine avec une énergie d'autant plus grande qu'il sentait la guerre venir. En fait, on a l'impression que Guillaume II tremble et que c'est pour cela qu'il veut faire trembler les autres. Non qu'il soit toujours dépourvu de bon sens. Il a vu clairement les conséquences de telle ou telle mesure, de tel ou tel événement. Mais il s'est laissé entraîner par ceux qui le conseillaient mal. C'était un faible qui, comme tous les faibles, passait de la douceur inoffensive à la brutalité destructrice. Sa puérité est sans limites. Sa vision des choses est tout à fait élémentaire, aussi absurde que le style de ses annotations. Il a soutenu simultanément la thèse de l'alliance continentale contre l'Angleterre et celle d'un accord avec la même Angleterre. Il a cru que la guerre russo-japonaise porterait définitivement atteinte à l'entente anglo-russe ; il n'a pas compris la politique tortueuse

de von Bülow. Au moment d'Algésiras, il rêve encore d'une alliance continentale, soit avec la Russie, soit avec l'Angleterre. Devant l'échec de ses combinaisons chimériques, nous le voyons s'en prendre aux Latins qu'il méprise, en face desquels il voudrait dresser le bloc des Germains et des Anglo-Saxons. Il laisserait volontiers les « Gaulois » s'engager au Maroc. Puis nous le voyons soutenir devant le prince de Monaco et M. Etienne de belles théories sur la collaboration franco-allemande. Il affirme peu après que, si les Anglais s'alliaient avec l'Allemagne ils seraient « libres de tout souci ». Il a le sentiment obscur que l'Allemagne est engagée dans une voie qui l'entraîne plus loin qu'elle ne le voudrait, qu'elle aurait besoin de solides amitiés. Devant le coup bosniaque, on peut dire que l'Empereur a eu la réaction du bon sens. Il y voit le signal du partage de cet Empire ottoman sur lequel l'Allemagne avait placé ses meilleurs espoirs. Il voudrait que l'Allemagne évitât de s'immiscer dans les affaires balkaniques et laissât l'Autriche s'y débrouiller toute seule. C'est alors que l'affolement diplomatique devient la maladie impériale par excellence. Il se plaint d'être mal informé. Il veut « se constituer à lui-même son jugement ». Il n'en est pas moins entraîné par un mouvement irrésistible. Au moment d'Agadir, il trouve les négociations trop lentes, fulmine contre l'Angleterre et la France. « Que les Français, s'écrie-t-il, sautent le fossé, sinon ils auront de l'éperon ! » Il n'est pas tendre pour les « Latins » toujours « en ébullition », quand éclate la guerre italo-turque. Les affaires d'Extrême-Orient lui suggèrent de vastes considérations sur la politique internationale et le danger jaune. Lors de la discussion navale anglo-allemande, il est avec Tirpitz, veut l'accord naval ou rien. Dans les deux dernières années, il se laisse visiblement gagner par des idées bellicistes. Que les Etats balkaniques et la Porte se battent ! C'est le vainqueur qui a raison ! La formule bismarkienne : par le fer et le sang, est la bonne ! Oui, mais les guerres balkaniques amènent une décision qui est justement contraire aux desseins traditionnels de la diplomatie allemande.

Bref, quand se terminent les guerres balkaniques, à la veille de la conflagration mondiale, il est à bout, prêt à toutes les folies, hanté par le spectre de la guerre. Il s'imagine que la France va fondre sur l'Allemagne et déclare que le peuple allemand est prêt à tous les sacrifices. D'autre part, il tient à mo-

dérer l'Autriche parce qu'il craint qu'un « casus belli » d'origine autrichienne ne suscite en Allemagne aucun enthousiasme guerrier.

Parmi les diplomates de la Wilhelmstrasse, le plus important et le plus représentatif, c'est certainement le Chancelier von Bülow. Il est extrêmement intéressant de suivre, au travers des documents allemands et jusqu'en 1909, année de sa chute, les sinuosités de sa politique. Il passe de la réserve la plus prudente à la brutalité la plus franche, charchant à satisfaire des exigences contradictoires, à ménager les intérêts de tout le monde. Comme il connaît bien les faiblesses de la Triplice, il essaie de désagréger la Triple Entente en formation par la double manœuvre pro-anglaise et pro-russe, qu'il poursuit pendant la guerre russo-japonaise. Que Guillaume II parle d'une alliance continentale contre l'Angleterre, et le chancelier s'épouvante, suppliant son souverain de ne rien dire. Quand il voit l'Angleterre se rapprocher de la Russie au lendemain de la guerre russo-japonaise, il conseille la prudence. Au moment de Tanger, il joue un rôle des plus singuliers. Cachons notre flotte, dit-il, pour ne pas exciter la méfiance anglaise. Il félicite l'Empereur de son beau courage, quand Guillaume II se rend à Tanger. Que, pendant le temps de cette démarche retentissante, les diplomates marchent « à pas feutrés » et qu'ils aient, « tels des Sphinx, le doigt sur la bouche ». C'est lui qui, stupidement, a préparé la conférence d'Algésiras, où s'effondraient tous les espoirs de la diplomatie allemande. C'est donc au lendemain de cette conférence qu'il constate l'isolement du Reich et la formation quasi définitive de la Triple Entente. L'entrevue de Reval achève de le confondre. Après le coup de Bosnie, il recommence sa politique cauteleuse, s'imaginant qu'au moment où l'Autriche annexe la Bosnie-Herzégovine et porte le premier coup à la puissance turque, l'Allemagne peut faire croire aux Turcs qu'elle veille à leurs intérêts.

Ne parlons pas de son successeur Bethmann-Hollweg qui, n'ayant guère pu s'occuper que de politique intérieure, est presque absent de la publication allemande. Nous ne dirons pas non plus ce qu'elle nous apprend sur les diplomates autrichiens. Les documents allemands sont très riches sur d'Aehrenthal et Berchtold, deux personnalités dont le rôle fut absolument néfaste.

Parmi les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, trois noms

émergent : von Holstein, von Kiderlen-Wächter et von Jagow.

Il est certain que von Holstein a commis la première grande faute de la diplomatie allemande au commencement du XX^e siècle. Car c'est lui qui a conseillé à l'Allemagne de repousser l'offre d'alliance de l'Angleterre, sous prétexte que l'Angleterre ne voulait pas attacher ses destinées à celle de la Triplice. Quant à Kiderlen-Wächter, père de l'idée d'Agadir, pourquoi ne pas reprendre pour notre compte, à la lumière des documents, les opinions que Maximilien Harden exprimait à son sujet dans la « Zukunft », au moment de sa mort ? Fonctionnaire froid comme glace, énergique sans doute, mais sans finesse ni scrupules, et qui unissait la souplesse du Souabe à la raideur suffisante du hobereau prussien. Il a disloqué lui-même la Triplice, renforcé la Triple Entente, provoqué la guerre italo-turque et la liquidation violente de la Turquie. Von Jagow, lui, a recueilli sa lourde et triste succession. Il a été la victime plutôt que l'auteur responsable des fautes de la diplomatie allemande. Nul ne s'étonnera qu'il ait été impuissant à les corriger.

Que nous apprennent enfin nos documents sur l'attitude des ambassadeurs d'Allemagne dans les grandes capitales ? Parmi eux se détache très nettement la figure de von Marschall, ambassadeur à Constantinople. A mon avis, ses rapports sont ce qu'il y a de plus remarquable dans cette immense collection. Avant 1901, il a vu la gravité du conflit austro-russe, quelle menace ce conflit faisait peser sur la politique orientale de l'Allemagne. Cette politique, il l'a voulue conséquente, fidèle à ses principes. Mais la révolution jeune-turque, le coup bosniaque et les manœuvres de d'Aehrenthal ont provoqué, sous ses yeux mêmes, l'effondrement de son œuvre.

Quant aux ambassadeurs qui se trouvent dans les capitales telles que Saint-Petersbourg, Rome, Paris et Londres, ils ne cessent d'être modérés et de prodiguer, au nom de cette modération même, d'utiles avertissements à la Wilhelmstrasse. C'est cette attitude qui a valu à von Metternich la disgrâce impériale et la perte de son poste. En d'autres termes, les diplomates qui sont dans les capitales de la Triple Entente voient plus clair que ceux de Berlin, aveuglés par le nationalisme. Il est très intéressant, en particulier, de lire les rapports de von Schoen sur l'attitude de la France à la veille de la guerre. Il est certain

que von Schoen, avec une très louable objectivité, montre que la France ne veut pas de la guerre, mais pare au danger éventuel. A Saint-Pétersbourg, von Pourtalès combat sans relâche les illusions que se font les dirigeants de Berlin au sujet du rapprochement germano-russe.

Les ambassadeurs de Rome et de Vienne ne sont pas moins vigilants et prudents. Les rapports les plus clairs ont été envoyés de Vienne par von Tschirschky sur la politique et la situation de la Double Monarchie. De Rome, von Jagow annonce la défection fatale de l'Italie.

Que voyons-nous, en résumé, du côté de la Triplice ? Un Empereur sans véritable autorité, acculé par ses faiblesses mêmes et le dépit qu'il éprouve en face de ses échecs diplomatiques à un bellicisme puéril et dangereux ; des chanceliers contraints à un perpétuel jeu de bascule, préoccupés de satisfaire des intérêts franchement contradictoires ; des fonctionnaires orgueilleux et insuffisants ; des ambassadeurs pleins de bon sens et de modération, mais impuissants parce que peu écoutés.

C'est là, en somme, un spectacle infiniment paradoxal. Nous qui, pendant la guerre, avons cru à une Allemagne admirablement organisée, nous avons ici devant nous bien autre chose ! Ces documents confirment certaines vues que j'ai toujours essayé de faire prévaloir touchant la véritable nature du danger allemand. Toute cette diplomatie manquait de programme et de directives nettes. Elle oscillait entre la souplesse et la brutalité. Les documents allemands mettent en pleine lumière ce qui fut, à la veille de la guerre, ce qui est peut-être aujourd'hui encore, l'erreur capitale de l'Allemagne, à savoir de penser le monde par les catégories allemandes, sans voir que ce monde est trop vaste pour s'y laisser enfermer. Pourquoi avons-nous fait la guerre, sinon pour échapper à une emprise dont la seule pensée était insupportable ?

*
**

A quelles conclusions nous conduit cette étude ? Que pouvons-nous en tirer pour une vraie définition de la responsabilité allemande ?

Je marquerai simplement d'un mot la coïncidence frappante qui existe entre les articles que Harden a publiés dans la « Zu-

kunft » entre Agadir et la guerre, et les conclusions auxquelles nous conduit l'étude des documents allemands. J'avais lu, à la veille de la guerre, les articles écrits par Harden entre juin 1911 et mai 1914. De ce vaste ensemble, une fois systématisé, se dégageait un tableau d'une netteté et d'un pessimisme extraordinaires. Harden n'était guère tendre pour la diplomatie allemande. Il lui reprochait son impuissance, sa « patience d'agneau » comme sa brutalité et ses erreurs, son dilettantisme, son défaut de programme précis. Qui ne connaît les mercuriales contre l'Empereur et les dirigeants de Berlin ? Mais, comme les diplomates, il pense à toutes les alliances possibles à la fois. Il prêche l'alliance avec la France en même temps que l'alliance avec la Russie ou avec l'Angleterre. Mais il a vu surtout le lien profond qui unissait alors la politique extérieure et la politique intérieure. L'erreur extérieure n'est ici autre chose que la conséquence de l'erreur intérieure. Harden insiste, en particulier, sur la crise politique de 1912-1913. Le gouvernement manque d'autorité. L'Allemagne n'a plus de solide que son armée et sa flotte. Et encore sont-elles déjà gangrenées par le socialisme. Comme l'Allemagne dispose d'une grande supériorité, il faut qu'elle en profite sans tarder. Harden exprime ainsi la thèse que nous soutenions tout à l'heure sur le déclenchement de la guerre.

La publication allemande ne va pas sans provoquer en Allemagne certains doutes touchant la manière dont la diplomatie a été conduite pendant l'ère wilhelminienne. Les historiens s'y demandent même à qui remonte finalement la responsabilité de tant d'erreurs. Ils vont jusqu'à prononcer le nom de Bismarck. Le Chancelier de Fer n'aurait-il pas commis une faute irréparable en choisissant l'Autriche, et non la Russie, comme alliée ?

Le principal éditeur de la publication, M. Friedrich Thimme, pose la question un peu différemment. Bismarck avait de bonnes raisons, pense-t-il, pour choisir l'Autriche. Il porterait plutôt la responsabilité de la création de la Triplice. Car c'est la Triplice qui a engendré la Triple Entente. La guerre serait donc sortie de la coexistence de ces deux groupements en Europe. On voit ici l'erreur d'interprétation. Cette explication est purement mécanique, ou dynamique si l'on veut. Elle ne vaut pas mieux que l'explication philosophique ou métaphysique qui considère la guerre comme un grand événement collectif et par là même

inélucltable. En réalité, les affaires de la Triplice ont été mal conduites et celles de la Triple Entente l'ont été beaucoup mieux. Ceux qui arment à outrance, qui créent la simultanéité entre armements navals et armements terrestres s'acculent eux-mêmes à la guerre quand, d'autre part, ils font un mauvais jeu diplomatique.

Du point de vue des Empires Centraux et envisagée dans sa réalité, la situation de 1914 *appelle et exige* la guerre. L'Allemagne s'est mise, par sa faute, dans cette dure nécessité. Par là elle a expié ses propres erreurs et celles de l'Autriche. Posséder une organisation extraordinaire, la plus forte armée du monde, et manquer en même temps tous ses buts diplomatiques, c'est s'exposer à la tentation de recourir à la force. Les dirigeants de Berlin et de Vienne ont créé eux-mêmes le vertige dans lequel ils ont fini par être entraînés.

Ce fait s'explique d'ailleurs par la psychologie et par l'histoire. Les erreurs de la diplomatie allemande proviennent des faiblesses inhérentes à la mentalité germanique. Quant à l'explication historique, elle nous montre les dirigeants de l'Allemagne subissant une double poussée : celle de la Prusse et celle du pangermanisme. Avant Guillaume II, ces deux forces avaient joué séparément et de manière alternative. Avant la guerre mondiale, elles s'unissent. Le programme du pangermanisme a été remanié et mis au point par tous les intellectuels d'outre-Rhin. Il peut alors utiliser les moyens de puissance que l'armée et la bureaucratie prussiennes mettent à sa disposition. De là, la formidable ruée de 1914, ruée au fond désespérée, ruée rendue nécessaire, à la face du monde, par des erreurs diplomatiques accumulées.

Ne laissons pas les Allemands noyer la notion de leur responsabilité dans une sorte de vague fatalité historique ou métaphysique, au nom de la méritoire publication qu'ils ont lancée sur le marché des livres. Il ne sert de rien de publier des documents, si on les interprète de manière tendancieuse. Tout dépend de l'Allemagne elle-même. Je suis convaincu que, du jour où l'Allemagne nous donnerait toute garantie pour l'avenir, du jour où elle se montrerait vraiment décidée à entrer dans le concert européen, la question de la responsabilité serait réglée « *ipso facto* ».

Terminons par la belle conclusion qui couronne la récente

étude de M. Ludovic Naudeau sur le « Devoir des Allemands » dans l' « Illustration ».

« Si les Allemands éprouvent le besoin incoercible d'être grands, qu'ils visent à l'être dans le cadre d'une Europe assagie, et non en rendant impossible la pacification de l'Europe. Veulent-ils faire grand ? Ils le peuvent en s'abstenant, eux, de vouloir trop grandir... Il faut qu'ils déclarent sans ambiguïté, sans réticences, que leur intention n'est pas du tout de tendre à former, au centre de l'Europe, une masse si redoutable, par sa seule existence, que tous les autres peuples sentiraient la nécessité de se prémunir contre sa dictature. Tel est leur devoir présent... L'Europe désire que les Allemands déclarent, une fois pour toutes, leurs intentions et s'y conforment. »

Le Premier Livre
de l'ouvrage de M. Paul Decoster :
Acte et Synthèse

PAR

GERMAINE VAN MOLLE,
Docteur en Philosophie et Lettres.

Après la *Réforme de la Conscience* et le *Règne de la Pensée*, voici que M. Decoster vient de publier un troisième ouvrage, *Acte et Synthèse*, qui inaugure véritablement une nouvelle série de ses écrits.

Ce n'est pas que l'orientation philosophique de sa pensée ait varié. Elle s'attache, au contraire, toujours, à saisir la valeur intrinsèque de la pensée pure, c'est-à-dire à pénétrer dans la pensée par la pensée, à en comprendre, par l'intérieur, la nature propre et la richesse active, s'interdisant constamment, par ce fait même, tout recours aux données extérieures.

Mais le développement de la philosophie de l'intrinsèque, ainsi définie, avait été présenté, dans les deux premiers ouvrages, et plus spécialement dans le second, à partir de principes fondamentaux qui devaient permettre au problème de la pensée d'être énoncé en termes précis.

Or, voici que, dans *Acte et Synthèse*, certains de ces principes sont, non seulement niés, mais remplacés par d'autres qui affirment précisément le contraire de ce que posent ceux qui constituent le fondement de l'argumentation philosophique antérieure.

Il ne faut pas voir dans ce revirement radical l'attitude d'un penseur qui, après avoir épuisé, en vain, les ressources de certaines affirmations, éprouve, en vertu d'un procédé purement logique, la valeur des affirmations contraires; mais celle d'un esprit qui, à la suite de la critique qu'il a dû diriger contre la première expression de sa pensée, est contraint, et cela parce

qu'il veut maintenir intacte l'exigence fondamentale de la philosophie de l'intrinsèque, non seulement de nier ce qu'il affirmait tout d'abord, mais encore de prendre la contre-partie de ce qui avait fait, jusqu'alors, le point de départ de son argumentation.

Disons quels sont, dans la *Réforme de la Conscience*, et, mieux encore, dans le *Règne de la Pensée*, les principes requis pour poser le problème de la pensée pure, et montrons, succinctement, de quelle manière on peut être amené à adopter des principes tout opposés.

Ces principes sont, d'une part, la position du sujet pensant; d'autre part, la définition de ce sujet comme admettant en lui, primitivement, non seulement des pensées qui relèvent de la pensée pure, mais des données sensibles, extérieures, objectives, qui doivent, à leur heure, se manifester comme pure pensée.

La solution, à partir de ces données, ne pouvait consister qu'en la position de la pensée subjective, conçue dans sa totalité, et à laquelle il fallait tenter de réduire, par une démarche active, les données objectives de la sensibilité. C'est ce que devait réaliser, dans le *Règne de la Pensée*, et cela dès la préparation à la dialectique, la position de la synthèse concrète, qui veut opérer la réduction de la méthode réflexive à la pensée pure. Mais, dès cette première étape, le succès de la dialectique fut compromis. En effet, la réflexion se porte nécessairement, et tout d'abord, sur des démarches réflexives partielles qui existent dans le sujet pensant parce qu'il admet en lui, primitivement, des éléments objectifs et sensibles. Or, pour cette raison, l'ensemble de ces démarches, qui se réduisent, chacune en particulier, à la pensée pure, de façon active et concrète, ainsi qu'il convient, ne peut se concevoir que comme la somme d'un nombre indéfini de démarches et ne peut, par conséquent, saisir et faire jaillir la pensée dans sa totalité. Et, dès lors, on est forcé, pour atteindre la pensée dans sa totalité et dans son unité, de déclarer que c'est la méthode réflexive elle-même qui se réduit à la pensée, et non la somme indéfinie des démarches partielles. Mais, de la sorte, on recourt à une réduction dont le caractère est purement logique et abstrait, et non actif et concret, comme l'exige la philosophie de l'intrinsèque. Cette réduction de la méthode réflexive à la pensée pure, qui est le premier aspect de la réduc-

tion de l'objectif au subjectif pur, n'est donc pas satisfaisante; et il faut en conclure que c'est le point de départ de l'argumentation, à savoir l'admission de données sensibles dans le sujet pensant, qui ne peut être maintenu.

Que dire ensuite de cette autre affirmation, que la pensée pure possède un contenu de pensées pures? Il apparaît nettement à l'examen qu'elle doit être considérée soit comme gratuite, soit comme se fondant sur l'affirmation qu'il existe des démarches réflexives partielles qui, grâce à la réduction de la méthode réflexive, se réduisent, à leur tour, à la pensée pure totale. Mais, outre que nous venons de voir que cette réduction ne s'opère pas en réalité, une telle explication rendrait les pensées pures dépendantes de données extérieures, ce qui serait en contradiction avec l'exigence de la philosophie de l'intrinsèque.

La notion d'un sujet pensant, conçu comme pensée pure, ne peut donc plus être, après une telle critique, que celle d'un sujet qui n'admet aucun contenu, ni de pensées pures, ni de données sensibles. Mais il est évident que, selon M. Decoster, on ne peut plus parler de sujet pensant ou de conscience dans ces conditions, puisque sujet pensant et conscience sont, par définition, « le lieu où s'opposent le sujet et l'objet », « l'unité intellectuelle et la diversité sensible » (1).

Il y a donc lieu d'abandonner, dans l'énoncé du problème philosophique, la notion même de sujet pensant. Et voici que nous abordons le principe initial du nouvel ouvrage de M. Decoster, *Acte et Synthèse*. La pensée doit être considérée comme transcendante à toute conscience individuelle et à toute faculté de l'esprit, telle que : entendement, sensibilité, volonté. Pour la saisir dans sa totalité, de façon active, elle doit être conçue, dès l'origine, comme une et objective. Et, dès lors, le problème de la pensée doit être résolu sans référence aucune à quelque donnée de moindre dignité; une telle donnée devant, au contraire, s'expliquer par la pensée elle-même. Ainsi, le problème de la pensée est premier par rapport à tout autre; et, pour le résoudre, il faut donc le présumer parfait, c'est-à-dire capable de fournir toutes les données nécessaires à sa solution.

Ce problème consistera à montrer que les termes d'unité,

(1) *Acte et Synthèse*, pp. 51, 52 et 53.

d'objectivité et d'actualité, qui définissent la pensée, ne peuvent réellement constituer celle-ci que si les notions, ainsi posées, s'actualisent spontanément.

Certes, les philosophies antérieures ont tenté déjà d'atteindre la pensée une et objective. Et, ainsi que le reconnaît M. Decoster, celle de Kant s'est assurément le plus rapprochée de l'unité de pensée que la philosophie veut saisir. Toutefois, l'unité synthétique du Moi transcendantal kantien n'est qu'une unité virtuelle, dépourvue, par conséquent, de la vertu active que requiert la philosophie de l'intrinsèque.

★
★★

Maintenant que nous avons montré comment le principe de *Acte et Synthèse* a pu être établi, il convient que nous fassions, du Premier livre de cet ouvrage, un exposé objectif. Nous nous en tiendrons à ce Premier livre, parce que c'est lui qui développe la doctrine propre de M. Decoster. Les deux autres livres ne font, en effet, que présenter des remarques sur les philosophies antérieures, considérées en fonction de la doctrine nouvelle.

La première conséquence à tirer du principe fondamental qui définit la pensée comme active, une et objective, c'est qu'une telle pensée relève nécessairement d'elle seule, ou que, en d'autres termes, ses éléments s'impliquent mutuellement. Cette pensée peut donc être considérée comme une synthèse inconditionnée, qui unit, en « un tout rebelle à l'analyse, la liaison synthétique et ce que celle-ci s'incorpore à titre de moment » (1); une synthèse dont les éléments, à savoir la synthèse elle-même et le moment, sont réciproquables. Le moment indéterminé de la synthèse évoque donc la synthèse tout entière; ou encore, la loi de la synthèse se retrouve en chaque moment. L'analyse ne peut dissocier les éléments que la synthèse unit, les distraire de la liaison synthétique présente tout entière en chacun d'eux, les réduire, en un mot, à l'état d'abstrait. La synthèse est, par conséquent, « concrète de fond en comble », puisque le concret se définit comme « l'unité organique dont on ne saurait, sans l'abolir toute, distraire la moindre parcelle » (2).

(1) *Acte et Synthèse*, p. 18.

(2) *Acte et Synthèse*, p. 20.

Ainsi, le problème de la pensée est ramené à celui de la synthèse concrète. Telle qu'elle est définie, la synthèse n'est pas encore, à proprement parler, la pensée, puisqu'elle n'est considérée comme actuelle que de façon toute nominale, et non de façon réelle. Le problème de la synthèse doit, à partir de cette définition de la synthèse, réaliser l'affirmation par soi de la synthèse, qui se mue, dans ces conditions, en la pensée; il doit, réciproquement, établir que la pensée qui se pose de la sorte ne peut être que synthétique.

Mais avant de présenter les différentes étapes de la solution, deux considérations préliminaires s'imposent : la première doit seule permettre d'entamer la solution du problème de la synthèse, la seconde doit en déterminer le mode d'exposition.

Première considération : Il faut tout d'abord admettre que synthèse et moment, bien qu'ils soient simultanés et réciproquables, ne sont pas identiques. Si l'on posait ces termes comme identiques, toute investigation philosophique serait suspendue. La synthèse requiert donc une multiplicité, encore indéterminée, qui ne peut pas être considérée comme la multiplicité abstraite qui relève des catégories de l'entendement, mais comme une multiplicité qui relève de la synthèse et qui, de ce fait, transcende, d'une part les catégories de l'entendement, d'autre part l'usage métaphysique du principe d'identité, tel que le définit la logique traditionnelle. Mais, bien qu'elle fasse violence au principe d'identité, la synthèse ne doit pas, cependant, être considérée comme contradictoire. Cette non-contradiction ne peut pas, à son tour, permettre de conclure à la nécessité géométrique de la synthèse, car la validité de la synthèse ne peut faire l'objet d'aucune démonstration qui relève de l'entendement.

Deuxième considération : Il faut reconnaître ensuite que le problème de la pensée pure, qui ne fait qu'explicitement la synthèse, doit développer celle-ci dans un mode d'exposition qui suive lui-même un ordre rigoureusement synthétique. En effet, le développement de la synthèse, tout comme la synthèse elle-même, ne peut envelopper que ses propres éléments. C'est dire que le problème de la synthèse concrète, au même titre que celui de la pensée pure, doit être un problème parfait, qui ne recoure, pour être résolu, à la solution d'aucun problème anté-

rieur ni d'aucune donnée extérieure. C'est dire aussi que l'ordre synthétique est régi tout entier par la synthèse pure qui en est le fondement. Toute opération synthétique, autre que la synthèse concrète, est de moindre dignité qu'elle, est improprement dite, est pseudo-synthèse. La synthèse concrète est la synthèse première et la seule valable. Cette proposition constitue un lemme qui va nous guider continuellement dans l'exposé de la solution du problème philosophique. Ce lemme peut, dès à présent, nous permettre d'affirmer que les données singulières, prises isolément, expérience de fait, et même expérience possible en général, doivent être déclarées fausses à priori, puisqu'elles sont extérieures à la synthèse concrète, qui se nourrit d'intériorité, et de la considération de laquelle il faut partir. En d'autres termes, les données extérieures et les pseudo-synthèses ne peuvent être réduites à la pensée. La méthode régressive n'est pas valide, seule vaut la méthode progressive.

★
★

Nous pouvons maintenant rendre compte des différentes étapes de la solution.

La première étape établit que la synthèse se pose par soi.

Nous devons partir, à cet effet, de la définition de la synthèse concrète, donnée plus haut.

Nous constatons, tout d'abord, que cette définition n'est que nominale, c'est-à-dire que, à partir d'elle, nous ne pouvons pas conclure à la réalité de la synthèse ou à sa vertu active. Car, si l'actualité de la synthèse dérivait de la définition, l'existence de la synthèse relèverait des démarches du sujet conscient et de l'entendement abstrait, ce qui est interdit, en vertu du lemme fondamental.

Il faut, dès lors, que la synthèse se pose par soi, s'actualise par ses propres moyens.

Et l'affirmation de la synthèse qui se pose par soi ne peut être, en aucune façon, une affirmation hypothétique. Si elle l'était, il faudrait alors que la possibilité et la nécessité de la synthèse fussent démontrées; autrement dit, il faudrait vérifier l'hypothèse qui conditionnerait la synthèse. Mais cette condition serait une véritable donnée extrinsèque qui, en vertu du lemme fondamental, doit être écartée absolument. D'ailleurs,

la vérification de l'hypothèse relèverait de l'entendement abstrait, ce que condamne également le lemme fondamental.

On ne peut pas non plus nier la synthèse; car, si on la niait, on en aurait, d'une part, une certaine connaissance, et, d'autre part, on ne pourrait, en aucune façon, prendre position pour ou contre l'existence de ce qu'on connaît et qu'on nie tout à la fois.

On peut dire, d'une façon générale, que le fait de se demander si la synthèse doit être posée hypothétiquement ou doit être niée, situe la synthèse « par rapport à quelque ordre général » (1) qui exige le recours aux procédés de la méthode analytique, aux démarches de l'entendement abstrait, ce qui est condamné, en principe.

L'affirmation par soi de la synthèse, sa catégoricité, ne peut donc être en aucune façon problématique, mais doit être absolue. Elle doit être toute spontanée et constituer un moment de l'opération synthétique indivise.

La manière dont la synthèse doit s'affirmer, fait qu'elle doit être définie également comme transcatégorielle et, pour cette raison, comme incompatible avec les notions d'infini et de fini, puisque la construction du fini et de l'infini ne s'opère que grâce à l'emploi des catégories. Elle doit, en outre, en tant qu'absolument catégorique, être considérée comme transrelationnelle, puisque ses éléments lui sont intérieurs et sont réciproquables.

Partis de la définition nominale et extérieure de la synthèse, nous voici parvenus au principe intrinsèque et synthétique de l'affirmation par soi de la synthèse. A ce point de l'argumentation, la définition nominale de la synthèse se manifeste comme délibérément affirmative; et, dans ces conditions, comme un véritable moment de la synthèse concrète.

L'argumentation qui a réalisé ce progrès a usé de principes et de lemmes qui, rejetant toute donnée extérieure aux termes du problème, donnent à l'ordre des démarches une valeur synthétique. Mais, en tant que c'est nous qui définissons la synthèse et les conditions intrinsèques de son affirmation, l'argumentation est, cependant, en un certain sens, analytique encore. Et ce caractère analytique ne disparaît de l'argumentation qu'au moment où la synthèse s'affirme en vertu de son génie propre et donne, du même coup, à la définition nominale, un caractère

(1) *Acte et Synthèse*, p. 29.

affirmatif qui permet de la déclarer un moment de la synthèse.

La deuxième étape établit d'abord que l'affirmation par soi de la synthèse est un acte de pensée; ensuite que la synthèse se convertit en pensée.

Par ce qui précède, nous savons, d'une part, que c'est la synthèse concrète elle-même qui s'affirme de façon catégorique, et que cet acte d'affirmation constitue un moment de l'opération synthétique indivise; d'autre part, que synthèse et moment ne sont pas identiques, mais constituent une multiplicité d'un certain genre.

Le progrès dans l'investigation philosophique, à partir de ces données, consiste, avant tout, à déterminer la valeur du moment que constitue l'affirmation de la synthèse, et à montrer, ensuite, que la synthèse se convertit en ce moment.

Disons donc que l'acte d'affirmation est un acte de pensée, puisque ce qui définit essentiellement la pensée, c'est le pouvoir d'affirmer, voire de nier, en un mot de formuler un jugement. Ainsi, c'est l'acte d'affirmation, l'acte de pensée, ou le jugement, qui est la manifestation de la synthèse; et c'est la synthèse elle-même qui sous-tend cet acte de pensée. Ce qui revient à dire que c'est la synthèse, de la considération de laquelle nous sommes partis, et qui n'était pas encore posée à la rigueur comme pensée, qui se convertit en pensée, en jugement pur.

Mais, en tant que l'acte d'affirmation constitue l'expression première et immédiate de la synthèse, il devance celle-ci, ce qui contredit l'affirmation initiale que c'est la synthèse qui constitue la donnée au-delà de laquelle on ne remonte point.

C'est *la troisième étape* de la solution qui lève cette contradiction, en s'attachant à établir que, en même temps que la synthèse se convertit en pensée, la pensée se convertit en synthèse.

La démonstration qu'il faut entreprendre ici est essentielle. Car, aussi longtemps qu'on n'a pas prouvé que l'acte de pensée est synthétique, est, par conséquent, un et objectif, on ne peut dire, de façon absolument certaine, que la pensée n'est pas le fait d'une conscience, forcément subjective. Et si la pensée relevait d'une conscience subjective, jamais la pensée pure, une et objective, ne pourrait être saisie dans son actualité. Ainsi le problème de la synthèse concrète, et partant celui de la pensée pure, seraient compromis.

Il faut donc préparer la possibilité de la démonstration, en

montrant que la conscience, si elle peut être définie, dans une certaine mesure, comme le siège d'une pensée actuelle, ne peut pourtant, en aucune façon, servir de point d'appui à la pensée pure, telle que la définit le principe initial, ni, de ce fait, à la synthèse concrète et souveraine qui constitue la donnée fondamentale, dans l'étude de la pensée.

Cette démonstration préliminaire doit s'en référer exclusivement aux principes requis par l'ordre synthétique et, en particulier, au lemme fondamental.

On établit donc que la conscience ne peut être conçue que comme une synthèse de moindre dignité que la synthèse concrète, et qu'elle doit, par cela même, s'effacer devant celle-ci. Elle apparaît, en effet, comme la synthèse, soit du sujet et de l'objet, soit des données de l'expérience et des formes a priori de l'entendement, soit du Moi et du Non-Moi, soit enfin de l'unité intellectuelle et de la diversité sensible. La pensée, réduite à l'échelle de la conscience, ne comporte donc, de toute façon, qu'une unité tout hypothétique et illusoire, et non l'unité actuelle et véritable de la synthèse pure.

Reste à prouver que la pensée, qui transcende la conscience, se réduit à la synthèse. D'une façon plus précise, reste à prouver que, si cette réduction s'opère, l'acte qui affirme la synthèse, et qui est en apparence immédiat et antérieur à ce qu'il pose, est, en réalité, pénétré de médiation et définit une nouvelle catégorie philosophique relevant de la synthèse concrète et surmontant, par cela même, les catégories abstraites du médiat et de l'immédiat.

Mais, en partant de l'affirmation de la synthèse, on ne peut prouver, de façon directe, que l'immédiateté, en apparence absolue, de cette affirmation se prend dans la médiation synthétique. Il faut donc user d'une démonstration indirecte et partir de la considération de la synthèse, pour en déduire d'abord la définition de la nouvelle catégorie, et pour prouver ensuite que toute affirmation inconditionnée ne peut se comprendre que comme la manifestation de la catégorie synthétique telle qu'elle a été définie.

On peut donc raisonner comme suit :

Puisque le moment se réciproque en synthèse et vice-versa, chacun des termes est immédiatement lui-même et médiatement le terme complémentaire ; et, puisque les termes sont simultanés,

tout est à la fois synthèse et moment, immédiation et médiation. On peut dire aussi que l'immédiat se médiatise et que le médiat s'immédiatise. L'immédiat qui se médiatise est restitué à sa fonction d'immédiat parce que, simultanément au mouvement qui médiatise l'immédiat, se produit celui qui immédiatise le médiat. Il existe donc, entre les termes, un mouvement d'oscillation qui ne résulte pas du fait que chaque terme porte en soi un pouvoir de renouvellement, mais de ce que tous les termes, étant simultanés et s'impliquant, se conditionnent mutuellement. Les extrêmes de ce mouvement d'oscillation sont, d'une part une immédiate médiation, d'autre part un immédiat révocable, et partant momentané.

On en conclut que tout terme qui apparaît comme un immédiat absolu doit être soumis, en réalité, à une médiation sous-jacente, et se manifeste comme la catégorie nouvelle de l'immédiate médiation, c'est-à-dire comme la synthèse concrète. Ainsi donc, l'immédiat ne rompt que momentanément la médiation; et le seul immédiat valide est l'immédiat momentané, qui ne se conçoit que par la synthèse.

C'est cette conclusion qui doit à présent nous guider dans la seconde partie de la démonstration, qui s'attache à prouver que l'affirmation de la synthèse, aussi purement immédiate qu'elle puisse paraître à première vue, se réduit à la médiation synthétique.

On pose, au point de départ de la preuve, et cela en se fondant sur la première apparence, qu'il existe un acte d'affirmation absolument immédiat qui ne relève pas, par conséquent, de la synthèse. Ce qu'un tel acte affirme dès lors ne peut être qu'un principe inconditionné d'unité. C'est ce principe inconditionné qui doit, d'une part, servir de fondement à l'acte, et, d'autre part, en constituer le substitut intellectuel. C'est là, en effet, la seule conclusion acceptable, puisqu'il a été établi que l'acte de pensée ne peut, aucunement, être rapporté à l'unité illusoire d'une conscience.

Ce principe, en tant qu'il est inconditionné, ne peut faire l'objet d'aucune définition implicite; il doit se poser par soi, être actuel. Toutefois, pour que ce principe, qui se pose par soi, reçoive une forme expresse, il faut qu'il soit affirmé par un acte de pensée que lui-même conditionne. Mais, l'acte d'affirmation peut être considéré comme devançant le principe qu'il affirme;

et ainsi il faut dire que l'acte de pensée affirme que le principe se pose de façon inconditionnée.

Nous avons vu précédemment que c'est de la même façon que l'acte de pensée affirme la synthèse concrète. Une différence est à relever cependant : c'est que, dans le cas de la synthèse, il faut que l'acte de pensée affirme la synthèse, c'est-à-dire que la synthèse se convertisse en pensée ; tandis que, dans le cas du principe inconditionné, comme on accorde, par hypothèse, que ce principe n'est pas synthétique, il se présente, au même titre que l'acte d'affirmation, comme un immédiat absolu. Nous sommes donc en présence de deux immédiats absolus, évidemment irréductibles l'un à l'autre, bien que leur adaptation réciproque soit nécessaire en vue de l'affirmation du principe inconditionné.

Il faut donc tâcher d'établir une différence entre ces deux termes apparemment absolus, pour rendre possible leur indispensable convergence.

On pourrait dire, à cet effet, que c'est le principe qui, en tant qu'il est l'inconditionné, doit être la valeur fondamentale ; que c'est donc lui qui doit être seul, à la rigueur, l'immédiat absolu. L'affirmation du principe ne peut plus être, dès lors, qu'un immédiat en son genre, dégradé par rapport à l'autre, mais l'anticipant cependant. Si l'immédiat en son genre ne se réduit pas à l'immédiat absolu, il reste, à proprement parler, un absolu, et la difficulté n'est pas dénouée ; s'il s'y réduit, au contraire, il doit en subir la loi et, dès lors, il n'est plus qu'un immédiat apparent, un immédiat momentané qui s'insère dans l'immédiat absolu et ouvre, évidemment, en celui-ci, quelque perspective de médiation interne. Dans ce dernier cas, l'immédiat absolu n'est donc, en réalité, que l'immédiate médiation synthétique.

Voyons si cette seconde alternative est la vraie. Cherchons donc de quelle façon on pourrait dire que l'acte de pensée subit la loi du principe qu'il affirme.

L'acte qui exprime l'inconditionné doit, en tant que tel, porter en soi l'ensemble de ses conditions ; il doit donc saisir le lien qui le rattache au principe, c'est-à-dire à l'immédiat absolu, dont lui-même n'est qu'un moment. Mais ce lien ne peut être valablement noué que par le principe inconditionné ; et, de la sorte, le rôle de l'acte de pensée, c'est-à-dire de l'immédiat momentané, n'est pas de refléter le principe, ou l'immédiat

absolu, mais de se muer en une médiation inhérente à l'immédiat. Ainsi, l'immédiat absolu perd sa qualité d'absolu et se présente comme l'immédiate médiation, c'est-à-dire comme la synthèse. Et comme, de son côté, l'acte de pensée, qui affirme cette synthèse, n'est qu'un immédiat momentané, nous nous trouvons en présence de deux termes extrêmes de la catégorie philosophique de l'immédiate médiation, définie plus haut. D'autre part, l'existence d'un mouvement d'oscillation ayant été établie entre ces termes, on peut conclure, dans le cas présent, à la réalité de la conversion de l'acte en synthèse, conversion qui avait été requise, au terme de la seconde étape, pour donner pleine valeur à la conversion inverse de la synthèse en pensée; et, d'une façon plus générale, pour donner au problème de la pensée une, objective et actuelle, sa solution complète.

★

★★

Après la réduction de l'acte à la synthèse, la notion de synthèse est complètement explicitée.

En effet, il apparaît, en premier lieu, que la définition nominale de la synthèse, qui s'était manifestée comme affirmative lors de la réduction de la synthèse à l'acte, confirme pleinement maintenant son caractère affirmatif, puisque, après la réduction de l'acte à la synthèse, elle peut être dite résulter, réellement et spontanément, du mouvement autonome de la synthèse.

Il apparaît, en deuxième lieu, que la multiplicité inhérente à la synthèse qui, lors de la définition nominale, avait été posée sous les espèces de synthèse et de moment indéterminé, et qui avait été déterminée, en quelque façon, lors de la conversion de la synthèse en acte et de l'assimilation de l'acte à la pensée, est explicitement qualifiée, maintenant que l'acte de pensée, moment de la synthèse, se réduit à son tour à celle-ci et en est l'expression authentique.

Et puisque la synthèse se convertit perpétuellement, de façon intemporelle bien entendu, en un acte qui est essentiellement synthèse, il apparaît, en troisième lieu, que la synthèse est le lieu où s'opère le passage de l'acte à l'acte, et que ce passage lui-même définit la pensée actuelle.

On peut, en quatrième lieu, déterminer la valeur de l'acte synthétique en tant que jugement affirmatif. On peut donc

déclarer que la synthèse étant actuelle, et l'acte, synthétique, tous deux étant, en outre, simultanés et réciproquables, l'affirmation de la synthèse, c'est-à-dire le seul jugement légitime, coïncide avec le développement inconditionné de la synthèse. Autrement dit, l'expression du jugement et ce que celui-ci affirme coïncident; ou encore, l'acte ou le jugement affirme ce dont il est issu pour y faire retour, à savoir la synthèse. C'est la coïncidence entre l'expression et le contenu du jugement qui constitue la vérité de celui-ci. Ainsi, dans l'ordre synthétique, qui est le seul ordre qui se puisse poser, la manière dont la vérité s'affirme et celle dont elle se produit coïncident; et, dès lors, le jugement, en affirmant la synthèse, livre le secret de la généalogie de la pensée. On peut préciser davantage encore la coïncidence entre jugement et synthèse, en disant que tous deux sont la pensée de pensée. En effet, la synthèse est pensée, d'une part parce qu'elle est acte et que l'acte synthétique est pensée; d'autre part parce qu'elle est le lieu où s'opère le passage de l'acte à l'acte, c'est-à-dire le lieu où se déploie, suivant l'ordre synthétique, la pensée actuelle. Et comme la synthèse, qui est pensée, est en outre omniprésente en tout acte de pensée, elle est pensée de pensée. A son tour, l'acte ou jugement, qui affirme la synthèse comme telle, est également pensée de pensée, puisqu'il se convertit en synthèse. Nous voyons donc que l'expression du jugement et la justification synthétique de cette expression s'impliquent mutuellement, et que, dès lors, le jugement fondé sur la synthèse emporte sa propre justification. On peut dire que « le jugement affirme la synthèse » et que « la synthèse garantit la vérité du jugement » (1), ou encore, que la pensée de pensée se justifie dans la mesure où elle s'affirme, et qu'elle affirme la vérité suprême.

Par ce qui précède, il est établi nettement que le jugement ne peut être assujéti à quelque hiérarchie conceptuelle que ce soit, et qu'il est donc pleinement autonome. Il en résulte que l'on peut dire, en cinquième lieu, que tout acte de pensée est une manifestation originaire de la synthèse, ou que l'origine est immanente en chacun des actes de pensée. Cette origine glisse donc de l'acte à l'acte, sans que ce glissement doive se concevoir sous l'angle des catégories de durée et de continuité,

(1) *Acte et Synthèse*, p. 73.

mais bien sous l'angle de la notion de multiplicité synthétique toute simultanée. Toutefois, si la synthèse, dans ce glissement de l'origine, ne peut se référer à la notion de durée, elle n'implique pas non plus celle d'éternité, puisque l'éternité ne se conçoit qu'en tant qu'on lui attribue l'immédiateté absolue, dont la synthèse est dépourvue. La synthèse et par conséquent l'acte et le jugement sont donc atemporels. Déjà nous avons vu précédemment que, en tant que transcategorielle, la synthèse ne peut être dite non plus finie ou infinie.

Enfin, du fait que l'on bannit de la catégorie nouvelle, qui définit la synthèse, non seulement la notion d'immédiateté absolue, mais encore celle de médiation conceptuelle, on peut affirmer, en sixième lieu, que, dans l'ordre de la synthèse, on surmonte l'opposition radicale, qu'aucune doctrine ne peut réduire, établie, par les philosophies précédentes, entre la dialectique, d'une part, qui enchaîne des notions et définit la médiation conceptuelle, et l'intuition, d'autre part, qui, connaissant de façon immédiate, se libère du recours au concept. La dialectique que l'ordre synthétique autorise, outre qu'elle est non-conceptuelle, se situe, de plus, par-delà l'intuition.

★
★★

Nous venons de voir que, pour développer la philosophie de l'intrinsèque, M. Decoster pose le problème de la pensée, définie comme une, objective et actuelle; puis présente la solution de ce problème en développant la définition de la pensée, jusqu'à conférer aux termes qui la composent le pouvoir de s'actualiser par soi, c'est-à-dire jusqu'à permettre à cette définition de se muer en la pensée véritable. Une telle pensée est toute synthèse, et l'ordre de son déploiement tout synthétique. C'est que, en effet, la donnée initiale de cette solution consiste dans la notion de la synthèse. Or, les éléments de celle-ci sont, d'une part, la synthèse elle-même qui, au début de l'argumentation, n'est posée comme une, objective et actuelle que de façon toute nominale; d'autre part, le moment indéterminé, qui se détermine en acte, donne à la synthèse sa valeur affirmative, sa valeur de pensée, et qui, réciproquement, s'insère dans l'ordre tout synthétique de la pensée qui s'affirme grâce à lui.

Ce qu'il convient de faire, après l'exposé qui précède, c'est

de rechercher si une telle pensée satisfait réellement, en tous points, à l'exigence de la philosophie de l'intrinsèque. Et, puisque cette pensée s'obtient au terme de la solution d'un problème de la pensée, il apparaît que c'est la notion de problème elle-même qu'il faut soumettre, en premier lieu, à un examen critique.

D'une façon générale, la notion de problème peut se définir comme la position d'éléments multiples entre lesquels il s'agit d'établir une relation qui fasse surgir la donnée nouvelle qu'on se propose de trouver. Or, les termes multiples qui composent l'énoncé d'un problème doivent, ou bien être posés arbitrairement par un décret de la conscience subjective, ou bien être obtenus à l'issue de démarches et de raisonnements qui relèvent exclusivement de l'entendement abstrait. La multiplicité qu'implique la notion de problème, et la notion de problème elle-même ne peuvent donc être élaborées que par les catégories abstraites.

Considérons le cas de la position du problème de la pensée pure, dans *Acte et Synthèse*. Nous voyons que c'est dès le moment où a été établie la notion d'une pensée qui ne relève que de soi, que M. Decoster a affirmé la nécessité, pour mener à bien l'étude de cette pensée, de poser un problème parfait, c'est-à-dire un problème qui n'enveloppe que ses propres éléments (1). Or, l'introduction de la notion d'éléments, et partant la notion de problème, sont, dans ce cas, purement arbitraires et gratuites, et violent de façon manifeste le principe de l'intrinsèque. Rien, en effet, ne nous autorise à affirmer, a priori, que la pensée pure comporte des éléments distincts qui puissent entrer dans l'énoncé d'un problème parfait.

Mais, par le fait que la notion de problème est posée, la pensée doit être conçue, de façon implicite tout au moins, comme composée d'éléments distincts et qui, en outre, s'impliquent mutuellement, puisque la pensée ne relève que de soi. Et, dès lors, la notion de synthèse indéterminée peut surgir et se substituer à celle de pensée. La position de cette notion de synthèse se fonde donc sur la donnée extérieure à l'ordre de l'intrinsèque qui, en autorisant la notion de problème, octroie à la pensée une multiplicité tout abstraite.

Examinons de plus près la définition de la pensée pure, une,

(1) *Acte et Synthèse*, p. 12.

objective et actuelle, que donne M. Decoster, et voyons si l'on peut dire que les termes qui la composent introduisent réellement une multiplicité qui relève des catégories; et si, dès lors, le problème de la pensée, qui est posé ici, l'est à juste titre, sinon du point de vue de la philosophie de l'intrinsèque, du moins du point de vue de l'entendement abstrait.

Considérons, à cette fin, les démarches qui ont permis d'accorder à la pensée de telles qualifications. On constate alors que la pensée n'a pu être dotée des trois déterminations d'unité, d'objectivité et d'actualité, qu'après un travail de critique, forcément formel et analytique, qui a montré que certaines philosophies posent une pensée actuelle, mais privée d'unité réelle parce que subjective; d'autres, une pensée une et objective, mais privée d'actualité véritable; — la pensée relevant, dans le premier cas, de l'activité du sujet pensant; dans le second, de la position d'une unité synthétique qui transcende les catégories de l'entendement, mais qui n'est obtenue cependant que par une démarche formelle, commandée par l'entendement abstrait. Dans sa définition de la pensée, nous constatons donc que M. Decoster réunit les différentes qualités que les deux groupes de doctrines précités ont accordées à la pensée. Mais ces déterminations, par le fait qu'elles relèvent, soit de la pensée subjective, soit des catégories objectives, ont des origines différentes, sont par conséquent radicalement distinctes les unes des autres et constituent donc bien une multiplicité, qui est posée par des démarches tout extérieures au déploiement intérieur que la philosophie de l'intrinsèque requiert, et qui doit être entendue au sens traditionnel du mot.

Et, dès lors, la multiplicité indéterminée que l'on accorde à la synthèse, avant d'entamer la solution du problème de la synthèse, est bien une multiplicité abstraite, puisqu'elle dépend de deux affirmations arbitraires: la première, explicite, et qui déclare qu'il existe un problème de la pensée qui n'enveloppe que ses éléments; la seconde, implicite, et qui veut que ce soit la pensée qui comprenne des éléments distincts.

Mais, pour constituer une synthèse, il faut, non seulement poser une multiplicité, mais encore accorder aux éléments qui la composent le pouvoir de s'impliquer mutuellement. Or, cette implication mutuelle résulte du fait que le problème n'enveloppe

que ses propres éléments (1), autrement dit du fait que la pensée ne relève que de soi, qu'elle est une, toutes affirmations qui dérivent de démarches de l'entendement.

Si l'on considère maintenant la notion de pensée une, on doit reconnaître que tous les termes qui entrent dans la définition de la pensée qui a été donnée plus haut, non seulement s'impliquent mutuellement, mais aussi sont simultanés. Cependant, simultanéité et réciprocité nous mettent d'emblée en présence d'une identité de termes, et non d'une multiplicité. Ainsi également, en ce qui concerne la synthèse, la multiplicité des termes de synthèse et de moment, définis comme simultanés et réciproquables, se ramène à une identité. Et, dès lors, on ne peut concevoir la possibilité de définir une synthèse, composée d'éléments distincts, que si l'on accorde, par un décret arbitraire, et qui fait violence non seulement au principe de l'intrinsèque, mais encore aux conclusions établies par les démarches de l'entendement, que les éléments, reconnus identiques, sont néanmoins distincts, et qu'il existe par conséquent une synthèse que la pensée une n'autorise pas, mais qui relève cependant de celle-ci.

Les considérations précédentes nous expliquent pourquoi, au moment où M. Decoster introduit expressément la notion de multiplicité dans la synthèse, il ne parvient pas à donner à sa démarche une raison légitime, c'est-à-dire une explication qui ne contredise pas le principe de la philosophie de l'intrinsèque. Il nous dit simplement, en effet, que la multiplicité de la synthèse n'est requise que pour empêcher celle-ci de « se perdre, soit dans la répétition d'une identité stérile, soit, au contraire, dans la confusion d'une universelle dissolution » (2). Or, cette raison ne dérive pas, ainsi qu'il est requis, de la notion même de synthèse; mais elle provient, au contraire, de considérations extérieures à la synthèse elle-même.

Ainsi, l'on doit reconnaître que les notions de problème, de problème de la pensée, de synthèse et de problème de la synthèse, ne sont pas légitimes, du point de vue de la philosophie de l'intrinsèque.

(1) *Acte et Synthèse*, p. 13.

(2) *Acte et Synthèse*, p. 20.

Cependant, la solution du problème de la synthèse s'attache à montrer que c'est l'affirmation par soi de la synthèse et de ses éléments qui établit, entre les différents termes du problème, la relation réciproque qui doit permettre à la pensée de jaillir spontanément. Et cette affirmation par soi constitue une démarche qui s'accorde avec l'exigence de la philosophie de l'intrinsèque. Mais, en tant que la relation entre les termes doit surgir d'une affirmation par soi, M. Decoster veut résoudre le problème de la pensée et celui de la synthèse en transcendant, ou mieux, en négligeant absolument le point de vue du sujet pensant et celui des catégories, c'est-à-dire le point de vue de chacune des doctrines qui lui ont permis d'attribuer à la pensée ses déterminations.

Or, la solution qui veut expliciter de cette façon la relation qui existe entre les termes de la synthèse ou de la pensée, doit échouer, parce que, en même temps qu'on néglige le point de vue du sujet pensant et celui des catégories, il faut s'interdire d'accorder à la pensée, comme propriétés, précisément celles qui définissent, soit l'activité du sujet pensant, soit l'unité transcategorielle posée par les catégories elles-mêmes. Il faut s'interdire cela, si l'on ne veut pas introduire, dans la philosophie de l'intrinsèque, des données incompatibles avec la nature des démarches qu'elle impose. De telles démarches exigeraient que la pensée, si elle était capable de recevoir des déterminations, ne les reçût pas de l'extérieur, comme dans le cas présent, mais se les donnât exclusivement par l'intérieur, sans que, par la suite, un problème de la pensée dût être posé, autrement dit, sans que, à partir de ces termes, on dût accorder à la pensée le pouvoir de s'affirmer.

Mais l'ordre qui existe entre les éléments multiples a été déclaré intérieur à la synthèse. Toutefois, il est certain que cette déclaration n'est pas réelle. Il est, en effet, inadmissible, a priori, que la synthèse, et par suite la pensée, crée par soi un ordre entre des éléments qu'elle n'a pas déterminés elle-même, mais qui lui ont été octroyés du dehors. L'ordre qu'on peut établir entre la multiplicité toute catégorielle des termes qui définissent la pensée et la synthèse, ne peut donc être que formel et, par conséquent, incompatible avec le principe de la philosophie de l'intrinsèque.

C'est, en effet, ce que l'on constate quand on examine com-

ment M. Decoster détermine le rapport qui existe entre les termes de la synthèse, autrement dit, comment il établit la preuve de la conversion de l'acte en synthèse. Il montre d'abord, à partir de la définition nominale, que, dans la synthèse, tout est à la fois immédiat et médiat, puis il définit le mouvement d'oscillation grâce auquel chaque terme de la synthèse, ou de la catégorie de l'immédiate médiation, devient son contraire. Et cette affirmation d'un mouvement d'oscillation est essentielle dans la preuve, puisque c'est grâce à elle que l'on conclut, au terme de l'argumentation, à la conversion de l'acte en synthèse. Or, M. Decoster dit que ce mouvement résulte du pouvoir qu'ont les termes de se conditionner mutuellement, et cela parce qu'ils sont réciproquables et simultanés. Mais la réciprocité et la simultanéité des termes ne peuvent engendrer de mouvement d'oscillation qu'autant que l'on accorde que les termes de la synthèse présentent chacun une nuance particulière et constituent de la sorte une multiplicité véritable. Et voilà le mouvement d'oscillation conçu en fonction de la position abstraite de la multiplicité. Ce mouvement apparaît donc lui-même comme un mode d'activité purement abstrait, tout extérieur à l'ordre de la synthèse et grâce auquel, cependant, la synthèse est dite s'affirmer par soi et instituer, du même coup, entre les termes, un ordre de relation intérieur à la synthèse. L'ordre synthétique ne peut donc être considéré que comme incontestablement extérieur à la synthèse.

Puisque, ainsi que nous l'avons vu, la notion de problème de la pensée, l'énoncé de ce problème et la détermination de l'ordre synthétique, inhérent à la pensée, admettent des données que la pensée ne s'attribue pas par l'intérieur, on peut déduire de là que le caractère d'objectivité, accordé en principe à cette pensée, se trouve nécessairement altéré.

Et cette altération apparaît manifestement d'autre façon encore, à savoir dans la manière dont M. Decoster établit que la définition nominale de la synthèse est un moment de la synthèse actuelle.

La définition nominale de la synthèse et les conditions intrinsèques de son affirmation sont présentées de façon partiellement analytique, formelle, extérieure, M. Decoster en convient lui-même. Il ajoute que ce caractère analytique et extérieur est cependant ramené complètement à l'ordre synthétique, posé

exclusivement par soi, lorsque la synthèse, s'étant actualisée par son génie propre, confère, par ce fait même, une valeur délibérément affirmative à la définition, qui se manifeste, dès lors, comme un moment de la synthèse actuelle.

Mais une telle explication postule, bien que M. Decoster ne le dise pas, que la synthèse actuelle soit, en quelque manière, accessible à la réflexion de celui qui en formule la définition. Sinon, comment pourrait-on se représenter que la définition nominale se manifeste, à un moment donné, comme relevant exclusivement de la synthèse pure, c'est-à-dire comme transcendant absolument l'entendement abstrait, par les démarches progressives duquel elle a cependant été conçue. Mais il faut reconnaître que ce postulat, ainsi requis, porte manifestement atteinte au caractère radicalement objectif accordé, par le principe fondamental lui-même, à la pensée pure, et n'exclut pas, en outre, tout recours à la méthode régressive.

En effet, l'objectivité radicale de la pensée exige que la définition de la synthèse, pour être valide, soit directement affirmative, c'est-à-dire se manifeste immédiatement comme le développement même de la synthèse. Or, cette définition, dans l'exposé de M. Decoster, est d'abord formelle et abstraite, et, de ce fait, elle est indéniablement le produit des catégories de l'entendement. Et si elle est dite ensuite relever de la synthèse pure, ce n'est que parce qu'a été établie, préalablement, de façon analytique et abstraite, la nécessité, pour la synthèse définie abstraitement, de se poser par soi. Cette nécessité résulte du fait qu'il faut conserver à la pensée pure le caractère d'objectivité absolue qui lui a été accordé lors de la position du problème de la pensée. Et comme ce problème veut développer la notion de la pensée pure, telle que la pose la philosophie de l'intrinsèque, la qualification d'objectif est synonyme, ici, d'intrinsèque. Nous devons reconnaître, dès lors, que définir de façon nominale la synthèse, et établir ensuite qu'une telle synthèse doit se poser par soi, c'est là, en réalité, préparer l'affirmation par soi de la synthèse par une véritable critériologie de l'intrinsèque. Or, à la rigueur, pour ne pas faire violence à l'intrinsèque, les caractères de ce dernier ne se peuvent définir avant que l'intrinsèque lui-même se soit manifesté et développé. D'une part donc, cette critériologie de l'intrinsèque est, de toute évidence, extérieure au caractère tout intérieur que la pensée

doit présenter; d'autre part, nous n'aurions jamais pu, de la manière dont le problème de la pensée est posé ici, déclarer, sans le recours à cette critériologie, que la synthèse existe en acte. L'existence de la synthèse dépend donc bien d'affirmations formulées par l'entendement abstrait.

Et, dès lors, ne doit-on pas conclure qu'une telle position de la synthèse est non seulement inconcevable du point de vue de la philosophie de l'intrinsèque ou de la pensée pure, mais encore est interdite en vertu du lemme fondamental posé par M. Decoster lui-même? En effet, la synthèse, posée par les catégories de l'entendement, constitue, à proprement parler, une synthèse hypothétique, une pseudo-synthèse qui doit s'effacer, en vertu du lemme rappelé plus haut, devant la synthèse souveraine. La synthèse souveraine n'est donc pas affirmée en réalité, et toute pseudo-synthèse reste irrémédiablement fautive. Au surplus, le lemme fondamental ne serait lui-même vrai, à la rigueur, que si la philosophie de l'intrinsèque, c'est-à-dire la pensée elle-même prise en son intégrité, d'une part créait réellement par soi un ordre synthétique, d'autre part faisait encore, en tant que synthétique, une distinction quelconque entre l'objectif et le subjectif, autrement dit entre une synthèse souveraine et des synthèses dégradées, entre une pensée pure et une pensée mutilée. Elle reste encore sans réponse, la question de savoir si la pensée établit, par une démarche directe, une distinction de ce genre.

Si, comme nous l'avons dit, le caractère objectif de la synthèse est altéré, par le fait qu'on accorde indûment à la définition nominale une valeur tout affirmative, il faut en conclure, a priori, que, du point de vue de la philosophie de la synthèse, synonyme ici de philosophie de l'intrinsèque, la déclaration que la conscience ne peut servir de point d'appui à la pensée, n'est pas fondée et doit être révisée. On se rend compte, d'ailleurs, du caractère contestable de cette déclaration, lorsqu'on examine la manière dont M. Decoster prouve que la pensée ne relève pas d'une conscience. En effet, cette preuve établit tout d'abord, par une argumentation qui se réfère exclusivement aux principes de l'ordre synthétique et, en particulier, au lemme fondamental, que l'unité de la conscience n'est qu'illusoire. Mais nous venons de voir que le lemme, sur lequel on se fonde,

n'est pas vrai à la rigueur. La possibilité d'une pensée consciente ne doit donc pas être absolument écartée.

En outre, M. Decoster déduit de l'unité illusoire de la conscience, ainsi admise, que c'est le principe inconditionné, que pose l'acte de pensée, qui peut seul servir de fondement à celui-ci. Et cette nouvelle affirmation permet de déclarer que la manière dont l'acte de pensée affirme le principe inconditionné rappelle celle dont la pensée affirme la synthèse concrète; elle sert ainsi à formuler une des articulations essentielles de la preuve de la réduction de l'acte à la synthèse. Et comme cette articulation est établie à partir d'une donnée contestable, toute la preuve porte le poids de l'admission de cette donnée.

On peut, du reste, présenter une autre objection encore à la proposition qui déclare que c'est le principe inconditionné qui doit être le substitut intellectuel de l'acte qui l'affirme, puisque ce principe ne peut avoir comme fondement l'unité illusoire de la conscience. Nous voyons, en effet, que c'est en fonction des principes de l'ordre synthétique que l'unité illusoire de la conscience a été prouvée. Dès lors, la démonstration de l'unité illusoire de la conscience ne peut valoir que pour la pensée synthétique et non pour une pensée qui ignore l'ordre de la synthèse. Or, dans la preuve de la réduction de l'acte à la synthèse, on part d'un acte de pensée qui, par hypothèse, ne relève pas de la synthèse, c'est-à-dire constitue une affirmation absolument immédiate. Il ne servirait de rien de répondre que les démarches de la preuve sont légitimes, parce que c'est de la synthèse seule qu'il faut partir. Car, à supposer que ce motif fût irréfutable, dans ce cas, la supposition d'une pensée ne relevant pas de la synthèse n'aurait aucun sens, serait impensable à la rigueur; et si on la supposait néanmoins, elle serait, a priori, absolument irréductible à la synthèse, et il ne serait pas admissible qu'on songeât même à tenter de modifier l'affirmation absolument immédiate en un immédiat momentané qui pût s'insérer dans la médiation synthétique.

Ce qui a engagé M. Decoster à entreprendre la modification de l'acte absolument immédiat en acte synthétique, c'est la conclusion qu'il a tirée de la définition de la catégorie toute synthétique de l'immédiate médiation. Cette conclusion dit que tout terme qui apparaît comme un immédiat absolu doit être

soumis à une médiation sous-jacente et constituer, de ce fait, la catégorie de l'immédiate médiation, c'est-à-dire la synthèse. Mais cette conclusion n'est légitime qu'autant que l'on suppose un immédiat apparemment absolu, dans l'ordre synthétique lui-même; un immédiat contraint, par là-même, de dépouiller aussitôt son caractère d'absolu pour rentrer dans l'ordre de la synthèse, dont on l'a momentanément retiré.

Au contraire, dans la supposition d'un acte absolument immédiat qui affirme un principe inconditionné, on se place délibérément en dehors de l'ordre synthétique, et l'on ne parvient à insérer cet acte dans la synthèse que parce qu'on prouve, en se fondant abusivement sur les principes de l'ordre synthétique, que l'acte absolu affirme le principe inconditionné à la manière dont l'acte synthétique affirme la synthèse.

Une seule conclusion est possible, dans le cas où l'on pose, quand même, un acte de pensée ne relevant pas de la synthèse : c'est qu'un tel acte est le fait d'une conscience. On peut dire, en effet, que c'est une conscience qui doit conditionner cet acte de pensée, puisque, dans ce cas, la pensée n'étant pas synthétique n'est pas objective. Et même, si, négligeant la raison précédente, on déclarait que c'est le principe qui conditionne l'affirmation, dans ce cas encore, l'acte d'affirmation et le principe, irréductibles l'un à l'autre, a priori, comme il vient d'être dit, ne pourraient être à leur tour que le fait d'une conscience, puisque la conscience, selon la définition qu'en donne M. De Coster lui-même, est « le lieu des oppositions non surmontées ».

Nous constatons que la pensée absolument subjective, développée dans le *Règne de la Pensée* a donné lieu à une critique qui a nécessité, dans *Acte et Synthèse*, la position d'une pensée purement objective. Celle-ci, à son tour, après un examen critique, se manifeste comme relevant, à proprement parler, d'une conscience.

Or, on peut conclure, des considérations précédentes, d'une part que la position de la pensée subjective ou de la pensée objective, d'autre part que la critique qui a été dirigée contre chacune de ces pensées et a conclu chaque fois à la position contraire, n'ont résulté en réalité que de l'activité purement catégorielle du sujet conscient.

Mais, chez un sujet dont la conscience accepte les produits

issus des démarches abstraites de l'entendement, la conscience ne peut se définir que comme le lieu où se posent et s'opposent tout à la fois le sujet et l'objet, et où il n'est pas possible que se pose une donnée qui surmonte sujet et objet. C'est bien là, d'ailleurs, la définition que M. Decoster admet implicitement dans ses deux premiers ouvrages, malgré les déclarations opposées qu'on y trouve, et qu'il adopte en termes exprès dans *Acte et Synthèse*. S'il a, de plus, très nettement déclaré que la conscience ainsi définie ne peut être attribuée à la pensée qui se saisit exclusivement par l'intérieur, et cela parce que son activité est extérieure à celle, tout intérieure, que la philosophie de l'intrinsèque autorise seule, il n'a pu cependant, dans l'exposé de sa doctrine, s'empêcher de recourir à elle. Et, dès lors, il n'a pu aboutir qu'à la position d'une pensée qui n'est ni radicalement subjective, ni exclusivement objective, ni, enfin, absolument libérée de toute subjectivité ni de toute objectivité. Et, dans ces conditions, ce n'est jamais que selon les termes d'un problème que la pensée peut chercher à se saisir et à se déterminer.

Ainsi donc, la philosophie de l'intrinsèque, qui s'interdit de recourir à une activité de ce genre et aux déterminations qu'elle peut fournir, doit renoncer définitivement à admettre le rôle d'une conscience qui serait le lieu d'oppositions non surmontées; bien qu'il ne soit peut-être pas nécessaire, pour cela, de postuler que toute conscience doit à jamais être niée. En d'autres termes, il y a nécessité, pour la philosophie de l'intrinsèque, de renoncer à expliquer le développement de la pensée suivant les termes d'un problème.

Mais, on ne se rend parfaitement compte d'une telle nécessité qu'après avoir éprouvé, jusqu'à épuisement, les ressources que la notion de problème peut apporter à la philosophie de la pensée pure.

C'est assurément M. Decoster qui, plus que tout autre philosophe, accomplit pour nous cette tâche.

C'est lui qui indique le mieux, en termes précis, les difficultés que la notion de problème, appliquée à la découverte de l'intrinsèque, fait surgir au cours de l'argumentation et qui, en usant, pour triompher de ces difficultés, d'une prudence scrupuleuse, éveille notre sens critique et le dirige vers cette conclusion que les progrès d'une telle argumentation ne répondent pas, à la

rigueur, aux démarches de la seule dialectique valable, à savoir la dialectique purement progressive, issue de la pensée elle-même.

C'est lui, en outre, qui nous fait voir qu'on peut, indifféremment, poser le problème de la pensée, tantôt d'un point de vue subjectif, comme dans le *Règne de la Pensée*, tantôt d'un point de vue objectif, comme dans *Acte et Synthèse*, et qui nous fait comprendre qu'on ne peut, chaque fois, que s'approcher de la pensée délibérément affirmative et créatrice d'un ordre de déploiement dont l'acte d'affirmation est lui-même pénétré.

C'est lui, enfin, qui nous conduit, de la sorte, jusqu'au seuil d'une voie nouvelle, la seule voie de la philosophie de l'intrinsèque, la voie de la Pensée qui se manifeste, d'emblée, en son développement intégral.

Puisse cette voie être accessible, et elle sera féconde !

Georges Dandin et les Plaideurs

PAR

LÉON HERRMANN

Professeur à l'Université de Bruxelles.

Tout le monde sait que peu de temps après le *George Dandin* de Molière, Racine fit à son tour jouer les *Plaideurs* dont deux personnages portent aussi le nom de Dandin (1). Il est curieux que les deux grands écrivains aient baptisé du même nom les protagonistes de deux comédies si proches l'une de l'autre et ce nom est assez rare pour qu'on se demande s'il n'y a là qu'une pure coïncidence. Je crois que nous sommes en présence d'une rencontre volontaire et, à y regarder de près, il me semble que toute la question de la brouille entre Racine et Molière doit être reprise à cette occasion.

I

Racine ne pouvait pas ignorer en faisant représenter en novembre 1668 sa comédie des *Plaideurs* que Molière avait fait jouer son *George Dandin* et que la priorité du nom lui apparte-

(1) C'est le 18 juillet 1668 (selon certains le 16) que *George Dandin* ou le *Mari confondu* a été joué à Versailles devant le roi. (Voir la Gazette de Robinet du 21 juillet 1668, et pour la question de date se reporter à Despois-Mesnard, *édit. de Molière* tome VI, p. 475 à 478 ; tome X, p. 368-369).

Les *Plaideurs* joués à l'Hôtel de Bourgogne au début de novembre selon P. Mesnard, *édit. de Racine*, tome II, p. 127 — le 20 novembre selon G. Monval — furent donnés à la Cour un mois après (Valincour, lettre à d'Olivet, dans l'*Histoire de l'Académie française*, *édit. Livet, Paris, 1858*, II, p. 332), soit le 29 décembre (G. Monval) ou le 6 janvier 1669 (E. Thierry, *Le Moliériste*, 1880, p. 9-10).

nait incontestablement. La seule excuse qu'il aurait pu invoquer était que Dandin était un nom rabelaisien (1). Mais elle aurait été plus spécieuse que sérieuse, car le juge Perrin Dandin ressemble plus à Grippeminaud ou à Brid'oye qu'au brave appointeur de procès dont Rabelais nous entretient au tiers livre de son *Pantagruel*. Aussi Racine s'y est-il pris autrement et a-t-il essayé de faire croire que sa comédie avait été conçue avant juillet 1668. Les explications qu'il donne sont à contrôler d'autant plus soigneusement qu'elles ne concordent pas avec celles de Louis Racine.

Racine prétend dans sa préface qu'après avoir lu les *Guêpes* d'Aristophane et voulu en tirer une farce pour les Italiens, il renonça à ce dessein à cause du départ de l'acteur Scaramouche pour l'Italie. Puis, quelques amis lui auraient conseillé d'adapter la pièce d'Aristophane pour le théâtre français ; il aurait d'abord refusé, mais finalement, vaincu par leurs instances et soutenu par leur collaboration, il aurait commencé à faire sa comédie « qui ne tarda guère à être achevée ».

Mais Louis Racine nous apprend dans ses *Mémoires* sur la vie de son père que c'est afin de se consoler de la perte du prieuré de l'Épinay par une comédie contre les juges et les avocats que Racine composa les *Plaideurs*.

Bien que la préface de Racine fasse une allusion au procès dont nous parle Louis Racine (2) et bien que Louis Racine signale la collaboration des amis de son père à la pièce (3), il y a tout de même de graves divergences entre les deux versions, puisque Louis ne dit mot du départ de Scaramouche, tandis que

(1) Voir sur le nom de George Dandin, porté en 1662 par un sellier, Monteil : *Traité de matériaux manuscrits de divers genres d'histoires*, Paris, 1836, II, p. 128 ; Taschereau, *Histoire de Molière*, 3, p. 254, note 9 et Despois-Mesnard, t. VI, p. 504. Dangeau signale aussi un abbé de Dandin, aumônier du duc de Maine. L'original de Dandin n'est pas connu (voir Paul d'Estrées, *La Genèse de George Dandin*, R. d'*Histoire litt.*, 1903, p. 637).

(2) « Un procès que ni mes juges ni moi n'avons jamais bien entendu. »

(3) « Il faisait alors de fréquents repas chez un fameux traiteur où se rassemblaient Boileau, Chapelle, Furetière et quelques autres... Plusieurs traits de la comédie des *Plaideurs* furent le fruit de ces repas : chacun s'empressait d'en fournir à l'auteur. M. de Brilhac, conseiller au parlement de Paris, lui apprenait les termes du Palais. »

Racine prétend qu'il a été inspiré par Aristophane et non par le désir de se consoler de la perte du prieuré.

Où est la vérité ? (1). Pour l'établir, il faut savoir quand Scaramouche est parti et quand Racine a perdu son prieuré.

Scaramouche resta deux ans en Italie. Robinet signale son récent retour dans la gazette rimée du 6 septembre 1670 (2); or il en parlait encore le 2 juin 1668. Selon G. Monval, l'acteur serait parti pour Florence le 31 mai 1668 et revenu le lundi 28 avril 1670 (3). Peu importe, du reste, que ce soit le 31 mai ou seulement dans les premiers jours de juin que Scaramouche soit parti. Ce qui est plus important — et moins connu — c'est que son absence de deux ans avait été précédée par un autre voyage plus court qui se place entre le 16 août 1667 où il jouait *Scaramouche ermite* et le 5 mai 1668 où la gazette de Robinet parle de lui (4). Il faudrait donc que le canevas destiné par Racine, selon ses dires, aux Italiens et abandonné à cause du départ de Scaramouche, ait été conçu soit avant le 16 août 1667, ce qui est invraisemblable, puisque Racine se vante d'avoir vite écrit sa comédie définitive — soit entre le 5 mai et la fin de mai ou au plus tard les premiers jours de juin 1668.

Or, le 12 mai 1668, Racine était encore bénéficiaire du prieuré de Sainte-Madeleine de l'Épinay (5). Pour admettre qu'il ait eu

(1) P. Mesnard (t. 1^{er}, p. 49, note 3 et t. II, p. 129) admet malgré ses difficultés l'hypothèse que la comédie est née du procès. Bernardin (*édition du théâtre* de 1882, II, p. 5) admet à la fois que la comédie est née, à la suite du procès perdu, dans le cabaret du Mouton-Blanc et que Racine avait commencé avant 1668 un canevas pour les Italiens. Voir encore F. Deltour, *Les Ennemis de Racine au XVII^{me} siècle*, chap. 3, p. 178-200 et d'Olivet, *Hist. de l'Académie française*, II, p. 341 (= Ed. d'Amsterdam, 1730, p. 249).

(2) Depuis peu l'ancien Scaramouche,
qui paraît une fine mouche,
est dans sa troupe de retour.

(3) Voir le dictionnaire de Jal à l'article Scaramouche. Selon L. Moland (*Molière et la comédie italienne*, Paris, 1867, p. 293), Scaramouche serait parti « au printemps ».

(4) Voir Angelo Constantini (Mezzetin), *Vie de Scaramouche*, Paris, 1695 (réimpression L. Moland, Paris, 1876, p. 246).

(5) Voir Lanson éd. cl. de Racine, 1896 (p. 125). Ed. Fournier, dans *Racine à Uzès* (note citée par Mesnard, t. 1^{er}, p. 49, note 3), dit avoir vu à une vente d'autographes des 12-13 mars 1885, une quittance du 11 décembre 1669, signée Racine, prieur de l'Épinay. En tout cas, il y a un acte de baptême du 12 mai 1668, signalé par Mesnard, t. 1^{er}, p. 50, et où Racine est prieur de l'Épinay.

le temps de perdre son procès et de commencer une pièce pour les Italiens avant le second départ de Scaramouche, il faudrait supposer que Racine a été dépouillé de son prieuré entre le 13 et le 30 mai. Même si c'est le 13, la pièce a été pour ainsi dire interrompue aussitôt après avoir été commencée, et, en tout cas, *de l'aveu même de Racine, la comédie définitive pour le théâtre français n'a été mise en chantier qu'après le début de juin 1668, c'est-à-dire à une époque où Molière travaillait déjà à son George Dandin, achevé un mois plus tard environ.*

Si nous ajoutons que la troupe des Italiens n'avait pas le droit de jouer de vraies pièces françaises et n'avait encore introduit qu'une seule fois une scène et des chants français dans ses farces italiennes (1), nous aurons, je crois, montré combien peu est vraisemblable l'histoire du scénario destiné à la Comédie-Italienne. Comment croire, en effet, qu'un auteur applaudi sur la scène du Palais-Royal et sur celle de l'Hôtel de Bourgogne, ait voulu donner aux Italiens un simple canevas de pièce ? D'autre part, l'histoire du procès perdu devient suspecte du fait que si peu de temps s'est écoulé entre ce procès et le départ de Scaramouche et elle serait entièrement controuvée si, comme le croyait E. Fournier, Racine était encore prieur de l'Épinay en 1669.

Or, le 18 mai 1668, Molière, brouillé avec Racine depuis l'affaire d'*Alexandre* (2) et réconcilié avec Corneille depuis *Attila* (3), avait joué avec *Rodogune* une mordante critique

(1) Voir N.-M. Bernardin, *Histoire de la Comédie italienne*, Paris, 1902. Cette production se nommait *Le Régal des Dames*. Voir aussi E. Thierry, le *Moliériste* de 1880, p. 5 et 6.

(2) Représenté par Molière le 4 et à l'Hôtel le 18 décembre 1666. M. G. Truc (*Le Cas Racine*, Paris, 1921, p. 22) fait même remonter à novembre 1663 les dissentiments de Molière et de Racine (Lettres de novembre et décembre sur l'accusation d'inceste portée par Montfleury contre Molière). Mais voir Sainte Beuve, *Portraits Littéraires*, I, p. 78 et les Mémoires de Louis Racine (éd. Mesnard, I, p. 237) sur l'attitude de Racine lors du *Misanthrope*.

(3) Représenté par Molière le 4 mars 1667. Voir Parfaict, *Hist. du Théâtre français*, X, p. 156. « On peut comparer le raccommodement de Messieurs Corneille et Molière à ceux des seigneurs dans lesquels les vassaux des uns et des autres sont compris sans y être appelés ». Voir aussi F. Deltour, *Les Ennemis de Racine au XVII^{me} siècle*, p. 50.

d'*Andromaque*, la *Folle Querelle* de Subligny ! C'était là un double coup très sensible porté à Racine qui devait, du reste, s'attendre à des représailles depuis qu'il avait joué à Molière le mauvais tour de lui enlever l'étoile de la troupe du Palais-Royal, Marquise du Parc, pour lui faire jouer *Andromaque* sur la scène de l'hôtel de Bourgogne, le 17 novembre 1667. Si on ajoute à cela que la *Folle Querelle* avait d'abord été attribuée à Molière lui-même par des gens malveillants ou mal renseignés (1) et que Molière était alors en quelque sorte le protégé du duc de Créquy, ennemi notoire de Racine (2), la genèse des *Plaideurs* s'explique tout naturellement : *c'est une vengeance de Racine contre Molière.*

On comprend que Racine ait voulu, lui aussi, écrire une comédie (et même une comédie plus ou moins inspirée d'un modèle grec) pour rivaliser avec Molière qui ne connaissait guère plus de grec que Corneille. On comprend qu'à défaut des Italiens qui alternaient avec Molière sur la scène du Palais-Royal (3) et qui étaient impossibles pour toutes sortes de raisons, Racine ait songé à des rivaux encore plus dangereux pour Molière, c'est-à-dire aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne. On comprend enfin que, ne pouvant tout de même pas intituler sa comédie *les Dandin* ou *Perrin Dandin*, Racine ait du moins appelé le juge et son fils du même nom que le personnage de Molière au lieu de choisir un autre nom, ce qui lui était facile. Tout cela s'explique si l'on veut bien admettre que c'est pour répondre à la représentation de la *Folle Querelle* par Molière que Racine a écrit les *Plaideurs*.

(1) Voir P. Lacroix, *Sur les ouvrages attribués à Subligny* (le *Moliériste*, n° 33). F. Deltour, p. 104, 153, 163, etc., p. 185, Lyonnet, *Les premières de Corneille*, Paris, 1924, p. 61.

(2) Lors de la fête pour la paix d'Aix-la-Chapelle, c'est le Duc de Créquy qui fait dresser le théâtre. Or il a été cruellement raillé par Racine après ses critiques d'*Andromaque*.

(3) On sait quelle rivalité exista entre Molière et Scaramouche quand, après l'interdiction de *Tartufe*, les Italiens jouèrent *Scaramouche ermite*. On a prétendu que Brindaivoine, dans l'*Avare* n'est autre que le laquais de Scaramouche.

(4) Voir plus haut la note 2 sur le nom. Quelle que soit son origine (lecture de Rabelais — personnage réel — invention de Molière), la priorité de Molière est certaine, surtout si, comme le veut Grimarest, *George Dandin* a été projeté dès janvier 1668.

II

Cette hypothèse nouvelle (1) me semble trouver un commencement de preuve dans la préface même des *Plaideurs*. P. Mesnard (2) refusait d'admettre que c'est à Molière que Racine a songé lorsqu'il a écrit : « Ce n'est pas que j'attende un grand honneur d'avoir assez longtemps réjoui le monde; mais je me sais quelque gré de l'avoir fait sans qu'il m'en ait coûté une seule de ces sales équivoques et de ces malhonnêtes plaisanteries qui coûtent maintenant si peu à la plupart de nos écrivains et qui font retomber le théâtre dans la turpitude d'où quelques auteurs plus modestes l'avaient tiré, et M. Bernardin allait jusqu'à supposer que c'était Scarron qui était visé par Racine. Mais E. Thierry (3) a fort bien montré que Racine s'en prend en réalité à Molière : les sales équivoques sont sans doute les malheureuses plaisanteries de *Tartufe* (acte II, scène 2) (4), puisque la phrase « et je m'assure qu'il vaut mieux avoir occupé l'impertinente éloquence de deux orateurs autour d'un chien accusé que si l'on avait mis sur la sellette un véritable criminel et qu'on eût intéressé les spectateurs à la vie d'un homme », vise certainement la lutte de *Tartufe* et d'*Orgon* (*Tartufe*, acte V). D'ailleurs Racine ne se contente pas de cette attaque sournoise; il écrit dans sa préface : « J'aimerais beaucoup mieux imiter la régularité de Ménandre et de Térence que la liberté de Plaute et d'Aristophane » (5). Or, Molière venait de s'inspirer du « libre » Plaute dans *Amphitryon* et dans *l'Avare* ! (6).

(1) Despois et Mesnard. *Molière*, t. VI, p. 495, note 3 et t. X, p. 369, admettent qu'il y a eu une simple coïncidence due au hasard et je n'ai jamais vu formuler l'hypothèse qu'il y a eu une rencontre volontaire.

(2) Racine, t. III, p. 142, note 1 (p. 149, note 2).

(3) *Molière et Tartufe dans la préface des Plaideurs*, le *Moliériste* de 1880, t. 2, n° 13, p. 3, 10, 11, 13.

(4) Plutôt que celles de *l'École des Femmes* (acte II, scène 5).

(5) Edition de 1669 « et que la régularité de Ménandre et de Térence me semblait bien plus glorieuse et même plus agréable à imiter que la liberté de Plaute et d'Aristophane ».

(6) Voir les propos désobligeants sur *l'Avare* prêtés à Racine dans les *Bolaeana* (édit. Monchemay, Amsterdam 1742, p. 105 = éd. de Boileau, de St-Marc, Paris, 1747, t. V, p. 83. Voir aussi *Récréations littéraires ou anecdotes et remarques sur différents sujets recueillis par M. C. R. (Cizeton-Rival)*, Lyon, 1765, p. 2 et 21).

L'état d'esprit de Racine est aussi révélé par la comédie elle-même. Il n'y attaque pas Molière, mais il s'y moque à plusieurs reprises de Corneille, son allié. Il parodie le *Cid*, le *Menteur*, la *Suite du Menteur* (1). D'autre part, s'il a réellement représenté en la comtesse de Pimbesche la comtesse de Crissé, c'est peut-être un peu parce que celle-ci était de la maison de la duchesse d'Orléans, Mademoiselle, l'amie de Segrais, Cotin, Chapelain, Ménage et Boyer, la véritable dirigeante du parti Cornélien (2). Enfin, je ne crois pas faire preuve de trop de subtilité en rappelant que, comme l'Intimé dans le procès de Citron, Corneille était un avocat de Normandie...

Il est donc légitime de se demander si les *Plaideurs* n'étaient pas dirigés à la fois contre Corneille et contre Molière; le premier devait, comme le second, s'y voir disputer la palme de la comédie. Molière allait, de plus, pour peu que la pièce eût du succès, subir un préjudice matériel en même temps qu'un préjudice moral.

Pourquoi Molière fit-il alors si bonne contenance, nous demandera-t-on. Valinçour raconte, en effet, qu'il assista à la seconde représentation des *Plaideurs* et s'écria que ceux qui se moquaient de cette pièce méritaient qu'on se moquât d'eux (3). C'est tout simplement que Molière avait à la fois trop de bon sens et trop de générosité pour ne pas rendre justice à un grand écrivain, quel que fût le dissentiment qui l'en séparât. Et le 13 décembre 1668, quand on enterra la Marquise du Parc, morte le 11, les comédiens du Palais-Royal, Molière en tête, assistèrent aux obsèques de la transfuge... (4).

(1) Voir J. Lemaître, *Racine*, Paris, 1908, p. 162, etc.

(2) Voir Deltour, *Les ennemis de Racine*, chap. 3, p. 57 et *Œuvres de Boileau*, éd. de M. de St-Marc, Paris, 1747, t. 1^{er}, p. 60, note du v. 105.

(3) Voir lettre à d'Olivet dans l'*Histoire de l'Académie française*, éd. de 1730, p. 243 = t. II, p. 332 de l'édition. Livet, *Mémoires de L. Racine*, dans l'édition. Mesnard I, p. 249. Voir aussi Deltour, p. 141 et 179, Mesnard, III, p. 142.

(4) A. Dorchain, *Corneille*, Paris, 1918, p. 247. Voir *Gazette de Robinet*:

Tous les poètes de théâtre,
dont l'un, le plus intéressé,
était à demi-trépassé.

Je ne crois pas qu'il faille accorder grand crédit à la *Promenade de Saint-Cloud* de Gabriel Guéret qui fait dire à Molière que les *Plaideurs* ne valent rien. (Voir les *Mémoires historiques critiques et littéraires de M. Bruys*, Paris, 1751, 2^{me} volume, p. 211). Voir P. Mesnard, *Racine*, t. 1^{er}, p. 68, note 1.

Cependant, la noble conduite de Molière n'amena aucune réconciliation et la perfide préface de Racine répondit si mal à l'attitude de Molière que celui-ci dut riposter. En effet, lorsque la comédie des *Plaideurs* fut imprimée avec la préface au début de 1669 (1), Molière se sentit — et à juste titre — directement provoqué.

La riposte ne tarda pas : ce fut *Monsieur de Pourceaugnac*, comédie donnée à Chambord en octobre 1669 (2).

Magdeleine Béjart y jouait le rôle d'une Picarde, Nérine. Or, cette pseudo-Picarde connaît et parle vraiment le dialecte picard, alors que Maître Petit-Jean, bien qu'il soit un Picard authentique, venu d'Amiens en Normandie pour être Suisse, ne se distingue nullement, par son langage, des Normands parmi lesquels il vit. Par sa présentation de Nérine, Molière ne donnait-il pas discrètement à Racine une leçon de réalisme, comme il lui donna plus tard, dans les *Femmes Savantes*, une leçon de convenances ? (3).

(1) Le privilège de Claude Barbin est du 5 décembre 1668 ; la pièce fut publiée en 1669.

(2) Le 6 octobre (le 7 selon G. Monval). La pièce aurait été faite en dix-neuf jours. (Voir G. Lafenestre, *Molière*, Paris, 1209, p. 17).

(3) Voir Ch. Marie (*Le Moliériste*, de juillet 1886, p. 118) : *Une leçon donnée à Racine par Molière*. M. Marie oppose *Les Plaideurs* (Acte III, scène 4) :

DANDIN.

Dites... Qu'elle est jolie et qu'elle a les yeux doux !...
...Je suis tout réjoui de voir cette jeunesse :
Ce n'est pas tout, ma fille, il faut de la sagesse.
Savez-vous que j'étais un compère autrefois,
On a parlé de nous.

ISABELLE.

Oh Monsieur, je vous crois.

à deux passages des *Femmes Savantes* :

CHRYSALE.

Nous n'avions alors que vingt-huit ans
Et nous étions, ma foi, tous deux de verts galants.

ARISTE.

Je le crois. (Acte II, scène 2).

CHRYSALE.

...Tenez, mon cœur s'émeut à toutes ces tendresses
Cela ragaillardit tout à fait mes vieux jours
Et je me ressouviens de mes jeunes amours.

(Acte III, scène 6).

D'autre part, si Racine a pris le nom de Dandin à Molière, celui-ci a peut-être rendu la pareille à Racine en lui reprenant le nom de Petit-Jean. On lit, en effet, dans *Monsieur de Pourceaugnac* (acte I, scène 6) :

ERASTE.

Et comment s'appelle le traiteur de Limoges qui fait si bonne chère?

M. DE POURCEAUCNAC.

Petit-Jean?

ERASTE.

Le voilà. Nous allions le plus souvent ensemble chez lui.

Certes, le nom n'est pas si rare que celui de Dandin et j'ai retrouvé dans le *Voyage de Chaumont* de Regnard un Petit Jean traiteur à Chaumont. Il n'en est pas moins curieux que Molière ait mentionné le nom illustré par Racine de préférence à un autre, alors qu'il avait sans doute, même à Limoges, l'embarras du choix.

On sait que M. de Pourceaugnac est un gentilhomme de pacotille qui sent le robin (1). Il se fait passer pour un « gentilhomme qui a étudié en droit » (acte II, scène 12), mais il connaît trop bien tous les termes de la chicane (2) pour que cela soit vrai. Il sait trop bien parler d'information, d'ajournement, de voie de conflit de juridiction, de récolement et confrontation des parties. Il est presque aussi fort que Chicaneau et pourrait conseiller la comtesse de Pimbesche. Il n'est donc pas sans intérêt de relire le passage de la préface des *Plaideurs* où Racine s'est défendu de savoir le droit à la façon d'un professionnel. « Quelques autres s'imaginaient qu'il était bienséant à eux de s'y ennuyer et que les matières du Palais ne pouvaient pas être un sujet de divertissement pour les gens de cour... Ils auraient tort, à la vérité, s'ils me reprochaient d'avoir fatigué leurs oreilles de trop de chicane. C'est une langue qui m'est plus étrangère qu'à personne et je n'ai employé que quelques mots barbares que je puis avoir appris dans le cours d'un procès que ni mes juges ni moi n'avons jamais bien entendu. »

(1) Voir E. Rigal, *Molière*, Paris, 1908, t. 2, p. 183 : « M. de Pourceaugnac m'a tout l'air d'être un gentilhomme bourgeois comme M. Jourdain ».

(2) Voir P. Sanlaville, *Molière et le droit*, Paris, 1913, p. 11, etc.

Cette préface pouvait froisser Molière qui avait été reçu avocat à Orléans en 1645 (1) et qui était l'ami d'avocats connus. Il n'est pas étonnant qu'on en retrouve un écho dans *Monsieur de Pourceaugnac* (acte II, scène 12) :

SBRIGANI.

Il faut bien, pour parler ainsi, que vous ayez étudié la pratique.

M. DE POURCEAUGNAC.

Point, ce n'est que le sens commun qui me fait juger que je serai toujours reçu à mes faits justificatifs et qu'on ne me saurait condamner sur une simple accusation sans un récolement et une confrontation des parties...

Les phrases : « Ces mots-là me viennent sans que je les sache », « *Ce sont quelques mots que j'ai retenus en lisant des romans* », sont proches de la phrase de la préface des *Plaideurs* sur les « *quelques mots barbares que je puis avoir appris dans le cours d'un procès* ».

Et lorsque Sbrigani s'écrie : « Il me semble que le sens commun d'un gentilhomme peut bien aller à concevoir ce qui est du droit et de l'ordre de la justice, mais non pas à *savoir les vrais termes de la chicane* », il me semble qu'il réfute malicieusement ce que Racine disait de la *chicane*, « c'est une langue qui m'est plus étrangère qu'à personne... »

D'ailleurs, les « mots barbares » des *Plaideurs* avaient, dit-on, été fournis à Racine par un de ses amis, M. de Brillhac, membre du Parlement de Paris (2). Cet ex-baron lieutenant criminel au siège présidial de Poitiers, vicomte depuis août 1656, ne serait-il pas l'original de Monsieur de Pourceaugnac, vainement recherché jusqu'ici ? (3). On a songé à identifier Pourceaugnac avec Léonard de Loménie de Villaubrun, premier mari de Geneviève Béjart, à cause du prénom de Léonard (4). D'autres ont cru qu'il s'agissait d'un véritable Limousin et j'ai un instant pensé à Barthélemy de Gontaut, parce qu'il était marquis de Lansac depuis le 26 mars 1668 et que l'original serait, selon

(1) Voir la vie de Molière par Grimarest, éd. de 1718, I, p. 90 et F. Sanlaville, p. 11.

(2) Voir Deltour, p. 200.

(3) Selon J. Claretie, le nom de Pourceaugnac n'est pas Limousin. Mais voir Despois et Mesnard, t. VII, p. 217.

(4) Voir Despois et Mesnard, tome VII, p. 218.

Robinet, un « marquis de nouvelle fonte » (1). Mais il n'est nulle part dit dans la pièce que Pourceaugnac soit marquis, et le personnage devait être un robin fraîchement anobli. Je n'ai pas trouvé assez de renseignements sur M. de Brillhac pour pouvoir faire plus que de présenter ici l'hypothèse qu'il s'agit de ce robin-là. Cette hypothèse expliquerait fort bien la scène entre Sbrigani et Pourceaugnac qui, même, si l'hypothèse n'est pas fondée, demeure en rapports étroits avec la préface des *Plai-deurs*.

La lutte ne se termina du reste pas après *Monsieur de Pourceaugnac*. Lorsque le 4 février 1670, le Roi ne dansa pas, comme il avait eu l'intention de le faire, le ballet des *Amants magnifiques*, c'est à certains vers de *Britannicus* qu'on attribua cette brusque décision qui dut chagriner Molière (2).

Il est superflu de rappeler que *Tite et Bérénice*, de Corneille, fut joué par Molière huit jours après la *Bérénice* de Racine.

C'est, bien entendu, à Quinault et à Corneille que Molière fit appel lors de l'élaboration de la comédie-ballet de *Psyché*. Un récent article du *Mercur de France* tend à montrer que ni Molière ni Racine ne figurent dans le quatuor d'amis dont le roman de *Psyché* nous entretient (3), mais, même si Racine n'est pas Acanthe, on se demande pourquoi Molière a pris comme collaborateurs deux des hommes que Racine aimait le moins et pourquoi il ne s'est pas adressé à La Fontaine-Polyphile (4). L'explication n'est pas difficile à trouver : La Fontaine, Boileau et Racine étaient encore en termes amicaux et Molière tint à s'allier au camp opposé.

Je rappellerai encore que la comédie des *Femmes Savantes*

(1) *Gazette* du 23 novembre 1668 et Grimarest, I, p. 255-256, mais voir Despois et Mesnard, t. VII, p. 255 et p. 214, note 2. D'ailleurs certains exemplaires de Robinet portent :

« Peut-être est-ce quelque rieur
Qui de ce conte est l'inventeur. »

(2) Voir les *Mémoires* de L. Racine selon qui une lettre de Boileau à Losme de Monchesne, de septembre 1707, confirmerait le fait.

(3) J. Demeure, *Les quatre amis de Psyché*, *Mercur de France* du 15 janvier 1928, p. 331-367.

(4) Et il a fait faire la musique par Lulli au grand déplaisir — sans doute — de La Fontaine. Voir A. Dorchain, *P. Corneille, Paris*, 1918, p. 442.

contient des réminiscences critiques des *Plaideurs*, comme l'a vu M. Marie.

On peut donc dire que l'inimitié de Racine et de Molière a duré *jusqu'à la mort de Molière* et que les deux adversaires ne se sont *jamais* réconciliés.

Cette inimitié explique la genèse des *Plaideurs*, œuvre unique en son genre, malgré son succès, dans le théâtre Racinien. Sans *George Dandin*, le juge des *Plaideurs* eût peut-être porté un autre nom et la comédie n'eût pas été soi-disant un compromis entre Aristophane et la farce italienne. Sans les *Plaideurs*, Pourceaugnac n'eût peut-être pas si bien su son droit...

Ainsi trois grandes œuvres ont réagi l'une sur l'autre, et c'est à la rivalité de Molière et de Racine que j'attribue le désir que Racine a eu d'écrire sa charmante comédie des *Plaideurs*.

Compte rendu de la X^e Semaine Sociale Universitaire (Le Productivisme)

PAR

UN PARTICIPANT

(Suite et fin.)

L'organisation sociale "scientifique" chez Bell et Minerva

Si la visite de ces deux grandes entreprises nous a donné l'occasion d'admirer des prodiges de réalisation mécanique, il nous faut cependant confesser notre ignorance complète de l'art de l'ingénieur. Nous ne pouvons donc, malheureusement, traiter, ici, de la rationalisation technique de ces deux usines.

D'ailleurs, nos « ciceroni », tant chez Bell que chez Minerva, nous entretiennent plus spécialement de l'aspect social de l'Organisation : c'est sous cet angle que nous étudierons la taylorisation des deux affaires.

Observons, simplement, au point de vue technique, que la complexité et la diversité des opérations de fabrication nous paraissent rendre la rationalisation de ces usines de construction mécanique plus difficile, plus compliquée, que celle d'une filature ou d'un tissage.

Les " rapports industriels " chez Bell

Quelques données de fait, tout d'abord, aux fins de situer la question.

Bell occupe un très grand nombre de travailleurs — au point que ses locaux, surtout depuis le développement du téléphone automatique, qui constitue sa spécialité essentielle, se trouvent trop exigus.

Il est étrange, d'ailleurs, de voir s'élever une usine de cette importance au milieu d'une grande ville.

La main-d'œuvre se compose, en majorité, de femmes. La raison de ce fort contingent d'ouvrières ? Les travaux exécutés chez Bell ne constituent pas, en général, des besognes très fatigantes : ce sont, souvent, des opérations de « précision », qui s'accrochent, fort heureusement, de la dextérité féminine.

*
**

C'est M. Van Dyck qui dirige le service des « Industrial Relations ». Il a résumé ses idées en une brochure qui reproduit le compte rendu d'une conférence donnée par lui, en 1927, aux chefs de service et aux contremaîtres de l'entreprise.

M. Van Dyck définit, comme suit, le but de l'institution. Cette définition est topique : elle caractérise le rôle et l'esprit du département des I. R. (1). « L'administration du personnel est responsable des services qui se rattachent, essentiellement, aux employés, au facteur humain. Elle doit donc étudier tant la physiologie que la psychologie des ouvriers.

» Le but primordial que doit poursuivre l'administration du personnel est, cependant, d'obtenir le maximum de production au prix d'un minimum de frottement et d'efforts — cela en prenant convenablement en considération le vrai bien-être du travailleur. »

« L'activité de la section des I. R. a, en outre, cette fin essentielle de créer une compréhension réciproque entre la firme et le personnel, de ménager, à l'usine, au plus grand profit de la production, une atmosphère de bonne volonté et de coopération. »

*
**

L'embauchage est, de la part de l'entreprise, qui connaît la valeur de la S. P., l'objet des plus grands soins.

Très typique est le passage de sa conférence où M. Van Dyck s'applique à dissiper les susceptibilités des contremaîtres qui pourraient s'imaginer — à tort — qu'en leur enlevant la direction de l'embauchage l'on médite de porter atteinte à leur prestige.

(1) Les passages entre guillemets sont traduits du flamand.

Nous touchons, ici, à un point délicat de l'O. S.

Comme l'a très bien montré M. De Leener, la rationalisation substitue une hiérarchie fonctionnelle à une hiérarchie militaire, sous le régime de laquelle le contremaître est devenu — au plus grand préjudice de la bonne marche de l'usine — un *factotum*, à compétence universelle...

Il est naturel, il est humain, que l'O. S., en ramenant le rôle de chacun à la mesure de ses aptitudes, blesse l'orgueil des contremaîtres que l'organisation traditionnelle avait chargés de fonctions excédant les limites de leurs facultés.

Très importante, dit justement M. Van Dyck, est l'initiation de l'ouvrier, nouvellement embauché, à son labeur quotidien : le contremaître doit agir, à cette occasion, avec beaucoup de tact et de psychologie.

Le service des I. R. a, également, pour mission importante de mesurer la *stabilité* du personnel, d'enquêter sur les causes du *turn over*, et de tâcher de remédier à ce mal industriel.

L'un des résultats essentiels de l'O. S. doit être précisément d'obtenir, grâce aux avantages matériels et moraux qu'elle lui procure, une stabilisation de la main-d'œuvre.

M. Van Dyck donne quelques indications sur l'effort poursuivi, chez Bell, en faveur du développement professionnel de l'ouvrier : institution de cours et d'une bibliothèque techniques ; insertion d'articles d'intérêt professionnel dans la « Revue » du Club du personnel.

Le conférencier traite, ensuite, de ce qu'il appelle les « *rechtstreeksche aanmoedigingen* », c'est-à-dire des « stimulants directs au travail ».

Aux fins d'attirer chez nous la main-d'œuvre, nous payons, dit M. Van Dyck, des salaires supérieurs à ceux des concurrents.

Nous appliquons, aux travaux qui s'y prêtent, des modes de rémunération « à primes » ou « à bonis ».

Signalons un système assez curieux en vigueur chez Bell : « le salaire au *groupe* ». Ce n'est pas du travail à l'entreprise : un groupe déterminé de travailleurs touche une rémunération proportionnelle à son rendement « collectif » ; cette somme est, ensuite, répartie entre les membres du groupe.

Le procédé est, évidemment, de nature à « stimuler » la production : les paresseux, les incapables doivent, bien vite, être « mis à l'index » et boycottés par leurs camarades.

M. Van Dyck traite ensuite des « onrechtstreeksche aanmoediging » (stimulants indirects).

Citons, tout d'abord, les pensions.

Dans certains cas, il est versé, au décès du pensionné, un secours à la veuve ou une allocation pour frais funéraires.

Viennent, ensuite, les indemnités de la *société de secours mutuels* : le conférencier affirme que, non seulement, l'affiliation à la mutualité est purement facultative, mais encore que ce groupement est *tout à fait indépendant* de l'entreprise.

Cependant, reconnaît M. Van Dyck, la direction de la fabrique (Bestuur der Fabriek) alloue aux membres malades un secours journalier de 3 francs.

L'autonomie de cet organisme semble donc plutôt théorique.

Il serait intéressant de connaître le taux des cotisations des membres de cette mutualité. Quoiqu'il en soit, la contribution versée par la direction nous paraît très importante.

M. Van Dyck mentionne encore les « secours directs », les indemnités aux veuves et orphelins et les allocations familiales, versées par l'intermédiaire de l'Association anversoise pour le paiement d'allocations familiales ». Le montant des « allocations » payées, annuellement, par Bell, s'élève à 700,000 francs.

L'usine possède un service médical propre ; des consultations gratuites ont lieu tous les jours, matin et après midi.

L'entreprise prend toutes précautions utiles aux fins de prévenir les accidents du travail, dont elle est parvenue à limiter considérablement le nombre. Pour ces accidents, Bell est son « propre assureur ».

M. Van Dyck fait allusion, dans sa brochure, aux études entreprises par le département des I. R. sur la « fatigue de l'ouvrier » : il est à noter que la semaine de 48 heures avait été instaurée chez Bell, dès avant la loi de 1921.

Il a été créé, parmi les membres du personnel, un club d'agrément : le club *Arbeid en Vermaak*, qui possède son journal mensuel.

Les lignes qui suivent révèlent parfaitement la pensée qui a présidé à la création de sociétés de divertissement parmi les

membres du personnel de Bell (1) : « Notre club, dit M. Van Dyck, est malheureusement considéré par certains contremaîtres comme quelque chose de tout à fait distinct de l'organisation, et, pourtant, nous savons que son but principal consiste, précisément, à créer cet esprit « de famille », cet esprit « de coopération », si nécessaire à la fabrique au point de vue de la production. »

*
**

Nous avons posé au directeur, qui nous pilotait, une question qui, à en juger par le vague de sa réponse, a dû lui paraître « indiscreète » : quel est, chez Bell, le pourcentage d'ouvriers syndiqués ?

Il nous fut répondu, évasivement, que cela dépend des catégories ; c'est, croyons-nous, parmi les travailleurs qualifiés, que les syndicats recrutent le plus d'adhérents.

Il est à observer que Bell occupe beaucoup de femmes et beaucoup d'étrangers, tous deux éléments peu « syndiquables ».

Clôurons ce paragraphe en constatant, tout en rendant pleinement hommage à l'organisation des œuvres sociales de Bell, que le service des I. R. nous semble directement inspiré des méthodes industrielles américaines.

Les attaches de Bell à l'étranger expliquent aisément cette affinité.

L'organisation des œuvres, que nous avons décrites, ne répond pas à un sentiment de charité ou de solidarité humaine.

Elle est le produit d'une conception, à la fois scientifique et utilitaire, des relations entre le capital et le travail.

Les œuvres sociales de la " Minerva Motor's "

Les œuvres sociales de la « Minerva » forment un ensemble varié et complet.

Ici encore apparaît, en pleine lumière, la *pensée d'organisation scientifique* qui a présidé à l'établissement de ces institutions.

(1) Traduction de la conférence flamande de M. Van Dyck.

« Forts — dit une note de Minerva sur ses œuvres sociales — du principe que la machine la plus perfectionnée ne peut donner son plein rendement que si l'artisan qui la conduit est sain de corps et d'esprit, nous nous sommes efforcés de multiplier, chez nous, les institutions qui concourent à améliorer le sort de notre personnel. »

Le département des œuvres sociales est dirigé par un « comité central », composé de douze membres, délégués par la Direction, le « cadre subalterne », les employés et les ouvriers.

Ce comité veille aux mesures à prendre en faveur du personnel et à la bonne marche des institutions sociales de l'usine. Il alloue à ces institutions les crédits qui leur sont nécessaires.

Quelles sont ces « institutions » ?

Tout d'abord, pour sauvegarder la santé des travailleurs, l'usine a organisé un service sanitaire, fonctionnant sous le contrôle d'un médecin attaché à l'établissement, un service d'hygiène et un service de Croix-Rouge.

Tout ouvrier ou employé désirant entrer à « Minerva » subit un examen médical préalable. Cet examen révèle-t-il l'existence d'une maladie contagieuse ou d'une inaptitude à exercer l'emploi qu'il postule, le candidat est écarté.

L'entreprise a créé des « mutualités d'assurance contre la maladie » ; elle subsidie largement ces organismes.

Il s'agit donc bien, ici, de ces *mutualités patronales*, dont la création et le statut suscitent actuellement, dans le pays, de si âpres controverses.

L'usine a créé un service d'allocations familiales : ces allocations s'élèvent, mensuellement, à 10 francs pour un, à 30 francs pour deux, à 60 francs pour trois et à 100 francs pour quatre enfants.

Des primes spéciales, variant de 150 à 250 francs, sont versées et des layettes offertes à tout ouvrier, à la naissance d'un enfant.

« Dans une usine aussi importante que la nôtre — dit la note précitée — il est parfois des misères cachées ou des détresses à soulager : la caisse de secours du comité des dames s'acquitte de cette délicate mission. »

Un cabinet-conseil fournit au personnel tous renseignements, tous conseils utiles.

Minerva a organisé une école professionnelle : chaque année, il est alloué aux élèves les plus brillants, des bourses d'études qui permettent aux lauréats de se perfectionner dans la spécialité de leur choix.

Pendant tout le temps que les ouvriers — attachés depuis plus d'un an à l'usine — passent sous les drapeaux, l'entreprise leur verse une allocation journalière de 3 francs (bourse militaire).

La direction accorde son appui à de multiples clubs d'éducation et de divertissement.

Ces clubs, tout en contribuant à développer — physiquement, moralement ou intellectuellement — l'individualité ouvrière, sont destinés à resserrer, entre les membres du personnel, les liens de camaraderie et de solidarité.

Ces différents groupements ont leur bulletin mensuel : le *Minerva Nieuws* informe ses lecteurs sur l'activité des sociétés du personnel, rend compte des faits divers de l'usine, contient des enseignements techniques et des articles d'éducation morale et sociale.

Le « Club des anciens Combattants » bénéficie d'une aide spéciale de l'entreprise et défend les légitimes revendications de ses membres. Le « club des vétérans » groupe les travailleurs ayant au moins vingt-cinq années de service : ceux de ces vétérans qui ne sont plus en état de travailler touchent une pension « extra » de 350 francs par mois.

Il existe à « Minerva » un fonds de « solidarité » dont l'initiative revient au personnel. Ce fonds vient en aide à la famille des travailleurs décédés. Il alloue aux proches parents du « de cujus » 800 francs, plus 100 francs pour chaque enfant au-dessous de 18 ans ; il leur verse, en outre, le produit d'une quête effectuée, à l'atelier, parmi les camarades de travail du défunt.

Le « comité central » ajoute à ces allocations une somme de 100 francs.

Le fonds se constitue — sur le produit des quêtes dans les ateliers — des réserves sur lesquelles le comité central verse un intérêt de 6 %.

D'autre part — fait digne d'attention — la Minerva, en faisant entrevoir les heureux effets des institutions sociales sur le moral et par là sur le rendement du personnel, est parvenu à

faire intervenir ses fournisseurs dans le versement d'allocations au fonds de solidarité.

L'entreprise accorde à ses ouvriers des congés payés, à savoir :

Pour une année de service.....	3 jours (24 heures)=	120 fr.
Pour deux années de service.....	4 » (36 heures)=	180 fr.
Pour trois années de service.....	5 » (40 heures)=	200 fr.
Pour quatre années de service...	6 » (48 heures)=	240 fr.

Initiative intéressante — c'est de l'organisation « américaine », et de la meilleure — la direction accorde aux travailleurs, qui font les plus utiles suggestions en matière d'organisation du travail, des primes de 1000, 2000, 5000 et 10.000 fr.

Très remarquable est l'aide fournie par l'usine à son personnel dans la lutte contre la vie chère et contre la crise des logements.

L'entreprise a institué, notamment, des *services d'achats*, ayant pour but de fournir aux ouvriers, aux conditions les plus avantageuses, du charbon de ménage, des vêtements, des outils.

Le cas échéant, l'usine fait crédit aux membres de son personnel qui en manifestent le désir.

Dans le *Minerva Nieuws* du 1^{er} octobre 1925, nous avons découvert un article intéressant intitulé « Caisse d'Épargne-Charbons pour 1926 ». On y lit (1) :

« A l'usage de ceux qui redoutent le paiement total, en une échéance, du prix d'une provision de charbon d'hiver, nous avons décidé l'institution d'une « Caisse d'Épargne ».

Dès aujourd'hui, le comité des œuvres sociales recueillera les « épargnes » affectées à l'achat de la provision de charbon d'hiver de 1926.

L'argent déposé reste la propriété de l'épargnant, qui peut, à tout moment, en reprendre la libre disposition.

L'ensemble des sommes épargnées peut produire un intérêt qui n'est pas négligeable — et qui sera versé à la Caisse de secours (*Hulpkas*). »

(1) Traduit du texte flamand.

Quant à la lutte contre la crise des logements, « Minerva » a créé l'œuvre « Ma Maison », qui groupe les membres du personnel désirant se faire construire une habitation à bon marché.

La direction aide les intéressés par des avances de fonds — sans intérêt — atteignant 6000 francs et remboursables par mensualités de 50 francs.

« Cinq groupes de coquettes habitations, dit la note précitée, ont été édifiés dans un endroit des plus salubres, proche de nos usines : plus de 300 familles ont trouvé là un « home charmant ». Un sixième groupe est en formation, et, d'ici six mois, nous comptons abriter trente autres familles qui attendent cette heure avec impatience. »

Viennent, enfin, les institutions relatives à l'organisation du travail proprement dite.

Minerva a institué des « délégations d'ouvriers », élues par le personnel de chaque bureau et de chaque atelier : « Ces délégués élisent, dit la note, un délégué-chef, chargé de les représenter auprès de la Direction et examinant, avec elle, la suite à donner aux différentes questions pouvant donner lieu à une fausse interprétation.

» Beaucoup de malentendus ont pu être ainsi facilement dissipés, sans qu'il ait été besoin de recourir au comité de conciliation, qui est chargé de l'examen des cas litigieux et qui fonctionne en dernier ressort. »

La valeur et le caractère des institutions dont il est parlé — délégations d'ouvriers, comité de conciliation — dépendent, essentiellement, de l'ESPRIT dans lequel elles sont conçues et appliquées : à cet égard, la note ne donne aucune indication.

Au surplus, elle ne parle ni de la fixation des conditions de travail — notamment par contrat collectif — ni de la participation de Minerva aux commissions paritaires.

Les œuvres sociales de Minerva, tout comme celles de Bell, tendent à grouper les travailleurs de l'usine, isolément, indépendamment des employés des entreprises concurrentes ou similaires.

Nous reviendrons sur ce point en examinant les conséquences sociales de la rationalisation.

Envisageons, à présent, une application de l'O. S. dans l'ordre financier : l'organisation des Comptes chèques postaux.

Les comptes chèques postaux

Cet organisme, tout en étant une « administration », jouit d'une certaine autonomie, qu'il revendique avec une légitime fierté; il constitue un « modèle d'organisation ».

C'est un des rares services de l'État dont l'on n'entend, de la part des usagers, que des louanges.

Il est fréquemment cité en exemple à l'étranger.

Instauré par la loi du 29 décembre 1912, mis en train le 16 avril 1913, l'Office des C. C. P. suspendit son activité pendant la guerre. Il prit un nouvel essor, et considérable, depuis 1919.

Dans ce compte rendu de la Semaine du « Productivisme », il sied de rappeler une idée chère à Solvay : « celle du comptabilisme social ». Visant à la suppression de la monnaie, la doctrine du comptabilisme préconise le règlement de toutes transactions par de simples jeux d'écritures. M. Solvay s'exprimait comme suit (1) : La vie économique et financière dans les actes de relation se traduit finalement toujours par des recettes et des paiements effectués.

Donc, si toutes ces recettes et tous ces paiements étaient portés régulièrement en compte, d'homme à homme, on verrait que le crédit de l'un comme le débit de l'autre, augmenterait à chaque opération. Que d'après cela, l'État productiviste ait hypothèque de fait sur la fortune de ses administrés; qu'il leur délivre des comptes volants authentiques à import garanti par lui et représentant une partie de cette fortune; que les titulaires de ces comptes authentiques s'en servent à chaque occasion pour en accroître purement et simplement le débit ou le crédit par des opérations successives de paiements et de recettes simplement inscriptives sans monnaie et jusqu'à concurrence de l'import authentique y inscrit et le comptabilisme social sera instauré; il le sera avec tous ses avantages : unités acquisitives ou libératives abondantes, personnalisées, enregistrées, à valeur fixe, absolue; vols et tous actes financiers illégaux rendus par

(1) V. BARNICH. Principes de Politique positive d'après Solvay, p. 5: « Solution générale formulée en un cycle de principes, ou problème universel de l'organisation sociale. »

là impossibles : interprétation épurée et correcte, sans le facteur monnaie, de toutes les opérations et de tous les phénomènes économiques et financiers, etc... »

Nous n'avons pas à discuter cette « théorie monétaire », ni les objections qu'elle peut soulever. Nous nous contenterons de rapporter une considération que nous avons entendu formuler par un économiste éminent : la faculté laissée à chaque citoyen de se créer des moyens de paiement, jusqu'à concurrence d'une fraction — à déterminer — de la valeur de son patrimoine, ne ferait-elle pas surgir le danger d'une inflation d'un genre nouveau, qui ne serait pas à proprement parler une inflation de monnaie, mais une inflation de « pouvoir d'achat » ?

L'organisation que nous examinons est apparentée au comptabilisme.

Son but essentiel, en effet, est d'opérer, grâce au développement des modes de règlement n'exigeant aucun emploi de numéraire, une réduction de la circulation monétaire ; d'éviter, de cette manière, les méfaits de l'« inflation », dont nous ne connaissons que trop bien — à la suite de quelle cruelle expérience — le cortège de misères et de perturbations.

Le service des C. C. accuse un développement tout à fait remarquable.

En octobre passé, il existait 200,000 comptes, soit un par trente-huit habitants ou par dix ménages. Il s'en ouvre actuellement de 1,500 à 2,000 chaque mois.

Quant aux transactions sur les comptes, elles se sont élevées, en 1926, à plus de 175 milliards ; elles se sont, jusqu'à concurrence de 150 milliards — soit plus de 500 millions par jour ouvrable — effectuées sans emploi d'espèces.

Les chiffres correspondants, pour les neuf premiers mois de 1927, sont, respectivement, de 170,5 et de 149 milliards.

La rapidité de la circulation est beaucoup plus forte dans un système de règlement par compensations que dans un système de règlement par versement d'espèces : un capital de 1,113 millions — nous enseigne M. Strale, le distingué chef de division à l'office des Comptes-Chèques postaux — a permis, en 1926, de régler pour 175 milliards 600 millions de transactions ; cela correspond à un coefficient de circulation de 157, que ne pourrait jamais atteindre la monnaie proprement dite.

Enfin, le pouvoir d'achat des fonds déposés est utilisé, à la fois, par les titulaires des comptes — pour l'extinction de leurs dettes réciproques par voie de virement, et par l'Etat, aux fins de pourvoir à des besoins de trésorerie ou d'effectuer des placements opportuns; cette « double affectation » augmente la *puissance utile* du numéraire.

Ainsi, par une triple voie : économie de monnaie, rapidité de circulation, double affectation du pouvoir d'achat des fonds déposés, l'organisation des C. C. P. accroît l'« efficience » des billets en circulation. Elle apporte, de cette manière, à la rationalisation de l'économie nationale, une contribution précieuse.

L'Office met, en permanence, à la disposition de l'Etat — sans charge d'intérêts — un capital important.

Au cours de l'année 1926, ce capital s'est élevé, en moyenne, à 1 milliard 350 millions.

*
**

M. Strale souligne, très judicieusement, les services remarquables que l'organisme des C. C. P. rend à ses usagers.

Le distingué conférencier touche, également, un mot des rapports entre l'office et les banques.

Ces dernières considèrent les C. C. P. avec faveur... parce qu'elles ont recours à leurs services.

Le titulaire d'un compte peut s'en servir utilement dans ses rapports avec son banquier.

L'office prolonge, en quelque sorte, dit M. Strale, le rayon d'action des guichets des établissements de crédit jusque dans les plus petites localités. Les banquiers, soit pour leurs transactions entre eux, soit pour les opérations avec leur clientèle, font largement usage des C. C.

L'orateur — dans un passage fort intéressant de sa causerie — envisagea l'extension possible de l'action de l'office. Cédons-lui la parole :

« Il faudrait étendre le virement international : l'office belge fait tout ce qu'il peut dans ce sens, et si certains pays, tels la France et l'Italie, n'ont pas encore conclu d'arrangement avec la Belgique pour l'échange des virements, l'obstacle ne vient certes pas de notre côté.

» Il conviendrait de propager davantage l'usage du virement en service intérieur, surtout pour le paiement des sommes dues à la Poste (effets de commerce, quittances, achat d'au moins 25 francs de timbres-poste, timbres de retraite, valeurs fiscales, etc...).

» Il importerait, enfin, d'organiser le virement postal à terme et à ordre.

» Les affiliés qui ont des sommes à payer à une échéance déterminée, établiraient au profit de leurs créanciers, ou à leur ordre, des virements endossables, réalisables à l'échéance. Les créanciers, à qui ces titres seraient remis dès la naissance de la créance, pourraient les escompter, ce qui présenterait un grand avantage pour beaucoup d'entre eux. Le titre de virement transmis par le dernier détenteur à l'office des chèques dans les cinq jours qui précèdent l'échéance, serait débité, le jour de l'échéance, au compte du tireur et crédité au compte du porteur. Ce procédé supprimerait toute manipulation de fonds et tout déplacement de l'encaisseur ou du débiteur. La réalisation est subordonnée à l'adhésion des grandes banques qui devraient consentir à escompter les virements de l'espèce. »

*
**

Ce n'est pas seulement par le rôle qu'il joue dans l'économie nationale, mais encore par les méthodes rationnelles qui président à son organisation, que l'office des C. C. mérite de retenir notre attention.

Le travail y est extrêmement expéditif : les clients reçoivent un extrait de compte, le lendemain du jour où l'opération de crédit ou de débit a été effectuée.

Chaque jour, l'office *arrête* sa situation.

Le travail, en outre, y est d'une précision et d'une régularité exemplaires.

Les erreurs et les risques d'erreurs sont réduits au minimum.

Deux particularités de l'organisation sont à signaler, à cet égard : l'une relative au contrôle de la *comptabilité*, l'autre relative à la *localisation* des erreurs.

Les documents *ordonnant* les paiements — bulletins de versement et de virement, chèques — sont divisés en trois coupons détachables.

L'un des coupons reste aux mains de la personne qui déclanche l'opération : débiteur du versement ou du virement, émetteur du chèque.

Le document, à son arrivée à l'office, se compose donc de deux *parties* destinées, l'une à être adressée au bénéficiaire, l'autre à être conservée dans les archives de l'administration des C. C.

Au dépouillement du courrier, ces deux coupons sont séparés l'un de l'autre et expédiés dans deux bureaux absolument distincts.

Ces deux bureaux comptabiliseront, séparément, les mêmes opérations : ils se contrôleront mutuellement.

D'autre part, toutes les opérations de comptabilité s'effectuent par *centaines* de comptes : les erreurs ainsi localisées, sont moins difficiles à repérer.

Chaque agent, inscrivant une opération, annote, sur le document où il la comptabilise, sa griffe ou une « marque » personnelle : il est possible, grâce à cette assignation précise des responsabilités, de retrouver, avec certitude, l'auteur d'une inscription fautive.

L'Office des C. C. P. — autre application de la « rationalisation » — emploie un outillage perfectionné : certaines machines qu'il utilise atteignent un rendement étonnant ; citons, notamment :

Des machines à confectionner les adresses (plus de 40,000 par jour).

Des estampilleurs électriques pour le timbrage en relief des chèques (validation des titres en vue de leur paiement par les bureaux de poste).

Vélo-poste pour le collage et le timbrage des enveloppes (rendement : 13,000 plis à l'heure).

Timbreuses électriques pour les plis non traités à la vélo-poste (rendement 35,000 pièces à l'heure).

Perforeuses électriques pour dater, par perforation, les extraits de compte, avis de débit, avis de crédit, feuilles de compte, etc. (rendement 72,000 pièces à l'heure).

Rogneuses électriques, pour l'ouverture — en série de 100 à 200 — des plis à l'arrivée (20,000 par jour) et pour la séparation des coupons des bulletins de versement et de virement.

Calculateurs mécaniques pour les travaux de comptabilité, lesquels comportent l'enregistrement et la totalisation de 750,000 nombres par jour.

Machines à écrire servant, quotidiennement, à l'expédition de plus de 300 lettres aux affiliés, à la confection de 6000 à 7000 assignations — et d'un nombre égal de titres de comptabilité (virements collectifs, p. ex.).

L'organisme applique, scientifiquement, les principes de la division du travail et ceux de la S. P.

Donnée intéressante : en divisant le chiffre du capital que l'Office met, en permanence, à la disposition du Trésor, par le nombre d'employés aux C. C. P., on découvre que chacun de ces employés rapporte, en moyenne, à l'Etat, *1 million*.

L'Office des C. C. P. n'ignore pas la valeur de la standardisation : Les imprimés, les coupons, les documents comptables, les enveloppes, les registres, l'outillage en général, les meubles pour le classement des archives (qui forment un tas imposant) sont *normalisés*, au plus grand profit du rendement de l'organisme.

L'on peut conclure de ce trop bref exposé que l'Office des C. C. rend à l'Etat — et au pays — les services les plus signalés ; son organisation rationnelle est à citer en exemple à la plupart des administrations, et même des industries privées.

Abordons — *last but not least* — l'examen des conséquences sociales de la Rationalisation.

Les conséquences sociales de la rationalisation

Sur cette question importante, les Semainiers eurent la faveur d'entendre un exposé, clair et fort intéressant, de M. Max Drechsel, docteur en sciences politiques, licencié en sciences sociales.

C'est lui qui fut, en août passé, le directeur « pédagogique » de la Semaine Syndicale de Fléron.

Pour mettre un peu d'ordre dans ce chapitre, nous distinguerons, à l'exemple de M. Devinat (1) : 1° les effets collectifs de la rationalisation sur la classe ouvrière, c'est-à-dire ses répercussions sur les conditions générales du travail ; 2° ses effets sur l'individualité ouvrière ; enfin 3° le problème des rapports entre employeurs et employés, tel qu'il se pose à l'occasion de l'instauration des méthodes nouvelles.

A) CHOMAGE

La rationalisation, déterminant une réduction des « effectifs » ouvriers, doit, semble-t-il, entraîner, forcément, du chômage. Le mal apparaîtra d'autant plus redoutable que la « taylorisation » s'opérera plus rapidement, et sur une plus grande échelle.

Les promoteurs de la rationalisation répondent que l'O. S., promettant de créer des richesses nouvelles, offrira, bientôt, à la main-d'œuvre, momentanément congédiée, les emplois qu'elle sollicite (1).

Pour calmer les appréhensions des pessimistes qui agitent le spectre du chômage, M. Devinat ajoute que dans les pays industriels, à rationaliser, la natalité accuse une forte diminution.

Quoiqu'il en soit, il semble que l'on doive s'attendre à une crise temporaire ; la question, dès lors, des remèdes éventuels à y apporter, se pose.

(1) PAUL DEVINAT. Les conséquences sociales de la Rationalisation. Rapport présenté à la deuxième assemblée générale de l'Association internationale pour le Progrès social.

(2) L'article de M. Laufenburger, paru dans la *Revue d'Economie politique* de 1927 (n° 3), sur la rationalisation en Allemagne, fait entendre une note moins optimiste.

Diverses mesures sont préconisées. Contentons-nous, ici, de quelques observations.

La première est, qu'à notre avis, l'institution de l'assurance-chômage obligatoire, conçue sur le modèle de notre organisation de l'assurance-vieillesse, serait de nature à rendre, en l'occurrence, les plus grands services.

Peut-être y aurait-il lieu de s'inspirer, en la circonstance, d'une idée prônée par Solvay : celle du chômage capacitarial, et de mettre le « congé forcé » des chômeurs à profit, pour compléter leur formation professionnelle et les préparer à leur tâche future.

De l'avis de M. Drechsel, la question des remèdes à apporter au chômage est une question d'espèce.

Il cite l'exemple fameux du métropolitain de Londres, qui milite en faveur d'une rationalisation « progressive », par « étapes » :

« L'introduction, très désirable au point de vue des prix de revient d'un système automatique de fermeture des portes risquant de rendre disponible une partie du personnel, la direction de la compagnie se trouva en face du problème suivant : l'application de la nouvelle invention procurait bien un abaissement important des frais d'exploitation, mais le renvoi immédiat du personnel aurait sans nul doute provoqué une grève qui eût pu devenir ruineuse. On procéda progressivement à des mutations dans les cadres, en évitant d'engager de nouveaux employés, et on put arriver, au bout d'un certain temps, à bénéficier pleinement et sans aucun conflit d'entreprise de l'invention nouvelle » (1).

D'aucuns recommandent de recourir — dans toute la mesure du possible — à la mise à la pension des ouvriers devenus inutiles.

M. Devinat fait cependant très justement ressortir les inconvénients de la mise à la pension prématurée : « Si la pension a un caractère artificiel et prématuré, l'ouvrier pensionné ne manquera pas d'aller offrir ailleurs son travail, et il pourra le faire pour un salaire réduit » (2).

(1) DEVINAT : op. cit., p. 15.

(2) DEVINAT : op. cit., p. 16.

B) SALAIRES ET DURÉE DU TRAVAIL

Comme le laisse entendre M. Devinat, il ne peut être question de lier la rationalisation à une réduction des salaires.

Bien au contraire ! L'économie à réaliser par l'O. S. ne doit pas porter sur la rémunération du travail, mais sur les autres éléments du prix de revient.

Les hauts salaires augmentent la puissance de consommation de la masse et représentent, pour la classe ouvrière, un stimulant précieux : il nous paraît donc, qu'à condition — bien entendu — d'être en corrélation avec une intensification du rendement de la main-d'œuvre, les « *high-wages* » constituent un adjuvant précieux de la rationalisation.

Tout au plus peut-on craindre que la crise de chômage, consécutive à la taylorisation des entreprises, accroissant l'offre de main-d'œuvre, n'abaisse, momentanément, le taux des salaires.

Il est permis d'espérer, cependant, que ce mal, au surplus transitoire, n'empêchera pas la rationalisation d'être accompagnée, dans un avenir prochain, — pour les raisons que nous venons d'indiquer — d'une élévation du « *standard of life* » de la classe ouvrière (1).

Quant au mode de rémunération, l'O. S. n'est liée, remarque M. Drechsel, à aucun système particulier.

Ce que la rationalisation commande au point de vue technique, c'est un salaire proportionnel au rendement.

Ce qu'elle exige, au point de vue psychologique, c'est un calcul à la fois équitable et simple : le travailleur doit savoir calculer, contrôler le gain auquel il a droit.

La question de la rémunération différentielle du travail présente, au point de vue de l'attitude des syndicats à l'égard de la rationalisation, un intérêt primordial. Nous reviendrons sur ce point.

Quant à la durée du travail, M. Drechsel n'en a pas parlé : qu'il nous suffise d'observer, ici, que la journée de huit heures est entrée dans les mœurs ; que cette réforme a, aux yeux de la classe ouvrière, la valeur intangible d'un *droit acquis*.

(1) V. cependant pour l'Allemagne les conclusions pessimistes de M. Laufenburger, op. cit., p. 920.

La législation de 1921 pourra être assouplie, non abrogée ! Ajoutons qu'une brève journée de travail apparaît la compensation légitime à l'intensification de l'effort, imposée à l'ouvrier par la rationalisation.

C) EFFETS DE CARACTÈRE INDIVIDUEL

Cette question n'a pas été traitée par M. Drechsel.

M. Devinat envisage, séparément : 1) le problème du surmenage, 2) celui de la monotonie du travail, 3) celui de la qualification professionnelle.

Nous ne dirons rien du « danger de surmenage » : il nous paraît qu'une organisation réellement scientifique, s'aidant notamment, de l'étude rationnelle des mouvements et de la fatigue de l'ouvrier, doit réussir à éviter ce danger.

Nous nous attacherons, un instant, à la question de « l'automatisme de la tâche »

Le taylorisme tend, essentiellement, à dissocier le travail de préparation d'avec le travail d'exécution.

Il réserve, au premier, les tâches de « l'intelligence » ; il s'attache à rendre le second purement machinal.

Maint avocat de la rationalisation, notamment M. Landauer, plaide, il est vrai, que même la conduite de la machine la plus perfectionnée, dans l'usine taylorisée d'aujourd'hui, exige un important effort de l'attention, un travail notable de l'esprit.

D'autres prétendent que la mécanisation n'affecte qu'un nombre restreint d'opérations ; que, précisément, la simplification, la standardisation des mouvements de certaines catégories d'ouvriers exige, de la part des autres travailleurs, un labeur de préparation, d'ajustage, d'autant plus minutieux et intelligent.

Quoi qu'il en soit, nous pensons que l'instauration des méthodes nouvelles tend à réduire, chez la plupart des agents d'exécution — donc chez la masse ouvrière, l'intervention de l'effort intellectuel.

Cet « automatisme » ne menace-t-il pas d'aggraver la déchéance de la personnalité ouvrière, si nettement caractérisée par M. De Leener dans la Revue de l'Institut de Sociologie de 1924 ?

Ne risque-t-il pas d'érousser, chez le travailleur, le sentiment de dignité professionnelle, de lui enlever définitivement cette « joie au travail », que la rationalisation devrait, précisément, lui faire recouvrer ?

Dépouillée de son originalité, de sa variété, la tâche ne perdra-t-elle pas, surtout aux yeux des ouvriers les plus zélés, tout son intérêt ?

Où trouver les remèdes au mal imminent ?

Il convient tout d'abord, croyons-nous, de tâcher de stimuler l'amour-propre de l'ouvrier. A cet égard, des systèmes de primes — pareils à celui qui est en vigueur chez Minerva — octroyant une récompense à l'auteur des meilleures suggestions en matière d'organisation du travail, sont dignes d'être retenus.

Il importe, en outre, de développer, dans toute la mesure du possible, l'éducation générale et technique du travailleur ; enfin, l'on s'efforcera d'utiliser judicieusement, de « rationaliser » les loisirs ouvriers — loisirs devenus plus nombreux et plus longs, par suite de l'abréviation de la journée de travail.

L'opinion ouvrière et l'organisation scientifique du travail

A) LES RAPPORTS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS, A L'OCCASION DE LA RATIONALISATION. — LE PROBLÈME SYNDICAL

Passons la parole à M. Drechsel, qui, au cours d'un exposé, que les Semainiers suivirent avec la plus sérieuse attention, s'attacha à définir l'attitude de la classe ouvrière devant la Rationalisation.

« En ces matières, dit le conférencier, il faut autant que possible rechercher dans les *faits* des éléments permettant d'apprécier objectivement les tendances de l'opinion ouvrière.

» En Europe, beaucoup d'idées concernant la rationalisation sont encore d'ordre conjectural pour la bonne raison que la rationalisation est encore un phénomène, sinon nouveau, du moins récemment envisagé en lui-même et dont les manifestations sont sporadiques, exception faite de l'Allemagne, où il a pris une allure plus massive et systématique.

» Il est une expérience intéressante sur laquelle il faut attirer l'attention parce qu'elle est de nature à influencer l'opinion

de nos syndicats ouvriers. C'est l'évolution de la pensée de l'*American Federation of Labour* au sujet du taylorisme.

» Les méthodes de Taylor ont provoqué, aux États-Unis, dès leur introduction, une violente réaction de la part des syndicats affiliés à l'A. F. L. Pour deux raisons : tout d'abord, les enseignements de Taylor mal présentés par de faux spécialistes et des charlatans, étaient considérés par les ouvriers comme contenant des vices qu'ils n'avaient en réalité pas et, d'autre part — raison profonde — dans la pensée de Taylor, ces méthodes devaient être appliquées unilatéralement par le patronat, indépendamment de toute intervention syndicale : Taylor eut tort devant l'opinion. Sa mort atténua cette hostilité, et, peu à peu, ses disciples furent gagnés à cette idée que les méthodes du vieux maître étaient praticables et fécondes pour autant qu'elles fussent appliquées avec l'adhésion des syndicats ouvriers.

» Cette conception est d'une importance extrême ; elle est de nature, si elle est bien comprise, à amplifier puissamment, dans le monde, l'essor de l'organisation scientifique du travail.

» Après la guerre, un certain nombre de réseaux ferrés exploités pendant les hostilités par le gouvernement de l'Union furent rétrocédés à la gestion privée. Des conflits ne tardèrent pas à éclater. Habités pendant la guerre à être mieux traités, les ouvriers de ces réseaux supportaient difficilement le régime nouveau des compagnies privées. C'est alors que des membres de la *Taylor Society* s'offrirent pour rétablir la situation. Leurs principaux efforts, dès que leur offre fut agréée, consistèrent à convaincre les syndicats ouvriers de l'opportunité et de la légitimité de leur tentative et du bénéfice matériel et moral qui pouvait en résulter tant pour l'ouvrier que pour son syndicat. Le succès fut complet. Des garanties furent formulées par les syndicats : en tout premier lieu, l'obligation pour les patrons de discuter les mesures nouvelles avec les représentants autorisés des syndicats ; ensuite, une participation des ouvriers aux bénéfices résultant de la nouvelle organisation. Cette participation fut importante. Bref, cette expérience qui se déroula, après la guerre, sur quelques grands réseaux groupant plusieurs dizaines de milliers d'hommes, fut un succès. »

M. Drechsel aborde ensuite l'examen de l'opinion de la classe ouvrière sur le phénomène de la « rationalisation ».

« Sur les principes, accord presque unanime des organisations qui se revendiquent de la Fédération Internationale Syndicale d'Amsterdam. »

Le conférencier marque son désaccord avec quelques publicistes socialistes : Léon Blum, notamment, qui voient à priori dans la rationalisation un accroissement de l'iniquité sociale : « Personne ne peut prétendre une telle chose avant que l'événement ne se soit produit. *Une chose importe, c'est la reconstitution économique du monde en tenant compte des facteurs de la production tels qu'ils sont constitués actuellement. Ajourner une telle tâche ou la subordonner à une révolution politique préalable apparaît insoutenable et dangereux. Le dynamisme capitaliste n'est pas mort. Si le capitalisme semblait aujourd'hui, le mouvement socialiste disparaîtrait avec lui.* »

M. de Brouckère, dont l'autorité est grande dans ces matières, a justement défini la position des syndicats ouvriers, dans son admirable exposé introductif à l'Assemblée générale du Conseil Economique de la Commission Syndicale : « Si la rationalisation ne se fait pas avec les syndicats, elle se fera contre eux. »

Quant aux patrons, la plupart d'entre eux savent d'expérience que pour arriver à un accroissement de la production par de meilleures méthodes du travail, une condition psychologique indispensable et primordiale doit être réalisée : c'est l'adhésion tout au moins du *personnel de l'entreprise*, adhésion qui ne sera féconde que si le personnel tire des avantages matériels et moraux *durables* de l'organisation nouvelle. Mais le personnel de l'entreprise est une entité sociale et le syndicat en est une autre. Le premier est circonscrit à l'entreprise, le second englobe les travailleurs d'une même industrie. Nous disons, nous socialistes, que, certes, l'adhésion du personnel des entreprises constitue une condition nécessaire, mais qu'elle est insuffisante par elle-même. Il faut encore qu'elle se réalise sous les auspices et le contrôle du syndicat, mieux placé pour définir les garanties de l'adhésion ouvrière et pour comprendre les problèmes de protection sociale dont l'ampleur dépasse le cadre de l'entreprise elle-même. Cette manière de voir a été consacrée par la motion votée unanimement — industriels compris — à la Conférence Economique Internationale de Genève, dans la mesure où elle concerne l'application de la rationalisation à tout ce qui touche le travail proprement dit.

Le mouvement ouvrier, d'accord, dans sa très grande majorité, sur les principes indiqués ci-dessus, s'assigne actuellement pour tâche de définir les garanties, constituant la contrepartie de son adhésion, au sujet des problèmes précis que comporte la rationalisation mise en application.

Au point de vue social, la rationalisation doit être étudiée, en tenant compte de ses rapports avec le chômage, les modes de rémunération, la durée et l'automatisation du travail. Encore que les idées émises en matière de rationalisation appartiennent encore pour beaucoup au domaine théorique et conjectural, il n'empêche qu'il n'est pas inopportun de définir aujourd'hui, sinon les modalités exactes de la protection ouvrière que seuls les faits peuvent permettre de déterminer, tout au moins les termes généraux qui permettront aux syndicats d'orienter leur action. M. Devinat, l'éminent directeur de l'Institut d'organisation scientifique du travail de Genève, a indiqué, dans un ouvrage remarquable, la position véritable de ces problèmes partiels.

Le principe qui dominera leur solution, c'est l'obligation, d'ailleurs librement contractée par les patrons, de discuter avec les syndicats ouvriers les mesures qu'ils comptent prendre en vue d'une organisation meilleure des entreprises.

La belle « Semaine Syndicale » de Fléron (1), organisée par la Commission Syndicale de Belgique, en août dernier, a parfaitement réalisé son objet. Celui-ci consistait à provoquer une adhésion de principe à la rationalisation et un courant de sympathie en faveur de l'organisation scientifique du travail envisagée en elle-même. Cet état d'esprit est créé aujourd'hui. Les événements qui vont se dérouler permettront de préciser les formes que prendront dans la vie la manifestation de ces heureuses dispositions. Il faut souhaiter que les patrons, dans leur ensemble, éprouvent un sentiment analogue. Toutefois, il y a lieu d'éviter, scrupuleusement de part et d'autre, tout reproche susceptible de compromettre l'aboutissement d'une œuvre qui s'ébauche; des difficultés nombreuses ne manqueront pas de se produire. Les socialistes qui ont en vue l'intérêt

(1) Au moment de la rédaction de notre exposé, le compte rendu de cette Semaine Syndicale n'avait pas encore paru.

de l'économie nationale n'ajouteront pas à ces difficultés d'autres facteurs d'insuccès. »

*
**

A l'issue de cet exposé, qui met en lumière le réalisme constructeur du socialisme belge, nous croyons devoir signaler les obstacles auxquels risque de se heurter, selon nous, la conclusion d'une entente entre patrons et syndicalistes sur le terrain de la rationalisation.

Les difficultés à redouter sont relatives, principalement : 1) à la question des salaires, 2) au congédiement des travailleurs indésirables, 3) à l'organisation de la collaboration entre employeurs et employés à la mise en œuvre des méthodes nouvelles.

Quant aux salaires, M. De Leener a parfaitement dénoncé (1) les oppositions, ou tout au moins, les appréhensions syndicales à l'égard d'une rémunération *différentielle du travail*.

Sans doute, les syndicats — dont la politique évolue — conscients des nécessités économiques d'un gain proportionnel au rendement, poussés aussi, peut-être, par la crainte de perdre leurs éléments les plus intelligents, sont-ils, aujourd'hui, ralliés, en principe, au « salaire à la production ».

Il n'empêche que, dans notre pays, où l'organisation syndicale n'est que « l'antichambre » du club politique, sa force réside, essentiellement, dans le *nombre* d'affiliés — qui sont autant de « cotisants » et, surtout, autant d'électeurs du parti ; dès lors, le syndicat, subissant la « loi de la psychologie des foules », doit s'inspirer de la volonté des « moindres valeurs ».

D'autre part, l'inégalité de condition sociale tend à énerver la solidarité ouvrière.

Les travailleurs moyens, se voyant distancés par leurs camarades plus actifs ou mieux doués — qui palperont des salaires plus élevés — n'en garderont-ils pas rancune à la rationalisation ?

Les syndicalistes nous disent : si nous n'appuyons pas le mouvement d'O. S., il se développera contre nous. Fort bien ! Il est vrai, aussi, que si le syndicat s'oppose, trop brutalement,

(1) Revue de l'Institut de Sociologie, 1924, op cit.

à reconnaître aux « plus grandes valeurs » les avantages qu'elles méritent, il risque de perdre ses éléments d'élite, ceux qui promettent de doter, un jour, le parti, d'hommes de confiance — d'hommes de combat.

Cependant, nous le répétons : c'est le vote de la multitude qui assure la puissance politique.

Les chefs syndicalistes sauront-ils garder sur le « nombre », sur les éléments moyens (et médiocres), l'ascendant nécessaire pour les détourner de la propagande subversive, qui, exploitant les inégalités sociales dues à la S. P. et à la « rémunération proportionnelle au rendement », ne se fera pas faute d'exacerber la rancœur des déshérités de la rationalisation ?

Ces *déshérités* seront précisément les ouvriers dont le travail aura été le plus *mécanisé* par le taylorisme : leur personnalité s'étant effacée, ils répondront d'autant plus facilement à l'appel d'un « mouvement de masse démagogique ».

Les meneurs extrémistes ne manqueront pas non plus d'exploiter — la chose leur sera facile — la crise de chômage, qui se déclarera, vraisemblablement, au lendemain de la Rationalisation, et, surtout, le renvoi d' « indésirables » (1), qui sera la conséquence forcée de la mise en application de l'O. S.

Ici, encore, la lutte sera rude pour les syndicalistes « rationalisateurs ».

Autre nuage à l'horizon :

La rationalisation tend à créer, dans l'affaire taylorisée, un esprit d'étroite solidarité, nous dirons volontiers : un esprit de *famille*, trouvant son expression dans un groupement *autonome* du personnel, auquel les employés des autres entreprises restent étrangers.

Les dirigeants des sociétés rationalisées sont amenés à créer un « service social », s'occupant de tout ce qui intéresse, non seulement le rendement proprement économique, mais la santé, physique et morale, de l'ouvrier ; ils cherchent à rattacher l'employé, dans toutes les manifestations de son activité, à un groupement *émanant* de l'usine : mutualités, sociétés d'agrément, etc... Cette tactique est « la symétrique » de celle qui détermine

(1) Rappelons, ici, les pages excellentes consacrées par M. De Leener à la politique vicieuse des syndicats, en matière de congédiements justifiés de « non valeurs ». (*Revue Inst. Soc.*, 1924, op. cit.)

les socialistes à « interconnecter » étroitement leurs diverses organisations (mutualités, coopératives, clubs politiques, sociétés d'agrément), aux fins d'exercer sur l'ouvrier une puissance plus efficace et plus homogène.

Rappelons, ici, pour « étayer » notre thèse, la pensée qui a présidé à l'institution des œuvres sociales de Bell et de Minerva : nous avons pressenti, chez M. Landauer, une mentalité toute pareille.

Le mouvement syndical s'efforce, au contraire, de réaliser par dessus les bornes « juridiques » de l'entreprise, par dessus les frontières économiques des industries, la solidarité politique de la classe travailleuse tout entière (1).

Un fossé profond sépare donc, à ce point de vue, la « conception » des employeurs de celle des syndicats.

Cette divergence peut, à l'occasion de la mise en application des méthodes d'organisation nouvelle, produire des conséquences fort graves.

Une chose est certaine, incontestée : la Rationalisation exige la collaboration sincère et agissante de la main-d'œuvre.

Comment cette collaboration va-t-elle s'organiser ?

Le syndicat, bien évidemment, voudra, à tout prix, sauver son prestige.

Il se posera en représentant qualifié de la classe des travailleurs : il revendiquera, en cette qualité, le droit de présider à l'organisation de la « collaboration » entre patrons et ouvriers.

Les employeurs, obéissant à la mentalité que nous avons caractérisée, ne tâcheront-ils pas, au contraire, de recueillir la *seule* adhésion de leur *propre* personnel, et cela DIRECTEMENT, sans passer par l'intermédiaire d'organisations qui ne sont pas limitées aux travailleurs de l'entreprise, qui, en outre, revêtent un caractère politique et, qu'à ce titre, les patrons chercheront, peut-être, à écarter d'une mission principalement technique ?

La possibilité de conflit est flagrante !

Il apparaît que, dans les industries où l'organisation syndicale est puissante, — où cette dernière joue, notamment, un

(1) Le syndicalisme socialiste pousse très loin le souci de concentration de ses forces : le problème du « groupement », de la *rationalisation* des centrales syndicales fait l'objet des préoccupations des dirigeants du P. O. B. M. Delsinne, le distingué directeur de l'École ouvrière supérieure, s'en est fait l'écho dans le *Peuple*.

rôle important dans la désignation des délégués d'atelier, — les employeurs ne pourront heurter, de front, le syndicat sans s'exposer à voir échouer tout leur plan de rationalisation.

Les syndicats, de leur côté, « organismes politiques », participant de tous les « vices » propres aux groupements de cette espèce, sauront-ils témoigner de la souplesse et de la pondération nécessaires pour remplir, utilement, le rôle qu'ils prétendent jouer dans la mise en œuvre de la *Rationalisation* ?

Organes de « lutte », ne seront-ils pas — fatalement — pour entretenir chez leurs troupes la combativité dont ils vivent, contraints à observer, à l'égard du patronat et de ses représentants, une attitude de rancœur méfiante et belliqueuse ?

Il ne nous appartient pas de prédire l'avenir.

Qu'il nous suffise (en évoquant, notamment, la polémique relative à la collaboration des syndicats à la rationalisation, qui mit récemment aux prises M. Drechsel lui-même avec l'éminent « observateur » industriel d'un journal de la capitale) d'indiquer où le « bât peut blesser ».

Conclusion

La rationalisation est un phénomène bienfaisant et nécessaire.

Au lendemain d'une des catastrophes les plus tragiques de l'histoire, elle est appelée à mettre, dans l'œuvre de reconstruction mondiale — œuvre tant morale qu'économique — plus d'harmonie et de raison.

Ne peut-on dire — en envisageant les choses de haut — que la rationalisation répond à une tendance générale, qui, dépassant le cadre des institutions économiques, est une des caractéristiques de notre époque ?

Le XX^e siècle — surtout l'après guerre — a sonné le glas du libéralisme intégral, confiant l'œuvre d'organisation et de progrès sociaux à la seule action, désordonnée et empirique, des intérêts individuels.

A la lumière des nécessités du relèvement économique mondial, il est apparu que la dispersion des efforts, au gré de la fantaisie et de la concurrence individuelles, ne pouvait suffire aux besoins vitaux de nos sociétés modernes.

Non pas qu'il faille tomber dans l'extrême opposé, ni mettre

ses espérances dans la réglementation rigide et stagnante des initiatives personnelles!

Non pas qu'il faille étouffer l'Individu.

Il faudra, tout au contraire, pour amorcer et vivifier l'œuvre de coordination économique, le concours de personnalités vigoureuses!

Mais il importe que les énergies individuelles, conscientes des richesses qu'elles dilapident en s'éparpillant au hasard des circonstances, s'imposent, librement, une discipline commune; qu'elles organisent, spontanément, entre elles, une division du travail méthodique, une coopération rationnelle, en harmonie avec l'intérêt général.

Ainsi la rationalisation apparaît comme étant l'expression économique de la solidarité, qui domine toute notre vie humaine.

Une dernière considération s'impose.

Pour donner toute sa mesure, l'Organisation Sociale doit pouvoir se déployer sur un vaste marché.

Pour atteindre pleinement son but, il est nécessaire que la rationalisation puisse accomplir son œuvre « par dessus les frontières ». Elle commande l'abaissement, la suppression progressive des barrières douanières qui, morcelant le continent européen en un agglomérat de « cellules » cloisonnées et hostiles, posent des entraves onéreuses à la coopération des efforts et à l'échange des richesses.

Seulement, cela c'est un autre problème, qui dépasse le cadre de cet exposé: il ne s'agit de rien moins que de la « rationalisation » des institutions politiques, de la « rationalisation » de la psychologie des peuples, de leurs préjugés et de leurs passions.

Forcément, l'œuvre de rénovation, qu'impose la loi de la solidarité universelle, réforme d'abord l'économique, qui est l'élément le plus souple, le plus influençable, celui qui se trouve à l'épiderme de l'organisme social.

Elle ne pénétrera que, plus tard, dans les couches profondes de l'organisation politique et psychologique des nations, où elle se heurte aux constructions massives et tenaces du Passé.

JACQUES VAN DER STEGEN.

Chronique scientifique

SUR LE PROLONGEMENT ANALYTIQUE DE LA SÉRIE DE TAYLOR

Un grand nombre de problèmes d'analyse mathématique conduisent à des développements en séries de la forme

$$a_0 + a_1(z - z_0) + a_2(z - z_0)^2 + \dots + a_n(z - z_0)^n + \dots$$

(a_0, a_1, \dots, a_n) étant des constantes, et n tendant vers l'infini ou séries de Taylor (1). Il en est ainsi, notamment, pour les équations différentielles ordinaires, exception faite cependant pour certains cas particuliers que nous ne pouvons énoncer ici.

Mais, en général, cette série de Taylor n'est pas convergente pour toutes les valeurs de la variable z , c'est-à-dire que si le module de $z - z_0$ devient égal ou supérieur à un nombre déterminé R , qui dépend exclusivement de la valeur des coefficients a_0, a_1, \dots, a_n la somme de la série devient indéterminée ou infinie. La série de Taylor ne sera convergente que pour l'ensemble des valeurs de z situées à l'intérieur d'un domaine fermé, constitué, dans le cas qui nous occupe, par un cercle de rayon R et dont le centre est au point z_0 . Nous supposons R fini et non nul. L'absence de convergence sur le cercle et en dehors du cercle R provient de l'existence, sur la circonférence R , de points dits singuliers, c'est-à-dire autour desquels l'on ne

(1) Nous supposons que z puisse prendre des valeurs complexes de la forme $x + \sqrt{-1}y$ x et y étant des quantités réelles. Dans ces conditions, le domaine de variation de z est constitué par un plan dans lequel nous repérons la variable z par rapport à deux axes: l'axe des quantités réelles et l'axe des quantités imaginaires pures. (S'il s'agissait de géométrie plane, nous les appellerions respectivement axe des abscisses, axe des ordonnées.)

Nous appellerons module de $z - z_0$ ou $|z - z_0|$, la distance, en valeur absolue, du point représentant z_0 au point représentant z : il vaut donc $\sqrt{(x - x_0)^2 + (y - y_0)^2}$. Dans le cas où z et z_0 sont réels, l'on voit que $|z - z_0|$ coïncide avec la valeur absolue de $z - z_0$. La notion de module est donc la généralisation au domaine complexe de la notion de valeur absolue du domaine réel.

peut trouver un développement en série de Taylor. Un exemple nous est fourni par la série

$$1 + z + z^2 + \dots + z_n + \dots$$

développement autour du point origine de la fonction $\frac{1}{1-z}$. Le rayon de convergence est ici 1 : nous voyons que sur la circonférence de rayon 1 se trouve le point $z = 1$, qui rend la fonction infinie.

La présence de points singuliers sur le cercle de convergence rend donc l'usage de la série de Taylor inapplicable lorsque l'on veut obtenir la valeur de la fonction qu'elle représente en un point en dehors du cercle de convergence et ce sera notamment le cas dans de nombreux problèmes de mécanique. Mais comme l'on obtient très aisément le développement d'une fonction en série de Taylor, il en coûte beaucoup d'abandonner cette dernière. L'on effectue alors ce que l'on appelle le prolongement analytique de la série de Taylor, et dont voici brièvement la méthode.

Soit une fonction $f(z)$, dont nous connaissons le développement dans le cercle de rayon R et de centre z_0

$$f(z_0) = a_0 + a_1(z-z_0) + a_2(z-z_0)^2 + \dots + a_n(z-z_0)^n + \dots \quad (1)$$

Ici $a_0 = f(z_0)$, $a_1 = f'(z_0)$, \dots $a_n = \frac{f^{(n)}(z_0)}{1 \cdot 2 \cdot \dots \cdot n}$

Cherchons la valeur de cette fonction au point Z , extérieur au cercle R . Joignons z_0 à Z par une ligne L qui évite les points singuliers de $f(z)$. Soit, sur cette ligne, un point z_1 , intérieur à R . Nous pouvons calculer au point z_1 la valeur de $f(z_1)$, soit $f(z_1)$, de même que celles de ses dérivées $f'(z_1)$, $f''(z_1)$, $f'''(z_1)$. Nous pouvons ainsi former une nouvelle série de Taylor

$$f(z) = f(z_1) + f'(z_1)(z-z_1) + \frac{f''(z_1)}{1 \cdot 2} (z-z_1)^2 + \dots + \frac{f^{(n)}(z_1)}{1 \cdot 2 \cdot \dots \cdot n} (z-z_1)^n + \dots$$

convergente dans le cercle de centre z_1 et de rayon R_1 . Dans l'hypothèse où nous sommes placés, une partie du cercle R_1 sera commune à R et l'autre, extérieure; nous pouvons ainsi, à l'aide de la série (1), obtenir la valeur de $f(z)$ en un point extérieur à R . En prenant sur L un point z_2 dans la partie de R_1 extérieure à R , nous obtiendrons, de la même façon, la valeur de $f(z)$ en un point z_2 , extérieur à R_2 , et ainsi de suite. Nous pourrions donc ainsi obtenir la valeur de $f(z)$ au point Z .

Remarquons que cette valeur dépendra, en général, de la ligne L que nous avons choisie; ceci n'est pas dû à la méthode même du prolongement analytique, mais bien au fait que $f(z)$ possède des points singuliers.

La méthode du prolongement analytique fournit, théoriquement, la solution de nombreuses questions d'analyse, mais l'on s'aperçoit aisément que, pratiquement, elle est d'un emploi très pénible. Aussi doit-on considérer comme un progrès très remarquable le théorème de Mittag-Leffler : si l'on connaît un développement en série de Taylor de la fonction $f(z)$ et si l'on possède un développement de $\frac{1}{1-z}$ en série de polynômes valable dans tout le plan (\mathbb{C}), sauf sur la partie de l'axe réel compris entre le point $+1$ et l'infini positif, on pourra développer $f(z)$ en une série de polynômes convergente dans tout le plan, sauf le long de droites issues des points singuliers de $f(z)$ et s'étendant à l'infini, mais tracées de façon à ne pas se couper. La difficulté du problème est ainsi ramenée à la détermination des points singuliers de $f(z)$ et à la représentation de $\frac{1}{1-z}$ en séries de polynômes. Pour la solution de nombreuses questions d'ordre pratique, c'est ce dernier point qui devrait être résolu le premier. On possède des représentations de $\frac{1}{1-z}$ en séries de polynômes, mais elles sont encore peu maniables.

Dans ce qui précède, nous voyons que la préoccupation principale, c'est de n'utiliser que des séries convergentes. Aussi, dans les méthodes modernes, voit-on une orientation toute différente : on utilise la série de Taylor pour des valeurs qui la rendent divergente, mais en effectuant le calcul de cette série d'une manière bien définie et que nous exposerons brièvement. On donne à ces méthodes le nom de méthode de sommation par moyennes, sommation exponentielle, sommation exponentielle sous forme intégrale. Soit $f(z)$ donnée par sa série de Taylor dans le cercle dont le centre est à l'origine $f(z) = a_0 + a_1z + \dots + a_n z^n$.

Ecrivons, pour abrégé : $f(z) = u_0 + u_1z + u_2z^2 + \dots + u_n z^n$ (2) ($u_n = a_n z^n$)
 Posons $S_0 = u_0$, $S_1 = u_0 + u_1z$, $S_2 = u_0 + u_1z + u_2z^2$, $S_n = u_0 + u_1z + \dots + u_n z^n$.

Nous dirons que la série (2) est sommable d'ordre k par la méthode de Cesaro, si

$$C_n^k = \frac{S_n + \binom{k}{1} S_{n-1} + \binom{k+1}{2} S_{n-2} + \dots + \binom{k+n-1}{n} S_0}{\binom{k+n}{n}}$$

où $\binom{k+n}{n} = \frac{(k+1)(k+2)\dots(k+n)}{1, 2, 3, \dots, n}$

(1) Remarquons que la série de Taylor est une série de polynômes très particulière, puisque chaque polynôme se réduit à un seul terme. On est amené à envisager des séries où chaque terme serait constitué par un polynôme : le domaine de convergence pourra alors être très différent d'un cercle, souvent plus étendu que celui-ci et même embrasser tout le plan, à l'exception de certaines lignes.

tend vers une limite déterminée, qui sera la somme de la série (2), lorsque n tend vers l'infini. Cette valeur de C_n^k coïncide avec la valeur de la série (2) en tout point intérieur au cercle de convergence, mais de plus elle pourra donner la valeur de $f(z)$ pour des points du cercle de convergence de (2) et où cette série serait divergente.

Dans la méthode exponentielle de M. Borel, on envisage comme somme de la série (2), la limite de l'expression $e^{-a} s(a)$ lorsque a tend vers l'infini ($e = 2,718\dots$) $s(a)$ étant défini par

$$S(a) = S_0 + S_1 \frac{a}{1} + S_2 \frac{a^2}{1, 2} + S_3 \frac{a^3}{1, 2, 3} + \dots + S_n \frac{a^n}{1, 2, \dots, n}$$

Dans la méthode exponentielle sous forme intégrale, due également à M. Borel, on prend, comme définition de la somme l'expression

$$\int_0^\infty e^{-a} u(a) da \text{ avec } u(a) = u_0 + \frac{u_1 a}{1} + \frac{u_2 a^2}{1, 2} + \dots + \frac{u_n a^n}{1, 2, \dots, n}$$

Ces deux dernières méthodes permettent d'obtenir, en général, les valeurs de la fonction $f(z)$ dans un domaine comprenant le cercle de convergence et qui, dans certains cas particuliers, est même notablement plus étendu que celui-ci. Cependant, l'application générale de ces méthodes se heurte encore à de très sérieuses difficultés, à cause toujours des singularités de $f(z)$, qui ne doivent pourtant pas décourager, car toutes ces théories sont la preuve d'un progrès manifeste.

Je m'excuse de la brièveté de cette note, mais mon but était plutôt de juxtaposer quelques idées, qui me semblent se préciser dans l'utilisation de la série de Taylor, que de faire un exposé d'ensemble de la question.

OUVRAGES A CONSULTER:

- Leçons sur les séries divergentes*, par Emile BOREL.
La série de Taylor et son prolongement analytique, par HADAMARD et MANDELBROJT.
Leçons sur les séries de polynomes à une variable complexe, par Paul MONTEL.

Edm. LAHAYE,

Docteur en Sciences physiques et mathématiques,
Assistant à l'Institut royal météorologique.

UNE CONQUÊTE NOUVELLE DE LA GRAVIFIQUE EINSTEINIENNE

La théorie de la relativité s'est présentée, depuis sa naissance, comme un effort de synthèse. Elle groupa la théorie des phénomènes mécaniques et gravitationnels, et celle des phénomènes électromagnétiques.

Toutefois sa portée resta-t-elle restreinte jusqu'au jour récent où SCHRÖDINGER et les nombreux savants qui l'ont suivi montrèrent que l'ensemble des phénomènes quantiques (atomes, rayonnement...) relevait aussi de la gravifique einsteinienne. Il faut savoir que les phénomènes atomiques semblaient jusque-là échapper aux lois de la mécanique classique; ils étaient régis par une théorie indépendante : la théorie des quanta, introduite pour les besoins de la cause. Ce fut un beau succès que de pouvoir englober dans la gravifique l'explication de ces phénomènes atomiques.

Une nouvelle extension importante vient d'être tout récemment donnée à la gravifique. Après quelques essais timides et isolés, dont les premiers ne datent que de quelques années, les travaux de TOLMAN et de DE DONDER (1928) ont permis d'étendre la gravifique einsteinienne à la thermodynamique. Le premier principe de la thermodynamique, généralement appelé : principe de la *conservation de l'énergie*, et le second ou principe de la *dégradation de l'énergie*, deviennent des cas particuliers de deux principes de la gravifique einsteinienne, cohérents avec l'ensemble de celle-ci.

Une moisson de résultats féconds s'annonce, et l'on entrevoit, notamment, une théorie générale des phénomènes d'électrostriction.

Nous devons nous féliciter de l'effort vers l'unité de la science, effectué par les physiciens contemporains. Approcherions-nous enfin de la Mathématique Universelle de Descartes?

Georges HOMÈS,
Docteur en Sciences.

LE MECANISME DES REACTIONS PHOTOCHEMIQUES

La complexité des réactions photochimiques.

Si l'on sait de longue date déjà que la lumière est capable de produire des transformations chimiques, ce n'est qu'en ces dernières années que le mécanisme de ces réactions a pu être précisé.

Les réactions photochimiques jouent pourtant un rôle essentiel dans l'économie humaine. Elles conditionnent le développement de la vie sur notre globe puisque c'est en définitive de l'énergie du rayonnement solaire captée par les plantes que nous dépensons dans toutes les manifestations vitales, et permettent d'emmagasiner, sous forme de combustible, les torrents d'énergie que le Soleil déverse sur la Terre.

Malgré l'intérêt capital qui s'attache à de telles recherches, les progrès accomplis dans ce domaine ont été extrêmement lents, le mécanisme des réactions photochimiques étant, d'une manière générale, très compliqué. Ainsi, la combinaison du chlore et de l'hydrogène qui, à la température ordinaire, ne se produit pas en l'absence de lumière, devient tumultueuse et même explosive sous un éclairage assez intense. On constate cependant que seules les radiations dont la longueur d'onde est inférieure à 2.450 U. A. (1) (radiations ultra-violettes) sont capables de provoquer la combinaison du chlore et de l'hydrogène rigoureusement secs; en présence d'une trace infinitésimale de vapeur d'eau (il suffit amplement d'une molécule d'eau pour 10 millions d'autres molécules) cette limite de « sensibilité photochimique » se trouve ramenée à 5.400 U. A. (radiations rouges). Quant à la vitesse de formation de l'acide chlorhydrique qui apparaît par cette réaction, c'est-à-dire la quantité de ce gaz qui se forme par seconde, elle dépend d'un très grand nombre de facteurs. Cette vitesse est proportionnelle à l'intensité de la lumière excitatrice, elle varie d'une manière très compliquée avec la concentration de l'hydrogène et du chlore et est fortement influencée par la présence de gaz étrangers, même à l'état de traces.

Il manquait aux savants du siècle dernier qui se sont préoccupés

(1) U. A. = un Angstroëm, unité de longueur d'onde valant un centmillionième de centimètre.

de débrouiller de tels problèmes, à côté d'un perfectionnement technique de leurs instruments de mesure, une théorie sur les échanges entre l'énergie rayonnante et les autres formes de l'énergie permettant d'interpréter les nombreuses modalités de l'action de la lumière sur la matière.

La photo-excitation des molécules.

La théorie des quanta s'est révélé être ce fil d'Ariane; aussi, avant d'étudier le mécanisme suivant lequel la lumière agit sur l'aptitude réactionnelle des molécules, convient-il de se rendre compte d'abord de la manière dont la lumière agit sur la matière en l'absence de toute réaction.

Quand on projette un pinceau de lumière blanche, constitué par des radiations de toutes les longueurs d'onde, dans un ballon contenant la vapeur de mercure sous faible pression, on constate qu'en dehors du trajet lumineux le ballon s'illumine en vert et que simultanément certaines radiations caractéristiques diminuent d'intensité ou disparaissent même complètement dans le pinceau lumineux à la sortie du ballon.

Or; ces radiations caractéristiques sont précisément celles qu'émet la vapeur de mercure lorsqu'on l'excite à l'aide d'une décharge électrique ou d'un bombardement électronique. Comme elles traduisent, dans ces cas, le retour de la molécule d'un état « excité », correspondant à une augmentation de son énergie interne, à l'état normal, l'absorption sélective de ces mêmes radiations par la vapeur de mercure prouve que *la lumière est également capable d'élever l'énergie interne des molécules.*

En général, une molécule ne conserve son état d'excitation que pendant une durée extrêmement brève (de l'ordre du centimillionième de seconde); à peine absorbée la radiation est : soit réémise intégralement, comme c'est le cas pour certaines radiations vertes dans l'expérience citée plus haut — la radiation réémise est alors absorbée par une nouvelle molécule et se propage ainsi, de proche en proche, dans toute la masse du gaz —, ou réémise par fragments, le photon absorbé étant émiétté en petits photons (photons de grandes longueurs d'onde); soit transformé en énergie cinétique de la molécule — l'absorption de la lumière s'accompagne dans ce cas d'une élévation de la température —; soit encore utilisée, directement ou indirectement, à rendre une molécule apte à réagir chimiquement, ainsi que nous le verrons plus loin.

A mesure qu'augmente la fréquence de la lumière excitatrice, on constate spectroscopiquement un bouleversement de plus en plus

profond des molécules excitées. Avec des radiations de fréquence très élevée (rayons ultra-violetes et rayons X), on parvient à disloquer la molécule et lui arracher des électrons, phénomène qu'il est impossible de réaliser avec des radiations de grandes longueurs d'onde quelque puissante que soit l'intensité du rayonnement excitateur ou la durée de l'exposition.

L'augmentation de l'efficacité des radiations avec leur fréquence est d'observation courante en photophysique. Elle se rencontre notamment dans les phénomènes photoélectriques où l'énergie cinétique des électrons expulsés d'un métal sous l'action de la lumière est, en première approximation, directement proportionnelle à sa fréquence. Dans ce phénomène, le facteur de proportionnalité entre l'énergie cinétique et la fréquence présente un caractère d'universalité remarquable. Ce facteur est la fameuse constante de Planck h que l'on retrouve dans tous les phénomènes où interviennent des échanges avec l'énergie rayonnante.

La constante de Planck, élément d'action (1), est l'expression mathématique de l'élément de discontinuité qui se manifeste dans ces échanges; le produit $h\nu$ de cette constante par la fréquence ν représente la plus petite quantité d'énergie que l'on puisse rencontrer sous forme de rayonnement de cette fréquence. On peut considérer un pinceau de lumière de fréquence ν comme un flux de granules possédant chacun une énergie égale au produit $h\nu$, l'intensité d'une lumière étant simplement proportionnelle au nombre de ces gra-

(1) Il semble que l'on puisse décomposer toute forme d'énergie en un produit de deux facteurs dont l'un, le facteur de capacité, serait proportionnel à la masse liée à la forme d'énergie envisagée, tandis que l'autre, le facteur de tension, indépendant de celle-ci, se caractérise par le fait que sa valeur reste constante en tous les points d'un système en équilibre. Pour certaines formes d'énergie (énergie électrique, énergie élastique des gaz...) les deux facteurs sont directement mesurables à l'aide d'instruments appropriés; pour d'autres, l'énergie totale et un seul de ces facteurs peuvent être mesurés directement (ce sera le facteur de tension: la température, dans le cas de l'énergie thermique, par exemple; le facteur de capacité, l'entropie, ne se mesurant pas directement). En ce qui concerne l'énergie rayonnante, diverses considérations permettent de considérer la fréquence comme le facteur de tension; le facteur de capacité, quotient de l'énergie rayonnante par une fréquence, s'exprimera en ergs/seconde et aura donc, comme la constante de Planck, les dimensions d'une action. D'une manière générale, la valeur du facteur de capacité varie par sauts, à chaque forme d'énergie correspond un atome d'élément de capacité (charge d'un électron, volume d'une molécule...); il en est de même pour le facteur de capacité de l'énergie rayonnante, le quotient de l'énergie rayonnante d'un pinceau de lumière monochromatique par sa fréquence est un multiple entier d'une quantité parfaitement déterminée, en l'occurrence la constante de Planck h , qui se comporte comme un véritable « atome » d'action de l'énergie rayonnante.

nules ou « photons » qu'elle débite par seconde. Dans les échanges entre l'énergie et la matière, un photon se comporte comme une entité insécable : l'absorption et l'émission d'énergie rayonnante s'effectuant toujours par photons entiers.

La photo-activation des molécules.

Diverses considérations, et en particulier la faible fraction de chocs efficaces entre molécules qui peuvent réagir, mais aboutissant réellement à une combinaison, ainsi que la manière dont varie la vitesse de réaction avec la température, montrent que *pour réagir, une molécule doit préalablement subir une modification de structure correspondant à une augmentation de son énergie interne*. La molécule ainsi « activée » peut emprunter son supplément d'énergie à l'énergie cinétique d'autres molécules (choc non élastique accompagné d'une chute de vitesse diminuant l'énergie calorifique du système), à l'énergie cinétique d'un électron ou d'une particule α , soit encore à l'énergie rayonnante d'un photon, l'énergie d'un photon infra-rouge étant du même ordre de grandeur que l'énergie récupérable par choc entre deux molécules d'un gaz à la température ambiante.

Comme à la température ordinaire une molécule rencontre, par seconde, beaucoup plus d'énergie par choc avec d'autres molécules que d'énergie rayonnante, il est évident que dans les réactions nécessitant un faible complément d'énergie d'activation ce seront surtout les chocs qui agiront comme activant.

Mais lorsque cette énergie d'activation présente une valeur plus considérable, la molécule ne pourra plus l'emprunter, aux basses températures, à l'énergie cinétique du milieu. En effet, pour récupérer par choc une énergie d'activation $3 \cdot 10^{-12}$ ergs par exemple, énergie correspondant à un photon de fréquence $\nu = 5 \cdot 10^{14}$ (radiations jaunes), deux molécules de poids moléculaire voisin de 100 doivent s'affronter avec des vitesses opposées de 1.350 mètres par seconde. Comme à zéro degré Centigrade la vitesse moyenne de ces molécules gazeuses n'est, en moyenne, que de 260 mètres à la seconde, on peut calculer qu'à cette température il faut attendre environ trois mois pour voir se produire une seule de ces collusions efficaces dans un centimètre cube de gaz.

Il peut paraître suprenant que la lumière, possédant une densité d'énergie relativement faible, puisse agir plus efficacement que les chocs sur l'activation des molécules. Rappelons que la lumière se propage avec une vitesse vertigineuse, aussi recueille-t-on en une seconde d'éclairement toute l'énergie contenue dans 300,000 kilomè-

tres du pinceau lumineux. Pour fixer les idées, nous pouvons calculer le nombre de molécules pouvant être activées de $3 \cdot 10^{-12}$ ergs sous l'action de la lumière solaire. En admettant que la moitié de l'énergie rayonnante recueillie à la surface de la terre est constituée par des radiations de fréquences supérieures à $5 \cdot 10^{14}$ (seules efficaces dans la réaction que nous envisageons), le Soleil est capable d'activer à midi, en été, plus de $2,3 \cdot 10^{17}$ molécules par centimètre carré et par seconde, ce qui correspond à une activation d'une couche gazeuse de 30 centimètres d'épaisseur par heure d'éclairement.

Dans un grand nombre de réactions photochimiques, seules sont actives les radiations dont la fréquence est supérieure à une valeur déterminée. L'existence de ce « seuil de sensibilité photochimique » s'explique alors par la brièveté de l'état d'activation. En effet, si cet état est extrêmement fugace, la probabilité d'une absorption cumulative de photons devient très faible. Dans ce cas, seuls les photons possèdent une énergie égale au moins à l'énergie d'activation ϵ , c'est-à-dire les radiations dont la fréquence ν est égale ou supérieure au quotient $\frac{\epsilon}{h}$, seront capables d'activer la molécule et la rendre apte à réagir.

Les molécules dont la durée de l'état d'activation est relativement longue, comme c'est notamment le cas pour les corps fluorescents — la fluorescence étant la manifestation d'une désexcitation retardée —, peuvent parfaitement accumuler des photons. Dans ces conditions, ces molécules pourront atteindre l'état d'activation en absorbant de la lumière dont la fréquence est inférieure à la fréquence critique d'activation.

Le rendement photochimique.

Si nous admettons, d'après ce qui précède, que pour réagir photochimiquement une molécule doit préalablement absorber un photon, le nombre de molécules transformées dans une telle réaction sera égal au nombre de photons absorbés. La vérification de cette hypothèse, émise par Einstein en 1905 et connue sous le nom de « loi de l'équivalence photochimique », est très délicate.

En effet, outre la difficulté de mesurer avec précision l'intensité du faisceau lumineux monochromatique incident et restant, la réaction étudiée doit satisfaire à de multiples conditions.

Cette réaction doit être simple, afin d'éviter la formation de corps intermédiaires dont la présence peut modifier l'allure de la réaction, et ne pas pouvoir s'effectuer en chaînes. L'énergie libérée par la

réaction doit être faible pour que cette énergie ne vienne pas favoriser la combinaison d'autres molécules. L'énergie d'activation sera assez élevée afin d'éliminer toute activation par voie thermique, c'est-à-dire par chocs moléculaires. Enfin, la durée de l'état d'activation doit être comprise entre certaines limites parfaitement déterminées. En effet, si cette durée est trop courte, la molécule pourra perdre son énergie d'activation avant de rencontrer la molécule avec laquelle elle peut réagir. Par contre, si cette durée s'allonge démesurément, la molécule pourra accumuler des photons avant de se combiner. Dans les deux cas, on observera une diminution du rendement photochimique, c'est-à-dire du rapport existant entre le nombre de molécules transformées et le nombre de photons absorbés.

Lorsque toutes ces conditions sont remplies, on constate qu'effectivement le rendement photochimique est bien un nombre entier simple, le plus souvent égal à l'unité (action du brome sur le cyclohexane, décomposition de l'oxalate d'uranyle, décomposition du chlorure d'argent...).

La loi de l'équivalence photochimique permet la détermination de la valeur de la constante de Planck par voie purement photochimique. En effet, si E est la quantité d'énergie rayonnante de fréquence ν exigée pour la transformation de n molécules, l'énergie d'un des photons $h\nu$ de ce rayonnement sera égale au quotient de E par n , et la valeur de la constante de Planck h sera égale au quotient de cette énergie par la fréquence ν du rayonnement : $h = \frac{E}{n \nu}$.

Lorsqu'on effectue ce calcul dans le cas de la décomposition de l'oxalate d'uranyle par exemple, on trouve pour la constante de Planck la valeur de $6.13.10^{-27}$ ergs/seconde, au lieu de $6.55.10^{-27}$ déterminée par les méthodes purement physiques; l'écart à la valeur théorique étant inférieur aux erreurs expérimentales.

En tenant compte des grosses difficultés rencontrées dans ce genre de mesure, ce résultat confirme admirablement la théorie des photons que nous venons d'esquisser ici.

André JULIARD,
Assistant à l'Université de Bruxelles.

LE CYTOCHROME

Le terme de cytochrome (pigment cellulaire) désigne une des plus belles découvertes qu'ait enregistrée, depuis quelques années, la biologie générale. Elle est due à un zoologiste, M. D. KEILIN, attaché au « Molteno Institute » de recherches parasitologiques, à l'Université de Cambridge. Il n'est pas sans intérêt de retracer la genèse de cette découverte. En sa qualité de parasitologue, M. KEILIN avait eu l'attention attirée par le mode de vie assez spécial de la larve de l'œstre du cheval. Celle-ci séjourne plusieurs mois dans l'estomac de son hôte, et le problème se posait de savoir comment elle respirait pendant cette longue période de son développement. Afin de déceler les pigments respiratoires éventuels que contenaient ces tissus, M. KEILIN fut amené à pratiquer des examens spectroscopiques et eut la surprise d'apercevoir des raies d'absorption qui par leur nombre et leur situation indiquaient la présence d'un pigment encore inconnu. Bien plus, par ses propriétés d'oxydation et de réduction, celui-ci s'affirma bientôt comme un véritable pigment respiratoire au même titre que l'hémoglobine (si répandue dans le règne animal) ou la chlorocruorine de certains Annélides. C'était une piste importante, et elle fut exploitée avec un esprit de méthode et une sagacité admirables. A première vue, on aurait pu craindre que dans de nombreux cas la présence d'hémoglobine ou de ses dérivés, donnant chacun un certain spectre d'absorption, ne dissimulât l'élément nouveau. Il se trouva fort heureusement que les raies d'absorption de l'oxyhémoglobine sont surtout intenses, tandis que celles du cytochrome sont particulièrement bien marquées à l'état réduit, c'est-à-dire dans des tissus ou des cellules dont l'approvisionnement en oxygène est déficient et où l'hémoglobine, réduite, n'entrave pas la mise en évidence du cytochrome, qui peut coexister avec elle (muscles des Vertébrés). Cette circonstance, jointe à certains artifices techniques, permet de reconnaître la présence du cytochrome (1) chez les espèces les plus diverses, si bien

(1) Le cytochrome avait déjà été aperçu par un médecin anglais, Mac MUNN, qui l'avait décrit sous le nom de myohématine, mais n'était pas parvenu à faire prévaloir ses vues, d'ailleurs en partie erronées. KEILIN a pleinement rendu justice, dans ses écrits, à son devancier **malheureux**.

qu'en 1927, l'auteur pouvait intituler ainsi une communication très remarquée à la séance plénière de la Société de Biologie de Paris : « Le cytochrome, pigment respiratoire intracellulaire commun aux micro-organismes, aux plantes et aux animaux ». On a en effet rencontré ce nouveau composé chez toutes les formes à respiration aéro-bique où les conditions d'examen permettaient d'espérer sa détection.

Son étude physiologique se montra du plus haut intérêt. Une des constatations les plus révélatrices fut que le cytochrome atteint sa concentration la plus haute dans les muscles thoraciques des insectes qui volent, dans les muscles striés des mammifères et des oiseaux, et dans la levure de boulangerie. C'est dire qu'il y a un parallélisme général entre l'intensité des échanges respiratoires et la richesse en cytochrome. Son abondance dans la levure de boulangerie fut une nouvelle circonstance favorable à l'investigation, puisque ce matériel, d'une manipulation facile, est aisément accessible en toute saison. En analysant sur lui l'action des agents divers qui affectent la respiration cellulaire, le cyanure de potassium, les anesthésiques, le chauffage, la dessiccation, il fut possible de préciser peu à peu le rôle du cytochrome dans la vie cellulaire. Sans entrer dans le détail des faits, on peut esquisser cette fonction de la façon suivante : lorsque l'oxygène moléculaire atteint la cellule, il est activé par un ferment oxydasique — une indophénolase, comme on la nomme d'après les réactions qui révèlent sa présence — et fixé sur le cytochrome réduit qui passe alors à l'état oxydé. Un nouveau ferment, une réductase, arrache alors l'oxygène au cytochrome oxydé pour le reporter sur les métabolites destinés à être brûlés et qui libéreront l'énergie nécessaire aux fonctions vitales. Le cytochrome est donc essentiellement (1) un catalyseur respiratoire qui assure la fixation de l'oxygène sur le protoplasme. Sa découverte élucide en grande partie le premier chaînon des réactions complexes de la respiration cellulaire, et elle le fait de manière si claire, si concrète, et, semble-t-il, si solide, qu'elle autorise beaucoup d'espairs.

Mais l'apparition d'un élément nouveau dans ce domaine déjà touffu des pigments respiratoires devait nécessairement entraîner le remaniement des notions classiques relatives à cette question. Ces « réactions secondaires » n'ont pas manqué de se produire, et il faut acter qu'elles projettent une vive lumière dans ce domaine où régnait quelque confusion. Ici, encore, ce qui a mis KEILIN sur la piste de sa conception, c'est l'étude d'une particularité zoologique. Les Touracos, oiseaux algériens, ont les plumes imprégnées d'un pigment dit « turacine » qui a une grande parenté avec les pigments

(1) Il possède aussi un rôle de peroxydase qui semble accessoire.

respiratoires. On savait, en effet, qu'il est également constitué par une porphyrine, mais que celle-ci est associée à du cuivre et non à du fer. Par l'étude de son chimisme et de ses caractères spectroscopiques, KEILIN put aisément établir que ce composé cuprique de la porphyrine n'est pas doué de cette faculté d'oxydation-réduction qui caractérise les pigments respiratoires.

De plus, certaines particularités spectroscopiques trop spéciales pour être exposées ici, le conduisirent à saisir toute la filiation des dérivés naturels et artificiels de l'hémoglobine, l'hématine oxydée et réduite, les hémochromogènes, les parahématines, et à montrer leur parenté avec le cytochrome. Pour en revenir à ce dernier, sa constitution générale apparaît comme assez semblable à celle de l'hémoglobine. Comme celle-ci, il est formé d'un noyau « prosthétique » ayant pour base une porphyrine, combinée à un autre constituant de structure complexe dont la nature exacte échappe encore. Ce qu'on sait déjà, c'est que le cytochrome est vraisemblablement un ensemble de deux ou trois composés distincts, et que leurs porphyrines sont différentes de celles de l'hémoglobine normale. Mais ces différences ne sont pas ineffaçables, et l'on a pu, par des réactions chimiques appropriées, muer le cytochrome en des corps doués des propriétés des hémochromogènes; et inversement, il a été possible par des oxydations et réductions répétées de transformer des hémochromogènes en des composés voisins du cytochrome.

Nous devons nous limiter ici à ces indications générales. Bornons-nous à ajouter, car c'est peut-être une des observations les plus curieuses dans cet ordre d'idées, que l'auteur s'est encore aperçu de ce que l'hématine, noyau prosthétique de l'hémoglobine, se rencontre bien ailleurs que dans le sang; on la trouve notamment dans les tissus adipeux et les muscles des larves d'insectes, bien plus, elle est décelable dans la farine, la levure, les pommes de terre. Il existe donc vraisemblablement dans la plupart des cellules vivantes une petite quantité d'hématine libre, et à la lumière de sa parenté avec le cytochrome, on aperçoit peut-être en elle la source de cet important catalyseur des processus respiratoires.

Ces quelques notions suffiront sans doute à montrer l'importance de ces recherches, qui sont d'ailleurs en pleine voie de continuation et d'épanouissement. Il est clair que le moment est proche où elles trouveront leur application dans la physiologie humaine, et qui sait? peut-être dans la médecine. Est-il plus éloquent plaidoyer en faveur de l'investigation libre et désintéressée? Comme on vient de le voir, c'est avant tout l'étude de deux particularités en apparence insignifiantes, le mode de vie d'une larve d'Oestride, la nature du pigment des plumes d'un oiseau de pays lointains, qui a conduit à

découvrir l'existence de deux constituants encore ignorés du protoplasme cellulaire, l'hématine libre et le cytochrome, et de définir leurs propriétés.

Cela montre combien il serait déraisonnable de vouloir tenir en lisière l'investigation scientifique. Il est humainement impossible de prévoir quelle est la recherche qui sera fructueuse. Tel sujet, qui s'impose aujourd'hui comme intéressant, se heurtera demain à un mur infranchissable, tel autre, qui semble une bagatelle, prendra soudain une ampleur étonnante. La seule ligne de conduite que l'on puisse se tracer, c'est d'attaquer sérieusement, profondément, toute question qui paraît énigmatique; du moment que le problème est clairement posé, que la recherche est conduite suivant les règles de la saine logique et avec des moyens suffisants, elle est digne d'être poursuivie. Et il est juste de dire que si M. KEILIN a pu en quelques années édifier une œuvre aussi importante, c'est en partie parce que les concours efficaces ne lui ont pas été ménagés.

ALBERT DALCQ,

Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- D. KEILIN, 1925. On Cytochrome, a Respiratory Pigment, common to Animals, Yeast and Higher Plants. *Pr. of the R. Soc. B.* II C, 312.
- D. KEILIN, 1926. A comparative Study of Turacin and Hoematin and its Bearing on Cytochrome. *Ibid.* B. C. 129.
- D. KEILIN, 1927. Le Cytochrome, pigment respiratoire intracellulaire, commun aux micro-organismes, aux plantes et aux animaux. *C. R. Séance plénière de la Société de Biologie, Paris, 1927.*
-

LES FACTEURS DE LA MORPHOGENESE

L'hérédité résulte de la répétition des mêmes causes qui, agissant sur le même substratum protoplasmique, provoquent l'apparition, de génération en génération, des mêmes organes. Les facteurs de l'hérédité sont donc ceux de la morphogénèse et l'hérédité se confond avec la physiologie embryologique tout entière. Il n'est plus possible de se contenter d'expliquer l'apparition de tel ou tel organe en faisant appel à l'hérédité ou à l'influence d'un passé phylogénétique. Cette influence du passé, si souvent invoquée par la morphologie, n'est en réalité qu'un problème posé : le problème des facteurs morphogénétiques actuels qui répondent, il est vrai, si parfaitement parfois, à l'histoire phylogénétique.

C'est la génétique qui a d'abord donné quelques précisions au sujet de la nature des facteurs morphogénétiques, par la découverte des lois de Mendel. Outre son influence sur la physiologie de l'œuf et sur la mise en marche de la segmentation, la fécondation a pour effet d'associer dans le noyau du zygote ou œuf fécondé, les éléments du pronucléus femelle et ceux du pronucléus mâle, c'est-à-dire l'apport nucléaire maternel et l'apport nucléaire paternel, le seul qui soit assuré d'ailleurs par le spermatozoïde fécondateur. Puisque, dans une même portée, les petits présentent à la fois et avec la même importance, des caractères paternels et maternels, il faut admettre que ces caractères héréditaires ou gènes sont représentés par des éléments nucléaires fournis par les parents lors de la fécondation. Il existe donc des facteurs nucléaires de l'hérédité, c'est-à-dire de la morphogénèse. Ainsi que l'ont montré les admirables recherches de génétique de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, les facteurs nucléaires de l'hérédité, ou gènes, semblent bien avoir dans le noyau un support matériel. Ils sont, en effet, capables de s'associer dans l'œuf fécondé qui donnera un hybride; de se disjoindre dans la descendance provenant du croisement des hybrides entre eux, de telle sorte qu'apparaissent dans cette descendance de seconde génération, des formes ataviques identiques aux deux grands parents. Parfois aussi, ces gènes peuvent entrer en des combinaisons nouvelles qui assurent la réalisation de formes encore inconnues, point de départ de nouvelles races, de nouvelles espèces. Le compor-

tement des gènes, leur association, leur disjonction, leur combinaison selon les lois de Mendel ont été étudiées d'une façon étonnamment précise, mais leur nature même, leur mode d'action au cours du développement nous échappent encore complètement. Tout ce que l'on peut concevoir c'est que, lors de l'édification d'un organisme, dans chacune des cellules sans cesse en voie de multiplication, le cytoplasme et le noyau présentant un équilibre de réactions réciproques, le noyau, par ses facteurs héréditaires ou gènes, imprime au métabolisme de chaque cellule, une allure particulière. Autrement dit, les facteurs nucléaires morphogénétiques mendéliens conditionnent les caractères qui confèrent à un organisme son aspect personnel et spécifique, c'est-à-dire des caractères essentiellement superficiels. Aussi plusieurs embryologistes et tout particulièrement M. le professeur Brachet ont-ils nettement distingué cette *hérédité mendélienne* superficielle et spécifique de l'*hérédité générale* grâce à laquelle un organisme acquiert tous ses organes et devient un représentant de l'ordre, de la famille, du genre auxquels il appartient.

★
★★

Il existerait donc deux grands groupes de facteurs morphogénétiques, les facteurs nucléaires de l'hérédité spécifique et les facteurs de l'hérédité générale. Ceux-ci restent plus obscurs et moins saisissables encore que les premiers. Ils semblent être supportés par le cytoplasme : ce sont les facteurs cytoplasmiques. Le premier pas dans leur connaissance a été fait par la découverte des localisations germinales de l'œuf, amorcée par CHABRY, en France, devenue depuis cinquante ans l'objet presque exclusif des recherches capitales de l'embryologie causale. L'œuf fécondé est une cellule très spécialisée. Il présente, outre une polarité très nette, un plan de symétrie bilatérale correspondant à celui de l'embryon. De plus, son cytoplasme est parfois hétérogène. Il est constitué d'enclaves cytoplasmiques distinguables dans certains cas sur le vivant, et formant alors à la surface de l'œuf une véritable mosaïque. Ces enclaves sont généralement disposées symétriquement par rapport au plan de symétrie de l'œuf et présentent, chose essentielle, des potentialités organogénétiques différentes et bien précises. Elles donneront soit les éléments ectodermiques ou endodermiques, soit nerveux ou chordeaux ou encore mésodermiques... Au cours de la segmentation ces substances se localisent progressivement dans les cellules, elles se « cellularisent ». Les cellules dont le cytoplasme est formé d'une de ces substances acquièrent ainsi une destinée précise. Les substances des localisations sont le support de facteurs cytoplasmiques morpho-

génétiques, qui aiguillent la différenciation des cellules issues de l'œuf vers l'une ou l'autre voie de la spécialisation histogénétique.

★
★★

Ces facteurs cytoplasmiques des localisations germinales ne représentent cependant pas tous les facteurs morphogénétiques de l'hérédité générale. Dans l'ontogénèse d'organismes issus d'œufs à localisation germinale, il se superpose, en effet, aux facteurs cytoplasmiques des facteurs de corrélation. Les tissus en voie de différenciation exercent l'un sur l'autre une influence morphogénétique puissante, éveillant des potentialités latentes, les canalisant ou les inhibant selon les nécessités de la coordination physiologique et morphologique de l'ensemble. La formation de l'œil, résultat des corrélations entre un lobule cérébral donnant la rétine, l'ectoderme formant le cristallin, le mésoderme constituant les enveloppes n'est qu'un exemple parmi tous les autres. SPEMANN, BRACHET, CHILD et leurs élèves, ont montré qu'il existe une véritable hiérarchie entre les ébauches ou territoires organogénétiques, les uns, à métabolisme plus intense peut-être, étant des centres organisateurs d'où s'irradie une sorte d'influx morphogénétique lequel suscite et oriente progressivement les potentialités des territoires voisins jusqu'à la constitution définitive de l'adulte. Dans bon nombre de cas, les œufs ne présentent pas de localisations germinales; dans la régénération et la reproduction par voie asexuée, l'édification d'un nouvel organisme se fait aux dépens d'un fragment du tissu de l'animal souche ou d'un massif de cellules indifférenciées; l'organogénèse tout entière est alors réglée uniquement par des corrélations cellulaires: la spécialisation étant fonction de la position. Ceci révèle donc l'existence de facteurs morphogénétiques de corrélation, obscurs, mais extrêmement importants, complexes et fuyants, qui échappent en bonne partie à nos méthodes expérimentales et qui donnent l'impression que l'édification d'un organisme répond aux impulsions d'un « principe organisateur », suprême refuge du néo-vitalisme. On ne peut toutefois, sous le prétexte que le problème est difficile et lointain, accepter l'attitude du renoncement scientifique des néo-vitalistes. Une troisième discipline se fait jour pour aborder par la méthode physico-chimique ces facteurs profonds de l'organogénèse qui doivent se ramener à des processus de contact ou d'induction cellulaire. L'étude en est encore décevante aujourd'hui, mais elle semble devoir compléter efficacement la génétique et la notion des localisations germinales. Les facteurs de corrélation sont communs à tous les phénomènes embryologiques.

Ils peuvent être envisagés dans l'organogénèse par voie sexuée (ontogénèse) ou par voie asexuée (blastogénèse). Entre ces deux modes de développement, les différences sont d'ailleurs d'ordre secondaire. Dans l'un et l'autre cas, l'ébauche initiale est très souvent un massif de cellules de même valeur (gemmule ou morula). De plus, si dans le développement embryonnaire la plupart des cellules subissent une différenciation histogénétique, d'autres cellules restent indifférenciées et constituent des réserves embryonnaires à potentialités multiples. Ce sont les archéocytes des éponges, les cellules interstitielles des Hydroïdes, les néoblastes des Annélides, les cellules mésoblastiques des Triclades et des Tuniciers, les polyblastes. Ces réserves embryonnaires sont bien représentées dans les larves des insectes par les disques imaginaux. La nature du feuillet dont ces éléments tirent leur origine n'a aucune valeur. Ce qui importe, c'est leur nature embryonnaire et leur position dans l'individu. Ces cellules suppléent les cellules déficientes des différents tissus, mais souvent elles sont la source d'une part des éléments génitaux, d'autre part, des ébauches blastogénétiques. Elles constituent les gemmules, les hibernaculas, les statoblastes, les bourgeons des Hydroïdes, des Bryozoaires et interviennent pour une large part dans celui des Annélides et des Tuniciers.

Il s'établit ainsi une alternance entre les deux modes de reproduction, l'une utilisant les éléments génitaux, l'ontogénèse, l'autre, les éléments de réserve, la blastogénèse. Parfois la blastogénèse empiète sur l'ontogénèse (Bryozoaires et Tuniciers), la larve issue de l'œuf bourgeonne avant d'avoir atteint l'état adulte et disparaît épuisée par cette reproduction sexuée précoce. Dans certains cas, enfin, la larve n'a même pas le temps de se constituer avant le bourgeonnement : la masse embryonnaire se fragmente, prolifère de façon à donner non un individu, mais plusieurs, parfois même un nombre considérable de rejetons. C'est la polyembryonie que l'on rencontre chez les Tatous, les Bryozoaires et certaines Hyménoptères entomophages, et dans laquelle la blastogénèse et l'ontogénèse se confondent parfaitement, répondant à l'action de facteurs de corrélation identiques.

★
★★

Mais la morphogénèse d'un animal est liée à son comportement. L'évolution phylogénétique ou embryologique est double, morphologique et éthologique. Une mutation viable, telle que celles qui se sont réalisées dans la série animale, présente une adaptation minimale qui fut de tout temps l'objet de l'admiration des naturalistes,

mais qui reste la grande énigme des sciences naturelles. Or, l'embryologie nous donne l'occasion de suivre dans un organisme à la fois la naissance des structures et celle du comportement. Les travaux se multiplient, de plus en plus précis, mettant en évidence les progrès adéquats du développement anatomique, physiologique et éthologique.

Cette étude des rapports entre la physiologie et la structure présente un intérêt immense car elle s'attache, en fait, au problème de l'adaptation, c'est-à-dire à celui du mécanisme même de l'évolution. Les métamorphoses semblent être particulièrement favorables à cette analyse. Dans la plupart des groupes zoologiques, en effet, la larve mène une vie propre et indépendante. Son organisation et son éthologie sont parfois profondément différentes de celles de l'adulte (chenille, papillon-têtard, grenouille). Mais à un certain moment du développement, la larve entre en métamorphose, elle subit une refonte plus au moins considérable, elle acquiert l'organisation de l'adulte en même temps que son éthologie change pour devenir adéquate à sa structure nouvelle. La métamorphose réalise donc l'expérience naturelle d'un changement d'organisation en rapport avec un changement de comportement, une sorte de mutation adaptative au cours du développement embryologique même.

C'est-à-dire que l'étude de la morphogénèse et de ses rapports avec l'éthologie vise non seulement à nous faire connaître la physiologie du développement, mais elle est destinée à apporter une contribution précieuse à la compréhension des organismes, à leurs mutations, c'est-à-dire à leur phylogénie qui reste, malgré son actuelle défaveur, le couronnement des sciences botaniques et zoologiques.

PAUL BRIEN,

Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

**LA STIMULATION DES EXTREMITES NERVEUSES
DETERMINE-T-ELLE L'ACTIVITE FONCTIONNELLE
PAR L'INTERMEDIAIRE DE SUBSTANCES CHIMIQUES?**

En 1927, la question de la transmission humorale des effets de l'excitation nerveuse a fait l'objet d'un rapport très documenté de Henri Frédéricq à la réunion plénière de la Société de Biologie.

En dehors des mécanismes purement nerveux qui assurent la régulation fonctionnelle des différents organes, on doit considérer l'intervention de facteurs humoraux dont le rôle consiste à prolonger les effets de la stimulation des nerfs. On trouve un exemple de ce fait dans les relations fonctionnelles qui unissent le nerf splanchnique et les capsules surrénales. L'excitation de ce nerf provoque par elle-même certains phénomènes intestino-inhibiteurs. Elle détermine, en plus, le déversement d'adrénaline dans le sang veineux surrénal, ce qui a pour effet de prolonger les conséquences de l'acte nerveux primitif.

La conception d'une coordination neuro-humorale des excitations nerveuses a trouvé dans les recherches de Loewi un appui sérieux. Les travaux de cet auteur nous autorise à penser qu'à l'état physiologique l'excitation nerveuse peut déclencher par l'intermédiaire **de substances chimiques des réactions organiques bien déterminées.**

Avant d'exposer l'expérience primordiale faite par Loewi sur le cœur isolé de la grenouille, rappelons que cet organe possède une double innervation, l'une sympathique, l'autre parasympathique ou vague. Tandis que la stimulation du nerf sympathique cardiaque amène une accélération des battements de l'organe, la faradisation du nerf vague ralentit le cœur et peut même suspendre pendant un certain temps ses contractions rythmiques. L'expérience première de Loewi porta sur le cœur isolé de grenouille maintenu en survie par une perfusion au moyen d'une solution saline appropriée. On recueille un premier échantillon du liquide qui a irrigué pendant dix à quinze minutes la cavité ventriculaire. Après remplacement de ce liquide par de la solution nutritive fraîche, on excite le nerf vague **de ce cœur isolé.** Cette faradisation a pour effet de produire un arrêt plus ou moins prolongé des battements cardiaques. Au cours de cette excitation nerveuse, on recueille un second échantillon de liquide d'irrigation. Lorsque le ventricule a repris ses contractions

régulières sous l'influence de plusieurs lavages successifs, les deux échantillons prélevés avant et pendant l'excitation du nerf vague sont successivement portés dans la cavité cardiaque. Alors que le liquide récolté au cours du fonctionnement ventriculaire normal (premier échantillon) ne produit aucun effet sur la contraction, on observe que le liquide recueilli pendant la stimulation du nerf (second échantillon) amène une diminution et parfois un arrêt transitoire des battements cardiaques.

Loewi s'était cru autorisé par ces résultats à conclure que ces substances chimiques libérées au niveau du tissu cardiaque lors de la faradisation du nerf vague possède des propriétés cardiomodératrices accentuant et prolongeant l'effet obtenu par l'excitation nerveuse elle-même. Par cet essai très simple, cet auteur croyait avoir établi sur une base expérimentale l'existence possible d'une transmission humorale des effets de l'excitation nerveuse.

Depuis lors dans de multiples laboratoires, ces recherches ont été reprises et poursuivies sur différentes espèces animales avec des résultats contradictoires, de telle sorte qu'actuellement les physiologistes se trouvent groupés en négateurs et en partisans de l'hypothèse de Loewi.

Malgré le nombre considérable de travaux qui traitent cette question, on ne peut encore, à l'heure actuelle, exprimer une opinion d'absolue certitude en ce qui concerne l'interprétation des faits signalés par Loewi. Néanmoins, depuis qu'on a reproduit les expériences fondamentales du pharmacologiste de Graz sur le cœur isolé de mammifères, beaucoup de chercheurs sont tentés de considérer l'existence des propriétés cardiomodératrices des liquides récoltés pendant la faradisation du vague comme un phénomène d'ordre général qui se vérifie chez la plupart des espèces animales. On s'applique actuellement à découvrir les raisons qui, dans certaines conditions s'opposent à la production du phénomène de Loewi. On est en droit d'espérer qu'on parviendra ainsi à mieux comprendre les effets humoraux de l'excitation nerveuse.

Jean LA BARRE,

*Assistant à l'Institut de Thérapeutique
de l'Université de Bruxelles.*

Chronique Universitaire

La grande pitié de la Fondation Universitaire Belge à Paris

Quelques lecteurs se souvenant sans doute des cérémonies d'inauguration et des promesses flatteuses qui s'élevèrent à la naissance de la Fondation Biermans-Lapôte dans la Cité universitaire de Paris, se demanderont avec étonnement quel danger peut courir une institution si bien patronnée, si bien dirigée et si royalement subsidiée.

Pour le dire tout de suite, le danger nous paraît surtout consister dans le fait que l'élite intellectuelle sortie de nos Universités et Ecoles de Belgique n'a pas répondu à l'appel de ses protecteurs, cette année du moins, et qu'en s'abstenant de la sorte, par ignorance peut-être des conditions d'accès et de l'intérêt d'un séjour à la Maison Belge, elle risque de compromettre le plan primitif de cette généreuse institution. Nous voulons attirer l'attention sur les conséquences peut-être imprévues de cette carence.

Le fondateur de la Maison des Etudiants Belges avait prévu le logement pour cent soixante-quinze étudiants belges, luxembourgeois et limbourgeois (hollandais). La location d'une chambre très confortable s'élève à la modique somme de 200 francs français par mois. Un accord passé entre les différentes fondations de la cité universitaire permet aux étudiants de prendre leurs repas au restaurant français au prix de 20 francs par jour environ. Enfin, attentif aux difficultés de la vie matérielle à Paris, M. Biermans a destiné un fonds de subsides aux jeunes gens peu fortunés et capables de fournir des preuves sérieuses de valeur intellectuelle. Ces références ne sont pas nécessairement subordonnées à des certificats belges d'études supérieures. Dans la pensée du fondateur, il fallait soutenir des étudiants sortis de notre enseignement moyen, et en particulier les futurs ingénieurs des mines et ingénieurs électriciens. Mais en fait, comme il n'existe pas d'*équivalence légale* de nos diplômes, en France et réciproquement, les étudiants auxquels sont ouvertes les portes de cette Maison sont surtout des universitaires ayant acquis chez nous des diplômes de fin d'étude.

Sans doute et à cause de cela même, ne s'est-on pas rendu compte, au début de la formation de cette Maison, du nombre restreint d'étudiants qui s'y intéresseraient spontanément.

Il sort annuellement de nos institutions supérieures (Universités et Ecoles) près d'un millier de docteurs, licenciés et ingénieurs de diverses spécialités. Des besoins matériels immédiats les pressent souvent. Qu'iraient-ils donc bien faire à Paris? Et puis, il y a la dépense. Ne sont-ils pas pourvus des plus authentiques parchemins, les seuls légaux chez eux? D'autres prendront de l'avancement, s'ils tardent d'être gens en place. Et de quoi servirait-il de se payer le luxe de titres inutiles?

Heureusement quelques-uns, plus éclairés, raisonnent autrement. C'est dans la crainte de voir se réduire leur nombre déjà trop restreint, en vue de combattre l'ignorance de l'intérêt réel qu'il y a de poursuivre des études supérieures à Paris, que nous nous empressons de dénoncer le danger que court cette institution naissante et l'intérêt qu'y trouveront tous ceux qui désireront en bénéficier.

D'abord, il nous paraît incontestable qu'en fait la Fondation Biermans-Lapôtre recrutera surtout des éléments désireux de chercher à Paris un surcroît d'information scientifique. Or, ce luxe leur est rendu matériellement accessible. Ceux pour qui un complément d'étude dans des conditions matérielles identiques à celles des études en Belgique n'est pas possible, peuvent obtenir des subsides, même s'ils sont bénéficiaires de quelque bourse du Gouvernement et de la Fondation belge (1). Nos institutions supérieures répondent, grâce à la valeur de leur corps professoral, aux besoins immédiats de la nation. Mais il n'importe pas moins de favoriser les études supérieures *complémentaires* à Paris. Et si nos directeurs de l'enseignement supérieur y sont favorables, nos étudiants paraissent peu désireux jusqu'ici de prolonger leurs études universitaires à Paris.

Si restreint que soit normalement le contingent d'étudiants belges qui peuvent venir accomplir des compléments d'études à Paris, on s'étonnera que sur cent soixante-quinze chambres mises à leur disposition à la Fondation, une quarantaine seulement soient occupées par leurs vrais bénéficiaires, dont une vingtaine de Belges. Effectif d'une première année, nous dira-t-on. Nous le souhaitons. Mais, pour le moment, il en résulte que, encombrée d'étudiants à la cité Deutsch de la Meurthe, l'Université de Paris a obtenu de loger son excédent à la Maison Belge. Par ailleurs, la Maison est passée sous la dépendance des autorités de l'Université de Paris, étant donné l'importance du contingent d'étudiants français occupant la Fondation Biermans. La profonde amitié que nous avons pour nos amis français ne nous empêchera cependant pas d'insister sur le fait que la défection prolongée des Belges allant de pair avec une majorité d'étudiants français pourrait entraîner normalement un état de chose

(1) Il ne s'agit toujours que des ingénieurs-électriciens et des mines qui font des études complètes à Paris.

qui finirait par les écarter insensiblement à l'avenir de leur propre Maison. Car s'ils tardaient trop, pendant les années à venir, à prendre conscience de l'intérêt du séjour à Paris, toutes les conventions universitaires les plus sacrées leur réservant un nombre de places déterminé ne résisteraient pas à une situation de fait : la carence des Belges et l'urgence de loger le grand nombre de Français. Dans un temps qui ne serait pas éloigné, peut-être quelques-uns des nôtres se verraient-ils alors répondre : « qu'il n'y a plus de place ». Et ceux-ci ne seraient victimes que des négligences inconsciemment accumulées par leurs prédécesseurs. Mieux vaut prévenir que devoir un jour constater une situation pénible.

Au surplus, le remède est simple.

Il s'agit de favoriser, de persuader, d'éclairer les étudiants belges. Certains d'entre-eux trouveraient intérêt au complément d'étude. Ne dissimulons pas qu'aucun intérêt *immédiat* ne les y peut attirer. Mais quand comprendra-t-on enfin que l'on ne forme une élite que dans la mesure où elle s'affranchit de ses petites intérêts immédiats pour s'élever à des vues plus vastes et plus généreuses? Rien ne nous y semble plus propice qu'un séjour au carrefour des nations, puisqu'on nous y invite. Il faut une majorité de Belges à la Maison Belge de Paris. Bien plus, cent soixante-quinze places pour nous à Paris, ce n'est pas excessif. Que l'on mette d'ailleurs un terme aux difficultés que rencontrent les étudiantes belges désireuses de poursuivre leurs études à Paris, en les autorisant comme les étudiants à bénéficier des avantages de la Fondation Biermans. Les Français ont su très élégamment résoudre ce problème. Pourquoi échouerions-nous?

Où le médecin trouvera-t-il réunis tant de laboratoires et de cliniques? Où nos docteurs des Facultés des Sciences ou des Lettres trouveront-ils des sollicitations intellectuelles si fécondes et si variées? Où nos avocats, nos stagiaires, car l'équivalence est admise par nos bâtonniers, trouveront-ils des conflits sociaux plus suggestifs? Où nos polytechniciens, nos ingénieurs-électriciens complèteraient-ils plus avantageusement leur formation? Et tous les autres? Où s'ouvrirait-on davantage à la psychologie des peuples, nos voisins ou nos clients, et au sentiment de nos propres mérites que dans ce milieu étudiantin cosmopolite?

Nous faisons donc un appel pressant au Ministre, aux Recteurs, aux Directeurs de nos Ecoles Supérieures, à la Fondation Universitaire Belge, pour qu'ils attirent l'attention de leurs étudiants sur les conditions matérielles singulièrement avantageuses, et sur le bénéfice d'information générale et spéciale que pourront retirer nos futurs médecins, avocats, professeurs et chefs d'entreprises, d'un séjour à Paris. Mais que l'on ne s'émeuve pas trop tard : « Quand il n'y aura plus de place ».

Quant aux points essentiels d'un programme de réforme de la

Fondation Belge à Paris, nous suggérons volontiers, en conclusion, les suivants :

1° Extension des subsides à toutes les catégories d'étudiants, avec l'aide du Fonds National de Recherche. Abandon du privilège en faveur des études complètes d'ingénieur en France. Subsides délibérément accordés aux études complémentaires, tant par M. Biermans que par nos Fondations ;

2° Accès de la Maison et faveur analogues aux étudiantes.

Ph. DEVAUX,

Associé C. R. B. de l'Université de Bruxelles.

Manifestation Léon Leclère

La souscription organisée à l'occasion de la Manifestation Léon Leclère a laissé un reliquat appréciable qui a été attribué, selon le désir de M. Leclère :

1° A la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques de l'Académie Royale de Belgique, pour la fondation d'un prix quinquennal de 1,200 francs destiné à récompenser une œuvre de début d'un jeune historien belge ;

2° A la Bibliothèque de l'Université de Bruxelles, pour l'achat d'ouvrages historiques.

Table des articles parus pendant la 33^e année 1927-1928

ANSIAUX, Maurice , <i>La question sociale, hier et aujourd'hui.</i>	13
DENAEYER, Marcel-E. , <i>La Géochimie et les « enveloppes thermodynamiques » du Globe terrestre.....</i>	296
DE RIDDER-BARZIN, Louise , <i>La vie et l'œuvre de Thomas Hardy</i>	315
DE VREUGHT, Joseph , <i>L'Ecole centrale de Bruxelles.....</i>	340
GOBLOT, Edmond , <i>Le Réel</i>	31
HERRMANN, Georges <i>Dandin et les Plaideurs.....</i>	473
HUISMAN, Michel , <i>Le problème de la sécurité de la Belgique et des Pays-Bas à l'avènement du Second Empire.....</i>	257
LEDNICKI, Venceslas , <i>Jules Slowacki (1809-1849).....</i>	45
LURQUIN, Constant , <i>Sur une priorité mathématique en calcul des probabilités</i>	332
PERGAMENI, Charles , <i>Fêtes bruxelloises sous le Directoire...</i>	142
SPEYER, Herbert , <i>Trois mois en Amérique.....</i>	121
Van der STEGEN, Jacques , <i>Compte-rendu de la X^{me} Semaine Sociale Universitaire (Le Productivisme).....</i>	359 et 485
VAN KALKEN, Frans , <i>Théodore Verhaegen</i>	75 et 160
VAN MOLLE, Germaine , <i>Le premier livre de l'ouvrage de M. Paul Decoster : Acte et Synthèse</i>	448
VAUTHIER, Maurice , <i>La situation de l'Université pendant la XCIII^{me} année académique.....</i>	1
VERMEIL, Edmond , <i>La diplomatie allemande à la veille de la guerre</i>	429

Articles parus en supplément

- PHILIPPART, Hubert**, *Collections d'antiquités classiques aux États-Unis (planches I-VI).*
- WHYTE, Sir Frederick, K. C. S. J.**, *La révolution chinoise et l'éveil politique de l'Asie.*
-

Chronique scientifique

BREMER, Frédéric , <i>L'influx nerveux</i>	424
BRIEN, Paul , <i>Les facteurs de la Morphogenèse</i>	528
C. J. , <i>La Mesure précise des grands intervalles de temps</i>	214
CAMPION, Lucien , <i>La réparation du dommage causé par un irresponsable</i>	205
CORDIER, Robert , <i>Tendances et méthodes de l'histologie moderne</i>	419
DALCQ, Albert , <i>L'Orientation actuelle des recherches embryologiques</i>	216
DALCQ, Albert , <i>Le Cytochrome</i>	524
DENAEYER, Marcel-E. , <i>Etat actuel des études minéralogiques et lithologiques au Congo belge</i>	415
DEVAUX, Philippe , <i>Une nouvelle phase du néo-réalisme anglo-saxon (A propos de « Science and the modern World » de Whitehead)</i>	188
GOVAERTS, Paul , <i>Septicémies, Groupes sanguins et Spécificité microbienne</i>	219
GUISLAIN, Albert , <i>De la « Défense d'Occident » à la « Trahison des Clercs »</i>	202
HOMÈS, Georges , <i>L'ionisation des gaz et la physique des étoiles</i>	412
HOMÈS, Georges , <i>Une conquête nouvelle de la gravifique einsteinienne</i>	517
JULIARD, André , <i>Le mécanisme de la catalyse</i>	208
JULIARD, André , <i>Le mécanisme des réactions photochimiques</i>	518
LA BARRE, Jean , <i>L'Hormone parathyroïdienne</i>	422
LA BARRE, Jean , <i>La stimulation des extrémités nerveuses détermine-t-elle l'activité fonctionnelle par l'intermédiaire de substances chimiques?</i>	533
LAHAYE, Edm. , <i>Sur le prolongement analytique de la série de Taylor</i>	513
LAMEERE, Nelly , <i>Une opinion récente sur l'historicité de Jésus</i>	197
LAURENT, Henri , <i>Calvin et les origines puritaines de la mentalité capitaliste</i>	404
LEFRANÇO, Jacques , <i>L'Esthétique française et l'« Allgemeine Kunstwissenschaft »</i>	395
VAUTHIER, Marcel , <i>Les attributions du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif</i>	407

Variétés

ABEL, Armand , <i>Les noms de personnes du monde musulman.</i>	111
LAURENT, Henri , <i>Bibliothèque royale et bibliothèques spéciales</i>	115

Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

Assemblée générale statutaire du 19 novembre 1927. Rapports du Secrétaire et du Trésorier	248
--	-----

Chronique universitaire

Excursions géographiques interuniversitaires, par ALFRED HEGENSCHEIDT	239
La grande pitié de la Fondation Universitaire belge à Paris, par Ph. DEVAUX	535
Manifestation G. Des Marez	222
Manifestation Leclère	
Les Réunions de Physique	246
Thèses et Dissertations	247

Sir Frederick WHYTE, K. C. S. I.

La révolution chinoise et l'éveil politique de l'Asie

Supplément de la *Revue de l'Université de Bruxelles*
n° 3, février-mars-avril.

BRUXELLES
IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE (s. A.)
34, rue Botanique, 34

1928

La révolution chinoise et l'éveil politique de l'Asie

PAR

Sir FREDERICK WHYTE, K. C. S. I.

L'Université de Bruxelles a pris, au cours de l'exercice 1927-28, l'heureuse initiative d'organiser un cycle de conférences sur des sujets de politique internationale.

En demandant à des spécialistes de premier plan, d'exposer d'une manière objective les problèmes d'actualité qui relèvent de leur compétence, l'Université a voulu contribuer à la formation intellectuelle de l'élite que les mouvements de la vie internationale ne peuvent laisser indifférente.

M. Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères, présenta le premier orateur, M. Paul Mantoux, ancien secrétaire-adjoint de la S. D. N. et directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, qui entretint son auditoire du conflit polono-lithuanien.

La seconde conférence, dont nous avons le plaisir de publier intégralement le texte, fut faite le 23 mars 1928 par Sir Frederick Whyte K. C. S. I.

Sir Frederick Whyte, « Master of Arts with first class honours in modern languages » de l'Université d'Edimbourg, membre du Parlement britannique de 1910-18, président de l'Assemblée législative de l'Inde de 1920-25, exposa avec une remarquable élévation d'idées et dans un français qui dénote une connaissance approfondie de notre langue, le problème si complexe et si gros d'avenir de la politique chinoise et du réveil de l'Asie.

Le succès obtenu par les conférences de Sir Frederick Whyte et de M. Paul Mantoux montre tout l'intérêt qu'un public nombreux témoigne à cette nouvelle activité de l'Université Libre de Bruxelles.

L'éveil politique de l'Asie est un fait incontestable. Les peuples divers du continent ont subi l'invasion pacifique, mais cependant révolutionnaire, des idées de l'Occident; et le système politique traditionnel de l'Asie n'a pas pu résister à l'attaque. Mais, tout en constatant le fait, nous éviterons l'erreur de supposer qu'il soit possible d'esquisser une théorie, même provisoire, de la nouvelle politique asiatique. On ne peut guère dégager la philosophie d'un système politique tant qu'il subsiste; et le spectacle devant nos yeux est celui, non pas d'un système établi, mais d'un laboratoire d'expérimentation dont nous ne pouvons tirer aucune conclusion. Il est donc impossible de dogmatiser et dangereux de prophétiser. Ainsi, je dois me borner à l'examen des phénomènes visibles; et si finalement je tente la tâche téméraire de prononcer un jugement sur la matière, je le ferai sous toutes réserves.

Les phénomènes visibles ont leur racine dans l'histoire des relations de l'Asie avec le monde occidental. Ils ne sont pas accidentels et nous pouvons tracer leur origine dans des causes historiques. Les dates sont arbitraires; mais nous ne serons pas loin de la vérité en indiquant comme le commencement d'une nouvelle ère dans les relations euro-asiatiques, la fin du quinzième siècle. La chute de Constantinople est un événement, à la fois précis et convenable, qui nous permet de fixer un moment décisif. Il y a donc plus de quatre cents ans que l'Europe a commencé la découverte et l'exploitation de l'Orient. Tout d'abord ce furent les Portugais, suivis par les Hollandais, les Anglais et les Français. Avant la fin du dix-huitième siècle, l'emprise européenne sur l'Asie avait pris l'ampleur d'un mouvement impérial. Par le commerce, par la diplomatie, par la guerre, l'influence de l'Europe pénétra profondément dans la vie asiatique. Non seulement les instruments politiques et économiques de l'Europe furent introduits en Orient, mais aussi les idées dont ils n'étaient que les symboles. Les idées ne tardèrent pas de germer.

Ce serait une tâche attachante, mais trop ambitieuse pour moi, que d'étudier l'ensemble des résultats de l'influence européenne sur l'Asie depuis le moment où Vasco de Gama arriva en vue de l'Inde. D'un côté, la révolution économique qu'apportèrent le chemin de fer, le télégraphe et les usines modernes; de l'autre, l'attaque de l'enseignement contre les

traditions anciennes, ou l'effort religieux consistant à christianiser l'Orient ; dans toutes les directions nous voyons l'influence active, positive, révolutionnaire de l'Occident. Mais notre but est différent. Nous trouvons le phénomène le plus significatif dans le monde politique, où le régime représentatif et parlementaire a remplacé l'autocratie. Or, c'est ici que la victoire de l'Europe est la plus complète. C'est ici donc que l'on trouve la nouvelle Asie.

Au début, même, un doute surgit. Cet éveil de l'Asie, est-il réel ? Est-ce que l'Orient immuable — « the Unchanging East » — a changé d'une manière assez profonde pour justifier le titre de ma conférence ? La tradition est renversée ; et, au moins dans la forme, une nouvelle Asie s'élève hors des cendres de l'ancienne. Mais, est-elle véritablement neuve ? Ne serait-elle qu'agitée par une fièvre passagère provoquée par le virus étranger des idées occidentales. C'est à la réponse de cette question que je dois me consacrer pendant quelques instants avant d'entamer la discussion du problème chinois.

Une étude politique de l'Asie moderne offrirait des preuves nombreuses de la réalité de cette révolution ; mais, l'étudiant en même temps, devrait conclure que la marche en est trop moderne, l'évolution trop brève, pour nous fournir des résultats convaincants. Aucun pays n'a poursuivi l'expérience démocratique en vue d'une fin positive, et nul peuple ne peut vanter la permanence du régime nouveau. En Perse, comme d'ailleurs en Turquie, un autocrate quasi-plébiscitaire a pris le trône quitté par la dynastie des Kajar ; en Chine, la démocratie enfante le chaos et la révolution dévore les enfants ; et, nulle part, le régime parlementaire n'a pris racine dans le sol asiatique. Cette nouveauté politique, d'origine complètement exotique, est encore instable ; et, si elle était le *seul* trait nouveau, nous devrions conclure qu'elle ne représente qu'une aberration temporaire du cours traditionnel.

Mais elle n'est pas le seul trait. L'enseignement populaire l'accompagne et la fortifie : l'éveil de l'esprit scientifique lui donne une certaine signification intellectuelle ; l'émancipation des femmes fournit une contre-partie sociale importante ; et le développement économique de toute l'Asie a battu en brèche les remparts des coutumes anciennes.

Ainsi, quoique nous ne puissions pas affirmer que la disso-

lution de l'ancien régime est réalisée, nous devons admettre que l'Asie salue le nouveau.

La révolution chinoise, elle aussi, fait table rase du passé. En Chine, comme ailleurs en Asie, l'ancien régime n'existe plus ; et au point de vue politique, l'unité de l'Etat chinois est brisée. Le désordre qui en résulte est l'effet le plus visible de la révolution ; et ainsi c'est cette manifestation de l'esprit révolutionnaire qui attire le plus l'attention à l'étranger. Mais le désordre a d'autres origines que la politique nouvelle, car il pénètre dans la vie intellectuelle et sociale du peuple entier. La plupart des écrivains européens qui ont tenté de décrire la Chine moderne ont cru découvrir le bolchevisme comme principe dominant de la révolution. Or, s'il est incontestable que l'influence russe fut la force dominante pendant les années 1923-1927, la révolution chinoise elle-même trouve son origine ailleurs qu'à Moscou. Nous n'attribuerons pas la vraie paternité révolutionnaire aux dictateurs du prolétariat. Son origine est plus libérale que communiste, et les ancêtres légitimes de la Jeune Chine sont les philosophes français du dix-huitième siècle et les écrivains anglais de l'école libérale

A mesure que nous examinons de près les phénomènes divers de la Chine Nouvelle, le caractère complexe du mouvement révolutionnaire se révèle. Nous sommes en présence d'un véritable bouleversement national qui passe les limites de la politique. A vrai dire, ce n'est pas *une* révolution, mais plusieurs, dont l'action simultanée aboutit à un véritable chaos. Nous avons signalé déjà dans les autres parties de l'Asie l'effet profond de l'influence européenne sur la vie sociale, économique et intellectuelle. En Chine, cette influence a pénétré plus profondément peut-être qu'ailleurs et elle a provoqué un déséquilibre complet dans la civilisation chinoise. Il nous est difficile d'en apprécier toutes les conséquences ou de comprendre l'état d'âme de la Jeune Chine. Si nous pouvions nous transporter au seizième siècle pour revivre toute l'expérience émouvante de la Renaissance, si nous pouvions éprouver de nouveau cette expérience dans toute sa fraîcheur et sentir l'inquiétude qui ne se sépare jamais d'une naissance physique ou intellectuelle, nous aurions trouvé l'analogue

européen au mouvement contemporain en Chine. Permettez-moi de faire une digression, en langue anglaise, pour citer les paroles de notre grand critique moderne, Walter Raleigh, autrefois professeur de littérature anglaise à l'Université d'Oxford. Il s'exprime dans sa monographie sur Shakespeare, au sujet de la Renaissance, dans les termes suivants :

« That great movment of the mind of man brought with it the exhilaration of an untried freedom and the zest of an unlimited experiment; but it took the human soul from its station in a balanced and rounded scheme of things, to deliver it over to every kind of danger and excess. The wonderful system of Catholic theology gave man his place in the universe; it taught him his duties, allowed for his weaknesses, and at all times exhibited him in so complex a scheme of fixed relations, mundane and celestial, extending beyond the very bounds of thought, that only a temper of absolute humility could carry the burden lightly, or look without terror down those endless vistas of law and providence. From his servant's estate in this great polity he was released by the Renaissance, and became his own master in chaos, free to design and build and inhabit for himself. The enormous nature of the task, which is still hardly begun, did not at first oppress him; he was like a child out of school, trying his strength and resource in all kinds of fantastic and extravagant attempts. »

C'est précisément le cas de la Chine moderne. L'éveil de l'esprit chinois a l'aspect d'une renaissance dans laquelle tout l'édifice de la civilisation chinoise subit un changement de fond en comble; pas une seule institution politique, sociale ou religieuse n'échappe à une critique pénétrante et dissolvante. La méthode scientifique appliquée dans l'enseignement moderne encourage l'iconoclasme inévitable de la révolution, et les doctrines appelées en Chine *La Sagesse Nouvelle* sont encore négatives sinon destructives; ou, si elles possèdent une qualité positive, elle demeure jusqu'ici en germe. Néanmoins, ce que les Chinois appellent « *La Marée Nouvelle* » est un phénomène incontestable qui possède toute la force d'un courant rapide provoquant dans son cours le tumulte que nous voyons. Nous devons signaler cette révolution intellectuelle en premier lieu, car elle a une importance plus profonde que nulle autre. L'esprit chinois s'éveille, se renouvelle, et les

effets *politiques* de la renaissance ne sont qu'une partie, et pas la plus importante, du bouleversement général. Sans doute la révolution politique possède une signification spéciale pour nous autres étrangers parce qu'elle provoque de nouveaux problèmes dans nos relations avec les Chinois; mais nous ne pouvons guère comprendre la nature de ces problèmes eux-mêmes, sans une appréciation préalable du vrai caractère et des origines de la Révolution.

Abordons maintenant le problème politique. La Révolution, considérée comme une révolte contre l'autorité, n'est pas une nouveauté en Chine. Il était convenu par les Chinois que la rébellion politique était, pour ainsi dire, un moyen constitutionnel. Le monarque régnait par droit divin, contrôlé éventuellement par le droit populaire de révolte. C'était la monarchie absolue, tempérée par l'abdication involontaire imposée par la volonté du peuple. Phénomène curieux! mais exprimant l'idée d'équilibre, de balance, même de compromis, qui règne dans la pensée chinoise. C'est ainsi que les changements de dynastie se sont opérés pendant les siècles. L'Empereur, qui était le Fils du Ciel et tenait le Mandat du Ciel comme une autorisation, pouvait bien en épuiser le contenu, par son ineptie ou sa tyrannie; et alors le peuple exaspéré le chassait du trône. Mais jusqu'à 1911 l'alternative d'un régime démocratique n'a jamais été proposée, et une dynastie succédait à la précédente parce que les Chinois n'avaient pas appliqué leur grande intelligence aux questions politiques d'une manière à concevoir un autre régime. Quand la révolution éclata dans l'hiver de 1911-1912 un grand nombre de jeunes Chinois étaient déjà élevés dans les idées politiques de l'Europe et la plupart des chefs de la révolution se déclarèrent républicains, sans d'ailleurs bien comprendre ni l'idée républicaine ni la difficulté de l'acclimater dans les conditions où se trouvait leur pays. Aujourd'hui ni le Ciel, ni le Mandat, ni le fils du Ciel n'existent plus: la foi millénaire et les croyances politiques sont disparues, l'ancienne tradition de gouvernement n'a pas survécu au choc mortel des influences occidentales et nulle tradition nouvelle ne l'a effectivement remplacée.

Notons en passant que la Révolution éclata, spontanément, prématurément peut-être, pendant l'absence de son vrai chef, Sun Yat Sen. Il n'était pas d'ailleurs capable de la conduire.

C'est Yuan Shih Kai qui devint premier Président de la République Chinoise, et c'est Yuan Shih Kai qui dit à la veille de la Révolution : « Le peuple chinois n'est pas prêt pour la République. On assurera le progrès plus effectivement par l'adoption d'une monarchie constitutionnelle et limitée, que par une forme de gouvernement expérimentale mal appropriée au génie de la nation. » L'expérience a donné raison à Yuan. La Révolution s'est empêtrée dans le chaos, sans but précis et sans guide.

Après douze années de désordre dans lequel la civilisation chinoise a failli faire naufrage, Sun Yat-Sen s'est appliqué à l'étude des doctrines de la Révolution qu'il a résumées dans les Trois Principes du Peuple, les *SAN MIN CHU I* : 1) le *Principe du nationalisme*, 2) le *Principe de la démocratie*, 3) le *Principe du bien-être populaire*, où l'on pourrait traduire librement l'*Idée nationale* (patriotisme), l'*Idée constitutionnelle* (gouvernement), l'*Idée économique* (moyens d'existence). Dans trois volumes antérieurs, il avait exposé les mêmes doctrines dans un *Plan général de la reconstruction nationale*, *Reconstruction psychologique*, *Reconstruction matérielle*, *Reconstruction sociale*. Je vous fais remarquer la signification de cette triple division qui correspond aux trois révolutions simultanées que nous avons pu apercevoir dans l'ensemble du mouvement chinois. Et vous pouvez imaginer les difficultés à surmonter chez un peuple, médiocrement doué d'intelligence politique, qui devait assimiler la nouvelle idée d'une reconstruction psychologique et s'appliquer en même temps à la tâche pratique de la reconstruction matérielle et sociale du pays.

L'on ne tarda pas à se rendre compte que le programme républicain de 1911 ne pourrait pas s'accomplir. Il fallait faire face résolument au problème essentiel de la guerre civile avant de pouvoir penser aux questions politiques ou économiques. C'est ainsi que Sun Yat-Sen, sous la pression des faits inexorables, a dû remettre à plus tard la réalisation des Trois Principes et s'appliquer à une tâche plus urgente. La chute de la dynastie des Manchou avait laissé le champ libre aux gouverneurs militaires des provinces. Le Gouvernement central perdait, peu à peu son autorité, et le mouvement nationaliste ne possédait ni les chefs éminents ni les ressources matérielles nécessaires pour l'établissement de l'autorité républicaine. Pour arriver au but il fallait vaincre les militaristes provinciaux. Sun Yat Sen recon-

struisit son programme. Il envisagea le progrès de la Révolution en trois étapes :

1. La période du *militarisme* pendant laquelle la guerre civile, provoquée par l'abdication de l'Empereur, réclamerait toutes les énergies du parti nationaliste. Pendant plusieurs années les forces de la Nouvelle Chine auraient à lutter contre les héritiers illégitimes de l'ancien régime, et après la subjugation des militaristes — les Tu-chuns — mais pas avant, la Chine entrerait dans la seconde période, qu'il appela :
2. La *Tutelle*, une étape d'adolescence politique, pendant laquelle une Oligarchie nationaliste exercerait le pouvoir au nom de la démocratie chinoise en attendant que le peuple soit élevé, éduqué dans les principes et la pratique du nouveau régime. Pratiquement, la seconde période devrait être celle d'un régime soviétique, et l'on peut déceler ici, comme ailleurs dans les plans de Sun Yat-Sen, l'influence de la Russie bolchevique. Dans son esprit, cette période de la tutelle devrait conduire la démocratie par les procédés de l'instruction et de la discipline politiques, à la troisième période finale, celle du
3. *Constitutionnalisme*, dans laquelle la Chine sortirait de la tutelle pour prendre sa place parmi les nations, complètement fournie des instruments de gouvernement d'un Etat moderne.

Voilà le plan de Sun Yat-Sen. L'idée était bonne et la méthode bien adaptée aux circonstances contemporaines; mais pour son exécution il aurait fallu des chefs de parti courageux et patriotiques. Et ce sont justement les chefs de cette qualité qui manquent. La réalisation du dessein est encore loin et les présages ne sont pas favorables. Mais le plan est accepté par les successeurs de son auteur, et c'est en nous rapportant au modèle ainsi établi que nous devons juger du progrès fait par les nationalistes.

Il est très difficile de mesurer ce progrès, car le mouvement nationaliste ne se prête pas à des constatations précises. Parmi les chefs du Kuo Min-tang — le parti nationaliste — il y en a qui prétendent que la Révolution est sortie de la période du

militarisme et que le Gouvernement de Nanking a assumé les responsabilités de la tutelle. Mais la majorité ne partage pas cet optimisme; et, dans les conversations à huit-clos, ils vous confesseront que le militarisme domine la situation, dans les provinces méridionales comme dans le Nord, et que le gouvernement civil n'exerce qu'une faible autorité. Dans ces circonstances où les Chinois eux-mêmes dans la franchise de l'intimité, hésitent de dogmatiser, l'étranger a grande peine à trouver la clef de l'énigme. Néanmoins, l'observateur étranger possède l'avantage de voir le drame chinois en perspective, et il peut tout au moins dépendre ce qu'il voit. En outre, s'il essaie de tirer certaines conclusions, il les présentera, sans doute, sous toutes réserves!

Mais avant d'entamer ce sujet, il est nécessaire de préciser les termes que nous employons. Dans cette conférence, j'ai déjà usé de plusieurs expressions politiques, et avant la fin de cette heure, j'en emploierai d'autres. Par exemple, je viens de parler du *Gouvernement* de Nanking, de la *guerre civile*; et vous avez lu dans les journaux qu'il existe en Chine des *ministres*, des *partis*, des *budgets*, des *taxes*. Or, nous avons une idée précise de tous ces phénomènes politiques; et notre conception d'un *gouvernement* est tellement définie que nous n'avons pas à demander ce que veut dire le journaliste qui nous informe d'une action quelconque du Gouvernement belge. Il en est de même d'un *parti*. Les termes politiques que nous employons dans notre vie journalière sont l'expression cristallisée de l'expérience historique de l'Europe. Ces termes appartiennent à l'Europe, et ils n'ont pas la même signification en Asie. La Révolution chinoise s'est emparée de toute notre phraséologie politique sans avoir créé ni les conditions ni les institutions dont elle est l'expression naturelle.

Prenons l'exemple du Gouvernement de Nanking. Il s'arrogé le titre de « Gouvernement Nationaliste » et prétend à l'autorité sur les seize provinces soi-disant nationalistes. A l'occasion, il a même parlé au nom de la Chine. Mais, en vérité, il n'exerce un mandat effectif que sur deux provinces, les autres ne lui sont rattachées que de la manière la plus irrégulière. Bien sûr, toute la Chine méridionale, et même une grande partie du Nord, sont nationalistes, mais les nationalistes de Canton et de Hankou ne reconnaissent pas les titres du Gouvernement de Nanking.

On demande alors, qu'est-ce donc que le nationalisme ? Et si nous arrivons à définir le terme dans un sens vraiment chinois, nous aurons trouvé peut-être la clef du problème. Pour nous, comme pour les Polonais ou les Irlandais, par exemple, le nationalisme a un sens défini auquel nous associons l'idéal du patriotisme qui évoque une loyauté passionnée en vue duquel les nationalistes se soumettent à une discipline politique et militaire. Le nationalisme chinois, lui, ne possède pas ce caractère défini. Il est la manifestation en Chine d'un mouvement mondial, commencé bien avant la guerre, et aussi *avant la révolution russe*, mais accéléré par la guerre et par la révolution. Il est un état d'âme plutôt qu'un mouvement organisé : un ensemble de conditions psychologiques dans lesquelles le Kuo Min-tang ou le communisme exprime une tendance, non pas un principe, et suit les impulsions de son intuition et de son ambition indéfinies plutôt qu'un programme. Le Parti National du Peuple n'est pas un parti véritable dans le sens où nous entendons le parti républicain aux Etats-Unis ou le parti conservateur en Angleterre. Il ne possède ni le corps des doctrines, ni le programme défini, ni la cohérence, ni la discipline, ni la direction, qui, ensemble, font la distinction entre un parti et un troupeau. En effet, le nationalisme chinois est un troupeau, sans guide, dont les mouvements sont instinctifs, et non raisonnés.

J'emploie le mot troupeau pour éviter des analogies erronées avec ce que nous montrent des pays plus développés que la Chine, et pour vous suggérer les mouvements et les impulsions d'une masse poussée par des forces auxquelles elle doit obéir, mais qu'elle ne comprend pas. Mais nous ne pouvons pas expliquer l'état contemporain de la Chine par un terme aussi simple que celui-ci, car le spectacle que nous avons sous les yeux est, à la fois, plus complexe et plus significatif que celui d'un troupeau en mouvement. Le nationalisme est *in posse*, pas *in esse*. Il est en train de devenir, il est adolescent. Mais les Chinois, et surtout les Jeunes Chinois, n'admettent pas que l'adolescence n'ait pas les mêmes droits que la maturité ; et ils prétendent exiger des Puissances un traitement d'égalité ne correspondant aucunement avec les conditions actuelles. C'est là le vrai problème. Les Chinois ont constamment sur les lèvres l'expression « les traités inégaux » ; et ils

attribuent la plupart de leurs maux politiques et sociaux à cette source. Du point de vue absolu, ils ont peut-être raison; mais, historiquement et actuellement, ces traités sont l'expression de la différence essentielle entre deux civilisations.

Autrefois, la Chine se vantait être le seul empire du monde, et l'Empereur Chien Lung, dans un mandat adressé au roi Georges III d'Angleterre, tenait le langage d'un souverain à son vassal. La Chine fut conçue comme le royaume central et la dynastie céleste ne reconnaissait pas un seul égal parmi les rois des autres nations. L'origine de cette arrogance dynastique n'est pas difficile à trouver. L'océan, le désert et les montagnes ont séparé la Chine des autres parties du monde, et cet isolement géographique s'exprima dans son attitude envers les Etats étrangers. Les Chinois devinrent arrogants par ignorance. Ils ne savaient pas ce que signifiait l'Europe; et même après trois siècles de commerce, ils conservaient une attitude dédaigneuse. Mais, peu à peu, au dix-neuvième siècle, les barbares d'outre-mer ont révélé aux Chinois étonnés l'existence et la puissance de l'Europe, et ils ont pu établir leurs droits de commerçants, de missionnaires et de diplomates. A la fin, la Chine a dû admettre, non seulement l'existence d'une Europe forte et bien organisée, mais la supériorité à certains égards, de la civilisation européenne. Le Chinois moderne compare les Etats souverains de l'Europe avec son pays, et trouve que le barbare méprisé a su faire un instrument puissant de son gouvernement et que la Chine, elle-même, n'est qu'une civilisation impuissante. La conséquence logique est la création de l'état national chinois, sans lequel la Chine ne peut pas devenir l'égal des autres nations. Mais à cette conclusion une autre, plus fondamentale, doit être ajoutée. Les institutions seules ne font pas l'état; elles n'ont aucune valeur sans le patriotisme. Le développement d'un sentiment de nationalité précède la création de l'état national. La France, par exemple, est un Etat national parce que les Français sont une nation. Par contre, la Chine n'est pas encore un Etat national parce que les Chinois ne sont pas encore une nation.

Or, la propagande du nationalisme chinois consiste à répéter sans cesse à la masse chinoise: « Vous êtes Chinois, et la Chine vous appartient. » La devise ne signifie pas grand'chose à la majorité inconsciente; mais quand elle est traduite dans

les termes de la xénophobie, elle a la force d'un appel immédiat, car le sentiment anti-étranger est une des rares manifestations du patriotisme parmi le peuple chinois. C'est le nationalisme négatif, mais c'est aussi le germe d'un sentiment positif, et l'on peut mesurer le progrès de la révolution par le degré de son évolution.

Où en est donc la révolution ? J'ai été frappé, l'année dernière, en causant avec les militaires, dans la Chine méridionale, par un fait significatif. Les Tu-Chuns professent la foi nationaliste, sans se soumettre à l'autorité du parti nationaliste ; le portrait et le testament de Sun Yat-Sen sont sur les murailles de leurs bureaux, et ils arborent le drapeau du Kuo-Mintang. En vérité, ils ne sont pas nationalistes. Ce sont des dictateurs militaires, vrais barons féodaux qui, avec leurs armées de mercenaires, accaparent tous les pouvoirs et toutes les ressources du pays. Ils traitent de vastes régions en pays conquis, pillant, massacrant même tous ceux qui leur résistent. Mais ils ne peuvent exercer leur autorité qu'à une condition : accepter les principes du nationalisme. Dans les grandes villes de Hankou, de Canton, de Nanking, la foule, menée et provoquée par les étudiants, les chasserait du pouvoir au moindre soupçon. Même dans le Nord, où le nationalisme n'a pas une prise si forte, Chang Tso-lin m'a dit, au mois de septembre dernier, que la fièvre démocratique sévissait à un tel point dans l'âme chinoise qu'on ne pouvait pas même imaginer une restauration monarchique. Or, le dictateur de Pékin, ancien brigand de la Mandchourie, n'est pas démocrate : il considère la démocratie comme une espèce de folie ; mais, telle est la force du mouvement, qu'il doit s'incliner devant la nouvelle idée.

Cela prouve l'existence et la puissance du nationalisme populaire, mais n'indique pas sa source ni les moyens employés pour l'éveiller. Nous n'irons pas loin pour remonter aux origines du mouvement. La rébellion des Taiping au milieu du dix-neuvième siècle nous indique le point de départ et certains historiens prétendent que seule l'intervention du fameux général Gordon, l'officier anglais qui organisa la défense de la dynastie contre les rebelles, empêcha la fondation de la république cinquante ans avant 1911. Sans accepter cette hypothèse, nous devons attribuer aux Taipings une certaine paternité révolutionnaire, ainsi qu'aux Boxers de mil neuf cent.

En ce qui concerne ces derniers, il est probable que la révolte des Boxers fût, au commencement, un mouvement antidynastique, et que, seule, l'habileté des Mandchous réussit à le détourner contre les étrangers. En outre, il est certain que les événements de la guerre sino-japonaise de 1894, et l'attentat contre l'intégrité territoriale de la Chine par les Grandes Puissances dans les dernières années du dix-neuvième siècle, avaient fortement incité les Chinois à réfléchir et que la minorité instruite avait conclu que la vraie cause de la faiblesse du pays était l'incapacité d'une dynastie faible et vénale.

Jusqu'à ce point la Révolution avait suivi un cours traditionnel. La dynastie avait épuisé son mandat, et la place était libre pour le successeur. Mais, comme nous l'avons déjà constaté, le cours traditionnel fut interrompu en 1911, car les révolutionnaires avaient conçu l'idée d'un régime nouveau. Partout en Asie les conditions politiques étaient changées, la marée démocratique montait de jour en jour, et le mandat de l'autorité passa des mains de la dynastie dans celles du peuple. Mais le peuple, n'étant pas prêt à l'exercice du pouvoir, il fallut gouverner par l'intermédiaire d'une minorité instruite et consciente. C'est ainsi que le parti parvint à s'arroger le mandat de gouvernement. Mais le parti nationaliste, à son tour, ne possédait pas les ressources nécessaires pour exercer effectivement son mandat, et après une première période de désordre, Sun Yat-Sen a dû faire la révision du programme révolutionnaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Le nationalisme, pour ainsi dire, a reculé pour mieux sauter.

C'est à ce moment que Sun Yat-Sen prit la décision de chercher à l'étranger le secours qui lui manquait en Chine. Il est probable qu'il aurait voulu le trouver ici en Europe, et qu'il a fait quelques démarches, d'ailleurs pas très habiles, dans cette direction. De quelque manière qu'il l'ait essayée, la tentative n'a pas réussi. Il est évident que la neutralité des Grandes Puissances dans la guerre civile chinoise fut un obstacle à la réalisation de ses intentions. En outre, il est à remarquer que les préjugés xénophobes du parti nationaliste ne furent pas un obstacle moindre et que les résultats du Traité de Versailles en augmentèrent la difficulté. Du point de vue chinois, les gouvernements et l'opinion publique en Europe, surtout en Europe occidentale, semblaient devenir de plus en plus antirévolution-

naires, et seule, une puissance montrait la sympathie pour la Jeune Chine : la Russie. Or, les bolcheviques cherchaient partout des alliés contre les autres Puissances et voulaient à tout prix que la Chine les reconnût comme le gouvernement *de jure* de la Russie. De 1920 jusqu'au mois de mai 1924 la Chine repoussa toute tentative russe, à cause de l'agression russe en Mandchourie et, en Mongolie; mais, enfin, le 31 mai 1924, M. Karakhan, l'agent russe à Pékin, parvint à signer avec le Wai-Chao-Pu un traité établissant les relations diplomatiques russo-chinoises sur la base d'une égalité complète, annulant tous les traités entre la Chine et la Russie impériale, et abolissant le régime d'extraterritorialité pour les Russes. Ainsi fut établie la souveraineté absolue de la Chine vis-à-vis de la Russie — en théorie ! C'était un succès retentissant pour le nationalisme chinois. La Chine pouvait se vanter d'être l'égale de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche.

Peu après, la perspective changea de nouveau. Le gouvernement de Pékin qui signa le traité de 1924 passa sous le contrôle du parti antibolchevique, et après l'arrivée au pouvoir de Chang Tso-Lin l'influence de Moscou partout dans la Chine du Nord baissa rapidement. Seul Feng Yu-Hsiang, le Tu-chun chrétien, se montra russophile, non par dévotion sincère aux principes communistes, mais forcé par la dure nécessité de chercher en Russie les munitions et les secours qu'il ne parvenait pas à trouver ailleurs. Malgré le succès de la diplomatie russe dans les négociations de 1924, Moscou ne tira pas grand'chose de la Chine, et les documents trouvés dans le bureau militaire de l'Ambassade russe à Pékin nous montrent les agents russes ni satisfaits ni optimistes. Mais à mesure que la Russie devait lâcher prise dans le Nord, elle se créait petit à petit une nouvelle position avantageuse dans le Midi. Elle gagnait à Canton ce qu'elle perdait à Pékin.

En 1923-24, Sun Yat-Sen se tourna vers la Russie, et après une conversation à Shangaï avec M. Joffé, il lança un manifeste qui lia la fortune de la révolution chinoise à la Troisième Internationale. Dès ce moment, le mouvement républicain entra dans une phase nouvelle qui devait durer jusqu'à 1927, à peu près trois ans. On peut le nommer la phase communiste; mais il est important de constater que le trait caractéristique de cette période n'est pas un changement de mobile ni de but,

mais le développement sous la tutelle russe d'une discipline et d'une organisation nouvelles. Nous avons vu à quel point régnait le désordre dans la révolution depuis la mort de Yuan Shih-Kai jusqu'à 1924 et l'on ne peut pas nier qu'il règne encore; mais, il est évident que l'influence russe a introduit un élément nouveau, et que l'instruction donnée aux élèves de l'Ecole Militaire à Whampoa, établie par Chiang Kai-Shek et Borodin dans le voisinage de Canton, leur a enseigné à la fois la leçon de la discipline et l'emploi de la propagande dans la guerre moderne. De plus, si les Chinois ont su s'organiser plus ou moins effectivement en un parti, c'est à cause des leçons politiques qu'ils ont apprises chez leurs alliés russes. Il est à remarquer que l'œuvre russe à Canton a été accomplie par un personnel très restreint. On peut se demander si le chiffre total des bolcheviques employés au service de la révolution chinoise à Canton, Hankou ou ailleurs, a jamais dépassé une centaine, et nous savons que le corps enseignant de l'Ecole de Whampoa (le Saint-Cyr du nationalisme) ne comprenait pas plus de quarante éléments russes. Proportionnellement à leur nombre, l'effet de leur effort a été grand; et du point de vue de l'organisation révolutionnaire, le Kuo Min-tang doit à la Russie soviétique une dette politique énorme.

S'il est légitime d'avoir cette opinion sur les méthodes russes il faut faire toutes nos réserves quant aux mobiles et aux intentions des bolchevistes. En général, il est vrai que le but *final* de la Russie en Extrême-Orient n'a jamais changé et que les Soviets prétendent occuper la position et jouir des droits de la Russie impériale; mais, en outre, ils ont fait le projet grandiose de la révolution mondiale et ils espèrent que la Chine prendra sa place sur l'aile orientale du mouvement, afin de compléter l'encerclement de l'Empire britannique, ce dernier étant considéré comme le soutien le plus efficace du capitalisme. Mais il fallait du temps pour préparer les Chinois à cette tâche; et pendant la période de la coopération russo-chinoise à Canton, d'il y a trois an, Borodine et ses confrères communistes estimèrent que cette préparation devrait être longue. Ils voulaient fonder le communisme chinois sur une base ferme dans la province méridionale de Kwantung avant de partir en campagne contre le Nord. Voilà une conception de *realpolitik*, inspirée d'ailleurs par une connaissance du carac-

tère national chinois. Mais, dans l'année 1925, les Russes à Canton, quoiqu'ils bénéficiassent d'une grande popularité au sein du Kuo-Mintang, ne pouvaient pas imposer leur volonté à leurs alliés chinois; et, de fait, au commencement de 1926, la décision fatale fut prise, en dépit de leur conseil prudent, de lancer l'attaque contre les Tu-chuns de la Chine centrale.

Remarquons ici que Borodine lui-même, a fourni les moyens nécessaires pour cette offensive, et que par là il a mis les nationalistes en état de négliger ses conseils. En effet, ce fut Borodine qui rendit possible l'expédition dramatique, mais prématurée, de 1926. Les nationalistes, d'autre part, succombaient à la tentation des richesses de la vallée du Yangtze, sans penser aux responsabilités inévitables.

C'est dans ces conditions que le mouvement cantonais contre le Nord commença dans les premières journées de 1926. Au début, rien de remarquable: Les Tu-chuns du centre de la Chine, ainsi que la majorité des étrangers dans les ports, se disaient entre eux dédaigneusement: « Ces méridionaux ne pourront jamais atteindre le Yangtze. » Mais avant la fin de l'année ils furent rudement désillusionnés. Au mois de juillet, les Cantonais prirent la ville de Changsha; en août, c'est la chute de Yochow; et avant la fin d'octobre, les trois villes du Wuhan (Hankow, Hanyang et Wuchang) tombèrent entre les mains des nationalistes, qui tenaient toute l'étendue du fleuve depuis Hankow jusqu'à Shanghai à partir du printemps de 1927. C'était un succès éclatant, organisé par l'habileté russe; mais ce n'était pas la guerre. La propagande avait remplacé le canon; et c'est par la propagande que les nationalistes cantonais se sont emparés des sept provinces méridionales de la Chine. Or, la propagande est un instrument presque aussi dangereux pour celui qui l'emploie qu'il ne l'est pour celui qui en est victime. Elle provoque une instabilité sur laquelle il est difficile de fonder l'autorité du gouvernement. Au moment même de la victoire, le Kuo-Mintang se trouva fortement embarrassé par son succès.

Nous arrivons ainsi à une époque critique dans l'histoire contemporaine du nationalisme. Le gouvernement soi-disant nationaliste, établi à Hankou vers la fin de 1926, prétendait exercer une autorité, non seulement nationaliste, mais nationale. Les militaires et les politiciens, grisés par le succès, se

promettaient une entrée triomphale à Pékin et parlaient avec jactance d'un prochain règlement des comptes avec les Grandes Puissances. En attendant, Moscou préparait une surprise. Les chefs de la Troisième Internationale, considérant le moment opportun de compléter la bolchevisation du mouvement chinois, transmettaient l'ordre à Borodine d'épurer le Kuo-Mintang de tout élément modéré et de le réorganiser en parti purement communiste. Ce fut une erreur capitale. La Chine n'est pas adaptée au communisme et le Kuo-Mintang est, avant tout, un parti nationaliste. Il avait accepté l'alliance avec le communisme russe, non pas par amour du communisme, mais comme la condition indispensable du succès de la révolution; et il considérait les Russes comme des alliés, et non pas comme des maîtres. Or, c'est avec stupéfaction qu'ils apprirent au mois de mai 1927 à Hankow l'intention de Moscou. Une fois, le vrai caractère de l'alliance russe démasqué, la majorité du parti nationaliste se révolta contre cette domination étrangère, et l'entente russo-chinoise tomba en ruines.

Depuis ce moment jusqu'à l'heure qu'il est, le Kuo-Mintang, purifié de l'élément communiste, s'est efforcé à rétablir son contrôle sur le mouvement nationaliste, d'ailleurs sans beaucoup de succès. Le parti communiste le menace d'un côté, les Tu-chuns provinciaux de l'autre; et les forces subversives déchaînées parmi le peuple résistent à toute tentative de stabilisation. Le Kuo-Mintang, ainsi que le gouvernement de Nanking qui est sa création, se trouve dans une position des plus critiques. Ayant expulsé les communistes russes, auxquels il doit beaucoup de son succès, le parti porte le fardeau lourd de la *damnosa hereditas* du bolchevisme. D'un certain point de vue la situation a été améliorée par le secours fort expédient apporté par Moscou, d'un autre point de vue, elle a été gravement compromise. Il est impossible d'en prévoir toutes les conséquences, mais il est évident que les Chinois ne parviendront pas à établir un gouvernement stable et fort sans le secours d'autres nations plus expérimentées dans les problèmes politiques et économiques d'un Etat moderne.

Je vous ai dit tout à l'heure que le Kuo-Mintang est arrivé au carrefour où il doit choisir son chemin. Ou il partira de nouveau sur le chemin révolutionnaire qui le reconduira vers le bolchevisme, ou il prendra le sentier battu d'une politique d'évolution progressive. C'est aux Chinois eux-mêmes, à

choisir. Mais nous ne sommes pas sans influence sur le choix éventuel, et à l'heure qu'il est, nous avons une certaine responsabilité. Laquelle? Afin de répondre à cette question, il n'est pas nécessaire, devant une assemblée aussi instruite que celle à qui j'ai l'honneur de m'adresser, de faire le récit historique des relations étrangères de la Chine, ni d'exposer en détail la politique contemporaine des Puissances. Il se fait que le gouvernement belge, ainsi que le cabinet de Londres, ont reconnu l'existence d'une nouvelle situation en Chine et ils ont pris l'initiative d'une diplomatie nouvelle dont la stratégie me semble admirablement adaptée aux nécessités de la situation.

D'autre part, il y en a qui prescrivent une intervention militaire analogue à l'expédition de 1900, lors de la révolte des Boxers. Une telle entreprise serait facile, en soi, et une seule division de n'importe quelle armée européenne pourrait faire une marche victorieuse de Canton jusqu'à Pékin. Mais, en fin de compte, l'intervention militaire est une intervention négative et le problème resterait sans solution. Il est impossible d'agir *contre* les Chinois, il faut agir *avec* eux.

La question chinoise, ainsi conçue, est un problème de coopération. Si nous pouvions l'approcher en nous inspirant des intérêts permanents de la Chine, en premier lieu, nous en trouverions peut-être la solution. Jusqu'ici, les puissances ont poursuivi une politique déterminée par leurs propres intérêts, et les conflits provoqués par cette conduite sont en partie cause de la condition présente où se trouve le pays. Quelques-unes, notamment la Belgique et l'Angleterre, ont adopté récemment la politique nouvelle qui s'inspire de l'idée de coopération, et elles l'ont poursuivie dans la mesure où l'indiquait l'opportunité. Tous les gouvernements signataires du Traité de Washington (1922) ont accepté les principes fondamentaux de cette politique. Mais son exécution rencontre des obstacles formidables; et quand nous examinons l'origine et la nature de ces difficultés, nous sommes en face du problème central: la reconstruction domestique de la Chine.

Or, nous avons constaté plus haut la nécessité de la coopération étrangère dans le développement constructif de la Jeune Chine. Nous savons déjà que Sun Yat-Sen l'a reconnu et l'action récente du gouvernement de Nanking en offre une nouvelle preuve. Il me semble que les nationalistes eux-mêmes

seraient prêts à recourir à la coopération dans certaines conditions. Ils ont déjà organisé un Comité National de Reconstruction dont le mandat déclare que « le comité a le droit de choisir et d'employer les experts, ou Chinois ou étrangers, en qualité de conseillers techniques », et les anciens administrateurs étrangers ont été réintégrés tout récemment dans le service des douanes et dans la gabelle du sel. Une coopération de cette sorte a une grande valeur dans les administrations fiscales de la Chine, mais son champ d'action effectif est très restreint ; et, d'ailleurs, elle ne touche pas au cœur du problème.

Nous arrivons ainsi à deux conclusions : d'une part, la politique nouvelle des Puissances, bonne en soi, se préoccupe des problèmes isolés des relations étrangères, en premier lieu, c'est-à-dire l'extraterritorialité, les concessions étrangères à Shangaï, Tientsin et ailleurs et la juridiction consulaire. Dans la question de l'autonomie fiscale seulement elle aborde un problème à la fois international et domestique. Par conséquent, les Puissances ne voient que très rarement l'ensemble de la question chinoise et ne la voient que du côté externe. D'autre part, les experts étrangers s'occupent seulement des questions administratives qui sont des questions de méthode et non de principe. Or, ce sont précisément les problèmes de principe auxquels les solutions manquent ; et la contribution apportée par la politique nouvelle des Puissances ou par l'expérience technique des conseillers étrangers, reste sans intérêt pour le nœud du problème.

La coopération étroite nécessaire à la solution des questions fondamentales présuppose une amitié et une communauté de sentiments et d'intérêts qu'on trouve rarement, presque jamais, entre les nations. Dans le cas de la Chine cette amitié n'existe pas, ou elle n'existe que dans les milieux qui sont hors de la politique. La pensée de la majorité des Chinois est saturée de préjugés xénophobes, et, à chaque tournant, l'on sent la force du sentiment anti-étranger. Mais le monde apprend la sagesse par l'expérience ; et même le Chinois xénophobe commence à entrevoir la possibilité d'une coopération dans laquelle les nations plus expérimentées dans les problèmes politiques et économiques que la sienne offriraient un secours précieux. Et nous, de notre côté, nous pouvons aider les Chinois à bannir les préjugés du passé. Nous avons aussi nos préjugés. Nous n'avons reconnu que rarement la souveraineté de la Chine.

Les mots qui sont, pour ainsi dire, les clefs de la diplomatie européenne en Chine, expriment notre sentiment de supériorité : *la tutelle, le contrôle, l'intervention, etc.*, etc. Il faut que nous les biffions de notre vocabulaire et que nous acceptions le conseil donné aux Puissances, à Noël 1926, par Sir Austen Chamberlain, de « désavouer sincèrement l'intention ou le désir *d'imposer* le contrôle étranger à la Chine ».

Pour nous, ainsi que pour les Chinois, le moment est venu de suivre une voie nouvelle.

Depuis la guerre, l'Europe a fait des progrès substantiels par l'action de la Société des Nations ; et, par contre, notre continent n'aurait pas mené à bien sa reconstruction d'après guerre ni si rapidement ni si effectivement sans la Société. Pour moi, en rentrant en Europe après une absence de plusieurs années, le phénomène le plus remarquable que je voie dans le paysage politique, c'est la Société des Nations. La place qu'elle occupe dans la pensée internationale, l'autorité toujours croissante qu'elle exerce, et le succès de sa méthode de coopération : voilà des raisons non pas de se livrer à un optimisme déraisonnable, mais d'avoir foi dans l'avenir. A présent, l'Asie ne connaît pas la Société parce qu'elle n'a pas eu l'occasion d'étudier les forces qui ont produit l'amélioration de l'Europe depuis la guerre ; et la Société souffre de l'ignorance, de l'indifférence et même de l'hostilité de maintes nations asiatiques. Les Chinois, voyant la Société des Nations à travers les lunettes de Moscou, se l'imaginent comme un engin de l'impérialisme camouflé en entreprise philanthropique. Il faut se débarrasser de cette conception erronée. Quant à moi, je connais certains Chinois qui commençaient à entrevoir que la solution de leur problème leur serait donnée par la Société du moment qu'ils en apprirent le vrai caractère.

L'instant propice n'est pas encore venu, pour la Société des Nations, d'entrer sur la scène chinoise, quoique les conditions s'améliorent de jour en jour. La fièvre de la révolution doit s'apaiser, et la Chine doit se convaincre et de la capacité de la Société et de sa bonne foi ; mais l'heure sonnera où les Chinois se tourneront vers Genève pour y trouver le secours nécessaire. Par cette voie nous arriverons au but ; car au sein de la Société des Nations il sera possible de réconcilier la souveraineté intégrale de la Chine et les droits légitimes des autres nations.

Hubert PHILIPPART
CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

COLLECTIONS
D'ANTIQUITÉS CLASSIQUES
AUX ÉTATS-UNIS

(PLANCHES I-VI)

Supplément de la *Revue de l'Université de Bruxelles*
n° 4, mai-juin-juillet 1928.

BRUXELLES
IMPRIMERIE MEDICALE ET SCIENTIFIQUE (Soc. an.)
34, rue Botanique, 34

1928

Collections d'antiquités classiques aux États-Unis

(Planches I-VI)

PAR

HUBERT PHILIPPART

Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles.

A Monsieur Léon Leclère.

Pendant les mois de juillet à novembre 1927, j'eus le rare privilège de visiter, sous les auspices de la C. R. B. Educational Foundation, les plus importantes des collections d'antiquités classiques aux États-Unis. Je rends grâces à l'Université de Bruxelles qui m'a honoré de cette mission et à la Fondation Universitaire qui m'a donné les moyens de m'en acquitter. Je tiens à marquer surtout ma reconnaissance envers mes confrères américains qui m'ont accueilli avec une courtoisie et une cordialité des plus touchantes. Et j'apporte ici, non pas le témoignage d'un inspecteur officiel à qui l'on ne montre que les avantages d'installations dont il n'a pas le loisir de vérifier par lui-même le fonctionnement réel, mais la déposition d'un témoin effacé, d'un hôte incommode, exigeant, opiniâtre. Pendant des journées entières dans les petites collections, pendant des semaines dans les grandes, j'ai mis à l'épreuve la complaisance des conservateurs et de leurs assistants : on a déplacé, monté, descendu des centaines et des centaines de pièces pour me permettre de les examiner dans les meilleures conditions possible d'éclairage et de confort ; on a requis dans les bibliothèques voisines ou éloignées les ouvrages que je désirais consulter ; on m'a ouvert les magasins de réserve et les ateliers de réparation ; on m'a confié les clefs des vitrines et des salles avec une simplicité amicale

qui ne s'oublie pas. Réconfortante leçon de solidarité intellectuelle dont notre particularisme outrancier devrait s'inspirer à l'occasion.

Nous connaissons imparfaitement par les livres les musées d'outre-Atlantique : des collections nées d'hier ne sont pas encore cataloguées ; d'autres, vieilles d'un demi siècle, ne répondent déjà plus aux descriptions publiées antérieurement ; les membres du personnel scientifique, débordés et conscients de vivre une période transitoire, remettent à d'autres temps la rédaction du catalogue définitif, ils se contentent de consacrer aux récentes acquisitions des notices provisoires dans les journaux et bulletins locaux ; ces périodiques ne nous parviennent qu'en très petit nombre, et les notices pèchent rarement par excès de sévérité. Dans ces conditions, j'ai cru faire œuvre utile en réunissant ici quelques renseignements précis sur l'état actuel des collections et sur les publications dont elles ont fait l'objet. Il va sans dire que j'ai vérifié toutes les inscriptions et toutes les références. Je suis autant que possible l'ordre chronologique dans l'énumération des pièces et je m'attache de préférence à celles qui sont très importantes, inédites ou peu connues. Je commencerai par quelques indications bibliographiques et des considérations d'ordre général.

L'organe principal des archéologues américains est, depuis 1886, l'*American journal of archeology* (A J A), revue trimestrielle dirigée par M. Elderkin et soutenue par l'*Archaeological Institute of America*. Cette institution, fondée en 1879, a créé l'*American School of Classical studies* d'Athènes, en 1881, et de Rome, en 1895, l'*American Academy* de Rome, en 1913. Elle compte aujourd'hui 3000 membres (1).

C'est un Allemand et un Anglais qui ont, les premiers, inventorié partiellement les antiquités dispersées dans les différents

(1) Voici la liste des principales fouilles conduites par les Américains au cours des dernières années : 1) Antioche de Pisidie : D. M. ROBINSON, *A J A*, 1924, p. 434-444, 1925, p. 91 sq., 1926, p. 125 sq. — 2) Argos, Héraion : BLEGEN, *A J A*, 1925, p. 413 sq. — 3) Carthage : B. K. DE PROROK, *Excavations of the sanctuary of Tanit, Smithsonian Report*, 1925, p. 569-574 ; FR. W. KELSEY, *Excavations at Carthage, 1925, A preliminary report*, New-York, 1926 ; D. B. HARDEN, *A J A*, 1924, p. 80, 1927, p. 297-310, 20 fig. — 4) Colophon : *A J A*, 1923, p. 67. — 5) Corinthe (B. H. HILL et T. L. SHEAR) : *A J A*, 1925, p. 355, 381-397, 1926, p. 44-57, 444-463,

centres des États-Unis. En 1905, Furtwängler a signalé les pièces qui avaient particulièrement attiré son attention dans sept des villes où il avait séjourné l'année précédente, année du congrès international de Saint-Louis. En 1918, M. Beazley a cherché à rattacher aux 88 ateliers athéniens dont il affirmait l'existence, la plupart des vases attiques à figures rouges des collections américaines; ses *Attische Vasenmaler* de 1925 contiennent un index topographique détaillé pour la céramique attique comprise entre l'époque d'Oltos et celle de Meidias. A ce précieux répertoire il faut évidemment ajouter ceux de M. S. Reinach pour les vases, la statuaire et les reliefs, et les chroniques archéologiques du même auteur réunies depuis peu en volumes. Dans les ouvrages de feu Hoppin (1919 et 1924) sont reproduits presque tous les vases signés, à figures noires ou rouges; dans les deux tomes de M. Fairbanks (1907 et 1914), on trouvera une étude et un classement sérieux des lécythes à fond blanc. De son côté, M. Chase a eu l'heureuse idée de faire, dans les leçons qu'il a données sur la sculpture grecque et romaine au Lowell Institute de Boston en 1919, une large place aux originaux que possède son pays: son livre ne s'adresse pas aux spécialistes mais peut leur rendre de grands services par son abondante illustration.

Bibliographie générale et clef des abréviations. — *Bulletin of the archaeological Institute of America*, vol. XVII, décembre 1926: *Annual reports*, edited by ROLLIN H. TANNER, general secretary. — Furtwängler = *Neue Denkmäler antiker Kunst III. Antiken in den Museen von Amerika, Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Klasse der Akademie der Wissenschaften zu München*, 1905, Heft II, p. 241-280, 11 figures et 9 planches hors texte (nombreuses pièces du Metropolitan Museum). — Beazley, *Amer.* = J. D. BEAZLEY, *Attic red-figured vases in American museums*, Cambridge, Harvard University Press, 1918, in-4°, 235 pages, 118 figures; *Att.* = *Attische Vasenmaler des rotfigurigen Stils*, Tubingen, Mohr, 1925, in-8°, 612 pages. — S. REINACH, *Répertoire des vases peints grecs et étrusques*, Paris, Leroux, 1922, 2 vol. in-8° (série de corrections par ST. B. LUCE, *Notes on « Lost » vases*, *A J A*, 1917, p. 409-416, 1920, p. 271-272, 1923, p. 184-187, 1925, p. 188-190, 1927, p. 177-179); *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, Paris, Leroux 2° édit.,

1927, p. 70-79, 450-461. — 6) Egypte (REISNER): *Mus. Fine Arts Bull.*, Boston, avril 1923, p. 11 (rhyton de Méroé). — 7) Némée: C. W. BLEGEN, *Art & arch.*, mars 1925, *A J A*, 1927, p. 421-440. — 8) Sardes: H. C. BUTLER, *A J A*, 1914, p. 425-437, *The temple of Artemis (Publications of the American Society for the Excavation of Sardis, II, I)*, Leyde, 1925; T. L. SHEAR, *A J A*, 1922, p. 389, 1927, p. 19-25. — 9) Sizma (entre Laodicée et Iconium): D. M. ROBINSON, *A J A*, 1927, p. 26-50, 39 fig. — Résumé général: *Art & arch.*, XIV, p. 171-260.

1908-1924, 7 vol. in-8° (*Index*, t. V, 2, p. 541 sq.); *Répertoire de reliefs grecs et romains*, t. II, Paris, Leroux, 1912, p. 196-208 (ces trépièdes de la collection Lœb, p. 209-210, exposés aux Fogg Museum de Cambridge en 1907, ne sont plus aux États-Unis); *Monuments nouveaux de l'art antique*, Paris, S. Kra, 1924, 2 vol. in-4°. — Hoppin, *Red-fig.* = J. C. HOPPIN, *Handbook of Attic red-figured vases*, Cambridge, Harvard University Press, 1919, 2 vol. in-8°; *Black-fig.* = *Handbook of Greek black-figured vases*, Paris, Champion, 1924. — Fairbanks = ARTHUR FAIRBANKS, *Athenian lekythoi*, New-York, Macmillan, 1907-1914, 2 vol. in-8°. — Chase = GEORGE H. CHASE, *Greek and Roman sculpture in American collections*, Cambridge, Harvard University Press, 1924, in-8°, 222 pages, 262 figures. — Muséologie: BENJAMIN IVES GILMAN, *Museum ideals of purpose and method*, 2^e édit., Boston, 1923; WILLIAM CLIFFORD, *Bibliography of museums and museology*, New-York, 1923; LAURENCE V. COLEMAN, *Manual for small museums*, New-York, 1927.

Dans un pays comme les États-Unis où l'activité économique se déploie avec une intensité prodigieuse, les musées n'occupent encore qu'une place relativement restreinte. On peut s'étonner qu'ils n'aient pas suivi de plus près la formation des Universités dont quelques-unes remontent aux XVII^e et XVIII^e siècles. En comparaison des capitaux formidables engagés dans des entreprises commerciales ou industrielles, les budgets des collections d'art semblent mesquins. Pourtant, les dotations, dons, legs ou subsides, atteignent des sommes tellement supérieures à celles dont nous disposons chez nous que nous pouvons à peine croire à leur réalité. Le *Museum of Fine Arts* de Boston débute en 1869 avec \$ 25.000, puis reçoit coup sur coup des libéralités s'élevant à \$ 93.000, 100.000, 125.000, 250.000, 800.000, 1.000.000, etc.; le total annuel des cotisations passe progressivement de \$ 11.000, en 1889, à \$ 50.000, soit le quart des dépenses, en 1920, et à \$ 73.000 en 1926 (2949 membres). Et cela n'est rien à côté des fortunes mises à la disposition du *Metropolitan Museum* de New-York, le musée le plus riche du monde. Fondé en 1870, il obtient en 1871 \$ 106.000 de souscriptions, reçoit en 1883 un premier legs de \$ 100.000 bientôt suivi de plus importants, entre autres \$ 5.000.000 en 1901, \$ 1.500.000 en 1908, \$ 2.600.000 en 1910, \$ 1.900.000 en 1912, \$ 1.000.000 en 1918, sans compter les dons de collections dont certaines sont estimées à plus de trois millions de dollars. Le rapport de 1923 énumère les noms de soixante *Benefactors*, or ce titre n'est accordé qu'à ceux qui ont fait un don supérieur à \$ 50.000. Spectacle tonifiant aussi pour le vieil idéal européen que celui de ces « barons de l'acier », de ces rois du coton et du pétrole apportant leur tribut à la crèche du sentiment.

On se demande parfois si une telle surabondance de ressources et le désir de grossir rapidement leurs collections ne rendent pas les Américains imprudents dans l'acquisition des antiquités. Ne sacrifient-ils pas la qualité à la quantité ? Leurs galeries ne sont-elles pas bourrées de faux ? Qu'on se rassure : les archéologues de Boston et de New-York sont aussi aptes que leurs confrères de Londres et d'Athènes à déceler les imitations modernes, et ils s'entourent de toutes les précautions désirables pour l'achat d'objets destinés à leurs départements. Mais ce qui y a introduit en contrebande des pièces douteuses, ce sont les cadeaux de particuliers : certains musées secondaires, où manque le contrôle d'un spécialiste, offrent un peu l'aspect d'un magasin de bric-à-brac et réclament un sérieux nettoyage. Dans les musées importants, le service compétent a le courage de dénoncer les erreurs commises dans le passé : au *Metropolitan Museum*, on lit sur une vitrine remplie de figurines de terre cuite : « All the statuettes in this case are modern forgeries. » (salle VI, P) ; dans le *Twenty-fifth annual report* du *Museum of Fine Arts* (Boston, 1901, p. 22), M. E. Robinson frappe d'athétèse 25 « Tanagréennes » dont 22 étaient entrées ensemble dans la section en 1879. Les professeurs de *Princeton University* ne se dissimulent pas le caractère apocryphe de quelques-uns des documents exposés dans leur musée (peinture et mosaïque « romaines »). Un peu partout il y a des vases outrageusement repeints — pas plus qu'en Europe cependant —, et le mauvais goût des restaurateurs s'est attaqué principalement aux dessins sur fond blanc qui se prêtent le plus facilement à la retouche : c'est le cas pour les deux lécythes de Princeton, les deux du *Memorial Hall* de Philadelphie et les trois de Brunswick (n^{os} 334.4, 16 et surtout 47), pour deux des lécythes du *Fogg Museum* de Cambridge (n^{os} 2.08 et 2267) et quatre ou cinq de Washington (n^{os} 330. 656, 657, 659, 661, 662). Repeint aussi le lécythe dont M. Pottier avait donné en 1883 (*Lécythes blancs att.*, pl. 3) une reproduction en couleurs et qui appartient maintenant au *Metropolitan Museum* (21.88.17) (1). J'ai constaté d'ailleurs après coup que le *Bulletin*

(1) Remarquer que dans beaucoup de musées les deux premiers chiffres du numéro d'inventaire rappellent l'année de l'acquisition de la pièce. Ici, par exemple, il s'agit d'un lécythe acheté en 1921.

de correspondance hellénique de 1879 (p. 178) signalait déjà les restaurations : caducée et chevelure d'Hermès, tête et chiton de Charon, manteau du jeune homme. Il serait intéressant de savoir ce qu'il y a vraiment d'antique dans la peinture semblable de Berlin dont Riezler dit : « Eindruck beinahe der eines neuen Stückes. » (*Weissgr. att. Lekythen*, t. I, p. 117, II, pl. 45). Plusieurs autres vases de cette catégorie portent d'abondantes additions modernes parmi ceux qu'a publiés dernièrement le *Bulletin* de New-York (par exemple : 1923, p. 192, fg. 1, et 1925, p. 49, fg. 3, p. 50, fg. 4); il y en a aussi plus d'un à Boston, et ce n'est qu'à titre de curiosité qu'on y expose encore la coupe Tyskiewicz décorée d'une baroque histoire de Néphélé (*Monuments Piot*, 1928, p. 136, n° 44). Parmi les sculptures suspectes, citons les têtes de Dionysos, à Boston (Caskey, n° 26), et d'Athéna, à New-York (Chase, fg. 180), le *Diogène* aux quatre cinquièmes refait du musée de cette ville (*A J A*, 1927, p. 288, fg. 4). Il est permis aussi de ne pas partager l'optimisme de M. Chase à l'endroit de la *Vénus Montalvo* qui orne actuellement les jardins de M. John D. Rockefeller à Kijkuit sur l'Hudson (1). Le magnifique bol d'or du musée de Boston qui proviendrait d'Olympie (*Mus. F. A. Bull.*, 1922, p. 65 sq.) provoque une telle surprise qu'il s'y mêle inévitablement un peu d'inquiétude : l'inscription où le nom des Cypsélides s'associe à celui de la ville d'Héraclée ne suffit pas à la dissiper. Quant à la statuette chrysiléphantine (*A J A*, 1915, p. 237-249, pl. 10-16) et au triptyque (Caskey, n° 17) du même musée, ils se défendent bien contre les attaques d'une hypercritique peut-être malveillante.

Avant de passer à l'examen du contenu des principales collections, je voudrais en proposer un classement. Elles se divisent, me semble-t-il, en trois groupes :

I. Celles qui visent au plaisir et à l'éducation du public en général.

1. *Museum of Fine Arts*, Boston ; 2. *Metropolitan Museum*, New-York ; 3. *National Museum*, Washington ; 4. *Art Museum*, Worcester ; 5. *Memorial Hall*, Philadelphie ; 6. *Brooklyn Museum* ; 7. *Fenway Court*, Boston ; 8. *Museum of Art*, Baltimore.

(1) Chase, p. 145, fig. 170. Cf *Art & arch.*, V, p. 180 sq., 298 sq.

Elles dépendent du Gouvernement Fédéral, d'un État, d'une ville ou d'un simple conseil d'administration privé (Board of Trustees).

II. Celles qui servent à l'instruction des étudiants d'une Université ou d'une École des Beaux-Arts.

A. 1. *Fogg Art Museum*, Cambridge; 2. *University Museum*, Philadelphie; 3. *Rhode Island School of Design*, Providence; 4. *University Museum*, Princeton; 5. *Bowdoin Museum of Fine Arts*, Brunswick; 6. *Farnsworth Museum of Art*, Wellesley.

B. 1. *Stoddard Collection*, New-Haven; 2. *Collection of the Baltimore Society of the Archaeological Institute*, Johns Hopkins University; 3. *College Collection of Greek vases*, Bryn Mawr; 4. *Collection of the New York University*.

Les premières (A) sont largement ouvertes au public; les suivantes (B) ne sont ordinairement accessibles qu'aux travailleurs.

III. Celles qui appartiennent à des particuliers ou à des sociétés savantes et n'accueillent qu'assez rarement des visiteurs.

1. *Hearst Collection*, New-York; 2. *Gallatin Collection*, New-York; 3. *Morgan Collection*, Princeton; 4. *David Robinson Collection*, Baltimore; 5. *Philosophical Society*, Philadelphie.

Je n'ai mentionné, suivant une gradation descendante dans chaque groupe, que les collections que j'ai vues personnellement. Je dirai un mot des autres à la fin de cet article. On trouvera une liste assez complète des musées de toute espèce dans *Museum Work*, VIII, 5, avril 1926, p. 130-155 (published by the *American Association of Museums*).

I

BOSTON, Massachusetts.

Museum of Fine Arts.

C'est le premier des musées américains pour l'art chinois, japonais et hindou; c'est aussi le premier pour l'art grec. Il s'ouvrit au public le 3 juillet 1876 et comporta, dès le mois de mars 1887, un département d'antiquités classiques dont on nomma conservateur M. Edward Robinson, actuellement direc-

teur du Musée Métropolitain. Installé d'abord Copley Square, il fut ensuite transféré Huntington Avenue dans des bâtiments payés trois millions de dollars qu'on inaugura le 15 novembre 1909. Conçus sur un plan rationnel, facilement extensibles, ces nouveaux locaux offrent l'avantage d'isoler les sections l'une de l'autre au moyen de longs corridors indépendants et de placer chacune d'elles dans un cadre approprié, généralement très sobre. Celle qui nous concerne occupe à l'extrémité d'une aile dix salles distribuées en deux étages autour d'une sorte de grande cour centrale fermée, avec galerie supérieure : deux salles du bas ne contiennent que des vases, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents, une salle de l'étage supérieur et la galerie en pourtour sont réservées aux sculptures, quatre salles du même niveau renferment pour la sculpture et la céramique des pièces de choix rangées dans l'ordre chronologique. En somme, tantôt c'est le principe du synchronisme qui prévaut, et tantôt celui de la séparation des genres. J'avoue que deux des salles du haut abritent de tels chefs-d'œuvre que le visiteur le moins averti s'y sent retenu par la qualité de spécimens judicieusement triés. On a ménagé là une oasis à l'intention des gens pressés, inattentifs, délicats. Je n'hésite cependant pas à m'insurger contre ces concessions faites aux dilettantes aux dépens de l'histoire. C'est un non-sens que de maintenir à l'intérieur d'un musée la dispersion des produits d'un même atelier, d'exposer à deux étages différents les vases d'un même peintre. Que la céramique soit séparée ou non de la sculpture, il faut qu'elle ne forme qu'une seule série dominée jusque dans les subdivisions géographiques par une sévère chronologie. Ce principe auquel devraient céder les questions d'organisation matérielle — par exemple le petit jeu des vitrines symétriques et des pendants numériques — n'a été assez strictement appliqué qu'au Musée Métropolitain. Soit dit en passant, il y aurait encore un progrès à faire dans ce sens au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Sculpture.

M. Caskey qui dirige la section depuis 1912 a publié en 1925 un remarquable catalogue des sculptures. Sur les 150 pièces que possède le musée, 5 seulement proviennent de fouilles régulières :

2 ont été trouvées à Naukratis en 1888 (Caskey, n^{os} 1 et 2) et 3 à Assos (Caskey, n^{os} 7-9). La plupart ont été acquises indirectement, par l'entremise de deux experts dévoués, MM. E. P. Warren et John Marshall dont beaucoup d'autres collections empruntent aussi, discrètement, les bons offices. C'est à eux que M. Beazley a dédié son livre de 1918. Il ne m'appartient pas de dire comment ils s'y prennent pour drainer de l'autre côté de l'Océan les œuvres les plus remarquables qu'on exhume en Europe, mais on comprendra facilement quel peut être le rôle du dollar sur les marchés plus ou moins clandestins et dans les ventes publiques. Pendant trois siècles, de 1560 à 1860, la Belgique a vu se former sur son sol et passer à l'étranger d'admirables collections d'antiquités — celles des Granvelle, des Rubens, des Rottiers, pour ne citer que les plus célèbres — dont elle n'a guère conservé que le souvenir. Presque tous les pays de notre continent subissent aujourd'hui le même sort : chaque fois qu'une heureuse trouvaille rend à la lumière un objet d'art grec ou romain, chaque fois qu'un amateur meurt en laissant à ses héritiers un cabinet archéologique, on assiste à l'exode de ces richesses vers le Nouveau Monde. C'est ainsi que le grand triptyque de marbre et tant de chefs-d'œuvre céramiques ont passé à Boston, que le meilleur de la collection P. Arndt de Munich a été réservé à l'Université de Yale, que New-York s'est peuplé de statues et de poteries grecques. Depuis la guerre surtout, les États-Unis n'ont plus à redouter que la concurrence assez faible de la monnaie anglaise et danoise.

Aucune sculpture des collections américaines n'a fait autant parler d'elle que le relief tripartite (Caskey, n^o 17). On prétend qu'il fut trouvé à Rome en même temps que le « Trône Ludovisi », en 1887. Transporté d'abord secrètement en Angleterre, il n'entra au musée de Boston qu'en 1909. Sur la face principale, un jeune homme ailé, debout entre deux femmes assises sur des coussins, tient de la main gauche le fléau d'une balance dont les plateaux portent des éphèbes : celui de gauche semble le plus lourd, ce qui fait la joie de la femme qui l'observe, tandis que la femme de droite incline la tête avec affliction. Sur les faces latérales, deux personnages assis : un éphèbe nu jouant de la lyre et une vieille servante toute ridée. Le mystère qui entourait la découverte plane aussi sur l'interprétation : les deux triptyques ont à peu près les mêmes dimensions et sont tirés du

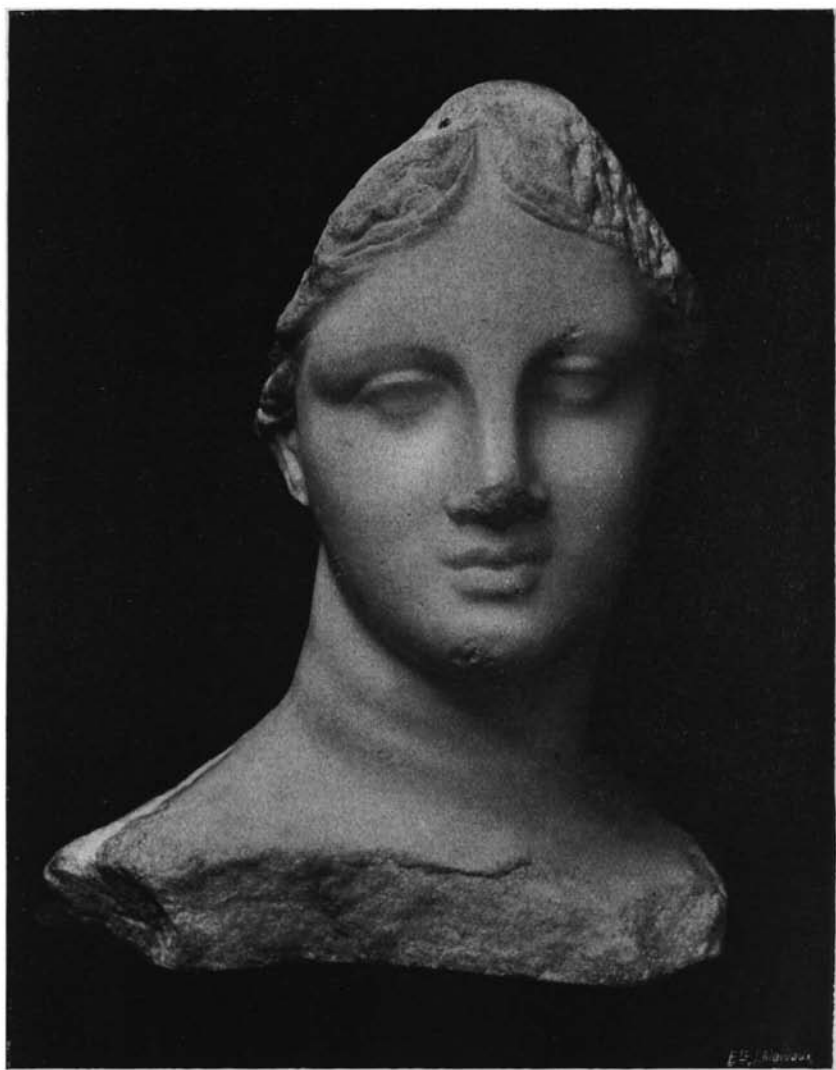
même marbre des îles à patine claire; leurs compositions dérivent d'idées analogues, bien que la valeur artistique de celui de Rome soit supérieure. Mais que signifient ces sujets à cinq personnages? Quelle destination pouvaient avoir ces blocs sculptés de 1 m 50 sur 0 m 80 environ? Après une étude approfondie de toutes les thèses en présence — la plus séduisante est celle de M. Studniczka: Naissance d'Aphrodite (Rome); Légende d'Adonis (Boston) —, M. Caskey s'est borné à proposer les conclusions suivantes: les reliefs en cause décoraient les extrémités d'un long autel rectangulaire; les sujets attendent toujours une interprétation définitive, le symbole fondamental étant celui d'un retour à la vie; le style atteste une influence des fresques de Polygnote.

Deux marbres du IV^e siècle jouissent aussi à juste titre d'une grande renommée: le Zeus qui provient de Mylasa, en Carie, et la jeune déesse découverte à Chios, pendant la guerre de Crimée

Quelque indépendante qu'elle soit déjà de l'art de Phidias, la tête de Zeus (Caskey, n° 25), jadis posée sur un corps drapé, reste pour nous l'original le plus rapproché de la statue chrysléphantine d'Olympie dont on ne possède aucune copie. La sérénité du père des dieux et des hommes a pris sous l'influence praxitélienne un caractère de bonté, de douceur indulgente, qui annonce le type byzantin du Christ. Le front bas avec son encadrement de cheveux ondulés et les yeux aimants charment par leur beauté féminine; les oreilles sont petites; la bouche entrouverte semble remuer; la lèvre supérieure, très courte et peu charnue, s'incurve entre les bourrelets de la moustache. Le nez est malheureusement restauré. A droite du visage, la surface bien nettoyée a recouvré sa blancheur brillante.

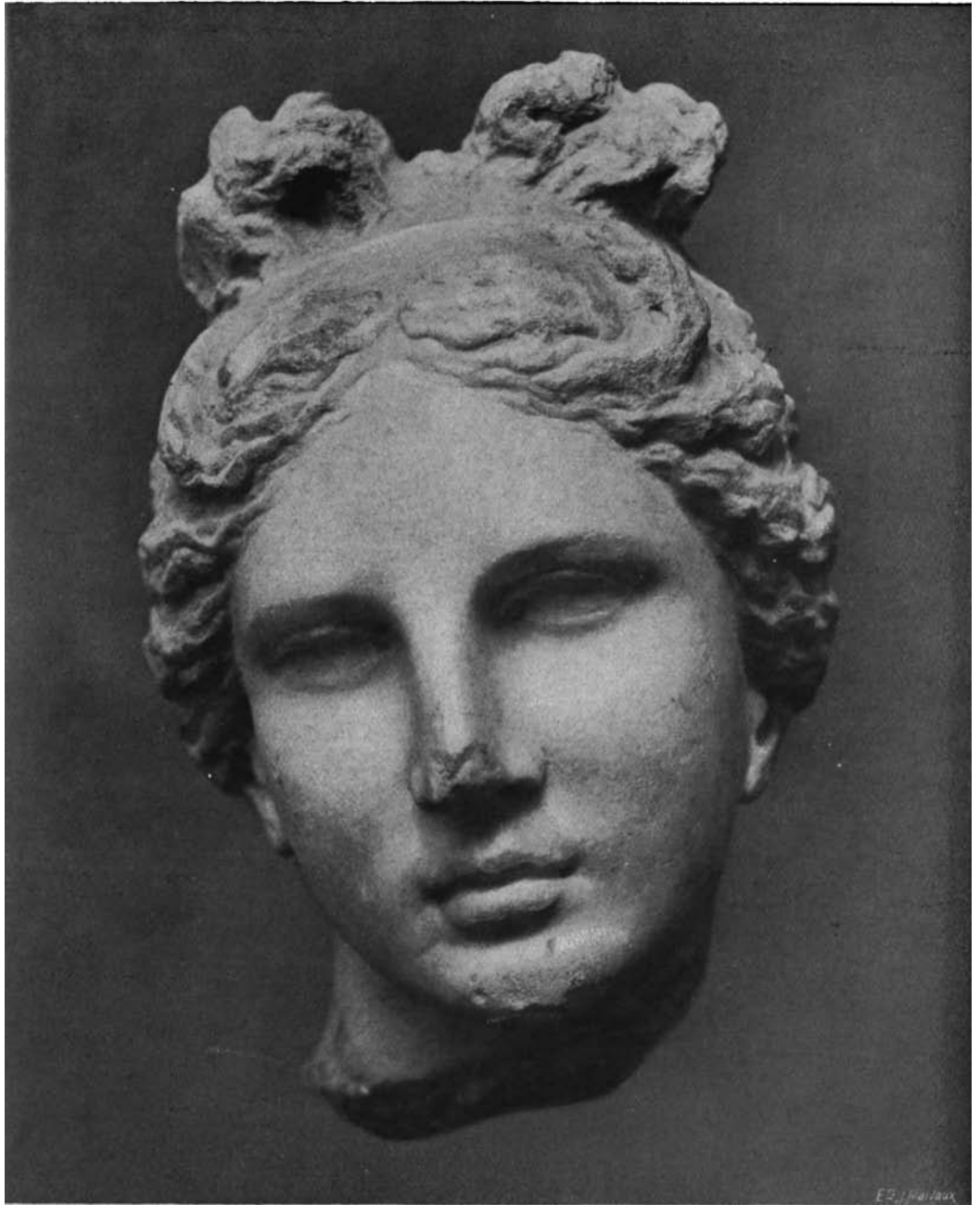
Planche I (1). Un bain d'acide, qui n'a épargné qu'une partie du cou, a au contraire privé de sa fleur l'épiderme de la tête féminine (Caskey, n° 29). Mais la teinte un peu crayeuse n'en altère pas la ravissante pureté: grâce juvénile, sans apprêt ni niaiserie, alliée à une fermeté candide, à une gravité voilée, regard où se reflète une âme qui s'éveille à peine et que guette déjà la douleur. Rodin en disait: « Je me rappellerai toute ma

(1) Je remercie vivement Miss Richter et Mr. Caskey qui ont bien voulu m'autoriser à reproduire ici quelques œuvres des musées de New-York et de Boston.



LA JEUNE DÉESSE DE CHIOS.

Marbre parien du IV^e siècle (Haut. 0^m36): — Boston, *Museum of Fine Arts*.



TÊTE D'APHRODITE.
Marbre parien du IV^e siècle (Haut. 0^m288). — Boston, *Museum of Fine Arts*.

vie l'impression définitive qu'elle me fit le premier jour où je la vis : ce buste immortel est entré dans mon existence comme un bienfait des dieux. » (*Le Musée*, t. I, Paris, 1904, p. 298). Sur la bouche étroite, pas plus large que les narines, ondule un ruban d'ombre légèrement pâlie par la transparence opaline. Un arc sévère, tranchant, géométrique, borde de chaque côté la convexité du nez qui prolonge, sans dépression d'aucune sorte, celle du front. L'œil gauche est plus allongé que le droit. Une étoffe rapportée, probablement un pan du manteau, servait de coiffure : elle était fixée sur les deux plans inclinés au moyen d'attaches dont il ne reste que les trous.

Planche II. Elle n'est pas moins charmante la tête d'Aphrodite en marbre de Paros avec son ovale délicat et ses bandeaux soyeux couronnés d'une double houppe (Caskey, n° 28). Comme les précédentes, elle devrait s'encaster dans une statue drapée de grandeur nature.

Bien d'autres morceaux de sculpture offrent de l'intérêt : la stèle attique de la femme au miroir (Caskey, n° 23) ; l'Aphrodite assise sur une oie (n° 36), œuvre postérieure d'un siècle à la coupe D 2 du British Museum ; les torsos de jeune athlète et de jeune fille (n°s 41 et 52) ; les reliefs représentant la mort de Priam (n° 99) et Mithra Tauroctone (n° 106) ; le buste de Ménandre (n° 86) — il y en a trois autres de ce poète aux États-Unis — et le relief de Palmyre (*Bulletin*, août 1927, p. 56). Le portrait de Romain (n° 108), terre cuite d'un réalisme saisissant (front chauve, nez aquilin, bouche petite et édentée, gorge flasque), semble obtenu au moyen d'un masque pris sur la personne vivante.

Notons encore six miroirs étrusques gravés (*AJA*, 1917, p. 365-386) et deux bronzes de valeur : l'expressive tête féminine du IV^e siècle (Artémis ?) qui provient de la collection Tyskiewicz (n° 56) et la tête masculine romaine trouvée dans le Tibre (n° 132).

Céramique.

La collection de vases antiques n'est pas seulement la plus importante des États-Unis, c'est une des principales du monde pour les figures rouges. Cataloguée par M. Edw. Robinson en 1893, elle a presque doublé depuis. J'ai compté dans les salles du haut 134, dans la longue salle du bas 370 exemplaires

entiers et 40 fragments, soit 544 pièces auxquelles il faut ajouter celles qui sont conservées en magascin, 143 de la fabrique d'Arezzo et les séries chypriotes, géométriques, naucratites, attiques exposées dans la grande salle carrée. Le total dépasse un millier de poteries. M. Fairbanks s'est chargé de rédiger le nouveau catalogue : le tome I, qui s'arrête à la fin des figures noires, sortira de presse prochainement. M. Caskey compte publier cette année dans un album in-folio un choix de peintures à figures rouges et deux ou trois spécimens à fond blanc.

Je ne puis songer à passer en revue tout ce qu'il y a d'intéressant dans les vitrines de Boston ; force m'est de m'en tenir à l'essentiel. Je laisserai donc de côté la discussion des attributions dont j'ai parlé dans la *Revue belge de philologie* (avril 1928) et l'étude approfondie des vases à fond blanc et en forme de figurines qui prendra place dans mon article des *Monuments Piot* (tome XXIX) et dans ma monographie sur *Sotadès*.

STYLE GÉOMÉTRIQUE.

Deux pithoi de Théra (?), VII^e siècle. *A J A*, 1914, p. 297-301. — Oenochoé. *Bulletin*, 1925, p. 15-16.

STYLE ARCHAÏQUE.

Figures noires. — Trois pinakes attiques. Deux de la première moitié du VI^e siècle : 1. *Prothésis*. 2. Trois femmes s'arrachant les cheveux. Ne me semblent pas plus anciens que celui du Musée du Cinquantenaire (A 1376) dont on vient de retrouver la partie droite au Louvre (phot. Giraudon 25828). *Bulletin*, août 1927, p. 55. — 3. Fragment 10.194, de la seconde moitié du VI^e siècle. Il ne subsiste que la partie supérieure de gauche : trois hommes font de la main droite le salut au mort. Même sujet que sur les pinakes du Musée du Cinquantenaire (Furtwängler, *Coll. Somzée*, p. 67, n^o 94), du Louvre (A 3 : Benndorf, *Gr. und Sic. Vasenb.*, pl. I), d'Athènes (C. C. 845 : Reinach, *Rép. vases*, I, p. 513, 7), etc.

Coupe *A J A*, 1913, p. 1-13, fg. 1-2 : A. Circé et les compagnons d'Ulysse. B. Ulysse offrant du vin à Polyphème, cf. deux lampes du Musée d'Athènes et une du Musée du Cinquantenaire.

Une amphore et une coupe fragmentaire portant la signature d'Amasis. *A J A*, 1907, p. 150 sq., pl. XII-XIII.

Amphore à double technique attribuée à Andokidès : A. Figures noires : Héraklès et le taureau crétois. B. Figures rouges : même sujet. *Coll. Forman*, n° 305, pl. V-VI.

Figures rouges. — Deux cauthares signés du potier Nikosthénès : 1) 00.334, le plus célèbre. Sur la tranche du pied : ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ Ο. Belle forme de canthare aux anses larges et fortes ; grande sûreté de trait. Dionysos et ses acolytes occupent la face principale qui est supérieure au revers. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 227 ; Beazley, *Att.*, p. 43. — 2) 95.61. Sur la tranche du pied : ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΕΠΟΙΕ[Σ]ΕΝ (fac-similé dans *Coll. E. Piot*, p. 56, n° 213). La forme est moins ample, moins riche ; des palmettes remplacent les scènes du registre inférieur ; les sujets ont été probablement en partie effacés à cause de leur obscénité ; certains raccourcis audacieux n'en rachètent pas la banalité. Beazley, *Att.*, p. 43.

Deux coupes attribuées à Skythès : 1) 10.198. Int. : Sphinx. ΕΠΙΛΥΚ[ΟΣ] ΚΑΛΟΣ. Très beau dessin, fine incision autour de la tête, aucun détail intérieur. Rev. : petits personnages d'aspect amusant qui ressemblent singulièrement à ceux du revers de la coupe d'Hégésiboulos, New-York 07.286.47. Aux fragments que possédait M. Warren en 1910 sont venus s'ajouter en 1921 deux fragments de Leipzig et quatre d'Oxford. *Mon. Piot*, 1903, p. 161, fg. 7, 1913, p. 127, pl. VIII, 1 ; Beazley, *Att.*, p. 41, n° 15. — 2) 10.201, fragment. Int. : Silène et Ménade. ΕΠΙΛΥΚΟ Incision autour des cheveux. Le profil de la Ménade et sa jambe gauche se retrouvent sur la coupe Rayet, Louvre C A 1527. *Mon. Piot*, 1903, p. 167, fg. 10, 1913, p. 127, n. 1, a, cf. pl. 7, 2 ; Beazley, *Att.*, p. 41, n° 23.

Hydrie 13.200, vers 500 : un charpentier achève le coffre où vont être enfermés Danaé et Persée. Beazley, *Amer.*, fg. 32. — Des huit autres vases qui portent différentes scènes de la légende de Danaé, trois sont aux États-Unis : 1) Kalpis de Boston 03.792, vers 470/460 : la tête de Danaé est d'un beau style classique. *Mon. Piot*, 1903, p. VIII. — 2) Stamnos de New-York 17.230.37, vers 480/470. *AJA*, 1923, p. 279 sq., fig. 17-18. — 3) Petit lécythe à figures noires, Providence 25.084 (haut. : 132 mm.) : la mère et son fils sortent la tête du coffre.

Coupe signée du potier Chachrylion 95-33. Ménade. +Α+PVLION ΕΠΟΙΕΣΕΝ. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 150. — Lécythe à figures

rouges signé du potier Galés 13.195 : vaches conduites au sacrifice : ΛΑΛΕΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ. Hoppin, *Ibid.*, p. 462.

Belles coupes de même style et de même technique attribuées au peintre du Panaitios kalos (Beazley, *Att.*, p. 165 sq.) : 1) 98.876. Int. : éphèbe tenant des haltères. ΑΘΕΝΟΔΟΤΟΣ ΚΑΛΟΣ. Excellent dessin archaïque, très bien conservé. Rev. : scènes de palestre. — 2) 01.8020. Int. : discobole. ΠΑΝΑΙΤΙΟΣ ΚΑΛΟΣ. L'état de conservation n'est pas aussi parfait. Rev. : palestre. Beazley, *Amer.*, fg. 51. — 3) 01.8021. Int. : athlète mesurant le ceste. ΑΘΕΝΟΔΟΤΟΣ ΚΑΛΟΣ. Rev. : combat. — 4) 95.27. Int. : deux komastes debout, dont l'un joue de la double flûte. ΕΥΦΡΟΝΙΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ (rétrograde). Rev. : komos. ΠΑΝΑΙΤΙΟΣ ΚΑΛΟΣ. Fort endommagée. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 387. — 5) 01.8018. Int. : deux komastes, dont l'un vomit et l'autre joue de la double flûte. ΕΠΙΔΡΟΜΟΣ ΚΑΛΟΣ. — 6) 10.179. Int. : Silène assis sur une outre. ΛΕΑΑΡΟΣ ΚΑΛΟΣ ΑΘΕΝΟΔΟΤΟΣ ΚΑΛΟΣ. Revers noir.

Deux vases de la même main, attribués au peintre de Brygos (Beazley, *Att.*, p. 179-180) : 1) Skyphos 10.176 : palestre. *A J A*, 1915, fg. p. 130, 131, 134, pl. 7-8. — 2) Coupe 01.8038 : athlète. *Ibid.*, pl. 9. — Caskey attribue aussi à ce peintre l'amphore 26.61 : *Bulletin*, 1926, p. 39-40 : A. Citharède. B. Auditeur.

Quatre coupes signées du peintre Douris : 1) 00.338. Int. : Discobole. ΔΟΥΡΙΣ ΕΛΑΡΑΦΕΝ. Rev. : combat. Ce n'est pas une œuvre de premier ordre : dessin assez banal et rapide, lignes assez mal conservées. L'inscription +ΑΙΡΕΣΤΡΑΤΟΣ ΚΑΛΟΣ et les jambes nues fléchies se retrouvent aussi sur le canthare de Bruxelles. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 229. — Style analogue : coupe 01.8029. Int. : éphèbe à la vasque. ΗΠΠΟΔΑΜΑΣ ΚΑΛΟΣ. Revers noir. Perrot-Chipiez, X, fg. 341. — 2) 95.31 : Zéphyre enlève Zacinthe. ΔΟΥΡΙΣ ΕΛΑΡΑΦ[Σ]ΕΝ + ΑΙΡΕΣΤ[ΡΑΤΟΣ] ΚΑ[ΛΟ]Σ. Coupe étroite et fine, bordée de jolies petites palmettes, bien adaptée au sujet érotique. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 225 (placer les personnages horizontalement). — 3) 98.930. Int. : komaste dansant. ΔΟΥΡΙΣ ΕΛΑΡΑΦΕΝ. Rev. komos (en partie effacé). Dessin soigné, agréable par sa précision, académique. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 226. — 4) 00.499. Int. : Dionysos au canthare. ΔΟΥΡΙΣ ΕΛΑΡΑΦΕΝ. Rev. : Silènes et Ménades. ΗΠΠΟΔΑΜΑΣ ΚΑΛΟΣ. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 230.

Quatre vases signés du potier Hiéron : 1) Canthare 98.932. A. Poseidon luttant contre un Géant, cf. amphore R 303 du

Musée du Cinquantenaire. B. Dionysos luttant contre un Géant, scène beaucoup plus rapprochée que ne le pense Pollak (p. 32) de celle qui décore la coupe de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, cf. stamnos de Boston 00.342, Beazley, *Amer.*, fg. 87, *Att.*, p. 335. Inscription peinte sur le pied, suspectée à tort : $\text{IEPON MILONTOC EΠOIEI}$. Pollak, *Zwei Vasen...*, 1900, pl. IV; Beazley, *Att.*, p. 319. — 2) Coupe 98.931, fragmentaire (nombreuses restaurations). Int. : Télèphe et Teuthras (?). Rev. : Télèphe et Agamemnon. Signature incisée sur l'anse : HIEPON EΠOIEEEN . Pollak, *Zwei Vasen*, pl. I-III; Beazley, *Att.*, p. 225; Séchan, *Etudes sur la tragédie gr.*, 1926, p. 121, n. 6. — 3) Coupe 95.28, de la même main que la précédente. Int. : Enlèvement de Céphale par Eos. Rev. : Les parents de Céphale se précipitent à l'endroit où il a disparu (Pfuhl, *Zeich. u. Mal.*, I, p. 471). La tête du vieil esclave est une des plus expressives dans une des compositions les plus originales de la céramique grecque. On ne connaît guère que trois autres têtes empreintes d'un tel réalisme : le Sémite de la coupe de New-York 07.286.47, le vétérân du cratère de New-York 07.286.81, l'esclave Géropso du skyphos du Schwerin. Signature incisée sur l'anse, suspectée à tort : HIEPON EΠOIEEEN . Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 47; Beazley, *Att.*, p. 225. — 4) Admirable skyphos 13.186 signé du peintre Makron : A. Pâris emmène Héléne. B. Ménélas poursuit Héléne. Inscription peinte : MAKRON EAPAΦEEN , incisée : HIEPON EΠOIEEEN . Deux groupes symétriques de trois femmes formant de larges taches claires striées de longues verticales très fines. Le rouge a passé au blanc rosé à la partie supérieure. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 53; Beazley, *Att.*, p. 211.

Fragment de coupe 01.8073 : éphèbe décorant une kylix, curieux instantané de la vie d'atelier. Pottier, *Douris*, fg. 25; *Dessin chez les Grecs*, fg. 33.

Deux cratères à représentation de la mort d'Actéon : 1) 10.185. Candeur, aisance, équilibre de cette composition que Beazley qualifie de « perhaps the most finished group in all vase-painting » (*Amer.*, p. 113, fg. 70). — 2) 00.346. Style libre déjà quelque peu affecté et alourdi. Nombreuses inscriptions : ΔΙΟΣ , ΛΥΣΑ , ΕΥΑΙΟΝ , ΑΙΤΑΙΟΝ , ΑΡΤΕΜΙΣ . Ne pas lire avec Mercanti (*Neapolis*, 1914, p. 126) : Διός λύσσα . Rev. : Trois personnages insignifiants. Beazley, *Amer.*, fg. 107; *Att.*, p. 399; Séchan, *Ét. trag. gr.*, p. 133, fg. 40.

STYLE CLASSIQUE.

Grand skyphos 01.8032: A. Anodos de Koré entre deux Silènes à tête de bouc qui gambadent follement. B. Ménades et Sylènes. Beazley, *Amer.*, fg. 81 et commentaire p. 130.

Quatre groupes de style libre qui ont été établis par M. Beazley et dont j'ai pu contrôler le bien fondé :

I. Peintre de l'Euaion kalos (*Att.*, p. 355 sq.) : 1) Coupe 10.181. Int. : homme et éphèbe. Rev. : hommes et éphèbes. — 2) Coupe 01.8078. Int. : komaste. Rev. : komos. Le corps des jeunes gens nus est le même sur les deux vases, cf. l'Atalante du Louvre, Nicole, *Peint. des vases grecs*, 1926, pl. 29. — 3) Coupe 91.223. Int. : Silène et Ménade (à comparer à la Déméter d'une coupe de la Bibliothèque Royale de Bruxelles). Rev. : Silènes et Ménades.

II. Oenochoés inédites, de la même main, plus belles encore peut-être par le galbe et l'éclat de l'émail noir que par le dessin (*Att.*, p. 355) : 1) 13.192 : komastes. La meilleure des quatre. Plusieurs points de ressemblance avec le Stamnos 01.8032 (Beazley, *Amer.*, fg. 94 A et B). — 2) 13.196 : Grec et Perse en lutte. 3) 13.191 : deux éphèbes et un chien. ΑΑΚΙΜΑΧΟΣ ΚΑΛΟΣ. — 4) 13.197 : Silène et Ménade.

III. Peintre d'Achille (*Att.*, p. 371 sq.) : 1) Amphore du type de Nola 06.2447 : A. Oedipe et le sphinx. *Journ. Hell. Stud.*, 1914, fg. 7. B. Jeune homme drapé dans un himation qui caractérise les figures des revers de ce groupe. *Ibid.*, fg. 5, q. — 2) Cratère campaniforme 03.817 : A. Zeus poursuivant une femme, scène qui revient maintes fois sur les vases de ce groupe. *Ibid.*, fg. 25, cf. fg. 18, 19, 31. — B. Homme drapé. *Ibid.*, fg. 5, o. — 3) Lécythe à figures rouges : Zeus poursuivant une femme. *Ibid.*, fg. 31.

IV. Peintre de la phiale de Boston (*Att.*, p. 383 sq.) : 1) Phiale mésomphalos 97.371 (diam. : 248 mm.) : Niké ailée sur l'omphalos et huit figures d'hommes et de femmes (courtisanes ?) dans la vasque. Beazley, *Amer.*, fg. 103. — 2) Amphore du type de Nola 01.16 : A. Un homme, une femme et un autel. B. Une femme drapée, dessin hâtif qu'on retrouve régulièrement au revers des amphores de ce groupe, par exemple : Bibliothè-

que Royale de Bruxelles, Compiègne 968, New-Haven 134. Voir aussi le cratère British Museum E 464. — 3) Péliké 98.883 : A. Deux acteurs. B. Homme drapé. Le masque qui est par terre en A reproduit la coiffure de la femme au bâton sur la phiale; l'homme de B ressemble beaucoup au spectateur debout derrière la chaise sur le même vase. Deux traits communs aussi : bouche entrouverte, pas d'*outline*. Beazley, *Amer.*, fg. 104.

Péliké 76.45 : A. Nain difforme, à tête énorme, entre un éphèbe et un chien. B. Ephèbe.

Deux fines oenochoés : 1) 01.8085 : deux Silènes surprennent une Ménade endormie. Tableau plein d'esprit et de tact : le corps vigoureux de la Bacchante conserve dans sa nudité beaucoup de décence et de grâce; une certaine surprise admirative en face de la beauté atténuée la sensualité des Silènes à queue de cheval. Les ondulations du sol qui manquent dans Beazley, *Amer.*, fg. 110, sont marquées sur l'original. Nombreuses cassures. — 2) 00.352 : suites mélancoliques de l'ivresse. Kraipalé se voit refuser du vin; elle est condamnée à accepter le breuvage moins appétissant que lui apporte son amie Ephymnia. Hartwig, *Strena Helbigiana*, p. III et planche.

Coupe signée du potier Xénotimos 99.539. Int. : Peirithoos assis. ΠΕΡΙΘΩΣ. Rev. : A. Naissance d'Hélène. B. Trois femmes, noms inscrits. ΞΕΝΟΤΙΜΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ. Style de miniaturiste entaché déjà de quelque affectation; lettres et cheveux de Tyn-dare (A) en blanc. Hoppin, *Red-fig.* II, p. 477.

STYLE MEIDIÉSQUE.

Pyxis 04.18 (diam. : 136 mm.). Sur le couvercle : Ulysse et Nausikaa. Miniature extrêmement fine. Nombreuses traces de dorure : ceintures, diadèmes, bracelets. ΘΥΣΣΕΥΣ, ΑΘΗΝΑΑ, ΦΥΛΟΝΟΗ, ΝΑΥΣΙΚΑ, ΚΑΕΟΗΑΤΡΑ, ΛΕΥΚΗΗΗΗΗ. Beazley, *Att.*, p. 461; Séchan, *Ét. trag. gr.*, p. 169, fg. 51.

STYLE ITALIOTE.

Grande amphore découverte en 1899 aux environs de Bari; première moitié du IV^e siècle. Meurtre de Thersite par Achille. *AJA*, 1908, p. 406 sq., pl. XIX; Séchan, *Ét. trag. gr.*, p. 527, fg. 156.

Stamnos « apulien » (?) provenant de Géla. A. Thésée aban-

donne Ariadne. *Griech. Vasenmalerei*, III, fig. 51. B. Sthénébée, Proitos, Béllérophon, Pégase. *Annual Report 1900*, p. 68. La plus grande partie de B a passé au rouge corail.

VASES ATTIQUES A FOND BLANC.

Alabastre 00.358. Une femme danse entre deux compagnes. ΠΡΟΣΑΛΛΟΡΕΥΟ. La technique et les costumes ressemblent à tel point à ceux de l'alabastre du British Museum signé de Pasiadès qu'il est difficile de ne pas l'attribuer à ce dernier. Si l'on préfère, vu l'absence de signature, le laisser dans la catégorie des vases portant l'acclamation *προσαγορεύω*, il faut reconnaître que les deux groupes sont strictement contemporains et parents. C. H. Smith, *Forman Coll.*, 1899, p. 78, n° 366 et fig.; Beazley, *Att.*, p. 35.

Pyxis 98.887 (hauteur avec couvercle : 175 mm.; diamètre : 15 cm.) : un bouvier et six Muses (?). Curieux petit vase, d'une espèce assez rare. Se rapproche par la technique (polychromie, reliefs dorés) des coupes à fond blanc et par le style (maniérisme, lourdeur et vulgarité des attitudes), des pyxis à figures rouges, telles que celles de New-York 06.1117 et de Bruxelles (Mékaklès). Remarquer que deux fois la main qui présente un objet, pomme ou phiale, est placée trop haut, comme si la femme à qui s'adresse le geste était debout, ce qui accuse un emprunt mécanique. Détails : Richter, *Greek furniture*, fig. 85, 116, J'adopterais les dates suivantes : 1) 470/460 : pyxis de Mékaklès, figures rouges ; 2) vers 460 : pyxis de Boston, fond blanc ; 3) vers 450 : pyxis de New-York 07.286.36, fond blanc ; 4) vers 440 : pyxis de New-York 06.1117, figures rouges.

Coupes : 1) 00.356. Sur le couvercle : Apollon et une Muse (?); revers : deux jeunes filles. *Monuments Piot*, t. XXIX, 1928, p. 107, 134, n° 27. — 2) 03.841, fragment. Diomède et Ulysse (?). *Ibid.*, p. 107, 135, n° 28. — 3) 00.357. Femme debout (médaillon à figures rouges). *Ibid.*, p. 136, n° 42. — 4) sans n°. Peinture moderne (Néphélé) sur coupe antique. *Ibid.*, p. 136, n° 44.

Phiale 98.886, signée de Sotadès. Int. : blanc ; sur l'omphalos, une cigale modelée en argile d'un jaune rosé. Rev. : moulures concaves, blanches, noires, rouges. Σ[ΤΑΔΕΣ] Ε[ΗΟΙΕΣΕΝ]. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 428.



LÉCYTHE ATTIQUE A FOND BLANC.

Milieu du V^e siècle (Haut. 0^m383). — Boston, *Museum of Fine Arts*.

Lécythes.

Nouveaux groupements en partie sujets à caution (Buschor, *Münch.*, *Jahrb. d. Kunst*, II, 1925, p. 178-191) : 1) Thanatosmeister, 460/450 : Fairbanks, I, pl. 12 et 13, II, pl. 32, 3. — 2) Charonmeister, 450/430 : Fairbanks, II, pl. 2, 5 et 37. — 3) Inschriftenmeister : Fairbanks, I, pl. 11. — 4) Amazonenmeister, 455/440 : Fairbanks, II, pl. 33, 1. — 5) Triglyphenmeister, vers 425 : Fairbanks, II, pl. 29, 2. — 6) Frauenmeister, 430/425 : Fairbanks, II, pl. 16, 1.

Trois chefs-d'œuvre : 1) 13.187 : deux femmes, l'une assise, l'autre debout, celle-ci surtout offrant dans toute sa pureté la ligne classique. ΑΞΙΟΓΕΙ[ΘΗ]Σ ΚΑΛΟΣ ΑΛΚΙΜΑ+[Ο]. Trait noir délavé, chaise brune, himation rose. Fairbanks, II, p. 249, pl. 40. — 2) 13.201 (**Planche III**) : même inscription, même technique et même style que le précédent, mais moins beau. Une servante apporte un coffret (brun clair) à sa maîtresse (chiton jaune, himation rouge foncé). ΑΞΙΟΓΕΙΘΗΣ ΚΑΛΟΣ ΑΛΚΙΜΑ+Ο. Fairbanks II, p. 249, pl. 41, — Cf. 93.106 : deux femmes à la stèle. Trait noir qui a pris une teinte orangée ; la tête, le chiton transparent, toute l'attitude de la femme de droite rappellent, en moins beau, la femme debout du lécythe 13.187 ; l'himation de la femme de gauche a la couleur de celui du lécythe 13.201. Fairbanks, I, p. 241, n° 68. — 3) 00.359 : homme et femme à la stèle. La robe de la femme ayant disparu, il reste une admirable étude de nu. Trait noir délavé, traces de rouge. Fairbanks, I, p. 264, pl. 12.

VASES PLASTIQUES.

Trois gobelets à une anse : 1) Tête de nègre, vers 530. Figures noires sur le col. Buschor, *Greek vase-painting*, 1921, fg. 101. — 2) Tête de mulet 03.787, vers 480. Figures rouges sur le col. *Ibid.*, fg. 109. — 3) Tête de bélier 95.38 (haut. 212 mm.), second quart du V^e siècle. Figures rouges sur le col. Buschor, *Münch. Jahrb. d. bild. Kunst*, 1919, fg. 25-26.

Quatre « rhytons » : 1) 98.881 (haut. : 24 cm.) : crocodile dévorant un négrillon. Figures rouges sur le col : Satyres et Ménades. *Ibid.*, pl. I-II, fg. 32-33. — 2) 21.2286 (haut. : 338 mm.) : Amazone à cheval. Traces de polychromie. Figures rouges sur le cornet (combat de Grecs et d'Amazones) et sur le support du

cheval (sanglier et tigre). Groupe signé du potier Sotadès : ΣΟΤΑΔΗΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ. Trouvé en 1921 dans les débris d'une pyramide de Méroé : G. A. Reisner, *Bulletin*, avril 1923, p. 11, 12, 25 et figures. — 3) 26.15, fragment (58 × 57 mm.) : tête féminine en relief et traces de draperie rouge réservée. Aurait été trouvé à Babylone avant 1886 : Caskey, *Bulletin*, avril 1926, p. 28 et figure. — 4) 03.799 : pygmée (émail noir) portant une grue (blanche), type du V^e siècle. Figures rouges sur le cornet.

Gemmes et Monnaies.

Parmi les gemmes, le portrait signé de Dexaménos (Ducati, *Arte clas.*, 2^e éd., fg. 407) et plus de cinquante pièces de la collection Warren au nombre desquelles se trouve le camée Cheroffini, n^o 17 de mon *Iconographie de l'Iphigénie en Tauride*.

Environ 2000 monnaies : 1400 sont décrites par Regling.

Bibliographie. — *Bulletin of the Museum of Fine Arts*, à partir de mars 1903. — *Handbook of the Museum*, 1^{re} édit. en juin 1906, 19^e édit. en 1927. — BENJAMIN IVES GILMAN, *History of the Museum*, 1920. — *Annual Report*, par exemple XXV, 1900, p. 32-86 (15 n^{os} pour la sculpture, 47 pour la céramique, 13 pour les terres cuites), XXV, 1901, p. 28-72 (1.173 pièces nouvelles), etc. — L. D. CASKEY, *Museum of Fine Arts. Catalogue of Greek and Roman sculpture*, Boston-Cambridge, 1925. *Geometry of Greek vases*, Boston, 1922. — EDW. ROBINSON, *Museum of Fine Arts. Catalogue of Greek, Etruscan and Roman vases*, Boston, 1893. — G. H. CHASE, *Museum of Fine Arts. Catalogue of Arretine pottery*, Boston, 1916. — J. D. BEAZLEY, *The Lewes House Collection of Ancient gems*, Oxford, 1920. — REGLING, *Catalog der Sammlung Warren*.

NEW-YORK, N. Y.

Metropolitan Museum of Art.

Le Musée Métropolitain occupe au cœur même de la grande Cité un monument somptueux. Après être resté pendant neuf ans dans des locaux provisoires, il fut transféré en 1880 dans un nouvel édifice sis vers le milieu du Central Park et qui forma, par suite de onze accroissements successifs (1888-1924), l'arrière-plan d'un immense palais des Beaux-Arts bordant la Cinquième Avenue. Autant qu'à Boston, on sent ici l'effort tenace d'hommes d'action qui ont voulu doter leur ville d'un centre de culture historique et esthétique, rendre le peuple attentif aux mille voix

du passé, lui procurer des récréations saines et élevées. Le soir, quand on parcourt les artères où déferlent piétons et véhicules au milieu d'un vacarme assourdissant et sous des cataractes d'enseignes lumineuses, on s'étonne de voir s'ouvrir doucement la porte de quelque temple où prie dans la pénombre une foule recueillie. On n'est pas moins surpris de rencontrer à deux pas de la fièvre urbaine un sanctuaire humain où les gens parlent bas, marchent lentement et s'arrêtent pour observer et méditer. Car les salles ne sont pas désertes. Rien que pour les années de début 1880-1898, les tourniquets enregistrèrent neuf millions de visiteurs. Il est vrai qu'on n'a rien négligé pour les attirer : visites guidées, conférences de vulgarisation et d'extension, contes pour enfants, cours de dessin et d'histoire de l'art, concerts symphoniques, bibliothèque (54,000 volumes) et collection de photographies (83,000) — sans oublier le restaurant et le fumoir — constituent les compléments des salles d'exposition. Les statistiques d'aujourd'hui sont encore beaucoup plus impressionnantes. Il faut se dire que le département des antiquités classiques, par exemple, est une création assez récente (1905) : l'aile sud qui l'abrite, huitième addition au noyau primitif, n'a été achevée qu'en 1917. Jusqu'en 1902, cette section resta pauvre : en 1870, don d'un sarcophage romain de Tarse ; en 1874, achat de la collection Cesnola d'antiquités chypriotes. En 1903, on achète les peintures de Boscoreale et le char de Monteleone, et dès lors les acquisitions se multiplient rapidement au point de fournir la matière de plusieurs catalogues et d'un *Handbook* des plus intéressants. De tant de choses merveilleuses, je ne pourrai rapporter ici qu'une sèche et incomplète énumération.

Sculptures et Peintures.

Une soixantaine de sculptures occupent le grand hall central ; les autres sont réparties d'après leur date entre la cour romaine et les huit salles où dominent les produits céramiques classés par époques. Tous les stades de la plastique grecque et romaine sont représentés par des pièces caractéristiques, mais aucun marbre n'a une valeur vraiment exceptionnelle : deux têtes de *ḡouroi* et deux statues de *ḡorès* ; deux torsos virils et un lion du V^e siècle ; plusieurs têtes d'athlètes, dont l'une serait une réplique tardive d'une œuvre de Crésilas (*Handbook*, 1917,

fig. 130); une *Eiréné*; une Aphrodite accroupie; une statue de Chrysippe (*A J A*, 1925, p. 152 sq., fig. 1-4); une autre, colossale, d'homme assis, signée ΖΕΥΞΙΣ ΕΠΟΗΣΕΝ, découverte à Rome en 1903; un torse hellénistique d'Héraklès (Waldmann, *Griech. Originale*, pl. 165-166); un fragment de Gaulois combattant, une vieille paysanne au cachet rustique très pittoresque et un vieux pêcheur; un portrait d'Épicure, de nombreux bustes romains, notamment trois têtes d'Auguste (*Bulletin*, 1909, p. 64, fig. 3; *A J A*, 1926, p. 127, fig. 1), etc. Deux terres cuites se font remarquer : une tête archaïque de Metaurum portant des traces de peinture noire (22.139.57, *Bulletin*, 1925, p. 15) et un vêtement féminin détaché d'une statuette, trouvé sur l'Aventin (06.1151). Les reliefs de tous styles ne manquent pas, depuis la haute stèle du VI^e siècle dont un fragment est à Berlin (*Bulletin*, 1922, p. 68), jusqu'au cratère néo-attique (*Journ. Hell. Stud.*, 1925, p. 201-209, pl. 6-9). Mentionnons spécialement les stèles 07.286.111 et 27.45. La première provient de Rhodes : cavalier, IV^e siècle. Modelé très fin de la tête et du torse du jeune homme, de la tête, du cou et de la patte gauche de derrière de sa monture; le poitrail et l'angle droit formé par les pattes de devant du coursier semblent un peu empâtés (*Handbook*, fig. 142). La seconde (**Planche IV**) a été trouvée à Paros en 1775 et appartient au V^e siècle : une toute jeune fille, une enfant à la tête encore bien grosse pour le corps, approche tristement de ses lèvres le bec d'une colombe familière dont la mort l'a brutalement séparée. Sur sa main gauche s'est posée une seconde colombe qui s'attache volontiers à ces doigts amis. Rappel discret, troublant par le désintéressement même de ceux qu'il console, des joies et des tendresses puérides. Tantôt le relief s'exprime sobrement, sans minutie, par larges plans, sur les jambes et sur les oiseaux qui attendent de la peinture leur achèvement (œil, plumes); tantôt le ciseau évide les masses pour y introduire des jeux d'ombre : le péplos épais s'entrouvre sur les reins, le visage mélancolique se détache du fond et des raies capricieuses serpentent dans la chevelure (Waldmann, *Griech. Orig.*, pl. 78; *Bulletin*, 1927, p. 101 sq.). Mais le principal titre de gloire de la collection, ce sont les appliques en bronze du char de Monteleone, magnifique travail étrusque au repoussé remontant au VI^e siècle (Reinach, *Rép. reliefs*, II, p. 206). Citons parmi les autres bronzes, outre des statuettes très expressives d'*Hermar-*



LA JEUNE FILLE AUX COLOMBES.

Marbre parien du V^e siècle (Haut. 0^m80). — New-York, *Metropolitan Museum*.



La Cour romaine du Metropolitan Museum.

chos (?) (Waldmann, *Griech, Orig.*, pl. 180) et d'*Eros endormi*, et des représentations d'athlètes (*A J A*, 1926, p. 427 sq., fg. 1 et 3), la Cybèle trônant sur un char traîné par deux lions (Furtwängler, p. 263, pl. III), le cheval (*Bulletin*, 1923, p. 89) et le beau torse viril acquis récemment (*Ibid.*, p. 32), une statue de jeune homme (*A J A*, 1915, p. 121 sq., pl. I-VI), un portrait de prince de la famille impériale (*Bulletin*, 1924, p. 71), le *Camillus* (Furtwängler, p. 262, pl. II), le gigantesque *Trebonianus Gallus*. Quelques-uns sont dans le cadre flatteur de la cour romaine (**Planche V**) où l'on a eu l'heureuse idée de ménager un lieu de repos pour les visiteurs en même temps qu'on y évoquait l'éclectisme opulent des villas sous l'Empire. Au centre, une eau limpide jaillit d'une gueule de lion dans un petit bassin rectangulaire de marbre blanc. Dans la verdure claire des mousses ou foncée des arbustes qui l'entourent sont semés des marbres et des bronzes, et une colonnade de fantaisie, en partie peinte en rouge pompéien comme les panneaux du fond, borde le péristyle. Sur un pavement de mosaïque se pressent là des objets de tout genre : cratères des Amazonomachies (07.286.84 et 86) et de la Nékyia (08.258.21), poterie d'Arezzo, verres, fresques de Boscorease (Polyphème et Galathée, Persée et Andromède, 3^{me} style), sarcophages (Séléné et Endymion, *Bulletin*, 1925, p. 77 sq.; Muses et Sirènes), etc. Quelques mètres plus loin, une autre restitution témoigne du même désir de replacer les œuvres antiques dans une atmosphère de vie, de réalité : le *cubiculum* entier de la villa de Boscoreale a été reconstruit avec sa décoration murale et sa fenêtre originales. A côté sont exposées les célèbres peintures de la paroi Est du *triclinium*, trois tableaux aux figures de grandeur nature qui paraissent dériver d'originaux hellénistiques du III^e siècle : femme jouant de la cithare, femme tenant un bouclier, femme assise à côté d'un homme (Reinach, *Rép. peint.*, p. 197, 7, et 263, 2).

Céramique.

A défaut de catalogue, on trouvera dans le *Handbook* de Miss G. Richter une mention précise des principales pièces. Voir aussi la description spéciale des poteries chypriotes de la Collection Cesnola. Je ne m'occuperai presque exclusivement ici que des séries attiques à figures rouges et à fond blanc.

STYLE GÉOMÉTRIQUE. Deux grands cratères du Dipylon. *A J A*, 1915, p. 385-397.

STYLE ARCHAÏQUE.

Figures noires. Deux loutrophores : 1) 06.1021.86, fragmentaire. — 2) *Bulletin*, 1928, p. 54 sq. — Coupe signée du potier Nikosthénès. Int. : Gorgoneion. Rev. : A. Quadriges entre deux femmes. ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΜΕΙΟΙΕΣΕΝ. B. Dionysos, Ménades et Silènes. Hoppin, *Blac-fig.*, p. 212. — Coupe signée du potier Xénoklès : A ΧΕΝΟΙΚ. Σ ΕΓΟ B. ΧΕΛ. ΕΠΙΟΙΕCΤ. *Ibid.*, p. 424. — Quatre amphores panathénaïques portant l'inscription officielle ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΑΟΝ, mais sans nom d'archonte : 1) 07.286.80 dans *Shapes*, p. 5, 2; 2) 16.71 dans *Handbook*, fg. 48; 3) G. R. 565 dans Mc Clees, *Daily life*, fg. 123; 4) détail de 07.286.79 dans Beazley, *Amer.*, fg. 25.

Figures rouges.

Coupe 07.286.47 signée du potier Hégésiboulos. L'aspect général est terne, uniforme, les parties réservées en rouge ayant pris une teinte noirâtre. Int. : vieillard et chien. ΕΥΕΣΙΒΟΛΟΣ ΕΠΙΟΙΕΣΕΝ. Technique soignée : esquisse incisée, *outline*, traits brillants en relief d'un curieux effet sur la tête de l'homme et le corps de l'animal ; muscles de la poitrine, rides du front et de la tempe en brun ; couronne en rouge violacé. *Mon. Piot*, XXIX, 1928, p. 112, fg. 3. — Rev. : A. Festin. B. Komos. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 11.

Six vases de style analogue, assez médiocre (Beazley, *Amer.*, p. 74, *Att.*, p. 46 sq.) : 1)-4) Quatre petites oenochoés ou courtes olpés : 06.1021.172 (*Shapes*, p. 21, 4), 06.1021.98, 06.1021.100, G. R. 584. — 5)-6) Deux coupes : 06.1021.166, 06.1021.170 (*Shapes*, p. 18, 3). Absolument le même type de jeune homme au revers de ces coupes et sur l'oenochoé 06.1021.172, le même guerrier à l'intérieur de 06.1021.170 et sur l'oenochoé 06.1021.98.

Amphore attribuée au peintre du Nikoxénos kalos (Beazley, *Att.*, p. 91) : A. Néoptolème (bras droit levé) tue Priam. B. Néoptolème (bras droit baissé) tue Priam. Beau dessin archaïque. L'Athéna des amphores 95.19 de Boston et 2161 de Berlin porte le même costume que la femme de droite en B. Beazley, *Annual Brit. School Athens*, 1912-13, p. 235, n° 8, fg. 6. — Amphore 07.286.78 attribuée à un disciple du peintre précédent (Beazley,

Att., p. 93). A. Apollon (lyre) et Artémis (torche). B. Athlète et arbitre. Ní sentiment dans la composition, ni vigueur dans l'exécution. Imprécision des motifs décoratifs.

Deux vases de la même main attribués au peintre de Syleus (Beazley, *Att.*, p. 161 sq.) : 1) Hydrie 11.212.7 : Ephèbe et garçon. Style hâtif, quelques repeints. *AJA*, 1923, p. 272, fg. 9. — 2) Amphore 20.244. A et B : Ephèbe. *Ibid.*, p. 270, fg. 7-8.

Coupe fragmentaire 112.231.2 signée du potier Euphronios. Int. : Héraklès et un jeune compagnon. ΕΥΦΡΟΝΙΟΣ ΕΠΟΙ[ΕΣΕΝ]. Rev. : A. Combat d'Héraklès et des fils d'Eurytos. B. Héraklès et Busiris. *AJA*, 1916, p. 125-133, pl. 2-6; Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 393. Un fragment de la même coupe à Dresde : Beazley, *Att.*, p. 170.

On a réuni dans la vitrine C de la salle IV huit vases attribués au peintre de Brygos et à son école (Beazley, *Att.*, p. 175 sq.) : 1) Canthare 12.234.5 en forme de double tête de femme. Sur le col : deux Silènes couchés (figures rouges). Beazley, *Amer.*, fg. 60. — 2) Lécythe à figures rouges 09.221.43 : Athéna. *Bulletin*, 1910, p. 142, fg. 4. — 3) Lécythe à figures rouges 24.98.28 : femme jouant de la double flûte. — 4) Coupe G. R. 577 : femme thrace courant, un *λαισκήιον* sur le bras gauche. Elle répond au type de la Ménade de la coupe de Munich 2645 (*Mon. Piot*, XXIX, 1928, p. 103, n° 3). — 5)-8) Quatre coupes parentes 16.174.43, 21.88.150, 06.1021.188, 22.139.80, qui ont en commun, les deux premières le panier suspendu dans le champ, les deux dernières les retouches en noir délavé sur la poitrine velue (cf. canthare de Boston 95.36), la première et la troisième le personnage barbu enveloppé d'un himation épais à large bordure noire.

Deux coupes respectivement attribuées à Douris et à l'un de ses élèves : 1) 23.160.54. Int. : deux femmes nues. Rev. : femmes et jeunes gens. *AJA*, 1926, p. 32 sq., fg. 1-3; Beazley, *Att.*, p. 207, n° 110. — 2) 22.139.72. Int. : éphèbe jouant de la lyre. *AJA*, 1926, p. 35, fg. 4; Beazley, *Att.*, p. 268, n° 2.

Trois coupes signées du potier Hiéron : 1) 08.258.57, fragmentaire. Int. : homme debout et jeune homme assis. Rev. : hommes et éphèbes. Signature incisée sur l'anse : ΗΙΕΡΟΝ ΕΠΟΙΕΣΕΝ Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 66; Beazley, *Att.*, p. 217. — 2) 12.231.1, dessin en partie effacé. Int. : homme debout et femme assise.

Rev. : hommes et éphèbes avec des femmes. Signature incisée sur l'anse : [H]IEPON EPHOIESEN. Hoppin, *Red.-fig.*, II, p. 68; Beazley, *Att.*, p. 216. — Coupe de même style : G. R. 1120. Int. : Ephèbe et jeune fille qui danse. Beazley, *Amer.*, fg. 65; *Att.*, p. 220. — 3) 20.246. Int. : Silène et Ménade. Rev. : Banquet. IEPON EPHOIESEN. *A J A*, 1923, p. 274 sq.

Hydrie Castellani 25.28 : Héraklès enfant étouffe les serpents. Le style offre de vagues ressemblances avec celui des pelikés G. R. 611 et 06.1021.144. *A J A*, 1926, p. 40 sq., fg. 9; Beazley, *Att.*, p. 253, n° 11.

STYLE CLASSIQUE.

Deux belles petites hydries attribuées au peintre du stamnos de Chicago (Beazley, *Att.*, p. 354) : 06.1021.190. (*Shapes*, p. 13, 1 et 2) et 192 : Pélée et Thétis (?).

Coupe 06.1021.177 attribuée au peintre de l'Euaion kalos (Beazley, *Att.*, p. 359). Int. : Silène au four. Excellent petit vase qui est très près, par les dimensions, la technique et le style, de la coupe de la Bibliothèque Royale (Déméter). Les diamètres du médaillon mesurent respectivement 87 et 93 mm. Sambon, *Coll. Canessa*, 1904, n° 86, fg. p. 27, pl. V. — Le Silène au skyphos de l'oenochoé 06.1101 offre un type analogue à celui du Silène de la coupe.

Quatre vases d'un même groupe (Beazley, *Att.*, p. 373-375) : 1) grand cratère campaniforme 07.286.81 : A. Niké saluant un jeune guerrier. ΚΑΛΩΣ ΕΙΓΕΛΕΩΣ. B. Deux hommes en conversation : celui de droite porte une cuirasse sur le chiton et une épée en sautoir ; sa main gauche tient une lance. Son visage de vétéran est extraordinairement fouillé : front écrasé, nez osseux et bossué, sourcil énorme s'incurvant en son milieu au point de toucher la paupière, paupière tombante épaissie par les rides, pattes d'oie, sillon profond autour de la joue. [E]ΓΕΛΕΩ[Σ ΚΑΛΩΣ], corriger l'inscription *A J A*, 1916, p. 329. Buschor (1921), fg. 130; Beazley, *Att.*, p. 375. — 2) Amphore du type de Nola 12.236.2 : A. Eos et Tithonos. Eos ressemble beaucoup à la Niké du cratère (A). Mc Clees, *Daily life*, fg. 88. B. Jeune homme. — 3) Amphore de même type 12.236.1 : A. Athéna et une femme. B. Jeune homme identique à celui du vase précédent (B). — 4) Amphore de même type 25.189.2 : Eos et Tithonos. B. Homme barbu.

Deux lécythes à figures rouges attribués au peintre de la phiale de Boston (Beazley, *Att.*, p. 385) : 1) 08.258.23 : départ de guerrier. *Bulletin*, 1909, p. 104, fg. 6. Le profil de la femme et son collier se retrouvent sur l'amphore 134 de New-Haven (Baur, pl. 8). — 2) 17.230.35 : Poseidon et Amymone. *AJA*, 1923, p. 282, fg. 19-20. Parentés dans le dessin des têtes, des yeux (retouches en noir délavé) et des étoffes. La tête de Poseidon offre une grande ressemblance avec celle de l'homme de l'amphore de Boston 01.16.

Dix fragments de cratère *Bulletin*, 1913, p. 157 : Tydée blessé (assis avec une expression de souffrance) vient de briser le crâne de Mélanippos. A ses pieds, la tête de son ennemi. Devant lui, ΑΘΑΝΑΣΙΑ fait un geste d'horreur. Elle était accompagnée de la déesse [ΑΘΕ]ΝΑΙΑ dont il ne reste que le nom. A l'arrière-plan, une femme.

Grand cratère campaniforme 21.88.73 attribué avec raison à Polygnotos (Beazley, *Att.*, p. 392) : A. Citharède et trois auditeurs. ΝΙΚΟΜΑΣ Κ[Α]ΙΒΟΣ. Yeux très expressifs, exemple remarquable de composition liée. B. Trois hommes sans aucune originalité. *AJA*, 1923, p. 284, fg. 21.

Grande amphore à anses torsées 06.1021.116 : départ de guerrier. ΚΑΛΑΙΟΗΕ, ΑΝΤΙΟΧΟΣ, ΝΗΙΤΟΔΕΜΟΣ (sic), ΑΝΤΙΜΑΧΟΣ. L'état de conservation est si parfait qu'il fait naître des doutes sur l'authenticité, mais il faut bien se rendre à l'évidence, la technique étant nettement attique : esquisse incisée, *out.ine*, traits épais à sillon médian. emploi du noir délavé pour ombrer et estomper les lignes, aucun repeint sur cassure. Style phidiasque, grandiose jusqu'à en devenir un peu théâtral. Nombreuses reproductions : Sambon, *Coll. Canessa*, n° 93, fg. p. 30, pl. VI ; *Handbook*, fg. 77 ; etc. — Beazley, *Att.*, p. 398.

Fragment de coupe 12.229.12 : Apollon et Calliope. ΑΠΟΛΛΟ[Ν Κ]ΑΛΛΑΙΟ[ΗΕ]. Style de la meilleure époque ; les doigts, en particulier, sont très fins. Mais le peintre ignore encore l'art d'unir les regards, ce qui provoque une certaine disharmonie. Beazley, *Amer.*, fg. 112 ; *Att.*, p. 427.

Oenochoé 08.258.22, très délicate : retour d'Héphaistos. *Griech. Vasenmalerei*, t. II, p. 326, pl. 120, 1 ; *Handbook*, fg. 81.

STYLE MEIDIESQUE.

Oenochoé G. R. 1243 : femmes parfumant des vêtements. Lignes délicates et, malgré une certaine recherche, gracieuses. *Handbook*, fg. 79. — Kalpis 16.52 : Thamyris et les Muses. Aucune inscription. Pied et anse gauche modernes, surface fort endommagée. *Bulletin*, 1916, p. 125, fg. 4; Beazley, *Att.*, p. 460.

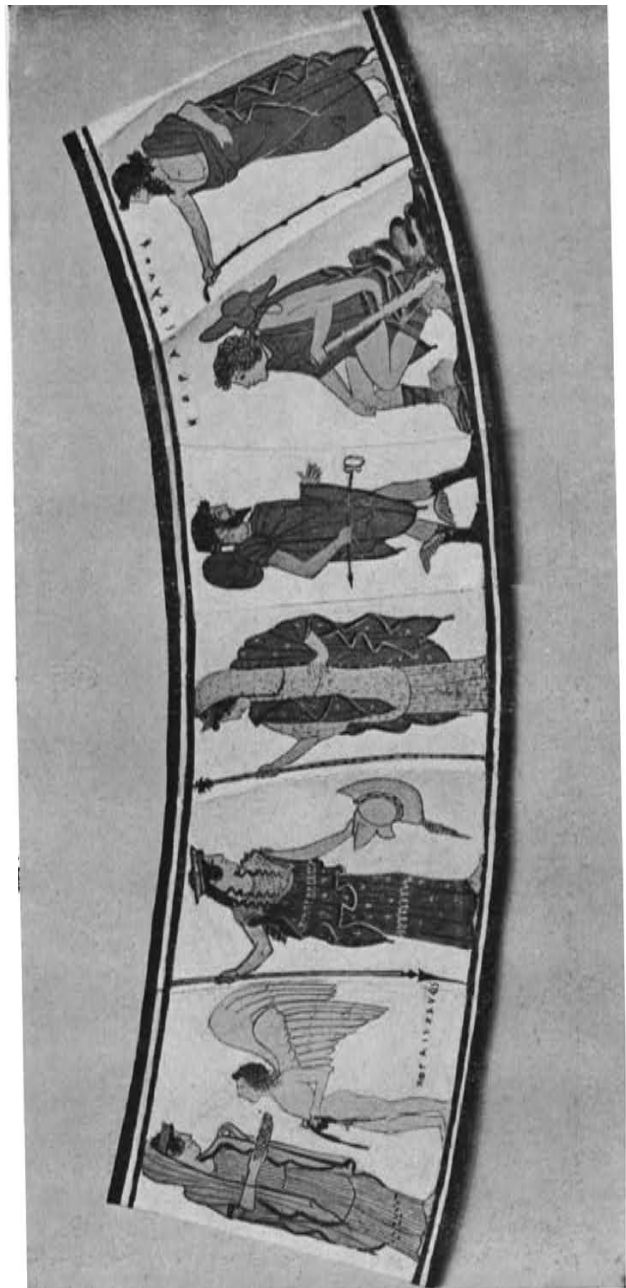
Fin du V^e siècle, début du IV^e : 1) Lécythe aryballisque à figures rouges G. R. 588 : deux femmes fouettant des sabots (il ne reste aucune trace de lanières). *Mon. Piot*, XXIX, 1928, p. 115, fg. 4. — 2) Oenochoé 25.190 : Eros, Dionysos, Πομπή et la corbeille d'or que les jeunes filles portent aux processions solennelles. *A J A*, 1926, p. 422 sq. — 3) Pyxis 06.1021.119 : jeu des astragales et du passe-boule. Mc Clees, *Daily life*, fg. 51, 87; E. Pottier, *Syria*, 1927, fg. p. 174.

VASES ATTIQUES A FOND BLANC.

Planche VI. Pyxis 07.286.36 (hauteur avec couvercle : 172 mm. : diamètre intérieur : 86 mm.) : jugement de Pâris. Large trait d'esquisse incisé dans l'engobe dur. Manteaux en brun à bordure violacée. Style délibérément hybride : visages et poses sans grâce, accent d'irrévérencieuse vulgarité qui frise la parodie. Couvercle finement décoré de motifs réservés en rouge sur fond noir. Aurait été trouvée à Cumes. *A J A*, 1915, p. 414, pl. 29-30; *Die Antike*, 1925, p. 42, fg. 4; Beazley, *Att.*, p. 261.

58 lécythes. Je les ai tous soumis à un examen attentif et je rappelle que le classement repose sur : 1° *La taille et la forme.* La hauteur varie entre 9 cm. et 1 mètre, et atteint couramment 20 à 40 cm. — 2° *La technique.* L'engobe est plus ou moins poli, plus ou moins friable, et le sujet, peint soit au trait brillant, en noir épais ou délavé sans addition de couleurs mates, soit en teintes mates qui s'étalent généralement en plaques rouges, noires, roses, bleues, etc., soit d'une façon mixte. — 3° *Le sujet.* Il se modifie d'après le nombre, le sexe, la disposition, l'attitude, l'occupation des personnages et le lieu de la scène qui se place dans la maison, à la stèle ou aux Enfers. — 4° *Le style.* Il peut être soigné ou hâtif, archaïque ou libre, large ou méticuleux, éloquent ou inexpressif, grandiose ou banal, touchant ou froid.

C'est en tenant compte de ces divers éléments que Fairbanks



PYXIS ATTIQUE A FOND BLANC.

Milieu du Ve siècle (Haut. 0^m121). — New-York, Metropolitan Museum.

a établi ses seize classes qui ont chacune leurs caractéristiques propres, mais ne correspondent qu'assez vaguement à une échelle chronologique et esthétique. L'appréciation des lécythes se heurte à deux sortes de difficultés : le mauvais état de conservation de la plupart d'entre eux et l'abondance des repeints. Aussi faut-il se montrer prudent dans les jugements qu'on porte sur ceux qu'on n'a pas pris soi-même en main et ne pas accorder trop facilement à l'ensemble une admiration que ne mérite que l'élite. Rares sont les lécythes dont on peut dire aujourd'hui sans restriction aucune : voilà de belles pièces, voilà le plus pur de l'art grec. Mais ceux-là exaltent la religion du souvenir avec une simplicité et une délicatesse prenantes, avec une force et une noblesse uniques dans l'histoire des peuples : deux fronts penchés vers une stèle suffisent à traduire les plus profondes émotions de l'âme abîmée dans l'amour et la mort. Pauvreté et laid de nos offrandes funéraires à côté de ces symboles de deuil !

Voici d'abord les lécythes qui appartiennent aux listes publiées par Buschor, *Münch. Jahrb. d. bild. Kunst*, II, 1925, p. 178-181. Les attributions n'ont, ce me semble, rien de définitif. 1) Thanatosmeister, 460/450 : 23.160.38 et 39, *Bulletin*, 1925 p. 48, fg. 1 et 2. — 2) Charonmeister, 450/430 : a) Charon : 21.88.17, *Bulletin*, 1923, p. 193, fg. 3 et 4, nombreux repeints ; 09.221.44, Fairbanks, II, pl. 4, style excellent, sujet émouvant, cf. *Mon. Piot*, XXIX, 1928, p. 132 ; b) Prothésis : 07.286.40, Fairbanks, II, pl. 38, pièce très intéressante dont le musée publiera prochainement une reproduction en couleurs ; c) au tombeau : 06.1021.132, Fairbanks, II, pl. 1, 2 ; G. R. 608, Fairbanks, II, pl. 6, 2 ; 22.139.10, *Bulletin*, 1923, p. 193, fg. 2. Liste hétérogène : je ne vois de sérieuses ressemblances qu'entre G. R. 608 et 09.221.44. On peut aussi rapprocher Fairbanks II, pl. 6, 1 (Berlin), Riezler, pl. 50-51 (Athènes), de G. R. 608, et Riezler, pl. 82 (Athènes) de 09.221.44. — 3) Hermesmeister, 440/430 : 22.53, *Bulletin*, 1923, p. 192, fg. 1, Buschor, *Münch. Jahrb.*, 1925, p. 178, 188, pl. 4, tableau de second ordre, nombreux repeints. — 4) Quadratmeister, 440/410 : 06.1021.133, Fairbanks, II, pl. 11, 2, visages repeints ; G. R. 623, Fairbanks, II, pl. 14, 2, en grande partie effacé. Parenté de composition ; incertitude pour le dessin. Quelques ressemblances, mêlées à de

graves différences, entre G. R. 623 et Riezler, pl. 48, 49, 76, 83 (Berlin). — 5) Vogelmeister, 435/425 : 06.1021.137, ensemble de second ordre, nombreux repeints. Vagues attaches avec Fairbanks, II, pl. 10, 3 (Cassel) et Riezler, pl. 58 (Athènes). — 6) Frauenmeister, 430/410 : 06.1169, Fairbanks, II, pl. 27, 2, beau dessin.

Quelques lécythes de choix : a) Trait brillant : 1) 10.210.12, Fairbanks, II, p. 259, en partie restauré. — 2) 23.160.41, *Bulletin*, 1925, p. 49, trait habilement conduit. — 3)-4) 08.258.17 et 18, Fairbanks, II, pl. 35, deux vases de la même main attribués au peintre d'Achille, Beazley, *Att.*, p. 377. — b) Trait mat : 1) 06.1021.130, Fairbanks, II, pl. 13, 3, geste élégant de la femme qui attache la ceinture de son chiton. — 2) 06.1021.135, Fairbanks, II, p. 185, n° 52 (corriger : haut. env. 45 cm.), homme barbu de style phidiasque, stèle négligée. — 3) 07.286.42, Fairbanks, II, pl. 39, technique étonnante (engobe brun tendre pour les nus masculins avec œil réservé à traits noirs sur fond blanc, émail blanc pour l'himation, etc.), très belle figure féminine.

EPOQUE HELLÉNISTIQUE.

Vases à fond blanc appartenant au groupe étudié par E. Potier, *Mon. Piot*, XX, 1913, p. 167 sq., 177 sq. : 1)-2) Grandes bouteilles à goulot étroit (haut. : 416 et 398 mm.). Le pied de 06.1021.245 est troué. Fond très friable à décor polychrome (rouge, rose, violet). *Coll. Canessa*, p. 49, n°s 176-177. — 3) Pyxis 06.1021.253 (diam. 263 mm.); reliefs sur le couvercle : Eros et un couple d'amants assis. Tons polychromes aussi fragiles que l'engobe qui dissimule les impuretés de la terre. *Handbook*, p. 170.

Deux vitrines d'hydries d'Hadra (salle VII), environ 36 pièces. Sur l'engobe jaunâtre ou rosé, décor foncé, généralement réservé à la partie supérieure du vase, se composant de tresses, postes, guirlandes, dauphins, etc. Au milieu de la panse, griffons ailés sur G. R. 676, 728, tête féminine dans un médaillon sur G. R. 690 (Furtwängler, fg. 10). A la partie inférieure, de larges inscriptions tracées au calame en grosses lettres noires donnent l'année du décès, le nom du défunt. Quelques inscriptions sont incisées sur l'épaule. La série revêt une certaine monotonie qui s'accorde avec la destination funéraire. *Handbook*, p. 169.

Collections importantes de gemmes, de verres et de bijoux.

Bibliographie. — *Bulletin of the Metropolitan Museum of Art*, mensuel. — G. M. RICHTER, *Handbook of the Classical collection*, New-York, 1917 (2^e édit., 1927); *Greek, Roman and Etruscan bronzes*, New-York, 1915; *The room of Ancient glass*, New-York, 1916 [1911]; *Catalogue of engraved gems of the Classical style*, New-York, 1920. — Pas de catalogue spécial pour les marbres, voir le *Handbook* et CHASE (46 fig.) — JOHN L. MYRES, *Handbook of the Cesnola collection of Antiquities from Cyprus*, New-York, 1915. — *Shapes of Greek vases*, New-York, 1924. — HELEN MC CLEES, *The daily life of the Greeks and Romans*, New-York, 1925.

WASHINGTON, District of Columbia.

United States National Museum.

En 1829, un Anglais, James Smithson, légua sa fortune aux États-Unis pour fonder à Washington, sous le nom de *Smithsonian Institution*, un établissement destiné « au progrès et à la diffusion de la science parmi les hommes. » A cette première fondation, qui représente aujourd'hui \$ 729.108, vinrent s'ajouter d'autres qui portèrent le capital à \$ 1.224.906. La *Smithsonian Institution* fonctionne depuis 1846 : elle accorde des subsides à plusieurs sociétés scientifiques; elle subventionne des fouilles et des explorations (1500 en 80 ans); elle édite des travaux originaux et des ouvrages de vulgarisation; elle organise des conférences par T. S. F.; elle s'intéresse spécialement à des recherches sur la paléontologie et sur les radiations solaires; enfin, elle administre les collections nationales. Le budget propre du *National Museum* s'élevait en 1926 à \$ 598.392. Réinstallé il y a une douzaine d'années dans un énorme bâtiment de granit blanc qui a coûté \$ 3.500.000, il comprend de nombreux départements dont le plus important est celui d'anthropologie; viennent ensuite : biologie, géologie, arts et industries, histoire, et, provisoirement, la *National Gallery of Art*. La section d'antiquités classiques, logée au second étage, est un peu perdue au milieu des dix millions de spécimens de ce « palais mondial ». Elle ne frappe ni par l'abondance, ni par la qualité des pièces qui la constituent : poteries chypriotes, mycéniennes, troyennes (don de Mme Schliemann en 1893), étrusques, italiotes, arrétines; quelques statuettes de terre cuite; deux urnes étrusques; des bronzes (têtes, miroirs, situles, cruches); des monnaies de l'époque hellénistique; des verres irisés; une mosaïque de Car-

thage (lion dévorant un onagre); dix marbres médiocres et d'authenticité douteuse; une bonne lampe romaine.

Une trentaine de vases attiques, entiers ou fragmentaires, presque tous inédits :

Figures noires : 1) Belle amphore du style d'Amasis. Furtwängler, p. 250, n° 1. — 2) Coupe signée de Tléson 136.372. Int. : noir. Rev. : A. Sphinx. TLESON HO NI... B. Sphinx. [TLE]SON HO NEAPKO EIOIESEN. Furtwängler, p. 250, n° 2; Hoppin, *Black-fig.*, p. 403.

Figures rouges.

Deux coupes fragmentaires de la fin du VI^e siècle : 1) 136.375. Int. : homme tourné vers la gauche plongeant dans un cratère l'œnochoé qu'il tient de la main droite et portant de la gauche une corne à boire. KAL[O]Σ et ... Σ. Rev. : Banquet ... IAS ..., EAKAOS. — 2) 136.358. Int. : Guerrier portant le bouclier rond (cercles incisés). Rev. : Quadriges, Silène, Athéna montant en char, deux hommes et chevaux. Furtwängler, p. 250, n° 3 (style tardif d'Epiktétos).

Centre de coupe 136.380, style soigné du début du V^e siècle. Homme courant vers la droite, genou fléchi, tête vers la gauche, une œnochoé dans la main droite, un skyphos noir dans la gauche, un himation en écharpe sur les bras. IIII ΛΑ Ο ΑΛΟ, peut-être IIIIAPXOΣ KALOC, comme sur les coupes d'Epiktétos dont celle-ci rappelle la manière. Cf. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 324 (B. Nat. 509), 338 (Pourtalès). Sur la coupe signée du British Museum, E 37 (Hoppin, I, p. 310), on lit : IIIIAP KALO.

Coupe 136.373 attribuée à un élève de Douris (diam. de la vasque : 233 mm., du médaillon 93 mm.).

Int. : Athlète nu, des haltères dans les mains, devant un homme barbu drapé dans un himation, un bâton dans la main gauche. Segment réservé sous les personnages; cadre formé d'un méandre coupé de croisettes. Esquisse incisée, *outline* pour la tête et certaines parties du corps. Détails en noir délavé (ni incisions, ni pourpre). Rev. : trois palmettes autour de chaque anse. A. Homme barbu et deux éphèbes, dont l'un tient des tablettes à droite. B. Homme barbu et deux éphèbes dont l'un porte une lyre de la main gauche et l'autre, assis vers la droite, déroule un papyrus sur lequel on lit : ΗΦ ΣΔΕ Μ. ΙΡΑ (?). C'est le meilleur vase de la collection, mais il est fort mal conservé.

Trois coupes fragmentaires de style libre : 1) 136.379. Int. : A gauche, éphèbe assis vers la droite ; un homme debout se penche vers lui. Trois fois ΚΑΛΟΣ. Rev. : Deux hommes. Deux fois ΚΑΛΟΣ. Furtwängler, p. 251, n° 5 ; Hoppin, *Red-fig.*, p. 349 (erreur de n°). — 2) 136.378, coupe de la même main que la précédente. Int. : Deux personnages debout. ΚΑΛΟΣ. Rev. : Personnages fragmentés. ΚΑΛΟΣ, ΚΑΑΗ. — 3) 136.374. Int. : Un éphèbe drapé dans un manteau, sa canne sous l'aisselle gauche, parle tendrement à un jeune garçon complètement enveloppé d'un grand manteau. Médaillon noir de 98 mm. de diamètre entouré d'un méandre coupé de croisettes. Rev. : Cinq personnages conservés : deux groupes analogues à celui de l'intérieur et un homme ; deux colonnes. Visages grossièrement dessinés.

Trois coupes de style négligé : 1) Centre de coupe 136.382. Femme assise vers la droite et homme debout avançant le bras droit vers sa poitrine. Méandre coupé de croisettes autour du médaillon. — 2) Coupe étroite 197.245, à parois hautes et épaisses. Int. : Figure indistincte. Revers noir. — 3) Centre de coupe 136.405. Homme nu debout, bâton ou lance dans la main droite et aryballe (?) dans la gauche.

Onze lécythes à fond blanc (Coll. A. Sampson). Les meilleurs sont : 330.654 et 655 (fragments), 330.663 (dimensions réduites), 330.648 (en mauvais état).

Bibliographie. — *Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution*, Washington, 1926, 633 pages (contient, outre les rapports officiels, de nombreux mémoires scientifiques). — I. M. CASANOWICZ, *The collections of old world archæology in the United States National Museum, Smithsonian report for 1922*, Washington, 1924, p. 415-498, 57 planches (ant. class. : p. 440-444, pl. 2, 9, 15, 17, 57). — *Report on the progress and condition of the U. S. National Museum for 1926*, Washington, 1927 (ant. class. : p. 43). — C'est à Washington qu'a son siège *The American Federation of Arts (Eighteenth Annual report of the Secretary, 1927, 63 pages)* dont l'organe officiel est *The American magazine of Art* (revue mensuelle, vol. XVIII en 1927). — *The American Association of Museums*, qui a ses bureaux à côté de la *Smithsonian Institution*, publie des *Proceedings* (vol. I en 1907, XI en 1917), *Museum work* (vol. I en 1918-19, VIII en 1925-26), *The Museum news* (journal bi-mensuel, vol. V en 1927). Elle prépare *A general bibliography of literature on museums*.

WORCESTER, Massachusetts.

Art Museum.

Petit musée très vivant par ses cours de dessin, ses visites guidées et son service de prêt (10.000 diapositives et 20.000 photographies en 1923). Il s'est ouvert en 1896, moins de vingt ans après la fondation de la *Worcester Art Society* (novembre 1877). Son capital, dans lequel n'entre aucune subvention officielle, atteint \$ 4.000.000. Le premier fascicule du *Bulletin of the Worcester Art Museum* a paru en mars 1910.

Sept vases grecs : 1) Aryballe corinthien. — 2)-3) Petits lécythes à figures noires sur fond rouge, acquis en 1910 (haut. : 162 mm.) : *A J A*, 1911, p. 302, fg. 1-2; *Bulletin*, janv. 1912, p. 10. Sur l'un, deux cavaliers, sur l'autre, Hermès conduisant un troupeau de moutons. Reinach, *Rép. vases*, II, p. 25, 7-8. — 4) Petite amphore à figures noires sur fond jaune, acquise en 1912. A. Deux hommes couchés sur un lit, dont l'un tient une corne à boire. B. Même sujet. *Bulletin*, janv. 1913, p. 6. — 5) Coupe à figures noires sur fond rouge, acquise en 1912 (diam. vasque 191 mm.). Int. : Ménade. Rev. : Dionysos, Ariadne, Silènes. Dessin hâtif, retouches blanches. — 6) Kalpis à figures rouges provenant de Sorrente, acquise en 1903. Sur l'épaule, sept personnages en partie effacés. De gauche à droite, à partir de l'anse verticale : femme courant vers la droite; homme debout, immobile, tourné vers la droite; femme allant vers la gauche en retournant la tête vers Thésée qui court vers la droite, deux lances dans la main droite, portant pétase et chlamyde (ΘΕΣΕΥΣ); femme marchant vers la droite en retournant la tête et en faisant un mouvement des bras vers Thésée qui occupe le centre de la scène; femme courant vers la droite en faisant le même mouvement des bras vers une femme qui court aussi vers la droite en retournant la tête. Sens? Style libre assez beau, quelques repeints. — 7) Lécythe à fond blanc, n° 51, acquis en 1900, attribué au peintre d'Achille. ΗΥΓΙΑΙΝΟΝ ΚΑΛΟC. Excellent dessin au trait brillant; chiton rouge foncé à gauche. Fairbanks, I, pl. 9, 1; *A J A*, 1919, p. 30, fg. 7; Beazley, *Amer.*, p. 160, *Att.*, p. 378, n° 25.

Trois vases italiotes : 1) Petite hydrie : femme assise. — 2) Petit skyphos, acquis en 1899 : deux chouettes. — 3) Petite

péliké, acquise en 1906 : cavalier perse luttant contre un griffon.

Huit marbres romains : 1) Aphrodite. Chase, p. 144, fg. 171. — 2) Tête de Lucius César (?) *Bulletin*, oct. 1914, p. 4-5; Chase, p. 179, fg. 217. — 3) Tête de Néron (?). *Bulletin*, janv. 1915, p. 7, 9. — 4) Tête de Romain. *Ibid.*, p. 10. — 5) Tête de Marc-Aurèle. *Bulletin*, oct. 1915, p. 5. — 6) Torse. *Bulletin*, oct. 1914, p. 13. — 7) Urne cinéraire. *Bulletin*, oct. 1915, p. 7; Chase, p. 184, fg. 228. — 8) Tête. *Bulletin*, oct. 1914, p. 9.

Une très intéressante urne étrusque en terre cuite découverte à Chiusi en 1858. *Bull. dell' Inst.*, 1859, p. 81, 1860, p. 80 sq.; *Bulletin*, oct. 1926, p. 61 sq. — Des monnaies grecques. *Bulletin*, janv. 1913, p. 4. — Un portrait du Fayoum (El Roubiyat). *Bulletin*, oct. 1925, p. 50 sq. — De beaux verres irisés et des fragments divers conservés en magasin.

PHILADELPHIE, Pennsylvania.

Memorial Hall.

Ce grand musée fut érigé en 1876 dans le Fairmount Park. Il possède une centaine de poteries grecques ou italiotes, dont vingt vases attiques à figures noires. Voici ceux à figures rouges et à fond blanc.

Figures rouges : 1) Stamnos 99.204. A. Héraklès et le lion. ΚΑΛΟΣ ΕΙ. B. Thésée et le taureau. ΚΑΛΟΣ ΕΙ. Style archaïque, simple et expressif. *A J A*, 1907, p. 119, fg. 10; Beazley, *Amer.*, p. 43; *Att.*, p. 73. — 2) Amphore du type de Nola 82.59: A. Athéna et un jeune homme. B. Homme drapé, tenant un sceptre. Belle technique. Beazley, *Amer.*, p. 77; *Att.*, p. 134. — 3) Kalpis 82.68. Trois femmes debout : celle de gauche est tournée vers la droite, celle de droite, vers la gauche (curieuse figure de jeune fille), celle du milieu se tient de face, la tête vers la gauche. Sur l'hydrie *Bull. Nap.*, 3, pl. 1, 1-2, il y a trois femmes semblables à celles-ci, mais celle du milieu est assise. Style libre, d'une habileté négligée. *A J A*, 1915, p. 415, n° 17; Beazley, *Amer.*, p. 132; *Att.*, p. 277. — 4) Petit askos 99.162 (diam. de la base : 85 mm.) : A. Un homme armé d'une massue, la chlamyde sur le bras gauche, va frapper (B) un sanglier. Style libre, plein d'incorrections. — 5) Petit askos 99.154 : A. Lion. B. Autre animal (indistinct). Dessin rapide. — 6) Coupe frag-

mentaire 03.1653 et 1653 A. Int. : Homme jouant de la double flûte. Rev. : Partie supérieure d'un éphèbe enveloppé d'un grand manteau qui lui couvre la nuque. Dans le champ, éponge et strigile.

Deux petits lécythes à fond blanc 00.30, 91.77, sans intérêt.

Bibliographie. — E. H. HALL, *Bulletin of the Pennsylvania Museum*, oct. 1906, p. 53 sq., 9 fig.

BROOKLYN, New York.

Brooklyn Museum.

Le *Brooklyn Institute of Arts and Sciences* a des origines lointaines. Il remonte à 1823, mais ne porte son nom actuel que depuis 1843 et n'a eu de réelle activité qu'à partir de 1890. Son caractère encyclopédique a nui au développement rationnel de ses collections. La section d'antiquités classiques se compose de pièces de valeur très inégale que je n'ai malheureusement pas eu le loisir d'examiner hors des vitrines :

Six vases corinthiens et autant de vases attiques à figures noires (petite amphore : Europe sur le taureau); une quinzaine de vases à figures rouges, attiques ou italiotes : deux stamnoi, quatre cratères, une kalpis, une petite œnochoé, un joli petit askos (sphinx), deux tout petits skyphoi, etc. ; un lécythe à fond blanc, assez médiocre ; un nombre considérable de verres gréco-phéniciens ; six sculptures ; des statuette de terre cuite, fausses pour la plupart ; quelques bronzes ; un fragment de fresque de Pompéi et un portrait du Fayoum (Reinach, *Rép. peint.*, p. 338, 17).

BOSTON, Massachusetts.

Fenway Court.

L'*Isabella Stuart Gardner Museum* est un ancien hôtel privé, bourré de souvenirs artistiques et historiques de tous les âges. Ce palais vénitien contient quelques marbres antiques dont M. Deane prépare le catalogue, notamment un sarcophage bachique (Reinach, *Rép. reliefs*, II, p. 199, I ; Chase, p. 154, fig. 185).

BALTIMORE, Maryland.

Museum of Art.

Petite collection d'antiquités chypriotes acquises récemment : 24 poteries (vases et lampes), 2 têtes, quelques bronzes.

II

CAMBRIDGE, Massachusetts.

Fogg Museum of Art (Harvard University).

Parler des universités américaines, c'est évoquer de grands parcs plantés d'ormes et tapissés de gazon où se dressent sous un manteau de lierre de coquettes habitations bourdonnantes de jeune gaieté. Les bibliothèques, laboratoires, salles de cours et bâtiments d'administration s'entourent de clubs et maisons d'étudiants, hôtels de facultés, église, gymnase et stade. Même si le *campus* ou *yard* est ceint d'un mur, il reste ouvert aux étrangers. Les Collèges de jeunes filles n'ont rien non plus d'un couvent sévère et bien clos : plusieurs occupent des sites merveilleux où la nature encore sauvage borde un lac irrégulier d'escarpements boisés. Et partout l'on pénètre librement, à pied ou en automobile, pour explorer les lieux ou pour jouir des agréments de la promenade à travers le parc, le long de l'eau. Le pittoresque du cadre, la multiplicité et le luxe des locaux proclament la générosité des anciens élèves, des *alumni* qui ont tenu à doter leur Alma Mater de tout ce qui pouvait lui assurer une haute réputation scientifique et rattacher aux années passées sous sa tutelle les souvenirs les plus agréables de la vie. Pendant longtemps il manqua cependant dans ces cités de la science et du sport un coin réservé aux Beaux-Arts. Ne criions pas trop vite au matérialisme. Aujourd'hui encore, combien de nos universités de Belgique et de France ont éprouvé le besoin de suivre l'exemple de leurs aînées d'Angleterre, d'Italie ou d'Allemagne, qui ont constitué à côté de leurs collections botaniques et minéralogiques des collections archéologiques ? Combien s'assurent les moyens de faire revivre le passé aux yeux des novices et d'enseigner expérimentalement l'histoire des arts plastiques ? C'est la gloire des donateurs américains d'avoir

compris que le voisinage d'un grand musée ne doit pas empêcher l'Université de posséder une collection d'étude qui lui appartienne en propre et qui offre à tous les étudiants en général une occasion de s'initier aux joies esthétiques. Nulle part la réalisation n'a été aussi heureuse qu'à Cambridge : même les jeunes gens — et ils sont nombreux — qui ne mettent jamais les pieds au *Museum of Fine Arts* de Boston, distant de trois quarts d'heure à peine, auront à cœur de venir souvent au *Fogg Museum*. Ce musée qu'on a inauguré le 20 juin 1927 est dans toute la force du terme un musée universitaire modèle, pourvu des commodités et appareils les plus modernes (ventilation centrale, cinématographe, rayons-X, etc.) et marquant un progrès considérable sur son homonyme de 1895. Derrière une façade de proportions modestes, de décoration simple dans le style dit « free Georgian of Harvard », s'élève un édifice de quatre étages qui réunit sous le même toit, dans une harmonie parfaite, des salles d'exposition ouvertes au public, des salles de conférences (400 et 100 places), de cours et de travaux pratiques, des bureaux pour le personnel scientifique et administratif, une vaste bibliothèque pouvant contenir 75.000 volumes et un dépôt pour 60.000 photographies et 20.000 clichés de projection. De larges corridors, cloître aux murs nus et massifs couronnés de voûtes à arêtes vives, ramènent périodiquement de chaque galerie aux arcades de la cour centrale qui reproduit trois fois en travertin italien les deux étages, dorique et ionique, de la façade du presbytère construit au XVI^e siècle par San Gallo à Montepulciano. Tout concourt à donner au visiteur une impression de calme et de goût, à développer chez l'étudiant le sens du beau et le désir de fréquenter les originaux. Les meilleurs spécimens seulement sont réservés aux salles d'exposition, les autres sont conservés dans des magasins où les spécialistes peuvent les examiner à leur aise. Voici quelle était la répartition des pièces antiques au mois d'août 1927 : 58 vases, dont une dizaine de grande valeur, 18 statuettes de terre cuite et 10 sculptures en marbre garnissaient deux salles du premier étage ; le *Méléagre* occupait le centre de la cour ; 40 vases ou statuettes de terre cuite étaient à l'atelier de réparation ; 320 pièces diverses, sur lesquelles douze remarquables, et 32 tiroirs remplis de fragments de toute espèce, marbres, mosaïques, stucs peints, vases mycéniens et arrétins, inscriptions, etc., restaient à la

disposition du professeur Chase dans les chambres attenantes à son cabinet.

Sculpture.

1) « *Narcisse* ». Cou mal restauré. Chase, p. 63, fg. 68; Furtwängler, p. 280, n° 2. — 2) Copie romaine du « *Lykios* » (?) de Myron. Chase, p. 71, fg. 81; *A J A*, 1925, p. 314 sq., fg. 1-2. — 3) Réplique du *Méléagre*, sans chlamyde. Chase, p. 87, fg. 97, 101; Chase-Poot, *Hist. of sculpt.*, p. 119, fg. 63; Furtwängler, p. 280, n° 1. — 4) Tête d'athlète. Chase, p. 97, fg. 113; *A J A*, 1925, p. 70 sq. — 5) Tête provenant de la collection Ponsoby. Chase, p. 98, fg. 115; Waldmann, *Griech. Orig.*, pl. 176. — 6) Torse de jeune homme. — 7) Stèle. Chase, p. 103, fg. 126. — 8) Lécythe du III^e siècle av. J.-C. — 9) Aphrodite. Chase, p. 119, fg. 143. — 10) Trois fragments de sarcophage: Grecs et Amazones. Chase, p. 155, fg. 186. — 11) Relief de Palmyre. Chase, p. 190, fg. 242.

Il n'y a plus au *Fogg Museum*, ni le relief Reinach, *Rép. rel.*, II, p. 203 (collection E. W. Forbes), ni les trépieds *A J A*, 1908, pl. 8 sq., ni *The Loeb collection of Arretine pottery* (Chase, New-York, 1908).

Céramique.

Deux collections :

1^o Celle que Hoppin avait prêtée au musée de Boston et qu'il a léguée au *Fogg Museum* où elle est entrée le 10 mai 1927. Publiée dans le premier fascicule américain du *Corpus vasorum antiquorum*, 1926 (compte rendu dans la *Rev. belge de phil.*, 1928, p. 796 sq.).

2^o Celle de l'Université Harvard. Presque entièrement inédite.

Figures noires. 1) Coupe Forbes 3.09, très légère, style des Kleinmeister. Int. : Cavalier sur hippeactryon. Rev. : Animaux et palmettes. — 2) Fragment portant la signature de Nikosthènes 2382. Hoppin, *Blac-fig.*, p. 193. C'est le seul vase signé de tout le musée.

Figures rouges. 1)-2) Deux vases attribués au peintre de Berlin : Amphore 1643.95. A. Triton. Beazley, *Amer.*, fg. 22 (les plis du chiton sont moins marqués et moins secs sur l'original). B. Néréide. De la même main que les amphores *Journ.*

Hell. Stud., 1922, pl. II et III. Beazley, *Att.*, p. 79. — Lécythe 4.08. Niké volant vers la gauche, une phiale dans la main droite, une oenochoé dans la gauche. Même technique que pour l'amphore; style voisin. Beazley, *Att.*, p. 85. — 3) Grand cratère campaniforme (haut. : 388 mm.). A. Dionysos et Ménade. B. Ménade et Silène. Vers 480. — 4) Coupe 27.149 (1642.95). Int. : Guerrier. Dessin extraordinairement fouillé, esquisse abondante, beau trait noir en relief, ombres en noir délavé. Rev. : A. Trois guerriers s'armant. B. Trois guerriers combattant. Beazley, *Amer.*, p. 94; *Att.*, p. 187. — 5) Coupe 2266, probablement du même atelier que la coupe R 348 c de Bruxelles. Int. : Deux éphèbes, l'un assis, l'autre debout. Rev. : A. Trois hommes debout. B. Même sujet. Nombreux objets dans le champ. — 6) Coupe 27.155 (diam. vasque : 187 mm.). Int. : Jeune fille allant vers un autel. Revers noir. — 7) Amphore du type de Nola 27.148 (1641.95) : A. Thésée et Sinis (personnage admirablement réussi). Même inscription simulée que sur l'amphore Brit. Mus. E 306. Les jambes de Sinis sont identiques à celles du guerrier de l'amphore Gallatin *Corpus*, pl. 22, 1, sur laquelle on trouve aussi une inscription simulée dont plusieurs lettres correspondent à celles du vase de Harvard. Sérieuses ressemblances entre les draperies des lécythes de Boston (95.39) et de Berlin (Beazley, *Amer.*, fg. 85) et les amphores Harvard et Gallatin. B. Homme drapé tourné vers la droite, la tête vers la gauche. Beazley, *Amer.*, p. 134, 137, *Att.*, p. 296. — 8) Amphore du type de Nola 2258 (haut. : 33 cm.). A. Niké volant vers la gauche, une bandelette dans les mains. B. Jeune homme drapé tourné vers la gauche. Beau trait terni. — 9) Coupe 95.248. Int. : Athlète tenant un strigile dans la main droite. Rev. : Six hommes enveloppés de grands manteaux. Beazley, *Amer.*, p. 154. — 10) Cotyle 27.153 (Warren 1646.95). A. Silène tourné vers la droite. B. Silène tourné vers la gauche. Beazley, *Att.*, p. 359, n° 57. — 11) Lécythe 3.08 (haut. actuelle : 255 mm.), d'excellent style, mais qui a beaucoup souffert. Homme nu s'appuyant sur un bâton et femme tenant des deux mains une corbeille d'offrandes.

Lécythes à fond blanc : 1) E 86 (haut. : 27 cm.). Homme et femme à la stèle, très beau dessin au trait rouge foncé, mal conservé. — 2) Fragment 65.08. Belle tête de style classique.

— 3)-4) Deux lécythes en partie repeints 2.08, 2267. Personnages à la stèle.

Bibliographie. — *Harvard Alumni Bulletin*, juin 1927, p. 1000 sq.; *The Arts*, juillet 1927, p. 4 sq.; *The Burlington Magazine*, juin 1927, p. 309 sq.; R. J. BACH, *The Fogg Museum of Art*. — Voir aussi *Museum Notes* et *Art Studies*.

PHILADELPHIE, Pennsylvania.

Museum of the University of Pennsylvania.

Musée de proportions grandioses, réputé par ses collections égyptiennes et anthropologiques. Le département d'antiquités classiques ne possède que peu de sculptures, mais beaucoup de vases, des verres gréco-phéniciens, des monnaies, des lampes, des antéfixes (*A J A*, 1920, p. 27 sq.), des objets étrusques (Miroir. *A J A*, 1916, p. 391 sq. : Héraclès, Eros, jeune satyre. — Chaise et table. Richter, *Ancient furniture*, fig. 252 et 271).

Sculpture.

Marbres. 1) Torse découvert à Rome en 1902. *Transactions*, 1905, p. 169 sq., pl. 23-24. — 2) Torse. *A J A*, 1917, p. 104, fig. 7. — 3) Dionysos assis (tête restaurée). *Museum journal*, déc. 1913, p. 164 sq., fig. 142. — 4) Stèle de Krénuia. Chase, fig. 122. — 5) Stèle. Reinach, *Rép. rel.*, II, p. 208, 5. — 6) Masques de Pan et de Panesse. *Ibid.*, 4; *Mon. nouveaux*, II, fig. 284. — 7) Relief néo-attique : consécration d'un trépied (?). *Mus. journ.*, mars 1914, p. 26 sq., fig. 15. — 8) Tête de Romaine. *Ibid.*, p. 28 sq., fig. 16. — 9)-10) Deux sarcophages. — 11) Fragment de relief provenant de Pouzzoles : trois soldats. Inscription martelée au revers. Reinach, *Rép. rel.*, II, p. 208, 2.

Céramique.

Nombreux vases crétois, géométriques, corinthiens, italo-corinthiens et étrusques. — Un bol et 29 fragments chypriotes portant des inscriptions incisées en lettres grecques ou chypriotes. *A J A*, 1926, p. 249-258, 6 fg. — Vases chalcidiens M: S. 398, 401, 4835. Rumpf, pl. 70, 97, 222.

23 vases attiques à figures rouges, entiers ou fragmentaires;

3 lécythes à fond blanc, dont un, très beau, du groupe ΔΙΦΙΛΟC ΚΑΛΟC (A J A, 1919, p. 19 sq.). Presque tous sont décrits dans les publications du musée: *Transactions, Museum journal, Catalogue* de St. B. Luce. Je n'en note que deux: 1) Grande amphore signée du potier Ménon. A. Léto, Apollon, Artémis. B. Guerrier conduisant deux chevaux. Signature incisée sur le pied: ΜΕΝΟΝ ΕΠΟΙΗΣΕΝ. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 203. — 2) La coupe *Transactions*, 1907, fg. 1, pl. 33-34; *Mon. Piot*, 1913, p. 131, fg. 10, ne porte pas le nom d'Epilykos, mais probablement deux fois ΗΟ ΠΑΙΣ ΚΑΛΟC (rétrograde). Le style n'est pas du tout celui de Skythès.

Bibliographie. — FURTWÄNGLER, p. 253-261. — *University of Pennsylvania. Transactions of the department of archaeology Free Museum of Science and Art* (vol. I en 1904); *The Museum Journal* (revue trimestrielle, vol. I en 1910.) — St. B. LUCE, *The University Museum. Catalogue of the Mediterranean section*, Philadelphie, 1921.

PROVIDENCE, Rhode Island.

Rhode Island School of Design.

Nouveau musée inauguré le 24 avril 1926. Presque toutes les antiquités classiques sont réunies dans une unique galerie: 90 vases ou lampes et 17 statuettes de terre cuite, 25 marbres, 1 grand et 7 petits bronzes, quelques bijoux, un fragment de peinture pompéienne du 3^me style (*Bulletin*, 1919, p. 28 sq.).

Sculpture.

Marbres. 1) Tête d'Amazone, copie du type polyclétéen. *Bulletin*, avril 1917, p. 9 sq.; Chase, p. 63, fg. 67. — 2) Torse de Dionysos, de type praxitélien. *Bulletin*, 1922, p. 29-33; Chase, p. 81, fg. 91. — 3) Statuette hellénistique de jeune homme provenant de la collection van Karg-Brebenburg (Munich). Arndt-Bruckmann, 1912, pl. 650; *Bulletin*, avril 1925, p. 13 sq. — 4) Tête julio-claudienne. *Bulletin*, juillet 1923, p. 25 sq. — 5) Buste flavien. *Bulletin*, juillet 1914, p. 1 sq. — 6)-7) Deux sarcophages, dont l'un sera publié prochainement.

Bronze. Admirable statuette hellénistique d'Aphrodite qui a eu une odyssée des plus curieuses. Elle se trouvait au commencement du XIX^e siècle à St-Pétersbourg et en 1925 à Vienne. *Mon. Piot*, 1925, p. 132 sq., pl. 13; *Bulletin*, oct. 1926, p. 37 sq.

Céramique.

Sept vases géométriques ou archaïques; quatre petits vases corinthiens; un bol à reliefs (Ulysse et Circé); une œnochoé en forme de tête de femme 22.213 (diam. base : 7 cm.; haut. avec anse : 24 cm. env.), Reinach, *Rép. vases*, II, p. 307, B; *Mon. Piot*, 1903, p. 149.

Vases attiques à figures noires. 1) Coupe à yeux. — 2) Lécythe 22.216 : Europe sur le taureau. — 3) Lécythe 25.084 : Danaé et Persée dans le coffre. — 4)-6) Amphores. — 7) Amphore signée du potier Nikosthénès 23.303, trouvée à Caere en 1865, provenant de la collection Paravey (n° 22). *Bulletin*, avril 1924, p. 11 sq. : *A J A*, 1925, p. 38 sq.

Vases attiques à figures rouges. Je ne cite que les meilleurs :

Style sévère. 1) Coupe 25.066. Int. : Ephèbe allant vers la droite. Rev. : Komos animé, expressif. — 2) Lécythe 25.078 : femme assise vers la droite, un sceptre dans la main gauche, une phiale dans la droite. Oiseau perché sur le dossier du siège. Ensemble délicieux. — 3) Grand lécythe 25.110 : Niké. — 4) Grande amphore 15.005. A. Citharède. B. Femme tenant une œnochoé (la partie supérieure de la figure manque). Dessin très soigné qui méritait de caractériser un groupe. Beazley, *Att.*, p. 132 (Providencemaler). Les trois lécythes 95.43, 44 et 45 de Boston sont probablement de la même main. — 5) Amphore du type de Nola 25.079. A. Athéna tournée vers la droite. ΤΙΜΟΧΣΕΝΟΣ. B. Homme enveloppé d'un grand manteau.

Style libre. 1) Kalpis 22.114. Une femme assise au milieu de quatre femmes debout. — 2) Cratère campaniforme 23.324. A. Silènes et Ménades. B. Jeunes gens. Reinach, *Rép. vases*, II, p. 302; Beazley, *Att.*, p. 453 (même style que plusieurs autres cratères de Deepdene). — 3) Oenochoé à embouchure trilobée 25.090. Homme assis vers la droite, un sceptre dans la main droite. Devant lui, un jeune homme debout armé de deux lances et son cheval. Lignes légères, conduites avec beaucoup d'aisance.

Bibliographie. — *Bulletin of the Rhode Island School of Design* (vol. I en 1913).

PRINCETON, New Jersey.

University Museum of Art.

C'est peut-être au Collège de Princeton qu'on a fait le plus anciennement un cours d'archéologie. Cette matière y fut enseignée à partir de 1831, et dès 1882 Allan Marquand s'efforça d'organiser ce qui devait devenir le *Department of Art and Archaeology*. Le musée s'ouvrit en 1888.

Sculpture.

Marbres. 1) Partie supérieure d'une statuette en marbre pentélique, copie romaine de l'Athéna Parthénos (haut. : 118 mm.). *AJA*, 1924, p. 117 sq., pl. 2-4. — 2) Torse de Dionysos, de type praxitélien. *Art & Arch.*, sept. 1925, p. 115 sq. — 3) Tête d'Athéna (nez restauré), du III^e siècle (?). *AJA*, 1917, p. 292 sq. — 4) Tête de Bacchante trouvée à Capoue (nez restauré), fragment d'un haut relief de l'époque hellénistique. — 5) Sarcophage romain : Centaures et Néréides. Inscription dans Fr. Bücheler, *Carmina latina epigraphica*, I, p. 241, n° 504 (C I L VI 20.987). *Art & Arch.*, sept. 1925, p. 114. — 6) Mithra sacrifiant le taureau. Groupe trouvé en France, près de Vienne (haut. : 60 cm.). *Ibid.*, p. 118.

Très beau relief en bronze de l'époque hellénistique. *Ibid.*, p. 124.

Coffret d'ivoire sculpté du IV^e siècle : Néréides (deux fragments supplémentaires à Pittsfield). *AJA*, 1926, p. 150 sq.

Céramique.

Quelques vases chypriotes, corinthiens et italiotes.

Vases attiques à figures noires. 1) Hydrie : apothéose d'Héraclès. *Art & Arch.*, sept. 1925, p. 119. — 2) Skyphos signé du potier Klitoménès. ΚΙΤΟΜΕΣΣΕΝ (sic) ΕΡΟΙΕΣΣΕΝ Σ. Au fond : un canard. *AJA*, 1926, p. 432 sq., fg. 1-4. — 3) Amphore : A. Armement d'un éphèbe. B. Départ d'un guerrier. *AJA*, 1907, p. 143 sq., pl. 10-11. — 4) Amphore panathénaïque de la collection Marquand. A. Athéna. B. Quadriges. *Art & Arch.*, sept 1925, fg. p. 120.

Vases attiques à figures rouges de style libre. 1) Petit askos : A. Sirène. B. Même sujet. — 2) Petite peliké : A. Femme debout

vers la gauche. B. Homme tourné vers la gauche. — 3) Coupe (diam. vasque : 226 mm.). Int. : Silène et Ménade. Rev. : Komos. — 4) Coupe de style analogue. Int. : Deux jeunes gens. Rev. : A. Niké et trois hommes. B. Même sujet. — 5) Grand cratère à colonnettes. A. Oreste (?) armé de deux lances poursuit Clytemnestre (?), en présence de Pylade (?) et d'Electre (?). Même scène, moins Pylade, sur l'hydrie *Notizie degli scavi*, 1902, p. 314, fig. 2 a et 2 b (référence de M. Smith). B. Quatre hommes drapés.

Deux petites lécythes à fond blanc, n^{os} 55 et 56, assez repeints (par exemple *Art & Arch.*, sept. 1925, p. 121). — Figurines de terre cuite : *Ibid.*, p. 122 sq.

Les trois fragments de mosaïques *Ibid.*, p. 128 sq., sont modernes. P. Wolters, *Archäologischer Anzeiger*, 1925, p. 279, fig. 1-6 (copies des restitutions de la Nékyia de Polygnote par Riepenhausen).

Bibliographie. — *The department of art and archæology of Princeton University and its endowment, Byzantion*, 1925, p. 641-644; *Art & Archæology* (Princeton number), septembre 1925.

BRUNSWICK, Maine.

Walker Art Building at Bowdoin College.

En 1891, Sophia et Harriet Walker ont fait don au Bowdoin College de la somme nécessaire à l'érection d'un petit musée. Le nouveau bâtiment construit en granit, en calcaire et en briques, et surmonté d'un dôme de cuivre, fut inauguré le 7 juin 1894. A côté des collections modernes, dont une partie appartient au Collège depuis 1811, on trouve plusieurs vitrines d'objets grecs et romains : 49 statuettes de terre cuite, plus quelques lampes, têtes, etc. ; 82 vases ; 11 sculptures ; des gemmes et de petits bronzes. La *Dana Estes Collection* d'antiquités chypriotes n'a guère d'importance. Voici les meilleurs des vases attiques à figures rouges :

STYLE SÉVÈRE. 1) Petit lécythe (haut. : 198 mm.) : éphèbe assis vers la droite jouant de la double flûte. Très soigné. — 2) Amphore du type de Nola. A. Homme assis vers la droite jouant de la double flûte et homme debout, tourné vers la gauche, avec le même instrument. B. Jeune homme. Beau vase.

Beazley, *Amer.*, p. 115; *Att.*, p. 102. — 3) Petit lécythe : lion allant vers la droite et arbre. Dessin hâtif. Beazley, *Amer.*, p. 72; *Att.*, p. 141. — 4) Petite pyxis (haut. avec couvercle : 47 mm.; diam. base : 61 mm.). Archer fléchissant le genou. Joli bibelot, d'un dessin aisé et amusant dans son archaïsme négligé. Beazley, *Amer.*, p. 72; *Att.*, p. 143. — 5) Lécythe aryballisque (haut. : 144 mm.). Homme debout vers la droite et jeune garçon enveloppé d'un grand manteau. Beau dessin. — 6) Askos attribué à Makron. A. Eros. B. Eros. *A J A*, 1921, p. 325 sq., fg. 1-4; Beazley, *Att.*, p. 221. — 7) Hydrie. Homme vers la droite, femme assise, homme vers la gauche. NIKAPETE. Ensemble bien conservé, mais sans originalité. Beazley, *Att.*, p. 291.

STYLE LIBRE. 1) Grande kalpis. Borée saisit des deux mains Orithyie en présence d'Athéna, de quatre femmes et d'un vieillard. Excellente pièce. Beazley, *Amer.*, p. 195; *Att.*, p. 341. — 2) Lécythe. Deux femmes, l'une assise, l'autre debout tenant une cithare. KA ... K. Beazley, *Amer.*, fg. 98 (le dessin est beaucoup moins dur sur l'original); *Att.*, p. 365. — 3) Lécythe 336.1. Leçon de danse : une jeune fille et sa maîtresse. Probablement de la même main que l'amphore n° 95 de la Bibliothèque Royale. Beazley, *Amer.*, fg. 105; *Att.*, p. 385 (groupe de la phiale 97.371 de Boston). — 4) Lécythe aryballisque R 305 (haut. : 136 mm.). Deux hommes, dont l'un tient un lièvre de la main droite et deux lances de la gauche. A gauche, un chien très vivant. Fort belle pièce.

Dix fragments intéressants : tête de guerrier, Ménades, etc. — Trois lécythes à fond blanc, n^{os} 16 (le meilleur), 47 et 334.4, en partie repeints.

Bibliographie. — H. JOHNSON, *Catalogue of the Art collections of Bowdoin College*, 3^e édit., Brunswick, 1906; *Bowdoin College Bulletin* (surtout : 1913, p. 67; 1915, p. 48; 1921, p. 45; 1924, p. 46; 1925, p. 48). — M. E. P. Warren qui a formé la collection de vases en prépare le catalogue.

WELLESLEY, Massachusetts.

Farnsworth Art Building at Wellesley College.

Petit musée ouvert en septembre 1889.

Sculpture.

1) Statue virile de type polyclétéen, achetée en 1905. Le cou est restauré, mais l'examen microscopique et l'analyse chimique ont prouvé que la tête et le torse sont faits de la même matière. *A J A*, 1918, p. 44 sq., pl. I-II, 5 fg. — 2) Torse d'Héraclès, la jambe gauche contre un tronc d'arbre couvert de la peau de lion. — 3) Enfant tenant de la main gauche un petit lapin, époque alexandrine. — 4) Bas-relief archaïsant d'authenticité douteuse. — 5) Partie droite d'une tête de femme fort endommagée, époque romaine.

Céramique.

Environ 60 vases entiers ou fragmentaires : 14 fragments crétois (style de Kamarès), 25 fragments mycéniens et 1 amphore à étrier, 4 vases chypriotes, 2 vases et 2 fragments de l'époque géométrique, 10 petits vases corinthiens.

Un sarcophage de Clazomène ; une pièce d'or de Ptolémée Philadelphé ; une mosaïque romaine.

Bibliographie. — *Wellesley College Bulletin* (fasc. 1 en juin 1923 et 2 en mai 1926).

NEW-HAVEN, Connecticut.

Rebecca Darlington Stoddard Collection (Yale University).

Toute la collection de vases, italiotes et romains, qui provient de la collection Paul Arndt (Munich, 1913) a été très bien cataloguée par le professeur PAUL V. C. BAUR (Yale University Press, 1922). Nombre total de pièces, y compris quelques lampes : 675.

BALTIMORE, Maryland.

Collection of the Baltimore Society of the Archæological Institute.

Le séminaire de l'Université Johns Hopkins est à lui seul un vrai petit musée et mériterait d'occuper des locaux plus spacieux où le public aurait libre accès un ou deux jours par semaine. Tel qu'il est actuellement, avec ses vitrines exigües et poussiéreuses, il fait la joie des spécialistes admis à y travailler. Depuis bientôt cinquante ans, il s'enrichit chaque été de pièces acquises en Italie et en Orient ; les professeurs Frothingham, Emerson, Adams, D. Robinson ont mis tous leurs soins à y recueillir des

spécimens de valeur d'une grande variété, terres cuites, monnaies, gemmes, inscriptions, etc.

Neuf antéfixes étrusco-campaniens : *AJA*, 1923, p. 1-22, fig. 1 sq.

Deux tirelires romaines : *Ibid.*, 1924, p. 239 sq., fig. 2, 5.

Céramique.

Quelques vases minoens, mycéniens, géométriques, corinthiens, étrusques et romains.

Principaux vases attiques :

Figures noires. Amphore signée du potier Nikosthénès, achetée en 1887 (coll. Ruspoli). ΝΙΚΟΣΘΕΙΝΕΣ ΜΕΠΟΙΕΣΕΝ, *AJA*, 1922, p. 54-58, fig. 1-2; Hoppin, *Black-fig.*, p. 179.

Figures rouges de beau style archaïque. 1) Fragment dans le style d'Oltos (Ménade) qui avait servi à restaurer une coupe fragmentaire (Silène surprenant une Ménade endormie). *AJA*, 1917, p. 159 sq., fig. 1 sq. — 2) Grande coupe signée du potier Epiktétos. Silène couché, buvant à même l'amphore qu'il soulève sur ses jambes. Repeints : pied gauche, bouche et partie de la main droite. ΕΠΙΚΤΕΤΟΣ ΕΛΡΑΦΣ [Ε]Ν. Revers noir. Hoppin, *Red-fig.*, I, p. 301; Beazley, *Att.*, p. 26. — 3) Coupe. Int. : Jeune athlète et pédotribe. ΛΕΑΛΡΟΣ [Κ]ΑΛΟΣ. Rev. : Komos. Α. [ΕΠ]ΙΔΡΟΜΟΣ [ΚΑΛΟΣ]. Β... ΚΑΛΟΣ. Hartwig, *Meisterschalen*, p. 40, fig. 5 a et b; Beazley, *Att.*, p. 54. — 4) Coupe signée du peintre Phintias. Int. : Jeune homme achetant des vases. ΦΗ... ΙΣ ΕΛΡΑΦΣΕΝ + ΑΙΡΙΑΣ ΚΑΛΟΣ. Revers noir. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 355; Beazley, *Att.*, p. 57. — Deux coupes attribuées au peintre du Panaitios kalos (Beazley, *Att.*, p. 167, 169) : 5) Int. : Silène chevauchant une outre Κ[Α]ΛΟΣ ΠΑΝΑΙΤΙΟΣ ΚΑΛΟΣ. Revers noir. Hartwig, pl. 44, 1. — 6) Int. : Silène portant une outre. [Π]ΑΝΙΤ[ΙΟΣ ΚΑΛ]ΟΣ. Rev. : Α. Deux Silènes surprenant une Ménade endormie. Β. Même sujet. Fragmentaire. Hartwig, pl. 45. — Deux coupes attribuées à Douris (Beazley, *Att.*, p. 200, 208) : 7) Int. : Archer et hoplite courant. + ΑΙΡΕΝΤΡΑΤΟΣ ΚΑΛΟΣ. Revers noir. Hartwig, pl. 22, 2. — 8) Homme fouettant un sabot et jeune homme drapé. L'extrémité du fouet est repeinte; traces de trois lanières. ΚΑΛΟΣ.. + . Η... Hartwig, pl. 72, 2. — 9) Coupe à parois épaisses. Int. : Deux Ménades (long chiton transparent à fins plis). Rev. : Dionysos, Silènes

et Ménades. Furtwängler, p. 52 (attr. Brygos); Hartwig, pl. 30, 3; 31 (reproductions médiocres); Beazley, *Att.*, p. 214 (attr. Hiéron). — 10) Coupe fragmentaire. Int. : Ephèbe enveloppé d'un grand manteau. Rev. : Palestre. Hartwig, pl. 64; Beazley, *Att.*, p. 232. — 11) Centre de coupe. Int. : Ephèbe allant vers la droite, une outre dans la main droite et retenant de la gauche sur l'épaule le bâton qui supporte le manteau. Lignes effacées. ΕΠΙΘΙΕΣΕΝ. *Art & Arch.*, XIX, p. 265.

Oenophore du I^{er} siècle de notre ère. οἰνόφορος. *A J A*, 1909, p. 30 sq. Cf. Courby, *Vases à relief*, p. 535.

Bibliographie. — FURTWÄNGLER, p. 251-253. — D. ROBINSON, *A J A*, 1917, p. 86-87; *Art & Arch.*, XIX, p. 265 sq.

BRYN MAWR, Pennsylvania.

College Collection of Greek vases.

C'est à J. C. Hoppin qu'on doit le plus grand nombre de pièces : il les a achetées à M. E. P. Warren en 1901, alors qu'il était professeur d'archéologie au Collège. En 1902, Miss Ranson en a ajouté quelques-unes que lui avait cédées L. Pollak.

Très peu de vases entiers. Beaucoup de fragments intéressants à figures rouges. Seul vase attique signé : cyathe de Nikosthénès. ΝΙΚΟΣΘ[ΕΝΕΣ]. Hoppin, *Black-fig.*, p. 192.

Bibliographie. — M. H. SWINDLER, *A J A*, 1916, p. 308-345, pl. XI-XIII, 26 fig.

NEW-YORK, City.

New York University (University Heights).

Au cours des dernières années, les professeurs Magoffin et Tanner ont réuni dans leur cabinet d'archéologie classique une série intéressante de pièces d'étude pour les différentes époques de l'antiquité, entre autres quelques petits lécythes à figures noires, deux vases attiques à figures rouges, des poteries italiotes, des lampes en terre cuite et en bronze, des fragments de marbres sculptés, etc.

III

NEW-YORK, City.

William Randolph Hearst Collection.

Les collections particulières sont très nombreuses aux États-Unis, et il n'est facile, ni de les découvrir, ni de les visiter toutes. Certaines concourent à l'ornementation d'intérieurs modestes perdus dans les provinces; d'autres s'étalent dans l'opulence de luxueuses propriétés urbaines ou rurales; d'autres enfin, soit dans des locaux universitaires, soit dans des bâtiments autonomes, tendent à se confondre avec les musées publics.

La collection Hearst répond aux goûts éclectiques d'un riche amateur qui travaille depuis trente ans à créer chez lui des galeries d'art. Quand on quitte l'ascenseur qui vous a transporté d'un bond au 14^me étage d'un majestueux hôtel de Riverside Drive (Corner 86th Street), on croit pénétrer dans un palais enchanté : on se trouve dans une immense salle ogivale, haute comme une nef d'église, peuplée d'armures comme un hall de château-fort, aux murs couverts de tapisseries précieuses, aux fenêtres toutes garnies de vitraux peints magnifiques que des lampes électriques illuminent de l'extérieur. Autour de cette évocation médiévale et dessous, des chambres réservées au XV^e siècle, aux époques modernes et aux antiquités égyptiennes et classiques. Ces dernières comprennent quelques bronzes, marbres et verres irisés, et près de 200 poteries. J'en ai vu environ 120 qui se répartissent comme il suit : 50 attiques à figures noires et 25 à figures rouges, 25 italiotes, une vingtaine plastiques ou sans décor peint.

Figures noires. Deux amphores panathénaïques (je ne puis garantir l'authenticité des inscriptions) : 1) A. Athéna. ΠΟΛΥΖΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ, ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ. Sur chaque colonne : Triptolème. B. Coureurs. — 2) A. Athéna. ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ. B. Quadriges. — Deux amphores : 3) Héraklès et le sanglier d'Erymanthe. — 4) Triptolème. — 5) Coupe signée du potier Tléson. ΤΥΕΣΟΝ ΗΟ ΝΕΑΡΧΟ ΕΠΟΙΕΣΕΝ. Hoppin, *Black-fig.*, p. 396 (sans figure ni inscription).

Figures rouges. 1) Amphore achetée 850 £ à la vente Sotheby (mai 1919, pl. 11, n° 270) : A. Citharède. B. Professeur. De la même main que les amphores du Vatican (*Journ. Hell. Stud.*, 1922, pl. 3) et de Harvard (Beazley, *Amer.*, fig. 22). *Journ. Hell. Stud.*, 1922, pl. 2; Beazley, *Att.*, p. 77 (peintre de Berlin). —

2) Grand cratère à colonnettes : Dioysos et Silènes. — 3) Beau lécythe : femme tournée vers la droite. — 4) Cratère à colonnettes : banquet (trois hommes couchés sur des lits devant lesquels il y a des tables chargées de mets ; celui du milieu tient un skyphos peint en noir sur son corps rouge). — 5) Skyphos acheté 48 £ à la vente Sotheby (pl. 12, n° 274) : Dionysos et Ariadne (?). Beazley, *Att.*, p. 150. — 6) Hydrie achetée 100 £ à la vente Sotheby (pl. 10, n° 273) : femmes cueillant des fruits. Beazley, *Att.*, p. 288. — 7) Stamnos acheté 200 £ à la vente Sotheby (pl. 13, n° 277) : Pélée et Thétis. Beazley, *Att.*, p. 335. — 8) Stamnos : A. Dionysos sur un mulet, entre deux Silènes. B. Deux femmes et un homme de type banal. — 9) Lécythe aryballisque, de la collection Castellani : Philoctète. Roscher, s. v. *Philoktetes*, p. 2334, fig. 8. — 10) Kalpis achetée récemment 600 £ à Londres : citharède et deux auditeurs.

Bibliographie. — *Catalogue of the collection of antiquities... sold by Sotheby, Londres, 22 mai 1919, pl. 10-13.*

Gallatin Collection (New-York, City, 7 East 67th Street).

La plus grande partie des vases que possède M. Gallatin sont publiés dans le premier fascicule américain du *Corpus vasorum antiquorum*, Paris, Champion, 1926 (compte rendu : *Rev. belge de phil.*, 1928, p. 795).

PRINCETON, New Jersey.

Morgan Collection.

Une quinzaine de vases dont M. H. R. W Smith prépare le catalogue.

Deux coupes et deux amphores attiques à figures noires.

Vases attiques à figures rouges. 1) Coupe dans le style d'Épiktétos (diam. vasque : 33 cm.). Int. : Silène et Ménade (assez semblable à la danseuse du Brit. Mus. E 38). Rev. : A. Homme et femme nus. B. Combat (le cavalier de gauche rappelle celui de la coupe E 136). Quelques repeints. — 2) Coupe dans le style d'Apollodoros (H. Smith) : komaste. — 3) Coupe : Ménade jouant des crotales. — 4) Lécythe. — 5) Hydrie dans le style du peintre des Niobides (H. Smith) : Dionysos entre Deux Ménades. — 6) Coupe dans le style du peintre de l'Euaion kalos. Int. : Homme couché jouant de la lyre. Rev. : Banquet. Absolument le même type de tête virile que sur les fragments de Bryn Mawr, *AJA*, 1916, p. 335, fig. 16.

Vase plastique en forme de double tête, l'une de femme, l'autre de nègre, fin du VI^e siècle. *Art & Arch.*, sept. 1925, fg. p. 120. — Trois vases d'Italie (apuliens ou étrusques).

BALTIMORE, Maryland.

David Robinson Collection.

M. Robinson étant absent lors de ma visite, je n'ai pas pu examiner sérieusement les pièces, qui sont enfermées dans une vitrine du séminaire d'archéologie de l'Université Johns Hopkins.

Figures noires. 1) Hydrie archaïque : Persée, deux Gorgones, Athéna, Hermès. — 2) Lécythe : lapidation de Kaineus. — 3) Coupe signée du potier Xénoklès : Hippalectryon. Hoppin, *Black-fig.*, p. 410-411. — 4) Skyphos du Cabirion : Circé et Ulysse. *AJA*, 1915, p. 78 sq.

Figures rouges. 1) Hydrie : Rhésos. *AJA*, 1915, p. 78 sq. Dessin en partie effacé. — 2) Coupe dans le style de Douris. Int. et rev. : Banquet. *AJA*, 1921, p. 1 sq., pl. I-III; Beazley, *Att.*, p. 207. Dessin en partie effacé. — 3) Pyxis signée du potier Talaos. Style libre, négligé. Hoppin, *Red-fig.*, II, p. 448.

Deux lécythes à fond blanc.

Petite tête en marbre serpentinite trouvée au nord de la Mésopotamie : D. Robinson, *A Græco-Parthian portrait head of Mithradates I*, *AJA*, 1927, p. 338 sq., 6 fg.

PHILADELPHIE, Pennsylvania.

Philosophical Society.

Cette association, fondée en 1727, est la doyenne des sociétés savantes des États-Unis. Elle possède depuis 1836 (don de Joseph Bonaparte) une coupe à figures rouges de style libre, qui fut longtemps exposée à l'Academy of Natural Sciences. Int. : Jeune homme (même corps que l'Apollon de la coupe à couvercle de Boston 00.356) poursuivant une femme. Rev. : Hommes, jeunes gens et chevaux (la pose des pattes de devant est propre au « maître des chevaux », cf. *Mon. Piot*, XXIX, 1928, p. 105). Quelques repeints.

Le pied appartient à une autre coupe. Il porte, en lettres peintes sur la tranche, la signature du potier Nikosthénès : ΝΙΚΟΣΘΕΝΕΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ. Sur un papier jauni par le temps, collé dessous, on lit : « Fouilles de Canino, 1831. Marche triomphale douze fig. jaunes, nom d'auteur. Inscrite. »

M. H. SWINDLER, *Another vase by the Master of the Penthe-sileia cylix*, *A J A*, 1909, p. 142-150, 7 fig. ; Beazley, *Att.*, p. 273.

★
★★

Je signalerai encore rapidement, dans l'ordre alphabétique des noms de lieux, plusieurs collections intéressantes que je ne connais que par les publications.

Baltimore, Maryland: **Walters Collection** (fermée jusqu'en décembre 1927). Sarcophages: Reinach, *Rép. rel.*, t. II, p. 196-198; *A J A*, 1915, p. 23, fig. 10.

Chicago, Illinois: **Art Institute**. Furtwängler, p. 245-250. Torse de type praxitélien: *Bull. Art. Inst.*, XX, 6, p. 74. — Lécythes à fond blanc: Fairbanks, I, p. 156 (coll. van Branteghem, n° 178) et 244.

Cleveland, Ohio: **Museum of Art**. Marbres grecs et romains. *Jahrb. d. Inst.*, XLI, 1926, p. 267, pl. 6-7 (statue de jeune homme, copie de la première moitié du I^{er} siècle de notre ère), cf. *Clev. Bull.*, 1919, p. 43 sq, 72 sq; Chase, fig. 146 (tête féminine), 148 (tête d'Héraklès), 184 (relief archaïsant), 227 (table, etc.), 229 (urne cinéraire). — Cratère attique à figures rouges: *Clev. Bull.*, 1924, p. 66.

Detroit, Michigan: **Institute of Arts**. Tête d'Auguste: *Bull. Inst. of Arts*, VI, 1925, p. 63; *A J A*, 1926, p. 127, fig. 2.

Haverford, Pennsylvania: **Sampson Collection**. Lécythe à fond blanc: Fairbanks, I, p. 218, n° 39.

Ithaka, New-York: **Cornell University**. Lécythe à fond blanc: Fairbanks, I, p. 208, fig. 46.

New-York, City: **Papham Collection**. Aphrodite Anadyomène, statuette trouvée à Benghazi: Lechat, *Sculpt. gr.* (1925), p. 186, pl. 91. — **Stanfield Collection**. Coupe attique à figures rouges: Beazley, *Att.*, p. 169.

Northampton, Massachusetts: **Smith College Museum of Art**. Marbres grecs et romains: *Bull. Mus. of Art*, mai 1920 (faune riant), mars 1922 (tête d'enfant et Eros endormi), mars 1923 (torse d'Eros), juin 1927 (tête d'athlète). — Amphore attique à figures noires: *Ibid.*, mars 1922.

Princeton (?), New Jersey: **Shear Collection**. Tête féminine en marbre, trouvée à Rhodes. *A J A*, 1920, p. 313 sq., pl. 2-3.

Providence, Rhode Island: **Marsden J. Perry Collection**. Kalpis à figures rouges: retour d'Héphaïostos. *A J A*, 1917, p. 38-54, fig. 1 et 5; Beazley, *Att.*, p. 250.

Rochester, New York. Aigle romaine trouvée en Syrie: *A J A*, 1925, p. 172-179, fig. 1-2.

Saint-Louis, Missouri: **City Art Museum**. Quelques vases: *Griech. Vasenmalerei*, II, p. 41, fig. 17 (fragment); Furtwängler, p. 241-245; Beazley, *Att.*, p. 133 (amphore attique à figures rouges). Statuette en bronze de Dionysos enfant, art alexandrin: *Gaz. Beaux-Arts*, 1927, II, p. 301 et fig.

San Francisco, California: **Museum of Anthropology**. Trois lécythes à fond blanc; Fairbanks, II, p. 261, 262 (Coll. Somzée, 1901, n° 104,) 63 (*Ibid.*, n° 101).

Toledo, Ohio. Statue en marbre de bélier, art augustéen: *Gaz. Beaux-Arts*, 1927, II, p. 301 et fig.



Les États-Unis possédaient depuis bien longtemps un enseignement classique quand on s'avisait d'y annexer des collections archéologiques et d'ouvrir dans les cités des musées en partie consacrés aux antiquités. Ce n'est pas l'argent seul qui permet de vaincre en quelques années les difficultés inhérentes à la réalisation d'une pareille entreprise: découvrir des pièces rares en plein XIX^e siècle, les transporter au-delà de l'Océan, construire de vastes édifices, réunir le personnel compétent, éveiller l'intérêt du public, assurer la vie et la prospérité d'organismes idéalistes au sein d'un pays en proie aux fièvres économiques, éviter les conflits avec les vieilles traditions puritaines — tout cela fut l'œuvre d'hommes pénétrés des plus nobles aspirations et soutenus par des qualités d'initiative propres à la race américaine. On a pu se rendre compte, par le bref aperçu qui précède, de ce qu'ils ont fait en soixante ans dans le domaine restreint qui nous occupe. Pour l'égyptologie, les résultats atteints sont encore plus brillants. Aux musées qui risquent de s'endormir dans la routine administrative, aux spécialistes qui sont tentés de renoncer à secouer l'apathie de la masse en matière d'art, aux philologues qui ignorent encore de quel secours peuvent leur être les monuments figurés, il sera bon désormais de montrer l'exemple d'un pays neuf qui, dans des collections à peine écloses, applique avec un franc succès des idées modernes à la mise en valeur des chefs-d'œuvre d'un lointain passé. Les Universités de chez nous en tout premier lieu devraient se donner pour tâche de veiller à l'exploitation rationnelle et optimiste de nos réserves archéologiques.

REVUE
DE
L'UNIVERSITÉ
DE BRUXELLES

Organe officiel de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles

TRENTE TROISIÈME ANNÉE
1927-1928

BIBLIOGRAPHIE

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
14, RUE DES SOLS

1928

BIBLIOGRAPHIE

Le Comité de Rédaction de la Revue de l'Université de Bruxelles a décidé de faire, à partir de cette année, une place plus large à la bibliographie.

L'analyse des principaux ouvrages qui paraissent dans tous les domaines serait le meilleur auxiliaire du mouvement scientifique. Nous savons que notre bibliographie est encore fort incomplète. Mais nous espérons que, de trimestre en trimestre, elle le sera de moins en moins. La Revue deviendra ainsi, pour tous nos lecteurs, un utile instrument d'information.

La bibliographie sera désormais séparée du corps de la Revue. Elle aura sa pagination propre. A la fin de l'année, les quatre parties dont elle se composera, pourront être reliées, si le lecteur le désire, en un volume distinct, qui aura sa table des matières spéciale. Les comptes rendus seront rangés en un ordre systématique. Chacun y trouvera ou y retrouvera aisément ce qui pourra l'intéresser.

*
**

MAURICE BOUCHER. *Essai sur l'hyperespace, le temps, la matière et l'énergie.* Paris, Gauthier-Villars, 1927. Prix : fr. 16.80.

Le lecteur d'un livre aime à savoir dans quel domaine du savoir — philosophie, science, art, — il se classe. Disons donc que l'ouvrage en question doit se cataloguer dans la philosophie, mettons dans la philosophie dite scientifique. Un professeur disait un jour : « la philosophie, c'est une réflexion sur la science ». S'il en est ainsi, le livre de M. Boucher est assurément un livre philosophique. Pourtant, et ici apparaît une propriété générale des essais de ce genre, la matière en est aride au plus haut degré pour les philosophes, et ne laisse pas d'agacer le savant. En science, les mots ont un sens bien défini et tout se prouve à partir de certaines conventions. Dans les livres de « réflexion sur la science », on utilise le jargon scientifique et les énoncés de lois, mais en attachant aux mots un sens moins précis, assez fantaisiste. Double conséquence : le métaphysicien est ébloui, ou effrayé, par l'abondance de données scientifiques, et le savant regrette d'être aussi mal compris.

Cessons la digression et revenons au livre de M. Boucher. Le but? L'auteur l'a résumé dans son « Introduction » : « Le but principal de cet Essai est d'exposer de la manière la plus claire et la plus simple possible la théorie de l'hyperespace, espace plus com-

» plet, plus réel probablement, que celui révélé seulement par les
» sens, d'essayer de démontrer qu'elle peut être acceptée au même
» titre que les autres hypothèses scientifiques, bien qu'elle puisse
» sembler incompréhensible *a priori* pour ceux qui ne veulent prendre
» comme guide que les idées préconçues. »

Le chapitre I^{er} traite des *éléments de la connaissance*. L'auteur parle longuement des hypothèses scientifiques et fait observer, entre autres, qu' « établies en vue de la recherche de la réalité que toute » apparence recouvre, il ne faut pas se dissimuler qu'elles appar- » tiennent par cela même à l'ordre métaphysique ». Nul doute, en effet, qu'il y a un apport subjectif de l'esprit dans l'élaboration de la science. Aussi, son objectivité est-elle due au crible expérimental auxquelles sont soumises toutes les hypothèses.

L'auteur semble donner une réalité plus physique à l'espace à quatre dimensions qu'à un espace à n dimensions. C'est là une des idées les plus obscures du livre. (Cf. p. 34.)

Le chapitre II traite des *idées d'espace et de temps*. La quatrième dimension doit se chercher dans les corps matériels. Voilà qui ne manquera pas d'intéresser les physiciens. L'auteur se réfère, pour cela, à M. l'abbé Moreux, pour qui la quatrième dimension est « quelque chose comme une coordonnée qui relierait entre eux les » électrons, ou des parties plus petites encore... »

Les deux chapitres qui suivent font passer le lecteur de la géométrie d'Euclide aux géométries non-euclidiennes et à l'hyperespace. Lorsque l'auteur écrit qu' « on ne saurait arriver à la conception » rationnelle de l'infini par l'indéfini, c'est-à-dire par la considé- » ration de grandeurs qui peuvent être augmentées sans cesse », nous nous rappelons les premières leçons d'analyse, où l'on explique la notion de limite et celle d'infini mathématique. Il est entendu que M. Boucher n'ignore rien de ces questions mathématiques, mais, vraiment, pourquoi écrit-il comme s'il n'existait pas de conventions précises sur cet infini? Les mathématiciens s'intéresseront certainement à la lecture des pages 86 à 93. Ils jugeront si, comme le prétend l'auteur, il est utile de distinguer le zéro de l'atome et l'infini du tome de grandeur. N'oublions pas que la notion de zéro n'implique pas la notion d'infini ni l'analyse. (Cf. p. 95.)

Le chapitre V, plus reposant, donne les *éléments de géométrie à quatre dimensions*. On y fait, comme dans le huitième livre pour la géométrie d'Euclide, l'inventaire des polyèdrides à quatre dimensions. Des figures, où les lignes de la quatrième dimension sont tracées en pointillé, agrémentent la lecture.

Dans le chapitre VI, on étudie un *monde surface*. Nous signalons à l'investigation des physiciens, cette idée de l'auteur que les rayons X pénètrent à l'intérieur des corps suivant une direction ne se confondant pas avec les trois dimensions apparentes de la matière.

Par leur titre, les deux chapitres qui suivent attirent irrésistiblement le lecteur : *la Matière et l'Energie; l'Energie et la qua-*

trième dimension. Le passage des considérations géométriques de la première partie du livre aux considérations physiques qui suivent n'apparaît pas clairement. On trouve, ici, à la fois le développement d'idées souvent vulgarisées (atomes et molécules, éther,...) et des considérations sur l'existence nécessaire, par des raisonnements physiques personnels à l'auteur, d'une quatrième dimension infiniment petite se manifestant dans les phénomènes atomiques. Elle nous est révélée par les lois en r^3 .

Un chapitre de *Conclusions* résume très clairement l'ouvrage qui semble, après lecture, une sorte d'anticipation sur nos connaissances actuelles. On peut regretter le grand nombre d'impropriétés de langage, telles : « l'énergie est l'ensemble de diverses *forces* naturelles... » (p. 187), « la gravitation ne se propage pas de la même » manière que certaines autres *forces*, telle la *lumière* » (p. 232), « le zéro est l'inverse de l'infini (p. 95), « la ligne doit être considérée comme une bande « *excessivement étroite* d'une surface » (p. 72), « pour évaluer ces *distances*, une unité immense elle-même : » la *vitesse* de la lumière... » (p. 86), « *droite absolue* » (p. 18).

GEORGES HOMÈS.

G. DES MAREZ, *Le Quartier Isabelle et Terarken.* (Publication du Comité d'Etudes du Vieux-Bruxelles.) Paris et Bruxelles, Van Oest, 1927, 231 pages.

Dans ces dernières années, M. Des Marez a consacré au passé de la capitale des études historiques et archéologiques qui préparent et annoncent — du moins nous le souhaitons — une œuvre complète retraçant les origines et le développement de Bruxelles à travers les siècles : en 1918, les *Monuments civils et religieux* ; en 1921, le *Traité d'Architecture dans son application aux Monuments de Bruxelles* ; en 1923, le mémoire académique sur la *Place Royale*...

Son nouveau livre, fort élégamment présenté, a les caractères de ses devanciers. Il ne se borne pas à faire l'histoire de quelques rues, de quelques édifices ; il met constamment en rapport les faits locaux relevés par l'érudition de l'auteur avec l'histoire de la ville entière et celle du duché de Brabant, voire avec l'histoire politique et économique générale. C'est ce qui donne à ces œuvres un singulier intérêt et les rend si vivantes, si évocatrices du passé.

Après avoir reconstitué le relief du sol du quartier Isabelle, M. Des Marez consacre à bon droit de nombreuses pages à l'étude de la formation (et du morcellement) du domaine des Clutinc qui couvrit tous ces parages à partir du XII^e siècle. Puis c'est l'installation des hauts fonctionnaires attachés à la Cour et à ses Conseils. Le quartier prend à la fin du moyen âge et au XVI^e siècle, une allure aristocratique. C'est l'époque de la construction de l'hôtel de Clèves-Ravenstein, puis du palais Granvelle (à l'emplacement de l'Université). Au XVII^e siècle, le quartier, comme toute la ville, perd son aspect « bourguignon » pour s'espagnoliser. La grande noblesse

l'abandonne peu à peu. Au XVIII^e siècle, la construction de la Place Royale et du Parc a sur lui une fâcheuse influence. Il devient, enfin, au XIX^e siècle, comme l'écrit ingénieusement l'auteur, le « quartier latin » de Bruxelles. De nombreuses écoles s'y établissent sous le régime français, sous le régime hollandais, depuis 1830. M. Des Marez n'oublie pas de mentionner parmi elles le pensionnat Heger, rue d'Isabelle, à la place de l'ancien jardin des Arbalétriers et de rappeler, à cette occasion, le souvenir de Charlotte et d'Emily Brontë. Il note aussi que l'enseignement de la gymnastique trouva au quartier Isabelle ses premiers locaux à Bruxelles, à partir de 1832. Rien de plus exact. Il y a quarante-cinq ou cinquante ans, celui qui écrit ces lignes allait s'exercer, avec ses camarades de l'Athénée, au gymnase installé au coin de la rue Terarken et de la rue des Douze-Apôtres.

Il va sans dire que M. Des Marez n'omet pas de montrer (pp. 201-206) comment l'Université, elle aussi, s'est logée en 1842 au centre même du quartier Isabelle, et quelles furent, depuis cette date, ses transformations matérielles. Les « anciens » liront avec plaisir les pages, pleines d'humour, où l'auteur décrit les salles de cours et leur austère mobilier.

Mais tout a une fin. « Condamnée à la destruction, comme le quartier dont elle était l'illustration, l'Université est allée chercher au Solbosch des locaux plus vastes. Déjà les Facultés des Sciences et de Polytechnique ont émigré sur la terre promise. Seules, la Philosophie et le Droit s'attardent encore dans la vieille maison ». Ceux qui l'ont « habitée » depuis de longues années, ceux qui ont vécu de la vie même de ce quartier agonisant ne voient pas venir sans quelque émotion l'heure où il leur faudra rompre avec tout ce passé, avec tous leurs souvenirs de jeunesse. Mais, comme l'écrit M. Des Marez aux dernières lignes de son volume captivant (qu'enrichissent de nombreuses gravures) « le vieux quartier Isabelle et Terarken n'est déjà plus qu'un attachant et lointain souvenir. Un nouveau quartier surgit. Deux banques y élèvent déjà leur altière silhouette; sur l'emplacement du Jardin des Arbalétriers, de la Maison Teniers et de l'Hospice Terarken s'achève le Palais des Beaux-Arts... C'est le destin : naître, vivre et mourir. »

L. L.

F.-L. GANSHOF et J. MAURY. *Atlas de Géographie historique de la Belgique*, fascicule 4. Bruxelles et Paris, Van Oest, 1927.

Les premiers fascicules de cet *Atlas*, publié sous la direction de M. Van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, ont paru en 1919 et en 1920. Il en a été rendu compte à cette place même (numéro de mai-juin 1921, p. 619). Consacrés aux Pays-Bas Autrichiens de 1713 à 1786, à la Belgique de 1794 à 1814, de 1814 à 1830, et de 1830 à 1839, ces fascicules (n^{os} 5, 6 et 7) et les quatre cartes qui les accompagnent constituent un instrument de travail de haute valeur. Le fascicule qui vient de paraître a les mêmes mérites que ses devanciers.

La carte dressée par les auteurs est claire, sans inutiles surcharges, elle donne toutes les indications nécessaires pour faire comprendre les fluctuations des frontières des Pays-Bas espagnols entre 1648 et 1713. La notice, due à M. Ganshof, est concise, sans oublier rien d'essentiel. Recueils d'actes diplomatiques, atlas et cartes du XVII^e siècle et de nos jours, travaux historiques — et parmi eux les livres de MM. Pirenne, Hubert, Lonchay et Van Kalken — ont été utilisés par l'auteur; ils lui ont permis de décrire avec une extrême précision les vicissitudes de la Belgique dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Après avoir résumé les clauses principales du traité de Munster du 30 janvier 1648 et des conventions qui assurèrent son application en 1658, 1661 et 1664. M. Ganshof indique les circonstances dans lesquelles Dunkerque passa à la France. Il analyse ensuite les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, la trêve de Ratisbonne, sans oublier les « réunions » opérées de 1678 à 1681 par Louis XIV dans notre pays. Il résume les traités de Ryswyck et de Lille (1697-1699), et consacre des paragraphes spéciaux à la principauté de Liège et au duché de Bouillon érigé en Etat souverain en 1678. Il termine son étude par la mention des contestations d'ordre territorial survenues avec la France, avec les Provinces-Unies et avec la principauté de Liège.

Puissent les trois fascicules encore à paraître être bientôt publiés. Ils décriront la Belgique gauloise, romaine et franque, le Lothier et la Flandre, les principautés belges au milieu du XIV^e siècle, l'unification bourguignonne du XV^e siècle, le Cercle de Bourgogne et, enfin, la Révolution des Pays-Bas avec sa conséquence territoriale : la naissance des Provinces-Unies. Ainsi complété, cet excellent ouvrage rendra de précieux services à ceux qui étudient l'histoire politique et diplomatique de nos provinces.

L. L.

EUG. HUBERT. *Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé (1781-1794). Publication de la Commission Royale d'Histoire.* Bruxelles, Imbreghts, 1926, 471 pages.

On sait que M. Hubert a consacré à l'histoire de Belgique du XVIII^e siècle, depuis de longues années déjà, de nombreux travaux qui ont valu au savant historien, en 1921, le prix quinquennal d'histoire nationale : d'une part, des éditions critiques de documents, comme la correspondance de Maximilien de Chestret et celle des ministres de France accrédités à Bruxelles; d'autre part, des études d'histoire politique, diplomatique, militaire et religieuse, de vastes recherches d'archives dont on peut dire qu'elles ont épuisé la matière. Ne rappelons ici que le volume relatif au voyage de Joseph II aux Pays-Bas, en 1781; l'ouvrage sur les garnisons de la Barrière; le livre sur les relations des Pays-Bas catholiques et des Provinces-Unies de 1648 à 1713.

La publication, *in-extenso* ou en résumé, des 395 lettres adressées de 1781 à 1795 au Prince-Evêque de Liège et au secrétaire de

son Conseil privé, Nicolas de Chestret, par B.-J. Dotrengé, agent diplomatique de la principauté à Bruxelles, possède les qualités de ses devancières : soins minutieux dans l'établissement du texte, annotation abondante et précise, commentaires substantiels, bibliographie complète. Elle fait voir en Dotrengé un observateur plein de clairvoyance et de bon sens. Témoin des grands événements qui se succédèrent dans notre pays de 1789 à 1794 : révolution brabançonne, restauration autrichienne, invasion française, Jemappes et Neerwinden, second retour des Autrichiens, il les juge et souvent il les prédit avec perspicacité. Tout en étant peu sympathique à la politique « belge » de Joseph II, il constate l'incapacité des chefs de la Révolution brabançonne. Elle a été telle, dit-il, que les honnêtes gens se réjouissent du retour des Autrichiens ». Il juge avec une sévère ironie Van der Noot « et sa bande », (pour employer l'expression de M. Hubert). « Nous jouissons (sous le régime stériste) d'une pleine liberté pourvu qu'on n'écrive pas, qu'on ne parle pas et qu'on ne pense même pas.. Les siècles de barbarie et d'ignorance n'ont rien produit de plus affreux. C'était le même esprit, le même fanatisme, la même hypocrisie ». Non moins intéressantes sont ses observations sur le rôle joué dans les Pays-Bas, par les émigrés français et sur leur incapacité politique. Comme l'écrit avec raison M. Hubert, « en lisant les dépêches de Dotrengé, on comprend l'appréciation d'un contemporain : Les compagnons du comte d'Artois furent, sans le savoir, les missionnaires les plus actifs de la Révolution ».

L. L.

HENRI SÉE, professeur honoraire à l'Université de Rennes, *La Vie économique de la France sous la Monarchie censitaire (1815-1848)*. (Félix Alcan, 8°, 191 pages.)

Poursuivant ses études sur la vie économique et sociale en France, après l'avoir étudiée sous l'Ancien Régime, M. le professeur Sée aborde le XIX^e siècle et dans une synthèse, que l'auteur reconnaît lui-même comme étant un travail d'approche, il présente des vues d'ensemble sur une période encore fort peu connue et pourtant décisive dans son développement.

Avec raison, il débute par l'étude de l'agriculture et de ses progrès. Ceux-ci sont nuls sous la Restauration, mais s'accroissent dès 1840, dus aux encouragements officiels et au développement des voies de communication.

L'étude de l'introduction et des progrès du machinisme occupent naturellement une place importante. Ici encore l'auteur constate que les progrès en sont surtout appréciables à partir de 1830. A noter ici les effets de la diffusion du machinisme, sur la concentration industrielle et la perturbation qu'elle a entraînée avec elle.

La situation de la classe ouvrière et le mouvement ouvrier qui en fut la suite sont étudiés avec suffisamment de détails pour que le lecteur s'en fasse une idée complète : indication de salaires, coût de

la vie, constitution de sociétés de secours mutuels, ou de résistance, agitation ouvrière, et progrès du mouvement à partir de 1840, enfin lenteur et hésitation de l'intervention du législateur dans un domaine où l'action individuelle lui paraissait s'imposer.

Le domaine économique étudié par M. Sée comprend enfin l'étude des progrès du commerce, et du mouvement d'affaires favorisé par ceux des voies de communication, et la législation sur les sociétés et les valeurs au porteur, avec comme conséquences l'apparition de sociétés financières et de banques.

Fidèle à sa méthode de travail, M. Sée formule ses vues générales d'une façon sobre et les justifie par des faits et des précisions tirées aux meilleurs sources.

Une courte conclusion générale, précédant une copieuse bibliographie, résume l'ouvrage entier.

L'auteur y signale que pour l'époque qu'il a étudiée : « Le fait prédominant, ce sont les progrès de la richesse mobilière qui, sans éclipser la richesse foncière, tient déjà une place considérable. Ainsi s'explique l'importance de plus en plus grande de la haute bourgeoisie, des grands patrons industriels, des financiers. Et, en même temps, on voit se former un nombreux prolétariat ouvrier, souvent misérable. La question ouvrière va donc se poser au XIX^e siècle comme se posait au XVIII^e siècle la question paysanne. Ainsi s'explique l'importance des doctrines sociales. Les théories socialistes ne restent plus dans le vague, comme au siècle précédent ; elles quittent le champ de l'utopie, car, de plus en plus, les théoriciens se préoccupent des faits économiques et sociaux que leur montre la réalité. »

GEORGES BIGWOOD.

A.-N. MANDELSTAM, *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien*. Paris, Pedone, 1926. 355 pages (éditions de la *Revue générale de Droit international public*.)

Le « problème arménien » est, depuis un tiers de siècle, posé et irrésolu. C'est au mois d'août 1894, en effet, que fut organisé par les Turcs le premier des massacres qui ont fait à peu près disparaître les Arméniens de l'empire ottoman par centaines de milliers. Nous avons ici même essayé jadis de décrire ces horreurs (1).

Les souffrances infligées à la nation arménienne pendant la grande guerre n'ont pas été moins cruelles que ses épreuves de 1894-1896. M. Mandelstam n'a pas entrepris d'en retracer les péripéties déjà décrites dans de nombreuses publications. Il a concentré son attention sur la politique des Puissances européennes et sur l'attitude de la Société des Nations à l'égard de l'Arménie.

(1) *La question arménienne*. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mars-avril 1897.)

(2) Lettre de S. E. Boghos Nubar Pacha à M. Pichon, ministre des affaires étrangères de France (30 novembre 1918), dans MANDELSTAM, pp. 58-59.

Après avoir sommairement indiqué la situation faite par les Turcs (et par les Kurdes) à la nation arménienne avant et pendant la grande guerre, il montre comment la question arménienne a surgi devant la Conférence de Paris de 1919; ce que furent les pourparlers entre le Conseil suprême des Alliés et le Conseil de la S. D. N. au sujet du mandat à exercer sur l'Arménie qui venait de se déclarer indépendante dans son intégralité (2); comment plus tard, depuis le traité de Sévres de 1920 jusqu'au traité de Lausanne de 1923 (en passant par la Conférence de Londres de 1921, l'accord franco-turc d'Angora, de la même année, et la Conférence orientale de Paris (1922), les espoirs du peuple arménien dans la protection des vainqueurs de 1918 se sont peu à peu évanouis.

La conclusion de M. Mandelstam n'est pas indulgente pour les Puissances. Après avoir énuméré les motifs qui leur ont fait méconnaître les revendications et les droits de l'Arménie, il n'hésite pas à dire que leur attitude a été contraire au droit humain et au droit universel. Et, de fait, quand on considère leur attitude, non seulement depuis 1918, mais depuis plus de trente années, quand on la met en regard des tourments infligés à la nation arménienne (tourments incomparablement plus effroyables que les « atrocités bulgares » qui ont à juste titre soulevé en 1875 l'opinion européenne), on est bien forcé de reconnaître que les hommes d'Etat occidentaux, soit par ignorance, soit par maladresse, n'ont pas rempli leur devoir et qu'ils ont fait preuve d'une faiblesse insigne. Le livre de M. Mandelstam, qui expose des faits irrécusables sans aucune passion, doit à cette objectivité une grande force probante. L'auteur n'a voulu écrire ni un réquisitoire, ni un plaidoyer. Mais pour ceux qui liront attentivement son volume si documenté la cause sera entendue.

LÉON LECLÈRE.

P. FLOTTES. *La pensée politique et sociale d'Alfred de Vigny*. (Collection des publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 37). Un vol., Paris, Les Belles Lettres, 1927, 327 pp., 40 francs.

Ce beau livre, dédié à M. Pfister, ancien doyen de la Faculté des Lettres, aujourd'hui recteur de l'Université de Strasbourg, constitue une nouvelle et importante contribution à l'étude d'Alfred de Vigny. M. Flottes était préparé à traiter ce sujet par deux ouvrages parus en 1925 et 1926. Dans le premier, il apportait de nombreux documents inédits sur le poète; dans le second, il s'attachait à montrer l'influence de l'auteur de *Stello* sur Leconte de Lisle.

Aujourd'hui, il nous fait connaître « la pensée politique et sociale » du grand écrivain (1). S'il est vrai que sa tâche a été rendue plus

(1) Citons aussi du même auteur, une étude remarquable sur *Baudelaire, l'homme et le poète*, Paris, 1922.

facile grâce aux travaux antérieurs, rappelés en une substantielle préface, où personne n'a été oublié, M. Flottes, dans ce dernier ouvrage, présenté comme thèse de doctorat ès-lettres, s'est attaché à mettre en lumière « certains aspects de la pensée de Vigny ».

« Montrer en quoi ce moraliste épique fut obsédé par la vie contemporaine, restituer à chacun des moments de sa pensée sa place » dans le courant spirituel de son temps ; expliquer l'homme autant » par les événements qui le pressentent que par les livres qu'il a lus, » retrouver dans cet esprit individuel les différentes familles d'esprits » du siècle, montrer comment et pourquoi elles se sont substituées » l'une à l'autre dans la génération de sa vie antérieure », tel est le but que s'est proposé l'auteur. Il l'a atteint. Le lecteur s'en rendra compte facilement en suivant M. Flottes pas à pas dans son exposé, clair, précis et vivant, nourri de faits et de commentaires ingénieux et solides. Une bibliographie très complète termine le volume. Elle est divisée en trois parties : *Œuvres d'A. de Vigny*, *Écrits paraissant avoir contribué à former la pensée de Vigny* et, enfin, *Commentaires contribuant à faire connaître A. de Vigny*.

Dans la première partie, M. Flottes nous montre ce qu'il appelle « la dualité originelle » d'A. de Vigny : prétentions nobiliaires, puis, sous la Révolution, premier contact avec la Destinée. Au service des « compagnies rouges », il apprend à connaître l'existence de soldat ; en même temps il subit l'influence de Châteaubriand et de Ballanche. Puis c'est André Chénier et Byron, Joseph de Maistre qui lui font secouer le joug de la « Servitude » militaire. Il abandonne, en effet, l'armée et se marie. M. Flottes fait succéder à cette sorte de préambule l'analyse détaillée des principales œuvres de Vigny. C'est d'abord *Cinq Mars*, « roman ultra », critique politique, apologie de la noblesse, satire du clergé. L'auteur nous rappelle ensuite les déceptions qu'apportèrent à Vigny l'amour et le mariage, déceptions qui réveillent en lui son orgueil foncier.

La Révolution de 1830 est, pour Vigny, une époque de crise, car, s'il accepte la chute de Charles X, il se méfie de Louis-Philippe. Mais elle est aussi pour lui, le signal d'un renouvellement d'inspiration. Dans *La Maréchale d'Ancre*, il peint avec une verve satirique, prince, courtisans, peuple, et conclut par une théorie de la destinée. En Vigny subsiste, malgré tout, l'opposition entre l'intelligence qui voit une évolution du monde vers la démocratie, et le cœur, qui « cherche dans le mythe semi-religieux de la Destinée, l'oubli du douloureux divorce » du sentiment et de la raison.

Dans la seconde partie, M. Flottes étudie le problème de la démocratie dans l'œuvre de Vigny. Le poète fait du Docteur Noir, de *Stello*, le symbole du conservatisme politique.

A ces ouvrages succèdent *Chatterton*, où se révèle l'influence de Ballanche, puis *Daphné*.

Mais Vigny évolue vers une aristocratie nouvelle. Il rompt avec ses sympathies prolétariennes. C'est l'époque où il subit l'influence de Tocqueville et de la civilisation anglo-saxonne. Ce qu'il veut

c'est le triomphe de l'esprit. Dans l'analyse que M. Flottes fait ensuite de *La Maison du Berger*, il étudie le rôle qu'y joue la *critique politique*, et le caractère aristocratique du poème; puis il s'étend avec quelques détails sur ce qu'il appelle « l'aventure académique » de Vigny et montre, enfin, la marche graduelle et prudente du poète vers la République. Il définit les œuvres écrites à cette époque : *Wanda* et *La Bouteille à la Mer*, « poèmes de l'intelligence ».

Dans la dernière partie, qu'il appelle « le nouveau cycle », M. Flottes montre Vigny critiquant les puissants du jour, élaborant *Les Destinées*, et se ralliant petit à petit à l'Empire, puis dans un dernier réveil de l'esprit poétique, adoptant une suprême attitude, celle de *l'Esprit pur*.

Eu guise de conclusion, M. Flottes, ramassant en une vigoureuse synthèse tous les points étudiés par lui au cours de son ouvrage, prouve que les attitudes, en apparence si diverses et contradictoires de Vigny, ont été dominées toujours par l'Art, la Pensée et l'Intelligence.

C'est ce triple caractère qui donne à l'œuvre du poète sa pleine et entière signification.

M. L.

FRANCK-L. SCHOELL. *Etude sur l'Humanisme continental en Angleterre à la fin de la Renaissance*. Paris, Champion, 268 p. in-8°.

La première partie de ces *Etudes* est consacrée à George Chapman. Le docte dramaturge dont Keats a célébré la traduction d'*Homère* en sort fort diminué, comme poète original et comme humaniste. Il semble bien par exemple qu'il n'ait connu Platon que par Ficin et les néo-platoniciens florentins du Quattrocento.

Toute sa mythologie apparaît de seconde main, et tributaire, en particulier, de l'Italien Natali Conti dont Chapman a pu lire le traité latin, à Oxford vers 1580 et dont il imite les interprétations morales.

Sa dette n'est pas moins grande vis-à-vis des *Adages* d'Erasme. Il emprunte notamment dans la préface de son *Ovid's Banquet of Sense* (1595) cette théorie que la poésie la plus belle est la plus difficile et jusqu'à la comparaison des pierres précieuses enfoncées dans la terre à l'abri des regards vulgaires.

Il exploite les *Moralia* de Plutarque à travers la traduction latine de l'Allemand Holtzmann, ou Xylander (1570). Ses tragédies sont pleines d'ornements plutarquiens et le héros de la *Conspiration de Byron* est modelé sur Alexandre. Il utilise l'Epictète latin de Hiéronymus Wolfius, probablement dans l'édition de Cologne (1595) pour sa *Revanche de Bussy* et ses *Poèmes philosophiques*.

Il arrive à Chapman un peu la même aventure qu'à Ben Jonson dont les *Discoveries* naguère admirées par Swinburne, ne sont plus devant la critique moderne et après l'édition critique de M. Castelain qu'un simple cahier d'extraits. Toutefois M. Emile Legouis,

dans sa belle préface à l'ouvrage de M. Schoell nous paraît par trop amoindrir Chapman et dépasser les conclusions de M. Schoell lui-même : « Dans cette habitude de mettre en vers, hors de tout propos, des extraits à dessein choisis pour leur prétention érudite ou philosophique, il y a un amalgame de pédantisme et de paresse intellectuelle. Chapman a pu ainsi, sans beaucoup se fatiguer la tête, acquérir auprès de ses contemporains et conserver jusqu'à nos jours un renom de savoir et de profondeur. »

Quant à la qualité des vers que Chapman traduit des humanistes, elle est, dit M. Legouis, bien médiocre. « On peut se convaincre, en comparant avec les originaux les citations que donne M. Schoell » que dans l'*Hymne au Chant*, « son unique originalité consiste à retourner la première phrase (de Ficin) de fond en comble. »

L'exemple est bien choisi et, à vrai dire, M. Schoell reconnaît (p. 129) que Chapman se révèle parfois « le plus insupportable pédant qu'ait suscité la Renaissance anglaise ».

Mais il dit aussi : « Quand Chapman va chercher inspiration entre les pages de son folio xylandrien, il le fait en vrai poète » (p. 96).

« Il faut en convenir, Chapman fait invariablement preuve d'une étonnante justesse dans l'ingéniosité, chaque fois qu'il fait jaillir de l'énoncé d'une observation physique faite par Plutarque, une image de sa façon, qu'elle soit fugitive, ou soutenue dans une succession de vers » (p. 95).

Et, enfin : « La tirade de Clermont dans la *Revanche de Bussy* nous révèle une fois de plus l'extraordinaire talent qu'avait le poète anglais de reprendre à ses frais et de doter d'une luxuriance tout élisabéthaine les simples indications métaphoriques qu'il trouvait chez les anciens » (p. 128).

Il faut louer la modération de M. Schoell, autant que son étonnante érudition latine.

La seconde partie (chapitre VI) du livre prouve que l'auteur ne s'intéresse pas moins aux études grecques.

Au début du XVI^e siècle, l'Angleterre semblait se placer au premier rang dans le renouveau de ces études. On se rappelle l'enthousiasme d'Erasmus lors de son premier voyage, en 1499.

Mais Grocyn, Colet, Linacre et Thomas More ne valaient pas Budé, et à la fin du siècle, l'Angleterre ne pouvait opposer personne à Henri Estienne. Elle attendit jusqu'en 1595 sa première édition grecque de l'*Iliade*, jusqu'à 1711, sa « première » de l'*Odyssee*!

Cette improductivité est due selon M. Schoell à ce que l'Angleterre n'eut pas la chance d'avoir de véritables imprimeurs-humanistes ; à ce que l'humanisme anglais fut de bonne heure tourné vers des besognes de pur enseignement et, enfin, à ce qu'il dévia vers des questions de controverse théologique. C'est pourquoi l'hébreu eut plus d'étudiants que le grec.

Presque tous les instruments de travail de l'helléniste anglais vinrent donc du continent et notamment de France ; on préférait aux dictionnaires gréco-latins du Hollandais Gilbert de Longueil, de

l'Allemand Hartung, ceux dérivés de Budé, tels que le *Lexicon* de Jacques Toussaint (1552) et surtout le dictionnaire imprimé à Bâle, de Jean Scapula (1580), plagiat du *Thesaurus* de H. Estienne (1572) qui s'implanta décidément en Grande-Bretagne où il fut réimprimé plusieurs fois.

Revenant à Chapman, M. Schoell prouve par des citations précises, que c'est cet ouvrage qu'il consulta pour ses traductions du grec, qu'il lui doit même des tournures de phrase et des images; l'auteur aboutit enfin à cette constatation étrange que (à travers Scapula) « il a passé quelque chose de la prose d'Henri Estienne, bon nombre de ses idées et expressions d'humaniste-moraliste jusque dans le texte même de la traduction homérique de Chapman » (p. 156).

En matière de grammaire, l'Angleterre a été moins dépendante de la France que dans le choix des dictionnaires. Mais les grammaires grecques vraiment « à jour » tenaient compte des résultats obtenus par les philologues français et les écoliers étaient entraînés par leurs maîtres à se tourner du côté de la France et principalement vers Budé.

M. Schoell prouve, enfin, que l'édition d'Homère que Chapman a constamment eue sous les yeux est celle du jeune humaniste huguenot, Jean de Sponde (Bâle, 1583).

Chapman a bel et bien modelé son Homère anglais sur l'Homère de cet helléniste gascon, dans l'agencement extérieur de son *folio*, dans les anagrammes aux souverains, enfin dans les commentaires. Il a voulu être le Sponde anglais. M. Schoell conclut que le choix qu'a fait Lord North de la traduction d'Amyot, comme base de son Plutarque, n'est pas un fait isolé, mais la marque d'un état de choses général à la fin du XVI^e siècle : la dépendance de l'Angleterre vis-à-vis du continent et de la France en particulier, en matière d'hellénisme.

P. DE R.

RÉGIS MICHAUD, *Le Roman américain d'aujourd'hui. Critique d'une civilisation*. Bibliothèque de la *Revue des Cours et Conférences*. Paris, Boivin, 1927.

Si M. Régis Michaud, professeur à l'Université de Californie révèle la littérature française aux étudiants du Far West, il demande en revanche à son pays d'adoption des documents essentiels sur la psychologie littéraire d'aujourd'hui.

Les caractères antithétiques de ses « Mystiques et Réalistes anglo-saxons » (1), il s'efforce de les intégrer aux fins d'une vaste synthèse critique qui déborde d'ailleurs les cadres tracés par l'auteur et pour-

(1) RÉGIS MICHAUD. *Mystiques et Réalistes anglo-saxons. D'Emerson à Bernard Shaw*. Paris, Colin, 1918.

rait s'intituler : contribution à l'histoire de l'inquiétude contemporaine.

D'aucuns jugeront peut-être excessive la place faite au freudisme dans la littérature américaine ; d'autre part, ne s'avère-t-elle pas un peu paradoxale cette primauté accordée aux valeurs morales pessimistes dans une civilisation qui, au premier abord semblerait plutôt se développer sous le signe de l'optimisme le plus ingénu ?

A voir les choses de plus près, il nous semble que la psychanalyse offre ici une base critique dont l'efficacité ne peut guère être mise en doute : appliquée au puritanisme dans lequel M. Régis Michaud discerne très justement un phénomène-type de refoulement collectif — et c'est là une véritable trouvaille — la méthode freudienne contribue réellement à renouveler le sujet en profondeur.

S'élevant contre une appréciation trop sommaire, M. Michaud déclare que « le puritanisme est loin d'être en soi incompatible avec toute esthétique, par sa conception tragique de la vie, il semble bien plus favorable au drame que l'optimisme banal des foules qui l'a remplacé. Il interprète la conduite humaine avec la dose de pessimisme que tout art digne de ce nom semble requérir » (1).

L'importance donnée au puritanisme dans l'histoire de la civilisation américaine ne nous semble pas excessive et l'admirable analyse de l'œuvre d'Hawthorne témoigne des résultats qui peuvent être obtenus à l'aide de l'instrument critique choisi par M. Régis Michaud.

Après Hawthorne, considéré à juste titre comme l'ancêtre du roman psychologique aux Etats-Unis, l'œuvre de Henry James et celle d'Edith Wharton sont successivement étudiées en fonction du refoulement freudien ; chez Howells, l'angoisse puritaine dégénère en un moralisme assez conventionnel.

C'est contre ce moralisme que se dresse le matérialisme lyrique de Théodore Dreiser dont l'œuvre massive, d'un réalisme un peu extérieur, est en révolte ouverte contre l'éthique puritaine, mais ne lui substitue en somme qu'un empirisme assez inefficace.

Mais voici l'œuvre de Sherwood Anderson qui marque vis-à-vis du puritanisme une réaction d'une tout autre portée. Nous rencontrons en lui la personnalité la plus puissante de la littérature américaine d'aujourd'hui : chez ce mystique de la sexualité qui porte en lui les stigmates de la névrose puritaine aux formes multiples, la profondeur du sens social s'unit à l'acuité douloureuse de l'observation intérieure.

Si nous ajoutons à l'analyse de cette œuvre l'étude du réalisme d'imagination de James Branch Cabell, nous aurons signalé les pages les plus notoires du livre de M. Régis Michaud qui nous apporte en même temps que des considérations essentielles sur l'esthétique puritaine, une application infiniment originale de la psychanalyse, per-

(1) Le roman américain d'aujourd'hui, p. 6.

mettant de passer du réalisme extérieur de la génération d'hier au réalisme intérieur de celle d'aujourd'hui et si l'on considère que ce réalisme psychologique est le caractère essentiel de la littérature actuelle, on comprendra mieux l'importance de la critique de M. Régis Michaud.

ETIENNE VAUTHIER.

L. CAZAMIAN, *Ce qu'il faut connaître de l'Ame anglaise*. Paris, Boivin, 160 p., in 12°.

La profonde et quasi instinctive sympathie qui nous attirait après la grande guerre, vers nos alliés les Anglais, sympathie qui ne demandait qu'à se transformer en une forte et féconde amitié s'est, à la suite des désillusions innombrables de la paix, un peu refroidie. Ce refroidissement est dû — pour une grande part — à des malentendus, à des incompréhensions réciproques. C'est à dissiper ces brouillards que s'efforce le livre si lumineux et si net de M. Louis Cazamian, professeur à la Sorbonne, *Ce qu'il faut connaître de l'Ame anglaise*.

Dès les premières pages, l'auteur expose son dessein: « Enigme » pour nous, malgré tant de contacts, et une amitié maintenant indestructible, ce peuple reste notre plus solide appui; dans l'Europe » moins désunie qui se prépare, ou dans une Europe qui serait toujours » jours guerrière, notre destin est lié au sien. Ne vaut-il pas la peine » de faire un effort pour le comprendre ? »

Aidé par une connaissance exceptionnelle du caractère, de la vie profonde, instinctive et raisonnée, physique et morale, de la nation anglaise, M. Cazamian peint, par retouches successives, un portrait admirable de l'Anglaise d'aujourd'hui, un portrait merveilleux de vérité exacte et qui explique et éclaire le caractère anglo-saxon avec une telle acuité d'analyse, que ceux qui croient connaître le mieux les Anglais en demeurent émerveillés. Il nous fait mieux comprendre les raisons profondes qui font qu'alors que l'Anglais, comme individu, est l'ami le plus fidèle et le plus loyal qui se puisse rencontrer, la nation anglaise admire cependant une politique d'après-guerre souvent égoïste.

Dans ce portrait où l'auteur procède par une série d'esquisses partielles, il nous montre d'abord, au grand jour, les défauts du caractère anglais, ceux qu'on lui reproche surtout : morgue, incompréhension des autres nations, désir de conquête où ils déploient « une énergie tout égoïste » ; et les défauts plus secrets : peur de l'idée, respect des conventions ou snobisme, nationalisme exclusif, tout cela se résumant en un seul mot : égoïsme. Il oppose nettement la logique française, l'amour des idées, aux compromis où se plaît l'instinct du peuple anglais, ce peuple qui dit lui-même *we muddle through*, nous nous débrouillons.

Puis, pénétrant plus avant dans l'âme anglaise, mettant à nu ses innombrables contradictions, l'auteur nous montre comment chacun de ses défauts raciques est en quelque manière tempéré, corrigé, par

un instinct opposé. Il en donne de nombreux exemples. En voici un : le *fair-play* qui poussé à sa limite « conduit, comme jadis la chevalerie vers la préférence systématique de la cause du faible à celle du fort, vers le désir de redresser autant que possible la balance du destin » est déjà un correctif puissant de l'égoïsme national. Cet instinct reste pourtant obscur, volontairement vague ; M. Cazamian parle d'un « système secret de délégation implicite » : « les agents de la conquête du monde sentent sourdement que les idéalistes sont au travail et qu'une balance s'établira entre deux excès contraires ; les idéalistes perçoivent par intention la garantie précieuse que la présence des natures utilitaires constitue envers la dangereuse audace de leur désir. Les poètes vivent dans une société que soutient le labeur intéressé des producteurs, et ne souhaitent pas que ceux-ci disparaissent, même lorsqu'ils les maudissent ; les énergiques, les doctrinaires de la discipline morale et de l'effort, sont avertis par de subtiles assurances de l'attendrissement salutaire que les sentimentaux réalisent et répandent autour d'eux. Chaque tempérament, sans perdre la sincérité élémentaire de sa croyance en lui, sans cesser d'être ce qu'il est, délègue obscurément aux types opposés, la mission de le contredire et de le corriger utilement. »

Cette partie du livre en est la véritable trouvaille psychologique. Elle écarte définitivement pour les esprits de bonne foi, le reproche d'hypocrisie constamment adressé aux Anglais, cette soi-disant hypocrisie qui met si souvent un mur entre eux et nous.

Il y a d'autres chapitres lumineux et profonds, sur la religion, la nature, la femme dans la société, l'ivresse de l'aventure, la jeunesse d'esprit et surtout sur la sentimentalité et la pudeur de l'émotion... Il est du reste peu aisé de résumer un tel livre, où les raisonnements s'enchaînent comme dans une démonstration géométrique. Pourtant, l'impression profonde qu'éprouvera le lecteur est celle d'avoir mieux compris un grand peuple, un peuple que l'essence même de son âme rend difficilement approchable pour l'étranger, car il ne cherche ni à se comprendre lui-même, ne s'analysant guère, ni moins encore, et cela est une forme de son orgueil, à se faire comprendre des autres. M. Cazamian termine son étude par l'évocation de l'Angleterre d'aujourd'hui, entrée dans une ère que n'annoncent pas d'heureux auspices, « ...commerce diminué, suprématie industrielle atteinte, obligations financières pesantes, rébellion morale d'une partie de son Empire, douloureux chômage dont le remède n'apparaît point ». La clairvoyante sympathie, née d'une réelle compréhension, que M. Cazamian éprouve pour ce grand peuple voisin, sympathie qui se communiquera, irrésistible, mais graduelle, et comme malgré lui, au lecteur le plus hostile, se révèle dans ces graves et nobles paroles qui terminent le livre.

« La qualité plus noble et pure que le caractère de ce peuple doit à son long travail sur lui-même, et au progrès de sa civilisation morale, s'enrichit, dans la lumière grave de ce moment, d'une

» sorte de pathétique dignité. Et il semble que la communauté du
» souci, et celle du courage, nous rendent aujourd'hui plus proche
» une âme que nous avons presque toujours conservée sous l'aspect
» d'une sérénité impassible, et d'une assurance plus qu'humaine ».

JEANNE STENGERS.

E. BLANCQUAERT, *Dialect-Atlas van Klein-Brabant*, met 150 kaarten (Uitgave van « De Sikkel », Kruishofstraat, 228, Antwerpen), 22 + 236 + 150 pages.

Les sciences se renouvellent périodiquement. Dans la philologie moderne, les théories des néo-grammairiens déterminèrent un de ces renouvellements. Depuis un quart de siècle elles ont, à leur tour, à se défendre. Il leur est venu un adversaire aussi sympathique que redoutable : la géographie linguistique. Fille de l'étude des patois, elle ignore le plus possible les cadres rigides des lois et des étymologies phonétiques. Elle voudrait les ignorer tout à fait, en proclamant la faillite comme M. Gilliéron, le savant qui, s'il n'a pas été le premier à voir le parti qu'on peut tirer des patois, fut le créateur en France de l'enseignement nouveau et de sa méthode.

Chez nous, l'étude des parlers populaires a des représentants autorisés. L'isolement dans lequel ils travaillaient a cessé. Comme notre frontière du Nord sépare deux Etats et non deux langues, il est naturel qu'en deçà et au delà de cette frontière les spécialistes se soient donné la main pour former un plan d'ensemble et coordonner leurs efforts. A côté de MM. Kloeke et Grootaers, on trouve le grand animateur qu'est le professeur Van Ginniken, de Nimègue.

Rappeons-nous comment est né l'*Atlas linguistique de la France*, de MM. Gilliéron et Edmont. Pendant quatre ans, de 1897 à 1901, ce dernier parcourut le pays, s'arrêtant dans des localités désignées d'avance, pour y faire traduire par des personnes judicieusement choisies, les questions qu'il avait apportées. La tâche de Gilliéron fut d'étudier ces matériaux du point de vue de la phonétique, de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire, et de composer un atlas monumental où chaque phénomène ou vocable étudié aurait sa carte.

Le travail sous revue est une enquête analogue à celle de M. Edmont et faite dans la contrée comprise entre la Dendre, l'Escaut, le Rupel et la Senne, quadrilatère irrégulier dont Alost, Termonde, Malines et Vilvorde seraient les sommets. Cette contrée n'a jamais formé un tout politique, et linguistiquement elle semble avoir été une terre de transition entre les parlers flamands et brabançons.

M. Blancquaert, docteur de notre Université et aujourd'hui professeur à l'Université de Gand, a eu l'occasion d'aller à Paris pour se perfectionner dans le maniement de la nouvelle méthode. Avec un enthousiasme et une ténacité inlassables, il s'est mis à réunir

les matériaux pour son travail en parcourant la région du « Petit Brabant », armé d'un questionnaire dont il était l'auteur. Il visita cinquante-neuf localités, donc relativement beaucoup plus que M. Edmont. Connaissant à fond un des patois de la région étudiée, il put composer ses cent trente-neuf phrases-types avec la notion claire des faits à observer : vocalismes, flexions, particularités de la syntaxe ou du vocabulaire. A vouloir citer des exemples nous n'aurions que l'embarras du choix. Qu'on suive sur la carte les prononciations de *doorn* ou *duwen*, le phénomène de la double négation (*nooit niet*), la double, voire triple répétition du pronom *ik* (n° 132), les formes relevées des verbes *bieden* et *bakken*, — coups de sonde donnés au hasard — et on sera fixé. Comme l'auteur devait se borner, il est parfaitement oiseux de regretter que son questionnaire ne soit pas plus étendu qu'il ne l'est. Le but visé pouvait-il être atteint avec ces moyens ? C'est la seule chose qui importe. M. Blancquaert s'est expliqué longuement sur sa façon de procéder, les précautions qu'il a prises, les noms et l'âge de ses sujets, son propre entraînement et même sur les imperfections possibles de son appareil auditif. Il appelle la critique et la facilite. Ce qu'il faudrait maintenant, c'est que ce travail, premier de son espèce chez nous, ne reste pas isolé. Si des travaux analogues se soudent à celui-ci, si d'autres cartes viennent se grouper autour de ce noyau, l'atlas prévu se remplira. Remarquons que M. Blancquaert a d'abord réuni les matériaux, comme M. Edmont, pour les colliger ensuite lui-même, comme M. Gilliéron, et qu'il en a extrait la substance de 150 cartes. Chacune représente la région étudiée ; chaque localité visitée a son numéro, à côté duquel sont inscrits, sous leur forme locale, les mots, membres de phrases ou formes grammaticales, objet de la carte. Les numéros et l'échelle au 1/100,000° sont ceux de M. Kloeke. Ce travail constitue donc un ensemble complet qui sollicite les imitateurs. Mais la tâche n'est pas commode. Il y faut une ouïe fine et une préparation scientifique, mais ces qualités sont vouées à l'insuccès si elles ne s'accompagnent pas de l'habileté à gagner les bonnes grâces et la confiance des ruraux, principaux sujets de l'enquête. Il faudrait souhaiter aussi que les enquêteurs fussent toujours deux ; ils se contrôlèrent l'un l'autre. Plutôt que d'attendre, peut-être longtemps, que toutes les conditions désirables fussent remplies, M. Blancquaert a préféré publier le résultat de ses recherches.

On n'attendra pas d'un travail embrassant une région restreinte des révélations sensationnelles. Il n'en reste pas moins que chaque carte autorise le tracé de petites isoglosses. Mais quiconque a lu les études attachantes, pour rester en France, sur les noms de la jument et de l'abeille, ou celle sur la petite groseille dans les parlers flamands, ou bien encore le travail sur le prolongement en territoire néerlandais des isoglosses de *Ramisch*, attestera quelle mine féconde sont les parlers populaires pour celui qui sait les interroger. On ne refusera pas à M. Blancquaert le mérite et le talent d'être de ceux-là.

G. D.

KR. NYROP. *Ordenes Liv*, 1^{er} vol., deuxième édition. Copenhague, Gyldendal, 1925, in-8° de VII-192 pp.

A. DARMESTETER. *La Vie des Mots étudiée dans leurs significations*. (Paris, Delagrave, in-12.)

MICHEL BRÉAL. *Essai de Sémantique*. (Paris, Hachette, in-12.)

LOYSON-BRIDET. *Mœurs des Diurnales*, Traité de Journalisme. (Paris, in-12.)

REMY DE GOURMONT. *Esthétique de la Langue française*. (Paris, Mercure de France, in-12.)

I. La première édition du petit livre du savant danois a paru en 1902; elle a été traduite en allemand, l'année suivante, par Robert Vogt sous le titre de *Das Leben der Wörter* (Lpz., Ed. Avenarius). C'est une série de chapitres où sont passés en revue l'euphémisme, les *voces mediae*, la restriction et l'élargissement du sens, la métaphore, la catachrèse, les mots mal compris, les expressions allégoriques, les étymologies populaires. Tout le volume abonde en notations pittoresques, relevées encore çà et là d'anecdotes piquantes. Et les exemples ne sont pas pris au seul danois, mais l'érudition hors de pair de l'auteur lui permet d'appeler en témoignage la plupart des langues anciennes et modernes du Midi et de l'Occident de l'Europe. On voit ici l'heureux résultat d'études romanes les plus vastes combinées avec une connaissance approfondie des dialectes dont s'enorgueillit la Germanie.

J'ai fourni jadis de la version allemande (*Revue de l'Instr. publ. en Belg.*, tome 48, 1903, pp. 381 ss.) une analyse qui ne compte pas moins de quinze pages et rendu hommage au savoir comme à l'humour du linguiste de Copenhague. Je prie qu'on s'y reporte, si l'on désire un plus ample informé. J'y disais aussi pourquoi cet ouvrage, s'il a pu être si bien traduit en allemand grâce à l'étroite parenté qui unit à l'allemand le danois, ne me semblait pas pouvoir se prêter à une version en notre langue: collusion possible avec la *Vie des Mots* d'Arsène Darmesteter (3^e éd., 1889; 5^e éd., 1899) et la *Sémantique* de Michel Bréal (1897), au cas où les exemples assez nombreux empruntés au danois auraient été remplacés par des équivalents français, et manque d'attrait pour le lecteur de France au cas où cette adaptation n'aurait pas été faite. Depuis, une partie de la matière traitée, avec les développements utiles et la bibliographie des sujets traités, a passé dans le tome IV de la belle *Grammaire historique de la Langue française*, tome consacré à la sémantique (1913).

Je rappellerai ici d'autres publications de M. Nyrop : en danois, *L'Accord en Français* (1917, in-8° de 139 p.); — *Un Soi-Disant Mot des Vikings* (1919; fr. *matelot* est un emprunt au moyen néerl.

matenoot « compagnon de nourriture »); — *Mots italiens en danois* (1922);

en français, *Études sur quelques métonymies* (*Acad. roy. des Sc. et des L. du Danemark, Bull.*, 1911, n° 5); — *Étude syntaxique sur le pronom indéfini « on »* (*Acad. roy., etc., Bull.*, 1916, n° 2; *on* < lat. *homo*, influencé dans son emploi par germ. *man* : *Mann* [et tout d'abord dans des phrases négatives, cf. got. *manna*]); — *Histoire étymologique de deux mots français : Haricot, Parvis* (*Acad. roy., etc., Communications*, tome II, n° 1, 1918); — *Études de Grammaire française* (*ibid.*, tomes II-IV, VIII-IX, 1919-24); — *Grammaire historique*, etc., tome V (*Syntaxe*, 1925; œuvre capitale, à consulter sans cesse); — le discours prononcé à l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises en Belgique, le 4 avril 1925, en réponse à la belle et spirituelle allocution par quoi M. Georges Doutrepoint souhaitait la bienvenue à M. Nyrop; discours intéressant entre autres par l'examen qu'y fait M. N. des éléments scandinaves du vocabulaire français, noms communs, noms de personnes et noms de lieux; — enfin, la brochure, écrite en danois, traduite en français par M. Emm. Philipot et intitulée : *L'arrestation des Professeurs belges et l'Université de Gand* (Paris-Lausanne, Payot, 1917; ill.), brochure que reliront plus d'une fois et volontiers ceux qui ne se résignent pas à oublier.

II. Le charmant opuscule de Darmesteter a été récemment réimprimé, et c'est justice. On goûte encore sa belle tenue académique et l'on ne saurait errer en se pénétrant de son enseignement.

III. La *Sémantique* de Bréal compte toujours des lecteurs et en comptera longtemps encore. Le livre se lit d'ailleurs avec agrément, bien que soit improbable la thèse fondamentale de l'auteur, qui fait honneur à « l'intelligence et à la volonté humaines », à « une volonté à demi consciente », à « une volonté obscure et persévérante », des modifications du langage, phénomènes généralement d'ordre inconscient et mécanique (cf. R. U. B., III, 1897-8, p. 551 ss.). Disons encore ici combien le « public lettré » s'est mépris en attribuant à Bréal la création d'une science, alors qu'il n'avait créé (vers 1888; cf. *Mém. Soc. ling.*, VI, 124 s.) que le mot de « sémantique », calqué sur un adjectif grec; ce terme devait être un équivalent plus bref de « sémasiologie », vocable proposé par Reisig dès 1839 dans ses *Leçons sur la Langue latine* (*Vorlesungen über lat. Sprachwiss.*), employé depuis lors en Allemagne, où il alterne avec *Bedeutungslehre* (cf. F. HEERDEGEN, *Unters. zur lat. Semas.*, 1875-81; *Lat. Semas.*, 1890), adopté en Angleterre et aussi en Roumanie (p. ex. par M. Sainéan en 1887). Et le fait que Bréal n'indiquait pas les sources de sa doctrine (Ascoli et bien d'autres), a consolidé cette erreur du lecteur bienveillant et non spécialiste (1).

(1) L'information de Bréal n'est pas toujours sûre: lat. *nocturnus* n'a pas été créé sur le modèle de *diumus*, mais c'est le contraire qui est vrai, que *nocturnus* soit issu

IV. Incidemment, j'avais signalé, dans mon article consacré à l'opuscule de M. Nyrop, les *Mœurs des Diurnales, Traité de Journalisme* (*Mercure de France*, 1903), de Loyson-Bridet, pseudonyme qui cachait Marcel Schwob, lequel devait mourir quelques mois plus tard. Ce livre, pétillant d'esprit et de malice, pur chef-d'œuvre de science et d'ironie, rappelant tantôt Swift et tantôt Rabelais, avait encouru le silence réprobateur de la presse, qu'il ne ménageait guère; il vient aussi d'être réimprimé. On ne saurait trop le recommander à nos jeunes gens en mal d'écrire (1).

Schwob (né en 1867) avait donné aux *Mémoires de la Société de Linguistique* (tome VII, 1892) un excellent travail sur le *Jargon des Coquillars en 1455*, et, au même tome, avec la collaboration de Georges Guieysson, celui-ci, « l'espoir de l'indianisme », mort au sortir de l'adolescence (1889), une bonne *Étude sur l'Argot français*. Il avait publié des *Mimes*, *Spicilège*, *Le Livre de Monelle*, *La Lampe de Psyché* (roman), etc. On rend aujourd'hui à sa mémoire tout le juste hommage d'estime dont on l'a privé de son vivant.

V. L'ouvrage de Remy de Gourmont, publié en 1899, remanié en 1905, n'a guère vieilli : l'âge n'a ni accru ses qualités ni atténué ses

d'un *noctor- = gr. *nuktôr* « de nuit » ou de *noctu* avec une finale *-mus* prise à *hibernus*, *vernus*, *hornus*, *hesternus*. Dans ses art. de vulgarisation (*Revue bleue*, *Revue de Paris*), Bréal tirait all. *Kürbis* « courge » de lat. *corpus*, quand il saute aux yeux que c'est l'emprunt lat. *cucurbita* « courge » allégé de sa première syllabe; le mot latin survit dans prov. *cogorda*, anc. fr. *coourde* (d'où néerl. *kauworde*, wallon nam. *caôte*, lg. *cahoôte*), fr. *gourde* et *courge*. Le dictionnaire étymologique latin que va publier M. Alfred Ernout rejettera dans une ombre définitive celui de Bréal, qui, trop prisé, a dû en partie sa vogue au peu de succès rencontré en France par le bon lexique d'Alois Walde (1906 et 1910), rédigé en all. et parfois trop concis, malgré le luxe de ses références. — Bréal était né à Landau (Bavière rhénane), en 1832, d'une famille israélite; lors de la mise en demeure signifiée aux Juifs d'avoir à se choisir un nom de famille (en 1808, sous Napoléon; Landau fut français de 1713 à 1815), son aïeul avait formé ce patronyme en piquant par cinq fois dans les feuillets d'une bible et en prenant la première lettre apparue au haut de chaque page; le hasard avait été indulgent. — Le mot de *Sémantique* a passé en allemand: je note une bonne étude d'Élise Richter (Vienne), *Die Rolle der Semantik in der historischen Grammatik* (*Ger.-rom. Monatschrift*, Hdb., II, 1910, p. 231-243). On doit aussi à Bréal le néologisme utile *poly-sémie* ou « pluralité des sens ».

(1) En certain chapitre, Schwob notait malicieusement les méprises dues à la précipitation, à l'ignorance, à la distraction ou encore au désir d'éblouir qui saisit parfois le journaliste; plusieurs de ses exemples étaient pris au *Temps*; il aurait aujourd'hui de quoi grossir son volume; une des plus étonnantes assertions est due au critique artistique du grand journal parisien, M. Th.-S., qui, l'été dernier (1926), écrivait à peu près ceci: « Comme chacun sait, la Belgique resta sous le régime autrichien jusqu'à la bataille de Waterloo; après quoi elle fut annexée à la Hollande ». Voilà qui est net. Jemappes, Dumouriez, Fleurus, Jourdan, la conquête française, Anvers et Napoléon, rêve de malade que tout cela ou conte de nourrice...

défauts. Il compte six sections : Esthétique, — la déformation, — la métaphore, — le vers libre, — le vers populaire, — le cliché. Critique subtil, romancier analyste, écrivain spirituel et incisif (voir ses *Épilogues*, *Le Livre des Masques*, *Le Latin mystique*, etc.) et bon bibliothécaire, ses connaissances linguistiques étaient à fleur de peau ; le flamand, qu'il distingue du hollandais, ne lui porte pas bonheur ; *estaminet*, d'où qu'il vienne, n'est pas d'origine turque (p. 93) et *tarif* (*tariffe*, fém. en 1591) est l'emprunt italien *tariffa*, qui lui-même est l'arabe *ta'rif* « notification » ; le nom de la ville hispano-arabe d'Andalousie, *Tarifa*, est apparemment autre chose.

Mais l'idée dominante du livre, que le français est une œuvre d'art d'une beauté séculaire et qu'il faut sauvegarder, ne se discute pas ; et je doute que, depuis quelques années, d'aucuns aient enrichi la langue autant que d'autres l'ont estrapadée. Tout homme mûr qui a dû écrire vous dira qu'elle est la plus capricieuse et la pire des maîtresses : ce n'est pas une raison pour lui pocher les yeux.

Juin 1927.

ÉMILE BOISACQ.

HIGINI ANGLÈS, *Les Melodies del Trobador Guiraut Riquier*. (Un vol. in-8° de 78 pp., extrait des *Estudis Universitaris Catalans*, vol. XI, 1927.)

Le troubadour Guiraut Riquier appartient, comme on sait, à la dernière génération des poètes-musiciens de langue d'oc. Né pendant la première moitié du XIII^e siècle, il vécut principalement à la cour des vicomtes de Narbonne et passa dix années de sa vie (1270-1280) à celle d'Alphonse le Sage, en Espagne. Ses œuvres littéraires ont été publiées pour la première fois par Pfaff, dans le vol. IV de F.-A. Mahn, *Die Werke der Troubadours* (1853). L'homme lui-même a fait l'objet d'une monographie de la part de Joseph Anglade, en 1905 (*Le Troubadour Guiraut Riquier*). Seules ses mélodies n'avaient encore été publiées que d'une façon très partielle en notation moderne (1).

Le R. P. Anglès, qui occupe la toute première place parmi les musicographes de l'Espagne d'aujourd'hui, comble cette lacune en reproduisant *in extenso*, dans ce petit ouvrage, les quarante-huit mélodies connues de G. Riquier, lesquelles figurent toutes dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale à Paris. Publication du plus haut intérêt, non seulement en raison de la valeur esthétique de ces chants, mais encore de leur importance par rapport à l'ensemble des mélodies de troubadours que l'on connaît jusqu'à présent, et qui ne

(1) Outre celles citées par M. Anglès, mentionnons encore : *Jhesu Christ et Voluntiers faria*, publiées par Pierre Aubry, avec harmonisations de R. de Castéra, dans une petite anthologie troubadouresque parue chez Rouart, à Paris, à une époque où l'interprétation rythmique modale des mélodies des trouvères et des troubadours n'avait pas encore fait sa trouée.

dépasse pas le nombre total de 264 : chiffre infime, si l'on considère que les chants de trouvères conservés sont certainement plus de deux mille.

Ces quarante-huit mélodies sont introduites par trente pages de texte en catalan, modèle d'exposition lucide et de critique objective. Le R. P. Anglès a fait ses études musicologiques sous la direction de M. F. Ludwig, professeur à l'Université de Goettingen, l'homme qui connaît le mieux au monde la musique du moyen âge, à part la grégorienne. Aussi l'esprit de ce maître si parfaitement libéré de toute idée préconçue se retrouve-t-il tout entier dans ces pages, dont la richesse documentaire est en raison inverse de l'espace restreint qu'elles occupent.

Ce volume étant le premier d'une série de monographies que l'auteur compte consacrer à l'œuvre musicale des troubadours (voir p. 13), le R. P. Anglès profite de cette circonstance pour aborder, en manière d'introduction, et dans toute sa généralité, la question de la monodie médiévale profane et religieuse non-liturgique (*laudi* italiennes, *cantigas* espagnols, etc.) et rappeler, à cette occasion, l'imposante bibliographie y relative. Se limitant ensuite aux mélodies des troubadours, il s'attache principalement au problème essentiel de leur interprétation rythmique. Elles figurent, dans les manuscrits, en notation carrée non mensurale, ce qui leur donne l'apparence de ne se composer que d'une série de notes toutes égales quant à la durée. *L'interprétation modale*, dont F. Ludwig a été l'inspirateur et dont M. Jean Beck a réalisé les premières applications sur le terrain de la monodie, fournit au transcritteur un moyen pratique et historiquement indiscutable de réagir contre cette uniformité apparente et d'introduire, dans la lecture de ces chants, un élément de variété rythmique étranger à tout arbitraire. C'est, bien entendu, ce système qui a servi de base à M. Anglès, pour sa transcription en notation moderne des mélodies de Guiraut Riquier.

La seconde partie du texte est consacrée à la vie et aux œuvres musicales de ce troubadour. Tard venu, Riquier s'évertue à remonter le courant de la décadence, en imaginant des mètres et des genres nouveaux. Quant à sa musique, lorsqu'elle n'est pas de création entièrement personnelle, elle s'inspire, comme celle des autres troubadours, de mélodies liturgiques ou populaires préexistantes.

Le R. P. Anglès démontre ensuite, avec un grand luxe d'arguments, qu'il n'est point exact, comme on l'a soutenu, que Riquier ait imposé l'influence musicale française à l'Espagne, lors de son séjour à la cour castillane.

Rares sont les appréciations de l'auteur concernant les mélodies de Riquier. Il estime, en effet, non sans raison, qu'il convient d'attendre, avant de porter sur elles un jugement comparatif, que celles des autres troubadours aient été publiées.

La lecture de ces quarante-huit chants, dont le plus grand nombre se rapporte à l'amour courtois, sous sa forme la plus spiritua-

lisée, révèle un don mélodique plein de grâce et de fraîcheur, d'autre part, une façon d'« orner » le texte de musique, indépendamment de toute recherche d'expression psychologique. Des mélismes plus ou moins stéréotypés, mais d'une élégance exquise, revêtent les vers, — qu'ils soient d'ordre moral, religieux ou courtois —, d'une parure légère et diaphane à peu près toujours identique à elle-même, qui en idéalise la substance dans le mode le plus raffiné, laissant l'impression globale d'un art où l'élément instinctif et l'élément intellectuel s'harmonisent de la manière la plus finement équilibrée (1).

C. V. D. B.

FRANCESCO VATIELLI, *Arte e vita musicale a Bologna : studi e saggi*. (Vol. I^{er}, 1 vol. in-8° de 258 pp. Ed. Zanichelli, Bologne, 1927.)

M. Fr. Vatielli, le très distingué et très obligeant conservateur de la Bibliothèque du *Liceo Musicale* de Bologne, est on ne peut mieux placé pour apporter au monde musicologique des données inédites de toute sorte, la bibliothèque qu'il dirige, avec tant de compétence, étant l'une des plus riches de l'Europe. Encore convient-il, lorsqu'on se trouve en contact direct avec de telles ressources, de n'en user qu'avec méthode et dans un esprit suffisamment large pour qu'on ne soit pas exposé au reproche de se restreindre à un intérêt trop local. Or, M. Vatielli, homme de haute culture et de goût raffiné, a précisément tout ce qu'il faut pour ne jamais subordonner le général au contingent. Aussi l'ouvrage qu'il nous présente aujourd'hui offre-t-il toutes les qualités que l'on peut attendre d'un tel esprit. Prenant Bologne pour centre de cette série d'études, M. Vatielli commence par déclarer que s'il a existé, au XVI^e et au XVII^e siècle, une école musicale bolonaise florissante, elle ne peut, en aucune manière, prétendre s'égalier aux écoles romaine, vénitienne et napolitaine, les principaux artistes qui la représentent se mouvant dans le plan de la méthode, de la réflexion, de la tradition intelligemment interprétée, bien plutôt que dans celui des grands élans de l'instinct et de l'imagination.

C'est dire que l'auteur entend, avant tout, mettre les choses à leur juste place et ne pas réclamer pour Bologne une situation à laquelle cette cité n'a point droit. Cela dit, M. Vatielli n'en revendique pas moins, pour elle, une certaine forme d'action qui, pour latérale qu'elle soit, n'en a pas moins été réelle dans l'évolution générale de la musique italienne.

Les six essais dont se compose son livre paraissent, à première

(1) A noter, cependant, que ces « formules » sont, au moins en partie, le résultat de l'application des règles d'interprétation modale; d'autre part, que certaines pièces, comme la première et la deuxième *retrohenchas* (N^{os} 11 et 15), dont le caractère de danse est indiscutable, les écartent pour ainsi dire complètement et se rapprochent, par là-même, de l'inspiration populaire.

vue, n'avoir aucun lien entre eux. En fait, M. Vatielli les a cependant conçus de telle manière qu'un fil conducteur les rattache les uns aux autres, sans véritable solution de continuité. Il s'agit principalement, dans la première de ces études (*Canzonieri musicali del Cinquecento*), de la part prise par Bologne dans ce mouvement de réaction contre la tradition contrapuntique franco-néerlandaise du XV^e et du XVI^e siècle, qui s'appuie sur un usage de plus en plus renforcé de la musique populaire et qui aboutit au triomphe de cette monodie accompagnée et, solidairement, de ce style dramatique qui vont assurer la prééminence musicale de l'Italie à partir du XVII^e siècle.

Le deuxième essai est consacré au madrigal dramatique et à l'un de ses adeptes les plus féconds, le bolonais Adriano Banchieri. M. Vatielli fait ressortir, avec une lumineuse clarté, le caractère non viable de cette forme singulière de « l'opéra avant l'opéra », de ce compromis intellectuel entre les anciennes formes du contrepoint et cet esprit nouveau qui ne trouvera, en définitive, un mode d'expression vraiment adéquat que dans le récitatif dramatique à une seule voix, pourvu d'une basse continue. L'œuvre des madrigalistes qui ont suivi cette direction sans issue est analysée, en gros et en détail, avec un sens exquis de la nuance psychologique. Orazio Vecchi de Modène occupe naturellement la première place, avec son *Amfiparnaso* ; mais M. Vatielli n'a pas voulu laisser à l'arrière-plan Adriano Banchieri, sous le prétexte souvent invoqué qu'il est un musicien assez médiocre. La réhabilitation dont il entend le faire bénéficier est, à dire vrai, on ne peut plus justifiée : l'auteur de la *Pazzia senile* possède, en effet, un sens du comique et de la parodie auquel on n'a pas suffisamment rendu justice, et qui font de lui un personnage isolé et incontestablement original, aux confins du XVI^e et du XVII^e siècle.

Si Bologne n'a pris qu'une part très modeste au développement de l'opéra, en comparaison de Florence, Rome, Venise et Naples, il n'en a point été de même sur le terrain de la musique instrumentale. Sans doute, ici encore, elle n'a point donné naissance à des génies de premier ordre. Mais les circonstances ont fait d'elle, à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, une sorte de laboratoire, où se sont accumulées, plus qu'en aucun autre endroit du monde, les expériences propres à faire progresser les formes purement instrumentales — sonate, symphonie, concerto, etc. —, et à les faire sortir de leur confusion originaires, pour les individualiser peu à peu et leur imprimer les traits caractéristiques qui les distinguent encore de nos jours.

Les trois essais qui suivent — *Primordi dell' arte del violoncello ; Il Corelli e i maestri bolognesi del suo tempo ; La genesi del concerto strumentale e Giuseppe Torelli* (1) —, montrent de la façon la plus péremptoire quel a été le rôle de Bologne dans ce processus.

(1) Le sixième et dernier est consacré aux éditeurs de musique bolonais des XVII^e et XVIII^e siècles.

Sans doute le romagnol Corelli n'a-t-il passé que quelques années de son adolescence à Bologne; sans doute aussi Torelli n'est-il bolognaise que d'adoption, étant né à Vérone. Mais tous deux n'en ont pas moins respiré à pleins poumons l'air de cette ville où la musique instrumentale était l'objet d'un culte passionné, dont témoignent avec éclat les célèbres concerts de l'église S. Petronio. Et M. Vatielli de montrer, par de multiples exemples et de nombreuses citations musicales, que maintes innovations propres à ce domaine trouvent leur source dans les efforts de toute une série de maîtres bolognaise relativement peu connus. C'est à Bologne que le violoncelle, d'abord confiné au rang de simple doublure de la basse continue, s'élève, par degrés insensibles, au-dessus de ce rôle ancillaire, pour acquérir et mériter bientôt la dignité d'instrument soliste. C'est à Bologne que Corelli vient puiser les éléments de ce style violonistique dont il va faire, dans la suite, un modèle de pureté et de perfection classiques. C'est à Bologne, enfin, que Torelli va prendre conscience des ressources infinies de la combinaison des timbres, et poser, dans ses *Sonate*, ses *Sinfonie* et ses *Concerti*, les premières bases du coloris orchestral moderne.

Parti d'un point de vue en apparence très limité, M. Vatielli en arrive donc, grâce à sa connaissance approfondie de l'histoire générale de la musique, à concilier d'une manière parfaite les données de celles-ci avec le résultat de ses recherches locales, et à réaliser, de cette façon, des synthèses pleines d'objectivité et de pondération, dont la valeur ne peut échapper à aucun esprit impartial.

Ch. v. d. B.

FELIX SENN, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, *Les Origines de la Notion de la Jurisprudence*. (In-8 de 55 pp., Paris, Recueil Sirey, 1926.)

Quel est le sens exact de la définition bien connue de la jurisprudence, dans les termes empruntés par les *Pandectes* aux *Regulae* d'Ulpien : *iuris prudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia, iusti atque iniusti scientia*?

M. le professeur Senn réussit à faire apparaître de façon tout à fait convaincante les origines pythagoriciennes et stoïciennes de cette définition romaine. Il utilise surtout à cet effet les extraits que nous possédons d'un petit livre *Sur les Sectes des Philosophes* d'un certain Areios Didymos, qui ne fut peut-être pas étranger à l'initiation philosophique de l'empereur Auguste. Ces notes, plus fidèles qu'originales, reflètent sans doute très exactement l'enseignement de Pythagore et de Zénon, tel qu'on le concevait à Rome au dernier siècle de la République.

Il faut voir dans la *iuris prudentia* une application particulière de la notion générale de la prudence. Or, la prudence est une vertu, qui nous met à même de choisir en toutes circonstances, entre ce

qu'il faut rechercher et ce qu'il faut éviter. Cette vertu de prudence implique la sagesse, c'est-à-dire la connaissance des choses divines et humaines, qui seule peut nous guider dans notre choix entre les choses bonnes à rechercher et les choses mauvaises à éviter. Selon Zénon, « ceux qui ne sont pas des sages ne connaissent pas la prudence... Le sage joint à la spéculation, à la théorie, la pratique... Et comme la pratique comprend le discernement du bien, le sage agissant avec discernement sera en même temps prudent ».

La *iuris prudentia* ne sera pas autre chose que l'application de la vertu de prudence au droit. Sera donc *iuris prudens*, l'homme d'action, que la science des choses divines et humaines aura rendu apte à discerner les choses qui doivent être recherchées comme justes aux fins de les réaliser, des choses qui doivent être évitées comme injustes aux fins de les éviter.

Empruntant aux idées des philosophes grecs la notion de la *iuris prudentia*, les prudents romains ont essayé de lui donner un cachet d'origine romaine, en assimilant déjà aux *prudentes* les anciens *pontifices*, versés à la fois dans le *ius divinum* et le *ius humanum*; mais la connaissance du droit divin et humain est loin de se confondre avec la science de toutes choses divines et humaines, qui seule peut conférer au juriste la vertu de prudence. D'autre part, les idées chrétiennes s'accommodaient parfaitement de cette conception de la prudence, fondée sur la sagesse et ses sources divines et humaines; et par là s'explique que la définition de la *iuris prudentia*, telle qu'elle était formulée par les jurisconsultes classiques, a pu être accueillie sans aucune interpolation par les commissaires de Justinien.

L'étude de M. Senn semble bien élucider définitivement une petite énigme historique. Elle fournit en même temps un témoignage nouveau de l'influence de la philosophie grecque sur la formation des jurisconsultes romains; et ainsi elle s'apparente aux beaux travaux de Paul Sokolowski sur la philosophie et le droit privé. Mais elle a en outre, à mon sens, une portée beaucoup plus générale et tout à fait actuelle. Car ne se dégage-t-il pas de l'analyse si fine de la notion *iuris prudentia*, que le prudent en droit doit être un sage doublé d'un homme d'action, et que la sagesse du juriste est faite de la connaissance exacte des choses divines et humaines, c'est-à-dire en langage moderne, de la connaissance parfaite des idées et des faits, dans lesquels baigne notre vie sociale? N'est-ce point là l'expression d'une vérité que notre ignorance nous faisait prendre pour une découverte moderne, à savoir : que la formation de nos jurisprudents devrait être essentiellement sociologique?

La tradition se perd des hommes de robe qui occupaient leurs loisirs à traduire les chefs-d'œuvre de la littérature antique : les activités multiples et complexes de la vie moderne les arrachent au commerce des maîtres de l'antiquité classique. Mais il faut souhaiter qu'au moins ils trouvent encore le loisir de lire et méditer les remarquables travaux d'érudits aussi avertis que M. le professeur Senn,

ne fût-ce que pour faire des constatations du genre de celle que nous venons de relever, à savoir : que ceux qui adjurent nos modernes juristes de se mettre à l'école de la sociologie, ne font que paraphraser l'enseignement de Pythagore et de Zénon. G. C.

Précis de Droit romain. (Deux volumes in-16 de 502 et 286 pages, Paris, Librairie Dalloz, 1926-1927.)

Précis élémentaire de Droit romain. (Deux volumes in-16 de XXIII-467 et 299 pages, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1926-1927.)

L'absentéisme dans les Facultés de Droit est devenu, depuis la grande guerre un fait avec lequel il faut compter. Certes, il y eut de tout temps, dans les Universités et plus spécialement dans les facultés de droit, des jeunes gens qui n'étaient inscrits sur les rôles des étudiants que pour des raisons totalement étrangères au désir d'enrichir leur esprit de connaissances nouvelles. L'absentéisme de ceux-ci ne mérite aucun égard. Mais depuis la guerre, il y a des catégories infiniment plus intéressantes d'étudiants, qui sont empêchés par l'exercice d'une profession, de bénéficier de l'enseignement oral des professeurs. Ces jeunes gens, que les nécessités matérielles astreignent à gagner leur vie par leur travail, faut-il les encourager à mettre leurs loisirs à profit pour la préparation d'examens universitaires? Faut-il faciliter à ces auto-didactes, qui font preuve d'une louable énergie, l'obtention des grades universitaires? Oui, répondra sans hésitation tout homme de cœur. Cependant il ne faut pas se dissimuler qu'il y aurait un grave danger à ravalier les Facultés de Droit au rang d'écoles de pure technique professionnelle; et ceci arriverait fatalement si les élèves, perdant tout contact avec les maîtres, se contentaient de s'initier, dans quelques manuels-types, au minimum de connaissances techniques indispensables au succès d'un examen. Ce qui fait des Facultés de Droit des foyers vraiment scientifiques, sur lesquels s'entretient la flamme sacrée, c'est avant tout l'enseignement oral du maître, qui donne de la vie aux froides formules des manuels, qui anime les préceptes juridiques en les projetant dans les milieux sociaux les plus variés, et qui fait sentir par là en quelle mesure les règles de droit sont toujours dans la dépendance du mouvement général des idées et des faits. Bref, il faut qu'il reste, à côté des manuels d'enseignement, si parfaits soient-ils, ces mille riens de l'enseignement oral, qui échappent aux interrogations d'examen et qui restent pourtant le puissant condiment scientifique de tout enseignement technique supérieur.

Les Précis de Droit romain, dont la publication est entreprise concurremment par deux grandes maisons d'édition parisiennes, ont le mérite d'être le reflet de l'enseignement oral d'éminents maîtres de la Faculté de Paris. Ils feront heureusement échapper à la tyrannie de médiocres répétiteurs, les étudiants empêchés de suivre les cours, et d'autre part ils mettront les autres étudiants à même de

goûter plus aisément et plus complètement les fruits de l'enseignement oral.

Ce n'est point ici le lieu de faire une analyse critique de ces deux excellentes publications. Il suffira, pour montrer qu'elles sont toutes deux des instruments de travail tout à fait sûrs, d'en signaler les éminents auteurs. S'il faut en croire les éditeurs, ce serait d'après des notes prises aux cours, par des élèves, que ces Précis auraient été rédigés; mais il y a en cette affirmation une part de fiction, et il est permis de croire que, dans la réalité, les maîtres ont tout au moins revu les notes de leurs élèves. Sous cette réserve, nous pouvons donc dire que le Précis de Droit romain de la Collection Dalloz est dû à MM. les professeurs P. Collinet et A. Giffard, et que celui de la Collection Sirey est dû à M. le professeur Ernest Perrot, pour le cours de première année, et à M. le professeur Félix Senn, pour le cours de deuxième année de la Licence.

G. C.

ALDO ALBERTONI, *Per una Esposizione del Diritto Bizantino con Riguardo all'Italia*. (In-8° de 224 p., Imola, Cooperativa Tip. Edit. P. Galeati, 1927.)

Ceci est le schéma d'une vaste publication projetée, qui tracerait un tableau d'ensemble du droit byzantin, c'est-à-dire une histoire externe et interne (pour parler comme Leibnitz) du droit qui se développe dans l'empire byzantin, depuis la compilation de Justinien jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, sans omettre les rapports de ce droit byzantin avec le droit médiéval d'Occident.

Le livre de M. le professeur Aldo Albertoni fournit surtout d'abondantes références bibliographiques, que l'auteur s'excuse de n'avoir pu compléter par suite de la grande misère des bibliothèques publiques. Cependant, telles qu'il nous les livre, ces indications bibliographiques sont très précieuses et appelées à faciliter les recherches, ne fût-ce que par la méthode de classement adoptée par l'auteur. Qu'on en juge par les rubriques des grandes divisions du livre : 1° Les sources; 2° Le droit public; 3° Le droit pénal; 4° Le droit de la procédure; 5° Le droit privé; 6° Droit byzantin et droit occidental. A l'intérieur de ce cadre, chaque chapitre, voire même chaque paragraphe, fournit un excellent aperçu schématique, enrichi d'une bibliographie qui, si elle n'est pas toujours absolument complète, donne tout de même à tout chercheur un point de départ sûr. Ainsi, on le voit, ce livre est un instrument de travail extrêmement utile.

G. C.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT, *Registre des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent-lès-Chalon (1357-1380)*, publié avec une introduction par Pierre PETOT, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon. (In-8 de LXVIII-379 pp, Paris, *Recueil Sirey*, 1927.)

Voici le premier volume de la Collection des Publications de la Société d'Histoire du Droit de Paris.

Le texte publié a été choisi très judicieusement ; car il jette beaucoup de lumière sur le droit privé du duché de Bourgogne dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, sur son organisation judiciaire, sur les rapports des juridictions d'un grand fief avec les juridictions royales. A l'utilité de toute publication d'archives s'ajoute ici un intérêt particulier résultant de ce que la période qu'embrasse le registre publié marque une crise dans l'histoire du duché de Bourgogne. « A la faveur d'une longue minorité, puis d'un changement de dynastie, l'influence française s'y installe, s'y développe, apporte en plusieurs domaines des réformes importantes. Le registre publié permet d'étudier la répercussion de ces événements sur l'organisation judiciaire de la Bourgogne ».

La belle introduction, très soigneusement faite par M. le professeur Petot, réunit un ensemble de précieux éclaircissements. En outre, un appendice fournit des notes biographiques sur quelques Magistrats des Sessions parlementaires de Beaune, de 1357 à 1380. Enfin des tables très complètes facilitent singulièrement les recherches.

Bref, cette publication est présentée sous un aspect qui fait grand honneur à l'éditeur. D'après elle, il est permis d'augurer un brillant avenir à la Collection des Publications de la Société d'Histoire du Droit.

G. C.

H. SPEYER. *La Réforme de l'Etat en Belgique*. Préface de M. Ernest MAHAIM. Bruxelles, Bruylant, et Paris, Librairie Générale de Droit, 1927. (Université libre de Bruxelles. Institut de Sociologie Solvay.)

Ce livre est le livre d'un homme à la fois averti et courageux. C'est un homme averti que celui qui, non content de connaître le régime parlementaire par le dedans, pour l'avoir longtemps pratiqué dans son pays, s'est encore attaché à ne rien ignorer de ce qu'il a été autrefois et de ce qu'il est ailleurs. C'est un homme courageux que celui qui, au nom des faits et de la saine raison, ose aller à l'encontre d'un courant d'opinion si puissant que, chez plus d'un esprit excellent, on ne trouve plus aujourd'hui, pour les institutions parlementaires, que dédain et railleries.

C'est un mérite aussi d'avoir accordé à ce que nous avons coutume d'appeler les principes, la place que leur vrai sens et leur incontestable valeur interdit de leur refuser, et, en même temps, d'avoir reconnu la force explicative que recèle l'analyse des mécanismes intimes du gouvernement, de l'administration et de l'activité parlementaire. Il est facile de faire la critique du suffrage universel ; mais il est dangereux d'oublier que sa principale fonction est de donner à la puissance publique qui est censée en émaner, une autorité qu'elle devrait, à son défaut, demander à la violence : il permet de substituer une dose considérable de force morale à une quantité équivalente de force physique. D'autre part, pourvu qu'il soit en

état d'accomplir cette mission, on pourra soumettre à un examen sévère les techniques dont usent les administrations et les parlements, et en substituer, s'il y a lieu, de plus efficaces à d'autres, qui le sont moins : encore faut-il éviter ici de se payer de mots, et avoir soin de pousser l'examen jusqu'aux derniers organes et de ne négliger ni les différences qui séparent « la vie d'un peuple » de « l'activité d'une maison de commerce, d'une banque ou d'une « usine » (p. 60), ni les travers des parlementaires, ni les déformations professionnelles des fonctionnaires. M. Speyer n'a commis aucune de ces erreurs-là.

Son livre se divise en trois parties. La première est consacrée aux « fondements de la souveraineté populaire », c'est-à-dire avant tout à la défense du suffrage universel. On y trouvera une critique très sobre des projets, si nombreux, de représentation des intérêts. M. Speyer a bien fait de ne pas trop s'étendre sur ce sujet : il semble bien que la représentation des intérêts occupe plus de place dans le champ des spéculations politiques que sur le terrain des réalisations possibles ; sans doute, on ne cessera pas d'en parler, mais, comme certaines tentatives récentes paraissent bien le démontrer, on ne pourra songer à l'établir, ou tout au moins à lui faire jouer un rôle important, qu'à la condition que le régime parlementaire ait été, au préalable, aboli. Ce que M. Speyer en a dit, est suffisant — et décisif.

La défense de la case de tête et de la représentation proportionnelle, qui termine ce chapitre, appellerait peut-être quelques réserves : je reviendrai plus loin sur la représentation proportionnelle.

Le deuxième chapitre : « De l'exercice du pouvoir et spécialement » des rapports de l'exécutif et du législatif », se lit avec un intérêt captivant. Il était à peine besoin de prouver que le régime parlementaire est, chez nous, conforme à la vérité constitutionnelle ; ceux qu'il en faut convaincre sont en même temps ceux qui oublient que les constitutions politiques sont toujours, en partie, coutumières. Il est beaucoup plus utile de faire apparaître les inconvénients du système représentatif (au sens restreint du mot), que certains voudraient substituer au gouvernement parlementaire : les événements de ces quinze dernières années les ont mis en pleine lumière ; les difficultés et les conflits qu'a entraînés le régime présidentiel américain, l'effondrement des monarchies représentatives de l'Europe centrale à la suite de la grande guerre, la victoire remportée par des pays résolument parlementaires, fournissent autant d'arguments qu'il sera difficile de réfuter. M. Speyer a eu l'occasion de dire de fort bonnes choses au sujet des fonctions respectives des spécialistes, d'une part, et des prétendus « amateurs », d'autre part, et il a extrait des mémoires et des discours des hommes politiques anglais quelques mots piquants sur cette question si intéressante. On sait qu'il règne à cet égard bien des confusions dans les esprits, des confusions qui, d'ailleurs, ont leurs quartiers de noblesse, puisqu'elles remontent au V^e siècle grec. Le technicien l'emporte sur

tout autre quand il faut choisir les moyens les plus sûrs d'en venir à une fin unique et bien déterminée. S'agit-il d'indiquer la fin où il convient d'arriver, s'agit-il de juger s'il n'y a pas lieu de renoncer à tel moyen commode et éprouvé, mais qui nuirait à d'autres fins que celles auquel il tend, le technicien n'a pas plus d'autorité que n'importe quel homme de bon sens. Roi dans le royaume des moyens, il n'est, au pays des fins, qu'un sujet entre mille. Un ingénieur seul pourra dire quel est le meilleur procédé pour construire un pont sur telle rivière en tel endroit; ce n'est pas à l'ingénieur qu'il appartient de décider qu'il faut construire un pont en cet endroit, ce n'est plus lui non plus qui pourra dire s'il ne faudra pas préférer un autre procédé, moins rapide peut-être ou plus coûteux, pour éviter d'abîmer un beau paysage. Il est bon, comme l'a dit M. Lloyd George, de « placer des amateurs à la tête de dépar- » tements ministériels dirigés par des experts ».

Enfin, dans un troisième chapitre, M. Speyer propose certaines réformes qui pourraient — on ne le contestera pas — « améliorer » dans une notable mesure l'activité législative proprement dite du » Parlement, sans sortir du cadre de la constitution ». Les voici telles qu'il les a résumées à la fin de l'ouvrage (pp. 124-125) :

« 1° Meilleure préparation des projets de loi avant leur dépôt, » par la collaboration plus active du Conseil de législation et par » l'assistance, dans la rédaction des textes, d'un spécialiste (con- » seiller juridique parlementaire);

» 2° Amélioration des travaux préparatoires parlementaires :

» a) Par la collaboration à ceux-ci d'un conseiller juridique par- » lementaire;

» b) Par l'audition, dans certains cas, en section centrale ou en » commission, d'un petit nombre d'experts ou de représentants des » intéressés;

» 3° Meilleure utilisation du temps affecté à la discussion géné- » rale, par l'interdiction de lire de longs mémoires écrits et la pro- » longation des séances;

» 4° Au cours de la discussion des articles, réglementation plus » précise de l'usage du droit d'amendement et présence éventuelle » d'un commissaire du roi aux côtés du ministre responsable;

» 5° Dans certaines circonstances, et d'après leur nature, recours » au système d'habilitation du pouvoir exécutif selon une des quatre » formules que nous avons indiquées... »

On lira ce chapitre avec d'autant plus d'intérêt que dans tous les développements dont l'auteur entoure ses propositions, on perçoit à chaque ligne l'autorité que donnent une longue expérience de la vie politique et une parfaite connaissance de notre histoire parlementaire. M. Speyer aimerait aller plus loin dans la voie des réformes et remplacer la seconde chambre par « une série de conseils

» spéciaux, exerçant, sous l'autorité de la chambre populaire, des » pouvoirs législatifs subordonnés ». Mais, quelque séduisants que soient les avantages que pourrait offrir ce système, il lui a paru chimérique d'attendre d'une révision constitutionnelle une rupture avec le régime bicaméral, qui n'est pour lui qu'« une habitude historique invétérée », mais qui est une habitude bien difficile à changer. M. Speyer s'est borné à recommander les remèdes qui n'impliquent aucune modification des dispositions constitutionnelles en vigueur. Je crois qu'il faut le louer de cette sagesse et de cette modération.

Ainsi donc M. Speyer ne désespère nullement du régime parlementaire. Mais cet optimisme pourtant ne va pas sans quelques réserves : « Pour que se système », dit-il, « qui réalise au plus haut » degré pratiquement réalisable l'idéal du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, puisse continuer à fonctionner, deux conditions sont nécessaires : il faut d'abord que » les masses populaires demeurent fermement attachées à l'idéal que » ce système cherche à réaliser, il faut ensuite que ce système » assure à l'Etat la force nécessaire à sa vie et à son développement. »

Voilà qui est de nature à faire réfléchir, et peut être pourrait-on, sur le thème que M. Speyer indique en ce court passage, écrire tout un livre. Lui-même ne nous le donnera-t-il pas un jour ?

C'est un fait incontestable que le parlementarisme, qui paraît n'avoir rien perdu de son utilité, a beaucoup perdu de la faveur dont il était entouré il y a un demi-siècle. Et la crise qu'il traverse évidemment aujourd'hui est, bien plutôt qu'une crise d'organisation, une crise de prestige.

Or, si l'on se demande pourquoi ce prestige a pu baisser, on verra sans peine que c'est pour des raisons multiples et d'ordre très différent. Il en est qui tiennent à des transformations historiques irrévocablement acquises ; d'autres sont liées à des circonstances passagères ; les dernières, enfin, sont des conséquences peut-être inattendues de ses perfectionnements mêmes.

Tout d'abord, on peut dire que l'évolution des institutions parlementaires se caractérise en gros par l'extension croissante du droit de suffrage. Cette extension a atteint aujourd'hui son maximum, si l'on néglige, bien entendu, le suffrage des femmes, qui, en plus d'un pays (dont le nôtre), n'a pas encore été introduit ; mais il est à présumer qu'après quelques années d'application, l'électorat féminin ne fera que doubler l'électorat masculin. Or, au temps où le droit de suffrage était encore dans sa période d'extension, ceux qui réclamaient des réformes et ne les obtenaient pas, conservaient l'espoir de les voir imposer par un corps électoral plus étendu. Et les éléments conservateurs se réjouissaient du privilège flatteur que leur conférait un droit de suffrage restreint. Les uns comme les autres avaient des raisons de s'attacher aux institutions représentatives. Aujourd'hui, ces raisons-là n'existent plus, puisqu'il n'y a plus aucune distinction dans le fait d'exercer un droit qui appartient aux

plus humbles et qu'il n'est plus possible qu'il y ait un jour un suffrage plus étendu auquel on pourrait en appeler.

Pendant bien longtemps, les institutions représentatives n'ont été pratiquées que par des peuples d'Europe et d'Amérique, et le régime parlementaire a été l'apanage d'un certain nombre de pays européens seulement, et spécialement des pays de l'Europe occidentale. On pouvait y reconnaître un signe caractéristique de ce qu'on est convenu d'appeler la civilisation. Aujourd'hui, il y a des parlements et des députés chez des peuples que nous n'avons pas cessé de tenir pour à demi barbares, les peuples de l'Europe centrale se sont convertis au régime parlementaire qu'ils dédaignaient avant la grande guerre, et dans les pays où l'on a aboli le parlementarisme, on a pu prétendre qu'on le dépassait, en se réclamant de je ne sais quel idéal ultra-moderne inspiré de l'organisation perfectionnée et de la production intensive de la grande industrie (1). Là encore, il y a une distinction qui est effacée et qui, sans aucun doute, ne sera pas restaurée.

D'autre part, le régime parlementaire a dû fonctionner, au cours des années qui ont suivi la guerre, dans des conditions particulièrement difficiles. Si l'on m'avait demandé, il y a quelque quinze ans, en quoi résidait la principale vertu du parlementarisme, j'aurais répondu : « C'est qu'il n'empêche rien ». Il n'empêchait rien, parce que tout courant d'opinion pouvait tôt ou tard se faire valoir ; car, ou bien un des partis le captait et l'exploitait dans sa concurrence avec les autres partis, ou bien tous les partis s'efforçaient à l'envi d'en drainer à leur profit la plus grande part possible. Après la guerre, on a sûrement pu penser, non pas sans doute que le régime parlementaire empêchait tout, mais sûrement qu'il empêchait bien des choses. La violence des passions, l'acuité de certains conflits, le bouleversement des conditions sociales, ont suscité des courants d'opinion qui, à tort ou à raison, ont paru si puissants, que tantôt, peut-être, l'on a fait à certaines exigences des concessions qu'on aurait pu retarder ou limiter, tantôt, bien plus fréquemment, on a hésité devant certaines protestations et remis à plus tard — ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, à trop tard — des mesures qui, prises plus tôt, auraient été beaucoup plus efficaces. Il va de soi que les voix qui ont retenti au parlement n'étaient que des échos, et si la politique d'après-guerre a pu paraître impuissante ou parfois incohérente, le fonctionnement du régime parlementaire n'en était nullement la cause ; mais on a pu croire qu'il l'était, et cela a suffi à entamer son prestige. Or, on peut légitimement espérer que les passions se calmeront, que les conflits d'intérêts deviendront moins aigus et les conditions plus stables, et que le parlementarisme pourra se rapprocher peu à peu de ce qu'il fut avant la guerre.

(1) Certaines déclarations des admirateurs du fascisme et des défenseurs des soviets sont à cet égard très significatives.

Enfin, s'il est incontestable que, dans l'esprit de nos institutions, les chambres doivent être les interprètes de l'opinion publique, il est peut-être dangereux de pousser ce principe jusqu'à ses dernières conséquences et d'exiger qu'il y ait entre la répartition des sièges au parlement et le partage des voix dans les collèges électoraux une proportion mathématique rigoureuse. C'est cette proportion pourtant qu'on s'est efforcé d'assurer, spécialement en Belgique, par le double moyen de la représentation proportionnelle et du vote obligatoire. Le résultat obtenu, c'est la stabilité la plus grande possible de la composition des Chambres. Sans doute, il faut tenir compte des sentiments des générations nouvelles d'électeurs qui viennent se substituer à celles qui, peu à peu, disparaissent; sans doute il y a des événements qui impressionnent, des intérêts qui sont lésés ou favorisés, des désirs ou des appréhensions qui deviennent conscients, et par suite des opinions qui se modifient. Il n'en reste pas moins que, dans notre système actuel, les partis ne se disputent plus, dans chaque arrondissement, que ce que le jargon politique appelle les sièges douteux, et que, l'affluence des électeurs étant toujours maximum, leur empressement plus ou moins grand, qui serait comme la mesure de l'intensité de leurs sentiments, ne peut plus avoir d'action sur l'issue de l'élection. C'est la statique des opinions, si l'on peut ainsi parler, qui s'affirme aujourd'hui plus que la dynamique des opinions. Mais, ce qui donne de l'autorité à un gouvernement parlementaire, n'est-ce pas surtout de pouvoir prouver que les voix sont venues, viennent, et, très probablement, viendront encore à lui? Ce sont donc les déplacements de voix qui importent. On peut, dès lors, admettre que le système électoral devrait grossir les effets de ces déplacements, au lieu de les atténuer, et fonctionner comme ces instruments de mesure qui amplifient les manifestations de certaines forces pour les rendre plus visibles. Un gouvernement porté et maintenu au pouvoir par un courant d'opinion bien affirmé, serait plus capable d'agir avec décision et hardiesse, sauf à céder la place après quelques années à un autre gouvernement, dont la décision et la hardiesse pourraient n'être pas moindres, bien qu'autrement orientées. Et ce ne serait qu'en revenant aux traditions du parlementarisme d'autrefois, au temps de son plus grand prestige.

Ce prestige compromis, il n'est pas possible que le parlementarisme le retrouve jamais en entier. Mais il est bien probable qu'il pourra en ressaisir une partie considérable. C'est assez pour que la vie politique de nos pays puisse se perpétuer sans catastrophe et sans stagnation. A ce résultat, quelques livres comme celui de M. Speyer pourront efficacement et largement contribuer.

GEORGES SMETS.

LOUIS JOSSERAND, doyen de la Faculté de Droit de Lyon, *De l'esprit des Droits et de leur Relativité. Théorie dite de l'Abus des Droits.* (In-8 de 426 pp., Paris, Librairie Dalloz, 1927.)

Tout juriste, que ne laisse point indifférent le mouvement des idées, connaît assurément l'étude remarquable et fondamentale, que publia en 1905 M. le professeur Louis Josserand, sous le titre *De l'Abus des Droits*. C'est en réalité une édition nouvelle de cette œuvre qui paraît aujourd'hui sous un nouveau titre, révélateur à lui seul des remaniements profonds qu'elle a subis. Elle s'est enrichie du fruit des méditations et de l'expérience du doyen Josserand, durant près d'un quart de siècle. L'importance de cet apport saute aux yeux, car l'ampleur du volume est portée de 90 à 426 pages. Mais il va sans dire qu'on se tromperait étrangement si l'on ne voyait en ceci qu'un accroissement matériel.

La théorie de l'abus des droits est reprise dans son ensemble et systématisée de façon à apparaître, non pas comme une singularité, mais bien comme la mise en œuvre d'une idée générale et fondamentale, à laquelle il serait impossible de refuser droit de cité dans notre régime juridique. Cette idée générale, c'est l'idée de la relativité de tous les droits subjectifs; car ceux-ci sont animés d'un esprit emprunté à l'ambiance sociale dans laquelle ils sont appelés à se réaliser; dès lors, leur consécration est toujours relative: elle n'est légitime qu'en fonction de leur mission ou de leur fin sociale. Dans ce cadre, le livre est divisé en trois parties: 1° Le droit positif français actuel (p. 11-261); 2° L'abus des droits en législation et en jurisprudence comparée (p. 262-291); 3° Essai d'une systématisation de l'abus des droits en fonction de leur esprit (p. 293-415).

Il est réconfortant de constater, par comparaison avec la première publication de M. Josserand sur la matière, combien notre auteur s'est enhardi dans le développement de sa doctrine de l'abus des droits. La théorie exclusivement subjective, qui ne consent à décèler l'abus que d'une intention malveillante de l'ayant-droit, est résolument abandonnée; à ce critère purement subjectif il convient d'adjoindre un critère objectif, emprunté à la fonction sociale des droits subjectifs. D'autre part, il est admis que la sanction de l'abus peut consister dans une restitution ou un rétablissement en nature (une démolition par exemple), aussi bien que dans une condamnation à des dommages et intérêts.

Cette constatation de l'ampleur plus grande donnée à la théorie de l'abus des droits est réconfortante, disons-nous; car ce qui éveille généralement la défiance au regard de la théorie de l'abus des droits, c'est la nouveauté de la thèse et l'idéalisme inconsistant de ses défenseurs. Or, une remarquable introduction de 10 pages suffit à notre auteur à montrer « l'antiquité infiniment vénérable » d'une théorie, dont la tradition fut constante en dépit de certaines réactions passagères. Et d'autre part personne ne pourra croire sérieusement à l'idéalisme mystique et rêveur de M. le doyen Josserand, dont les

les nombreuses annotations de décisions judiciaires dans les grands recueils de jurisprudence attestent avec éclat le contact constant avec les réalités de la pratique. Aussi peut-on dire, sans crainte d'être contredit, que c'est uniquement l'étude et la méditation d'espèces concrètes, qui ont inspiré à M. Josserand sa lumineuse doctrine générale édifiée ainsi sur la base solide des faits. G. C.

GEORGES JANSSEN, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, *Le Crédit confirmé, en France et en Belgique. Etude critique.* (In-8 de 207 pp., Bruxelles, Bruylant; Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1927.)

Ceci est un genre de monographie qu'il serait souhaitable de voir se multiplier; car il y est montré sur le vif, comment les faits commandent au droit. Voici une opération qui, dans la pratique, se dégage progressivement de la complexité croissante des relations économiques: une situation de fait nouvelle est créée; elle est le fruit de l'expérience des hommes d'affaires; elle s'impose donc; mais il lui manque, semble-t-il, un statut juridique, parce qu'elle échappa jusqu'ores à la perspicacité du législateur et du juge, ces deux facteurs tardigrades d'organisation sociale, toujours distancés par l'ingéniosité plus avertie des hommes d'affaires.

Les juristes, qui ont le devoir de se défendre de tout miso-nisme systématique, auront en pareille occurrence à se mettre au service des hommes d'affaires, pour autant bien entendu que la pratique nouvelle imaginée par ceux-ci réponde à un besoin économique réel et parfaitement honnête. Mais dans le plan juridique, les innovations ne se font pas sans de longues hésitations, d'ailleurs souvent salutaires, car il importe de laisser aux fruits nouveaux le temps de mûrir. Ce ne sera donc pas le législateur, qui donnera brutalement et de toutes pièces un statut juridique aux créations économiques nouvelles des hommes d'affaires. C'est à la jurisprudence des tribunaux qu'il appartiendra de préparer avec une prudence sagace la coupe du vêtement juridique qui convient aux situations économiques nouvelles: de ses tâtonnements sortira, non point une tunique de Nessus, mais un vêtement souple, ample et élégant, qui n'entrave en rien le développement harmonieux des mouvements. Ainsi la jurisprudence des tribunaux aura très heureusement préparé les voies au législateur, qui pourra maintenant sans inconvénient donner sa consécration à un statut juridique sorti de la pratique des affaires alliée à la pratique judiciaire.

La nouvelle pratique usuelle, envisagée par notre auteur, est la pratique dite « du crédit confirmé », qui s'est développée principalement, mais non exclusivement, dans le commerce international: la conclusion d'un marché est suivie de l'intervention d'un banquier, qui s'engage directement envers le vendeur (exportateur), auquel il adresse un avis de crédit, à concurrence du prix dû par l'acheteur

(importateur). Quelle construction juridique convient-il de donner à cette opération à trois personnages, pour donner satisfaction à tous les intéressés : vendeur, acheteur et banquier-créditeur, sans oublier même les tiers exposés à des répercussions de l'opération?

On a cherché, comme de raison, parmi les étiquettes juridiques connues, celle qui convenait le mieux à l'opération nouvelle. Il s'est fait ainsi que les regards des juristes se sont tournés avec prédilection vers deux étiquettes juridiques, entre lesquelles le choix est assez malaisé : la stipulation pour autrui de l'article 1121 du Code civil, et la délégation des articles 1275 et suivants du Code civil. Mais ces vieilles étiquettes juridiques sont loin de satisfaire à toutes les exigences de l'opération du crédit confirmé. Il serait d'ailleurs assez surprenant que l'on pût donner une structure juridique satisfaisante à une opération très moderne née d'exigences économiques nouvelles, en se confinant sur le terrain soit de la stipulation pour autrui soit de la délégation imparfaite. Car la stipulation pour autrui n'est tolérée qu'exceptionnellement par le code de 1804, qui maintient encore en principe le point de vue romain désormais injustifiable, de la nullité de pareille stipulation. D'autre part, pour ce qui est de la délégation (même imparfaite), le code ne s'en occupe qu'à la section consacrée à la novation, et chacun sait que ceci est une institution qui tend à s'éliminer des codes modernes. Pour construire juridiquement une opération si moderne que le crédit confirmé, ne serait-il pas paradoxal de prendre, ne fût-ce que son point de départ, dans deux vieilles étiquettes juridiques aussi indiscutablement surannées que la novation et la nullité de la stipulation pour autrui.

M. Janssen relève parfaitement l'insuffisance et les défauts de l'explication du régime juridique du crédit confirmé, par les règles soit de la stipulation pour autrui soit de la délégation imparfaite. Il propose très judicieusement d'y suppléer par des règles empruntées à la théorie de l'obligation abstraite naissant d'une déclaration unilatérale de volonté. Le système qui donne à la volonté unilatérale et abstraite la vertu de créer une obligation est consacré par l'article 780 du Code civil allemand de 1896. Assurément, le code français n'en fait point mention, mais il ne le proscriit pourtant pas. Il n'est donc pas interdit aux tribunaux d'y avoir égard dans la justification de leurs décisions. Et par là se vérifie une fois de plus cette vérité : que les coutumes jurisprudentielles préparent très heureusement les formules de réglementation juridique, que le législateur pourra ensuite adopter sans danger.

On le voit, l'excellente monographie de M. Janssen, par l'analyse exhaustive d'une espèce concrète donnée, contribue à illustrer de façon saisissante le mécanisme du progrès juridique. Ainsi elle acquiert une portée générale, en dehors de la très réelle valeur technique, qui lui est propre.

G. C.

NIKO GUNZBURG, avocat, professeur à l'Université de l'État, à Gand, et aux Écoles normales de la Ville d'Anvers. *Het huwelijkskontraakt. Rechtsleer en rechtspraak in België en in Frankrijk.* In-8°, 303 bl. S. V. De Centrale Boekhandel, Brugge, 1927.

Cet ouvrage ne devait être d'abord, dans la pensée de l'auteur, qu'un guide à la disposition des étudiants pour lesquels l'usage des textes flamands du droit civil est devenu indispensable. Mais M. Gunzburg en a fait une monographie sur le contrat de mariage à l'usage de tous ceux qui pratiquent notre droit civil. Il s'est efforcé de mettre en lumière le caractère national qui, selon lui, s'attache au développement de ce droit au point que notre interprétation du code civil français diffère, sur plus d'un point, des conceptions qui prévalent en France. La tradition historique, spécialement dans le droit de famille, exerce, à juste titre, d'après l'auteur, une grande influence sur la jurisprudence de nos tribunaux, influence qui se manifeste, notamment, dans la tendance vers une coopération plus étroite des deux époux, dans l'intérêt de l'union conjugale.

Après avoir rappelé les principes généraux relatifs au régime matrimonial, l'ouvrage nous donne une traduction fidèle, en langue flamande, des textes de notre législation sur la matière. Ces textes, dans lesquels on retrouve la terminologie de la langue juridique hollandaise, sont suivis d'explications approfondies avec des aperçus historiques et l'indication des controverses soulevées en doctrine et en jurisprudence.

Ce traité, comme d'ailleurs les autres études déjà publiées en flamand par M. Gunzburg, est écrit dans une langue d'une pureté et d'une clarté remarquables.

L. D.

GEORGES-EDGAR BONNET. *Les Expériences monétaires contemporaines.* (Librairie Armand Colin. Collection Armand Colin, section d'Histoire et Sciences économiques, 1926, petit in-8°, 218 p.)

Nous nous excusons de rendre compte de ce petit volume avec un certain retard. Toutefois, il n'a pas cessé d'être d'actualité. Comme l'indique son titre, il s'occupe des problèmes monétaires du jour. L'auteur, directeur général-adjoint de la Compagnie du Canal de Suez, doit à ses fonctions une connaissance approfondie des difficultés monétaires dans lesquelles se débat l'Europe d'après guerre. Il a estimé être utile à ses contemporains en leur faisant part des enseignements apportés par les faits à la doctrine monétaire.

Afin que cet enseignement soit clair, il commence, dans son introduction, par un rappel des principes communément admis avant la guerre en matière de monnaie. Puis il consacre une première partie aux faits, qu'il qualifie d'expérience. Quatre pays sont particulièrement étudiés : l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne et la France. L'auteur expose les crises par lesquelles ces pays ont passé, les difficultés atteignant pour l'un d'eux la véritable catastrophe, le

caractère qu'elles ont présenté, et surtout les remèdes qui ont été apportés. Le caractère plus ou moins définitif des solutions est mis en lumière. M. Bonnet esquisse plus brièvement, mais en soulignant les traits caractéristiques les expériences que firent de leur côté l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Belgique.

Cette partie du livre est descriptive et historique bien que nullement détachée du point de vue doctrinal qui est celui de l'auteur.

Dans une deuxième partie, à allure synthétique, M. Bonnet met en regard les théories monétaires et la leçon des faits.

Et tout d'abord, la théorie de la monnaie saine et de l'étalon d'or.

M. Bonnet n'a pas de peine à montrer que l'expérience vient de confirmer « que rien n'importe davantage à un Etat et à une civilisation qu'une monnaie saine » mais qu'elle « n'est pas nécessairement une monnaie d'or, mais une monnaie à pouvoir d'achat constant. »

Voici maintenant revues et analysées la théorie quantitative et celle de la « monnaie dirigée ». Ici, l'auteur n'hésite pas à recourir à la méthode mathématique et malgré toute une série de réserves d'ordre scientifique, il conclut qu'« il n'en reste pas moins qu'un accroissement sensible des disponibilités relativement aux richesses réelles a les plus grandes chances de provoquer une hausse des prix. » C'est donc sur le fondement de la doctrine quantitative que reposent les théories relatives au « contrôle de la circulation et du crédit », en d'autres termes, à la monnaie dirigée, et il met en lumière l'importance de la politique du taux de l'escompte.

D'un intérêt de premier ordre est le chapitre consacré au change, limité, il est vrai, au problème des rapports de valeur entre deux monnaies dont l'une au moins est de papier inconvertible. Le point de départ de ce qui peut s'appeler une théorie, c'est que « la balance totale des comptes d'un pays est toujours et nécessairement équilibrée », ce qui amène M. Bonnet à analyser les éléments agissant sur l'offre et la demande des devises de manière à les équilibrer, parmi lesquels figurent en premier lieu les mouvements de capitaux. Ceux-ci, à leur tour, obéissent à des influences diverses, dont les variations du taux de l'intérêt et surtout les agents psychologiques sont prédominants. La conclusion didactique que M. Bonnet tire des faits qu'il a exposés, c'est qu'ils ont augmenté dans une large mesure la précision et la portée de l'ancienne théorie du change, formulée souvent avec quelque peu de vague.

La fin de l'ouvrage est consacrée à l'inflation et à la déflation et surtout à la stabilisation. Des deux premiers, il montre et les avantages et les inconvénients, se refusant à admettre aucune solution *a priori*, mais montrant pourquoi en fait ce sera généralement la stabilisation qui s'imposera. Quelles conditions doivent être réunies pour que cette dernière se réalise avec un caractère permanent? L'auteur les passe en revue en insistant surtout sur la difficulté de la fixation du taux et montre que la stabilisation dépend en définitive d'un plan d'ensemble, où entrent des éléments de nature différente, économique, politique et fiscal.

Dans sa conclusion fort brève, M. Bonnet, rappelant la complexité des phénomènes monétaires et la nécessité de la traiter autrement que « sur le plan sentimental et politique par la foule des ignorants », comme ce fut très souvent le cas, proclame que « mieux connues les théories classiques auraient sans doute suffi à éviter bien des erreurs ». Le seul reproche qu'il leur fait est qu'elles se sont révélées « trop schématiques ».

Écrit avec sobriété et clarté, ce petit livre, accessible à tous, présente autant d'intérêt pour le spécialiste que d'enseignement et de bons conseils pour le grand public et tous ceux qui sont appelés à prendre des décisions de nature à agir sur des intérêts publics ou privés qui leur sont confiés.

GEORGES BIGWOOD.

A. TURPAIN, *Éléments de Thermodynamique*. Paris, Gauthier-Villars, 1927, prix : 30 francs.

Est-ce là un livre révolutionnaire? Non, loin de là : il s'agit d'un exposé classique, dont sont bannies toutes les tentatives récentes de rajeunissement de ce vieux domaine de la physique.

La préface nous surprend par l'insistance avec laquelle est mis en évidence le caractère expérimental de la thermodynamique. Nous admettons, certes, que celle-ci a de solides bases expérimentales, mais il y a-t-il beaucoup d'autres domaines de la physique où la théorie ait autant de place? L'étude des gaz parfaits, la théorie moderne de l'affinité, la théorie thermodynamique de la capillarité ne frappent-elles pas par leur formalisme analytique?

Mais passons et feuilletons le livre. L'exposé débute par quelques généralités sur les transformations, avec la description de l'expérience de Clément et Desormes. La pure ordonnance logique, que l'on est en droit d'exiger en physique mathématique, impliquerait une définition précise de la température, qui manque ici. On peut d'ailleurs n'introduire cette définition qu'avec le second principe.

L'auteur expose, en deux chapitres, les deux principes, d'une manière claire et classique. Puis viennent : les diverses relations de Clapeyron, les fonctions caractéristiques, les applications (gaz, vapeurs, pile). Seuls, les systèmes à deux variables indépendantes sont étudiés. On ne trouve pas ici les relations générales de Clausius ou de Kelvin étendues à des systèmes où s'effectuent des réactions chimiques. Il est surprenant que tant d'auteurs s'en tiennent à des problèmes à deux variables indépendantes. Cela les force à user d'artifices particuliers, de rigueur contestable, chaque fois qu'ils abordent une question qui exigerait une troisième variable. Pourquoi, dans ce cas, traiter de telles questions?

A titre d'exemple, voici, dans le livre de M. Turpain, après les généralités sur les deux principes et leurs conséquences, l'exposé des tensions de transformation (p. 67). L'auteur étudie un système formé d'un corps sous deux états A et B à la température T et sous la pression p, contenant M_A kilogrammes du corps à l'état A et M_B

kilogrammes à l'état B. Il donne, pour le potentiel thermodynamique Φ « de 1 kg. du corps » (lisez : par unité de masse) :

$$(1) \quad \Phi(p, T) = m_A \Phi_A(p, T) + m_B \Phi_B(p, T)$$

A partir de là, il imagine, sans le dire explicitement, des transformations isothermiques-isobariques, pour en arriver à l'équation de Thomson :

$$(2) \quad L = \frac{T}{E} (v_A - v_B) \frac{dp}{dt}$$

Il est certain que ce problème n'aurait sa place logique que dans un chapitre réservé aux systèmes à plusieurs phases où s'effectuent des réactions physico-chimiques. Il ne pouvait pas être traité correctement ici. L'auteur dissimule certaines hypothèses; à savoir, en premier lieu : le système est *additif* (système de Gibbs) et le potentiel thermodynamique a la forme (1).

On ne peut pas parler d'une pression p , quand il existe deux états du corps : il y a une pression par phase. Cela entraîne, d'ailleurs, une définition généralisée du potentiel thermodynamique :

$$\Phi = U - TS + \sum_i p^i V^i$$

D'autre part, pourquoi utiliser, dans une même équation (2), deux températures différentes t et T ?

Nous aurions préféré que l'auteur n'eût pas abordé ce chapitre, qui est, certes, un des moins bons de son livre.

Le chapitre consacré aux gaz parfaits est clair. L'auteur a eu raison d'exclure, ici, le cas où les gaz peuvent effectuer des réactions chimiques.

L'étude des gaz réels et des vapeurs présente un caractère plus physique. L'exposé a l'allure des cours dits de physique générale. Ces chapitres retiendront l'attention des étudiants de la candidature en sciences. L'auteur expose encore la théorie d'Helmholtz pour la pile électrique.

Une dernière partie du livre, très intéressante, rassemble des notions générales d'énergétique. M. Turpain ne peut s'empêcher d'y marquer sa mauvaise humeur à l'égard de la mécanique statistique.

Le livre comprend un formulaire et des tables de valeurs numériques, qui ajoutent à sa valeur pédagogique.

Le chapitre traitant des fonctions caractéristiques renferme un historique. On reconnaît d'ailleurs en M. Turpain l'auteur de diverses notices d'histoire des sciences relatives aux priorités. Nous signalons ce détail aux fervents de la documentation historique.

En résumé, cet ouvrage n'apporte rien d'essentiellement nouveau, mais se caractérise par un exposé méthodique des deux principes et de leurs conséquences. Il peut être lu par les étudiants des Facultés des Sciences qui, avant d'aborder les théories modernes (solutions concentrées, électrolytes, astrophysique stellaire), veulent se documenter sur la thermodynamique. GEORGES HOMÈS.

WOODS et BAILEY, *Mathématiques générales. Cours théorique et pratique*. Traduit de l'anglais par A. SALLIN. Paris, A. Blanchard, 1926. Prix : 40 francs.

Comment concevez-vous l'enseignement des mathématiques aux personnes qui ne se destinent pas à s'en faire une spécialité? Pour ma part, je n'ai jamais cru à l'existence légitime de deux mathématiques : l'une rigoureuse (la mathématique des mathématiciens) et l'autre approchée (la mathématique des ingénieurs, des chimistes et des biologistes). Beaucoup d'auteurs ont écrit, et nombre de professeurs ont enseigné comme si ces deux variétés devaient exister. Aussi, vous comprendrez, sans doute, ma joie de lire un traité de mathématiques générales ne s'adressant pas aux mathématiciens professionnels, et où les auteurs conservent la rigueur de cette science.

L'étude de l'ouvrage de MM. Woods et Bailey se recommande aux personnes soucieuses d'éviter cette « teinture » de science, qui fait songer au sot bavardage des snobs de l'art.

Les auteurs exposent, en ce livre, les éléments de la géométrie analytique et de l'analyse. Ils ont estimé préférable, au point de vue pédagogique, de placer la géométrie analytique dans l'espace après le calcul différentiel et intégral. L'ordre, en ce genre d'exposés, est beaucoup plus délicat que dans une série de traités complets à l'usage des mathématiciens. A propos de ce point de vue pédagogique, disons vite que le livre n'a rien à reprocher. On sent que les auteurs sont des professeurs consciencieux. Ils ont tenu à présenter et à subdiviser convenablement le texte, à donner de nombreux exercices tous très intéressants et recrutés dans les diverses sciences, à agrémenter le texte de nombreuses figures, soignées et suggestives. Ce sont là toutes choses fort importantes. Vous souvient-il, lecteurs mathématiciens, de la première fois que vous avez discuté l'équation générale des surfaces du second ordre en géométrie analytique, quand le professeur vous a présenté, par son équation, le parabolôïde hyperbolique? Ce monstre respectable (le parabolôïde, bien entendu) vous a peut-être séduit par son nom, mais vous n'en avez gardé un souvenir durable, que du jour où vous l'avez vu, en chair et en os, si j'ose dire. Une bonne figure ou une réalisation matérielle de cette surface, comme il en existe au Conservatoire des Arts et Métiers et dans les armoires scolaires qu'on n'ouvre jamais, sont seules capables d'associer dans la mémoire l'équation, le nom et la forme de la surface.

Les auteurs sont forcés, de-ci de-là d'exclure certains cas dans les démonstrations difficiles, mais, au lieu de faire une démonstrations en simili, ils ont soin d'énoncer les résultats, en signalant l'omission volontaire et en renvoyant aux traités. (Exemples : démonstration de : $\frac{du^n}{dx} = N \cdot U^{n-1} \frac{du}{dx}$, dans le cas où n est irrationnel; reste dans la série de Taylor.)

On sent, à la lecture, le souci constant de préparer l'élève aux études ultérieures, déjà par les applications (souvent très élégantes), mais encore par certaines questions traitées. Par exemple, la *dérivée directionnelle* (§ 166) prépare aux problèmes de gradient et de potentiel. Les *séries de Fourier* faciliteront la tâche future des jeunes physiciens. Les *équations empiriques*, effleurées dans un chapitre spécial, seront d'une aide précieuse aux futurs ingénieurs, chimistes ou biologistes. (Il ne faut évidemment pas s'attendre à trouver là un chapitre complet, extrait d'un traité de Calcul des Probabilités : il y a juste de quoi faire saisir la nature du problème.)

Voici, en abrégé, la matière du livre : coordonnées et changements d'axes, représentations graphiques, droite, coniques et courbes usuelles, coordonnées polaires ; dérivées et différentielles, tangentes, courbures, intégrations, applications physiques ; géométrie analytique dans l'espace, intégrales multiples, séries infinies, équations différentielles. (Ces deux derniers chapitres, assez complets.)

Il y a, évidemment, quelques petites imperfections, telles : la définition de e par une série infinie, bien avant qu'on ait défini une telle série ; des phrases par trop elliptiques comme « la ligne $x = a$ » (p. 22) « une équation... représente une courbe qui est le lieu géométrique de cette équation » (p. 18).

Le traducteur s'est efforcé de rendre fidèlement la pensée des auteurs. Il y a cependant quelques passages qui se ressentent de la hâte. Je ne sais si c'est à la traduction qu'il faut attribuer certaines impropriétés de langage : le mot « cercle » pour « circonférence », à maints endroits, « différentiation » pour « dérivation ». Mais, vraiment, il me sied mal de critiquer, car j'ai crainte d'imiter ce détracteur de Notre-Dame de Paris qui critiquait la qualité du plomb de sertissage des vitraux. Le livre de MM. Woods et Bailey trouvera certes un excellent accueil, tant parmi les étudiants et diverses sciences, que parmi les travailleurs isolés qui étudient les mathématiques.

GEORGES HOMÈS.

EMILE BOREL, membre de l'Institut, *Traité du Calcul des Probabilités et de ses Applications*. (Tome II, fascicule I). *Applications à l'Arithmétique et à la théorie des fonctions*, leçons professées à la Faculté des Sciences de Paris, rédigées par Paul DUBREIL, élève de l'Ecole Normale supérieure. (Un vol. in-8° de 102 pages, Paris, Gauthier-Villars et Cie, 1926.)

Ce fascicule, rédigé par M. Paul Dubreil, fait partie d'une publication très vaste entreprise par M. Borel. Cet ouvrage a été annoncé dans cette revue (1925-26, p. 582) avec tous les espoirs que l'on était en droit d'attendre d'une œuvre écrite par la plus grande autorité de l'heure actuelle en matière de probabilités. Aussi nous bornerons-nous à donner une succincte analyse de ce fascicule qui traite de l'application du calcul des probabilités à l'étude des nombres décimaux et des fractions continues.

Après avoir classé les nombres décimaux en nombres exceptionnels et en nombres normaux par rapport à un chiffre donné, l'auteur se sert de la loi des écarts pour étudier les ensembles de nombres exceptionnels et de nombres normaux.

Le chapitre II est une étude détaillée des probabilités dénombrables qui se placent entre les probabilités continues et les probabilités discontinues tout comme les ensembles dénombrables se placent entre les ensembles finis et les ensembles ayant la puissance du continu. Les problèmes de probabilités dénombrables se partagent en trois catégories :

1° Les cas possibles sont en nombre fini, on fait une infinité dénombrable d'épreuves ;

2° Les cas possibles sont en infinité dénombrable, on fait un nombre fini d'épreuves ;

3° Les cas possibles et les épreuves sont en infinité dénombrable.

A cette occasion, M. Borel donne une démonstration du théorème de Paul du Bois Reymond sur une suite dénombrable de fonctions croissantes.

Le chapitre III reprend l'étude des nombres décimaux. L'ensemble des nombres normaux dans le système de numération binaire a pour mesure l'unité comme dans le cas du système de numération décimale. Les probabilités dénombrables trouvent leur application dans la recherche de la répartition des intervalles qui séparent dans le développement d'un nombre, des chiffres identiques ou des groupes de chiffres identiques. Cette étude des nombres décimaux se rattache à la question délicate de la limite entre la convergence et la divergence des séries.

Dans le chapitre IV, après avoir donné un aperçu succinct de la théorie des fractions continues, l'auteur se propose de rechercher la probabilité pour que le quotient incomplet d'un certain rang soit égal à un nombre entier donné ; il termine le chapitre en étudiant la probabilité pour que la croissance des quotients incomplets successifs considérés comme fonctions de leur rang, soit supérieure ou inférieure à la croissance de telle ou telle fonction donnée.

D'intéressants compléments, formant le chapitre V, montrent comment la mesure des ensembles et la théorie des fonctions se rattachent aux probabilités ; on y trouve également l'explication d'un curieux paradoxe de la théorie des ensembles, découlant de l'« axiome de choix » de Zermelo.

L'ouvrage se termine par quatre notes ; la première rappelle quelques définitions de la théorie des ensembles ; la seconde traite des problèmes de la troisième catégorie ; les deux dernières sont des compléments au chapitre III.

R. GODEAU.

MAURICE LECAT. *Coup d'œil sur la Théorie des Déterminants supérieurs dans son état actuel*. Préface de Ad. BUHL, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. (Bruxelles, Lamertin, éditeurs, 1927, 200 pages.)

Par ses nombreuses et importantes contributions à la théorie des déterminants à plus de deux dimensions, M. Lecat était tout désigné pour présenter le bilan de nos connaissances actuelles dans ce domaine de l'algèbre. On peut être certain que rien d'essentiel n'a été omis et que les généralisations ont été données, en toute rigueur, sous leurs divers aspects.

On sait la place immense qu'occupent les déterminants à deux dimensions en analyse, en géométrie, en physique mathématique. Par contre, les déterminants supérieurs n'ont trouvé, jusqu'à présent, leur emploi, du reste restreint, que dans l'invariantologie des formes algébriques et dans la théorie des fonctions vectorielles. On peut se demander à quoi cela tient? Remarquons à ce sujet que les systèmes d'équations linéaires à n inconnues ne renferment que des coefficients à deux indices. De même, la distance entre deux points dans un espace à n dimensions est fournie par une forme quadratique dont les coefficients n'ont que deux indices. La physique mathématique actuelle n'utilise que de telles distances ou de tels intervalles comme on dit en Relativité. Mais, le jour est peut-être proche où l'on aura à considérer des ensembles de fonctions à plus de deux indices. Aussi, je souscris entièrement aux lignes suivantes dues à mon très distingué collègue, M. Ad. Buhl, qui a préfacé le savant ouvrage de M. Lecat : « L'extension du litige a donc de profondes racines dans le passé; les abondants rameaux qu'elle peut donner à l'heure actuelle résultent d'une évolution naturelle qui ne peut tourner qu'à l'avantage de l'Algèbre, de toute l'Analyse et même, chose dont nous sommes spécialement convaincu, de la Physique mathématique. »

TH. DE DONDER.

GASTON JULIA, professeur à la Faculté des Sciences de Paris, *Éléments de Géométrie infinitésimale*. (Un vol. in-8°, VI-242 pages avec 16 figures, Paris, Gauthier-Villars et C^{ie}, 1927.)

Ce livre sera le bienvenu auprès de ceux qui débutent dans l'étude de la géométrie infinitésimale, car peu d'ouvrages publiés sur cette branche des mathématiques, se placent au niveau des débutants, la plupart traitant de questions spéciales ou consistant dans des études fouillées. Ce livre contient les leçons professées par M. Julia à la Faculté des Sciences de Paris sur les applications de l'analyse; il rendra de nombreux services à ceux qui désirent aborder les grands traités de géométrie infinitésimale dont le type est le traité de Darboux.

Dans une substantielle introduction, l'auteur rappelle quelques généralités sur les éléments différentiels du premier ordre des courbes et des surfaces.

La première partie du chapitre I est consacrée à une étude rigoureuse du contact des courbes et des surfaces; elle est basée sur la définition suivante : si la distance à la figure C d'un point M_1 infiniment voisin du point A sur une figure C_1 est d'ordre entier $n + 1$ par rapport à la corde AM_1 prise comme infiniment petit principal, on dit que la figure C_1 a un contact d'ordre n avec la figure C au point A. La seconde partie consiste dans la théorie des enveloppes des courbes planes à un et à deux paramètres, des courbes gauches à un paramètre et dans l'étude des congruences de courbes. Le cas particulier des congruences de droites fait l'objet de la dernière partie du chapitre I.

Le second chapitre est l'étude condensée des propriétés générales des courbes planes et gauches; la théorie du contact sert à définir les éléments osculateurs (tangente, plan, cercle, sphère) d'une courbe; les formules de Frenet, après avoir été établies de façon très concise, servent à donner des interprétations géométriques de la courbure et de la torsion et sont appliquées ensuite à l'étude de quelques courbes particulières, entre autres les hélices circulaire et générale. Ce chapitre se termine par un aperçu sur la congruence des normales à une courbe.

L'étude des surfaces (chapitres III et IV) occupe la place prépondérante dans ce livre; après avoir établi les formules générales donnant le ds^2 , l'angle de deux déplacements et la distance à un plan tangent du point infiniment voisin du point de contact, l'auteur aborde l'étude de la surface au voisinage d'un de ses points ordinaires; l'étude des sections normales en ce point lui permet de définir les directions asymptotiques, conjuguées, principales et l'indicatrice de Dupin; il en tire comme conséquence les propriétés des déplacements de l'image sphérique. Il calcule ensuite les différents éléments d'une ligne tracée sur la surface : courbure, torsion, courbure géodésique, torsion géodésique; établit le théorème de Gauss sur la courbure totale et définit les lignes géodésiques. La section suivante est consacrée à la démonstration des principales propriétés des lignes particulières tracées sur la surface : lignes de courbure (théorème de Joachimstal, théorème de Dupin, surfaces ayant un système de lignes de courbure circulaires, c'est-à-dire les enveloppes d'une famille de sphères à un paramètre; les surfaces ayant les deux familles de lignes de courbure circulaires, c'est-à-dire les cyclides de Dupin); les lignes conjuguées et les lignes asymptotiques (définition de la transformation de Lie). L'auteur revient ensuite aux congruences de droites et en particulier aux congruences des normales. Signalons l'intéressante fin du troisième chapitre, consacrée à l'application des intégrales singulières d'équations différentielles pour la recherche des droites singulières des congruences de droites.

Dans le dernier chapitre, sont exposées les principales propriétés des représentations de deux surfaces l'une sur l'autre avec conservation des longueurs, ou des angles, ou des aires.

Le livre se termine par deux notes, l'une consacrée aux éléments

imaginaires, l'autre résumant très succinctement les principales formules du calcul vectoriel, nécessaires à la compréhension du livre; signalons, à ce sujet, que la notation de Massav $\mathcal{M} \bar{a} \bar{b}$ pour désigner le produit vectoriel ou moment de deux vecteurs, semble devoir être préférée à la notation $[\bar{a} \bar{b}]$, la première se prêtant mieux aux calculs.

R. GODEAU.

H. S. JENNINGS, professeur à l'Université Johns Hopkins de Baltimore. *Vie et mort, hérédité et évolution chez les organismes unicellulaires*. Traduit de l'anglais par M. FRANÇOIS-PÉREY. Avec 53 figures dans le texte, 275 p., chez Alcan, 1927, 15 francs.

Déjà au seul titre d'essai synthétique fait par un spécialiste, l'ouvrage du professeur Jennings mérite l'accueil favorable des biologistes. Exposé objectif du problème de la génétique à partir d'un choix effectué parmi les données nombreuses où les travaux de l'auteur occupent une place enviable, cette œuvre peut être considérée comme une contribution originale à l'étude de la génétique où les Protozoaires ont servi de matériel. Et c'est un plaidoyer en faveur du parallélisme compét des phénomènes tant chez les homocellulaires que chez les hétérocellulaires.

La notion d'immortalité chez les Protistes et celle de rajeunissement en rapport avec la conjugaison conduisant l'auteur à envisager le problème de l'hérédité dans sa totalité : hérédité uniparentale et hérédité biparentale. Dans le premier cas, il semblerait qu'une diversité des individus existe sur laquelle la sélection puisse agir. Cette diversité est due en réalité à l'isolement de races préexistant dans les cultures et n'a rien d'actuel : l'évolution n'est pas réelle. Cependant, des investigations « de second degré » annihilent cette conclusion : elles montrent que, dans une lignée pure et sans l'intervention de l'accouplement, il se produit une différenciation graduelle (*Diffugia*) qui, chez des organismes hétérocellulaires et à cause d'une cumulation d'effets, se traduit par des modifications apparemment plus importantes : l'évolution est visible. Elle se produit en milieu constant; elle apparaît aussi, avec les mêmes caractères de gradation, sous l'influence des modifications de l'ambiance (Bactéries; Trypanosomes, etc.). L'action réelle du milieu sur des organismes hétérocellulaires demande encore à être prouvée par des compléments de recherches. (En particulier les travaux de Kammerer).

Quelle est la contribution de l'accouplement dans les phénomènes d'hérédité? Et tout d'abord, le sexe est-il vraiment un caractère fondamental résultant de la présence générale, en proportions variables, du kinétoplasme et du trophoplasme? Est-ce la nécessité du rétablissement harmonieux de ces proportions qui entraîne à la conjugaison périodique deux individus sexuellement, c'est-à-dire quantitativement, différents? C'est inadmissible puisque, chez les Infusoires, les deux demi-noyaux mâle et femelle, s'étant interpénétrés

jusqu'au moment de l'ultime division, ne peuvent avoir parcouru des chemins différents. Il faut plutôt considérer le sexe comme un résultat d'évolution spéciale dans le sens d'une division du travail (activité cinétique d'une part, activité trophique de l'autre); ce ne serait pas un phénomène fondamental de la vie.

Le rajeunissement n'est de même pas lié nécessairement à l'accouplement. La difficulté fut de séparer dans la conjugaison ce qui en fait l'essence et ce qui ne constitue qu'un phénomène concomitant. Ce dernier seul provoque le rajeunissement qui consiste en le remplacement de la matière trophique usée (*M. nucleus*) par une partie de la réserve (*m. nucleus*) : c'est l'endomixie. Elle se fait soit pendant la vie végétative (*Paramœcium*), soit pendant l'enkystement (*Uroleptus*), soit lors de l'accouplement. Mais le but propre de l'accouplement est essentiellement l'échange de noyaux entre conjoints. Cet échange, suivi de fécondation, provoque l'hérédité biparentale et la diversité de caractères par des combinaisons multiples de chromosomes. De celles-ci, la sélection ne conserve que les plus harmonieuses et l'accouplement est une source active d'évolution créatrice. D'autre part, la multiplicité des combinaisons possibles empêche de prévoir leur résultat et est cause de l'apparition de types totalement distincts des géniteurs : c'est la ruine de « toute théorie exclusivement aristocratique d'éducation et d'hérédité » chez un être à chromosomes nombreux (Homme).

Une conclusion finale se dégage de l'étude comparative des phénomènes génétiques chez les Homocellulaires (*Diffusia*) et les Hétérocellulaires (*Drosophila*) : dans les deux cas, rien ne s'oppose à accepter l'évolution progressive comme possible — mais non nécessaire — et à définir mutation : changement héréditaire, sans l'ajoute du concept d'étendue qu'on est généralement enclin à faire.

Le travail est suivi d'une liste bibliographique de plus de cent cinquante travaux qui peut être utile au chercheur.

On peut évidemment différer d'opinion avec l'auteur quant à certains passages; quoi qu'on fasse, un exposé visant l'objectivité reflète toujours dans une certaine mesure des idées personnelles. Mais encore faut-il féliciter celui qui a entrepris de résumer une somme considérable de travaux pour offrir un instrument de travail au biologiste en précisant certaines notions qu'il est parfois difficile de trouver dans les œuvres originales des spécialistes. A ce titre, Jennings a rendu un service considérable à ceux qu'intéresse l'étude de la génétique — et même des Protozoaires en général. C'est un livre qu'il faut avoir lu car il ouvre des horizons.

HENRI DE S.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres.

H. LAURENT, *Les conventions de Saint-Quentin* (juin 1347). Extrait du *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (tome XCI). (Dison, Winandy, 96 pages, 1927.)

H. LAURENT et F. QUICKE, *La guerre de succession du Brabant* (1356-1357). Extrait de la *Revue du Nord* (tome XIII). (Lille, Marquant, 41 pages, 1927.)

1° En publiant une série de trente-six pièces tirées des Archives nationales de Paris, des Archives du Nord (Lille) et des Archives générales du royaume, à Bruxelles, M. H. Laurent a fourni une intéressante contribution à l'histoire des premières années de la guerre de Cent Ans. Dans son introduction, il montre clairement les conséquences que la lutte entre Philippe VI de Valois et Edouard III d'Angleterre détermina dans l'orientation politique des principautés des Pays-Bas; il met à leur vraie place les négociations de Saint-Quentin dans l'ensemble des événements contemporains.

Elles consacrèrent « l'échec des efforts accomplis par le roi anglais depuis le début de la guerre pour se concilier l'appui du duc de Brabant dans les Pays-Bas. Celui-ci passa définitivement dans le parti du roi de France ». D'autres part, elle rapprochèrent « le duc de Brabant et la maison de Luxembourg dont le chef, Charles IV, roi des Romains, était étroitement uni aux Valois. La fille aînée de Jean III épousa le frère de Charles IV ». En ce qui concerne enfin les rapports de la Flandre et du Brabant, les pourparlers de Saint-Quentin firent passer Malines dans le *dominium* brabançon jusqu'au jour où Louis de Male reprit la ville que les traités de Saint-Quentin avaient attribuée à Jean III.

L'étude de M. Laurent montre une fois de plus qu'il est nécessaire, pour comprendre exactement les événements de notre histoire nationale, de les mettre constamment en rapport avec l'histoire des grands Etats voisins. Toujours bonne, cette méthode devait être singulièrement féconde dans l'étude de l'époque qui vit naître et se développer le grand conflit anglo-français auquel la tradition a donné le nom de guerre de Cent Ans.

2° MM. Laurent et Quicke préparent un ouvrage, qui promet d'être important, sur un des faits essentiels de notre histoire natio-

nale: l'avènement de la maison de Bourgogne en Brabant (1383-1408). Ils l'ont amorcé par leur article de la *Revue du Nord*, sur la guerre de 1356-1357 entre le Brabant et la Flandre. Cette guerre est, en effet, le premier des événements qui ont « contribué à faire tomber le duché de Brabant dans la zone d'influence politique des comtes de Flandre, puis dans les domaines de la maison de Bourgogne ». D'autre part, elle modifia les solutions que les négociations de 1347 avaient données aux questions qui mettaient en contact Flamands et Brabançons.

Les auteurs en font voir clairement l'aspect économique en même temps que l'aspect militaire; et ils en précisent les causes non seulement locales, mais générales; ils signalent l'influence exercée sur les événements qui se déroulèrent en Brabant par la politique franco-anglaise et celle de l'Empire.

Une quinzaine de pages particulièrement bien venues (94-109) exposent les opérations militaires qui se sont succédé du 9 août au 29 octobre 1356 avec une rapidité déconcertante. D'abord, l'invasion du Brabant par l'armée de Louis de Male marchant droit sur Bruxelles en suivant la route de Ninove; le repli des Brabançons sur leur capitale; le combat de Scheut (17 août); l'occupation de la ville par les Flamands (« le lendemain 18, la bannière au lion de sable sur champ d'or flottait sur l'Etoile, Grand'Place »); la soumission de Louvain, de Vilvorde, de Malines, de Tirlemont, de Lierre, de Léau, de Nivelles, d'Anvers, etc. Bref, en deux semaines, tout le Brabant est conquis. Victoire aussi éphémère que rapide! Au mois d'octobre, les Brabançons se retournant contre le comte de Flandre, Everard t' Serclaes et les gens de son lignage réussissent à rentrer à Bruxelles qui se soulève contre sa petite garnison flamande. Le 29, le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne rentrent à Louvain et à Bruxelles... Tout cet exposé est plein de détails intéressants.

Le travail de MM. Laurent et Quicke, qui s'appuie sur une vaste documentation extraite des Archives de Bruxelles et de Lille, est une solide introduction à l'ouvrage qu'ils nous annoncent. L. L.

A. POINCARÉ, *Au Service de la France : IV. L'Union sacrée.* (Paris, Plon, 551 pages, 1927.)

Continuant à rassembler ses souvenirs ministériels et présidentiels, M. Poincaré, après avoir fait paraître successivement trois volumes consacrés aux années 1912 et 1913 (*le lendemain d'Agadir; les Balkans en feu; l'Europe sous les armes* (1)), a réuni dans ce tome IV, en les complétant, les notes qu'il a prises du 1^{er} janvier au 4 août 1914. Les six premiers chapitres contiennent surtout des indications sur la politique intérieure: crises ministérielles, meurtre de Gaston

(1) Voir la *Revue de l'Université*, 1925-1926, n° 3, pp. 436-439.

Calmette par M^{me} Caillaux, affaire Rochette, etc. (1). Les six derniers chapitres retracent les événements qui, de l'attentat de Serajevo à la déclaration de guerre de l'Allemagne, ont prélué au conflit mondial.

L'auteur connaît les documents publiés depuis 1918 et il les cite fréquemment à l'appui de son exposé. Il connaît aussi et il discute, point par point, les thèses de ceux qui, en Allemagne et ailleurs, affirment que les responsabilités de la guerre sont partagées entre les puissances centrales et les Alliés — quand ils ne vont pas jusqu'à endosser à ceux-ci la majeure partie de ces responsabilités!

M. Poincaré utilise le rapport de M. de Schoen, ministre bavarois à Berlin, daté du 18 juillet (p. 227). On s'étonnera de ne pas lire plus de commentaires de ce texte décisif. M. de Schoen annonce au gouvernement de Munich que l'Autriche remettra une note à la Serbie, le 25. Il dit tenir cette nouvelle du sous-secrétaire d'Etat Zimmermann. La note réclamera un désaveu officiel de la Serbie à l'égard de l'agitation panserbe; une enquête contre les complices de l'attentat de Serajevo, avec participation d'un fonctionnaire autrichien; et des poursuites contre tous ceux qui avaient pris part au mouvement panserbe. Ainsi le rapport de M. de Schoen inflige un démenti aux hommes d'Etat allemands qui, à la veille de la guerre, se sont obstinés à affirmer qu'ils avaient été surpris par la remise à Belgrade de la note autrichienne, qu'à tout le moins ils en avaient ignoré le contenu. Ils est évident, poursuit M. de Schoen, que la Serbie n'acceptera pas des conditions incompatibles avec son indépendance. « La conséquence sera donc la guerre ». Guerre austro-serbe assurément; guerre européenne peut-être, puisque d'après l'envoyé bavarois, l'Allemagne approuvait d'avance toutes les résolutions de Vienne, « même au risque d'une guerre avec la Russie ». Le 18 juillet d'ailleurs, le secrétaire d'Etat Jagow écrivait à l'ambassadeur allemand à Londres : « Si l'on ne parvient pas à localiser le conflit, alors ce sera la guerre générale, car nous ne pouvons pas sacrifier l'Autriche ».

(1) Et beaucoup de réflexions — teintées de mélancolies — sur le rôle réservé au Président de la République : « J'ai les mains liées et la bouche muette. Charmant apanage de ma dignité présidentielle : je dois rester impassible et considérer, dans un sombre silence, ceux qui agissent et qui parlent (p. 120). » Et un peu plus loin : « Christian X (le roi de Danemark qui se rendit à Paris au mois de mai 1914) est un souverain constitutionnel. Il connaît, lui aussi, tout ce qu'a d'ingrat le rôle d'un chef d'Etat irresponsable; mais il a, du moins, pour le soutenir aux heures incertaines, le prestige impersonnel et durable d'une dynastie. Dans les pays monarchiques le Roi peut encore apparaître à son peuple comme une pure image de la patrie. Dans une République, un Président élu n'est qu'un homme politique, sorti du rang hier et qui y rentrera demain; il a beau faire pour s'élever au-dessus de la lutte, il traîne avec lui le souvenir de son passé (p. 121). » Il est assurément piquant de lire cet éloge — mérité — de la monarchie représentative sous la plume d'un ancien Président de la République.

Parmi les preuves de la responsabilité allemande, M. Poincaré rappelle à ceux qui oublient trop vite : les indications fournies par Berlin à Vienne pour que l'ultimatum ne soit pas remis à Belgrade avant que le président de la République française ait pris, à Pétersbourg, congé du Tsar ; les efforts de la station de T. S. F. établie à Metz pour brouiller les communications envoyées par le poste de la tour Eiffel au président Poincaré et au premier ministre Viviani pendant qu'ils traversaient la mer Baltique sur le cuirassé *France* ; et surtout la première rédaction de l'ultimatum allemand à la Belgique, en date du 26 juillet, œuvre du général von Moltke. M. Poincaré résume avec beaucoup de clarté les rapports entre la Belgique et l'Allemagne dans la dizaine de jours qui précéda l'entrée des Allemands dans notre pays (1).

On soutient, il est vrai, que la mobilisation générale russe aurait été la véritable cause de la guerre. Complétant des démonstrations antérieures, M. Poincaré montre que cette mobilisation n'a pas influencé les mobilisations autrichienne et allemande puisqu'en Autriche cette opération avait été décidée sur les instances de l'état-major de Berlin avant qu'on eût reçu, à Vienne, la nouvelle de la mobilisation russe ; et puisque d'autre part le *Kriegsgefahrzustand* avait déclenché le mécanisme de la mobilisation en Allemagne. Soudieux d'ailleurs de n'affirmer que ce qui lui paraît établi avec certitude, M. Poincaré rejette (comme M. Renouvin) l'hypothèse, souvent émise, que la publication, le 30 juillet, de l'édition du *Lokal Anzeiger*, de Berlin, annonçant — prématurément — la mobilisation générale allemande avait déterminé le gouvernement et l'état-major russes, à agir de même, qu'il y avait eu là un piège machiavélique tendu par l'Allemagne à la Russie. Mais la fausse nouvelle n'a pas été connue à Pétersbourg avant la décision prise, après de longues heures d'hésitation, par Nicolas II.

On ne s'étonnera pas si M. Poincaré prend corps à corps la légende qui a déformé son rôle pendant les journées tragiques (et celui du gouvernement français). Pour ceux qui étudient objectivement les faits et les textes, l'expression : Poincaré-la-guerre ! est encore plus stupide qu'odieuse et révèle chez ceux qui l'ont créée ou adoptée une ignorance et un parti-pris incommensurables. Il leur aurait suffi de lire sans passion d'aucune sorte des documents allemands pour être édifiés, par exemple les pièces publiées en 1919 par Kautsky, Montgelas et Schücking ou encore les écrits du prince Lichnowski, ancien ambassadeur allemand à Londres. Quoi qu'il en soit, M. Poincaré fait voir avec une clarté lumineuse que jusqu'au dernier instant, avec le président du Conseil Viviani, il a fait les efforts les plus grands, les plus incontestables pour prévenir l'irré-

(1) Cf. nos articles de la *Revue de l'Université* (avril 1924) : *La Belgique et l'Allemagne*, du 26 juillet au 4 août 1914, et de la *Revue d'histoire de la guerre mondiale* (juillet 1926) : *La Belgique à la veille de l'invasion*, celui-ci cité par M. Poincaré.

parable. Et il résume ses constatations en quelques pages précises et éloquantes (528-533) qui emportent la conviction.

Ce livre de M. Poincaré devra comme celui de M. Pierre Renouvin, être consulté attentivement par ceux qui voudront étudier l'histoire des causes immédiates de la grande guerre. Et, quand on songe que l'auteur de ce volume soigneusement documenté l'a composé aux rares instants de loisir que lui laisse la vie politique, on ne peut qu'admirer la puissance de travail qui a permis à l'auteur de nous donner un ouvrage aussi précieux pour l'histoire contemporaine.

L. LECLÈRE.

CH. PFISTER, *Pages alsaciennes*. (Strasbourg, Publications de la Faculté des Lettres, Fascicule 40, 290 pages, 1927.)

M. Pfister, recteur de l'Université de Strasbourg, a fêté en 1927 son soixante-dixième anniversaire. A cette occasion ses amis, ses anciens élèves de Nancy, de Paris, de Strasbourg lui ont offert « une gerbe cueillie dans son jardin ». Ils ont réuni en un beau volume les principales études consacré à sa chère Alsace par l'éminent historien : la formation de l'Alsace-Lorraine (1552-1871), l'Alsace et la France de 1648 à 1914, Mulhouse et la France, la légende de Sainte-Odile, la vie publique en Alsace-Lorraine depuis 1871, des notes d'histoire locale sur Haguenau, Saverne, Masevaux, etc. C'est, en somme, toute l'histoire moderne et contemporaine de l'Alsace qui se trouve dans ces pages écrites par un érudit scrupuleux et un citoyen tout dévoué à sa grande et à sa petite patrie.

Comme il se devait, on a reproduit en tête du volume le texte du discours prononcé par M. Pfister à la séance d'inauguration de l'Université française de Strasbourg. Ceux qui l'ont écouté, le 22 novembre 1919, entendront toujours ses premiers mots proférés d'une voix que faisait trembler une poignante émotion : « Que pour la seconde fois, dans cette ville de Strasbourg, soient rappelées les paroles bibliques : Maintenant, ô Seigneur, tu peux laisser aller ton serviteur en paix » puisque notre Alsace a fait retour à la France... Messieurs, nous renouons aujourd'hui la chaîne de la tradition ».

Les *Pages alsaciennes* sont précédées d'une bibliographie dressée avec le plus grand soin par M. Will, bibliothécaire à Strasbourg. Elle énumère tous les travaux scientifiques (livres, articles, comptes rendus critiques) dus au fécond et savant historien. Elle comprend 541 numéros.

L. L.

C. PARRA-PEREZ, *Delphine de Custine, belle amie de Miranda*, (Paris, éditions Excelsior, 96 pages, 1927.)

M. Parra-Perez a publié en 1925 un livre des plus intéressants, qui est à la fois une biographie très fouillée, très complète du général vénézuélien Miranda et une utile contribution à l'histoire de la Révo-

lution française (1). Parmi les nombreux documents qui lui servirent à reconstituer la vie de son héros figuraient les lettres écrites au général par Delphine de Sabran, marquise de Custine, la charmante amie de Châteaubriand et qui fut aussi celle de Miranda, vers 1796.

Le petit volume dont on a lu le titre en tête de ce compte rendu est une sorte de post-scriptum à l'ouvrage paru il y a deux ans. L'auteur y donne le texte *in-extenso* des lettres adressées par M^{me} de Custine à Miranda, de 1795 à 1802. Il les a retrouvées aux Archives nationales à Paris. Elles prouvent — comme l'écrit M. Parra-Perez dans son *Introduction* — « qu'il y eut entre eux une intrigue assez poussée, quoique la grande réserve de Miranda ait fait que le mystère et l'obscurité s'étendent sur cette liaison ». Elles prouvent aussi que Delphine a aimé Miranda « comme elle savait aimer, mélancoliquement, infidèlement ». Le mot est spirituel et vrai. Châteaubriand et Miranda n'ont pas seuls forcé l'accès du cœur de M^{me} de Custine; il s'est enflammé aussi, « ce cœur si fragile, si volage » pour Alexandre de Beauharnais, le mari de Joséphine, pour M. de Grouchy, pour le comte Louis de Ségur, pour Boissy d'Anglas, pour Fouché lui-même... Quoi qu'il en soit, Delphine a aimé Miranda (plus que Miranda ne l'a aimée) et plusieurs de ses lettres témoignent « des angoisses de la maîtresse qui voit son amant s'éloigner d'elle ».

L. L.

EMM. DE MARTONNE, *Les Alpes, Géographie générale*. (Collection A. Colin, Paris, in-6, 218 pp.)

Après l'excellent petit livre de M. R. Blanchard. « *Les Alpes Françaises* », paru dans la collection A. Colin, en 1925, voici dans la même collection, d'un autre maître de la géographie française, une étude de géographie générale « *Les Alpes* ». Géographie générale a ici une signification un peu spéciale. Alors que dans les traités classiques de géographie générale, l'analyse d'un même phénomène géographique est poursuivie à travers toutes ses variétés à la surface du globe, ici l'auteur s'en tient aux seuls aspects, ou à peu près, que ce phénomène présente dans le seul monde des Alpes; ce qui est peut-être la méthode la plus pédagogique de faire de la géographie générale. Nous pensons que c'est la première fois qu'on présente au public de langue française une initiation aux phénomènes de la géographie physique et de la géographie humaine des Alpes, qui, tout en étant condensée et complète, reste rigoureusement scientifique. L'Europe centrale avait les siennes depuis longtemps dans les ouvrages de R. Sieger, de F. Machacek et de Reishauer. Mais tous ces petits ouvrages sont presque amputés des Alpes françaises, dont l'exploration scientifique, il est vrai, est en général moins avancée que celle

(1) *Miranda et la Révolution française*. Paris, Roger. Voir la *Revue de l'Université*, 1924-1925, n° 4, pp. 588-590.

des Alpes suisses ou des Alpes autrichiennes, malgré l'activité de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble. Dans l'œuvre de M. de Martonne, ce sont bien toutes les Alpes qui contribuent à la connaissance des phénomènes alpins. Mais un autre mérite encore, vient en rendre la lecture plus attachante, plus aisée. Bien plus que les auteurs que nous venons de citer, l'auteur du fameux *Traité de Géographie physique* s'est attaché à la pénétration des hommes dans les Alpes et aux multiples adaptations de la vie humaine aux contrastes si violents du monde alpin ; presque une moitié du livre leur est consacrée. On peut croire que l'ouvrage y gagnera de nombreux amis même parmi ceux qui auraient eu quelque peine à suivre l'auteur dans certains chapitres de géographie physique, par exemple, dans *Plissements et érosions préglaciaires* et *Le Modelé glaciaire*, non pas qu'ils manquent de clarté, — le lecteur averti les relit avec plaisir, — mais parce que trop condensés, pour permettre à l'image de s'achever dans l'esprit du « general reader ». Mais tous seront également intéressés par les péripéties de la patiente lutte de l'homme qui, pas à pas, a colonisé ce monde hostile de rocs, de forêts, de steppes froides, de neiges, de glaces ; par les aspects qui marquent l'accord paisible final entre les deux antagonistes : forêts défrichées remplacées par des cultures, par des verts pâturages surtout, ou ayant laissé dans les Alpes du Sud, des pentes dévastées ; une colonisation qui va jusqu'au surpeuplement et à l'émigration, bienfaisante ici, exagérée là ; les nombreux types d'habitat et leurs sites ; la dispersion des maisons au nord, la concentration au sud ; les types de maisons ; les genres de vie agricole, depuis les formes archaïques des hautes vallées intérieures, au type moderne très évolué des Préalpes, qui grâce aux routes modernes et aux échanges possibles, ont abandonné des cultures précaires pour ne pratiquer plus que l'élevage, associé à l'exploitation méthodique de la forêt ; l'évolution des pays à moutons dans les Alpes du Sud, ne produisant plus de la laine, mais de la viande ; les types de remues rappelant le nomadisme pastoral de jadis ; l'activité industrielle basée sur la mise en valeur du réservoir immense de forces hydro-électriques des Alpes, si copieusement arrosées ; les routes et la richesse de la circulation.

Par l'importance que l'auteur a accordé à la géographie humaine, l'auteur a fait mieux qu'une étude de seule « géographie générale ». Géographie physique et géographie humaine fournissent ainsi les bases solides d'une géographie régionale du monde des Alpes, aux étages si nettement délimités, mais si nuancées encore dans le sens horizontal. Il l'a déjà entamée dans un long chapitre supplémentaire bien intéressant « Les régions naturelles des Alpes » qui, pour des raisons d'économie n'a pu prendre place dans ce petit traité, et que les *Annales de Géographie* ont publié en 1925.

On voudrait voir ce petit volume lu, emporté et consulté par tout touriste se rendant dans les Alpes. Tout aimable qu'il soit, il lui vaudrait une initiation, dont la science géographique ne serait pas la dernière à se réjouir.

A. H.

MAURICE RAUCQ, Docteur en Géographie, *Le Pays de Liège ou la Thudinie méridionale*; étude de géographie régionale. (Mons, imprimerie L. Jeumotte, 1927, 8°, 175 pp., une carte des terrains superficiels, au 1 : 40.000.)

Dans l'angle formé par la Sambre, en amont de l'abbaye d'Aulne, et l'Eau d'Heure, sur le plateau au sud de Thuin, s'étale la plus vaste des nappes de limon hesbayen, isolées au sud du sillon Sambre-Meuse. C'est à ce limon très fertile qui y recouvre de 10 mètres d'épaisseur parfois, un sous-sol conduzien et ardennais pauvre, que le Pays de Liège doit son originalité, véritable petite Hesbaye, dont les riches cultures tranchent vivement sur les bois au sud et à l'ouest et sur les vallées ardennaises, pittoresques, sauvages même, qui la limitent, celles de la Sambre, de l'Eau d'Heure, de la Hantes, enfoncées de 50 à 80 mètres dans le plateau, dont les larges vallonnements se tiennent vers 180 à 200 mètres. Au centre, la jolie Biesmelle, le ruisseau thudinien par excellence, pousse ses vallons de tête jusque près de la bordure de bois, au sud. Dans ce petit pays de 150 kilomètres carrés, il y a vingt-sept grosses fermes de plus de 100 hectares, dont trois de 400 hectares environ. L'habitation moderne, souvent d'aspect riche, du gentleman-farmer, s'élève à côté ou est encadrée dans le quadrilatère des puissants bâtiments d'exploitation. On y récolte surtout la betterave sucrière, l'escourgeon, le froment, l'avoine et parfois le lin. Prairies et fourrages n'ont qu'un rôle accessoire dans la grande culture. L'outillage, tout moderne, tend à économiser la main-d'œuvre déjà rare. Aussi a-t-on recours à la main-d'œuvre flamande temporaire ou permanente. La spéculation animale par excellence est l'élevage du cheval de trait belge, jadis appelé brabançon, dont les magnifiques produits sont payés des dizaines de milliers de francs par les acheteurs allemands, français ou hollandais. Mais la grande culture n'occupe que le tiers du pays. Elle n'a pas tué la petite. Celle-ci sème des fermes moyennes et surtout petites, sur toute la région bordière où le sous-sol rocheux perce le manteau limoneux. Ici c'est le pâturage qui domine, et la vacherie et ses produits sont à la base de l'économie agricole. La main-d'œuvre y est essentiellement familiale. Chaque ferme a son verger; même Bois-de-Villers, sur Bierces, non loin de Thuin, fait le commerce des fruits. Au centre, Thuillies, cultive activement le tabac. La seule industrie caractéristique de la région limoneuse est la sucrerie. Jadis au nombre d'une dizaine, les usines ont été ramenées par la concentration industrielle, à peu près à la seule sucrerie-raffinerie de Donstiennes, doublée de la râperie de Thuillies, l'une et l'autre au centre du pays, sur la voie ferrée.

Mais le sous-sol primaire et ses richesses minières affluent largement dans les profondes vallées bordières du pays, qui ouvrent à celui-ci trois grandes voies commerciales, vers le Nord de la France et son réseau de voies navigables, vers le pays de Charleroi, tout voisin, et vers la Meuse, à Vireux. Sur le plateau même, dans le pri-

maire tout proche sous le limon, on exploita jadis activement la limonite à la limite supérieure du couvinien, et le calcaire givetien ; celui-ci pour des besoins purement locaux. Dans les vallées, la grande industrie s'est établie : le charbonnage du Bois d'Aulne, dans le nouveau bassin du Sud, les carrières de grès à pavés à Lobbes et à Thuin, des carrières dans le givetien calcaire au sud-est, dans la vallée de l'Eau d'Heure et ses affluents ; à l'autre extrémité du pays, à la Buissière, l'exploitation du marbre Sainte-Anne, se fait par l'importante « Société anonyme de Merbes-le-Château » ; les fours à coke d'Hourpes ; à Hourpes encore, berceau de la grosse industrie carolo-régienne, une aciérie et des laminoirs, dont les 500 ouvriers chôment actuellement. D'autres industries métallurgiques ont trouvé depuis la guerre, dans ces vallées des emplacements favorables ; une importante flaconnerie s'est établie à Beignée, sur Ham-sur-Heure. D'anciens ateliers existent à Thuin, à Lobbes et Biatrooz, où on utilise encore la force motrice de l'Eau d'Heure. Ces industries ne sont, la plupart, qu'aventices dans le Pays de Liège : elles n'y trouvent ni la matière première, ni l'énergie, ni même la main-d'œuvre, ou guère.

Sur le plateau faiblement ondulé, le site des villages ne semble pas présenter un caractère bien défini. Trois localités sont d'allure urbaine : Ham-sur-Heure, Lobbes, mais surtout Thuin, la ville fortifiée sur l'éperon rocheux, au confluent de la Biesmelle et de la Sambre ; la ville basse gravit les flancs de celle-ci, tandis qu'au flanc ensoleillé de la Biesmelle s'accrochent des terrasses avec des jardins et des vergers. De ces 6,600 habitants, plus de 1,400 vivent de la batellerie sur la Sambre canalisée.

Le Pays de Liège compte 10,000 habitants, ce qui fait une densité de 124, la moitié seulement de celle du royaume. Mais elle se réduit bien davantage dans la région purement agricole, où elle ne dépasse pas 80. On constate un mouvement général de dépopulation à partir de 1890, dû surtout à l'exode vers les centres industriels si proches. La dépopulation n'est donc nullement ici un signe de détresse ; elle marque une adaptation plus précise de l'exploitation agricole au marché mondial et au remplacement de la main-d'œuvre par le machinisme, dans une région plus prospère que jamais.

L'excellente étude de M. Raucq nous a fourni trait par trait les éléments précis qui nous permettent de nous faire l'image synthétique de la région qu'il décrit. Tout au plus peut-on lui faire le reproche de n'y avoir pas toujours aidé le lecteur. Il y a disproportion dans la part attribuée à chacun des facteurs ; son étude prend parfois les allures plus relâchées d'une monographie agricole ou industrielle, dont la méthode n'est pas celle de la géographie. Celle-ci voulant créer une image de l'espace, procède avant tout de la répartition dans l'espace. L'auteur aurait ainsi pu mieux faire ressortir le contraste entre les régions périphériques et le centre. Mais le travail est si probe, si achevé, et la région si réduite, que le lecteur peut aisément opérer dans son esprit le redressement. A. H.

P.-L. MICHOTTE, *Cartes échantillons-types murales des régions géographiques de Belgique*. (Collection Jean Brunhes. Librairie Hatier, Paris.)

Eblouie par le développement extraordinaire des sciences naturelles dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la géographie a erré longtemps dans les champs nouveaux que lui ouvraient la géologie, la météorologie, l'océanographie et l'anthropogéographie, ce dernier domaine exploré par les siens. Elle se constitua ainsi une géographie générale qu'elle a pu croire un moment être le but principal de ses investigations. Aujourd'hui, cette géographie générale est reconnue science auxiliaire, indispensable d'ailleurs, de la géographie qui en est revenue à la bonne vieille chorographie, la description des espaces terrestres, aujourd'hui dite géographie régionale, mais combien approfondie! C'est vers celle-ci que convergent les efforts, et son but est une description explicative de toute la face terrestre. On en est loin. C'est que cette connaissance ne pourra s'éduquer que sur des monographies géographiques très fouillées de régions très limitées dont tous les constituants auront à passer au tamis de la pensée géographique, forme et nature du sol, phénomènes atmosphériques, eaux de surface et eaux souterraines, plantes et animaux, l'homme et ses œuvres tantôt perdues dans une nature qui les domine, tantôt ne laissant de cette nature que l'espace encombré de ses œuvres. C'est de l'ensemble de ces monographies que s'élaborera un jour, par exemple, une géographie de Belgique, œuvre d'un maître.

L'enseignement de la géographie, celui de l'Université, qui fait les futurs géographes et maîtres de géographie, et l'enseignement moyen, qui trouve dans la pensée scientifique contemporaine ses impulsions les plus vitales, se laisseront guider par les méthodes qu'imposent les exigences nouvelles. Ce seront l'enquête sur place, l'observation directe, l'excursion guidée qui y prépare, et la lecture assidue des cartes à grande échelle, topographiques et géologiques. C'est à faciliter, à rendre plus pratique ce dernier exercice si important qu'a travaillé M. Michotte. Il y a réussi admirablement. Il est vrai, nous possédons en Belgique de parfaits instruments de travail dans les planchettes de la carte 1 : 20,000, les feuilles de la carte 1 : 40,000 et deux cartes géologiques, le 1 : 40,00 et le 1 : 160,000. Seulement ce sont là des cartes à main et non murales pour un auditoire un peu nombreux. Si l'on peut s'attendre à voir aux mains des élèves l'une ou l'autre de ces cartes topographiques ou géologiques, il est pratiquement à peu près impossible, surtout à présent que ces cartes sont devenues très chères, que chaque élève soit à la tête d'une collection, disons seulement, de toutes les feuilles intéressantes de la Belgique. M. Michotte a résolu la difficulté. Ses cartes-types murales, au nombre de huit, reproduisent et associent des planchettes du 1 : 20,000 : types 1^o du Littoral ; 2^o de la Flandre ; 3^o des Polders de l'Escaut et du Pays de Waes ; 4^o de la Campine ; 5^o de la Hesbaye ; 6^o industriel ; 7^o du Condroz et de l'Ardenne ; 8^o de la

Lorraine belge. Chacune de ces cartes reproduit une surface de 256 kilomètres carrés, prise non seulement là où ces régions sont les plus typiques, mais englobant souvent encore, dans un coin, un bout d'une région voisine, formant un contraste évocatif avec la région principale. Presque toutes les régions belges se trouvent ainsi représentées. Mais ce qui fait l'originalité de ces cartes c'est qu'elles combinent la représentation très claire, à distance, des faits géographiques : modelé, hydrographie, tapis végétal, répartition des habitations, manifestations de la vie industrielle, les éléments donc de toute autre carte topographique, avec l'expression pas moins nette de la nature lithologique du sol et du sous-sol, dont la répercussion sur la distribution des autres éléments géographiques peut être si décisive. Nous disons nature lithologique et non structure géologique, quoique cette dernière puisse souvent se déduire aisément de la lecture de ces cartes, grâce à un jeu ingénieux de couleurs et des gradations de celles-ci. Mais en géographie, c'est la nature lithologique qui importe avant tout : le sol est fait de sable, d'argile, de calcaire. Quelle que soit la place stratigraphique de ces roches, elles auront des effets identiques relativement à l'eau, par exemple, effets qui intéressent le géographe. L'auteur n'a d'ailleurs pas négligé la stratigraphie. Les sables et les grès sont en jaune, les argiles et les schistes en rouge, les craies et les calcaires en bleu ; mais dans une même série, plus une roche est ancienne, plus foncée devient la teinte ; par exemple, le jaune pâle représente les sables tertiaires, le jaune moyen les grès secondaires, un jaune foncé les grès dévoniens. Des initiales de noms d'assises géologiques permettent de pousser plus loin encore les subdivisions dans une même teinte. Par exemple, Y et P, pour des plages d'une même teinte de rouge, désigneront des argiles yprésiennes et des argiles paniséliennes. Le modelé des formes topographiques est exprimé par des hâchures, l'auteur n'ayant pu obtenir l'autorisation de reproduire les courbes de niveau de nos cartes topographiques. On se demande pourquoi. Propriété de l'Etat, dit-on, c'est-à-dire propriété de nous tous. Alors ! On est tenté de commenter au moins une de ces belles cartes, où le géographe voit surgir les paysages et les explications. Cela pourrait être long. M. Michotte nous promet d'ailleurs, à l'usage des maîtres et des élèves, de sa main, une notice explicative et un commentaire, si possible illustré, de chacune de ces cartes. L'enseignement de la géographie disposera alors d'un instrument de travail de tout premier ordre.

A. H.

M^{me} MARTHE CRICK-KUNTZIGER, Attachée des Musées Royaux du Cinquantenaire, *L'auteur des Cartons de « Vertumne et Pomone »*. (Une plaquette de 14 pages avec 8 figures, 1927.)

L'auteur examine tous les éléments qui permettent de découvrir l'artiste qui composa cette suite de tapisseries bruxelloises du XVI^e siècle, célèbre à juste titre par la fraîcheur de l'inspiration et le charme de l'ordonnance.

Les collections nationales autrichiennes sont les heureux possesseurs de la seule série complète de ces neuf pièces remarquables.

Mais qui est l'auteur des cartons?

De nombreuses hypothèses ont été émises à cet égard.

M^{me} Crick-Kuntziger est d'avis que l'auteur des cartons de Vertumne et Pomone, ce maître mystérieux, influencé à coup sûr par l'Italie et aussi jusqu'à un certain point par la France, n'est autre que le peintre-graveur Jan Cornelisz Vermeyen, né à Beverwijk, près de Haarlem, vers 1500, mort à Bruxelles en 1559.

Son opinion s'est formée, principalement, par l'étude du style et par l'examen des détails de la composition, ce qui nous paraît une méthode particulièrement sûre pour comprendre avec profondeur, tout ce qui concerne les chefs-d'œuvre de l'art.

L'ouvrage, dont nous rendons compte, grâce à cette conception, non seulement parvient à convaincre le lecteur, mais lui procure encore l'incontestable agrément de voir évoquer avec un rare bonheur un chef-d'œuvre incomparable.

M. V.

M^{me} MARTHE CRICK-KUNTZIGER, Attachée des Musées Royaux du Cinquantenaire, *Maître Knoest et les tapisseries « signées » des Musées Royaux du Cinquantenaire*. (Liège, Georges Thone, 1927, 20 pages.)

L'auteur expose, dans ces quelques pages d'un intérêt historique éminent, les discussions qui se sont produites autour des noms, peu connus, de certains auteurs de tapisseries flamandes.

Ces tapisseries conservées aux Musées du Cinquantenaire, sont admirables et l'on comprend que de patients chercheurs se soient livrés souvent à des hypothèses aventureuses, avec l'espoir d'évoquer le souvenir des grands artistes oubliés.

Parmi ces artistes, un certain « Philiep » dont le nom a été relevé sur la *Descente de Croix*, a pris une place prépondérante, peut-être, précisément, parce qu'on ne savait pas qui il était, qu'on n'était pas bien sûr qu'il eût jamais existé, et qu'on pouvait donc lui attribuer impunément toutes les œuvres d'inconnus, ainsi qu'une influence occulte sur l'art de son époque.

M^{me} Crick-Kuntziger met le problème au point, avec beaucoup de bon sens. Elle montre, par la comparaison des styles, par l'évocation d'un maître parfaitement connu, auteur incontestable d'une tapisserie qu'il signe, maître Knoest, qu'il faut se méfier des hypothèses trop hardies; le style des tapisseries flamandes n'est pas, dit-elle, l'apanage d'un auteur, mais une création du milieu, dans lequel tous les peintres, réagissant les uns sur les autres, et s'inspirant d'un idéal commun, ont fait de Bruxelles le centre d'une production particulièrement intensive.

M. V.

WILLIAM-LEONARD SCHWARTZ, *The imaginative interpretation of the Far East in modern french Literature*, Paris, Honoré Champion, 1927, 1 vol. in-8° de XII-246 pages. (Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée, tome 40.)

Nul mieux que M. William-L. Schwartz n'était préparé à traiter cet attirant et difficile sujet de l'Extrême-Orient dans la littérature française de 1800 à 1925. Né de parents missionnaires au Japon, il a lui-même séjourné près de dix ans à Kagoshima et à Nagasaki, avant d'enseigner les langues romanes à Stanford University. Le beau livre qu'il nous offre aujourd'hui vient heureusement compléter une thèse bien connue sur *L'Orient dans la littérature française*, celle de M. P. Martino, qui arrête son exposé à la fin de l'Ancien Régime.

Dans le long espace d'un siècle et quart qu'il a étudié, M. Schwartz distingue trois périodes principales, qui d'ailleurs se pénètrent quelque peu et empiètent l'une sur l'autre. La première est celle où l'Extrême-Orient s'interprète exclusivement à travers des sources livresques. Théophile Gautier semble bien le premier écrivain moderne qui ait songé en France à exploiter cette riche matière. Son initiative a entraîné à sa suite Hugo, Méry, Flaubert, Du Camp et Bouilhet, ainsi que divers poètes du Parnasse. Mais sa meilleure élève fut encore, à cet égard, sa fille Judith, qui, aidée des leçons du Chinois Ting-Tun-Ling, a donné une série de traductions, d'adaptations et de fictions que M. Schwartz étudie dans le détail, et dont il précise le fort et le faible avec une rare compétence.

Cette première période s'achève vers 1870. Mais déjà, avec les Goncourt, a commencé une ère nouvelle (1860-1895), celle de la vogue de l'art japonais. Les auteurs de *Mariette Salomon* communiquent leur « japonisme » esthétique à toute une lignée d'écrivains, notamment Zola, Daudet, Hérédia, Huysmans et même Clemenceau. Ils influencent jusqu'à la poésie symboliste, avec Jules Tellier, Laurent Tailhade, Albert Samain et Francis Jammes.

Vient ensuite l'époque des voyageurs, qui peignent l'Extrême-Orient *de visu*. C'est essentiellement celle de Pierre Loti et de ses émules, de Claude Farrère et de Paul Claudel. Un dernier chapitre rend compte des progrès de la connaissance exacte de cet Est lointain dans la littérature des vingt dernières années, et surtout depuis la guerre russo-japonaise. On y remarquera, entre autres, des pages d'un vif intérêt sur les interprètes les plus récents de l'âme japonaise ou chinoise: Charles Pettit, Ségalen, Forthuny, Naudeau, Soulié de Morant, Raucat et M^{lle} Yamata. On n'appréciera pas moins une curieuse étude de l'influence japonaise sur la poésie d'aujourd'hui, et de la naturalisation ou de l'imitation du haïkaï, sujet que M. Schwartz reprend en détail dans un important appendice.

D'un bout à l'autre du livre, la critique domine sa matière avec une incontestable maîtrise. Son information, d'une sûreté étonnante et d'une admirable précision, ne laisse guère dans l'ombre l'utilisation esthétique des thèmes qui intéressent son sujet. Ce livre érudit est

néanmoins un livre clair et fort bien ordonné. On s'y retrouve sans peine, malgré l'absence d'un index des noms cités.

Il subsiste pourtant un léger hiatus entre la thèse de M. Martino et le présent ouvrage. De la Révolution à 1830, on a parfois, en France, reconnu à l'exotisme chinois pour des fins philosophiques ou politiques. A preuve, notamment, Senancour et Jondot. Je me hâte de dire que M. Schwartz, bornant son enquête à la littérature d'imagination, était en droit de négliger cet aspect de son sujet. Aussi bien ne vois-je guère à ajouter aux résultats de ses consciencieux dépouillements. S'il avait étendu ses recherches à la littérature belge, il aurait aussi trouvé à glaner chez Jules Destrée et James Van Drunen. G. CH.

GABRIEL MAUGAIN, *Ronsard en Italie*, Paris, Les Belles Lettres, 1926, 1 vol. petit in-8° de 343 pages. (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg, 2° série, fascicule 2.)

Il ne faudrait pas s'y tromper : M. Maugain ne cherche point à ranimer la légende, née d'une erreur du vieux biographe Claude Binet, du prétendu voyage de Ronsard en Piémont. Après les savantes recherches de M. Paul Laumonier, il demeure établi que le poète des *Amours* n'a jamais mis le pied en Italie. Mais son œuvre a franchi les Alpes à sa place, et relativement tôt. C'est précisément l'objet de ce livre, à la fois agréable et érudit, que de faire l'histoire de sa fortune littéraire dans la péninsule.

Il y fut connu, semble-t-il, non par le Tasse — l'anecdote fameuse de la rencontre à Paris des auteurs de la *Franziade* et de la *Jérusalem délivrée* est tout apocryphe, comme M. Maugain lui-même l'a démontré — mais par l'intermédiaire d'Italiens fixés à la cour de France et de Français voyageant en Italie. Dès la fin du XVI^e siècle, son nom y est souvent prononcé avec éloge, et il se trouve invoqué dans des querelles littéraires comme celle de Castelvetro avec Caro. Il est en particulière faveur à Padoue, où Sperone Speroni lui voue une admiration fervente, encore qu'assez tardive, tandis que le docte bibliophile Pinelli s'évertue à rassembler ses œuvres. Si les hardiesses lascives de sa muse font sourciller parfois les moralistes transalpins, sa polémique contre les protestants lui vaut l'indulgence et la faveur de l'Église. Quant aux lettrés, ils apprécient surtout en lui le restaurateur de l'ode grave ou légère des Anciens.

Les voies se trouvent ainsi préparées à une influence plus profonde : celle qui se traduit par l'imitation directe. Chiabrera va constamment s'inspirer de Ronsard, tant dans ses odes légères et ses mélodrames, que dans ses épitaphes et ses canzoni héroïques. L'exposé détaillé de M. Maugain rejoint ici les belles recherches de M. Ferdinando Neri, qu'il précise et complète. Puis c'est, en Italie comme en France, l'éclipse de la gloire ronsardienne. Le grand homme retrouve cependant, au XVIII^e siècle, des admirateurs et des fidèles, tel Apostolo Zeno, et il continue d'exercer une influence sur le

lyrisme de l'Arcadie, mais par l'intermédiaire de Chiabrera. Un dernier chapitre examine comment la critique italienne du siècle dernier a jugé Ronsard; et montre que la réhabilitation entreprise, de ce côté des Alpes, par les romantiques, a été surtout là-bas l'œuvre de Carducci.

M. Maugain a conduit avec infiniment de méthode, d'érudition et de goût cette étude de littérature comparée, qui aboutit sur plus d'un point à des résultats intéressants et nouveaux. Il est fort difficile de prendre sa science en défaut. Il a tort, cependant, d'écrire (p. 59) que les vers fameux de Sperone sur Ronsard « ont été publiés, pour la première fois, en 1609 ». Ils se trouvent déjà dans l'édition de la *Canace* parue à Venise, en 1597, chez Giovanni Alberti.

G. CH.

I. DANIEL MORNET, *Histoire de la littérature et de la pensée françaises contemporaines, 1870-1925*, 1 vol. in-16 de 263 p., Paris, Larousse.

II. ANDRÉ BILLY, *La Littérature française contemporaine*. Un vol. in-16, de 212 p., Paris, Armand Colin. (Collection Armand Colin, n° 95.)

Deux tentatives récentes, d'ailleurs inégalement heureuses, de broser un tableau d'ensemble, aussi complet qu'il se peut, de la production littéraire française d'aujourd'hui.

I. — Le nouveau livre de M. Daniel Mornet se présente comme un complément à son « Histoire de la littérature et de la pensée française des origines à la fin du XIX^e siècle ». On sait que l'originalité essentielle de ce clair et intelligent manuel consiste à mettre constamment en rapport la vie littéraire et la vie des idées, et à les éclairer l'une par l'autre. C'est selon la même méthode que l'auteur, dans le présent ouvrage, traite l'histoire des lettres françaises de 1870 à 1925. Elle l'a amené à briser les cadres traditionnels et à distribuer la matière selon un ordre tout rationnel. « J'ai voulu, écrit-il, mettre en lumière les grands courants de l'opinion, l'évolution ou les permanences des doctrines et du goût. »

Au prestige de la science vers 1880, il rattache logiquement le mouvement naturaliste, le théâtre libre et le roman psychologique. La prétendue « faillite de la science » introduit, par contre, à la critique philosophique et sceptique, ainsi qu'à la crise symboliste. La réaction de la société contre l'individu conduit à examiner les survivances du romantisme et la littérature proprement « sociale ». La philosophie du subconscient éclaire l'inspiration de romanciers comme Estaunié ou André Gide, et de dramaturges comme Maeterlinck ou Henry Bataille. Et l'effort de la pensée actuelle vers une réalité transcendante trouve son illustration littéraire dans les œuvres de Mallarmé, de Valéry et de Marcel Proust. A cette première partie, toute dynamique, de l'exposé, en fait suite une seconde, plutôt

statique, qui étudie les formes permanentes de la pensée et de l'art : l'humanisme et l'esthétisme, le romanesque et la fantaisie, ainsi que la raison critique.

C'est là un plan à la fois ingénieux et plausible, qui se modèle sur les réalités avec une approximation très satisfaisante. De plus, chacun des chapitres où sont analysées les œuvres d'écrivains caractéristiques de chaque tendance s'accompagne d'un répertoire en petit texte, qui signale plus sommairement des auteurs de second plan ou d'activité plus récente. Dans ces répertoires comme dans son exposé principal, M. Mornet fait un loyal effort d'impartialité critique et s'attache à proportionner ses développements à l'importance que l'écrivain considéré a eue dans l'opinion. Cette objectivité, très méritoire et très réelle, est une des qualités que l'on appréciera davantage dans ce petit livre, auquel on ne trouve guère à reprocher que son extrême brièveté. Deux cent cinquante pages, c'est bien peu pour une matière aussi complexe et aussi riche, et l'on aurait eu plaisir à voir le critique développer des points de vue intéressants, qu'il a dû parfois se borner à indiquer. Ce manque d'espace l'a empêché, et il s'en excuse, de consacrer des chapitres spéciaux aux pays étrangers de langue française. Nos lettres n'ont cependant pas trop à se plaindre de M. Mornet. Le théâtre de Maeterlinck est analysé non sans finesse; Verhaeren obtient deux pages bien informées et justes de ton (je ne crois pourtant pas qu'il y ait eu, dans la Belgique de la fin du siècle dernier, une crise rurale déterminée « par l'extension de la grande propriété »); Rodenbach et Van Lerberghe, Gilkin et Mockel sont caractérisés plus rapidement, mais en termes heureux, tandis que reçoivent des mentions Lemonnier, Eekhoud et Dumont-Wilden.

II. — Une préface aux vues paradoxales et du reste assez faiblement justifiées, un exposé en trois parties : poésie, roman, idées (le théâtre se trouve exclu, on ne sait pourquoi), une bibliographie fort sommaire et nul index d'aucune sorte : tel se présente le petit livre que M. Billy consacre à la littérature française contemporaine, en oubliant toutefois de nous dire à quelle date il la fait commencer. Chacune de ces parties amalgame, sous des sous-titres assez élastiques, une poussière de notices parfois justes, parfois contestables, sur nombre d'écrivains contemporains, choisis, semble-t-il, au gré des préférences personnelles de l'auteur. Il y a des omissions singulières : Verhaeren, pour ne rien dire de Van Lerberghe, n'est même pas cité. On lit bien (p. 26) que Fernand Divoire a des rythmes « verhaeréniens », mais on n'apprend, ni avant, ni après, ce qu'il faut au juste entendre par là. Plus loin, il suffit à M. Billy de quatre noms étrangement assemblés en une énumération hâtive pour caractériser notre littérature narrative : « André Baillon, Georges Eekhoud, Marguerite Baulu et Neel Doff » (p. 141).

Mais il serait cruel d'insister. La « Collection Armand Colin » nous avait accoutumés à beaucoup mieux. Elle a une revanche à prendre.

G. CH.

PAUL BERRET, *Victor Hugo*, Paris, Garnier frères, 1927, 1 vol. in-16 de 476 pages. (Bibliothèque d'Histoire littéraire et de critique.)

Ce livre nous manquait. Entre les apologies délirantes de la hugolâtrie intégrale et les multiples travaux d'érudition fragmentaire et menue accumulés autour de la vie et de l'œuvre du grand homme, Il y avait place pour une large synthèse, qui présentât dans leur vrai jour, en s'aidant des recherches savantes, l'ensemble de sa personnalité puissante et de sa débordante et géniale activité. Nul mieux que M. Paul Berret n'était à même de combler cette lacune. Il s'est donné tout entier à l'exégèse hugolienne, il lui a consacré, depuis de longues années, tous ses soins érudits et toute son intelligence critique. Sa thèse sur « Le moyen âge dans la *Légende des Siècles* », son édition monumentale de ce chef-d'œuvre épique, tout, en vérité, semblait le désigner pour occuper, avec une compétence sans égale, cette chaire Victor Hugo naguère créée à la Sorbonne. C'est assez dire que le travail d'ensemble qu'il nous offre aujourd'hui sur son auteur présente toutes garanties de parfaite information et perspicacité critique. On en aimera surtout le ton, qui est certes d'un fidèle du maître, mais d'un fidèle qui ne dissimule ni les petits côtés de son caractère, ni les insuffisances de certaines parties de son œuvre. Ces réserves faites, il demeure, dans cette œuvre énorme, assez de durables beautés pour justifier le jugement final, sagement admiratif, qui a toutes chances d'être celui de l'impartiale postérité.

A qui veut mieux connaître cette grande figure, telle que l'érudition contemporaine en a débrouillé les traits, on ne peut que recommander vivement ce livre, aussi remarquable par son information que par sa singulière justesse de ton. (P. 71, cinquième ligne avant la fin, lire *Lesbroussart* au lieu de *Lebroussart*.)

G. CH.

FRÉDÉRIC MISTRAL (Neveu), *Un poète bilingue, Adolphe Dumas*, 1806-1861. (Études romantiques, sous la direction de Henri Giard, Paris, 1927.)

Adolphe Dumas à qui Lamartine a consacré l'un de ses *Entretiens*, le quatre-vingtième, fut une sorte de « Mistral manqué ». Son plus grand service peut-être fut de « découvrir » et d'aider Mistral, de le présenter à Lamartine dont le quarantième entretien du *Cours familier de littérature* consacre la gloire de *Mireille*.

On comprend que le neveu et filleul de Mistral s'intéresse à la vie littéraire et sentimentale de ce précurseur.

En 1835, Adolphe Dumas (né à Cabannes d'une famille d'agriculteurs) publie la *Cité des Hommes*, poème de quinze mille vers réunissant un aperçu des questions religieuses et politiques du temps. Le livre paraissait en même temps que les *Orientales* et les *Harmônies poétiques* : c'était jouer de malheur.

En 1838, on jouait à l'Odéon sa pièce *Le Camp des Croisés* qui devint célèbre par ce vers :

Et sortir d'ici bas comme un vieillard en sort.

En 1841, Adolphe Dumas se décide à faire redresser un de ses pieds tristement déformés. Cette opération orthopédique le rendit plus estropié que jamais. En même temps, il était abandonné de sa maîtresse. Il disparut du monde pendant dix ans, réfugié dans une cellule du couvent hospitalier des frères de Saint-Jean-de-Dieu, à Paris et s'adonna au mysticisme. Il essaya de concilier la philosophie et le catholicisme dans *Les Philosophes baptisés* (1845).

Enfin, en 1855, il fut désigné par Fortoul, ministre de l'Instruction publique et des Cultes pour recueillir « les poésies populaires de nos provinces méridionales ».

De là datent ses rapports avec les Félibres, son enthousiasme pour Mistral (qu'il vit pour la première fois en février 1856) et ses propres essais de poésie provençale. L'auteur examine encore avec soin ses relations avec les grands romantiques et divers contemporains tels que Nisart, Barbey d'Aurevilly, Béranger, etc. Il établit ainsi d'intéressants synchronismes et termine par une anthologie en vingt pages de vers inédits, les *Iles d'Amour*. P. DE R.

ALBERT GUISLAIN, *Après Inventaire*. (La Renaissance du Livre, 1928, XII, 191 p., 10 francs.)

Sous forme de lettres, procédé que l'auteur qualifie lui-même de « si vieux que l'on ne peut plus espérer pour lui de crédit », l'ouvrage contient une suite d'essais ingénieux sur la psychologie des intellectuels, dont la formation universitaire a été parachevée en 1913 ou 1914.

Le désir légitime de donner un caractère littéraire à son œuvre n'a pas distrait un instant l'auteur de l'observation la plus rigoureuse d'un phénomène social qui méritait d'être mis à jour. L'expression des vérités psychologiques se prête, au contraire, à une forme littéraire qui permet des nuances sinon difficilement saisissables pour le lecteur.

La génération qui a reçu sa formation pendant les dernières années écoulées avant la guerre a fait peu connaître sa pensée intime. Cela se conçoit aisément. Elle n'a pas eu le temps de méditer. Des événements si subits, si imprévus en Belgique, si formidables ont marqué une telle empreinte sur des cerveaux à peine formés, qu'il leur faut un effort de mémoire considérable et une véritable violence sur eux-mêmes pour recréer, par l'imagination, une atmosphère disparue.

L'auteur s'est efforcé d'accomplir cette œuvre de « rattachement » à un passé, qui est beaucoup plus lointain que ne semblent le justifier les quatorze ou quinze ans écoulés.

L'ouvrage est d'une tendance nettement critique.

Il dénonce, dans ses grandes lignes, la pauvreté de la formation intellectuelle infligée aux jeunes gens et un défaut d'enthousiasme « de ferveur », dont l'effet n'était pas sans danger : « Étaient-ce là des chefs-d'œuvre, ces homélies embêtantes que nous ânonnions avec l'accent du terroir? »

La jeunesse, malgré tout, réagit contre l'ennui, mais elle réagit mal. Elle s'éloigne des grandes œuvres saines de l'esprit, pour se perdre dans les élucubrations obscures et hermétiques d'une littérature imbue de pédantisme. Aucun guide sérieux ne prend en main la direction de jeunes esprits, d'autant plus impressionnables qu'ils sont, au fond, très ignorants. Ce guide ne sera pas même le professeur, poète lui-même (ses anciens élèves le reconnaîtront peut-être) « qui n'a pas voulu comprendre que la véritable poésie eût consisté à éveiller cette jeunesse, à lui faire découvrir son ardeur, à la rendre fière de sa sincérité ».

Cependant l'époque où cette formation s'est accomplie ne manquait pas de charmes qui empruntaient même une certaine saveur à ce caractère belge que l'auteur s'amuse à décrire en touches légèrement ironiques, mais avec un fond de tendresse qu'il ne dissimule pas, lorsqu'il évoque les souvenirs d'Ulenspiegel « mélancolique ou turbulent, fantaisiste ou tendre ». L'âme belge n'est pas un mythe inventé par Edmond Picard. Elle avait sa valeur ; pourquoi ses caractères originaux n'ont-ils pu se développer, comme ils le méritaient?

Dilettantisme : voilà le défaut capital produit par une éducation, incapable de mettre en valeur les trésors de bonne volonté enfouis dans le cerveau des jeunes gens.

Les critiques que l'auteur formule, ne le font pourtant pas sombrer dans le pessimisme.

Mais c'est que, depuis, il y a eu la guerre et des troubles sociaux profonds, qui ont à leur tour, exercé leur influence.

Des passions nouvelles ont sollicité les jeunes gens d'alors, ont ajouté à une éducation déficiente les caractères qui lui faisaient défaut.

Il est, peut-être, prématuré de conclure sur la valeur de la génération formée de cet amalgame, mais quelques traits saillants apparaissent au dire de l'auteur, qui la différencie des générations plus jeunes, formées entièrement après la guerre : « Pas d'ambition, ce levain de l'énergie bourgeoise ; peu, en tout cas, et quant à l'appât de l'argent, de l'argent pour lui-même, action nulle ou quasi nulle. N'en prends pas prétexte pour nous représenter comme des rêveurs, qui affectent le mépris vis-à-vis des basses contingences ; au contraire, conscients des réalités, s'y adaptant comme à l'inconfort et au danger du bivouac, des tranchées, comme à la famine de l'occupation. Simplement ainsi. »

Nous n'insistons pas, en rendant compte de cet ouvrage, sur les vus très nombreuses et très originales que l'auteur ouvre sur une foule de sujets artistiques et littéraires.

Le côté psychologique de son ouvrage nous a paru plus particulièrement attachant pour une bibliographie universitaire. Il constitue, en tout cas, un document intéressant pour ceux qui sont curieux de connaître la pensée et les tendances d'une époque qui s'efface déjà du souvenir.

M. V.

PAUL TEISSONNIERE, *Le Mouvement de la nouvelle Réformation*. I. Bruxelles, Edition du Foyer de l'Ame, 251 pages, 1927.

De cette « Enquête en deux volumes » l'auteur, pasteur de l'Eglise protestante libérale de Bruxelles, vient de faire paraître la première partie qui comprend des études sur Sébastien Castellion, le réformateur libéral du XVI^e siècle, sur Pascal, Voltaire, J.-J. Rousseau, V. Hugo, Renan, le professeur Aug. Sabatier, Tolstoï et Goblet d'Alviella. Le tome II sera consacré à Anatole France, à W. Monod, à Maeterlinck, à M^{me} Annie Besant, à Flammarion, à J.-H. Fabre, à Guyau, à Ch. Wagner.

M. Teissonnière a donné comme épigraphe à son livre une phrase de Jean Jaurès : « A la religion par la raison, la science et la liberté ». En écrivant son ouvrage, il s'est proposé un double but : montrer que si la haute culture est hostile au dogmatisme religieux, elle ne l'est pas à la Religion même ; préparer les matériaux d'une reconstruction théologique. Il développe ces deux idées directrices dans une introduction écrite avec une conviction entraînante.

Comment reconstruire nos disciplines morales ? En adhérant à une religion d'autorité ? En s'affranchissant de toute tradition religieuse ? Non. « Ni dogmatisme, ni athéisme, voilà désormais la formule de l'homme moderne... Apparaissent également stériles une religion qui s'immobilise (car une religion sans mouvement, c'est une religion morte) et une libre-pensée sans foi, car une telle libre-pensée est incapable d'orienter les esprits et de les conduire, est impuissante pour l'action (p. 16) ». Dès lors, à quoi doivent travailler tous les hommes de bonne volonté, catholiques modernistes, protestants libéraux, libres-penseurs idéalistes ? A réconcilier la science et la foi dans une synthèse supérieure. Pour opérer cette synthèse, dont M. Teissonnière affirme la possibilité, il faut d'abord rechercher les éléments capables d'entrer dans l'édifice d'une Nouvelle Réformation. Cette enquête achevée, les matériaux rassemblés, « le moment sera venu de construire ; et l'édifice de lui-même surgira » (p. 22).

De là, cette série d'études où l'auteur a recherché les opinions religieuses des penseurs les plus divers (on a cité leurs noms plus haut), M. Teissonnière ne se dissimule pas que dans ce travail de triage, de choix, les « pans de murs, des bâtiments entiers » s'écrouleront. Du moins espère-t-il recueillir « de la vieille maison paternelle tout ce qui peut être sauvé ».

M. Teissonnière a fait, avec raison, une place au comte Goblet d'Alviella parmi les précurseurs de « la religion de l'avenir ». Il a consacré à l'œuvre de l'éminent, du regretté professeur de l'Université de Bruxelles des pages pleines à la fois d'exactitude et de sympathie. Elles rappellent les efforts de Goblet, encouragé par Emile de Laveleye, pour soutenir vers 1875 le mouvement réformateur surgi dans le Brabant wallon, à Sart-Dame-Avelines; elles notent son adhésion, quelques années plus tard, à l'église protestante libérale du pasteur Hocart; elles citent la préface qu'il écrivit pour le recueil de conférences publié en 1881 par le pasteur protestant libéral de Verviers, Théophile Bost. Mais surtout elles définissent la position prise par Goblet vis-à-vis du christianisme, vis-à-vis de toute religion. Il rêva d'une entente générale entre les croyants de toutes les Eglises sur certains principes admis par tous. Aussi avait-il salué avec joie le succès — qui n'eut d'ailleurs guère de lendemain — du Parlement de religions assemblé en 1893 à Chicago. « Il y a, a-t-il écrit alors, une religion universelle commune aux chrétiens libéraux, aux juifs progressistes, aux bouddhistes de Ceylan, aux sectateurs rationalistes du Confucianisme et du Shintoïsme. Elle repose sur cette double affirmation : la fraternité humaine et la fraternité divine. » On sait avec quelle conviction Goblet affirmait « l'existence de Dieu, conçu comme un pouvoir indéfinissable et incompréhensible, mais se manifestant par des lois qui mettent dans l'univers plus d'équilibre et d'ordre. Pour lui, comme pour Mathew Arnold, Dieu était « le pouvoir éternel qui travaille pour la droiture » et avec lequel l'homme a l'obligation morale de coopérer.

Tous ceux que préoccupe le problème religieux liront avec agrément et avec un vif intérêt tous les chapitres de ce livre de bonne foi, d'inspiration élevée, fruit de longues méditations. L. L.

PAUL GAULTIER, *Les mœurs du temps*. Paris, Perrin, 190 pages, 1928.

Ce livre est un diptyque, heureusement. Après avoir étudié la crise morale de notre époque, l'ébranlement par la guerre, dénoncé le retour au paganisme, le triomphe du matérialisme qui sont, d'après l'auteur, les caractéristiques de notre époque, M. Gaultier décrit les forces de relèvement qui s'opposent à la déchéance des mœurs.

En somme, écrit-il, la guerre a accéléré deux courants qui, avant 1914, commençaient à se partager les esprits et les cœurs; l'un, de décomposition, de régression vers l'état de nature; l'autre, de relèvement, de renaissance intellectuelle, sociale, morale, religieuse. M. Gaultier croit qu'en fin de compte les forces de renaissance l'emporteront. Et il en donne une raison originale : la partie de la société française qui est atteinte moralement est la moins noble, celle qui dispose du moindre prestige. Au contraire, c'est l'élite, la partie active, influente qui est soulevée par les éléments de régénération. Entre les deux tendances hésite la masse de la nation, routinière,

indécise. Elle finira par suivre la meilleure des deux routes qui s'ouvrent devant elle.

Le livre de M. Gaultier qui, partiellement, est un éloquent réquisitoire, est aussi une étude des mœurs de ce temps. Il est vivant, animé. Tous ceux que le monde contemporain intéresse — ou inquiète, le liront d'un trait, avec intérêt, avec profit. Le lecteur qui aura été attristé par le tableau aux couleurs sombres que peint M. Gaultier, montrant les conséquences morales de la guerre, lira avec plus de confiance optimiste les pages consacrées aux forces de relèvement. Peut-être M. Gaultier s'exagère-t-il l'action sociale du spiritualisme renaissant, de l'intellectualisme. Mais il a le mérite de discerner ces tendances au milieu de la confusion générale des idées et des sentiments.

L. L.

Pédagogie.

MONCHAMP et E. MORITZ, *Les Etapes mentales de l'Observation des images.* (Bruxelles, Œuvre Nationale de l'Enfance, 1927.)

L'intérêt qu'ont accordé dès l'abord les personnes qui s'occupent de l'enfance anormale au problème des tests témoigne de l'importance qu'elles attachent à la découverte et au progrès des méthodes capables de mettre en évidence les états normaux et anormaux de l'activité mentale.

Binet en France, Goddard aux Etats-Unis, De Sanctis en Italie, Rossolimo en Russie, Weygandt en Allemagne, M^{lle} Descœudres en Suisse, nous-même en Belgique et bien d'autres, nous avons senti le besoin d'avoir en main des moyens plus sûrs et plus rapides que ceux utilisés par les psychiatres, les psychologues et les éducateurs afin de dépister les insuffisances, les retards et les anomalies.

La fortune du procédé proposé par Binet est due à ce qu'il a cherché dans l'âge mental une base de comparaison solide. Certes, mathématiquement parlant ce critère est élastique, mais pour l'usage, il est parfaitement efficace puisqu'on peut considérer comme normal tout enfant qui présente une mentalité qui correspond à un écart d'un an environ de la tendance centrale obtenue par la statistique.

C'est d'ailleurs le même critère qui sert pour apprécier la croissance physique et notamment le poids et la taille; quand on dit qu'un enfant de 5 ans doit avoir un mètre de taille, on entend par là que cette base de comparaison est valable de 4 ans 1/2 à 5 ans 5 mois.

Mieux que cela, on introduit dans le tableau des tendances centrales un correctif qui représente précisément l'écart probable entre les mesures inférieures et supérieures qui restent encore représen-

tatives de la tendance centrale et se rapportent aux chiffres obtenus chez les 50 % des sujets de 4 1/2 à 5 1/2 ans, mesurés.

On obtient ainsi les limites entre lesquelles les mesures sont représentatives du groupe moyen de cet âge. On peut situer de cette manière le résultat que présente un cas donné par rapport à la médiane ou la moyenne, mais aussi par rapport au groupe moyen.

Les services rendus par les tests dans la pratique des enfants anormaux et aussi dans la sélection des soldats, en ont fait étendre l'emploi dans l'examen des enfants normaux afin de fixer avec plus ou moins de précision leur degré de normalité ou de surnormalité en général, mais en plus afin d'essayer d'établir à quel point sont développées les diverses aptitudes.

A côté de l'échelle d'intelligence globale imaginée par Binet, il y a des méthodes d'examen analytique tels que celle de Rossolimo-Vermeulen ou de Claparède.

D'autre part, à côté des procédés individuels préconisés par ces auteurs, on a combiné des procédés dits collectifs et ces procédés eux-mêmes sont différents suivant qu'ils s'adressent à l'intelligence dite verbale ou à l'intelligence non verbale, à l'intelligence abstraite ou concrète et aussi suivant qu'ils concernent des âges différents ou qu'ils doivent servir à l'orientation et à la sélection professionnelle (1).

Une quantité énorme de tests, ou de groupes de tests ont été ainsi imaginés et expérimentés et des travaux innombrables ont été publiés sur cette question. Mais comme l'a souligné, avec raison, Thorndike le professeur de Columbia University, en s'adressant aux critiques de la méthode, il est plus important de mettre bien au point la valeur et la technique d'une épreuve que de s'ingénier à en créer de nouvelles.

A cet égard, le travail consciencieux de M^{lles} Monchamp et Moritz mérite de retenir l'attention, car il a pour but précisément l'étude approfondie de la valeur d'une épreuve pour établir l'état mental d'un enfant.

Leur étude a notamment porté sur l'une des épreuves les plus significatives de l'échelle de Binet, à savoir celle qui consiste à se rendre compte de la réaction des enfants à des images.

Elles ont toutefois apporté une modification importante au matériel de Binet en choisissant des images plus familières aux enfants; leur matériel consiste en une série de dix images choisies dans une collection à l'usage des écoles. Ce sont : 1° la cueillette des pommes; 2° une scène de famille (le repassage); 3° la classe; 4° le retour du père; 5° la promenade en famille; 6° l'atelier de couture; 7° la gare au moment du départ du train; 8° l'atelier de menuiserie; 9° la

(1) V. DECROLY. L'état actuel des méthodes d'examen de l'intelligence. 1925, *Bulletin de la Soc. des Sciences médic. et natur.*

toilette du matin à la maison ; 10° la soirée en famille. Le nombre de sujets soumis aux épreuves est réparti comme suit .

Ages	Nombres	Ages	Nombres
2 ans 1/2.....	11	11 ans.....	197
3 »	62	12 »	171
4 »	144	13 »	154
5 »	189	14 »	141
6 »	163	15 »	69
7 »	160	16 »	55
8 »	154	17 »	55
9 »	173	18 »	50
10 »	218		

Soit au total 2,500 sujets pris dans les écoles Froebel, primaires, quatrièmes degrés, écoles moyennes et cours supérieurs, écoles normales et sections préparatoires, écoles techniques, etc.

La majorité des enfants appartiennent au milieu populaire de l'agglomération bruxelloise fréquentant les classes « françaises ». Les sexes ont été pris en nombre à peu près égal.

La technique de Binet a été modifiée en ce sens que la question telle qu'elle est posée par cet auteur est posée d'une autre manière lorsque l'enfant ne répond pas (1).

Parmi les conclusions auxquelles ont abouti M^{lles} Monchamp et Moritz et qui méritent d'être retenues, signalons les suivantes :

1° Au lieu des trois stades signalés par Binet, les auteurs distinguent dans l'appréciation des images sept stades soit : a) le stade du personnage ; b) celui de l'énumération simple ; c) celui de l'énumération avec rapports ; d) celui de l'indication de l'acte ; e) celui de la description avec rapports ; f) celui de la synthèse partielle ; g) celui de la synthèse précise ;

2° Ces sept stades se trouvent chez environ 50 % des sujets : a) entre 2 ans 1/2 et 3 ans ; b) à 5 ans ; c) à 6 ans ; d) à 7 ans ; e) à 10 ans ; f) à 13 ans ;

3° Ce progrès dans la synthèse atteint son niveau maximum vers 13 ans. Ce maximum est considéré par les auteurs comme indiquant que le niveau mental moyen serait celui de 13 ans (2) ;

4° La synthèse précise n'atteint son maximum que vers 18 ans ; elle n'existe aussi que chez 50 % des sujets de 18 ans et les adultes,

(1) Ces changements à la technique initiale doivent évidemment entrer en ligne de compte pour expliquer les résultats constatés. Ils permettent cependant d'obtenir des stades plus précoces.

(2) Nous avons examiné la même question de l'âge où s'arrête le développement de l'intelligence dans un article publié dans la *Policlinique* et le *Mental Welfare*, en 1926.

de sorte que ce résultat n'est atteint que par la moitié des sujets, ce qui indique que l'aptitude à cette synthèse appartient à un groupe dépassant la moyenne ;

5° La distribution des résultats d'un groupe d'âge chronologique homogène est normale (voir page 165).

L'écart entre le premier et le troisième quart est cependant sensiblement supérieur au quart de l'écart entre le minimum et le maximum, mais il faut tenir compte qu'il s'agit d'élèves d'un cours moyen dont les anormaux ont été éliminés ;

6° Dans un groupe d'arriérés de 7 à 8 ans d'âge mental d'après l'échelle B. S., les résultats individuels de l'épreuve ne présentent qu'une corrélation restreinte ; néanmoins pour l'ensemble du groupe, la moyenne atteinte est un peu inférieure à celle de 7 ans (5.8 au lieu de 6.3). D'où les auteurs concluent que l'épreuve n'est pas capable à elle seule de préciser l'âge mental ;

7° L'épreuve faisant intervenir un élément verbal doit être complétée par une épreuve non-verbale ;

8° Les enfants de la classe aisée sont en avance d'environ deux ans sur ceux de la classe populaire pour la synthèse partielle ; par contre, pour la synthèse précise, l'avance disparaît, elle est même légèrement inverse pour les images de Binet ;

9° Il y a une différence en faveur des garçons jusqu'à l'âge de 11 ans ; après cet âge les filles l'emportent, mais il faut tenir compte du milieu dans lequel se recrutent les élèves à partir de cet âge ;

10° Certaines images sont plus appropriées que d'autres à mettre les stades en évidence. Ce fait est plus marqué avec les images de Binet qu'avec la nouvelle série. En général, celles-ci suggèrent plus de synthèses que celles de Binet.

Ce travail et ses conclusions suggèrent de nombreuses réflexions concernant la valeur de cette épreuve pour fixer les âges mentaux. Nous n'en retiendrons qu'une :

Si l'on en juge par les résultats obtenus avec les diverses images, les stades en évidence. Ce fait est plus marqué avec les images de faciles à fixer, bien qu'en général il y ait plus de synthèses partielles que de synthèses précises. En fait, le terme unique proposé par Binet indique cette difficulté. Cependant, il n'est pas possible de mettre sur le même pied des réponses fournies déjà dès 3 ans et placées sous la rubrique synthèse, et les mêmes réponses fournies par des sujets adultes.

On se trouve ici devant la difficulté représentée par la question de savoir ce qu'il y a comme concept derrière un mot.

Il est évident, en effet, que les termes : homme, arbre, maison, bête, fleuve, ont un tout autre sens suivant qu'il s'agit d'un jeune enfant appartenant à un milieu populaire ou d'un savant spécialiste ; il y a aussi à tenir compte de l'intervention du concept global (structure) qu'il faut évidemment distinguer de la vraie synthèse.

C'est pourquoi nous partageons l'opinion des auteurs d'après laquelle ces épreuves qui font intervenir le langage doivent être complétées par d'autres non-verbales, dans le genre de celles que nous publions dans notre ouvrage sur la pratique des tests mentaux (Alcan, 1928) et présentant au point de vue pratique l'avantage d'être collectives.

D^r DECROLY.

Droit.

LÉOPOLD WENGER, *Der heutige Stand der römischen Rechtswissenschaft. Erreichtes und Erstrebtes.* (In-8° de X-113 pp., Munich, C.-H. Beck, 1927.)

M. le professeur Léopold Wenger, après avoir enseigné autrefois à l'Université de Vienne, y fut rappelé en 1926; mais il n'y resta qu'un an, et il a repris maintenant son enseignement à l'Université de Munich. Le livre qu'il vient de publier est fait de développements considérables, donnés à sa leçon d'ouverture du 3 novembre 1926 à la Faculté de Vienne. Il reprend et amplifie, dans cette leçon, le thème d'un discours académique, qu'il avait prononcé à Vienne aussi, en 1904, sur l'élargissement de l'enseignement de l'histoire du droit romain.

Le problème que pose notre auteur, c'est le problème de l'enseignement de l'histoire du droit de l'antiquité. Certes, il n'existe pas un droit de l'antiquité, pas plus qu'il n'existe une religion de l'antiquité; mais dans l'état actuel de nos connaissances, il devient assez malaisé de justifier le privilège du droit romain, dont l'enseignement figure seul (à l'exclusion des autres droits de l'antiquité) au programme des Facultés de Droit. On peut d'ailleurs concevoir que les différents droits de l'antiquité, qui nous apparaissent souvent comme des stratifications de couches juridiques superposées, seraient exposés historiquement en un ensemble qui n'aurait rien de chaotique. En plaçant l'axe de l'histoire de la culture antique dans l'idée de l'Etat et du Droit, on pourrait parfaitement faire une histoire du droit de l'antiquité, malgré l'absence d'unité du droit antique. Cette histoire de la culture antique, vue par la lorgnette du juriste, pourrait embrasser dans l'espace le bassin de la Méditerranée y compris toute l'Asie mineure jusqu'à l'Iran; pour ce qui est de sa délimitation dans le temps, l'histoire du droit de l'antiquité pourrait être arrêtée à l'achèvement de l'œuvre législative de Justinien.

Pour démontrer la possibilité de faire actuellement une histoire du droit de l'antiquité, M. le professeur Wenger dresse un relevé critique de l'état des sources des différents droits de l'antiquité et des innombrables travaux d'érudition que ces sources ont provoqués, sans oublier les œuvres nombreuses et variées qui poursuivent un but de

diffusion et de divulgation des sources. Il a le souci non dissimulé de faire ressortir l'importance prépondérante de la contribution des érudits allemands aux travaux de patiente critique des sources. Et par là le livre est particulièrement utile aux historiens du droit qui ne sont pas de langue allemande; car en notre temps de grande pitié des bibliothèques publiques et privées, un relevé bibliographique complet et raisonné, qui nous vient de l'étranger, est toujours bienvenu. Il y a là une forme timide, mais salutaire, de la reprise des relations scientifiques, interrompues naguère par la grande tourmente européenne.

En conclusion, M. le professeur Wenger sonne une brillante fanfare en faveur de l'enseignement de l'histoire du droit et de la philosophie du droit. Il insiste en excellents termes sur la haute portée sociale de ces disciplines, que seuls des esprits mesquins et à courte vue pourraient croire superflues à la formation générale de praticiens du droit.

G. C.

ANDREA GUARNERI CITATI, Prof. stabile nella R. Università di Messina, *Indice delle parole, frasi e costrutti, ritenuti indizio di interpolazione nei testi giuridici romani*. (Gr. in-8° de XI-92 pp. Milano, U. Hoepli, 1927.)

On sait que la critique du texte des sources juridiques romaines s'est développée de nos jours dans des proportions que certains jugent inquiétantes. De vieux romanistes, trop attachés aux enseignements qu'ils reçurent dans leur jeunesse, s'affligent de l'attitude peu respectueuse de la critique au regard de ce vénérable Corpus Iuris civilis, qui leur fut représenté naguère comme le Livre de la Loi par excellence, perpétuant parmi nous la Raison même, mise en formules (Ratio scripta). Ceux-ci déplorent l'œuvre sacrilège de la critique, qui donne au vêtement de leur idole l'aspect lamentable d'un tissu mangé des mites.

Pourtant il n'est permis aujourd'hui ni d'ignorer les résultats de la critique des sources ni d'en méconnaître la signification. Appliquée au Corpus Iuris civilis, la critique du texte contribue non seulement à reconstituer le droit classique romain dans sa pureté, mais aussi à mieux caractériser les tendances du droit byzantin et à mesurer l'étendue et la portée des innovations de Justinien. En outre, la critique a étendu l'application de ses méthodes aux sources antérieures à Justinien et de cette extension, il est permis d'attendre l'éclaircissement de certaines obscurités du développement historique du droit antéjustinien.

L'index publié en seconde édition par M. le Professeur Guarneri Citati, grâce à l'appui de la Fondation Guglielmo Castelli, est un précieux instrument de travail dont pourrait difficilement se passer désormais un historien du droit romain. C'est un répertoire alphabétique des expressions et propositions, que certains critiques tiennent pour interpolées. Chaque expression est suivie du renvoi aux auteurs

de la critique et aux discussions suscitées par celle-ci. Mais ces seules références — l'auteur le reconnaît — sont incomplètes et pourraient égarer un chercheur inexpérimenté; car elles ne mentionnent aucun des interprètes qui repoussent, implicitement et par préterition, l'idée d'une interpolation en ne se livrant à aucune critique du texte qu'ils commentent tel quel.

M. le Professeur Guarneri Citati se défend avec raison de favoriser par la publication de son index l'hypercritique des textes. Car ceux auxquels il livre les indications de son répertoire sont, dans sa pensée, des romanistes avertis, qui sauront discerner, parmi les solutions proposées par la critique des textes, celles qui peuvent être adoptées sans témérité et celles au regard desquelles une prudente réserve s'impose.

Grâce à la circonspection de ceux auxquels il est destiné, l'index de M. le Professeur Guarneri Citati, qui leur épargnera bien des recherches fastidieuses, ne les incitera nullement à abuser de la méthode philologico-juridique de critique des textes. G. C.

FÉLIX SENN, Professeur à la Faculté de Droit de Nancy, *De la Justice et du Droit. Explication de la Définition traditionnelle de la Justice, suivie d'une Etude sur la Distinction du Ius naturale et du Ius Gentium.* (In-8° de 96 pp., Paris, Recueil Sirey, 1927.)

Le bulletin bibliographique de cette Revue a signalé (*suprà*, p. 25-27), le précédent livre de M. le Professeur Senn, où est relevée l'origine pythagoricienne et stoïcienne de la définition romaine de la juris prudentia. Dans le nouveau livre du même auteur, une démonstration semblable est faite au sujet de la définition de la Justice, formulée par Ulpien (après Cicéron) et accueillie sans changement par les collaborateurs chrétiens de Justinien : *Justitia est constans et perpetua voluntas ius suum cuique tribuendi*. Aussi cette définition, reprise également par les Pères de l'Eglise, est-elle restée traditionnelle.

La justice est une vertu active, qui se traduit en une volonté constante et durable d'attribuer à chacun ce qui lui revient, ou bien (comme dit Ulpien) de rendre à chacun son droit. Mais qu'est-ce qui constitue le droit de chacun? Cette formule « à chacun son droit » implique par elle-même une différenciation des droits de chacun. Les pythagoriciens et stoïciens plaçaient dans la nature le principe de cette différenciation. La nature, disent-ils, dépose en nous certaines notions innées, comme la religion, la pietas, la reconnaissance, la vindictio, le respect, la vérité; or, toutes ces notions innées impliquent l'existence de rapports entre des êtres différenciés ou, si l'on préfère, l'existence de droits différenciés d'un être à un autre. Ainsi peut-on dire que, par la force même la nature, les hommes ne se trouvent point placés sur un pied de parfaite égalité. Pour assurer le bien commun (bonum), il faut maintenir entre les êtres différenciés une égalité proportionnelle (æquum), résultant de l'attribution de

son droit à chacun : le bien commun est subordonné au maintien d'un équilibre (*æquum*) des conditions différentes des êtres. Une situation qui réalise le bien commun par l'équilibre des conditions est *κόσμος* ou ordre; et si l'univers est qualifié *κόσμος*, c'est que l'ordre de l'univers est dû à une loi commune et éternelle, conforme à la nature : *una lex et communis et naturæ congruens*. Cette loi universelle constitue le droit, dont le caractère éternel se trahit dans la définition suivante du jurisconsulte Paul : *id quod semper æquum ac bonum est, ius dicitur* (D. 1, 1, 11). Assurément pour mettre en œuvre ce droit éternel, il se formera une technique de droits particuliers, et ceci sera l'*ars æqui et boni* du jurisconsulte Celse, mais cette technique des droits particuliers ne pourra jamais aller à l'encontre des notions premières et éternelles, régulatrices de l'ordre universel.

La nature, cherchant d'elle-même ce qui convient à la constitution des diverses créatures, instruit celles-ci des règles de vie, qui constituent pour chacune d'elles, l'ensemble des préceptes de la loi éternelle du *κόσμος* ou *ius datum omnibus*. Or, parmi les données de vie qui forment le *ius datum omnibus*, il en est qui sont appropriées à la nature commune des hommes et des animaux; l'ensemble de ces données forme, selon Ulpien (D. 1, 1, 1 § 3) le *ius naturale omnium animalium commune*. D'autres données de vie sont propres à la nature de l'homme raisonnable vivant en société; et pour désigner ce droit dont la nature instruit l'homme vivant en sociétés organisées ou *gentes*, Ulpien, emploie l'expression *ius gentium* (D. 1, 1, 1 § 4); tandis que d'autres jurisconsultes, pour dénommer ce droit, dont la nature instruit l'homme raisonnable à l'exclusion des animaux, emploient l'expression *ius naturale* ou *ius naturæ* (Pomponius : D. 50, 17, 106; Paul : D. 1, 1, 11; 23, 2, 14 § 2); mais cette dernière dénomination serait très heureusement complétée ainsi *ius natura humani generis proprium*, afin d'éviter la confusion entre le droit propre à la nature des hommes et le droit commun à la nature des hommes et des animaux.

Puisse ce résumé trop bref et trop sec suffire à faire entrevoir la moisson abondante, que le livre de M. le Professeur Senn promet à tout lecteur averti et attentif.

G. C.

JULIEN BONNECASE, Professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, *Précis de Pratique judiciaire et extrajudiciaire : Eléments de Clinique juridique plus spécialement à l'usage des Aspirants au Barreau, à la Magistrature et au Notariat*. (In-8° XXIII- 458 pp., Paris, Recueil Sirey, 1927.)

Ce livre est destiné à dissiper le malentendu de l'Ecole et du Palais, ou plus exactement à ménager la transition des études théoriques aux travaux pratiques.

A vrai dire, le conflit de la théorie et de la pratique surgit déjà au sein des Facultés de Droit. L'enseignement du droit a une double fonction à remplir : dans sa fonction proprement scientifique, il

décèle les lois de la genèse du droit par l'observation la plus étendue, dans le temps et dans l'espace, des divers milieux sociaux et de l'armature juridique qu'ils comportent. Dans sa fonction purement pratique et plus éphémère, l'enseignement du droit décrit seulement la technique juridique actuelle du pays où l'enseignement est donné; cet enseignement pratique n'a même, peut-on dire, qu'une valeur passagère ou épisodique, car tout praticien qui a l'heureuse fortune de vieillir constate sans peine qu'il n'applique certes plus, à la fin de sa carrière, la technique qui lui fut enseignée à l'Université.

Des deux fonctions de l'enseignement du droit, M. le Professeur Bonnacase ne retient que celle de l'initiation pratique; il n'envisage la faculté de droit qu'en tant qu'école professionnelle, et il veut tenter de jeter un pont sur le gouffre qui sépare l'École du Palais. Il y a beau temps que de sérieux efforts sont faits en ce sens dans les facultés de droit : voici plus de quarante ans, je suivais avec un vif intérêt et un grand profit les travaux d'un Praktikum, brillamment dirigés par Jhering à la Faculté de Droit de Goettingen. Cette tradition s'est conservée et développée dans les Universités allemandes. En Belgique, un usage semblable tend à se généraliser dans les facultés de droit : sous la qualification impropre de travaux de séminaires, des exercices pratiques sont organisés et dirigés par les professeurs. Bien entendu, cette initiation fragmentaire des étudiants aux premières difficultés de la pratique, si elle réussit à les déniaiser à leur entrée dans une carrière juridique, ne pourra cependant jamais les dispenser d'un stage professionnel sérieusement organisé, seul apte à les rompre aux mille difficultés de la pratique journalière. L'École a sa fonction de formation générale et d'exploration des divers domaines sur lesquels se déploieront les ressources infinies de l'art du praticien. Mais l'art du praticien ou, si l'on veut, sa technique propre, ce n'est vraiment que la pratique elle-même qui peut en révéler les secrets. Il y a donc une initiation qui restera, quoi qu'on fasse, la fonction d'un stage professionnel; car c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Aussi, si l'on peut relever parfois certaines déviations fâcheuses des enseignements de l'École, on sera assurément unanime à déplorer davantage tout relâchement du Palais dans l'organisation et la surveillance du stage professionnel.

A supposer qu'il y ait réellement un malentendu de l'École et du Palais, le livre de M. le Professeur Bonnacase réussira-t-il à le dissiper? Il est permis d'en douter; car de sa lecture se dégage l'impression d'une sympathie vraiment modérée de l'auteur pour le Barreau et la Magistrature de son pays. Ce qui semble l'agacer particulièrement, c'est le ton enflé et dithyrambique de la plupart des manuels de la profession d'avocat, et aussi les procédés toujours plus âpres et plus perfides de la lutte, au Palais, des nouveaux contre les anciens. Convient-il vraiment de donner tant d'importance à des griefs de pure forme? Qui prend encore à la lettre les déclarations grandiloquentes de l'avocat, vantant les beautés de sa profession, supérieure à toutes? Y aurait-il grand profit à dépouiller brutale-

ment celui-ci d'une illusion qui ne peut guère se traduire qu'en une suffisance bien inoffensive? Quiconque pense sait parfaitement aujourd'hui que rien n'est plus arbitraire qu'un essai de hiérarchisation des activités intellectuelles. Quant à l'âpreté de la lutte des jeunes, trop pressés d'arriver, rien ne sert de la déplorer; car c'est un fait brutal, qui s'impose parce qu'il tient au bouleversement des conditions de vie, et si l'on veut corriger ce vice social, il faut prendre le mal à sa racine et agir directement sur les conditions du milieu social, qui ne laissent plus aux jeunes le loisir de patienter comme autrefois.

Impossible de suivre ici M. le Professeur Bonnacase dans tous les développements très suggestifs, qu'il donne à ses idées personnelles sur l'application des règles du droit privé. Le problème central du livre est, on le devine, le problème de l'interprétation : interprétation de la loi et interprétation des contrats, que l'auteur distingue très judicieusement. Mais en ce qui concerne l'interprétation de la loi, le système proposé appelle quelques réserves.

Voici le point de départ de notre auteur : l'interprétation doit se dégager, d'une part de la formule littérale du texte et d'autre part du but social poursuivi lors de l'élaboration de la loi. Cette règle restrictive exclut toute recherche du sens d'une loi dont le but social originaire serait périmé. C'est, selon M. Bonnacase, l'erreur de la méthode historique et de la formule célèbre de M. le Premier Président Ballot-Beaupré, de donner à la jurisprudence la mission de découvrir le but social nouveau d'une loi dont le but social originaire serait manifestement périmé : la seule extension possible de la loi serait donc l'extension à des besoins nouveaux en harmonie avec le but social originaire de la loi. Ceci implique la possibilité pour le juge de se dégager de la formule littérale de la loi, combinée avec le but social originaire de celle-ci. Mais à quelles directives devra-t-il obéir pour constater que le but social originaire d'une loi est définitivement périmé? Sur ce point, il semble y avoir une lacune dans le relevé des propositions formulées pour guider le juge; car, sans indiquer les modes de constatation de la désuétude d'une loi ou de l'existence d'une coutume, notre auteur admet (et ici nous approuvons sans réserve) la force obligatoire de la coutume et l'abrogation de la loi par la désuétude. Quand, après avoir constaté la désuétude d'une loi, le juge sera appelé à statuer, sans pouvoir se référer à une loi ou à une coutume, il aura, dit notre auteur, à s'inspirer des directives de la notion de droit dans son application aux faits. On sait qu'en pareille occurrence, M. Geny, dont les doctrines ont exercé sur M. Bonnacase une influence que celui-ci n'essaie pas de dissimuler, renvoie les tribunaux aux résultats de la libre recherche scientifique. Or, renvoyer le juge aux directives de la notion du droit dans son application aux faits, ou le renvoyer aux résultats de la libre recherche scientifique, c'est lui donner assurément une très grande latitude d'appréciation.

Voilà la constatation capitale à relever dans les travaux de Geny, Bonnacase et bien d'autres : tous ces penseurs ont le souci d'aligner

une série de propositions destinées à rendre pour ainsi dire mécanique ou automatique l'application du droit. Ils n'y réussissent pas ; car leurs directives sont exprimées dans des formules nécessairement vagues. Et rien ne montre mieux que cette dernière constatation, l'impossibilité de mécaniser (au sens littéral) l'œuvre de la jurisprudence ou, si l'on préfère, de supprimer l'arbitraire du juge. Il ne se peut et il ne faut que le juge devienne un pur automate : il ne l'a jamais été et il faut souhaiter qu'il le soit de moins en moins. Sous le régime de la pure exégèse, n'est-ce pas l'arbitraire du juge qui déterminera, par exemple, dans quelles circonstances un débiteur aura eu les soins d'un bon père de famille, conformément à l'article 1137 du Code civil ? Et lorsqu'un juge obligé de statuer malgré le silence, l'obscurité ou l'insuffisance de la loi (art. 4 du Code civil), s'aidera de propositions formulées par Geny, Bonnecase et d'autres, n'est-ce pas en somme à son arbitraire que les justiciables seront livrés ?

Ce qu'il faut pour que le juge use sagement de cette latitude d'appréciation qu'il n'est ni possible ni souhaitable de lui enlever, c'est qu'il soit armé pour s'instruire scrupuleusement des besoins du milieu social et pour comprendre le mouvement des idées et des faits, que doit épouser fidèlement le mouvement des règles de droit. Ainsi les exigences de la pratique nous ramènent invinciblement au problème des meilleures méthodes d'initiation juridique : l'Ecole a le devoir primordial de dispenser un enseignement à base sociologique, et de préparer ainsi, par l'observation scientifique du mouvement des idées et des faits, l'esprit des juristes aux tâches délicates, que le Palais leur assigne et dont le résultat sera l'adaptation constante des règles de droit aux besoins changeants du milieu social.

G. C.

RENÉ DEMOGUE, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, *L'Unification internationale du Droit privé*. Leçons faites à la Faculté de Droit de l'Université de Buenos-Ayres. (In-8° de 204 pp., Paris, Rousseau, 1927.)

Le problème de l'unification internationale du droit privé est plus que jamais à l'ordre du jour depuis la grande guerre. Nous avons assisté, à la fin du siècle dernier et au début du présent siècle, à un puissant mouvement d'unification interne de la législation civile dans les pays d'Europe à constitution fédérative. Tout le monde sait les efforts faits par l'Allemagne, depuis 1871, pour étayer son unité politique d'une législation civile uniforme. On connaît aussi l'exemple de la Suisse, qui s'est donné, en 1907-1911, une législation civile fédérale, à laquelle avait déjà présumé, en 1881, un premier code fédéral des obligations. Ce précédent suisse est particulièrement instructif, parce que chaque canton constituant un Etat distinct, en transférant à l'autorité fédérale la compétence législative de droit privé, on procède à une unification qui a un caractère plutôt inter-

national qu'interne. Aussi les étapes franchies par le travail d'unification suisse témoignent clairement des premiers obstacles que rencontre l'œuvre de l'unification internationale. Toutes les matières du droit privé ne se prêtent pas également à une unification internationale. Il y a des départements du droit privé qui poussent de profondes racines dans les mœurs et coutumes nationales : il en est ainsi notamment de toute la réglementation juridique de la famille et de la succession à cause de mort. Aussi ne sont-ce point ces matières, qui firent l'objet de la première législation fédérale suisse de droit privé. C'est par la matière des obligations, largement comprise au point d'englober le droit commercial, que l'expérience suisse débuta très heureusement en 1881.

En vérité, c'est sur cette matière des obligations que se concentrent les efforts du mouvement actuel pour l'unification internationale du droit privé. Il faut s'en réjouir et encourager cette tendance, car c'est pour le droit des obligations, que l'unification internationale est le plus souhaitable et le plus facilement réalisable. Ceci est, en somme, la conclusion pratique du lumineux enseignement de M. le Professeur Demogue, qui insiste particulièrement sur la réalisation de l'unification dans maintes branches du droit commercial et sur le projet franco-italien d'unification du droit des obligations. Son excellent exposé critique de toutes les difficultés du problème de l'unification internationale, tant de la jurisprudence que de la législation de droit privé, justifie nos espérances, non point chimériques et excessives, mais solides et modérées, en un rapprochement graduel par voie de conciliation, des régimes juridiques nationaux. G. C.

Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi, a cura del Prof. Salvatore Galgano, Ordinario nella R. Università di Napoli. (Volume I, gr. in-8° de XVII-795 pp., Roma, Anonima Romana Editoriale, 1927.)

Chacun sait combien impérieusement le droit comparé s'impose aujourd'hui, à l'attention des jurisconsultes. Peut-être croirait-on que le pur praticien, qui se confinerait délibérément dans l'expédition des affaires courantes, pourrait se contenter d'une connaissance exacte de la technique juridique nationale. Lui-même cependant, de nos jours, n'échappe pas à la puissante emprise du droit comparé ; car la multiplicité et la rapidité des moyens de communication tendent à effacer les frontières tant en droit qu'en fait. Aussi est-il permis de dire aujourd'hui qu'aucune technique juridique nationale n'échappe à l'empreinte des techniques juridiques voisines, tout au moins dans les branches du droit appelées à régir les activités qui ressentent à peine l'entrave des frontières politiques. Il en est ainsi notamment du droit des obligations, entendu très largement de manière à embrasser tout le droit commercial. Sur ce terrain, l'interpénétration des techniques juridiques voisines est un fait d'observation

indiscutable, qui a provoqué des efforts souvent féconds, en vue du rapprochement sinon de l'unification des régimes de l'obligation juridique.

En même temps que la nécessité de l'étude du droit comparé s'impose aux juristes, la difficulté de cette étude s'accroît à plaisir. Car les brusques transformations, que la guerre a fait subir au milieu social, ont provoqué dans toutes les communautés politiques, anciennes et nouvelles, une prodigieuse efflorescence législative, malaisément pénétrable. A ceci s'ajoute : que le bouleversement des conditions a fait sentir plus clairement que jamais, que la loi n'est pas tout le droit ; que la technique de l'application a le devoir d'assouplir les textes pour les adapter aux conditions mouvantes du milieu, et que par conséquent la connaissance du droit comparé se dégage mieux encore des pratiques consacrées par les tribunaux que des textes nus de la loi.

La publication internationale en langue italienne, que nous avons sous les yeux, est destinée à faciliter la connaissance du droit comparé, en donnant aux recherches et aux méditations un point d'appui tout à fait sûr. La documentation fournie par le premier volume de cet « Annuario » embrasse la législation, la jurisprudence et la doctrine, dans la plupart des pays d'Europe (Italie, Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Esthonie, France, Hongrie, Lithuanie, Pologne, Suisse). Le point de départ est pris généralement à la guerre. Pour chaque pays, il est fourni par des juristes nationaux très avertis, un aperçu de la législation d'après-guerre et des tendances de la jurisprudence depuis la même époque. Sur cette base solide, l'Institut d'études législatives de Rome poursuivra son œuvre d'initiation, en relevant soigneusement, chaque année et pour chaque pays, les mouvements du droit enregistrés soit par la législation soit par la jurisprudence des tribunaux.

Tout le monde se réjouira de l'initiative heureuse et parfaitement réalisée de l'Institut d'études législatives de Rome. La belle publication périodique, qui s'ouvre aujourd'hui, sera certes accueillie partout très favorablement ; car, avec son caractère essentiellement objectif et même documentaire, elle a sa place marquée (sans jamais faire double-emploi avec aucune d'elles) aux côtés des publications de la Société de Législation comparée de Paris, de l'Internationale Vereinigung für vergleichende Rechtswissenschaft, de la Gesellschaft für vergleichende Rechts- und Staatswissenschaft, de la Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon, et du Bureau international du Travail de Genève (notamment : *le Recueil international de Jurisprudence du Travail*).

Grâce à des publications telles que l'*Annuario di Diritto comparato*, qui sont dues à la salutaire collaboration de juristes de tous pays, le rayon du droit comparé peut se développer maintenant, dans toute bibliothèque juridique sur le fondement solide d'une documentation sûre et tenue à jour.

G. C.

Sciences politiques et sociales.

FERNAND VAN LANGENHOVE, Professeur à l'Université de Bruxelles, *L'action du Gouvernement belge en matière économique pendant la guerre.* (Publications de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.)

Parmi les ouvrages consacrés à la Belgique sur « L'Histoire économique et sociale de la guerre mondiale », celui de M. Fernand Van Langenhove occupe une place particulière.

La plupart des observations rapportées dans cette collection concerne la Belgique occupée; c'est dans la Belgique occupée que se sont, en effet, produits les phénomènes sociaux et économiques les plus caractéristiques de l'état de guerre.

Cependant le tableau du pays pendant la guerre ne serait pas complet, s'il ne représentait aussi la vie et l'activité de son gouvernement d'exil, incomplet, privé de son administration et de ses ressources, sans contact avec ses administrés.

L'auteur avait occupé différentes fonctions auprès du « gouvernement du Havre »; il a pu parler de science personnelle. Après l'armistice, ses fonctions administratives lui ont permis encore de suivre de près la réalisation des projets élaborés par ce Gouvernement, en vue de la libération du territoire.

L'ouvrage est, à juste titre, divisé en deux parties.

La première est consacrée à l'action gouvernementale en territoire étranger. La seconde traite de l'action gouvernementale pour préparer la restauration économique du pays.

Le « Gouvernement du Havre » se trouvait dans une situation politique et juridique extraordinaire. L'existence de l'Etat ne pouvait se manifester, avec ses prérogatives de souveraineté et d'indépendance, que dans une partie infime du territoire; celle-ci était occupée entièrement par l'armée belge et les armées étrangères. Elle devait se révéler aussi aux nombreux Belges « réfugiés » en Angleterre et en France. Pour que le gouvernement pût exercer son action, il fallait que sa souveraineté ne disparût pas derrière celle de l'Etat français qui l'accueillait.

La fiction de l'extraterritorialité, habilement conçue en faveur des membres du Gouvernement belge, sans porter atteinte aux prérogatives de l'Etat français, sur le territoire, permit à l'administration belge de remplir sa mission.

L'auteur examine successivement les différents problèmes que le gouvernement avait à résoudre.

Comment, par exemple, utiliser la puissance productive de la nombreuse population belge réfugiée à l'étranger? Elle était composée d'ouvriers agricoles et d'ouvriers d'industrie, excellents travailleurs, mais dont la répartition devait être habilement faite suivant les besoins des pays où ils séjournaient. Ce fut la tâche que s'assigna le ministre de l'Industrie et du Travail.

Le trafic des chemins de fer, les transports maritimes, l'organisation du commerce, le ravitaillement des territoires occupés exigeaient aussi des mesures que le gouvernement devait prendre de commun accord avec les pays alliés; les principales difficultés à vaincre résidaient dans l'obligation de tenir compte de nécessités militaires toujours nouvelles et toujours plus exigeantes.

Pour résoudre ces problèmes, l'Etat ne disposait plus de ressources propres. Il ne pouvait s'en procurer qu'auprès de ses alliés, qui mettaient, à l'ouverture des crédits, des conditions exigeant parfois de difficiles négociations; ce fut le cas, notamment, pour les ressources nécessaires au ravitaillement de la Belgique occupée.

Si l'administration civile, pendant la guerre, était parfois difficile, l'avenir était cependant beaucoup plus angoissant pour le gouvernement. La libération du territoire laisserait celui-ci appauvri, pillé systématiquement, occupé par une population affaiblie par les privations, les déportations, le désœuvrement. Que serait la vie, en Belgique dans ces conditions?

Le gouvernement fit des efforts considérables pour se former une opinion exacte sur la situation : enquête difficile à entreprendre à l'étranger, sans communication régulière avec le pays occupé militairement. Les avis autorisés auraient dû émaner de personnalités résidant, pour la plupart, dans le pays occupé; toute tentative de communiquer avec eux les mettait en péril.

L'auteur nous rapporte cependant que le gouvernement parvint à coordonner les efforts de tous les organismes créés en vue de l'étude de problèmes économiques et sociaux particuliers. Il en résulta une documentation considérable qui permit d'envisager les moyens de parer aux difficultés de l'avenir.

Un phénomène très curieux se produisit à cette occasion. On vit les hommes d'affaires, les plus résolument partisans de l'action individuelle et adversaires de toute intervention de l'Etat, se tourner vers celui-ci et s'accorder à lui donner un pouvoir d'intervention, beaucoup plus étendu que celui auquel pourraient aspirer pratiquement un « étatiste » convaincu.

L'ensemble des projets d'avenir qui fut élaboré à ce moment, et qui ne fut, au reste, jamais achevé, grâce à la défaite de l'Allemagne, est un monument des plus intéressants, pour qui veut connaître la psychologie des hommes publics, quand ils se trouvent en présence d'événements qui dépassent leurs pouvoirs. De vastes projets d'économie internationale se sont présentés à leur esprit et on aurait pu croire, à voir leurs travaux, qu'une réforme complète de l'organisation économique était en voie de réalisation.

La réalité, comme le constate M. Van Langenhove, fut tout autre. L'idéalisme se heurta au particularisme renforcé des Etats. D'autre part, les partisans momentanés de l'« étatisme » redevinrent rapidement les protagonistes de l'individualisme économique. Les grandes difficultés, prévues à ce moment, ne se présentèrent pas

toutes, mais en revanche il en surgit d'autres auxquelles on n'avait pas songé.

A beaucoup de points de vue, l'histoire de ces études économiques entreprises par le gouvernement belge, pendant la guerre est des plus instructive. Il est heureux qu'elle ait été rapportée par un témoin aussi autorisé que M. Van Langenhove, car, en peu d'années, il serait devenu impossible de se rendre compte de l'état d'esprit et de l'ampleur des vues qui en étaient le principal caractère.

M. V.

ERNEST MAHAIM, Professeur à l'Université de Liège, ancien Ministre, *Le secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande.* (Publications de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.)

La Belgique a occupé, pendant la guerre, une situation tout à fait opposée à celle des autres puissances. Alors que la guerre était, pour l'industrie des belligérants, une cause d'activité, parfois l'occasion d'une rénovation de techniques anciennes, elle ne fut, pour l'industrie belge, qu'une longue léthargie.

La désorganisation complète qui s'en suivit, dans les pouvoirs publics comme dans les entreprises privées, devait affecter particulièrement une population de travailleurs, la plus dense de l'Europe.

La population ouvrière, privée de travail industriel, ne jouissait d'aucune ressource; la terre ne pouvait lui en procurer; c'était la perspective, à brève échéance, d'une des misères les plus atroces que l'esprit peut imaginer.

L'ouvrage de M. Mahaim montre la genèse des organismes que les initiatives publiques et privées créèrent spontanément et perfectionnèrent, peu à peu, pour se défendre contre un avenir redoutable.

Les communes formèrent, tout naturellement, le centre des premières distributions de vivres.

Mais ces organismes locaux ne pouvaient répondre qu'à des besoins momentanés. Sans croire que la guerre pourrait durer de longues années, on sentait qu'il était nécessaire de coordonner les efforts des gens de bonne volonté et leur procurer des ressources beaucoup plus considérables que celles dont les particuliers les plus généreux pouvaient disposer.

Le Comité National est né pour répondre à cette nécessité; grâce à l'accord des Etats belligérants, il sera fourni de vivres, mais dans une mesure limitée. L'existence de la population belge dépendra donc de l'équité et de la régularité d'un organisme de distribution, improvisé, sans précédent, sans analogie dans l'histoire du pays.

Parmi les Belges dont le Comité National avait mission de prendre soin, les chômeurs formaient une catégorie particulière. Les chômeurs, en effet, étaient organisés depuis longtemps dans la lutte contre le chômage, mais les « Fonds de Chômage » destinés à soutenir

les ouvriers sans travail pendant des périodes relativement courtes et en nombre restreint, avaient été rapidement débordés.

Cependant, l'existence d'organismes accoutumés aux distributions du chômage paraissait devoir faciliter une tâche si ardue. Le Comité National en tint compte ; il fallait, toutefois faire une réserve, car des fonds de chômage, reposant essentiellement sur l'organisation syndicale, n'étaient pas en mesure de faire régner l'égalité entre tous les chômeurs involontaires.

L'auteur rappelle le sens des discussions assez vives qui prirent place, à ce moment, sur l'utilité des secours aux chômeurs. Il est intéressant de noter que cette œuvre indispensable rencontra des adversaires, mais que les partisans des idées généreuses triomphèrent en s'inspirant des principes humanitaires les plus élevés.

L'avenir révéla que cette conception était juste : avec cet instinct de prévoyance qui est le propre des véritables hommes d'Etat, les dirigeants du Comité National avaient compris qu'il fallait absolument essayer d'avoir, d'une manière générale « la classe ouvrière en main », en prévision du moment où la misère atteindrait son maximum et où l'ennemi sentirait dans toute sa force sont défaut de main-d'œuvre.

Mais la réalisation d'une aussi vaste entreprise devait se heurter à des difficultés imprévues que l'auteur a pu observer personnellement, et qu'il faut avoir connues pour en faire comprendre toute l'importance. Les rivalités politiques traditionnelles en Belgique en formaient, notamment, une assez curieuse. Cependant on peut dire qu'en cette matière la catastrophe nationale opéra un véritable miracle politique dans les esprits. La résistance que les organismes de secours opposaient aux autorités allemandes qui voulaient absolument se procurer les listes des chômeurs, surtout au moment des déportations, fut pour beaucoup d'organiseurs l'occasion de manifester un réel héroïsme.

Un aspect de la question du chômage que l'auteur met en lumière, est celui qui est relatif aux tentatives des autorités publiques de suppléer au chômage par des travaux d'utilité générale. Ce procédé de lutte contre le chômage est trop naturel pour qu'il ne vint pas à l'esprit des administrateurs du Comité National ; mais sa réalisation se heurta à des difficultés techniques, le plus souvent insurmontables.

Les administrations communales en ont triomphé cependant dans de nombreux cas et on peut dire, avec une quasi-certitude, que le travail se serait développé d'une manière satisfaisante grâce à l'ingéniosité des administrateurs, si, le 2 mai 1916, le gouverneur général von Bissing n'avait pris un arrêté mettant pratiquement un terme à l'œuvre naissante.

On pouvait sentir dans cette manifestation de l'autorité militaire son désir d'entraver toute activité en Belgique, afin de favoriser les maisons allemandes qui avaient établi dans le pays des bureaux de recrutement, pour se procurer la main-d'œuvre qui leur faisait

défaut, et de préparer la justification des déportations en masse, qui restent, peut-être, le crime le plus grave que l'Allemagne ait commis.

M. Mahaim a réuni, dans son ouvrage, une précieuse documentation statistique, qu'il a dégagée de l'énorme quantité de renseignements qui forment les archives de la guerre; réduite à ces proportions utilisables, elle permettra aux historiens d'éviter des recherches longues et fastidieuses, et que l'éloignement des événements rendra, peu à peu, impossibles.

M. V.

Comte CHARLES DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, Secrétaire général de la Commission Belge d'enquêtes sur les violations aux règles du Droit des gens, *L'Industrie belge pendant l'occupation allemande 1914-1918*. (Publications de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.)

L'industrie belge occupait, en Europe, une place de premier plan. L'outillage considérable qu'elle employait, cet instrument si précieux, ce gagne-pain, peut-on dire, des trois quarts de la population belge, l'Allemagne l'a détruit pendant la guerre mondiale de 1914-1918, lors d'une occupation du territoire qui se prolongea pendant plus de quatre longues années.

L'auteur a examiné, avec une méthode qui ne laisse dans l'ombre aucune destruction et permet d'apprécier impartialement l'importance de l'œuvre d'anéantissement accomplie par l'Allemagne, tous les cas particuliers de destruction industrielle.

« Ce fut, dit-il, un travail de l'arrière, de très longue haleine, et sagement conduit. L'outillage économique du pays fut démonté comme le serait une mécanique compliquée par un mécanicien désireux d'en conserver certains rouages pour un autre usage : chacune de ses parties fut examinée, puis utilisée, conservée ou détruite suivant les convenances de l'Allemagne. C'était enfin un des aspects de son système de guerre. »

L'auteur reproduit seulement, mais sans s'attarder à ces opinions, ce qu'on était en droit de penser des mobiles que l'Allemagne poursuivait par une destruction systématique. Découvrir les intentions cachées des autorités allemandes est une œuvre d'avenir pour les historiens. L'ouvrage de M. le comte de Kerchove est, au contraire, une analyse technique et fouillée des faits, qui place, entre les mains des lecteurs, un instrument de travail de premier ordre.

Deux périodes sont à envisager.

La période d'exploitation rationnelle, qui s'étend depuis le commencement de la guerre, jusqu'au printemps de 1917 et la période d'exploitation à outrance qui ne prend fin qu'avec la guerre.

La première période se caractérise plutôt par la réquisition. L'autorité allemande se saisissait des objets directement utilisables; ceux-ci, transportés en Allemagne ou dans les ateliers dirigés par les Allemands en Belgique, servaient à ravitailler l'industrie de guerre allemande ou à augmenter au fur et à mesure des besoins, la puis-

sance de son outillage. Leur enlèvement n'entraînait pas forcément la destruction des instruments de travail de l'industrie.

Mais pendant la deuxième période, il en va tout autrement : Des usines entières sont vouées à la démolition complète et systématique : destruction de fond en comble, toutes leurs parties métalliques et leurs machines réduites en mitraille sur place.

« Ce dernier stade de l'exploitation du pays occupé, c'est le triomphe complet de la *Raubwirtschaft*, de l'administration de rapine. »

On ne voit plus se produire une sorte d'intérêt hypocrite des autorités allemandes en faveur de la Belgique et de son avenir industriel. Les études entreprises à cet effet par des organismes allemands, de même que l'examen des possibilités, pour l'Allemagne, d'utiliser les ressources industrielles de Belgique ont pris fin.

C'est la méthode militaire, la *guerre* dans toute la force de son terme, qui prend la place de tout ce que l'Allemagne pouvait avoir conservé d'esprit d'ordre et d'organisation civils.

Cependant, cette destruction même, si brutale qu'elle fût, ne pouvait se produire sans une méthode qui nécessitait une main-d'œuvre nombreuse et bien conduite.

Le chapitre où l'auteur montre comment fonctionnait ce « service » est, certainement, un des plus caractéristiques relativement à l'aspect que peut prendre la guerre moderne.

Le dommage, en tout cas, fut immense, et c'est, certes, un miracle d'énergie nationale que celui réalisé par le peuple belge afin de reprendre cette place dans le monde qui lui avait été ravie si injustement.

M. V.

MAURICE ROBERT, Professeur à l'Université de Bruxelles, Directeur du Service géographique et géologique du Comité spécial du Katanga, *Le Katanga physique*. (Bruxelles, Lamertin, 1927, 282 pages, 26 cartes, 33 photogr. et 6 pl. hors-texte.)

Depuis quelques mois, il existe peu de régions dont le nom ait excité plus vivement la passion du public que le Katanga. La spéculation qui a entouré les « Katanga », la vision de fortunes fabuleuses créées en quelques jours par des hausses qui ressemblaient à un miracle, ont donné à certains esprits un goût de l'aventure, aussi prononcé que celui qui entraînait jadis les chercheurs d'or et de diamant vers le centre inconnu de l'Afrique.

Mais cette fois le public n'était plus agité que par la fièvre d'une aventure boursière, où des fortunes se forment pour quelques privilégiés, sans effort physique et sans qu'ils aient à affronter les dangers que rencontraient les premiers pionniers de l'Afrique centrale.

Ce phénomène est caractéristique du degré d'évolution où est parvenue la mise en œuvre des richesses du Katanga.

M. Maurice Robert en expose d'abord l'histoire passionnante. Elle apparaît comme le couronnement des efforts réalisés depuis l'antiquité pour pénétrer vers le centre de l'Afrique. C'est seulement à la fin du XIX^e siècle, que les Européens parvinrent enfin à s'établir dans le pays de façon que les initiatives productrices fussent envisagées dans toute leur ampleur.

L'accès du pays, en effet, était trop difficile pour que les aventuriers isolés pussent se livrer à une exploitation fructueuse. Seules des sociétés puissantes, soutenues par des banques, étaient en mesure de s'engager dans une opération d'aussi vaste envergure.

Grâce à cette circonstance, une œuvre de colonisation systématique était entreprise au Katanga : œuvre plus lente que le « rush » qui avait envahi d'autres régions minières, mais combien plus fructueuse et plus intéressante pour l'avenir. Le public peut se passionner, dans les métropoles financières, pour des spéculations qui appartiennent au domaine mystérieux de la Bourse ; au Katanga, l'œuvre de colonisation suit la courbe régulière de son évolution.

On ne peut comprendre celle-ci sans s'attacher à connaître les caractères physiques du Katanga.

Ils dominent l'œuvre de colonisation, qui pourrait être gravement compromise au regard de la Belgique, si les données physiques du problème n'étaient parfaitement connues et respectées.

Le Katanga forme, il ne faut jamais le perdre de vue, le cœur de l'Afrique centrale.

Il se trouve, à l'égard de l'Angola, de la Rhodésie, du Niassa Land, du Tanganika, du Kenia, de l'Ouganda, comme la région de Johannesburg se trouve à l'égard de l'Afrique du Sud.

La convoitise des puissances à l'égard d'une semblable région est donc justifiée par des raisons capitales, qui intéressent toute la colonisation africaine.

En effet, si l'Etat qui prend la responsabilité d'administrer une région aussi importante pour tous les pays voisins, ne se montre pas à la hauteur de sa tâche, la répercussion s'en fait gravement sentir dans un rayon extrêmement étendu. En matière de colonisation, où les *droits* internationaux créent des *obligations* correspondantes, toute défaillance dans l'exécution de ces obligations peut être fatale.

L'histoire de la colonisation en donne assez d'exemples.

On ne peut donc décerner trop d'éloges au Comité Spécial du Katanga qui a consenti d'importants sacrifices, pour la création d'un service géographique et géologique, dont les travaux permettent d'élaborer des projets d'avenir, avec le maximum de sécurité qu'il est possible de trouver dans la science.

Il n'est pas douteux que la gestion d'un territoire, conçue dans un esprit scientifique, qui soutient avantagement la comparaison avec les travaux effectués dans les régions voisines, est un gage de sécurité pour l'avenir de la colonisation belge. Aucun reproche ne peut servir de justification aux convoitises étrangères.

L'auteur rapporte, dans son ouvrage, l'état des travaux du service géographique et géologique.

Cet ouvrage, d'un caractère tout à fait technique, est cependant conçu de telle façon qu'un lecteur attentif, sans initiation géographique particulière, y trouvera le plus attachant intérêt. Tout Belge devrait connaître, beaucoup mieux que ce n'est le cas maintenant, les ressources de la colonie. M. Maurice Robert contribue largement à faciliter cette connaissance.

Avant de terminer ce compte rendu, trop bref, nous voulons cependant attirer l'attention des lecteurs sur un point tout à fait particulier du problème colonial.

L'exploitation du Katanga n'a pas atteint, actuellement, son état définitif. Les richesses minières, en exploitation jusqu'à présent, sont les plus facilement accessibles et leur épuisement n'est pas à prévoir avant plusieurs années. Mais d'autres richesses devront être atteintes un jour, qui demanderont, peut-être, de plus grands sacrifices d'exploitation et qui auront, aussi, pour résultat vraisemblable, de déplacer les centres urbains du Katanga.

Les communications avec le Katanga s'organiseront suivant un système tout autre : « C'est l'évidence même, dit l'auteur, que le Katanga ne prendra pas son complet développement et qu'il ne jouira pas d'une vie développée au maximum, en s'appuyant uniquement sur ce débouché du Sud. On sait que le Katanga appartient à l'Hinterland du Bihé, avec le Sud du Kasai et le Nord-Ouest de la Rhodésie, et on peut affirmer que, dans un avenir plus ou moins éloigné, les liaisons du Katanga avec les centres civilisés et son débouché général s'établiront vers l'Ouest et vers le Bas-Congo et surtout vers Lobito-Bay. A ce moment, les conditions géographiques se trouveront entièrement renversées ».

Comme on le voit, l'étude de la géographie coloniale peut ouvrir, à ceux qui veulent en comprendre toute la profondeur et toute la portée, des vues captivantes sur l'avenir.

M. V.

M. P. NISOT, Docteur en droit, *La Question eugénique dans les divers pays*. Vol. I. Aperçu historique. Grande-Bretagne. Etats-Unis. France. (Bruxelles, Van Campenhout. Publication de l'Association Internationale pour la Protection de l'Enfance, 513 pages.)

Le premier volume de cet intéressant ouvrage vient de paraître, publié par l'Association internationale pour la Protection de l'Enfance. Disons tout d'abord que c'est un livre extrêmement documenté, indispensable à tous ceux que préoccupent les questions d'eugénique. Il a fallu une somme considérable de travail pour arriver à réunir la quantité de documents que l'on y trouve, et un esprit clair et bien en possession du sujet, pour établir un classement aussi bien ordonné. Il convient de féliciter sans réserve M^{me} P. Nisot d'avoir mené à bien une tâche aussi ardue.

Ce premier volume est un exposé objectif de l'eugénique en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en France. L'auteur n'y a émis aucune opinion personnelle; il a simplement visé à fournir une documentation complète du sujet; il l'a fait avec une clarté parfaite. L'étude de l'Eugénique, dans chaque pays en particulier, est précédée d'une étude historique des préoccupations eugéniques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, montrant que si le mot d'eugénique est d'origine toute récente, la chose elle-même avait retenu depuis longtemps l'attention des législateurs religieux et civils, avec une acuité parfois étonnante. L'exposé de ce qui a été fait pendant la période moderne est aussi extrêmement intéressant.

L'intérêt des peuples et des législateurs pour les questions d'eugénique a de multiples causes : l'accroissement progressif du nombre des tarés de toute espèce, les ravages considérables causés par la guerre parmi les hommes jeunes; la diminution de la natalité dans les classes supérieures; l'augmentation continue des couches inférieures de la population, susceptible d'engendrer un renouvellement de la société par le bas.

Pour chacun des pays envisagés, il y a des causes qui leur sont spéciales : en Angleterre, par exemple, il y a la surpopulation, élément néfaste pour la race en ce que, diminuant les moyens de subsistance, accroissant la crise du logement, elle se traduit par une chute dans le bien-être général de la population. Il y a encore, comme conséquence, le grand nombre de chômeurs; en Amérique, il y a le grave problème de l'immigration, qui tend à faire disparaître la vieille souche américaine et le faible taux des mariages dans les classes supérieures; en France, il y a surtout les ravages causés par la guerre, et la diminution de natalité dans les classes supérieures.

Tous ces sujets sont excellemment traités dans le très intéressant livre de M^{me} Nisot. Celui-ci expose en outre les principaux moyens appliqués ou simplement envisagés dans les différents pays en vue de l'amélioration de la race, la discussion des mesures préconisées : suppression pure et simple des indésirables, stérilisation des tarés par la vasectomie et la salpingectomie, la castration, la ségrégation, la lutte contre le métissage, la réglementation de l'immigration, celle du mariage, l'étude de la valeur eugénique de l'éducation sexuelle, de la rééducation des anormaux, de l'hygiène sociale, du contrôle des naissances. Ce livre contient encore l'examen de toutes les institutions eugéniques en Angleterre, aux Etats-Unis et en France et l'énumération des publications traitant de ce sujet vital pour l'avenir de la race.

C'est là un ensemble très complet, appelé à rendre les plus grands services à ceux qui s'occupent d'eugénique et d'hygiène sociale et qui fait grand honneur à l'auteur qui l'a conçu et mené à bonne fin.

D^r A. BAYET.

Sciences.

B. NIEWENGLOWSKI, *Cours de Géométrie analytique*. (Tome IV. Application des quaternions à la géométrie analytique, in-8°, 212 pp. Paris, Gauthier-Villard, 1927.)

Les trois premiers volumes du cours de géométrie analytique de M. Niewengłowski comprenaient les matières dont la connaissance est exigée des candidats à l'École Polytechnique ou à l'École Normale (en France, bien entendu). Il y était même faite une place importante aux coordonnées trilineaires et tangentielles que M. Niewengłowski considérait comme précieuses. (Faut-il rappeler que les auteurs du nouveau programme d'admission à l'École Polytechnique de Bruxelles ont partagé cette opinion?) Deux notes traitaient des applications des imaginaires et du calcul des quaternions à la géométrie analytique. Ce sont ces notes, développées, qui ont formé le quatrième volume. L'auteur remarque dans l'avant-propos que la méthode des quaternions est d'un usage courant en Angleterre et rend des services surtout en mécanique et en physique. Il pense que pour se familiariser avec ce calcul il est très utile de traiter par ses procédés des questions déjà étudiées par les méthodes de la géométrie analytique. C'est donc sous cet angle qu'il faut considérer le volume; il ne s'agit pas de donner la solution la plus belle d'un problème, mais de le résoudre par la méthode des quaternions: il faut se faire la main. L'élégance cependant n'est pas oubliée et tout le livre est fort attrayant. L'auteur écrit aussi que la comparaison des deux méthodes (analytique et quaternions) offre un intérêt et un bénéfice appréciables. En lisant l'ouvrage de M. Niewengłowski nous avons constamment songé à une troisième méthode, celle de la géométrie vectorielle. Ce serait un excellent exercice pour les étudiants de seconde candidature que de traduire le livre dans leur langue habituelle, celle de Massau.

P. L.

AXEL EGNELL, Docteur ès Sciences, *L'Ochématique (Le calcul vectoriel)*. (In-8°, 572 pp. Paris, Gauthier-Villars, 1926.)

En lisant le titre de l'ouvrage, nous voyons que l'auteur considère le calcul vectoriel comme suffisamment important pour lui donner une dénomination plus brève, nous voyons aussi qu'il n'hésite pas à créer cette dénomination. Et nous retrouvons ces deux caractères dans le texte: l'ouvrage donne un exposé complet des méthodes de la géométrie vectorielle puis de nombreuses et intéressantes applications; l'auteur introduit souvent de nouvelles notions, dénominations et notations. On serait peut-être tenté de trouver en lisant la première partie (calcul vectoriel à trois dimensions) qu'il les introduit trop volontiers, cependant la lecture de la troisième partie (calcul vectoriel à n dimensions et calcul différentiel absolu) montre que les notions et notations nouvelles se généralisent facilement et on ne regrette pas de se les être assimilées.

La deuxième partie (applications géométriques) nous a particulièrement intéressé. L'auteur considère les courbes gauches, les surfaces réglées, les surfaces quelconques, les congruences de droites. Signalons deux études fort originales: celle des relations entre les courbures et les divergences de vecteurs associés à une surface, relations d'ailleurs généralisées dans la troisième partie, puis la question des trajectoires orthogonales des droites d'une congruence. L'analogie de cette étude avec celle des courbes tracées sur une surface est frappante. La troisième partie traite des géométries euclidienne et riemannienne à n dimensions et des rapports entre le calcul vectoriel et le calcul différentiel absolu. P. L.

MAURICE D'OCCAGNE, Membre de l'Institut, *Le calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques*. (Paris, Gauthier-Villars et C^{ie}, 3^{me} édition, 1922, 205 p. in-8°, 15 francs.)

On connaît le rôle important que joue de nos jours le calcul numérique.

Quels sont les moyens propres à simplifier le calcul?

L'auteur examine dans ce livre tous les procédés de simplification connus, en les classant comme suit :

1° Calcul mécanique; 2° Calcul graphique; 3° Calcul graphomécanique; 4° Calcul nomographique; 5° Calcul nomomécanique.

Le calcul mécanique est effectué par les machines à calculer dont plusieurs types sont examinés dans le chapitre I.

Le calcul graphique rend de précieux services quand il peut être appliqué, particulièrement à la résolution de certaines questions de la mécanique appliquée.

Le calcul graphomécanique est d'une application encore plus restreinte. Nous signalerons les intégraphes et les intégromètres dont l'auteur étudie plusieurs types.

Le chapitre le plus important est sans doute le chapitre IV qui traite du calcul nomographique. Un nomogramme ou abaque est une table graphique, faite une fois pour toutes, et comportant plusieurs échelles ou réseaux gradués.

Le plus simple des abaques est celui qui comporte trois échelles graduées où l'inconnue se trouve par simple alignement des données. Disons de suite que c'est à l'auteur du livre que nous examinons que revient l'honneur d'avoir introduit ce mode de calcul.

Aussi est-ce avec un véritable plaisir qu'on lira au chapitre IV l'exposé des résultats acquis par le procédé de l'auteur pendant plus de quarante ans, depuis qu'en 1884 il a, pour la première fois, fait connaître son procédé des points alignés.

Enfin, le calcul nomomécanique est effectué simultanément par les échelles graphiques et par les procédés mécaniques. On peut y ranger la règle à calculs sous toutes ses formes et certaines machines algébriques.

M. KRAITCHIK.

A. LAMEERE, *Recueil de l'Institut zoologique Torley-Rousseau* (Suite des Annales de Biologie Lacustre). (Tome I, fasc. I, 1927, Bruxelles, H. Cauwenberg, dépositaire, Université, Solbosch.)

Sommaire: AUG. LAMEERE: L'Institut zoologique Torley-Rousseau (2 portraits). — MARC DE SÉLYS-LONGCHAMPS: Observations limnobiologiques faites dans les Alpes Maritimes. — P. et E. BRIEN-GAVAGE: Contribution à l'Étude de la Blastogénèse des Tuniciers. Bourgeonnement de *Clavelina Lepadiformis*-Müller (avec 17 figures et deux planches doubles). — J.-A. LESTAGE: Etudes sur la biologie des Plécoptères. Le type larvaire peltoperlien (avec 20 figures). — R. JEENER: Recherches sur le système neuro-musculaire latéral des Annélides (avec 5 figures et une planche). *Supplément*: AUG. LAMEERE: Précis de Zoologie. Introduction: La Cellule, l'Espèce (avec 52 figures).

On voit, par ce sommaire, que le premier numéro de cette nouvelle publication est à la fois copieux et varié. Saluons avec joie la naissance de ce Recueil qui, il n'y a pas à en douter, fera le plus grand honneur à notre Université. Il est réconfortant de voir que, moins d'un an après la dotation dont l'Institut zoologique a été l'objet, un pareil gage de son utilité nous soit offert, et l'on peut espérer que d'autres Mécènes auront à cœur de doter nos laboratoires, et de s'honorer ainsi eux-mêmes en même temps que la science.

Le Recueil publie en supplément l'introduction du *Précis de Zoologie* du Professeur A. LAMERRE, où l'on voit que l'auteur a réalisé quelque chose de réellement nouveau, ni manuel ni traité, qui comblera une lacune. La matière souvent aride, ayant été exposée de façon attrayante et même pittoresque, la lecture en est facile et beaucoup de faits seront enregistrés sans effort. Nul doute que le *Précis* contribue à soulager grandement l'effort de mémoire qui est demandé à nos étudiants.

M. S. L.

A. BRACHET, *La Vie créatrice des Formes*. (Paris, Librairie Félix Alcan, 1927.)

Dans cette œuvre de synthèse, M. le Professeur Brachet expose l'état actuel de nos connaissances au sujet de la morphogénèse embryonnaire. Réduisant au minimum les observations purement descriptives, l'auteur s'attache, au contraire, à montrer la valeur explicative des données de l'embryologie causale.

Le développement embryonnaire d'un organisme étant la fonction du germe, les causes actuelles de ce développement relevant de l'embryologie causale, celle-ci n'est donc qu'un chapitre de la physiologie, mais un des chapitres les plus importants puisque c'est au cours de l'organogénèse que la vie se révèle « créatrice des formes ».

Le germe, c'est l'œuf fécondé, l'œuf débloqué, épuré, rendu perméable au milieu par l'activation du spermatozoïde qui lui permet de vivre et de manifester ses potentialités embryonnaires.

Les potentialités organogénétiques de l'œuf sont dans son cytoplasme, fortement accru pendant la période importante du grand

accroissement, au cours de laquelle l'oogonie devenant oocyte acquiert les facteurs profonds qui conditionneront tout le développement embryonnaire. C'est-à-dire que l'embryologie causale doit s'étendre aux processus de l'ovogénèse dont la connaissance plus précise contribuera à la compréhension plus parfaite des « voies que suit l'organisation pour naître et se compliquer ».

Au sortir de cette phase d'élaboration cytoplasmique, l'œuf présente une polarité bien fixe, une symétrie bilatérale que la fécondation accentue généralement et rend indélébile. Souvent même, le cytoplasme de l'œuf présente des zones à potentialités organogénétiques différentes, disposées symétriquement par rapport au plan de symétrie bilatérale. Ce sont les *localisation germinales du cytoplasme*. La division de l'œuf n'est en réalité qu'une mise en cellules de ces substances à potentialité bien définie. La segmentation apparaît donc comme une « division du travail qui reste à s'accomplir », à se parachèver. C'est là l'œuvre de l'organogénèse, de la morphogénèse. Les deux chapitres consacrés à ce problème constituent la partie la plus caractéristique du livre.

Il existe une véritable hiérarchie entre les ébauches blastogénétiques de l'œuf. Certaines ébauches, qui se différencient les premières, ont un développement spontané dont la cause immédiate est dans l'ébauche elle-même. D'autres, au contraire, ont un développement provoqué et ne peuvent manifester leurs potentialités organogénétiques que sous l'excitation des premières qui sont donc des centres organisateurs. Dans l'œuf de grenouille, par exemple, la partie moyenne, la plus large, du croissant gris, destinée à donner naissance aux organes céphaliques à l'exception des régions optiques et olfactives, a un développement spontané et est le centre d'organisation primaire qui commande et conditionne le développement de tout le reste de l'organisme. Cette action organisatrice qui se propage en avant, en arrière, de proche en proche, éveillant les potentialités latentes de régions organogénétiques voisines est probablement une action chimique due à une substance inconnue, émanée du centre organisateur en quantité limitée, et se dégradant au cours du développement. Le terme de la dégradation est aussi le terme de la croissance de l'organisme. « La morphogénèse d'un organisme » quelconque... est le résultat du déplacement spontané des potentialités de quelques centres organisateurs réagissant entre eux et » sur ce qui les entoure, créant par eux-mêmes les organes dont ils » renferment le substratum et déléguant d'autres centres secondaires, jusqu'alors inertes, à compléter leur œuvre en accomplissant » eux aussi tout ce dont ils sont capables. » Le déploiement des potentialités est plus ou moins rapide suivant les groupes d'animaux. Chez les tritons, la fixation des ébauches organogénétiques se fait plus tardivement que chez la grenouille. Mais ainsi que le montre l'auteur, cette différence est uniquement d'ordre chronologique.

Au début du développement, les ébauches manifestent une *potentialité effective, réelle*, qui ne correspond qu'à une partie de ce qu'elles pourraient réaliser, leur *potentialité primitive totale*.

La potentialité réelle persiste seule et au cours du développement au fur et à mesure que s'établissent, se précisent et se renforcent les connexions entre les ébauches embryonnaires, la potentialité de chacune d'elles se rétrécit progressivement.

Il existe cependant des organes, des régions du corps qui échappent à cette limitation, à cette canalisation des potentialités, et qui conservent au contraire leur potentialité totale. Ce sont les éléments génitaux et les zones susceptibles de bourgeonner.

Ainsi le développement embryonnaire répond à des causes internes. Le milieu extérieur intervient seulement pour permettre la réalisation des potentialités. Le milieu ne crée pas les facultés, il conditionne seulement leur épanouissement. Cette conclusion définit en même temps les rapports qui existent entre l'éducation (milieu favorable) et le patrimoine héréditaire (facteurs internes de développement).

Ces facteurs internes du patrimoine héréditaire se confondent donc, pour l'auteur, avec les localisations germinales cytoplasmiques de l'œuf. Cependant le noyau de l'œuf intervient d'une façon incessante, continue, dans l'élaboration des localisations organogénétiques. C'est-à-dire qu'aux ébauches organogénétiques en formation, le noyau imprime des caractères particuliers qui retentiront sur le développement en lui donnant son allure propre. Or, le noyau est constitué d'éléments paternels et d'éléments maternels. Ainsi, à l'hérédité générale, extériorisation des causes et des facteurs cytoplasmiques du développement, s'ajoute une hérédité particulière, individuelle, spécifique, qui dépend de l'apport nucléaire, paternel et maternel.

P. B.

RAOUL COMBES, Maître de Conférences à la Sorbonne, *La Vie de la Cellule végétale*. (Paris, Armand Colin, 1927, 1 vol. in-16 de 216 p. Collection Armand Colin, n° 96.)

La publication de ce petit livre de vulgarisation a fait grand plaisir à tous ceux qui s'intéressent à l'étude des plantes.

Sous un volume restreint, l'auteur a réussi à donner une idée précise d'un champ de recherches extrêmement vaste. La première partie est particulièrement intéressante, elle est consacrée à l'étude du protoplasme ; on y trouve exposée, à la lumière des recherches les plus récentes, l'idée que l'on se fait de la structure physico-chimique de la matière vivante, des transformations qui s'y produisent, du mécanisme probable de la protéogénèse.

La deuxième partie traite de la structure du noyau, de sa constitution chimique, de son rôle physiologique.

Enfin, la troisième et dernière partie rend compte des efforts qui ont été faits dans ces dernières années pour élucider la structure et le fonctionnement des plastes et des mitochondries.

En un mot, un livre excellent qui ne manquera pas d'avoir un succès mérité.

A. C.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres.

R. LENOIR, *Les Historiens de l'Esprit humain* (Fontenelle, Marivaux, Lord Bolinbroke, Vauvenargues, La Mettrie). (Un vol. in-12, de 173 pages. Bibliothèque de Philosophie contemporaine, Paris, Alcan, 1926.)

On connaît la prédilection de l'auteur de ce petit livre pour les penseurs du XVIII^e siècle, et les regrets qu'il lui est arrivé de formuler au sujet des infléchissements de la philosophie ultérieure. On trouve ici cinq études consacrées à des écrivains de la première moitié du siècle, à la mémoire desquels historiens et critiques ne se montrent pas uniquement favorables.

On accordera à M. Lenoir, après l'avoir lu, que le moindre de ces penseurs mérite mieux que l'attention du pur érudit. La Mettrie, médecin philosophe, élève des Jésuites, puis de Boerhaave, a droit à une place, moins dans l'histoire des systèmes que dans celle de la psychologie comme science, grâce aux phénomènes importants sur lesquels il a attiré ou retenu l'attention de ses grands successeurs. Celui-là aussi devra considérer son œuvre, qui voudra savoir par quelles transitions on est passé de l'espèce d'impassibilité du XVII^e siècle à la sensibilité systématique du XVIII^e. Enfin, il est curieux de voir par cet exemple, sur quelle base de philosophie ancienne et spécialement aristotélicienne, le matérialisme médical d'un précurseur de Cabanis est fondé. La réaction de ce siècle contre l'âge de la grande métaphysique, s'explique par un retour aux idées scolastiques, même chez les penseurs qui en paraissent le plus éloignés.

L'attrayante étude sur Marivaux nous confirmera dans cette vérité que tantôt les philosophes devancent les idées d'un temps, tantôt ils sont devancés par des esprits qui se piquent peu de philosophie systématique. Chez Marivaux, la réaction contre le rationalisme simplificateur de l'âge antérieur ne consiste ni en un simple retour à Montaigne, ni dans une adaptation littéraire des idées de ses contemporains. Ce qu'il a de commun avec ceux-ci c'est son « naturalisme ». Il raille « la raison gigantesque, capable de tout ». Mais ce qu'il lui oppose, ce n'est pas une nature aux ordonnances également simples : « Je ne sais point créer ; je sais seulement surprendre en moi les pensées que le hasard me fait naître et je serais fâché d'y

mettre du mien. Je n'examine pas si celle-ci est plus fine, si celle-là l'est moins, car mon dessein n'est de penser ni bien ni mal, mais seulement de recueillir fidèlement ce qui me vient d'après le tour d'imagination que me donnent les choses que je vois et que j'entends ; et c'est de ce tour d'imagination, ou, pour mieux dire, de ce qu'il produit que je voudrais que les hommes se rendissent compte quand les objets les frappent (p. 41).

« Dans la tragédie, dit M. Lenoir, l'*Inès de Castro*, de La Motte, suggère à Marivaux les réflexions suivantes : « Dans les tragédies ordinaires, paraît-il une situation intéressante? Elle frappe son coup et voilà qui est fini jusqu'à ce qu'il en revienne une autre. Ici chaque situation principale est toujours tenue présente à vos yeux ; elle ne finit point ; elle vous frappe partout sous des images passagères qui la rappellent sans la répéter, vous la revoyez dans mille autres petites situations momentanées qui naissent du dialogue des personnages ; mais si naturellement que vous ne les soupçonnez point d'être la cause de l'effet qu'elles produisent. De cette façon, dans tout ce qui se passe actuellement d'intéressant, réside comme à votre insu tout ce qui s'est passé. De là vient que vous êtes remués d'un intérêt si vif et si soutenu et d'autant plus infaillible que, hors les endroits extrêmement marqués, vous ne distinguez plus les instants où il vous gagne ni les ressorts qui le font naître » (p. 37).

N'aperçoit-on pas, dans ces heureuses citations, le pressentiment d'une philosophie que ne traduira encore ni la psychologie d'un Condorcet ou d'un La Mettrie, ni l'esthétique des Anglais ou des Ecosais, et à quoi correspondent plutôt certaines formes très modernes de subjectivisme et de symbolisme?

E. D.

J. SEGOND. *L'Esthétique du Sentiment*. (Bibliothèque de la Revue des Cours et Conférences.) (Paris, Boivin, 1927, 154 pages.)

L'auteur, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, s'est proposé d'étudier le rôle du sentiment dans la genèse de l'œuvre d'art. Il signale dans l'élaboration de celle-ci, à côté de la « technique » qui organise et forme le style, la force créatrice, l'imagination, le sentiment esthétique qui inventent.

A ce sujet, M. Segond montre toute l'importance du fameux débat sur la « poésie pure ». S'il s'agit du thème original qui attribue un sens à la musique du vers et à la disposition des images, il propose comme solution à ce problème, l'étude du « principe de correspondance ». La notion exacte lui en est suggérée par l'œuvre d'art elle-même.

Il y a, entre la poésie pure et la prière, « équivalence de disposition ». L'auteur étend ce principe à toutes les manifestations de la vie de l'esprit, et à celles des instincts. Sur ce dernier point il est amené, suivant les idées de la psychologie freudienne, à trouver l'origine de l'œuvre d'art dans la « cénesthésie » du créateur.

M. Segond illustre ses affirmations d'exemples pris dans toutes les manifestations de l'art. Il montre notamment, en les comparant les différences qu'il y a, entre l'œuvre de H. Bordeaux, tout empreinte de *sentimentalisme* esthétique, et celles de Proust ou Mauriac, inspirées par le *sentiment* esthétique.

L'esthétique doit envisager l'art subjectivement. A ce propos, l'auteur critique l'esthétique intellectualiste de J. Benda (chap. I, p. 10). Pour M. Segond, la « musicalité intérieure » doit s'étendre à toute l'œuvre esthétique; c'est elle qui, avec le rythme, lui donne son caractère.

Dans un autre chapitre de ce livre captivant (chap. VI), l'auteur s'attache à définir le *goût*, qui consiste selon lui, en une convenance parfaite entre les « gens de goût et ce qu'ils aiment ».

Il oppose le « snob » qui « cultive ce qui est distingué » au « connaisseur ». Le « snob » admire-t-il? « Evidemment, dit l'auteur, » si l'on envisage la formule de ses jugements, il semble qu'il » admire et même, comme il faut que ses opinions se marquent de » façon vive, profonde, il emploie des formules très admiratives, » c'est au paroxysme de l'admiration qu'il semble s'efforcer. Mais » au fond, il n'admire pas. Admirer, pour lui, ce serait le témoignage d'une infériorité » (p. 103).

Le « connaisseur » lui, au contraire, est capable de *justifier* les valeurs esthétiques nouvelles. Car il peut *mesurer* les œuvres, les desseins, noter les écarts, définir des « modèles », un « idéal », enseigner un public (p. 106).

Mais le « connaisseur » véritable manquerait de goût à son tour, s'il n'avait l'esprit libre et si, à de certains moments, il ne « rentrait en lui-même ». C'est alors que l'artiste arrivera à ce point parfait d'épuration et de « sublimation » qu'il cherchera, non pas dans le « réel », mais dans le « symbolisme de la rêverie », qui n'a « d'autres matériaux que ceux de la réalité » (p. 132).

A côté de ce « monde des rêves », celui de la « fantaisie », nous apporte « quelque chose de comparable à ces créations de la mystique, à ces visions profondes d'une vie purement spirituelle que » les hommes arrivent à construire en s'éloignant de la manière » commune de sentir et de raisonner » (p. 137).

M. Segond aborde ici le problème « freudien » du *narcissisme*, dont l'origine est purement physiologique. L'artiste ne trouve de prix aux émotions des autres que dans la mesure où elles se rapportent à lui. Cette forme d'art, on a voulu, à tort, la retrouver dans l'œuvre de Porto-Riche. A tort, dit M. Segond, car elle est une manifestation du *lyrisme intérieur* tout aussi bien que chez Lamartine, ou dans l'œuvre de Barrès, par exemple.

Dans l'expression de ce *lyrisme*, de ce *narcissisme*, il ne faut guère trouver autre chose que la recherche d'un apaisement intérieur.

Tels sont, imparfaitement esquissés, les thèmes variés de ce beau livre, qui a pour conclusion cette définition de l'esthétique : « Une

» refonte lyrique de ce que nous sommes immédiatement, une fusion
» de toutes nos puissances, ... une re-crédation mystique de notre être
» intériorisé » (p. 154).
M. L.

La Belgique et la Guerre. (Extrait de la *Revue Belge des Livres, documents et archives de la guerre 1914-1918*, novembre 1927.)
(Bruxelles, Van Campenhout, 156 pages.)

Ceux qui étudient l'histoire de la grande guerre et de l'occupation allemande en Belgique trouveront dans le fascicule de novembre 1927 de la *Revue Belge* (ou dans le tirage à part qui en a été fait) le texte intégral de tous les rapports déposés en 1927 sur le bureau de la Chambre des Représentants par M. Vandervelde, alors ministre des Affaires étrangères. Dans le premier (n° 264), il s'agit des allégations du professeur Bredt, expert de la Commission d'enquête du Reichstag, relatives à l'attitude de la Belgique vis-à-vis de l'Allemagne avant la guerre. Le second (n° 321) réfute les affirmations de la même Commission d'enquête au sujet d'une prétendue guerre de francs-tireurs en Belgique. Dans le troisième (n° 336) est exposée la question des déportations belges de 1916-1917. L'ensemble des trois rapports constitue une œuvre d'une haute valeur historique, fondé sur d'irréfutables témoignages. Elle est d'autant plus convaincante qu'elle est rédigée avec un remarquable souci d'objectivité. On n'y peut rien répondre.

Profitons de l'occasion qui nous est fournie pour signaler l'intérêt croissant de la *Revue Belge des livres, documents et archives de la guerre 1914-1918*. Ses rédacteurs ont tenu compte des conseils qui leur avaient été donnés lors de la publication des premiers fascicules (le numéro 1 a paru au mois de mai 1924). Elle constitue actuellement un répertoire bibliographique des plus utiles pour les chercheurs. Il convient aussi de noter qu'elle consacre certains de ses fascicules à des sujets spéciaux. On vient de le voir par le numéro de novembre 1927. Pareillement, en janvier-février 1925, elle a fait paraître un fascicule très intéressant sur les médailles, monnaies et insignes du temps de la grande guerre.
L. L.

Comte F. GOBLET D'ALVIELLA, *Histoire des Bois et Forêts de Belgique (des origines à la fin du régime autrichien)*. (Trois volumes de XII-489 pages et 19 gravures, XII-349 pages et 17 gravures, 140 pages. Bruxelles, Lamertin, 1927.)

« Nous pensons que la meilleure manière de faire connaître la forêt, de la faire aimer... c'est tout d'abord d'en raconter l'histoire ». Ainsi s'exprime l'auteur dans la préface (I, XI). Cette histoire, le comte Goblet, vice-président du Conseil supérieur des Forêts, l'a écrite avec une compétence toute particulière, en puisant aux sources d'archives une abondante documentation; et la sympathie que lui inspire son sujet confère à son œuvre beaucoup de vie et d'animation.

En narrant, dans leur succession chronologique, tous les faits qui se rapportent au passé de nos bois, l'auteur a voulu montrer l'importance que la forêt occupe dans l'histoire de notre pays, l'influence qu'elle a exercée sur sa défense militaire, sur son folklore, sa législation, son droit administratif et aussi sur les phénomènes économiques.

Après avoir brièvement traité la période des origines (temps primitifs, conquête et domination de Rome) le comte Goblet d'Alviella passe à l'étude des forêts pendant le moyen âge. Il expose ensuite la question des droits d'usage et la législation forestière du XIV^e au XVIII^e siècle. Il décrit, enfin, dans le dernier chapitre du tome premier, le domaine forestier belge à la fin du XVIII^e siècle.

Le tome II est entièrement consacré aux forêts du XVIII^e siècle, aux essences qui les composent, à leurs administrations, tant centrale que locale, à l'aménagement des bois domaniaux dans les diverses provinces des Pays-Bas Autrichiens.

Le troisième volume contient le texte de vingt-cinq pièces justificatives provenant des Archives Générales du Royaume, un tableau des mesures anciennes et une bibliographie détaillée (documents d'archives, ouvrages anciens et modernes, recueils juridiques, glossaires, etc.). Dans le tome IV (à paraître), l'auteur compte approfondir l'étude des forêts domaniales et joindre l'histoire forestière du XIX^e siècle à celle de l'ancien régime.

Un ouvrage d'une telle ampleur ne saurait faire l'objet d'une analyse complète dans le cadre étroit d'un compte rendu. Mieux vaut signaler quelques questions qui, à juste titre, ont retenu l'attention de l'auteur. C'est ainsi qu'il s'attache à résoudre, en une vingtaine de pages fort intéressantes (I, 39-61), le problème de la *forêt charbonnière*. Naguère, la plupart des historiens l'étendaient de l'Est à l'Ouest à travers la Belgique, entre l'Escaut et la Meuse, et ils lui faisaient jouer le rôle d'une barrière contre l'invasion des Francs saliens; ses frondaisons auraient déterminé le tracé de la frontière entre les deux zones linguistiques (1). Seul, Charles Duvivier (2) avait donné pour limites à la *Charbonnière*, l'Escaut, de Valenciennes au Rupel, le Rupel et la Dyle.

On sait que de récents travaux ont sensiblement modifié la configuration de ce massif forestier et le caractère de son rôle historique, à l'époque des invasions franques (3).

(1) Voir, par exemple, G. KURTH: *La frontière linguistique*.

(2) Dans ses *Recherches sur le Hainaut ancien*.

(3) Voir VANDERLINDEN, dans la *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, août 1923; DES MAREZ: *Le problème de la Colonisation française*, 1926. Le comte Goblet n'a pas pu citer ce livre important paru peu avant le sien. M. Des Marez a montré les véritables raisons du glissement vers l'ouest, opéré par les Francs saliens. Au lieu de pénétrer dans la forêt charbonnière, ils ont suivi les vallées de l'Escaut et de la Lys qui leur offraient des prairies naturelles. C'est leur état de civilisation qui les poussa dans cette direction; ils obéirent à la loi du moindre effort.

En s'aidant des données de la toponymie, le comte Goblet étudie soigneusement à son tour cette question controversée. Il ne croit pas que la grande forêt ait pu constituer un obstacle sérieux lorsque les Francs ont touché à sa lisière nord. Ceux qui la comparent à une digue oublient qu'elle était, de longue date, traversée par des routes. De plus, elle n'était pas continue sur toute sa longueur d'Est en Ouest. Orientée dans la direction du Nord-Ouest au Sud-Est, elle couvrait la plus grande partie de la région comprise entre la Gette et l'Escaut en amont de Gand. L'auteur la prolonge même à l'Ouest du fleuve, vers la Lys.

Notons encore l'intérêt des pages qui exposent l'œuvre de défrichement des Cisterciens (I, 159-184); de celles qui sont consacrées aux *hôtes* (I, 185-210); du paragraphe qui décrit la carte de Ferraris et analyse les mémoires qui y sont joints (I, 391-401); et du chapitre, enfin, nourri de précieux renseignements sur la forêt de Soignes et les bois domaniaux du Brabant (II, 119-196).

Au début de l'introduction, l'auteur dédie son œuvre « non pas uniquement aux forestiers, mais aux hommes de science ». Il ajoute, il est vrai, que « ceux-ci, à quelques exceptions près, ont jusqu'à présent dédaigné totalement l'histoire, l'évolution, l'existence même des peuplements forestiers... ils regardent la forêt sans la voir... ils ne lui attribuent aucune importance dans la vie moderne ». Le jugement est sévère, trop sévère, à notre avis. Les discussions entamées et poursuivies autour du problème de la *charbonnière* ne prouvent-elles pas, pour ne citer que cet exemple, que les historiens comprennent l'importance de la forêt, de même qu'ils en apprécient les merveilleuses beautés?

Pour les confirmer dans ces sentiments rien assurément ne peut être plus efficace que la lecture d'œuvres comme celle où le comte Goblet d'Alviella a su harmonieusement combiner les connaissances et les méthodes de l'historien, du juriste et du sylviculteur.

LÉON LECLÈRE.

D. FAUCHER, *Plaines et Bassins du Rhône Moyen entre Bas-Dauphiné et Provence*. (Valence, Imprimerie Charpin et Reyne, 1927, 670 + XI p. Photographies et deux cartes hors texte.)

La série d'études géographiques sur des régions de France, généralement des thèses de doctorat, vient de s'enrichir de ce volume considérable. L'auteur s'excuse d'avoir consacré un si gros livre à une région si exiguë, limitée au couloir du Rhône entre la zone de confluence de l'Isère et celle de l'Ardèche, plus les plaines contiguës de Valence, de Montélimar et de Pierrelatte, bordées par les Préalpes; c'est à peine l'étendue d'une de nos provinces belges! Nous croyons cependant sage une telle restriction. C'est elle seule qui permet de rendre, avec son exacte valeur géographique, chacun des

facteurs qui peuvent être ainsi tous bien saisis dans les nuances limitées d'une région réduite.

Ce qui fait l'originalité de cette région, c'est qu'elle est, pour les facteurs naturels, région de transition entre le Lyonnais et la Provence; pour les biens et les hommes, région de passage, un secteur de la grande voie européenne, qu'a été de tous temps la vallée rhodanienne. Des Alpes et du Massif central d'autres éléments encore viennent s'y mêler. Ces caractères se révèlent tout de suite dans le climat. Celui-ci n'a point la douceur du climat méditerranéen, mais ses pointes thermiques en juin et en juillet, l'en rapprochent. L'hiver et l'été sont relativement secs; en automne, les vents humides du sud-est viennent crever en pluies orographiques violentes d'orages, contre le Plateau central et font monter en crues subites et dangereuses les cours d'eau ardéchois. Mais c'est l'âpre bise du nord, le « mistral », prenant toute sa violence précisément à l'entrée de la plaine de Valence, qui fortifiera le plus le caractère méditerranéen du climat, en accentuant, par l'évaporation intense, la sécheresse, qui en est la caractéristique essentielle et qui est de plus en plus marquée du nord au sud. C'est le mistral qui écarte des plaines les arbres fruitiers délicats, les pêcheurs, les abricotiers, qui doivent chercher refuge sur les flancs protégés des vallées ardéchoises latérales, alors qu'en amont du défilé de Tain, la vallée du Rhône est un des plus beaux vergers de France. C'est aussi sur la rive droite que se fait la première apparition de l'olivier, en plantation dense, à Beauchastel, à 30 kilomètres plus au nord que dans les plaines de l'est. Sur la même rive, la végétation spontanée, le chêne-vert notamment, rappelle plus fréquemment l'aspect provençal. La « porte de la Provence » est plutôt une zone qu'une limite linéaire, comme presque toujours d'ailleurs les limites géographiques; elle a été fixée avec trop de précision au Robinet de Donzère.

Même par la nature des terrains et leur tectonique, ces plaines et bassins forment une région de soudure. Leurs formations crétaciques et molassiques, relèvent des formations de même âge des Alpes du sud et de la Provence, comme de celles du Bas-Dauphiné. Les plis pyrénéens oligocènes, est-ouest, dominant au sud dans les brachyanticlinaux crétacés, perçant la surface des sédiments tendres des plaines; au nord du bassin de Crest, d'ébauche pyrénéenne encore, les plis sont bientôt nord-sud, d'âge miocène, de direction alpine. Après le retrait de la mer Plaisancienne, le Rhône a été appelé sur le rebord du Massif central, hâché de failles post-plaisanciennes.

Ce qui frappe dans ces régions rhodaniennes enfoncées entre les montagnes, c'est la prédominance des surfaces horizontales; six terrasses s'étagent entre 10 et 100 mètres au-dessus des cours d'eau, édifiées par le fleuve et ses affluents, en relation d'une part avec les phénomènes glaciaires alpestres, d'autre part avec les phénomènes d'aval, les variations du niveau marin. Plus haut se retrouvent des

vestiges d'autres terrasses encore. Chacune des trois plaines cependant, offre des caractères particuliers en relation avec l'origine et la puissance de ses rivières. Dans la plaine de Valence, œuvre du Rhône et de l'Isère, les alluvions représentent comme un immense delta de pierres à étages superposés. Dans le bassin de Crest et la plaine de Montélimar, les terrasses de cailloux roulés restent près des cours d'eau ; au sud, près du Comtat, dans la plaine de Pierrelatte, les plaines basses à « palud » l'emportent, avec des collines en roches dures. Le Rhône passe de l'une à l'autre de ces plaines, par le couloir du Cruas, en roche dure, et le défilé de Donzère, dans un dôme urgonien, pour les quitter au défilé de Mondragon.

Presque toutes les rivières ardéchoises viennent au fleuve au fond de gorges étroites. L'Isère y arrive, puissant par ses eaux moyennes, par ses crues, par ses apports. Les affluents préalpins, Drôme, Roubion, Jabron sont des torrents d'allure méditerranéenne, laissant aux basses eaux d'immenses grèves, qu'ils envahissent à chaque crue. Le profil en long du Rhône présente ici la pente moyenne la plus forte de tous les cours d'eau de France, à cette distance de la mer, et des irrégularités dues aux seuils rocheux et aux apports des affluents, qui vont jusqu'à la formation de vrais rapides ; il y a dans ce secteur comme un véritable rajeunissement. Malgré la violence du courant, des courbes à large rayon lui sont imposées par les apports énormes des affluents ; d'autres, par la tendance aux méandres, se propagent vers l'amont à partir des seuils rocheux dans lesquels le fleuve se trouve saisi. Assagi à Lyon, par la Saône océanique, le Rhône alpin va recevoir du Plateau central les premiers affluents aux crues d'automne méditerranéennes, et l'Isère, au régime alpin, lui aussi atténué par ses affluents préalpins et par ceux du plateau de Chambarrand. Le fleuve doit la régularité de son régime à Valence, le faible écart, 1 m. 55, entre ses moyennes mensuelles extrêmes, non pas à une simplification, mais à la haute complexité d'un régime compensé. En aval de Valence, l'influence des crues d'automne méditerranéennes, formidables et subites de ses affluents préalpins, au débit moyen cependant faible ou médiocre, mais surtout de ses affluents vivarais et cévenols, sera décisive pour son régime. On a vu l'Ardèche, monter de 8 à 9 mètres en moins d'une journée et déborder 7,000 mètres cubes à la seconde, presque autant que le fleuve lui-même lors de ses fortes crues, à Valence.

Tout un livre deuxième « Formes anciennes de l'activité humaine », et une partie d'un livre troisième « Formes actuelles de la vie humaine », soit presque la moitié de l'ouvrage, sont consacrés à l'évolution du peuplement et de la vie économique. C'est moins de la géographie que de l'histoire économique. Le paysage actuel, il est vrai, reste rempli de survivances qui ainsi trouvent explication. Les sols variés, gagnés jadis sur les bois et, dès le haut moyen âge, dans la plaine de Pierrelatte sur les marécages drainés et occupés par l'homme, les « paluds », d'une humidité précieuse dans ces régions

trop sèches, sont très souvent pauvres; les terres riches sont rares. Les terres des terrasses, formées de cailloux roulés, souffrent de la sécheresse; trop perméables, l'irrigation n'a pu les corriger. On se résigne en adaptant les cultures, céréales, du blé surtout, et prairies artificielles, au climat. La culture de la luzerne sur les terres sèches, tentée pour la première fois par une initiative intelligente, à la fin du XVIII^e siècle, a eu les conséquences les plus considérables. La jachère, jadis de la moitié des terres, a été supprimée; les rotations savantes sont introduites. Le bétail a augmenté considérablement, surtout en bovins et en chevaux. Les moutons ne sont plus élevés pour la laine, mais à l'étable, pour la boucherie. De jeunes chevaux achetés dans le nord et l'ouest sont revendus dans le Midi, après une période de travail et d'acclimation dans cette région intermédiaire. Alors que la vie agricole ancienne ne connaissait pas le mouvement, l'élevage a de nos jours, un caractère commercial. Les engrais chimiques avec le fumier de ferme, devenu beaucoup plus abondant, enrichissent les sols pauvres. La betterave à sucre même parvient à se placer dans l'assolement des terres riches et la culture du tabac pénètre au nord et au sud. Le paysan a eu ainsi raison des facteurs naturels, sécheresse et pauvreté du sol, qui, jadis, avec les rendements faibles, ne lui laissaient qu'une existence misérable et l'obligeaient à trouver le peu d'argent liquide dont il avait besoin, dans le filage et le tissage de la laine et dans la sériciculture. On voit encore répandus dans les campagnes, des mûriers de plus en plus rares. Avec les arbres fruitiers, noyers, amandiers, châtaigniers, oliviers, eux aussi en voie de disparition, la campagne conserve encore un aspect presque bocager agréable. La sériciculture fut au XVII^e et au XVIII^e siècle tout d'abord entreprise de gentilshommes; les paysans suivirent, avec hésitation. Elle triompha dans la première moitié du XIX^e siècle. La campagne prend alors l'aspect d'une espèce de forêt basse. Aussi la maladie du ver à soie, la « pébrine », infligea-t-elle un véritable désastre, que viennent enfin réparer les découvertes de Pasteur. Mais l'élevage du ver à soie, malgré certaines tentatives, ne reprendra plus jamais son activité d'autrefois. La crise a reporté tout l'intérêt du paysan vers son champ, et il y a trouvé la richesse. Souvent, les terres basses et fraîches sont occupées par des vignobles, aux gros rendements, remplaçant en partie les vignobles de côte, qui n'ont plus été reconstitués après la crise du phylloxera, de 1870 à 1890. Sur l'éperon granitique qui termine le défilé au nord de Tain, le crû fameux de l'Hermitage, trouve, depuis 1700 déjà, une clientèle en France et à l'étranger. Les terres sont divisées en petits domaines; c'est là un fait extrêmement ancien. Les grandes propriétés sont rares. Il y a toujours énorme prédominance des propriétaires faisant valoir directement. Depuis la guerre, les agriculteurs rhodaniens, devenus progressifs, ont accueilli les nouveautés mécaniques les plus audacieuses, remédiant ainsi à la pénurie de main-d'œuvre.

Jadis alimentée par une main-d'œuvre campagnarde abondante, l'industrie, comme le commerce, comme l'agriculture, a subi des transformations profondes sous l'influence des nouvelles communications. Le Rhône, très pénible à remonter, a toujours été concurrencé avec succès par les routes et surtout les chemins de fer. En 1925, le port de Valence ne recevait, en moyenne, pas deux bateaux par semaine. Le fractionnement de la dépression rhodanienne n'a pas permis la formation d'une grande ville et a sauvé ainsi les petits centres, Crest, Montélimar, Romans, Valence, dont la vie régionale s'est trouvée excitée par le chemin de fer. Les industries textiles, laine, coton, soie, disparaissent ou se concentrent. Le tissage de soie dans le Royans est une dépendance du tissage lyonnais. L'industrie du cuir et de la chaussure se sont concentrées et fortement développées dans les deux villes jumelles, sur le passage sur l'Isère, Romans-Bourg-de-Péage; dans ces mêmes localités s'est développée la fabrication des chapeaux. Grâce aux chemins de fer, il y a eu concentration aussi dans les industries extractives; elle permet la mise en œuvre de puissants moyens d'action dans les exploitations les mieux situées. Les usines à chaux et à ciment, dont celle de Lafarge est une des plus importantes du monde, ont créé dans le Couloir de Cruas, dont elles éventrent les flancs de vastes carrières, un paysage industriel sur près de sept kilomètres. Les hauts fourneaux et les fours à coke du Pouzin occupent un millier de personnes. Des industries métallurgiques et chimiques sont nées dans Valence et dans d'autres localités, surtout dans la zone de confluence du Rhône et de la Drôme. C'est donc la diversité qui caractérise l'industrie comme l'agriculture. Elle trouve le charbon pas bien loin, dans le bassin d'Alais et dans celui de Saint-Etienne; les montagnes voisines commencent à fournir une force motrice hydro-électrique susceptible d'être considérablement développée et avec elle les possibilités industrielles de la région.

Pays de passage, la région rhodanienne attire vers ses plaines ensoleillées les habitants des montagnes voisines pauvres, mais elle ne parvient pas à garder les siens qui la quittent pour les grandes villes. Depuis la guerre, les phénomènes de dépopulation se sont accentués; plusieurs cantons de la bordure montagneuse perdent plus de 20 % de leur population. Par contre, les villes grandissent. Valence a passé de 7,200 habitants en 1801 à 31,000 aujourd'hui. La densité de la population reflète mieux qu'elle ne le fit jamais les rapports des phénomènes physiques et humains. Le long du Rhône il y a 50 habitants au kilomètre carré; autour des villes la population est généralement plus dense; les communes rurales sont faiblement peuplées; la densité monte sur les sols les plus frais. Sur la rive droite, celle de la grosse industrie, la densité monte à 100 dans une zone étroite, mais au delà, on retrouve presque aussitôt de faibles peuplements ruraux sur un sol rude.

Pour le choix des sites des localités, les influences historiques ont

été décisives : les localités sont dans la plaine à l'époque gallo-romaine, se serrent à l'abri des murs sur les hauteurs, sommets, éperons, ou flancs, ou se fortifient sur place, dès le VIII^e siècle probablement, redescendent vers les plaines et les vallées au XIX^e siècle, tout en se dispersant souvent en hameaux et en fermes isolées. Le groupement en hameaux semble avoir bien d'autres causes encore que la recherche collective de l'eau sur des terrains perméables ; ils existent aussi là où l'eau est facile à atteindre, à l'est de la plaine de Valence, dans la vallée du Rhône. A l'inverse, les fermes isolées pullulent au bord de la terrasse du Séminaire, à l'est de Valence, où il faut descendre les puits à 20 et 30 mètres. La maison, en cailloux sur les terrasses, en pierres sur les collines, tourne en règle générale le dos au redoutable vent du nord ou se met à l'abri d'un écran d'arbres variés. Sous son toit faiblement incliné, en tuiles creuses claires, elle n'a pas de vaste grenier ; le foin peut rester ici dehors, en perches, sans risquer de pourrir. Le type de ferme le plus répandu est la maison élémentaire du petit propriétaire avec des « ajouts » successifs, remises, hangar, petites écuries, étable, soit en longueur, soit formant angle avec l'habitation. La grosse ferme est très souvent du type en ordre serré, les bâtiments formant un quadrilatère fermé d'une enceinte, d'où émerge souvent une tour, le pigeonnier. Mais il existe aussi des types de maisons en hauteur, où l'homme vit à l'étage, au-dessus des animaux ; souvent elles ont à l'extérieur un perron, vers lequel monte un escalier.

L'influence des routes est prépondérante sur la formation des bourgs et des villes. Crest, Montélimar, Romans sont des sites de cluse, des sites de ponts. Valence est une ville de route plus qu'une ville de fleuve ; son port n'a jamais été très animé. Les grandes routes du XVIII^e siècle, les chemins de fer au XIX^e, ont déclassé les sites. Nettement les bourgs et les villes situées sur la rive gauche ont pris le pas sur ceux de la rive droite. Les bourgs ont souvent acquis des faubourgs, qui ont décongestionné les vieux centres. La création d'usines, de gares, ont opéré dans le même sens. Les deux centres les plus importants, Romans, doublé de Bourg-de-Péage, et Valence, ont subi les plus fortes transformations, développant leurs quartiers extérieurs, créant de larges boulevards, répandant les maisons dans les jardins et les champs voisins. Valence pousse surtout au nord et au sud, le long des routes et près du chemin de fer.

On le voit, cette forte et pénétrante étude a soumis chacun des facteurs géographiques, physiques et humains, à l'analyse de son passé, géologique ou historique, et les archives n'ont pas moins été activement consultées que la nature n'a été observée. Chacun de ces facteurs nous apparaît ainsi plutôt comme le terme d'une suite d'événements que comme élément intégrant d'un paysage actuel. Mais telle est la méthode de l'histoire ; celle de la géographie est précisément inverse ; elle part du fait actuel ou plutôt de la co-existence dans l'espace d'un certain nombre de faits physiques

et humains. Sans aucun doute celui qui a suivi le guide sûr et clair qu'est M. Faucher dans son ouvrage, se trouverait partout chez lui dans les plaines et bassins du Rhône moyen. Chacun des traits du pays il le comprendra, parce que l'auteur lui aura fourni cette explication par excellence, la genèse du fait. Mais cela ne suffit pas. Le but de la géographie régionale est de saisir, pensons-nous, dans une pensée, la coexistence vivante des faits physiques et humains dans un espace limité, de ramener cette multiplicité à une image-synthèse qui en soit l'expression géographique. Après l'étude très fructueuse pourtant du grand ouvrage de M. Faucher, nous n'avons pas la conviction profonde de pouvoir édifier en nous, bien claire et bien limitée, cette synthèse visuelle. A. H.

GEORGES ASCOLI, *La Grande-Bretagne devant l'opinion française, depuis la guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVI^e siècle.* (Paris, J. Gamber, 1927, 1 vol. in-8° de VIII-352 p.) (Travaux et Mémoires de l'Université de Lille, Droit-Lettres, nouvelle série, fascicule II.)

Nul plus et mieux que M. Georges Ascoli n'a creusé l'histoire des relations intellectuelles anglo-françaises durant le XVII^e siècle. On est en droit d'attendre de lui un livre qui sera sans doute l'ouvrage capital sur ce grand sujet de littérature comparée. Comme pour le préparer, déblayer le terrain et « faire le point », il nous offre aujourd'hui un imposant volume sur la Grande-Bretagne devant l'opinion française, depuis les contacts un peu rudes de la guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Qu'a-t-on, en ces temps lointains, pensé en France des Iles britanniques et de leurs habitants? Quels rapports d'idées a-t-on eus avec elles? Qu'a-t-on connu de la langue et de la vie anglaises, du mouvement intellectuel et littéraire d'au-delà de la Manche? Questions difficiles et complexes déjà quand il s'agit de la réalité contemporaine. Combien davantage — jusqu'à paraître presque insolubles — quand elles visent un passé vieux de plusieurs siècles! C'est le mérite, qu'on ne saurait trop louer, de l'auteur de ce savant ouvrage, d'apporter à tous ces points d'interrogation des réponses aussi pertinentes et précises qu'il se peut. Il y a fallu une longue enquête, poursuivie tout autant parmi les manuscrits que dans les imprimés, et dont les précieux résultats se trouvent exposés en une série de copieux chapitres, pleins de faits, de textes, de titres, de références et de notes. L'ensemble forme un beau livre d'érudition, qui ne laisse dans l'ombre nulle face du sujet.

Les comparatistes ne seront point seuls à en tirer profit. Autrefois comme aujourd'hui — et plus encore qu'aujourd'hui — l'esprit public, en matière internationale, était fonction des relations politiques; les événements réagissaient sans cesse sur les sympathies ou les antipathies des peuples: ils polarisaient les curiosités des simples lettrés comme les préoccupations des hommes d'État. Force a donc

été à M. Ascoli de suivre de près la courbe de ces relations franco-anglaises pour en étudier, à travers libelles, pamphlets et poèmes satiriques, les répercussions diverses dans l'opinion française. Sur les événements du XV^e siècle, l'alliance anglaise de 1526, la reprise de Calais, surtout sur Marie Stuart, son mariage, son veuvage, ses malheurs et sa mort tragique, ou encore sur la persécution des catholiques anglais, qui peuple de leurs prêtres et de leurs intellectuels les collèges du continent, il a écrit de longues pages pleines de faits nouveaux et de précieuses remarques, et dans lesquelles les historiens politiques les plus avertis trouveront eux-mêmes à glaner.

Les historiens de la langue n'utiliseront pas moins ses savantes recherches sur la connaissance et l'enseignement de l'anglais en domaine français. Quant aux historiens littéraires, c'est constamment qu'ils auront à consulter un exposé qui intéresse tour à tour Marot, Rabelais, Denisot, Du Bellay, Ronsard, Baif, Grévin, les Estienne, Garnier, Buchanan, Brantôme, Montaigne, d'Aubigné, du Vair et vingt autres.

Cette complexité et cette richesse de substance, qui rendent le livre presque impossible à résumer, exigeaient un index détaillé. L'auteur n'en offre pas moins de trois, par quoi devient aisée et rapide la recherche du fait, du nom ou du titre souhaité. Il donne par surcroît, en appendice, plus de cent pages de textes poétiques inédits illustrant son sujet. Et il a même la suprême coquetterie de les présenter en édition critique judicieusement annotée. G. Ch.

ADOLPHE-JACQUES DICKMAN, *Le Rôle du Surnaturel dans les Chansons de geste*. (Paris, Honoré Champion, 1926, 1 vol. in-8° de XII-208 p.)

Rien de ces médiocres dissertations allemandes — ou à l'allemande — qui, sur un thème donné, accumulent des extraits, à peine classés, qui y ont plus ou moins rapport, et prétendent avoir traité un sujet dont elles se sont bornées à rassembler les matériaux. D'un bout à l'autre de son travail, M. Dickman montre, au contraire, le plus louable souci de dominer sa manière et de l'élaborer à fond.

Il commence par donner un résumé rapide des cinquante-six chansons de geste qui lui ont fourni sa documentation. Ce n'était peut-être pas indispensable; cela ne laisse pas néanmoins d'être intéressant et utile, vu que ces abrégés sont conçus de manière à mettre en relief les éléments merveilleux et surnaturels de ces poèmes. Quel rôle y jouent-ils au juste? A cette question, l'auteur répond avec grand détail dans les chapitres qui suivent. Il aboutit à cette conclusion que l'importance et la nature même du merveilleux et du surnaturel ont évolué en même temps que l'inspiration et l'esprit de cette littérature épique. Au début, la puissance divine y est omniprésente et s'y « manifeste par des miracles, rares, mais éclatants, par des apparitions d'anges, par le pouvoir des reliques ». Puis le

genre gauchit vers le roman d'aventures : miracles et prodiges y deviennent un procédé pour exciter l'intérêt, et non plus un moyen d'édification. Relativement, du reste, la part du merveilleux demeure faible dans ces poèmes, si l'on tient compte de la place qu'il gardait dans les imaginations du temps. Celle de la magie y est même infime. A cet égard, il y aurait eu intérêt à rapprocher l'épopée du roman : le parallèle n'eût pas manqué d'accuser certains contrastes intéressants. Le livre se termine par un index, fort bien dressé, des éléments merveilleux et surnaturels dans les chansons de geste.

Au total, cette thèse d'un jeune érudit belge fixé aux États-Unis atteste une connaissance approfondie de l'ancienne littérature épique et des problèmes qu'elle soulève, un sens critique remarquablement averti, et beaucoup de conscience.

G. Ch.

FERNAND BALDENSPERGER, *Orientations étrangères chez Honoré de Balzac*. (Paris, Honoré Champion, 1927, 1 vol. in-8° de XVIII-274 p.) (Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée, t. XXXI.)

Il y a un Balzac tourangeau, un Balzac parisien, boulevardier et dandy, un Balzac royaliste et traditionaliste, même un Balzac sociologue. Mais il y a aussi un Balzac européen, qui n'est pas le moins authentique.

Au seuil du très beau livre, et si suggestif, qu'il vient de lui consacrer, M. Baldensperger note, non sans finesse, que l'œuvre balzacienne a toujours éveillé dans l'opinion étrangère de profondes résonances. La contrefaçon belge aidant, l'étranger en a fait le succès, à une époque où la critique française se refusait encore, dans l'ensemble, à la mettre à son rang. Aujourd'hui même cette dernière en offre souvent encore une image moins largement compréhensive que celle proposée par tel étranger de distinction. Qu'est-ce à dire, sinon que la *Comédie humaine* comprend une part d'apports européens? Car c'est une loi des échanges littéraires de ne jamais s'opérer sans quelque contre-partie. Mais quels apports, de quelles origines, et de quelle importance?

Le présent ouvrage entreprend de répondre à cette question complexe. Son objet, c'est donc de faire la somme raisonnée des influences étrangères qui ont agi sur Balzac — en prenant ce mot d'influence dans son sens à la fois le plus profond et le plus subtil. Ou encore, c'est d'indiquer, dans le *complexus* de la vie européenne du temps, « les éléments intellectuels, et spécialement littéraires et philosophiques, dont un grand écrivain, parfois à son insu, a tiré parti pour se différencier, s'alimenter, se mettre en forme ».

Ce sourd travail d'assimilation commence très tôt, dès l'adolescence du romancier. Nul doute, en effet, qu'il n'ait subi dès lors le prestige des fictions orientales, de la Bible aux *Mille et une Nuits*. On en peut mesurer la persistance au nombre des rappels de ces

contes qui se glissent, par voie d'allusion, dans la plupart de ses œuvres. A cet attrait de l'Orient va bientôt faire contrepoids la séduction un peu morbide des plus sombres fictions de l'Occident. Honoré va s'éprendre de ce mystérieux frénétique et horrifiant qui procure de délicieuses terreurs aux lecteurs de M^{me} Radcliffe, de Lewis, de Maturin, ou de Zschokke, qui les continue. Le *Caleb Williams* de Godwin aiguise son intérêt pour ce qu'il appellera, dans la dédicace de la *Rabouilleuse*, « les faits soustraits à l'action des lois par le huis-clos domestique ». Et sans doute ne tardera-t-il pas à s'élever bien au-dessus des bas-fonds du « roman noir ». Néanmoins, pour s'être ainsi plongé dans cette atmosphère méphitique, il lui en restera souvent des traces visibles, et comme une odeur de soufre.

De plus saines suggestions lui viennent de Rabelais, vers qui l'orientent de vives sympathies et de solides affinités, mais aussi du Sterne de *Tristram Shandy*, dont l'humour le réjouit et dont il adopte le plaisant et mystique système de *cognomologie*. Le werthérisme cependant, auquel l'initie M^{me} de Berny, ajoute à sa lyre un peu courte une corde plus intensément vibrante, et ses jeunes premiers en auront des mélancolies, des frémissements et des inquiétudes qui leur auraient sans doute manqué sans l'amoureux de Wetzlar. Puis c'est Walter Scott qui apprend au romancier des *Chouans* le secret de l'interprétation des sites historiques, et Cooper, dont il transpose les chasseurs indiens en Sioux de la savane parisienne.

N'oublions pas pourtant que les préoccupations de Balzac débordent toujours sur l'étroite sphère des belles-lettres. Le voilà élève libre au Museum, adepte de Geoffroy Saint-Hilaire et de Cuvier. Le docteur Nacquard, médecin de sa famille, lui transmet les idées du docteur Gall, inventeur de cette phrénologie pour laquelle il gardera toujours un faible, même quand elle sera tombée dans le discrédit. Plus constamment encore il s'inspire de Lavater pour préciser les traits de ses personnages, qu'il veut révélateurs de leur caractère et de leurs tendances. Même il perfectionne et complique la *Physiognomonie* du maître. Il lui doit davantage encore : cette théorie de l'adaptation au milieu qui, mise en pratique, rendra si évocateur le décor minutieusement caractérisé de ses fictions. Lavater et Gall, d'accord sur ce point, lui feront saisir les rapports qui unissent les types humains aux espèces zoologiques, et, sous leur suggestion, il s'attachera à découvrir ce qu'il appelle, dans la *Peau de Chagrin*, « les ressemblances animales inscrites sur les figures humaines ». Et ici encore, du reste, il ne se gardera pas toujours de la surenchère.

Mais au-delà des horizons scientifiques, ou réputés tels, la curiosité de Balzac s'annexe bientôt des domaines indéfinis, les régions de songe où se joue un fantastique que l'on ne perçoit que par le sixième sens, que l'on n'entrevoit que par la « seconde vue » : tout ce que M. Baldensperger appelle ingénieusement « la quatrième dimension ». Hoffmann lui sert de guide, Hoffmann auquel l'initie le docteur Koreff, inquiétant métèque, guérisseur suspect, mais l'authentique introduc-

teur en France des *Contes fantastiques*. A sa suite, il se hasarde dans un métapsychisme fécond en mystères saisissants et en nocturnes terreurs. Ses affabulations s'en enrichissent d'éléments somnambuliques ou télépathiques, et le monde de la *Comédie humaine* de personnages à l'allure automatique ou bizarre, maniaques grimaçants ou rêveurs à l'enveloppe ridicule et au cœur chaud, tel le Schmucke des *Parents pauvres*. Sous le coup des désillusions ou des échecs, il poussera même plus loin : jusqu'aux régions maudites du satanisme. *La Peau de Chagrin* porte l'empreinte du pied fourchu de Méphistophélès. Le diable hante les *Contes drôlatiques*, flanqué d'incubes et de succubes, cornigères et cornipèdes. Mais il a aussi, dans le reste de l'œuvre balzacienne, tout un groupe de délégués, dont le plus formidable, Vautrin, incarne à merveille ce satanisme anti-social en quoi la doctrine du romancier résume la révolte du mal contre l'armature des codes, des religions et des conventions, qui garde d'elle-même la pauvre humanité.

L'imagination de Balzac ne se complaît du reste point dans ces seuls horizons de ténèbres : elle aime aussi à évoquer les pays de passion intense que sont pour elle les contrées du Midi. C'est l'Italie, qu'il verra tard et mal, qu'il aperçoit d'abord à travers Stendhal et Hoffmann, dont Boccace et Bandello lui précisent ensuite l'image, et qui lui inspire une vive sympathie, appuyée sur un double culte : pour Napoléon, Italien francisé, et pour Dante, Italien tragique. C'est l'Espagne aussi, qu'il ne verra jamais, l'Espagne pittoresque et cruelle, vindicative et dévote, dont il tire l'idée traditionnelle et convenue des souvenirs de soldats de l'Empire ou de voyageurs hostiles.

Cependant, sous l'inspiration de M^{me} Hanska, qui veut son héros non seulement « sublime », mais « divin », voici que Balzac se plonge dans le mysticisme. Avec son ardeur coutumière, il pénètre les arcanes de la doctrine swédenborgienne, jusqu'à proclamer : « Le swédenborgisme est une religion, avec l'augmentation que j'en fais de l'incompréhensibilité de Dieu ». *Séraphita* en témoigne, et *le Lys dans la Vallée*, qui se documentent tous deux auprès de Saint-Martin, le « philosophe inconnu ». Il en restera toujours aux héroïnes préférées du romancier un fond de nature angélique, et sans doute l'assomption de *Louis Lambert* demeurerait-elle inconcevable sans Swédenborg. Cette dernière œuvre, pourtant, son auteur la situe volontiers dans le prolongement et sur le plan du *Faust* de Goethe. C'est qu'au même moment s'affirment chez lui des ambitions cosmopolites qui font davantage graviter vers l'Allemagne ses préoccupations. Sur les pas de Goethe, il vise à devenir Européen, et sa *Modeste Mignon* transpose, en un sens, l'aventure de Bettina Brentano. Lui-même aspire à se draper dans le manteau du sage de Weimar, et s'il n'a recueilli — et encore un peu clandestinement — qu'une part de sa succession européenne, son lot ne laisse pas, après tout, de demeurer assez beau.

Est-ce un hasard si la même époque le montre plus attiré que jamais par les suggestions de cet art international entre tous qu'est la musique? La symphonie de Beethoven l'éblouit, encore qu'il ne se maintienne pas sans vertige sur ces sommets où la magie des sons le porte d'un grand coup d'aile. Mais l'appel des cimes, où la grandeur est douloureuse, se trouve contredit par celui des coteaux modérés, des horizons restreints, des humbles milieux, où des « vies modiques », comme disait Sainte-Beuve, se rendent utiles parmi l'indifférence ou dans l'obscurité. Balzac, qui n'ignore point Crabbe, qui salue dans *Clarisse Harlowe* une « épopée de la vie domestique », aspirera, lui aussi, à écrire son *Vicaire de Wakefield*, et ce sera le *Médecin de campagne*.

Enfin, l'Étrangère lui ayant ouvert les portes du monde slave, quelques types polonais se trouveront admis dans la *Comédie humaine*. C'est à Paris pourtant qu'il connaît en l'un d'eux un des exemplaires les plus étonnants d'une humanité d'exception. Hoëné Wronski, mathématicien et mystique, dont les rêveries prophétiques prévoyaient, il y a cent ans, la chimie atomique, les tanks et la Société des Nations, a fourni, à n'en point douter, le modèle vivant du Balthazar Claës de *la Recherche de l'Absolu*. Il a fait davantage, s'il est vrai que Balzac lui doive une théorie des probabilités qui postule la répudiation du hasard, et dont sa technique romancière s'autorise pour de surprenants effets.

Ce résumé à bâtons rompus laisse à peine entrevoir ce que le nouveau livre de M. Baldensperger contient d'information étendue et précise, de rapprochements pénétrants et de fécondes suggestions. On ne se lasse pas d'admirer l'agile érudition qui, sur ce vaste clavier, se joue à l'aise, sans erreurs ni fautes notes (1). Mais surtout on se réjouit de la voir s'exercer sur un sujet que l'on n'a pas toujours traité avec pareille largeur de vues. Car il en va un peu de tels balzaciens d'aujourd'hui comme de certains moliéristes du temps jadis : leur dévotion fervente, mais étroite et myope, risquerait de dessécher le culte et de rapetisser le dieu. Il est bon, il est salubre que des livres comme celui-ci, se haussant bien au-delà du menu détail biographique et anecdotique, remettent cette grande œuvre de la *Comédie humaine* à sa vraie place : au confluent de vingt courants d'idées qui ont baigné son temps et d'où elle a pris le plus durable peut-être de sa puissance évocatrice. G. Ch.

(1) En voici une pourtant, exception qui confirme la règle... P. 132 : Jean Wier n'était pas « de Bâle », mais de Grave-sur-Meuse, dans le Brabant septentrional. Quant à la traduction par Jacques Grévin de ses cinq livres *De praestigiis et incantationibus*, elle est de 1567, et non de 1619. Il y a une autre version, due à Simon Goulard, du même traité, revu et corrigé par l'auteur, et augmenté d'un sixième livre. Mais elle est de 1579. Puis Jean Wier est plutôt, en démonologie, un incrédule et un adversaire...

PHILIPPE SOUPAULT, *William Blake*, (58 p. et 40 planches en héliogravure. Les Editions Rieder, Paris, 1928.)

Je ne sais pourquoi M. Soupault prétend, au commencement de son attachante étude, que Swinburne a commis une brillante erreur en déclarant Blake « un homme de brume et de feu ».

M. Soupault nous dit à peu près la même chose (p. 47) : « Blake, comme artiste et comme homme, donne le spectacle du génie avec des fureurs et des élans, ses brusques abaissements et ses fameux éclairs, avec ses incompréhensions et ses merveilleuses lumières. »

L'auteur parle encore de l'inspiration violente de Blake, de « l'incendie qui le dévore » (p. 281), en ses accès de passion ou d'amitié.

Quant à la « brume », par quoi Swinburne entend, je pense, l'obscurité de Blake, l'objection de M. Soupault se justifie mieux :

« On sait que Blake voit d'un seul coup ce qu'il va achever et qu'il est conduit non par le trait ou l'enchaînement du dessin, mais par la vision totale et extérieure à la planche elle-même (p. 28).

» Il montre ce qu'il a vu lui-même avec l'aide de ses glorieux amis venus de la Bible et de la Mort pour l'aider et le guider » (p. 19).

Après une sobre esquisse biographique illustrant, par des anecdotes bien choisies, le côté visionnaire du poète, l'auteur s'attache exclusivement à l'œuvre gravée de Blake. Son véritable *métier*, dit-il, fut la gravure, et la poésie ne fut qu'un des motifs de sa vie. J'aurais souhaité que M. Soupault rendit hommage au peintre parfois savoureux qui réchauffe ce qu'il y a d'un peu froid chez le graveur. Mais de la gravure, l'auteur parle excellemment et avec la compétence technique nécessaire. Il montre pourquoi Blake ne fut pas un illustrateur. « Pour lui les gravures doivent compléter le texte et allant plus loin, il pense qu'elles peuvent même le prolonger alors qu'un illustrateur se contente de souligner certains passages du texte choisis non à cause de leur importance, mais surtout à cause de leur pittoresque » (p. 32).

Blake a besoin d'imaginer et le texte le paralyse. Il crée un monde que nous pouvons découvrir dans son chef-d'œuvre poétique, *Le Mariage du Ciel et de l'Enfer* (traduit par M. Berger, aux Editions Rieder). Il ne s'agit pas d'esthétique, mais d'une sorte de révélation. « Considéré comme un artiste de talent, Blake peut décevoir, car il ne cherche pas plus à plaire et à émouvoir qu'à présenter une œuvre d'art » (p. 47.)

Le parallèle avec Paolo Uccello ne convaincra pas tout le monde, mais on souscrira à cette conclusion que « l'œuvre de Blake reste en dehors de l'admiration, en dehors de la critique parce que son aspect a quelque chose de commun avec celui des rêves ou des grandes imaginations enfantines, ces jeux qui étonnent par leur gratuité ou par leur étrangeté » (p. 54).

Les quarante planches ou héliogravures sont, comme exécution, au-dessus de tout éloge et précieuses parce que empruntées à des ouvrages presque inaccessibles, comme les *Nuits* de Young (1797).

P. DE R.

MARCEL BRION, *Giotto*. (64 p. et 60 planches. Paris, Rieder, 1927.)

Giotto étant considéré comme le père de la peinture moderne, on comprend que l'auteur de cette étude sérieuse, agréable, bien écrite et bien composée remonte jusqu'à l'art byzantin et redescende, dans ses dernières pages, par « l'influence de Giotto » jusqu'à Michel-Ange et Léonard.

Byzance, nous dit-il, n'a rien créé. Elle a reçu toutes ses formes de l'Orient et les a pliées, disciplinées aux volontés rigoureuses de ses constructions, par une stylisation qui n'est plus, comme chez les Grecs, dirigée par la recherche du plaisir sensuel et intellectuel parfait.

Cimabué et les Siennois tâchent de s'émanciper de la roideur byzantine, mais entre Byzance et Giotto, il y a une cassure. L'auteur adopte la légende suivant laquelle Cimabué aurait rencontré le jeune pâtre dessinant une de ses brebis et aurait fait de lui son élève. Cette légende prend une valeur de symbole. Giotto achève l'émancipation que Cimabué a désirée sans avoir la force de l'accomplir. L'auteur étudie successivement le réalisme de Giotto, le sens de l'expression et de l'action dramatique, le mysticisme et il insiste surtout sur l'équilibre de tous ses dons, qui est le point essentiel. La technique est laissée volontairement à l'arrière-plan. L'auteur ne parle pas des « valeurs tactiles », ce *leitmotiv* de M. Berenson. Il se borne à noter qu'en effet, les personnages du maître se meuvent dans l'espace. En revanche, il montre le côté humain, démocratique de cet art sous l'influence de la réforme franciscaine; son caractère désuet, dépouillé, synthétique par quoi il reste valable aujourd'hui. L'auteur explique d'une manière convaincante la gaucherie relative du maître dans les détails du paysage et le manque de proportion entre les monuments et les figures. Le paysage n'avait pas l'importance que nous lui accordons aujourd'hui; il restait subordonné à l'homme. Quant à la disproportion architecturale, « il faut y voir la preuve très nette de la hiérarchie des choses, telle que la concevait Giotto. S'il l'avait voulu, il aurait très bien pu construire ses mouvements à l'échelle de ses personnages... Il ne l'a pas fait d'abord parce que les surfaces de ses fresques étaient trop réduites pour qu'il pût, sans restreindre les hommes à des proportions minuscules, donner aux constructions le développement qu'elles auraient exigé et aussi parce qu'il s'agissait moins pour lui de proportions physiques que de rapports intellectuels. Or il est certain que dans la rencontre de la Porte d'Or par exemple, ce n'est pas la porte qui doit compter le plus, mais les figures d'Anne et de Joachim. Qu'importe maintenant, si les murs ne dépassent pas la tête des personnages? »

M. Brion suppose que le peintre s'est représenté lui-même en son type favori. Il s'imagine Giotto comme un petit homme au visage têtue et dur. J'aurais voulu un mot sur l'influence possible de l'art antique. Où Giotto a-t-il pris le char bige de la planche XVI?

Le jugement définitif de l'auteur me paraît être dans cette phrase : « On peut dire que l'art de Giotto est un tout parfait, en ce sens que tous les éléments gardent la place et le degré qu'ils doivent avoir pour accomplir leur fonction ».

Les planches en héliogravures sont excellentes. L'auteur n'a pas compris dans ses reproductions les bas-reliefs du campanile créé par le maître à 68 ans. Il croit que ceux-ci furent exécutés seulement d'après les dessins de Giotto.

P. DE R.

PAUL DE LAPPARENT, *Toulouse-Lautrec*. (« Maîtres de l'Art moderne », Edition Rieder, Paris 1927.)

Une courte monographie (150 pages) simplement et spontanément écrite sans grand souci d'ordre, sans prétentions didactiques, mais avec une connaissance parfaite de l'œuvre et une profonde et pitoyable sympathie pour l'homme.

M. de Lapparent nous montre l'héritier des nobles comtes de Toulouse, enfant débile et mal venu, presque infirme, apportant en naissant, avec la passion du mouvement, des attitudes, des gestes, un instinct rageur et d'étonnantes aptitudes à les traduire ; dessiner sera, toute sa vie, sa fonction.

Il débute cependant par des esquisses peintes d'une pâte généreuse, dans la manière de John Lewis Brown ; dans l'atelier de Bonnat (1882) il peint des nus, chez Cormon (1883) il dessine surtout. Ces deux maîtres de la peinture officielle — les plus académiques peut-être — ont pu lui apprendre l'essentiel du métier sans entamer en rien sa personnalité.

Son vrai « métier » c'est lui-même qui le trouvera, comme il a trouvé déjà ses sujets en dehors des mythologies et des préhistoires de Bonnat et de Cormon. Dès 1885, il vit à Montmartre — la nuit surtout — et c'est dans les cabarets, les bars, les salles de danse, les music-halls qu'il trouve des modèles. L'exemple de Degas délaissant la peinture à l'huile pour le pastel l'oriente vers une technique nouvelle : la peinture par hachures, en couleur presque liquide sur carton absorbant, qui lui permet cette facture directe, rapide que les pâtes lourdes retarderaient. En 1891-92 les affiches qu'il exécute pour le *Moulin-Rouge*, le *Divan Japonais*, *Bruant*, le familiarisent avec le procédé difficile de la lithographie en couleurs ; de là il passe à la lithographie pure, monochrome, et semble dès lors en possession du moyen d'expression adéquat à son tempérament : la pierre et le crayon lithographiques lui donnent ces blancs immaculés qu'il oppose à des gris satinés, à des noirs profonds en des planches (*Lender et Auguez*; *Leloir et Moreno*) qui sont parmi les plus simples et les plus belles de son œuvre. L'auteur s'attarde avec raison aux étapes de cette évolution ; il étudie minutieusement et de façon très avertie ces questions de technique dont la préoccupation atteste la probité de l'artiste.

M. de Lapparent évoque sobrement les milieux où Lautrec a vécu, son atelier-capharnaüm à Montmartre, le Moulin-Rouge où il évolue, nabot sarcastique parmi les danseuses et les filles ; les théâtres « sérieux » dont il caricature âprement les vedettes (*Rose Caron dans « Faust », Guitry et Brandès dans « Amants »*) les bars où il s'alcoolise et leur clientèle de bookmakers et de clowns, la maison de santé qui lui rendra pour un temps sa lucidité et sa puissance de travail.

Valide, Toulouse-Lautrec eût aimé la campagne, planté son chevalet devant les *motifs* qui attiraient Monet, Sisley, Pissaro et grossi, sans doute, le nombre des paysagistes impressionnistes.

Trop maltraité par la nature pour l'aimer, il s'en détourne et se rejette vers les soleils de la rampe, l'éclat artificiel des fards, les mouvements épileptiques des danses sous les lustres, les grimaces du théâtre ; il en tire par un travail inquiet, nerveux, une œuvre émouvante d'ironie, d'amertume et de tendresse refoulée aussi, qui dépasse de loin l'objectivité impressionniste. Quarante planches hors-texte en héliogravure bien choisies et classées chronologiquement complètent le livre. On y retrouvera entre autres, les étonnants portraits de *Monsieur et Madame* (musée d'Albi) trois des plus belles planches consacrées à *Yvette Guilbert* et un dessin, la *Rentrée des chars* qui est d'un grand maître.

J. B.

Bibliographie lorraine, VIII, 1924-1925. (Nancy, Berger-Levrault, 1927, 324 pages.)

Le premier tome de la *Bibliographie lorraine* a paru en 1910 ; les suivants en 1911, 1912, 1913, 1920, 1923, 1925. Comme ses aînés, le huitième volume de la collection constitue une revue complète du mouvement intellectuel, artistique, économique et scientifique de la région lorraine.

Couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la *Bibliographie lorraine* est l'œuvre d'un groupe de professeurs et d'archivistes entourant M. R. Parisot, l'auteur de la belle *Histoire de la Lorraine*. C'est dire le soin avec lequel sont établies les notices bibliographiques qui remplissent le volume. Chacune des grandes sections de la *Bibliographie lorraine* nous fournit une *chronique* et des comptes rendus. Excellente méthode qui nous permet de nous rendre compte de toute l'activité scientifique lorraine qui ne se manifeste pas seulement par des livres et par des articles de revues, mais aussi par des œuvres, des congrès, des entreprises diverses. MM. Parisot et Duvernoy se sont chargés du premier chapitre : généralités historiques et travaux se rapportant à plusieurs périodes ; M. Grenier, professeur à l'Université de Strasbourg, a rendu compte des travaux d'archéologie préhistorique et romaine ; M. Parisot, du moyen âge et des temps modernes jusqu'en 1766, date de la réunion de la Lorraine à la France (ainsi que de l'histoire du mouvement lit-

téraire). La chronique et les comptes rendus concernant la Lorraine française jusqu'à nos jours ont pour auteur M. Braesch, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Nancy. A son collègue M. Bruneau est dû le chapitre relatif aux parlers locaux et à la littérature populaire. Enfin, le volume s'achève par un tableau de l'activité scientifique des Facultés de l'Université de Nancy pendant l'année 1924-1925.

Cette bibliographie méthodique et critique rendra de précieux services aux travailleurs qui étudient l'histoire de la Lorraine proprement dite et celle de toute l'ancienne Lotharingie. Elle constitue le quarantième volume de la collection des *Annales de l'Est*, fondée en 1887. Avec sa parente de l'Université de Strasbourg, la *Bibliographie alsacienne*, elle forme un répertoire excellent des publications relatives aux régions de l'Est de la France.

L. L.

Droit.

ALBERT LÉVET, Docteur en Droit, Assistant à la Faculté de Droit de Paris, *Le Bénéfice de Compétence*. (In-8° de XXXI-294 pp., Paris, *Recueil Sirey*, 1927.)

On sait que les modernes donnent le nom de bénéfice de compétence au privilège concédé par le droit romain à certains débiteurs de n'être condamnés qu'à concurrence de leurs facultés, *dumtaxat in id quod facere possunt*. Le profit que le *judicatus* retirait de ce bénéfice, c'était d'échapper aux rigueurs de l'exécution : soit l'exécution sur la personne, dans sa forme brutale primitive ou dans sa forme ultérieurement adoucie par la loi Poetelia Papiria, soit l'exécution sur les biens, dans la forme de la *venditio bonorum* avec ses conséquences infamantes.

Le bénéfice de compétence soulève beaucoup de questions délicates, auxquelles il n'a pas toujours été donné une solution satisfaisante : A quels débiteurs et dans quelles circonstances de bénéfice a-t-il été accordé? Les ressources du débiteur, auxquelles est limitée sa condamnation, se calculent-elles sur son actif brut ou sur son actif net? Quels sont les procédés employés pour faire payer par le *judicatus* le solde de sa dette, en cas de retour à meilleure fortune? Quels sont les rapports du bénéfice de compétence avec la *bonorum cessio* de la *lex Julia*? Comment Justinien fut-il amené à élargir la portée du bénéfice en octroyant par surcroît au débiteur la *deductio ne egeat*?

Tous ces problèmes sont soumis à un examen critique, qui témoigne d'une connaissance parfaite des sources et de la bibliographie ancienne et récente. Pour finir, l'auteur donne un aperçu des destinées du bénéfice de compétence dans l'ancien droit français et dans le droit commun allemand d'avant 1900.

On se plaira à remarquer, avec l'auteur de cette excellente monographie, que l'exemple du bénéfice de compétence est particulièrement apte à illustrer une tendance générale, qui n'est peut-être pas toujours suffisamment mise en relief par les historiens du droit romain, à savoir : la tendance à l'assouplissement de vieux préceptes juridiques trop rigides, dont les formules avaient peine à s'harmoniser avec des conceptions philosophiques élargies. Sans doute, il est toujours resté vrai que la justice consiste à attribuer à chacun son droit ; mais les stoïciens d'abord et les chrétiens ensuite se refusaient à concevoir un droit individuel, destructif de certains sentiments profonds, qu'il est d'intérêt commun de respecter et de développer : de là des adoucissements, tel le bénéfice de compétence, apportés à la rigueur du vieux précepte « à chacun son droit ». Les exemples de ce genre pourraient être multipliés, mais il faut savoir gré à M. Levet d'en avoir mis un en pleine lumière. G. C.

ANDRÉ LECOMTE, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, *La Pluralité des Tuteurs en Droit romain.* (In-8° de 272 pp., Paris, *Recueil Sirey*, 1928.)

Le droit moderne est assurément moins favorable que le droit romain à la pluralité des tuteurs. Mais ce n'est pas à dire pour cela que l'étude des problèmes délicats que soulève la cotutelle soit aujourd'hui dépourvue d'intérêt : sur ce terrain, la leçon du droit romain peut encore porter des fruits.

L'auteur s'attache à éclairer, par une critique serrée des textes, l'évolution historique de la cotutelle romaine. Il reprend, en élargissant le cadre, les recherches que M. Ernst Lévy a consacrées naguère au seul problème de la responsabilité des cotuteurs. La méthode critique, en décelant les interpolations du Digeste et du Code, restitue le droit classique dans sa pureté et fait la part exacte des innovations de Justinien ; ainsi elle donne le maximum de sincérité à l'histoire des institutions, pourvu qu'elle soit appliquée sans témérité. Notre auteur, formé à l'école des maîtres parisiens, manie la critique des textes avec aisance et sûreté. Les résultats de sa critique seront sans doute accueillis en général favorablement. Ce n'est point ici le lieu de discuter par le menu toutes les solutions qu'il propose. Il est cependant une théorie générale, au sujet de laquelle l'étude de la cotutelle fournit des éléments, auxquels M. Lecomte donne une signification discutable : j'entends parler de la distinction devenue traditionnelle depuis un siècle (grâce à Keller et Ribbentrop) entre la corréalité et la solidarité imparfaite. Cette distinction, dit-on, aurait existé en droit classique, et l'on en donne précisément l'exemple concluant des cotuteurs, qui auraient été tenus, non pas corréalement, mais solidairement seulement. Or les travaux critiques récents d'Ascoli, d'Eisele, de Binder, de Pacchioni et surtout de Levy, semblent bien imposer cette conclusion, que la corréalité régnait

sans partage en droit classique, et qu'elle fut remplacée dans le droit de Justinien par la simple solidarité. Bien entendu, le fait que ces deux constructions juridiques n'auraient pas existé simultanément, n'enlève nullement l'intérêt pratique que présente l'étude de la distinction faite entre la corréalité et la simple solidarité; car il reste permis de dire, que telle législation moderne, qui généralise l'effet d'un acte interruptif de la prescription, accompli par un seul des cointéressés (art. 1199, 1206 c. c. fr.), s'inspire plutôt du régime de la corréalité, tandis que telle autre législation, qui se refuse à généraliser à ce point les effets de l'activité d'un seul des cointéressés (§ 425 BGB.) se rapproche davantage du système de la simple solidarité.

Sera-t-il permis à un converti de fraîche date, qui a eu foi longtemps en la théorie traditionnelle, de faire grief à notre auteur de persister dans sa fidélité à cette doctrine?

G. C.

MADELEINE DILLAY, Archiviste-paléographe, *Société d'Histoire de Droit : Catalogue des Chartes de Franchises de la France. I. Les Chartes de Franchises du Poitou.* (In-8° de XXXVII-105 pp. Paris, Recueil Sirey, 1927.)

Nous avons signalé récemment, dans la Bibliographie de cette Revue (supra pp. 28-29), le premier volume de la Collection des Publications de la Société d'Histoire du Droit de Paris. Voici déjà le deuxième volume de cette belle collection. C'est le début du catalogue des Chartes de Franchises de la France. M^{lle} Dillay a dressé la liste des chartes de franchises politiques ou civiles de l'ancien Poitou, dont le texte nous est conservé. Le répertoire de ces documents épars sera, on le devine sans peine, un précieux instrument de travail, qui épargnera bien des recherches fastidieuses à quiconque s'intéresse à l'histoire de l'émancipation des localités poitevines.

G. C.

ISHIZAKI (Masaichiro), Hogakushi, de l'Université de Tokio, Docteur en Droit de l'Université de Lyon, Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Internationales (Université de Paris). *Le Droit corporatif international de la Vente de Soies. — Les contrats-types américains et la codification lyonnaise dans leurs rapports avec les usages des autres places.* — Préface de M. EDOUARD LAMBERT, Directeur de l'Institut de Droit comparé de Lyon, Membre associé de l'Académie Royale de Belgique.

Tome I^{er}. — *Les marchés mondiaux de la soie. — Leurs codifications d'usages et contrats-types. — La formation du contrat de vente. — Vues opposées du droit des juristes et du droit corporatif. — Rôle de l'écriture. — Les étapes de l'établissement du contrat. — Contrat par correspondance. — Obligations du vendeur. — Présentation.* —

Modes et dates de délivrance. — Conformité de la marchandise. — Tolérances et remplacements. In-8° de XXXII-344 pages.

Tome II. — *Obligations de l'acheteur. — Reconnaissance. — Retiement. — Monnaies de paiement et garanties contre les variations du change. — Crédits. — Escomptes. — Traités documentaires. — Suppressions de crédit. — Risques et cas forfuits. — Conceptions antagonistes du droit corporatif et du droit des juristes. — Institutions d'arbitrage corporatif des associations de la soie. — Sources et méthodes du droit corporatif international. — Son avenir.* In-8° de 363 pages.

Tome III. — ANNEXES. *Le coutumier général des ventes de soies : Codifications ou règlements de New-York, Lyon, Zurich, Milan, Turin, Yokohama, Canton, Shanghai. Accompagné de Formules de Contrats-types américains et de modèles de Cartes de Ventes lyonnaises, ainsi que de la traduction de la majeure partie du Manuel d'Arbitrage de la Silk Association of America.* In-8° de III-264 pages.

Bibliothèque de l'Institut de Droit comparé de Lyon. Tomes 18-20. (Paris, Marcel Giard, 1928.)

L'insuffisance du droit législatif, c'est-à-dire du droit confiné dans les textes légaux, a provoqué la formation d'un droit judiciaire, constitué de précédents épanouis en marge des textes. Mais cet élargissement de la réglementation juridique ne satisfait plus aujourd'hui aux exigences toujours plus complexes du trafic; et voici que la pratique des affaires cherche à s'affranchir d'entraves malencontreuses, que lui imposeraient un droit législatif suranné et un droit judiciaire trop automatiquement asservi aux précédents. A cet effet, les corporations commerciales, qui ont généralement un caractère international, élaborent en marge des lois et de la jurisprudence un droit corporatif autonome. Les procédés mis en œuvre pour réaliser ces vues sont : l'organisation d'un arbitrage corporatif, la codification des usages corporatifs et la rédaction de contrats-types.

L'importante publication de M. Ishizaki nous fournit, sur le terrain du commerce international de la soie, un exemple tout à fait concluant des méthodes de formation de ce droit corporatif autonome, plus nuancé que le droit doctrinal des textes et des précédents, et mieux adapté que ce dernier aux multiples exigences des affaires.

Impossible d'analyser ici par le menu ce document de premier ordre, qui rend témoignage, dans une forme très moderne, d'un phénomène familier aux historiens du droit : quand surgissent des intérêts nouveaux, que la loi ignore, les intéressés eux-mêmes s'empressent d'y donner satisfaction par des accords privés qui, en devenant d'un usage constant, forceront finalement le législateur à leur

donner sa consécration par une prescription rendant superflus pareils accords, tenus désormais pour sous-entendus.

Il faut savoir gré à M. Ishizaki et à son maître M. Lambert, de nous fournir un document, qui nous révèle ainsi une constante de l'histoire du droit, sous l'aspect le plus moderne et dans les détails les plus précis. Peut-être est-il permis de croire que la formation d'un droit corporatif commercial n'est pas appelée à créer un antagonisme permanent entre cette formation nouvelle et le droit législatif et judiciaire? Est-ce que, de même que le droit prétorien réussit à Rome à vivifier le vieux droit civil et à le plier aux exigences croissantes de la pratique, de même aussi les droits corporatifs autonomes (droit corporatif ouvrier et droit corporatif commercial) ne retentiront-ils pas heureusement sur les méthodes traditionnelles du droit législatif et judiciaire? M. Lambert souhaite ce rapprochement. « Il serait désirable, écrit-il dans sa préface, que le contact se rétablisse entre le droit commercial fait par les juges et le droit commercial fait par les commerçants. Et la première, la plus impérieuse condition de cette reprise de contact, c'est que les juristes étudient avec la même sympathie la marche du droit corporatif que celle du droit législatif et judiciaire. »

Bien d'autres enseignements d'ordre général se dégagent de l'ensemble de la documentation analysée par notre auteur. L'histoire des origines de la procédure judiciaire nous révèle que les hommes se sont fait justice par leurs propres moyens, avant qu'il existât des tribunaux chargés de leur donner la justice; et l'on sait en outre que, entre le régime primitif de la justice privée et le régime moderne de la justice publique, le pont a été jeté par un système d'arbitrage d'abord facultatif puis obligatoire. Actuellement, nous assistons à la formation d'un droit corporatif autonome : droit corporatif du travail et droit corporatif du commerce. Et l'histoire se répète. Sans doute les intérêts corporatifs ne sont plus guère défendus par des procédés de guerre privée; c'est maintenant d'un arbitrage corporatif que les intéressés attendent justice. Cette constatation ne provoque-t-elle pas une comparaison avec le droit international? Le droit corporatif ne se constitue, comme le droit international, que d'une codification d'usages, et les arbitrages corporatifs sont, comme les arbitrages internationaux, dépourvus de toute sanction imposée directement par la force brutale d'une autorité souveraine. N'est-il point démontré par là que, dans nos civilisations modernes aux rouages si complexes, il existe maintes sanctions autrement effectives que l'intervention de ce qu'on appelle communément la puissance publique?

Rien ne peut mieux mettre en évidence la remarquable loyauté scientifique de notre auteur, que les premières phrases de ses conclusions. Aussi je ne résiste pas au désir de les reproduire :

« L'heure où il lui faut fermer son carnet de route et indiquer ce qu'il pense finalement du coin de terre juridique qu'il vient de par-

courir, est une heure embarrassante pour le voyageur qui, comme nous, s'est embarqué avec le bagage d'idées préconçues fourni par ses Baedeker, et en a vu un trop grand nombre se dissiper au contact des réalités du pays parcouru.

« Nos vues se sont si souvent modifiées au cours des étapes successives de la route, à mesure que nous parcourions de nouvelles codifications d'usages de place ou de nouveaux règlements d'arbitrage corporatifs des différends de la soie, que nous éprouvons quelque peine à les fixer. Essayons cependant de résumer les impressions de la dernière heure que nous avons consignées dans des pages intercalées au travers de nos divers chapitres, au moment où nous avons cru tenir enfin en mains la documentation indispensable. »

G. C.

M. HAURIOU, *Précis de Droit Administratif et de Droit Public* (11^e édition). (Société anonyme du Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris (5^e), 1927.)

Nous n'avons pas à faire l'éloge du Précis de Droit Administratif et de Droit Public du savant professeur de l'Université de Toulouse. Le succès l'a engagé à nous en donner une édition nouvelle (la onzième) dans laquelle non seulement il nous expose le dernier état de la législation, de la réglementation et de la jurisprudence française avec les commentaires qu'il comporte, mais où il a procédé aussi, sans toutefois modifier la structure générale de son livre, à certains regroupements de matières de façon à présenter ses idées fondamentales sous un jour plus clair encore.

Il a réuni en un titre préliminaire les « Définitions » des principales notions qui sont à la base de son œuvre. Une des plus intéressantes est sans contredit, celle du « régime administratif » qu'il dégage fort nettement de la manière suivante. Tous les états modernes assument des fonctions administratives, mais tous ne possèdent pas le régime administratif. Ainsi un Etat peut assumer ces fonctions sans les confier à un pouvoir juridique spécial. Elles s'accomplissent dans ce cas sous le contrôle du « pouvoir juridique ordinaire », c'est-à-dire le judiciaire. L'Angleterre est le modèle le plus typique de ces états. Il y a peu de centralisation, les agents de l'administration sont placés sous le contrôle des tribunaux judiciaires et par là même soumis aux lois ordinaires comme les simples citoyens. Ils encourent les mêmes responsabilités. Le pouvoir judiciaire peut leur donner des ordres et leur faire des défenses. En résumé, il n'y a qu'une seule espèce de lois et de juridiction dans ces pays qu'il nomme à administration judiciaire. Il leur oppose ceux dont la France est le type, qui connaissent le régime administratif où toutes les fonctions ont été fortement centralisées et confiées à un pouvoir unique. Ce pouvoir, chargé de l'administration du droit et de la loi en ce qui concerne l'activité administrative, et dont la caractéristique est d'être un *pouvoir juri-*

dique, juridiction administrative, n'est pas le pouvoir judiciaire, mais l'exécutif. Donc il y a ici séparation nette des attributions en ce qui touche l'administration du droit entre l'exécutif et le judiciaire. Cette séparation est le résultat d'une évolution et d'une différenciation qui se sont produits comme des phénomènes historiques. Tous les systèmes administratifs ne peuvent pas, bien entendu, se ramener à ces deux types bien tranchés. Il existe des combinaisons intermédiaires; notre régime belge d'après Hauriou est plutôt judiciaire. Notre pouvoir judiciaire est compétent pour le contentieux de toute espèce même des affaires administratives et, en général, nos quelques juridictions administratives relèvent de lui. Il est certain que cela est d'autant plus vrai que la jurisprudence d'après guerre de notre Cour de cassation en matière de responsabilité de l'administration a notablement élargi la compétence des tribunaux ordinaires. Ce qui différencie le système belge de celui de l'Angleterre et ce qui fait qu'Hauriou refuse de voir en lui le type judiciaire pur, c'est que l'autorité judiciaire « n'a pas compétence pour intervenir comme les juridictions anglo-saxonnes dans l'administration active par des « bills » d'injonction ou des « writs » décerné contre les actes administratifs.

La préface de cette nouvelle édition est du plus haut intérêt. M. Hauriou y attaque vigoureusement les conceptions de MM. Duguit et Jèze sur le service public; défenseur de la notion traditionnelle de puissance publique menacée de toute part, il tente en quelques pages d'un raccourci fort vigoureux de la préciser et de lui assigner sa vraie place dans la science du droit public et administratif. Après avoir constaté que la puissance publique et le service public sont les deux notions maîtresses de cette branche du droit, il nous indique immédiatement sa manière de voir en définissant le service public, l'œuvre à réaliser par l'administration et la puissance publique, le moyen de la réalisation. Tout en soulignant l'importance de la notion de service public à notre époque, il constate la nécessité de choisir la notion dominante capable de conférer de l'unité au droit public et administratif, et n'hésite pas à se prononcer en faveur de celle de puissance publique. Il justifie ce choix en déclarant que le domaine du droit se trouve non pas dans la région des buts poursuivis, mais dans celle des moyens employés pour atteindre ces buts, c'est-à-dire la région des pouvoirs et des droits. « Le droit traditionnel, dit-il, dans ses objectifs, place les pouvoirs de volonté, qui sont les moyens d'action avant les buts. Les doctrines socialisantes de la fin du XIX^e siècle ont profité de l'ommission commise par la doctrine classique; elles ont pris à tâche de réhabiliter la notion de but dans le droit, parce qu'elle est sociale, alors que celle des moyens de droit est individualiste; mais au lieu de laisser à sa place, qui est la seconde, la notion du but, elles l'ont promue à la première place. Subitement, le but qui n'était rien, est devenu tout. Il dénonce, une fois encore, l'école du service public en la personne

de Jèze et Duguit dont il analyse d'un esprit critique pénétrant les définitions qu'ils donnent du service public. M. Hauriou montre que l'un et l'autre doivent faire appel à la « prérogative de puissance », seule capable de faire prévaloir l'intérêt public sur l'intérêt privé, ou à la « force gouvernante dont l'intervention est indispensable à la bonne marche du service public ». Il souligne l'impuissance où se trouvent les auteurs de définir le service public autrement que par la puissance publique. Il attaque les idées « réalistes » de Jèze et de Duguit selon qui le « pouvoir » ou la « force gouvernante » ne sont pas des notions juridiques, mais une pure force qui ne devient juridique que par sa conformité avec la règle de droit objective. » On ne doit jamais, dit-il, oublier dans le jeu du système, l'existence de cette « centrale » qui distribue le fluide juridique à tous les pouvoirs et à tous les vouloirs humains.

Un peu plus loin, à propos de la définition de Jèze, il remarque encore finement : « Cet exemple de la définition du service public illustre bien la manière de la nouvelle école. Elle ramasse tous les mécanismes juridiques montés par la doctrine classique avec le moteur « pouvoir de volonté » ; elle les transpose puis elle supprime le moteur en affirmant que les mécanismes continueront de marcher par la seule vertu du but social ou de la norme juridique qui exprime ce but. »

Il nous expose ensuite sa théorie des rapports entre les deux notions et aborde en même temps le problème ardu de la soumission de la puissance publique au droit. Elle peut se résumer dans la considération suivante. La nature de service public doit rester au second plan, mais son rôle est néanmoins capital, car c'est l'idée de service qui entraîne ce qu'il appelle l'autolimitation objective de la puissance publique qui provoque sa subordination au droit. L'idée du service s'est substituée à celle de la domination dans les préoccupations du pouvoir. Après une lente diffusion qui a fait que le pouvoir s'est de lui même plié en employant des moyens objectifs d'autolimitation tels que la discipline administrative, la hiérarchie et surtout la juridiction administrative. Il distingue avec netteté cette autolimitation objective de l'autolimitation de la doctrine allemande de la « Herrschaft » qui n'est, dit-il, « qu'une simple autodétermination subjective de la volonté des gouvernants » ne présentant aucune garantie. Mais comment peut-il dire qu'il y a autolimitation objective? Il trouve cette objectivité dans l'organisation transformée graduellement en institution. « L'organisation administrative est l'organisation du pouvoir administratif autant que celle des services. En tout cas, la haute administration, l'ensemble des autorités et des juridictions administratives est une organisation du pouvoir... Or, ajoute-il plus loin, la vertu d'une organisation instituée, c'est qu'automatiquement elle enregistre toute volonté de promouvoir le service et que, par un détail d'organisation, elle crée un obstacle juridique aux changements de volonté du pouvoir qui ne seraient pas dans l'intérêt du service. »

Qu'il nous soit ici permis de nous demander pourquoi l'organisation se transforme en institution, ce qui est le moyen qui permet à l'automilitation de s'objectiver. N'est-ce pas pour des raisons psychologiques qui finissent par prévaloir dans l'esprit des gouvernants et qui ont leur source dans l'opinion publique, inspirée par l'idée du but où doit tendre l'organisation sociale et hostile à tout « détournement de pouvoir »? Certes, par leur retentissement, l'une sur l'autre dans notre droit moderne les deux notions de services publics et de puissance publiques sont inextricables. Quoiqu'il en soit, citons encore ce passage où M. Hauriou s'attache à caractériser le régime administratif, opposé au régime judiciaire. « Si le régime administratif repose essentiellement sur le pouvoir, il faut reconnaître que ce pouvoir est « institué » c'est-à-dire encadré dans une organisation soumise à une idée. Cette idée est celle du service public. Mais il importe de bien comprendre comment il est ainsi soumis à l'idée du service et dressé au respect de la fonction. Il n'y est point soumis d'une façon fatale et parce que le pouvoir serait naturellement au-dessous de la fonction; il y est soumis d'une façon volontaire par-autolimitation et malgré qu'il soit supérieur à la fonction. Il y est soumis par les efforts de la hiérarchie qui a discipliné et dressé les agents inférieurs et qui s'est disciplinée elle-même par l'acceptation de l'idée de la fonction. Cela ne s'est pas fait en un jour, mais a été, au contraire le résultat d'un lent progrès des mœurs. D'ailleurs, ce que les mœurs ont fait, elles peuvent le défaire, et, quand les mœurs d'une administration se corrompent, on voit immédiatement reparaître les excès et les abus de pouvoir. » J. L.

JEAN DABIN, Avocat à la Cour d'Appel. *La Théorie de la Cause.* (Bruxelles, Van Fleteren, 1919, X 334 p.)

N. B. — *L'ouvrage n'est pas parvenu à la Revue de l'Université à une époque proche de sa publication; c'est pourquoi il n'en a jamais été rendu compte jusqu'à présent. Mais les problèmes étudiés par l'auteur n'ont rien perdu de leur intérêt depuis lors; il n'est donc pas trop tard pour en parler aujourd'hui.*

Le code civil comprend *la cause* parmi les conditions essentielles pour la validité d'une convention. Il range la cause sur la même ligne (art. 1108) que le consentement des parties, leur capacité, l'objet de la convention.

Il semble que, dans la pratique du droit, les jurisconsultes se soient accommodés aisément de cette notion de *cause*. Ils n'ont pas formulé de grandes objections contre son utilisation. Les discussions relatives à la cause tendaient, plutôt, à élucider les circonstances de fait qui rendaient cette cause *fausse* ou *illicite*. On ne s'embarrassait pas trop de la nature de la cause, du sens profond de ce terme, au regard de la convention. Le but de la discussion était, au fond, de savoir, simplement, si la *convention elle-même* était contraire à la loi, ou aux bonnes mœurs, ou viciée de façon quelconque.

Cette adhésion tacite aux textes du code civil ne devait pas empêcher les jurisconsultes de chercher à préciser la valeur d'un terme d'un usage si commun. Aussi, de nombreux auteurs se sont-ils attaqués au problème et ils se sont aperçus (ce qui arrive fréquemment) qu'un terme qui paraissait naturel et clair à tout le monde, couvrirait, au contraire, un monde de notions inconnues et un fourmillement d'erreurs.

M. Dabin nous rend compte, d'abord, de l'état de la question. Il l'aborde ensuite pour montrer que la notion de cause est sans utilité dans le code civil, où elle a été introduite à la suite de l'usage erroné, mais prolongé, de certaines notions du droit romain.

C'est chez Domat et chez Pothier que se serait formée principalement cette erreur. L'analyse des textes, à laquelle se livre l'auteur (et dont il est impossible de donner un résumé), en développe la genèse : erreur principalement verbale, assimilant faussement un mot à une notion sans rapport avec celui-ci.

Les auteurs du code civil n'ont fait que suivre Pothier, sur ce point comme sur tant d'autres. Cependant il résulte d'un texte de Portalis, qu'ils ont essayé de se former une idée de la *cause*.

Le problème s'est encore compliqué et la confusion s'est aggravée du fait des auteurs qui ont voulu transporter la notion de cause, des contrats synallagmatiques, pour lesquels elle avait tout au moins l'apparence d'une raison d'être, dans les contrats de bienfaisance, où elle n'a que faire, car il est insuffisant de justifier la notion *juridique* de la cause par l'existence d'une raison psychologique, comme le seul plaisir de faire le bien.

Mais pourquoi la notion de cause est-elle superflue dans les contrats synallagmatiques et d'où vient son succès?

Les lignes suivantes nous paraissent résumer clairement l'argumentation fondamentale de l'auteur :

« La théorie de la cause trouve son champ d'application originaire en matière synallagmatique, simplement parce que Domat a confondu *contrats synallagmatiques* avec *contrats innomés du droit romain*. Si la validité de l'obligation suppose une cause, cette exigence ne peut s'expliquer que dans un système où l'obligation aurait une existence indépendante de l'obligation corrélatrice, sinon du contrat : la théorie de la cause établirait le lien entre les deux obligations. Mais dans les contrats synallagmatiques, ce lien se retrouve toujours et nécessairement. La dépendance mutuelle des obligations résulte, en effet, de la volonté toute puissante des parties, qui ont le droit non seulement de créer des obligations, mais de les créer *dépendantes*. C'est la caractéristique du contrat synallagmatique. Le *consensus* ne porte pas *séparément* sur chaque obligation, dont l'une pourrait ainsi naître sans l'autre, ce qui expliquerait la nécessité d'une cause ; il porte sur deux obligations ensemble : le transfert de propriété moyennant un prix, tel est l'objet indivisible de l'accord

des parties dans la vente. Exiger, de plus, une *cause*, c'est ne rien comprendre au contrat synallagmatique. »

L'auteur met en garde le lecteur contre les confusions aisées qui se produisent entre la *cause* et le *motif* : trop d'auteurs n'ont eu qu'une connaissance incomplète de la différence existant entre ces deux termes. Cependant ils sont obligés de reconnaître, tout en conservant une sorte d'attachement à une notion si ancrée dans l'esprit des jurisconsultes, que sa présence dans le code est un fait contraire à la logique.

Dans une deuxième partie de son ouvrage, M. Dabin montre que l'erreur relative à l'existence de la cause s'est étendue à l'idée de la cause illicite. Il n'y aurait, selon lui, aucun rapport entre la théorie de la cause et la notion de cause illicite.

Le mot cause employé de part et d'autre, n'établirait entre deux idées absolument différentes qu'un rapport de pure terminologie, sans lien profond. En parlant de la *cause illicite* des contrats, les auteurs n'ont eu en vue que les *contrats illicites*; les conditions illicites de ceux-ci existent en l'absence de toute « causalité » inhérente à l'existence du contrat.

La thèse de l'auteur mérite, sans aucun doute, d'être prise en considération. Elle oblige à réfléchir aux raisons d'une constatation que tous les juristes ont pu faire : c'est la difficulté qu'il y a à donner une définition satisfaisante de la *cause*, notamment, au regard d'une définition de l'*objet*. On s'en réfère volontiers à cette terminologie latine, si aisée : *quid debetur — cur debetur?*; mais on en sent la distinction mieux qu'on ne l'explique.

La disparition de la notion de cause est-elle donc souhaitable, dans le code civil? Est-elle un *impedimentum* sans aucune utilité?

C'est difficile à dire. Le code des obligations suisse a supprimé la notion de *cause* ou, tout au moins, a rattaché à la notion d'*objet du contrat* les qualités que le code Napoléon exige d'une cause valable.

Il semble que cette modification n'aille pas sans produire une certaine gêne. On a l'impression que les jurisconsultes cherchent un terme pour exprimer, relativement aux raisons qui président à l'existence du contrat ou relativement à son caractère illicite, quelque chose de plus profond que ce qui est contenu dans la « volonté réciproque des parties » et dans « l'objet ». N'est-ce pas un retour inconscient vers la notion de cause?

Nous ne nous prononcerons pas sur ce point. Ce qui reste vrai, c'est que nous touchons là à l'essence même du droit conventionnel, à son rapport intime avec l'individu, et que nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir apporté une importante contribution à la connaissance du problème.

M. V.

AD. BRAAS, *Traité élémentaire de Droit Pénal*. (In-8° de 305 pp., Liège, Vaillant-Carmanne, et Bruxelles, Bruylant, 1928.)

M. le Professeur Braas est, à l'Université de Liège, titulaire de la chaire de droit pénal et de procédure pénale. Il nous avait donné, en 1925, un *Traité élémentaire de l'Instruction criminelle*; il complète aujourd'hui, par son nouvel ouvrage, la publication de son cours.

Mais l'intérêt de ces traités, que l'auteur qualifie trop modestement d'élémentaires, dépasse de beaucoup celui de résumés de cours universitaires : le savant professeur a le souci de montrer le dernier état de la jurisprudence belge dans tous les domaines qui se rattachent à la matière qu'il enseigne et avocats et magistrats trouveront, en consultant ses deux volumes, outre le rappel des principes théoriques, l'indication des jugements et arrêts qui fixent la portée des lois les plus récentes.

Notre droit pénal et notre procédure pénale ont subi, depuis la guerre, une série de transformations fragmentaires; d'autres modifications sont en préparation : la Chambre des Représentants a voté une partie du projet de loi de *Défense sociale*; M. P.-E. Janson, dans un des premiers discours qu'il a prononcés après son arrivée au Ministère de la Justice, a annoncé l'intention de mener à bien la réforme de l'instruction préparatoire préconisée jadis par Paul Janson et mise au point, dès 1914, par le Conseil de Législation.

C'étaient sans doute ces perspectives d'innovations qui avaient, jusqu'ici, dissuadé les pénalistes belges de publier des traités d'ensemble sur le droit pénal et la procédure pénale bien que les ouvrages classiques sur la matière fussent épuisés et pratiquement introuvables en librairie. M. le Professeur Braas a eu le courage d'entreprendre et de mener à bien pareille besogne : ses deux volumes sont d'autant plus utiles qu'ils contiennent un inventaire fidèle et scrupuleusement à jour de notre droit actuel et peuvent ainsi constituer une base solide aux travaux de ceux qui tenteront d'apporter des améliorations à notre outillage de défense contre la délinquance.

Le tempérament de M. le Professeur Braas semble d'ailleurs le porter plutôt vers l'étude des textes en vigueur que vers la préparation des innovations; son appréciation des réformes pénitentiaires entreprises en 1920 témoigne d'une prudence qui n'est pas loin de nous paraître un peu excessive.

L. C.

JOS.-M.-C.-X. GOEDSEELS, *Commentaire du Code pénal belge*. (In-8° de 885 pp., Bruxelles, Albert Hauchamps, 1928.)

A peine avons-nous souligné, dans le compte rendu du *Traité élémentaire de Droit pénal* de M. le professeur Ad. Braas, que les perspectives de modifications législatives avaient jusqu'ici dissuadé les pénalistes belges de publier des ouvrages d'ensemble, lorsque

nous parvint le prospectus du *Commentaire du Code pénal belge* de M. Goedseels, avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles, et, bientôt après, le volume lui-même.

Voici donc un second auteur qui, las d'attendre des réformes annoncées, nous donne un travail sur notre droit pénal actuel.

Ici la méthode est toute différente; il ne s'agit plus d'un traité rédigé pour servir de guide à des étudiants, mais d'un commentaire destiné aux praticiens: si M. Braas, comme M. Goedseels, se préoccupe du dernier état de la législation et de la jurisprudence, c'est pour montrer à ses élèves l'interprétation actuelle des principes généraux du droit pénal; M. Goedseels, lui, a surtout pour but de permettre aux avocats et aux magistrats de trouver rapidement et avec certitude l'indication des éléments essentiels de doctrine, des arrêts et jugements caractéristiques, relatifs à tous les articles du Code pénal et des lois qui l'ont complété ou modifié.

M. Goedseels reproduit les textes légaux et, sous chaque groupe d'articles, il résume, en une série de paragraphes numérotés, les principales décisions judiciaires, certains passages typiques des travaux préparatoires, les avis des auteurs devenus classiques.

On voit immédiatement combien pareil ouvrage sera apprécié par tous ceux qui collaborent à l'application du droit pénal: le commentaire de Nypels et Servais est épuisé, la compilation de Beltjens aussi; celui qui n'en a pas fait l'acquisition jadis doit, pour étudier la moindre question de droit pénal, recourir aux bibliothèques des barreaux ou des corps judiciaires; — tous, après nous être plongés dans Nypels et Servais, qui remonte à 1896-1899, nous devons nous livrer à des recherches minutieuses et vérifier si une doctrine nouvelle ou une jurisprudence progressive n'ont point surgi; — pour certaines parties du Code pénal, modifiées profondément par des lois récentes comme celle du 23 août 1919 sur les circonstances atténuantes, nous sommes même abandonnés à nos propres inspirations.

Grâce à M. Goedseels, quelques minutes suffiront désormais pour que nous ayons sous les yeux un tableau complet de la doctrine et de la jurisprudence, qui nous montrera les points sur lesquels la certitude semble acquise et nous donnera de précieuses indications pour l'étude approfondie des autres.

Un commentaire de ce genre vaut surtout par le soin avec lequel il est fait; celui de M. Goedseels nous a paru offrir les garanties les plus sérieuses.

Mais il a un autre mérite encore: l'auteur commente le Code pénal, non pas article par article, mais question par question; il groupe les articles de façon à donner à son exposé un caractère scientifique; — il n'énumère pas, à la suite l'un de l'autre, des arrêts ou des extraits d'auteurs, il enchaîne et développe un raisonnement, en l'appuyant sur des autorités; bref, ce commentaire est réellement un commentaire, ce n'est pas une simple compilation.

Les œuvres précédentes de M. Goedseels nous avaient montré un juriste averti, doué de solides qualités; il a bien mérité de ses confrères du barreau et des magistrats en leur donnant le précieux outil de travail qu'est le *Commentaire du Code pénal belge*.

L. C.

LOUIS FREDERICQ, Avocat à la Cour d'Appel, Chargé de Cours à l'Université de Gand, *Principes de Droit Commercial Belge*. (Prem. vol. Gand, Van Rysselberghe et Rombaut, 1928, XII, 581 p.)

M. Louis Frédéricq a entrepris, en publiant un traité général du Droit Commercial Belge, une œuvre de grande envergure, et qui répondait à une réelle nécessité.

Le droit commercial, en effet, subit des modifications continues, commandées par la nature des « affaires »; depuis quelques années, notamment, l'activité considérable qui a été déployée en Belgique a produit des rapports commerciaux plus nombreux et nouveaux, qui ont dépassé les cadres des traités anciens.

Sans doute, de remarquables publications juridiques, relatives à des opérations commerciales déterminées, ont permis aux juristes de suivre les progrès du droit; mais ces travaux ne sont pas coordonnés.

Il faut, de temps en temps, un inventaire complet d'une science.

Un exposé systématique de l'état des connaissances, à un moment déterminé de l'évolution d'une partie importante du droit, permet au juriste de limiter ses recherches, dans le passé. Il peut (avantage précieux) placer sur un même plan les notions diverses qu'il est susceptible de rencontrer dans une affaire déterminée, et les comparer aisément les unes aux autres, puisqu'il les saisit à un même moment.

Il nous paraît que l'ouvrage de M. Frédéricq répond entièrement à cette nécessité.

Les principaux caractères que nous désirons mettre en lumière sont: que l'ouvrage est systématique; qu'il est concret; qu'il est fortement documenté.

Il répond, nous a-t-il paru, à un système qui consiste à situer tous les « faits » commerciaux dans l'ensemble du droit. Nous ne nous trouvons pas en présence d'un commentaire des articles du code de commerce, mais devant un exposé raisonné des opérations commerciales, envisagées dans leur ensemble.

L'auteur a compris que tout le droit commercial ne se trouve pas dans les articles du code de commerce, mais qu'il faut rechercher les opérations commerciales ou les opérations intéressant le commerce, dans tous les domaines du droit où elles se rencontrent.

Nous signalons, par exemple, aux lecteurs, la partie du traité qui est relative aux *agents commerciaux*; on sait combien il est diffi-

cile de déterminer le rôle des commissionnaires, courtiers, représentants de commerce, ou celui des simples préposés.

L'auteur a résolu d'un façon très claire cette épineuse question. L'ouvrage est concret.

L'auteur, en effet, a réussi à donner des définitions très précises de la *technique* des opérations commerciales. Le droit commercial répond à des nécessités d'ordre pratique, dont le caractère matériel échappe parfois au non-commerçant. Voyant le problème sous un aspect doctrinal, le juriste ne se rend pas toujours un compte exact du mécanisme de l'opération : d'où, imprécisions dans les rapports des juristes avec les négociants.

Des exemples nombreux permettent à l'auteur d'illustrer ses développements de la façon la plus profitable pour le lecteur.

Enfin, nous avons apprécié la nombreuse documentation rapportée par l'auteur.

Sans doute, le corps même de l'ouvrage ne comporte pas de grands développements. Les discussions sont esquissées, plutôt que résolues. L'auteur prend rarement position lui-même, entre deux thèses qu'il expose avec impartialité.

C'est un ouvrage pratique où le lecteur doit trouver sous une forme assez brève, la plus grande quantité de matière. Celle-ci est forcément condensée; mais le lecteur, désireux de pousser plus loin son étude, trouvera toutes les références utiles et les plus récentes.

Dans son ensemble, nous pouvons considérer l'œuvre de M. Frédéricq comme un remarquable instrument de travail et d'étude. L'éloge que M. le Professeur Dauge en fait, dans la préface qu'il lui consacre, est des plus mérité. Nous nous plaisons à dire ici tout le mérite qu'il y a pour un jeune professeur, comme l'est M. Frédéricq, à entreprendre une œuvre de cette importance. M. V.

G. VANDER HAEGHEN, Ingénieur A. I. Br., Chargé de Cours à l'Université de Bruxelles. *Brevets d'Invention, Marques et Modèles*. (Bruxelles, Larcier, 1928, 661, p., 127 fig.)

Les droits intellectuels forment, dans l'état actuel des sciences et de l'industrie, un des ensembles les plus complexes que les juristes et les techniciens puissent rencontrer. Ils diffèrent sensiblement des autres droits (dont l'objet est facilement saisissable ou définissable), en raison de certains de leurs caractères.

En effet, les droits intellectuels sont, comme le fait observer l'auteur : « Multitudinaires, Ubiquitaires et Temporaires ».

C'est-à-dire que l'objet auquel le droit s'applique est susceptible d'être reproduit à de multiples exemplaires sans perdre son individualité; que l'idée créatrice est susceptible de produire des effets, au même moment, dans plusieurs lieux différents; que la propriété d'une idée n'est pas éternelle (comme l'est en principe celle d'une chose), mais au contraire limitée quant à sa durée.

Il est indispensable de se pénétrer de ces vérités, pour comprendre la portée réelle des droits auxquels peuvent prétendre les inventeurs. Ceux-ci doivent se rendre compte que leurs droits sont soumis à l'existence de certaines conditions techniques dont il sont inséparables.

Etablir la relation entre le caractère technique de l'invention et sa protection juridique est, semble-t-il, le but que l'auteur s'est assigné dans son ouvrage.

Cette façon de concevoir la formation des droits intellectuels est utile et intéressante, parce que la notion de *nouveauté*, qui est à la base du droit est bien difficile à définir théoriquement : seulement une étude pratique, enrichie d'exemples nombreux, peut conduire les intéressés (juristes ou techniciens) à déceler l'opération intellectuelle qui a le mérite d'avoir produit une nouveauté. Or, c'est celle-là seulement qui peut légitimement bénéficier de la protection légale ; car l'idée maîtresse de cette protection est la considération pour la pensée et pour le travail des hommes.

L'ouvrage dont nous rendons compte, valant surtout par la multiplicité des démonstrations appuyées d'exemples, il va sans dire qu'il est impossible d'en montrer le détail, au cours de ces quelques lignes. Mais la méthode suivie par l'auteur mérite de retenir l'attention pendant quelques instants.

L'auteur suit l'inventeur dans toutes les opérations qui précèdent, accompagnent son invention et succèdent à celle-ci. L'invention se développe et, au fur et à mesure de son développement, se créent des droits pour l'inventeur, tandis qu'il en rencontre d'autres avec lesquels il risque d'entrer en conflit. Enfin, depuis le moment où les inconvénients observés à un appareil font penser l'inventeur à un perfectionnement, jusqu'au moment où il a réalisé son idée, où il est parvenu à lui créer une protection légale, dans tous les pays, les phases successives de l'évolution sont examinées, avec leurs multiples incidents.

L'invention correspond, pense l'auteur, à une méthode qu'il est possible de connaître et d'utiliser. Le travail de l'inventeur est devenu systématique et presque collectif, car il est réalisé dans des établissements fortement outillés où des travaux multiples et convergents tendent à la découverte des perfectionnements exigés sans cesse par l'industrie.

« Le jeu technique de ces méthodes d'invention, dit l'auteur, met en lumière l'importance technique et sociale de la notion de perfectionnement. L'impossibilité pratique, dans de nombreux cas, de couvrir un résultat, la facilité relative de réaliser le même résultat par d'autres moyens enlèvent à l'invention ce caractère de phénomène exceptionnel, presque surnaturel, que lui attribuaient volontiers nos pères. Il devient de plus en plus difficile d'étiqueter chaque invention du nom de quelque inventeur génial. On perd ainsi petit à petit cette tendance erronée que l'on avait à considérer comme

entièrement nouvelles les inventions qui aboutissaient aux belles réalisations... »

Cette dernière réflexion nous paraît importante, car elle marque une tendance nouvelle qui pourrait bien guider les inspirations des auteurs de lois nouvelles sur les droits intellectuels. Pour que ce droit soit efficace, il faut qu'il tienne un compte exact de la technique moderne des inventions, du caractère réel du travail de l'inventeur. Mais il faut, en revanche, qu'il ne soit pas de telle nature que certaines personnes puissent créer, en leur faveur, des monopoles assez étroits pour entraver l'essor continu et patient du progrès industriel.

Il nous semble que le livre de M. Vander Haeghen apportera un précieux concours sur cette matière, tant aux juristes qu'aux techniciens.

M. V.

BIBLIOGRAPHIE

Philosophie et Lettres.

Collection d'études sur l'histoire du droit et des institutions de l'Alsace. (Strasbourg, Imprimerie Alsacienne, 1927.)

- I. Th. Tyc, *L'immunité de l'abbaye de Wissembourg*, 151 pages;
- II. Ad. VÉTULAIRE, *Le grand Chapitre de Strasbourg*, 107 pages;
- III. F. PONTEIL, *La situation économique du Bas-Rhin au lendemain de la Révolution française*, 171 pages.

L'Université de Strasbourg vient de créer une nouvelle collection de livres scientifiques, placée sous le double patronage de la Faculté de droit et des sciences politiques et de la Faculté des lettres. Les trois ouvrages dont on vient de lire les titres ouvrent la série. Suivront des études sur : le mariage à Strasbourg à l'époque de la Réforme, les douanes, les finances strasbourgeoises, les institutions de Mulhouse au moyen âge, les routes d'Alsace au XVIII^e siècle, les chartes de franchise, les tarifs de péage, les régimes matrimoniaux, etc.

La valeur de cette suite de travaux sur le passé de l'Alsace est dès maintenant garantie par les noms des membres de son comité de rédaction : le recteur Pfister, les doyens Duquesne et Maugain, le professeur Kiener. Comme ils l'écrivent dans leur « avis au lecteur », ils veulent « composer un tableau dont l'ensemble pourra bien recevoir le nom d'histoire du droit et des institutions de l'Alsace ». C'est en effet à l'Alsace tout entière, sans distinction d'époques, que s'appliqueront les recherches des collaborateurs de la publication. Si le succès récompense ses promoteurs, elle comprendra à la fois une collection de textes et une collection d'études.

Les études de MM. Tyc, Vétulaire et Ponteil donnent une idée très favorable de la collection qu'il ont inaugurée. Elles constituent d'excellent modèles de monographies très poussées, épuisant le sujet traité, utilisant toutes les sources, imprimées ou manuscrites, et les interprétant selon les bonnes règles de la critique.

L'étude de M. Tyc retrace l'histoire de l'immunité de Wissembourg depuis ses origines jusqu'au XVIII^e siècle, de l'organisation judiciaire qui l'accompagna, du droit de battre monnaie, des relations de la ville et de l'abbaye, etc. On lira avec un intérêt tout

particulier les pages où l'auteur examine la valeur de la charte de fondation attribuée fausement au bon roi Dagobert, en réalité composée entre 1111 et 1187 (pp. 26-44); et le chapitre consacré aux *ministeriales* de Wissembourg, à leur situation, à leurs progrès, à leurs relations avec la municipalité d'Empire (pp. 69-81).

Le volume de M. Vétulaire explique aussi les vicissitudes d'une institution ecclésiastique alsacienne du moyen âge, le grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg dans les premiers siècles de son existence jusqu'au moment (au XIII^e siècle) où, ayant acquis la prépondérance sur l'évêque, il a participé à l'administration du diocèse. L'auteur s'est surtout attaché à résoudre les problèmes de l'introduction de la vie canoniale dans le clergé de la cathédrale et des rapports juridiques de l'évêque et du chapitre. Dans une première partie, il montre comment s'est établie cette vie canoniale, puis comment a été abolie la vie commune; il analyse la cause de la suppression de la prépondérance de l'évêque. Dans une seconde partie, il fait voir la coopération du chapitre dans l'administration du diocèse. Chemin faisant, il attire l'attention sur des questions qu'il n'a pu qu'effleurer; par exemple, sur l'influence (qui se manifeste dès la fin de la querelle des Investitures) de la France sur la vie du chapitre strasbourgeois.

Dans le livre de M. Ponteil, c'est un sujet d'histoire économique moderne qui est traité. Le titre pourrait faire supposer que l'auteur a décrit l'état économique du Bas-Rhin à partir de 1789. Il n'en est rien. Il a tracé le tableau de la situation de ce département en l'an VIII en prenant pour point de départ la statistique due au préfet Laumond qui administra à cette époque la région strasbourgeoise, et en complétant les indications fournies par ce fonctionnaire éminent par l'utilisation des annuaires départementaux, les notes des voyageurs, les pièces d'archives. L'étude de tous ces documents l'amène à démontrer que vers 1800 la prospérité du Bas-Rhin était moindre qu'à la veille de la Révolution. Stagnation agricole, stagnation industrielle, c'est en ces termes que M. Ponteil résume la situation. Cependant la population s'était accrue. De 363,000 habitants en 1790, elle passa à 450,000 en l'an VIII, malgré l'invasion étrangère et les troubles civils.

L. L.

PIERRE SABOR, *Masséna et sa famille*. (Aix-en-Provence, deux éditions de la revue *Le Feu*, 1926, VIII, 471 pp., in-8°, 33 gravures.)

Ce livre est consacré aux origines, à la jeunesse et aux premières armes d'André Masséna, futur maréchal de France. Fils d'un petit aubergiste qui, malgré qu'il portât le nom de Jules-César, ne connut jamais que la médiocrité et la gêne, le jeune André eut une enfance pénible. Sa mère, remariée, le négligea, ainsi que ses nombreux frères et sœurs. Il fut successivement porteur de pain, tape-cul dans la fabrique de pâtes alimentaires de son oncle Augustin, à Nice,

mousse, fantassin au Royal-Italien. Dégoûté de l'organisation militaire de l'Ancien Régime, qui le privait de tout espoir d'avancement, il quitta l'armée en 1789. La même année, il épousait Rosalie Lamarre, fille d'un maître-chirurgien d'Antibes. Chacun dans la ville s'étonna du mariage de cette jeune fille de bonne bourgeoisie avec un adjudant démissionnaire, qui n'avait à son actif que de beaux yeux et une allure décidée. Le jeune ménage ouvrit un petit magasin de fruits secs et d'olives à Antibes.

Mais bientôt la Révolution allait découvrir à Masséna des possibilités insoupçonnées. Capitaine-instructeur de la Garde Nationale d'Antibes, puis adjudant-major du II^e bataillon des volontaires du Var, il allait devenir général de brigade à 37 ans et général divisionnaire après le siège de Toulon. Le reste de sa carrière appartient à la Grande Histoire.

Malgré la publication in-extenso de trop de documents, dans le texte même du récit, l'ouvrage de M. Sabor se lit sans fatigue. Sa documentation est de premier ordre. L'auteur a dépouillé les registres de catholicité des paroisses, les archives départementales et communales des Alpes-Maritimes, les papiers de la famille Masséna, les Archives Nationales et celles du Ministère de la Guerre. Son œuvre jette un jour très curieux sur les débuts de ces aventuriers de puissante envergure que furent la plupart des maréchaux de l'Empire. Elle nous permet aussi de comprendre certains traits de la psychologie du vainqueur de Zurich, notamment sa ténacité, son allant, ainsi que son extrême âpreté au gain et son avarice proverbiale.

M. Sabor consacre deux cents et cinq pages de son livre à une étude complète de la famille Masséna, étude rehaussée de dix-sept tableaux généalogiques. Ce sont évidemment là jeux d'érudition régionale. Qu'importent au développement de l'Histoire le *curriculum vita* de l'oncle Jérôme-Marcel, commandant de la place d'Antibes, ou celui du cousin Philippe, conseiller municipal à Nice. Si l'on considère que M. Sabor ajoute à ces biographies celles des familles alliées et jusqu'à celles des commissaires des guerres Ferru et Grobert, lesquels aidèrent le commissaire François Masséna à dilapider les deniers de l'armée d'Italie, on peut considérer toute la première partie du livre comme un gigantesque hors-d'œuvre. En revanche, dans leur sécheresse voulue, ces notes constituent une excellente contribution à l'histoire sociale d'une famille de Méridionaux d'il y a cent cinquante ans. Cultivateurs sardes de la région de Levens-Vésubie, les Masséna vinrent s'établir à Nice vers 1723 et y devinrent savonniers, tanneurs, prêteurs sur gages. Habiles dans la pratique des affaires, mais nantis chacun de huit ou dix enfants, ils furent toujours besogneux, avaricieux et procéduriers. L'esprit de famille était néanmoins très développé chez eux. Ainsi voyons-nous Masséna, arrivé au faite des honneurs, rester fidèle aux siens, même au fameux cousin François, dont les tripotages lui donnèrent cependant tant de soucis.

Tel quel, malgré ses longueurs et ses défauts de composition, l'ouvrage de M. Sabor est un bon livre, très intéressant, très vivant. Il constitue un précieux appoint à l'histoire de l'armée et de la société françaises, sous l'Ancien Régime, la Révolution et l'Empire.

FRANS VAN KALKEN.

Conférence des Historiens des Etats de l'Europe Orientale et du Monde Slave, Varsovie, 26-29 juin 1927. I. *Travaux de préparation; résumés des communications*; II. *Compte rendu et communications*. Varsovie, Société Polonaise d'Histoire, 1928 (1).

La première partie de cette publication contient (en polonais et en français) le programme et le règlement de la Conférence des Historiens des Etats de l'Europe Orientale et du Monde Slave qui eut lieu à Varsovie les 26-29 juin 1927 et dont l'objet fut le projet de fonder une union des sociétés savantes historiques de l'Europe Orientale et du Monde Slave en vue d'assurer le contact entre les savants des diverses nations. Outre cela, s'y trouve également le projet de l'organisation de cette fédération intitulé : « Principes d'établissement de la Fédération des Sociétés Historiques ». Ce projet, en dehors des questions techniques d'organisation, envisage la nécessité de fonder une revue des revues scientifiques; il propose aussi la préparation et la publication d'un *Dictionnaire des Antiquités Slaves*.

Elle comprend, enfin, les résumés (en français) des communications suivantes : docteur Balodis, professeur à l'Université de Riga (Lettonie) : *Les fouilles archéologiques aux confins ethnographiques slavo-latviens dans l'arrondissement de Loudza datant de l'âge de fer postérieur*; Fr. Bujak, professeur à l'Université de Lwow (Pologne) : *Esquisse-programme provisoire du Dictionnaire des Antiquités Slaves*; B. A. Evreinoff, professeur (Prague) : *La question de la réforme des institutions du pouvoir central dans le règne de l'empereur Alexandre I^{er}*; A. W. Florovsky, professeur (Prague) : *La Russie et les Tchèques selon l'histoire de leurs rapports moraux et politiques*; E. Hanisch, privat-dozent à Breslau (Allemagne) : *Création et développement de l'Institut de l'Est Européen à Breslau*; Eugène Horvath, professeur à l'Université de Budapest (Hongrie) : *Projet d'un manuel d'histoire balkanique*; Miron Korduba, docteur en philosophie (Lwow) : *Nécessité et organisation de la collection des noms géographiques*; Ivan Krypiakewyc, docteur en philosophie (Lwow) : *L'état actuel de l'historiographie ukrainienne*; Stanislaw Kutrzeba, professeur à l'Université de Krakow (Pologne) : *Le croi-*

(1) Le manque, à Bruxelles, de signes typographiques nécessaires pour la transcription de certains noms propres slaves en français m'empêche de reproduire leur orthographe adoptée par la publication de Varsovie, ce dont je présente mes excuses aux auteurs mentionnés dans ce compte rendu.

sement les influences occidentales et orientales dans l'histoire des droits slaves; Emerik Lukinich, professeur à l'Université de Budapest (Hongrie) : *La couronne de Pologne et les Ducs de Transylvanie*; Paul Milioukov, professeur (Paris) : *La Russie et l'Europe*; Vaclav Novotny, professeur à l'Université de Prague (Tchécoslovaquie) : *La candidature polono-lithuanienne au trône de Bohême*; Nicolas Okouneff, professeur à l'Université de Prague : *Quelques particularités de l'architecture de Pskov*; Jan M. Rozwadowski, président de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres : *Quelques remarques sur la « Patrie dite primitive » des peuples slaves*; V. V. Sakhaneff, professeur (Prague) : *Sur la question de la source des motifs ornementaux et les sujets de l'art populaire russe*; H. F. Schmid, professeur à l'Université de Graz (Autriche) : *Première motion concernant la publication d'un recueil d'études sur l'histoire du droit et l'histoire économique de l'Europe Orientale et du Monde Slave*; *Deuxième motion concernant l'organisation de recherches systématiques et la réunion des monuments de l'antiquité slave dans les pays autrefois slaves et devenus depuis territoires d'établissement allemand*; *Troisième motion concernant la réunion aux bibliothèques de Vienne des publications les plus importantes susceptibles de faciliter le travail aux savants qui n'habitent pas les pays de l'Europe Orientale tout en étudiant leur histoire*; *Quatrième motion relative à l'édition des sources de l'histoire de Roumanie rédigées en slavon d'église*; E. I. Smurlo, professeur (Prague) : *Un diplôme inédit de Pierre le Grand de 1705*; Joseph Strzygowski, professeur à l'Université de Vienne (Autriche) : *Histoire, Préhistoire et Etude spéciale (Fachforschung)*; Théodore Taranovsky, professeur à l'Université de Belgrade (Yougoslavie) : *Quelques traits idiographiques de l'ancien droit serbe*; Léonard C. Wharton, professeur à l'Ecole des Etudes Slaves à Londres (Angleterre), (School of Slavonic Studies) : *Histoire des imprimeries dans les Etats de l'Europe orientale et dans les pays slaves*.

La deuxième partie contient le compte rendu de la conférence, les résolutions présentées par les commissions, la liste des corps savants représentés à la conférence, ainsi que ceux qui ont annoncé leur adhésion au Congrès et, en plus, les communications sus-mentionnées de MM. Balodis, Evreinoff, Florovsky, Hanisch, Korduba, Krypiakievyc, Kutrzeba, Lukinich, Novotny, Okouneff, Rodwadowski, Sakhaneff, Smurlo, Strzygowski, Taranovsky, Wharton et celle du professeur V. J. Mansikka : *L'état actuel des études historiques en Finlande*. Ces communications comprennent deux cent trente-quatre pages et sont publiées en français, en allemand, en russe, en tchèque, en ukrainien et en polonais conformément à la nationalité de leurs auteurs.

L'on pourrait diviser ces communications en deux groupes; celles de Balodis, Evreinoff, Florovsky, Lukinich, Milioukov (malheureusement nous n'avons que le résumé), Novotny, Okouneff, Sakhaneff,

Smurlo, Taranovsky forment le premier groupe; elles traitent des sujets spéciaux, ce qui n'empêche pas que toutes, en particulier quelques-unes d'elles, sont d'un très grand intérêt. Je commence par celle de B. A. Evreinoff, laquelle hiérarchise pour ainsi dire les problèmes attachés aux initiatives réformatrices d'Alexandre I^{er}, met en relief le programme de ces réformes, les réactions que ce projet provoqua dans la société russe et dévoile ses sources; ces dernières se trouvent, d'après l'auteur, dans le système d'idées du XVIII^e siècle. Il ne serait peut-être pas inutile d'ajouter que c'est là un fait caractéristique pour la Russie de cette époque non seulement dans le domaine des idées politiques; l'on peut observer le même phénomène dans le domaine des idées littéraires: Pouchkine, le grand poète du règne d'Alexandre I^{er}, fut imprégné d'idées du siècle des encyclopédistes, ce qui donnait une allure quelque peu particulière à son romantisme.

La communication de A. Florovsky, qui a étudié les rapports de la Russie et de la Bohême, présente un puissant intérêt. J'ajoute que c'est surtout sur le champ de la littérature (les romans chevaleresques tchèques pénétraient en Russie par l'intermédiaire de la Pologne, ainsi que par exception quelques apocryphes) et des idées religieuses que ces rapports ont été importants (1).

La communication de Lukinich montre combien un sujet spécial, du moment qu'il est situé sur le fond de vastes perspectives historiques, peut contenir d'intérêt général; tout un système politique embrassant la Russie et la Turquie d'une part et la Pologne et la Transylvanie de l'autre, surgit devant le lecteur et il est à noter que les tendances de rapprochement entre ces deux derniers Etats, possédant une longue tradition historique, n'ont pas perdu leur actualité. Il est bien regrettable que le grand maître de l'histoire, le professeur P. Milioukov, l'un des plus brillants esprits de la Russie, ait été empêché de prendre part au Congrès de Varsovie; il devait parler sur l'« Occitanisme » et l'« Eurasisme », sur les « Occidentaux » et les « Slavophiles » — donc sur le problème primordial de l'*historiosophie* russe, pour employer ce terme romantique. Personne mieux que lui n'est censé pouvoir mettre de l'ordre dans les infatigables polémiques qui entourent la doctrine bruyante de l'« Eurasisme » — cette nouvelle forme de patriotisme russe et d'impérialisme qui réussit à rassembler de jeunes fascistes, des

(1) Comp. l'intéressant travail de B. J. Cernysov: *Terminologie des joueurs de cartes russes et ses origines*. Académie, Leningrad 1928. (V. le compte rendu dans la *Prager Presse* 1928, 12 juin 1928), qui démontre que le jeu de cartes est venu en Russie de la Bohême; l'auteur de ce travail étudie d'autres influences tchèques en Russie, notamment dans le domaine des lettres, et prend en considération le rôle intermédiaire de la Pologne.

« avocats du diable » et des hommes comme le prince N. S. Troubetskoï, professeur de philologie slave à Vienne (1).

Le professeur Novotny s'est acquitté avec l'érudition qui lui est propre et qui le caractérise, de la tâche qu'il s'est imposée d'étudier l'intéressante compétition de deux Jagellons au trône de la Bohême. Il serait superflu de signaler la valeur de la communication (ornée de belles planches) du professeur Okouneff — l'un des plus éminents historiens de l'art russe; nous avons entendu dernièrement à Bruxelles l'éloge que lui a fait, au cours de sa belle conférence sur les icônes russes au Palais des Beaux-Arts, M. Mouratoff. M. Okouneff a démontré le croisement des influences orientale et occidentale, byzantine et romano-gothique dans l'architecture de Novgorod et de Pskov. Ces deux villes-républiques furent des centres de culture en Russie médiévale d'une immense importance. Pleine d'intérêt aussi est la communication du professeur Sakhaneff basée sur des recherches archéologiques et sur l'étude approfondie de l'art populaire russe (M. Sakhaneff a ajouté de belles planches à sa communication). Le professeur Smurlo, éminent historien russe, raconte la passionnante histoire des recherches qu'il a faites pour établir le texte véritable du diplôme de Pierre le Grand de 1705, par lequel le tsar autorisait des moines capucins à construire une église à Moscou. Ce diplôme se rattache à l'histoire des « massacres de Polotsk » (juillet 1705) dont le professeur Smurlo fait part à ses lecteurs au cours de sa communication. Histoire effrayante, exemple caractéristique des excès et des débauches du grand réformateur russe. Ce diplôme devait atténuer l'impression que ces « massacres » avaient produite à Rome et en Pologne.

La communication du professeur Smurlo est intéressante non seulement par son sujet et par le fait de la découverte du texte original du diplôme, lequel se trouvait aux archives de « Propaganda Fide » à Rome, elle est passionnante, comme je l'ai dit, à force de montrer quels peuvent être les triomphes d'une soigneuse méthode philologique. Cette communication peut servir de modèle pour la façon dont il faut étudier les textes et, d'autre part, elle montre combien il est utile de compléter cette méthode par les données que présente une large et sérieuse érudition générale. Le professeur Taranovsky s'est voué à donner l'exposé de l'importance du problème idiographique dans la philosophie du droit et démontre comment de

(1) Je m'empresse de signaler, à cette occasion, au lecteur une brillante étude du grand savant et politicien russe qu'est Milioukov (fait amusant: Lénine avait considéré Milioukov comme « le seul homme intelligent parmi les émigrés russes »). La publication que j'ai en vue est intitulée: *Le dixième Anniversaire de la Révolution russe* (comp. *Le Monde Slave*, novembre-décembre 1927). Cette publication récente est, me semble-t-il, la plus claire et lucide explication-synthèse du grand phénomène historique que fut celui de la révolution russe.

nos jours la science a corrigé certaines erreurs de « l'œuvre monumentale » de W. A. Maciejowski, savant polonais, sur l'histoire comparée des droits slaves.

Le deuxième groupe de communications comprend des recherches sur les problèmes de méthode scientifique et sur l'organisation des études slaves. C'est à ce groupe que se rapportent les communications de H. F. Schmid, de Bujak, de Leonard C. Wharthon, de M. Korduba, de E. Hanisch, de Krypiakewyc, de Mansikka, et en premier lieu celle du professeur J. Strzygowski : *Geschichte, Vorgeschichte und Fachforschung*. Bien que le sujet de M. L. C. Wharthon soit d'un intérêt particulier, l'érudit anglais (NOTA BENE : connaissant toutes les langues slaves!) le situe sur le fond de l'ensemble du monde slave et de l'Europe orientale en saisissant l'occasion de parler devant un auditoire international, pour mettre en relief l'importance et la nécessité urgente d'activer les études slaves à l'Occident. Cette nécessité a été déjà prise en considération dans beaucoup de pays occidentaux. Sur ce sujet documentent le mieux des revues telles que *Slavonic Review* publiée par la *School of Slavonic Studies* à l'Université de Londres et dont l'esprit animateur est celui de Sir Bernard Pares, le *Monde Slave* et la *Revue des Etudes Slaves* à Paris, *Rivista di Letterature Slave* à Rome, sans parler des revues allemandes et slaves (1).

Au même ordre de préoccupations slavistes se rattache la communication de J. Krypiakewic : *L'état actuel de l'historiographie ukrainienne*. Elle informe consciencieusement le lecteur sur l'intensité du travail scientifique des sociétés et des institutions savantes ukrainiennes en Russie soviétique et en Pologne. Le modeste séminaire de philologie slave à Bruxelles en possède quelques-unes — elles suffisent au moins pour se rendre compte de l'immensité de l'effort national des savants ukrainiens. Il suffira de dire que l'Académie des Sciences d'Ukraine a publié depuis l'année 1919 seize grands recueils de *Mémoires* contenant plus de 400 pages chacun. Et les publications que l'on peut lire dans ces recueils (j'ai en vue les

(1) Comp. en particulier l'article de Lo Gatto : *Slavonic Studies in Italy, The Slavonic Review*, juin 1927, et *Rivista di Letterature Slave*, anno II, p. 455-468 — l'auteur met en relief l'œuvre accomplie par l'*Istituto per l'Europa orientale* à Rome, par ses collaborateurs A. Palmieri, G. Maver, A. Cronia et Lo Gatto lui-même. Comp. aussi Enrico Damiani : *Les Italiens et la Pologne*, dans le *Przegląd Współczesny*. Cracovie, 1927, novembre; R. Pollak : *Polonica italiens*, ib., avril 1928; pour les études slaves en France, l'article de Jan Frecz dans la *Slavia*, V (839-848); pour l'Angleterre il suffira de citer les noms des professeurs Sir Bernard Pares (Londres), Nevill Forbs (Oxford), A. Bruce Boswell (Liverpool), Dr. Ellis H. Mins (Cambridge) et de Miss Monica Gardner; pour l'Amérique: Clarence A. Manning (New-York), Leo Wiener (Cambridge), G. R. Noyes (Berkeley).

recueils de la section philologie-histoire) (1) ne se rattachent pas toutes nécessairement à des sujets ukraïniens (2). A part les recueils ordinaires, l'Académie a publié des recueils en l'honneur de personnalités éminentes, telles que Hrusevskij, Bahalij (3). Les différentes publications de l'Académie d'Ukraine atteignent le nombre de 255. Il faut ajouter à cela les publications du commissariat pour l'instruction publique, la revue *Ukraina* et les *Zapiski* de la Société Sevcenko à Lwow (Pologne). Je cite tout cela pour montrer que le peuple ukrainien est sur le point de traverser l'époque d'une véritable renaissance (4).

C'est à cette place qu'il faut signaler la communication du professeur V. J. Mansikka sur les travaux des historiens finlandais — elle montre avec quelle intensité remarquable et avec quels brillants succès ces travaux se développent.

Au même groupe appartient en quelque sorte le rapport de M. E. Hanisch sur la création et le développement de l'Institut de l'Est européen à Breslau, dont les travaux et les recherches attirèrent l'attention des slavistes dès les débuts de l'établissement de cet Institut. L'Institut de Breslau publie les *Jahrbücher für Kultur und Geschichte der Slaven* (réd. Hanisch), lesquels se rangent à côté de l'*Archiv für Slavische Philologie* de Berneker et la *Zeitschrift für Slavische Philologie* de Vasmer. Il y a lieu de dire que Breslau, Munich, Leipzig et Berlin sont des centres slavistiques de premier ordre et contredisent avec suffisamment d'autorité le pessimisme de la publication récente de deux éminents slavistes : autrichien et allemand, j'ai en vue *Wesen*

(1) Il faut ajouter à cela la *Revue Ethnographique*, les recueils publiés par le cabinet d'ethnographie musicale, les recueils d'archéologie (*Collectanea Archaeographica a Collegio Archeographico Academiae Scientiarum Ucrainae edita*), les recueils de dialectologie, ceux de la Commission pour l'étude de l'histoire du droit occidental russe et ukrainien, les mémoires du Commissariat pour l'instruction publique.

(2) P. E. le recueil publié en l'honneur de Hrusevskij contient des publications étrangères, celles de Meughin (Vienne), Niederle (Prague), Pitcheta (Minsk), Dopsch (Vienne), Laistner (Cambridge, Amérique), Panaitescu (Bucarest); le recueil X (1927) contient une communication intéressante (un document inédit) sur les décembristes, rec. XII, sur Lodovico Guicciardini (O. Maslova), sur les travaux scientifiques du prof. Peretz, éminent savant russe, sur Sevcenko en polonais (Arassimovic), un compte rendu sur *Die Ursprünge der Lyrik* de H. Werner (1924), par Navrocky; rec. XIII-XIV, sur *Kirdzali* de Pouchkine, un compte rendu sur la grande et fondamentale étude de Sismanov sur la renaissance en Bulgarie, publiée par l'Académie des Sciences de Bulgarie en 1926, et beaucoup d'autres. Les recueils du Commissariat pour l'instruction publique des études intéressantes sur la rime de Lermontov, sur Eugène Onéguine, sur la syntaxe des bylines.

(3) Celui de Bahalij a plus de mille pages.

(4) Comp. aussi Levcenko : *Sur ce qu'on a fait en Ukraine dans le domaine de la philologie et de l'histoire*; Rec. de l'Ac. des Sc. d'Ukr., XVI, 1928.

und Aufgaben der Deutschen Slavistik de H. F. Schmid et R. Trautmann (Leipzig, 1927).

En quelque sorte, en dehors de ces deux groupes se trouve la communication du professeur Jean Rozwadowski, laquelle contient des considérations méthodologiques au sujet de la patrie dite primitive des peuples slaves. Cette communication est d'une infinie importance pour tous ceux des slavistes qui insistent non seulement sur l'existence de cette « patrie primitive », mais sur l'existence d'un patrimoine culturel commun slave; elle est d'un intérêt égal pour les adversaires des tenants de cette thèse.

Je viens m'incliner ici devant la claire et si lucide pensée du grand indoeuropéiste polonais, que Meillet appelait « savant et poète à la fois » et je le fais avec un sentiment de soulagement, car sa communication vient appuyer indirectement la thèse de ma leçon d'ouverture à Bruxelles, laquelle souleva tant de polémiques du côté tchèque en premier lieu (1). J'avais exprimé des doutes quant à

(1) Comp. Mgr.: *Gibt es eine vergleichende slavische Literaturwissenschaft* dans la *Prager Presse*, 1927, N. 22. (Compte rendu raisonné et contenant beaucoup de justes observations) et F. Wollman: *Slovanské literatury, Ceska Revue*, 1927, c. 2, p. 75-77, en dehors de cela le prof. J. Horak (Prague) a polémique sur ma conférence dans sa leçon d'ouverture, laquelle doit paraître dans la *Revue d'Etudes Slaves* à Paris. Ce n'est ni le moment ni le lieu de reprendre ce sujet de controverse ici, je tiens cependant à dire que le ton de la polémique de M. F. Wollman avec moi ainsi que les procédés dont il use (il m'accuse p. ex. de taire des faits explicitement mis en relief dans ma leçon d'ouverture sur laquelle mon adversaire si peu courtois se base: notamment le problème des influences polonaises dans le domaine des lettres russes et ukrainiennes. Comp Wollman, *op. cit.*, et V. Lednicki: *Existe-t-il un patrimoine commun d'études slaves* dans le *Monde Slave*, 1926, N. 12, ou bien *Les Etudes de langues et de littératures slaves, Revue de l'Université de Bruxelles*, 1926-1927, N. 2), me dispensent de toute réponse à son égard. Je saisis cependant cette occasion pour dire que « influence » et « rapports » n'équivalent pas à « communauté » et si mon scepticisme quant aux éléments de la communauté et de la réciprocité slaves met d'aucuns en rage, qu'ils veuillent bien la répandre non seulement sur mon humble personne, mais aussi sur MM. Baudouin de Courtenay, Kadlec, Weingart, Milioukov et enfin Benes dont les publications récentes démontrent explicitement combien ma thèse est justifiée.

Manie de faire toujours et partout de la politique, surtout quand le but qu'elle vise n'a jamais cessé d'être illusoire, est une manie malencontreuse, elle n'a rien de commun avec la science et ce qui pire est — aujourd'hui nous paraît être « vieux jeu ». D'autre part, je tiens à le dire avec toute fermeté, enlever à la science les buts politiques que d'aucuns veulent lui imposer n'amène guère cette science à la stérilité; ce n'est pas dans des éléments politiques que la science trouve sa vigueur, la politique en ces cas est le remède de ceux dont le travail scientifique est stérile par lui-même, intérieurement impuissant de réaliser des conquêtes. Etudier les problèmes politiques slaves peut être l'une des fonctions légitimes de la slavistique, cela va de soi — son but n'est pas cependant celui de les créer. Dans le temps, quand les philologues slaves se prononçaient pour l'indépendance des nations slaves auxquelles ils appartenaient eux-mêmes,

l'existence d'une unité slave dont le sens serait autre que l'unité romane et j'ai insisté sur le fait que cette unité, voire communauté, reposait uniquement dans le domaine des langues. Cette assertion donna lieu à MM. H. F. Schmid et R. Trautmann de dire : ... freilich muss sich der Deutsche Slavist als Historiker, der solche Forschungen (de créer une synthèse) beschreibet, zunächst einmal von dem in der deutschen Wissenschaft weitverbreiteten Vorurteil frei machen, dass die slavische Welt nur durch die Verwandtschaft der Sprachen ihrer Völker zusammengehalten werde. Diese Auffassung, die freilich auch ausserhalb der deutschen Kulturkreises namhafte Vertreter hat, — erst jüngst ist sie von dem hochbegabten polnischen Inhaber der neubegründeten slavischen Lehrkanzel in Brüssel ausdrücklich vertreten worden... » (1). Ce qu'il y a de plus important pour moi dans la communication du professeur Rozwadowski c'est l'indéniable évidence du fait, qu'elle a mis en valeur que la communauté dans le domaine de la langue ne décide en rien pour la communauté dans le domaine de la culture. En dehors de cela la différenciation culturelle du monde des peuples slaves est arrivée à un degré si élevé qu'étant donné l'absence de matériaux concernant l'époque préhistorique des Slaves, il nous est impossible de définir cette « patrie dite primitive » des peuples slaves, partant de définir en une mesure quelque peu satisfaisante les éléments dont était faite la dite communauté du monde slave. On aime beaucoup à jongler avec « l'esprit slave » formule qui ne veut pas dire beaucoup. (Pas plus que « esprit latin », « esprit germanique »). Pour nous prouver que cette communauté existe, on nous dit par exemple que l'épopée serbo-croate et bulgare-macédonienne a eu des reflets dans la poésie

la chose se présentait sous un aspect différent — aujourd'hui, les résultats de la science des slavistes peuvent se prêter à être mis en valeur par les politiciens dans certains cas de litiges interslaves, et c'est tout, me semble-t-il. Il serait quelque peu naïf de croire à la renaissance du sentimentalisme slavophile et des idées messianiques slaves, surtout que, même à l'époque de leurs plus grands succès, elles cachaient en elles-mêmes des antinomies qu'aucune dialectique, même celle de Hegel, n'avait jamais réussi à concilier. (Comp. *Existe-t-il une civilisation slave spéciale*, résumé de l'article consacré à ce sujet du prof. Baudouin de Courtenay, *Le Monde Slave*, 1925, t. 3, p. 150-151; M. Weingart : *Le passé et le présent de la solidarité slave*, *ib.*, 1926, février, p. 188-210; K. Kadlec : *Les Slaves à la lumière de leur histoire politique*, *ib.*, 1925, t. 2, p. 369-400, t. 3, p. 29-61; E. Benes : *Les Slaves et l'idée slave pendant et après la guerre*, *ib.*, 1926, mars, p. 321-382; Paul Milioukov : *A new Slavonic Policy*, *The Slavonic Review*, 1928, March, p. 482-495, ainsi que du même auteur : *The world war and Slavonic Policy*, *ib.*, December 1927. Pour Benes comp. *Slovansky Prehled XVII-XVIII* et l'article de J. Slavik, *ib.* XIX. Pour le mouvement slavophile — les fascicules de décembre 1927, mars, juin 1928 de la *Slavonic Review*; spécialement la Pologne et ce mouvement : Vaclav Dresler : *Slovansky Prehled* (XIX); W. Lednicki : *The Slavonic Review*, June 1928).

(1) *Op. cit.* pp. 54-55.

populaire d'autres nations slaves. Je voudrais demander à ces « racistes » incorrigibles si le fait que Ronsard s'est inspiré de Pétrarque est une preuve de communauté des peuples romans? Je voudrais demander aussi pourquoi, d'autre part, devrions-nous considérer la présence de certains motifs scandinaves dans les bylines russes comme phénomène d'influence et non de communauté? Disons communauté humaine... oui, mais slave, où la chercher, puisque nous venons d'apprendre que cette « patrie dite primitive » laquelle devrait être la base de cette communauté se trouve en dehors de nos recherches?

Quant à la réciprocité slave, voici ce que nous dit Kadlec : « l'histoire nous montre des exemples répétés de peuples ou de tribus slaves en guerre contre une autre. L'unique explication que donne la chronique russe de l'appel lancé aux Varègues en 862 par les Slaves établis près du lac Ilmen et par les Finnois est que *la famille se dressait contre la famille, ils se haïssaient entre eux, et commençaient à se faire réciproquement la guerre* » (1). Le nombre d'exemples de ce genre est très grand. Voici comment Strykowski, historien polonais du XVI^me siècle, définit la réciprocité slave dans sa Chronique poétique polonaise :

« De la mer italienne plus avant que Moscou,
Jusqu'à l'océan Arctique, du Pont jusqu'à la Poméranie
S'étendent les Slavons.
Et quand nombreux ils devinrent sur la terre Croate,
A l'Illirique, en Thrace et en Dalmatie
Entre eux-mêmes (ne pouvant avec d'autres) ils firent la guerre,
Pour des terres ils se battirent. » (2)

Le fait que les langues slaves se sont différenciées dans le cours de leur évolution fut maintes fois l'objet de réflexion des anciens historiens polonais. Tout en établissant l'origine slave des Polonais, voici ce que dit Kromer, historien polonais du XVI^me siècle :

« Genti Polonæ sicut originem ita et linguam communem esse cum Boemis, Russis, Moschis Croatis, Moravis, Silesiis, Cassubis, Bulgaris, Serbis, Illyris et universo nomine Slavico seu venedico alibi exposuimus. Tametsi dialectis ea tam varia est, ut nonnulli ex his populis ægre et vix se invicem intelligant. » (3)

Tout cela n'empêche pas que la philologie slave a sa raison d'être aussi bien que la philologie romane ou germanique, que le but visé par le Congrès de Varsovie est un but utile à atteindre.

(1) Kadlec, *op. cit.* : *Le Monde Slave*, 1925, v. II, p. 373.

(2) *Goniec cnothy do prawych Slachciczow przez Matysa Strykowskiego* w Krakowie 1574, cité par E. Kolodziejczyk, *Swiat Slowianski*, Cracovie 1913, t. II, p. 527-528.

(3) *Polonia sive de origine et rebus gestis Polonorum*, 1589, p. 490, cité par E. Kolodziejczyk, *Swiat Slowianski*, Cracovie 1913, t. II, p. 529.

En terminant ce compte rendu, au cours duquel j'ai parlé aussi *pro domo mea* et ce dont je m'excuse, je voudrais exprimer encore une fois le sentiment de satisfaction que doit ressentir tout slaviste à la lecture de la belle publication de la Société Polonaise d'Histoire. Il faut ajouter que c'est surtout grâce aux soins de l'infatigable organisateur du Congrès des Historiens Slaves — j'ai en vue le professeur M. Handelsman — que cette publication a paru.

V. LEDNICKI.

MARIA BIERMÉ. *Jules Le Jeune. « Un Grand Humain »*. (Brux. F. Larcier, 1928, 264 p., 20 francs.)

Hymne d'un poète à la mémoire de celui qui a orienté vers la bonté la législation et la pratique judiciaire.

Le centenaire de la naissance de Jules Le Jeune nous a valu une cérémonie émouvante au Palais de Justice de Bruxelles le 5 mai 1928; un comité s'est constitué qui va créer une œuvre destinée à maintenir vivants le nom et le souvenir du réformateur de notre droit pénal; le livre de M^{lle} Biermé répond à la même pensée pieuse.

L'auteur est femme et poète; les titres des deux parties de l'ouvrage « Un Grand Humain » et « L'Homme. Un Etre d'Harmonie » suffisent à montrer qu'il ne s'agit point ici d'une analyse sèche, méthodique et doctrinale des progrès réalisés par Jules Le Jeune dans le domaine du droit pénal et de l'administration de la justice. M^{lle} Biermé a largement brossé un tableau de l'activité du grand Ministre de la Justice, animateur des patronages; elle a peint surtout ce qu'une femme et un poète doivent y admirer: l'amour des déshérités, la pitié pour les malheureux et cet optimisme merveilleux et constructif, qui ne recule devant aucune tentative de régénération, si aléatoire, si difficile soit elle.

Avec Jules Le Jeune, ce sont ses contemporains et ses amis qu'a décrits M^{lle} Biermé: Edmond Picard, Paul Janson et le disciple préféré, le jeune Henri Jaspar, déjà plein de promesses. Un spécialiste du droit pénal, lisant ces pages, aimerait y découvrir plus souvent le nom d'Adolphe Prins qui a participé de si près à toutes les réformes du « Grand Humain ».

L. C.

PAUL TESSONNIÈRE, *Le mouvement de la nouvelle réformation*. (Tome II, Bruxelles, Editions du Foyer de l'âme, 1928, 278 pages.)

En rendant compte du tome premier de cet ouvrage (*Revue de l'Université*, 1927-1928, n° 2, pp. 68-69), nous annonçons qu'il allait bientôt être suivi d'un second volume où seraient étudiées les conceptions religieuses d'Anatole France, de W. Monod, de Maeterlinck, de Wells, de Guyau, de Ch. Wagner (1). Cette deuxième

(1) On aurait voulu trouver dans ces volumes une analyse des travaux d'Emile Boutroux sur les rapports de la science, de la morale et de la religion.

partie de l'enquête de M. Teissonnière se lit avec le même intérêt que la première. L'auteur résume avec une grande clarté et une impartialité complète les idées si diverses des penseurs dont il a choisi les œuvres. Et parvenu au terme de ses recherches, il formule des conclusions (pp. 267-278) qui méritent d'attirer toute l'attention de ceux qui reconnaissent l'importance du problème religieux.

Avec une vigoureuse netteté, l'auteur proclame que « le monde moderne ne retournera pas plus au Concile de Trente qu'il n'ira au symbole de La Rochelle ». Mais il ajoute aussitôt que l'élite des penseurs n'est point ennemie de la religion au sens élevé du mot. L'idéalisme est, aujourd'hui comme hier, l'essence même de l'esprit humain. L'avenir n'est ni dans l'orthodoxie ni dans un athéisme radical. « Le public éclairé attend « une nouvelle Réformation lui permettant d'aller à la religion par la raison, la science et la liberté ».

Dès lors, cette nouvelle Réformation devra satisfaire aux exigences de la conscience moderne : elle devra répudier formellement tout dogmatisme, affirmer le principe du libre-examen, appliquer les méthodes fondées sur l'observation, l'induction, l'expérience. Il faudra aussi qu'elle adopte une nouvelle notion de la piété qui ne doit plus résider dans le formalisme des pratiques, mais dans l'attitude morale, dans l'obéissance au devoir, dans la recherche de la vérité, dans l'aspiration vers le meilleur. Elle devra cesser de proposer aux hommes, comme idéal de sainteté, l'ascétisme. Elle devra reconstruire la croyance en Dieu, substituer à la conception d'une création faite *ex nihilo* « l'hypothèse d'une création évolutive par laquelle le principe divin communique aux créatures l'élan vital, organise le chaos et conduit progressivement l'univers à ses fins ». Enfin, elle devra se préciser dans une Eglise à constitution libérale, largement ouverte à tous et où pourront se rencontrer catholiques modernistes, protestants libéraux, libres-penseurs idéalistes, libres-croyants de partout.

Quelles que soient les doutes que l'on puisse émettre sur les chances de succès de cette « nouvelle Réformation » que M. Teissonnière appelle de tous ses vœux et définit avec tant d'éloquence et une force de conviction si communicative, nul ne méconnaîtra la noblesse de son effort pour édifier au-dessus des Eglises dogmatiques et aussi des négations trop simplistes cette religion de l'avenir que l'auteur croit nécessaire au progrès moral de l'humanité.

L. L.

A.-H. MARTINIE, *L'Art français depuis vingt ans. La Sculpture*. (Paris, Rieder, 1928, 126 p.)

La sculpture depuis 1900 jusqu'à nos jours représente une des belles périodes de l'histoire artistique française.

L'auteur part de ces artistes qui, autour de Rodin, à l'époque de

l'Exposition universelle, formaient un de ces centres de travail féconds « dont Courajod aimait retracer l'histoire et rappeler les bienfaits ». Ce sont Bourdelle, Despiou, Dalou. A côté d'eux mûrissent Maillol qui commence à 40 ans, Bernard qui revient à la taille directe; Niclausse en qui s'épanouit le réalisme local et rustique parti de Constantin Meunier, Pompon, révélé au public à l'âge de 67 ans par ses représentations d'animaux tandis que Schnegg vise à réconcilier la sensibilité avec les nécessités architecturales de la statuaire.

L'auteur de ce « panorama » si instructif n'oublie rien et tâche d'être juste même pour les « officiels » Landowski, Bouchard, Lefebvre, Sicard, même pour le cubisme qui fut selon lui introduit dans la statuaire par le Polonais Nadelmann et propose une fin esthétique toute nouvelle à la plastique.

G. JEDLICKA, *Maître de l'Art ancien : Albert Durer*. (Paris, Rieder, 1928, 64 p. et 60 planches en héliogravure.)

Pour l'auteur, Durer et Grunewald représentent les deux pôles de l'art allemand. Tous deux ont en Italie subi l'influence de Mantegna. Mais Grunewald, réfractaire, se replie plus encore sur soi. Chez Durer, au contraire, s'opère une synthèse de l'art italien et de l'art « nordique » dont le propre, d'après l'auteur, est de relier l'objet isolé à la vie environnante. Les deux influences que subit le jeune Durer sont celles, exactement opposées, de Schongauer et de Mantegna.

L'auteur étudie les premiers paysages de Durer, aquarelles uniques, dans son époque. « Altdorer, Huber, Hans Baldung Grien ont dessiné leur paysage à la plume; seul Durer (le dessinateur) donne dans ses aquarelles une image colorée du monde extérieur. »

Pendant l'automne de 1505, Durer quitte Nurenberg et part pour l'Italie. A Venise, Jean Bellin lui rend visite et loue sa peinture. Durer voit également en lui le meilleur peintre de son époque, mais dans une lettre à son ami Pirkheimer, il critique la peinture de Jacopo dei Barbari. Le penchant de Durer pour la peinture ne semble jamais avoir été très prononcé. Subitement, de peintre il devient dessinateur. Souvent, il se sert de son pinceau comme d'un crayon; ses tableaux ressemblent à des dessins coloriés. On trouve dans ses œuvres une opposition entre le dessin et la peinture semblable à celle qui existe dans l'œuvre d'Ingres. « Ces deux artistes ont d'ailleurs beaucoup de points communs, à côté de tout ce qui les sépare. Les dessins constituent les parties les plus vivantes de leur œuvre. ».

C'est dans les gravures sur cuivre que la personnalité de Durer est la plus accentuée. On voit dans la planche *Le Chevalier, la Mort et le Diable* la première représentation exacte d'un cheval dans l'art allemand. Le chevalier est tiré d'un dessin antérieur de quatorze

ans. Il est possible que Durer ait ajouté la Mort et le Diable parce que la feuille avec le chevalier et le cheval lui paraissait trop maigre. L'auteur nous donne les diverses interprétations qu'on a proposées de cette gravure, ainsi que de la célèbre *Mélancolie*.

Il montre le penchant de Durer pour la matérialité des objets qu'il représente. « L'artiste reproduit les espèces de cuir les plus variées ainsi que de nombreux objets où le cuir est utilisé; avec tous ces objets il compose des natures mortes : quelle puissance et quel coloris ressortent des brides du cheval sur la gravure *Némésis*. On y retrouve parfois la même pénétration que dans la peinture d'une pomme par Césanne... »

Dans son parallèle entre Durer et Grunewald, l'auteur nous paraît exagérer quelque peu les mérites du dernier : « L'un est avant tout un œil admirable, l'autre est une âme immense; l'œuvre de Grunewald peut être comparée à une église gothique élancée, elle est pleine de fiévreuse musique... *l'art allemand n'a jamais produit un aussi grand peintre que Grunewald...* et n'a plus jamais produit un aussi grand animateur que Durer.

L'auteur nous raconte le voyage de Durer aux Pays-Bas qui coïncide avec l'année de la mort de Raphaël. Bernard Van Orley donne, à Bruxelles, un grand festin en l'honneur de l'artiste.

M. Jedlicka examine enfin les écrits de Durer qui font penser, par le sujet, à ceux de Léonard. N'y a-t-il pas un *Traité de la Fortification*, de 1527, digne d'un ingénieur? Dans son *Traité des Proportions du Corps humain*, Durer donne aux artistes allemands ce précieux conseil : « Plus ton œuvre sera conforme dans son aspect à la vie, meilleure elle sera. Aussi ne t'imagines pas que tu puisses faire quelque chose de mieux que ce que Dieu a créé. »

Ces quelques extraits suffisent à prouver combien l'étude de M. Jedlicka mérite d'être lue. P. DE R.

ARSÈNE ALEXANDRE, *Les Maîtres de l'Art moderne : Daumier*. (Paris, Rieder 1928, 64 p. et 60 planches en héliogravure.)

L'auteur de ce petit livre nous rappelle qu'il a publié jadis, en 1888, le premier livre complet sur Daumier.

Le point de vue est aujourd'hui différent : « nous faisons, en analysant son œuvre, prédominer la partie la plus fugitive sur la plus durable. Préoccupé alors de revendiquer un des premiers rangs dans l'art français pour celui que l'on considérait encore comme un *caricaturiste*, un *amuseur*, un *journaliste du crayon*, nous avons cherché à distinguer ce qui se rattachait chez les maîtres les plus grands à la soi disant *caricature*. Nous devons donc repasser en revue le labeur immense du lithographe au jour le jour, suivre pas à pas, en même temps l'annaliste et le penseur et nous contenter de réserver pour le peintre pur les indications essentielles en les renforçant par un catalogue aussi complet que possible. »

L'auteur nous montre les affinités remarquables de Daumier avec Millet. Les premiers essais lithographiques de Daumier contiennent des pages de vie rustique, le *Paysan malade* et la *Grand'Mère* qui ont devancé la manière définitive de Millet de plus d'une douzaine d'années. Ces lithographies datent de 1834-1835. Le *Vanneur*, une des premières peintures murales de Millet, n'est que de 1848. M. Alexandre reconnaît d'ailleurs un « choc en retour » de Millet sur Daumier. L'auteur insiste sur le sérieux de Daumier, sur la constance de ses convictions républicaines et sur le caractère presque tragique de ses *Bourgeois* que Banville avait déjà noté.

Les grands symboles de prédilection, il les trouve chez La Fontaine, Molière, surtout chez Cervantès. Ses femmes du peuple, ses *Blanchisseuses* disent en même temps la vaillance et la détresse. Les *Peintres* devant leur chevalet ont une expression angoissée. Et quant aux *Avocats*, qui n'a pas remarqué combien les défenseurs de la veuve et de l'orphelin sont des personnages infernaux n'a rien compris à l'œuvre de Daumier!

P. de R.

LUCIEN CRICK, *Jouets et Jeux vendus à Bruxelles au XVIII^e siècle*. (Édit. du Service des Recherches Historiques et Folkloriques du Brabant, Bruxelles 1928, 22 p.)

Par cette intéressante plaquette, fort bien illustrée, l'auteur nous fait connaître des détails curieux sur le folklore bruxellois. Les jeux des enfants, les amusements des grandes personnes n'ont pas changé beaucoup depuis lors. A un certain point de vue, quelques particularités du langage méritent aussi de retenir l'attention. C'est ainsi que les bourgeois de Bruxelles pouvaient acheter dans les magasins des boîtes « met waeghekens ofte houte cheeskens »; des « Houte housaerkens »; « Houte fusieckxkens »; « Houte sabelkens »; « Cleyne candelaeren », etc.

L'auteur commente, en notes, les caractères principaux et l'origine des jouets.

M. V.

J.-B. TREND, *Catalogue of the Music in the Biblioteca Medinaceli Madrid*. (Un vol. in-8° de 70 pages, extrait de la *Revue Hispanique*, tome LXXI, p. 483 à 554, New-York, Paris, 1927.)

La Bibliothèque Medinaceli est, de toutes les bibliothèques privées d'Espagne, la plus importante au point de vue de l'histoire musicale. Si l'on veut étudier les madrigaux et les *villancicos* polyphoniques espagnols du XVI^e siècle et du début du XVII^e — matière à peu près inexplorée jusqu'ici et riche de promesses, à en juger d'après les madrigaux de Brudieu qui ont été publiés, il y a quelques années, par Pedrell et Anglès (1) — c'est désormais au cata-

(1) Cf. *Les Madrigaux de Jean Brudieu*, par Ch. Van den Borren, dans *Revue Musicale* (Paris), VI, 11, 1^{er} octobre 1925, pp. 207 ss.

logue de l'hispanisant anglais J.-B. Trend qu'il faudra recourir pour savoir exactement où son conservés la plupart d'entre eux, dans des recueils manuscrits ou imprimés de l'époque.

On ne savait pas, ou l'on savait à peine, jusqu'ici, que les compositeurs espagnols les plus notables de cette époque, — les Moralès, les F. et P. Guerrero, les Vasquez, les Navarro, etc. — avaient mis en musique un nombre respectable de poèmes dus aux représentants les plus illustres des lettres ibériques, les Boscan, les Garci-Lasso de la Vega, les Gongora, les Santillana, les Lope de Vega, les Vicente, etc. Un *Appendix* placé à la fin du catalogue de M. Trend permettra désormais à ceux que la chose intéresse, de se rendre compte, par le menu, de l'importance de ce répertoire poético-musical.

La douzaine de citations musicales que donne M. Trend suffit pour se convaincre du caractère d'originalité réelle que présentent ces pièces, par rapport aux productions italiennes, néerlandaises ou françaises contemporaines.

La première partie du catalogue est consacrée aux manuscrits, la seconde aux imprimés. Parmi ces derniers, il en est quelques-uns qui intéressent des musiciens des Pays-Bas ou du Nord de la France, tels Archadelt, Gombert, Willaert, Rore, L'Héritier, Févin, etc. On s'étonne d'en trouver si peu, étant données les relations qui unissaient nos contrées avec l'Espagne, au XVI^e siècle, et le rôle qu'ont joué, à cette époque, les artistes belges à la chapelle royale de Madrid. Il s'agit, dans tous les cas, de recueils collectifs, dont voici la nomenclature :

N^o 4 (p. 519). — Partie de décor du Premier Livre de Madrigaux à trois voix d'Archadelt, complété par douze chansons françaises et six motets d'auteurs divers, Venise, Gardano, 1543 (d'après nos recherches, il s'agit là de la deuxième édition d'un recueil paru en 1542 chez Gardano; d'après Eitner, *Quellen-Lexikon*, v^o *Archadelt*, la Bibliothèque de Vienne en possède un exemplaire complet).

N^o 6 (p. 519). — « Septiesme livre de chansons à quatre parties... Louvain, Phalèse, 1562 »; exemplaire complet (non mentionné dans Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke*; il s'agit probablement d'une réédition du recueil 1560 d. cité dans cet ouvrage).

N^o 18 (p. 529). — Partie de ténor de l'« Elettione de Motetti a tre voci, libro primo da diversi eccellentissimi Musici composti. — Venetiis: apud Hieronymum Scottum, 1549 » (non mentionné dans Eitner, *Bibl. der Musik-Sammelw.*)

N^o 19 (p. 529). — Partie de ténor du « Libro secondo de li mottetti a tre voci, da diversi excellentissimi Musici composti... Venetiis... apud H. Scottum, 1549 » (même remarque).

N^o 26 (p. 534). — Partie de ténor du « Premier livre des chansons à deux ou trois parties... composée en Anvers, par Thilman Susato... »; s. d. (ouvrage non mentionné dans Eitner *Bibl. der Musik-Sammelw.*, mais qui semble bien correspondre avec le numé-

ro 7 (p. 187) de Goovaerts, *Histoire de la Typographie musicale dans les Pays-Bas*, d'après lequel ce recueil aurait paru en 1544, dans l'imprimerie de Susato; malheureusement, cet auteur ne donne aucune indication quant aux bibliothèques où il pourrait figurer).

N° 28 (p. 535). — Ténor des « Fantasie et Recerchari a tre voci... composte da M. Giuliano Tiburtino... con la giunta di alcuni recerchari et Madrigali a tre voci, composti da... Adriano Willaert, et Cipriano Rore... Venetiis... H. Scottum, 1549 » (d'après Eitner, *Quellen-Lexikon*, v° *Tiburtino*, la Bibliothèque du British Museum possède un exemplaire complet de ce recueil).

Maigre moisson, en somme, puisque, où bien ces ouvrages sont incomplets, ou bien ils se retrouvent, entiers, dans d'autres bibliothèques!

Le catalogue de M. Trend est complété, de façon très opportune, par des notices biographiques sur les principaux musiciens espagnols représentés dans la Bibliothèque Medinaceli.

CH. V. D. B.

HIGINI ANGLÈS, *Les « Cantigas » del Rei n'Anfós el Savi*. (Un vol. in-8° de 64 pages, extrait de la « Vida Christiana », vol. XIV, Barcelone, Subirana, 1927.)

Dans ce remarquable travail écrit en catalan, le distingué professeur de musicologie du Conservatoire de Barcelone, Mgr. Anglès, étudie, en une série de brefs chapitres, l'œuvre musicale d'Alphonse le Sage (1), roi de Castille et de Leon, de 1252 à 1284. Ce souverain est l'auteur d'environ quatre cents et vingt *Cantigas de Santa Maria* qui ont été conservés, avec ou sans leur musique, dans divers manuscrits de Madrid, de l'Escorial et de Florence et qui constituent le monument le plus ancien et le plus précieux de la littérature dite « galaïco-portugaise » (p. 4.).

Un grand nombre de ces cantiques traite des thèmes à portée purement locale ou familiale, qui ne sont pas toujours exempts de trivialité, voire d'irrévérence (p. 15). Désirant présenter le poète-musicien sous un angle essentiellement « pratique », si je puis ainsi dire, Mgr. Anglès a opéré, parmi la masse de ces pièces, une sélection basée sur le caractère d'intérêt permanent de certaines d'entre elles, en choisissant, par exemple, des sujets comme la Présentation au Temple, l'Ascension, la Descente du Saint-Esprit, la Mort et l'Assomption de Marie, etc.

Sauf dans le cas du *Cantiga de loor* (cantique de louange) qui termine la série et dont l'original figure, dans deux manuscrits, en notation mensurale, Mgr. Anglès a adopté, dans ses versions en notation moderne, le principe des modes rythmiques, qui s'impose, dans l'espèce, vu l'impossibilité de réaliser des transcriptions

(1) Plus exactement : Alphonse le Savant; mais « Sage » sonne mieux et peut, au surplus, être pris dans son sens étymologique (= qui sait).

exemptes d'arbitraire et de contradictions, si l'on ne suit pas cette règle. A cet égard, la critique qu'il fait des transcriptions de M. Ribera (1), pp. 54 et ss., nous paraît absolument fondée, et même, d'ailleurs, que celle qu'il adresse au même auteur, quand il lui reproche d'affirmer, sans preuves suffisantes, l'origine arabe de la musique des *Cantigas* (p. 42).

Les onze mélodies que reproduit Mgr. Anglès témoignent d'une grande variété de forme. En apparence, le matériel musical est assez pauvre en soi : sauf exception, presque tous les cantiques sont, en effet, construits sur de brefs fragments thématiques A, B, éventuellement C, soumis à de fréquentes répétitions le plus souvent non symétriques, et parfois sujets à de légères variations ou, le cas échéant, à des modifications cadentielles conformes à la pratique du *vert* et du *clos* chère au moyen âge français. Mais la ligne mélodique est toujours d'une pureté admirable et bien faite pour mettre en valeur ces bijoux poétiques d'une inspiration si concise, si exempte de toute convention et de tout maniérisme. Tels de ces cantiques, comme celui de la Résurrection (*Alegria*, p. 58) atteignent une réelle grandeur, et cela par des moyens si simples que l'on en reste confondu. Il est surprenant de constater, dans une musique monodique appartenant à une période aussi ancienne, une telle indépendance vis-à-vis du chant grégorien (2) et, dans l'œuvre d'un roi, un sens populaire aussi robuste, aussi bien fait pour rendre directement accessible aux masses les mystères de la religion.

Ch. v. d. B.

Droit.

GENNARO MONDAINI, professeur à l'Institut Royal Supérieur des Sciences Economiques et Commerciales de Rome, vice-président de l'Institut Colonial Italien, *Manuale di Storia e Legislazione Coloniale del Regno d'Italia. Parte I. Storia Coloniale.* (Un vol. gr. in-8° de VII-637 pages, Rome, Sampaolesi, 1927, prix : 50 lires.)

Le professeur MONDAINI, bien connu par les nombreux travaux qu'il a publiés depuis plus de trente ans est, comme chacun sait, à la

(1) M. J. Ribera a publié, il y a quelques années, en son entier, avec des transcriptions en notation moderne, le ms. 10.069 de la Bibliothèque Nationale de Madrid, qui provient de Tolède.

(2) Cela ne veut pas dire que le chant grégorien n'ait eu aucune influence dans la création des cantiques d'Alphonse le Sage. Mgr Anglès distingue, en effet, dans ces derniers, trois sources d'inspiration : chant grégorien, chanson populaire, invention nouvelle (p. 41). Mais là-même où intervient le facteur grégorien, il y a une part d'adaptation libre (spécialement au point de vue rythmique) qui voile, dans une large mesure, l'emprunt originaire.

fois un historien et un juriste de très grand mérite. C'est à son incessant et fructueux labeur que sont dues, notamment des études sur les origines des Etats-Unis d'Amérique (Milan, Hoepli, 1904) et sur la colonisation anglaise (Florence, Barbera, 1916, traduit en français, Paris, Bossard, 1920).

Le volume actuel est le premier, formant à lui seul un ouvrage complet et distinct, de deux tomes, dont le second (*Legislazione Coloniale*) a paru en 1924. Il est en tout point digne de son auteur et de ses précédentes publications.

L'histoire de la colonisation italienne a un peu souffert, dans la science, des circonstances qui ont rendu tardif l'essor colonial de l'Italie et ont limité celui-ci. Le sujet est mal connu et peu étudié, surtout à l'étranger. Aussi le professeur Mondaini est-il bienvenu à le traiter de manière approfondie, avec le soin et la méthode qu'il y apporte.

En six chapitres (les commencements de la politique coloniale italienne : de la recherche d'une colonie à l'occupation de Massaouah 1857-1885, — la politique d'expansion jusqu'à la paix d'Addis-Abeba, 1896, — la politique de recueillement et la conquête de la Lybie 1911-1912, l'Italie coloniale pendant et après la guerre mondiale), l'auteur analyse à l'aide de toutes les sources accessibles et expose magistralement l'histoire diplomatique, militaire et administrative de la colonisation de son pays.

Le sujet qu'il a ainsi approfondi n'intéresse pas seulement les compatriotes de l'auteur et les coloniaux, il rentre dans le champ des préoccupations des hommes politiques de l'Europe entière, et de tous les esprits prévoyants. La conclusion du professeur Mondaini, dans laquelle il montre l'Italie, comptée, à l'issue de la guerre, parmi les « Grandes Puissances » et se sentant telle, désillusionnée cependant, alors qu'elle est en pleine voie de développement industriel et démographique, et que l'idée coloniale se lève à l'horizon, dans la conscience collective de la nation, donne beaucoup à réfléchir.

Aussi le « Manuel d'Histoire Coloniale de l'Italie » que nous signalons est-il appelé à avoir de nombreux lecteurs. Il mérite de les avoir, car il est en lui-même un excellent ouvrage et le meilleur qui ait été écrit sur la matière.

H. R.

J.-C. VAN EERDE, professeur à l'Université, directeur de la Section Ethnographique de l'Institut Colonial d'Amsterdam. Préface de M. Joseph CHAILLEY. *Ethnologie Coloniale. L'Européen et l'Indigène*. (Un vol. gr. in-8° de XX-277 pages illustré de 17 planches, Paris, Editions du Monde Nouveau, 42, boulevard Raspail, 1927.)

L'ouvrage, dont on vient de lire le titre, est justement estimé aux Pays-Bas, où l'étude des institutions indigènes des Indes Orientales

est très avancée, où il existe une vaste littérature sur ce sujet et où le principe du respect, dû aux coutumes locales, est indiscuté. Cet ouvrage mérite d'être lu et de retenir l'attention en Belgique, où, hélas, l'étude des coutumes congolaises est relativement négligée et où se rencontrent, même dans les milieux coloniaux, des esprits encore rebelles aux enseignements de la science et de la pratique, en la matière.

Le livre du professeur VAN EERDE n'est pas un traité d'ethnologie; on pourrait l'appeler, pour en caractériser l'objet et l'esprit, « Introduction psychologique à la politique indigène ». Le savant directeur de la section ethnologique du magnifique Institut d'Amsterdam connaît un nombre immense de faits relatifs aux rapports de ses compatriotes avec les populations des Indes Orientales, il a lu les nombreux travaux consacrés aux traditions de ces populations si variées, à leurs usages. Tous ces matériaux, cette riche documentation, il les met à profit, non pour en faire un sec exposé, mais pour illustrer d'exemples une pénétrante analyse des sentiments et des idées que fait naître chez l'Européen le spectacle de la vie indigène et que provoquent, chez les natifs, l'attitude, le langage, les procédés des fonctionnaires et des colons. Ces réactions psychologiques sont nombreuses et complexes; l'auteur les suit en quelque sorte dans tous les détours de l'âme, avec une remarquable pénétration. Ce qui frappe le plus dans ces pages si pleines de science, c'est « l'intelligence compréhensive » qui fraye le chemin à une communication entre des êtres de race et de civilisation différentes. On devine partout dans ces chapitres, écrits avec la sérénité de l'homme d'étude (l'auto-éducation coloniale, les rapports avec les indigènes, les principes de gouvernement, etc.) un ardent désir de répandre et de propager d'utiles vérités; c'est avec une généreuse insistance que l'auteur plaide en réclamant une meilleure compréhension de l'indigène. Dans ce domaine, l'esprit ne saurait aller de l'avant sans le cœur.

Un pareil plaidoyer n'est superflu nulle part. Les Européens en général — et plus ils sont novices en colonisation, plus ils versent dans ce défaut — sont trop imbus de leur supériorité, souvent imaginaire d'ailleurs. Quand le blanc, en présence de l'homme de couleur, croit avoir tout à enseigner — sciences, techniques, vertus morales — au « barbare », et peu de chose à en apprendre, le plus *barbare* n'est pas toujours celui qu'on pense. Les amas de préjugés enchevêtrés, tenaces, presque indéracinables, qui encombrant les esprits des Occidentaux, dans ce domaine, sont effrayants. C'est un bon combat que mène contre eux M. VAN EERDE, et c'est un bon livre que le sien.

H. R.

LOUIS FISCHER, *L'Impérialisme du Pétrole*, traduit de l'anglais par Jeanne FOURNIER-PARGOIRE. (Paris, Rieder, « Cahiers Internationaux », 1928, 250 p.)

L'influence considérable que la « politique du pétrole » a exercée dans le monde, depuis un quart de siècle, est un phénomène connu des économistes et des hommes d'affaires. Les grandes sociétés qui ont monopolisé le commerce du pétrole, la « Royal-Dutch-Shell », la « Standard Oil », constituent de véritables Etats, dont la diplomatie se mêle secrètement à tous les grands événements politiques qui ont bouleversé le monde. L'influence économique du pétrole est aussi mêlée à la politique, que l'influence spirituelle de l'Eglise.

C'est un fait nouveau qui méritait une évocation, tout à la fois documentée et vivante, afin que le public en prit connaissance, sans être obligé de se livrer à des recherches ingrates.

L'ouvrage de M. Fischer, très bien traduit par M^{me} Jeanne Fournier-Pargoire, est, à ce point de vue, d'une lecture passionnante. Nous en connaissons peu qui donnent une idée plus nette et plus synthétique d'un grand fait de l'histoire contemporaine, grâce à la rigueur de sa méthode et au choix judicieux des chiffres et des documents cités.

Ce que l'auteur s'attache à mettre en lumière, c'est l'aspect nouveau qu'a pris la lutte pour la souveraineté du pétrole, depuis la formation de l'Union Russe des Soviets. Le nouvel Etat russe, décrété non-viable par les experts les plus autorisés, a, au contraire, montré une vitalité puissante; il semble même que ses procédés d'exploitation du pétrole, modernisés, ont permis au « Syndicat du Naphte » d'infliger de sévères leçons aux anciens maîtres du marché.

Aussi, tous les moyens d'actions que se trouvent à la portée des géants des affaires, influence de la Presse, influence des hommes politiques, influence de l'opinion publique, ont-ils été mis en œuvre pour combattre l'introduction sur le marché de la puissance naissante, pendant que, par ailleurs, Sir Henri Deterding aussi bien que les dirigeants des grandes sociétés concurrentes de la Royal Dutch, négociaient avec le gouvernement russe l'achat des « pétroles volés ».

La « Conférence de Gènes » fut une des circonstances où se déploya toute l'activité secrète des négociateurs intéressés au pétrole. Extérieurement, dans les travaux de la Conférence, aucune allusion à cette question, mais les rois du pétrole, venus en « spectateurs », marquaient assez que l'espoir d'obtenir les concessions russes déterminait les attitudes politiques des gouvernements :

« Nous verrons, dit l'auteur, que c'était en effet le cas : la France et la Belgique, appuyées par la Standard Oil, et appuyant les désirs de cette société : à savoir que, cette compagnie pût prendre possession des biens, auxquels sa transaction avec la Société Nobel lui donnait droit (en Russie), ou qu'aucune autre société

n'entrât en rapports avec le gouvernement soviétique. De l'autre côté, le gouvernement anglais appuyait la Société Royal-Dutch-Shell qui voulait obtenir de grandes concessions des Bolcheviks. L'Italie secondait l'Angleterre et l'Allemagne restait neutre. »

En vérité, toute la puissance financière et politique des grandes sociétés pétrolifères ne parvint pas à leur assurer les résultats qu'elles espéraient. Ni les travaux secrets de la Conférence de Gênes, ni ceux de la Conférence de La Haye n'empêchèrent le développement de la puissance soviétique. Celle-ci profitait, manifestement, des coups que se portaient entre elles les grandes sociétés anglaises et américaines. Dans cette guerre économique, où des prétextes moraux dissimulent mal des intérêts, la foi des traités entre les puissantes sociétés n'a jamais été la durée compatible avec leur désir respectif d'enrichissement. Le blocus décrété contre les Soviets, par toutes les grandes sociétés, le boycottage du pétrole russe apparaît comme une farce de grande envergure, où chacun est empressé de trahir ses co-contractants : « La cause avait été trahie par des compagnies grandes et petites, elle l'était maintenant par son puissant protecteur, l'Etat français. Mais un coup plus grand lui était réservé, à la réunion du groupement du 25 septembre 1923, juste un an après sa naissance. Inévitablement M. Deterding présidait. D'après le correspondant de Paris du *Petroleum Times*, qui est très bien renseigné, le groupe décida que des négociations immédiates seraient commencées avec le gouvernement soviétique au sujet des terrains pétrolifères de Russie et leur exploitation. »

Mais les trahisons réciproques ne devaient, en fin de compte, réussir à aucune des grandes sociétés. Ce qui est même frappant dans l'étude de la « politique du pétrole », c'est combien elle est *négative* ! Les sociétés pétrolifères ne paraissent pas avoir obtenu d'avantages positifs. Sans doute, la chute de Sinclair, après la révélation du scandale de Teapot Dome (que l'auteur rappelle) fut-elle un avantage pour la Standard Oil. Mais on ne peut apprécier des résultats de cette espèce, comme des acquisitions effectives.

Le caractère général qui paraît, plutôt, se dégager de la lutte pour le pétrole, à la lecture du livre de M. Fischer, c'est qu'elle a été formée d'une suite d'actions violentes, dirigées de façon à atteindre des résultats immédiats, mais sans vue d'ensemble, sans action politique de grande envergure. En somme, les magnats du pétrole qui ont mené la lutte se sont constamment trompés sur le sens profond des événements et aucun ne s'est rendu compte de ce que peut produire la vitalité d'un peuple comme le peuple russe.

Le livre de M. Fischer peut, à ce point de vue, provoquer des réflexions du plus haut intérêt.

M. V.

Sciences.

J.-B. POMEY, Ingénieur en Chef des Postes et Télégraphes, *Cours d'Electricité Théorique*, professé à l'Ecole Professionnelle Supérieure des Postes et Télégraphes. Tome II. (Paris, Gauthier-Villars, 1928.)

On connaît déjà, par le tome I paru en 1914, le Cours d'Electricité Théorique de J.-B. Pomey, si précieux par son étendue et par sa clarté. Ce tome I, dont les grandes lignes étaient inspirées du Cours de Vaschy, était empreint de la personnalité de l'auteur qui eut ce grand mérite d'exposer, à côté des chapitres tout classiques de l'électricité, les théories les plus modernes et de les confronter. Ce tome I comprenait l'électrostatique, l'électrocinétique, l'électrodynamique ; un chapitre important était consacré aux théories de Maxwell et de Lorentz et un autre à la propagation des ondes.

Le tome II, écrit dans le même esprit que le tome I, traite spécialement de la propagation du courant sur les conducteurs et de la propagation des ondes. Il constitue également, par certains chapitres, une mise à jour du tome I.

Il faut, avant tout, rendre hommage à l'esprit purement scientifique qui anime l'auteur dans l'exposé de son cours. Il pense, à juste titre, qu'il n'est pas possible d'approfondir la science électrique ni de posséder sérieusement l'électrotechnique sans recourir aux développements mathématiques les plus complets. Dans la préface du tome I, Lecornu écrivait que ces développements mathématiques « sont nécessaires pour former des ingénieurs appliqués à contrôler des » distributions d'énergie électrique ». Et M. Pomey d'insister dans le tome II (p. 244) : « Quant à nous, nous ne saurions trop protester » contre la tendance qui s'est manifestée à la Société des Ingénieurs » Civils à propos des études techniques, et qui semblait proscrire » l'analyse. Les calculs précis de prédétermination pour la dimension » à donner aux organes ont évidemment leur utilité, mais les mathématiques ne servent pas seulement à fournir des résultats et des » chiffres ; elles doivent aussi donner des explications, et, en général, les théorèmes d'existence sont du ressort de l'analyse. »

Pour chacun des chapitres du volume, l'auteur s'inspire des méthodes qu'il estime les plus claires, puisées dans la littérature technique. Il serait cependant imprudent d'en conclure que l'exposé est complètement décousu, qu'il y manque un cadre : la personnalité de l'auteur est là pour donner à ce docte amalgame, une homogénéité certes difficile à réaliser.

Les premiers chapitres du volume sont consacrés à la *propagation du courant sur un câble* : régime variable précédant l'établissement du courant et régime périodique permanent. L'auteur aborde toutes les questions à l'aide du précieux instrument mathématique : la théorie des résidus et celle des fonctions elliptiques, entre autres, jouent un rôle important dans les exposés. Ceux-ci mènent toujours

aux applications de l'électrotechnique. L'auteur s'adresse particulièrement au télégraphiste.

En maint endroit, et notamment dans le chapitre consacré au *Quadrupôle*, on reconnaît bien l'auteur des « Analogies mécaniques de l'Électricité ».

Après un important chapitre consacré aux *Cellules en T et aux cellules en II*, et quelques autres consacrés respectivement aux *filtres électriques*, au *câble pupinisé*, au *téléphone* et au *transformateur*, l'auteur étudie la *conductibilité électronique* : rappel de l'effet Edison, de la notion de courant de saturation, établissement de la formule de Richardson, de celle de Langmuyr. Ce chapitre, qui semble s'écarter un peu de la note générale, résume les résultats expérimentaux de l'électronique. Il semble avoir pour mobile de ramener le lecteur à la réalité physique, en l'occurrence au point de vue microscopique : structure discontinue de l'électricité. Peut-être est-ce un des motifs de sa présence...

L'auteur aborde ensuite l'étude approfondie du *régime oscillatoire périodique*, en un chapitre clair où le souci de bien poser les problèmes est constant. La *propagation des ondes radioélectriques* donne au lecteur l'occasion d'admirer le vaste champ d'application des équations de Maxwell et de la théorie électromagnétique. Nous nous permettrons d'adresser, ici, une modeste critique : il n'apparaît pas d'une manière suffisamment précise, nous semble-t-il, quelle est la forme la plus générale des équations de Maxwell. L'auteur, en effet, revient deux fois dans le tome I, puis deux fois dans le tome II (p. 37 et p. 273) aux équations *générales* du champ électromagnétique. La forme de ces équations n'est pas toujours la même et le lecteur non averti ne distingue pas aisément pour quelles raisons le terme relatif au courant de conduction se trouve tantôt présent, tantôt absent, à côté du terme relatif au courant de déplacement dans l'équation de Maxwell.

Après un chapitre consacré à une *Comparaison entre le champ électrique et la déformation élastique*, l'auteur consacre quelques pages à l'*Énergie d'un système d'aimants et de courants*. Il se sert de la méthode de M. De Donder pour établir très élégamment l'équation de conservation de l'énergie, sous une forme générale, puis reprend le mémoire de Liénard qui introduit l'énergie interne. Il y a là un pont très important entre la thermodynamique et l'électricité, et l'on peut apprécier tout l'effort qui devra jeter un jour la lumière sur les phénomènes d'électro- et de magnétostriction. La science progresse vite, et il semble, aujourd'hui, que la toute récente extension de la gravifique einsteinienne à la thermodynamique permettra seule d'arriver à une étude *complète* de la question. Mais arrêtons-nous : notre rôle n'est point de prophétiser...

Un dernier chapitre de ce bel et copieux exposé est consacré à une théorie rationnelle du *magnétisme* d'après Langevin et Weiss.

Nul doute que le livre de M. Pomey ne soit bien accueilli par les électriciens.

Georges HOMÈS.

ALBERT DALCQ, Chargé de cours à l'Université de Bruxelles, *Les bases physiologiques de la fécondation et de la parthénogénèse*, préface de M. A. BRACHET, professeur à l'Université de Bruxelles. (Les Presses Universitaires de France, 49, boulevard Saint-Michel, Paris, 1928.)

M. A. DALCQ était tout désigné pour entreprendre la mise au point d'un problème aussi complexe. Ses brillantes recherches sur la spermatogénèse, la maturation, la fécondation, en font une des autorités les plus averties dans ce domaine important de la biologie. Il appartient à ce groupe de biologistes qui ont osé aborder franchement la vie par la méthode expérimentale physico-chimique, la seule qui permette de suivre les processus vitaux dans ce qu'ils ont de plus essentiel. Son livre apparaît comme la synthèse des recherches tenaces et fructueuses de la biologie contemporaine; « on y jugera, dit M. le professeur Brachet dans la préface, de la somme de travail dépensée, on y verra aussi l'orientation, les points de vue qui guident les recherches. On se rendra compte, dans certains chapitres, des difficultés immenses qu'il faut surmonter à chaque pas, et dont beaucoup ne sont pas vaincues. On apercevra qu'en bien des points, surtout dans l'analyse purement physique ou chimique des manifestations vitales de l'œuf, les faits acquis s'enchaînent mal encore, et que l'importance qu'on leur attache se base plutôt sur une intuition que sur une connaissance réelle. Mais on remarquera aussi que souvent, un lien apparaît et que peu à peu, le mystère se dissipe ». Le livre de M. A. Dalcq est donc plus qu'une mise au point extrêmement précise et fouillée; c'est un livre de méthode. A chaque page, on se sent près du laboratoire dans l'ardeur de la recherche et l'élaboration enthousiaste des idées nouvelles qui viennent compléter ou modifier les conceptions classiques de la biologie.

Dans l'introduction, l'auteur pose le problème de la sexualité en le dégageant du cadre trop étroit des théories cytogénétiques. C'est que les phénomènes d'intersexualité, de renversement des sexes, le fait que la disjonction sexuelle ne coïncide pas toujours avec la réduction caryogamique, semblent montrer qu'il existe des facteurs profonds de la sexualité qui nous échappent encore.

L'œuf étant une cellule, la physiologie de la fécondation apporte nécessairement une contribution précieuse à bien des chapitres de la cytologie générale. Au sujet de la pénétration de spermatozoïde dans l'œuf, le problème des relations nucléocytoplasmiques est analysé d'une façon pénétrante et met notamment en lumière le rôle important et trop longtemps méconnu des éléments du suc nucléaire. D'après les recherches de l'auteur, l'imbibition de la tête spermatique qui fait de celle-ci un pronucléus mâle de taille presque égale au pronucléus femelle, serait déterminée non pas par la portion chromatique axiale, mais par la gaine hyaline enveloppante.

La fécondation comporte deux phases que les méthodes de parthénogénèse expérimentale ont permis de dissocier : l'*activation*, conditionnée en partie par le contact de la tête spermatique avec le cortex ovulaire ; la *régulation* au cours de laquelle l'œuf acquiert la faculté de devenir dicentrique, c'est-à-dire la faculté de se diviser. On sait que BOVERI avait imaginé que le principe de la dicentrie résidait dans le centrosome accolé à la base de la tête spermatique. Mais outre les cas (NEREIS) où la tête spermatique seule pénètre dans le cytoplasme de l'œuf, les expériences remarquables de l'auteur sont venues ébranler sérieusement l'hypothèse de Boveri. Les spermatozoïdes soumis à l'action de la trypaflavine ont leur chromatine bloquée. Cette curieuse propriété permet donc de dissocier au cours de la fécondation l'action du suc nucléaire et celle de la chromatine. Il apparaît alors que le principe de la dicentrie provoquée par la présence du pronucléus même est dans le suc nucléaire. C'est celui-ci qui, entrant en réaction avec le cytoplasme de l'œuf, confère à ce dernier, le pouvoir d'édifier le fuseau achromatique « formation spécifique », « organe de la caryocinèse », « sorte de cristal semi-liquide, ellipsoïdal qui entraîne l'orientation du gel astérien en deux centrosphères distinctes ». Nous touchons ici au grand problème de la division cellulaire.

Abordant les phénomènes de l'activation, l'auteur reprend la question cytologique de la membrane vitelline, de la structure du protoplasme, des synthèses nucléaires et enfin tout le chapitre si controversé de la perméabilité cellulaire. Celle-ci apparaît comme l'expression d'un phénomène complexe, mais non encore élucidé. La seule chose certaine, c'est qu'il faut renoncer à l'hypothèse classique de l'hémi-perméabilité. La perméabilité est fonction de la physiologie cellulaire tout entière. Elle est différentielle et sélective en quelque sorte vis-à-vis des substances ambiantes. Elle est liée aux propriétés spéciales du film superficiel de la cellule, la membrane plasmatique, qui règle la pénétration des électrolytes à l'état moléculaire plutôt qu'à l'état d'ion.

L'activation exerce une influence, non seulement sur la perméabilité, mais aussi sur les oxydations, sur la structure protoplasmique, sur la polarité de l'oocyte. On sait que par suite de cette polarité de l'oocyte, l'appareil nucléaire et le diaster émigrent vers le pôle animal qui présente sans doute une perméabilité spéciale. Or, l'activation correspond précisément à une sorte d'uniformation du cytoplasme, « les gélifications normales localisées après la migration initiale du pôle animal ont peu à peu empiété sur les zones voisines du cytoplasme ; il y a eu invasion progressive, éveil à l'activité de portions de cytoplasme normalement inertes à ce stade ».

Cette dépolarisation caractérise la réaction propre de l'œuf et son entrée en activation. En plaçant les oocytes d'*Asterias glacialis* dès leur sortie de l'ovaire dans un mélange isotonique ou légèrement hypotonique à l'eau de mer, contenant Ca Cl_2 , Na Cl , K Cl , Mg Cl_2 ,

l'auteur a pu réaliser expérimentalement cette dépolarisation et la mise en marche de la segmentation. Il s'agit là d'une méthode nouvelle de parthénogénèse expérimentale très voisine de la parthénogénèse naturelle et qui, du fait qu'elle se poursuit sans changement de milieu, est propice à l'analyse physico-chimique. Mais la polarité de l'oocyte, polarité à la fois morphologique et physiologique, représentée par un axe le long duquel s'échelonnent des substances protoplasmiques et des susceptibilités différentes, n'en restent pas moins une des grandes énigmes de la biologie. Le livre de M. A. DALCO, par l'exposé magistral des méthodes actuellement en honneur en biologie donne cependant confiance car « ce dont on ne peut douter, et c'est vraiment l'essentiel, c'est que le règne vivant est soumis à des lois aussi rigides, aussi strictement déterminées que celles de la physique ou de la chimie ». P. B.

Sciences appliquées

R. BRICARD, *Leçons de Cinématique*. (Tome II, Paris, Gauthier-Villars, 1927, 352 p.)

G. JULIA, *Cours de Cinématique*. (Paris, Gauthier-Villars, 1928, 148.)

Voici paraissant à peu de temps d'intervalle, deux ouvrages consacrés à la Cinématique rationnelle (et non expérimentale); c'est sans doute beaucoup si l'on songe que le traité de M. Koenigs date de 1897 et est resté le seul de son espèce jusqu'en ces dernières années!

Nous avons déjà résumé ici le premier tome des leçons de M. Bricard; le tome présent se rapporte presque entièrement aux applications de la cinématique à l'étude des mécanismes. Il débute par des généralités qui constituent en fait les théorèmes déterminant le nombre de degrés de liberté des mécanismes; ces théorèmes étant à la base de la synthèse cinématique, nous avons cru trouver à leur suite des exemples de création de mécanismes; notre espoir a été déçu: ces théorèmes intéressent l'auteur en tant que géomètre pur et il n'était pas dans ses intentions de nous montrer quels guides puissants, ils sont pour l'inventeur.

L'ouvrage de M. Bricard étudie de façon classique les mécanismes en commençant par les engrenages, en passant par les roulantes et les cames et en terminant par les systèmes articulés. Cet ordre traditionnel doit cependant au point de vue logique être renversé, comme nous dirons ci-après.

Notons en passant quelques précisions sur le tracé des engrenages et quelques notions sur les procédés de taille, encore qu'a notre avis la taille des engrenages ne puisse être séparée avec fruit de l'étude des machines conçues dans ce but.

La tournure d'esprit du géomètre reparaît dans l'étude des systèmes articulés qui est de toutes, la plus fouillée et la plus complète. L'auteur a cru utile de consacrer un chapitre spécial aux effets du frottement. Nous ne pouvons songer à nier que la considération du frottement ne doive être envisagée lors de l'établissement d'un mécanisme, mais il faut bien avouer qu'il ne s'agit plus là de cinématique, mais bien de mécanique appliquée aux mécanismes; une telle étude se justifie lorsque l'on considère le rendement des mécanismes, les transmissions et transformations de forces qu'ils réalisent et serait tout à fait de mise si la synthèse cinématique était plus poussée dans ce travail.

Le chapitre consacré à l'emploi des mécanismes dans les intégrateurs est remarquablement concis et complet; peut-être à cette occasion, aurait-on pu souhaiter voir traiter sur un pied égal les applications de la cinématique aux autres appareils de calcul.

Le travail se termine par diverses notes dont la majeure partie est consacrée à des questions de géométrie liées aux systèmes articulés; une autre note résume parfaitement la théorie des fractions continues, qui comme on le sait, ne figure pas dans les programmes officiels de France (et de Belgique) bien qu'il s'agisse en fait d'un des plus remarquables outils de calcul approché! Félicitons enfin l'auteur d'avoir résumé une note de M. Béghin montrant que la théorie ordinaire de la roulette intégrante est fautive et qu'il faut y suppléer par des considérations de mécanique même.

Le cours de cinématique que fait M. Julia à la Sorbonne sert d'introduction au cours de mécanique rationnelle; on conçoit dès lors que son opuscule aurait pu s'intituler « Précis de cinématique pure ».

Ce travail se rapporte, en effet, à la cinématique du point et du solide. L'excellent mathématicien qu'est M. Julia a fait de ces doctrines un exposé très clair et rapide qui par sa destination ne comporte que quelques exemples de mécanismes exposés de façon schématique.

Le lecteur de ces deux ouvrages remarquera avec plaisir que la notation vectorielle est maintenant utilisée couramment en France; il notera que ces écrivains scientifiques n'ont pas perdu les qualités de leurs aînés, ni peut-être aussi leurs défauts! Pourquoi faut-il que treize ans après sa mort, on ait oublié les travaux de Marbec? Pourquoi trouve-t-on une répulsion certaine pour les opérations graphiques, sans lesquelles, les calculs effectifs de vitesses et d'accélération des mécanismes ne sont qu'erreurs et imbroglios? Le principe de ces méthodes graphiques se déduit immédiatement de propositions classiques et leur exposé peut se faire très brièvement. C'est en cherchant à les étendre de leur domaine d'application direct — systèmes articulés — aux autres types de mécanismes que l'on s'est aperçu que l'ordre habituel d'exposé était l'inverse de l'ordre

logique : les systèmes articulés sont vraiment les mécanismes les plus simples que l'on puisse concevoir, puisqu'ils consistent à réunir des points mobiles par des barres de longueur constante. Les autres mécanismes ont précisément l'avantage sur les premiers de pouvoir être interprétés comme ayant des barres de longueur variable à volonté; ils constituent donc une généralisation et un perfectionnement de ceux-là. Il est remarquable que grâce à une idée aussi simple, il puisse être possible d'expliquer la génération et le fonctionnement des divers mécanismes que l'on utilise. Si l'on joint à cette idée, la notion des mouvements inverses, on arrive à classer tous les mécanismes et on ne s'expose pas comme M. Bricard à citer à trois pages de distance le joint de Oldham et le tour ovale, parmi les systèmes articulés gauches, alors qu'il s'agit de systèmes plans identiques, en conception, au compas elliptique et à la coulisse harmonique, dont il n'est d'ailleurs pas fait mention dans ce tome.

v. d. D.

N.-E. NORLUND, *Leçons sur les séries d'interpolation*. (Paris, Gauthier-Villars, Collection Borel, 1926, 236 p.)

M. Nörlund s'est fait une enviable spécialité dans l'étude du calcul aux différences finies. Ce calcul, aussi vieux que l'analyse infinitésimale n'a pas eu un sort égal; il est resté pendant longtemps en discrédit et il a fallu les tendances modernes du calcul approché pour en montrer tout l'intérêt. Actuellement, le calcul aux différences finies facilite de nombreuses intégrations, voire des intégrations d'équations aux dérivées partielles (théorie des fonctions préharmoniques).

On sait le rôle que jouent les séries entières dans l'analyse infinitésimale, par suite de leur commodité; ces mêmes séries ne peuvent jouer le même rôle lorsque l'on substitue aux dérivées, des différences finies. Le présent ouvrage a pour but précisément d'indiquer quelles sont les séries qui se montrent cette fois commodes. On voit quel est l'intérêt que présente le sujet traité. Quand nous aurons dit que cet ouvrage fait partie de la collection de monographies sur la théorie des fonctions dirigée par M. E. Borel, on comprendra qu'il possède évidemment les brillantes qualités qui caractérisent les diverses publications de cette collection.

v. d. D.

A. BOULANGER, *Leçons choisies de Mécanique*. (Paris, Gauthier-Villars. 1° Dynamique des solides tournants, 1926, 180 p.; 2° Les principes de la mécanique des ressorts, 1927, 86 p.; 3° Le choc des corps solides, 1927, 64 p.)

Comme le dit M. Koenigs dans sa préface au premier de ces petits livres, la tâche des professeurs au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris est particulièrement délicate et difficile. Cette

tâche est celle des vulgarisateurs qui ne se contentent pas de donner une teinture de la science, mais veulent conduire leurs auditeurs loin parmi les connaissances humaines. Pareille tâche est encore plus difficile quand il faut exposer des problèmes de mécanique sans pouvoir utiliser les ressources de l'analyse mathématique.

Nous l'affirmerons immédiatement : le résultat auquel arrive M. Boulanger est remarquable ; l'auteur atteint complètement son but de vulgarisation.

Le premier ouvrage se rapporte au mouvement des corps tournants et surtout aux phénomènes gyroscopiques si déconcertants pour le profane. L'auteur s'avance prudemment, s'éclairant à chaque pas des ressources de l'expérience pour illustrer ou faire pressentir les résultats théoriques ; les calculs sont simples et non dénudés d'élégance et la matière apparaît fouillée : les initiés y trouveront même des descriptions intéressantes, telle la note terminale due à M. Got sur le récent compas isogyrostatique de MM. Beghin et Monfraix.

Le deuxième ouvrage traite de la mécanique des ressorts, sujet combien intéressant quand on songe qu'il constitue une introduction aisée à l'étude des problèmes de vibrations.

Enfin, le dernier ouvrage s'occupe d'une question importante, d'un accès malaisé qui la rend bien mal connue en général : celle des chocs.

Ces divers sujets ne nécessitent pour leur compréhension que la connaissance d'un peu d'algèbre, des premières formules de la trigonométrie et des notions fondamentales de la géométrie analytique ; aussi croyons-nous pouvoir affirmer que tous les lecteurs de cette revue en pourront aborder la lecture. Qu'ils en fassent l'essai ! Ils verront bien des choses curieuses et imprévisibles, encore que logiques et utilisées en l'art de l'ingénieur. v. d. D.

Table des ouvrages analysés dans la Bibliographie

classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

ALBERTONI, Aldo , <i>Per una Esposizione del Diritto Bizantino con Riguardo all' Italia</i> , par G. C.	28
ALEXANDRE, Arsène , « <i>Les Maîtres de l'Art moderne</i> », Daumier, par P. de R.	150
ANGLÈS, Higini , <i>Les Mélodies del Trobador Guiraut Riquier</i> , par Ch. V. d. B.	21
ANGLÈS, Higini , <i>Les « Cantigas » del Rei n'Anfós el Savi</i> , par Ch. v. d. B.	153
ASCOLI, Georges , <i>La Grande-Bretagne devant l'opinion française, depuis la Guerre de Cent Ans jusqu'à la fin du XVI^me Siècle</i> , par G. Ch.	108
BALDENSPERGER, Fernand , <i>Orientations étrangères chez Honoré de Balzac</i> , par G. Ch.	
110	65
BERRET, Paul , <i>Victor Hugo</i> , par G. Ch.	65
BIERMÉ, Maria , <i>Jules Le Jeune. « Un grand Humain »</i> , par L. C.	147
BILLY, André , <i>La Littérature française contemporaine</i> , par G. Ch.	63
BLANCQUAERT, E. , <i>Dialect Atlas van Klein Brabant</i> , par G. D.	16
BONNECASE, Julien , <i>Précis de pratique judiciaire et extra-judiciaire. Eléments de clinique juridique plus spécialement à l'usage des Aspirants au Barreau, à la Magistrature et au Notariat</i> , par G. C.	77
BONNET, Georges-Edgar , <i>Les Expériences monétaires contemporaines</i> , par Georges Bigwood.....	38
BOREL, Emile , <i>Traité du Calcul des Probabilités et de ses Applications</i> (t. II, fasc., 1). <i>Applications à l'Arithmétique et à la Théorie des fonctions</i> , par R. Godeau	43
BOUCHER, Maurice , <i>Essai sur l'hyperespace, le temps, la matière et l'énergie</i> , par Georges Homès	1
BOULANGER, A. , <i>Leçons choisies de Mécanique</i> , par v. d. D.	165

BRAAS, Ad. , <i>Traité élémentaire de Droit pénal</i> , par L. C.....	129
BRACHET, A. , <i>La Vie créatrice des formes</i> , par P. B.....	94
BREAL, Michel , <i>Essai de Sémantique</i> , par Emile Boisacq.....	18
BRICARD , <i>Leçons de Cinématique</i> (t. II), par v. d. D.....	163
BRION, Marcel , <i>Giotto</i> , par P. de R.	115
CAZAMIAN, L. , <i>Ce qu'il faut connaître de l'Ame anglaise</i> , par Jeanne Stengers	14
COMBES, Raoul , <i>La Vie de la Cellule végétale</i> , par A. C.....	96
CRICK, Lucien , <i>Jouets et Jeux vendus à Bruxelles au XVIII^{me} Siècle</i> , par M. V.....	
CRICK-KUNTZIGER, Marthe , <i>L'Auteur des Cartons de « Vertumme et Pomone »</i> , par M. V.....	59
CRICK-KUNTZIGER, Marthe , <i>Maître Knoest et les tapisse- ries « signées » des Musées royaux du Cinquantenaire</i> , par M. V.	60
DABIN, Jean , <i>La Théorie de la Cause</i> , par M. V.....	126
DALCQ, Albert , <i>Les bases physiologiques de la fécondation et de la parthénogénèse</i> , par P. B.....	161
DARMESTER, A. , <i>La Vie des mots étudiée dans leurs significations</i> , par Emile Boisacq.....	18
de GOURMONT, Remy , <i>Esthétique de la langue française</i> , par Emile Boisacq	118
de KERCHOVE de DENTERGHEM, Cte Charles , <i>L'Indus- trie belge pendant l'occupation allemande 1914-1918</i> , par M. V.	87
de LAPPARENT, Paul , <i>Toulouse-Lautrec</i> , par J. B.....	116
de MARTONNE, Emm. , <i>Les Alpes, géographie générale</i> , par A. H.	54
DEMOGUE, René , <i>L'Unification internationale du Droit privé</i> , par G. C.	80
DES MAREZ, G. , <i>Le Quartier Isabelle et Terarken</i> , par L. L.	3
DICKMAN, Adolphe-Jacques , <i>Le rôle du Surnaturel dans les chansons de geste</i> , par G. Ch.	109
DILLAY, Madeleine , <i>Société d'Histoire du Droit : Catalogue des Chartes de Franchise de la France. I. Les Chartes de Franchise du Poitou</i> , par G. C.....	120
d'OGAGNE, Maurice , <i>Le calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques</i> , par M. Kraitchik	93

EGNELL, Axel , <i>L'Ochématique (Le calcul vectoriel)</i> , par P. L.	92
FAUCHER, D. , <i>Plaines et Bassins du Rhône moyen entre Bas-Dauphiné et Provence</i> , par A. H.	102
FISCHER , <i>L'Impérialisme du Pétrole</i> (traduit de l'Anglais par Jeanne Fournier-Pargoine), par M. V.	157
FLOTTE, P. , <i>La pensée politique et sociale d'Alfred de Vigny</i> , par M. L.	8
FREDERICQ, Louis , <i>Principes de Droit commercial belge</i> , par M. V.	131
GANSHOF, F.-L. et MAURY, J. , <i>Atlas de Géographie historique de la Belgique</i> , par L. L.	4
GAULTIER, Paul , <i>Les mœurs du temps</i> , par L. L.	69
GOEDSEELS, Jos. M. G. X. , <i>Commentaire du Code pénal belge</i> , par L. C.	129
GOBLET d'ALVIELLA, Comte F. , <i>Histoire des Bois et Forêts de Belgique (des origines à la fin du régime autrichien)</i> , par Léon Leclère.	100
GUARNERI CITATI, Andrea , <i>Indice delle parole, frasi e costrutti, ritenuti indizio di interpolazione nei testi giuridici romani</i> , par G. C.	75
GUISLAIN, Albert , <i>Après Inventaire</i> , par M. V.	66
GUNZBURG, Niko , <i>Het huwelijkskontraet. Rechtsleer en Rechtspraak in België en in Frankrijk</i> , par L. D.	38
HAURIOU, M. , <i>Précis de Droit administratif et de Droit public</i> , par J. L.	123
HUBERT, Eug. , <i>Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé (1781-1794)</i> , par L. L.	5
ISHIZAKI , <i>Le Droit corporatif international de la Vente de Soies. — Les contrats-types américains et la codification lyonnaise dans leurs rapports avec les usages des autres places</i> , par G. C.	120
JANSSEN, Georges , <i>Le Crédit confirmé en France et en Belgique. Etude critique</i> par G. C.	36
JEDLICKA, G. , « <i>Maîtres de l'Art ancien</i> », Albert Dürer, par P. de R.	149
JENNINGS, H.-S. , <i>Vie et mort, hérédité et évolution chez les organismes unicellulaires</i> , par Henri De S.	47

JOSSERAND, Louis , <i>De l'esprit des Droits et de leur relativité. Théorie dite de l'abus des droits</i> , par G. C.....	35
JULIA, Gaston , <i>Éléments de géométrie infinitésimale</i> , par R. Godeau	45
JULIA, G. , <i>Cours de Cinématique</i> , par V. d. D.	163
LAMEERE, A. , <i>Recueil de l'Institut zoologique Torley-Rousseau</i> , par M. S. L.	94
LAURENT, H. , <i>Les Conventions de Saint-Quentin (juin 1347)</i> , par L. L.	49
LAURENT, H. et QUICKE, F. , <i>La guerre de succession du Brabant (1356-1357)</i> , par L. L.	49
LECAT, Maurice , <i>Coup d'œil sur la Théorie des déterminants supérieurs dans son état actuel</i> , par Th. De Donder.....	45
LECOMTE, André , <i>La pluralité des Tuteurs en droit romain</i> , par G. C.	119
LENOIR, R. , <i>Les Historiens de l'Esprit humain</i> , par E. D....	97
LEVET, Albert , <i>Le Bénéfice de Compétence</i> , par G. C.....	118
LOYSON-BRIDET , <i>Mœurs des Diurnales</i> , par Emile Boisacq.	18
MAHAIM, Ernest , <i>Le secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande</i> , par M. V.....	85
MANDELSTAM, A. N. , <i>La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien</i> , par Léon Leclère.....	7
MAUGAIN, Gabriel , <i>Ronsard en Italie</i> , par G. Ch.....	62
MARTINIE, A.-H. , <i>L'Art français depuis vingt ans. La Sculpture</i> , par P. de R.	148
MICHAUD, Régis , <i>Le Roman américain d'aujourd'hui. Critique d'une civilisation</i> , par Étienne Vauthier	12
MICHOTTE, P.-L. , <i>Cartes échantillons-types murales des régions géographiques de Belgique</i> , par A. H.....	58
MISTRAL, Frédéric (Neveu) , <i>Un poète bilingue, Adolphe Dumas (1806-1861)</i> , par P. de R.....	65
MONCHAMP et MORITZ, E. , <i>Les Étapes mentales de l'Observation des images</i> , par D ^r Decroly	70
MONDAINI, Gennaro , <i>Manuale di Storia e Legislazione Coloniale del Regno d'Italia. Parte I. Storia Coloniale</i> , par H. R.	154
MORNET, Daniel , <i>Histoire de la littérature et de la pensée française contemporaines</i> , par G. Ch.	63

NIEWENGLOWSKI, B. , <i>Cours de géométrie analytique.</i> T. IV. <i>Application des quaternions à la géométrie analytique</i> , par P. L.	92
NISOT, M.-P. , <i>La question eugénique dans les divers pays.</i> Vol. I. <i>Aperçu historique. Grande-Bretagne. États-Unis.</i> <i>France</i> , par D ^r A. Bayet	90
NORLUND, N.-E. , <i>Leçons sur les séries d'interpolation</i> , par v. d. D.....	165
NYROP, Kr. , <i>Ordenes Liv</i> , par Emile Boisacq.....	18
PARRA-PEREZ, G. , <i>Delphine de Custine, belle amie de Mi-</i> <i>randa</i> , par L. L.	53
PFISTER, Ch. , <i>Pages alsaciennes</i> , par L. L.	53
POINCARÉ, A. , <i>Au service de la France. IV. L'Union sacrée</i> , par L. Leclère	50
POMEY, J.-B. , <i>Cours d'électricité théorique</i> , par G. Homès.	159
PONTEIL, F. , <i>La situation économique du Bas-Rhin au lende-</i> <i>main de la Révolution française</i> , par L. L.	135
RAUCQ, Maurice , <i>Le Pays de Liège ou la Thudinie méridio-</i> <i>nale</i> , par A. H.	56
ROBERT, Maurice , <i>Le Katanga physique</i> , par M. V.....	88
SABOR, Pierre , <i>Masséna et sa famille</i> , par Frans van Kalken.	136
SCHOELL, Franck-L. , <i>Etude sur l'Humanisme continental</i> <i>en Angleterre à la fin de la Renaissance</i> , par P. de R.....	10
SCHWARTZ, William-Léonard , <i>The imaginative interpreta-</i> <i>tion of the Far East in modern Literature</i> , par G. Ch.....	61
SÉE, Henri , <i>La Vie économique de la France sous la Monar-</i> <i>chie censitaire</i> , par Georges Bigwood	6
SECOND, J. , <i>L'Esthétique du sentiment</i> , par M. L.	98
SENN, Félix , <i>Les Origines de la Notion de la Jurisprudence</i> , par G. C.	25
SENN, Félix , <i>De la Justice et du Droit. Explication de la Défi-</i> <i>nition traditionnelle de la Justice suivie d'une Etude sur la</i> <i>distinction du Jus naturale et du Jus gentium</i> , par G. C.....	76
SOUPAULT, Philippe , <i>William Blake</i> , par P. de R.	114
SPEYER, H. , <i>La Réforme de l'État en Belgique</i> , par Georges Smets	29

TEISSONNIÈRE, Paul , <i>Le mouvement de la nouvelle Réformation</i> . T. I et T. II, par L. L.	68 et 147
TREND, J.-B. , <i>Catalogue of the Music in the Biblioteca Medinaceli Madrid</i> , par Ch. v. d. B.	151
TURPAIN, A. , <i>Éléments de Thermodynamique</i> , par Georges Homès	40
TYC, Th. , <i>L'immunité de l'Abbaye de Wissembourg</i> , par L. L.	135
VANDER HAEGHEN, G. , <i>Brevets d'invention, marques et modèles</i> , par M. V.	132
VAN EERDE, J.-C. , <i>Ethnologie coloniale. L'Européen et l'Indigène</i> , par H. R.	155
VAN LANGENHOVE, Fernand , <i>L'Action du Gouvernement belge en matière économique pendant la guerre</i> , par M. V.	83
VATIELLI, Francesco , <i>Arte e vita musicale a Bologna : studi e saggi</i> , par Ch. v. d. B.	23
VÉTULAIRE, Ad. , <i>Le Grand Chapitre de Strasbourg</i> , par L. L.	135
WENGER, Léopold , <i>Der heutige Stand der römischen Rechtswissenschaft. Erreichtes und Erstrebtes</i> , par G. C.	74
WOODS et BAILEY , <i>Mathématiques générales. Cours théorique et pratique</i> , par Georges Homès	42

<i>Annuario di Diritto comparato e di Studi legislativi</i> , par G. C.	81
<i>Conférence des Historiens des États de l'Europe orientale et du Monde Slave</i> , Varsovie, 26-29 juin 1927. I. <i>Travaux de préparation; résumés des communications</i> . II. <i>Compte rendu et communications</i> , par V. Lednicki	138
<i>Bibliographie lorraine</i> , par L. L.	117
<i>La Belgique et la Guerre</i> , par L. L.	100
<i>Précis de Droit romain</i> , par G. C.	27
<i>Précis élémentaire de Droit romain</i> , par G. C.	27
<i>Société d'Histoire du Droit. Registre des Parlements de Beaune et de Saint-Laurent lez-Châlon (1357-1380)</i> , par G. C.	28

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.